This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

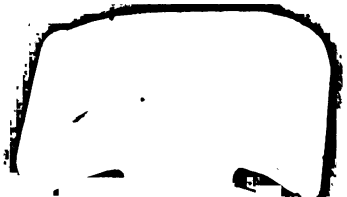

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

336300

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX.

DEUXIÈME SÉRIE,

TOME IV.

(TOME XI DE LA COLLECTION.)

1888.

ROUBAIX
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17
1889.

II PH

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Digitized by Google

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX.

DEUXIÈME SÉRIE,

TOME IV.

(TOME XI DE LA COLLECTION.)

1888.

ROUBAIX
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17
1889

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
336809
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1935 L

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

PERSONNAGES QUI DOIVENT ÊTRE REPRÉSENTÉS

PAR DES STATUES OU DES BUSTES

A l'École Nationale des Arts industriels

DE ROUBAIX

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

PERSONNAGES QUI DOIVENT ÊTRE REPRÉSENTÉS

PAR DES STATUES OU DES BUSTES

A L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

de Roubaix

PAR

TH. LEURIDAN ET L'ABBÉ H. VASSART

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE ROUBAIX

ROUBAIX
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17
1889

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Un certain nombre de personnages sont, dès ce moment, désignés pour être représentés, soit en statues dans le grand escalier d'honneur, soit en bustes dans l'amphithéâtre de notre École nationale des Arts Industriels. La Société d'Émulation de Roubaix a pensé que si elle n'avait pas eu à intervenir dans la présentation de ces personnages, elle ne pouvait, le choix une fois fait, s'en désintéresser plus longtemps et que les sujets jugés dignes d'une telle consécration lui appartenaient de par son programme qui embrasse non seulement les Lettres et l'Histoire, mais aussi les Sciences, les Arts, l'Industrie, le Commerce, l'Économie sociale, c'est-à-dire les diverses applications des connaissances humaines auxquelles précisément ces personnages doivent, pour la plupart du moins, leur célébrité ou leur notoriété.

Ceci établi, la Société a partagé entre M. l'Abbé Vassart et moi, inégalement sans doute, mais d'après la nature de nos travaux habituels, les notices à consacrer aux mérites de chacun des sujets dont le ciseau du sculpteur va reproduire les traits. Le lot de M. l'Abbé Vassart comprend : Vaucanson, Jacquard, Philippe de Girard, Heilmann, Chevreul, Alfred Motte ; le mien moins étendu, mais plus proportionné à mes forces, comprend : Pierre de Werchin, Louis-Joseph Castel, Alexandre Decrême et Ernoult-Bayart.

Il demeure entendu qu'en nous confiant le travail qui va suivre, la Société d'Émulation a limité notre rôle à celui de biographes responsables de leurs appréciations personnelles, dégageant expressément son opinion sur le choix qui a été fait et qu'elle n'a connu que par un article

Digitized by Google

de journal. Sans rien préjuger de l'accueil que le public réserve à l'ensemble ou à quelques-unes des désignations, la Société regrette vivement de ne pas voir, dans cette galerie d'illustrations et d'hommes utiles, M. Aimé Delfosse, décédé président de la Chambre de Commerce. Pendant quarante années M. Delfosse a prodigué au service et à la défense des intérêts commerciaux et industriels de Roubaix toutes les forces d'une intelligence d'élite, des aptitudes, une énergie, une constance, un dévouement et un désintéressement qui lui méritent sans conteste une place d'honneur dans cette École Nationale dont il fut l'un des plus ardents promoteurs. Il y a là une réparation qui s'impose et que la Société appelle de tous ses vœux.

TH. LEURIDAN.

Avril 1888.

Digitized by Google

I

PIERRE DE WERCHIN

I

C'est sous Pierre de Werchin, de 1534 à 1556, que la fabrique de Roubaix commença à acquérir quelque importance, mais aussi à causer de l'ombrage aux Lillois qui, dès ce moment apportèrent à son développement toutes sortes d'entraves. Pierre de Werchin, intéressé, comme seigneur du lieu, au maintien de la manufacture, prit en mains la cause de ses sujets et se joignit à eux pour soutenir et mener à bonne fin le procès qu'ils intentèrent en 1553 aux mayeur et échevins de la ville de Lille devant le conseil privé du Souverain.

Grand ami de l'empereur Charles-Quint qu'il avait servi dans toutes ses guerres, le seigneur de Roubaix a dû exercer une certaine influence sur l'heureuse issue de ce procès qui assurait désormais l'existence de la fabrique de Roubaix et lui créait une constitution régulière; toujours est-il qu'il obtint une sentence qui déclarait les mayeur et échevins de Lille non fondés à troubler les habitants de Roubaix dans leurs ouvrages de tripes de velours et bourgeteries. Pierre de Werchin donna lui même quelques dispositions pour la police de la fabrication, et fit au corps de la manufacture la remise de son droit seigneurial de 8 deniers sur chaque pièce de tripes de velours et bourgeteries fabriquées à Roubaix, et ce jusqu'à ce que ledit métier fût en avance.

Tels sont, rapidement résumés, les titres qui aujourd'hui valent au grand seigneur du XVI[e] siècle les honneurs d'une statue à l'École Nationale des Arts Industriels comme protecteur de la fabrique de Roubaix, et tel est le

Digitized by Google

fond de la notice que j'entreprends de lui consacrer à l'aide des données que je reprends dans mon *Histoire de Roubaix.*

II

Pierre de Werchin était fils de Nicolas de Werchin-Barbançon, sénéchal héréditaire de Hainaut, baron de Cysoing, premier ber de Flandre, seigneur de Werchin, Longueville, Walincourt, Jeumont, le Biez, Templemars, Montreul à Tressin, La Royère à Néchin, chambellan du roi de Castille, depuis l'empereur Charles-Quint, et d'Iolente de Luxembourg, dame héritière de Roubaix, de Herzelles et de Wasquehal, fille d'Isabeau de Roubaix, la fondatrice de l'hôpital Sainte-Élisabeth qu'elle dota richement et où nos orphelins et nos vieillards recueillent si largement aujourd'hui les fruits de ses libéralités et de sa munificence.

Nicolas de Werchin, mort au Biez, le 10 juillet 1513, et Yolente de Luxembourg, morte à Jeumont, le 7 mai 1534, furent inhumés à Roubaix dans le chœur de la chapelle de l'hôpital Sainte-Élisabeth, à droite, sous une sépulture relevée. Ils avaient eu de leur union :

1° Antoine, sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, baron de Cysoing et premier ber de Flandre à la mort de son père en 1513. Il épousa Marguerite de Luxembourg, fille du seigneur de Fiennes, et mourut sans génération, laissant ses biens et ses dignités à son frère Pierre.

2° Pierre de Werchin, qui va suivre.

3° Jacques de Werchin, seigneur de Jeumont.

4° Jean, seigneur de Faigneulles, mort à Louvain, aux études, à l'âge de 14 ans, le 26 avril 1518. Il fut inhumé dans l'hôpital Sainte-Élisabeth où l'on voyait son

Digitized by Google

épitaphe sur une lame de cuivre attachée à la muraille. Il portait de Werchin, écartelé de Luxembourg, et sur le tout de Faigneulles.

5° Isabeau de Werchin, dame de Liettres, de Merlemont, de Verton, etc., mariée à Jean II de Trazegnies et de Silly, par contrat passé au Biez, le 23 avril 1513.

6° Marguerite de Werchin, morte en 1558, épouse de Charles de Bourgogne, seigneur de Falais, de Brédam et de Fromont, fort estimé des empereurs Charles-Quint et Ferdinand.

Pierre de Werchin-Barbançon, sénéchal de Hainaut, premier ber de Flandre, baron de Werchin et de Cysoing, héritier des nombreuses terres de sa maison, à la mort de ses frères, seigneur de Roubaix, de Herzelles, de Wasquehal, à la mort de sa mère en 1534, avait épousé Hélène de Vergy, fille de Guillaume, seigneur de Champlite et de Saint-Dizier, maréchal et sénéchal de Bourgogne, et d'Anne de la Rochechouard. Il en eut deux filles : Yolente, qui lui succéda à la seigneurie de Roubaix, et Charlotte de Werchin, dame de Jeumont, mariée à Charles, puis à Maximilien de Hennin, successivement comtes de Boussu.

« Le séneschal de Haynault, Werchin, criait : *Hay-*
« *nault* et portait : *d'azur au lion d'argent, armé et*
« *lampassé de gueules et billetté de mesmes.* » (1). La devise de Pierre de Werchin était : *Je y viendrai ;* celle de sa femme : *C'est pour jamais* (2). Le sceau de Pierre de Werchin, attaché à un acte du 18 janvier 1539 portant

(1) Les blasons et cris d'armes des chevaliers des comtés de Flandre, de Hainaut, Artois et Cambrésis. *Archives historiques du Nord de la France,* par Arthur Dimaux, nouv. série, T. IV, p. 14.

(2) De Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'Or*, p. 462,

Digitized by Google

approbation du traité de Cambrai par les trois États du Hainaut, figure un écu au lion rampant sur champ billeté ; droit, timbré d'un heaume de face couronné et cimé d'un paon ; supports : deux hommes sauvages tenant des bannières, à dextre d'un bandé, à sénestre d'un lion ; avec cette légende : *Pierre. baron. de. Werchin. et. de. Chisoing. seneschal. de. Hainnault. premier. ber. de. Flandre.* — Contre-sceau : même écu qu'à la face, sans légende (1).

Pierre de Werchin, chambellan de l'empereur Charles-Quint, assista au siège de Térouane où il fut fait prisonnier, dans une sortie, par le seigneur de Cany, lieutenant du duc de Vendôme, et échangé de suite contre le sieur de Piennes pris à Guinegate. Il fut créé gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, ainsi que du pays de Namur, par lettres patentes du 7 décembre 1541, chevalier de la Toison d'Or en 1546, puis gouverneur de Tournai en 1555. C'est à Pierre de Werchin que Jacques Le Boucq dédia son livre intitulé : *Le triomphe d'Anvers faict pour la noble festes de la Thoyson d'Or...* 1555. (2)

C'était, dit Pontus Payen, un seigneur fort vertueux, attaché à la religion catholique et grand ennemi des sectaires qui le craignaient beaucoup. Il en avait fait brûler deux : un nommé Pierre Brusly, qui infestait alors de ses doctrines, la ville de Tournai, faisant ses prêches de nuit et en cachette, (3) et, en décembre 1555, un hautelisseur de Tournai, nommé Bertrand Le Blas, pour avoir arraché l'hostie des mains du prêtre (4).

(1) Douët d'Arcq. *Collection de sceaux*, n. 321.

(2) De Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'Or*, p. 462.

(3) Collection des mémoires relatifs à l'histoire de Belgique. *Mémoires de Pontus Payen*, t. I, p. 158.

(4) Même collection. *Mémoires de Pasquier de Le Barre*, t. I, pp. 53 et 198.

Digitized by Google

Pierre de Werchin mourut en 1556 (1) et fut inhumé dans l'église des Chartreux à Chercq, près de Tournai. Le même Pontus Payen rapporte qu'en 1566, les Calvinistes de Tournai, ayant souvenance des traitements infligés à ceux de leur secte, tirèrent le sénéchal de son sépulcre, le fouettèrent de verges et le traînèrent ignominieusement par toute la ville, vomissant toutes sortes d'injures, et finalement, après avoir repu leurs yeux d'un si triste et cruel spectacle, le jetèrent dans l'Escaut (2).

Ce récit diffère de celui de Pasquier de Le Barre. D'après ce dernier, lors du saccagement de l'église des Chartreux, le 23 août 1566, les tombes des sénéchaux du Hainaut « furent rompues, desmolies et sacaigées pour ce » qu'elles estoient enrichies d'ymaiges », et un boulanger, nommé Jean Ruyant, ayant trouvé le bras du dernier sénéchal (Pierre de Werchin), voulut le « bouter en son four, pour ce qu'il avait fait brûler des aultres ; mais sa femme s'y étant opposée, il jeta ce bras dans l'Escaut. (3)

Le portrait de Pierre Werchin se trouve dans un manuscrit contemporain reposant à la bibliothèque d'Arras sous le n° 944 20 (4) ou sous le n° 1136 du catalogue publié en 1872 sous les auspices du Ministre de l'Instruction Publique (5).

A la mort de Pierre de Werchin, la seigneurerie de Roubaix passa aux mains d'Yolente, sa fille ainée, la plus riche et l'une des plus illustres héritières de son

(1) Hélène de Vergy, sa femme, est dite veuve (douairière) dans un acte du 28 octobre 1556 (Archives de Roubaix, *Cartulaire des Pauvres*, GG. 226, fol. 73 v°).

(2) *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1, p. 183.

(3) *Mémoires de Pasquier de Le Barre*, t. 1, p. 197.

(4) Archives du Nord de la France, 3e série, t. 3, p. 149.

(5) Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, *Paris*, impr. nationale, in-4°, t. 4, p. 422.

Digitized by Google

temps ; elle était veuve de Hugues de Melun, premier prince d'Épinoy, connétable héréditaire de Flandre, châtelain de Bapaume, mort le 13 août 1553.

« La maison de Melun, a dit un célèbre généalogiste, est des plus anciennes et des plus illustres. La splendeur et l'éclat en sont si universellement connus qu'il n'est pas besoin d'étaler les prérogatives de son rang, la dignité de ses fiefs, ses alliances multipliées avec les souverains de l'Europe, réciproquement prises et données, la prééminence de ses emplois militaires au service de la nation, ses premières charges dans l'État, le nombre de ses préla ures dans l'Église, ses hauts faits transmis jusqu'à nous par les plus reculés historiens de la Monarchie et l'assemblage des chartes, titres et monuments de sa gloire. »

La devise d'Yolente était : *Je m'y attends*, *Werchin* (1).

Maintenant que l'on connaît l'illustration de notre Pierre de Werchin, sa haute noblesse, sa famille et sa vie publique, il me reste à le montrer dans ses rapports avec la fabrique de Roubaix.

III.

Dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, quand Pierre de Roubaix voulut faire et fit, en effet, de sa seigneurie une ville, ses premiers soins tendirent à y favoriser l'industrie, et il obtint du Souverain un privilège qui permettait aux habitants de Roubaix « *de drapper et faire draps de toutes laines.* » Telle fut sinon la naissance, du moins la constitution légale de la fabrique de Roubaix.

Les villes, depuis qu'elles s'étaient érigées en com-

(1) De Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'Or*, p. 462.

Digitized by Google

munes, jouissaient de libertés très étendues, mais égoïstes à l'excès. Ces libertés qu'elles trouvaient si naturelles, elles les voulaient à l'exclusion du plat-pays, resté sous la dépendance féodale. Heureusement les campagnes avaient dans leurs seigneurs particuliers, des protecteurs nés, pour qui la prospérité et le bien-être de leurs sujets, étaient, quoi qu'on en ait dit, un objet de constantes sollicitudes, une sorte de point d'honneur, J'en appelle sur cette assertion, où les ennemis de la féodalité pourront ne voir qu'un paradoxe, à l'histoire des localités qui nous entourent et qui toutes durent aux *humbles supplications, aux bons et agréables services*, à l'influence ou à la générosité de leurs seigneurs, les privilèges que la susceptilité jalouse des villes les força de rechercher (1). Le titre que je transcris et sans lequel nos pères n'auraient pu se livrer que *illicitement* à la fabrication des draps, n'a pas d'autre origine.

« Nous, Charles, duc de Bourgoingne et de Brabant, comte de Flandres, etc., considérans les bons et aggréables services que nous a faiz par cy-devant, fait chascun jour, et espérons que encoires fera cy-après nostre amé et féal le seigneur de Roubaix, à icellui avons dès maintenant accordé, octroyé et donné, accordons, octroyons et donnons, par ces présentes, à sa requeste, aux manans et habitans de sa ville et paroische de Roubaix, de grace spécial, puissance et autorité, qu'ils puissent doresenavant licitement drapper et faire draps de toutes laines, portant seaul ou marque tel que le dict seigneur de Roubaix leur fera bailler affin qu'ils puissent de tant mieulx avoir yssue et délivrance de leurs dictes denrées et marchandises.

(1) *Histoire de Bousbecque*, par Jean Dalle, p. 357 — 360; — Mes *Recherches sur les sires de Comines*, p. 39; *Histoire de Tourcoing*, par Roussel-Defontaine, p. 351; - Mon *Histoire de Linselles*, p. 101; — Mon *Histoire de Lannoy*, p. 56 - 57, etc., etc.

Digitized by Google

Promectons audict seigneur de Roubaix lui bailler et faire expédier de nostre dict don, octroy et grace, nos lettres patentes telles qu'il appartiendra, pour joyr d'icelle franchise, par lui et ses hoirs ou ayant cause héritablement et à tous jours. Tesmoing nostre saing manuel cy mis le premier jour de novembre l'an LXIX, en notre hostel à la Haye en Hollande.

» CHARLES. »

Entraîné dans les guerres incessantes qui précipitèrent sa ruine, Charles-le-Téméraire eut peu de temps à donner à l'administration intérieure de ses États et oublia la promesse qu'il avait faite à son fidèle conseiller et chambellan, le Sire de Roubaix, de lui faire expédier les lettres patentes confirmatives de l'octroi provisoire signé de sa main. Dame Yolente de Luxembourg, mère de notre Pierre de Werchin, les réclama du Souverain peu après l'année 1513 en se prévalant elle aussi des services que ses enfants rendaient journellement à leur prince.

« Remonstre en toute humilité Yolente de Luxembourg, vesve de feu Nicolas de Werchin, en son vivant séneschal de Haynau, comme à la remonstrante compète et appartient, entre autres biens, la ville, terre et seigneurie de Roubaix, en laquelle sont résidens plusieurs gens mécaniques eux meslans du fait de la drapperie et autres stilles, la dite remonstrante vous supplie et requiert que votre très noble plaisir soit, en sa faveur et en faveur des services que ses enfans vous font journellement, octroyer et consentir de doresenavant héritablement et à tous jours povoir drapper et faire audit lieu trois sortes de draps prins hors de trois laines assavoir anglesse, espagne et veaurisse (toison du pays) léale denrée, dont la première sorte se nommera Oultre-fin de Roubais, la seconde se nommera Grand-lez de Roubais et la IIIe sorte se nommera Petit-lez de Roubais. »

Digitized by Google

Quel sort eut cette requête? Je l'ignore. Si quelque acte y répondit, il est sans doute au nombre de ceux dont on eut à déplorer la perte au moment de les produire. Mais les Roubaisiens n'en continuèrent pas moins la confection de leurs petits draps, à laquelle ils ajoutèrent bientôt la fabrication des tripes de velours (1) au grand déplaisir de leurs voisins de Lille.

La tripe ou panne, sorte de velours en laine, rentrait dans la classe des grosses étoffes appelées *Bourgeteries* (2). Elle servait surtout en tapisserie, mais on l'employait aussi à d'autres usages, car un règlement du temps défend « à tous cordowaniers et autres gens de métier usant des- » dites tripes et bourgeteries à débit, de débiter à Roubaix » nuls ouvrages et marchandises touchant ledit stil, fors » ceux faits audit lieu. » (3). La panne-laine qu'on fabrique peut-être encore à Amiens, sert, dans nos filatures, à recouvrir certains agents mécaniques faisant offices de brosses, tels que chapeaux, rouleaux de propreté, cylindres éplucheurs et planchettes.

Les Lillois ne virent point sans inquiétude la manufacture de Roubaix sortir de ses langes, et cherchèrent à l'entraver en lui suscitant d'incessantes tracasseries. A l'aide de certains octrois obtenus du Souverain en 1534 et 1547, et qui interdisaient la fabrication des étoffes en fils de sayette dans tout autre lieu de la châtellenie qu'audit Lille, ils voulurent empêcher les habitants de Roubaix de

(1) Le Dictionnaire de Trévoux donne pour étymologie à ce nom de *Tripe* le mot espagnol *Terciopelo*, velours. La fabrication de cette espèce particulière de velours de laine daterait donc, dans notre contrée qui est son berceau, de la domination espagnole, c'est-à-dire du règne de Charles-Quint

(2) A la fin du XV^e^ siècle, des ouvriers tisserands, sortis de Bourges, vinrent à Lille, s'y établirent à demeure et y fabriquerent des étoffes semblables à celles qu'on produisait chez eux, d'où le nom de Bourgeteries

(3) Archives de Roubaix, *Registre de la Manufacture*, HH. 41, f° 8 v°.

Digitized by Google

fabriquer des tripes et bourgeteries, bien que ces étoffes, dont la chaîne était de fils de lin, ne fussent ni sayes ni œuvres de pure sayette. En 1553, les Lillois devinrent si pressants, qu'il fallut recourir au procès. Soutenus par messire Pierre de Werchin, nos magistrats portèrent leurs plaintes au Conseil privé du Souverain, en lui adressant une requête où l'on voit comment les fabricants de Roubaix furent amenés à cette fabrication.

« Veu le procès pendant au privé conseil de l'Empereur d'entre Messire Pierre de Werchin, chevalier de l'Ordre, séneschal de Haynnau, seigneur de Roubaix, et ses bailli et eschevins dudict Roubaix, tant pour eulx que pour et au nom des manans et habitans de la dicte terre et seigneurie de Roubaix, suplians, d'une part, et les maieur et eschevins de la ville de Lille, opposans, d'autre part :

» La terre de Roubaix, disent les suppliants est fort peuplée, voir de 600 feux ou environ, et non suffisante pour entretenir de labeur champêtre la douzième partie des habitants. (1). Il n'y a audit Roubaix ni passage, ni rivière, ni autre moyen de gain que de filer la laine et faire des ouvrages de tripes de velours et bourgeteries, de sorte que s'ils ont voulu vivre, les manans ont dû s'appliquer non seulement audit filage, mais aussi à la dite triperie et bourgeterie. D'autant plus qu'ils ne peuvent trouver à Lille le plein écoulement des fils de sayette qu'ils produisent en quantité de plus de quatorze cents livres par semaine, tant à cause de la grande abondance des filés que toute la châtellenie porte à Lille, que parce que les sayetteurs, satiniers, tripiers et bourgeteurs de cette ville, n'en veulent à

(1) Selon mon appréciation le feu ou ménage comprenait, en moyenne au moins sept personnes. c'est donc 4,200 habitants que la ville contenait en 1553 En la même année, le chiffre officiel toujours sensiblement altéré dans l'assiette des impôts ne s'élevait qu'à 475 feux. (Histoire des Institutions communales de Roubaix.)

Digitized by Google

beaucoup près payer la valeur; à ce point que souvent, pour la livre de bon fil, les manants de Roubaix ne savent recouvrer, par dessus le coût de la laine, trois patars, encore bien qu'ils aient mis à filer cinq ou six jours en faisant bon devoir. Et quand le fil est trop gros ou de trop rude laine, ils ne peuvent se défaire à aucun prix de leur marchandise.

» Pour éviter d'aussi grandes pertes, il faut bien que les manants dudit Roubaix mettent eux-mêmes leurs laines en œuvre en fabriquant des tripes de velours et bourgeteries. Si on leur interdit cette industrie au moyen de laquelle ils gagnent leur pauvre vie sans être à charge à la chose publique, grand nombre d'entre eux iront mendier, ou l'oisiveté les fera tomber en grands vices et dangers. D'ailleurs, l'étoffe dont il s'agit, composée en grande partie de fil de lin, n'étant ni fine, ni somptueuse comme celle que Lille fabrique, ne peut nuire en rien à la manufacture de cette ville. Il n'y a donc pas lieu de molester à ce sujet les manants de Roubaix, de causer la ruine et la désolation de la dite terre où se lèvent, au profit de Sa Majesté, tailles et aides d'autant plus élevées que, dans leur assiette, on a compris la fabrication même des tripes et bourgeteries qu'on veut empêcher.

A cela Lille répondait :

« Depuis que, dans les villages de la châtellenie, on s'ingère d'ouvrer et mettre en œuvre les filés de sayette, on en apporte beaucoup moins au marché de Lille, ce qui cause un grand renchérissement des dits filés au gros préjudice et intérêt d'icelle ville. C'est sans raison que les manants de Roubaix disent que le labeur champêtre n'étant suffisant pour les entretenir, ils n'ont d'autres moyens de vivre que de filer ou faire des ouvrages de tripes de velours et bourgeteries, car, au

Digitized by Google

temps passé, ils vivaient bien et honnêtement de leur labeur de petite draperie et du filage de sayette, tellement que non seulement les femmes, mais aussi les hommes et les jeunes gens, s'appliquaient à filer la dite sayette comme encore ils pourraient le faire. Ce n'est que depuis peu de temps que, pour leur profit particulier, aucuns se sont ingérés de faire des tripes de velours et autres ouvrages de fil de sayette au grand détriment et *ruine* apparente de la ville de Lille. Si on les laisse continuer, cette ville pourra se dépopuler non seulement parce qu'on n'y apportera plus de filés, mais aussi parce que les manants de Lille se retireront audit Roubaix, tant pour ouvrer sans Égards, à leur plaisir, jour et nuit, sans être soumis à apprentissage, chef-d'œuvre ou autres charges, que pour avoir à meilleur marché les vivres et loyers de maisons, et être exempts des impôts qui se lèvent à Lille. Joint à cela que Roubaix, n'ayant point d'Égards, on y pourra commettre des fraudes en largeur, longueur et qualité, et abuser ainsi les simples gens et étrangers ».

Voilà bien l'égoïsme de villes. Vous, campagnes, ne mettez pas vos filés en œuvre ; apportez-les sur nos marchés où leur abondance nous rendra maîtresses impitoyables du prix. Qu'importe que ce prix soit cruellement insuffisant ; à vous les sueurs, à nous les profits ; nous seules devons vivre. On a plaint les campagnes, le plus souvent à tort, il est vrai, et toujours avec exagération, du sort que leur faisait la féodalité ; mais les communes urbaines les tinrent longtemps sous une oppression bien plus réelle et bien plus tyrannique que celle des seigneurs.

L'intervention de messire Pierre de Werchin, on n'en saurait douter, ne fut pas sans grande influence

Digitized by Google

dans ce débat qui se termina tout à l'avantage de ses sujets. Après répliques, dupliques, reproches et salvations servis par les parties, une sentence intervint le 6 novembre 1553, par laquelle « Sa Majesté, à meure délibération de Conseil *et pour aucunes bonnes considérations*, déclara les opposans n'estre fondez, soubs ombre de leurs octrois ou autrement, à troubler les supplians en leurs ouvrages de tripes de velours et bourgeteries, lesquels les dicts manans et habitans dudict Roubaix pourront faire et exercer de grosses étoffes, laissant les ouvrages plus fins à ceux de la ville de Lille ; ordonnant ausdicts opposans de n'y apporter aucun empeschement, au contraire ». (1).

La sentence prescrivait en outre l'établissement à Roubaix d'Égards jurés pour visiter les pièces et empêcher que fraude y fût commise. Nos manufacturiers se trouvèrent ainsi conduits, comme par la main, à s'organiser en corporation, et c'est ce qu'ils firent. Pour servir de loi à cette corporation, les échevins présentèrent un règlement qui fut sanctionné par l'ordonnance impériale du 12 mai 1554, (2) et pour rendre plus efficace l'action des Égards, ils édictèrent, le dernier jour du mois de juin suivant, au nom de messire Pierre de Werchin, une disposition qui prescrivait qu'à l'avenir le métier et stil se ferait dans le bourg et encloture des hayes (3). C'était une conséquence des exigences des grandes villes qui prétendaient faire interdire la fabrication à la campagne par cette raison que, dans les lieux ouverts, on ne pouvait veiller conve-

(1) Archives de Roubaix, HH. II, nº 6.

(2) Archives de Roubaix, HH. 41, Registre de la Manufacture, fº 1 verso.

(3) Ibidem, f· 7. On peut voir dans l'*Histoire de Roubaix*. T. IV, p. 92. — 94 l'étendue de cette première agglomération que Pierre de Roubaix avait fa t clore de fossés et de hayes au XVe siècle, pour former le bourg, et qui renfermait neuf rues.

Digitized by Google

nablement à l'exécution des règlements et à la visite des pièces.

Enfin, messire Pierre de Werchin fit au corps de la manufacture la remise de son droit seigneurial de 8 deniers, environ 40 centimes de notre monnaie, sur chaque pièce de tripes et bourgeteries fabriquée à Roubaix. Cette libéralité est ainsi révélée dans le compte rendu par les Égards du métier des tripes de velours et bourgeteries de la ville de Roubaix aux maîtres, suppôts et corps dudit métier pour un an commençant le jour de la transfiguration de Notre Seigneur 1556 et finissant la veille du même jour 1557 : (1).

« Des tripiers et bourgeteurs a esté receu le droit que le seigneur ou dame de Roubais avait et a sur chacune pièce des dits ouvraiges qui est de VIII deniers que mon dit feu seigneur (Pierre de Werchin) auroit donné au corps dudit mestier jusques qu'icelluy seroit à l'advant et à son rappel, montant ceste année au nombre de 746 pièces, 24 livres 17 sous 4 deniers (2). »

La libéralité de messire Pierre de Werchin fut continuée par sa fille Yolente de Werchin, princesse d'Épinoy, et par sa petite-fille Marie de Melun, princesse de Ligne, jusqu'après 1623, mais dès cette année le bailli exigeait, par une apostille en marge du compte, qu'on présentât requête à Son Excellence pour en obtenir le renouvellement, ce qui ne fut pas accordé, comme le constate le compte de 1631. La concession avait donc duré 75 ans environ. Il est vrai de dire qu'en cette même année 1631,

(1) La fête de la corporation des tripiers et bourgeteurs avait été fixée par les statuts de 1554 au jour de la Transfiguration, 6 août. Ce jour-là, les cinq maîtres « en l'honneur de Dieu, notre créateur et rédempteur, et de toute la cour céleste », faisaient chanter une messe solennelle aux dépens du métier. C'est encore à cette date que se célèbre chaque année la fête des Fabricants, dite des Tripiers.

(2) Archives communales, HH. 42, nº I.

Digitized by Google

on ne fabriquait plus que 114 pièces de tripes de velours et bourgeteries que d'autres étoffes supplantaient progressivement. En résumé, cette fabrication, objet de la concession seigneuriale, bien qu'en certaines années elle se fût élevée jusqu'à 1916 pièces, n'avait pas dépassé, en moyenne, 500 pièces par an, autant qu'on en peut juger par les comptes dont la série est fort incomplète pour cette période : soit 27.500 pièces représentant, à 8 deniers ou 40 centimes l'une, une somme d'environ 15.000 francs de notre monnaie actuelle.

Un seigneur, bien que toute sa sollicitude fût acquise à ses sujets, n'aurait cependant pas épousé chaleureusement leur cause, surtout au Conseil privé du souverain, s'il ne s'était agi de leurs intérêts les plus graves, car il savait qu'il y userait son crédit et son influence, qu'il aurait à réclamer le prix du sang versé par ses ancêtres et la rémunération de ses propres services, en escomptant même ceux qu'il promettrait de rendre à l'avenir. (1) Ici il y allait de l'existence même de la fabrique de Roubaix qu'une sentence contraire eût anéantie pour jamais et que l'heureuse solution du débat affermit sur des bases durables. L'intervention du messire Pierre de Werchin acquiert par là une valeur considérable qui, jointe à son désintéressement, me paraît justifier le choix dont il a été l'objet. Cette appréciation personnelle sera ma conclusion.

(1) Je prends au hasard une requête identique dans ses fins : « Charles, par la divine clémence empereur. . De la part de nostre aymé et féal escuier George seigneur de Boussebecque, nous a esté exposé comment pour les bons et aggréables services que passé deux cents ans et plus les prédécesseurs dudit exposant, meismement son feu père, tant en estat d'hommes d'armes que aultrement, ont faictz à feux nos prédécesseurs, iceulx, pour les remercier de leur dis services, leur eussent octroyé. . » Le suppliant demandait une confirmation de privilège sans laquelle la draperie eût pu être empêchée « au grand regret, dommage et intérêt des manans et habitants de Boussebecque » (Jean Dalle, *Histoire de Bousbecque*, p. 360) — On a vu plus haut que la prémière institution légale de la fabrique de Roubaix est due « aux bons et aggréables services que nous a fait par cy devant (qu'il) fait chascun jour, et espérons que encore fera cy-après ».

Digitized by Google

Digitized by Google

II

LOUIS-JOSEPH CASTEL

La famille Castel a fourni bon nombre d'échevins à Roubaix, dans les deux derniers siècles. Elle a aussi donné cinq grands connétables à la confrérie des Arbalétriers.

Cette famille de marchands manufacturiers, descendue des censiers de la Haye, à Roubaix, était l'alliée des Lézy, des de Lespaul, des Du Jardin, et, comme eux, n'était pas sans velléité d'imiter quelque peu la noblesse. La veuve du médecin Castel, Claire de Lespaul, prit, sous Louis XIV, des armoiries qu'elle fit enregistrer à l'Armorial de France. Ces armoiries étaient d'*azur à une fasce d'argent chargée d'une fleur de lys de gueules.* (1) Les descendants des Castel, comme ceux des Du Jardin, rappellent encore avec une certaine complaisance que leur bis-aïeule était l'héritière de la seigneurie de Louvincamp, venant de son frère Jean-Baptiste Lézy, le manufacturier roubaisien mort bourgeois de Paris.

Louis-Joseph Castel, négociant, fils de Jean-Dominique et de Marie-Jeanne Prouvost, est né à Roubaix le 19 décembre 1721. Il épousa Christine-Pélagie Roussel, fille de Joseph et de Marie-Michelle Mazurel, et fut échevin de 1769 à 1772. C'est l'aïeul du sieur Joseph Castel, l'*Homme bleu,* que notre génération a bien connu.

(1). Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis, p. 375.*

Digitized by Google

Comme négociant, Louis-Joseph Castel paraît avoir rendu à la manufacture de Roubaix des services qui, malheureusement, n'ont pour garant que son propre dire. On ne le connaît guère que par une curieuse requête qu'il adressa en 1778 aux baillis des quatre seigneurs hauts justiciers de la Châtellenie de Lille, leur demandant, en récompense des efforts qu'il avait faits pour stimuler la fabrique de Roubaix, l'exemption de tous droits d'octroi sur le vin, la bière et l'eau-de-vie de sa consommation.

« Supplie très humblement le sieur Louis-Joseph Castel, négociant de Roubaix, disant que s'étant apperçu en 1769 que l'exportation des étoffes fabriquées à Roubaix étoit notablement diminuée, il résolut de parcourir celles des provinces du royaume et étrangères qui en faisoient auparavant la plus grande consommation.

» Le suppliant découvrit que le deffaut de demande provenoit de l'uniformité du goût de toutes ces étoffes qui ne pouvoient soutenir la concurrence avec celles de même qualité fabriquées en Angleterre, où l'on avoit l'industrie de varier les dessins.

» Le suppliant communiqua ses observations à plusieurs fabricants de Roubaix qui, en convenant de leur vérité, ne voulurent cependant point courir les risques et supporter les fraix des essais qu'il s'agissoit de faire.

» Le suppliant, qui avoit conçu le projet patriotique de ressusciter en quelque sorte la fabrique dépérissante de Roubaix, osa faire faire à ses risques et périls des tentatives dont ses compatriotes, plus que lui, recueillirent les fruits. Il imagina, en 1770, les callemandes à cottes, dont les échantillons sont joints sous la cote A. Il s'en fit une consommation très considérable dans cette

Digitized by Google

province ; l'exportation, soit dans l'intérieur du royaume, soit chez l'étranger, le fut encore plus.

» Les voyages que ses enfants firent tous les ans l'entretinrent et même l'augmentèrent, et en étendant les relations de commerce avec la châtellenie, et en perfectionnant les manufactures du pays, varia les calmandes à l'infini, ainsy que les camelots de Lille, comme le prouve la carte d'échantillons cotée B, lesquels ont été exécutés depuis peu, sur les dessins du suppliant.

» Pour atténuer les services que celui-ci a rendus à la province, on lui opposeroit en vain qu'il a été récompencé le premier par le gain qu'il a fait. Cette objection spécieuse auroit quelque fondement si celui qui invente, soit des dessins nouveaux, soit des étoffes nouvelles, profiteroit seul pendant quelque temps des avantages de son invention, mais rendue publique presqu'aussitôt qu'elle est communiquée à l'ouvrier, elle devient aussi lucrative pour celui qui l'adopte que pour celui qui l'a imaginé, qui a fait la dépence de la faire exécuter et qui a couru les risques de l'événement de sa spéculation.

» Ce qu'il y a de certain c'est que le suppliant peut vérifier deux faits décisifs en sa faveur : l'un qu'il y a actuellement à Roubaix plus de deux cents métiers montés de callemandes conformes aux échantillons côtés B ; l'autre que les frais de voyages et d'essais ont absorbé le bénéfice que le suppliant a fait les années dernières dans son commerce.

» Du rapprochement de ces deux faits, il résulte que le suppliant a procuré le bien général de sa patrie sans aucun avantage pour lui. Dès lors, les principes sages et équitables que vous avez jusqu'à présent invariablement suivis, donnent au suppliant un droit à la dis-

Digitized by Google

tinction que vous accordez à ceux qui ont bien mérité de leurs concitoyens.

» Par ces considérations, il se retire vers vous, Messieurs, pour qu'ayant favorable égards aux services qu'il a rendu et ne cessera de rendre à la fabrique de la Châtellenie, vous daignez lui accorder l'exemption de tous octrois sur les vin, bierre et eau-de-vie de sa consommation, et le suppliant ne cessera de faire des vœux pour votre conservation. »

« L. J. Castel. »

« Ce qui se requiert, répondirent les Grands Baillis, ne peut s'accorder. Fait en l'assemblée du 17 mars 1778. Herts de la Blancarderie. »

A cette requête, accueillie avec si peu de faveur par les administrateurs de la province, étaient, comme on le voit, et sont encore jointes deux séries d'échantillons de calmande à côtes et de calmande à mouches « nommée Casteline, par MM. du Bureau de Roubaix. »

La Casteline était un nouveau genre de calmande large, à mouches. Les mouches s'obtenaient au moyen d'une petite chaîne *flottante sur la supérieure.* Le magistrat se hâta d'en réglementer la fabrication par son ordonnance du 1er juin 1778 dont voici la substance

Nous, Lieutenant-bailli et Échevins de Roubaix,

Comme la police de nos manufactures nous est attribuée par l'arrêt du Conseil d'État du 19 avril 1732, et désirant seconder autant qu'il est en nous l'activité, l'émulation et l'industrie des fabricants et procurer la perfection des étoffes de nouvelle invention nommées Castelline à mouches et Prunelle, fabriquées à Roubaix et dans son district; après avoir mûrement examiné ces étoffes et pris l'avis de tous les marchands fabri-

Digitized by Google

cants dudit Roubaix à cette fin convoqués ; ouï le rapport des Égards-Jurés de notre manufacture, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1. — Les calmandes dites castellines larges, à mouches, auront en chaîne 2000 fils, en largeur 16 tailles, et à chaque bout deux entrebattes de fil de lin bleu, la longueur des pièces étant facultative attendu qu'elles se vendent à l'aune.

Art. 2 et 3. — Dans ce nombre de fils, que le fabricant peut augmenter, mais non diminuer, ne sont pas compris « ceux de la petite chaîne comme flottante sur la supérieure et n'étant uniquement destinée qu'à former les mouches. »

Art. 4 à 6. — Seront libres les dits fabricants de faire : 1° des calmandes à mouches demi-fines, de 12 tailles de large et de 1450 fils en chaîne, avec trois entrebattes de couleur différente de celle du fond de l'étoffe ; 2° des calmandes à mouches fines, de 13 tailles et de 1700 fils, avec 4 entrebattes ; 3° des calmandes superfines à mouches, de 13 tailles et de 1900 fils avec cinq entrebattes. (1)

Les autres articles de l'ordonnance échevinale concernent les Prunelles dont l'invention était aussi récente, mais à laquelle Louis-Joseph Castel était étranger. « La Prunelle, dit, en 1780, Roland de La Platière, inspecteur général des manufactures de Picardie, et depuis membre de la Convention et ministre de l'Intérieur, est l'étoffe rase en laine et soie la plus jolie et la meilleure qu'on ait faite en France ; elle s'exécute par

(1) Registre de la Manufacture, HH. 41, f° 183 verso.

Digitized by Google

quatre fils levés et deux baissés, six fils en broches. » (1) La chaîne devait être de laine superfine et la trame de soie retorse, de quatre bouts au moins.

En somme les titres énumérés par Louis-Joseph Castel pouvaient bien lui valoir le prix auquel il les estimait lui-même, c'est-à-dire l'exemption des droits d'octroi sur le vin, la bière et l'eau-de-vie de sa consommation, mais un buste à l'École nationale des Arts industriels ! !

(1) *L'Art du fabricant d'étoffes en laines rases et sèches, unies et croisées, Paris*, 1780, p. 42 et aux notes.

Digitized by Google

III

ALEXANDRE DECRÊME

I

A la fin du dernier siècle, le règne des étoffes de laine, dans le pays, tombait de jour en jour et sans retour. Notre population laborieuse dut chercher, dans l'introduction récente et le perfectionnement de la filature de coton, un aliment que lui refusait la draperie; elle s'adonna à la confection des Nankins et Nankinettes dont la production fut immense.

« Le chef-lieu de la fabrication des Nankins, actuellement la plus considérable du département, dit en l'an X, M. Dieudonné, préfet du Nord, est le bourg de Roubaix. Il serait difficile de se faire une idée de l'activité toujours croissante que les fabricants de Roubaix donnent à cette fabrique. Il y est peu de maisons où il n'y ait un ou plusieurs métiers battants. Les coups répétés du tisserand qui bat sa toile, les murmures des rouets, des dévidoirs et de la navette, donnent aux voyageurs qui entrent dans cette commune l'idée d'une unique et immense manufacture. Il est sorti de la fabrication des Nankinets du département du Nord en l'an IX, 84,100 pièces, dont 77,500 de Roubaix et 6,600 de Lille et de Tourcoing. » (1)

(1) *Statistique du département du Nord*, tome 2, pages 322 et 323. — Il est curieux de rapprocher ces assertions d'un fonctionnaire du pays témoin oculaire de la puissante production des Nankins à Roubaix en l'an IX, d'un passage du *Dictionnaire général des tissus anciens et modernes*, par un Lyonnais. M. Bezon, professeur de théorie de fabrique, qui, après avoir dit que la fabrication des Nankins date à Amiens du commencement de notre siecle, affirme qu'on ne commença à faire des Nankins à Roubaix qu'en 1844 et 45 (2e édition, t. VII, p. 113).

Digitized by Google

On ne peut donner trop d'éloges, continue M. Dieudonné, à l'ingénieuse activité avec laquelle les fabricants de Roubaix s'étudient à varier et à perfectionner la fabrication. Chaque année voit sortir des tissus d'une nouvelle invention, chaque année ajoute au tableau des articles dus principalement au génie inventeur de l'artiste Decrême. C'est le même que le jury, nommé pour prononcer sur le mérite des objets présentés à l'exposition des produits de l'industrie nationale, de l'an X, a encouragé d'une manière si flatteuse en disant de lui dans son procès-verbal :

« Decrême, de Roubaix, a présenté des Nankinets d'une bonne fabrication : il a le génie inventif et il donne promptement aux étoffes les formes et les variétés que la mode demande. C'est à lui qu'est dû en grande partie l'état satisfaisant de la fabrique de Roubaix. Le jury lui décerne la médaille de bronze. » (1)

Sous le titre générique de Nankinets, on comprenait, outre le Nankin uni jaune, le Nankin rose superfin, les Nankinettes unies jaunes, de couleur violette, rose, terre d'Égypte ; les Canaderis, les Nankinettes *chinées*, jaspées, *flammées*, ondées, mouchetées ; trame double ; les Nankinettes à côtes, rayées, losangées, serpentines, cadrillées. On fabriquait bien d'autres étoffes en coton, mais leur production réunie n'atteignait pas celle des Nankinets.

Je viens de citer les Nankinettes *chinées* et *flammées* (2). Un vieillard du nom de Malfait-Segard, ancien

(1) *Statistique du département du Nord*. t. 2, p. 325).

(2) Quand les rayures transversales imprimées sur les écheveaux sont rapprochées les unes des autres, elles donnent au tissu un aspect de jaspé : c'était le chiné proprement dit à Roubaix ; quand, au contraire, elles sont fort espacées, elles produisent des espèces de flammes d'où la distinction des Nankinettes en *chinées* et en *flammées*.

Digitized by Google

teinturier, demeurant dans la cour de la Citadelle et que j'ai connu, affirmait qu'Alexandre Decrême était l'inventeur du chinage sur écheveaux de coton et il rapportait le fait suivant qui avait été l'occasion de cette invention ou, si l'on veut de cette application. Alexandre Decrême, en culottes courtes, selon l'usage du temps, et en bas blancs ou de couleur claire, traversant un jour sa teinturerie, mit le pied sur une pierre mal scellée et sous laquelle s'était infiltrée de l'eau de teinture noire. La brusque pression du pied fit jaillir des jets de cette teinture sur les bas de Decrême, mais d'une façon si particulière que l'ensemble des taches produisait l'effet de ce qu'on est convenu d'appeler le chiné, le flammé. Alexandre Decrême eut vite conçu l'idée d'une application que le hasard lui fournissait ; l'ingéniosité du fabricant fit le reste et le chinage sur écheveaux fut trouvé. Ce qui est certain, c'est que l'emploi du chiné sur écheveaux de coton date à Roubaix de la fin du dernier siècle. On connaissait déjà à Lyon et ailleurs le chinage mais sur chaîne ourdie.

La beauté de nos tissus était la conséquence du perfectionnement de notre filature de coton, perfectionnement auquel Alexandre Decrême prit une grande part. En 1789, on comptait à Roubaix une quinzaine de mécaniques simples, composées de 50 à 60 broches et occupant chacune trois personnes, un cardeur, un fileur et un aide ; il y en avait une cinquantaine en l'an IX.

La première importation du Mull-Jenny eut lieu en 1804, dans les ateliers de MM. Grimonprez père et fils. Deux ans plus tard, 168 métiers étaient montés et notre filature de coton méritait en corps une mention hono-

Digitized by Google

rable à l'Exposition de 1806. Les exposants étaient MM. Roussel-Grimonprez et Alexandre Decrême. (1)

Dans cette même Exposition de 1806, Alexandre Decrême obtenait un rappel de médaille d'argent qui lui était décerné en ces termes :

« M. Alexandre Decrême, à Roubaix, obtint, en l'an X, une médaille de bronze équivalente à la médaille d'argent de 2e classe ; il a envoyé, cette année, des Nankins, des Nankinets et des échantillons d'une étoffe de coton qu'il a nouvellement inventée et à laquelle il a donné le nom de Napoline. Ces ouvrages seraient des titres suffisants pour lui décerner la médaille d'argent de 2e classe, s'il ne l'avait déjà obtenue. »

Le jury arrêta, en outre, qu'il serait fait mention honorable des Nankins envoyés à l'Exposition par les fabricants de Roubaix. (2)

On substituait le coton et le fil de lin à la laine dans presque tous les genres anciens qui conservaient néanmoins leurs noms ; c'est ainsi qu'on eut, en 1808, des Prunelles, des Minorques, des Casimirs pur coton ou coton et fil de lin. De 1808 à 1814, le catalogue des étoffes de coton se grossit des Reps unis et croisés, des Tricotines, des Turquoises, des Printanières, des Bistembourg, des Bourbonnaises. Plus façonnées et faites en matières plus fines, les Nankinettes devinrent des Percalines, Percalines brochées, mouchetées, à cœur, etc.

A sa fabrication des Nankinets qui avait fait sa grande réputation et qu'il poursuivait toujours avec un succès croissant, Alexandre Decrême avait joint celle des étoffes

(1) Rapport du jury, pages 62 et 200.
(2) Rapport du jury, pages 68, 69 et 203.

Digitized by Google

fines, coton et soie, pour gilets et il y excella. C'est là surtout que se révèle non seulement l'artiste, mais le maître, car il a fait des élèves dont il eût pu s'énorgueillir. Il me semble que j'aurai tout dit sur ce point quand j'aurai cité M. Julien Lagache qui a porté à un si haut degré de perfection artistique la fabrication des gilets.

A l'Exposition de 1819, Alexandre Decrême et Gaydet-Destombes exposèrent des étoffes fines en coton et soie, pour gilets, qui furent fort remarquées pour la régularité du tissu, comme pour le bon goût des dispositions, et qui méritèrent à leurs auteurs une mention honorable. Je n'ai pas vu les produits exposés par Alexandre Decrême, mais bien ceux de Gaydet-Destombes, tissés par son fils M. Gaydet-Boët lui-même, qui a bien voulu m'en remettre, en 1858, un spécimen coupé dans toute la longueur d'une bande de chef en chef.

Ces produits, placés par le jury sur la même ligne que ceux d'Alexandre Decrême et pouvant, par conséquent, donner une égale idée de la valeur industrielle de ces derniers, sont admirables, et à l'heure qu'il est, à 70 ans de distance, ils font encore l'étonnement des connaisseurs. Il a fallu que le niveau de l'Exposition des tissus fut bien élevé en 1819 pour qu'une plus haute récompense ne vînt pas couronner une telle fabrication.

II

Alexandre Decrême est né à Roubaix, le 4 avril 1763, fils de Philippe-Joseph, journalier, et de Reine Defrance (1). Je ne sais rien de son enfance si ce n'est qu'elle fut de

(1) Le 4 avril 1763, je soussigné, vicaire, ay baptisé Alexandre-Joseph Decresme, né le même jour en légitime mariage de Philippe-Joseph, journalier, et de Reine Defrance, domiciliés en cette paroisse ; le parrain. Alexandre-Joseph Lefebvre ; marraine, Angélique-Joseph Decresme ; elle a déclaré ne sçavoir écrire. Signé : Alexandre-Joseph Lefebvre ; Jean-Baptiste Decarpentry, vicaire.

Digitized by Google

bonne heure vouée au travail. Il épousa, le 25 mai 1784, à 21 ans, Marie-Catherine Leclercq, âgée de 20 ans, dont le frère était cordonnier. Decrême, c'est ainsi qu'il signe l'acte de son mariage, était alors *roselier*, c'est-à-dire fabricant de *ros* ou peignes à tisser ; profession qu'exerçait son père et aussi son frère Louis-Joseph, l'un de ses témoins. Il n'entreprit la fabrication des tissus qu'après 1789.

Simple ouvrier, fils et frère d'ouvriers, Alexandre Decrême ne dut qu'à son seul mérite ses rapides succès, sa position, sa célébrité pourrait-on dire, car sa réputation s'étendit au loin et la tradition en a conservé le souvenir encore vivant, parmi notre génération, qui a voulu honorer l'éminent industriel, l'artiste fabricant, en donnant son nom à l'une des rues de la ville.

Je voudrais maintenant montrer l'homme public et relater les services qu'une situation noblement acquise et la considération qui s'y rattache l'appelèrent à rendre à la Ville, au Commerce et à l'Industrie, pendant les vingt-trois dernières années de sa vie.

En peu de temps, Alexandre Decrême eut conquis sa place parmi les fabricants et manufacturiers les plus distingués par l'importance de leurs établissements et de leurs affaires ; aussi, quand la constitution de l'an VIII vint donner à l'administration des communes une organisation nouvelle, fut-il désigné à l'autorité préfectorale pour faire partie des trente conseillers municipaux attribués à Roubaix. Decrême fut conseiller municipal de 1800 à 1805 et de 1814 à 1824.

Alexandre Decrême avait commencé la fabrication des tissus, alors que la loi des 2-17 mars 1791, supprimant les maîtrises, les jurandes et tous les privilèges de profession sous quelque dénomination que ce fût, venait

Digitized by Google

de proclamer que toute personne serait libre de faire tel négoce et d'exercer telle profession qu'elle trouverait bon, à charge de se pourvoir d'une patente. Cette loi d'ailleurs réservait expressément à l'autorité le droit de maintenir les anciens règlements et d'en créer de nouveaux.

Une telle liberté était la seule que crussent possible nos officiers municipaux, héritiers des vues et de l'esprit de l'ancien échevinage (1); ce fut celle que, sur leur requête, le Directoire du département du Nord consacra, par son arrêté du 3 août 1791, en déclarant que tous les règlements rendus sur le fait de la fabrication et la police de la Manufacture du bourg de Roubaix et de tous autres continueraient d'avoir leur exécution jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. Mais la Constitution du 5 Fructitor an III, ne reconnaissant aucune limite à la liberté du commerce et à l'exercice de l'industrie et des arts de toute espèce, fit passer dans les lois le régime de liberté sans frein qui dégénéra en licence et contre lequel Roubaix, le dernier refuge des règlements, ne cessa de s'élever et de réagir pendant plus de trente ans.

En l'an X, à l'époque où on s'occupait de la codification de nos lois civiles, on voulut également établir un système de législation industrielle, fondée sur le principe de la liberté, mais après une perturbation aussi

(1) Nos anciens magistrats faisaient, dans le régime industriel de leur temps, une distinction bien marquée. Autant le monopole et l'exclusion sous l'oppression desquels ils avaient gémi, durant plus de trois siècles, leur étaient odieux, autant ils tenaient aux règlements de police intérieure qui pouvaient seuls corriger les inconvénients d'une liberté industrielle illimitée. On pouvait entreprendre tous les genres de fabrication, c'était là la plus belle conquête que leurs vœux eussent pu poursuivre Quant à l arbitraire du fabricant, ils le regardaient comme une cause inévitable de ruine pour notre manufacture, persuadés qu'elle ne s'était conservée et accrue que par l'exacte exécution des règlements.

Digitized by Google

profonde que celle qu'avaient subie le commerce et l'industrie, on s'aperçut bien vite que, pour organiser un système qui leur convînt, tout était à faire et que les éléments manquaient, On se contenta de pourvoir aux besoins les plus pressants par quelques lois provisoires, en attendant, pour élever l'édifice nouveau, les matériaux qu'on se mit à même de recueillir au moyen des chambres consultatives de manufactures, fabriques, arts et métiers que créa la loi du 22 Germinal an XI.

La Chambre consultative de manufactures, fabriques, arts et métiers de Roubaix, établie par l'arrêté du 12 Germinal an XII et élue, le 8 Prairial suivant, par les notabilités industrielles de la ville, fut mise en activité le 12 Pluviose an XIII (1er février 1805). Elle se composait de six membres présidés par M. Roussel-Grimonprez, maire en même temps que membre de la Chambre.

Alexandre Decrême, l'une de nos sommités manufacturières, était naturellement désigné au choix de ses concitoyens, et, de 1805 à 1824, année de sa mort, c'est-à-dire pendant cette période de dix-neuf ans qui ne fut pas sans gloire pour la Chambre consultative, il fit partie de ce petit groupe d'hommes d'élite, dont l'action se concentra tout d'abord sur le grand but poursuivi : la moralisation de l'industrie.

Le premier soin de la Chambre consultative fut, en effet, d'exprimer ses vœux pour le rétablissement des règlements et de rédiger un projet dans lequel elle fit entrer les modifications que lui indiquaient les nouvelles inventions et les besoins actuels de l'industrie. Mais on n'obtint que des réponses banales : La liberté donnée à la France était inviolable ; elle était le plus sûr moyen de stimuler le génie et de faire fleurir nos fabriques. —

Digitized by Google

La fabrique avait fait de grands progrès sous un régime de liberté illimitée, à quoi bon changer cet ordre de choses ? — On adopterait tel moyen qui serait proposé pour éclairer l'acheteur sur la bonne qualité de la marchandise, mais on ne gênerait en rien l'industrie. — Du reste, on était disposé à établir à Roubaix un Conseil de Prud'hommes tel qu'on venait de le créer pour l'industrie lyonnaise.

Notre Conseil de Prud'hommes fut, en effet, établi par décret impérial du 7 août 1810 et sa composition fut fixée à sept membres et deux suppléants. Alexandre Decrême figure en tête de cette première composition avec la grande majorité des voix, et fut président du Conseil de 1811 à 1816.

A peine installé, le Conseil des Prud'hommes présenta à la sanction du ministre un règlement qui fixait, pour les divers tissus de coton, le nombre de fils en broches calculé sur une largeur déterminée. Ce règlement et celui que le Conseil, joint à la Chambre consultative, présenta en 1816, alors que les Bourbons étant remontés sur le trône de leurs pères, le temps parut plus favorable pour renouveler des démarches restées jusque-là infructueuses, eurent le sort de leurs aînés. En 1821, aucune loi n'était venu réprimer les écarts d'une liberté illimitée. La Chambre et le conseil proposèrent un projet de contrat d'union tendant à fixer invariablement les largeurs. Ce contrat d'union, signé par presque tous les fabricants de Roubaix, de Tourcoing et des communes voisines, n'eut qu'une courte existence pendant laquelle, néanmoins, il produisit un bien réel.

Ici, ma tâche touche à son terme comme la carrière si bien remplie d'Alexandre Decrême. Ces dernières

Digitized by Google

pages en disent assez pour laisser entrevoir le rôle actif et distingué qu'il a dû accomplir au sein de la Chambre consultative et du Conseil des Prud'hommes. Du reste, l'action combinée de ces deux institutions, leurs efforts pour contenir la liberté industrielle dans des bornes qui en excluaient la licence et la prémunissaient contre les suggestions de la cupidité, n'ont pu persister au-delà de la Révolution de 1830. Déjà, il n'était plus possible d'assujettir le fabricant à d'autres règles qu'à celles que lui dictait son intérêt particulier. La liberté industrielle absolue, illimitée, passait définitivement dans nos mœurs ; mais les tentatives de la Chambre consultative et du Conseil des Prudhommes pour en écarter les excès doivent rester dans l'Histoire comme la justification glorieuse de cette devise roubaisienne : *Probitas et Industria.*

III

Alexandre Decrême était un artiste dans la bonne acception du mot, qui implique le plus bel éloge qu'on puisse faire d'une notabilité acquise dans l'exercice d'une industrie où le goût, l'art et le génie peuvent concourir. Il en avait les qualités : l'indépendance de caractère et aussi le désintéressement qui ne compte pas. Ce n'est pas, il est vrai, par ce détachement qu'il aurait assuré sa fortune, mais à cette époque les femmes de nos manufacturiers étaient pour moitié au moins dans la prospérité d'une maison, et l'épouse d'Alexandre Decrême comptait mieux que son mari.

Resté simple dans les succès, Decrême n'eut rien du parvenu. Ce que je sais de son extérieur, c'est que sa figure reflétait l'honnêteté, la franchise et la bonté. Un jour, durant quelque retour de la Terreur, se trouvant au restaurant à Lille, il est abordé par un de ses

Digitized by Google

voisins de table qui, le prenant à part, lui dit que son air bon et franc l'encourage à se confier à lui. Je suis prêtre, ajoute l'inconnu, poursuivi et traqué par les gendarmes, et sans le secours d'une âme compatissante qui m'aide à gagner la frontière, je serai infailliblement pris ; c'est ma vie que je mets entre vos mains. Decrême n'écoute que son cœur, et sans s'arrêter à la pensée du danger qu'il peut courir lui-même, il ramène le prêtre à Roubaix et lui procure le moyen de se réfugier en lieu sûr. — Ce trait m'est raconté par son petit-fils, M. Alexandre Delaoutre.

Alexandre Decrême était agrégé à la compagnie des Canonniers-Arquebusiers ou confrérie de Sainte-Barbe qui avait été instituée à Roubaix le 9 décembre 1606, et qui existait encore en 1808. A cette époque, Decrême en était commandant et il adressait, de concert avec le capitaine et un autre officier, la pétition suivante au préfet du Nord :

« Général Préfet, depuis plus de deux siècles, une compagnie d'Arquebusiers est établie à Roubaix ; ses exercices ont pour objet d'apprendre à tirer juste et sont conséquemment propres à préparer les jeunes gens à l'état militaire où ils sont appelés par la conscription.

» Indépendamment de l'exercice destiné à leur instruction, les Arquebusiers de Roubaix ont chaque année un concours où le plus habile est proclamé président et conserve pendant un an cette qualification. Des honneurs lui sont décernés après son élection et à différentes époques de l'année. Ces honneurs consistent en évolutions militaires et en plusieurs décharges d'arquebuses ; tout se passe dans l'ordre et la décence que l'on doit attendre d'une réunion d'amis choisis. Tous les souverains qui ont successivement gouverné le pays ont

Digitized by Google

protégé et même encouragé les exercices de ce genre, et Sa Majesté l'Empereur et Roi, confirmant tacitement ce qu'ont fait, à cet égard, ses prédécesseurs, a réorganisé, étant premier Consul, la compagnie des Canonniers créée depuis longtemps à Lille. Elle a fait plus, elle lui a fait l'abandon d'un bâtiment national, du terrain qui en dépend, pour s'y réunir, et de deux pièces de quatre pour s'exercer.

» La compagnie d'Arquebusiers de Roubaix est loin de prétendre à une si grande faveur, mais elle se croit autorisée à continuer comme par le passé ses exercices récréatifs ; et comme elle ne veut rien faire sans l'aveu de l'autorité supérieure, elle vous prie, Général Préfet, de déclarer qu'elle est libre de se réunir dans l'enceinte destinée à ses exercices, et que, sans blesser les lois ni les règlements de police, elle peut, à différentes époques de l'année, faire, hors de cette enceinte, ses exercices d'usage. » Signé : Alex. Decrême, commandant ; H. Lardemer, capitaine ; J.-B. Masure. — Sur l'avis favorable du maire, le préfet accorda l'autorisation demandée (1).

Alexandre Decrême est mort le 30 janvier 1824, dans sa 62e année. Il avait eu de son union avec Marie-Catherine Leclercq deux enfants Pierre Decrême, mort adolescent, et Marie-Thérèse Decrême, qui était mariée à Hector-Achille Delaoutre, fils de Floris-Marie-Joseph et d'Ursule-Angélique-Jacobine Defrenne ; elle était mère de quatre enfants. Alexandre Decrême laissait un nom honoré et le renom du plus habile fabricant de son temps.

(1) Archives municipales, J. 1 (r).

Digitized by Google

IV

ERNOULT-BAYART

I

Du moment que, dans notre École Nationale des Arts Industriels, on veut honorer et perpétuer la mémoire des Roubaisiens qui ont été les plus utiles à leurs concitoyens, on fait œuvre éminente de justice et de gratitude en désignant M. Ernoult-Bayart qui, au plus haut degré, a mérité de la Ville de Roubaix, non seulement sous le rapport des institutions dont cette École est la consécration, mais encore sous le rapport de l'Industrie dont il a assuré l'existence, sous le rapport de l'Administration à laquelle il a donné une impulsion nouvelle et qu'il a rehaussée d'un vif éclat, sous le rapport même de l'Histoire de la cité dont il a provoqué l'étude, encouragé et soutenu la publication.

Il me semble que je ne pourrais mieux commencer la notice biographique de M. Ernoult-Bayart que par les paroles qui suivent, prononcées sur sa tombe par son collaborateur et son successeur M. Constantin Descat, maire de Roubaix.

« C'est un hommage éclatant rendu aux principes éternels de la morale chrétienne, que la présence de cette foule recueillie et attristée autour de la tombe d'un homme de bien. Rien n'est plus propre à élever l'âme et à faire naître une généreuse émulation, que de voir honorer ainsi la vertu, le mérite et la bonté.

Digitized by Google

» M. Jean-François-Auguste-Joseph Ernoult-Bayart nous était cher à tous ces titres, soit comme administrateur, soit comme homme privé ; il était du petit nombre de ceux dont il suffit de rappeler la vie pour faire leur éloge.

» Né en 1797, au village de Sailly-sur-la-Lys, il passa les premières années de sa jeunesse dans les occupations de la campagne. Plus tard, attiré d'une manière irrésistible vers l'industrie dont les progrès incessants et les résultats merveilleux offraient à sa jeune imagination une vaste et brillante carrière, il vint se fixer à Roubaix pour y acquérir la science et la pratique qui l'élevèrent par la suite au rang de nos principaux manufacturiers.

» Par son mariage, il entra dans la grande famille roubaisienne et s'identifia avec les babitudes d'ordre et de travail qui, de tout temps, furent en honneur dans notre ville ; il s'y fit bientôt estimer par son mérite plus grand encore, une parfaite droiture et une observance rigoureuse des règles de l'équité. Il était si bien connu sous ce rapport que, dans la plupart des affaires litigieuses présentant quelques difficultés, c'était lui que le Tribunal désignait comme arbitre.

» A la création de notre caisse d'épargne, en 1843, il fut nommé l'un des directeurs ; quatre ans plus tard, il prit place au banc des marguilliers de l'église Notre-Dame et contribua avec autant de zèle que de capacité à l'organisation de cette nouvelle paroisse ; son cœur, animé d'une foi sincère et d'une conviction profonde, lui inspira des actes de munificence religieuse qui servirent d'exemples et contribuèrent à rehausser la majesté du culte.

» Déjà membre du Conseil des Prud'hommes depuis plusieurs années, il en devint président en 1848, et,

Digitized by Google

dans ce poste entouré d'écueils, on doit reconnaître que, par la sûreté de son jugement, par la sagesse de ses conseils, par son esprit conciliant et ferme tout à la fois, il a rendu de grands services et contribué, pour une bonne part, au maintien de la tranquillité relative dont Roubaix a joui à cette époque orageuse.

» Lors du renouvellement du conseil municipal, en 1855, M. Ernoult-Bayart était un candidat tout désigné ; aussi fut-il élu à une grande majorité.

» Les fonctions de maire étant devenues vacantes en 1856, M. Tiers-Bonte fut appelé à les remplir provisoirement, mais il n'accepta cette charge qu'à la condition expresse que M. Ernoult-Bayart exercerait aussi provisoirement celles d'adjoint. Ce dernier quoique placé au second rang, se montra digne du premier, et, en effet, un décret du 14 juillet 1860, le plaça à la tête de notre administration municipale. »

II

L'administration de M. Ernoult - Bayart fut sans contredit l'une des plus remarquables entre toutes celles qui se sont succédé à Roubaix jusqu'à la création de l'École Nationale des Arts Industriels, en 1883. Sous cette administration sont nées la plupart de nos institutions scientifiques, artistiques, professionnelles et industrielles, et ses actes ont été résumés par deux mots qu'il faudrait graver sur tous les établissements qui lui doivent la vie : « Initiative et Progrès. »

» C'est M. Ernoult-Bayart qui a créé le cours public de chimie et organisé sur des bases plus larges le cours de physique. Saisissant avec empressement l'arrivée dans notre voisinage d'un savant professeur, M. Jaudeau,

Digitized by Google

spécialement voué à cette branche de l'enseignement scientifique, il s'entendit avec lui pour établir à Roubaix, en octobre 1861, un cours de chimie, dont l'utilité est incontestable dans une ville industrielle, et pour y joindre le cours de physique en lui donnant plus de développement. Une moyenne de cent auditeurs fréquentaient habituellement ces cours dès la première année.

Dans le même temps, M. Ernoult-Bayart établit les cours publics d'architecture, de mathématiques, de géométrie pratique ; et peu après les cours de langue anglaise et de langue allemande, ainsi que le cours de droit commercial.

C'est à M. Ernoult-Bayart que revient l'honneur d'avoir créé, en 1863, notre école de peinture, si prospère dès ses débuts, et à laquelle Roubaix doit en grande partie son renom artistique. Il eut le mérite heureux de discerner parmi les divers concurrents qui lui furent présentés, l'artiste consciencieux, l'éminent professeur dont nous avons tous apprécié et admiré, pendant 21 ans, l'excellence de l'enseignement. Les résultats obtenus par les efforts et le dévouement de M. Mils sont trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler ici. Les noms de Weerts, de Krabansky, de Bouzin, de Cogghe, de Meurisse et de tant d'autres disent plus que tous les éloges qu'on pourrait faire de ce digne professeur.

C'est sous les auspices de M. Ernoult-Bayart que s'est fondé de toutes pièces le musée artistique de Roubaix et qu'a été commencée cette précieuse collections de tissus qui, dans l'apport de la Ville pour la création de notre École Nationale, a été estimée cent mille francs avec la mention suivante :

« Cette collection très riche et déjà ancienne représente l'historique de la fabrication des tissus de Roubaix

Digitized by Google

et autres villes. Elle est fréquemment consultée non seulement par nos concitoyens, mais par bien des personnes des villes étrangères qui viennent exprès à Roubaix pour la consulter. On ne saurait aujourd'hui constituer ni acheter une collection semblable ; elle est unique en son genre et elle a pour nous une valeur inestimable. » *(Rapport de la Commission des Écoles Académiques sur la fondation à Roubaix d'une École nationale des Arts Industriels*, 15 avril 1881, p. 12.)

Or, ces utiles créations ne forment-elles pas les assises fondamentales sur lesquelles reposent notre École des Arts Industriels, et ne peut-on dire avec toute raison, de M. Ernoult-Bayart qu'il en a préparé la voie ?

Mais ces institutions qu'une trop rapide énumération réunit ici en raison de leur action commune et spéciale vers la réalisation de l'École Nationale, ne constituent pas le seul mérite de M. Ernoult-Bayart ; bien d'autres titres, que je voudrais rappeler au moins sommairement, recommandent à la reconnaissance publique sa carrière administrative si noblement remplie, si utile et si digne.

III

On a redit sur la tombe de M. Ernoult-Bayart les services éclatants qu'il a rendus à la cause sacrée de l'Instruction publique, les nombreuses écoles qu'il a édifiées, les établissements qu'il a soutenus et encouragés, ses remarquables rapports sur l'instruction primaire, dont plusieurs ont eu du retentissement dans toute la France septentrionale, l'activité incessante qu'il a déployée pour la progression de l'enseignement et pour le développement de l'intelligence des générations qui sont nées et qui ont grandi sous son administration. (Discours de M. Bonnier, juge de paix.)

Digitized by Google

Dans un autre ordre, on a rendu un juste hommage à la mémoire de M. Ernoult-Bayart en rappelant l'œuvre qui fut en quelque sorte le point culminant de sa carrière administrative, l'œuvre grandiose qui lui est propre : la Distribution d'eau de la Lys. On songe avec effroi en même temps qu'avec admiration pour l'homme dont la confiante énergie et l'inébranlable persévérance ont conjuré le danger, à ce que serait devenue l'industrie roubaisienne si cette entreprise capitale n'en avait assuré le salut en réalisant, à travers mille obstacles, la conquête des eaux placées par la nature à quatorze kilomètres de distance ; conquête qui, suivant l'heureuse expression des représentants de la cité, entoure d'une auréole le nom de M. Ernoult que la reconnaissance publique transmettra aux générations futures.

C'est aussi à M. Ernoult-Bayart qu'on doit l'innovation si importante des pensions à domicile pour les vieillards indigents, pour les honnêtes ouvriers qui, après avoir contribué par leur travail à la prospérité de l'industrie, peuvent ainsi, heureux et libres, passer leurs vieux jours au milieu de leurs enfants et de leurs petits enfants.

C'est sur la demande formelle de M. Ernoult-Bayart qu'a été entreprise la publication de l'*Histoire de Roubaix* en cinq volumes in-8°, 1859-1863, ainsi divisée :

Histoire de l'église Saint-Martin de Roubaix ;

Histoire des Établissements religieux et charitables de Roubaix ;

Histoire des Seigneurs et de la Seigneurie de Roubaix;

Histoire des Institutions communales de la ville de Roubaix ;

Histoire de la Fabrique de Roubaix ;

Travail dont il a suivi les différentes phases avec un

Digitized by Google

vif intérêt, qu'il n'a cessé d'encourager et de soutenir et qu'il a eu deux fois la satisfaction de voir couronner de médailles d'or.

En me faisant nommer archiviste de la ville, en 1857, M. Ernoult-Bayart savait bien que j'étais irrésistiblement attiré vers l'étude de l'histoire de Roubaix ; il savait que la publication de cette histoire serait l'objectif de la carrière qu'il m'ouvrait, le but rêvé ; Il a su aussi combien je lui était reconnaissant de m'y avoir conduit comme par la main et de s'y être lui-même associé en acceptant la dédicace du volume où sont traitées les institutions communales de notre chère cité.

C'est encore sur l'ordre de M. Ernoult-Bayart qu'a été rédigé et publié l'*Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Roubaix antérieures à 1790*, imprimé en 1866 sous les auspices du Gouvernement. S'il ne m'appartient pas d'exalter ce travail et de redire les témoignages qu'il a recueillis, il m'est au moins permis de me souvenir avec gratitude de la protection bienveillante et éclairée que M. Ernoult-Bayart accordait aux travaux historiques.

Longue serait l'énumération de toutes les autres choses bonnes et utiles que notre cité doit à son éminent administrateur ; mais on ne saurait omettre de citer une œuvre qui lui est aussi propre : le *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix*, présenté chaque année au conseil municipal ; publication qu'il a inaugurée en France et dont toutes les grandes villes lui ont emprunté et l'idée et le cadre ; publication qui, pour Roubaix, continue d'une façon si heureuse, si utile et si complète, l'histoire des institutions municipales arrêtée au point précis où commence l'administration de M. Ernoult-Bayart.

Digitized by Google

IV.

Lorsqu'au mois de juillet 1867, d'impérieuses raisons de santé forcèrent M. Ernoult-Bayart à renoncer à la vie publique, les membres du conseil municipal lui adressèrent la lettre suivante :

« Monsieur Ernoult-Bayart,

» La ville de Roubaix a appris avec une douleur profonde que l'état de votre santé cruellement altérée depuis quelque temps, vous condamnant à un repos absolu, comme seul moyen de guérison, vous avait engagé à remettre en d'autres mains les fonctions de Maire, dans lesquelles vous avez rendu de si nombreux, de si éminents services.

» C'est à la fois en notre nom et comme interprètes du sentiment public que nous venons vous exprimer les regrets que toute la population éprouve en se voyant privée tout-à-coup d'un administrateur si intègre, si dévoué ; elle n'oubliera jamais le courage et la persévérance avec lesquels vous avez si souvent lutté contre des obstacles qui, pour tout autre, auraient paru insurmontables. Et comment pourrait-elle l'oublier, lorsque le bien que vous aviez en vue s'est accompli, lorsque les établissements que vous aviez projetés ont atteint leur but, lorsque notamment cette distribution d'eau, fondement inébranlable de la prospérité de Roubaix, entoure déjà d'une auréole votre nom que la reconnaissance publique transmettra aux générations futures ?

» Nous tous, vos collaborateurs et vos amis, nous eussions été heureux de vous donner de vive voix ce témoignage d'estime et d'affection dont personne plus que vous n'est digne, mais la crainte de vous causer une émotion dangereuse nous force de nous abstenir d'une démarche collective qui nous était inspirée par le cœur. Recevez du moins, par cet écrit, l'assurance que votre souvenir restera parmi nous comme un exemple et un encouragement jusqu'au moment où nous aurons le bonheur de vous voir reprendre dans le conseil le siège où vous aviez été appelé par le vote de vos concitoyens. »

Digitized by Google

Hélas ! cette espérance ne se réalisa pas ; M. Ernoult-Bayart rendit sa belle âme à Dieu le 11 janvier 1868, dans sa 71e année.

A la simplicité et à la droiture du cœur, à l'élévation de l'esprit et à la sûreté de vue, M. Ernoult-Bayart joignit l'activité, l'énergie, la fermeté. D'une patience éprouvée, il supportait les tracasseries, les injustices même, qui ne lui furent pas toujours épargnées, avec une résignation digne, sans faiblesse, empreinte parfois d'une tristesse qui voilait son regard, mais qui, dans ses souvenirs, ne laissait jamais place à l'amertume.

Je me suis laissé entraîner, je le vois, par mes sympathies pour ce caractère si bien doué, pour l'administrateur d'élite dont l'estime m'était chère. J'aurais voulu pourtant redire ici la bonté, l'aménité, les vertus de l'homme privé, les qualités de l'époux et du père ; je les résumerai dans ces derniers mots : Aimé et vénéré de tous ceux qui l'entouraient, M. Ernoult-Bayart ne fut pas seulement la gloire des fonctions publiques, il fut encore l'honneur, le charme et la joie de sa famille.

Digitized by Google

Digitized by Google

V

ALFRED MOTTE

Avec Alfred Motte se termine glorieusement la série des personnages roubaisiens auxquels est réservé l'honneur d'un buste ou d'une statue à l'École nationale des Arts Industriels.

Hier encore il était debout comme l'un des grands industriels dont la France s'honore ; il était au milieu de nous comme le prince de l'industrie roubaisienne. Aujourd'hui la mort l'a frappé, mais il survit par la diversité et l'importance de ses établissements comme aussi par la grande influence qu'il a exercée sur le mouvement industriel à Roubaix.

C'est à ce point de vue que nous voulons considérer Alfred Motte, puisque c'est à ce titre d'industriel de premier ordre qu'il avait sa place marquée à l'École nationale. Mais à Roubaix surtout, on ne nous pardonnerait pas de n'avoir pas esquissé au moins les principaux traits qui distinguaient l'homme privé et qui concouraient avec l'audace, le succès, le génie des entreprises à lui assurer parmi nous un impérissable souvenir. La vie privée d'Alfred Motte répondra comme un faible écho aux sympathiques regrets de ses nombreux amis ; sa carrière industrielle sera le mémorial des titres qui lui ont valu une place d'honneur dans l'admiration et la reconnaissance de la ville de Roubaix.

Digitized by Google

E I.

ivé. (1)

d'un fleuve sans nous
nous conduire à son
humaine n'est que
nil até au point d'o-
ins rapides, un
plus ou moins
me vie fugitive
le gouffre de
choses elles-
qui compte
ère indus-

27. Son
labo-
ratoire
trie
ce

Digitized by Google

·d Motte emporta dans la tombe, le
·c le mérite de ses œuvres, l'estime
· de ses concitoyens.

·née Pauline Brédart, était une femme
·ites, infatigable à la besogne, réglant
nille avec une sage modération,
·e prépondérante sur la formation
· de ses enfants, travaillant avec
· énergie viriles dans la fabrication
en mains la direction de la
lors posée parmi les plus pros-
·nt renommées. Aussi lorsqu'elle
·1, à l'âge de 75 ans, elle pouvait
·avait bien rempli sa tâche, Dieu
nts (1).

es de M. Alfred Motte s'écou-
cette atmosphère du foyer
son éducation première. Il
les meilleurs exemples ; il
· les exhortations les plus
t de parents, de frères et
comme le Benjamin de la

·ize ans lorsqu'il quitta le
ı frère Étienne qui allait
ge de Dohen. Dès que

: au premier rang pour la fila-
ı d honneur à la suite de l'Expo-
: l'une de nos premières maisons
lotte ; Étienne, après quelques
: peignée ; Pauline était alliée à
·remières maisons de fabrication
de la Chambre de Commerce ;
ı avec une audacieuse confiance

Digitized by Google

CHAPITRE I.

L'homme privé. (1)

Le géographe ne nous parle point d'un fleuve sans nous faire remonter à sa source et sans nous conduire à son embouchure. Pour le biographe, la vie humaine n'est que trop semblable à un fleuve : même humilité au point d'origine, puis des accroissements plus ou moins rapides, un cours plus ou moins majestueux, des rives plus ou moins prospères, enfin vie longue et glorieuse comme vie fugitive et obscure, tout disparait à nos yeux dans le gouffre de l'Éternité. Telle est la leçon salutaire que les choses elles-mêmes proclameront assez haut dans cette vie qui compte soixante ans de durée et trente-cinq ans de carrière industrielle.

M. Alfred Motte naquit à Roubaix, le 15 août 1827. Son père J.-B. Motte était un homme aussi paisible que laborieux, aussi doux que ferme, aussi ami de Roubaix, qu'ennemi de l'industrie. Pourtant il y avait une industrie qu'il exerçait avec une infatigable persévérance, il était ce que fut après lui et jusque dans ces dernières années, M. Louis Watine, il était l'homme du bien public. Aussi l'Empereur Napoléon III, à son passage à Roubaix, le 24 septembre 1853, crut-il devoir rendre à un dévouement si constant et si désintéressé un légitime hommage, auquel Roubaix ne pouvait qu'applaudir, en remettant à M. J.-B. Motte la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Le

(1) Notre rapide aperçu sur M. Motte comme *homme privé* trouvera son complément naturel dans la biographie plus intime qui doit paraître au nom de la famille.

Digitized by Google

père de M. Alfred Motte emporta dans la tombe, le 13 mars 1864, avec le mérite de ses œuvres, l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens.

Madame Motte, née Pauline Brédart, était une femme remarquable entre toutes, infatigable à la besogne, réglant l'intérieur de sa famille avec une sage modération, exerçant une influence prépondérante sur la formation intellectuelle et morale de ses enfants, travaillant avec une intelligence et une énergie viriles dans la fabrication des étoffes, et tenant en mains la direction de la maison Motte-Brédart, alors posée parmi les plus prospères et les plus justement renommées. Aussi lorsqu'elle s'éteignit le 3 février 1871, à l'âge de 75 ans, elle pouvait s'endormir en paix, elle avait bien rempli sa tâche, Dieu l'avait bénie dans ses enfants (1).

Les dix premières années de M. Alfred Motte s'écoulèrent paisiblement dans cette atmosphère du foyer domestique si favorable à son éducation première. Il n'eut sous les yeux que les meilleurs exemples ; il n'entendit autour de lui que les exhortations les plus pressantes au bien, de la part de parents, de frères et de sœurs qui le chérissaient comme le Benjamin de la famille.

Il était arrivé à l'âge de onze ans lorsqu'il quitta le toit paternel et accompagna son frère Étienne qui allait terminer ses études au collège de Dohen. Dès que

(1) Louis, son aîné (M. Motte Bossut) était au premier rang pour la filature de coton et avait reçu la croix de la Légion d'honneur à la suite de l'Exposition de Londres en 1862 ; Adèle était l'âme de l'une de nos premières maisons de commerce d'exportation, la Maison Dazin-Motte ; Étienne, après quelques mécomptes, était lancé dans le négoce en laine peignée ; Pauline était alliée à M. Aimé Delfosse, alors à la tête de l'une des premières maisons de fabrication pour les nouveautés-fantaisies et déjà président de la Chambre de Commerce ; enfin Alfred, le cadet, poursuivait son chemin avec une audacieuse confiance dans la grande industrie.

Digitized by Google

M. l'abbé J. Crèvecœur eut ouvert le pensionnat de Marcq, Alfred Motte qui n'avait été éloigné de Roubaix que par la nécessité des circonstances, fut placé dans ce nouveau collège où il suivit de 1841 à 1844, les classes de quatrième, de troisième et de seconde.

En 1844, MM. Crèvecœur et Lassé, directeurs du pensionnat, n'ayant pas encore obtenu l'autorisation pour les cours de rhétorique et de philosophie, il était donc nécessaire de transplanter de nouveau notre jeune étudiant, et cette fois c'était pour l'éloigner davantage et l'envoyer au collège Stanislas à Paris, où le roubaisien ne pouvait arriver qu'après *vingt-trois heures de voiture !* C'est là qu'il continue à marcher dans la voie du bien et à s'appliquer avec ardeur à des études complètes qui furent couronnées par un brillant succès aux examens du baccalauréat.

Quand il quitte le collège Stanislas, c'est pour rester à Paris et faire à la fois ses études de droit et un stage de notariat. Il triomphe de toutes les difficultés et arrive promptement à conquérir le grade de licencié en droit en soutenant brillamment sa thèse sur *Le Testament.*

Dans les pages, encore toutes palpitantes, de sa correspondance avec sa famille, nous avons pu voir revivre comme dans une perspective le caractère ardent et aimant, la physionomie aimable, la vivacité spirituelle de notre jeune étudiant. Marcq et Stanislas l'ont connu enjoué, alerte, travailleur, résolu, ayant le sentiment des grandes choses — animé des affections les plus vives et les plus délicates pour sa famille. Toujours entre Paris et Roubaix il y a un double courant de nouvelles, un délicieux échange d'amabilités et c'est dans ce religieux et sympathique commerce que l'âme de l'étudiant se

Digitized by Google

retrempe ; on se parle, on s'aime, on vit en famille, le cœur a tant de moyens pour supprimer les distances ! Si les limites de notre travail nous le permettaient, nous serions charmé de pouvoir nous arrêter à cueillir dans ses lettres, pour la jeunesse qui nous lira, un joli bouquet de citations respirant chacune un parfum des plus suaves de piété filiale. Un seul mot donnera la note caractéristique de ses sentiments : « Si vous doutiez un seul instant de mes sentiments, vous, mon cher papa et toute la famille, je viens par une parole que Dieu entend vous promettre, vous assurer que jamais vous n'apprendrez que votre fils ou votre frère a dérogé à ses devoirs, ni flétri son honneur et jeté le blâme sur vous tous par son inconduite. Voilà les fleurs que vous désirez et j'en suis sûr, désormais vous n'aurez plus de craintes. Je suis loin de vous, jeune et dans une ville où le mal est fréquent, vous pouviez quelquefois avoir de l'inquiétude, ces paroles vous rassureront. Je les ai dites avec la sincérité de mon âme. Cet engagement que je viens de contracter ne peut être détruit que par moi seul, je serais donc doublement coupable, si je ne respectais pas moi-même ce que j'ai fait. Votre amitié, votre bénédiction et l'assurance que vous m'aimez, voilà ce que je réclame comme cadeau. Mon âme éprouve encore le besoin de vous dire qu'après Dieu vous m'êtes tout en ce monde. Je prie mes frères et sœurs de m'aimer comme je les aime, j'ai droit à leurs conseils, je suis le plus jeune et je suis seul, l'union et l'amitié régleront tous nos rapports. »

En 1848 il revenait se fixer au milieu des siens, dans la pensée d'embrasser la carrière du notariat. Après quelques hésitations il se lance dans la grande industrie. Si sa carrière fut glorieuse, les débuts furent marqués par deux grandes épreuves, l'une qui blessait profondément son amour-propre, l'autre qui lui déchirait le cœur.

Digitized by Google

C'est dans de telles circonstances que l'homme fort a l'occasion de se montrer. Nous verrons comment il sut se relever de son échec industriel du début. Mais l'épreuve la plus poignante fut sans contredit celle qui le frappa dans ses affections de famille. Il n'avait que vingt-neuf ans lorsque la mort par un double coup lui ravissait toutes ses joies et d'époux et de père. La famille Desurmont, avec une délicatesse qui fait son éloge, comprit ce qu'elle devait au malheur et de nouveaux liens purent être contractés dans une nouvelle famille sans rompre la chaîne de relations cordiales qu'une première union avait formées.

M. Alfred Motte épousa en secondes noces (1856) Mlle Léonie Grimonprez, fille de M. L. Grimonprez, d'une grande famille d'industriels auxquels l'industrie roubaisienne était redevable de l'introduction des Mull-Jenny en 1804, de la première machine à vapeur vers 1820 et de la filature de laine peignée vers 1830.

De cette nouvelle union naquirent 7 enfants dont 5 survivent : Albert, Eugène, Alfred, Louise, Thérèse. Il est impossible de dire combien il aimait les siens, combien son cœur était bourrelé des plus noirs pressentiments et des plus pénibles anxiétés quand la plus légère maladie venait s'asseoir à son foyer, combien son cœur était déchiré, anéanti quand la mort se choisissait une victime chez lui ou même autour de lui.

Chaque fois qu'il écrit à « son grand ami », toute sa famille est passée en revue, chacun de ses enfants défile devant ce cœur de père dans l'ordre successif des âges, à moins qu'une circonstance de souffrance, de maladie, de mariage ne donne à l'un d'eux une préférence, ou un droit à une préoccupation particulière ; il jette sur chacun d'eux un regard scrutateur, il carac-

Digitized by Google

térise leur état présent, il sonde leurs dispositions ou leurs ressources et sa plume traduit toute tremblante d'émotion ses espérances ou ses craintes pour l'avenir.

Ses affections pour les siens sont si profondes ! Il écrit à son grand ami : « Vraiment, mon cher Joseph, il entre dans mes destinées de n'être jamais complètement heureux. Je supporte avec une philosophie incomparable les pertes d'argent. Pour celles-là, l'avenir doit toujours les réparer ; ma confiance au retour d'un temps meilleur ne s'est jamais démentie, mais pour les malheurs qui compromettent la vie ou la santé de ceux que j'aime, je n'ai aucune force ; tout de suite l'inquiétude me domine ; je m'attends à des désastres et si l'évènement est fatal, je suis abattu pendant longtemps. »

Pourtant aucune nature sensible n'y peut échapper, la vie a pour ces âmes aimantes des heures de douloureuses angoisses et de poignantes épreuves et bien des circonstances dans le cercle de la famille comme dans celui des amitiés vinrent successivement lui briser le cœur (1).

Ses amitiés sont si sincères, ses réceptions si cordiales, son langage si franc, ses communications si intimes ! Il écrit à son ami : « Vous dirai-je la satisfaction de vous avoir possédé ? Non. Vous savez depuis longtemps qu'en nous communiquant nos pensées sur chaque question, qu'elle soit économique, politique, lit-

(1) C'est dans sa vie d'étudiant la mort de son grand ami d'enfance emporté si prématurément par le choléra, c'est la mort de sa première femme qui creuse dans son cœur un abîme que la Providence a si heureusement comblé, c'est la mort de son père en 1864, de sa mère en 1871, de M. Grimonprez en 1876, de son frère Étienne en 1879, de son frère aîné en 1883, de son cousin Achille Bossut en 1877 à Florence. de M. Eckmann en 1372, du Docteur Liagre en 1872, de son fils Paul en 1876, de sa fille Léonie en 1882, de sa tante Mme Dazin-Brédart, 1872, de M. Delfosse en 1887.

Digitized by Google

téraire ou religieuse, nous ne recherchons qu'un but: nous instruire, nous éclairer. Il résulte de cet échange d'idées une intimité qui fait de deux âmes un seul esprit, c'est là à mon avis le prototype de l'amitié, c'est là ce que nous avons réalisé. »

Son attrait pour les fleurs qui déjà sortait de son âme aimante et délicate aux jours de sa première jeunesse, se retrouve plus épanoui, tout développé aux jours de la maturité. Quand il recevait des visites, quand il avait des convives ou des hôtes, il aimait à leur faire les honneurs de ses jardins, de ses serres, de sa galerie de famille et l'on voyait et l'on entendait en lui l'âme d'un amateur de fleurs. Quand il est travaillé par les tracas de l'atelier, heureusement il a son jardin, il passe la rue pour chercher le calme dans sa propriété et il y trouve une compensation au mauvais sang qu'il s'est fait dans les usines.

Il veut pour ses fils l'instruction aussi étendue que possible. Son but en les poussant à l'étude des lettres et des sciences est « de leur permettre de goûter les plaisirs de l'intelligence et de les mettre en garde contre toutes fausses doctrines soit en philosophie, soit en littérature, soit en histoire. » Mais ces études générales ne leur suffisent pas, « le titre de bachelier ne leur donnera pas un morceau de pain à croquer ». Si les plaisirs de l'esprit sont désirables, le corps réclame la connaissance technique d'une profession, de là découle pour lui la nécessité d'étudier et de connaître à fond son métier. » C'est pourquoi il avait voulu que ses fils, après leurs humanités complètes et avant de se lancer dans le courant des affaires pratiques de l'atelier, vinssent prendre à l'École Nationale des Arts Industriels, les connaissances théoriques et la démonstration expé-

Digitized by Google

rimentale des principes de la teinture ; c'est pourquoi il avait voulu, après cette initiation scientifique à l'art de la teinture, voir ses fils s'exercer dans le costume de l'ouvrier au travail de l'atelier.

Quand ses fils sont de retour au foyer de la famille, après avoir conquis leurs grades et avoir payé leur dette à la patrie, il est triomphant, il aperçoit en eux avec orgueil de dignes collaborateurs, il veut commencer à se reposer sur eux, il tient avec eux de « véritables conseils de ministres » et il confie à son ami qu'il se « croit être un véritable roi constitutionnel, laissant à ses fils le droit absolu d'initiative et ne pesant que par vote sur leurs déterminations. » Qu'il eût été à souhaiter pour l'industrie roubaisienne que ces séances des conseils de ministres eussent pu se continuer, et pour les fils que les leçons de la haute expérience de leur père eussent pu se prolonger dix années encore ! Mais les natures bien trempées grandissent au milieu des difficultés : à défaut du besoin qui rend l'homme industrieux « *neccssitas industria* » le désir de soutenir la gloire de leur père saura les électriser, et ils poursuivront par leur travail le chemin que leur père leur eût fait parcourir sur un char triomphal.

Nous pourrions le montrer dans mille circonstances comme l'homme aux sentiments généreux, aux vues larges, ayant le cœur à la hauteur de la fortune, aimant à faire les choses princièrement, ardemment désireux de faire bonne figure au milieu de ses invités.

D'autres pourront se rappeler des réceptions splendides où l'on comptait les convives par centaines, et louer la magnificence des apprêts, la belle ordonnance du festin, le spirituel entrain de l'amphitryon, nous ne voulons que

Digitized by Google

faire remarquer l'attrait impérieux, le besoin irrésistible qu'il avait de viser à ce qui lui paraissait grand.

Il était aussi bienfaisant et généreux dans sa bienfaisance. Nous savons que plusieurs églises garderont son nom sur la liste de leurs premiers bienfaiteurs ; il a relevé des familles tombées dans la détresse ; il a soutenu par son puissant crédit ou par de généreux sacrifices des situations ébranlées ; il a tendu une main secourable au travailleur dont le succès n'avait pas couronné les premiers efforts ; il a contribué avec MM. Pierre Motte, Wattinne-Bossut et Motte-Bossut, à fonder la Maison des Petites Sœurs des Pauvres et il a été l'un des premiers à fournir sa souscription en faveur des Petites Sœurs de l'ouvrier.

Ses convictions religieuses étaient connues et s'il se montra à une période de sa vie comme républicain et républicain convaincu, il a proclamé lui-même toujours qu'il était avant tout et plus encore catholique sincère, et jusqu'à ses derniers moments il s'est affirmé comme catholique pratiquant. Pour nous la valeur d'un homme, ce qui fait sa vraie noblesse et sa grandeur la plus personnelle, ce ne sont point les masses, plus ou moins imposantes de matériaux qu'il a dressés les uns sur les autres, ce ne sont point même les progrès qu'il a réalisés dans la partie servile de la science, ce sont ses convictions religieuses, c'est son caractère moral, c'est ce qu'il a vu, ce qu'il a espéré, ce qu'il a voulu, ce qu'il a conquis au-delà et au-dessus de tout ce qui passe et de ces mobiles images des immobiles réalités, c'est par ce côté que la vie d'un personnage qui a joué un grand rôle a pour ceux

(1) Nous verrons dans notre étude sur Alfred Motte, industriel, quelle a été sa sollicitude pour la classe ouvrière.

Digitized by Google

qui lui survivent de salutaires leçons ; mais ce rayonnement de l'intelligence et du cœur, cette beauté morale qui rend un homme aimable, a quelque chose de plus mystérieux que d'éclatant et trouvera de plus fidèles échos dans les cœurs qui l'ont plus intimement connu. Dans cette biographie imprimée au nom de la Société d'Émulation, qu'il nous suffise d'avoir fait entrevoir l'homme et portons nos regards sur cet immense travail qui a consumé par les deux bouts l'existence de M. Alfred Motte, et en a fait la grande figure industrielle de Roubaix.

CHAPITRE II

L'Industriel.

La vie de M. Alfred Motte apporte à l'attention du biographe une ample moisson de traits intéressants, tant dans sa période de formation comme collégien, comme clerc de notaire, comme étudiant en droit, que dans sa période de maturité, dans les circonstances de la vie privée, comme dans la carrière industrielle. Mais en lui le génie des entreprises a brillé d'un tel éclat qu'il a fait pâlir tous les autres points de vue, comme le soleil dès qu'il se lève à l'horizon fait disparaître à nos yeux les étoiles qui scintillaient si radieuses au firmament de la nuit.

Aussi beaucoup n'ont-ils vu et ne veulent-ils voir que l'industriel. C'est qu'en effet si notre bonne ville de Roubaix peut compter des Alfred Motte pour l'instruction et l'éducation comme aussi pour les qualités morales de l'homme privé, Roubaix n'a qu'un Alfred Motte industriel.

Digitized by Google

C'est ce que témoignait éloquemment le deuil général de la ville quand la mort nous l'enlevait si prématurément ; c'est ce que reconnaissaient à l'envi ceux-là mêmes qu'il avait coudoyés dans les luttes quotidiennes d'une intelligente concurrence ; c'est ce qu'attestent ces nombreux et importants ateliers qui ont amené la vie dans les *quartiers du Coq-Français, de Beaurepaire, du Laboureur* et qui semblent animés encore du mouvement qu'il leur communiquait par sa présence. Mais hâtons-nous de le voir à l'œuvre.

I. — Alfred Motte et sa vocation industrielle.

Alfred Motte, élève de Stanislas, avait conquis brillamment son diplôme de baccalauréat ès-lettres, distinction alors un peu plus rare qu'aujourd'hui ; il avait fait son stage comme cinquième clerc de notaire, il avait subi avec succès ses examens de licencié en droit, il allait fixer son avenir et cherchait son étoile.

D'abord il lui fallait Roubaix. Il a beau être heureux, fort heureux non par l'abondance d'une table somptueuse, ni par les jouissances d'une folle jeunesse, mais par les fruits savoureux d'un travail opiniâtre, on entend s'échapper les aspirations de son cœur : « Je n'ai pas ma famille, ma famille que j'aime, et jamais rien ne pourra remplacer ma mère et mon père, et voilà pourquoi j'ai l'air de regretter Roubaix. » A Paris, dans son entourage, on veut donner une autre direction, un autre but à sa vie, mais le cœur se tourne irrésistiblement vers Roubaix comme l'aimant vers le pôle :

« Quand je parle de mon pays, de ma province, on me dit que je m'y ennuierai, qu'après avoir vécu à Paris, Roubaix me sera à charge par ses idées, par ses habitudes et le peu de distractions qu'il offre. Mais cela n'est pas.

Digitized by Google

Je ne sais si c'est là illusion et vain espoir, mais il me semble que le bonheur ne me serait pas possible loin de Roubaix, loin de tous mes parents... C'est à Roubaix que je veux vivre et mourir ! »

Il revenait donc à Roubaix, à son cher Roubaix, à cette vie au milieu des siens dont il n'avait cessé de vivre. Il caressait dans ses rêves d'avenir la reprise d'une étude et se promettait bien dans sa carrière de notaire de suivre les droits sentiers de la justice et de l'honneur, ayant stigmatisé dans ses lettres ceux qui vendaient leur conscience pour satisfaire leur soif de l'or ou des voluptés. Mais l'homme propose et Dieu dispose. Tous les plans sont déjoués, tous les projets renversés, c'est un autre horizon qui se découvre : au lieu de donner du travail à toute la série des clercs depuis le premier jusqu'au cinquième, il doit entrevoir la série des contre-maîtres et des hommes de métier ; au lieu du calme d'une étude c'est désormais le bruit des machines : la perspective du notariat est remplacée par la réalité de l'atelier.

Son frère aîné, M. Motte-Bossut, était lancé dans la grande industrie. L'atelier *monstre* s'était écroulé en 1845 par l'effet d'un épouvantable incendie, mais un autre atelier s'était élevé comptant 40,000 broches, alors que dans le Nord les premières filatures n'en comptaient que 12,000 ; aussi cette importance exceptionnelle avait-elle mérité à M. Motte-Bossut une médaille d'argent à l'Exposition de 1849.

Un autre industriel, M. Wattine-Bossut, son parent par alliance, membre du comité roubaisien *pour la défense du travail national* s'était uni à M. Motte-Bossut pour porter ce jeune débutant à embrasser la carrière industrielle.

Et pourrions-nous omettre de signaler en cette circons-

Digitized by Google

tance si décisive l'influence toujours si prépondérante de sa mère? Il lui écrivait de Paris : « Maman, vous bonne conseillère, vous l'amie intime de votre fils, songez un peu, je vous prie, à la profession qu'il doit embrasser » Mme Motte y avait mûrement réfléchi et ne voyait pas dans les occupations si calmes et si paisibles du notariat une vocation qui répondit à cette activité d'intelligence, à cette vivacité d'imagination, à ce besoin de mouvement et de vie extérieure qui étaient comme le fond de sa nature. L'industrie devait lui offrir un champ plus vaste pour mettre en jeu toutes les ressources de ses aptitudes naturelles. Toutes ces influences réunies le lancent du côté de l'industrie.

II. — Alfred Motte et l'insuccès de ses débuts.

Entreprendre *c'est un*, réussir *c'est un autre.*

Quelles sont donc les chances de succès qu'il peut escompter en sa faveur? Sans doute il est bachelier ès-lettres, il est licencié en droit, il a même commencé sa préparation au doctorat, il a « travaillé et sué comme un nègre » dans une étude comme cinquième clerc à Paris, mais il n'apporte aucune préparation technique spéciale; il a passé un temps considérable à l'étude du droit pour être notaire ou avocat, mais ne connaît pas l'A B C de sa nouvelle profession.

Pourtant il y a en lui l'étoffe d'un homme d'initiative, d'un homme d'énergie, d'un homme de travail; il peut disposer d'un capital, ce capital peut être grossi par les mises de ses deux associés Motte-Bossut et Wattine-Bossut; une grande entreprise peut être tentée, si le jeune Alfred a l'audace de marcher en avant. Il va partir avec tout son avoir, il va en quelque sorte et

Digitized by Google

dès la première tentative *brûler tous ses vaisseaux*. C'est assez dire qu'il doit vaincre ou périr.

Mais dans ces branches si multiples de l'industrie roubaisienne qui demandent chacune un si long et si sérieux apprentissage, quelle est celle sur laquelle il va concentrer toutes ses ressources ? Nous osons à peine répondre à la question que nous avons posée. Car nous devons reconnaître que son projet accuse plus que de l'audace, il affiche de la témérité. Sans doute il est de ceux dont

> *Les* pareils à deux fois ne se font pas connaître
> Et pour leurs coups d'essais veulent des coups de maître ;

mais les anciens, ceux qui avaient vieilli dans le métier et qui s'y étaient fait un nom et une fortune, les chefs de ces maisons solidement établies et justement renommées, les Henri Delattre, les Lefebvre-Ducatteau frères, les Louis Cordonnier, les Julien Lagache, les Descat-Crouset et bien d'autres ont pu et dû sourire en voyant cet enthousiaste de vingt ans, qui n'avait jusque-là que tenu la plume, prétendre tenir de la même main les rênes de ces industries si diverses et si complexes, et ont pu sans se croire prophètes lui prédire la ruine.

Lui, au contraire, se croit capable de s'assimiler promptement tant d'éléments hétérogènes et de mener son entreprise à bonne fin. Il ne voit autour de lui que des branches d'industrie isolées, il veut être le créateur de l'industrie complète, il veut le premier faire une usine de toutes pièces, comprenant filature, tissage, teinture et apprêts à forfait.

Il commence avec cette ardeur que nous lui avons connue et que trente-cinq années d'une activité sans trêve n'avaient pu refroidir, et se multiplie à la fois dans toutes les directions. Mais qu'il fasse les efforts

Digitized by Google

les plus désespérés, qu'il tente même des prodiges, il voit les résultats tromper son attente et la fortune fuir devant lui comme le mirage du désert. Il s'arrête forcé de compter les nouveaux anneaux qui sont venus s'ajouter à la *chaîne de ses espérances trompées.*

Nous touchons au moment le plus critique de l'existence de M. Alfred Motte. C'est l'heure où il va prouver ce qu'il est. S'il n'est qu'un homme ordinaire il sera écrasé par cet insuccès et ne se relèvera pas ; il ira cacher au fond d'une étude la honte de ses grands projets avortés. S'il a véritablement l'étoffe d'un maître homme, il ne se laissera pas abattre, il résistera au coup de l'épreuve, et puisera dans cette grande et terrible leçon que lui donne l'expérience de nouvelles lumières et de nouvelles forces. M. Motte va se montrer cet homme fort que rien ne peut abattre et qui finit par attacher la victoire à son char.

III. — Alfred Motte et le principe de son triomphe.

Cet échec dont il subissait l'humiliation le saisissait dans son honneur et dans son caractère. C'est alors qu'il eût pu, comparant les petites choses aux grandes, répéter à sa mère en l'appliquant à l'industrie ce qu'il lui disait de sa vie d'étudiant en droit. « C'est une école que ce Paris et une rude pour celui qui n'est pas indifférent ! » Aussi que ne dût-il pas souffrir, lui qui était si loin d'être indifférent, en étant forcé d'apprendre cette première leçon de l'école pratique de l'industrie, leçon d'un grand maître que l'on nomme l'Expérience, leçon qui n'est pas de celles que l'on puisse oublier ?

L'entreprise dans laquelle il avait engouffré tout son avoir aboutissait à une ruine, et il était question de liquidation. Ses deux associés étaient personnellement chacun

Digitized by Google

à la tête d'affaires prospères, l'argent qui disparaissait d'un côté revenait surabondamment d'un autre ; mais lui se trouvait sans ressources par la liquidation, et sans leur secours il était perdu. C'est alors que nous le voyons mettre en jeu tout ce qu'il y a de résolution et d'énergie, d'audace et de confiance dans son caractère. Il est à terre, mais il veut se relever ; il n'a pas réussi dans son premier coup d'essai, mais il n'est pas vaincu. Ses associés ne peuvent pas l'abandonner ; ils lui rendront son capital ou leur concours ; ils lui rendront ses armes pour un nouveau combat, ou bien ils périront avec lui. Devant une telle résolution, ses deux associés se montreront magnanimes ; ils ont l'âme trop haute, trop chevaleresque pour laisser dans la poussière du combat leur noble frère d'armes : un nouvel engagement est signé ; la liquidation n'aura pas lieu et Alfred Motte aura une nouvelle occasion de faire l'essai de ses forces et d'aller jusqu'aux dernières limites de ce qu'il peut.

Le voilà debout, mais l'imagination plus calme, l'esprit plus mûr, l'œil plus ouvert pour reconnaître les précipices de la route qu'il a parcourue. Il a compris qu'à lui, comme à tout autre, s'applique cette vieille maxime de la sagesse des nations :

Qui trop embrasse, mal étreint.

L'insuccès auquel il avait abouti, malgré ses aptitudes et ses efforts, était pour ainsi dire inévitable, il avait *trop entrepris* et il *dirigeait trop* par lui-même,

Suivant des grands projets les trompeuses amorces
Sans consulter assez son esprit et ses forces.

Une seconde vérité qu'il reconnaît à la lumière de cette expérience, c'est que le plus brillant architecte pourrait bien n'être qu'un médiocre maçon, un capitaine de navire un pauvre mousse et un général en chef un triste

Digitized by Google

zouave, qu'en un mot les aptitudes qui pouvaient lui assurer le succès dans la direction générale étaient bien différentes de celles que réclamait la manutention des fibres ou des tissus dans l'atelier. Arrivé à cette hauteur d'observation et dans la pleine lumière des faits, il a vu qu'il avait mal pris ses positions sur le champ de bataille de l'industrie.

C'est alors qu'il adopte une nouvelle tactique de combat, qu'il crée un système d'associations qu'il a personnifié en lui, qui l'a mené de victoire en victoire et lui a permis de prendre à Roubaix la première place pour la puissance industrielle.

Après les années écoulées et les succès remportés, si nous remontons à la situation qui lui était faite par son échec, nous croyons pouvoir avancer cette appréciation au premier abord paradoxale, que le malheur de son début a été un bonheur pour lui-même et pour la ville.

Supposez pour un instant qu'il eût réussi, il se fût tenu satisfait de son premier plan, il se fût attardé dans son atelier, il eût été l'homme d'une usine, il eût pu agrandir et perfectionner son œuvre et arriver à fonder une maison puissante, comme Roubaix en avait déjà alors quelques-unes, mais il était enchaîné par sa position, absorbé par les détails, ce n'était pas Alfred Motte.

Il a fallu la violente secousse du début, pour que son son génie industriel déployât ses ailes en dehors d'un atelier, et planât au-dessus de l'industrie, pour qu'il ne fût pas un manufacturier, mais un général de manufacturiers et véritablement le prince de l'industrie Roubaisienne.

Digitized by Google

IV. – Alfred Motte et son système d'associations.

Affirmons-le sans crainte d'être contredit : ce qui a surtout caractérisé M. Alfred Motte comme industriel, ce qui en a fait un homme à part, que d'autres ont pris pour type, c'est le *système d'associations* qu'il a fondé et qui a tant contribué à sa grandeur.

Il pose en principe en se basant sur ses appréciations, ses goûts et ses aptitudes « qu'il est mieux d'être propriétaire d'une belle usine et de charger des associés de son exploitation se réservant sur l'ensemble de l'entreprise une direction intellectuelle, que de s'astreindre à conduire soi-même une industrie qui réclame la participation d'un personnel spécial ».

Un second principe qui est la conséquence du premier, c'est qu'il lui faudra pour chacune de ses industries des hommes capables, des hommes connaissant à fond le métier, des hommes de valeur, « des Lames de Tolède ». Ces hommes existent et il faut savoir les trouver.

Quand il croit avoir rencontré l'homme qu'il cherche, pour une de ses usines, il lui tient en substance ce langage : « Donnons-nous la main, nous sommes nécessaires l'un à l'autre : vous êtes le travail et je suis le capital ; nous devons marcher ensemble à la conquête de la fortune ; vous aurez l'orgueil de bien faire, j'aurai l'orgueil de ne vous laisser manquer de rien pour bien faire ; vous pouvez commander, ma bourse vous est ouverte. Deux fois par an dans un inventaire nous nous mettrons en face l'un de l'autre : si vous travaillez bien et si vous me prouvez votre savoir-faire, vous pouvez compter sur moi ; mais si vous me prouvez votre incapacité et je regarderais comme preuve d'incapacité une perte

Digitized by Google

de 50.000 fr. constatée par un inventaire semestriel, vous m'aurez rendu ma liberté d'action par rapport à vous et notre contrat d'association peut être rompu par moi. »

Il abandonne alors son usine à la direction de son associé, mais il ne se livre pas à lui. Il s'arrêtera quand il le voudra, il s'est ménagé une soupape de sûreté dans cette clause résolutoire, la perte de 50.000 francs. Dans ces conditions, après l'exécution d'un projet, il peut se livrer à l'étude d'un autre, il peut partir en voyage pour cette nouvelle étude. Dans ces conditions, si un accident imprévu, sa mort prématurée laissait sa veuve à la tête de cet immense mouvement d'affaires, il pourrait mourir tranquille : les usines continueraient à marcher, les machines à tourner; après chaque semestre sa veuve peut juger les situations et si une branche d'industrie lui inspire des appréhensions, elle peut la trancher, la séparer du tronc de l'arbre et laisser toutes les autres industries continuer à s'épanouir. D'un côté elle peut retrancher, de l'autre côté on ne peut liquider, puisqu'elle est propriétaire des usines et qu'une clause résolutoire règle les conditions de l'exploitation.

Tel est dans sa substance le système d'associations qu'il a suivi depuis 1852, qui lui a toujours réussi, qu'il préconise auprès de ses amis, dont il a voulu communiquer l'esprit à ses fils, et qui le porte à marquer *d'une croix blanche* le jour où l'un de ses gendres ajoute à toutes les belles qualités qui le distinguent celle d'être un partisan éclairé et convaincu dudit système d'associations. Aussi c'est avec satisfaction qu'il dit lui-même : « J'ai beau me creuser la tête pour trouver un défaut à ma méthode, je n'en trouve pas. »

Voilà donc dans ses grandes lignes son système

Digitized by Google

d'associations reposant sur une entente intelligente, sur une union bien cimentée du travail et du capital, voilà tout le secret de sa force, voilà ce qui a changé son échec en triomphe, voilà ce qui nous a donné Alfred Motte. Qu'il s'attache à diriger par lui-même une usine, qu'il s'attelle à un char, qu'il sue et souffle dans une ornière, qu'il arrive à un résultat plus ou moins satisfaisant au bout de l'année, il est alors industriel comme un autre, il est alors ce qu'il voulait être au début de sa carrière, lorsqu'il essayait ses forces et cherchait sa voie. Mais attendez qu'il ait mûri son idée, attendez qu'il ait appliqué à sa réalisation toutes les connaissances qu'il possède et celles qu'il peut acquérir, attendez qu'il se lance dans cette voie nouvelle qu'il a tracée, avec tout ce qu'il est et tout ce qu'il peut devenir, alors vous aurez Alfred Motte. Bientôt il sera lui-même, tout lui-même, en plein épanouissement de cette vigueur intellectuelle, de cette volonté indomptable, de cette puissance incomparable d'assimilation, de cette inépuisable fécondité d'un génie industriel toujours en travail pour faire surgir une nouvelle usine.

Ce système d'associciations ainsi mis en lumière et si facile à saisir dans ses lignes principales pourra sans doute paraître bien simple et l'on s'étonnera peut-être de l'importance que nous lui avons attribuée dans l'étude des causes de la fortune et de la grandeur de M. Motte. Mais qui ne sait que les causes les plus petites en apparence peuvent avoir réellement de grands effets ? Le percement de Suez et de Panama pour rapprocher les distances, la recherche du Nouveau-Monde pour faire équilibre à l'Ancien, le roulement des wagons sur des rails unis au lieu de rails à cannelures ou à dents, la fabrication des billets de banque pour remplacer la monnaie, la brouette pour éviter de transporter des fardeaux

Digitized by Google

sur les épaules et tant d'autres faits de l'ordre matériel ou de l'ordre économique ne représentent-ils pas des idées de la plus étonnante simplicité et en même temps de la plus admirable fécondité ? Ces idées sont si simples mais encore fallait-il les trouver ? C'est toujours l'histoire *de l'œuf de Christophe Colomb :* il fallait y penser.

Mais est-il bien vrai qu'il suffisait d'y penser et tous ceux qui désormais y penseront, ce qui sera si facile, pourront-ils le suivre et monter avec lui au Capitole ? C'est ici que nous pourrions au nom de la sagesse et de l'expérience leur rappeler ce mot célèbre : « Le Capitole est bien près de la Roche Tarpéienne. » C'est qu'en effet il y a des hommes qui dans différents ordres de choses sont plus admirables qu'imitables. C'est que M. Alfred Motte avait une organisation, une trempe d'esprit et de caractère qui en faisaient un homme exceptionnel et qui le prédisposaient à ce rôle qu'il a si bien rempli, dès qu'il l'eut bien compris.

Retranchez pour un moment par la pensée cette santé qui se laissait dans une si longue période surmener par le travail, cette capacité d'assimilation pour l'étude des projets qu'il voulait mettre exécution, cette sûreté dans le discernement des hommes dont il avait besoin, cette audace de résolution quand il fallait ou remplacer un homme, ou briser un mécanisme ; retranchez l'une de ces dispositions plutôt natives qu'acquises et vous avez brisé l'une des roues de ce char sur lequel il était porté en triomphateur.

V. — Alfred Motte et le caractère de son génie.

En retraçant dans ses grandes lignes le système d'associations que M. Alfred Motte avait inauguré, nous avons fait entrevoir le caractère de ce génie qui l'em-

Digitized by Google

portait au milieu des entreprises, mais il nous semble intéressant d'arrêter un instant notre attention sur ce trait si distinctif de sa physionomie non seulement parce que cette puissance et cette activité intellectuelles dont il était doué le proposent à l'admiration générale, mais encore et surtout parce que c'est dans cette trempe d'âme que réside la grande force qui communiqua à l'industrie roubaisienne une si féconde et si vigoureuse *im*pulsion.

M. Motte n'était pas l'homme de détails techniques, il était l'homme de projets. Ce n'était point le maçon ; ce n'était pas même le contre-maître ; c'était l'architecte. Ce n'était point la main qui travaille, la voix qui commande et l'œil qui surveille ; c'était l'âme qui anime. Il ne pouvait être tout ce qu'il a été qu'à la condition de prendre les choses comme il les prenait, c'est-à-dire par les hauts sommets.

Tous les centres manufacturiers lui étaient connus parce qu'il les avait visités une et plusieurs fois, et parce qu'il entretenait partout des relations qui lui permettaient de suivre les développements ou transformations de l'industrie de chaque pays. Quand un projet était à l'étude, aucune excursion ne lui coûtait. Pendant que toutes ses usines travaillaient, il volait çà et là partout où le poussait la nécessité de renseignements. N'ayant point d'ailes, il empruntait celles de la vapeur ; il parcourait la « vieille Europe » brûlant la vie par l'activité de ses recherches et le travail absorbant de sa correspondance. Il procédait à des enquêtes complètes et savantes ; il appréciait l'importance des pays de production, les voies de communication et les prix de revient des matières premières, les éléments de prospérité des centres industriels avec lesquels il devait entrer en lutte, les chiffres actuels et probables

Digitized by Google

ou possibles de fabrication et de consommation ; les ressources qu'il trouverait à Roubaix comme les éléments étrangers qu'il devait y amener, les assises d'une première installation, comme les développements dont cette branche d'industrie était susceptible, les capitaux dont il disposait comme la dette dans laquelle il pouvait s'enfoncer. Quand il avait vu, pesé, calculé tous les éléments si divers et souvent si contradictoires de semblables enquêtes, avec sa grande portée de vue et sa sûreté de coup d'œil, il déterminait la résultante de tout cet ensemble de renseignements dans lequel il faisait entrer encore comme facteur tout ce qu'il sentait en lui-même de ressources par la puissance de son crédit et prenait bravement son parti. Alors, avec son audace qui tenait presque de la témérité, avec cette indomptable énergie qui lui assurait le triomphe, fallût-il détourner les courants pour faire affluer les affaires, ou percer les isthmes pour frayer de nouveaux passages, il se lançait résolument, confiant dans son étoile et disant gaiement : « Plaise à la fortune de sourire à l'un de ses audacieux adorateurs ! ! ! »

Cette première étude si longue et si ardue l'avait conduit à une résolution : alors commençait le travail de l'exécution. C'était l'étude détaillée, l'examen approfondi de tous les détails du projet : c'étaient les questions de matériaux de construction, de frais de transport, de plans et coupes, de production de vapeur, de force motrice, de matériel avec les derniers perfectionnements de l'outillage, de devis de chacune des parties de l'installation. C'est alors qu'il met à contribution toute sa puissance d'assimilation pour tout comprendre et tout discuter, la souplesse de son esprit et l'audace de son caractère le portant à embrasser successivement chacune des branches de l'industrie roubaisienne.

Digitized by Google

Ce rapide aperçu de l'incessant et rude labeur auquel se condamnait M. Motte pour l'étude de ces projets, n'est pas un tableau de fantaisie, aux traits fournis par le désir de grandir un personnage, c'est l'analyse des documents qui nous ont conservé le souvenir de ses quotidiennes préoccupations.

S'il nous est permis de creuser davantage le sujet qui nous occupe pour rechercher la cause de cette disposition d'esprit, de cette aptitude à la généralisation des connaissances, de cette puissance d'assimilation qui a fait de M. Motte non un industriel dans telle ou telle branche, mais la personnification la plus haute et la plus complète de l'industrie roubaisienne, nous croyons la trouver cette cause, dans les études qui avaient préparé son avenir. Sans doute les humanités ne donnent pas l'esprit, pas plus que la culture ne donne la semence, mais quand on peut appliquer au fond intellectuel d'un jeune homme ce que le laboureur disait de la terre qu'il confiait au travail de ses enfants : « Travaillez, prenez de la peine, c'est le fond qui manque le moins », alors les humanités continueront d'être ce qu'elles ont été jusqu'à ce jour le plus puissant moyen de culture intellectuelle. La pensée que nous exprimons est en parfaite harmonie avec l'appréciation des hommes les plus éminents tant dans les sciences que dans les lettres. Ils disent tous avec un économiste distingué, M. Leroy-Beaulieu : « Nous sommes de ceux qui croient qu'aux intelligences bien faites, qui ne doivent pas absolument et précocement s'asseoir à un métier, les études classiques rendent d'incomparables services. »

Quoiqu'il n'y eût en apparence rien de commun entre le discours latin et la version latine et les choses dont nous nous occupons chaque jour, nous tenons que pour la compréhension et surtout pour l'exposition des diffé-

Digitized by Google

rentes questions une bonne rhétorique et une forte philosophie sont d'une aide incomparable..... Les études classiques préservent à merveille de ce morcellement intellectuel, de cette sorte de mutilation prématurée de l'esprit, résultat d'un apprentissage précoce et exclusif d'un métier ». Pour donner plus de précision à cette doctrine sur un sujet d'un si haut intérêt, nous la résumons en deux mots : Si vous devez borner vos vues au métier qui est pour vous le pain du corps ou l'instrument de la fortune, alors appliquez-vous de bonne heure au démontage, au remontage, à la conduite de la machine. Sans doute vous ne verrez les choses ni de si haut, ni de si loin, mais vous aurez développé vos aptitudes manuelles. Si au contraire, vous pouvez aspirer à une position plus haute, suivez la voie qu'ont suivie tous les grands hommes, faites des humanités et des études générales, donnez de l'ampleur et de la vigueur à votre esprit avant que d'aiguiser vos ongles et vos dents.

C'est cette culture générale commencée par de bonnes études classiques et couronnée par quelques années d'étude du droit qui prépara en M Motte non l'homme du métier mais l'homme des projets et qui lui mit aux mains ces grands éléments de succès par lesquels il a si bien mérité de la reconnaissance des Roubaisiens.

Aussi lui-même, après avoir mûrement approfondi la question, se montre-t-il un partisan convaincu de la profonde influence des études classiques complètes pour le développement intellectuel de l'homme. N'avait-il pas assez de branches d'industrie à offrir à ses trois fils ? N'attendait-il pas avec impatience le moment où il les verrait se grouper autour de lui comme de nouveaux et sûrs auxiliaires pour les entreprises plus grandes encore qu'il méditait ? N'était-il pas d'un autre côté parfaitement

Digitized by Google

convaincu que ses fils devaient connaitre à fond l'industrie spéciale dans laquelle chacun serait lancé ? Et pourtant il n'hésite pas un instant, il n'y a pour lui qu'une voie royale pour les intelligences, il n'y a que les humanités pour donner aux facultés du jeune homme leur complet épanouissement ; il veut donc qu'ils aient couronné leur classes par les diplômes universitaires avant que de s'appliquer à l'instruction technique et il a conscience d'avoir pris les meilleures mesures pour préparer ses fils à suivre la voie qu'il leur a tracée, et à travailler avec lui et après lui à la prospérité de l'industrie et à la gloire de Roubaix.

VI. — Alfred Motte et la diversité de ses entreprises

M. Motte était véritablement l'homme des grandes entreprises. Quand il se voyait au milieu de toutes les difficultés d'une affaire, il avait confiance dans le triomphe définitif ; et bien loin de vouloir s'arrêter comme tant d'autres l'eussent fait pour éviter cette complication d'embarras, bien loin de se résigner à mener une vie plus tranquille au sein de la famille qu'il aime tant, il marche continuellement en avant, il sent qu'il ne sera peut-être jamais corrigé de cet esprit d'entreprises qui le dévore et auquel il ne se soustrait pas.

A l'époque de ses études de droit en 1847 il écrivait à sa mère : « Deux choses sont surtout propres à rendre la vie égale : c'est à mon avis la modestie et le travail. Quelle résolution dois-je prendre si ce n'est de redoubler d'ardeur et de ne jamais tenter plus que mes forces ? Mais qui pourrait répondre de soi ? » Quand on considère les œuvres qu'il a accomplies dans sa carrière industrielle, on peut incontestablement affirmer qu'il a tenu fidèlement la première partie de sa résolution en redoublant d'ardeur

Digitized by Google

à chaque pas dans la vie, mais on peut sérieusement se demander s'il n'a pas oublié la seconde partie qui répond à la prudence, à la modération, à ce nombre et à cette mesure qui maintiennent la vie dans le parfait équilibre. Mais pourrions-nous sur ce point nous arrêter à lui adresser un reproche ? Ne serait-ce pas méconnaître que Roubaix, son cher et glorieux Roubaix, recueillait chaque jour les heureux fruits de ce labeur qui consumait outre mesure son existence ?

Chacun sait que les fibres textiles, avant de sortir des ateliers à l'état de tissu propre à prendre toutes les formes et à tenter la clientèle par les apparences, doivent passer par les opérations exclusivement mécaniques du peignage ou du cardage, de la filature, du tissage et par des opérations plus particulièrement chimiques de la teinture et des apprêts. Un vaste champ s'ouvrait donc devant notre jeune industriel et celui-ci avec une énergie qu'aucun obstacle ne pouvait dompter, avec une ardeur dont on ne pouvait calculer les limites, s'est lancé dans toutes les directions : il a été peigneur, filateur, fabricant, teinturier, apprêteur, en un mot il fut tout.

Il commence sa carrière en 1852 et pendant 35 ans d'une activité fébrile il court d'entreprises en entreprises. Il tente une première fondation dans laquelle il embrasse plusieurs branches d'industrie et qui n'aboutit qu'à un insuccès. Instruit par cette première expérience il se remet à l'œuvre avec plus d'audace encore ; chacune de ses usines se dresse dans des proportions colossales, indépendante dans son autonomie de l'existence de ses sœurs, bien que toutes se donnent la main dans la bourse de M. Motte, bien que toutes aient leur retentissement dans sa vie, bien que toutes apportent le contingent de leurs sollicitudes comme assaisonnement

Digitized by Google

à la table de tous les jours : c'est la teinturerie Motte et Meillassoux (1868) ; c'est la filature de laine peignée Motte et Legrand (1872) ; ce sont les apprêts d'articles fantaisie, tissés teints, Motte et Delescluse (1874); c'est la draperie Motte, Lasserre et Bourgeois (1874) ; c'est la filature de coton Motte et Blanchot (1877) ; c'est le peignage Motte et Meillassoux (1879) ; ce sont les nouveaux apprêts, Motte et Delescluse frères (1884). c'est le tissage de velours de coton, les fils d'Alfred Motte (1885).

Tous ces établissements se sont élevés successivement dans l'ordre chronologique que nous venons d'indiquer : ils sont debout, en pleine activité et quelque multipliés et importants qu'ils soient, ils n'absorbent pas sa puissance d'intelligence qui avait encore élaboré un projet plus hardi que tous les autres, un projet qui devait être de la première importance pour la prospérité de Roubaix. S'il n'avait pas été arrêté par cette marche si précipitée de la maladie, ce projet qui était mûr dans sa pensée allait féconder le champ de l'industrie roubaisienne et la draperie militaire s'implantait dans notre ville.

On pourra dire qu'il a été admirablement servi par ses collaborateurs. Nous ne pouvons que partager cette appréciation. Mais les Condé, les Turenne, les Napoléon qui gagnaient les batailles n'enfonçaient pas par eux-mêmes les bataillons ennemis. Ils étaient parfaitement servis par leurs généraux, mais ils avaient étudié toutes les positions, avaient calculé l'attaque et la défense et fixé la victoire. Si le monument de l'École nationale des Arts Industriels s'élève sur la place Chevreul dans ce caractère de grandeur que chacun s'accorde à lui reconnaître, une palme d'honneur pourra certainement en revenir à l'architecte

Digitized by Google

intelligent qui a dirigé tous les travaux de cette importante construction, mais la première et principale gloire rejaillira sur celui qui en a çonçu les plans et qui en percevait toute la masse et tous les détails avant que la première pierre eût été posée sur le terrain.

Dans l'atelier l'homme important n'est pas celui qui surveille l'enroulement du fil sur la bobine ou qui lise les écheveaux dans la barque, mais bien celui qui dirige l'atelier et qui est la cheville ouvrière et plus encore dans bien des circonstances, celui qui a conçu l'établissement d'une usine répondant à un besoin, qui l'a réalisée dans des conditions de prospérité, qui le soutient par son crédit, qui l'anime par le mouvement d'affaires qu'il crée autour d'elle et qui l'éclaire dans ses succès comme dans ses crises par une intelligente direction. Nous avons caractérisé le rôle qu'il a rempli dans l'existence de ses nombreuses usines et la part de gloire qui lui revient comme aussi la dette de reconnaissance que la ville de Roubaix a contractée envers lui. Ses usines ont contribué dans une large mesure à la gloire de notre fabrique; elles ont appelé ou maintenu dans notre ville ce courant d'affaires qui lui a permis de tenir glorieusement son rang dans les luttes de la concurrence ; elles ont amené la vie dans des quartiers qui doivent à M. Motte tout ce qu'ils sont devenus ; elles ont donné du pain pendant une période de trente ans à des milliers d'ouvriers et nous savons que dans ses dernières années M. Motte qui n'avait pas 3000 fr. pour sa subsistance et son entretien comme étudiant en droit, était arrivé par le développement de son industrie à donner plus de 3.000.000 de salaires aux ouvriers. Ce chiffre est assez éloquent par lui-même. Enfin ces usines par les conditions mêmes dans lesquelles elles travaillaient ont exercé dans leur ensemble une influence particulièrement remarquable sur la puissance industrielle

Digitized by Google

de Roubaix. De nos jours, en effet, la concurrence n'est devenue possible que par la production en grand et avec un outillage pourvu des derniers perfectionnements. Ce que beaucoup d'industriels n'auraient pu faire par eux-mêmes, Alfred Motte voulait le faire pour eux. Sentir ce qui répond aux besoins de l'industrie, construire et appareiller grandement des usines, leur appliquer toutes les transformations que réclame le progrès, faire de chacune d'elles un élément de force et de succès au service de la fabrique de Roubaix, telle a été sa constante préoccupation, tel a été l'objectif de toutes ses entreprises qui étaient toutes des usines travaillant à façon. Il voyait Roubaix grandir tous les jours, il le voulait plus grand encore, il avait l'orgueil de le conduire au triomphe et c'était cette gloire qu'il recherchait en devenant le plus grand façonnier ou mieux le *plus* grand des pionniers ou des serviteurs de l'industrie.

VII. — Alfred Motte et le Peignage.

Nous commencerons par le peignage qui est la première opération dans l'ordre méthodique du traitement de la laine (1).

Roubaix avait commencé sa vie industrielle par la

(1) Le mot *peignage* désigne tantôt un établissement industriel où se font les opérations préparatoires sur la laine, tantôt l'opération elle-même pour disposer la laine en rubans ou en mèches. Un ruban et une mèche sont des assemblages de filaments ayant dans le ruban pour toute liaison le crochet obtenu par la pression et ayant pour liaison dans la mèche les effets de pression et de torsion.

Le cardage a pour but de préparer les rubans, le peignage de préparer les mèches. Dans le cas des laines courtes pour les tissus *feutrés*, c'est le cardage qui a lieu et les rubans sont livrés cardés à la filature. Dans le cas des laines longues pour les tissus *ras*, les laines passent aux cardes et aux peigneuses pour être livrées en mèches. Le but commun du cardage et du peignage est de démêler les fibres, de les paralléliser et de les séparer des matières étrangères, débris de bois, pellicules d'épiderme et surtout de gratterons.

Digitized by Google

fabrication des articles en laine « drappant et faisant draps de toutes laines » au milieu du XV^e^ siècle. Mais dans la première partie de notre siècle, la fabrication des lainages à Roubaix traversait une période de décroissance et les forces vives des industriels s'étaient portées sur les étoffes en coton. Quand la fortune ne leur sourit plus avec leurs étoffes de coton, ils se tournèrent de nouveau vers l'industrie de la laine qui avait été la source de leur première prospérité et qui n'a cessé de grandir depuis 1832. Les peigneuses qui firent successivement leur apparition dans la fabrique de Roubaix sont les peigneuses du système Schlumberger utilisées dans les peignages de MM. Lefebvre-Ducatteau frères à l'époque de l'Exposition de Londres 1851, une peigneuse circulaire d'un système tout nouveau qui figurait à l'Exposition organisée à Roubaix à l'occasion du passage de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice le 24 septembre 1853, la peigneuse de M. Hector Collette qui obtenait une médaille de 1^re^ classe à l'Exposition de 1855, la peigneuse Schlumberger qui fonctionnait dans le peignage de MM. Allart-Rousseau et C^ie^ à la même époque ; les peigneuses de Schlumberger et de Preller dont on se servait dans le peignage de MM. Amédée Prouvost et C^ie^ en 1855, la peigneuse Rawson de Leicester, importée en France par MM. Amédée Prouvost et C^ie^, ce qui est mentionné dans le rapport sur l'Exposition de Londres en 1862 ; puis la peigneuse Noble circulaire, compliquée dans son mécanisme et adaptée au travail des laines longues, la peigneuse Prouvost plus simple dans ses mouvements, la peigneuse Morel applicable comme la précédente au travail des laines communes et rappelant la peigneuse Heilmann (1) avec quelques modifications heu-

(1) Voir biographie de Josué Heilmann, dans la suite de ces Notices.

Digitized by Google

reuses de l'appareil alimentaire, la peigneuse Lister de la Maison Stehelin, la peigneuse Holden annulaire, à travail continu, capable de grande production, d'un fonctionnement facilité par le chauffage à la vapeur du peigne annulaire et des barrettes.

Les peignages qui pouvaient se disputer le travail pour la fabrication française et même étrangère surtout de l'Allemagne et de l'Amérique, étaient les peignages de MM. Amédée Prouvost et Cie, Vinchon, Allart-Rousseau, Morel et Binet, à Roubaix, Isaac Holden, à Croix, Jules Delattre à Dorignies, Lamourette et Leroux, Tiberghien, à Tourcoing.

Les laines de toutes provenances pouvaient être traitées, laines *longues* et laines *courtes*, laines *fines* et laines *communes*, laines *chaulées*. Certains peignages étaient pourvus d'un matériel permettant d'aborder le travail de plusieurs genres de laines, chaque genre pouvant y être traité par le système de peigneuse qui lui était propre; d'autres peignages moins grandement installés devaient s'attacher surtout à une spécialité de laines; mais il y avait une lacune à combler, un problème à résoudre et dont la solution importait considérablement à l'avenir de la fabrique de Roubaix. La République Argentine est après l'Australie le centre de provenance le plus important pour les laines fines. Mais ces laines fines, connues le plus souvent sous les noms de laines de Montevideo et laines de Buenos-Ayres, très recherchées pour la bonneterie et classées au nombre des laines fines ont le grave inconvénient de contenir des gratterons ou comme on dit souvent des chardons. L'*échardonnage* ou l'*égratteronnage* est une source de difficultés pour le peigneur qui doit craindre de faire trop de déchets, ce qui est un pré-

Digitized by Google

judice, ou de laisser des chardons ce qui nuira à la régularité en filature, et se traduira par des défauts en teinture. Quand le chardon continue à rester partiellement du moins dans le tissu, il faut le tirer brin par brin avec soin du tissu, en dissimulant le plus possible dans le tissu cet effet d'éraillement produit par le travail des *épluchеuses*, ou bien il faut recourir aux procédés chimiques pour faire l'*épaillage* sur tissu. (1)

Mais cette méthode demande une installation particulière dont on a voulu s'affranchir en faisant l'échardonnage au peignage. C'est alors que l'on a essayé et à différentes reprises et dans différents ateliers les procédés chimiques d'échardonnage soit à l'acide sulfurique, soit à l'acide chlorhydrique ; MM. Amédée Prouvost, Vinchon et surtout Isaac Holden l'ont tenté et à grands frais. Il en aurait coûté à ce dernier environ un million et le résultat industriel désiré se dérobait toujours aux investigations, au moment où l'on croyait l'atteindre. Force fut donc de recourir aux procédés mécaniques.

Alfred Motte avait calculé toute l'importance de ce problème pour les laines de Buenos-Ayres et surtout le grand essor que ces laines de Buenos-Ayres devaient donner à l'industrie du lainage à Roubaix, si le problème de l'échardonnage était résolu. Après avoir mûrement étudié la question, Alfred Motte se décide en 1879, à monter un peignage de laines fines. C'est alors qu'il se jette avec une activité fiévreuse dans cette

(1) A cet effet on opère par l'acide sulfurique étendu à 4° ou 5°. Le tissu est manœuvré dans ce bain, puis séché et c'est à la sèche que le chardon se désorganise, se désagrège et peut être réduit en poussière. On peut remplacer l'acide sulfurique par l'acide chlorhydrique à l'état gazeux et sec ; il arrive dans la chambre où les tissus sont étendus et agit sur les deux faces pour détruire les parties végétales mélangées à la laine, qui sont plus ou moins désorganisées et tombent en poussière après séchage. On se sert aussi souvent d'une *composition de zinc*.

Digitized by Google

nouvelle entreprise. C'est alors qu'il comprend et qu'il dit que pour lui il n'aura jamais de repos parcequ'il « aura eu trop de présomption. » Il a cru jusque-là que jusqu'au bout de la carrière, il aurait porté l'*æs triplex* du poète, c'est-à-dire une volonté blindée de trois lames d'airain, mais c'est une illusion amère ! La réalité, c'est qu'il doit se consacrer au peignage et conduire cette lourde charge. Il a choisi un terrain d'une superficie de huit hectares dont les deux tiers seront couverts par des constructions et à proximité du canal et du chemin de fer. Il commanda d'abord pour opérer l'échardonnage du gratteron des peigneuses perfectionnées du système Platt dont il attendait des résultats triomphants. Mais les espérances furent déçues, l'échardonnage n'était qu'incomplet. Alfred Motte prend alors une de ces résolutions hardies et de concert avec ses associés au peignage qui sont en même temps ses fidèles collaborateurs au département de la teinture, il se pose devant ce matériel qui vient d'être installé et qui a coûté quelques centaines de mille francs. Ce matériel neuf est rejeté avec les vieilles ferrailles, une seule peigneuse sera épargnée, remise en parfait état et envoyée à l'École Nationale des Arts industriels comme don de M. Alfred Motte.

Mais que faire ? MM. Harmel frères du Val-des-Bois, étaient devenus propriétaires d'un brevet pour l'échardonnage à la carde. C'était le coup de mort de l'échardonnage à la peigneuse. Alfred Motte veut tenter un vigoureux effort pour sortir victorieux de ces difficultés et ouvrir cette nouvelle voie à l'industrie roubaisienne. Il forme avec quelques peigneurs de Roubaix et de Tourcoing un syndicat pour l'exploitation du brevet Harmel - Opperman, et il applique le nouveau procédé à toute sa carderie.

Digitized by Google

Dans ce système Harmel le chardon au lieu d'être tiré est écrasé entre deux cylindres cannelés et la suite des opérations en fait tomber les débris. Les peigneurs de Roubaix et de Tourcoing qui se servaient de ce procédé payaient une redevance à M. Harmel. La Maison Isaac Holden avait cru pouvoir échapper à cette imposition et se servait depuis quelque temps d'une machine à échardonner mécaniquement par écrasement du chardon. Alfred Motte défendit les intérêts du syndicat des peigneurs de Roubaix-Tourcoing et fit engager à M. Harmel contre la Maison Isaac Holden un procès en contrefaçon qui fut jugé à Lille. Le brevet Harmel fut déclaré valable et Isaac Holden contrefacteur. Sans doute la machine du peignage de Croix présentait bien quelques modifications de la machine Harmel, mais le principe était le même et le tribunal condamna M. Holden à démonter les échardonneuses de la contrefaçon. C'était un triomphe qui profitait aux peigneurs de Roubaix.

Une autre question dans laquelle il se heurta contre l'insuccès fut sa tentative de dégraissage au toluène. (1) Le dégraissage est l'opération à laquelle on soumet les laines après le désuintage. Cette opération de dégraissage se pratique avec le savon de potasse qui est consommé

(1) Les laines des toisons sont d'abord distribuées en différentes sortes, c'est le *triage* ; elles sont soumises à l'action de l'eau qui enlève le suint c'est le *désuintage* ; puis elles sont traitées par le savon c'est le *dégraissage* ; quelquefois quand il est nécessaire les laines après triage sont soumises au *battage* qui les ouvre et les débarrasse d'une grande partie des pailles et impuretés qu'elles contiennent ; elles passent après dégraissage au séchage pour leur enlever l'eau qu'elles retiennent encore, à l'*ensimage* qui les enduit d'une compositton huileuse pour faciliter les glissements et éviter les ruptures des filaments, au *cardage* qui doit former le ruban, aux *étirages* qui par les allongements combinés avec les *doublages* donnent au ruban plus de régularité et de consistance, au *lissage* qui enlève l'huile d'ensimage, au *peignage* qui forme des mèches de laine pure, souvent soumises à un ou deux étirages pour être vendues en bobines à l'état de peigné, pesant environ 1 kilog pour 80 mètres. Toutes ces opérations constituent dans leur ensemble les préparations du *premier degré* à la filature et répondent au travail qui se fait dans les peignages.

Digitized by Google

en quantités énormes et jeté avec les impuretés de la laine dans les égoûts, le traitement des eaux de dégraissage ne se faisant que dans les peignages qui ont dû subir ce travail encombrant et dispendieux. Alfred Motte essaya de faire une révolution dans le dégraissage de la laine et de remplacer le savon par le toluène. L'idée n'était pas nouvelle ; déjà depuis longtemps le sulfure de carbone était employé au dégraissage des tissus, puis recupéré après chaque opération et remis en service. Le toluène dissolvant des corps gras était proposé pour remplacer avantageusement le sulfure de carbone. Les essais préliminaires avaient paru assez concluants et ayant eu l'occasion d'exprimer notre appréciation sur le résultat final nous avions condamné le procédé au point de vue de la pratique industrielle. Alfred Motte était un homme qui ne se rendait qu'à l'évidence, qui allait jusqu'au bout quand il s'était lancé à la poursuite d'un problême. Une installation modèle fut décidée, les appareils furent montés, les essais furent poursuivis sur une grande échelle et Alfred Motte fut obligé de revenir au dégraissage au savon : il avait payé 300.000 francs la leçon que lui donnait la grande expérience.

Alfred Motte, peigneur de laines, avait imprimé une vigoureuse impulsion à la fabrique de Roubaix en concourant activement bien qu'indirectement à supprimer le triage long, coûteux et souvent imparfait des Buenos-Ayres et en fournissant un peigné qui, après l'échardonnage à la carde, se trouvait suffisamment propre pour la fabrique. Les difficultés du début n'avaient pu rebuter son indomptable énergie ; la crise qui s'appesantit si lourdement sur cette industrie en 1883, par suite de la multiplicité des peignages dans notre région et des installations à l'étranger, du peu de garanties

Digitized by Google

qu'offre l'instabilité des choses actuelles, cette crise ne parvint pas davantage à ébranler la confiance du peigneur.' « Tout est dans le marasme » et il a foi en ses idées et en l'avenir de Roubaix ; il tâte le pouls au monde industriel, il interroge l'histoire et la vitalité de l'industrie roubaisienne ; « le peignage est l'industrie primordiale de Roubaix et cette industrie ne peut pas être longtemps en péril. »

Les évènements donnèrent raison à ses appréciations et l'année 1885 marqua une ère de prospérité et commença pour Roubaix une nouvelle série de triomphes dans ces luttes pacifiques contre d'autres centres industriels. Roubaix devenait de plus en plus le boulevard de résistance contre la concurrence étrangère. Aussi en juillet 1886 il décidait l'agrandissement du peignage et commandait une nouvelle machine de 1,200 chevaux horizontale système Compound et de nouveaux générateurs à bouilleurs. Arrivé à la dernière heure dans l'industrie du peignage, il voulait et en quelques bonds prendre rang parmi les premiers. Dans le peignage comme dans les autres branches si multiples de ses entreprises, il voulait toujours être à la hauteur des nécessités présentes. Il voulait même dans ses calculs d'installation aller au-devant des nécessités futures de l'industrie roubaisienne, tant il était fier des développements qu'elle avait pris, fier des développements qu'il la croyait appelée à prendre, tant il avait à cœur par toutes ses industries de lui offrir tous les éléments de prospérité qu'elle pouvait réclamer.

Son peignage est outillé pour produire actuellement 100.000 kilogrammes par semaine. C'est l'une des plus belles constructions industrielles qui soient en France.

Digitized by Google

VIII. — Alfred Motte et la Filature (1)

Alfred Motte a été filateur de laines peignées et filateur de coton. Nous devons considérer la portée de son influence sur le mouvement des affaires dans ces deux branches d'industrie.

1° *Alfred Motte et la Filature de laines peignées* (2)

L'intéressante histoire de la Fabrique de Roubaix, par M. Th. Leuridan, nous a conservé quelques détails que nous aimons à rappeler et qui nous font connaître l'état de la Filature dans notre industrie, au moment où Alfred Motte arrive comme filateur de laines peignées. La première importation du Mull-Jenny a été faite en 1804, dans les ateliers de MM. Grimomprez père et fils. En 1833 Roubaix possède 8 filateurs de laine faisant tourner 16.848 broches. La grande pros-

(1) On sait que par *filature* on entend tantôt une usine dont tout le travail a pour but d'amener à l'état de fil régulier et cylindrique dans toute sa longueur les matières filamenteuses brutes de toute origine, et tantôt l'ensemble des opérations qui conduisent à ce résultat.

Ces opérations d'une filature proprement dite commencent par les préparations *du deuxième degré*. Les laines passent au *gill-box* pour opérer les mélanges de diverses sortes et achever de paralléliser les fibres, aux *étirages* pour réduire progressivement les rubans, aux *bobinoirs* ou *bancs à-broches* pour donner une mèche arrondie ou cylindrique et résistante par un frottement ou un commencement de torsion. Ces préparations sont l'âme de la filature. Puis vient le *filage* qui est l'opération fondamentale de la filature, qui transforme les mèches en fils par un dernier étirage et par une torsion convenable. Ce résultat n'est atteint que par le *métier à filer*. Les dernières opérations qui suivent le filage donnent au fil la forme commerciale nécessaire à la vente, comme le dévidage ou mise en écheveaux, l'empaquetage, etc.

(2) La laine dans les manipulations qu'elle subit passe d'abord par le peignage d'où elle sort pour arriver à la filature soit en mèche, soit en ruban, en d'autres termes soit à l'état de laine cardée, soit à l'état de laine peignée. De là cette distinction en filature de laine cardée et en filature de laine peignée. Le coton, au contraire, en arrivant dans nos ateliers entre de plain-pied dans la filature.

Digitized by Google

périté de Roubaix date de l'établissement de la filature de laine longue peignée. En 1835, 30.000 broches représentent l'état de la filature de laine. En 1839 on compte 19 filatures de laine à façon. De 1839 à 1842 se continue la transformation des filatures de coton en filatures de laine peignée, mais vers la même époque s'élèvent quelques filatures de laine cardée, en particulier celle de M. Ernoult Bayart.

C'est alors que Roubaix mérite d'être nommé le Manchester de la France. En 1850, Roubaix possède 130.000 broches à filer la laine. Roubaix et Tourcoing sont alors nommés dans les rapports sur l'exposition de Londres en 1852 les Bradfort et Halifax de la France. MM. Lefebvre-Ducateau ont élevé une filature de laine peignée et de laine cardée ; Mme veuve Lejeune-Mathon une filature de laine anglaise, genre d'industrie dont M. Eug. Grimonprez a été l'un des créateurs.

Si Alfred Motte était neuf comme peigneur, il était au contraire comme filateur de laines parmi les vétérans. En 1852, il comptait au premier rang dans les industries qu'il avait voulu grouper une filature de *continus*. Quand Alfred Motte se fut mieux orienté en séparant les diverses parties qu'il avait en vain tenté de réunir, il s'associa MM. Dillies frères, alors simples contre-maîtres, qui trouvèrent dans cette situation l'origine de la grande prospérité à laquelle ils sont parvenus. Quand MM. Dillies se séparèrent de l'association, la filature comprenant métiers continus, Mull-Jenny, métiers renvideurs ou self-actings (1) fut habilement dirigée par M. A. Lepoutre, sous la raison sociale Lepoutre et Cie.

(1) Après les passages aux *Gill-Box*, aux *étirages*, aux *bancs-à-broches*, la arrive aux *métiers à filer*. Parmi ceux-ci, les uns exécutent l'étirage, la torsion et le renvidage du fil simultanément et l'on a alors le *métier continu*, les autres n'exécutent ces trois fonctions que d'une manière intermittente et l'on a alors ou

Digitized by Google

C'est en 1872 qu'Alfred Motte fonda sa filature à façon de laine écrue et mélangée mérinos exclusivement, sous la raison sociale Motte et Legrand. Les matières premières traitées étaient des laines courtes, de six à huit centimètres de longueur généralement appelées mérinos et provenant pour une faible part de la Champagne, la plus grande partie d'Australie et assez fréquemment de Montevideo, cette dernière catégorie représentant avec les Buenos-Ayres les plus importantes productions de la République Argentine ou de La Plata. Cette filature accidentellement se prêtait aussi aux mélanges de mérinos et du poil de Chèvre ou de Cachemire.

L'outillage en 1872 ne répondait qu'à 8.000 broches, mais en 1874 la filature comptait 5 assortiments de préparation, et 32 métiers self-actings de 5.000 broches chacun; en 1878 il augmentait de 11 à 12.000 broches en self-actings, et enfin il complétait cet ensemble déjà si important en faisant marcher une filature continue de 13 métiers de 144 broches chacun (1).

Avec ses self-actings il fournissait des chaînes dans les numéros de 20 à 50 et avec ses métiers continus des trames de laine brillantes du n° 15 au n° 25 (2).

bien le *Mull-Jenny* si le fonctionnement du métier requiert encore l'intervention de la main de l'homme, ou bien le *métier renvideur* si toutes les fonctions bien qu'intermittentes se font automatiquement. Ce dernier métier est aussi nommé *self-acting* parce qu'après la formation par étirage et torsion de chaque longueur de fil, le métier fait par lui-même ou automatiquement le renvidage du fil en bobines sur les broches.

(1) Durant ces agrandissements successifs, la raison sociale est devenue en 1878 Motte, Legrand et Mille. Depuis 1886 elle est devenue Motte et Mille comme elle est aujourd'hui.

(2) Le numérotage des fils est la classification des fils par numéros. Le numéro ou le titre d'un fil est un nombre qui permet de trouver la longueur de ce fil qui répond à un poids donné ou le poids qui correspond à une longueur donnée. Ce poids et cette longueur varient avec la nature des fibres et aussi avec les pays et dans un même pays quelquefois comme en France avec les localités industrielles. A Roubaix, pour la laine peignée, l'unité de poids est le

Digitized by Google

Et maintenant si l'on nous demande quel était le but d'Alfred Motte dans l'établissement de cette filature, nous répondrons avec Alfred Motte « En montant à Roubaix une importante filature à façon nous avons mis à la portée des fabricants qui ne pouvaient et ne voulaient immobiliser leurs capitaux dans une filature qui leur fût propre un élément considérable de développement industriel, puisque ces fabricants sans assumer sur eux la moindre responsabilité obtiennent des filés qui leur permettent de concurrencer les plus puissants filateurs de France. »

Dans cet établissement Alfred Motte pouvait revendiquer l'honneur d'avoir fait la première et plus considérable importation dans le Département du Nord des broches à engrenages, brevet Villeminot de Reims, d'avoir le premier pratiqué, dans de larges proportions et à la satisfaction de la fabrique de Roubaix, la filature de laines mélangées mérinos et surtout des genres mélangés *beiges* et *marengo*, d'avoir facilité à Roubaix la production des articles Orléans et par suite d'avoir largement concouru par ses chaînes à tisser simples, par ses chaînes à doubler, par ses trames brillantes, à la production d'articles qui sont encore un élément de prospérité pour notre fabrication (1).

Dans l'établissement et le fonctionnement de cette fila-

kilogramme, l'écheveau a 714 mètres (l'écheveau compte 500 tours d'un dévidoir de $1^{m}428$ de circonférence. Le numéro indique donc combien il faut d'écheveaux de 714 mètres pour un poids de 1 kilog. Pour le coton l'unité de poids est le demi-kilog , la longueur de l'écheveau 1000 mètres ou 700 tours de $1^{m}42857$.

(1) On peut distinguer les fils en deux grandes classes : les fils de chaîne qui doivent avoir plus grande résistance et par suite plus grande torsion, et les fils de trame qui doivent être moins tordus ou *floches* d'après le rôle qu'ils doivent remplir dans le tissu. La chaîne peut être aussi dite simple quand elle est formée d'un seul fil, double ou retorse quand elle est formée de deux fils, ces deux fils étant à la demande du client *à torsion droite* ou à *torsion gauche*. L'introduction de la chaîne simple dans la fabrication est une des idées qui ont exercé la plus grande influence sur le développement de l'industrie à Roubaix.

Digitized by Google

ture il sut distinguer deux hommes MM. Legrand et Mille dont il récompensa les services en les faisant ses associés. Il savait lui-même reconnaître le mérite où il le trouvait et adresser des éloges à qui en était digne. En écrivant à son cher ami, M. Gillet de Lyon, et en lui parlant de M. Legrand il s'exprimait dans des termes que nous nous reprocherions de ne pas citer, parce qu'ils honorent l'un et l'autre : Il y a dix jours après avoir rempli mes devoirs d'électeur, je me suis mis en route pour l'Angleterre. Nous y avons commandé à titre d'essai, une filature qui doit servir de bélier pour saper le monopole de nos voisins comme producteurs d'articles brillants. Déjà Roubaix a remporté en étoffes mélangées une très importante victoire. MM. les Anglais ne vendent plus de moulinés ni en France ni en Belgique — il s'agit de leur fermer notre marché pour les articles noirs. Je tiens à attacher le grelot. Réussirons-nous ? Je n'en sais rien. Si nous échouons, ce ne sera pas la volonté de triompher qui nous manquera. Mon associé M. Legrand, sorti des rangs de la démocratie, est un fier lutteur. Je le harcèle ; vous connaissez mon audace ; lui M. Legrand, joint l'expérience à l'amour-propre et je n'abandonnerai la partie que lorsque j'aurai épuisé toutes les chances de succès. » En 1877 il entreprenait les plus actives recherches sur les machines préparatoires pour traiter les poils de chèvre mélangés au mérinos et l'on sait qu'il ne tarda pas à offrir dans ce genre de mélangés des résultats très intéressants pour les nouveautés de Roubaix.

2° Alfred Motte et la filature de coton

Jetons un coup d'œil rétrospectif sur les phases par lesquelles avait passé la filature de coton à Roubaix.

En 1814, il n'y avait à Roubaix que 12 fabricants

Digitized by Google

d'étoffes en laine, mais 245 fabricants d'étoffes en coton et 240 mull-jenny filaient 172.800 kilogs de coton au prix moyen de 12 fr. le kilog. En 1823 la Mon Vve Defrenne et fils exposait des filés coton du n° 170 au n° 225 qui lui valurent une médaille d'or. La filature de Roubaix était généralement montée pour produire le nos fins et travaillait pour les fabriques de Saint-Quentin, Tarare, Nimes, Rouen, Reims, Lyon ; elle passa par une période de souffrances en 1829 et 1830, parut remonter alors avec les *Algériennes* en 1830, mais cette activité momentanée n'était qu'un signe trompeur de prospérité et elle retombait pour plusieurs années dans une nouvelle et plus rude épreuve. C'est alors que Roubaix se retourna vers la laine, le coton ne lui réussissant pas. En 1833 Roubaix avait 52 filatures de coton (176.000 broches) au premier rang desquelles il faut citer les établissements de MM. Vernier-Delaoutre, P. Defrenne, A. Mimerel et Pierre Wacrenier. C'est à la période de 1834 à 1839 qu'il faut reporter l'introduction du coton pour chaîne d'abord, dans les étoffes de laine écrue, stoffs et toiles, puis dans les étoffes tissées en matières teintes, crêpe Rachel, barège, et surtout dans la fantaisie mélangée, laine, coton et soie. Ce genre de fantaisie dû à l'heureuse initiative de la maison Wibaux-Florin représente la partie la plus importante de l'article de Roubaix et devait être d'une portée incalculable pour l'industrie roubaisienne. Les statistiques que nous trouvons consignées dans le précieux ouvrage de M. Leuridan nous accusent le mouvement qui se produisit alors, le fil de coton devenant d'un emploi de plus en plus restreint pour la pièce pur coton et trouvant parfaitement sa place dans la pièce laine et coton, ou lin et coton.

Cette appréciation n'est que la simple traduction des chiffres : en 1839 Roubaix avait fabriqué 5.752.168 mètres d'étoffes en coton, en 1843 il n'en fabrique plus que

Digitized by Google

4.397.335, dans ces deux années si rapprochées l'une de l'autre la production a diminué de 1.354.833 mètres ou d'environ le quart de la production. Par contre, l'article gilets a plus que doublé de 175.582 à 360.596, l'article laine et coton a presque doublé de 3.681.857 à 6.000.540, l'article lin et coton a augmenté d'environ 1/14 de la production, (28.803 pièces à 30.838) de 2.016.210 à 2.158.660.

En 1844, à l'époque de l'Exposition il réstait à peine 10 filatures de coton. MM. Motte-Bossut et C^ie^ montent d'un seul jet une filature de coton de 44.000 broches, se posant ainsi par l'importance de cette usine au premier rang des filateurs du Nord ; en 1855 ce nombre était porté à 55.000 et en 1862 à 70.000 broches.

Alfred Motte commence en 1871 à se préoccuper de filature et à se poser devant le problème du travail des fils de coton glacés. Il fait une enquête sur cette industrie, sur les rapports commerciaux du coton glacé avec le lin glacé et sur les méthodes de glaçage du fil. Dans la même année il comptait empêcher l'introduction des fils glacés anglais et allemands et pour arriver à ce résultat, il s'occupait des détails de la teinture et des apprêts de ces fils, il expérimentait avec les nouvelles machines les plus perfectionnées pour le glaçage des fils. Bien décidé à ne pas s'embarquer dans une affaire au-dessus de ses forces, il part pour l'Angleterre avec son frère aîné ; il a pleine confiance dans les connaissances techniques de son frère, Motte-Bossut, et grâce à ses amis d'Outre-Manche il peut espérer un bon résultat de ce voyage. Motte-Bossut est un très bon filateur de coton capable d'apprécier plus sûrement les machines qui conviennent pour glacer les retors 2 bouts.

D'un autre côté, il recherche ce que l'Exposition de

Digitized by Google

Vienne peut avoir de machines perfectionnées soit pour la teinture et l'apprêt, soit pour la fabrication des fils glacés. Il fait construire de nouvelles machines à câbler le coton. Son frère aîné qui les a vues fonctionner, est convaincu du succès de ces appareils. L'évènement aurait-il confirmé les prévisions d'un filateur si compétent ? Nous aimons à le penser, mais Alfred Motte après cette enquête et cette étude de plusieurs années ne crut pas devoir donner suite à ce projet.

Le voici en 1877 se lançant à pleine voiles dans la filature de coton. Il possède 222.000 francs sur l'État, il va les risquer. S'il se rejette dans 600.000 francs de dettes, il compte pouvoir les éteindre en quelques années à partir de 1878. Il passe à l'exécution : en une heure il a trouvé à 5 % pour 7 ans la somme de 300.000 et il profite d'un état de malaise général de l'industrie pour faire sortir de terre sa belle filature qui portera pour raison sociale Motte et Blanchot.

Il entre dans tous les détails, discute les prix et qualités des matériaux de construction ou d'appareils : colonnes à pied d'œuvre, gros fers, petits fers, moteurs, générateurs, métiers renvideurs, cardes mixtes, étirages et bancs à broches. Bientôt sa filature marche d'une manière très régulière. Elle ne produit pas de grands bénéfices, mais il ne porte pas plus haut ses aspirations et il se tient pour satisfait d'un établissement qui lui rapporte l'intérêt de son capital et lui permet de donner à ses ouvriers « en bel argent un régulier salaire. » Il croit qu'il peut se flatter d'avoir attaché « une belle plume à son chapeau. »

En 1882 il étudie un nouveau projet, ce n'est rien moins qu'un devis de 600.000 francs pour doubler sa filature de coton, alors que déjà ses nuits sont lamen-

Digitized by Google

tables et qu'il « couche avec la mort. » Mais rien ne peut l'arrêter : en 1883 la filature est doublée et compte 26.000 broches à filer et 12.000 broches à retordre.

Cette filature de coton avait assuré une situation d'abord (1877) à M. Étienne Motte père dont la carrière industrielle avait débuté par la filature de coton, puis (1879) à M. Étienne Motte fils qui prenait dans l'industrie roubaisienne la place de son père. Mais à quelques jours de sa mort, Alfred Motte élaborait un nouveau projet de filature de coton dont il se proposait de confier la gérance à son neveu, É. Motte-Meillassoux. Cet établissement est actuellement debout, rue d'Alger, en pleine activité sous la raison sociale : Étienne Motte & Cie. Sa marche régulière lui est en partie assurée par un tissage de velours de coton qui dans les années précédentes s'approvisionnait en filés à la filature Motte & Blanchot (1).

Quelle a été l'influence de ces filatures successives de coton et de ce travail d'Alfred Motte que nous venons d'entrevoir dans cette branche d'industrie ? Pour rester dans la froide appréciation des choses, nous croyons devoir reconnaître que c'est dans la filature de coton que son rôle a été moins fécond. Il s'est lancé dans cette voie sous l'impulsion d'un généreux sentiment de dévouement fraternel, avec une intelligence capable de tout s'assimiler et un caractère capable de tout entreprendre.

Mais la filature de coton roulait avant lui et continua avec lui, comme elle continue après lui à se mouvoir

(1) Depuis la mort d'Alfred Motte une troisième filature de coton s'est élevée sous la raison commerciale « Les fils d'Alfred Motte » à côté de l'établissement de teinture et d'apprêts Motte & Meillassoux, sur l'ancien emplacement des apprêts Motte & Delescluse.

Digitized by Google

dans un cercle assez restreint de problèmes purement mécaniques. La grande révolution de cette branche de l'industrie a été faite par le Mull-Jenny, puis par les renvideurs ; de 1877 à 1887, Alfred Motte n'avait qu'à suivre et à mettre à profit tous les perfectionnements d'importance secondaire qui étaient réalisés dans la construction des machines : ouvreuses, batteuses, cardes, métiers renvideurs. Je dirai plus, il n'avait qu'à marcher sur les traces de son frère aîné, le chef des filateurs de coton de Roubaix, qui le premier avait toujours su, au grand avantage de notre fabrique, se tenir à la hauteur de la filature anglaise.

Pourtant ces deux filatures, grandement montées, munies d'un outillage réunissant tous les derniers progrès, donnant des produits qui étaient bien appréciés, exerçaient toujours cette influence générale qui résulte d'un établissement nouveau, travaillant bien, à façon, et offrant de nouvelles ressources à la fabrique pour lutter contre la concurrence.

IX. — Alfred Motte et la Fabrication.

En 1852, dans sa première usine, Alfred Motte avait à diriger un tissage et à s'occuper de fabrication. Quand on scinda cet ensemble d'éléments hétérogènes, Alfred Motte s'adjoignit comme associés MM. Dillies frères, que nous avons vus précédemment ses associés pour la filature de laines. Importateurs sur une grande échelle du métier mécanique à Roubaix, MM. Dillies concoururent à faire prospérer le tissage mécanique des *moulinés* comme ils avaient dirigé avec succès la filature de laines peignées et un petit peignage. Ce tissage mécanique devint le tissage Lepoutre et C^ie^, les associés de M. Lepoutre étant, comme ceux de MM. Dillies,

Digitized by Google

MM. Motte-Bossut, Wattinne-Bossut et Alfred Motte. Quand ce dernier qui s'était tourné tout spécialement du côté de la teinture, eut lancé l'importante affaire Motte et Meillassoux, il comprit qu'il ne pouvait être en même temps fabricant et teinturier d'articles de Roubaix, que Motte fabricant faisait tort à Motte teinturier et qu'il n'aurait que difficilement pour clients de sa teinture ceux qu'il pouvait avoir pour concurrents de fabrication. Alors il quitta le tissage. Ce n'est que vingt ans après qu'il rentre dans la fabrication pour un genre de tissu presque inconnu à Roubaix, le velours de coton (1).

Sans doute dès 1763 on avait tenté d'implanter à Roubaix la fabrication du velours de coton, mais cette tentative était restée sans résultat. En l'an 10, nous trouvons à l'Exposition de Paris, pour la partie roubaisienne, quelques spécimens de velours de coton uni et à côtes et de velourtine, mais cette fabrication n'offrait qu'un intérêt secondaire ; et on peut le dire, cette branche ne rentrait pas dans le courant des articles de la fabrication roubaisienne. Roubaix s'était lancé dans les callemandes, basins, nankins et nankinettes, percalines, coutils, léontines, algériennes et autres étoffes de coton et y avait rencontré la prospérité durant une période de quarante ans (1790-1830). Vers 1830, Roubaix accomplissait une révolution industrielle dans sa fabrication : la laine détrônait le coton et Roubaix avec la souplesse de génie et la finesse de goût de ses fabricants, prenait des accroissements de puissance qui n'avaient rien de comparable dans aucune ville industrielle. C'était le règne des callemandes, prunelles, satins turcs, damas, reps à carreaux et à fleurs, popelines écossaises, stoffs,

(1) Son frère aîné l'avait devancé dans cette fabrication, mais son tissage est établi à Leers.

Digitized by Google

satins de Chine, Chambord..... ; c'était le développement des articles pour la robe, le pantalon, le gilet et les tissus d'ameublement (1). Mais depuis longtemps le velours de coton n'avait plus de place dans notre fabrication.

Sans doute cette industrie s'est spécialisée dans Amiens et l'on sait combien il est difficile de déplacer l'industrie d'un pays et de créer dans un autre un courant d'affaires. Alfred Motte connaît Amiens, Alfred Motte connaît Roubaix, il sait quelles victoires pacifiques Roubaix a déjà remportées, il calcule avec un noble et filial orgueil celles que Roubaix peut remporter encore. Il résulte de l'enquête à laquelle se sont livrés Alfred Motte et ses fils, antérieurement à toute décision, que le tissage du velours de coton avait grande chance de réussir à Roubaix. Il est de plus fier de pouvoir entreprendre la fabrication d'un « article démocratique. » Il est donc décidé par Alfred Motte et ses fils car « ses fils ont délibéré » et ont fait le premier essai de leur génie d'intuition pour les affaires industrielles, il est décidé qu'ils feront du velours de coton. Il augmentera ses chances de succès par le choix d'un matériel en progrès sur ceux qui sont déjà depuis quelques temps installés. Il se lancera donc résolument dans la carrière. Ce tissage pourra se développer jusqu'à comprendre 1000 métiers, mais il commencera par 200 et sa filature de coton qui pourrait être développée jusqu'au capital de 4 millions restera pour le moment dans le *statu quo*, par raison de prudence. Il sait qu'un de ses amis en apprenant cette résolution de l'établissement d'un tissage de velours s'est écrié : Mais il est fou, ton M. Motte !...

(1) M. A. Harinkouck a créé dans notre ville le tissu d'ameublement qui représente aujourd hui un chiffre d'affaires très important, réalisé par les maisons Harinkouck, Vanoutryve, Carrette et Courouble.

Digitized by Google

Comme les points de vue sont différents ! Sans doute il serait plus simple, plus facile, plus commode de prêter des capitaux et de bercer doucement ses jours dans les jouissances que les intérêts pourraient lui apporter, mais Alfred Motte n'est pas d'une nature à prendre ainsi la vie. Les capitaux qu'il prêterait seraient employés à rouler dans l'industrie, « faisons les rouler nous-mêmes, assurons-les sur nous-mêmes, cherchons des entreprises qui soient vitales, ne craignons pas la peine et donnons du travail aux ouvriers. » Telle était la théorie d'Alfred Motte et la réponse qu'il donnait aux signes de désapprobation qu'il rencontrait parfois sur son chemin. La gérance de ce tissage a été confiée au plus jeune de ses fils Alfred, sous la raison commerciale : « Les fils d'Alfred Motte. » Il suivait avec le plus vif intérêt cette industrie naissante et se flattait d'arriver à produire un courant important d'affaires dans sa chère ville de Roubaix. Mais déjà la mort allait le frapper.

X. — Alfred Motte et la teinture en matières.

Nous l'avons vu à l'œuvre dans les différentes entreprises que nous venons de passer en revue, non point dans l'ordre chronologique des faits, mais dans l'ordre rationnel des opérations de l'industrie textile. Il nous tardait de le considérer comme teinturier et apprêteur, d'autant plus que c'est sur cette branche que se sont portées ses préférences et les nôtres.

Au début de sa carrière industrielle, dans cet ensemble d'industries qu'il avait voulu réunir nous trouvons à côté de la filature de continus et du tissage, une teinturerie pour la laine peignée, le coton et la soie, des ateliers de chinage et des apprêts.

Quand ces différentes industries furent séparées, Alfred

Digitized by Google

Motte réserva tous ses soins pour la teinture. Il fut d'abord teinturier en matières : laine et coton.

On avait entrevu l'avantage qui pouvait résulter de la teinture de la laine en peigné. Ce genre de teinture a eu et garde encore une très grande importance. Le fabricant fait mélanger en filature, avec des peignés blanchis, des peignés teints en noir ou teints en nuances qui résisteront au foulon ; et avec un nombre relativement restreint de nuances solides au foulon, il a la plus riche variété de ces filés qui prêtent d'inépuisables ressources à la confection des lainages pour robes, l'un des plus beaux fleurons de la gloire industrielle de Roubaix. Mais à l'époque où Alfred Motte était teinturier en peigné il y avait une grande difficulté à vaincre, difficulté qui arrêtait l'essor de cette partie de la teinture : la laine menée pendant plusieurs heures sur des bains de mordançage et de teinture au bouillon était fort *feutrée* et l'on n'arrivait que très difficilement à la défeutrer.

Actuellement on évite en partie le feutrage par les nuances *directes* produites sans *engallage* et surtout par la teinture en bobines (1); mais alors, avant ces nouveaux procédés chimiques et mécaniques, Alfred Motte réalisa une innovation qui amena une véritable révolution dans la teinture de la laine peignée. En allant à Lille visiter une filature de lin, il remarqua une machine dite gill-box, il étudia son fonctionnement, apprécia l'importance de son travail ; l'idée lui vint d'utiliser au défeutrage et au mélange des peignés teints une machine qui servait jusqu'alors exclusivement au travail du lin. Aussitôt son idée est mise à exécution. Après essais il

(1) La teinture en bobines marque un progrès plutôt comme perfection de travail que comme économie de main-d'œuvre. Pour plus amples développements v. ***Teinture en bobines***, par l'abbé Vassart (en préparation.)

Digitized by Google

voit qu'il a réellement trouvé : le problème est résolu, mais il faut exploiter la veine. Il était alors curieux de voir Alfred Motte s'enfermer dans une pièce avec sa machine, faire passer lui-même au gill-box les peignés teints, sortir de son laboratoire pour courir chez lui à l'heure du repas tout poudreux, la figure toute noircie, bien plus semblable à un ouvrier des gills qu'à cet industriel à la mine rubiconde que nous avons tous connu, et après avoir pris à la hâte sa réfection retourner plus vite encore à son atelier. C'était la fièvre du travail, c'était l'ardeur de sa nature avec la volonté de réparer les tentatives infructueuses du début. C'était le cas de dire qu'il travaillait « comme un nègre » mais il ne perdait pas ses peines : ce travail lui valait 3.000 francs par semaine. Nous devons ajouter que s'il trouva dans cette affaire son premier filon à exploiter, le problème qu'il avait résolu tournait très avantageusement au profit et au développement de l'industrie roubaisienne. Cette application marque l'essor de cette partie si intéressante de notre fabrication. Quant à lui, il ne fut teinturier en peigné que jusqu'au moment où il se mit teinturier en pièces : il lâchait un lièvre pour en poursuivre plusieurs autres ; il entrevoyait le succès dans de nouvelles entreprises, mais il se lançait au-devant des besoins de l'industrie roubaisienne, il savait les comprendre et ne reculait devant aucune difficulté pour y répondre, fallût-il soulever des montagnes !

Alfred Motte fut aussi teinturier sur coton en écheveaux. Il eut peu à se préoccuper de cette branche, qui avait dans ses affaires une moindre importance et dans laquelle il était servi par un contre-maître de coton de première force, M. Jules Bernard. C'était l'homme faisant avec goût et intelligence le genre auquel il s'était appliqué, le genre des teintures sur coton

Digitized by Google

solides à l'air et au lavage, genre de teintures avec lequel la fabrique comptait alors exclusivement. Cette teinture des cotons s'est continuée pendant une plus longue période que la teinture en laine peignée, elle marchait à côté des établissements de teintures et d'apprêts pour la pièce en laine qui avaient succédé à la teinture en laine peignée. Tout à coup l'établissement Motte et Bourgeois pour la draperie doit déployer davantage ses ailes et s'étendre sur le terrain occupé par la teinturerie de coton. Elle sera sacrifiée et même impitoyablement sacrifiée, c'est à cette condition que la draperie peut se développer. Il fait connaître à M. J. Bernard sa décision. Il a toujours été content de lui, l'engagement n'est pas terminé, on discute la question d'indemnités à payer à J. Bernard. Ils ne tombent pas d'accord sur le chiffre. Bien que la différence fût peu importante, chacun tient à son chiffre et Jules Bernard cite son patron à comparaître devant le conseil des Prud'hommes. Là on demande à M. Motte s'il a été satisfait des services de Jules Bernard. M. Motte, avec cette franchise qui le caractérisait, fait de M. Jules Bernard des éloges sans restriction comme eût pu le faire un véritable ami. Alfred Motte avait prononcé sa condamnation ; la question était vidée sans discussion ; M. Jules Bernard obtenait ce qu'il avait demandé, et Alfred Motte en sortant du conseil des Prudhommes, prenait son ancien contre-maître sous le bras, signait la paix et le reconduisait rue Saint-Jean. Il était beau de voir ainsi patron et contre-maître tout à l'heure en discussion d'intérêts et un instant après causant comme deux amis qui eussent « mangé un boisseau de sel ensemble » ce qui est d'après un ancien la condition d'une inaltérable amitié. En se séparant ils emportaient l'estime l'un de l'autre. Nous avons voulu, comme biographe, consigner cette

Digitized by Google

anecdote que nous tenons de source certaine, elle est dans la vérité historique et a son côté instructif. Si nous avions visé le panégyrique, nous nous serions rappelé la parole du penseur : « Il y a des reproches qui louent et des louanges qui blâment. »

XI. — Alfred Motte et les apprêts.

Alfred Motte comprit dès les commencements de sa carrière industrielle qu'il était de l'intérêt de la fabrique de Roubaix que la teinture et les apprêts pussent répondre aux développements de la fabrication. Comme teinturier en matières et surtout en laine peignée, voyant les développements que prenait le tissu en laines mélangées, il voulut établir une usine d'apprêts pour les tissus fantaisies tissés teints. Dans ce genre d'industries, M. Jean Casse, vers 1829, avait le premier monté des apprêts en grand ; M. Descat-Crouset, vers 1834, se lançait aussi dans la même direction et apportait à l'industrie le plus précieux concours. M. Ernoult-Bayart, vers 1839, se posa comme apprêteur de tissés teints et ses tissus contribuèrent à mériter à Roubaix une gloire incontestée et incontestable. Alfred Motte prend sa place vers 1854 et marche pendant une période de vingt ans avec M. Henri Delescluse comme directeur. Puis voulant reconnaître les services de son directeur, il en fait son associé de 1874 à 1884 et l'usine d'apprêts devient la Maison Motte et Delescluse, pour prendre en 1884 la la raison commerciale Motte et Delescluse Frères. Ce changement correspond à une transformation importante de l'usine d'apprêts, devenue installation modèle, qui se développe aujourd'hui, boulevard Saint-Jean, sur une superficie de deux hectares, et dont Alfred Motte jetait les fondations quelques semaines avant sa mort.

Digitized by Google

Ce qui a caractérisé spécialement l'existence de la Maison Motte et Delescluse et les services qu'elle a rendus à l'industrie roubaisienne en dehors du travail incessant d'amélioration et de perfectionnement dans les apprêts des articles courants de la fabrication, c'est le succès avec lequel elle a traité quelques articles spéciaux.

En 1874, le velours de soie était l'objet de l'attention de la fabrique de Roubaix. La Maison Motte et Delescluse veut répondre aux desiderata et entreprendre ce genre d'apprêts. Les résultats laissent à désirer, les fabricants formulent quelques plaintes. Alfred Motte ne veut pas se déclarer vaincu par la concurrence allemande; il a l'orgueil de son nom, de sa maison, de son pays; il ne reculera devant aucune poursuite de renseignements, devant aucun voyage, devant aucun sacrifice; il a vu ce qu'il désirait, « à savoir des velours faits avec plus d'intelligence et l'emportant en qualité sur les velours français »; il sera à la hauteur de la situation pour donner satisfaction aux fabricants de Roubaix qui « désormais ne s'en prendront plus à leur apprêteur pour justifier leur échec sur la place de Paris. » Ses tondeuses ne seront pas allemandes, il y a en France des constructeurs qui ne le cèdent pas à ceux de l'Allemagne. C'est la Maison Grosselin et Martinot Frères de Sedan, qui lui fournit un assortiment de tondeuses solidement construites, mesurant au minimum 1 mètre 10 de lame et le cylindre comptant douze lames. Malheureusement notre fabrique ne tarda pas à se déclarer vaincue par l'Allemagne sur cet article le velours uni en soie; il y avait là à l'avantage de l'Allemagne une question d'économie de main d'œuvre et une question de montage de métiers qui permettaient de faire en même temps double largeur. Ces différences de conditions plaçaient le fabricant roubaisien dans

Digitized by Google

l'impossibilité de lutter avec l'Allemagne pour le prix de revient et l'article étant sinon complètement abandonné, au moins fort délaissé, l'outillage spécial pour apprêts de velours uni en soie n'a point produit et ne produit pas les résultats que l'on en devait attendre. Cependant il est utilisé pour le traitement du velours de soie nouveauté au Jacquart qui joue un rôle plus important dans la fabrique de Roubaix, l'Allemagne ne pouvant plus faire dans cet article la double largeur et n'ayant pas cette délicatesse de goût qui distingue la fabrique de Roubaix.

La même maison s'est mise en mesure pour la teinture et les apprêts du satin de Chine et des velours de lin et de jute. (1) Quant à la teinture et aux apprêts du velours de coton, Roubaix jusqu'à présent en a laissé le monopole à la ville d'Amiens.

Ce qui a fait durant une période de dix années, jusque vers 1874, la fortune de M. Henri Delescluse et le succès de la Maison d'apprêts Alfred Motte, c'était le traitement de la popeline et de l'épingline chaîne soie et trame laine. Le mérite incontestablement supérieur de ce genre d'apprêts n'offrait pas seulement une rémunération encourageante du travail et une occasion à M. Henri Delescluse, directeur, de s'élever au rang d'associé d'Alfred Motte, mais encore il répondait à cette noble ambition de notre grand industriel de servir notre fabrique, de concourir dans une large mesure à son triomphe dans la lutte contre la concurrence. Cet article a eu ses années de vogue et de prospérité, il a favorisé le développement de notre industrie et a conduit à la fortune plusieurs de nos fabricants au

(1) Ces velours sont faits supérieurement par la Maison Vanoutryve et apprêtés supérieurement par la Maison Cocheteux.

Digitized by Google

premier rang desquels il faut compter celui que la reconnaissance publique a nommé le Mécène roubaisien. Actuellement cet article a fini son temps, il n'est plus fabriqué que dans une mesure fort restreinte et les apprêts Motte et Delescluse, Motte et Delescluse Frères, luttent avec énergie et persévérance, concurremment avec les Maisons Ernoult-Bayart et Ernoult Frères, pour donner le meilleur apprêt aux lainages qui dominent et caractérisent depuis bien des années la fabrique de Roubaix. C'est l'inépuisable variété de tissus, tissés teints, laines teintes en peigné, mélangées en filature, tissées, puis subissant le foulonnage et recevant les derniers apprêts. Sur cet article la fabrique de Roubaix a lutté victorieusement contre la concurrence nationale et étrangère et maintient sa supériorité incontestable et incontestée. Cependant nous devons dire que la teinture en pièces a pris depuis quelques années un développement qui tend à enrayer la prospérité des articles en laines mélangées.

Tout en portant leur attention et leurs efforts principalement sur les articles qui alimentent presque exclusivement leur usine, Motte et Delescluse Frères ont poursuivi avec succès la question de l'apprêt de la peluche soie fantaisie teinte en pièces. En 1881, Alfred Motte avait entrevu un succès : la fabrique s'essayait à travailler la peluche soie fantaisie pour ameublement. C'étaient les maisons Hœrinkouck, Carrette et Courouble, etc., qui inauguraient ce genre à Roubaix. Alfred Motte devait se trouver à la hauteur et ne pouvait se résoudre à laisser la fabrique de Roubaix se débattre dans des conditions d'infériorité avec d'autres centres qui fabriquent et apprêtent. Il est donc disposé à se lancer dans cette direction pour répondre à l'appel de la fabrique, mais « crac, un de ses concurrents s'est procuré en Angleterre

Digitized by Google

une machine à apprêter les peluches et il se trouve désarçonné. » En effet, M. Cocheteux avait pris les devants, était parti en Angleterre, en avait ramené les machines et des ouvriers pour attaquer dans les meilleures garanties de succès l'apprêt des peluches. Ce qu'il y eut de singulier dans cette circonstance, c'est que M. Cocheteux n'atteignit pas le lièvre à la piste duquel il s'était lancé et les ouvriers anglais durent reconnaître qu'ils ne savaient plus faire ce qu'ils avaient promis. Les recherches de M. Cocheteux eurent pourtant pour effet de le conduire à un apprêt supérieur pour le velours de lin. Pendant ces essais, Alfred Motte qui se croyait désarçonné, reprenait une nouvelle série de recherches pour aboutir à un résultat des plus satisfaisants. M. Albert Motte, l'aîné de ses fils, venait d'être intéressé aux bénéfices de son père dans les apprêts Motte et Delescluse. Quand il crut que la peluche soies fantaisies allait lui échapper, il eut peur pour sa petite bourse qui s'était grossie d'une somme assez rondelette au dernier inventaire, il se mit avec intelligence et activité à diriger toutes ses recherches sur tous les points lumineux qui apparaissaient à l'horizon et fut assez heureux, utilisant toutes les ressources dont il pouvait disposer, pour aborder au port qui lui assurait la victoire. Son père aussi fut heureux sans doute du succès, mais déjà par avance il était fier de le voir déployer tant d'industrie à la poursuite « du merle blanc de son compétiteur. » Aujourd'hui cet article fait encore la spécialité de la Maison Motte et Delescluse Frères et nous tenons à faire remarquer que les machines qui servent dans ces apprêts de la peluche ne viennent ni de l'Allemagne ni de l'Angleterre et sont toutes françaises, et même construites par eux.

Digitized by Google

XII. — Alfred Motte et la teinture en pièces.

La fabrique de Roubaix voulait concurrencer les Anglais pour les Orléans noirs. Les fabricants étaient à l'avant-garde de la lutte, mais les teinturiers en retard pour la teinture et l'apprêt de cet article. A l'Exposition universelle de Paris en 1855, M. Louis Cordonnier exposait plusieurs tissus dont il était le créateur, entre autres les *Orléans* pour robes et pantalons et remportait une médaille de première classe. Il fallait venir au secours de la fabrique, réclamant des teinturiers et apprêteurs un meilleur traitement pour cet article. C'est mû par le sentiment des destinées roubaisiennes, confiant dans l'avenir, qu'il part en Angleterre chercher un homme qui puisse donner à ces tissus la teinture et le traitement désirés. Il revient de ce voyage avec M. Richardson. Le Roubaix d'alors était loin d'être le Roubaix d'aujourd'hui. Les contre-maîtres de teinture étaient rares et comme tels bénéficiaient de leur situation. Cependant il faut dire qu'il était aussi et même plus facile au teinturier de donner à son contre-maître des appointements qui aujourd'hui seraient exorbitants, parce que les prix de teinture étaient plus rémunérateurs. M. Richardson savait faire payer les services qu'il rendait par ses connaissances techniques et Alfred Motte savait largement payer ses « Lames de Tolède. » Quand le fils du député Baroche vint à Roubaix pour faire un semblant d'enquête relativement à la question du libre-échange, Alfred Motte lui présenta son directeur anglais, M. Richardson, qui parut en costume d'atelier, n'ayant aux mains d'autres gants de cérémonie que les bizarres effets de nuances qui sont l'enseigne du travailleur teinturier. Quand Richardson s'en fut retourné à ses cuves, combien

Digitized by Google

gagne cet homme ? demande M. Baroche à M. Motte. — 22.000 francs, M. Baroche, et une part dans les bénéfices, ce qui lui assure plus de trente mille francs. — Comment, cet homme aux mains sales et calleuses, gagne 22.000 fr. ? Mais c'est le traitement d'un Conseiller d'État. Quoi qu'il en soit de ce traitement de sénateur ou de Conseiller d'État, il est certain que la création de ce rayon par Alfred Motte a donné une vigoureuse impulsion à ce genre de teinture et que la fabrication roubaisienne y a trouvé un précieux concours pour arriver à cette supériorité aujourd'hui universellement reconnue.

Nous devons remonter à 1868 pour nous retrouver au berceau de l'une des branches d'industrie qui fut l'objet d'une sorte de prédilection de la part d'Alfred Motte, nous voulons parler de l'établissement de teintures et d'apprêts Motte et Meillassoux.

L'article chaîne-coton avait vécu. Les appointements fabuleux de M. Richardson, la concurrence de l'Angleterre, la production limitée et trop restreinte de la fabrique en articles de ce genre avaient fait voir à Alfred Motte qu'il devait changer son fusil d'épaule et que si la chaîne-coton ne pouvait tenir, le lainage ne demandait pour se développer à Roubaix que le concours d'établissements de teintures et d'apprêts en rapport avec ce genre de tissus.

Alfred Motte remercie M. Richardson, (1867) essaie de marcher avec M. Scharp qui ne fait que passer et bientôt coupe cette branche pour en greffer une autre qui sera plus productive pour lui-même et pour l'industrie et est assez heureux pour trouver comme associés les Meillassoux, le père et ses cinq fils tous teinturiers, ayant d'abord travaillé à Amiens et fixés à cette époque à Suresnes, dans la teinturerie Bernadotte et Cie. Ils

Digitized by Google

allaient devenir libres de tout engagement parce que l'aîné des Meillassoux fils, Jacques, jusque-là le seul associé, avait posé comme condition d'un nouveau contrat, que ses frères fussent associés ou au moins intéressés.

Dès 1869, les associés étaient déjà bien lancés et les affaires marchaient au-delà de leurs espérances, quand en 1870, alors que les autres départements : coton, laine dévidée, tissus chaîne-coton pour noir et apprêts, ne faisaient rien ou presque rien, la teinture tissus pure laine était en pleine prospérité. La guerre avec ses horribles conséquences avait fermé les portes des ateliers de teintures et apprêts à Reims, à Puteaux, à Suresnes, à Courbevoie et dans les autres banlieues de Paris. Restaient ouverts au travail pour les tissus pure laine Cambrai, Lille, Flers et Roubaix. Ce grand désastre national tournait au profit de l'établissement Motte et Meillassoux qui étendait ses relations avec les premières maisons du continent d'Europe. Sans doute bien des clients abandonneront Roubaix après la guerre, le siège de leurs affaires étant à Paris et la vente du mérinos écru se faisant à Paris, c'est là un point sur lequel Alfred Motte ne peut se faire illusion comme on le voit par ses correspondances, mais il a confiance dans les ressources de la fabrique de Roubaix ; il sait qu'un tissu classique comme le mérinos ne peut pas, sans danger pour les pays qui le produisent, faire son apparition sur une place comme Roubaix. Roubaix ne pourrait donc ne pas se lancer dans la fabrication du mérinos et alors Motte et Meillassoux doivent être prêts à répondre aux besoins de la fabrication et continueront à teindre et à apprêter ce qui se fera dans le rayon. Aussi cet établissement dans lequel MM. Meillassoux étaient venus, pensant n'avoir à teindre au maximum

Digitized by Google

que cent pièces par jour, arrivait-il après des développements successifs à pouvoir teindre et apprêter jusqu'à 1.500 pièces par jour. C'est qu'en effet la fabrique de Roubaix suivait le goût de la mode en même temps qu'elle prenait une extension considérable et pouvait fournir jusqu'à cinq mille pièces par jour, comprenant les lainages pour robes : satins, popeline, épingline, les tissus d'ameublement, reps et damas, les teintures de Paris et de Reims, les cachemires et les mérinos. Ce qui a fait au moins durant une certaine période la force de Motte et Meillassoux, c'étaient leurs grenats et leurs noirs qu'ils obtenaient en un bain tandis que les concurrents ne faisaient les mêmes nuances qu'en deux bains; c'était déjà la teinture *directe*, c'est-à-dire sans mordançage préalable. Ce fut ensuite une question d'apprêt pour tous les genres dits épinglés : draps russes, épinglines, popeline. C'était cet apprêt qui a été nommé d'abord apprêt *sublime*, nom bien prétentieux que l'on traduirait aujourd'hui dans les cours de teinture par vaporisage à la colonne. Les pièces à un moment donné de la manutention sont enroulées sur un cylindre creux percé de trous, et dans lequel on peut faire arriver la vapeur. Cette vapeur pénètre de part en part le tissu, fixe les torsions de fils et le grain du tissu et donne plus d'apparence et de toucher. Le vaporisage, pour fixer les couleurs d'impression, aurait commencé vers 1811 et *la colonne* est un des premiers appareils qui aient été employés. Toutefois ce mode de vaporisage n'a été appliqué dans les teintureries à Roubaix que vers 1875 et a réalisé un progrès industriel dans les apprêts des tissus. (1)

(1) MM. Meillassoux ont breveté une machine sous le nom de *Manique à drap* qui procure une économie de main d'œuvre dans la teinture de la pièce *en large*.

Digitized by Google

L'établissement Motte et Meillassoux a pris de nouveaux développements sur l'emplacement abandonné par les apprêts Motte et Delescluse pour répondre à la teinture et aux apprêts de nouveaux genres : tissus crépés et mercerisés, tissus chaîne-coton en uni pour doublures, draperie légère pour dames, article sublime pour robes en molleton.

Dans l'existence de cette maison il y eut une période critique, une période durant laquelle les associés ne parurent pas savoir s'orienter relativement aux besoins de la fabrique de Roubaix et sur laquelle nous croyons devoir un instant nous arrêter.

Dans la marche généralement prospère des affaires, il y eut à plusieurs reprises en 1872, 1875, 1877 des moments d'arrêt; alors on pouvait, on devait faire appel à tous les principes de la science économique pour rechercher les causes du malaise et les moyens d'y porter un remède efficace.

Les concurrents baissaient successivement leurs prix de façon. Fallait-il les suivre en modifiant le tarif et chercher à retrouver dans une autre manière de faire une compensation à l'abaissement des prix ? Motte et Meillassoux ont cru qu'il fallait résister à cet entraînement, maintenir les prix pour pouvoir aussi maintenir la solidité des nuances ; ils jugèrent que la voie dans laquelle s'engageaient les confrères était une voie désastreuse, et qu'il était préférable de les laisser végéter avec des prix si considérablement réduits que de partager leur décadence. Ces effets de la concurrence amenaient bien dans la saison morte un ralentissement très notable, mais enfin, ils avaient la confiance qu'ils reverraient des périodes plus prospères et que dans la bonne saison on reviendrait à eux, qu'on aurait besoin d'eux s'ils restaient toujours attachés aux bonnes teintures, *aux teintures aux bois*,

Digitized by Google

c'est-à-dire au campêche, à l'orseille, à l'indigo. C'était dans ces retranchements que Motte et Meillassoux, après avoir agité la question, aimaient à se tenir sur la défensive ou comptaient voir revenir leur clientèle. Pendant cette même période leurs concurrents s'ingéniaient à se frayer de nouvelles voies dans l'application des nouveaux colorants que le bloc de houille semait sur leurs pas : j'ai nommé la maison Hannart et la maison Emile Roussel. La maison Motte et Meillassoux croyait travailler dans l'intérêt de l'industrie roubaisienne en faisant résistance à la marche de ce courant. Un autre élément moins scientifique, moins saisissable, plus versatile, plus capricieux, le Protée de la vie commerciale, la vogue, la mode, le goût du moment venait par intervalles compliquer la situation. Tantôt la mode était aux lainages teints en pièces, tantôt la mode ne voulait que des tissus en laines mélangées.

Fallait-il à la teinture en pièces adjoindre la teinture en matières? Mais pour Alfred Motte c'était revenir à ce qu'il avait supprimé. Pour lui, il n'était point douteux que la marche la plus rationnelle des choses fût la teinture en pièces, et la teinture en peigné était en opposition avec la teinture en pièces. Fallait-il demander à ses associés d'exercer deux professions, créer deux établissements, se condamner à l'avance à voir chacun de ces deux départements chômer à son tour, suivant les variations de la vogue? Il valait mieux dans les circonstances où la mode portait ses préférences vers les tissus en laines mélangées passer avec philosophie la période de crise et attendre le retour de la mode. Ce qui faisait ainsi la force de la fabrique de Roubaix était une cause d'affaiblissement et une entrave à la prospérité des grandes usines de teinture et d'apprêts. Le fabricant changeait à volonté son fusil d'épaule et donnait sa teinture en peigné ou en tissu, se prêtant avec une égale complaisance à tous les caprices

Digitized by Google

de la mode ; donc suivant les cas, l'on travaillait les tissés teints qui prenaient alors le chemin des ateliers Motte et Delescluse, ou des tissés écrus qui prenaient la direction de l'usine Motte et Meillassoux ce qui avait pour regrettable conséquence d'amener le chômage de l'un ou de l'autre de ces deux départements. Etait-il possible d'échapper à ces causes d'irrégularité de travail ? Non : aujourd'hui la femme, dont les goûts sont comme l'âme de la fabrication, veut des articles teints en pièces, demain c'est la robe mélangée qui a seule la faveur de ses préférences ; il faut que la fabrique fasse son évolution en conséquence et que la teinture prenne philosophiquement son parti pour le travail qui afflue ou le chômage qui s'impose. Pendant longtemps, jusqu'en 1876, la maison Motte et Meillassoux s'était occupée exclusivement d'articles riches et ne s'était pas montée en matériel approprié au traitement des petites étoffes. Mais Alfred Motte, ayant toujours l'œil ouvert sur toutes les transformations de la fabrique, appréciait que la démocratie du tissu l'emportait à Roubaix sur l'aristocratie, que tout ce qui était commun et à bas prix l'emportait sur tout ce qui était beau et cher et bon. Devait-il dédaigner la nouveauté ? Les concurrents marchant à la tête plutôt qu'à la suite du mouvement paraissaient triompher et leur succès était une condamnation par l'opinion publique et par la clientèle intelligente de l'attachement obstiné à la vieille teinture. On reconnut un peu tard que jamais, jamais il ne faut jouer avec la mode et qu'en industrie on ne sait où le dédain de la mode peut nous conduire.

On avait cru longtemps par amour de l'art être dans le vrai, avoir vu clair, avoir bien jugé la situation, la clientèle donnait une leçon qu'il était impossible de ne pas comprendre. Si la mode n'a rien de stable, il faut s'efforcer de répondre à tous ses caprices, il faut profiter de tous les

Digitized by Google

progrès pour leur donner satisfaction. Donc on suivra la nouveauté, les associés s'efforceront de regagner le terrain perdu, tiendront les articles de la démocratie aux prix courants et continueront à faire les anciennes teintures à des prix 30 % supérieurs ; ses fils connaîtront la lutte et déjà ses aînés ne se font plus d'illusions, ils sont convaincus que le client doit être satisfait et que, coûte que coûte, c'est là le but à atteindre.

XIII. — Alfred Motte et la Draperie

Alfred Motte est déjà lancé avec MM. Meillassoux frères, quand il forme un nouveau projet qui exige plus d'audace encore : il veut entreprendre la teinture et les apprêts de la draperie.

La fabrique de Roubaix commence à produire ce tissu en assez grande quantité, Alfred Motte doit répondre à ce desideratum par une nouvelle installation et crée son rayon pour la draperie sous la raison sociale Motte, Lasserre et Bourgeois 1874, actuellement depuis 1878 sous la raison Motte et Bourgeois.

Roubaix ne possédait pas de teinturerie à façon montée pour traiter cet article qui faisait son apparition et qui laissait entrevoir pour notre fabrication les plus belles espérances. Alfred Motte, toujours confiant dans l'avenir de Roubaix et prévoyant l'extension que cette draperie a prise depuis cette époque, n'avait pas voulu que Roubaix fût tributaire d'une autre ville et il s'était comme toujours jeté résolûment en avant.

Pourtant dans ce genre que de difficultés pour inspirer confiance ! Mais Alfred Motte n'est pas homme à se laisser rebuter par les obstacles, ses associés ont d'éminentes qualités, il a foi dans le triomphe définitif.

Digitized by Google

En 1874, on avait cru prendre pied et gagner clientèle, mais le concurrent a baissé ses prix et on se sent un moment désarçonné. En 1875 les efforts se continuent avec persévérance mais le concurrent « n'est pas manchot » et l'on a toutes les peines du monde à trouver l'alimentation. En 1877 la draperie de Roubaix pouvait prendre un bon rang et pourtant elle manquait encore d'un certain fini qu'on remarquait sur les pièces traitées par le concurrent et l'on s'ingéniait à atteindre cette perfection. Cette draperie a besoin de plus d'espace pour se développer c'est la teinturerie de coton qui est sacrifiée. Il lutte sur tous les points et achète une licence pour la cuve Schutzenberger et Lalande, fonde une succursale à Amiens, M. Descat-Leleu ayant par avance acheté une licence du même brevet pour le Nord et le Pas-de-Calais ; il fait la teinture des draps en bleu de cuve, tourne et retourne en tous sens cette question de la draperie, ne recule devant aucun sacrifice pour donner sur place à la fabrique de Roubaix toutes les satisfactions qu'elle peut réclamer de la teinture et des apprêts, fait de la draperie une de ses grandes préoccupations, nous pourrions dire la plus grande de ses préoccupations industrielles qu'il a emportées avec lui dans la tombe ; et l'on sait en effet que son enquête était faite, que ses plans étaient terminés et qu'il était à la veille de mettre à exécution un projet comme lui seul pouvait en concevoir, comme lui seul pouvait en réaliser : il était à la veille de tenter le suprême effort et de mettre en jeu l'immensité de ses ressources et la puissance de son crédit pour fonder à Roubaix la draperie militaire.

Nous avons parlé du bleu de cuve par le procédé Schutzenberger et Lalande qui est aujourd'hui dans le domaine public : c'est le procédé connu aussi sous le nom de *cuve à l'hydrosulfite.* Nous croyons devoir ajouter que Motte et Bourgeois ont rendu et continuent à rendre

Digitized by Google

service à la fabrique de Roubaix par *un bleu* autre que le bleu d'anthracène et préférable sous plusieurs rapports pour certains articles au bleu d'indigo.

Nous ne pouvons passer sous silence le précieux concours que la maison Motte et Bourgeois a prêté à la fabrique de Roubaix dans l'article connu de tous sous le nom d'*envers moutonné*. Cet article qui faisait son apparition vers 1876 devait prendre à Roubaix un développement considérable, il devait imprimer un nouvel essor à la draperie pour confections et en particulier pour manteaux de dames.

Quand l'envers moutonné fut lancé à Roubaix, M. Pierre Delporte réputé parmi nous comme étant de première force pour le tissage, résolut la partie du problème que lui posait Alfred Motte ; la maison Motte et Bourgeois répondit aux desiderata pour la partie teinture et apprêts et cet article fut accueilli avec la plus grande vogue. La fabrique, avec les mille ressources des combinaisons de ses montages et le goût si sûr et le génie si varié des fabricants, fit paraître successivement mille articles différents, c'était toujours un nouveau *grain* pour *l'endroit*, mais l'envers qui dispensait de doublure c'était toujours l'*envers moutonné*. Aujourd'hui on peut craindre de voir disparaître l'article, mais on peut dire qu'il est peu d'articles qui dans ces dix dernières années aient eu si longue durée, si grande vogue, et aient été fabriqués en quantités si importantes.

Nous avons achevé notre course à travers les établissements fondés par Alfred Motte, nous nous sommes arrêtés quelques instants dans chacun d'eux pour y entrevoir quelque chose de cette tâche qu'il avait accomplie et de cette influence qu'il avait exercée. Mais ceux-là seuls qui connaissent l'industrie, ceux-là seuls qui ont été aux prises avec les préoccupations absorbantes des res-

Digitized by Google

ponsabilités à porter, des risques à courir, des conséquences à subir dans ces projets d'installations industrielles grandioses, soumises à tant d'éventualités, ceux-là seuls pourront calculer la somme d'efforts persévérants, d'énergie indomptable qui ont été dépensés dans ces 35 années de travaux forcés de la vie industrielle d'Alfred Motte.

Si la ville de Roubaix reconnaissante veut aujourd'hui d'une voix unanime rendre honneur à sa mémoire, nous pouvons bien affirmer, sans crainte d'être contredit, qu'Alfred Motte avait grandement à cœur de combattre pour la gloire de Roubaix dans ces luttes pacifiques de la concurrence nationale et étrangère.

XIV — Alfred Motte et deux questions économiques.

La lutte contre la concurrence étrangère il la voulait à outrance, mais il la voulait loyale. En 1877 lorsqu'il roulait dans son esprit son projet de filature de coton et qu'il cherchait à s'entourer de tous les renseignements pour asseoir sérieusement son appréciation relativement à la situation de cette industrie, un négociant très compétent lui montrait la concurrence anglaise triomphante et inondant les marchés français de leur production ; lui soutenait pour Roubaix la possibilité du succès. Pressé par les répliques d'Alfred Motte, son interlocuteur finit par dire que les Anglais ne donnaient ni le numéro, ni le degré de sèche que le coton doit avoir. Mais alors que font du conditionnement l'acheteur et le consommateur ? On ne conditionne qu'à Roubaix — Est-ce possible ? — Certainement ni à Lyon, ni à Tarare on ne conditionne le coton. « J'en aurai le cœur net » et il entre en campagne pour ramener la concurrence étrangère aux conditions loyales. Il écrit à son ami M. Gillet, membre de la Chambre de Commerce de Lyon, pour appeler son attention sur la

Digitized by Google

nécessité absolue de conditionner les cotons tant français qu'étrangers, lui montrant combien la question est intéressante pour les fabricants de Lyon, ajoutant que l'on ne saurait « s'imaginer les fraudes qui se pratiquent » dans le négoce du coton surtout, et que le président de la commission du conditionnement de Lyon « en apprendra de belles ! » s'il veut se mettre en rapport avec le Directeur de la condition publique de Roubaix.

Ce qui nous a porté à ne pas passer sous silence ces détails, c'est que nous voudrions réagir contre une tendance qui serait à nos yeux profondément regrettable et qui porterait à pratiquer par des charges sur laine comme aussi sur coton des fraudes qui se pratiquent dans d'autres centres industriels. Nous avons vu des teinturiers soupçonnés de vol pour ne s'être pas mis en garde contre une charge faite sur la laine au peignage ou à la filature ; nous en avons vu d'autres aux prises avec leurs intérêts et leur conscience, poussés par des négociants à faire des charges qui se pratiquent couramment ailleurs, et aussi pressés par la crainte ou de perdre un bon client ou de forfaire à leur honneur. Roubaix a pour devise : *Probitas et Industria*, que Roubaix soit fidèle aux traditions de son passé ! Si dans d'autres villes on s'ingénie à trouver de nouvelles fraudes, que Roubaix continue à se souvenir des exemples de loyauté laissés par les fondateurs de toutes nos grandes maisons ; qu'à l'exemple d'Alfred Motte nous réagissions contre les fraudes au lieu de nous résigner à les suivre ! et comptons qu'à l'heure présente avec la Chambre de Commerce, avec la condition publique, avec les laboratoires, tous ceux qui sont sincèrement amis de la justice ont en mains toutes les armes pour la faire respecter par les concurrents nationaux ou étrangers.

Quand il apprend que dans tel centre français, anglais

Digitized by Google

ou allemand il y a supériorité sur la production, toujours poussé par cette noble ambition de rester au premier rang, il vole sans calculer les dépenses, sans reculer devant les fatigues pour aller apprécier sur place l'état des choses; il sait rendre justice à qui de droit, aux anglais, aux allemands, aux français ses concurrents; et armé des pièces de conviction il revient auprès de ses collaborateurs ou de ses fils quand il ne les a pas entraînés avec lui dans les explorations industrielles, ne se donne plus de repos à lui-même et n'en laisse plus à son entourage, jusqu'à ce qu'il ait reconquis sa supériorité. C'est ainsi qu'il va visiter Paris, Lyon, Saint-Étienne, Saint-Chamond, Sedan, Reims, Verviers, Cologne, Hanovre, Leipzig, Géra, Dresde, Berlin, Hambourg, Créfeld, Mulhouse, Bradford, Huddersfield, Manchester, Londres, Perth, Leeds, etc., il y va, il y retourne, il est l'homme qui cherche, il est l'homme qui partout où il va, a toujours un but à poursuivre, il se met toujours comme il l'avoue lui-même, il se met toujours « martel en tête », il a toujours du vieux à perfectionner ou du neuf à créer. Mais ce que nous tenons à faire remarquer ici à son éloge, c'est la franchise et la loyauté avec lesquelles il parle ou se fait annoncer, quand dans une excursion en pays français ou étranger il demande à visiter un atelier. Il le dit : c'est lui-même, seul ou accompagné, c'est pour tel renseignement, c'est pour telle machine, c'est dans tel but ou pour tel article qu'il a besoin de trouver ce renseignement ou de voir fonctionner cette machine ; si la porte de l'usine lui est ouverte, à titre de revanche on trouvera aussi ouverte toute grande la porte de ses propres ateliers. Cette vie d'activité lui avait créé des relations partout, et partout on rendait hommage à sa haute compétence industrielle. Il entretenait des rapports suivis avec M. Gillet de Lyon (qui a remis à la famille Motte une précieuse corres-

Digitized by Google

pondance qu'elle nous a confiée pour cette notice), avec MM. Garnier et Vignet de Saint-Chamond, avec les maison Hirsch de Géra, Hamers de Créfeld, Spindler et Pullar de Pesth, David Witaker de Newlay, avec des filateurs d'Alsace et des industriels anglais et italiens.

Aussi quand il veut atteindre un but, il a beaucoup de cordes à son arc et beaucoup de portes lui sont ouvertes. En retour ceux qui sont venus le visiter des différents points de la France et même de l'Europe n'ont pu que se féliciter de sa franche cordialité, de sa généreuse hospitalité et de sa délicate attention à les intéresser.

Si sa maison recevait souvent de hauts personnages comme visiteurs de ses usines, il ne faudrait pas croire cependant que ses usines fussent ouvertes à tout industriel ou à tout ingénieur en quête de se faire un avenir dans une industrie. Nous faisons allusion à différentes circonstances dans lesquelles il se conduisit à notre point de vue avec une noble droiture. Quand il avait lié relations avec un industriel, s'il recevait la visite et les propositions d'un des concurrents de ce correspondant, il savait dire de la façon la plus polie qu'il était en relations avec telle maison de telle place, et qu'il ne pouvait par discrétion professionnelle augmenter le nombre de ses correspondants ; en un mot il faisait comprendre que sa maison avait une porte réservée pour ses correspondants mais « n'était pas une lanterne ».

En parcourant sa correspondance on trouve mille preuves pour une qu'Alfred Motte est un homme de lutte : à lui comme industriel peut s'appliquer à la lettre ce que le sage a dit avec tant de vérité de l'homme moral :

La vie de l'homme sur la terre est un combat continuel ;

et souvent dans ces luttes incessantes contre la concurrence nationale et étrangère on pouvait dire qu'Alfred Motte était l'*organisateur de la victoire.*

Digitized by Google

L'infatigable ardeur qui animait Alfred Motte contre la concurrence étrangère, la confiance qu'il avait dans la puissance de son crédit et l'intelligente activité de ses associés, la tendance de son esprit qui le portait à voir les questions par leurs grands côtés, nous feraient déjà présumer ses idées sur la question du *libre-échange*, si avec son franc parler il ne s'était lui-même exprimé sur ce point et catégoriquement et en bien des circonstances. Aussi nous n'étonnerons personne en disant qu'Alfred Motte était libre-échangiste. Nous en avons aussi trouvé de nouvelles preuves en maints passages de lettres intimes qu'il adressait à « son grand ami » M. Gillet de Lyon. Pour lui, le législateur d'un pays doit voir les choses de haut; il n'a pas à compter avec une seule province, ni avec quelques industriels en détresse, mais avec le pays et avec la grande majorité, avec la grande masse des consommateurs qui dans le système protectionniste deviennent victimes de quelques producteurs. Pour lui l'industriel doit chercher, non dans une loi mais dans sa force et ses ressources personnelles, ses éléments de lutte et ses chances de victoire. Pour lui, le consommateur ne doit pas être victime du producteur et doit être libre d'acheter là où il trouve son profit, là où l'on produit mieux et à meilleur marché les objets de sa consommation. Mais alors dans tel pays quand les producteurs de tissus, par exemple, seront écrasés par la concurrence étrangère, les usines devront être fermées et que fera le prolétaire si l'usine ne lui donne plus de travail? Si un industriel ne peut tenir contre la concurrence, il disparaîtra de la scène comme industriel, ce n'est qu'un mal particulier et les choses n'en continueront pas moins leur cours habituel. Mais que tout le monde paie un objet au-dessus de son prix, c'est là un mal général ayant sa source dans

Digitized by Google

l'élévation des tarifs et auquel remédie le libre-échange. Quant au prolétaire, serait-il plus malheureux si au lieu de s'étioler dans les usines il retournait simplement à ses terres qu'il n'aurait jamais dû déserter et qui doivent nourrir ceux qu'elles portent ? Serait-il plus malheureux s'il ne payait plus « sa chemise 80 % de plus qu'elle ne devrait lui coûter, en entrant exempte de tous droits » ?

Nous savons que ces questions de concurrence et de libre-échange sont des questions toutes palpitantes d'actualité, très discutables selon le point de vue auquel on se place, très diversement envisagées soit par les grands industriels qui peuvent et osent affronter la lutte, soit par les petits industriels qui ne peuvent que réclamer protection. Mais nous avons voulu montrer Alfred Motte tel qu'il apparaît dans sa correspondance, tel du reste qu'il s'est fait suffisamment connaître, tel enfin qu'il devait être, étant donnés la trempe de son esprit et de son caractère, et le développement extraordinaire de sa puissance industrielle.

XV. — Alfred Motte et l'emploi de la vie.

Alfred Motte était un travailleur d'une activité prodigieuse. A l'époque de ses études de droit à Paris, jour pour jour « il est sur pied dès cinq heures du matin, l'esprit frais et dispos », il fournit double tâche comme sérieux étudiant en droit et comme diligent clerc de notaire. Ce n'était là qu'un début et qu'un apprentissage. Cet amour du travail grandit avec le nombre de ses années et l'importance de ses entreprises. Si la nuit porte conseil et je pense que cet axiome s'applique surtout à ceux qui savent réfléchir pendant ces heures de calme si profond, la nuit a dû souvent lui apporter

Digitized by Google

d'heureuses inspirations. Nous l'avons en effet connu à une époque où il nous disait lui-même qu'après trois heures du matin il ne dormait plus. Mais alors il réfléchissait, il travaillait, et la sueur de ce travail était une rosée dont les perles diaprées, bienfaisantes comme celles de l'aube, venaient féconder le champ de l'activité roubaisienne. Dans les premières années, il devait alors faire rouler dans sa tête *les mille ;* mais après, sur la fin de sa vie, il devait jouer avec *les millions*. Il se levait de cinq à six heures, après avoir déjà ruminé tant de projets, qui concouraient tous à la gloire de Roubaix.

Il allait de grand matin « dans ses bois » faire sa tournée d'ateliers, il rentrait pour déjeûner à huit heures, puis retournait à ses usines pour régler ses affaires dans ses bureaux. L'organisation ou la création de manufactures les plus diverses, la correspondance avec tant d'industriels de tous pays venaient alors tendre tous les ressorts de son intelligence et mettre en jeu toutes les ressources de son génie pour les entreprises industrielles.

En août 1876, il est encore tout dispos pour reprendre avec intérêt le travail manuel. C'est pendant que l'un de « ses dignes collaborateurs pour la teinture » est forcé d'abandonner l'atelier pour se tenir auprès de sa femme mourante, ces MM. Meillassoux frères se partagent dans la teinturerie la besogne de l'absent, et lui, vient prendre son poste au magasin et vis-à-vis des clients. Ce travail il le reprend de gaieté de cœur, il se lève à cinq heures et demie, il est dans le train des affaires de l'atelier toute la journée, après son souper il fait une dernière tournée à l'usine jusqu'à neuf heures et demie et il est heureux d'être utile à ses dignes collaborateurs,

Digitized by Google

d'oublier pendant de longues heures ses amers chagrins et de voir remuer tant et tant de pièces bien que les dispositions de teinture soient si détaillées cette année.

Les entreprises industrielles étaient devenues comme un besoin de sa nature, comme un élément de sa vie. Sans doute à de rares intervalles, il laisse percer quelques regrets, il s'aperçoit qu'il « devient vieux »; il sent le poids des années qui viennent, il entrevoit qu'il ne jouira jamais du repos, à cause du grand tourbillon d'affaires dans lequel l'a entraîné « sa trop grande présomption »; il voudrait quelquefois n'avoir jamais songé à telle affaire, ou avoir écarté ce songe la nuit ou le jour où il s'est produit. Parfois à la perspective des sollicitudes que chaque nouvel établissement viendra imposer sur ses épaules déjà surchargées, il se surprend à désirer de retourner en arrière, mais bientôt le « naturel revient au galop » et alors il se dit que de semblables regrets à l'heure actuelle sont superflus, et qu'il le veuille ou ne le veuille pas, il lui faut conduire à bien cette lourde charge. Aussi sentant que ses forces l'abandonnent, il est ardemment désireux de voir ses fils s'ouvrir aux grandes idées, aux mâles vertus, à l'amour du travail et à l'infatigable ardeur avec laquelle il se lance lui-même dans les grandes industries. Pour lui la grande industrie c'était la satisfaction de son ambition personnelle, c'était l'avenir de ses enfants, c'était le pain de milliers d'ouvriers, c'était la fortune de ses nombreux collaborateurs, c'était la fructification du capital, c'était la prospérité de Roubaix, c'était la lutte internationale et industrielle, lutte pacifique, mais lutte à outrance contre la concurrence étrangère et c'était dans ces pensées qu'il était fier de voir ses fils suivre des cours de teinture, chausser les bois, endosser la blouse, mettre la main à la pâte, garnir les bacs, faire tourner les pièces, se

Digitized by Google

fortifier l'index à tordre les bouts de tissus pour l'échantillonnage et exécuter par eux-mêmes les détails des opérations pratiques qui constituent l'art du teinturier.

Alfred Motte avait toujours joui d'une excellente santé ; il avait, comme on dit, *brûlé la vie* par la multiplicité de ses occupations, de ses entreprises, de ses voyages, mais en 1880 il sent que sa santé se débilite et s'aperçoit d'un affaiblissement dont il recherche la cause. L'analyse chimique ne laisse aucun doute : il est atteint du diabète. Il accepte cette déclaration de la science avec une noble résignation : « Que voulez-vous ? on ne peut être et avoir été. Il est certain que de 1852, époque de mon entrée dans l'industrie jusqu'en 1880, j'ai vécu plus que tous mes confrères. Voyages, entreprises, que n'ai-je pas fait ? Jamais je n'ai eu de soucis cuisants ; les résultats ont presque chaque année répondu à mes efforts. » Lui qui était tout entier à ses appréhensions, à ses terreurs lorsqu'il s'agissait de la moindre indisposition de l'un des siens, est bien calme lorsqu'il s'agit de lui-même et parle gaiement du régime que lui a prescrit la docte Faculté et des goûts qu'il doit se reconnaître et qui le portent précisément sur les aliments qui lui sont proscrits. La Faculté va si loin dans ses prohibitions qu'elle interdirait même la bière à un flamand ! Eh bien ! il boira « de l'eau de Pougues rougie de Bordeaux et puis vogue la galère ! » Quelque temps après, écrivant à son grand ami et lui donnant des nouvelles de sa santé, il lui disait : « Ma bronchite va mieux. Quant à la glucosurie ou glucosyrie, nous allons prendre la bête par les cornes et nous opposer à ses ravages. » La maladie suit son cours ; lui, ne change rien à son régime et la science lui donne d'excellentes ou de désastreuses analyses. Il ne sait comment s'expliquer ces alternatives, mais son activité

Digitized by Google

reste indomptable. Pourtant son sommeil est irrégulier et au demeurant il est hypothéqué. Cela est si vrai, que depuis huit jours il souffre de névralgies qui font de lui un véritable misanthrope. Mais aussi vite que son indisposition a disparu, il reprend gaieté et jambes et redevient gaillard.

En février 1882, il est en Angleterre et c'est de là qu'il écrit : « Je n'ai plus le temps de me préoccuper du diabète. Je travaille avec une ardeur sans pareille et si ce n'était l'amaigrissement que je subis, je me croirais inattaqué. Espérons que cette maladie ne s'attaquera qu'à la graisse. » En 1885 il est très diabétique, et cependant il travaille comme un esclave ; il se laisse emporter comme par une puissance ou une fascination irrésistible dans le tourbillon des affaires, dans les excursions continuelles, dans les nécessités de sa situation et il se déclare impuissant à arrêter les progrès du mal, ne voyant qu'un seul moyen certain de se débarrasser de son diabète : se retirer à la Grande-Chartreuse ! Nous sommes en juillet 1886 et nous voyons que sa santé va s'affaiblissant. Il veut aller embrasser ses amis de Lyon ; il a promis ce voyage et il veut quand même tenir ses promesses ; mais à l'avenir il n'en fera plus, car il sent qu'il devient casanier, que Roubaix lui suffit, et il ne cache pas qu'il part « avec des pieds de plomb. » Dans le même mois, il est à Berne, et il est assez alerte pour se croire presque entièrement rétabli. Il éprouve tout le poids accablant de la chaleur du jour mais il préfère ouvrir ombrelles que parapluies. Enfin de retour à Roubaix en août 1886, il est légèrement indisposé ; hélas ! pouvait-il en être autrement ? Il a changé quinze fois de lit en vingt-neuf jours. Et pourtant les voyages à Paris se précipitent, les préoccupations s'accumulent, les fêtes de famille se succèdent et fatiguent son orga-

Digitized by Google

nisme. Aussi est-il décidé en 1887 à prendre un peu de ce repos dont il a tant besoin, auquel il aspire, et auquel pourtant il ne se laisse aller qu'à regret, tant il ne vit que pour les affaires, tant il se plaît à l'obligation quotidienne du travail. Par nécessité de se distraire de ses préoccupations absorbantes, il va tous les jours au *Cercle de l'Industrie* de cinq à six heures faire sa partie de whist à *cinq centimes la fiche* et on s'invective pour maladresses ! L'arc se détendait tous les jours régulièrement et voici que la mort de son beau-frère vient ébranler fortement sa santé, et « tout son système nerveux qui faisait sa force en devient malade. » La lame a usé le fourreau, l'organisme succombe, mais le cœur ne vieillit pas ; et lorsqu'il est retenu au lit, 22 avril, par des douleurs cuisantes, parfois insupportables, il bénirait presque son anthrax, si ses souffrances ne lui enlevaient « l'énergie nécessaire pour envoyer à chacun de ses amis toutes ses pensées. » Il avoue que la nature qu'il a méprisée se venge d'une façon bien terrible. Au 27 avril, nous lisons dans sa dernière lettre qu'il écrivit à son grand ami : « Figurez-vous que j'en suis réduit à ne voir qu'un petit coin de l'avenue ! Heureusement ma plaie est « très belle ! ! » Où en suis-je arrivé ? Me voilà contraint à parler d'infirmités ! La promenade, me dit-on, ne me serait pas agréable en raison du temps froid. Eh bien, je regrette de ne pouvoir affronter le froid. Comment suis-je arrivé à une immobilité si pénible ? Il paraîtrait que le diabète produit l'obstruction de certains petits vaisseaux et que ces vaisseaux ainsi privés de leur circulation amènent une irritation qui se traduit par des anthrax. Quelle que soit la cause, je ressens les effets du mal. Je m'arrête, je ne saurais vous écrire plus longuement. » S'il n'écrit plus, il peut encore traiter des affaires et sa chambre ne désemplit pas : c'est le

Digitized by Google

cabinet d'un avocat donnant audience. Le jeudi 5 mai il était encore plein d'espérance, son état était satisfaisant ; il avait réuni ces MM. Meillassoux, développé de grands projets, mené une discussion avec cette lucidité et cette sagesse qu'il apportait dans les affaires. Le vendredi la fièvre se déclare, le samedi elle grandit, le dimanche c'est l'érysipèle, puis l'inflammation d'intestins, enfin la congestion pulmonaire. Le dénouement se précipite, la science se retire en déclarant son impuissance ; la religion qu'il a toujours respectée, aimée, défendue, professée, la religion vient lui apporter ses inappréciables secours dans la défaillance de tous les appuis humains, le baume de ses consolations dans les douloureux déchirements de la dernière heure, le rajeunissement de la vie surnaturelle dans le triomphe même de la mort naturelle. Le 11 mai, à six heures et demie du matin, tout ce qui passe, tout ce qui est du monde s'était évanoui comme une ombre, M. Alfred Motte était entré dans son Éternité, ravi trop tôt à l'affection des siens qu'il aimait tant, et pour nous faire l'écho de l'appréciation générale de tous ceux qui l'ont connu avec sa grande puissance d'action, ravi dix ans trop tôt pour la prospérité de Roubaix.

XVI. — Alfred Motte et la classe ouvrière.

Une des pensées qui venaient le plus souvent lui étreindre l'âme était celle de la misère de la classe ouvrière. Ce caractère de la physionomie d'Alfred Motte, industriel, nous ne l'avons pas trouvé dans ces proclamations de hâbleurs qui s'adressant au peuple cherchent à faire vibrer la fibre à sensation, mais nous l'avons cherché et vu se dessiner nettement dans ces manuscrits intimes où le cœur s'épanche dans le cœur d'un ami, laissant

Digitized by Google

couler naturellement la source de ses sentiments, aussi incapable de les contenir que de les feindre. Ces lettres sont sa photographie morale et notre rôle d'historien nous impose l'obligation de buriner à sa mémoire et à sa louange cette note qui l'honore, comme l'artiste s'efforcera de faire revivre dans le marbre toutes les lignes qu'il aura pu saisir dans les portraits du grand industriel.

Comme il regrette, dans sa compassion pour l'ouvrier, les intermittences de travail qui sont si funestes ! il les déplorera toujours, bien qu'on lui dise « qu'aussi longtemps que le monde sera monde, il en sera ainsi». En 1879 ce qui le désole dans les affaires présentes, c'est qu'il est impossible à un fabricant de « produire sur banque », c'est qu'il se trouve contraint de ne produire que sur commission, ce qui amène nécessairement des périodes de chômage. Or, ce chômage qui est le remède à un excès de production, est un remède fatal aux ouvriers, dont le nombre des heures de travail est ainsi singulièrement réduit. Dans une période de crise en 1879, il voit les rues pleines d'ouvriers en quête de travail et il déplore que tant de jeunes hommes oisifs, tant de pères de famille qui savent que le dénûment existe à leur foyer, ne puissent pas trouver du travail pour adoucir leur misère. Les moyens de production sont tels qu'on subvient en un clin d'œil aux besoins qui se révèlent, et dire que, par une inconséquence condamnable, on veuille encore et toujours augmenter les moyens de production.

Quand il songe aux privations de tous les artisans par suite de la rigueur de la saison et de la cherté des subsistances, il ne peut comprendre tant d'insouciance de la part de ceux qui gouvernent ; quand il place, en face du spectacle de tant de misères qu'il entrevoit, les résul-

Digitized by Google

tats obtenus par les institutions et les associations dites de charité, les soulagements apportés ne lui apparaissent que comme « une goutte d'eau dans la mer ».

Aussi, la question sociale se dresse devant lui, il regrette d'être emporté par le tourbillon des affaires et de ne pouvoir s'arrêter pour se donner le temps d'étudier ce problème. Aussitôt qu'il veut le saisir, ses propres affaires lui trottent par la tête. Cependant il s'élève contre une société qui dans son organisation ne peut fournir de travail à ces milliers d'ouvriers qui ont la volonté et le besoin d'en trouver. Pourtant les maçons sont presque toujours rares, les charpentiers sont toujours en retard, d'autres catégories de professions manquent de sujets et il cherche en vain un remède à cet état de choses. Si les affaires sont en stagnation, il se raidit contre ces adversités et ne se plaint que de la misère de ses ouvriers dont il n'arrive pas à s'expliquer l'existence ou la manière de vivre. Quelle compassion il éprouve à la pensée qu'il y a des milliers de bras sans travail, des milliers de bouches sans pain, et que lui-même est forcé de refuser de l'ouvrage à ces malheureux qui lui en demandent. Mais son âme s'émeut profondément à la nouvelle des évènements horribles du pays de Liège. Il avoue qu'il ne pensait pas qu'on pût en 1886 revoir les terribles effets de la Jacquerie. Si le peuple de Roubaix se comportait comme celui de Liège, il a confiance toujours, non, il ne serait pas *vatriné*, mais le fût-il, « il plaindrait ceux qui lui feraient du mal. »

Ce rapide aperçu qui résume les pensées et les sentiments d'Alfred Motte sur la misère de la classe ouvrière nous fait comprendre l'une de ses grandes préoccupations dans les dernières années de sa vie relativement à l'extinction du paupérisme à Roubaix. Nous verrons cette grande pensée l'entraîner à chercher dans

Digitized by Google

les institutions économiques et les combinaisons financières plus généreuses que pratiques la solution du grand problème, et nous voulons croire qu'il a pu emporter dans sa tombe le consolant espoir qu'il avait apporté par ses dispositions testamentaires un grand remède à ce grand mal.

XVII. — Alfred Motte et son testament.

Une circonstance qui fit ressortir d'une manière éclatante la libéralité d'Alfred Motte et sa sollicitude pour le travailleur fut sans contredit le magnifique donation qu'il fit au Bureau de Bienfaisance d'une somme de 425.000 francs destinée à l'amélioration morale et au soulagement physique de la classe ouvrière.

Cette donation, il avait tout préparé à cet effet dans son entourage, il voulait la faire de son vivant, en dehors de toute disposition testamentaire, non par recherche d'une vaine gloire mais par la conscience qu'il avait d'acquérir un plus grand mérite en se détachant à l'avance des biens destinés aux nécessiteux. Un point pour lequel l'unanimité des hommages est attachée à sa mémoire est l'importance même de la donation qui surpasse ces fondations que déjà de grandes familles avaient léguées à notre cité avec une munificence digne de tous les éloges. Cependant les conditions dans lesquelles cette somme passait entre les mains du Bureau de Bienfaisance ont soulevé dans la presse et dans les administrations plusieurs commentaires et interprétations qui ne nous imposent aucune réserve pour la modestie du défunt. Voici donc la pensée de M. Motte : Je donne 425.000 fr. au Bureau de Bienfaisance : Je veux que les intérêts soient capitalisés jusqu'au moment où le capital primitif s'élève avec ses intérêts à la somme de

Digitized by Google

20.000.000 fr. Cette somme devient alors un actif perpétuel inaliénable. Ce résultat acquis, les intérêts de ces 20.000.000 pourront seuls former chaque année la partie disponible pour les œuvres. On peut alors faire un emprunt de 10.000.000 fr. qui serait consacré aux œuvres jugées les meilleures et qui serait remboursé par annuités correspondantes aux intérêts des 20.000.000 fr. En recommençant périodiquement la même série d'opérations on aurait périodiquement 10.000.000 fr. à dépenser. Avec le capital de 425.000 fr. il fallait compter sur cent années pour avoir les 20.000.000 fr. c'est-à-dire pour pouvoir opérer le premier emprunt remboursable par annuités de 7 à 800.000 francs et il fallait compter sur une période de vingt ans pour avoir 10.000.000 fr. à dépenser. La commission qui devait veiller à assurer l'exécution de ces dernières volontés devait être composée de M. le Maire, MM. les Membres du Bureau de Bienfaisance, MM. les Présidents du Tribunal et de la Chambre de Commerce, et M. le Doyen-Curé le plus ancien en fonctions de la ville de Roubaix. Telle est dans sa substance la disposition testamentaire.

Alfred Motte avait prévu toutes les objections. Cent années, c'est bien long ! Oui, cent années sont longues à venir ; mais ce n'est rien dans l'existence d'une commune. — Il eût été bon de commencer plus vite ! Est-ce une raison pour ne pas commencer ? — Quand on aura constitué après cent ans un capital de 20.000.000 de francs on pourra sans doute dépenser 10.000.000 mais seulement par période de vingt années. Ces ressources seraient certainement un précieux et salutaire secours pour le soulagement de la classe ouvrière, mais si son exemple était suivi, d'autres donations ultérieures permettraient de réaliser des emprunts

Digitized by Google

importants non par périodes de vingt à trente années, mais par période décennale ou quinquennale, et l'on aurait conjuré pour la classe indigente les misères de l'avenir. La méthode qu'il adopte et qu'il propose n'est pas de son invention, c'est la méthode des compagnies d'assurances sur la vie.

Mais les méchants s'empareront du capital un beau jour et l'édifice sur lequel reposaient tant de belles espérances s'écroulera. — On ne se vole pas soi-même et ce capital étant le patrimoine du pauvre peuple, le peuple en y portant la main tuerait la *Poule aux œufs d'or*. Du reste en 1793 les biens des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance sont restés aux Communes. — Si des ruisseaux de chocolat et des fontaines de vin coulent dans cent ans à Roubaix, Roubaix sera le rendez-vous de la misère universelle. — La commission ne sauvegardera-t-elle pas les natifs du pays comme elle les protège aujourd'hui ? — Mais alors dans cent ans, l'ouvrier de Roubaix sera exempt de la loi du travail et le premier effet de ce système de capitalisation ne sera-t-il pas de conduire la classe ouvrière à l'indolence ? Il ne pense pas qu'un ouvrier mieux logé, mieux couché, mieux nourri, ayant de l'eau excellente et abondante, recevant à domicile la visite d'un médecin et des remèdes, en un mot, qu'un ouvrier se rapprochant à distance du bien-être des patrons soit par ces conditions mêmes enclin à la paresse. Cet ouvrier aura plus de forces physiques et plus de dignité morale : il aura plus d'aisance et de noblesse.

Qui oserait dire qu'une jeune fille restée honnête sera moins courageuse, parce qu'au jour de son mariage elle recevrait par exemple une somme à déterminer comme prix de sa vertu ? Il n'y a là qu'un puissant encouragement au bien, qui ne pourrait manquer de produire de magni-

Digitized by Google

fiques résultats. Mais peut-être caresse-t-il une belle illusion ? Ce qu'il veut, c'est faire disparaître ou au moins diminuer dans une large mesure le nombre des victimes de ce fléau social qui se nomme le paupérisme.

La commission, composée comme l'avait demandé Alfred Motte, n'ayant pas accepté de capitaliser exclusivement en vue des générations futures, la donation de 425.000 fr. retourne de droit à la famille qui voulant respecter, dans la limite du possible, les volontés dernières de son chef, passera un nouvel acte de donation permettant de fonder des œuvres de bienfaisance dans un avenir plus proche. L'étude de cette question de la donation d'Alfred Motte nous montre un grand cœur touché de compassion pour les misères morales et physiques de la classe ouvrière, se tourmentant pour trouver à un grand mal un grand remède, entrevoyant dans le système des capitalisations les sources intarissables où tous les nécessiteux pourraient aller se désaltérer comme à autant de fontaines de Jouvence. C'est une grande âme séduite par une grande idée, qui est arrêtée dans son vol par une loi providentielle de l'ordre moral, l'existence des riches et des pauvres. Mais nous voulons rendre hommage à la générosité de la famille qui offre sous une autre forme ce qui lui revient, et nous sommes heureux de penser que la génération présente aura sa part de ce gâteau qui devait passer tout entier aux générations futures.

XVIII. — Un dernier mot.

Nous arrivons au terme de notre course. En nous engageant devant la Société d'Emulation à retracer la biographie d'Alfred Motte, nous n'avions pas conscience de la tâche que nous devions entreprendre. Nous n'avions

Digitized by Google

nous-même qu'entrevu Alfred Motte, nous ne l'avions pas connu.

A mesure que nous avons parcouru ces documents d'une incontestable authenticité, les lettres manuscrites empruntées à son active correspondance, nous avons senti grandir l'intérêt qui s'attachait à cette haute personnalité industrielle et nous éprouvions autant de charmes à poursuivre notre étude, que d'embarras à grouper autour de son nom cette surabondance de faits qui remplissent les pages de sa vie. Conformément à l'esprit de notre Société d'Emulation, nous avons laissé dans l'ombre toute question qui aurait pu être plus irritante à l'heure actuelle, pour ne présenter qu'une œuvre en dehors de tout point de vue politique et religieux, une œuvre de franche sincérité et de conviction désintéressée, une œuvre dont tout le but est de montrer que nous pourrons aller à l'Ecole Nationale des Arts industriels saluer le buste ou mieux la statue d'Alfred Motte, sans avoir à protester contre l'hommage qui est rendu à sa mémoire.

De son vivant déjà il pouvait se dire avec le poète :

Non omnis moriar.

Au milieu de cet immense travail qu'il accomplissait, de ce mouvement considérable d'affaires qu'il provoquait, de ces victoires pacifiques qu'il remportait sur tant de points dans les luttes de la concurrence et qui étaient si importantes pour la prospérité de Roubaix, pour la fortune de ses associés, comme aussi et surtout pour la subsistance de tant de milliers d'ouvriers, les témoignages de haute considération et de sincère admiration ne lui avaient pas fait défaut. Aussi avait-il conscience de la situation qu'il occupait, de l'influence qu'il exerçait ; le sillon qu'il

Digitized by Google

traçait sur sa route était profond et fécond, il recueillait en sympathies ce qu'il avait semé en prospérités matérielles.

Alfred Motte avait déjà, dans plusieurs Expositions, obtenu des médailles qui avaient été l'attestation non équivoque de la situation industrielle qu'il avait conquise; mais en octobre 1878 il reçut la récompense qui devait couronner toutes les autres : la croix de chevalier de la Légion d'Honneur. Cette distinction si bien méritée a perdu de nos jours quelque chose de cet éclat radieux dont elle brillait autrefois, sur la poitrine des braves ou des bienfaiteurs de l'humanité, c'est pourquoi nous aimons à transcrire quelques lignes qu'il écrivait à son grand ami, à la date du 18 octobre 1878, et qui prouvent suffisamment que cette décoration n'a été ni arrachée par des compromissions politiques, ni payée par un vil métal : « Tout le monde ici dit que je serai décoré, je n'y compte pas : ni de la mairie, ni de la préfecture, ni du ministère, on ne m'a rien, absolument rien fait savoir. Suivant à la lettre *vos conseils*, je n'ai fait *aucune démarche* ». Il ajoute qu'il aurait pu se faire appuyer très chaleureusement, mettre en jeu les ressorts d'influences puissantes, et nous n'avons aucune peine à le croire, mais il n'a pas voulu « bouger » et il dit en terminant : « Si ma notoriété manufacturière n'est pas suffisante pour m'attirer la Croix, je saurai m'en passer. Avant tout faisons honneur à nos affaires ». Au 22 octobre 1878 pourtant, nous apprenons la joie de l'entourage d'Alfred Motte : « Tous ceux qui vivent autour de moi sont plus enthousiasmés que le nouveau chevalier ». Vingt-six années du plus rude et du plus fructueux labeur industriel lui avaient valu cette décoration ; les neuf années qui suivirent ne firent qu'ajouter un nouvel éclat et de nouveaux mérites à cette distinction.

Digitized by Google

Sans doute, Alfred Motte n'est plus, et de l'autre côté du rivage les usines ne se dressent pas, l'or et les billets n'ont pas cours, et la gloire humaine qui s'est dissipée comme une fumée devant la mort ne compte pas. Mais nous osons penser que si Alfred Motte est glorifié devant les hommes, il a de plus bien mérité, par l'activité de sa vie, la droiture de ses intentions, la fidélité à sa foi, devant Celui qui juge les Justices et pèse les Puissances du monde.

Digitized by Google

AUX ROUBAISIENS.

La biographie d'Alfred Motte termine la première série de notices entreprises par la Société d'Emulation de Roubaix, et le caractère de grandeur de cette figure industrielle, de cette personnification la plus complète de l'industrie textile, vient glorieusement couronner cette étude consacrée aux personnages qui forment la galerie roubaisienne.

C'est dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, un seigneur, Pierre de Werchin, qui étend sa main protectrice sur le berceau de notre industrie, et par le sacrifice de ses deniers, comme aussi et surtout par la puissance de son crédit, assure contre les prétentions orgueilleuses de l'industrie lilloise l'existence légale de notre manufacture.

C'est, trois siècles environ plus tard, L. J. Castel qui invente la *Castelline*, genre de *callemande mouchetée* et *qui* trop semblable à la Mouche du Coche dans une originale requête, eût pu sans doute se consoler du refus laconique des grands baillis de la Châtellenie de Lille, s'il avait pu voir briller dans une perspective enchanteresse l'insigne honneur qui l'attendait au milieu du grand Roubaix d'aujourd'hui.

C'est au commencement de ce siècle, Alexandre Decrême dont les succès jettent un réel éclat sur l'histoire de notre fabrique et dont le génie inventif est alors, au point de vue de la fabrication, comme la personnification du génie roubaisien, si souple dans les transformations du travail et si fécond dans ses ressources pour suivre les caprices de la mode.

Digitized by Google

C'est Ernoult-Bayart, maire de Roubaix (1860-1867) dont l'intelligente sollicitude embrasse le Roubaix artistique et industriel de l'avenir, et qui amène avec les eaux de la Lys le premier élément matériel de force et de prospérité, en même temps que par la création des Ecoles Professionnelles il pose en quelque sorte la première pierre de notre Ecole nationale des Arts industriels.

C'est enfin Alfred Motte industriel de 1852 à 1887 qui après l'échec de son début sait se relever et se frayer une voie nouvelle, s'y lance avec son indomptable énergie, avec son incomparable ardeur, avec son étonnante puissance d'assimilation, avec son rare discernement des hommes et des besoins de l'industrie, arrive par degrés à une position industrielle sans exemple, contribue dans la plus large mesure au développement de toutes les branches de notre industrie, amène et entretient la vie dans plusieurs quartiers de Roubaix, donne le pain à des milliers d'ouvriers de toutes professions en distribuant annuellement plus de trois millions de salaires, et prince de l'industrie par l'importance et la multiplicité de ses établissements, veut l'être par sa générosité en donnant de son vivant la somme de 425.000 francs, éloquent et perpétuel témoignage de son ardent désir de travailler au soulagement de la misère des pauvres dans sa chère ville de Roubaix.

Et maintenant à la lumière des documents qui établissent les titres de Pierre de Werchin, de L. J. Castel, d'Alexandre Decrême, d'Ernoult-Bayart et d'Alfred Motte à la reconnaissance publique, que l'on dise si ce dernier n'a pas conquis la première place parmi ces personnages roubaisiens jugés dignes de figurer en buste ou en statue à notre Ecole Nationale des Arts Industriels. Et si *un seul* Roubaisien doit être admis à se dresser de plain pied à côté des Vaucanson, des Heilmann, des Philippe de

Digitized by Google

Girard, des Jacquard, des Chevreul, quel autre que lui peut prétendre à ce haut rang ?

Vaucanson a été si ingénieux dans les merveilleux mécanismes qu'il a inventés ; mais de quelle transformation de mouvements Vaucanson pourrait-il parler que Alfred Motte ne l'ait utilisée mille fois dans l'incalculable variété des effets qu'il a dû demander à la mécanique ?

Heilmann a inventé le premier type industriel de peigneuse mécanique; mais Heilmann ne reconnaîtra-t-il pas en Alfred Motte ce peigneur qui pour être venu à la dernière heure n'en était pas moins déjà aux premiers rangs, avait attaqué hardiment plusieurs problèmes qui devaient révolutionner le peignage de laines et s'était posé à la tête de l'une des plus belles installations industrielles qui soient en France ?

Philippe de Girard a remplacé le rouet de la vieille, filant au coin du feu une ou deux livres de matières en une journée ; mais Philippe de Girard verrait sans aucun doute avec satisfaction ce vétéran de la filature de laines peignées, devenu aussi grand filateur de coton, vivant durant plus de trente ans au milieu des renvideurs, continus, mull-jenny, dont la prétention était d'offrir au fabricant un fil de premier choix à des conditions plus avantageuses que si ce fabricant eût été son propre filateur.

Jacquard a inventé le métier à tisser pour produire des dessins de nuances, avec des fils teints; mais bien qu'Alfred Motte ait dû renoncer à la fabrication des tissus, parce que sa clientèle en teinture et apprêts aurait pu concevoir des appréhensions de concurrence, et qu'il ait renoncé comme fabricant à tout autre article qu'au velours de coton, cependant Jacquard ne pourrait à coup sûr le traiter comme étranger parce que, sans fabriquer lui-même l'article de Roubaix, il a contribué plus qu'aucun autre industriel au développement de la fabrique de Roubaix.

Digitized by Google

Enfin Chevreul s'est immortalisé par ses travaux en teinture, en impression, sur les couleurs et les matières colorantes; mais pourrait-il ne pas éprouver la plus grande satisfaction de se trouver à côté du plus grand industriel de Roubaix, qui a fait pendant trente-cinq ans de la teinture sa branche de prédilection, qui a teint le peigné, la laine filée, le coton, la pièce pure laine, la pièce chaîne-coton, la draperie, et a tout apprêté soit les teints en matières, soit les teints en pièces ?

Tous ces grands personnages qui ont honoré la France et qui viendront se dresser et s'échelonner sur l'escalier d'honneur de notre École nationale ne tendront-ils pas la main à ce grand Roubaisien dont la vie s'est consumée dans les applications de leurs découvertes ? Dans la construction d'un Hôtel-de-Ville, nous aurions compris que la première place eût été réservée à un seigneur de Roubaix, mais n'est-il pas pour tous patent comme une chaîne de montagnes, que dans notre palais de l'Industrie la première place revient à un industriel qui puisse être salué demain par ses concurrents d'hier comme un industriel de premier ordre ? N'est-il pas clair comme la lumière du jour qu'au panthéon de l'Industrie, la noblesse qui doit prévaloir, c'est la noblesse conquise plutôt que la noblesse héritée, la noblesse du grand labeur industriel plutôt que la noblesse du sang ? A Roubaix, qui des industriels, des contre-maîtres ou des ouvriers, considérant d'un regard intelligent les causes de la prospérité actuelle de notre cité et la somme de forces vives qui l'animent encore pour de nouveaux progrès, qui ne se croira plus redevable à cet industriel qui a toujours tout osé, tout risqué, tout devancé pour répondre durant trente-cinq ans aux besoins de la fabrique, plutôt qu'au seigneur qui pour tout titre industriel a renoncé à une redevance et signé une requête auprès d'un souverain ?

Digitized by Google

Nous avons exprimé en toute liberté notre appréciation et en terminant nous laissons Roubaix, industriel, juge dans la question que nous avons posée. Nous osons compter qu'Alfred Motte, roubaisien pur sang, qui a « voulu vivre et mourir à Roubaix », qui a concouru plus que tout autre à la grandeur de Roubaix, comme ses émules eux-mêmes le proclamaient unanimement au lendemain de sa mort ; nous osons compter qu'Alfred Motte non-seulement sera représenté à l'École Nationale des Arts Industriels de Roubaix, mais y aura, et c'est justice, le rang qui lui convient, la place d'honneur qu'il gardera dans les annales de notre industrie, comme aussi dans l'estime, l'admiration et la reconnaissance de ses concitoyens.

Digitized by Google

Digitized by Google

VI

Jacques VAUCANSON

Alfred Motte termine la série roubaisienne, Jacques Vaucanson commence la série nationale des personnages représentés à notre École des Arts industriels.

Mais ces deux biographies qui se suivent montrent des différences assez tranchées, nous allions dire des oppositions nettement caractérisées, tant dans les aptitudes naturelles que la vie de ces hommes a mises en exercice, que dans le rôle qu'ils ont joué.

Vaucanson a été avant tout le chercheur de problèmes curieux, Alfred Motte n'a visé que des applications industrielles. Tandis que celui-ci embrassait dans le réseau de ses préoccupations quotidiennes l'immense travail de l'industrie textile, celui-là concentrait toute sa puissance d'intelligence et d'attention dans les combinaisons merveilleuses des mécanismes les plus délicats. Vaucanson s'est opiniâtré à la construction d'*automates* (1) qui excitaient l'admiration, mais ne rapportaient rien ; Alfred Motte s'est servi de tous les engins *automatiques* pour donner du travail et du pain à des milliers d'ouvriers.

Toutefois, hâtons-nous de dire que nonobstant le

(1) Automate qui vient de deux mots grecs (s'efforce soi-même) désigne d'une manière générale toute machine qui fonctionne par elle-même : ainsi une horloge, une montre seraient des automates. Dans un sens plus spécial, il indique une machine qui par l'effet d'un mécanisme caché, imite les mouvements et les fonctions des êtres animés. Les *androïdes* (du grec : ressemblance de l'homme) sont les automates construits pour l'imitation des actions de l'homme.

Digitized by Google

caractère de vanité, d'inutilité et d'originalité des principales inventions de Vaucanson, le génie dont il a si largement prodigué les ressources dans la conception de ces automates d'une exécution si compliquée, le fait briller d'une gloire dont la France a le droit d'être fière.

Jacques Vaucanson (1) naquit à Grenoble le 24 février 1709. Son père Jacques Vaucanson était établi dans cette ville marchand gantier et se livrait tout entier aux soins de son commerce. Ce fut sa mère, née Dorothée Lacroix, qui prit sur elle toute la sollicitude de son éducation. Comme tous ceux que la Providence a marqués de l'empreinte du génie, l'Archimède de la France révéla dès sa plus tendre enfance l'extraordinaire attrait et les étonnantes dispositions qui le portaient vers la mécanique.

Pendant qu'il faisait ses études au collège des Jésuites, sa mère, femme d'une grande piété, veillait, avec un soin scrupuleux, à écarter de son âme tout ce qui aurait pu la ternir. Le seul amusement qu'elle lui accordait, et le dimanche seulement, était de l'emmener avec elle dans un couvent où elle retrouvait deux dames qu'un même esprit et une même piété unissaient étroitement à elle. L'enfant n'était pas assez avancé en mysticisme pour pouvoir prendre part aux

(1) Condorcet, dans l'éloge funèbre qu'il prononçait en 1782 sur Vaucanson, le nommait pompeusement « Jacques de Vaucanson, pensionnaire mécanicien de l'Académie des Sciences. Or, d'après les *études séritechniques* de M. Hedde, Vaucanson n'eut jamais droit à la particule : les titres nobiliaires se rapportaient exclusivement à des noms de terres, et Vaucanson n'est pas un nom de terre, mais un nom propre de famille, en ligne paternelle. Même l'orthographe du nom Lropre a varié : l'inventeur du *Joueur de flûte* signe une lettre (1735) *Vocanson*. des archives de l'ancienne capitale du Dauphiné conservent l'acte de naissance de *Vocanson*. Mais dans les Mémoires de l'Académie des Sciences et dans les crits de l'académicien on ne retrouve plus que l'orthographe actuelle : Vaucnson.

Digitized by Google

longues et pieuses conversations de sa mère et de ses amies, et alors que faisait-il ? De la mécanique. Pendant toute la durée de ces entretiens, un objet fixait toute son attention : il goûtait un suprême plaisir à examiner à travers les fentes d'une cloison, un appareil tout nouveau pour lui, une horloge qui marchait dans une chambre voisine. Le problème s'est emparé de son esprit et le captive. Le mécanisme se dérobe à son regard, aucun manuel d'horlogerie ne répond à ses investigations et pourtant il veut poursuivre l'étude de ce mouvement, il veut scruter ou mieux deviner l'agencement et le jeu des rouages cachés qui assurent le résultat. Un point lui est caché encore, mais un point délicat ; si ce mécanisme n'était pas inventé, il l'inventerait, il semble déjà de taille à se mesurer avec celui qui construisit les premières horloges envoyées par Haroun-al-Raschid à Charlemagne (801), avec Galilée qui découvrit l'isochronisme des oscillations du pendule (1582), avec Huyghens qui en fit l'application aux horloges (1657). C'est au milieu de la classe, alors que son esprit a déjà pris l'habitude d'échapper aux explications de son professeur, qu'il trouve le *mécanisme d'échappement* des horloges. Cette découverte ne lui vaut pas sans doute la reconnaissance, mais elle lui mérite au moins l'admiration de la postérité. Si Pascal encore enfant, traçant des lignes et des ronds sur le plancher de sa chambre et retrouvant sans livre ni maître les 32 premières propositions d'Euclide, donnait une preuve frappante de son génie géométrique, notre jeune Vaucanson prouvait aussi qu'il avait ce que le Dr Gall aurait appelé la *bosse de la mécanique*, quand il reconstituait dans son esprit, par la seule réflexion, tout le mécanisme d'une horloge et que du premier coup, avec du bois, il en fabriquait une qui marquait assez exactement les heures. Tel

Digitized by Google

avait été le premier trait de son génie et nous pouvons dire que ses premiers jeux furent des miracles..... d'invention. L'un des rares plaisirs que lui permettait sa mère était de jouer à la *petite chapelle* avec ses camarades. Il commençait par édifier le sanctuaire, mais c'était peu pour son imagination de se poser en architecte : il se plaisait à orner sa chapelle de petits anges dont les ailes s'agitaient d'elles-mêmes et de prêtres *automates* qui exécutaient les cérémonies de la célébration de la Sainte-Messe. Quel triomphe pour lui ! quel sujet d'étonnement pour ceux qui l'entouraient !

Après avoir terminé ses études, il cherchait son étoile conductrice, lorsque le hasard le conduisit à Lyon. Cette grande ville, la seconde du royaume, ne pouvait manquer d'offrir mille sujets d'études à l'observation du jeune mécanicien dauphinois pour qui tout était nouveau et qui pénétrait au premier coup d'œil, comme par l'intuition du génie, tout ce qui frappait ses regards. Il apprend que Lyon a mis au concours la construction d'une machine hydraulique capable de fournir l'eau nécessaire aux divers quartiers de la ville. Son imagination l'enflamme du plus noble zèle, il a résolu d'entrer en lutte et de proposer un système. Aussitôt il se met à réfléchir et comme par enchantement il a trouvé la solution. Mais le voici qui s'arrête dans l'hésitation. Osera-t-il soumettre aux édiles lyonnais le projet qu'il a conçu ? Non : il est trop jeune, il n'a que trop besoin d'acquérir plus de connaissances, la témérité pourrait lui être nuisible. Il se résigne donc au silence et part pour Paris. Que l'on juge de la surprise, de l'intime satisfaction mêlée d'amer regret qu'il dut éprouver lorsque dans l'appareil élévatoire de la *Samaritaine*, qui fonctionnait sur le Pont-Neuf, il retrouve et le principe et les organes essentiels de son système de

Digitized by Google

Lyon. S'il était arrivé trop tard en invention pour l'horlogerie, il arrivait trop tard pour l'exécution en hydraulique. Cependant cette circonstance lui apprit à se connaître et fut pour lui comme la révélation de son génie. Dès lors il en aura conscience et il dédaignera désormais d'imiter un autre que le Créateur.

Lorsqu'il arrive aux Tuileries, une statue attire et fixe son attention. La pose en est gracieuse, la physionomie en est vivante. Comme Michel-Ange devant son *Moïse*, chef-d'œuvre qu'il venait de sculpter lui disait d'un ton de commandement : Parle ! ainsi Vaucanson devant le *Faune de Coysevox* lui aurait volontiers crié : Joue ! Mais les statues ont des oreilles et n'entendent pas. Le dieu du jardin avait des lèvres qui ne frémissaient pas, des doigts qui ne s'agitaient pas, une poitrine qui ne rendait pas de souffle et par suite une flûte qui ne vibrait pas. Lui, Vaucanson, va faire un vrai *Joueur de flûte*, un joueur qui jouera. Il semble que pour ce génie naissant le mot *impossible* ait déjà cessé d'être *français*. Cependant il n'est point à la hauteur de la tâche qu'il entreprend, il faut qu'il agrandisse le cercle de ses études en physique, en histoire naturelle, en musique, en mécanique, il emploiera plusieurs années à ce travail de préparation, mais il poursuivra son but et l'atteindra. Malheureusement, trop plein de son sujet, il a laissé percer le mystère. Un de ses oncles, instruit de son projet, ne peut y reconnaître que le signe de la folie et le menace d'une *lettre de cachet*. Vaucanson a la prudente complaisance de quitter Paris et d'aller parcourir la Bretagne et la Normandie, toujours à la recherche de tout ce qui peut l'aider à réaliser le *Flûteur* de ses rêveries. Après trois années de cette sorte d'exil volontaire, il revient à Paris, tombe malade et est condamné par son médecin,

Digitized by Google

à une diète de soixante jours. C'est là, dans cette période de repos forcé, dans ces longues journées qu'il passait dans son lit, qu'il arrête définitivement le mécanisme, la forme, les dimensions et l'agencement de toutes les parties de ce merveilleux automate. Quand il est rétabli, il donne à chacun des ouvriers, qu'il a fait venir près de lui, les instructions et les dessins relatifs aux pièces qui doivent être exécutées. Le voilà en possession de tous les organes de sa machine, il est seul, dans sa chambre, il monte son flûteur et se croit sans témoins ; mais un domestique qui a deviné quelque chose écoute attentivement derrière la porte ; toutes les pièces s'ajustent avec une remarquable justesse ; sans correction, sans tâtonnement, le Joueur de flûte est enfin réalisé et les premiers sons, ô triomphe du génie ! se font entendre dans la chambre et aux oreilles du domestique indiscret. Bientôt celui-ci ouvre la porte, tombe aux genoux de son maître qu'il ne regarde plus comme un homme, et tous deux s'embrassent en pleurant de joie.

On a considéré comme une merveille et comme le comble de la science de l'ingénieur mécanicien, que la tour Eiffel ait été édifiée sans hésitation et sans retouche avec tant de pièces en fer, calculées à l'avance dans le travail de l'atelier et percées des trous qui devaient recevoir les écrous destinés à maintenir l'imposant assemblage. Mais s'il nous était permis de comparer les grandes choses aux petites, nous dirions volontiers qu'il n'y avait pas moins lieu de rester émerveillé en pensant aux rouages, aux cordons, aux chaînes d'acier, aux soufflets, aux poulies, aux leviers, aux tuyaux que Vaucanson dut imaginer, calculer, dessiner, combiner pour obtenir son automate flûteur qui exécutait douze airs différents. Quelques-uns, se targuant

Digitized by Google

de finesse, ne voyaient dans le flûteur qu'une serinette et criaient à la charlatanerie ; mais Fontenelle, dans le rapport qu'il adressa sur cet automate à l'Académie des Sciences, constata « que le mécanisme employé pour faire rendre des sons à la flûte exécutait rigoureusement les mêmes opérations qu'un véritable joueur de flûte et que le mécanicien avait imité à la fois les effets et les moyens de la nature, avec une exactitude, une perfection à laquelle les hommes les plus accoutumés aux prodiges de l'art n'eussent pas imaginé qu'il pût atteindre. » D'après Fontenelle, les lèvres du flûteur s'avançaient ou se reculaient, s'écartaient ou se rapprochaient, en augmentant ou diminuant la vitesse du vent, suivant les divers tons, avec le concours des variations que la disposition des doigts éprouvait et des mouvements que recevait une soupape qui faisait office de langue. Cet automate, destiné à la reine, est oublié aujourd'hui en Allemagne.

Vaucanson que Voltaire, partageant l'admiration générale, avait surnommé le rival de Prométhée, ne pouvait dormir sur ces premiers et si glorieux lauriers.

En 1741, il exposa deux canards et un Joueur de tambourin qui firent, plus encore que le flûteur, crier au miracle.

Son joueur de tambourin offrait plus de difficultés à vaincre que le flûteur : d'une main il tenait un galoubet ou flageolet avec lequel il jouait une vingtaine de contredanses et de l'autre une baguette avec laquelle il battait sur son tambourin des coups simples et doublés et des roulements variés qui accompagnaient les airs du galoubet.

Le canard paraissait enchérir encore sur les autres inventions : il buvait, barbotait dans l'eau, coassait

Digitized by Google

comme un vrai canard, agitait ses ailes, se dressait sur ses pattes, portait le cou à droite et à gauche, l'allongeait pour prendre du grain, et par-dessus tout, avalait, triturait, digérait et le reste.... Condorcet fait remarquer que si quelque chose laissait à désirer au point de vue théorique dans l'accomplissement de ces fonctions vitales « ce n'était pas la faute de Vaucanson », mais des médecins qui n'avaient pas jusque-là bien « deviné le mécanisme de la digestion ».

Le génie de ce nouveau Prométhée enfante encore d'autres merveilles dans le même ordre d'idées : un *Joueur d'échecs,* une *Veilleuse*, un *Lutteur*, enfin des automates auxquels, dit Lamartine, il ne manquait que l'âme pour être animés. Il avait exécuté, pour la *Cléopâtre* de Marmontel, un *aspic* qui s'élançait en *sifflant* sur le sein de l'actrice, ce qui a provoqué cette spirituelle appréciation que donnait sur la pièce un plaisant auditeur : « Moi, je suis de l'avis de l'aspic. »

Arrivé à la fin de sa vie, Vaucanson était occupé à construire un automate « dans l'intérieur duquel on aurait vu tout le mécanisme de la circulation du sang. » Le système vasculaire devait être en caoutchouc et comme on ne connaissait pas encore en France la manière de travailler cette matière, Louis XVI qui s'intéressait à cette invention, allait envoyer à la Guyane un anatomiste pour présider au travail. Mais cette idée ne reçut pas son exécution : le génie sait donner, mais s'indigne de paraître supplier.

Dans la construction de ces automates si compliqués et si délicats, Vaucanson avait donné des preuves surabondantes de son génie et avait acquis une célébrité européenne.

Le grand Frédéric, roi de Prusse, qui se faisait

Digitized by Google

une gloire de s'entourer de toutes les illustrations, au prix des plus grands sacrifices, lui avait fait en 1740 les propositions les plus séduisantes. Un Voltaire eût accepté ; un vrai Français, Vaucanson ne pouvait que refuser. Après un acte de si grande abnégation et de si sincère patriotisme, la France ne pouvait se montrer ingrate et elle devait réclamer pour elle et consacrer à son service un génie qu'un prince magnifique, mais étranger, mais ennemi appelait près de lui. Le cardinal de Fleury, ministre de Louis XV, comprenant tout ce qu'il y avait de ressources pour les progrès des arts industriels dans ce mécanicien extraordinaire, qui jusque-là n'avait travaillé que pour des inventions ingénieuses mais inutiles, le nomma inspecteur des manufactures de soie du royaume.

Cette situation officielle lui imposait des devoirs et lui faisait une obligation d'appliquer son esprit à des œuvres utiles, ce que les hommes éclairés attendaient de lui depuis longues années. Tant qu'il ne fut connu que pour ses automates, quelque étonnants qu'ils parussent, il eut beau frapper plusieurs fois comme candidat à la porte de l'Académie des Sciences, l'auguste compagnie lui en refusa l'entrée. C'est même dans une de ces circonstances que le cardinal Fleury, l'un de ses protecteurs, ayant appris le rejet de sa candidature, dit, avec tant d'à-propos, ce mot que l'histoire a conservé : « Eh bien ! qu'ils soient tranquilles, je lui commanderai un académicien. » Ce ne fut qu'en 1746 que l'Académie lui ouvrit ses portes et c'est dans les recueils de la compagnie qu'il laissa divers mémoires sur des appareils industriels qu'il a inventés ou perfectionnés.

Le premier et le principal objet des recherches de Vaucanson fut la série de préparations que doit subir

Digitized by Google

la soie avant le tissage et le premier fruit de son travail fut un *moulin à organsiner* la soie qui rendit de véritables services. Pour ce moulin il imaginait une *chaîne sans fin*, connue de tous comme portant son nom, chaîne ingénieuse recevant chaque jour depuis cette époque de nombreuses applications ; puis il inventait une machine pour exécuter avec promptitude et précision la chaîne sans fin.

Condorcet, dans l'éloge funèbre, qu'il fit à l'Académie, de son illustre collègue, ne s'arrête qu'un instant à l'invention d'un métier à tisser les façonnés qui est considérée de nos jours par quelques biographes comme la principale de ses inventions, capable de produire une révolution complète dans le tissage des étoffes de soie, de laine, de coton et de fil. Il est vrai, ce métier, que « Vaucanson lui-même ne regardait que comme une plaisanterie », a été l'origine du métier Jacquard, et présente une innovation très heureuse sur les métiers de ses devanciers, mais il n'a jamais été adopté par l'industrie.

Tandis qu'il exerçait à Lyon ses fonctions d'inspecteur, il avait dû intervenir dans une discussion entre les fabricants et les ouvriers tisseurs en soie. Ceux-ci légitimaient leurs exorbitantes revendications sur la dose peu commune d'intelligence que réclamait la fabrication des tissus ouvrés. C'est pour les confondre et protéger la fabrique lyonnaise que Vaucanson aurait construit une machine avec laquelle un âne fabriquait le tissu le plus compliqué, aussi parfaitement que l'ouvrier le plus exercé. D'autres disent que ce métier avait pour origine un sentiment de représailles scientifiques inspiré à Vaucanson par la conduite injurieuse des ouvriers tisseurs lyonnais qui l'auraient chansonné et

Digitized by Google

même poursuivi à coups de pierres, parce qu'ils regardaient leur avenir comme menacé par la simplification de leurs métiers.

Quoi qu'il en soit de l'origine, le *Mercure de France* dans un article de Novembre 1745, annonçait pompeusement l'invention : « M. de Vaucanson, si célèbre dans la mécanique, vient de mettre au jour une vraie merveille de l'art, dans un objet de grande utilité. C'est une machine avec laquelle un bœuf ou un âne fait des étoffes bien plus belles et plus parfaites que les meilleurs ouvriers en soie. » La suite a montré que cette appréciation du rédacteur était plus enthousiaste que bien mesurée. M. Michel Alcan, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, rendait au métier de Vaucanson ce solennel témoignage : « Est-il un seul métier mécanique, parmi ceux qui sont connus aujourd'hui, qui pourrait mieux remplir toutes les conditions exigées pour produire une bonne étoffe, que le métier de Vaucanson ? » L'industrie n'a pas répondu affirmativement à la question posée par l'éminent professeur du Conservatoire. Le métier de Vaucanson inventé depuis une soixantaine d'années était tombé dans l'oubli jusqu'au jour où Jacquard vint mettre à profit ses qualités et faire disparaître ses défauts. (1)

On a souvent accusé Vaucanson de partialité et d'envie et il est certain qu'un inventeur se trouve près d'un écueil, auquel il échappe difficilement, lorsqu'il doit apprécier les inventions de ses rivaux. Vaucanson sut se mettre au-dessus de ces mesquines rivalités des petites âmes. M. de la Salle venait de proposer un nouveau métier. Vaucanson est interrogé par un de

(1) Voir notice biographique de Jacquard.

Digitized by Google

ses amis qui lui demande s'il est c ontent de cette invention : « Si j'en suis content, répondit-il, je donnerais ce que j'ai fait de mieux pour en être l'auteur. » Et ce qui rehausse encore le mérite de cette parole, c'est que Vaucanson « n'ignorait pas que M. de la Salle avait hautement approuvé le moulin à organsiner du père Peronnier qu'on voulait substituer au sien. »

Vaucanson, supportant avec courage depuis plusieurs années les souffrances d'une cruelle maladie, s'occupait encore avec activité dans les derniers jours de sa vie de la machine qu'il avait inventée pour composer sa chaîne sans fin, et se pressait de faire exécuter en bois une partie des pièces qui formaient son moulin. « Ne perdez point de temps, leur disait-il, je ne vivrai peut-être pas assez pour exposer mon idée en entier. » Il montrait ainsi qu'il craignait que le temps lui manquât pour ajouter ces derniers présents et ces touchants témoignages de son dévoûment à sa patrie. Sa mort, arrivée le 21 novembre 1782, ne put interrompre le cours des services qu'il voulait lui rendre. Il chargea par son testament sa fille mariée au marquis de Salvert, de faire hommage à Louis XVI de la collection entière de toutes les machines qu'il avait réunies à l'hôtel de Mortagne, situé rue de Charonne, et loué par lui depuis 1775 pour l'usage des arts industriels (1).

Par cette donation il acquérait incontestablement un titre sérieux à la reconnaissance publique, il prolongeait au-delà du tombeau l'influence de son génie sur

(1) Le roi accepta cette donation à laquelle il montra qu'il attachait le plus grand prix, fit acheter 110.000 livres l'hôtel de Mortagne auquel il voulut qu'on donnât le nom de Vaucanson et en augmenta les collections de machines (1783-1792). En l'an VIII les collections de l'hôtel de Mortagne et de l'hôtel d'Aiguillon furent définitivement installées dans les bâtiments du prieuré de Saint-Martin-des-Champs qui est devenu le Conservatoire des Arts et Métiers.

Digitized by Google

ceux qui se sentent du goût et du talent pour l'invention des machines, en laissant comme la charte de fondation de ce Musée industriel et artistique, organisé depuis sous le nom de Conservatoire des Arts et Métiers.

Et maintenant si l'on nous demande quelle est la conclusion que nous voulons tirer de notre étude, nous répondrons en toute franchise par une appréciation toute personnelle : Vaucanson a été incontestablement un génie pour la mécanique générale, mais surtout pour la mécanique imitative. Son nom reste-t-il inséparablement attaché à autre chose qu'aux imitations mécaniques de la nature vivante ? On peut dire de lui ce que l'on dit de Bossuet pour l'oraison funèbre, de Corneille pour la tragédie, de La Fontaine pour la fable: il a créé le genre.

Avant lui que faisait-on comme automates ? Rien, si l'on compare ce qui a précédé (1) avec les merveilles que Vaucanson a produites. Mais de bonne foi, si tel est le premier et le principal titre de gloire de Vaucanson, sa place est-elle réellement en statue sur l'escalier

(1) Avant Vaucanson, on connaissait quelques automates. C'étaient des oiseaux, des coqs, surmontant quelques antiques horloges, dans les cathédrales de Lyon, de Strasbourg, de Lubeck, de Prague... C'étaient des machines à calcul inventées successivement par Bl. Pascal, en 1642, par Leibnitz en 1673 (il dépensa 100.000 fr. en pure perte), par M. Perrault en 1700, par M. Lépine et par M. Gorsten en 1725. Sans remonter au pigeon de bois d'Architas, à l'aigle volant et à la mouche en fer de Jean Muller, nous mentionnerons que Gervais, chancelier d'Othon III, parle, avec le plus grand sérieux, d'une mouche d'airain qu'un évêque de Naples fit construire et placer sur l'une des portes de la ville et qui, dressée comme un chien de berger, empêcha les mouches d'entrer dans la ville, ce qui assura pendant huit ans la conservation des viandes déposées dans les boucheries. On connaît aussi l'androïde d'airain, placé à la porte de la chambre d'Albert-le-Grand (XIII[e] siècle) qui ouvrait aux visiteurs, saluait, disait quelques mots, et que St Thomas d'Aquin brisa, le prenant pour une œuvre du diable : « Periit opus trigenta annorum ». Descartes (XVII[e] siècle) pour faire une démonstration expérimentale de sa théorie, l'*automatisme des bêtes*, qu'il regardait comme des machines, aurait construit un automate sous la figure d'une jeune fille qu'il appelait en plaisantant sa fille *Francine* et qui, dans un voyage sur mer, enfermée dans une caisse qu'on eut la curiosité d'ouvrir, fut malheureusement jetée dans les eaux par le capitaine, effrayé de la voir animée.

Digitized by Google

d'honneur de notre École Nationale des Arts Industriels ? Ce génie absorbé, des années entières, dans la poursuite de problèmes propres seulement à satisfaire la vanité de l'inventeur et la curiosité des amateurs, ce génie pourra-t-il être, par l'emploi qu'il a fait de ses ressources incomparables, d'un exemple utile aux élèves d'une école qui n'a pour objet de son enseignement que l'industrie textile ? Son canard qui digérait, à part des mécanismes que nous voulons aussi proclamer ingénieux, qu'est-il dans l'accomplissement apparent de cette fonction vitale, qu'est-il autre chose qu'une supercherie (1) et nous ne saurions que déplorer l'originalité d'un homme qui a su dépenser tant d'argent, de temps et d'esprit pour acheter un si maigre résultat (2).

1) Cette supercherie a été dévoilée dans les *Confidences* de Robert Houdin. Vaucanson avait donné une explication complète sur son flûteur, mais il avait été moins explicite sur son canard et sa digestion artificielle. Ce canard après avoir joui d'une grande célébrité fut emporté en Allemagne, puis retrouvé dans un grenier à Berlin par Georges Tiets, mécanicien, qui le remit à neuf et l'exposa au Palais-Royal en 1844. Robert-Houdin ayant eu à réparer une aile, explique cette digestion mystérieuse qui n'était qu'une très habile mystification : La nourriture prise par le canard tombait dans une boîte placée sous le ventre de l'automate et vidée après quelques séances, tandis qu'une espèce de bouillie, faite de mie de pain d'une coloration verdâtre « était poussée par un corps de pompe et soigneusement reçue sur un plat d'argent comme produit d'une digestion artificielle. »

(2) Le succès si retentissant de Vaucanson devait naturellement empêcher de dormir quelques têtes organisées comme la sienne. On vit apparaître l'*Ecrivain* de Frédéric de Knaus (1760), la *Jeune fille au clavecin* des frères Droz (1783), les têtes d'airain parlantes de l'abbé Miral, le *Joueur d'échecs* du baron de Kempelen, sous la figure d'un Turc, qui battit complètement, même la czarine Catherine II, à St-Pétersbourg, et joua en 1809, à Schœnnbrunn, avec Napoléon qui se leva souriant et fort content d'avoir fait « perdre patience même à un automate ». Dans ce Turc, en effet, il y avait un officier polonais Worouski, qui avait eu les deux jambes coupées et qui était aux échecs d'une habileté extraordinaire On connaît aussi de Robert Houdin père l'*Escamoteur Chinois*, le *Danseur de corde*, l'*Oranger mystérieux*, le *Vase de fleurs*, le *Voltigeur*, le *Pâtissier*, et surtout son *Ecrivain dessinateur*. C'était un petit marquis Louis XV, haut de 0,30 c. qui répondait à une douzaine de questions sur une feuille de papier, par un dessin, un nombre ou une phrase. Ainsi sur la demande : quel est l'emblème de la fidélité ? il dessinait une levrette. Quel est ton créateur ? Il écrivait *Robert Houdin* en imitant la signature du maître. Robert Houdin fils a construit *Sophos* ou le Joueur de dominos. On a renoncé de nos jours à ces

Digitized by Google

Sans doute, il a inventé une chaîne qui porte son nom, des machines à fabriquer cette chaîne, des tours en fer pour tourner des cylindres métalliques, une grue, deux machines à percer à l'archet, une machine à couper les pignons, un villebrequin d'encoignure, etc., mais toutes ces inventions utiles et l'heureuse initiative qu'i a prise dans la fondation d'un Musée, pour l'étude des machines, n'ont pas de rapport assez spécial à notre École d'industrie textile et lui marqueraient mieux sa place dans une École d'Arts et Métiers. Sans doute il s'est appliqué aussi à l'industrie textile et l'on parle, comme d'une invention qui lui fait le plus grand honneur, de son métier à tisser ; mais nous nous permettrons de ne pas partager le sentiment de Lamartine qui poétise plus qu'il n'étudie, qui chante plus qu'il ne connaît et qui orne le front de Vaucanson de l'auréole de la gloire pour jeter à la face de Jacquard l'humiliation du plagiat. Nous osons croire avec les industriels et les artisans que, au point de vue de la fabrication, Jacquard a éclipsé Vaucanson ; et si l'on ne veut pas voir figurer, au grand escalier d'honneur, les statues de deux personnages se rattachant à la même branche

automates si compliqués qui absorbaient le génie de Vaucanson, mais on admire encore aux Expositions (1878 et 1889) les *Oiseaux chanteurs* de MM. Houlmann, Bontemps... et surtout on se lance dans la fabrication des poupées, des bébés, des cris-cris, des bâteaux et wagons, des animaux de toutes espèces etc , qui sortent par milliards annuellement de quelques ateliers et qui font payer en millions l'amusement des enfants petits et grands.

Enfin et ici nous sommes bien loin des jouets, on annonce comme récente invention d'Edison, brevetée et déjà à l'étude sur une ligne de chemin de fer la *locomotive parlante*. C'est un appareil de petites dimensions comprenant trompette marchant par l'échappement de vapeur, tuyaux, fils métalliques, clavier dont les touches correspondent à des phonogrammes. Le mécanicien pourra au moyen du clavier faire crier ou mieux hurler par une machine, qui ne connaîtra pas les rhumes, soit les noms des stations, soit les indications de tunnels, soit les renseignements pour rester en place ou sauter à droite ou à gauche de la voie.

Digitized by Google

d'industrie textile, c'est la statue de Jacquard qui doit avoir la préférence, comme on paraît en avoir jugé déjà dans la décoration de la façade du *Cercle de l'Industrie.*

Et si Vaucanson cédait sa place, qui serait plus digne de l'occuper ? D'abord nous pensons qu'il y aurait lieu de combler une lacune. N'est-il pas étonnant que sur les dix personnages choisis, cinq roubaisiens et cinq nationaux, il n'y ait *aucune* représentation du Commerce, comme si l'Industrie et le Commerce n'étaient pas deux sœurs inséparablement unies ; comme si l'Industrie et le Commerce n'étaient pas les deux ailes sans lesquelles Roubaix ne pourrait voler à ses glorieuses destinées ; comme si l'enseignement de l'industrie n'avait à compter avec aucun des éléments qui constituent le commerce ? N'est-il pas plus étonnant encore que sur les dix personnages, il n'y ait aucune représentation de l'art industriel qui réponde au travail de l'Académie de dessin ? Notre École nationale comprend trois sections, pourquoi deux seulement seraient-elles honorées dans ces personnifications historiques de leur enseignement ? Pourquoi dans cette école qui doit avoir pour objectif de ressusciter les tapisseries flamandes, œuvre qui comprend essentiellement trois parties: l'art créant la représentation d'une idée sous des images sensibles, la chimie transformant la matière textile par la richesse de ses couleurs, et la mécanique reproduisant en laine et en soie le travail de l'artiste, pourquoi l'art, qui est à la base de cette œuvre d'ensemble, ne serait-il pas pris en considération dans cette partie de la décoration de l'école qui personnifie non pas allégoriquement, mais historiquement, les branches de l'enseignement ?

Digitized by Google

Le peignage, la filature, le tissage et la teinture, ne pouvaient avoir de plus dignes représentants nationaux que les personnages qui ont été choisis ; mais vraiment ce serait nous montrer bien peu aimable envers un professeur qui dirige si dignement la section artistique, que de ne pas nous faire spontanément, dans cette circonstance, l'interprète de ses légitimes regrets et du désir unanime de tous les amis des arts si nombreux et si compétents à Roubaix.

Digitized by Google

Digitized by Google

VII

Marie-Joseph JACQUARD

Nous voici en face d'un illustre artisan, d'un glorieux ouvrier. Ce qui donne à cette physionomie un caractère particulièrement sympathique et attachant, c'est l'humilité de la condition dans laquelle il vécut, la noblesse du sentiment qui l'inspira dans ses longues recherches, la force de volonté qui le soutint contre les coups de l'épreuve.

Marie-Joseph Jacquard, en effet, n'est point un de ces personnages qui sont grands avant que de naître, brillant par avance de toutes les illustrations de la famille et attendus dans un palais doré et un berceau de pourpre. Son père était ouvrier en étoffes de soie et sa mère *liseuse de dessins.* Ils ne possédaient qu'une maisonnette qu'ils avaient payée de leurs économies et qui, toute modeste qu'elle fût, leur constituait une richesse et leur assurait une considération relatives au milieu de la misérable population qui les entourait. Jacquard, considéré en lui-même, n'est pas un de ces génies transcendants capables de découvrir les lois de la gravitation universelle, du mouvement des planètes ou l'existence d'un nouveau monde, ses ailes ne sont pas assez puissantes pour l'emporter dans les sphères éthérées ou au-delà du coin de terre qu'il habite. Il ne s'immortalisera pas en réalisant dans la littérature ou dans les arts un idéal sublime ; la tâche qu'il accomplira est prosaïque, circonscrite, et pour mieux dire mécanique. Il y aura si peu d'élan dans le labeur de son intelligence que non-seulement on lui refusera l'auréole du génie

Digitized by Google

mais que l'on osera dire de lui : « Ce n'est rien, c'est une machine qui en a inventé une autre ! » Mais dans l'invention de cette machine qui porte son nom, de cette petite machine qui opéra une véritable révolution à la fois industrielle et sociale, il a laissé l'irrécusable témoignage de cette « longue aptitude à la patience » qui caractérise aussi le génie.

I.

Marie-Joseph Jacquard naquit à Lyon le 7 juillet 1752. Ses parents, qui le destinaient à suivre la carrière ordinaire des tisserands et n'avaient d'autre ambition pour lui que de le former avec eux à la fabrication des étoffes brochées, eurent les vues assez bornées pour ne lui donner aucune instruction. Le spectacle de la misère physique et morale qui avait atteint comme une lèpre toute la classe des tisserands, lui inspira une invincible répugnance à s'assujettir au tissage. Ses parents, tendant les voiles de l'espérance à une vocation qui leur est encore inconnue, le font admettre, pour lui créer une profession, dans un atelier de reliure, où il reste plusieurs années, donnant des preuves de rare intelligence. Cet état ne lui plut pas ou mieux son génie et la Providence l'appelaient dans une autre voie. Il quitte l'atelier du relieur pour celui d'un fondeur de caractères qui offre plus de problèmes à son esprit déjà poursuivi par des rêves d'inventions utiles.

C'est à cette période de l'adolescence de Jacquard qu'il faut rapporter ce trait qu'un biographe poète a mis en scène avec les hyperboles familières à la langue des dieux : « Jacquard ne savait rien et créait tout. Causant un jour avec un coutelier de ses amis et remarquant qu'une lame de couteau passait par les mains de trois ou quatre ouvriers avant d'être adaptée

Digitized by Google

au manche, il rêva un moment en silence devant l'établi de l'artisan : « Que rêves-tu donc ainsi ? » lui demanda le coutelier : « Tu le verras demain » lui répondit Jacquard. Le lendemain, il apporta à la boutique de son ami le plan complet d'une machine qui faisait seule en cinq minutes l'ouvrage de quatre ouvriers en un jour. » En ramenant la découverte à ses réelles proportions nous pouvons croire au moins qu'elle réalisait une importante économie de main d'œuvre. Un autre incident qui mérite aussi d'être noté, c'est que des apprentis, connaissant la supériorité de cette machine, la brisèrent à son insu, tremblant pour leur avenir, en présence d'une invention qui allait, en supprimant les salaires, ravir les moyens de subsistance à des milliers d'ouvriers en coutellerie. Ainsi Jacquard préludait à cette vie de lutte contre les préjugés, lutte longue et profondément pénible, mais dans laquelle il remportera une complète victoire.

Il n'avait pas vingt ans, lorsque la mort de sa mère, usée par le métier de liseuse, le rappela auprès de son père dont la santé chancelante réclamait ses services, et le cloua au métier dont il avait horreur, à la profession dont il devait toucher du doigt les déplorables effets sur la dégradation morale et physique des *canuts*. Son père mourut bientôt à la peine, victime comme tant d'autres des conditions de cette vie sédentaire, machinale de l'ouvrier en soie qu'il avait échangée contre la vie rude mais salubre, mais humaine de l'homme des champs.

Jacquard possédait pour tout héritage la petite demeure paternelle et deux métiers à tisser la soie. Plus que jamais rivé par la nécessité des circonstances aux travaux du tissage, il sera bientôt absorbé par la pensée de perfectionner l'instrument de son

Digitized by Google

labeur et ne vivra plus que pour cette idée. Comme tous les inventeurs il ne voit que ce qui sera, il oublie ce qui est; on lui confie des commandes et il ne pense pas à les exécuter; ses métiers ne sont pas délaissés, mais il ne peut se résigner à les faire travailler tels qu'ils sont, et ne les interroge que pour leur demander des améliorations. La misère se faisait déjà entrevoir, lorsque le bonheur paraît lui sourire : il épouse la fille d'un armurier de Lyon, Claudine Boichon. Certes ce n'était pas l'intérêt qui l'avait guidé dans ce parti, car ses biographes s'accordent à dire qu'il oublia de demander la dot, que naturellement aussi on oublia et, pour cause, de lui donner. Cependant il ne perdait pas tout, car il trouvait dans la compagne de sa vie une aimable docilité à suivre ses imaginations plus ou moins chimériques, à s'intéresser à ses plans, à caresser ses rêves d'avenir. Et quel trésor plus précieux pour un inventeur que d'avoir près de lui une âme, au moins une âme qui puisse, qui paraisse, qui veuille le comprendre? Claudine était ce bien inappréciable, si différente de cette compagne d'un autre inventeur qui jetait au feu les plans et les projets de son mari. (1) Cependant la ruine frappait à la porte, les créanciers, qui mettent si peu de poésie dans leurs réclamations et qui se gardent bien de les oublier, se présentèrent et les métiers durent être vendus et la demeure que la naissance d'un fils était venue réjouir dut être abandonnée. Voilà Jacquard pauvre comme Job, mais sa digne épouse supportait avec lui, courageuse et confiante, les coups de l'adversité.

Sa réputation était faite et personne ne voulait payer

(1) Arkwright, inventeur du métier *continu* à filer le coton (1768).

Digitized by Google

les services d'un homme toujours absorbé dans ses recherches d'inventeur. Ne pouvant trouver de l'ouvrage à Lyon, il se vit réduit à se mettre aux gages chez un chaufournier, puis chez un fabricant de lignes à pêcher de la Bresse. Quant à sa femme, plus forte que le malheur et toujours partageant sans murmure les déceptions, comme aussi toujours embrassant avec confiance les espérances du pauvre artisan, elle reste à Lyon avec son enfant, et tâche de gagner le nécessaire dans la confection de chapeaux de paille communs.

L'histoire se tait sur cette période de sa vie. Ce que nous savons c'est qu'il ne recule ni devant les plus rudes travaux, ni devant les plus pénibles métiers pour apporter le tribut de ses sueurs aux dépenses du ménage et quinze ans après, à l'époque de l'insurrection lyonnaise, alors occupé à l'exploitation d'une marnière dans le Bugey, il reparaît dans l'histoire pour venir se joindre avec empressement à ses concitoyens.

Jacquard accomplit sans hésiter, au péril de sa vie, ce que sa conscience lui montre comme un devoir. Ayant à ses côtés son fils âgé d'environ quinze ans, il combat au premier rang, au poste le plus périlleux, dans cette lutte de résistance contre les armées de la Convention. Le siège de Lyon, dirigé par Dubois-Crancé et Kellermann, dura deux mois. La ville, après une héroïque résistance, fut prise et la Convention rendit aussitôt contre elle un décret atroce. La ville devait être réduite ; sur ses débris s'élèverait un monument qui porterait ces mots : Lyon fit la guerre à la liberté ! Lyon n'est plus ! Cet arrêt fut exécuté et Collot-d'Herbois et Couthon, trouvant trop lent le travail de la guillotine, firent mitrailler les *suspects*.

Qu'était devenu Jacquard ? Dénoncé comme l'une des

Digitized by Google

premières victimes aux vengeances proconsulaires, il était perdu, si son fils n'avait été son sauveur. Ce brave jeune homme inspiré par sa piété filiale, s'engagea dans un régiment que la Convention levait pour voler aux frontières menacées, puis couvrit son père d'un uniforme avec la cocarde tricolore, lui mit en main un fusil, lui fit délivrer sous un nom supposé une feuille d'enrôlement volontaire dans son propre bataillon. En s'éloignant de Lyon, ils purent, de la colline de Perrache, jeter un regard mouillé de pleurs sur leur pauvre ville natale, sur le toit qui abritait la mère, l'épouse dévouée, sur ces lueurs d'incendies « hauts-fourneaux de la Terreur »; ils entendirent avec effroi les explosions de mines qui exécutaient les hautes œuvres révolutionnaires. Malgré ces présages contraires, du cœur du fils monta dans le cœur du père le ferme espoir que Lyon survivrait à son épitaphe et à ses bourreaux, mais ce noble fils ne devait pas être l'heureux témoin de la réalisation de sa prophétie. Ils firent aux côtés l'un de l'autre cette triste campagne de 1795, dans l'armée de Rhin-et-Moselle, commandée par Pichegru, et c'est au combat d'Heidelberg (octobre 1795) que le pauvre père eut la douleur de voir son fils atteint d'un boulet autrichien, expirer dans ses bras. Jacquard, malade de douleur plus encore que de fatigue et se traînant d'hospice en hospice, put enfin reprendre avec son congé le chemin de Lyon. Le cœur ballotté entre la crainte et l'espérance, il est de retour, mais un monceau de ruines occupe l'emplacement de sa maison, et celle qu'il cherchait, il la retrouve dans un grenier des faubourgs, gagnant son pain tantôt à faire des chapeaux de paille, tantôt à étendre le linge des blanchisseuses. « Ils pleurèrent ensemble leur enfant, leur fortune, leur jeunesse, leurs espérances. »

Digitized by Google

II.

Nous avons retrouvé Jacquard, mais où est donc l'inventeur ? C'est lui qui va nous apparaître. Les longues années écoulées dans les péripities d'une jeunesse et les épreuves d'une maturité laborieuses ont fortement trempé son âme et ont achevé en lui ce travail de préparation qui doit précéder les grandes choses.

Il avait appris à lire et à écrire avec le secours de quelques amis ; il s'était initié aux mathématiques auprès d'un comptable qui l'avait pris en amitié ; il avait puisé dans l'atelier de fonderie de caractères les connaissances qui lui seront d'un précieux secours pour la composition des cartons de sa machine ; il avait vu sa mère et son père mourir jeunes encore, victimes de leur profession, et il en avait profondément souffert ; il voyait encore autour de lui s'étaler les misères physiques et morales de cette population si nombreuse attachée à la fabrication des étoffes brochées ; il avait conscience qu'il devait marquer un progrès dans l'outillage du tissage, et voulait ce qu'il considérait comme un devoir d'humanité.

Déjà il a mûri dans sa tête bien des idées. Dans les misérables situations par lesquelles il a passé, toujours depuis vingt ans il poursuit son projet, il se berce dans les séductions de cette poésie de l'artisan qui est la poésie de la matière, de cette poésie qui au lieu de créer des poèmes et des drames, assemble et met en jeu des leviers, des poulies, des ressorts, des cylindres, des rouages dont les mouvements concourent à un résultat déterminé. La révolution même avec ses horreurs avait bien pu incendier sa demeure et la réduire en cendres, mais non ruiner ses espérances et nous le voyons, presque à l'âge de cinquante ans, poursuivre avec une ardeur toujours nouvelle cette invention qui

Digitized by Google

devait avoir pour premier résultat le soulagement de l'ouvrier.

En 1801, il présente à l'*Exposition du Louvre*, le modèle de sa première machine dite *tireuse de lacs* qui lui mérite une médaille de bronze et lui obtient un brevet d'invention. Cette machine n'était encore qu'une première ébauche de ce qu'il voulait réaliser, mais elle marquait déjà une simplification du métier à la *grande tire* en faisant mécaniquement le travail du tireur de lacs (1) et lui valut l'honneur d'une visite de Chaptal, ministre de l'intérieur, et de plusieurs membres de la consulte italienne rassemblés à Lyon en 1802. A cette époque une circonstance, en quelque sorte fortuite, vint décider de son triomphe. La paix d'Amiens, 25 mars 1802, ayant rétabli les communications entre la France et l'Angleterre, il apprend par la voie d'un journal qu'une compagnie manufacturière de Londres offre un prix de 20.000 francs à celui qui trouvera le moyen de fabriquer le filet de pêche à la mécanique.

D'après un de ses biographes, Jacquard pense à ce nouveau problème tout un jour de dimanche, en se promenant seul dans la campagne ; le soir, il rapporte le problème tout résolu dans sa tête ; la nuit, il exécute le modèle de la machine à filets ; le lendemain il présente cette machine à son fabricant. Et celui qui parle ainsi de Jacquard estime qu' « une ligne dans l'histoire de l'art, voilà tout ce qu'on lui doit et tout ce qu'on lui paye ! » Quoi qu'il en soit, cette machine, dérivée

(1) Voici comment Jacquard expliquait l'avantage de son mécanisme : « La manière de mettre la machine en mouvement par le moyen des marches est un grand avantage, puisqu'il en résulte plus de célérité dans l'exécution, car les lacs sont abaissés en même temps que les marches, tandis qu'autrefois l'ouvrier, après avoir mis les marches en mouvement, était obligé de donner l'ordre de tirer les lacs. » Aussi l'usage de la *tireuse de lacs* s'introduisit promptement dans quelques ateliers. En 1800, il y aurait eu déjà, à Lyon seulement, 4000 métiers montés sur ce principe.

Digitized by Google

de sa première invention, la tireuse de lacs, mettait encore en mouvement un mécanisme au moyen d'une pédale dont le fonctionnement assurait la distribution régulière des nœuds du filet sur les fils montés sur le métier.

Un jour Jacquard se trouve avec quelques camarades et il est question du prix de 20.000 francs des Anglais. Ma foi, dit Jacquard en riant, ils ont bien de l'argent de reste, ces braves Anglais ! Dans tous les cas, réplique un des amis d'un ton magistral, en cette occasion ils n'exposent pas grand'chose, car nulle autre puissance au monde que les doigts de l'homme ne parviendra à faire le nœud du filet. — Ce n'est pas aussi sûr que cela... et tenez, moi qui vous parle, je l'ai trouvé ce secret si merveilleux. — Les camarades se récrient vivement à ces paroles. Jacquard sort de sa poche une pelote de fil, découpe quelques allumettes, les dispose, les réunit et produit comme par enchantement avec ce jouet de machine improvisée un carré de vrai filet. « Voyez, dit-il, en jetant sur la table cet échantillon, ce n'est pas plus difficile que cela. »

Jacquard avait oublié l'incident quand un jour il fut appelé à la préfecture. Il est d'abord tout mystifié en entendant le préfet l'accuser de travailler à inventer des machines pour les Anglais ; il ne revient de sa stupéfaction que quand le magistrat lui eut montré les morceaux d'allumettes et le petit carré de filet. Jacquard ne pouvait que sourire en voyant pour quelle *bagatelle* il était ainsi traité. L'étude de ce problème n'avait eu dans la pensée de Jacquard qu'un but philanthropique, celui de fournir aux pauvres populations du littoral, dans des conditions incomparablement avantageuses, l'instrument indispensable de leur travail. Aussi quand le préfet l'avertissait que l'étranger ne devait pas profiter

Digitized by Google

de ses inventions et qu'en France, aussi bien qu'en Angleterre, on savait apprécier et honorer le talent, et au besoin..... le payer, Jacquard, piqué dans son désintéressement patriotique, aurait-il répondu avec une noblesse supérieure à sa position et à son éducation : « Mon talent, si Dieu m'en a donné, n'est point à vendre, M. le Préfet, car ce n'est pas à moi qu'il appartient, c'est à mon pays. »

Peu de temps après, Jacquard faisait transporter une machine à faire le filet chez le préfet « qui put compter lui-même le nombre des mailles, frapper du pied la barre et ajouter une maille au tissu commencé. » Le préfet crut devoir aussitôt adresser son rapport à Paris et Bonaparte déjà prévenu par des appréciations flatteuses d'hommes compétents sur le mérite des inventions de Jacquard dans la soierie, donna aussitôt l'ordre de lui expédier l'inventeur avec son appareil. L'ordre était conçu en termes si pressants, ceux qui le reçurent mirent tant de mystère à son exécution, que le glorieux inventeur, avec l'innocente machine, fut traité comme si l'un eût été un nouveau conspirateur et l'autre une nouvelle machine infernale, tant la police était tenue en éveil par le nouvel attentat du 5 mars. Jacquard pouvait bien dans sa vieillesse se plaire à rappeler ce quiproquo tragi-comique, mais lorsqu'il se voyait, durant le trajet si long à cette époque, emballé avec sa machine dans une chaise de poste et dirigé sur Paris sous l'escorte de la gendarmerie, il se confondait en conjectures et n'était pas éloigné de se croire un criminel d'État et de voir sa fortune et ses jours en péril.

En arrivant à Paris il est conduit sans débrider au Conservatoire des Arts et Métiers, dans le cabinet du premier ministre. Carnot, convaincu d'avance que « Dieu

Digitized by Google

lui-même ne parviendrait pas à faire un nœud avec un fil tendu » apostropha l'inventeur avec cette brusquerie sévère qui lui était naturelle : « C'est donc toi, lui dit-il, qui prétends toujours faire ce qu'aucun homme ne saurait faire, un nœud avec un fil tendu? L'ouvrier lyonnais se contenta pour toute réponse de mettre sa machine en mouvement et démontra la possibilité de ce que l'on croyait impossible. Un homme de petite taille, enveloppé dans sa redingote grise, occupé en apparence à se chauffer les pieds, quitte le coin de la cheminée. Il a tout suivi et tout compris, et avec ce coup d'œil qui sait apprécier rapidement et sûrement les hommes et les choses, il juge et la machine et l'inventeur : « Prenez-en votre parti, mon cher Carnot, vos impossibilités mathématiques disparaissent devant la réalité : vous êtes vaincu. » Puis s'adressant à Jacquard : « Quant à vous, mon ami, je me charge de vous faciliter tous les moyens possibles de développer le génie d'inventeur dont vous êtes doué. » L'homme qui parlait ainsi en maître, on l'a deviné, c'était le premier consul, le général Bonaparte.

Immédiatement Jacquard fut installé au Conservatoire et Molard qui en était alors directeur, mit à sa disposition ses meilleurs ouvriers. On dut alors à l'inventeur lyonnais des métiers tisseurs depuis longtemps remplacés pour les velours à double face et des métiers à plusieurs navettes pour le tissage des cotonnades. On comprend du reste la joie qu'éprouvait Jacquard dans sa nouvelle position, avec la protection du premier consul ; on comprend les excitations et les inspirations qui durent se communiquer à cet homme qui n'avait jamais vu Paris, qui n'avait pour ainsi dire jamais eu ni maître ni livre, à ce génie qui n'avait jamais étudié la mécanique avec les yeux de la science, lorsqu'il

Digitized by Google

se trouvait tout à coup au milieu des merveilles de l'industrie.

Mais la question sur laquelle il concentra toute son attention la plus soutenue et la plus persévérante fut celle qui devait l'immortaliser, celle du métier qui porte son nom. Dans ce sanctuaire de la mécanique, Jacquard trouvait ce qui lui avait manqué à Lyon; il put étudier et comparer les œuvres de ses devanciers qui furent pour lui comme une révélation. Aussi lorsqu'il quittera Paris pour retourner à Lyon, où il est rappelé, il emportera avec lui l'idée vraie, la conception pratique de son métier. Déjà il a produit une première ébauche, un métier avec lequel il put fabriquer de ses propres mains, à lui seul et sans tireur de lacs, une robe d'étoffe magnifiquement brochée dont il fit hommage à l'impératrice Joséphine. Mais son métier devait encore recevoir plusieurs perfectionnements pour devenir ce qu'il est, ce métier si merveilleux par sa puissance et sa simplicité. En 1804, il est directeur d'un atelier d'étoffes façonnées qu'il a été chargé d'établir, à l'hospice de l'Antiquaille, avec des métiers de son invention. Il est heureux dans cette position bien modeste, d'être à l'abri des sollicitudes de la vie matérielle et de trouver des loisirs pour poursuivre sa grande idée.

En 1805, il soumet ses vues nouvelles à M. Camille Pernon, son ancien patron, l'un des premiers fabricants de Lyon, et membre du tribunal. Celui-ci qui fut toujours pour lui un protecteur et un ami lui donna plus que des encouragements, il fit exécuter à ses frais des métiers sur le nouveau modèle. Le premier métier fut monté en 1806. Plusieurs perfectionnements dont une pratique intelligente avait démontré l'utilité, suivirent de près et achevèrent d'en faire une des merveilles de l'industrie moderne.

Digitized by Google

Jacquard ne suivant d'autre inspiration que son dévoûment pour la classe ouvrière à laquelle il s'intéressait si vivement, ne sollicita pas de brevet d'invention pour sa nouvelle machine dont il avait à cœur de doter sa ville natale. Il la présenta au conseil municipal et à la chambre de commerce de Lyon ; une commission composée des hommes les plus compétents parmi les fabricants et les ouvriers fut chargée d'examiner le nouveau mécanisme ; un rapport pleinement favorable fut rendu et les autorités lyonnaises appuyèrent chaleureusement auprès de l'Empereur la demande si modeste de leur glorieux compatriote. Napoléon, par un décret daté de Berlin, le 27 octobre 1806, accorde la rente viagère de 3000 francs et la prime de 50 francs par chaque métier monté dans un atelier lyonnais et signe en disant : « En voilà un qui se contente de peu. » Il savait en effet, comme bien d'autres souverains, à quel prix il faut souvent payer les moindres services.

Nous ne pourrions ici trop louer le désintéressement et le patriotisme de l'inventeur lyonnais. Il a enfin trouvé ce qui a été le rêve de toute sa vie, ce qui l'a préoccupé chaque jour, ce qui lui a fait passer tant de nuits entières pour tailler, avec son couteau, les poulies et les bobines de sa mécanique ; aujourd'hui il triomphe et le jury, constitué pour apprécier son métier, s'est prononcé à l'unanimité sur le mérite de son invention. Quelle fortune va-t-il réclamer ? Les Anglais viennent lui faire entrevoir les espérances les plus brillantes s'il veut aller s'installer avec ses métiers de l'autre côté du détroit ; mais dans son patriotisme, comme un autre Vaucanson, il refuse sans hésitation. C'est à sa ville de Lyon, c'est aux ouvriers ses frères qu'il veut céder son métier et il s'engage devant le conseil municipal de Lyon, au prix d'une modique pension, non seulement à abandonner

Digitized by Google

tous ses droits sur son métier actuel, mais encore à « consacrer tout son temps et tous ses travaux au service de la ville, et à la faire profiter de tout perfectionnement à ses précédentes inventions. » Sa découverte valait des millions et il ne voulut pas solliciter de brevet d'invention, et il ne réclama qu'une pension de 3.000 francs qui descendit bientôt à 1.500 et qui resta fixée à ce chiffre jusqu'à sa mort. Cette rémunération presque dérisoire, pour un moteur industriel d'une telle importance, tournera contre lui et au lieu de servir d'apologie à son esprit d'abnégation, elle fera surgir des soupçons et des accusations contre la légitimité de la découverte. Il verra autour de lui des industriels arriver à l'opulence par l'application de ses procédés, mais lui, sera toujours Jacquard, l'honnête ouvrier, vivant de sa petite pension, sans trouble, sans jalousie, sans prétention, heureux d'avoir pour lui à jamais la meilleure part, celle de l'honneur : « Ils sont devenus riches, disait Jacquard, et je suis resté avec une très modique fortune, mais je ne m'en plains pas ; il me suffit d'avoir été utile à mes concitoyens. » Et quand un étranger de haute distinction vint lui dire : « Votre ville n'a pas été à votre égard d'une suffisante munificence ». « Oh ! c'est bien assez, répondit Jacquard, je n'en ai pas tant demandé et je n'en voudrais pas davantage. » Voilà une noblesse de sentiment qui mérite à cet ouvrier, autant que le caractère du génie, l'admiration et les hommages de la postérité.

III.

Calculons maintenant l'étendue de la révolution sociale que l'invention de Jacquard avait préparée et qui exerça la plus heureuse influence sur les conditions de la vie physique et morale de la classe ouvrière.

A l'époque à laquelle appartient cette biographie,

Digitized by Google

Lyon, « cette Sidon de la France, cette Damas de l'Occident », avec ses 300.000 âmes, alors que Paris en comptait à peine le double, présentait le spectacle d'une cité manufacturière en pleine efflorescence, et d'une société qui, aux jours de circonstance, pouvait étaler de plus riches toilettes que la société de Versailles. Lyon qui avait pour tributaire le monde civilisé s'enorgueillissait et se livrait aux énivrements de sa prospérité, dansant déjà pour ainsi dire au-dessus de l'abîme, sans songer que la hâche, la mitraille, la flamme seraient bientôt conjurées pour marquer par des monceaux de ruines et le sang des hécatombes la place qu'elle avait occupée.

Mais sous ces brillants dehors qui frappaient le regard de celui qui ne faisait que passer, Lyon laissait voir à l'observateur une plaie profonde, un mal capable d'arracher la compassion à tout cœur humain: c'était le navrant tableau de cette tribu de parias européens, de sisyphes de l'industrie moderne, appelés *canuts* « par je ne sais quelle assimilation dégradante avec la canette outil de leur métier. » Entassés dans la ville et les faubourgs de Lyon, au nombre de quatre-vingt-dix mille au moins, ils semblaient porter en eux le caractère de « quelque infirmité de race, ou de quelque malédiction du sort. »

Le canut se reconnait à son costume héréditaire : tricorne, bas à côtes, habits de velours, mais plus encore à son teint blême, à son corps grêle et difforme, à son dos vouté, à sa voix cassée, à sa parole traînante, à son langage ou plutôt à son jargon. Il faut à l'homme : de l'air, de la lumière, de la nourriture et de l'exercice ; et le canut se trouve presque déshérité de tout ce que réclament ces besoins de son existence.

Il vit dans l'atmosphère la plus malsaine, dans une

Digitized by Google

de ces maisons, immenses si l'on veut, mais comptant leurs habitants par centaines, sortes de ruches aux mille cellules, que des corridors étroits et obscurs ont transformés en autant de labyrinthes. Ces fourmilières humaines, à l'étroit sur le sol, ont dû s'efforcer à l'envi de conquérir l'espace sur le ciel, et leurs murs noircis sont percés de milliers de fenêtres dont chacune correspond à un taudis, ou pour mieux dire, à un métier qui le remplit presque complètement. Le plus grand nombre de ces fenêtres, au lieu de laisser tamiser la pure lumière dans ces misérables réduits, n'encadrent que la feuille de papier huilé, jauni par la pluie, souvent crevé par le vent et destiné à ménager la fraicheur des teintes de l'étoffe. Quand le travail lui arrive, le canut ne prend que quelques moments de repos et se déplace à peine de son métier, pour manger son pain et sa salure ; quand le chômage s'impose, pour supporter plus facilement la diète forcée, « il se serre le corps avec une corde en cuir. » Son travail monotone ne disant rien, ni à son intelligence, ni à son cœur, se réduit « à un seul geste éternellement répété depuis le berceau jusqu'à la mort ». L'ouvrier chargé du tissage est, de quatre heures du matin à neuf heures du soir, assis sur son escabeau élevé, et lance ses jambes à droite et à gauche, pour donner aux fils de la chaîne les diverses positions qu'exige le brochage ou le façonnage de l'étoffe. A ses côtés se trouvent, partageant sa torture, ou plus torturés encore dans ces prisons du travail, les tireurs ou plus souvent les tireuses de lacs, des jeunes filles, gardant des journées entières des attitudes forcées qui déforment leur taille, arrêtent leur croissance et abrègent leur vie (1). La ma-

(1) Dans les métiers employés à Lyon dans la fabrication des étoffes façonnées, il y avait trois séries de cordes ou de cordelettes : les cordes de rame, les

Digitized by Google

nœuvre si fatigante de ces équipages compliqués avait, pour pendant, le travail si uniforme et si âpre des *faiseuses de lacs*, des *appareilleuses*, des *liseuses*, et de ces enfants dont la *fabrication des cordes* faisait autant d'invalides adolescents. La misère morale ne pouvait manquer de se trouver assise à côté de la misère physique dans les geôles de ce travail abrutissant. Et cet interminable cortège de souffrances aboutissait aux vaines satisfactions de l'opulence. Ainsi l'on voyait dans un contraste navrant et comme par une perpétuelle ironie du sort, la richesse des matériaux et la pauvreté du metteur en œuvre, les brillantes couleurs des étoffes et l'obscurité des réduits, des beautés admirées qui devaient porter, insouciantes, dans les plis de leurs robes, les souffrances mortelles d'une race abâtardie.

Mais aujourd'hui tout est changé à Lyon : la condition des ouvriers comme les procédés de l'industrie. La vie du tisserand est devenue une vie humaine, les crétins et les canuts sont remplacés par une population virile qui anime le dimanche les frais ombrages des Brotteaux.

Et quel est l'artisan de cette révolution sociale ? C'est ce noble ouvrier lyonnais qui avait vu son père et sa mère mourir à la tâche, qui avait vu souffrir et avait entendu gémir autour de lui, qui se dévoua absolument à une idée : soulager la misère de ses frères ;

cordes de sample et les fils de lacs. Ces derniers étaient de petites cordes rassemblées par petits groupes au moyen de nœuds particuliers, nommés *lacs*, dans le but d'éviter les ennuis dans l'ordre de la tire. Les tireurs ou tireuses de lacs devaient être continuellement attentifs à l'appel du tisseur, pour tirer les lacs et ouvrir la *chaîne* par l'intermédiaire des cordes de sample et des cordes de rame. Après avoir donné cette impulsion ils devaient défaire les nœuds qui avaient servi, et la même manœuvre se répétait à chaque *duite*.

Digitized by Google

qui s'acharna à une découverte : le métier qui supprimait tant de tortures. Aussi, cet enfant du peuple, devenu la personnification du génie de la fabrique, a-t-il pu être ingénieusement et à juste titre appelé l'*Abbé de l'Épée des canuts* (1).

On a prétendu que Jacquard avait emprunté son idée à des mécaniciens anglais. La fausseté de cette accusation ressort avec la dernière évidence des faits les plus incontestables et les plus incontestés. C'est en 1806 que furent montés les premiers *Jacquards ;* en 1813 le métier avait déjà triomphé sur toute la ligne ; or en 1825 il était encore si peu connu en Angleterre « que des fabricants anglais firent auprès du gouvernement français des démarches pour obtenir l'exportation de cinq cents métiers à la Jacquard. »

Aujourd'hui on affecte aussi parfois de rejeter dans l'ombre l'illustre ouvrier pour faire rejaillir toute la gloire de son invention sur ses devanciers. On a dit en parlant de Vaucanson : « il mourut en laissant pour héritage à cette industrie (de la soie) des métiers qui portent son nom, et que des mains moins divines n'avaient plus qu'à retoucher pour leur adapter les perfectionnements réclamés par d'autres besoins. La gloire est le seul héritage du génie, tel que celui de Vaucanson ; il ne faut pas la lui laisser dérober par des plagiaires. L'art de la soie en était là, quand le jeune Jacquard conçut l'idée de le perfectionner et surtout de l'économiser en supprimant quelques mains coûteuses et en ajoutant quelques rouages ingénieux qui dispensaient de l'application des enfants au métier de Vaucanson. »

(1) Charles Michel, abbé de l'Épée (1712-1789) fondateur de l'institution des sourds-muets, travailla avec dévouement et succès à l'amélioration du sort de ces infortunés. Jacquard fut pour les canuts ce que l'abbé de l'Epée avait été pour les sourds-muets.

Digitized by Google

Sans doute, Vaucanson a précédé Jacquard tant dans le chemin de la vie que dans l'étude du métier à tisser la soie ; sans doute, l'un est incomparablement supérieur à l'autre comme ressources naturelles et comme culture intellectuelle, l'un peut d'un bond franchir les plus grandes distances ou s'élever aux plus hauts sommets, l'autre n'a qu'un horizon borné, ne s'avance dans la voie du progrès que lentement et avec efforts ; mais il s'agit ici non pas de mesurer la hauteur du vol et la puissance des ailes des deux génies, mais de comparer deux œuvres et de calculer la portée de leurs conséquences.

Le métier Vaucanson a été le point de départ du métier Jacquard : rien n'est plus vrai. Dès que Jacquard s'était trouvé installé au Conservatoire, il s'était senti dans son élément. Lui à qui tout avait manqué jusqu'alors se trouvait à la source des plus fécondes inspirations ; les idées de ses prédécesseurs avaient fait jaillir la lumière et l'ancien métier de Vaucanson surtout avait été pour lui une révélation. Quand il est en présence de cette mécanique massive de Vaucanson, quand il en a rajusté les pièces et fait mouvoir les ressorts rouillés, il voit que le métier dont il est lui-même l'inventeur, qui réalise déjà un progrès, que l'on admire autour de lui n'est pas le métier de l'avenir ; il voit et il reconnaît comme une âme droite et loyale, qu'il y a, au problème dont il poursuit l'étude, une solution tout autre et plus pratique que celle qui résulte de ses trente années de persévérantes investigations (1) et que le *mens divinior* se trouve dans l'ébauche cyclopéenne de Vaucanson. Comme une âme honnête, il ne veut pas altérer cet original unique,

(1) Dans sa tireuse de lacs de 1799 il avait fait fausse route comme Ponson, Verrier (1798).

Digitized by Google

ni exagérer ses défauts, il a même sincèrement à cœur de le faire fonctionner et d'en faire valoir les qualités. Mais en homme de génie, il voit ce que les autres ne voient pas, il met le doigt sur le point juste, il conservera les qualités, il fera disparaître les défauts, il ajoutera de nouveaux perfectionnements. Telle est la part de travail et de mérite qui revient à chacun de ces deux inventeurs, Vaucanson et Jacquard.

Et quelle conclusion veut-on tirer? Que Jacquard ne soit pas l'inventeur de son métier? (1) Pourquoi donc alors laisser à Watt la gloire d'avoir créé la machine à vapeur, puisque Papin, Newcomen et Savery avaient réalisé avant lui des machines à vapeur qui avaient fonctionné? Robert Estienne ne demeure-t-il pas grand après Gutenberg? Et Vaucanson lui-même d'ailleurs n'a-t-il pas mis à profit les travaux de ses devanciers? A l'époque des folies luxueuses de la Régence, alors que les étoffes, plus façonnées que jamais, exigeaient des équipages plus lourds et plus compliqués, Garon en 1717 avait perfectionné le métier à la grande tire, (2) dans le soulèvement des plus grandes charges, par l'interposition d'un levier à bascule. Falcon surtout en 1728, avait inauguré une ère nouvelle dans les annales de l'industrie de la soie en imaginant les deux éléments principaux du métier

(1) On lira avec intérêt dans l'Histoire de Lille, par V. Derode, t. II, p. 336, qu'un Roubaisien, Nicolas Dannœullin, a inventé vers 1773, bien avant Jacquard, un métier à tisser répondant au même but. Malheureusement, ce métier qui aurait permis « d'exécuter les dessins les plus compliqués » paraît n'avoir laissé d'autre trace que la note recueillie par l'historien de Lille.

(2) On avait d'abord les métiers *à la tire*. Avec le développement du luxe vint la complication des dessins et avec elle la complication des *équipages*. Il fallut augmenter la longueur des cordes, par suite, exhausser les métiers, charger de lacs sur toute leur longueur et même doubler ou tripler les équipages dont la manœuvre exigeait les efforts de deux, de trois tireurs de lacs. On eut alors le métier *à la grande tire* dont le métier Dagon de 1606 est le premier spécimen. On en trouve un modèle réduit au Conservatoire.

Digitized by Google

moderne, le *châssis à aiguilles* et le *cylindre* avec ses *cartons* percés, dans lesquels s'emboîtent les aiguilles. Quand Vaucanson s'attaque à l'étude du métier en 1745, il emprunte à Falcon l'idée du châssis à aiguilles et du cylindre portant les cartons et en même temps qu'il faisait un pas en arrière en substituant un cylindre rond au *cylindre carré* de Falcon, il fait un grand pas en avant en reliant d'un côté les aiguilles, de l'autre le cylindre et son chariot à roulettes aux extrémités d'un balancier mû par le tisserand seul. Jacquard rejette le cylindre de Vaucanson pour celui de Falcon, qui permet d'exécuter des dessins plus grands et plus compliqués ; il conserve les cartons percés d'après la mise en carte dont l'industrie lyonnaise est redevable au peintre Revel, 1770 (1), et au mécanicien La Salle (2) ; il adopte des élastiques pour assouplir le jeu des crochets, il remplace le chariot porte-cylindre par la presse mobile actuelle, il réduit l'œuvre monumentale de Vaucanson à des proportions appropriées à une industrie humaine exercée surtout en chambre (3). Et Jacquard ne serait pas

(1) L'invention de la mise en carte consistait à représenter sur un papier quadrillé, les fils de chaîne par des lignes verticales et les fils de trame par des lignes horizontales.

(2) La Salle perfectionna par le coloriage les croquis sur papier quadrillé : c'est la mise en carte actuelle. Il rendit l'ancien métier propre à la fabrication des étoffes de dimensions jusqu'alors inusitées, il inventa la navette volante pour accélérer le travail du brochage et sous sa direction, des ouvriers devenus véritables artistes produisaient des chefs-d'œuvre, en tableaux et portraits, rivaux de ceux des Gobelins.

(3) Essayons de faire saisir le principe du métier Jacquard. Imaginons des morceaux de carton rectangulaires, en nombre égal au nombre de duites que nécessite l exécution d'un dessin. Ces cartons forment chapelet et ce chapelet se déroule par le jeu même du métier. Ces cartons sont de plus percés de trous dans des conditions de nombres et de positions relatives qui répondent à chaque dessin et la préparation de ces cartons est le travail du *liseur* et du *metteur en cartes*. Une pièce de bois, à section carrée, tournant sur elle-même d'un mouvement intermittent, et d'un quart de tour à la fois, présente successivement chacune de ses faces sur laquelle vient s'appliquer chacun des cartons qui constituent un jeu pour un dessin. Cette pièce de bois étant percée

Digitized by Google

l'inventeur du métier Jacquard ? Mais Jacquard a fait ce que tous ses prédécesseurs, ce que des hommes d'un génie incontestable, ce que Vaucanson lui-même n'avaient pas su faire. Laissons donc au pauvre artisan sa couronne : il l'a bien méritée, il l'a bien payée et concluons avec M. Bardel, rapporteur à la Société d'encouragement : « Employés séparément par Falcon et Vaucanson les deux moyens mis par eux en usage concouraient au même but, mais nul ne l'atteignait ; réunis avec intelligence et avec des perfectionnements par M. Jacquard, ils offrent un succès complet. Le métier où l'auteur a puisé l'idée de cette réunion est celui de Vaucanson, déposé dans la salle du Conservatoire de Paris, depuis longtemps en vue des artistes et des fabricants. Le génie de M. Jacquard a saisi le point utile et a su l'employer avec avantage ; ce qui est une preuve évidente qu'une machine abandonnée

sur chaque face d'autant de trous qu'il y a de fils de chaîne, chacun de ces trous se trouve, dans chaque position, correspondre à un trou ou à un plein du carton. Ceci posé, si des aiguilles métalliques, horizontales, en nombre égal aux fils de chaîne sont poussées contre le carton, les unes rencontrant un plein du carton ne pourront franchir cet obstacle et seront repoussées, les autres dont la position correspondra à un trou du carton et de la pièce de bois s'y enfonceront, et ainsi suivant la disposition des trous du carton toutes nos aiguilles se partageront à chaque mouvement en deux groupes, celles qui battent contre le carton et celles qui s'enfoncent dans les trous. Or, chacune de ces aiguilles porte un anneau dans lequel passe une tige métallique verticale, terminée à sa partie supérieure par un crochet ou *bec de corbin* et rattachée inférieurement par un fil vertical, *lissette*, à un fil de chaine. Par cette disposition quand les aiguilles horizontales se partagent en deux groupes, les tiges métalliques qui en dépendent se partagent en deux groupes ; les unes qui sont déviées de la verticale parce que l'aiguille correspondante a rencontré un plein, les autres qui sont maintenues dans la verticale parce que l'aiguille s'est enfoncée dans le trou du carton. Si à ce moment par un mouvement de pédale ou de levier on soulève verticalement une *griffe*, tous les crochets des tiges de ce dernier groupe seront pris, soulevés, et avec eux les fils de chaine qui s'y rattachent, tandis que les crochets des autres tiges, repoussés en arrière de cette verticale, et ne se trouvant pas sur le passage de la griffe seront laissés ainsi que les fils de chaine correspondants. Le feuillet est donc ouvert, la duite peut être lancée, la griffe retombe, tous les crochets redeviennent libres, c'est un autre carton qui va se présenter et déterminer un autre partage des fils de chaine. Tel est dans son principe fondamental le métier Jacquard.

Digitized by Google

peut faire naître des idées neuves lorsque les regards du véritable artiste savent y découvrir ce qui est bon et le mettre à profit. » C'est là en effet un des caractères du génie. L'honneur de cette révolution industrielle accomplie par le nouveau métier revient donc à bon droit à Jacquard, qui faillit être victime de son invention et de la main de ceux-là mêmes qu'il voulait regarder comme ses frères ou ses enfants.

« C'est une terrible question que celle des machines, dit Lamartine. L'inventeur qui est bienfaiteur à distance devient un ennemi de près, il est le grand révolutionnaire de la matière : toute révolution est un déplacement d'idées ou d'intérêts ; tout déplacement écarte violemment quelque chose qui était, pour faire place à quelque chose qui doit être ; l'avenir n'avance qu'en foulant aux pieds le passé. Aussi, ces inventeurs révolutionnaires, quelque bienfaisants qu'ils soient dans la perspective éloignée des temps, sont maudits à l'heure où ils vivent. »

Jacquard ne pouvait donc être épargné et il ressentit une peine profonde, en voyant se tourner contre lui ces compagnons de travail auxquels il voulait tendre une main compatissante et secourable.

Il avait par un premier succès opéré un changement important qui supprimait toute une catégorie d'ouvriers désignés sous le nom de tireurs de lacs ; par un autre perfectionnement, le tisseur était averti de la couleur de la navette qui devait être lancée et ainsi Jacquard supprimait encore une classe d'ouvrières, les liseuses de dessins. Quelques ouvriers et ouvrières supprimés autour de ce métier nourricier, dans une ville qui en comptait alors près de 20.000, c'étaient des milliers d'ouvriers rayés du livre des salaires, mais aussi du livre de vie ; c'était leur retirer l'argent de la main et

Digitized by Google

le pain de la bouche. Tous les états accessoires étaient aussi devenus inutiles : ce métier était une merveille pour le fabricant, une ruine pour le prolétaire. Les murmures s'élèvent, les menaces retentissent, c'est une clameur générale contre l'ancien ouvrier. Quelques entrepreneurs refusent de prendre le nouveau métier et le discréditent, prétendant qu'il marche mal. D'autres, après l'avoir accepté, veulent le rendre responsable de quelques accidents de fabrication et intentent une action en dommages-intérêts. Dans une émeute, un de ses métiers est brisé : le fer, d'après l'expression même de Jacquard, aurait été vendu comme vieux fer, le bois comme bois à brûler. Bien plus un jour, près de la porte Saint-Clair, Jacquard fut saisi par les énergumènes qui faillirent le jeter dans le Rhône. Pendant quelque temps, il ne lui fut plus prudent de se montrer dans la ville, et il dut demander un refuge à la campagne, pour laisser passer l'orage.

Secondé par quelques manufacturiers intelligents MM. Grand, Depouilly, Schirmer, Culhiat et par le mécanicien Breton, il réussit enfin à implanter son métier dans les ateliers, pour les étoffes à dessins artistiques, qui étaient et sont encore la spécialité de Lyon (1), et en 1813 triomphant avec éclat de l'ignorance et de l'envie, il pouvait se reposer heureux et fier de voir le succès dépasser ses espérances. Les ouvriers avaient

(1) On classe souvent les différentes étoffes, au point de vue de leur fabrication, en six groupes principaux : 1° les étoffes à fils relevés, soit étoffes bouclées, soit velours ; 2° les étoffes à fils sinueux ou à mailles, soit tricots ou articles de bonneterie, soit articles de dentelles et de broderie ; 3° les étoffes unies ou à armure fondamentale : toile, batavia, sergé, satin ; 4° les étoffes à armure dessin, représentant de petits dessins : pois, losanges, granités sur une armure fondamentale ; 5° les étoffes à dessins artistiques. C'est à ce dernier genre que se rapporte le métier Jacquard. Pour les velours et la broderie v. Heilmann et pour les métiers dits de haute lisse et de basse lisse v. Chevreul dans la suite de ces notices.

Digitized by Google

reconnu qu'ils s'étaient insurgés contre un véritable bienfaiteur.

Quand une découverte vient réaliser un progrès dans l'ordre matériel, quand une machine vient faire le travail de l'homme, il n'est pas rare d'entendre s'élever des récriminations contre les machines. L'ignorance seule peut les maudire. En elle-même, en effet, une machine constitue un progrès et tout progrès proclame la grandeur de l'homme et peut glorifier Dieu. Sans doute il arrive souvent que le progrès sert pour le mal comme pour le bien : l'imprimerie sème dans les cœurs de désolantes doctrines et d'encourageantes vérités, la locomotive porte sur ses ailes rapides les guérisseurs et les meurtriers des âmes et des corps. Quoiqu'il en soit, le progrès en lui-même est un bien ; c'est une conquête sur les forces de la création dont l'homme est le roi, c'est la noble récompense de son travail auquel il applique l'intelligence que Dieu lui a départie.

Mais il faut bien le reconnaître, quand une de ces révolutions se produit dans l'industrie par la création d'un nouveau moteur, il en résulte pour un moment du moins, une sorte de rupture d'équilibre : il y a des bras qui ne sont plus occupés, il y a du salaire qui n'est plus distribué. Le salaire est un capital qui ne peut rester inactif et qui est toujours disponible à la recherche du travail ; les bras oisifs représentent le travail non impossible, mais disponible et à la recherche du capital ; nous ne tarderons pas à voir ce capital et ce travail se rencontrer sur un autre terrain pour conspirer à satisfaire un autre besoin de la société, et alors la nouvelle machine aura ainsi fait avancer l'humanité d'un nouveau pas dans la voie de la civilisation matérielle. Dans d'autres circonstances, les objets de consommation pour la fabrication

Digitized by Google

desquels une nouvelle machine remplacera le travail de l'homme, seront produits plus rapidement et plus économiquement, deviendront d'un prix plus abordable, et seront déversés dans toutes les directions dans des proportions incomparablement supérieures et alors la nouvelle machine aura non pas répondu indirectement à un nouveau besoin, mais donné une satisfaction plus complète à un besoin que servait déjà partiellement le travail de l'homme. Telle est la terrible question des machines. qui se rattache à l'économie industrielle et sociale, si peu comprise au temps de Jacquard et qui amena ce bienfaiteur de l'humanité à deux doigts de sa perte. Chaque nouveau métier adopté dans un atelier jetait sur la rue des ouvriers et des ouvrières sans navette et sans pain. Aussi le nom de Jacquard, d'abord porté jusqu'aux nues dans l'admiration publique, monta-t-il encore plus haut dans leurs murmures et leurs malédictions : c'était un traitre ! un ouvrier qui avait travaillé au milieu d'eux, du même métier qu'eux, et qui les forçait à mourir de faim !

Il eût fallu venir au secours de cette malheureuse catégorie de travailleurs, pour lui adoucir les souffrances de la période de transition, et saluer avec honneur le progrès accompli. On vit dans cette circonstance ce que l'on avait eu l'occasion d'observer à la découverte de l'imprimerie et ce que l'on devait observer dans les révolutions accomplies par les métiers à filer et par les peigneuses. Lorsque Gutenberg dota le monde d'un nouveau mode de reproduction de la pensée humaine, les copistes purent un moment se croire condamnés à la misère ; leur métier disparut, mais il fallut pour l'art nouveau de l'imprimerie des milliers et des milliers de fois plus d'imprimeurs qu'il ne fallait de copistes. Le métier à filer a supprimé le rouet et la quenouille; la vapeur a remplacé la main de l'ancienne fileuse ; la peigneuse

Digitized by Google

fait le travail des peigneurs et nacteurs d'autrefois ; le métier mécanique s'est substitué sur une grande échelle au métier à la main et aujourd'hui il y a des centaines de fois plus d'ouvriers dans l'industrie textile qu'à l'époque du rouet, parce qu'il se fabrique des milliers, pour ne pas dire des millions, de fois plus d'étoffes. De même le nombre des métiers Jacquard s'accroissant sans cesse dans chaque atelier compensait chaque jour et devait, peu d'années après, incomparablement surpasser le nombre des ouvriers occupés autrefois par les métiers à la grande tire.

Mais la victoire définitive et complète se fit attendre longtemps et il fallut à Jacquard dans cette période de luttes contre ses frères de travail autant de force d'âme qu'il lui avait fallu de génie dans la période de recherches pour les perfectionnements successifs de son invention. Pourtant il vint enfin, le jour où les ouvriers reconnaissants, voyant décupler leur travail, portèrent sur leurs épaules en triomphe et couronnèrent de lauriers celui qu'ils avaient voulu jeter dans le Rhône. Le jour vint où son métier battait dans tous les ateliers et assurait la prospérité de sa ville natale, car dès 1812, dans Lyon et ses faubourgs, on comptait plus de 1.800 métiers Jacquard. Le jour vint, 1819, où le mérite de l'inventeur fut officiellement consacré par une médaille d'or et la décoration de la Légion d'honneur. (1)

(1) L'industrie de la soie est originaire de la Chine et remonte certainement à plus de 1000 ans avant notre ère. Ce ne fut qu'au VI^e^ siècle après J.-C., que deux moines chrétiens de la Perse rapportèrent à Justinien, empereur de Constantinople, des œufs de vers à soie cachés dans des cannes de roseau. Les Croisades propagèrent cette industrie dans l'Europe occidentale, en Sicile, en Calabre, en Italie. Les guerres d'Italie, à l'époque de la Renaissance, nous valurent la riche et durable conquête de la soie qui est redevable de son acclimatation en France à l initiative intelligente d'un jardinier de Nîmes, nommé Troncat. Lyon commença la fabrication d'articles de soie au temps de François I^er^. Henri IV s'y intéressa vivement et aurait voulu planter des mûriers jusque dans

Digitized by Google

IV.

Sa vieillesse fut honorée, calme et paisible ; le soir de sa vie ressembla à un beau soleil couchant. Retiré dans une modeste villa à Oullins, sur les bords du Rhône, à peu de distance de Lyon, c'est de là, lorsque le vent du nord soufflait, qu'il pouvait entendre, comme dans un murmure confus mais harmonieux pour son oreille et surtout pour son cœur, les battements de ces innombrables métiers auxquels il avait donné le mouvement et la vie et qui chantaient sa gloire. (1) Sur lui veilla jusqu'au bout cette fidèle gouvernante, Toinette, associée depuis 1793 aux travaux de Claudine dont elle avait reçu le dernier soupir, et qui avait confié à sa garde le bon et vénérable vieillard comme un enfant « qui aurait besoin de lisières, jusqu'à ses derniers moments. »

On voyait Jacquard assister régulièrement au sacrifice matinal dans la petite église du village d'Oullins. Il se gardait bien d'oublier ce qu'il aimait tant à répéter, qu'il devait l'inspiration de son métier à la Vierge de Four-

le jardin des Tuileries. Les Colbert, les Fleury, les Turgot donnèrent à cette industrie les plus féconds encouragements. Aujourd'hui Lyon est en France, et même en Europe, la capitale du ver à soie. Jacquard est le roi de cette industrie qui occupe 400 millions d'hommes en Chine, 500 millions au Thibet, dans les Tartaries et les Indes, 40 millions en Afrique, 30 millions en Asie-Mineure, 20 millions autour de la mer Noire et dans les deux Turquies, 26 millions en Italie, en Sicile, en Sardaigne et en Savoie, et 8 millions en France de Toulon à Lyon.

(1) En 1825, il y avait à Lyon 25 mille métiers Jacquard. Cette machine ingénieuse est aujourd'hui répandue partout et ne sert pas seulement à tisser la soie, mais encore la laine et autres fibres textiles et à produire des étoffes brochées en couleur, en argent et en or.

Digitized by Google

vières, lorsque pour accomplir un vœu, il gravit neuf jours de suite les degrés de la sainte colline, allant prier la *Consolatrice des Affligés* en faveur de ces milliers de canuts, vrais affligés de l'industrie qu'il voulait soulager. Dans la journée, souvent on le voyait, non pas s'élancer sur les ailes de la poésie pour aller surprendre

> **Ces accents comme des voix sur l'onde**
> **Roulant de monde en monde ;**

mais rechercher comme un respectable invalide de l'industrie les délassements si salutaires de l'horticulture. Son père avait délaissé les outils de l'homme des champs pour se faire mourir sur le métier de l'industriel citadin ; lui, prolongeait de quelques années sa vie en quittant l'atelier de l'homme pour retourner aux champs, l'atelier de Dieu. C'était là dans ce jardin que le dimanche les promeneurs de Lyon, regardant par-dessus le mur, se montraient du doigt le glorieux Jacquard qu'ils regardaient comme un grand homme. Et ce grand homme prend à nos yeux un nouveau caractère de grandeur, quand nous le voyons, au sortir de l'église, distribuer aux enfants pauvres les pièces de monnaie de cuivre de son modique superflu ; quand nous le voyons, membre du conseil municipal de sa commune, porter un si vif intérêt à l'instruction des enfants du peuple, s'enquérir de leurs progrès et gratifier les plus sages et les plus studieux de quelques petites récompenses ou les reconduire chez lui pour quelque « joyeuse et bruyante escapade », récréation favorite non de Toinette, mais du vieillard et des enfants. Il s'est éteint dans cette existence paisible le 7 août 1834, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et sa dépouille mortelle repose au cimetière d'Oullins.

Digitized by Google

V.

Nous empruntons à Lamartine le beau portrait qu'il a tracé de Jacquard dans ses dernières années, d'après des souvenirs personnels : « C'était un homme d'une taille forte, mais affaissée sur elle-même par l'habitude du labeur des mains et par la fatigue de l'esprit. Il avait quitté le costume du travail, il était vêtu de la tunique de drap du loisir, vêtement flottant à larges plis sur le corps... et dont les longues basques descendaient jusque sur les talons. Il penchait la tête sur une de ses épaules ; son front était vaste, ses yeux larges, sa bouche épaisse et déprimée aux coins des lèvres, ses joues caves, son teint ligneux comme celui de l'ouvrier qui vit à l'ombre. Une langueur triste et méditative était l'expression dominante de sa physionomie, soit contention d'esprit, soit empreinte ineffaçable des premiers malheurs de sa vie, soit amour-propre longtemps souffrant de l'inventeur qui ne triomphe que tard et quand le triomphe se confond presque avec le tombeau. »

Mais si Lamartine a saisi au vif, au point de vue physique, le noble vieillard, il l'a par plusieurs traits défiguré au point de vue moral. Il lui en veut d'étaler « avec complaisance sur son habit le large ruban rouge et la croix de dimension inusitée » ; mais vers 1820 les vieillards décorés comme Jacquard ne portaient pas autrement ces marques de distinction. Il lui en veut de se vêtir de la longue redingote à la propriétaire dont l'ampleur semble « attester avec un certain orgueil prolétaire, par l'inutile prodigalité de l'étoffe, l'aisance chez un artisan enrichi » ; mais ce costume était celui des modestes ouvriers arrivés comme lui à une honnête aisance, et se plaisant « à rester

Digitized by Google

constamment endimanchés ». Il lui en veut de contempler « ses titres comme un anobli : ses médailles de bronze à l'Exposition, ses brevets d'invention, ses correspondances avec les ministres, ses modèles, sa machine, groupés sous ses yeux »; mais quel autre oserait lui faire un reproche de n'avoir pas dédaigné et caché ce qu'il pouvait appeler ses titres de noblesse et ce qui lui avait tant coûté ? Il lui en veut à cet homme « élémentaire » d'avoir eu étonnamment « peu de surface d'idées » et de n'avoir « eu qu'une pensée en quatre-vingts ans de sa vie »; mais il est évident que si cet homme n'a eu qu'une idée et s'il a toujours médité, il a pu et dû gagner en profondeur ce qu'il a perdu en surface et que ces quatre-vingts ans, résumés dans une seule idée, sont une noble et féconde carrière, si cette seule idée a transformé et rendu humaines les conditions de vie de cent mille travailleurs et remplacé une tribu abâtardie par une population virile. Il lui en veut de ramener complaisamment la conversation de ses visiteurs sur sa machine, comme un « automate sublime, qui n'avait eu qu'un mouvement de l'esprit pour fonction dans ce monde et qui le répétait sans jamais se lasser, toutes les fois qu'on posait le doigt sur le ressort »; mais depuis que le monde est monde, comme l'a proclamé la Sagesse incarnée, la bouche parle de l'abondance du cœur : le philosophe de ses systèmes, le mondain de ses plaisirs, le minéralogiste de ses cailloux, le chimiste de ses cornues, et pourquoi Jacquard n'aurait-il pas parlé « complaisamment » de son métier à tous les visiteurs, même à Lamartine, puisque son métier était la pensée de son intelligence, le fruit de sa vie, la bénédiction du ciel, le principe des hommages qui lui étaient rendus et l'occasion des visites dont il était honoré ? Il lui reproche d'avoir cru à ce qu'on lui avait tant dit « qu'il était un grand homme »

Digitized by Google

et d'avoir attendu « l'immortalité qu'il avait enlevée à Vaucanson » ; mais si Jacquard s'est servi de quelques organes imaginés par Falcon et Vaucanson, n'est-il pas aussi vrai et ne l'avons-nous pas suffisamment montré, qu'il a déployé un véritable génie d'appropriation et de perfectionnement ? Enfin il lui pardonne à peine sa statue et exhale son amertume et son dédain : « Il vaut mieux servir une industrie qu'une nation, et un intérêt qu'une idée pour jouir vite de sa mémoire. Que de philosophes attendent encore la statue de l'artisan ! » ; mais la vie de l'artisan n'a été que méritoire et digne d'éloges, mais la charité publique n'a jamais été implorée pour payer ses folles dépenses, mais les deniers publics, les sueurs de l'épargne, le sang de ses semblables n'ont jamais été compromis par lui dans des tripotages financiers, mais son œuvre n'a été sous tous rapports que moralisatrice et essentiellement humanitaire, et que de prétendus philosophes à qui l'on a dressé des statues et décerné les honneurs des Panthéons, qui ne sont sous plusieurs rapports rien moins que méprisables !

Aussi laissons Jacquard reposer en paix dans cette statue de pierre, due au ciseau de Foyatier, qui fait revivre l'homme lui-même avec une ressemblance si frappante, et qui décore depuis 1840 la place de Sathonay, principal quartier habité par les ouvriers en soie. Applaudissons à la pensée qui a permis d'admirer à l'Exposition de 1844 le portrait de Jacquard tissé sur son métier « avec une perfection inouïe, glorification et apothéose suprême de l'inventeur dans son œuvre ». Ouvrons-lui largement les portes de notre École Nationale des Arts industriels, car c'est à son métier que Roubaix doit ce grand genre de tissus d'ameublement qui forment le couronnement de sa fabrication ; et si Roubaix doit avoir

Digitized by Google

le privilège de ressusciter les tapisseries flamandes, ou mieux de conquérir une nouvelle gloire par de nouvelles créations d'un cachet original et artistique, Roubaix pourrait-il y prétendre sans le concours de Jacquard ? (1)

(1) Nous croyons être agréable aux lecteurs étrangers à la fabrication des tissus en leur donnant quelques explications complémentaires.

Ce qu'il y a de plus général à dire sur la fabrication des étoffes, à fils *rectilignes* c'est que ces tissus sont composés des fils de *chaîne* qui sont dressés parallèlement les uns aux autres dans la longueur de l'étoffe (*ourdis* avant *encollage*) et des fils de *trame* qui sont disposés transversalement dans la largeur de l'étoffe, s'entrelaçant ou s'entrecroisant avec les fils de chaîne. On donne le nom d'*armure* au mode de croisement des fils de trame ou *duites* avec les fils de chaîne. Pour obtenir ce croisement, les fils de chaîne seront les uns *pris* ou *levés*, les autres *laissés* ou *baissés* et ces deux nappes de fils formeront une ouverture angulaire nommée *feuillet* dans laquelle la duite sera lancée par la *navette*. Pour le passage d'une autre duite, les fils de chaîne sont répartis d'une autre manière en fils pris et laissés. Dans le tissage de la toile, qui est l'armure la plus simple, où les fils pris alternent avec les fils laissés, les uns étant tous les fils de rang pair, les autres ceux de rang impair ou vice versâ, il suffit de rattacher tous les fils du premier groupe à une *lame*, ceux du second groupe à une autre lame et en rendant ces lames dépendantes d'un mouvement de *pédales* ou d'un mouvement mécanique on pourra facilement lever et abaisser successivement chaque groupe de fils. Mais si les fils de chaîne, au lieu de se partager invariablement en deux groupes de fils pris et laissés alternativement, devaient se partager en un nombre de groupes plus ou moins considérable, il faudrait multiplier le nombre des lames dans la même proportion, chaque lame servant à faire mouvoir un groupe. C'est ainsi que pour les autres armures fondamentales on a des métiers à trois, quatre et cinq lames. Pour les *armures dessin* le nombre de lames pourra s'élever jusqu'à une vingtaine de lames. Au-delà, la manœuvre du métier à lames ne serait plus praticable ; et pourtant les dessins artistiques peuvent exiger un plus grand nombre de combinaisons dans les groupements de fils de chaîne, c'est alors que la mécanique Jacquard doit intervenir.

C'est le métier Jacquard qui a permis d'écrire au moyen de la navette le testament de Louis XVI avec une perfection comparable aux plus belles épreuves typographiques de Didot. C'est le métier Jacquard qui a donné pour l'Exposition de 1839 un tableau, représentant douze personnages en pied, dessiné par M. Bonnefond, mis en carte par M. Manin, exécuté par M. Carquillat et dont les effets d'ombres, de reflets et de fuyant étaient ménagés comme dans la plus belle lithographie. De nos jours, les ressources du métier Jacquard, auquel se rattache la mécanique Vincenzi, ne sont point diminuées, la puissance des artistes n'est point raccourcie et nous offre chaque jour de nouvelles merveilles.

Digitized by Google

Digitized by Google

VIII.

Philippe de GIRARD.

Comparable à Vaucanson pour le génie dont il fit un plus noble usage, sans arriver, comme le mécanicien dauphinois, ni aux honneurs de l'Académie des Sciences, ni à la jouissance paisible du fruit de ses labeurs ; comparable à Jacquard pour la révolution industrielle qu'il opéra, sans avoir, comme l'ouvrier lyonnais, ni la poitrine décorée par la croix de la Légion d'honneur, ni une vieillesse tranquille, honorée, bercée au murmure flatteur des métiers dont ils avaient réellement doté l'industrie ; comparable à Heilmann pour la variété et le caractère essentiellement pratique et industriel de ses inventions, et s'endormant comme lui dans la tombe, au moment où la gloire et la fortune arrivaient au seuil de sa demeure pour le récompenser, Philippe de Girard nous offre le tableau d'une vie que la grandeur du caractère et la grandeur des infortunes ont rendue singulièrement sympathique. Il est rare en effet de rencontrer réunis au même degré la hauteur de vues dans l'intelligence, la générosité dans les sentiments, l'étendue dans les connaissances, le goût dans les arts, l'activité dans le travail, le succès dans les recherches, le patriotisme dans l'exil, la patience dans les injustices, l'importance dans les résultats et les lenteurs trop tardives de la reconnaissance publique pour les plus fécondes inventions.

Digitized by Google

I.

Philippe de Girard était né en 1775 à Lourmarin, village provençal, au pied de la chaîne des Alpes, sur le bord du Jabrou, petit affluent de la Durance. Issu de parents nobles, riches, et faisant de leurs richesses le plus louable emploi, il ne devait ni connaître les difficultés de la vie de l'ouvrier, ni s'associer à son labeur. Sa famille s'était acquis par l'éducation et la bienfaisance une sorte d'autorité morale et intellectuelle qu'elle exerçait de vieille date sur la population du pays. Son père, Henri de Girard, s'occupait avec une intelligente sollicitude de l'instruction littéraire et scientifique de ses quatre fils, tandis que sa mère, modèle de tendresse, s'appliquait à tourner leur âme au bien et à la vertu. Philippe qui avait reçu en partage, plus encore que la noblesse du sang, la noblesse de l'intelligence et du cœur, répondait par ses rapides progrès au dévoûment dont il était l'objet.

Ses dignes parents auraient pu comme tant d'autres, hélas ! si imprévoyants, bercer la jeune famille dans les jouissances de la fortune qu'ils possédaient. Henri de Girard au contraire voulait par une sage prudence que ses fils, sans se reposer dans l'espoir du patrimoine, se préparassent à une carrière qui pût leur offrir dans le travail l'honneur et les ressources de la vie. Pendant que Joseph, l'aîné, se destinait à la magistrature, que Frédéric, le second, se portait vers la carrière des armes, Philippe, le troisième, commençait ses études de médecine. Mais cette vocation naissante fut brisée dès les premiers pas par un coup inattendu, qui mit en relief la profonde sensibilité du cœur de

Digitized by Google

Philippe, en même temps que son peu d'expérience des choses de la vie. Pendant qu'il suivait les cours de l'École de Médecine de Montpellier, sa mère, qu'il aimait tant, fut atteinte d'une de ces maladies inexorables dont les efforts de la science ne parvinrent pas à la sauver. Il la vit mourir à quarante-huit ans; son amour filial ne put jamais pardonner à la médecine une telle preuve de son impuissance, et en face de la mort il conçut un tel dégoût pour l'art de guérir qu'il ne voulut plus jamais en entendre parler.

Trois études surtout avaient toujours paru depuis son enfance répondre à ses aspirations et à ses aptitudes : la mécanique d'abord, puis la peinture, enfin la poésie. On le voyait, tantôt s'ingénier à construire de ses mains enfantines de petits moulins auxquels le ruisseau du jardin paternel venait donner le mouvement, tantôt fixer sur la toile avec un vif sentiment des beautés naturelles quelque site charmant de cette riche Provence; tantôt il célébrait, dans une naïve improvisation où l'harmonie des vers le disputait à la délicatesse des pensées et à la fraîcheur des images, les fleurs de la terre et les fleurs de la vie écloses au beau soleil de son pays. Le célèbre Raynal, historien philosophe, un des intimes de la famille de Girard, en entendant un de ces poétiques préludes fut frappé des dispositions précoces de l'adolescent et crut pouvoir lui prédire qu'il serait un jour un grand poète. C'était se tromper non pas sur la valeur absolue ou étymologique du mot, mais sur le sens spécifique qu'il a pris de nos jours. (1) Il devait s'immortaliser en effet non

(1) D'après l'étymologie grecque, *poète* veut dire *qui fait*, d'où *inventeur, créateur, trouveur;* les poètes du Moyen-Age étaient nommés *trouvères.*

Digitized by Google

dans la poésie de la pensée, mais dans la « poésie de la matière » ; il devait être grand poète non comme Lamartine, mais à la façon de Jacquard et de Vaucanson. Le besoin de créer, d'inventer, domina bientôt toutes ses autres aspirations et fit entrevoir l'avenir qui lui était réservé. A l'âge de quatorze ans, préoccupé de la pensée d'utiliser la somme de *forces vives* des vagues de la Méditerranée, il inventa une turbine qui fut perfectionnée et expérimentée à Nice, et dont on retrouve la description dans un brevet de 1799, et les plans au Conservatoire des Arts et Métiers. Les vagues de la mer depuis cette époque ont conservé la liberté de leurs mouvements et n'ont appris rien d'autre qu'à porter les grands vaisseaux et à s'arrêter devant le petit grain de sable.

Lorsqu'il poursuivait ses études à Montpellier il s'appliqua quelque temps à l'art si difficile de la sculpture et ses progrès y furent si rapides qu'ayant exécuté une statue, on la crut l'œuvre non de l'élève mais du professeur. Lorsque les vacances le ramenèrent au foyer de la famille, il eut à cœur de laisser un témoignage de son talent artistique en modelant, avec un succès surprenant, le buste de son père. Ce goût ne s'éteignit jamais en lui, mais le temps lui manqua pour le cultiver. Cependant il fut utile aux beaux-arts par deux inventions : une machine pour la gravure des pierres dures et une autre pour la réduction des statues.

Mais la Révolution venait d'éclater. Les Girard ne pouvaient séparer le patriotisme du dévoûment à cette royauté séculaire qui avait fait la France ; cette considération leur dicta la résolution à prendre : Henri de Girard se réfugia en Suisse avec son quatrième fils, tandis que les trois aînés se jetaient dans les rangs de l'insurrection

Digitized by Google

royaliste du Midi. Philippe, alors âgé de dix-sept ans, faisait que suivre ses frères, fidèles aux traditions de la famille, et accomplir avec un courage digne des plus grands éloges ce qu'il considérait comme un devoir. Il défendait Toulon comme Jacquard avait défendu Lyon avec les royalistes contre les armées de la Convention. Peu s'en fallut que l'on n'eût vu Jacquard et Philippe de Girard, appelés à se donner la main pour la révolution industrielle qu'ils réalisèrent dans le tissage et la filature, combattre l'un contre l'autre au siège de Toulon (1).

Philippe, après avoir échappé successivement aux dangers de la mitraille, de la tempête et de la faim, se retrouve avec ses frères à Port-Mahon, dans le dénûment le plus absolu. C'est alors que la sagesse de leur père, qui avait voulu les préparer par le travail aux coups de l'adversité, éclate dans tout son jour. De quel secours leur étaient leurs titres de noblesse, leur fortune patrimoniale et leurs antiques privilèges ? Mais Philippe avec son talent de peintre amateur fut la providence de ses frères : il fit des portraits et des paysages. Mahon, ville des îles Baléares, ne put lui fournir longtemps les ressources nécessaires pour l'existence ; et quand il n'y eut plus à faire dans l'île ni portraits ni paysages, force lui fut d'aller chercher fortune sur d'autres rivages (2). Quelques mois après, abandonnant

(1) Jacquard, enrôlé volontaire dans l'armée de Rhône-et-Loire, était dirigé sur Toulon, lorsque la prise de cette ville par Bonaparte fit rebrousser chemin à ces volontaires qui furent alors versés dans l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Ses frères mettant à profit leurs connaissances de botanique, herborisèrent dans les montagnes et découvrirent des plantes fébrifuges qui étaient inconnues des pharmaciens et qui furent d'un précieux secours pour les habitants. Mais leur commerce d'herboristerie ne pouvait assurer leur avenir dans la petite île.

Digitized by Google

l'Espagne, il passait en Italie et abordait avec ses frères à Livourne. C'est là qu'il se lance dans les sciences appliquées à l'industrie : il établit une usine pour la fabrication en grand des savons, et son premier pas dans cette carrière, hérissée de tant de difficultés et bordée de tant d'abîmes, était marqué par un progrès dans les applications industrielles de la vapeur, ce moteur aujourd'hui devenu universel et employé alors, pour la première fois, dans la fabrication des savons.

A tous les cœurs bien nés, que la Patrie est chère!

C'est ce que ressentait si vivement le cœur de Philippe. Aussi dès que le calme parut renaître après la chûte de Robespierre, vint-il à Marseille fonder une fabrique de produits chimiques, fier de demander à sa patrie les moyens d'existence qu'il avait trouvés sur la terre étrangère. Mais une nouvelle secousse sociale, la réaction jacobine, lui fait une obligation d'abandonner son établissement de Marseille pour se réfugier à Nice, où la tolérance des autorités civiles lui permet de poser sa tente. Dans cette dernière ville, une plaidoirie victorieuse en faveur de trois français accusés faussement d'affiliation avec les sections royalistes de Paris et traduits devant une commission militaire, un duel qui fit éclater son adresse au tir autant que sa générosité (1), et un concours pour la chaire de chimie et d'histoire naturelle qui lui valut le plus brillant succès (2), sont les incidents que l'histoire a conservés de son séjour de quelques mois dans cette ville (3).

(1) Philippe était protestant. Dans le duel, il visa un but éloigné avec une telle précision, que son adversaire crut devoir lui faire des excuses, convaincu qu'il lui avait fait grâce de la vie.

(2) Il fut nommé d'emblée professeur pour les deux chaires « malgré ses vingt ans et sa non-radiation de la liste des émigrés. »

(3) Du 13 vendémiaire au 18 brumaire an VIII (1799).

Digitized by Google

Le Consulat avait inauguré une ère nouvelle, une ère de sécurité sous une main ferme, une ère de justice qui permettait aux émigrés de rentrer en possession de leurs patrimoines non aliénés. La famille de Girard recouvrait l'aisance avec une partie de la fortune patrimoniale, le reste ayant été dispersé par l'orage révolutionnaire. Mais Philippe aimait les sciences appliquées ; il les aimait pour elles-mêmes, il les cultivait par attrait plutôt que par nécessité et il revint à Marseille où il fit avec succès un cours de chimie industrielle et où il établit la première fabrique de soude artificielle (1). Cependant le théâtre sur lequel il avait déployé ses ailes n'étant pas assez vaste, il voulut, car Marseille n'avait pas encore sa *Canebière,* il voulut quelque chose de plus digne de lui que Marseille et partit pour Paris qui ne voit pas sans doute arriver ou partir les grands vaisseaux, mais qui est le centre où convergent toutes les lumières et d'où partent tous les rayonnements.

L'Exposition de 1806 fut pour Philippe et son frère Frédéric, associé depuis longtemps à ses travaux, une heureuse occasion de se faire connaître par plusieurs inventions. Une lunette astronomique avec lentille achromatique d'une grande puissance, dans laquelle un liquide faisait l'office de flint-glass (2), des tôles ouvrées par des procédés tout nouveaux, vernies et décorées de peintures de fleurs et d'ornements d'un éclat vif et durable (3), des lampes à niveau constant, nommées

(1) Le problème de la fabrication de la soude artificielle avait été résolu par le médecin Leblanc.

(2) Cette lunette fut heureusement mise à profit par l'opticien suisse, Guinaud, le premier qui sur le continent ait fait du flint-glass rivalisant avec celui d'Angleterre (anglais, flint caillou et glass verre).

(3) On cite les premières applications de ces tôles coloriées à des jardinières, à des vases, aux lampes de Girard elles-mêmes qui représentaient généralement des figures d'Atlas.

Digitized by Google

lampes hydrostatiques (1), qui signalent la première apparition du globe en verre dépoli dont chacun apprécie de nos jours l'heureuse influence sur l'éclairage public et privé (2), et une machine à vapeur à détente dans un seul cylindre et à mouvement de rotation engendré sans l'intermédiaire du balancier avaient attiré sur Philippe de Girard l'attention publique dans le monde des inventeurs (3). Ayant refusé la médaille d'argent que lui décernait le jury de l'Exposition pour sa machine à feu, il la présenta perfectionnée au concours ouvert par la Société d'encouragement de l'industrie nationale. Sur le rapport du savant ingénieur de Prony, le prix de 6.000 francs avec la médaille d'or fut décernée (1809) à MM. de Girard.

Nous pourrions croire que la fortune va sourire à

(1) Dans l'éclairage public on eut successivement la *lanterne* placée pendant la nuit sous une statuette de la Vierge à la porte de certains couvents, les *porte-flambeaux* et porte-lanternes de l'abbé Laudati (1665), les lanternes garnies de chandelles de suif dans les rues (1667), le *réverbère* de Bourgeois de Chateau-blanc (1769) et de l'abbé Matherot de Preigney, enfin l'éclairage au gaz (1er janvier 1819) qui fut inauguré en France, sur la place du Carrousel, par quatre lanternes à gaz se distinguant au milieu des réverbères à l'huile. Dans l'éclairage privé, on vit apparaître la lampe antique, la chandelle, la lampe d'Argand (à mèche tissée en cylindre creux, à bec formé de deux tubes concentriques et à cheminée de verre) souvent nommée à tort *Quinquet*, les lampes *sinombre* (sans ombre projetée), *astrale*, mécanique ou *Carcel*, *hydrostatique* (de Girard, de Thilorier), à *modérateur* et enfin l'éclairage au gaz en attendant l'éclairage à l'électricité.

(2) La lampe Girard était fondée sur le principe connu en physique classique sous le nom de *Fontaine de Héron*. Elle ne se répandit guère, parce-qu'elle était compliquée, soumise aux variations atmosphériques et thermométriques, d'une réparation difficile au point de vue du mécanisme, et coûteuse à cause des ornements extérieurs qu'il fallait renouveler. Les lampes Girard présentaient un mérite supérieur à cette époque, on en fit la première expérience publique pour une fête donnée par la grande duchesse de Berg (23 septembre 1807) et deux lampes furent offertes en hommage à l'impératrice Joséphine qui assistait à la soirée.

(3) Le brevet d'invention qui fut pris pour cette machine à vapeur ou comme on disait alors, pour cette machine à feu, constate des innovations qui furent à tort attribuées à l'américain Olivier Evans (détente de la vapeur dans un seul cylindre) 1819, à l'anglais Maudsley (rotation obtenue sans balancier), à l'anglais Masterman (rotation immédiate)

Digitized by Google

Philippe de Girard et lui faire goûter le fruit de tant d'utiles inventions. Mais le nom de Philippe doit être inscrit en gros caractères avec bien d'autres dans le martyrologe de la science. S'il a, ainsi que son frère Frédéric, le génie des inventions, il n'a pas plus que son frère le génie de l'exploitation des inventions, et il peut donner la main à beaucoup d'autres inventeurs français.

Le prix de 6.000 francs n'est qu'une minime compensation des dépenses qu'a exigées la construction de sa machine à feu, à cette époque qui voyait naître la machine à vapeur. La Commission, en effet, devait statuer non sur des dessins, ni même sur des modèles réduits, mais sur des spécimens en état de fonctionner et permettant d'apprécier la moindre dépense possible de combustible pour un effet utile déterminé. Quant aux perfectionnements qu'il apporta à d'autres points de vue dans les machines à feu, il n'en retira aucun profit ; mais l'Angleterre et l'Amérique lui ravirent même l'honneur de les avoir trouvés. Les globes en cristal dépoli pouvaient être pour lui une mine précieuse à exploiter. Un de ses ouvriers organisa dans le grenier qu'il occupait, une fabrique clandestine de globes de lampes ; condamné comme contrefacteur il poursuivit sa fabrication illicite et ayant ensuite porté son atelier en Belgique, il mourut riche de plusieurs millions. Les de Girard avaient aussi découvert un procédé pour la conservation des substances alimentaires, un de leurs manipulateurs, par un semblable abus de confiance, réussit à se faire, avec leur procédé et en peu de temps, une belle fortune. Certes il aurait pu leur donner des leçons de savoir-faire l'inventeur de la pince qui sert généralement aujourd'hui à fixer l'abat-jour à une hauteur voulue :

Digitized by Google

il sut avec cette amélioration bien secondaire tirer de son brevet plus de 500.000 francs.

Si Philippe de Girard n'avait pas été trempé comme le sont les vrais inventeurs, il aurait renoncé à cette carrière dans laquelle il semait la fortune et la gloire que d'autres moissonnaient. Au lieu de continuer à être un nouvel exemple du *Sic vos non vobis* du poète, ne pouvait-il pas aller se reposer sous le beau ciel de sa Provence ? Sans doute la situation de sa famille a été ébréchée par la tourmente révolutionnaire, mais pourtant en 1810, un inventaire fait par Henri de Girard, établit que sa fortune montait encore à 700.000 francs.

En fallait-il davantage pour que les de Girard pussent se reposer de leurs fatigues à l'abri du besoin, dans l'indépendance et les délices ? Ce parti répondait sans doute aux inclinations naturelles qui parlent au rez-de-chaussée de l'être humain ; mais pour Philippe, formé à suivre les voix des puissances supérieures de l'âme, il est bien éloigné de rechercher dans les douceurs d'un paisible séjour à Lourmarin les *délices de Capoue*, il faut qu'il coure sinon à la victoire, au moins à de nouveaux combats qui vont lui assurer son principal titre à l'immortalité.

II.

Nous touchons à la période critique, au moment psychologique de la destinée de Philippe. Les grandes guerres de la République avaient laissé la porte ouverte aux grandes guerres de l'Empire. Toute l'Europe était en feu ; mais la grande cause de ces tueries d'hommes était la rivalité de la France et de l'Angleterre qui malheureusement ne renouvelait que d'une manière trop frappante cette lutte à mort des temps anciens

Digitized by Google

entre Rome la glorieuse et Carthage la commerçante. La France était victorieuse sur tout le continent, l'Angleterre dominatrice des mers combattait à outrance l'importation en France des produits coloniaux.

Il fallait provoquer la science et l'industrie à lutter en quelque sorte contre la nature, en apprenant à la France à s'affranchir des ressources de l'étranger. Sur la fin du siècle dernier, Leblanc avait ouvert la voie en fabriquant la soude artificielle avec des matières premières dont l'Angleterre ne pouvait plus appauvrir la France ; de 1810 à 1814 la France demandait à une racine de ses champs le sucre qu'elle attendait jusque-là d'un roseau des régions tropicales. En 1810 un autre tour de force s'imposait : notre sol, impropre à la culture du coton, pouvait produire du lin en abondance ; tous les arrivages de coton étaient pour l'Angleterre, rien pour la France ; le coton depuis longtemps se filait mécaniquement soit à la *Jeannette* de James Hargreaves, soit au métier continu de Richard Arkwright, le lin continuait à être filé à la main, toutes les modifications que l'on avait tenté d'apporter aux métiers à filer le coton pour les adapter à la filature du lin n'ayant point donné de résultats industriels satisfaisants. (1) Et pourtant la fabrication des étoffes de lin ne pouvait entrer en concurrence avec les étoffes de coton que du jour où l'on aurait la solution du problème de la filature mécanique du lin. C'est ce que

(1) Les métiers inventés déjà pour la filature du coton ne pouvaient servir pour la filature du lin parce que : 1° travaillant alors le lin dans toute sa longueur sans désagrégation des filaments par l'eau, ils ne donnaient pas de fil au degré de finesse voulu ; 2° parce que par la disposition des cylindres étireurs et du tambour (0m 4 environ de diamètre) sur la circonférence duquel le lin était disposé pendant l'étirage « le plus beau lin se mêlait, se nouait et se rapprochait d'autant plus de l'état d'étoupe qu'il était plus travaillé. »

Digitized by Google

la France attendait, c'est ce que Napoléon allait demander au génie de l'invention. Jacquard venait de révolutionner l'industrie de la soie, n'y aurait-il pas, dans toute l'Europe scientifique, un autre Jacquard pour réaliser un progrès analogue dans l'industrie linière ?

Le 12 mai 1810, la famille de Lourmarin, au complet ce jour-là, se trouvait réunie pour le déjeûner. Le père parcourant le *Moniteur*, s'interrompt tout à coup et passant le journal à Philippe avec une confiance qui a tout le caractère d'une inspiration providentielle : « Tiens, Philippe, lui dit-il, voilà qui te regarde. » Philippe lut dans le journal officiel le décret impérial promettant un million à l'inventeur de la meilleure machine à filer le lin (1). « Un million ! » s'écria-t-il, en jetant sur la famille un de ces regards où se trahissait la noble ambition de réparer les brèches faites au patrimoine et de prendre une revanche complète de cette mauvaise fortune qui s'attachait jusque-là à ses inventions.

Philippe n'a jamais arrêté son esprit sur cette question et cependant plongé dans une profonde rêverie il se promène seul sous les arbres du jardin pour méditer le décret. Sa première pensée était d'étudier tous les essais qui avaient été déjà tentés ; il pouvait puiser dans ce travail bien des idées et ces idées pouvaient en faire jaillir d'autres ; il pouvait voir les écueils contre lesquels étaient venus échouer ses devanciers, et en les évitant arriver plus sûrement et

(1) Décret impérial du *Moniteur* du 12 mai 1810.

Art. 1 Il sera accordé un prix de un million de francs à l'inventeur, de quelque nation qu'il puisse être, de la meilleure machine à filer le lin. Art. 2. A cet effet, la somme de un million est mise à la disposition de notre ministre de l'intérieur. Art. 3. Notre présent décret sera traduit dans toutes les langues.

Digitized by Google

plus rapidement au port. Ce premier plan devait paraître bien sage et s'imposait à un homme ordinaire, mais lui le rejeta bientôt, se disant avec raison que l'importance du prix proposé témoignait assez que jamais rien de satisfaisant n'avait été imaginé et qu'alors il était plus qu'inutile pour lui de s'attarder à l'examen de ces tentatives infructueuses, qu'il fallait les ignorer pour conserver toute l'indépendance de son esprit et s'avancer en tirant tout de lui-même, sans autre guide que son intelligence, dans la voie de ses recherches.

Il s'enferme dans sa chambre avec du lin, du fil, une loupe et de l'eau. Tous ceux qui l'ont précédé se sont toujours obstinés à chercher dans les métiers à filer le coton les éléments du problème ; Philippe s'attachera à saisir, à surprendre le principe du travail manuel de la fileuse. Le lin qu'il tient d'une main est la matière première à travailler, le fil qu'il a dans l'autre main est le résultat qu'il faut obtenir, l'eau est son moyen d'analyse, la loupe ou le microscope son mode d'investigation pour mieux observer les fibrilles que l'eau a séparées par son action sur la matière glutineuse qui les réunissait. Les fibrilles du lin détrempé glissent dans ses doigts, il les tord, il en fait un fil très fin et il entrevoit le triomphe : « Je n'ai plus maintenant qu'à trouver une machine qui fasse d'elle-même ce que je viens de faire avec mes doigts. » Toute la journée et la nuit se passent dans ce travail. Si l'un de ces vétérans de l'industrie qui avaient vieilli à la poursuite de ce problème et après bien des essais infructueux avaient déclaré la filature mécanique du lin impraticable, si l'un de ces vétérans avait alors vu ce novice de la filature chercher sérieusement dans sa chambre, avec ses doigts, une loupe et un verre d'eau, ce que d'autres n'avaient pu trouver

Digitized by Google

avec tous les mécanismes de l'atelier, il n'eût certes pas manqué de rire de la naïveté de ce génie aux prises avec la difficulté insurmontable. Ce même vétéran eût été plus étrangement surpris encore, s'il avait le lendemain matin entendu Philippe, au milieu de la famille réunie comme la veille, s'écrier avec une sorte d'enthousiasme, avec un air radieux et en prenant les mains de son père dans les siennes : « Mon père, le million est à moi.... il est à nous ! la machine est trouvée ! » Involontairement l'esprit se reporte à Christophe Colomb, mettant le doigt sur un vide de la carte du monde et disant pour la première fois : « N'y aurait-il pas une terre, là ? » puis affirmant son hypothèse avec une conviction qui fait sourire les savants de son époque. Christophe Colomb de l'industrie, Philippe de Girard a réellement trouvé ; mais il faut prouver la découverte : l'un a montré son Nouveau-Monde, l'autre montrera sa nouvelle machine.

La tête avait conçu, il restait à exécuter. Dès lors l'idée de sa machine devient son idée fixe et le 18 juillet 1810 (1) deux mois après la lecture du décret-loi, Philippe obtenait son premier brevet dans lequel il exposait les deux principes fondamentaux sur lesquels repose la filature mécanique actuelle du lin (2). La

(1) Cette date est celle de la délivrance du brevet, mais c'est le 12 juin, juste un mois après la lecture du décret dans le *Moniteur*, que Philippe adressa sa demande de brevet au Ministère de l'Intérieur.

(2) La filature actuelle du lin repose encore tout entière sur les deux principes fondamentaux formulés par Philippe de Girard :

1° Etirage à sec, au moyen de séries de peignes à charnières mobiles. C'est cette partie, exclusivement mécanique, qui a fixé tout d'abord l'attention des Anglais et qui a été portée bientôt par eux au dernier degré de perfection.

2° Etirage au mouillé ou désagrégation par immersion dans l'eau qui réduit la fibre textile en ses fibrilles élémentaires. C'est de ce côté, d'après l'éminent professeur, M. Alcan, que de nouveaux progrès peuvent être entrevus, de telle sorte que l'honneur des progrès réalisés et à réaliser reviendrait à Philippe de Girard.

Digitized by Google

réponse à l'appel de Napoléon avait été si prompte, que l'on ne pouvait croire à la justesse des aperçus ; sous l'impression de cette défiance, on jugea qu'il y avait tout à gagner à prendre du temps, et l'on arrêta un programme ministériel (novembre 1810) qui reportait à trois années la clôture du concours et subordonnait la rémunération à des conditions exorbitantes « sous le double rapport de l'économie du prix de fabrication et de la finesse du fil à obtenir. » Notre inventeur ne se rebute pas : il fait construire une petite machine à 12 broches avec laquelle il arrive à produire un fil de 150.000 mètres au kilog.

Fort de ce résultat, il croit pouvoir fixer immédiatement l'attention de l'Empereur et lui écrit en 1811 : « Depuis vingt ans, l'Angleterre travaillait vainement au grand projet de la filature mécanique du lin et depuis dix ans les machines inventées par les Anglais étaient entre les mains de nos mécaniciens. Cependant le problème n'était pas résolu, et l'inutilité de tant de tentatives semblait annoncer que sa solution était impossible. Mais Votre Majesté a dit : « Le mot *impossible* ne doit pas exister pour des Français » et elle a proposé à tous les savants de l'Europe un prix digne de la grandeur des résultats qu'elle désirait. Mais quand Votre Majesté le proposait à l'Europe, elle ordonnait aux Français de le mériter. Nous avons entendu votre voix, etc. »

Il lui expliquait ensuite l'importance de cette découverte pour la prospérité publique et la balance du commerce, la nouveauté des recherches qui l'avaient conduit au résultat, la préparation scientifique qu'il apportait, par ses travaux antérieurs, dans l'étude de cette question où le hasard n'avait été pour rien, où la science avait

Digitized by Google

été tout et faisait « l'hommage de quelques brins de fil » qui entre les mains de l'Empereur pouvaient « briser les cables de nos ennemis. » Cette victoire pacifique était des plus glorieuses pour la France et pouvait avoir la plus grande portée dans la lutte contre l'obstination britannique. Mais la désastreuse campagne de Russie avait donné un autre cours aux préoccupations de l'Empereur.

Philippe pourtant ne peut rester inactif et avec une hardiesse toute patriotique, il veut dépasser les limites du programme du concours ; il ne lui suffit pas de présenter une machine qui puisse fonctionner, il établit des usines : une première qui compte deux mille broches rue Meslay, et une seconde rue de Charonne. Ces usines sont en pleine activité, des fils et des tissus sont présentés par Chaptal à l'Empereur au mois de mai 1812, des ordres formels sont donnés pour la convocation du jury et les expériences du concours. Le jour d'un triomphe assuré est proche, mais voici que les déplorables évènements de 1813 et 1814 amènent ajournements sur ajournements à ce concours qui n'eut jamais lieu. Philippe fut même forcé d'oublier ses plus graves intérêts pour ne songer qu'à la patrie menacée et c'est alors que ce génie, changeant aussitôt son objectif, invente une machine de guerre à vapeur, capable de produire les effets les plus formidables pour l'époque.

Revenu à ses filatures, il se trouve en présence de la situation la plus désastreuse. Le rétablissement de l'impôt du sel avait fait sombrer toutes les espérances que la famille de Girard avait fondées sur une saline ; l'introduction des soudes naturelles d'Espagne avait porté un coup mortel à une fabrique de soudes qu'ils avaient établie près de Paris ; les frais de premier

Digitized by Google

établissement de ses filatures avaient de beaucoup dépassé toutes les prévisions, ce qu'il était plus que difficile d'éviter dans la création d'une industrie naissante ; les produits de ses usines de la rue Meslay et de la rue de Charonne voyaient se fermer devant eux les portes des fabricants de Lille et de Saint-Quentin suspendant leurs achats ; sa famille, confiante en son génie, avait voulu s'attacher à sa fortune et avec une témérité chevaleresque et par un admirable exemple d'union fraternelle, avait tout engagé jusqu'au dernier écu dans la création de ces filatures de lin ; enfin pour compléter le tableau de la détresse, les créanciers allaient se montrer impitoyables. Rien de plus navrant que de voir cet homme d'intelligence et de cœur entraînant dans sa ruine toute sa famille, avec les 700.000 francs qu'elle possédait encore en 1810 (1).

L'Empire avait sombré ; la lueur d'espérance qui brillait aux *Cent-Jours* s'était évanouie dans la déroute de Waterloo. Cette journée du 10 mai 1810 fut une fortune pour l'Europe, et la France seule peut évaluer à plusieurs milliards les richesses qu'elle y a puisées, mais cette même journée fut la ruine de Philippe de Girard et de sa famille, car « tous ces calculs furent justes, hormis un seul. Il avait dit à son père : le million est à nous ! » Le million ne fut jamais à lui. Il avait donné ce qui était demandé et au-delà et il n'eut jamais ce qui était si bien promis et si bien

(1) Il écrivait successivement : au 18 décembre 1813 : « Nous ne pouvons soutenir la nôtre (usine) qu'en faisant des sacrifices, mais cela ne peut durer » ; au 2 février 1814 : « Toutes les ressources sont épuisées ; nos fabriques sont fermées comme toutes les autres. Nos dettes s'augmentent chaque année de 50.000 francs d'intérêts » ; au 15 février : « Les filatures sont dans le même état. Celle de la rue de Meslay a pour 90.000 francs de marchandises, dont on ne peut faire un sou » ; au 7 août 1815 : « Malheureusement, mes espérances d'un jour sont encore celles du lendemain, et la réalité n'arrive pas. »

Digitized by Google

mérité. L'invention de Philippe de Girard contribua à relever la fortune de la France, mais la fortune des de Girard resta pour jamais engloutie. Telle fut la récompense de leur patriotique désintéressement.

III.

Qui le croirait ? après tant de sacrifices onéreux et tant de fécondes découvertes, Philippe de Girard connut la prison pour un dernier emprunt de 6.000 francs que ses amis acquittèrent et fut contraint, pour échapper aux poursuites de ses créanciers, d'accepter les propositions de l'empereur d'Autriche. Lui qui avait le noble orgueil du génie devient un homme à gages ; lui qui était si français dans l'âme doit aller dresser ses inventions à l'étranger et faire la fortune des ennemis de la France. Il voulait regarder comme retranchées de sa vie les années qu'il passa sur les terres hospitalières de l'Autriche et de la Russie ; nous ne faisons que répondre à son désir en nous bornant à dire qu'il travailla dix années à Hirtemberg, en Autriche, et dix-huit années dans un centre industriel qu'il a créé et que la reconnaissance de la Russie a voulu nommer Girardoff.

Durant les longues années de cet exil involontaire, il fut chargé, en 1826, par le gouvernement russe, d'une mission technique en Angleterre. C'est là qu'il trouva, dans la visite des principales filatures de Leeds, ses procédés de 1810 appliqués sur la plus grande échelle ; c'est là aussi qu'il reconnut ses propres dessins dans une patente prise en mai 1815 ; c'est là qu'il put apprécier l'élan que ses inventions avaient communiqué à l'industrie britannique ; c'est là qu'il dut avoir d'amères déceptions en voyant les fortunes colossales réalisées

Digitized by Google

en Angleterre par l'emploi de machines françaises qui avaient entraîné leur inventeur à sa propre ruine. Mais si Philippe de Girard n'était aucunement connu en Angleterre malgré l'importance de ses machines, c'est que Cachard et Lanthois, deux contre-maîtres qu'il avait formés, avaient emporté en Angleterre des calques de dessins et des copies de brevets de Philippe de Girard (1) et avaient ainsi mis le comble à l'infortune de l'inventeur et de sa famille. En retournant pour se mettre au service du gouvernement russe, il voulut s'arrêter à Mons pour respirer sur la frontière l'air de la France, et sa famille qui était allée l'y rejoindre put à peine l'empêcher de braver le péril, auquel il s'exposait, en voulant faire au moins quelques pas sur cette terre de France, sur laquelle il aurait voulu vivre et mourir.

Quand il aura le bonheur de revoir la patrie en 1844, il rapportera avec lui comme souvenir de son exil et comme témoignage de son patriotisme, douze inventions nouvelles : système de vanne avec régulateur automatique pour assurer le fonctionnement régulier des roues hydrauliques ; système de générateurs composés de tubes étroits, l'un des premiers types de notre chaudière tubulaire actuelle et dont l'application avait été faite en 1818 au premier bateau à vapeur qui ait navigué sur le Danube ; une disposition de canaux d'aspiration dans la métallurgie du zinc qui économisa en deux ans, dans une seule mine, plus que la valeur entière des appointements de Philippe en dix ans ; deux appareils curieux, le chronothermomètre et le météréographe, construits dès 1835, comme si l'ingénieur avait eu dès lors l'intuition de l'importance que devaient prendre et qu'ont prise à notre époque les études mété-

(1) Ils retirèrent de cet abus de confiance 626.000 francs.

Digitized by Google

réologiques ; une machine à tailler en même temps huit bois de fusil (1831) qui fut offerte au gouvernement français ; une machine à daguer et peigner le lin ; plusieurs inventions très utiles pour les opérations de l'extraction du sucre de betteraves ; un dynanomètre, un système de grenier à blé, dont la contrefaçon parvint encore à lui ravir le bénéfice ; une machine à *rubaner* et filer les étoupes qui avait son grand mérite, bien qu'elle fût reconnue par de Girard lui-même comme inférieure aux machines anglaises construites postérieurement dans le même but. On voit que ces longues années, marquées par tant de souffrances morales pour un cœur aussi aimant, n'ont pas été perdues pour cette intelligence qui semait autour d'elle avec profusion les plus diverses et les plus importantes inventions.

Nous ne pouvons passer sous silence une dernière épreuve qui vint frapper au cœur Philippe de Girard et qui lui fut plus sensible que tous les désastres financiers et l'exil même.

Ses inventions relatives à la filature mécanique du lin, avaient été clandestinement importées (1815) en Angleterre par d'infidèles employés ; il les avait trouvées en pleine exploitation en 1826 et ses réclamations si fondées n'avaient tourné qu'au profit de l'industrie anglaise ; en 1833, la France se trouvait écrasée par la concurrence anglaise et dans l'impossibilité de soutenir la lutte. Si les hommes d'État et les industriels avaient mieux connu la question, Philippe de Girard pouvait donner la solution la plus prompte et la plus honorable à cette situation économique de l'industrie linière. Les industriels crurent n'avoir à prendre d'autre parti que de dérober à l'Angleterre la filature mécanique du lin ; MM. Scrive-Labbe de Lille, et Feray d'Essonnes

Digitized by Google

réussirent dans cette entreprise et l'on applaudit dans les journaux et à la tribune à cet escamotage comme à une victoire. En 1839, parut dans une Revue un article traitant *ex-professo* l'histoire de la filature du lin en France et attribuant sans réserve aux Anglais une invention toute française. C'est alors que Philippe de Girard, blessé dans son orgueil national, adressa de Varsovie (1840) au roi, aux ministres, aux Chambres, une éloquente protestation dans laquelle il démontrait victorieusement que l'invention de la filature mécanique du lin, dont les Français voulaient faire hommage à l'Angleterre, appartenait indubitablement à la France; que le grand problème proposé par Napoléon Ier à tous les ingénieurs de l'Europe, avait été résolu par un Français et que les Anglais n'avaient fait que recevoir de nous cette branche d'industrie pour l'exploiter avec succès, sans y avoir même ajouté aucun perfectionnement *essentiel*.

Cette éloquente protestation trouva de l'écho dans la *Société d'encouragement* pour l'industrie nationale qui lui décerna dès 1840 une médaille d'or, proclamant ainsi la légitimité de ses revendications. Ce fut Dumas, l'illustre chimiste, président de la Société, qui eut à cœur de témoigner au noble exilé l'intérêt qu'il portait à la justice de sa cause. Tout rentra de nouveau dans le silence et dans l'oubli jusqu'à l'Exposition en 1844 des produits de l'industrie française.

Depuis vingt-neuf ans, Philippe de Girard est miné par le regret de la patrie absente, par la douleur que lui causent l'ingratitude et l'injustice dont il est la victime, par l'humiliation dans laquelle il a entraîné sa famille; déjà il ne peut plus supporter les rigueurs du climat qu'il habite; les atteintes de la sciatique l'ont cloué à plusieurs reprises et durant des semaines entières

Digitized by Google

sur un lit de douleur ; il est septuagénaire, plus usé encore par la souffrance que par l'âge. Ne pourra-t-il donc pas au moins « avoir le temps de revenir mourir en France ? » N'a-t-il pas encore assez travaillé, assez souffert pour avoir reconquis le berceau de son enfance et le droit d'être inhumé dans le tombeau de ses pères ?

Un représentant de la science se fera le représentant de l'humanité et de la justice : « Qu'il vienne à Paris, avait dit Arago, que son grand âge ne s'effraye pas des démarches à faire, je serai son œil pour voir et son bâton pour marcher. » Et Madame de Vernède alla en Pologne pour en ramener son oncle, le grand inventeur.

IV.

C'était à l'époque de l'Exposition de 1844. Quand il vint la visiter il retrouvait, pour ainsi dire dans chaque salle, quelqu'une de ses inventions, ici portant son nom et envoyée par lui, là, le plus souvent, sous un nom qu'il ne connaissait même pas. Ses excursions dans le monde industriel lui apportaient la conviction que pendant les longues années de son exil, l'honneur et le profit de toutes ses découvertes avaient été accaparés par ces inventeurs de seconde main, ces chevaliers d'industrie qui n'ont d'autre génie que celui de savoir voler les idées des autres. Le profit était insaisissable, la gloire pouvait être revendiquée, car tous ses brevets étaient autant de pièces de conviction qui témoignaient, à des dates authentiques, de ses projets, de ses machines, de ses inventions.

Lorsque nous croyons toucher au plus heureux dénouement, au moment où l'industrie lui prépare une ovation, voici que par un concours de circonstances qui

Digitized by Google

parait tenir de la tragédie mais qui n'est que l'affreuse réalité, le cessionnaire d'une créance des anciennes filatures se présente pour la saisie des inventions en pleine Exposition et pour l'arrestation de l'inventeur. Heureusement, il peut s'enfuir, se cacher à la campagne chez un ami jusqu'au 1er février 1845, jour où atteignant ses soixante-dix ans, il se trouve de par la loi à l'abri de la contrainte par corps. Cette circonstance qui était si poignante pour l'âme de Girard portait avec elle sa justification devant les accusations de ses contemporains et de la postérité. Aussi Mme de Vernède pouvait-elle dire pour fermer la bouche à tous les détracteurs de son oncle : « Ce réveil inattendu du passé... prouvait que Girard n'avait quitté la France que par force et après avoir poussé jusqu'au bout les sacrifices. »

Nous reproduisons d'après un de ses biographes, le baron Ernouf, le portrait de Philippe de Girard, tel que le dépeignent les témoignages de ceux qui l'ont vu à son retour en France. Jamais homme de génie n'offrit dans sa physionomie un plus noble reflet d'une haute intelligence et d'une belle âme : « L'œil, quoique profondément enfoncé sous l'orbite, ne rayonnait que d'un bienveillant éclat ; la bouche avait l'exquise et sympathique régularité des camées antiques ; les lèvres étaient minces, mais à ce point qui ne dénote que la finesse et pas encore le sarcasme. On sentait, rien qu'à le voir, que les douloureuses et longues épreuves de sa vie n'avaient altéré en rien la sérénité de l'âme, l'infatigable dévoûment au bien-être de ses semblables. Malgré l'atteinte profonde qu'avaient portée à ses forces les souffrances physiques et morales de trente années d'exil, le bonheur de se sentir dans son pays, l'espoir d'y obtenir enfin pleine reconnaissance de ses droits lui avaient rendu pour un moment sa jeunesse. »

Digitized by Google

Un peu de justice pouvait le faire revivre, l'injustice à outrance le fit mourir. Sans doute, le jury de l'Exposition avait décerné, à l'unanimité des suffrages, une médaille d'or à l'illustre inventeur, et le monde industriel n'avait fait qu'applaudir à une distinction si bien méritée. Mais il avait gagné le million et le million ne venait pas ; mais il avait besoin pour vivre d'une modique pension, et cette pension, faible compensation pour une criante infortune, petite récompense pour d'incomparables services, lui fut obstinément refusée par la mauvaise volonté du ministre du commerce, et il fallut que les filateurs reconnaissants secourussent « par une cotisation volontaire celui qui s'était ruiné pour les enrichir. »

On voulait voir briller sur sa poitrine la croix de la Légion d'honneur, trois fois les sollicitations se renouvelèrent en faveur de l'illustre vieillard et trois fois elles furent impitoyablement repoussées. Les exposants de 1844, dans une pétition appuyée par un grand nombre d'industriels, demandaient si la Chambre et les ministres ne voudraient pas éviter cette fois à la France le regret de reconnaître toujours trop tard les grandes œuvres et les grands services. » Un journal scientifique, en 1845, réclamait énergiquement une prompte et nationale glorification en faisant entendre une menace prophétique : « Ce n'est pas au mort qu'il faut payer une dette. Hâtez-vous, le temps presse, le vieillard vous échappera. » Cet article du journal fut adressé au ministre qui put le lire avec l'annotation marginale écrite de la main même de Philippe : « J'appelle l'attention de M. le ministre sur ces deux lignes. » L'auguste septuagénaire attendait et espérait, mais « la mort vint plus vite que la réponse. » Il venait de tracer d'une main défaillante, dans un nouveau mémoire, les derniers arguments pour défendre la légitimité de ses droits, et sur une planche

Digitized by Google

les derniers linéaments d'un dessin pour une nouvelle invention, celle des canons de fusil *rubanés,* lorsque le 26 août 1845, à l'âge de soixante-dix ans, il s'éteignit, passant tranquillement à cette autre vie qui ne connait pas les fallacieuses promesses de millions, les ajournements indéfinis de concours, les obstinations calculées d'amour-propre, les rayonnements fugitifs de gloire, les lenteurs désespérantes de la justice.

V.

Quand il fut mort, on calcula ce que cet homme avait valu. Le monde industriel souscrivit à cet hommage que lui rendait la Science par la plume du grand Arago : « La France vient de faire une perte immense. C'est un maréchal de l'industrie mort sur la brèche. » Tous les princes de la science s'inclinèrent devant ce génie qui manquait désormais à tant d'honneurs tardifs. Les ouvriers entourèrent son cercueil dans le plus douloureux recueillement pour l'accompagner jusqu'au champ du repos et l'année suivante, quand ses restes furent transportés au caveau de la famille, la population entière de Lourmarin « vint au-devant de la dépouille mortelle de celui dont elle avait connu la bonté, admiré le génie, pleuré les infortunes. »

Philippe avait succombé dans la lutte, mais la victoire était acquise. Il n'avait pas entendu l'Europe acclamer son triomphe, mais la révolution industrielle était accomplie. La filature mécanique du lin a remplacé le rouet et la quenouille, les salaires ont été élevés, la production a été augmentée, le prix de revient est diminué, la consommation de toiles et de fils a pris des développements considérables. Philippe n'avait pas assisté en France à l'évolution de ses idées qui avaient fait leur

Digitized by Google

chemin sous d'autres noms, mais quand les jours de son exil furent achevés, il pouvait contempler avec satisfaction les magnifiques résultats que l'Europe moissonnait dans l'ingratitude, et qu'il avait semés dans les sueurs de la vie la plus laborieuse.

Cependant cette injustice lui avait épargné une rude épreuve que Jacquard n'avait que trop ressentie : Jacquard, inventeur de son métier, était maudit par ceux dont il avait tant à cœur d'adoucir l'existence et de rendre la vie plus humaine ; il était connu comme l'inventeur, il était au milieu de ceux qui le maudissaient comme tel ; Philippe de Girard, au contraire, était dans un pays étranger où son invention apportait la prospérité et lui méritait la reconnaissance publique ; en France, la filature mécanique brisait entre les mains débiles de la fileuse l'instrument de son travail et le dernier soutien de ses vieux jours, mais le véritable inventeur de la machine, maudite comme celle de Jacquard, n'était pas là pour entendre retentir dans un cœur sensible les plaintes d'une classe de travailleuses si dignes de compassion ; les Anglais qui passaient pour les inventeurs de la machine étaient l'objet de toutes les animosités et quand Philippe revint en France, la révolution qui s'était faite lentement était déjà accueillie comme un bienfait.

Ce bienfait est aujourd'hui universellement reconnu, il est pour une grande partie de l'Europe et pour la France en particulier une source précieuse de richesses. En Angleterre, Leeds a eu le monopole de cette industrie linière jusqu'en 1834 ; depuis, Dundee et Aberdeen en Ecosse, surtout Belfast en Irlande, Gand et Liège en Belgique, n'ont pas tardé à s'approprier l'industrie qu'avait créée Philippe de Girard. Presque tous les tissus de lin, dit M. Alcan, qui figurent aux Expositions sont fabri-

Digitized by Google

qués avec des fils mécaniques, depuis les toiles à voiles et les chemises de nos soldats, jusqu'aux cretonnes, aux mouchoirs de Chollet, aux tissus fins de Cambrai, aux toiles d'Irlande, au linge de table de Saxe et des manufactures françaises. En France, c'est le Nord qui a pris le pas sur tous les autres départements et Lille est aujourd'hui le Belfast de la France. Partout, dans cet immense développement de la filature mécanique du lin, les principes sont restés les mêmes et l'appréciation formelle de M. Alcan nous suffira de preuve : c'étaient, ce sont aujourd'hui ceux découverts par Girard.

Aussi à la grande Exposition des produits de l'industrie en 1849, la voix de la conscience publique avait parlé plus éloquemment encore que les plaidoiries de Philippe et le 10 novembre, au jour de la distribution des récompenses, on vit figurer sur la voûte de la grande salle du Palais de Justice le nom de Philippe de Girard comme l'inventeur de la filature de lin en 1810. M. Charles Dupin se fit l'éloquent interprète des réclamations de la famille qui attend toujours le million promis et si bien mérité. Aujourd'hui sa gloire brille d'un éclat qui est une réparation des injustices du passé ; Amiens a donné à l'une de ses rues le nom du grand inventeur, d'autres villes industrielles importantes ont imité cet exemple ; Lille lui a élevé une statue fondue avec les canons pris à Austerlitz ; le département de Vaucluse où il trouva un berceau et une tombe, lui rendit de semblables hommages et l'Empire, en 1853, accorda à ses héritiers, l'aîné de ses frères, sa fille et sa petite-fille, à titre de récompense nationale, une pension viagère de 12.000 francs. Mais que l'on ne se méprenne pas sur l'apparente importance de cette faveur de l'État. Napoléon III disait lui-même : « C'est une affaire d'équité » et un des biographes de Philippe apprécie que bientôt

Digitized by Google

l'invention de Girard rapportera plus de millions à la France que la récompense nationale ne vaut de centimes à sa famille.

Ainsi, tandis que chez nos voisins, un barbier de Preston, près Manchester, Richard Arkwright, soi-disant inventeur du métier continu Mull-Jenny à filer le coton (1) meurt baronnet ou chevalier et à la tête d'une fortune de plus de douze millions ; tandis qu'un filateur de Leeds s'était acquis en onze ans une fortune de vingt millions avec les procédés de Philippe de Girard, celui-ci engouffre dans le problème de la filature de lin le million qu'il avait de sa famille, ne peut toucher le million qui est promis et qu'il a gagné, est forcé de planter ses inventions sur la terre de l'exil et revient enfin, après vingt-neuf ans, mourir dans sa patrie, n'ayant pu qu'entrevoir le jour d'un triomphe mérité qu'il a longtemps et vainement attendu. Roubaix plaçant aujourd'hui à l'École nationale des Arts industriels, la statue du noble inventeur, apportera par ce nouvel hommage un tribut de réparation aux survivants de sa famille, une part de contribution à la dette de la France, une preuve de plus que, si la justice peut avoir ses lenteurs, la gloire revient tôt ou tard à celui qui l'a méritée.

(1) Vers 1760, un mécanicien anglais, Thomas Higgs, construisait la première machine à filer, de six broches, qu'il nommait *Spinning-Jenny*, ou Jenny la fileuse, du nom d'une de ses filles. Vers 1763, James Hargreaves modifia heureusement la pince de la Jenny. Higgs, inventa ensuite le métier *continu*, qu'Arkwright s'appropria et perfectionna (1768). En 1775 Samuel Crompton invente le métier *Mull-Jenny*. De 1797 à 1806, Richard Lenoir (ou mieux Eug. Richard et Lenoir-Dufresne) introduisit en France avec les métiers Mull-Jenny la filature de coton. Enfin, le 29 mars 1826, Maurice de Jonch, filateur à Warrington (Lancastre) breveta le *self-acting*. (V. p. 90.)

Digitized by Google

IX

Josué HEILMANN

Josué Heilmann, le plus noble fleuron de la gloire industrielle de Mulhouse, apparaît à nos regards comme la personnification du peignage. La ville qui s'honore à juste titre de lui avoir donné le jour est sans doute aujourd'hui, par la dure nécessité des circonstances, de l'autre côté de cette barrière qu'une guerre désastreuse a imposée à la France, mais Mulhouse, malgré tous les efforts du dominateur pour la germaniser, est restée et restera une ville française par le cœur. Aussi la statue de Josué Heilmann, en même temps qu'elle sera un hommage légitime rendu à l'illustre inventeur, sera le témoignage de l'auguste douleur et de l'éloquent souvenir de la mère-patrie qui pleure les deux nobles filles dont elle a été si violemment séparée.

I.

Josué Heilmann naquit en 1796, deux ans seulement avant que sa ville natale fût réunie à la France « par le suffrage libre et presque unanime de ses citoyens », et mourut plus de vingt ans avant qu'elle cessât officiellement d'être française. C'est assez dire que Josué Heilmann a vécu et est mort Français et que nous pouvons revendiquer son nom comme l'une des gloires de notre industrie.

Heilmann développa ses heureuses dispositions natives jusqu'à l'âge de quinze ans à Yverdun, en Suisse, près

Digitized by Google

du lac de Neufchatel, dans le pensionnat que dirigeait alors, avec une si brillante renommée, le fameux Pestalozzi.

Chaque année les élèves du pensionnat d'Yverdun couronnaient leurs études classiques par des voyages en Suisse, semblables à ceux que certaines écoles tentent de nos jours et que toutes les grandes écoles industrielles ou commerciales devraient tenter d'organiser pour les élèves les plus sérieux sous la direction de professeurs spéciaux. Ces voyages forment le complément d'une instruction technique, agrandissent et mûrissent les idées des élèves, si les professeurs qui sont à la tête de la caravane sont à la hauteur de leur mission. C'est dans une de ces excursions auxquelles le jeune Heilmann apportait bien plutôt l'esprit réfléchi du philosophe que le caractère voltigeant du touriste, qu'il recueillit avec attention une parole tombée des lèvres de l'un de ses professeurs : « On ne saurait faire de grandes choses, si l'on se demande toujours : Qu'est-ce que cela va me rapporter ? » Cette généreuse et profonde pensée pénétra dans son âme, comme un trait de lumière et de feu, elle fut la devise de sa vie et, comme l'a bien dit un de ses biographes, « le programme de sa destinée. »

Cette circonstance nous prouve une fois de plus combien est mystérieuse et sublime l'œuvre de l'éducation. Qui pourrait, en effet, calculer la portée des conséquences que peuvent produire des paroles jetées par la sagesse, comme de précieuses semences, dans les âmes qu'elle cultive ? Et toute parole qui vient d'en haut n'a-t-elle pas toujours la noble puissance d'élever les regards des âmes qui les écoutent ? La Rochefoucauld aurait-il pu trouver dans cette maxime de désintéressement, formulée comme principe d'éducation, une confir-

Digitized by Google

mation à cette doctrine qui ne voit que l'égoïsme à la racine de toutes nos actions et renverse dans chaque âme le piédestal de la vertu ?

De retour dans sa famille à l'âge de quinze ans, il eût voulu pouvoir suivre l'irrésistible attrait qui s'était révélé en lui dès l'enfance pour les sciences appliquées. Mais sa famille et en particulier son père et son oncle, qui étaient lancés dans la fabrication des toiles peintes, avaient sur lui d'autres vues : « on voulait absolument faire de lui un négociant ». Sans doute, à l'époque à laquelle remontent ces souvenirs, la main de l'homme était le moteur le plus ordinaire dont l'industrie empruntât le secours, la grande mécanique industrielle avec le prodigieux travail qu'elle accomplit de nos jours n'apparaissait encore qu'à l'horizon, et il eût été bien clairvoyant celui qui eût pu alors entrevoir, pour notre mécanicien en herbe, un avenir qui inspirât quelque confiance.

La lutte s'était engagée entre les aptitudes naturelles du jeune Heilmann et les idées préconçues de sa famille. Pendant qu'il fait à Mulhouse, près de ses parents, son apprentissage de commerçant, il entretient en secret cet idéal qui le séduit, « occupant ses loisirs à lever des plans de machines. » Pendant qu'il est à Paris dans une maison de banque (1) pour compléter ses études et se rompre aux opérations commerciales, il met à profit tous les instants que lui laissent « ses devoirs de commis » pour repasser « avec délices » sa géométrie. Ses goûts pour les arts mécaniques continuent à se développer, alors qu'en 1815 nous le voyons remplissant « l'office de caissier dans la fabrique de son père. »

(1) M. Risler-Heilmann, un de ses oncles.

Digitized by Google

Quand donc finira cet antagonisme entre une vocation qu'il écoute et dont on veut étouffer la voix et une vocation qu'on veut lui donner et pour laquelle il n'a pas d'oreilles ? Comment se terminera cette souffrance morale d'une âme violentée dans des aspirations légitimes et enchaînée dans des occupations qui ne lui disent rien, par une contrainte qui ne respecte ni la liberté de sa nature, ni la liberté de son intelligence, ni la liberté de sa vocation ? Mais voici que la Providence vient à son secours par les plus favorables circonstances.

Mulhouse, qui n'était au Moyen-Age que le petit groupe de moulins et de maisons (Mühlenhausen), était en 1798 une ville manufacturière de 6.000 âmes comptant quinze manufactures d'indiennes ; et depuis son incorporation à la France (1) elle avait vu son industrie se développer et s'était posée avec honneur parmi les villes manufacturières de France à l'exposition des produits de l'industrie en 1806. Elle avait sans doute éprouvé le contre-coup de notre situation politique de 1811, mais les principaux chefs d'industrie surent payer de courage, de confiance et d'audace, et les Dollfus-Mieg firent à Mulhouse ce que M. Grimonprez avait fait à Roubaix : ils introduisirent la filature mécanique à Mulhouse et « y installèrent la première machine à vapeur qui ait fonctionné en Alsace. » En 1816, les Heilmann, témoins intelligents de l'évolution qui s'accomplissait dans le travail industriel par le développement de la mécanique, comprirent qu'ils ne pouvaient rester en arrière du mouvement et résolurent d'adjoindre

(1) Cette réunion fut accomplie officiellement le 28 janvier 1798, à la suite d'un vœu émis par la bourgeoisie de Mulhouse, à la majorité de 592 voix contre 14.

Digitized by Google

une petite filature mécanique à leur fabrique d'indiennes. C'est l'aurore du bonheur pour notre futur et célèbre inventeur, il a trouvé la veine qu'il doit exploiter glorieusement.

Il reprend alors, mais joyeux cette fois, le chemin de la capitale et son oncle le banquier le fait entrer dans l'un des principaux établissements de filature de Paris, la maison Tissot et Rey « pour y faire son apprentissage de la nouvelle industrie, tout en suivant quelques cours spéciaux. » Laissons ici la parole à Heilmann lui-même : « Ce fut alors que je me sentis tout à coup dans ma sphère. Pendant cette année de séjour dans la capitale, 1816, je me livre avec un profond sérieux, avec une activité sans relâche à ma nouvelle carrière. Je me fais recevoir élève du Conservatoire des Arts et Métiers ; je suis un cours de physique ; je prends presque journellement des leçons de tour chez un tabletier (ce qu'on l'avait empêché de faire à Yverdun) ; je passe presque tous les jeudis à étudier seul les machines du Conservatoire et les matinées du dimanche à lever les plans des mécaniques (Mull-Jenny) de la filature Tissot. »

Après une année d'études, il revient tout prêt à prendre en mains la direction technique de l'établissement projeté. Sur ces entrefaites, son père avait englouti la plus grande partie de sa fortune dans une malheureuse spéculation, le défrichement de l'*Ochsenfeld* (1); il parvient cependant à réunir un capital qui permet à Josué Heilmann de monter une filature mécanique de 10.000 broches au Vieux-Thann, sur le Thur. En 1818 elle est en activité, notre ingénieur improvisé à vingt-

(1) L'*Ochsenfeld* (champ des bœufs) est une lande d'environ 10 kilomètres carrés de superficie, entre Mulhouse et Thann.

Digitized by Google

deux ans, a fait pour son coup d'essai un véritable coup de maître. Cette installation met en relief toutes les aptitudes, elle rend témoignage au génie de son directeur qui, marchant en avant du progrès, n'emprunte qu'à la chute d'eau la force motrice qui « seule » (1) fait mouvoir tous ses appareils.

Le succès de cette petite entreprise dépassa toutes les espérances. Dès le premier inventaire, la société avait réalisé un bénéfice de 90.000 francs dont le tiers revenait à notre débutant. C'est alors que M. Jacques Kœchlin, décoré par l'Empereur à la suite de l'Exposition de 1806, comme le représentant de l'industrie mulhousienne, Maire de Mulhouse depuis 1814, personnage le plus considérable et le plus populaire du pays, épris d'estime pour Josué Heilmann dont il pressentait la grandeur, lui accorda la main d'une de ses filles. Le bonheur et la fortune souriaient dès les premiers pas à notre jeune filateur. Il était donc « prophète en son pays » ? Il pouvait donc exister un inventeur heureux, aimé, admiré, jouissant des fruits de son génie, au lendemain de sa première journée de labeur ? Non, ce serait illusion de le croire. Heilmann ne s'est pas encore lancé dans la carrière qu'il doit parcourir. Quand il sera devenu véritablement chercheur et inventeur il participera au sort des inventeurs. Tous ceux qui brillent de cette gloire ont été marqués dans leur âme d'un caractère de noblesse, dans leur physionomie de l'expression de l'énergie, et dans leur vie de l'empreinte de la souffrance : les grandes choses en effet réclament les grands efforts et le bien des autres ne s'achète qu'au prix du sacrifice de soi-même.

(1) Les moteurs alors employés dans l'industrie n'étaient autres que les chevaux ou les bœufs attelés à un manège ou le plus souvent les bras de l'homme.

Digitized by Google

Son père s'épuise de forces et d'argent dans la grosse affaire de l'*Ochsenfeld*, son beau-père est absorbé par la politique, sa noble femme a confiance en son génie. Il tend ses voiles et se lance dans les aventures de ses essais qu'il appellera lui-même plus tard « ses rêveries. »

La filature de coton traversait une période de crise. Après les brillants succès qui avaient couronné la clairvoyante confiance des filateurs à la tête du mouvement industriel, les établissements de filature mécanique s'étaient multipliés et par une conséquence forcée, la production avait amené le trop-plein des marchandises et la baisse des prix. Heilmann qui perdait de vue sa filature de Thann pour poursuivre des rêveries vit s'engouffrer le fruit de ses travaux et en 1826 une liquidation, opérée dans les conditions les plus désastreuses, vint compromettre son patrimoine. Au prix de sacrifices onéreux, il avait sauvé son honneur et repris sa liberté ; il aurait pu « débarrassé du fardeau d'une fabrique, mener une vie tranquille et douce auprès de sa femme et de ses enfants, dans l'hôtel splendide que son beau-père s'était élevé à Mulhouse et lui laissait par sa mort ; mais il sentait qu'à son âge et dans sa situation, il fallait agir encore, qu'il devait suivre sa vocation et « tendre exclusivement son esprit aux machines. »

Dès l'année 1823, il avait rêvé une révolution dans le tissage, en substituant au tissage à bras le tissage mécanique (1). Le métier qu'il imaginait alors et dont on

(1) Jacquard (Voir p. 181) avait réussi à remplacer les tireurs de lacs et les liseuses de dessins par des organes sous la dépendance du tisserand ; Heilmann veut remplacer l'effort musculaire du tisserand par la force mécanique empruntée à la vapeur. Ce problème est aujourd'hui résolu et le tissage mécanique s'est substitué généralement au tissage à bras, la concurrence en fait une nécessité pour les articles de grande fabrication.

Digitized by Google

peut voir un modèle au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, était bien supérieur aux métiers que l'Angleterre avait sans succès essayé, dans les années précédentes, d'implanter dans l'industrie alsacienne. Mais l'entreprise était prématurée, le tissage mécanique rencontrait alors encore trop de résistance dans la routine. Des constructeurs surent habilement, par quelques modifications secondaires, tourner à leur profit et breveter en leur seul nom une invention dont le premier mérite revient à Heilmann. Il commençait à être inventeur, et comme tous les grands inventeurs il tournait pour les autres la roue de la fortune.

En 1830 il prend un brevet pour un métier vertical, qui n'eut pas de succès, mais le *temple* ou *templet* à roulettes qui le caractérise était une idée nouvelle qui venait vingt ans trop tôt et qui après la mort d'Heilmann fut partout appliquée. Donc les fruits de l'invention lui échappèrent, puisque le triomphe qui se fit attendre a vu son brevet périmé, et il a cette fois encore travaillé gratis pour le progrès de l'industrie.

Cinq ans après, on lui pose un nouveau problème de tissage mécanique pour la fabrication des étoffes légères, dites *florences* sorte de taffetas légers. Heilmann travaille la question : au bout de trois mois il peut déjà présenter une solution. L'appareil ou métier est si ingénieux, il paraît si bien compris et si pratique aux connaisseurs, que deux industriels lui proposent de former avec lui une société pour l'exploitation de son métier. Il eût voulu commencer modestement avec une vingtaine de métiers, tandis que ses associés pris d'un bel enthousiasme l'entraînent dans une grande affaire et 120 métiers marcheront à Mulhouse et autant à Avignon. L'inventeur aura les deux septièmes des bénéfices, et prendra, avec la charge de la direction tech-

Digitized by Google

nique, celle de la gestion de l'affaire de Mulhouse. Heilmann fait des prodiges et résout comme par enchantement toutes les difficultés mécaniques, il fait invention sur invention, mais il se heurte à des obstacles insurmontables au point de vue économique et commercial, et au lieu des bénéfices attendus on arrive à d'effroyables pertes : en voulant édifier une fortune, on avait creusé un abîme. C'est de cette fatale entreprise que Heilmann disait : « C'est l'affaire qui m'a donné le plus de peine et qui m'a le plus ruiné. » Les 120 métiers de l'établissement de Mulhouse ne tardèrent pas à aller rejoindre les 120 métiers d'Avignon. Toutes les expériences avaient été faites aux dépens de la Société de Mulhouse et surtout d'Heilmann ; MM. Thomas, d'Avignon, pouvaient à bon compte en recueillir les fruits, ce qui justifiait le mot d'Heilmann en 1847 : « Aujourd'hui les 240 métiers de soie et leurs accessoires sont en pleine activité chez MM. Thomas et nous avons payé toute l'école. » M. Alcan, dans son ouvrage : *Des Matières textiles,* constate à la gloire de notre malheureux inventeur, que cet établissement d'Avignon était encore, quinze ans après, le seul où l'on fît le tissage de la soie à la mécanique et que l'on y travaillait toujours avec les métiers d'Heilmann.

Celui qui a vraiment le génie inventif ne s'arrête jamais dans la voie des recherches, il est poussé comme par un irrésistible besoin d'inventer. Tel était Heilmann. Il s'acharne, il fait des efforts extraordinaires pour résoudre tous les problèmes qui se posent devant lui. Les difficultés qu'il entrevoit, loin de le rebuter, n'apportent qu'une excitation qui le pousse en avant dans les sacrifices de temps et d'argent, et c'est alors qu'il achève de ruiner sa fortune, qu'il se réduit à la misère, en même temps qu'il sème la gloire, qui fleurira sur sa tombe.

Digitized by Google

Après le tissage mécanique des étoffes légères de soie, c'est le tissage mécanique des tissus doubles et notamment des velours de soie, second problème plus compliqué que le premier. Au prix de deux années du plus rude labeur, il a trouvé ! Au mois de mars 1841, il prend un brevet en France et en Angleterre pour un métier « tissant à la fois deux pièces de velours superposées.» Dans sa ville natale, la mauvaise fortune s'est acharnée à toutes ses inventions peut-être pourra-t-il enfin en Angleterre, voir la fortune lui sourire ? Pendant deux ans, à Manchester, il s'efforce mais en vain d'implanter son métier dans l'industrie anglaise. Encore une fois cette invention était prématurée et longtemps après, au point de vue économique, on regardait encore comme impraticable l'application du tissage mécanique des étoffes de grand luxe. Il était de vingt ans en avance sur le progrès.

Le tissage des étoffes n'avait pas été seul l'objet des préoccupations de son esprit. Après sa première tentative de substitution du tissage mécanique au tissage à la main, il était revenu à la filature qui lui avait donné de si brillants débuts et s'était livré à un travail original, fait de main de maître, présenté à la société industrielle de Mulhouse en décembre 1826 et qui n'a rien perdu de son autorité scientifique. Ce travail sur la résistance des diverses variétés de coton était de la première importance pour un filateur.

De 1832-1835 il imaginait un nouveau système de *banc à broches pour bobines comprimées*, qu'il dut céder, au prix coûtant, à une maison anglaise et qui fut sans doute le point de départ d'une amélioration importante, l'idée première du brevet qui fut pris en Angleterre en 1840 « pour l'application de la compression au renvidage des bobines ».

C'est à l'année 1826, que remonte la fondation de la

Digitized by Google

Société industrielle de Mulhouse qui a si puissamment contribué à la prospérité de l'industrie de la ville, à l'amélioration de la situation de la classe ouvrière, à la création et à la direction intelligente de l'école professionnelle. Josué Heilmann est l'un de ses fondateurs, il lui prête un infatigable concours, il en est le secrétaire de 1829 à 1832, le vice-président de 1832 à 1841 et durant cette période il enrichit le Bulletin de la Société des descriptions et des dessins de toutes les machines qu'il invente et dont il aimait toujours à réserver pour ses collègues la première communication.

II.

Vers 1828, comme nous l'avons dit, il est libre et heureux de tendre exclusivement son esprit aux machines ; il se pose un problème des plus neufs et hérissé des plus grandes difficultés : « Je pris donc la résolution de faire quelque chose de bien neuf, de bien frappant et en même temps d'utile. »

Je me dis : on a filé, tissé et imprimé à la mécanique, mais on n'a jamais brodé à la mécanique. Cette expression: *broderie à la mécanique,* ne se rencontre même dans aucun livre ; c'est une raison de plus pour moi. » Il ne connaît pas le travail qu'il veut transformer par une nouvelle application de la mécanique ; l'ingénieux inventeur se fera donc d'abord élève de broderie, il apprendra de sa femme, la première confidente de son projet, les principes de la broderie, et de la mère du Dr Penot la manière de faire les *points à jour*. Cet élève d'un nouveau genre a bientôt et parfaitement saisi les leçons qui lui sont si gracieusement données par ses institutrices improvisées; il se recueille, il travaille, il combine, il fait des plans et, six mois après, il peut offrir à l'admiration des aimables brodeuses, qui l'ont instruit dans la broderie à la main,

Digitized by Google

une *brodeuse mécanique* ou un métier à broder à vingt aiguilles. Nous ne saurions résister au plaisir de faire revivre un détail intime et touchant qui n'a été connu des biographes que par les notes de l'autobiographie de J. Heilmann. Après la désastreuse liquidation du Vieux-Thann, le grand ingénieur était réduit à une si petite situation financière qu'il ne pouvait solder les frais de construction de son métier d'essai; par un noble sentiment de délicatesse il ne voulait avoir recours à son beau-père que lorsqu'il pourrait lui mettre sous les yeux et en état de fonctionner le métier à vingt aiguilles. Sa femme, qui avait seule le secret de cette souffrance morale, avait vendu pour 800 francs de bijoux afin de payer le premier métier. Jacques Kœcklin ne pouvait se méprendre sur le mérite de cette invention, il ouvrit sa bourse pour la construction de deux métiers de grande dimension. En 1829, la Société industrielle de Mulhouse décerna une médaille à l'inventeur, une importante maison de construction de Manchester fabriqua pour l'Angleterre, la France, la Suisse, la Saxe, des métiers à broder, ce qui rapporta à Heilmann une trentaine de mille francs, et un métier à cent trente aiguilles, qui figurait à l'Exposition française de 1834, lui valut une médaille d'or et la croix. Cette invention est, après la peigneuse, celle qui fait le plus honneur à Heilmann ; elle est « frappante de nouveauté et d'idées. » Nous ne pouvons mieux faire que de citer les détails si intéressants que nous empruntons à l'un de ses biographes et qui nous montrent les principes sur lesquels repose ce métier et la particulière attention dont il fut l'objet à l'Exposition de 1834 : « L'emploi du pantographe, celui des aiguilles à deux pointes et percées au milieu des deux chariots porte-aiguilles, des pédales dont le jeu fait alternativement ouvrir et refermer les pinces : tout était bien

Digitized by Google

de Josué Heilmann. » « Soit que la machine d'Heilmann à l'Exposition fût au repos, soit qu'elle travaillât, on était sûr de la trouver environnée d'une foule de curieux. On ne se lassait pas de voir dans un petit espace cent trente aiguilles brodeuses, occupées chacune à copier le même dessin et accomplissant chacune cette tâche avec une régularité parfaite. Un seul homme suffisait pour mettre en action toutes ces aiguilles et l'on était surtout émerveillé de voir avec quelle exactitude chacune venait d'elle-même piquer l'étoffe au point précis où elle aurait été conduite par la main la plus exercée. Cette machine portant 130 aiguilles et par conséquent 260 pinces faisait journellement l'ouvrage de vingt brodeuses fort habiles, travaillant avec le métier ordinaire. Elle n'exigeait cependant, pour être mise en action pendant toute la journée qu'un seul ouvrier et deux jeunes filles. L'ouvrier doit être exercé à ce genre de travail, car il remplit à la fois des fonctions nombreuses. D'une main, il suit le dessin avec la pointe du pantographe ; de l'autre, il tourne une manivelle pour planter et tirer toutes les aiguilles qui sont tenues dans des pinces et portées par des chariots qui s'approchent ou s'éloignent en roulant sur des rails. Enfin, au moyen de deux pédales sur lesquelles il appuie alternativement chaque pied, il ouvre les 130 pinces du premier chariot qui doivent donner les aiguilles après les avoir plantées dans l'étoffe, et il ferme du même coup les 130 pinces de l'autre chariot, qui doivent les recevoir et les tirer de l'autre côté pour les ramener ensuite. Les jeunes filles n'ont autre chose à faire que de changer les aiguilles quand les aiguillées sont finies, et de surveiller les pinces pour qu'aucune aiguille ne s'en échappe. »

Et pourquoi une machine en tous points si originale

Digitized by Google

et si utile n'a-t-elle pas fait la fortune de son inventeur et fixé pour toujours la prospérité au foyer de la famille ? Plusieurs considérations économiques répondent à cette question. Cette machine n'était grandement avantageuse que pour la production de broderies étroites; or la production rapide des broderies étroites entraînait après elle le danger d'une fabrication hors de proportion avec la demande pour des produits que les perpétuels changements de la mode pouvaient déprécier d'un jour à l'autre. Enfin l'application par un fabricant lyonnais du *battant brocheur* au métier à tisser lui-même vint porter un coup fatal à la brodeuse mécanique et couper les ailes à cette intéressante invention. Pourtant *la brodeuse* n'est pas morte en naissant, nous retrouvons le métier à broder de petite dimension dans les Vosges où la broderie est l'occupation de plus de 40,000 ouvrières et en Suisse, notamment à Saint-Gall qui est le centre de la fabrication des mousselines brodées, et c'est le petit métier Heilmann qui leur permet de faire victorieusement la concurrence au monde entier en fait de broderie.

III.

Mais l'invention qui ajouta le dernier et le plus beau fleuron à la gloire de notre inventeur est, sans contredit, *la peigneuse* qui porte son nom. Déjà Philippe de Girard avait dès 1810 résolu le problème de la filature de lin et imaginé une peigneuse ; déjà vers 1825 Godard d'Amiens, s'était fait breveter pour une peigneuse en laine qui fut plus connue sous le nom de peigneuse Collier, constructeur anglais, établi à Paris et cessionnaire du brevet Godard. Déjà cette peigneuse commençait vers 1840 à s'introduire dans plusieurs filatures de laine de l'Alsace et à remplacer par le travail mécanique l'opération pénible, malsaine et dispendieuse du travail à la main. Si les fibres de lin sont longues et si cette longueur en facilite le peignage ;

Digitized by Google

si les fibres de laine moins longues sans doute que celles du lin avaient offert un problème encore abordable, les fibres de coton, dont les plus longues sont encore plus courtes que les plus courtes laines, présentaient des difficultés en apparence insurmontables pour le peignage mécanique. Il s'agissait bien pourtant de faire pour le coton ce qui se faisait depuis longtemps pour le lin et depuis 1840 pour les laines. J.-B. Bourcart, filateur à Guebwiller, avait proposé à la Société industrielle de Mulhouse, vers 1829, un prix de 5.000 francs pour l'invention d'une machine « propre à remplacer avantageusement l'épluchage à main et le battage, pour toute espèce de coton » et en 1843 Jean-Jacques Bourcart offrait un prix de 10.000 francs pour une machine susceptible de remplacer le peignage à la main du coton longue-soie.

Cette question avait été agitée, à plusieurs reprises, entre Bourcart et Heilmann ; mais notre inventeur avait toujours été poussé par les circonstances à se lancer dans d'autres directions. C'est après les deux années de séjour en Angleterre où il fit tous les efforts, mais en vain, pour introduire dans l'industrie ses métiers pour les tissus doubles que, désappointé, à bout de ressources, il s'était résigné à revenir à Mulhouse ; c'est alors, vers 1843, qu'il s'attaqua résolûment à cette question. Il eut le bonheur de la résoudre ; et ainsi son insuccès en Angleterre fut l'occasion de son plus grand triomphe en France.

Heilmann est donc saisi de nouveau par le démon de l'invention. Désormais plus de repos dans la poursuite du but désiré ; il fait essais sur essais et engloutit successivement dans ses recherches toute sa fortune et celle de sa femme. Celle-ci meurt de chagrin à la pers-

Digitized by Google

pective d'une ruine complète, tandis que lui reste debout accablé, mais non vaincu. Ses amis viennent à son secours pour la continuation de ses travaux, il se remet à l'œuvre avec une nouvelle ardeur ; il cherche toujours, il trouvera, il a une foi inébranlable dans le succès final. Voici qu'il triomphe : il tient en main la solution et vole en Angleterre pour faire exécuter sa machine par les plus habiles constructeurs. La voilà bien sa pensée sortie tout armée du cerveau de notre inventeur ; elle paraît dans ses habits de fonte, elle agite ses bras et ses mains de fer, elle fait mouvoir ses peignes pour accomplir sa tâche. Heilmann peut-il dire avec satisfaction le fameux *Eurêka?* Non, il s'est trompé une fois de plus, le but n'est pas atteint, l'industrie n'acceptera pas sa machine. Ce résultat est pour lui une cruelle déception voisine du désespoir, mais l'idée fixe lui reste; maîtresse absolue de son âme, elle l'arrache à toute autre préoccupation. Aussi de retour en France pour voir sa famille, il n'a devant les yeux, en quelque lieu qu'il aille, que le problème dont il croit toujours entrevoir la solution dans le mirage trompeur de ses rêveries. Enfin, assis un soir au triste foyer de la famille dont il semble avoir compromis l'avenir par sa destinée d'inventeur, il regarde devant lui d'un œil fixe comme s'il apercevait la machine idéale, objet de toutes ses pensées et de toutes ses espérances. Cette fois enfin la fortune lui a souri : il est sauvé par l'acte le plus ordinaire de la vie de ses enfants. Ses filles en effet sont devant lui, elles se peignent d'une main légère dans la chambre commune où la misère de la famille les retient toutes deux. Les dents de l'instrument passent et repassent dans leurs longs cheveux sans rencontrer aucune résistance, l'ingénieux observateur se dit : « Si je pouvais imiter avec succès dans une machine

Digitized by Google

cette manière de tirer en avant les cheveux longs et de refouler les courts par l'action inverse du peigne, cela pourrait me tirer d'embarras. » Des biographes ajoutent : « que cette idée le conduisit à l'invention, très simple en apparence, très compliquée en réalité, de la machine à peigner ; qu'il existe une ressemblance étonnante entre le mouvement qu'elle exécute et l'action féminine qui en suggéra l'invention. »

Tel est l'incident, raconté par plusieurs écrivains anglais, qui a inspiré à un de leurs peintres, Elmore, un tableau figurant à l'Exposition de l'Académie de Londres en 1863, et a porté des conférenciers et biographes à rendre un nouvel hommage à ce petit dieu Hasard qu'ils se plaisent à faire folâtrer au berceau des grandes inventions. Mais l'histoire plus sévère doit rétablir les faits dans leur vérité et vient rectifier les détails controuvés. D'après les documents, notre inventeur n'avait travaillé la question de la peigneuse ni avant ni pendant son séjour en Angleterre, et le seul but de son voyage en Angleterre et de son séjour à Manchester était de lancer l'affaire de ses métiers ; il ne s'occupa sérieusement de la Peigneuse qu'après son retour à Mulhouse ; la femme de notre inventeur n'eut pas la douleur de voir les laborieuses et dispendieuses recherches sur la peigneuse, comme ses filles n'eurent pas le bonheur de faire la fortune et la gloire de leur père par cette heureuse inspiration que la légende rattache aux soins journaliers de leur chevelure. Ce qui est vrai encore, c'est qu'il faut avoir beaucoup trop de bonne volonté, pour trouver une ressemblance si frappante entre l'action féminine qui peigne une chevelure et le travail qu'exécute la peigneuse. Enfin l'histoire authentique de l'origine de la peigneuse Heilmann se trouve dans une visite qu'il fit dans l'atelier de l'un de ses

Digitized by Google

amis, Hartmann Liebach, à Malmerspach, où il vit fonctionner les peigneuses mécaniques du système Godard-Collier. Après avoir examiné quelques instants ce mécanisme, il le condamna comme faisant un travail défectueux ; puis remarquant, auprès de l'une de ces peigneuses, une jeune fille qui avait la chevelure ébourriffée, il dit à son ami : « Si je passais un peigne profondément et avec force dans les cheveux de cette ouvrière, je ne manquerais pas de les lui arracher tous, tandis qu'en commençant par les pointes, je les démêlerais sans aucun mal et non pas comme opère la machine Collier, qui déchire toute votre laine. »

Hartmann avait aussi dans son atelier des ouvriers qui faisaient le travail du peignage à la main comme il se pratiquait alors encore pour la laine dans le plus grand nombre des ateliers. Il s'arrêta à étudier dans chacun de ses détails cette opération manuelle, considéra la disposition des deux peignes l'un fixe, l'autre mû par la main de l'ouvrier ; les dents de l'un passaient entre les dents de l'autre, ces peignes étant préalablement chauffés à 50° et chargés de laine rendue glissante par l'huile et le beurre. Heilmann dit alors qu'il allait chercher à obtenir mécaniquement un résultat analogue, mais plutôt supérieur ; six mois après il avait réalisé sa machine et la faisait fonctionner avec succès pour le travail de la laine et du coton en présence de Hartmann, Bourcart et Schlumberger de Guebwiller. Ce dernier devint l'associé d'Heilmann dans l'exploitation de la peigneuse et ce modèle primitif est conservé au musée industriel de Mulhouse.

IV.

La peigneuse Heilmann doit son inspiration et son origine à l'observation attentive, réfléchie, étudiée du peignage à la main qu'elle reproduit automatiquement

Digitized by Google

et supérieurement. Dans le travail à la main le peigne fixe devait être chargé de laines, nous retrouvons dans la peigneuse comme organe correspondant *l'appareil alimentaire*. Ensuite vient le peignage ou l'opération même préparatoire à la filature et consistant : 1° dans le redressement, la parallélisation, le nettoyage de la tête de la mèche ; 2° dans la séparation de la tête de la mèche et le peignage du milieu et de la queue de cette mèche ; 3° dans le débourrage et le nettoyage des peignes. Ces opérations sont la reproduction de celles que J. Heilmann avait suivies en détail dans le travail à la main : on peignait successivement la tête et la queue de la mèche, on débourrait le peigne, c'était l'occupation du peigneur, et des enfants faisaient le nettoyage du milieu, ou *nactage*, c'était l'occupation du nacteur.

La peigneuse Heilmann n'était pas seulement une machine remarquable par l'agencement de toutes ses parties, mais elle se distinguait surtout par deux organes dont le rôle, accessoire en apparence, était en réalité des plus importants et des plus délicats : nous voulons parler de la pince et du peigne nacteur qui donnent à la peigneuse Heilmann son caractère absolument original. La pince, en effet, en se fermant, saisissait la mèche et retenait les filaments longs que le peigne aurait entraînés avec les filaments courts, ce qui aurait augmenté la proportion de *blousse*. Il y avait donc là une disposition neuve et intelligente pour assurer de bons rendements. Aussi la pince d'Heilmann passa-t-elle dans toutes les peigneuses. Le peigne nacteur avait aussi son caractère de nouveauté absolue et assurait le bon nettoyage de la partie de la mèche saisie par la pince et par suite non nettoyée par les peignes. Il remplaçait le travail si long et si insalubre des nacteurs qui tendaient verticalement les mèches déjà peignées en tête et en queue,

Digitized by Google

les élargissaient dans leur partie du milieu, pour mieux apercevoir les boutons et impuretés, et approchaient ensuite la bouche de la mèche pour tirer avec les lèvres tout ce qui était de nature à produire des irrégularités à la filature.

La peigneuse Heilmann marquait une révolution dans les opérations de l'industrie textile préparatoires à la filature ; elle avait été imaginée pour le travail du coton, mais elle était facilement applicable au travail des autres fibres et en particulier au travail de la laine et Heilmann était le premier à savoir apprécier la portée de son invention ; elle pouvait recevoir et elle a reçu des perfectionnements d'un ordre secondaire et pourtant plus ou moins importants (1). Cependant dès son apparition elle est une machine pratique, non moins avantageuse dans ses résultats, qu'originale dans sa conception ; elle ne fait qu'un travail intermittent et l'on voudra un arrachage continu, mais elle renferme des organes essentiels que chaque nouvelle peigneuse lui empruntera. Heilmann est sans ressources quand il tend son esprit exclusivement aux machines, et si sa peigneuse n'est pas allée rejoindre d'autres inventions qui avaient disparu faute de capitaux, c'est qu'il a trouvé le secours si nécessaire chez les Schlumberger de Guebwiller. Bien qu'il eût garanti ses droits en France et à l'étranger par des brevets, il fut quelque temps sur le point de perdre, par une concurrence déloyale, le fruit légitime de tant de labeurs jusque-là ingrats, mais dès 1850 justice lui fut rendue : « la

(1) Après les peigneuses Heilmann et Schlumberger, un filateur de Mulhouse, Hubner, imagina un nouveau type de peigneuse brevetée en 1851, non plus alternative et rectiligne mais circulaire et continue et ayant plus de rendement. Les types se multiplièrent d'après ces deux systèmes primitifs. (V. p. 82.)

Digitized by Google

Société d'Encouragement pour l'industrie nationale décerna à la peigneuse Heilmann le prix de 12.000 fr. fondé par le marquis d'Argenteuil en faveur de la découverte la plus importante pour les manufactures françaises. En 1851, à l'Exposition universelle de Londres, le jury international déclara la peigneuse Lister contrefaçon de la peigneuse Heilmann, empêcha ce constructeur anglais de faire prévaloir sa machine qui dut être couverte et le jury anglais ratifia lui-même ces appréciations. De ce jour le triomphe est complet : six maisons de Lancashire achètent pour 750.000 fr. l'exploitation de la peigneuse française pour le coton ; d'autres maisons anglaises achètent pour le même prix l'application à la laine ; la maison Marshall de Leeds, donne 500.000 fr. pour devenir cessionnaire du brevet pour la laine et le lin. La peigneuse rapportait donc honneur et profit : les Anglais faisaient le plus bel éloge de cette invention quoique française ; les Français l'avaient jugée l'une des découvertes les plus importantes de notre siècle dans la mécanique industrielle; les millions répondaient aux efforts du génie, mais l'inventeur n'était plus.

Il avait succombé le 5 novembre 1848, à l'âge de cinquante-deux ans, non point rongé par le temps « qui ronge les inventeurs » mais enlevé prématurément par les fatigues excessives du système nerveux, par l'amertume des déceptions, par les lenteurs de la justice à reconnaître ses droits, par les souffrances morales des embarras financiers. Telle avait été la fortune de cet inventeur que pour arriver au succès qu'il avait poursuivi et qu'il semble avoir si bien mérité, pour recueillir lui-même une partie de cette moisson qu'il avait semée par des inventions dont plusieurs auraient pu chacune le conduire à la fortune, il n'a manqué qu'un point, c'était de compter quelques années

Digitized by Google

de plus. Cependant, sous un autre rapport, et en le considérant comme inventeur, nous pouvons proclamer qu'il fut relativement heureux. Il n'avait pas comme Bernard Palissy, le cœur déchiré par les reproches d'une femme qui ne comprenait rien à son génie, qui n'avait devant les yeux que la ruine, et voulait le détourner de sa voie. Josué Heilmann avait trouvé dans la compagne de sa vie une âme capable de le comprendre, une âme qui dans les difficultés des débuts avait toujours, comme lui, confiance dans le triomphe final, et qui était toujours l'aimable confidente, quand elle n'était pas l'auxiliaire intelligente des problèmes qu'il poursuivait. Il n'était pas comme Denis Papin, réduit à douter de son génie et traité jusqu'à la fin de rêveur importun, lui qui pourtant laissait, dans ses mémoires et ses expériences, le germe d'une invention qui devait révolutionner l'industrie. Non, bien qu'il sentît sa fin plus prochaine que son succès, jamais il n'a douté du triomphe de son idée qu'il entrevoyait dans une foi inébranlable ; il promettait d'avance la récompense à son associé et à sa famille : « Cette affaire du peignage se présente belle et bonne. Ce sera un ornement pour la maison Schlumberger ». Comme un patriarche assurant la bénédiction de Dieu à sa postérité, il annonce à ses fils, quelques jours avant sa mort, l'aisance dorée et les frais ombrages qu'ils lui devront : « J'emporte une grande consolation : la certitude qu'au moins la prospérité viendra après moi. » Ses prédictions se réalisèrent, sa peigneuse fut exploitée jusqu'en 1860 date de l'expiration du brevet par la Maison Schlumberger dont elle fut le plus riche ornement, et les millions, fruit des sueurs et de la vie d'un père, furent déposés aux pieds de ses enfants.

Josué Heilmann brillera donc d'une gloire immortelle par son génie inventif, son nom sera pour jamais attaché à

Digitized by Google

l'une des branches les plus importantes de l'industrie française, sa statue se dressera avec honneur dans l'école industrielle d'une ville qui est le Mulhouse du Nord et sa vie tout entière le place dans les premiers rangs du martyrologe des inventeurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

X.

Michel-Eugène CHEVREUL

Chevreul vient de descendre dans la tombe. Il était resté debout, tandis que la mort moissonnait plusieurs générations de savants qui poursuivaient avec lui les découvertes dans les champs de la science, siégeaient à ses côtés sur les fauteuils de l'Académie, ou discutaient avec lui sous le dôme de l'Institut. Attardé sur le chemin de la vie, il a vu, lui aussi, tomber des hautes montagnes les ombres de la nuit et s'est endormi dans sa gloire, en attendant l'aurore du jour sans déclin et de la vérité sans ombre. La France artistique, industrielle, scientifique fit son apothéose de son vivant, car aucun savant n'eut un mérite plus incontesté ; la France entière et le monde s'associèrent dans un concert unanime de louanges à cette heureuse initiative, car aucun savant n'a eu le singulier privilège d'être aussi populaire ; la postérité se fera l'écho prolongé mais fidèle de la reconnaissance publique pour les importants services qu'il a rendus, car, aux yeux de la sagesse humaine, aucun nom ne brille d'une auréole plus pure. Notre grande préoccupation sera de tendre de tous nos efforts à esquisser une biographie qui ne soit pas trop indigne du patriarche de la science et du *doyen des étudiants*.

I.

Ses débuts.

Michel-Eugène Chevreul naquit à Angers, rue des Deux-Haies, N° 11, le 31 août 1786. Son père, Michel Chevreul, maître en chirurgie et docteur en médecine

Digitized by Google

de cette ville, personnage de distinction et jouissant de l'estime générale, vécut jusqu'à l'âge de 91 ans. Sa mère, née Etiennette-Magdeleine Bachelier, femme d'un jugement droit et d'une haute vertu, vit des années plus longues encore et s'éteignit doucement à Angers à l'âge de 93 ans. Chevreul hérita de ses parents une santé robuste, première et principale cause naturelle de cette existence séculaire du savant qui paraissait avoir trouvé le secret de ne pas mourir (1).

C'est au milieu de l'antique cité angevine que Chevreul passa sa première jeunesse. La Révolution avait éclaté quand son âme commençait à s'ouvrir à la vie et ses premiers regards furent attristés par des spectacles qui laissèrent en lui une impression ineffaçable.

A l'âge de sept ans, en 1793, attiré par la curiosité et caché derrière une fenêtre, il fut témoin de l'exécution capitale, sur la place du *Ralliement*, de deux jeunes filles *accusées* d'avoir caché des prêtres *réfractaires* (2). La famille possédait une maison de campagne près des bords de la Loire, au village de Murs ; c'est là que se livra, sous ses yeux, la terrible bataille de la roche de Murs, entre les troupes de la République déjà enorgueillies de leurs succès et les pelotons improvisés des Vendéens qui se faisaient une gloire de mourir pour la Religion et la Royauté. C'est là qu'il vit s'envoler les heures les plus riantes de la jeunesse ;

(1) Il fait la dédicace de l'un de ses ouvrages : *Recherches sur la méthode à posteriori expérimentale*, à son père et à sa mère en reconnaissance « du bon sens moral et de la santé qu'ils lui ont transmis. »

Bien d'autres fils auraient à témoigner leur reconnaissance à leurs parents pour d'autres bienfaits, d'un ordre un peu plus élevé.

(2) L'accusation tenait lieu de preuve. Bientôt après, c'était la guillotine sans autre forme de procès. Ces prêtres dits alors *réfractaires* étaient les prêtres fidèles à leur conscience.

Digitized by Google

c'est là qu'il s'épanouit au charme des plus agréables tableaux et cueillit des souvenirs d'un parfum qu'il aimait encore à rafraîchir jusqu'au déclin de sa longue existence : « C'est à Murs, disait l'auguste centenaire, que j'ai passé les plus belles journées de ma jeunesse, c'est là que je voudrais me reposer à jamais, dans le cimetière verdoyant. » Oh non, illustre savant, cet *à jamais* serait trop triste, mais vous reposez pour un peu de temps, dans le dortoir du cimetière, en attendant le grand réveil.

Son âme, ardente au travail, rêvait le succès et poursuivait passionnément la vérité. Il fit ses études à l'*Ecole Centrale* d'Angers qui avait remplacé en l'an IV l'ancienne *Université* et eut pour condisciple et pour émule l'anatomiste Béclard. Son premier maître de chimie se nommait Héron, parent sans doute quelque peu éloigné de celui qui inventa la *Fontaine* classique. Doué d'un réel talent d'exposition et devenu inspecteur d'Académie en 1831, Héron eut le bonheur de pouvoir applaudir aux découvertes chimiques de son élève et de voir l'aurore de cette gloire qui devait rayonner chaque jour d'un plus vif éclat.

Chevreul avait à peine dix-sept ans lorsque après de brillantes études il tournait ses regards vers Paris. La capitale était alors, dans le sens le plus absolu du mot, le centre des lumières ; la chimie y était professée par des maîtres éminents et les grands laboratoires offraient seuls tous les attraits et les ressources capables de développer des vocations naissantes. Fourcroy, après avoir fixé la nomenclature chimique en collaboration de Lavoisier, Berthollet, Guyton de Morveau, avait fait les plus nobles efforts pour la restauration du haut enseignement de la chimie, qu'il professait avec la plus

Digitized by Google

remarquable distinction au Muséum d'histoire naturelle et au Collège de France.

Vauquelin de St.-André d'Hébertot (Calvados), d'abord garçon de laboratoire chez Mésaize, pharmacien à Rouen, était parti pour Paris avec six francs pour tout bien, poussé par cette ardeur pour la chimie qui le conduisit aux honneurs et à la fortune. Il avait trouvé chez Fourcroy, l'un de ses maîtres, à titre de préparateur, le logement, la table et cent écus par an ; mais doué d'une forte volonté de s'instruire, il était bientôt devenu un chimiste de renom ; il occupait la chaire de son maître au Collège de France ; il avait installé une fabrique de produits chimiques et professait avec éclat la chimie appliquée au Muséum d'histoire naturelle.

C'est de Vauquelin que Dumas a pu dire qu'il « était tout chimiste, chimiste chaque jour de sa vie et pendant la durée de chaque jour. » Chevreul allait trouver sa voie et son idéal. C'est à la porte d'une telle école qu'il vint frapper, c'est d'un tel maître qu'il recueillit les savantes leçons. Il était dans son élément, en 1804, du jour où il entrait dans ce laboratoire de Vauquelin placé sous la direction d'un jeune chimiste de 26 ans, le baron Thénard, et où passèrent successivement Orfila, Payen, Brouchardat, Frémy et tant d'autres qui brillent au firmament de la chimie, mais que notre débutant devait bientôt éclipser.

Vauquelin a de suite distingué Chevreul parmi ses élèves, il a entrevu sa destinée et le choisit comme préparateur de ses cours avec Robiquet qui s'est fait un nom dans la science (1). Il est aussi admis comme

(1) Particulièrement par ses recherches sur l'asparagine, sur la garance et sur l'orseille.

Digitized by Google

manipulateur et bientôt commé chef de laboratoire dans la fabrique de produits chimiques de Vauquelin.

En 1810 il succède à Laugier, élève et parent de Fourcroy, appelé vers 1802 de la chaire de chimie de Lille au Muséum d'histoire naturelle et à l'École de pharmacie. Bientôt nous trouvons Chevreul à la fois auxiliaire pour les analyses chimiques au Muséum et professeur agrégé des sciences physiques au Lycée Charlemagne. En 1823, il se place parmi les maîtres de la science par ses *Recherches chimiques sur les corps gras d'origine animale* et en 1824, il est directeur des teintures et professeur de chimie spéciale à la Manufacture des Gobelins, situation qui répond parfaitement à ses goûts et qui lui offrira une nouvelle occasion et des ressources exceptionnelles pour une œuvre de maître : nous avons nommé ses patientes et intéressantes études sur les *teintures* et sur les *couleurs* dans lesquelles apparaissent tour à tour le chimiste, le physicien, le naturaliste, le physiologiste et l'artiste. En 1830, il est nommé pour remplacer son ancien maître Vauquelin dans la chaire de chimie appliquée au Muséum d'Histoire naturelle. Ces deux situations, aux Gobelins et au Muséum, le lancent dans des travaux qui absorberont une vie aussi longue que bien remplie et auxquels il s'adonnera encore chaque jour avec une verte ardeur, alors qu'il aura déjà, pour ainsi dire, entendu sonner la fin du siècle qui l'avait vu naître (1).

II.

Coup d'œil sur l'ensemble de ses travaux.

Privilégié sous le rapport de la durée exceptionnelle

(1) Il a poursuivi ses recherches actives et régulières jusqu'à l'âge de 96 ans, sans cesser pourtant de bien travailler encore.

Digitized by Google

de son existence, privilégié sous le rapport de l'organisme qui se prêtait toujours admirablement au travail régulier et continu des recherches scientifiques, privilégié sous le rapport de l'intelligence claire, prompte et passionnément amie de la vérité, privilégié sous le rapport de la volonté droite, suivant constamment la ligne tracée par la raison et poursuivant son but avec persévérance, il se tint toujours de parti-pris loin de ces sphères troublées où s'agitent les passions politiques ; il n'eut pas à regretter comme Gay-Lussac « le temps que la Chambre des Députés ou celle des Pairs lui faisait perdre » ; il ne laissa pas s'effeuiller les heures précieuses de la vie dans la lecture des journaux qu'il ne voulait plus même ouvrir depuis 1871, se tenant pour satisfait de savoir sur la marche des affaires du monde ce qu'il apprenait sur son chemin.

Il arrivait invariablement aux Gobelins à dix heures du matin, ne prenant rien depuis son déjeûner à neuf heures jusqu'à son dîner à six heures et demie, il réalisait l'idéal du chimiste, qui d'après Gay-Lussac, « ne devrait jamais quitter son laboratoire. » Il travaillait ainsi huit heures par jour aux Gobelins de 1830 à 1882, époque où il cessa la chimie pratique. Rentré dans ses appartements, au deuxième étage de la maison qu'il habitait au Jardin des Plantes, il s'empressait de monter à son cabinet de travail, à sa bibliothèque, au troisième, au-dessus de sa chambre à coucher, jusqu'à l'heure de son dîner. Après son repas, il y revenait encore et y restait jusqu'à onze heures, jamais au-delà.

Le savant continuait à vivre tous les jours de longues heures avec ses vieux matras, avec ses vieux livres qui lui parlaient de ses amis d'un autre siècle, qui le faisaient converser et discuter avec les plus illustres

Digitized by Google

morts. Toujours il travaillait pour ses cours, pour la rédaction de ses Mémoires à l'Académie des Sciences, de ses articles dans le *Journal des Savants,* dans l'*Encyclopédie méthodique,* dans le *Dictionnaire des Sciences naturelles,* etc. C'est dire qu'il a beaucoup semé et que la Science a beaucoup moissonné. C'est l'arbre planté sur un sol fertile, qui a reçu durant un siècle, avec la rosée des nuits, les influences vivifiantes de la lumière et de la chaleur des jours, et qui étale majestueusement ses branches vigoureuses ; c'est le vaisseau qui a longé les plus brillants parages, avec leurs forêts vierges, leur nature luxuriante et leurs opulentes cités, et qui rentre au port chargé des plus glorieuses richesses.

Nous ne pouvons aborder l'analyse de tant de mémoires, il nous faudrait en compter plus de cinq cents. Nous dirons qu'ils témoignent d'une manière irrécusable de sa puissance de travail, de l'étendue de ses connaissances, de la perspicacité de son esprit, de l'originalité de ses vues, de sa passion pour la recherche de la vérité dans les questions les plus disparates, de la tendance constante avec laquelle il voulait et de l'ingénieuse souplesse avec laquelle il savait appliquer les méthodes scientifiques aux recherches qui en paraissaient le moins susceptibles. Aussi tous ses travaux constituent-ils par leur ensemble un monument grandiose, admirable dans la variété de son ornementation, imposant par la somme de forces vives et l'importance de résultats qu'il atteste et qui proclamera la gloire du savant aussi loin, dans la suite des siècles, que celle du poète :

Exegi monumentum ære perennius
Regalique situ pyramidum altius...

Digitized by Google

III.

Philosophie générale.

Chevreul n'était pas seulement l'observateur attentif des phénomènes qui se produisaient sous ses yeux, il n'était pas seulement l'expérimentateur distingué, habile à faire varier les circonstances des réactions, pour mieux isoler les effets dus à des causes différentes ; mais il était avide de connaître, de savoir jusqu'au bout, il avait l'ambition de devenir un véritable savant. La science a sans doute son point de départ nécessaire dans l'observation et l'expérimentation ; elle a sans doute des yeux et des mains, mais elle a aussi des ailes ; elle touche du pied la terre, mais elle doit s'élever jusqu'à la connaissance des causes, et par le plus sublime élan jusqu'à la première des causes, jusqu'à Dieu, l'ordonnateur de tous les mondes, des infiniment grands comme des infiniment petits.

Chevreul n'était pas de ces demi-savants, de ces savants à courte vue qui s'arrêtent en chemin et n'osent rien voir au-delà des phénomènes : « Quant aux derniers savants, aux derniers parmi les derniers, ceux d'opinion bâtarde qui voulant bannir du langage les mots : Dieu, Providence.... ont dit : Nature, force créatrice... ceux-là qui semblent dire aux spiritualistes : « Nous pensons comme vous », en même temps qu'ils disent aux matérialistes : « Nous sommes d'accord », ce sont ceux-là, les pires, qui ont été relégués d'avance et justement, comme au-dessous de tous, par Dante, dans son dernier enfer. *On regarde et on passe.* Mais il vaut mieux ne pas même daigner regarder parce qu'on n'a, là, rien à voir. »

Digitized by Google

Il n'est pas non plus dans la catégorie de ceux qui nient l'existence des choses qu'ils ne comprennent pas ; il se pose franchement en adversaire décidé du positivisme ainsi entendu : « A ceux qui, parce qu'ils ne conçoivent pas, nient, je n'ai qu'une chose à répondre : Pouvez-vous concevoir l'Espace, limité ou sans limites ? Non. Ni moi, non plus. Eh bien, si à votre exemple, je niais cet Espace parce que je ne le conçois pas, que diriez-vous de ma conclusion ? Est-ce que la science, la déduction des faits matériels, vous a dit tout son secret ? Vous explique-t-elle cet univers si bien déterminé éternellement avec nombre, poids et mesure, que vous pouvez annoncer à coup sûr, des années d'avance, les révolutions des corps célestes, les éclipses et leur durée ? » (1)

Vous ne le trouverez pas non plus parmi les disciples de Darwin. Il sait que les caractères distinctifs et constitutifs des espèces vivantes ne sont pas tous compris dans les modifications des formes extérieures : « Les dissections comparées d'un cadavre humain et d'un quadrumane anthropomorphe vous expliquent-elles, dites ? que l'homme est la seule espèce perfectible, la seule qui ait conscience de son existence et de la distinction du bien et du mal ? Est-ce que vous arriverez à me prouver, à me faire reconnaître que je descends d'un singe ?

Moi, le fils d'un orang-outang ! Jamais ! ! »

Dans toute la durée d'un siècle, il avait assisté comme témoin ou comme acteur à tant d'évolutions

(1) Ces prétendus savants qui s'intitulent aujourd'hui positivistes ne nous rappellent que trop ce pauvre petit commis-voyageur, resté sans réplique et confondu par le P. Lacordaire, devant une belle portion d'omelette.

Digitized by Google

dans le domaine de la pensée, il avait vu tant de systèmes philosophiques et tant de théories scientifiques s'édifier les uns sur les ruines des autres, qu'il hésite avant d'affirmer la vérité, et qu'il est bien éloigné, malgré le charme énivrant des ovations dont il est l'objet, de se donner un diplôme d'infaillibilité. Aussi, après avoir longtemps cherché, il n'a pu trouver de principe philosophique répondant mieux à ses dispositions intérieures, que cette parole de Malebranche qu'il reproduit en épigraphe sur ses ouvrages : « On doit tendre avec effort à l'infaillibilité sans y prétendre. » Mais il prenait le ton de l'ironie enjouée quand il parlait de ceux qui, après avoir flotté de système en système, allaient se perdre dans le gouffre du scepticisme. Il leur appliquait la scène de Molière où Sganarelle répond au sophiste Marphurius par le véritable argument dialectique, par des coups de bâton qui n'ont rien d'hypothétique et qui sont la moins dubitative de toutes les affirmations. C'était alors un spectacle vraiment étrange, et nous traduisons une impression toute personnelle, de voir cette fidélité de souvenirs, cette juvenile ardeur, cette joyeuse animation avec lesquelles il vous parlait de la philosophie de Molière, alors que

> La vieillesse venue
> Sous ses cheveux *dressés*, déjà toute chenue
> Avait mis sur sa tête, avec ses doigts pesants
> *Dix-neuf lustres* complets surchargés de trois ans.

Toute sa vie, on peut le dire, il a proclamé la nécessité primordiale du *constat*, en tous ordres ; il a développé ses idées sur ce point dans un ouvrage : *De la méthode a posteriori expérimentale et de la généralité de ses applications,* et on peut sûrement le proclamer comme le chef de l'Ecole expérimentale. Mais sa philosophie ne lui ferme pas les yeux de

Digitized by Google

l'esprit sur les choses cachées aux yeux du corps. Combien n'est-il pas de faits qui pour n'être pas *visibles* n'en sont pas moins *réels ?* L'âme, la pensée (1), le génie (2), l'instinct que l'anatomiste ne trouvera jamais à la pointe de son scalpel, sont-ils des réalités que l'on puisse nier ? Et si vous vous étonnez que celui qui a toujours voulu tout *voir,* le praticien incomparable qui ne s'est jamais arrêté que devant la *preuve*, s'immatérialise et s'évapore vers une « cause première intelligente » que les athées appellent une abstraction pure, il vous répond avec assurance : « L'abstraction !! Non, ce grand fait de la Vie, je ne saurais, je ne puis le concevoir, ce qui n'est pas l'expliquer, sans le rattacher à une cause première intelligente.

« Si l'athée reproche aux partisans de l'existence de Dieu de n'admettre qu'une hypothèse qu'ils sont impuissants à démontrer, que l'athée me démontre donc la sienne !

« Devant cette sagesse prévoyante qui a présidé à la constitution du monde, sagesse que proclament la mécanique céleste, la dépendance mutuelle des règles organiques, les animaux et leurs instincts, ne serait-

(1) Pourquoi, disait un prêtre à un homme du monde, ne croyez-vous pas à l'existence de l'âme ? Parce que je ne puis la voir, répondit-il. Ecoutez-moi, vous allez penser à quelque chose, répliqua le prêtre. Après quelques moments : Eh bien ? — J'ai pensé à quelque chose, comme vous me l'avez dit. — Bah ! je ne puis le croire, continua le prêtre d'un ton moitié sérieux, moitié badin. Et l'homme du monde de soutenir qu'il avait pensé et bien pensé. Et pourquoi en doutez-vous ? demanda-t-il Parce que je ne puis voir votre pensée, dit alors le prêtre. Ce fut comme un trait de lumière : l'incrédule était un croyant.

(2) Napoléon, à Sainte-Hélène, disait au général Bertrand et à ses autres compagnons d'exil : « Le génie est-il une chose visible ? Qu'en savez-vous pour y croire ? Sur le champ de bataille, au fort de la mêlée, quand vous aviez besoin d'une prompte manœuvre, d'un trait de génie, pourquoi, vous le premier, me cherchiez-vous de la voix et du regard ? Pourquoi s'écriait-on de toutes parts : Où est l'Empereur ? Que signifiait ce cri, si ce n'est de l'instinct, de la croyance en moi, en mon génie ? Mes victoires vous ont fait croire en moi, eh bien ! l'univers me fait croire en Dieu. »

Digitized by Google

on pas tenté de se demander si, à certaines époques des sociétés humaines, le spectacle admirable des choses inanimées et des êtres vivants, l'homme excepté, ne serait pas une leçon infligée à l'orgueil humain ?

» Vous qui prétendez écrire pour le bonheur des hommes, attendez pour que j'applaudisse à vos efforts que vous ayez découvert quelque chose de meilleur que l'*Espérance* pour consoler une mère de la mort de son fils, soutenir un malheureux en proie à la misère et à la douleur, calmer celui qui a failli et qui se repent, pour adoucir enfin les dernières heures du criminel frappé par la justice des hommes. »

« Ah ! ne dites pas c'est là « une abstraction. » Ce qui *est* nous le *voyons*, à moins que nous soyons aveugles. N'est-ce pas la lumière — cette lumière divine — qui me permet de discerner, de voir les couleurs ? Et c'est parce que c'est *elle* qui me fait *voir*, que *je la vois !* Regardez, regardez bien, regardez encore : *vous finirez par la voir aussi.* »

Chevreul est donc franchement et par conviction spiritualiste. Il n'est point de l'Ecole de Laplace qui se glorifiait d'avoir trouvé un *système du monde* dans lequel, disait-il à Napoléon, l'on pouvait se passer de Dieu, mais dans lequel il n'avait oublié, au commencement, que le *coup de pied newtonien*. Il est de l'école de Newton qui se découvrait en entendant prononcer le nom de Dieu, de l'école de Képler qui se glorifiait d'avoir dérobé les vases d'or des Egyptiens pour en faire un tabernacle à son Dieu, de l'école de Linnée qui avait « vu Dieu en passant et par derrière, comme Moïse » et en était resté muet d'étonnement et d'admiration , de l'école de Wurtz qui ne croyait pas que, pour avoir vu de grandes découvertes sortir de sa

Digitized by Google

cornue, tout pût être ramené à des opérations chimiques ou physiques et qui lui aussi remontait plus haut et subordonnait toutes choses « à une cause première, unique, universelle : Dieu. » (1)

Chevreul a-t-il vu au delà de ce spiritualisme ? Il avait reçu le baptême, dans l'église catholique de Saint-Pierre, à Angers, de Robin, curé de la paroisse, le 1er Septembre 1786. Sur une photographie de M. Nadar, qui nous représente Chevreul sur son lit de mort, nous voyons le crucifix reposer sur sa poitrine désormais sans mouvement. Le Dieu de la vraie religion *révélée* l'avait marqué dès son berceau — dans la tourmente révolutionnaire l'enfant n'apprit pas à le connaître — quand les églises se rouvrirent, le savant était enfermé dans ses laboratoires, plongé dans la chimie, et se contenta de la religion à laquelle le conduisait la science.

Nous aimons à redire qu'au déclin de la vie, le Dieu de son berceau fut le Dieu de sa tombe. Mais quel travail d'intelligence, quels efforts de volonté, que d'actes des vertus humaines n'ont porté de fruits que pour la terre, pendant ce long siècle qui s'écoula du premier au dernier battement du cœur de cet homme, si grand parmi les hommes !...

IV.

Enseignement.

Dans les longues heures qu'il passait régulièrement aux Gobelins ou au Jardin des Plantes, trouvant partout ce calme de la vie, si nécessaire pour la recherche

(1) Discours prononcé à Lille au Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences (1874).

Digitized by Google

de la vérité, il la poursuivait sans cesse, il aimait à en faire la compagne inséparable de sa vie, comme un François d'Assise avait aimé la pauvreté ; et quand il avait le bonheur de voir briller aux yeux de son esprit quelque rayon de lumière nouvelle, alors c'était un besoin pour son âme communicative de faire partager cette jouissance intellectuelle aux jeunes gens qui se pressaient autour de sa chaire, aux savants d'élite qui l'écoutaient à l'Académie des Sciences, aux lecteurs du monde entier qui suivaient avec intérêt ses communications. Il n'avait pas plus tôt trouvé pour lui-même, qu'il lui fallait donner aux autres, à ses amis d'abord, à tous ensuite. Il est encore devant nous cet auguste centenaire avec son regard illuminé des feux de la jeunesse, avec les accents d'une conviction que les glaces de l'âge n'ont pas refroidie, nous entretenant deux heures entières sur les cercles chromatiques, sur la philosophie de Newton et sur la nécessité d'une cause première intelligente. A quatre-vingt-dix-neuf ans il était encore professeur dans l'âme. Le professorat avait été pour lui une vocation, non pas une nécessité. Il aimait les étudiants dont il se glorifiait d'être le *doyen*, toujours heureux d'étudier lui-même et d'enseigner aux autres. C'était la science personnifiée tenant à la main son flambeau pour éclairer les intelligences et leur communiquer sa lumière sans perdre son propre éclat. Si l'on a pu dire que la première manière d'apprendre est de lire les ouvrages composés par des maîtres, que la seconde manière d'apprendre est d'écouter le professeur qui possède sa matière et qu'enfin la troisième manière d'apprendre, la plus excellente, est d'enseigner, on peut assurer que nul n'a mieux appris que lui, parce que nul n'a enseigné ni plus, ni mieux, ni plus longtemps que lui.

Digitized by Google

En 1824, il était nommé professeur de chimie appliquée à la teinture, à la Manufacture nationale des Gobelins, et jusqu'en 1886 il était professeur toujours régulier, toujours alerte, comme celui qui vient de se lancer dans la carrière, ayant conquis ses premiers galons et ayant donné sa première leçon devant un jeune auditoire qu'il a su retenir attentif. Une école de teinture des Gobelins avait été fondée en 1804, mais elle avait été supprimée en 1816. Quelques élèves attachés au laboratoire par autorisation ministérielle, pouvaient seuls suivre les opérations de teinture des Gobelins, ce qui explique le peu de réelle influence, sur la teinture artistique, du cours professé si longtemps et par un savant de la compétence de Chevreul. Aussi à l'Exposition de 1889 on a pu voir dans la section des Beaux-Arts, galerie du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, les travaux des Elèves de l'École des Gobelins qui formaient un bel ensemble de motifs pour peinture décorative, mais rien, pas un seul brin de laine ou de soie sur lequel les élèves eussent mis le plus petit grain de cochenille ou le plus petit morceau d'alizari. Et pourtant on sait depuis longtemps que la chimie ne s'apprend pas sans le laboratoire. Pourquoi la chimie appliquée à la teinture, sans école de teinture ?

En 1830, le 10 juin, Chevreul faisait son premier cours de chimie comme successeur de Vauquelin au Muséum d'histoire naturelle et a dû, en cette qualité, poser sa première affiche.

Au 10 juin 1879, sans avoir jamais manqué une seule fois de faire son cours et sans s'être jamais fait remplacer, il posait sa cinquantième affiche, aussi instructive qu'originale, d'un cadre assez large pour

Digitized by Google

remplir ses cours de l'année, bien qu'elle ne répondît qu'à l'une des trois parties de son programme. Son cours il l'a fait jusqu'à sa première maladie, une fluxion de poitrine en 1886, dans sa centième année. Lorsqu'il se rendit à l'Académie des Sciences, après avoir résisté à ce coup, et qu'il recevait les congratulations de ses collègues, le convalescent les intéressait et les étonnait en leur parlant naïvement, et comme un enfant, des nouvelles études qu'il allait entreprendre. Voilà un professeur ! Voilà un doyen des étudiants ! Voilà un philosophe qui n'est certes pas sceptique !

La chimie appliquée à la teinture, qui était seule l'objet de son enseignement, n'était pas seule l'objet de ses préoccupations. Il avait reçu cette large culture intellectuelle, condition si nécessaire pour préparer l'homme supérieur, et son esprit avait jeté de profondes racines dans toutes les directions du savoir humain. Il étudie la chimie et toutes les sciences au point de vue de l'enseignement en appliquant à chacune d'elles les principes d'une philosophie générale des sciences et de cette méthode *a posteriori expérimentale* dont il est le coryphée. Il pose les bases d'un enseignement *absolu* en ce qui concerne les mathématiques, la religion et les lois, et les bases d'un enseignement *relatif* en ce qui concerne la botanique, la zoologie, la médecine avec l'anatomie, la physiologie et la pathologie, l'agronomie ou la science de l'agriculture et l'art agricole ou la pratique dans une ferme *modèle,* dans une ferme *expérimentale*, dans une ferme *mixte.* Dans toutes ces études il marche à la lumière de sa méthode *a posteriori* « le seul flambeau capable de diriger l'homme dans la recherche des vérités du ressort de la philosophie naturelle. »

Digitized by Google

V.

Analyse immédiate.

Nous avons vu le savant avec ses caractères de grandeur, nous devons nous arrêter à quelques traits particuliers qui sont ses titres principaux à la reconnaissance du monde scientifique et industriel.

On sait les prodigieux développements qu'a pris de nos jours la chimie organique ou la chimie des combinaisons du carbone qui peut compter plus d'un million de composés. Mais le règne animal comme le règne végétal ne nous offre le plus souvent que des produits complexes : un muscle, une feuille, un poil, un brin de coton. Appliquer à ces produits complexes les procédés de l'analyse *élémentaire* était évidemment faire fausse route. Savoir quel poids d'oxygène entre dans l'ensemble des matériaux d'une construction plus ou moins monumentale, ne peut être que d'un médiocre intérêt de curiosité. Étudier les propriétés de ces organes complexes en dehors des fonctions de la vie ne pouvait conduire à aucun résultat scientifique sérieux, pas plus que connaître la densité moyenne des masses d'un édifice. Il fallait, avant toute étude sur la constitution et les propriétés des matières organiques, il fallait de toute nécessité isoler les différents corps, les principes immédiats, les espèces chimiques, et cette condition s'imposait à tel point que la chimie organique ne pouvait exister avant l'*analyse organique immédiate*. C'est Chevreul qui a posé toutes les bases et formulé scientifiquement les principes de cette méthode, et par ce travail il a rendu à la science un service d'une incalculable portée. Aussi, M. Frémy, appréciant le rôle

Digitized by Google

des grands chimistes qui ont préparé par leurs découvertes le mouvement chimique moderne, n'hésite pas à dire : « Il est impossible de ne pas mettre à la tête des fondateurs de la chimie organique le savant éminent qui par l'importance de ses travaux, par leur nombre et la date de leurs publications, est incontestablement le premier des chimistes contemporains : j'ai nommé M. Chevreul. Arrivé à l'âge de 95 ans, M. Chevreul fait en ce moment encore son cours de chimie au Muséum : les travaux qu'il consigne aux comptes-rendus de l'Académie des Sciences et au *Journal des Savants*, prouvent que son ardeur scientifique a conservé toute son élévation et toute sa force. Les belles découvertes de M. Chevreul sur les corps gras, sur les matières colorantes, sur l'analyse immédiate, etc., servent de base, on peut le dire, à la chimie organique. »

Il faut ajouter que cette analyse organique immédiate a rendu les plus importants services à la médecine, à la physiologie, à l'hygiène, voire même à l'industrie. Car, pour ne dire qu'un mot en passant des applications industrielles de l'analyse immédiate, qui paraît au premier abord n'avoir qu'un intérêt purement scientifique, le travail du goudron de houille pour en retirer ces noyaux de benzine, phénol, naphtaline et anthracène, qui produisent cette magnifique efflorescence de matières colorantes, arc-en-ciel de l'industrie, le travail du goudron, qui donne lieu à un mouvement d'affaires de plus de deux cents millions, emprunte tous ses principes à l'analyse immédiate.

Que de mémoires sur la chimie organique jusqu'à la fin du siècle dernier ont été perdus pour la science ! Mais depuis que Chevreul a tracé de main de maître les caractères auxquels on peut reconnaître une *espèce chimique* ou *principe immédiat*, depuis qu'il a mis aux

Digitized by Google

mains du praticien ces méthodes si variées, si délicates, si ingénieuses qui permettent d'isoler une espèce chimique tout en ménageant sa facile altérabilité, depuis qu'il a joint l'exemple au précepte par ces études magistrales des corps gras, du suint de mouton, des principes colorants des plantes, l'analyse organique immédiate, devenue classique, a montré et montre encore tous les jours au savant et à l'industriel l'inépuisable fécondité de ses ressources.

VI.

Corps gras.

Le travail qu'il entreprit sur les corps gras, et qu'il sut couronner brillamment par un succès auquel le monde savant applaudit, fut le premier trait de son génie. Les Mémoires qu'il publia sur ce sujet sont au nombre de huit et comprennent dix années de recherches de 1813 à 1823. C'est aussi en 1823 que parut l'ouvrage : *Recherches chimiques sur les corps gras d'origine animale,* qui résume ces dix années laborieuses.

Au point de vue scientifique, la portée de cette découverte de la constitution des corps gras fut grandiose et fit époque dans l'histoire de la chimie. Scheele avait fait connaître la glycérine qu'il avait nommée *principe doux des huiles* et dont M. Berthelot devait plus tard démontrer le rôle d'alcool *triatomique.* Chevreul parvient à prouver que les corps gras *neutres* ne sont pas des principes immédiats purs, comme on l'admettait alors, mais des mélanges plus ou moins complexes d'espèces chimiques qu'il sépare à l'état de pureté.

C'est là un premier pas. Il en fait un second pour découvrir la constitution de chacune de ces espèces chimiques qui deviennent aux yeux de la science, éclairée

Digitized by Google

par la lumière de ses travaux, des *éthers composés* de la glycérine c'est-à-dire des corps constitués tous par un principe *acide* particulier et par un élément commun appartenant à la glycérine.

Il fait un dernier pas en fixant la théorie de la saponification. Avant lui Berthollet regardait les savons comme des combinaisons du corps gras avec l'alcali; Pelletier faisait intervenir l'acide carbonique de l'air; Fourcroy voulait y voir une oxydation par l'oxygène de l'air; la théorie de la saponification était encore toût entière à découvrir. Chevreul opère sur un bain de mercure, à l'abri du contact de l'air, avec des corps gras et des lessives préalablement chauffés; il fait le savon chimiquement le même qu'en opérant à l'air libre, et renverse ainsi par une démonstration sans réplique les théories de l'*oxydation* et de la *carbonatation*. Il s'attaque à la théorie de Berthollet et par une expérimentation élégante et assurée, qui ne laisse place à aucun doute dans l'esprit des savants, il fixe la théorie de la saponification, en montrant que le corps gras neutre se dédouble en son principe acide qui forme un sel, le savon, avec l'alcali, et en son principe alooolique qui régénère la glycérine.

Le triomphe est complet et il est de ceux qui suffisent pour donner à un savant des droits à l'immortalité. Aussi, admirateur sincère et juge compétent, M. Frémy appréciait-il en ces termes les travaux de Chevreul sur les corps gras : « Lorsqu'on se rappelle à quelle époque M. Chevreul a publié ses belles recherches sur les corps gras, (1) les difficultés que cet éminent chimiste a

(1) Presque tous les acides gras ont été découverts, étudiés et analysés par M. Chevreul : acides caproïque $C^6 H^{12} O_2$, caprylique $C^8 H^{16} O^2$, caprique $C^{10} H^{20} O^2$, butyrique $C^4 H^8 O_2$, valérique $C^5 H^{10} O^2$, margarique $C^{17} H^{34} O^2$, stéarique $C^{18} H^{36} O^2$, oléique $C^{18} H^{34} O^2$

Digitized by Google

surmontées, les méthodes d'analyse qu'il a créées, et le modèle parfait qu'il a laissé aux chimistes en leur montrant comment on sépare, les uns des autres, les corps qui se ressemblent le plus, comment on contrôle une réaction chimique, comme la saponification, par des déterminations analytiques précises, on éprouve un sentiment d'admiration véritable pour une œuvre scientifique aussi complète et aussi utile. »

Chevreul ne se contente pas d'éclairer de la plus vive lumière ce point de la science, il fait encore par l'application industrielle de sa découverte le plus beau présent à l'industrie. Celle-ci en effet constitue la partie servile de la science et ne s'enrichit que des biens que la science jette avec profusion et dédain des hauteurs où elle plane, sur la terre où s'agite l'industrie.

Depuis le VIII[e] siècle les Vénitiens avaient introduit en Europe pour l'éclairage les *bougies de cire* ou plutôt la *cire de Bougie*, ville d'Afrique, d'où ils tiraient la cire. Braconnot, chimiste à Nancy, avait voulu, de concert avec Simonnin, pharmacien de la même ville, par un brevet en date de Juillet 1818 appliquer à la fabrication des bougies le *suif absolu* ou stéarine, partie concrète des huiles, séparée de la partie liquide, oléine ou *huile absolue.* Chevreul prend un brevet avec Gay-Lussac, le 15 Janvier 1825 pour la fabrication des *bougies à l'acide stéarique;* il entrevoit toute la portée industrielle de cette application et pose les principes qui plus tard serviront de base aux opérations manufacturières.

Le glorieux savant ne fut pas l'heureux industriel. La mine découverte était riche, mais les chimistes durent s'arrêter devant les difficultés de l'exploitation. M. Jules de Cambacérès, ingénieur des Ponts et Chaussées, s'applique à une partie en apparence insignifiante, et en

Digitized by Google

réalité très délicate et très importante du problème de cette application industrielle : il trouve heureusement la mèche nattée avec trois brins de fil de coton et prépare sa mèche par l'action de l'acide sulfurique. Ce dernier point est la partie faible. M. de Milly remplace l'acide sulfurique par l'acide borique et la mèche actuelle est trouvée. Il perfectionne la fabrication des acides gras en remplaçant la soude par la chaux et pourtant il allait échouer au port, s'il n'était parvenu à empêcher la cristallisation de l'acide stéarique.

La science avait donné l'acide stéarique en 1813, l'industrie met vingt années, jusqu'à l'exposition de 1834, avant de produire industriellement la *bougie de l'Etoile*. On compte successivement en France, en 1839 neuf fabriques, en 1855 trente fabriques, en 1883 cent soixante-neuf fabriques de bougies stéariques, occupant 4,147 ouvriers, renforcés de 1,911 chevaux-vapeur, produisant 55,464,300 kilog. de bougies représentant une valeur de 65,000,000 de francs.

Résumons le bilan de cette industrie : Braconnot fut oublié, J. de Cambacérès sema ; M. de Milly vit mûrir la moisson; Chevreul, le savant, le créateur, n'ayant pas besoin de richesses, se contenta des jouissances que lui apportait l'étude de la science. Il n'avait pas fait fortune, mais il avait fait la fortune des fabricants de bougies et c'est pour reconnaître le service qu'il avait rendu à l'industrie par cette fabrication si prospère de la bougie, que la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale lui décerna en 1872, le prix de 12,000 fr. Pour le savant qui est plus avide de vérités que de richesses, qui a plus de noblesse dans l'âme que de pépites dans le cœur, il y avait quelque chose de plus précieux que les 12,000 francs, c'était l'hommage national, la reconnaissance publique qui venait consacrer et récompenser ses immortels travaux.

Digitized by Google

VII.

Blanchiment des fibres textiles.

Dans la position qu'il occupait, il devait faire de la nature des fibres, du blanchiment et de la teinture, l'objet tout spécial de ses études de laboratoire et de son enseignement. Aussi quand on parcourt les programmes annuels de ses cours au Muséum et aux Gobelins, quand on consulte ses ouvrages ou ses nombreux *Mémoires,* on est forcé de reconnaître qu'à chaque période de sa longue carrière, il donne à chacune de ces questions se rattachant à l'industrie textile toute l'ampleur de développements que permet l'état actuel de la science ; on voit qu'en fixant les théories par la méthode expérimentale, il tend toujours à préciser les conditions scientifiques et à déterminer l'ordre méthodique des opérations manufacturières auxquelles les fibres doivent être soumises.

Mais il était tout naturel que la laine eût la première place dans ses préoccupations. Dès son arrivée aux Gobelins, les problèmes se dressent devant lui : c'est la laine qui joue le grand rôle, c'est donc la laine qu'il doit étudier, et c'est la laine qui offre le plus de difficultés dans ce produit si intéressant, mais si complexe, qui constitue ses impuretés naturelles. Il est donc lancé dans les recherches les plus laborieuses, les plus patientes, et pour un autre que Chevreul, nous pourrions dire les plus décourageantes sur ce mélange de principes immédiats connu sous le nom général de *suint.* Le 15 octobre 1828, il vient offrir à l'Académie des Sciences le premier fruit de ses observations sur la laine mérinos. Ce n'est que le premier jalon posé sur

Digitized by Google

la longue carrière qui s'ouvre devant lui. Il veut analyser la partie soluble du suint, c'est un travail de géant, il est obligé de percer des voies nouvelles, il pose les bases de l'analyse immédiate et en appliquant sa méthode au suint, il y découvre vingt-neuf corps particuliers dont il apporte la liste à l'Académie des Sciences comme résumé de ses heureuses investigations (1).

Vauquelin avait étudié le suint avant Chevreul, mais le travail du disciple avait éclipsé celui du maître. D'autres l'ont étudié après lui et en se plaçant à des points de vue différents : en 1847, Evrard de Douai entrevoit le problème industriel; en 1859 MM. Maumené et Rogelet, qui ont pesé la potasse du suint et calculé l'importance de cette exploitation, créent une nouvelle branche d'industrie : la potasse de suint; M. Léon Sauvage, par un brevet de 1864, et M. P. Havrez en 1865, visent la fabrication directe des cyanures au moyen du suint de mouton; en 1887, M. Buisine de Lille, dans une thèse pour le doctorat, contrôle et poursuit les résultats de ses devanciers et propose le suint comme source d'acides acétique et benzoïque. Mais tous ces travaux, et d'autres encore, ne peuvent faire oublier l'œuvre magistrale de Chevreul, ce vénérable savant qui a fait preuve de tant de sagacité pour résoudre un pareil problème et qui confesse lui-même, devant ses collègues de l'Académie, que jamais, dans sa carrière chimique de 54 ans, tant d'obstacles n'ont hérissé la route qu'il voulait parcourir.

Ici vient se placer tout naturellement sous notre plume la question des relations qui s'étaient établies dans le courant de l'année 1869 entre le vénérable

(1) Séance du 26 Septembre 1857.

Digitized by Google

octogénaire des Gobelins et la *Chambre syndicale* de l'association du commerce et de l'industrie de Roubaix. M. Féron avait étudié, avec toute l'ardeur « qui peut animer un esprit généreux en présence d'une idée de justice et de progrès », tous les points de vue des impuretés des eaux et des fibres textiles, des malfaçons qui en résultent nécessairement dans les opérations mécaniques et chimiques de notre industrie ; il avait fait appel à la sollicitude éclairée de la Chambre pour établir la part de responsabilité relative entre les différentes branches du commerce et de l'industrie, et prendre toutes les mesures dans l'intérêt du progrès et de l'équité des transactions. Ce mémoire de M. Féron ne s'adressait pas à des sourds, il soulevait des questions toutes palpitantes d'intérêt et dont quelques-unes, tout anciennes qu'elles soient, car en industrie vingt ans après c'est déjà un autre monde, sont cependant encore nouvelles et attendent leur solution. La Chambre syndicale recourut à la haute compétence de l'illustre savant qui avait déjà donné aux observations de M. Féron un appui encourageant. Chevreul se montra tout disposé à faire toutes les expériences qui pourraient servir de preuves matérielles et palpables pour appuyer une thèse tendant à une réforme dans le conditionnement des laines ; et surtout il témoigna qu'il était même désireux d'entreprendre tous les travaux de laboratoire qui auraient pu avoir une portée plus haute, le conditionnement n'étant qu'un moyen et non pas un but final. Il détermina les conditions dans lesquelles il désirait marcher avec l'industrie roubaisienne, pour arriver plus promptement et plus sûrement à jeter la lumière de la science sur les opérations dans lesquelles il y avait des mécomptes à éviter ou des progrès à réaliser. Celui qui voulait ainsi se placer comme conduc-

Digitized by Google

teur, à la tête de la phalange industrielle de notre cité, était un chimiste ardent qui ne comptait alors que 66 ans de laboratoire et 83 ans d'âge. Sans doute, Chevreul portait ses vues plus loin : il voulait mettre la dernière main à un travail qu'il poursuivait depuis trente ans sur les industries des matières textiles ; en marchant en éclaireur au-devant de notre industrie, il voulait, de sa chaire des Gobelins ou du Jardin des Plantes, pouvoir mieux éclairer le monde entier ; mais il nous est bien plus que permis de regretter que ces communications, si riches d'espérance pour le progrès industriel de notre cité, aient été si prématurément rompues par la dissolution de l'*association*.

Nous ne terminerons pas cet aperçu sur le blanchiment des fibres sans rappeler que Chevreul a substitué, à la Manufacture des Gobelins, le blanchiment de la laine par l'acide sulfureux en dissolution au procédé de blanchiment au soufroir ; il a condamné la méthode des chambres qui est pratiquée de temps immémorial et a montré que le nouveau blanchiment qu'il proposait était plus régulier, plus industriel et mettait à l'abri des altérations de nuances, si préjudiciables et si fréquentes, qu'occasionnait dans les apprêts le blanchiment dit *au soufre* (1).

Comme membre du jury international de l'Exposition de 1867, il avait fait toutes ses réserves sur le procédé de blanchiment aux permanganates proposé par MM. Tessié du Motay et Maréchal et l'on sait que

(1) Ce blanchiment au soufre (blanchiment des chambres ou soufroirs) est ainsi nommé parce que le teinturier brûle lui-même du soufre pour produire l'acide sulfureux gazeux. C'est cet acide restant dans la laine qui a occasionné tant d'accidents dans les apprêts des tissus et a donné lieu à tant de procès entre fabricants, teinturiers et apprêteurs.

Digitized by Google

la pratique industrielle a confirmé les appréhensions du chimiste sur l'application en grand de ce procédé. On peut dire que Chevreul avait l'amour passionné de la vérité, qu'il s'attaquait à toutes les questions avec ardeur et sagacité, et qu'il a fait la lumière sur toutes les directions dans le champ de la chimie appliquée à l'industrie textile.

VIII

Matières colorantes.

La première matière colorante artificielle, pouvant se rattacher au goudron, qui ait été découverte, est l'acide picrique. J.-Mich. Hausmann, chimiste manufacturier à Colmar, l'avait obtenu en 1788 par la réaction de l'acide azotique sur l'indigo, c'était l'*amer d'indigo*. Welter, en l'an III, l'avait aussi produit en traitant la soie par le même acide, c'était l'*amer de Welter* (1).

Fourcroy et Vauquelin, après Welter et Proust, avaient commencé des recherches sur ce produit, quand Vauquelin engagea le jeune chimiste, qu'il avait alors comme préparateur, à reprendre tout le travail. Le 17 avril 1809, Chevreul communiquait à l'Académie le résultat de ses études sur la nature immédiate de l'amer de Welter et de l'amer au minimum (acide picrique et acide indigotique). Après Chevreul, Liebig en 1827 et 1828, le Dr Buff en 1828 et 1829, Berzélius en 1832, Dumas en 1833 et 1841, Laurent de 1832 à 1837, ont

(1) La laine, la salicine et les acides salicliques, la phloridzine, l'aloès, la résine acaroïde, et surtout les huiles du goudron de houille lui avaient donné naissance dans les mêmes circonstances. Le procédé industriel actuellement suivi a pour base la réaction de l'acide nitrique sur l'acide phénique du commerce. Thénard avait nommé l'amer de Welter acide picrique, Berzélius, acide nitro-picrique, Liebig, acide carbazotique, Laurent, acide nitro-phénisique, puis trinitro-phénique et trinitro-phénol.

Digitized by Google

repris l'étude de ces composés et ont confirmé les inductions de Chevreul qui venait devant l'Académie, à propos d'un rapport de MM. Dumas et Balard, sur le travail de M. Léon Schischkoff, réclamer la priorité de conclusions émises par lui près d'un demi-siècle auparavant. A l'époque où Chevreul faisait ce premier pas dans l'étude des matières colorantes, la chimie n'avait pas encore découvert dans le goudron de houille, peu connu alors, les sources inépuisables de ces riches colorants qu'elle a fait jaillir successivement dans ces trente dernières années, comme par autant de coups de sa baguette magique, et la teinture et l'impression n'avaient d'autre palette, en colorants organiques, que ceux qui étaient produits dès les premiers âges dans le grand laboratoire de la création, sous l'action lente et mystérieuse des soi-disant *forces vitales*.

Aussi Chevreul dirige-t-il sur l'étude des colorants naturels et surtout des colorants végétaux, ce coup d'œil de génie qui lui fait créer de nouvelles méthodes pour les nouveaux problèmes et il ouvre la voie à tant d'autres chimistes éminents : Pelletier, Erdmann, Schutzenbergen, Rosenstiehl, qui avec des mérites divers ont enrichi de notions scientifiques le domaine de la teinture. (1)

Ce n'est guère que depuis Chevreul et à sa suite que l'on a entrepris une étude approfondie des substances tinctoriales ou mieux de leurs principes colorants

(1) Il isole, il décrit, il nomme l'*hématine* (1810) matière colorante du bois de Campêche, la *brésiline* matière colorante du bois de Brésil, le *quercitrin* principe co orant jaune associé à l'acide quercitannique dans l'écorce du Quercitron, le *morin blanc* et le *morin jaune* (acides morique et morintannique de Wagner) dans les bois jaunes, la *fustine* du fustel, la *lutéoline* de la gaude, l'*orelline* principe jaune et la *bixine* principe rouge du rocou. Il détermine la richesse en indigotine du pastel et du vouède comparativement aux indigos.

Digitized by Google

que l'analyse immédiate a permis d'isoler. C'est alors que la teinture a pu prendre un caractère plus scientifique, interpréter plus sûrement les combinaisons chimiques et les modifications de nuances qui se produisent par l'action des mordants, discuter méthodiquement et dans le détail les procédés d'applications sur fibres pour éviter les insuccès ou améliorer les résultats. Cette partie scientifique de l'art de la teinture, totalement inconnue des anciens teinturiers, est une création dont l'honneur rejaillit au premier chef sur Chevreul qui, par ses travaux, a dégagé du mystère qui les enveloppait ces curieuses réactions chimiques et a le plus contribué à faire de la teinture l'une des applications les plus intéressantes de la science.

L'œuvre de Chevreul dans cette voie s'est trouvée, presque par la force des circonstances, circonscrite dans les colorants *anciens,* de la grande teinture *aux bois et aux mordants.* (1) Jusque vers 1858, en effet, cette magnifique et incomparable efflorescence de matières colorantes artificielles, qui s'enrichit chaque jour de nouveaux produits aux teintes plus séduisantes, n'avait pas encore fait son apparition ; et jusqu'en 1870, si cette nouvelle série de colorants artificiels offre des nuances qui peuvent rivaliser avec la fraîcheur de l'aurore, malheureusement aussi ces mêmes nuances en ont la fugacité (2).

Mais Chevreul aux Gobelins ne peut rien laisser à l'aventure ; la teinture des fibres entrant dans la

(1) Les colorants sont pour les jaunes la gaude, pour les bleus le bleu de cuve et le moins possible de carmin d'indigo, pour les rouges la cochenille et la garance. Les mordants sont l'alun avec tartre, la composition d'étain avec tartre.

(2) La première matière colorante dérivée de l'aniline est la *mauvéine* ou violet Perkin, 1856 ; la *fuchsine* est préparée industriellement à partir de 1859 ; ce n'est qu'en 1870 que le problème de l'*alizarine artificielle* a été résolu.

Digitized by Google

fabrication des tissus de la Manufacture nationale doit être une teinture artistique ; elle exige impérieusement deux conditions : la conformité absolue, puisqu'il s'agit de la reproduction des chefs-d'œuvre de la peinture, et la solidité des nuances, puisqu'il s'agit de tapisseries ou de tentures d'ameublement qui doivent pouvoir figurer à toutes les expositions et se transmettre de génération en génération, cette longue durée étant avec le caractère artistique la compensation au prix exceptionnellement élevé du travail. Nous croyons savoir, mais nous ne l'avançons que sous toutes réserves, que M. Decaux, l'éminent directeur actuel des teintures aux Gobelins, serait disposé à donner droit d'entrée à une ou deux matières colorantes artificielles qui paraissent dignes de ce haut privilège, mais nous ne saurions accuser Chevreul de s'être attardé sur le chemin de la routine et de n'avoir pas suivi le progrès, en continuant à employer exclusivement et jusque dans ses dernières années les colorants naturels, puisque la Manufacture des Gobelins vise non pas le travail industriel, mais la perfection artistique dans sa plus haute expression, et que la moindre modification dans le choix des colorants doit avoir pour elle toutes les confirmations de la science et toutes les sanctions de la pratique.

IX.

Des couleurs.

Chevreul, en arrivant aux Gobelins pour prendre la direction des teintures, en 1824, s'est trouvé dès l'abord comme dans une sorte de labyrinthe dont il dut chercher le fil conducteur. Les dénominations données aux nuances dans les travaux artistiques étaient si fan-

Digitized by Google

taisistes et si peu précises !... C'étaient des noms empruntés aux minéraux, aux plantes, aux animaux (1) et à côté desquels on ajoutait différentes expressions plus ou moins vagues : clair, pâle, tendre, foncé, vif, fort, franc, rabattu. Il y avait là des ténèbres qu'il fallait dissiper, des confusions qui arrêtaient l'essor de la science dans les sphères du progrès.

Chevreul est à l'œuvre aussitôt. Il sent qu'il a bon courage, bonne santé, grandes chances de longévité. Il a entrevu le problème ; le résoudre sera réaliser une économie de temps pour ses recherches ultérieures, il conçoit les *cercles chromatiques*, comprenant 14.420 nuances. (2)

Le savant professeur des Gobelins ne s'est pas arrêté à une pure conception théorique ; il a réalisé avec le précieux concours de M. Lebois, chef de l'a-

(1) Vert émeraude, vert d'eau, gris de fer, jaune citron, jaune paille, marron, gris de souris, Jaune serin, oreille d'ours, etc. La mode vient aussi imposer ses noms de nuances : Magenta, Solférino, Bismarck, Isabelle, etc.

(2) Que l'on imagine un cercle divisé en 72 secteurs. Trois de ces secteurs pris à égale distance l'un de l'autre reçoivent les colorations ou nuances dites *fondamentales* ou *primitives*, le bleu, le rouge, le jaune ; ces trois nuances prises deux à deux donnent trois nouvelles couleurs *composées :* le violet, le vert, l'orangé ; en procédant de la même manière avec deux couleurs voisines on intercale six nouvelles nuances et successivement entre deux voisines de ces douze nuances obtenues on forme cinq nuances différentes qui répondent aux différents degrés ou proportions dans lesquelles se trouvent mélangées les deux nuances voisines. On a formé ainsi 72 nuances qui correspondent aux 72 secteurs du cercle. Si ces nuances sont à la même hauteur de ton, c'est le cercle chromatique des nuances *franches*. Supposons que l'on divise chaque secteur en vingt parties constituant une *gamme* avec vingt *tons* différents allant du blanc au noir et passant par le ton *normal* ou ton 10, on aura formé 72 × 20 ou 1440 nuances franches. Supposons enfin que chacune de ces nuances soit *rabattue* ou *brunie* par des degrés successivement croissants de noir et allant par des dizièmes de noir de 1 à 9 on aura neuf séries de 1440 en nuances rabattues, ce qui portera le nombre des nuances franches et rabattues à 1440 × 10 ou 14.400 nuances auxquelles on pourra ajouter la gamme des gris ou fractions de noir composée de 20 tons du blanc au noir sans aucune nuance. Le nombre total des nuances ainsi déterminées sera donc de 14.420. Telle est la classification des couleurs adoptée par Chevreul.

Digitized by Google

telier de teinture à la Manufacture, ces cercles chromatiques et les gammes de vingt échantillons, en teignant des écheveaux de laine. Nous avons pu admirer, il y a quelques années, ce riche travail à la fois scientifique et artistique, ce cercle chromatique des nuances franches disposé dans les 72 compartiments en forme de secteurs d'une table ronde et ces gammes de vingt écheveaux en nuances franches et en nuances rabattues, si bien conservées aussi, à l'abri de la poussière et de la lumière, dans les cases ou divisions de tiroirs d'un meuble en chêne.

A plusieurs reprises on agita la question de reproduction de ces *types* sur porcelaine en couleurs inaltérables, et l'on recula toujours devant les difficultés ou d'exécution ou de dépenses pour ces séries de types de nuances, qui eussent été si précieuses dans les écoles ou les villes industrielles (1).

En attendant on a mis dans le commerce un atlas par lequel M. Digeon a voulu tenter de combler cette lacune si regrettable pour l'art industriel et qui reproduit en chromo-chalcographie sur papier les cercles chromatiques et les gammes du travail des Gobelins. Qu'il nous soit permis d'exprimer un vœu, que nous aurions vivement à cœur de voir réalisé, c'est que ces types de nuances soient reproduits sur pièces d'étoffes qui pourraient servir à préparer des albums rendant plus fidèlement le travail sur écheveaux de laine de Chevreul, que ces chromos dont nous nous plaisons à reconnaître que, plusieurs fois déjà, nous avons tiré un heureux parti dans nos cours de teinture (2).

(1) On sait, en effet, que de nos jours plus que jamais l'enseignement et l'industrie ont à compter avec l'art décoratif et les effets de coloration.

(2) Chaque année, à l'École Nationale des Arts Industriels, les élèves qui ont le plus de dispositions naturelles pour la teinture sont exercés à reproduire sur

Digitized by Google

Essayons maintenant de calculer la portée pratique des cercles chromatiques et des gammes de Chevreul. La première conséquence qui en découle, c'est que, grâce à cette classification, on peut définir chaque nuance avec deux, avec trois indications au plus, avec deux ou trois chiffres et « reproduire avec fidélité, en Amérique et sans les voir, les tons d'une étoffe ou les teintes d'un tableau créés en Europe ». Chevreul a voulu appliquer lui-même sa classification aux travaux artistiques de ses devanciers et a pu mettre en correspondance les dénominations si vagues des artistes avec les définitions chiffrées de sa méthode : on peut dès lors comprendre et apprécier, au point de vue esthétique, des œuvres qui ont disparu ou qu'il serait difficile d'étudier dans les originaux. Un voyageur, muni de son album chromatique, peut aller par-delà les Océans et décrire exactement une fleur, un oiseau, un costume, une tenture : son langage n'aura pas le coloris et la chaleur de la poésie, mais il aura cette précision mathématique qui permettra de retrouver aussitôt la nuance désignée. Nous ajouterons même que ce travail de Chevreul est d'une indispensable nécessité pour des études sérieuses et suivies sur la résistance des colorants aux influences atmosphériques, sur les modifications de nuances qu'ils subissent par l'action des différents mordants, sur les différences de solidité, de gamme, de ton, de rabat, qui résultent du changement des circonstances de température, de durée et

fibre, ou de laine, ou de soie, ou de coton, le spectre solaire, le cercle chromatique en nuances *franches* et les gammes fondamentales de 20 écheveaux en nuances solides des Gobelins. L'atlas de M. Digeon donne à l'élève une première idée de ces travaux qui répondent au programme des exercices pratiques du cours de 1re année.

Digitized by Google

de dosage dans l'application d'un procédé de teinture. C'est ainsi que dans les quatorze Mémoires si importants de Chevreul sur les questions de teinture, tous les résultats obtenus dans les différentes conditions sont appréciés avec les nuances types des Gobelins et consignés avec les indications numériques qui correspondent. C'est ainsi que M. Paul Havrez, à Verviers, ayant entrepris en 1865, l'étude de la cochenille, put faire connaître à tout industriel, non pas avec des échantillons plus ou moins susceptibles d'altération, mais avec des chiffres qui restent inaltérables, les résultats qu'il avait trouvés en faisant varier la nature de l'eau, la température, la durée, les doses de cochenille, de tartre, de composition d'étain, d'exposition à l'air après teinture dans la production de l'*écarlate* et du *ponceau* sur laine. Quand en 1875 et 1876, M. Rosenstiehl étudiait « les relations qui lient entre elles les différentes matières colorantes de la garance et le rôle qu'elles jouent dans la teinture » ainsi que le « rôle des acides dans la teinture avec les matières colorantes de la garance et leurs substituts artificiels » il avait pour appuyer sa communication à la Société industrielle de Rouen de nombreux échantillons teints, réunis sous forme de tableaux, qui mettaient en évidence sous les yeux les effets de l'eau distillée, de l'eau calcaire, de l'acide carbonique, de l'acide acétique sur les différentes matières colorantes ; mais ce qui lui permettait de rendre universels et durables, comme la science elle-même, les résultats de ses expériences, c'était l'usage qu'il avait fait des cercles chromatiques et des gammes de Chevreul pour les définir mathématiquement.

Bien que Maxwell ait le premier en 1855 employé la méthode des *disques rotatifs* et que M. Rosenstiehl ait, à partir de 1877, perfectionné cette méthode dont Chevreul

Digitized by Google

lui-même se servit en 1878 dans ses expériences sur le *contraste rotatif*, bien que cette méthode soit plus scientifique pour définir rigoureusement une couleur, il n'en reste pas moins acquis à Chevreul l'honneur d'avoir tracé la route et d'avoir fait sur ce terrain de la classification, de la définition des couleurs, ainsi que sur l'étude des chefs d'œuvre artistiques, au point de vue de la couleur, un vrai travail de maître, en même temps qu'un vrai travail de romain.

Cependant ce n'est là qu'un point de vue dans ses recherches sur les couleurs. Il veut donner une solution scientifique à des problèmes qui paraissaient n'offrir aucune prise à la discussion : il veut réduire à des lois rigoureuses cette délicate question de l'alliance des couleurs. Tout ce qui a été depuis les temps les plus anciens, partout et toujours regardé comme relevant le plus de l'idée primesautière, de l'inspiration du moment, des impressions et des perceptions acquises ou de l'éducation des sens, du goût ou du caprice ou des préjugés, ces couleurs sur lesquelles la prétendue sagesse des siècles passés disait avec une stoïque philosophie que l'*on ne discutait pas* (1), ces effets qu'elles produisent les unes sur les autres et qui paraissent plus insaisissables encore que les couleurs elles-mêmes, c'est ce que Chevreul soumet à une savante et profonde analyse en suivant cette voie féconde que le grand chercheur a nommé lui-même la philosophie des phénomènes naturels. Il poursuit d'un pas assuré, par diverses étapes, de 1828 à 1864, cette loi du *contraste simultané* qui produit les harmonies. « Préparée par les Mémoires de 1828, 1831, 1839, 1848, elle a fini en 1864 par un livre où la science

(1) On connaît l'adage si ancien : *des goûts et des couleurs on ne discute pas.*

Digitized by Google

atteint la poésie par la souplesse du style et l'abondance des images. Avec une sûreté magistrale, l'auteur trace les règles de ces effets ondoyants et fugitifs que produiront les couleurs des parois, les bois, les étoffes, les vêtements même sur l'édifice, ou sur la carnation de l'homme ou de la femme, et jusqu'à la distribution des fleurs ou des plantes d'ornement dans les jardins. » C'est au contraste simultané que viennent se rattacher des anecdotes typiques que Chevreul aimait à rappeler. Horace Vernet s'était rendu au laboratoire des Gobelins accompagné de sa femme et de sa fille, Mme Paul Delaroche. Chevreul, prévenu de cette visite, avait disposé sur une grande table des mannequins représentant autant de nègres, Chinois, Arabes, Peaux-Rouges, etc., et les avait habillés de différents tons de façon à faire voir quelles étaient les couleurs préférables à leur teint. Lorsque la visite fut terminée, Mme Vernet dit à Chevreul : « Ah ! M. Chevreul, combien je vous aurais eu donc d'obligations, si j'étais plus jeune ! »

Dans une autre circonstance, Chevreul parlait des couleurs, de leurs rapports, de leurs harmonies et le sujet avait sans doute autant d'intérêt pour ses deux élèves que pour le professeur, car celles qui l'écoutaient étaient les femmes d'illustres peintres. Quand, pour faire comprendre le principe en l'appuyant par un exemple, il eut dit à Mme Delaroche : « Pourquoi, blonde comme vous êtes, portez-vous une capote blanche ? Vous perdez toutes les nuances qu'une couleur eût données à votre délicate carnation. -- Voyez-vous, dit-elle aussitôt à sa mère, je vous avais bien dit que le blanc me seyait mal et qu'une couleur vive m'eût mieux convenu. » La délicatesse de goût de cette dame donnait une flatteuse confirmation à la science du professeur.

Ceux qui sont en rapport avec les peintres n'ont

Digitized by Google

pas manqué de leur entendre dire souvent que rien n'est plus difficile et dès lors plus intéressant que la valeur d'un fond. Horace Vernet racontait à Chevreul quelle peine lui avait donnée le fond de son portrait du Frère Philippe et « à combien de fois il s'y était repris ». On peut affirmer aux intéressés, sur le témoignage de Chevreul, que la connaissance de l'harmonie des couleurs peut dissiper bien des difficultés et tenir lieu de temps et d'efforts pour l'artiste.

Les plus humbles commerçants suivent d'instinct des traditions spéciales pour faire valoir leurs marchandises : les marchands d'oranges ont soin de les placer non point sur du papier rouge vif, ce qui les déprécierait en les faisant paraître plus vertes, mais sur des fonds bleu violet, et ils les éclairent avec des bougies entourées de papier rouge, double condition favorable pour donner à leurs fruits une couleur orangée. Les marchands de dentelles présentent à leur clientèle les dentelles sur papier jaune et non sur papier vert ou blanc. Une même encre typographique aura son effet le plus satisfaisant sur fond jaune et son effet le plus médiocre sur fond bleu violeté. Dans la composition d'un tableau ou d'une tenture la nuance véritable qu'il faut donner à un objet naturel, pour qu'il produise l'effet voulu, dépend tellement des autres nuances qui sont en jeu dans la composition, que l'artiste aurait fait un non-sens si cette nuance était vue isolément.

Chevreul a nettement formulé le principe du contraste simultané de couleur et de ton (1) et il en a presque en même temps épuisé les importantes conséquences.

(1) Ce principe répond aux deux propositions suivantes : 1° une nuance ajoute toujours sur la surface ou la couleur voisine la nuance complémentaire ; 2° deux couleurs de même nuance, mais de ton différent paraissent encore plus différentes quand elles sont juxtaposées.

Digitized by Google

Le noir et le blanc se font ressortir : le blanc paraît *rehaussé*, et le noir paraît *renforcé* et cet effet se complique d'un effet d'*irradiation* (1). Il est admis que le noir *amincit* et que le blanc *grossit*. Un auteur qui voulait rendre à chacun le mérite de ses observations, fait remarquer à ce sujet que les femmes n'ont pas attendu les délicates expériences et les fines explications de Chevreul pour apprendre qu'un pied chaussé d'une bottine noire paraît beaucoup plus petit que l'autre pied chaussé d'une bottine blanche. Si l'on dispose des teintes plates *uniformes* les unes à côté des autres, elles produisent l'effet de cannelures. Des rosaces d'un même gris clair très pur appliquées sur des fonds blanc, noir, vert, jaune, bleu, rouge, violet, paraissent d'un gris tout différent du type, plus foncé sur le blanc, plus clair sur le noir, nuancé de rouge sur le vert, de violet sur le jaune, d'orangé sur le bleu, de vert sur le rouge, de jaune sur le violet. Ces principes trouvent à chaque pas leurs applications dans l'art décoratif, dans la peinture, dans la fabrication des tissus, dans la disposition des costumes, dans les expositions et les étalages, dans les carnets d'échantillons, dans les parterres, dans les vitraux, dans les mosaïques, dans les impressions sur papiers peints et sur étoffes.

Nous craindrions de fatiguer le lecteur sur le *contraste successif* et le *contraste mixte* qui lui donneraient l'explication de ce l'on a nommé les *couleurs accidentelles*, des taches de sang qui *parurent*, dit-on, sur les dés dans la célèbre partie des *trois Henri* (2), de

(1) Deux disques de même diamètre, l'un blanc sur fond noir, l'autre noir sur fond blanc paraissent de dimensions inégales, le disque blanc est sensiblement plus grand que le disque noir.

(2) Henri de Valois, Henri de Navarre et Henri de Guise jouant près d'une fenêtre du Louvre (août 1572.)

Digitized by Google

l'*ombre* de Victor Hugo, de Gambetta, qu'on montrait pour quelques sous au moment de leurs funérailles, et de la mystérieuse Vierge du P. Scherffer, si ingénieuse dans l'idée qui a conçu l'expérience, si simple dans le principe théorique sur lequel elle repose, si surprenante dans l'effet qu'elle produit. Nous n'en finirions pas si nous voulions parler de tant de faits qu'il a observés, de tant de conséquences qu'il a indiquées, de tant de principes qu'il a posés, de sa théorie des ombres, de sa théorie des effets optiques que présentent les étoffes de soie, du *contraste rotatif* qu'il ne commençait à expérimenter qu'en 1878, alors qu'il était âgé de plus de quatre-vingt-onze ans, de ses harmonies d'analogues et ses harmonies de contrastes de tons et de gammes, de toute cette science dont on ne peut contester aux dames le goût instinctif, mais dont les hommes doivent connaître les principes et multiplier les applications (1).

Chevreul était convaincu d'avoir fait une œuvre utile, une œuvre d'un réel intérêt pour tous les amis de l'art par les découvertes de ces belles lois sur les couleurs. Aussi ne pouvait-il revenir de son étonnement et témoignait-il sa légitime désapprobation pour l'indifférence qu'affectaient certains artistes relativement à ces données scientifiques de l'art. Un jour, c'était en 1840, il s'était rencontré dans la cour de l'Institut, au sortir d'une séance de toutes les Académies réunies, avec M. Hersent, peintre distingué et membre de l'Académie des Beaux-Arts. C'était une belle occasion pour l'un et pour l'autre, ils pouvaient parler à l'aise, *ex abundantiâ cordis*, sur ce riche monde des cou-

(1) Pour détails complémentaires sur ce sujet, voir brochure sur les *couleurs*, par l'abbé Vassart (en préparation).

Digitized by Google

leurs dans lequel ils vivaient tous deux. Chevreul était venu à dire à l'honorable collègue que le jaune à côté du bleu devient orangé et le bleu à côté du jaune passe au violet. M. Hersent, dans la chaleur de l'animation, avait répondu : « Si un autre que M. Chevreul me disait cela, je dirais qu'il en a menti ! Mais M. Chevreul me le disant, je lui réponds : Je veux le voir pour le croire ! » M. Chevreul, flatté de ce langage, prit l'artiste au mot et l'invita de grand cœur à se rendre au laboratoire des Gobelins où une preuve sans réplique lui serait donnée. Le savant a dit plus d'une fois, en parlant de l'artiste, avec amertume et regret : « Il est mort vingt ans après, sans être jamais venu me voir aux Gobelins, comme je l'en avais prié... »

C'est par un effet d'insensibilité de l'œil pour telle couleur et particulièrement pour le rouge que les œuvres de certains artistes laissent tant à désirer pour le coloris, que celles de tel paysagiste sont « poussées au bleu », que dans les œuvres de tel autre « les chairs des hommes rappellent la brique, celles des femmes sont couleur de plâtre mêlé d'un peu de lie de vin », que les tableaux d'un troisième sont de « vraies grisailles. »

Chevreul signale bien d'autres suites de ces anomalies des yeux et de l'ignorance des lois qu'il a posées dans la science des couleurs : « c'est le trouble qui se met dans un ménage parce que l'un des conjoints voit bien les couleurs, l'autre mal ; c'est un mariage qui sera rompu pour le choix malencontreux d'une toilette. » Nous voulons croire que des conjoints qui n'auraient pas les mêmes yeux pour les couleurs seraient heureux d'avoir quelque chose à se pardonner et qu'il faudrait qu'une union fût bien mal cimentée pour que

Digitized by Google

la rupture ne tînt qu'à la bagatelle d'une toilette. Passant à l'ordre judiciaire où les questions sont toujours graves, Chevreul fait remarquer que « la vision différente chez deux témoins pourra sauver un criminel ou perdre un innocent. » Mais le point où nous sommes plus encore forcés de nous arrêter avec la plus sérieuse attention, c'est l'exercice de certaines professions qui intéressent la sécurité publique et qui réclament impérieusement la connaissance des couleurs. Cette vapeur, d'une incalculable puissance pour rapprocher les distances en animant ces locomotives qui dévorent l'espace ou ces navires qui sillonnent les mers, est une force aveugle qui, cessant d'obéir à la pensée de l'homme, peut occasionner les plus épouvantables catastrophes, lesquelles ne sont évitées que par l'emploi de signaux. De là, pour les chefs de gare, pour les machinistes, pour les aiguilleurs qui tiennent dans leurs mains la vie si précieuse de tant de milliers de personnes sur ces mille voies qui se croisent en tous sens, de là pour les conducteurs de navires et tous les matelots du banc de quart qui répondent de tant d'existences suspendues au-dessus des abîmes, la nécessité d'apprécier sûrement les couleurs pour éviter les rencontres et les collisions. Et croirait-on que jusqu'en 1881 un seul pays eût promulgué une loi pour l'examen des employés candidats à ces professions ? C'est la petite Suède, qui ne compte que quelques millions d'habitants, mais qui a donné à la science Bergmann, Scheele, Linné, Berzélius. Et croirait-on qu'avant cette loi gouvernementale, l'administration privée d'un de nos chemins de fer français avait seule chargé un docteur de faire subir l'examen aux candidats. Et le docteur Favre a trouvé que, sur mille personnes examinées, dix sur cent ne percevaient pas exactement les couleurs. Et notre vie dans bien

Digitized by Google

des voyages pouvait dépendre de ces dix pour cent atteints de *daltonisme*. Heureusement aujourd'hui, à l'entrée de toutes ces carrières spéciales, il y a un examen relativement à ces aptitudes visuelles ; cette condition est un nouveau bienfait de la science des couleurs et cette garantie de sécurité publique ajoute un nouveau fleuron à la couronne du savant.

Dans cette question des couleurs, la notion des *complémentaires* joue un rôle des plus importants. Dans le cercle chromatique de Chevreul, la complémentaire d'une couleur est celle qui lui est diamétralement opposée sur le cercle. Un simple coup d'œil permet donc de prévoir les modifications dans les sensations colorées qui dépendent des différents *contrastes*. Le teinturier y trouve aussi l'indication de la nuance qu'il doit ajouter sur un échantillon pour le *rabat* et pour l'azurage, et de la nuance qu'il doit éviter avec grand soin pour le cas des couleurs *franches*. Le physicien explique les effets du dichroïsme ; le peintre voit la nuance qu'il doit faire pour produire un effet voulu ; la médecine légale a même pu en tirer parti pour guider sûrement les décisions de la justice.

Un ouvrier prétendait, à la suite d'un accident d'usine, ne plus voir de l'œil droit. Aucune lésion n'était apparente, mais les nerfs étaient, disait-il, paralysés. Un médecin fit écrire sur un tableau noir avec un crayon vert et fit mettre à l'ouvrier une paire de lunettes avec verre rouge du côté gauche, verre incolore pour l'œil droit. Le plaçant ensuite devant le tableau : « Pouvez-vous lire cette écriture ? Certainement. Et il lut. Avec quel œil avez-vous lu ? Avec l'œil gauche, puisque le droit est paralysé. Eh bien ! je suis certain que vous avez lu avec l'œil droit, car vous ne sauriez

Digitized by Google

lire du vert sur du noir avec un verre rouge. Et il lui prouva cette affirmation de la science en lui passant une paire de lunettes avec deux verres rouges. Le procès était fini par cette curieuse application des couleurs complémentaires.

Sans doute, il est juste de renvoyer à Maxwel le mérite d'avoir fait usage le premier de disques rotatifs pour l'étude des sensations colorées et à Rosenstiehl l'honneur d'avoir, le premier, en 1877, adressé à la Société de Mulhouse un pli cacheté indiquant les expériences de disques rotatifs tendant à traduire numériquement les couleurs. Sans doute, ce dernier savant a pu faire quelques corrections au travail de Chevreul, particulièrement en ce qui concerne les complémentaires. Sans doute, on peut dire que les gammes de 20 créent des difficultés, et que des gammes de 10, par des combinaisons de fils, offrent les mêmes richesses que les gammes de 20. Quoi qu'il en soit, le travail de Chevreul est un édifice grandiose : les progrès de chaque jour permettent d'y corriger quelques imperfections, mais il est aussi incontesté qu'incontestable que la science, l'art et l'industrie ont marqué cette étude sur les couleurs comme un titre légitime à l'immortalité.

X.

La Teinture.

Chevreul, aux Gobelins, était chargé d'un cours de chimie spéciale appliquée à la teinture. Dans son cours de chimie au Muséum, il revenait avec une sorte de préférence marquée sur toutes les questions se rattachant à cet art qui ne fut qu'empirisme durant tant de siècles, qui devient chaque jour davantage une

Digitized by Google

science, qui a réalisé à notre époque tant de progrès et qui cherche encore la solution de tant de problèmes.

Dès son entrée aux Gobelins il connaît sa voie ; il va se livrer à des études expérimentales de longue haleine et de haute portée. Il publie dans les *Mémoires* de l'Académie des Sciences, de 1836 à 1862, une série d'études sur la teinture comprenant quatorze Mémoires. La question Teinture y est retournée sur toutes ses faces ; l'on y voit l'action des corps simples, des acides, des bases salifiables, des sels sur les étoffes à teindre ; il nous apprend l'influence de l'eau distillée, de l'eau saturée de sulfate de chaux, de l'eau saturée de craie, de l'eau chargée de carbonate acide de chaux, de l'eau saturée de pierre à plâtre, de l'eau de Seine, de l'eau d'un puits, dans la teinture de la laine, de la soie et du coton ; il nous montre les effets résultant des variations de durée, de température, de nature et de doses de mordants, dans les procédés d'application des colorants sur les trois fibres principales, ainsi que les influences de la vapeur sur la solidité des teintures, enfin la résistance des teintures à la chaleur, à la lumière, à l'eau, à l'oxygène, à l'air, aux débouillis et aux réactifs. Et à ceux de nos lecteurs qui pourraient ne pas soupçonner la somme de travail qui répond à ces courtes et sèches indications, nous voulons faire remarquer qu'il s'agit de milliers d'expériences, toutes méthodiquement coordonnées, toutes dirigées avec une précision scientifique, toutes exécutées avec une scrupuleuse attention et une habileté artistique, toutes discutées dans leurs résultats. Et quand ces échantillons de teinture étaient obtenus, alors recommençait une autre série d'observations toutes plus patientes et plus délicates les unes que les autres pour apprécier ces nuances au point de vue de la gamme, du ton, du rabat, tant dans

Digitized by Google

leur état primitif que dans les modifications qu'elles subissaient sous l'influence des agents chimiques ou atmosphériques. Ce travail est là debout, comme un monument impérissable qui nous rappellera la teinture ancienne. Ces expériences ont eu pour premier résultat de contrôler les procédés en usage aux Gobelins et de fixer la marche la plus rationnelle pour arriver aux résultats les plus certains, relativement à la solidité des teintures.

L'atelier de teinture des Gobelins n'est pas un atelier industriel, mais un atelier artistique. Tandis que dans notre Roubaix, une seule teinturerie fait ses 1,500 kilos par jour de laine teinte en matière avant tissage, l'atelier de teinture des Gobelins teint ses 1,500 kilos, mais en un an, tant pour la fourniture des Gobelins que pour celle de Beauvais. Tandis que dans notre Roubaix on livre aux fabricants des laines teintes, suffisamment conformes aux échantillons, à trente et quarante centimes le kilo, les teintures des Gobelins sont comptées à raison d'un prix moyen de vingt-trois francs le kilo, parce qu'il faut des teintures d'une conformité parfaite et d'une solidité à toute épreuve, destinées à des tissus qui coûteront non quelques francs, mais de deux à dix mille francs le mètre (1). C'est pourquoi il faut aux

(1) Un artiste tapissier, après vingt ans de service aux Gobelins, arrive alors à gagner 2000 francs par an ; il fait un mètre d'étoffe par an, il est nécessaire de majorer le prix de revient de fabrication du prix de teinture (23 fr. le kilo), et des frais généraux (120 °/₀ de la main d'œuvre) ce qui porte en moyenne à 4000 francs environ le mètre carré de tapisserie ; mais certains travaux ont une valeur supérieure, ainsi la Vierge du Corrège vaut 10.000 fr. le mètre carré. Le prix du tapis de la Savonnerie est un peu moins élevé : un tapis figurant à l'Exposition de 1878, mesurant 83 mètres et destiné au palais de Fontainebleau, a été vendu 300.000 fr. ou environ 3610 fr. le mètre. A Beauvais, les salaires sont plus maigres encore qu'aux Gobelins, les frais généraux ne sont plus que de 35 à 40 °/₀, ce qui permet de vendre les produits de cette manufacture à un prix moindre que les tapisseries des Gobelins qui ont d'ailleurs un mérite incontestablement supérieur.

Digitized by Google

Gobelins non les ouvriers plus ou moins habiles qui se rencontrent dans l'industrie, mais de véritables artistes teinturiers ; c'est pourquoi il faut aux Gobelins non des procédés que l'on modifie sous le rapport du mordant ou de la matière colorante, sans aucune hésitation, et par principe d'économie de quelques centimes sur le prix de revient de la teinture (2), mais des procédés qui donnent sûrement des teintures incontestablement supérieures comme grand teint, et capables d'affirmer, partout et toujours, la haute et légitime renommée des tapisseries des Gobelins.

Aussi Chevreul, par son travail si important sur la solidité des teintures, apportait-il aux grandes tapisseries nationales un élément de succès. C'est un hommage que lui rend M. Turgan dans *Les grandes Usines.* « C'est surtout pour les tons clairs qu'il est important de ne pas faire fausse route (au point de vue du grand teint) : un grand nombre de belles pièces du commencement du XIXe siècle se perdent peu à peu par la décomposition de certaines teintes qui ont totalement tourné au brun, tandis que les autres se décoloraient tout à fait ; le travail de trois ou quatre ans d'un artiste (tapissier) est ainsi rendu inutile par une négligence ou un maladroit essai du teinturier. Depuis M. Chevreul, ce danger n'existe plus, et les derniers chefs-d'œuvre

(2) Le prix de la matière laine ou soie n'est rien, le prix de teinture n'est rien, c'est la main d'œuvre majorée des frais généraux qui est tout dans les tapisseries des Gobelins, quoique les salaires soient si modestes. Le chef d'atelier des tapisseries est payé 2.700 francs et les appointements des autres descendent jusqu'à 500 francs.

Si des artistes tapissiers se succèdent de père en fils aux Gobelins avec des traitements si réduits, c'est que la journée de travail n'y est jamais que de huit heures, que l'on n'y connaît pas le chômage, que l'on y a le logement et la jouissance d'un jardinet et qu'aux jours où l'âge met l'ouvrier hors d'état de travailler, il trouve la *pomme pour la soif* dans une pension de 1000 à 1200 francs.

Digitized by Google

dureront, sans perdre de leur valeur, autant que peut durer une matière organique. »

Quand la *Chambre syndicale* ou l'*Association de l'Industrie et du Commerce de Roubaix*, envoya son secrétaire-adjoint auprès de Chevreul pour le consulter sur les questions de *conditionnement*, des eaux de la Lys, de la glycérine, des taches attribuées aux broches métalliques, du savon anglais, du blanchiment au soufroir, du ponceau de cochenille, et surtout de la solidité des nuances et en particulier des *noirs*, le savant octogénaire définit ce qu'il faut entendre, au point de vue industriel, par *une couleur de grand teint*, et indiqua les conditions d'essais relatifs à la solidité d'une teinture. Sur l'observation que « ces essais nécessiteraient une durée qui en rend l'application impossible » Chevreul a répondu avec juste raison qu'il avait fait des travaux sur toutes les nuances et particulièrement sur tous les noirs connus, qu'il avait donné à ces expériences une durée bien suffisante pour s'assurer de la solidité des teintures (deux ans), et que par conséquent il suffisait de connaître les procédés suivis pour une teinture pour savoir, en se reportant aux tableaux qu'il a publiés, si la couleur est bon ou mauvais teint.

Chevreul avait fait d'intéressantes recherches sur le mélange des couleurs matérielles. Ses conclusions s'appliquaient non-seulement à la peinture, mais aussi à la teinture dans les nuances composées qui sont de beaucoup plus nombreuses que les nuances directes. Tandis que les couleurs *complémentaires*, quand il s'agit des rayons du spectre, donnent le *blanc,* elles produisent le *noir* ou *rabat* ou *bruniture*, quand il s'agit d'un mélange intime de poudres colorées, ou quand il s'agit d'une teinture que l'on a obtenue avec plusieurs nuances com-

Digitized by Google

plémentaires. De là Chevreul pouvait formuler magistralement ses principes pour la formation des nuances *franches* et des nuances *rabattues*, principes scientifiques, faciles à saisir, d'une haute portée et qui trouvent à chaque pas leur application dans l'art de la teinture. Avec les planches en chromo-chalcographie de M. Digeon, d'après les données de Chevreul sur ses cercles chromatiques, la nuance qu'il faut ajouter pour *brunir* une couleur correspondant à un secteur est déterminée par le secteur diamétralement opposé. Ce principe permet d'arriver à des couleurs qui sont plus solides que celles dont la bruniture est produite en ternissant la nuance, obtenue franche, par une composition appelée *rabat*, encore en usage aux Gobelins et qui est comme un bain de noir ou d'encre apportant suivant les besoins les différents degrés de bruniture. (1)

En octobre 1882, la joaillerie parisienne s'était émue à l'annonce d'une prétendue découverte qui transformait les diamants de rebut en diamants de la plus belle eau. L'inventeur pouvait escompter à l'avance les millions que devait lui rapporter cette intéressante opération. Chevreul, consulté par la chambre syndicale des bijoutiers de Paris, examina la question et fit à l'Académie des Sciences un rapport qui tranquillisa les possesseurs de diamants blancs. La découverte n'était qu'une curieuse application de la loi des *couleurs complémentaires ;* il était toujours facile de distinguer le diamant de couleur, rendu transitoirement blanc, du diamant réellement blanc qui restait le roi des joyaux.

Chevreul avait consacré trente années de sa vie, avec une étonnante persévérance et une méthode à l'abri

(1) Ce bain de bruniture est obtenu avec la couperose verte, le sumac, la noix de galle, le bois d'Inde.

Digitized by Google

de toute critique, dans ces inextricables études sur les teintures, quand la chimie présentait à l'industrie les premiers et riches présents qu'elle avait su tirer du vil morceau de charbon. Il soumet aussitôt les colorants nouveaux à une étude comparative avec les anciens et en particulier les roses à la fuchsine sur soie avec les roses à la carthamine et les roses à la cochenille. Il reconnait que le colorant artificiel surpasse en éclat et en intensité les colorants naturels ; le représentant de la teinture et des couleurs n'a jamais vu d'aussi belle nuance ; il donne à la différence d'éclat une expression numérique par la comparaison avec les cercles chromatiques ; il est prêt à voter des remerciements à l'auteur de la découverte et avertit les dames qui portent du rose de carthame et à plus forte raison du rose de cochenille, d'éviter de se placer à côté de celles qui portent du rose de fuchsine.

Mais si la fuchsine a l'éclat de la rose, elle en a la fragilité : quatre heures d'insolation, l'*espace d'un matin !* suffisent pour la ternir sensiblement. Aussi Chevreul, en présence de ces résultats de ses expériences, jette le cri d'alarme : la fuchsine peut avoir droit d'entrée dans les ateliers où l'on fait de l'industrie, mais elle doit rester à la porte de l'atelier où l'on fait de l'art ; son signalement peut être séduisant mais il serait compromettant pour l'avenir des tissus de grand ameublement et surtout pour les tapisseries des Gobelins. Quant à l'acheteur, s'il tient à la solidité et s'il veut la payer, il devra faire ses distinctions de rose à la cochenille, rose à la carthamine, rose à la fuchsine et cette clause écrite servira de garantie à ses intérêts, sans poser d'entraves à la liberté du commerce et de l'industrie.

Digitized by Google

Quand nous avons vu Chevreul vingt-cinq ans après ses travaux sur la fuchsine, il étudiait l'alizarine artificielle dans ses applications à la teinture, il était disposé à continuer des essais sur sa solidité, commencés six mois auparavant; mais il tenait un autre langage et avait d'autres égards pour cette matière colorante qui détrônait la garance.

Chevreul, chimiste dans ses études de teinture, physicien et physiologiste dans ses études sur les couleurs, était encore aux Gobelins un artiste, appuyant toutes les règles de l'art décoratif sur les bases scientifiques de sa méthode *a posteriori* expérimentale.

Il formule magistralement ses principes sur les harmonies d'analogues et les harmonies de contrastes, domine dans ses aperçus toutes les questions d'esthétique, en multiplie les applications si intéressantes à la peinture, à la mosaïque, aux vitraux colorés des grandes églises gothiques, à l'impression sur étoffes, à l'imprimerie, à l'enluminure des cartes géographiques et des tableaux graphiques, à la décoration des édifices, à l'habillement des hommes et des femmes et aux uniformes de l'armée française, à l'horticulture, et surtout aux tapisseries des Gobelins et de Beauvais et aux tapis de la Savonnerie. (1) Il analyse savamment les conditions

(1) Il est superflu de dire que les métiers employés pour les tapisseries des Gobelins, de Beauvais, d'Aubusson, sont des métiers à la main. Bien des lecteurs seront plus étonnés d'apprendre que ces métiers qui réalisent les derniers progrès sont ceux qui se rapprochent le plus des métiers primitifs, de celui sur lequel Pénélope tissait sa toile, dans l'île d'Ithaque, en attendant le retour d'Ulysse. Les plus merveilleux ouvrages sont produits avec un outil d'une simplicité rudimentaire. Le métier se compose essentiellement de deux cylindres, l'un pour tendre la chaîne, l'autre pour enrouler le tissu au fur et à mesure de sa fabrication. Chaque fil de chaîne est attaché à une lame de bois par de petites ficelles au moyen de boucles ou d'étriers nommés *lisses*. Si la chaîne est tendue verticalement on a le métier à hautes lisses ; la chaîne est horizontale dans le métier à basses lisses qui ressemble au métier ordinaire du tisserand. Dans ces conditions il est évident que le métier à hautes ou à basses lisses ne fait rien dans l'exécution du dessin, c'est l'artiste qui fait tout, tandis que le

Digitized by Google

qui doivent présider au choix des modèles à la Manufacture des Gobelins et des fils colorés les plus propres à les reproduire avec le meilleur effet possible ; il calcule à ce point de vue les conséquences de la surface cannelée des tapisseries et de l'altérabilité des couleurs de la laine et de la soie, il expose le premier tous les principes auxquels se rapportent les effets optiques que présentent les étoffes de soie et s'arrête avec un luxe d'observations qui ne le cède qu'à la richesse du sujet, à faire l'application de ces principes à cette étonnante et incomparable variété d'étoffes qui composent la fabrication lyonnaise. Aussi la ville de Lyon a-t-elle accueilli avec honneur cet ouvrage qui fut imprimé aux frais de la Chambre de Commerce et qui eut la plus heureuse influence pour éclairer le goût et contribuer à maintenir la suprématie artistique de cette capitale de la soierie. Mais nous croyons devoir nous faire l'écho d'une plainte que Chevreul adressait à nos industriels : les travaux qu'il a faits auraient été mieux appréciés et seraient devenus plus classiques dans les écoles d'Angleterre que dans notre enseignement national.

métier Jacquard exécute lui-même, automatiquement, le dessin pour lequel on l'a monté avec tel jeu de cartons. (Voir Jacquard et note page 197.)

On se sert exclusivement aux Gobelins du métier à hautes lisses, à Beauvais et à Aubusson du métier à basses lisses. Le travail de ces tapisseries est d'une lenteur qui paraîtra incroyable à ceux qui n'ont pas examiné la question avec assez d'attention pour en entrevoir les difficultés. Aussi avec le métier à hautes lisses surtout, par conséquent aux Gobelins, le travail *annuel* d'un artiste tapissier répond au maximum à *un mètre carré* d'étoffe. Le point des Gobelins est sensiblement plus gros que celui de Beauvais et cependant un tapissier de Beauvais dépasse aisément, comme production de son année, son mètre carré d'étoffe, ce qui tient aux différences de conditions de travail dans le métier à hautes ou à basses lisses.

Digitized by Google

XI.

La machine humaine

« Les jours de mon pélerinage ont été courts et remplis de misères » disait à Pharaon le patriarche Jacob, arrivé déjà à l'âge de cent trente ans, mais comparant sans doute ses jours à ceux bien longs de Mathusalem (1). Les patriarches de l'époque actuelle ont pu tenir le langage du chef des douze tribus, en portant leurs regards sur l'illustre centenaire qui poursuivait son existence au-delà des bornes de la vie humaine, comme aussi à l'abri des souffrances et des infirmités que la jeunesse n'ignore pas toujours mais qui sont le cortège inséparable de la vieillesse.

Parmi les désirs naturels qui pullulent au fond du cœur de l'homme, il y en a un qui se retrouve toujours vivace, même dans l'âme du malheureux :

Plutôt souffrir que mourir
C'est la devise des hommes.

Chevreul, en étudiant toutes les connaissances humaines qui sont du ressort de la philosophie naturelle, en faisant l'« histoire des connaissances chimiques », aurait-il trouvé la *panacée universelle* des alchimistes ? Il n'en est rien. Chevreul n'avait ni secret pour ne pas souffrir, ni secret pour ne pas mourir.

La vieillesse avancée à laquelle étaient parvenus ses parents, la santé dont ils avaient joui, pouvaient être du plus heureux présage pour le fils. Si le point de

(1) Il vécut 969 ans.

Digitized by Google

départ de l'existence est encore, aux yeux de la science, enveloppé de tant de mystères, les observations ont suffisamment révélé l'empire des lois physiologiques de l'hérédité qui président à l'entrée dans la vie. Aussi, Chevreul rend-il un témoignage public de reconnaissance aux auteurs de ses jours pour la santé qu'ils lui ont transmise. Le corps reçoit la vie de son union, dans la personnalité humaine, avec l'âme dont il suit les impulsions, exécute les œuvres et partage la honte ou la gloire. Mais au point de vue de la longévité, et sans dépasser l'horizon des données naturelles du problème, il ne nous apparaît plus que comme une *machine vivante* et dès lors, comme on peut le dire de toute autre machine, l'harmonie de ses proportions, les conditions normales de chacun de ses organes, la force de résistance de l'ensemble constituent la première garantie de son fonctionnement et de sa longue durée.

Poursuivant notre raisonnement dans le même ordre d'idées, nous poserions volontiers comme second principe que pour une machine bien construite la condition la plus favorable à sa conservation, c'est de lui demander un travail régulier. Cette vérité, incontestable pour un moteur inanimé, s'applique absolument à la machine vivante. L'inactivité d'un organe a pour conséquence son atrophie, la suractivité par la production exagérée d'acide carbonique, dont il est le siège, rend cet organe incapable de fonctionnement. Un exercice bien ménagé y appelle le sang favorable à son entretien et lui permet de se prêter à de plus longs services.

Chevreul, physiologiste comme il était physicien et chimiste, jouissant jusqu'à sa centième année d'une excellente santé, avait suivi, pendant plus de cinquante ans, aussi invariablement que possible, une règle sage-

Digitized by Google

ment calculée, savamment équilibrée avec les aptitudes de sa constitution. Son lever, son déjeûner, sa promenade aux Gobelins, son travail de laboratoire, son retour au logis, son dîner, sa veillée, son coucher, toute sa vie de tous les jours, se reproduisant périodiquement et alternant avec un repos réparateur, lui avaient créé des habitudes dont il était résolument l'esclave. Il était, à ne considérer que la superficie des choses, comme le religieux vivant de cette règle à laquelle il a fait l'immolation volontaire de sa liberté.

Il a toujours bon appétit, est toujours alerte, toujours dispos pour le travail et dort toujours bien. Jusque dans les derniers jours de sa vie, le sommeil fut toujours fidèle à lui verser ses inappréciables douceurs. Chaque matin, quand son préparateur venait s'informer de son repos de la nuit, Chevreul, alors si différent de lui-même, répondait encore invariablement : « Je n'ai jamais mal dormi. »

Quand après sa fluxion de poitrine, le centenaire sentit venir progressivement l'affaiblissement de l'organisme, il dut se résigner à une modification dans ses habitudes, mais se remit à une autre règle que lui imposaient les circonstances. Toujours on pouvait dire de Chevreul, avec bien plus de vérité, ce que le poète attribuait comme caractère de distinction au héron de sa fable :

Il vivait de régime et mangeait à ses heures.

Toute machine réclame enfin des mesures de protection contre les causes d'altération qui pourraient compromettre son fonctionnement.

Chevreul évite avec soin et « fuit comme une peste » tous les excitants culinaires qui seraient une cause d'irritation pour l'estomac et dont il ne sentait d'ailleurs

Digitized by Google

nullement le besoin : par suite, pas trop de sel ni d'*épices* était la maxime fondamentale de la cuisine de Chevreul. Il redoutait aussi tous les *alcaloïdes*, sous quelque déguisement qu'ils lui fussent présentés ; pas même de tabac pour Chevreul. Il disait : « l'odeur m'en a toujours incommodé à ce point que mon fils Henri qui compte ses soixante-huit ans, un grand fumeur comme il est, ainsi que Nemrod, un grand chasseur devant l'Eternel, évite toujours avec grand soin de m'apporter l'odeur de la fumée. Et je lui en sais gré.»

D'une exactitude barométrique dans tous les actes de sa vie, mangeant toujours à heures fixes, prenant son temps, mastiquant bien, il quittait à chaque repas la table avec un reste d'appétit. L'histoire lui avait appris que Lacédémone proscrivait les citoyens trop gras. De famille médicale par son père et par sa mère, il avait observé qu'un médecin est rarement appelé pendant la nuit pour un malade à la diète. S'il n'avait pas tracé en grands caractères sur les murs de sa salle à manger la sentence de Salomon, il l'avait fixée dans son esprit d'une manière ineffaçable : « *Plures occidit gula quam gladius* » la table a tué plus d'hommes que la guerre.

Mais surtout, surtout ! pour Chevreul pas de discussion à table. Pour lui, la salle à manger, qui n'est pas le cabinet de travail, doit rester la salle à manger. Il est convaincu de la vérité de cette originale parole : « une discussion en mangeant c'est une pelote hérissée d'épingles qu'on avale. » Il est, sur ce point, plus absolu que Montesquieu qui déjà posait en principe qu'on ne doit causer à table qu'avec « son esprit de tous les jours. » Il disait que principalement la politique ne doit jamais être admise dans la salle à manger, et il

Digitized by Google

ajoutait : « ni nulle part ailleurs, selon moi. » D'aucuns pourraient trouver que la politique, qui est souvent la science des incapables, le rêve des têtes creuses, le marche-pied de l'ambition, pourrait bien aussi parfois s'imposer comme une forme de dévoûment, tant que la société n'aura pas que des Chevreul pour citoyens.

Les annales du crime et de la folie offrent une démonstration quotidienne de la surexcitation que produisent sur les centres nerveux et cérébraux les excès dans l'usage des boissons alcooliques. La médecine, la physiologie, la chimie biologique nous avertissent d'un commun accord des effets nuisibles de l'alcool. Chevreul a été un abstème renforcé. Chevreul s'est occupé et même préoccupé, mais en savant, de la question du vin (1). Bien plus il était président, mais président honoraire, seulement ! de la Société des Vins d'Anjou et il n'a jamais bu que de l'eau ! Au banquet qui lui fut offert à l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour célébrer son centenaire, il a fallu toute l'heureuse éloquence de M. le Ministre, il a fallu l'irrésistible *influenza* de toutes les illustrations réunies autour de lui pour que le Doyen de la Science française et du monde dérogeât à une habitude séculaire.

M. Goblet ayant bu à la santé de Chevreul, avait repris la parole après une ovation enthousiaste : « Mais, Messieurs, avait-il ajouté, je voudrais quelque chose de plus : je voudrais que M. Chevreul fît quelque chose pour nous, qu'il nous donnât un gage qui nous unit tous dans une même pensée. Le vin de Champagne,

(1) Il a même publié, de 1852 à 1885, des articles, nous en avons compté jusqu'à trente-deux, relatifs à culture, plantation, bouturage, échalassement de la vigne, à ses maladies : oïdium, phylloxera vastatrix, tuberculose, aux moyens de les combattre, aux procédés de vinification, au chauffage, au platrage, au sucrage et même au bouquet des vins.

Digitized by Google

Messieurs, est le vin français par excellence ; celui-là est bien le vin de France, il n'appartient à personne qu'à nous ; il est le sang français, généreux et brave ; il est l'esprit français ; il est la patrie. Que M. Chevreul rompe avec ses habitudes de près d'un siècle et qu'il veuille bien, pour nous, boire quelques gouttes de ce vin ; avec nous, il boira à la France. Vive la France ! » Et ce cri avait été répété par trois cents voix : Vive la France ! Le moment était solennel. Des tonnerres d'applaudissements avaient couvert la péroraison si patriotique de M. Goblet ; Chevreul, patriote aussi, luttant héroïquement contre sa vieille habitude, boit, pour une fois, deux gorgées de vin de Champagne, le vieux vin pétillant de la patrie française, et une nouvelle ovation lui prouve que la France a compris.

Mais pourquoi se demande-t-on, pourquoi Chevreul ne buvait-il que de l'eau ? Pourquoi faut-il faire vibrer la fibre patriotique pour obtenir qu'il boive... deux gorgées de vin de Champagne ? Chevreul nous en a donné lui-même en toute simplicité la vraie raison : il n'avait pas fait de vœu sur ce point ; il n'agissait pas davantage par vertu de tempérance, il obéissait à une répulsion naturelle, instinctive, invincible qu'il éprouvait et qu'il avait toujours éprouvée. Dans sa famille tous prenaient du vin, lui seul devait s'en abstenir. L'odorat, même avant que le vin lui eût touché les lèvres, lui avait déjà soulevé le cœur. Il lui fut ainsi bien facile de préférer l'eau. Du reste il avait, pour s'encourager dans cette voie, d'assez illustres exemples : Locke, Newton, Haller et bien d'autres ne burent jamais que de l'eau. Sans doute à notre époque où la consommation du vin surpasse si notablement la production, en ne buvant que de l'eau, de l'eau pure comme en

Digitized by Google

buvaient les ermites centenaires (1) il a eu une garantie de santé que n'ont pas tous les consommateurs de vin d'aujourd'hui, mais s'il n'a pas vécu cent ans parce qu'il n'a bu que de l'eau, il a vécu cent ans quoique ne buvant que de l'eau.

Tous ces détails si curieux sur le genre de vie de cet illustre centenaire, n'ont pas pour but de proposer à tous le régime qu'il a suivi. Ce sage selon le monde, comme parfois des sages devant Dieu, nous paraît plus admirable qu'imitable. Mais il y a une leçon de sagesse naturelle qui se dégage pour tous de cette conduite si régulière, de cette tempérance humaine, de cet empire de la raison, de cette constante rectitude de la volonté suivant les principes de la science, c'est la grandeur du caractère, qui orne son front d'une auréole d'un incomparable éclat.

Le régime n'est pas un moule dans lequel on puisse jeter tous les estomacs; la constitution est toute individuelle et se différencie avec autant de variété que les physionomies, et à chaque constitution correspondent des idiosyncrasies qui jettent le désarroi dans les arrêts formulés par la science. Chevreul ne peut prendre de vin, mais le vin, dans une certaine mesure, peut être utile à un autre; il n'éprouve que de l'aversion pour le poisson, pour un grand nombre de légumes, il n'a jamais pu se résoudre à boire du lait pur, mais le poisson, certains légumes, le lait pur peuvent être pour un autre des aliments nutritifs; le café le soutient, mais il en énerve d'autres; le chocolat est pour lui un

(1) St-Paul, premier ermite, se retirant au désert à l'âge de quinze ans et y vivant jusqu'à cent-treize ans; St-Antoine, autre père du désert, vivant jusqu'à cent-cinq ans. Et ils mangeaient leur morceau de pain ou leur frugale nourriture, auprès des claires fontaines.

Digitized by Google

apéritif, d'autres le trouvent lourd pour l'estomac. Si la science pose des principes généraux, chacun doit observer ses idiosyncrasies personnelles, se tracer une règle, s'y tenir fidèle et il en ressentira les salutaires effets, quand même dans sa constance il n'atteindrait pas à la hauteur de Chevreul, qui ne revenait jamais « à une chose lorsqu'il avait reconnu par l'expérience qu'elle lui avait été nuisible une première fois. »

XII.

La santé de l'âme

Chevreul était d'une haute stature et à cent ans il avait encore, dit un de ses biographes, « la jambe fine et le corps droit ». Il avait aussi bon œil : il se plaisait à reproduire, avec l'aide de son préparateur M. David, les expériences sur le contraste rotatif, devant les visiteurs des Gobelins, et discutait encore avec âme leurs appréciations sur les effets chromatiques produits. La surdité, le plus fréquent et le moins triste des apanages de la vieillesse, l'avait respecté. « Elégant de manières, d'une affabilité incomparable, il était rare qu'il n'eût point en vous accueillant, le sourire sur les lèvres. » Sa physionomie était sereine ; sa tête magnifique ; son front large et puissant était ombragé de cheveux blancs qui lui donnaient le rayonnement de l'inspiration.

Mais en Chevreul, contrairement au buste de la fable, tout était harmonisé. L'esprit qui anime le corps, l'âme qui est la force motrice de cet heureux organisme, manifeste l'accord parfait de la raison avec la volonté, révèle une nature morale pondérée qui n'a de passion que pour la vérité. Chevreul nous apparaît

Digitized by Google

comme la personnification de l'idéal que le poète païen traçait de l'homme sage, lui montrant la santé de l'âme unie à la santé du corps comme le bien suprême et le comble de ses vœux sur la terre (1).

Les sujets les plus disparates et les plus approfondis ont mis en relief l'étendue et la pénétration de son esprit, la puissance de son regard pour embrasser largement chaque question, en circonscrire nettement le cadre, et en étudier tous les détails avec la plus grande sagacité.

Il s'occupe des procédés de panification, des allumettes chimiques dites hygiéniques et de sûreté, des corps gras, de la distribution des connaissances humaines du ressort de la philosophie naturelle, de la méthode *a posteriori* expérimentale, de la baguette divinatoire, du pendule explorateur et des tables tournantes, des vins, de l'agriculture, de la physiologie, de la médecine, des phénomènes résultant de l'affaiblissement de l'entendement causé par l'âge, de l'histoire des connaissances chimiques, par-dessus tout de la teinture et des couleurs, et toujours les questions les plus obscures et les plus délicates sont traitées avec un bon sens et une logique auxquels on doit rendre justice. (2)

Au 26 décembre 1870, dans la période la plus critique du siège de Paris, il expose magistralement devant l'Académie des Sciences la conclusion catégorique de ses longues et sérieuses études sur l'ensemble de l'univers et sur les merveilles de l'être vivant. C'est une profession de foi religieuse, c'est un défi jeté à la

(1) *Orandum est ut sit mens sana in corpore sano.* (JUVÉNAL)

(2) M. Godefroy Malloizel a rattaché à 547 numéros les travaux que Chevreul a publiés de 1806 à 1886.

Digitized by Google

libre-pensée. Quand l'homme est en face d'un magnifique monument, il lui importe peu de savoir si les pierres sont calcaires, siliceuses ou magnésiennes, marbre, grés, granit ou porphyre, ce qu'il admire c'est la pensée intelligente qui a disposé les matériaux. De même le savant ne peut s'arrêter à la connaissance de la cause immédiate des phénomènes que lui présentent les êtres vivants, ce serait se borner à la connaissance de la nature des pierres de l'édifice, mais « porté, par la loi de la continuité des idées, bien au-delà des limites où l'observation rigoureuse de la méthode *a posteriori* expérimentale l'avait arrêté », Chevreul arrive à proclamer la nécessité de l'existence d'*une puissance divine créatrice.* Le Muséum est devenu son cloître, le laboratoire sa cellule, la conquête de la vérité son objectif. Le fruit premier de ses recherches a été la découverte de quelques-unes de ces grandes lois qui régissent les phénomènes naturels ; mais c'était trop peu pour lui de ces quelques rayons épars, « la pureté de son zèle scientifique » méritait une autre récompense et le Dieu des Sciences, vrai soleil de la vérité, souverain Maître des lois de sa création, se laissait entrevoir par le regard pénétrant de l'infatigable observateur.

Homme d'une intelligence supérieure, Chevreul était encore un homme d'esprit. Son fidèle cocher, Joseph, avait, sans doute pour les meilleures raisons, voulu décliner une course et lui avait répondu : *Mon* cheval est trop fatigué, Chevreul lui répliqua aussitôt : Vous attellerez le *mien*. Il venait de prendre un nouveau préparateur ; et il lui dit : « Il faut que vous ayez du courage pour accepter d'être mon préparateur ; j'en ai déjà tué quatre ! » Dans le courant de 1889, une de ses promenades de prédilection était celle de la tour Eiffel. C'est merveilleux, disait alors l'éminent savant, en

Digitized by Google

voyant grandir la gigantesque pyramide : c'est la huitième merveille du monde. » On lui parlait dans sa centième année des tentatives ingénieuses et des sérieux résultats obtenus dans la direction des ballons, Chevreul mettait fin à une description trop longue : « En résumé, je demande, là, comme toujours, la preuve et on ne me la donne pas. Mais puisqu'ils nous assurent qu'ils dirigent à leur volonté leur ballon, qu'ils viennent me prendre ici, à ma fenêtre, tous les jours de séance à l'Institut, qu'ils m'y conduisent et m'en ramènent. Ça m'évitera de descendre et monter les deux étages de mon escalier. »

Jusqu'en 1883, il n'avait eu pour la photographie qu'une sorte de répulsion que l'on a peine à croire dans un savant chimiste, et jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans il s'était obstinément refusé à toute demande de poser. Il fut pourtant vaincu, et c'est lui-même qui raconte à M. Nadar cette circonstance avec une grâce toute juvénile.

« Je montais en voiture pour me rendre à l'Institut. Un Monsieur m'aborde avec beaucoup de politesse. « Monsieur Chevreul ! vous pouvez me rendre un immense service ! » J'objecte l'heure avancée ; il insiste et me demande la permission de m'accompagner dans ma voiture, pour m'exposer ce qui l'intéresse. A peine installé : « Monsieur, vous pouvez faire mon bonheur ou ma ruine. Je suis photographe ! » Je bondis, mais il ajoute aussitôt : « L'Empereur du Brésil, vous savez ? Don Pedro, qui est un vrai savant, qui m'a donné l'ordre de la Rose ? L'Empereur du Brésil tient à avoir votre portrait, et si je l'exécute, c'est mon avenir assuré ! » Au nom de Don Pedro, je cédai. »

S'il avait cédé à Don Pedro, il ne paraissait pour-

Digitized by Google

tant pas réconcilié avec la photographie quand il disait à une de ses parentes qui lui demandait ce rare portrait : « Non, non ! tu ne le verras pas, j'y suis trop laid. On a tenté une épreuve au soleil, j'y pleure, une autre à la lumière électrique, j'y ricane affreusement. » (1)

Le centenaire avait toute sa mémoire. C'était un des caractères qui frappaient le plus les visiteurs des Gobelins après une conversation avec Chevreul : dans tout ce qu'il racontait, à quelque époque plus ou moins éloignée que remontassent les faits, il n'omettait jamais ni un nom, ni une date. Quelques mois avant sa mort, il avait l'occasion de rappeler qu'il se trouvait de garde aux Tuileries en 1814, quand Napoléon revint de l'île d'Elbe. « Tout-à-coup, ajoutait-il, un factionnaire se précipita dans le poste tout effaré, en s'écriant : « Voilà l'Empereur ! J'ai manqué en laisser tomber mon fusil. » Tous les souvenirs de sa première enfance se retrouvaient encore dans sa mémoire et dans ses impressions.

Il aurait pu publier des détails du plus vif intérêt sur les scènes émouvantes dont la terrible Révolution de 93 et la guerre de Vendée l'avaient rendu témoin. A ceux qui le pressaient de le faire il répondait invariablement : « Jamais ! Ces pages, suivant que je flétris ou glorifie les actes des uns ou des autres, me feraient réclamer ou rejeter alternativement par chacun des partis ; je n'appartiens à aucun, je suis à la France. »

(1) M. Paul Nadar, artiste photographe et ami de Chevreul, a cependant pu reproduire, en 1886, les attitudes et les expressions de la vivante physionomie, correspondant aux diverses impressions du centenaire *interviewé*. Il est vrai que s'il fallait pour Niepce et Daguerre un quart d'heure de pose au soleil, il ne faut plus, après Eastman, qu'un deux-millième de seconde. Ajoutez à ces merveilles de la photographie celles du phonographe et dites s'il manque quelque chose pour donner satisfaction complète à la postérité.

Digitized by Google

Il a confirmé ces paroles en donnant des preuves d'un véritable patriotisme.

Mme Lullin avait atteint cent ans et Voltaire lui disait : « Par votre esprit vous plaisez à cent ans. » Ces paroles pouvaient s'adresser sans flatterie à notre spirituel centenaire.

L'académicien Fontenelle avait vécu quatre-vingt-dix-neuf ans, onze mois et quelques jours, il lui avait manqué si peu pour atteindre à cette glorieuse distinction plus enviée qu'enviable, plus célébrée que méritoire. Mais il lui avait manqué un don plus précieux que celui des années et c'est lui-même qui nous en fait l'aveu, quoi qu'il en coûte tant à l'homme de dire du mal non de son esprit, mais de son cœur : « Il me manqua d'aimer. » Chevreul a eu plus que pleine la coupe des jours rêvés ; il a passé dans l'activité du travail les années que les contes d'enfance nous faisaient entrevoir sous de frais ombrages, au milieu des douceurs d'un paisible sommeil ; mais surtout il n'a pas vécu sans cœur. Si Mme de Tencin a pu lancer à l'auteur de la *Pluralité des Mondes* cette cruelle apostrophe : « Ce n'est pas un cœur que vous avez là, c'est de la cervelle comme la tête. » Chevreul, au contraire, avait formé autour de lui une atmosphère de chaudes sympathies ; il était aimé et lui-même aimait.

Il avait dédié un de ses ouvrages à son père et à sa mère en témoignage de reconnaissance. Il en dédie un autre : *Histoire des Connaissances chimiques*, à Mme Sophie Chevreul née Davalet, en reconnaissance de quarante-quatre années de bonheur et il ajoutait cet éloge qui témoignait des attentions d'une âme délicate : « Elle joignait à un cœur aimant et exquis le naturel de l'esprit, la pureté du goût et la distinction des

Digitized by Google

manières. » Doué lui-même, à un haut degré, de ces aimables qualités qu'il savait reconnaître et apprécier dans les autres, il mérita ce culte de vénération que les natures supérieures imposent à tout leur entourage, et que la fidèle et dévouée compagne de sa vie lui garda toujours.

Une intéressante communication à l'Académie des Sciences, en 1871, avait donné lieu à « une discussion qui menaçait de devenir irritante. » Inspiré par un noble sentiment de fraternité académique, il mit généreusement fin à un débat dans lequel son triomphe allait coûter une humiliation à un ancien collaborateur.

On se rappelle la noble conduite qu'il tint pendant le siège de Paris. A l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il voulut supporter avec ses compatriotes les privations et les fatigues ; il voulut rester fidèle gardien du Muséum, ce patrimoine de tout le monde savant. Plus de quatre-vingts bombes prussiennes dévastèrent les galeries et les collections, des projectiles éclatèrent « près du laboratoire où le noble vieillard poursuivait ses travaux. » (1)

(1) ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 9 Janvier 1871.

Bombardement du Muséum d'histoire naturelle.

Déclaration.

« Le Jardin des plantes médicinales, fondé à Paris par édit du roi Louis XIII, à la date du mois de janvier 1626,

« Devenu le Muséum d'histoire naturelle par décret de la Convention du 10 juin 1793,

« Fut bombardé,

« Sous le règne de Guillaume 1er, roi de Prusse, comte de Bismarck, chancelier,

« Par l'armée prussienne, dans la nuit du 8 au 9 janvier 1871.

« Jusque-là, il avait été respecté de tous les partis et de tous les pouvoirs nationaux et étrangers.

« E. Chevreul, *directeur*.

Paris, le 9 de janvier 1871.

L'abbé Lamazou, vicaire de la Madeleine et élève du Muséum, adressa à

Digitized by Google

L'Académie des Sciences, et avec elle l'Europe civilisée, sentit grandir son admiration pour ce savant octogénaire, quand il vint devant ses collègues, au lendemain du jour où s'accomplit cet acte de vandalisme, protester dans un noble sentiment de patriotisme et d'indignation contre cet homme et contre ce peuple, tournant la précision scientifique à la destruction de ce qui avait été jusque-là respecté par tous les pouvoirs nationaux et étrangers.

Quand il fut donné à la France de travailler à réparer ses ruines, et à Chevreul de reprendre ses études favorites, le deuxième étage du bâtiment de l'administration au Muséum redevint le séjour du calme et de la paix ; le grand français se remit à converser tranquillement chaque jour avec ses frères, les illustres morts, les Newton, dont les vieux livres lui faisaient entendre le langage et dont il admirait le génie ; il s'acheminait ainsi dans le travail de la pensée, dans la sérénité de la vie, à l'abri de la fièvre de la politique, de la fièvre des plaisirs, de la fièvre de la fortune, de la fièvre de l'alcoolisme, respecté plutôt qu'oublié par la mort, vers cette apothéose qui couronna la fin de sa carrière.

XIII

La glorification

Les brillantes conquêtes poursuivies par Chevreul durant quatre-vingts ans dans les champs de la science, eurent leur retentissement en dehors des Gobelins et

Chevreul dans un noble langage son adhésion à cette protestation et s'offrit de la faire graver à ses frais sur une plaque de marbre qui serait placée sur la façade principale du Muséum.

Digitized by Google

du Muséum, en dehors même de la France, dans les sociétés agricoles, artistiques et scientifiques qui s'honoraient de le compter parmi leurs membres.

En 1825 (9 août) il obtint dans la section de chimie de l'Académie des Sciences, la place que la mort de Proust, son compatriote, venait de laisser vacante ; en 1828 (23 novembre) il devint membre de la Société Royale de Londres, puis successivement de tous les les instituts et de toutes les grandes Sociétés Savantes de l'Europe. (1) Il fut pendant plus de cinquante ans membre de la Société d'agriculture de France, qui eut en lui de longues années un vénéré Président. (2) Il fut de 1821 à 1840, examinateur de chimie à l'école polytechnique. A diverses reprises, en 1864 et en 1869, il est nommé pour cinq ans, directeur du Muséum dont il était depuis 1830 et dont il fut jusqu'à sa mort professeur administrateur. Nous le voyons aussi membre des Jurys internationaux des Expositions universelles de Londres et de Paris.

Les distinctions honorifiques ne manquèrent pas d'apporter au savant l'éloquent et légitime témoignage de la reconnaissance publique pour les intéressants travaux, fruits d'une prodigieuse activité, qui se succédaient sans interruption.

En 1828, il est chevalier de la Légion d'honneur ; avant 1830, il est officier ; il est commandeur le 24 septembre 1844, grand-officier le 12 août 1865, grand-

(1) Académie Royale de Stockholm 1829, Académie des Sciences de Copenhague 1833, Académie Royale de Berlin 1834, Institut des Etats-Unis 1845, Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg 1853, membre honoraire de l'Association américaine pour l'avancement des sciences, le 28 août 1886.

(2) Membre en 1832, il fut élu président en 1849. Il était de tradition, jusqu'à la fin de sa vie, qu'on le nommât président une année sur deux.

Digitized by Google

croix le 5 janvier 1875. Il reçut aussi le grand collier de l'ordre du Brésil et fut décoré d'un grand nombre des ordres de l'Europe.

Diverses circonstances (1) appelèrent sur son nom, par leur caractère exceptionnel, l'attention universelle et contribuèrent à faire de Chevreul le savant le plus populaire du monde entier.

L'Académie des Sciences voulut fêter un peu à l'avance (2) le centenaire de son illustre Doyen.

La fluxion de poitrine, qui venait d'ébranler sa constitution, devait rendre ses collègues craintifs, et l'exemple de Fontenelle les avertissait d'être prudents. C'est le 17 mai qui avait été choisi. Chevreul entre dans la grande salle de l'Institut, au bras de M. Frémy, directeur du Muséum, et va prendre place sur son fauteuil, près de son fils, invité aux honneurs de la séance.

M. le Président, l'amiral Jurien de la Gravière, dans un noble langage, lui a offert le témoignage de l'affection, du respect, de l'admiration de l'Académie des Sciences que personne ne pouvait avoir mérité mieux que Chevreul. Ce que ses collègues ont voulu honorer, célébrer dans la « verte et majestueuse vieillesse de Chevreul, ce n'est pas la durée, c'est avant tout l'emploi qu'il a su faire

(1) En 1852 il avait reçu le prix de 12.000 fr. de la fondation du marquis d'Argenteuil ; en 1872, l'Académie des Sciences lui avait remis solennellement une médaille commémorative de son cinquantième anniversaire (il était membre associé libre de l'Académie de Médecine depuis 1823 ;) en 1882 la Société nationale d'Agriculture avait fêté le cinquantième anniversaire du jour où elle l'avait compté parmi ses membres; les fêtes du centenaire en 1886, dont le dernier écho se fit entendre à l'Académie des Sciences dans la séance du 6 septembre, lorsque M. Berthelot présenta un exemplaire d'un volume ayant pour titre : *Hommage à M. Chevreul à l'occasion de son centenaire, 31 Août 1886*, et comprenant sept travaux de chimistes français de la nouvelle génération.»

(2) Il lui manquait encore jusqu'au 31 août 1836 quelques mois pour avoir accompli ses cent ans.

Digitized by Google

de « ce bienfait exceptionnel de la Providence. » Le choix de l'Académie, pour laisser au centenaire un souvenir de cet hommage de ses collègues, s'est porté sur un chef-d'œuvre doublement français : l'artiste est M. Dubois, le sujet, l'étude et la méditation, le type n'appartient pas au passé, le ciseau n'avait qu'à reproduire les traits du cher Doyen de l'Académie pour offrir un chef-d'œuvre : le *Penseur français.*

Chevreul est ému au-delà de toute expression et en remerciant ses confrères de ce témoignage d'affection qu'ils lui donnaient et de cet honneur qu'il n'eût jamais osé rêver, il ajoutait spirituellement que « s'il avait eu le malheur de naître à une heure où notre patrie était en proie à la guerre civile, l'expérience lui avait appris plus tard combien grande est l'influence du temps pour remettre les choses en place. »

Au 30 août, la Société nationale d'agriculture a ouvert la série de ces ovations qui devaient acclamer le savant, portant sur ses épaules le poids d'un siècle de labeurs. M. Louis Passy, député de l'Eure, retraça dans un intéressant discours toute la carrière de Chevreul et particulièrement l'influence qu'il exerça sur les travaux de la Société nationale d'agriculture et de la Société d'horticulture qui fut d'après ses idées partagée en sections. Les présidents des onze sections sont venus, à tour de rôle, féliciter le centenaire avec un bouquet. (1) M. Charles Brongniart, préparateur au Muséum, s'adressant au « Doyen des étudiants de France»

(1) M. Lecouteux, vice-président, offrit au nom de la Société, une réduction en bronze d'un bas-relief, représentant *La Pensée*, avec cette inscription sur le socle : « A M. Chevreul. Membre de la Société nationale d'Agriculture depuis 1832, son président depuis 1849, hommage de ses confrères, le 31 août 1886 »

M. Lenoël lui remit en lui adressant les paroles les plus élogieuses, un album contenant les lettres de félicitations des stéariniers du monde entier.

Digitized by Google

et commentant ce titre que Chevreul s'est donné lui-même (1) et qu'il semble le plus affectionner, lui remit une médaille commémorative (2) qui perpétuera dans un rayonnement séculaire la physionomie de ce bienfaiteur universel, de ce grand Français si dévoué à la science et à la patrie, et qui restera comme un témoignage du respect et de l'admiration de toutes les nations civilisées.

Le 31 août eut lieu, au Muséum, sous la présidence de M. Goblet, ministre de l'Instruction publique, une séance des plus solennelles. Déjà au 5 janvier 1886, une première séance du centenaire avait réuni l'association générale des étudiants de Paris, sous la présidence de M. Delcambre. Mais au 31 août, la fête prend un éclat et une majesté que rien ne peut surpasser. Le mobilier national avec les plus merveilleuses tapisseries anciennes et modernes de la Manufacture des Gobelins et les serres de la ville de Paris avaient rivalisé pour donner à la grande salle le plus splendide coup d'œil. Quand Chevreul fait son entrée, une toile se lève et laisse apparaître la statue de Chevreul représentant le patriote de 1870 souriant et tenant à la main la baguette divinatoire. Quinze discours ont

(1) On trouve, d'après le Dr Farge, l'origine authentique de ce nom charmant de *Doyen des Etudiants de France*, dans la réponse de Chevreul à l'abbé Lamazou. Dieu seul sait combien le vénérable professeur est redevable au savant élève du Muséum, au ministre des autels d'un Dieu de paix, au « théologien qui loin de repousser les sciences comme ennemies, les considère avec raison comme les plus puissants auxiliaires du sentiment religieux. »

(2) Au droit, cette médaille représente le portrait de Chevreul avec cette inscription : Michel-Eugène Chevreul, Membre de l'Académie des Sciences.

Au revers, Chevreul est assis et reçoit des palmes que lui présente la jeunesse. Autour de cette scène on lit :

La Jeunesse française au Doyen des étudiants

31 août 1786. — 31 août 1886.

Digitized by Google

été prononcés, formant le plus imposant et le plus flatteur de tous les concerts qui aient été composés à la gloire d'un homme.

Cette ovation se termina par un banquet à l'Hôtel-de-Ville. Chevreul présidait. A huit heures sonnant à l'horloge de l'Hôtel-de-Ville, M. Jansens se leva et d'une voix émue célèbre les cent ans du vieillard, *minute pour minute*, de sonner pour Chevreul. Le moment est solennel, l'impression est profonde, tous les regards sont fixés sur l'auguste vieillard qui penche la tête et semble se recueillir. Au dessert, les discours commencent, M. Goblet, dans une péroraison oratoire, remporte une victoire inespérée sur la sobriété séculaire du grand Français qui boit à la Patrie quelques gorgées de vin de Champagne.

Cette fête eut un succès complet. La tapisserie, la stéarinerie, la sculpture, la musique, l'éloquence, la poésie même avaient fait merveille pour la décoration des salles et le charme des séances. Si la première République, avant d'envoyer un Lavoisier porter sa tête à l'échafaud, avait pu dire, par l'organe de ses représentants : « La République n'est pas obligée de faire des savants ». (1) — Est-ce que les nations libres ont besoin d'une caste de savants égoïstes et spéculatifs, dont l'esprit voyage constamment par des sentiers perdus dans la région des songes et des chimères ? » (2) au moins la troisième République savait honorer ses savants et former au front de la Science cette auréole de respect et de vénération à laquelle elle a droit par sa divine origine.

(1) Jean Bon St-André.
(2) Bouquier.

Digitized by Google

Philippe V, après l'éclatante victoire de Villa-Viciosa, avait dormi sur un lit de drapeaux enlevés à l'ennemi. Chevreul, revenant au Muséum à onze heures, après les splendeurs de la journée du centenaire, pouvait dormir en paix sur un lit de couronnes, au milieu du rayonnement des illuminations, bercé au bruit des fanfares triomphales et des applaudissements les plus enthousiastes, encensé par les hommages plus précieux encore que toutes les célébrités du monde entier étaient venues déposer à ses pieds. Après une telle apothéose ne dut-il pas se croire un Dieu ? Chevreul sait trop bien que les circonstances extérieures sont impuissantes à produire la transformation des espèces ; homme avant le 31 août, il se regardera encore comme un homme, après les enivrements.... de ce triomphe ; et rentré chez lui à onze heures portant ses cent ans, il était sorti le lendemain à 10 heures du matin, selon son habitude, et s'était rendu au comité consultatif des Arts et Manufactures dont il était président.

Ces détails sur les fêtes du centenaire étaient d'un vif intérêt ; ils étaient par la gloire du Doyen des étudiants une éloquente prédication pour la jeunesse ; ils ajoutaient une éclatante confirmation aux appréciations que nous avons portées sur cet homme incomparable et sur son œuvre. Nous les devions à la mémoire du savant qui à cent ans trouvait encore et exprimait, d'une voix très sûre, de fines et aimables paroles pour remercier ceux qu'il se plaisait à nommer ses *camarades*, pour exprimer la surprise que lui causait à lui-même son centenaire, pour adresser des souhaits de paix universelle qu'il entrevoyait dans un prochain avenir et rendre un solennel hommage à son vieil ami Newton, qui lui avait servi de guide dans ses recherches sur la philosophie des couleurs.

Digitized by Google

En voyant tout ce que je vois et en entendant tout ce que j'entends, je ne saurais assez vous dire quel est mon embarras. Je voudrais cependant remercier dignement tous mes camarades : vous permettrez que j'emploie aujourd'hui ce mot, qui n'est pas déplacé dans la bouche du doyen des étudiants.

C'est que, si je ne suis plus un jeune homme, je ne suis pas non plus un ci-devant jeune homme. Je suis trop ami de la vérité pour poser pour ce que je ne suis pas. Dans la pièce du *Ci-devant jeune homme*, qu'on donnait aux Variétés, celui-ci demandait à son tailleur, pour mieux suivre la mode qui était d'avoir des pantalons très collants, de lui faire un pantalon si collant qu'il ne puisse pas y entrer. Je cite cette anecdote pour montrer que, dans une longue vie, tout change bien des fois, qu'il faut s'attendre à tout et se préparer même à des événements imprévus. C'est ainsi que mon centenaire est une surprise pour moi-même.

On a eu raison de dire tout à l'heure que j'avais toujours eu confiance dans le temps. C'est une mode d'être pessimiste. En ce qui me concerne, je ne suis absolument ni pessimiste ni optimiste ; mais quand on vieillit, on devient par la méditation optimiste à un point de vue général. On voit qu'avec le temps le progrès se fait inévitablement, et il se fera plus vite encore par le secours de la science. La race humaine est perfectible et c'est ce qui fait sa supériorité. L'histoire même du siècle nous donne cet enseignement.

J'ai, à cent ans, des souvenirs de l'âge de cinq à six ans. Ces souvenirs de ma jeunesse sont bien douloureux. Ils datent de la sanglante époque de la Révolution, et dans l'Ouest la guerre civile exerçait alors ses ravages. Il est évident que malgré les luttes contemporaines, les mœurs se sont adoucies, et nous sommes autorisés à espérer que nous ne reverrons plus de pareils jours. Et puis les voyages se font maintenant si facilement, que les peuples vivent les uns chez les autres et que les savants se donnent la main à travers les distances et se regardent comme des amis. Je parle des savants, mais je parle aussi des hommes au cœur chaud et aux idées généreuses. Aussi, la paix universelle, qui semblait autrefois un rêve, deviendra peut-être une réalité. Voilà mes souhaits, voilà les bienfaits du temps, dans lesquels je voudrais voir les générations nouvelles avoir plus de confiance.

Digitized by Google

Je remercie M. Passy, M. Lecouteux, M. Brongniart, tous les orateurs de cette journée et mes excellents confrères, de leurs bonnes paroles. Je remercie le comité qui s'est occupé de la médaille commémorative de mon centenaire. M. le Secrétaire perpétuel m'a adressé une allocution qui m'a vivement touché. M. Passy me connaît bien; mais surtout je tiens à lui dire qu'il a bien fait de parler de Newton comme il en a parlé. Newton était un homme de génie. Je ne saurais trop le répéter, et je souhaite qu'on apprenne à l'étudier et à le connaître comme je le connais. Quand Newton a dit que la couleur était en nous, quand il a dit qu'il fallait chercher la cause de la cause, il a dit la vérité même, à la recherche de laquelle j'ai consacré ma vie. Il m'est très agréable qu'on m'ait fourni aujourd'hui l'occasion d'envoyer à l'Angleterre le souvenir de mon admiration pour Newton. Je me tiens pour satisfait de rester pour la France le doyen des étudiants.

Ce discours du centenaire consacre le souvenir des derniers éclairs d'une grande intelligence qui s'éteint pour la terre et les suprêmes accents d'un grand cœur qui va cesser de battre.

XIV.

Le sommeil.

L'affaiblissement était venu graduellement. Bientôt le centenaire prend tous ses repas sur son lit, ne se lève plus qu'à une heure et ne fait de promenade qu'en voiture de 2 à 5 heures. Quelques jours avant sa mort, il était descendu de voiture au chantier de la tour Eiffel et contemplant le colosse de fer, il s'était écrié: « Oh! que c'est beau! » En le ramenant au Muséum, le mercredi 3 avril, son cocher eut beaucoup de peine à lui faire monter les deux étages de son appartement. Il avait fait sa dernière promenade.

Digitized by Google

Nous empruntons à *La Nature* le récit de ses derniers moments :

« Le centenaire a gardé sa lucidité d'esprit jusqu'au samedi 6 avril 1889. Peu de temps auparavant, son fils venait de mourir à l'âge de soixante-dix ans ; cette triste nouvelle fut cachée à M. Chevreul qui, presque tous les jours, s'informait de l'état de santé de son fils qu'il croyait malade. Le dimanche 7, M. Chevreul ne reconnaissait plus ceux qui l'entouraient ; la journée du lundi se passa dans l'agonie, le vieillard ayant une respiration haletante. Il rendit le dernier soupir le mardi 9 avril 1889, à 1 h. 30 du matin.

Avec lui s'éteint tout un siècle de travail, de probité et d'honneur ; le doyen des étudiants de France, en descendant au tombeau, y fait disparaître une des plus belles intelligences de notre génie national, et une des plus grandes gloires scientifiques de notre patrie. »

Au lendemain de l'exécution de Lavoisier, (1) Lagrangre disait à un ami : « Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête et cent ans peut-être ne suffiront pas pour en produire une semblable.» La tête de Chevreul n'est pas tombée si prématurément, ni d'une manière si violente, mais on ne trouve pas sur la route du temps, à chaque étape séculaire, une semblable intelligence unie à une semblable volonté, en un mot une tête de Chevreul.

(1) Il avait 50 ans et 8 mois.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCLUSION

Le lecteur a vu se dérouler, dans les pages qui précèdent, la vie des dix personnages qui doivent avoir leur buste ou leur statue à l'École Nationale des Arts Industriels de Roubaix.

Documents en mains, il peut asseoir une appréciation motivée sur chacun de ces candidats au Panthéon de notre industrie et voir quel est celui qui mérite le premier rang dans la série roubaisienne (1) et dans la série nationale (2).

A notre humble avis, nous le disons sans hésitation, en considérant la nature du développement intellectuel, la somme de travail dépensé, l'importance des résultats acquis, la portée d'influence sur le mouvement scientifique et industriel, Alfred Motte et Michel-Eugène Chevreul sont les deux notoriétés les plus remarquables.

L'un peut personnifier le *Penseur français*, l'autre le *Travailleur roubaisien*. Ce n'est pas que le penseur n'ait pas travaillé, car l'exercice du système nerveux, dans l'effort de la pensée qui poursuit la vérité, représente du travail, comme l'exercice du système musculaire qui déplace une masse. Ce n'est pas que le travailleur n'ait pas pensé, j'en appelle à ces journées si bien remplies et à ces longues heures d'insomnie

(1) Pierre de Werchin, L. J. Castel, A. Decrême, Ernould-Bayart, Alfred Motte.

(2) Vaucanson, Jacquard, Philippe de Girard, Heilmann, Chevreul.

Digitized by Google

pendant lesquelles il roulait ces grands projets qui intéressaient à un si haut point l'avenir de Roubaix.

Mais nous avons voulu, par ces qualifications de travailleur roubaisien et de penseur français, caractériser la diversité de l'œuvre à laquelle chacun a consacré sa vie, comme aussi la nature différente des richesses qu'ils nous ont léguées. L'un a tracé son sillon dans les champs de la science, l'autre a lancé au vent ses panaches de fumée au-dessus des champs de bataille de l'industrie ; l'un a répandu la lumière, l'autre a distribué le pain ; l'un a conquis plus de gloire dans le monde, l'autre s'est assuré plus de reconnaissance dans notre ville ; l'un doit avoir la préséance sur l'autre, car la science prime l'industrie, mais ils doivent se donner la main, et faire le pendant l'un de l'autre, Chevreul personnifiant le génie de la science française, A. Motte, le génie de l'industrie roubaisienne.

Au moins notre Alfred Motte a d'autres titres à la reconnaissance de Roubaix que le souvenir d'une *castelline ;* au moins Alfred Motte est un industriel dans l'âme et un Roubaisien pur sang, qui se rattache à notre cité par son berceau, par sa résidence, par son tombeau, par ses rudes labeurs, par la magnificence et la perpétuité de sa bienfaisance (1) ; au moins A. Motte, avec son génie des entreprises, a exercé son influence profonde dans toutes les branches de l'activité roubaisienne : il vit encore et continue dans ses nombreuses et importantes usines, il vit encore et continue dans ses fils à soutenir cette lutte victorieuse qui conduit

(1) Le Bureau de Bienfaisance de Roubaix vient d'être autorisé par arrêté préfectoral à accepter le don de 400.000 francs de la famille Alfred Motte. V. p. 137.

Digitized by Google

Roubaix par degrés rapides à une véritable suprématie industrielle.

D'autre part, le Doyen des Etudiants de France, qui est bien sans conteste le doyen d'âge de nos dix personnages, n'est-il pas aussi leur doyen par la renommée et la science ? Et si nous ne lui réservions pas la première place dans la série nationale, les porcelaines de Sèvres, les corbeilles de nos jardins, les Fées de la mode, les plus somptueux monuments avec l'art décoratif de leurs vitraux, de leurs mosaïques, de leurs peintures, les manufactures d'Aubusson, de Beauvais, des Gobelins, le Muséum d'histoire naturelle emprunteraient une voix pour proclamer la gloire sans égale de Chevreul, et les Bougies de l'Étoile renouvelleraient l'illumination du centenaire pour faire resplendir sa statue d'un incomparable éclat. Si les Vaucanson, les Jacquard, les Philippe de Girard, les Heilmann ont perfectionné des mécanismes pour accomplir plus industriellement des opérations manufacturières, Chevreul a créé des industries prospères et des méthodes scientifiques plus riches encore en résultats que les industries elles-mêmes (1). Si notre peigneuse, notre métier à filer, notre métier à tisser ont accompli des merveilles, ces merveilles sont la fortune de l'Angleterre, de l'Allemagne, aussi bien que de la France ; mais les nations rivales nous envient encore, et jusqu'à ce jour sans succès, les tapisseries des Gobelins et le nom de Chevreul restera inséparablement uni à cette œuvre qui maintient la suprématie artistique de la France.

(1) A l'occasion du prix de 12.000 fr., M. Dumas disait en s'adressant à son confrère : « Le prix consacre l'opinion de l'Europe sur des travaux servant encore de modèle à tous les chimistes ; c'est par des centaines de millions qu'il faudrait nombrer les produits qu'on doit à vos découvertes. »

Digitized by Google

C'est pourquoi, incapable de dissimuler des regrets que nous croyons légitimes (1), comme de méconnaître les titres réels qui appellent la reconnaissance publique (2), nous avons exprimé en toute liberté l'appréciation à laquelle nous a conduit l'étude sérieuse des faits et contribué pour notre part à rendre aux grands artisans de la gloire industrielle de Roubaix et de la gloire artistique de la France, les honneurs qui leur sont dus dans une école, à la fois roubaisienne et nationale.

Nous aimons à espérer que ces notices biographiques seront pour la jeunesse studieuse un précieux enseignement. A côté des œuvres d'art par lesquelles la sculpture a voulu conserver les traits physiques des physionomies, le travail que nous lui offrons met en relief et la puissance de l'intelligence et l'énergie de la volonté. Puissent nos jeunes Roubaisiens s'inspirer de ces exemples qui parlent si éloquemment et se rappeler toujours que ce qui fait la vraie grandeur de l'homme c'est sa valeur morale, la noblesse de ses inspirations et la persévérance de sa volonté dans la poursuite du progrès et de la vérité.

En déposant la plume, nous formulons un vœu, c'est que l'École Nationale des Arts Industriels, libre

(1) Nous croyons avoir à regretter qu'*un seul* personnage de la série roubaisienne ait sa *statue*, que ce personnage choisi ne soit pas un *roubaisien*, qu'il y ait *trois*, même *quatre* personnages pour le tissage, qu'il n'y ait aucune représentation du *commerce*, aucune représentation pour la *section artistique* de l'Ecole nationale des Arts industriels.

(2) Alexandre Decrême, Ernoult-Bayart, Alfred Motte, Jacquard, Philippe de Girard, Heilmann, Chevreul nous paraissent avoir les titres les plus légitimes à la reconnaissance publique pour les services rendus à l'industrie textile.

Pierre de Roubaix, Decrême, Vaucanson, Jacquard, Philippe de Girard, Heilmann ont donné leurs noms à des rues de Roubaix, Chevreul a sa rue et sa Place. N'y a-t-il pas quelque lacune à combler ?

Digitized by Google

de toute entrave, loin du trouble des menées politiques, travaille dans la puissance de ses moyens d'enseignement à poursuivre le but de sa fondation, et à former des coloristes habiles, des dessinateurs de bon goût, des fabricants de progrès, des teinturiers de première force, des apprêteurs de renom : elle aura ainsi bien mérité de la Ville et de la Patrie.

L'abbé H. VASSART.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

lus en séances ordinaires

DURANT L'IMPRESSION DU VOLUME.

MM. L'ABBÉ COURQUIN. — *Le prix de revient de l'éclairage au gaz et de l'éclairage électrique. — Les perfectionnements apportés dans l'éclairage électrique par incandescence.*

TH. LEURIDAN. — *Notices sur Pierre de Werchin, Louis-Joseph Castel, Alexandre Decrême et Ernoult-Bayart. — Les fiscs royaux d'Annappes et de Gruson. — Les Sires de La Haye à Roubaix.*

L'ABBÉ TH. LEURIDAN. — *Le Clergé Wallon pendant la Révolution française* (chapitre III et IV). — *Histoire de l'Institution Notre-Dame des Victoires de Roubaix* (chapitre VIII et IX.)

L'ABBÉ VASSART. — *Les acides dans l'industrie textile. — Les Eaux potables à Roubaix. — Notices sur Chevreul et sur Alfred Motte.*

Digitized by Google

OUVRAGES REÇUS

Jusqu'au 1er Janvier 1889.

1° Des MEMBRES DE LA SOCÉTÉ:

M. Alex. Faidherbe. Une collection de brochures et de volumes.

Dr Landry. — Revue électro-homœopathique internationale, Année 1888.

L'abbé Th. Leuridan. — Notice sur une propriété de l'Hôpital de Seclin à Vieux Berquin.

2° Des SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES:

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie, *Bulletin* année 1887, n° 4 ; année 1888, nos 1, 2, 3. — *Mémoires*, 3me série, t. X.

Cambrai. — Société d'Emulation, *Mémoires*, t. XLIII.

Lille. — Société des Sciences, *Mémoires*, 4me Série, t. XIV.

Lyon. — Musée Guimet, *Annales*, t. XV.

Nord. - Société industrielle, *Bulletin*, XVIe année, 1888.

Roubaix. — Chambre de Commerce, *Annales*, année 1888.

Rouen. — Société d'Emulation, *Bulletin*, année 1887-1888, 2 volumes.

Rouen. — Société industrielle, *Bulletin*, année 1888.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts, *Revue agricole, industrielle et artistique*, t. XL, 1888.

Digitized by Google

WASHINGTON. — Smithsonian institution, *Report* 1886, 1re partie.

3° DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES. — *Bibliographie des Sociétés savantes de France.*

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Discours de M. Ed. Lockroy prononcé à la Sorbonne, en 1887.*

Digitized by Google

LISTE

DES

Membres de la Société d'Emulation de Roubaix

Bureau :

Président.	MM. l'abbé GHESQUIER.
Vice-Président	PROUVOST-BÉNAT.
Secrétaire.	TH. LEURIDAN.
Bibliothécaire-Archiviste . . .	WIBAUX-MOTTE.
Trésorier	ALEX. FAIDHERBE PÈRE.

Membres honoraires de droit :

Le Maire de la ville de Roubaix.

Les Doyens et Curés des paroisses.

Le Supérieur de l'Institution Notre-Dame des Victoires.

Le Président du Tribunal de Commerce.

Le Président de la Chambre de Commerce.

Membres honoraires élus :

Monseigneur DESPREZ, cardinal, archevêque de Toulouse ; 13 mai 1871.

M. le Chanoine DAYEZ, doyen de Saint-Pierre, à Douai; 24 juin 1871.

Monseigneur DELANNOY, évêque d'Aire ; 21 décembre 1872.

M. MOUTON, vicaire-général d'Aire ; 21 décembre 1872.

Digitized by Google

Membres titulaires :

MM.

1. Leuridan (Théodore), C ✠, Archiviste-bibliothécaire de la ville de Roubaix, membre de la Société des Sciences de Lille et de la Commission historique du Nord.
2. Faidherbe (Alexandre), ✠.
3. Dubar-Ferrier, Industriel.
4. Vassart (l'abbé Henri) ✠, Professeur des Cours publics de teinture.
5. Faidherbe (Aristide), Instituteur communal.
6. Scrépel-Chrétien (Louis), ✠, Industriel.
7. Ernoult-Delattre (François), Industriel. — 12 juillet 1869.
8. Bossut (Henri), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 12 août 1869.
9. Vernier-Blanquart (Achille), Directeur de la Caisse commerciale, ancien Président du Tribunal de Commerce. — 16 septembre 1869.
10. Ferrier (Edouard), ancien Président du Tribunal de Commerce. 8 novembre 1869.
11. Musin (Alfred), ✠, ancien Directeur de la Condition publique.— 19 octobre 1872.
12. Wibaux-Motte, Industriel. — 21 décembre 1872.
13. Reboux (Alfred) ✠, Imprimeur. — 12 février 1876.
14. Ghesquier (l'abbé Jean-Baptiste) Professeur à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires. — 1er juillet 1883.
15. Leuridan (l'abbé Théodore). — 26 janvier 1884.
16. Mertens (Guillaume), Directeur de l'usine à gaz de Roubaix.— 1er mars 1884.
17. Destombes (Pierre), Adjoint au Maire de Roubaix.— 1er mars 1884.
18. Prouvost-Bénat, Industriel. — 26 juin 1885.
19. Béghin (Auguste), Professeur de Sciences. — 26 juin 1885.
20. Courquin (l'abbé), Professeur de Sciences. — 28 août 1885.
21. Petit (Léon), avocat. — 17 décembre 1886.
22. Faidherbe (Alexandre) fils. — 22 avril 1887.

Membres associés libres :

MM.

1. Lefebvre (Jean), Industriel.
2. Deledalle (Achille), Industriel.

Digitized by Google

MM.

3. Deregnaucourt (Ferdinand), Architecte.
4. Droulers-Prouvost (Charles), Industriel.
5. Lepoutre (Auguste), ancien député du Nord.

Membres correspondants :

MM.

1. Jaudeau, ✠, Professeur de sciences, à Tourcoing.
2. Rogier (Arnould), ✠, Professeur au Collège de Chauny.
3. Grimonprez (Eugène), ancien membre titulaire, à Valenciennes.
4. Paquet (Alphonse), docteur en médecine, à Lille.
5. Dehaisnes (Mgr. C.) Archiviste honoraire du département.
6. Le Plé (Am.), ✠, docteur en médecine, Professeur à Rouen.
7. Sinsoilliez (l'abbé), ancien membre titulaire, curé d'Haspres.
8. Landry, Docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Paris.
9. Delgrange, Docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Landas.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Notices sur les personnages qui doivent être représentés par des statues ou des bustes à l'École Nationale des Arts industriels de Roubaix. . .	1
Avant-propos.	5
I. Pierre de Werchin, par M. Th. Leuridan.	7
II. Louis-Joseph Castel, par M. Th. Leuridan.	23
III. Alexandre Decrême, par M. Th. Leuridan.	29
IV. Ernoult-Bayart, par M. Th. Leuridan. .	41
V. Alfred Motte, par M. l'abbé Vassart. .	51
VI. Jacques Vaucanson, par M. l'abbé Vassart.	147
VII. Marie-Joseph Jacquard, p. M. l'abbé Vassart.	165
VIII. Philippe de Girard, par M. l'abbé Vassart.	199
IX. Josué Heilmann, par M. l'abbé Vassart .	227
X. Michel-Eugène Chevreul, par M. l'abbé Vassart.	251
Conclusion	327
Travaux des membres de la Société . . .	333
Ouvrages reçus jusqu'au 1er Janvier 1889. .	334
Liste des Membres de la Société.	336
Table des matières.	339

Digitized by Google

Digitized by Google

336831

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME V.

(TOME XII DE LA COLLECTION.)

1889.

ROUBAIX
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17
1890

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX.

DEUXIÈME SÉRIE,

TOME V.

(TOME XII DE LA COLLECTION.)

1889.

ROUBAIX
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17
1890

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1905 L

Digitized by Google

LES

EAUX POTABLES

DE

ROUBAIX-TOURCOING

PAR

M. L'ABBÉ VASSART

Président de la Société d'Émulation de Roubaix

Nous ne poursuivons d'autre but que celui d'être utile en venant soumettre en toute liberté aux membres de la Société d'Emulation quelques réflexions qui peut-être ne seront pas pour eux sans intérêt.

Ils ont pu lire dans le *Journal de Roubaix* les remercîments qu'ont adressés les conseils municipaux de Roubaix et de Tourcoing à MM. les ingénieurs de la commission préfectorale et à M. Binet, directeur du service municipal des eaux, ainsi que les « bravos unanimes » qui ont accueilli la motion de M. le Dr Carrette, félicitant notre administration municipale et en particulier M. le Maire et M. Vinchon, adjoint, qui ont su par leur énergie et leur tenacité mener à bonne fin cette affaire importante des eaux potables. Nous trouvons donc à l'ordre du jour et au premier rang parmi les questions qui doivent intéresser les villes de Roubaix et de Tourcoing la grosse question des eaux qui vient ainsi naturellement faire le sujet de nos premières réflexions.

Digitized by Google

DES EAUX POTABLES

1° Etat de la question.

Nous allons donc enfin avoir des eaux potables : la commission mixte et les conseils municipaux des deux villes ont dit leur dernier mot, ils ont voté la dépense nécessaire et l'exécution des travaux n'attend plus que la ratification des décisions par la signature des autorités gouvernementales.

L'importance de cette question pour Roubaix, ville de plus de 100.000 âmes, ne peut échapper à personne et les municipalités qui viennent de se succéder n'ont pas manqué de s'en préoccuper. M. Vinchon, dans son remarquable rapport, a voulu rendre le juste tribut de reconnaissance aux efforts qui avaient été tentés depuis 1873. Depuis cette époque, en effet, la question était nettement posée, des crédits avaient été votés, des travaux avaient été entrepris, des rapports avaient été déposés par des commissions d'ingénieurs et le comité d'hygiène.

Les études qui avaient été faites avaient conduit à écarter les eaux de rivières, les eaux de la Lys corrigées, les eaux du bassin de la Deûle, les eaux de la vallée de la Marque, y compris celles de Bouvines, de Barbieux, d'Hem, de Willems, de Wasquehal et l'on était forcé, quoiqu'il dût en coûter, de s'éloigner jusqu'à la vallée de la Scarpe. Là il fallait éviter le voisinage de la ville de Douai, la proximité des mines de l'Escarpelle et le rapprochement de la ville de Marchiennes.

On crut pouvoir s'établir sur la ligne de Marchiennes à Anhiers passant par Vred, Pecquencourt et Lallaing et

Digitized by Google

c'est définitivement à la nappe d'eau de ce bassin que les commissions d'un commun accord, ont demandé le volume d'eau potable nécessaire pour l'alimentation de Roubaix et de Tourcoing.

2° De la quantité d'eau.

La vallée de la Scarpe pourra-t-elle fournir l'eau en quantité suffisante pour ces deux villes ?

Les forages qui ont été exécutés d'abord par M. Binet en 1883 au Prétolu et à la Tourberie et qui donnent 14.000 mètres cubes en 24 heures, puis ceux de moindres dimensions exécutés par la commission à Pecquencourt et à Lallaing et donnant ensemble un débit de 9.000 mètres cubes, enfin d'autres sondages de recherches ont convaincu la commission mixte des eaux, que la nappe à laquelle on allait s'alimenter « était suffisante non seulement pour les besoins présents (15.000 mètres cubes) mais encore pour les besoins futurs, quelque grands qu'ils puissent se révéler.

Les explications et renseignements fournis par les ingénieurs des ponts et chaussées faisaient en effet considérer le volume d'eau de cette nappe souterraine comme illimité, « cette nappe étant alimentée par l'infiltration des eaux pluviales dans des terrains d'une étendue extrêmement considérable (10 lieues carrées au moins) recevant une quantité d'eau telle qu'elle ne sera jamais influencée par l'alimentation des deux villes. »

Ces prévisions se fortifiaient encore par l'étude d'une alimentation en eau potable puisée dans une couche géologique de même constitution mais d'une étendue moindre que celle de la vallée de la Scarpe et fournissant pourtant depuis 35 ans, sans abaissement piézométrique, 60.000 m. cubes en 24 heures pour une population de 400.000 âmes, dans le vallon de Deptford-Creck, en Angleterre.

Digitized by Google

Il y a donc de quoi satisfaire aux besoins des 2.909 maisons de Roubaix et des 1.463 maisons de Tourcoing qui réclament l'eau potable en quantité suffisante, et d'un grand nombre de maisons qui ne tarderont pas à venir puiser aux mêmes sources si les eaux municipales répondent aux promesses des commissions.

3. De la qualité de ces eaux comme eaux potables

Ces eaux qui vont jaillir pour Roubaix et Tourcoing sont-elles des eaux potables, des eaux réellement bonnes au point de vue de l'hygiène ?

La science des hommes compétents nous rassure complètement sur ce point.

A. D'abord les eaux provenant de ces forages ont une température constante qui est en moyenne de 12° C. Or, si l'on consulte les ouvrages d'hygiène les plus autorisés, on voit qu'ils s'accordent à reconnaître que les eaux pour être bonnes comme eaux potables doivent être fraîches, mais non froides en hiver et tièdes en été et c'est là un des points de vue qui portent à rejeter comme eaux potables les eaux des rivières.

Quand les eaux sont tièdes en été, elles ne désaltèrent pas, ce qui excite à chercher dans la quantité le rafraîchissement désirable et l'on s'expose ainsi à des sueurs énervantes. Si elles sont froides en hiver, elles peuvent compromettre la santé et amener des engorgements glandulaires. C'est pourquoi il est à désirer que la température des eaux potables soit comprise entre le 15° et 9° c.

B. Les eaux potables doivent être limpides, incolores, inodores. Si des matières terreuses ou organiques étaient tenues en suspension dans l'eau, ou si des matières donnant lieu à une coloration ou à une odeur s'y trou-

Digitized by Google

vaient en dissolution, cette eau serait impropre aux usages domestiques et ne serait pas une eau potable. Cette considération pèse d'un bien plus grand poids que la question de température pour faire rejeter les eaux de rivières et en particulier les eaux de la Lys qui sont plus ou moins troubles, colorées, à odeur malsaine, ces conditions défavorables provenant des résidus industriels ou des matières organiques en dissolution surtout à l'époque du rouissage du lin. Les eaux des forages de Pecquencourt sont au contraire d'une grande limpidité et parfaitement incolores et inodores.

C. Les auteurs hygiénistes qui ont traité la question des eaux potables s'accordent à demander que les eaux potables soient bien aérées, une eau bien aérée étant dite légère, par opposition à une eau mal aérée qui est lourde pour l'estomac. Ceux qui vont plus loin dans leurs explications ajoutent que les eaux potables doivent contenir par litre 25 à 50 centimètres cubes de gaz contenant 8 à 10 0/0 d'acide carbonique, le reste étant formé d'un mélange d'oxygène et d'azote le premier dans la proportion de 30 à 33 0/0, et le second dans la proportion de 70 à 67 0/0.

L'acide carbonique y remplit, de l'avis de tous, un rôle favorable en donnant à l'eau une saveur agréable ; l'azote paraît ne produire aucun effet et à l'oxygène serait attribué un effet utile dans la digestion. Cette assertion n'est que trop souvent répétée sans qu'aucune observation directe en ait démontré la vérité. Ce qui est certain, c'est qu'il faut se défier d'une eau qui ne contiendrait pas d'oxygène libre, parce que l'absence de ce gaz pourrait être un indice de la présence de matières organiques qui l'auraient absorbé et qui alors rendraient l'eau très nuisible.

Digitized by Google

On rapporte que le peuple le plus nombreux du monde, les Chinois ne se servent que d'eau préalablement bouillie et par suite privée d'air. Si cette observation est vraie, nous serions bien inclinés à penser que l'oxygène n'a dans l'eau potable aucune influence directe sur la digestion. Sans doute l'oxygène est nécessaire dans l'eau pour entretenir la vie des poissons, puisque cet oxygène est nécessaire à leur respiration branchiale ; mais quand il s'agit d'eau potable il n'est point démontré que l'oxygène ait quelque effet pour provoquer la secrétion du suc gastrique, comme cela est si bien établi pour l'acide carbonique.

Tel est le rôle des gaz qui se trouvent habituellement dans l'eau potable. Quant à leurs proportions relatives, on en trouve l'explication dans les deux remarques suivantes : 1° C'est que les gaz constitutifs de l'air atmosphérique, c'est-à-dire l'oxygène et l'azote se dissolvent dans l'eau d'après leur coefficient respectif de solubilité, ce qui montre pourquoi l'air dissous dans l'eau est plus riche en oxygène (30 à 33 0/0) que l'air atmosphérique qui n'en contient que 21 0/0.

2° Suivant l'observation de M. Péligot, la pluie en tombant dépouille l'air atmosphérique de l'acide carbonique qu'il contient et cet acide carbonique se retrouve en dissolution dans les eaux provenant de ces pluies, ce qui explique cette proportion relativement si forte d'acide carbonique dans l'air des eaux potables.

Quoiqu'il en soit, les dispositions du projet assurent l'aération de l'eau qui pourra s'aérer à l'usine élévatoire avant d'être refoulée dans la conduite ascensionnelle et qui après son long parcours pourra s'aérer de nouveau dans le réservoir supérieur des Bonnets qui présente une surface d'eau de 4800 mètres carrés.

Digitized by Google

D. Les hygiénistes s'accordent à reconnaître que les eaux potables doivent contenir en dissolution des matières salines dans la proportion minimum de 0 gr. 15 et peuvent en contenir comme maximum 0 gr. 5 par litre. Ce sont les matières salines qui, avec l'acide carbonique, communiquent aux eaux potables cette légère saveur agréable qu'elles doivent avoir, au lieu de ce goût fade et insipide que l'eau pure a par elle-même. Ces matières salines ont aussi pour effet d'apporter à l'organisme des matériaux plus ou moins importants, en particulier pour la charpente osseuse.

D'abord faisons remarquer qu'on ne peut prendre pour eaux potables des eaux alcalines ou sulfureuses qui devraient à la présence de ces composés du soufre ou des métaux alcalins une saveur désagréable et des propriétés nuisibles. On avait analysé les eaux de la nappe souterraine de la vallée de la Scarpe, située à 150 mètres au-dessous du sol et nommée le *Torrent*, mais ces eaux étaient alcalines et sulfureuses et furent comme telles rejetées par une commission composée de MM. Flament et Masquelez, ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, Matrot, ingénieur des Mines et Gosselet, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lille.

Pendant les années 1877 et 1878, une somme de 40,000 francs a été dépensée pour exécuter sur la propriété Famechon, à Barbieux, un forage qui fut poussé à 180 ^{m} ; l'analyse de l'eau de ce forage fut faite en 1879 et cette eau, trouvée comme celle du Torrent sulfureuse et alcaline, fut rejetée par le comité d'hygiène.

En résumant les données généralement admises sur le rôle des matières salines en dissolution dans l'eau potable, nous pouvons regarder les bicarbonates de soude, de chaux et même de magnésie comme favorables à l'ali-

Digitized by Google

mentation, l'acide carbonique ayant pour effet de provoquer la sécrétion du suc gastrique et la base, chaux ou magnésie, pouvant saturer les acides développés dans l'estomac par la digestion.

Les chlorures alcalins seraient aussi utiles, pourvu que leur proportion ne fût pas assez forte pour communiquer à l'eau une saveur salée ; et la proportion qui existe dans les eaux est du reste sans importance, eu égard à la quantité de chlorure de sodium qui passe, et avec profit incontestablement, dans l'assaisonnement des aliments.

Le sulfate de chaux n'apporte aucun élément utile pour la digestion, il ne concourt pas non plus comme le bicarbonate de chaux au développement du système osseux ; il peut même sous l'influence d'une fermentation spéciale donner lieu à la formation d'acide sulfhydrique, mais ses effets nuisibles ont été souvent exagérés par les hygiénistes surtout relativement à la production des calculs vésicaux à l'état d'urates, d'oxalates ou de phosphates de chaux constituant la pierre ou la gravelle.

Les observations précises manquent encore pour appuyer cette assertion ; Bouchardat avance même que tel remède reconnu efficace contre les calculs contiendrait relativement une forte proportion de sulfate de chaux. La question a donc encore ses côtés discutables mais pourtant le sulfate de chaux parait avoir un rôle plutôt nuisible qu'utile.

Toutes les eaux contiendraient au moins quelques traces de phosphate, mais généralement ce sel n'est pas signalé dans les analyses · elles contiendraient aussi de la silice qui est indiquée dans les analyses, mais le plus souvent dans une proportion qui est sans danger ; elles pourraient aussi contenir du fer qui, dans une très faible

Digitized by Google

proportion, n'aurait qu'un effet utile dans leur emploi comme eaux potables.

Enfin nous avons donné comme maximum 0 g. 5 pour le résidu fixe par litre ; nous ajouterons qu'en tenant compte des observations précédentes, une eau contenant surtout du bicarbonate de chaux pourrait être employée comme boisson sans effet nuisible quand même son résidu minéral fixe atteindrait ce maximum. Mais, comme une distribution d'eau potable doit fournir de l'eau qui soit propre à d'autres usages domestiques comme la cuisson des légumes, le lessivage du linge, il est avantageux de faire choix d'une eau qui ne dépasse pas 30 degrés hydrotimétriques ce qui correspond à 0 g. 3 de résidu fixe par litre, le dosage de l'acide sulfurique ne doit pas indiquer plus de 35 millg. par litre, ni celui du chlore plus de 30 millig. par litre. (1)

Telles sont les considérations qui dominent la question de la qualité de l'eau relativement aux gaz et aux matières salines en dissolution. Appliquons ces bases d'appréciations à l'eau des forages de Pecquencourt. La teneur en chaux a été trouvée 0 g. 157 par litre dans les deux analyses qui ont été faites au laboratoire de l'école des ponts-et-chaussées, chiffre qui n'a rien d'inquiétant ni d'exagéré, surtout si l'on remarque que ces eaux ne contiennent que 9 à 15 millig. en acide sulfurique et 10 à 14 millig. en chlore, aucune trace d'alumine et de fer et comme sels calcaires surtout le bicarbonate de chaux qui

(1) Cette teneur 35 millg. par litre en acide sulfurique anhydre est prise comme base d'appréciation dans certaines distributions d'eau potable et regardée comme une limite que ne doit pas dépasser une bonne eau. Le comité consultatif d'hygiène de France considère non comme bonne, ni comme passable, mais comme mauvaise une eau qui en contient 50 millg. On sait que les eaux de la Deûle (sources de Seclin) en contiennent 53,4 et celles de Bouvines 52.1 millg.

Digitized by Google

est le sel le plus avantageux pour l'usage de l'eau comme boisson.

E. Nous arrivons maintenant dans notre étude au point de vue le plus important à considérer quand il s'agit d'eaux potables : nous voulons parler de la présence des matières organiques, organisées ou vivantes qui peuvent être en suspension ou en dissolution dans l'eau. La condition que tous les hygiénistes réclament avec une imposante unanimité et de la manière la plus absolue, c'est que les eaux potables soient exemptes le plus complètement possible de matières organiques et surtout organisées. Le grand mouvement d'études qui se produit de nos jours autour de ces micro-organismes qui sont devenus les petites bêtes les plus intéressantes du monde, dont on parle tant et que l'on connait encore si peu, qui faisaient depuis toujours tant de mal et qu'on pensait si peu à combattre, ce grand mouvement d'études bactériologiques est venu donner une nouvelle importance à cette considération. Jusqu'à notre époque avec la vieille sagesse de tous les peuples le savant lui-même pouvait vous dire : « *Il ne faut pas chercher la petite bête.* » De nos jours, les plus petits savants vous accuseraient d'ignorance scientifique si, en recherchant l'étiologie d'un mal plus ou moins mystérieux encore, vous n'affirmiez pas avec un imperturbable aplomb « qu'il faut chercher la petite bête » le microscopique « et maudit animal d'où venait tout le mal. »

Les savants, ayant à leur tête dans cet ordre d'idées l'illustre M. Pasteur, ont réparti dans une classification qui se complète par les découvertes de chaque jour, ces myriades de micro-organismes en indiquant l'espèce de travail, de fermentation ou le plus souvent de maladie (1)

(1) Parmi les ferments *solubles* nous ne mentionnerons que les zymases animales, cadavériques et rabiques. Parmi les ferments *figurés* qui se divisent en

Digitized by Google

que l'on rapporte à chaque classe de ces infiniments petits.

Cette branche de la science n'est encore qu'à son début, mais ce que l'on en sait suffit pour expliquer l'attention toute particulière des hygiénistes sur les matières organiques ou organisées. C'est le point sur lequel il y a le moins de concessions à faire. Aussi la commission en rejetant les eaux de rivières motive son refus surtout par les matières organiques que ces eaux tiennent en dissolution.

« La commission condamne aussi au point de vue potable, l'épuration des eaux de la Lys. La dépense à faire atteindrait 4 centimes le mètre cube ; l'eau pourrait être claire, inodore peut-être, mais elle ne serait pas entièrement débarrassée des matières organiques qu'elle contient. »

L'eau des forages de Pecquencourt au contraire, comme le constate le rapport d'après les analyses qui ont été faites à deux reprises au laboratoire de l'école des Ponts-et-Chaussées, présente surtout le grand avantage de ne pas renfermer de traces de matières organiques, « qualité qui doit être recherchée avant tout pour une distribution d'eau potable et ne se rencontre nulle part au même degré que dans les eaux artésiennes, qui ont subi dans les couches perméables du sous-sol une filtration parfaite. »

Après avoir ainsi jeté un coup d'œil rapide sur les renseignements fournis par les analyses de l'eau des

schizomycètes et en *schizophycètes* comprenant dans chaque division des *zymogènes*, des *chromogènes* et des *pathogènes* nous ne citerons comme exemples dans les schizomycètes pathogènes que *oïdium pulmoneum* (pneumothorax) *leptothrix* (choléra) *micrococcus diphtericus* (diphtérie) etc., et dans les schizophycètes pathogènes : *zymostosis gracilis* (albuminerie), *bacterium punctum et catenula* (rougeole et scarlatine), *bacillus de la tuberculose* (phthisie), *bacterium termo, bi lysis typhoïdes, microsporon septicum* (fièvres intermittente, typhoïde, etc.) *streptococcus* (érysipèle) etc.

Digitized by Google

forages de Pecquencourt et surtout après avoir posé en fait d'après ces analyses que cette eau ne contient pas traces de matières organiques, aurions-nous toutes les garanties au point de vue de ces intéressants microbes ? Ou bien sommes-nous quand même exposés à avaler avec cette eau les germes d'une maladie dont ils sont reconnus les agents redoutables ?

D'un côté, beaucoup d'hygiénistes admettent que les miasmes spécifiques de la fièvre typhoïde se propagent à distance comme ceux de la variole, de la scarlatine, de la rougeole ; et les eaux potables pourraient avoir une influence étiologique sur l'origine du foyer primitif de ces maladies ou sur la production du premier cas qui donne ensuite naissance aux miasmes spécifiques. (1)

D'un autre côté vous pouvez donner à un chimiste de l'air à analyser : il vous dira la proportion d'oxygène, la proportion d'azote, de vapeur d'eau et d'acide carbonique que cette air contient, il vous dira même si cet air est plus ou moins vicié par des matières organiques ; mais ne lui demandez pas si ces matières organiques portent avec elle des miasmes varioleux, scarlatineux et autres non moins terribles ; il sera forcé de confesser son impuissance. Quand il s'agit des eaux potables il se trouve en face des mêmes difficultés, ou mieux des mêmes impossibilités. (2)

(1) Si l'air peut servir de véhicule à ces bactéries qui s'introduisent alors par les voies respiratoires comme dans les cas du bacille de la tuberculose; le plus souvent c'est par l'eau potable et par conséquent par le canal digestif que pénètre la contagion, comme dans la plupart des cas de choléra, de fièvre typhoïde, de diphtérie, etc.

(2) Sans doute il y a scientifiquement des méthodes pour les recherches microbiologiques, puisque les eaux de la vallée de la Scarpe ont été étudiées sous ce rapport à l'observatoire de Montsouris, par M. Marié-Davy, mais ces observations exigent des installations exceptionnelles.

Digitized by Google

C'est dans cet état de choses, devant ce problème à tant d'inconnues, que les sommités de la science moderne déclarent qu'on peut avoir les plus grandes présomptions en faveur d'une eau qui ne contient pas de matières organiques et qui contient suffisamment de gaz oxygène dissous, mais « qu'on ne peut jusqu'ici se prononcer avec certitude sur leur salubrité que par l'observation de la santé des populations qui en ont fait un long usage. »

L'un des membres des plus distingués de la Faculté et de l'Académie de médecine de Paris, « place cette enquête bien au-dessus de l'analyse chimique, quelque exacte qu'elle nous paraisse. » Aussi le rapport contient-il une note qui aurait pu passer inaperçue mais que nous tenons à relever pour répondre aux inquiétudes que les explications scientifiques auraient pu faire naître : « Une longue expérience prouve que l'usage de ces eaux paraît satisfaisant aux habitants des pays qui s'en servent, notamment dans la vallée de la Scarpe où le peu de profondeur de la nappe au-dessus du niveau naturel du sol donne lieu à beaucoup de fontaines jaillissantes.

Ils ne connaissaient pas sans doute d'autre analyse, ces religieux qui savaient pourtant si bien choisir pour y fixer leurs monastères ou leurs abbayes, les lieux qui pouvaient leur offrir le meilleur air et la meilleure eau. La vallée de la Scarpe avait été l'objet de leur attention et de leurs préférences, et l'existence des abbayes de Marchiennes et d'Anchin est une présomption que les amis de l'histoire se plairont à invoquer en faveur de la bonne qualité des eaux auxquelles Roubaix et Tourcoing vont aller puiser.

Digitized by Google

4° Du tarif des eaux potables pour les abonnés

Les eaux potables seront-elles à la portée de tout le monde ?

Comme nous l'avons fait ressortir, le projet de captation des eaux du bassin de la Scarpe a seul paru acceptable pour le présent et pour l'avenir.

Ce projet nécessite une énorme dépense, mais quel moyen d'avoir une eau convenable, en quantité suffisante et à meilleur marché ? Ce projet nécessite pour la ville de Roubaix, dont la part contributive est de 70 0/0, un emprunt de 4.396.000 francs remboursable sur les produits de l'exploitation et au besoin sur les ressources ordinaires de la ville en 40 annuités égales à partir de 1892.

C'est assez dire qu'il faut dans l'économie du projet et vu l'état des finances de la ville, que cette eau soit vendue, comme l'eau de la Lys est vendue.

Le tarif a été publié et nous n'avons pas à le discuter, Ce que nous croyons devoir faire remarquer, c'est l'intelligente sollicitude de l'administration pour les petits abonnés. Une somme de 250.000 francs a été réservée pour l'installation, aux frais des villes, des compteurs et branchements pour les 1.000 premiers abonnés.

Une seconde disposition en faveur des petits abonnés, autorise des abonnements collectifs, de telle sorte qu'un seul et même branchement, un seul et même compteur peut alimenter des immeubles voisins, ce qui réduira pour chacune des familles co-abonnées le prix de l'eau réellement utilisée. Ainsi pour 7 fr. 50 par trimestre la ville s'engage à fournir 50 seaux d'eau par jour.

Si 4 ménages s'abonnent, chaque ménage pour 7 f.50 par

Digitized by Google

an pourra avoir 12 seaux 1/2 d'eau par jour ; donc pour 0.15 ou trois sous par semaine, chaque ménage aura 12 seaux 1/2 par jour. Certes nous voudrions ardemment qu'il fût possible aux administrations d'aller encore plus loin dans leurs concessions en faveur des familles pauvres si nombreuses dans les courées, mais en attendant nous nous réjouissons à la pensée qu'avec 2 centimes par jour, et sous ce rapport la charité particulière viendra certainement au secours des familles pauvres, la femme de ménage pourra, sans être obligée de pomper, avoir à sa disposition tous les jours 12 seaux d'eau, bien limpide, bien fraiche, exempte complètement de cette odeur si caractéristique des eaux de la Lys, offrant toutes les garanties pour l'alimentation et rendant facile cette belle propreté qui est la richesse de la pauvreté.

5° De l'application des eaux potables aux usages industriels.

Ces eaux qui seront tout d'abord des eaux potables pourront-elles secondairement devenir des eaux industrielles ?

En d'autres termes, la distribution des eaux potables devant, d'après le projet, amener à Roubaix plus d'eau que n'en réclament les usages domestiques, l'excédent pourra-t-il être avantageusement employé par l'industrie ?

La *commission mixte* a demandé à l'Ecole de Teinture un rapport sur la valeur comparative des eaux de la Lys et des eaux des forages de Pecquencourt, au point de vue des usages industriels. Le rapport que nous avons eu l'honneur d'adresser à la commission mixte est une réponse affirmative à la question que nous venons de poser, et montre l'avantage relatif que l'industrie roubaisienne peut trouver

Digitized by Google

dans la distribution de ces eaux. Nous croyons être utile en donnant ce rapport :

Rapport du professeur de l'Ecole de Teinture à la commission mixte des Eaux.

« La commission mixte des Eaux a demandé à l'Ecole de Teinture section de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix, un rapport sur la valeur comparative au point de vue de l'Industrie textile, des eaux de la Lys et des eaux des forages de Pecquencourt.

» Le professeur directeur de l'Ecole de Teinture, a procédé avec le concours de M. Pierre Fournier, préparateur et de M. Victor Bantegny, professeur-adjoint à l'Ecole de Teinture, aux essais demandés par la Commission mixte des eaux, et a l'honneur d'adresser à la dite Commission le résultat de ses premières études sur cette question si importante pour les villes de Roubaix et de Tourcoing.

» Relativement aux usages de l'eau dans l'industrie textile de Roubaix et de Tourcoing, trois points devaient surtout nous préoccuper ; la limpidité de l'eau, la présence du fer, le dosage de la chaux, ou mieux le degré hydrotimétrique.

» (*a*) Quand à la limpidité, le témoignage de l'Ecole de Teinture est absolument superflu : il est clair à tous les observateurs que les eaux des forages de Pecquencourt sont incontestablement snpérieures aux eaux de la Lys pour la limpidité.

» (*b*) La présence du fer aurait pu avoir pour l'industrie textile de graves inconvénients, mais les réactifs n'ont révélé dans les eaux aucune trace de fer et, avec les précautions voulues pour les conduites, l'industrie aura toutes les garanties sur ce point.

» (*c*) Le degré hydrotimétrique des eaux des forages a été déterminé et trouvé de 31 à 32. Ces eaux auraient donc quelques degrés hydrotimétriques de plus que les eaux de la Lys.

» Il ressort comme conclusions, au point de vue industriel, de ces premières études :

» 1° Que la limpidité des eaux de ce forage parait devoir rendre possibles certains genres qui ont été jusqu'à présent pratiquement inabordables à l'industrie de notre pays avec les eaux de la Lys.

» 2° Que pour les genres qui demandent des eaux calcaires la différence de quelques degrés hydrotimétriques ne parait pas être un inconvénient.

» 3° Que pour les opérations qui demandent des eaux douces ou

Digitized by Google

des eaux corrigées, la différence constatée pour les degrés hydrotimétriques ne peut occasionner qu'une légère différence pour le coût de la correction, et cette différence est plus que conpensée par la différence de limpidité des eaux pour les genres qui la réclament.

» Indépendamment de ces conclusions à priori, déduites de l'examen physique et chimique des eaux, nous avons fait des essais pratiques d'alunage, de teinture en gaude, de la même teinture passée en bain légèrement alcalin, de la même teinture passée en bain de savon, de teinture en écarlate à la cochenille et enfin de blanchiment sur peigné. Nous joignons ces échantillons obtenus et pensons qu'ils confirment les conclusions précédentes, qu'il est facile de voir que les eaux de la Lys pour les blancs et les couleurs lumineuses apportent du noir, tandis que les eaux des forages soumises aux essais offriront pour certains genres soit au point de vue du rinçage des fils et tissus, un avantage incontestable.

» Telles sont les conclusions que nous croyons pouvoir tirer d'une première série d'études, et que nous pouvons développer dans les détails si la commission mixte des eaux juge à propos de nous les demander comme renseignements à fournir pour le progrès de l'industrie textile à Roubaix et à Tourcoing.

» *Signé* : H. VASSART,

» Professeur de teinture.

» Les échantillons de laine et de soie teintes ont été mis sous les yeux de la commission et leur examen a confirmé de tous points le rapport du professeur. »

Extrait du rapport présenté par les commissions du conseil.

Signé : A. VINCHON, MARTEL-DELESPIERRE, LEGRAND, Dr CARRETTE, L. CORDONNIER, ROCHE, HARINKOUCK, COMERRE, F. ROUSSEL, FAIDHERBE.

CONCLUSION

La plupart des villes industrielles sont beaucoup mieux partagées que Roubaix au point de vue des eaux comme nous l'avons montré dans une brochure : *Les*

Digitized by Google

Eaux et les Savons. Roubaix jusqu'à présent a eu la singulière fortune de voir son industrie prendre des développements exceptionnellement rapides dans les conditions les plus défavorables relativement aux eaux, mais le moment paraît venu pour tenter par un sérieux effort d'améliorer la situation.

Sans doute il eût été à désirer que les eaux de la vallée de la Scarpe eussent été moins calcaires, mais ces eaux moins calcaires, en même temps que suffisamment abondantes et bonnes comme eaux potables, n'existent pas pour Roubaix.

La même question vient d'être agitée et résolue pour la ville de Mulhouse. Jusqu'en 1885, elle n'avait d'autres ressources pour l'alimentation en eau potable de la plus grande partie de sa population que les puits creusés dans le sol des rues et plongeant dans le cours souterrain de la rivière de l'Ill sur les bords de laquelle Mulhouse est bâtie. Or ces eaux qui descendent des ramifications du Jura titrent de 26 à 55 degrés hydrotimétriques. Lorsqu'on voulut faire une distribution d'eaux, les eaux du bassin de l'Ill furent écartées d'emblée comme étant d'une nature calcaire. Mais Mulhouse pouvait s'adresser et s'adressa, en effet, aux eaux de la Dollar qui arrivent du sommet des Vosges et qui ne marquent que 8 à 9° hydrotimétriques. Dans cette situation, le choix ne pouvait être douteux. Roubaix n'a pas la partie aussi belle ; Roubaix doit faire un héroïque effort pour améliorer sa situation au point de vue hygiénique et industriel, mais Roubaix doit pourtant se résigner et se contenter de ce qu'il peut avoir.

Toutefois nous voulons émettre une idée pour ce qu'elle vaut : quand on sera bien fixé sur la quantité d'eau potable disponible pour l'industrie, un élève de l'Ecole

Digitized by Google

de teinture de Roubaix pourrait, ou sous le patronage de la Ville ou par l'initiative d'une société particulière, entreprendre sur des bases convenues pour le prix et pour le degré hydrotimétrique la correction des eaux de la Lys, ou s'il est possible, d'une partie des eaux potables, afin que chaque industriel n'eût plus à s'occuper de cette question des eaux et n'eût qu'à ouvrir tel ou tel robinet pour avoir sous la main et en quantité suffisante des eaux calcaires ou des eaux corrigées. Il n'aurait qu'à se renseigner sur les circonstances dans lesquelles les eaux corrigées sont plus avantageuses que les eaux calcaires et l'on aurait ainsi donné à l'Industrie textile les conditions les plus propres à faciliter ses développements et ses progrès pour l'avenir.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

PAR M. L'ABBÉ TH. LEURIDAN

Membre titulaire

INTRODUCTION.

Monsieur le chanoine A. Deramecourt, supérieur du Petit Séminaire d'Arras, a écrit les annales du *Clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, pendant la Révolution (1789-1802)*. Cet excellent travail n'a recueilli que des éloges ; c'est justice. Précédemment Mgr. le cardinal Billiet, pour son diocèse de Chambéry, M. Jules Sauzay, pour Besançon, et Dom Piolin, pour le Mans, ont écrit la même histoire et raconté les mêmes événements.

La voie est tracée ; il faut la suivre. Pourquoi n'aurions-nous pas, nous aussi, notre *Histoire du clergé de la Flandre-Wallonne pendant la Révolution?* Le clergé de notre pays a besoin, lui aussi, « d'être connu tel qu'il était, tel qu'il souffrit, tel qu'il mourut, tel qu'il reparut après la tourmente : pieux, instruit, modeste et fidèle dans son immense majorité. Il n'a besoin d'ailleurs que de la

Digitized by Google

vérité, et raconter son histoire sur les pièces ordinairement fournies par ses ennemis, c'est encore faire son éloge. »

Ce travail nécessiterait de patientes et laborieuses recherches; il faudrait soulever la poussière de nos archives diocésaines, départementales, communales et paroissiales; compulser les manuscrits, les imprimés de nos bibliothèques; mettre à contribution la gracieuse obligeance des habiles et savants collectionneurs de la région; interroger les souvenirs et les traditions locales; il faudrait enfin une plume habile au service d'un jugement droit, d'une critique saine et sévère, mais toujours juste, d'une sincérité courageuse. Notre région manquerait-elle d'historiens de cette trempe?

La voie est tracée, disions-nous; bien plus, le plan lui-même est indiqué. Nous n'en connaissons pas de plus complet et de mieux approprié à l'œuvre désirée que le cadre même suivi par l'historien du clergé d'Arras. A peine faudrait-il y apporter quelques légères modifications nécessitées par les différences de diocèses, de provinces, d'événements.

Une étude aussi rapide, et cependant aussi complète que possible, sur l'**Ancien Clergé,** au moment de la Révolution, servirait d'entrée en matière et de base au travail. Elle nous montrerait tout d'abord le rôle si important de notre CLERGÉ SÉCULIER; nos évêques, entourés de leurs cours ecclésiastiques; nos *chapitres* et nos *collégiales*, institutions si peu connues, malgré l'influence immense qu'elles ont exercée dans ce pays; notre *administration diocésaine :* officiaux, archidiacres, doyens de chrétienté; enfin et surtout l'*organisation paroissiale*, avec ses humbles prêtres, pasteurs ou vicaires des villes et des campagnes, qui composaient, alors comme aujourd'hui, la portion principale et l'une des plus méritantes de notre clergé.

Digitized by Google

Puis se déroulerait à nos yeux le magnifique et édifiant spectacle de la vie monastique dans le pays wallon, si abondamment pourvu d'établissements du CLERGÉ RÉGULIER. Une rapide mention, une simple nomenclature des *abbayes*, *prévôtés*, *prieurés* et *couvents* de tout ordre et des deux sexes, serait déjà par elle-même bien éloquente et bien instructive.

On n'aurait garde d'omettre un chapitre spécial pour LE CLERGÉ ET L'ENSEIGNEMENT. Ce ne serait point d'ailleurs le moins utile ni le moins glorieux. *L'Université de Douai*, les *Séminaires*, les *Collèges*, si nombreux et si florissants dans la Flandre-Wallonne, et nos modestes *écoles* elles-mêmes, qui couvraient tout le pays, depuis la ville la plus importante jusqu'au plus humble hameau; toutes ces institutions furent, avant tout, l'œuvre de notre clergé fidèle à sa mission. Il faudrait les faire bien connaître et apprécier.

Enfin, — et ce serait la meilleure de toutes les réponses à tant d'accusations perverses, à tant de calomnieuses imputations, à tant d'inconcevables préjugés, — on ferait un relevé, le plus exact possible, des BIENS DU CLERGÉ. L'on y verrait comment le *haut-clergé*, le *bas-clergé* et le *clergé régulier* savaient employer leurs revenus.

Un second livre, les **États-Généraux**, nous ferait assister aux préludes, à la naissance de la Révolution, à la rédaction des CAHIERS DE DOLÉANCES, aux ELECTIONS des députés. Que d'interessants documents l'on y trouverait ! Que de révélations inattendues ! Quel jour elles jetteraient sur l'histoire de la Révolution dans nos contrées ! Evidemment, il ne serait pas suffisant de faire connaître les vœux et les réclamations du Clergé lui-même. Il y aurait lieu de rechercher dans les cahiers de doléances de la noblesse et

Digitized by Google

du tiers-état, dans les cahiers des villes et des paroisses rurales, dans les délibérations des assemblées des trois ordres, tout ce qui concernerait l'objet de ce travail.

Suivant toujours le plan de M. Deramecourt, le livre troisième retracerait l'histoire du **Schisme** qui désola l'église de France. La sécularisation de l'église catholique et son absorption dans l'Etat, objectif de la Révolution, sont commencées, dès la nuit du 4 août 1789, par l'Assemblée Constituante. Au mépris du droit de la propriété, au mépris des droits les plus sacrés de la conscience, la SPOLIATION du clergé est *décrétée, promulguée, exécutée* sans retard dans notre région comme partout ailleurs.

L'année suivante donne naissance à la fameuse CONSTITUTION CIVILE qui mériterait dans cet ouvrage une étude sérieuse et approfondie de *ses dispositions*, en même temps qu'un récit exact et détaillé des sentiments qu'elle inspira à notre clergé et à nos fidèles, des *protestations* qu'elle suscita, des *oppositions* qu'elle rencontra.

Enfin le SERMENT CONSTITUTIONNEL, *prêté* par un certain nombre de nos prêtres qui se laissèrent malheureusement entraîner, *refusé* énergiquement par la plus grande et la plus saine partie de notre clergé, consomme le schisme.

Dès lors nous trouvons en présence les **Deux Clergés,** comme deux camps ennemis qui s'apprêtent au combat. D'un coté le CLERGÉ CONSTITUTIONNEL ; *l'évêque Primat*, ex-oratorien, ancien curé de Saint-Jacques à Douai, placé par les électeurs du district sur le siège épiscopal du Nord, établi à Cambrai, et dans les attributions duquel se trouvera désormais placée notre Flandre-Wallonne ; *les nouveaux curés*, les curés « jureurs » comme on les appelait, nommés, eux aussi, par les mêmes électeurs du district. D'autre part, le CLERGÉ RÉFRACTAIRE, demeuré inébranlable dans sa foi, dans sa mission, indis-

Digitized by Google

solublement attaché au Siège Apostolique, malgré les sollicitations et les menaces, malgré l'orage qui gronde et ne doit pas tarder à éclater.

La **Première Persécution** commence. L'Assemblée législative décrète, entre autres choses, la *clôture des églises et oratoires* qui seront déclarés n'être pas nécessaires au culte subventionné par l'Etat, et en interdit rigoureusement l'usage aux prêtres non assermentés. Aussitôt de nombreuses *dénonciations* surgissent de toutes parts ; on exerce, sans trêve ni merci, les plus violentes *poursuites* contre les prêtres réfractaires. La Convention multiplie, elle aussi, les édits de *proscription* et bientôt tous les prêtres fidèles, dont on peut s'emparer, deviennent les victimes de l'*exil* ou de la *réclusion*.

Nous parvenons ainsi, avec M. Deramecourt, au cœur même de notre sujet. « **La Terreur,** avec son cortège de *persécutions,* de *procès* et d'*exécutions* en occupe la première partie ; le **Culte caché** avec son *organisation*, ses *ministres*, ses *protecteurs*, en remplit la seconde. » Ici les faits et les détails abonderaient et multiplieraient les pages de ce « livre d'or ». L'on se ferait « scrupule de raccourcir les actes de nos confesseurs de la foi, ou de retrancher des listes le nom d'un seul des généreux catholiques qui demeurèrent fidèles à l'église persécutée et à ses prêtres. »

La **Dernière Persécution**, œuvre du Directoire, « ne fut plus atroce et sanglante, mais elle resta toujours odieuse, injuste, impie. C'est une terreur hypocrite qui se masque et qui ment, surtout après le 18 fructidor, mais c'est encore la Terreur, c'est-à-dire un régime où les institutions, les lois et le droit sont subordonnés à l'intérêt de quelques régicides et où l'internement et la déportation, c'est-à-dire « la mort sèche » remplacent la

Digitized by Google

guillotine. Entre le procédé de la Convention et celui du Directoire, il n'y a en effet d'autre distance que celle qui sépare « tuer » de « faire mourir ». (1)

La persécution perd enfin de sa rigueur ; bientôt les prêtres fidèles reviennent de l'exil ou sortent de leur retraite ; la **Restauration du Culte** va commencer. Trois éléments concourent à former le clergé qui la doit opérer : *les missionnaires*, pour la plupart confesseurs de la foi, *les prêtres exilés*, qui viennent reprendre une part active dans la lutte qui s'éteint, *les prêtres constitutionnels* enfin dont un grand nombre font une éclatante soumission. Aussitôt le Concordat publié, la Réorganisation du nouveau diocèse de Cambrai se poursuit activement. « Dieu enfin avait pris pitié de la France. Veuille sa miséricorde épargner à notre génération une aussi cruelle épreuve ! »

Tel est, à notre avis, le meilleur plan à suivre dans la composition de ces émouvantes annales de notre clergé pendant la Révolution. Fasse Dieu que nous voyions bientôt se réaliser le désir que nous formulions en commençant !

Et maintenant, nous voudrions, non pas esquisser cette histoire. — ce travail serait au-dessus de nos forces — mais rappeler, en quelques traits particuliers à notre région, ce que fut, durant la Révolution, le clergé wallon.

Les pages qui suivront ne seront — nous tenons à en avertir dès maintenant le lecteur — que la mise en œuvre de notes déjà publiées pour la plupart, mais dissé-

(1) Correspondance de Fiévée avec Bonaparte, I, 147.

Digitized by Google

minées çà et là dans les différents travaux d'histoire locale parus jusqu'à ce jour. Nous y joindrons cependant un certain nombre de notes inédites recueillies en vue de la préparation d'autres monographies intéressant la région.

Tel qu'il sera, ce modeste travail, écrit à la hâte, laissera beaucoup à désirer, nous ne pourrions nous le dissimuler. Il pourra cependant être utile à nos lecteurs, nous l'espérons, quand même il ne ferait que leur épargner la peine de recourir aux nombreux ouvrages dont nous nous sommes servi pour notre rédaction.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE I.

Les Communautés Religieuses.

Nous avons cru devoir consacrer ce premier chapitre aux communautés religieuses et particulièrement à celles de femmes, afin d'y rendre à la courageuse conduite de ces utiles auxiliaires du clergé le tribut d'hommages qui lui est dû, afin aussi d'y faire entrer un certain nombre de faits qui, ne concernant pas le clergé proprement dit, eussent entravé plus tard la marche de notre récit.

Quant aux communautés d'hommes, abbayes, prieurés, couvents, chapitres de réguliers ou de séculiers, il nous suffira d'indiquer brièvement et d'une manière générale ce qu'elles devinrent. Les faits se rapportant aux individus, — pour la plupart prêtres ou au moins clercs, — qui composaient ces communautés, rentreront dans les annales même du clergé constitutionnel ou du clergé réfractaire.

Les communautés religieuses d'hommes et de femmes

Digitized by Google

furent les premières victimes de la persécution religieuse.

Le 13 Février 1790, un décret, complété par plusieurs autres qui en règlent l'exécution, supprime les maisons religieuses où l'on fait des vœux solennels, déclarant qu'on ne pourrait plus en établir de semblables à l'avenir. Les religieux et les religieuses avaient la faculté de rentrer dans le monde ou de continuer la vie claustrale jusqu'à l'extinction de la communauté, et il devait être pourvu à leur sort par une pension convenable. Aux religieux qui ne voudraient pas profiter de cette disposition, on indiquait des maisons où ils seraient tenus de se retirer dans le délai fixé. (1)

I.

Les Communautés de femmes.

Dans notre contrée, toutes les religieuses, à très-peu d'exceptions près, déclarèrent vouloir vivre et mourir sous leur saint habit, fidèles aux devoirs qu'elles avaient librement embrassés et dont l'accomplissement faisait leur bonheur. (2) Hâtons-nous de dire qu'il en fut de même à peu près dans toute la France. (3)

A **Lille,** le chiffre des défections fut véritablement insignifiant, eu égard surtout au grand nombre de maisons de religieuses cloitrées et non cloitrées, hospitalières ou enseignantes, qui se trouvaient en cette ville, au moment où la Révolution éclata.

L'enquête que la municipalité de Lille fit faire, en avril 1791, dans les couvents de femmes, prouva en

(1) Th. Leuridan, *Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre-Wallonne*, ch. XXXVI, p. 391.

(2) Mgr. Hautcœur, *Histoire de l'abbaye de Flines*, ch. XXV, p. 308.

(3) L. Sciout, *Histoire de la Constitution civile du clergé*, t. I, p. 292.

Digitized by Google

effet que les religieuses qui les habitaient avaient conservé leur ferveur et leur attachement à leur sainte vocation. Les Urbanistes, les Brigittines, les Collectines, les Carmélites, les Pénitentes de Saint-François ou Capucines, les Célestines, les Sœurs de Saint-François de Sales, les Sœurs-Noires, sur un total de plus de 220 religieuses, ne comptèrent pas une seule défection. Chez les Clarisses, alors au nombre de 48, une seule converse, native de Pont-à-Marcq, déclara « vouloir jouir de la liberté de l'Assemblée Nationale » et sortit du couvent dès le mois de mars 1790.

Les communautés riches où la règle se montrait moins sévère, furent en général également fidèles. L'abbaye de Marquette ne compta qu'une défection sur 69 religieuses et l'Abbiette deux sur quarante-trois.

Plusieurs pauvres Collectines de Lille, expulsées de leur couvent, trouvèrent un asile dans celui de Bruges et y demeurèrent jusqu'à la conquête de la Belgique par les armées françaises. L'une d'elles, Anne-Marie Pollet, de Bondues, après avoir passé un certain nombre d'années à Lille, où on a gardé le souvenir de sa simplicité, de son esprit de pauvreté et de mortification, retourna à Bruges et y mourut le 17 Janvier 1834, à 82 ans. Elle avait conservé l'espoir de voir se reformer à Lille une maison de son ordre, et elle en parlait souvent à ses sœurs d'adoption en les priant de se prêter à la réalisation de ce projet, quand les circonstances seraient plus favorables. C'est pour exécuter ce testament d'une sœur dont elles vénèrent la mémoire que les Collectines de Bruges ont consenti à fournir le noyau d'une petite colonie religieuse établie à Esquermes. (1)

(1) L'abbé Dancoisne, *Histoire du couvent des Pauvres-Claires de Lille*, ch. XIII, p. 112.

Digitized by Google

A **Roubaix,** (1)il n'y eut pas une seule défection parmi les sœurs Augustines chargées de desservir l'Hôpital Sainte-Elisabeth fondé en 1488 par Isabeau de Roubaix, veuve de Jacques de Luxembourg. Par un mémoire adressé, le 14 avril 1790, à l'Assemblée Nationale, la municipalité de cette ville, demandait, au nom de l'humanité, la conservation de leur couvent. Grâce sans doute à cette sollicitude de l'administration, les religieuses purent se maintenir, dans la ville, près de trois années encore, traversées néanmoins par toutes sortes de troubles, visites, enquêtes, inventaires. Il y eut même, à certaine époque, des menaces assez graves contre les sœurs, parce qu'elles recevaient des prêtres n'ayant pas prêté le serment. Enfin des commissaires, envoyés par le Directoire du District de Lille, vinrent, le 2 Novembre 1792, signifier aux sœurs l'ordre d'évacuer la maison dans les vingt-quatre heures.

Qui peindra, s'écrie l'historien de Roubaix, la douleur des vingt-huit religieuses expulsées sans pitié de leur cloître où, calmes et détachées du siècle, elles goûtaient les ineffables charmes d'une vie d'austérités, de prière et de dévouement ? Violemment arrachées des lieux où reposaient leur bienfaitrice et leurs compagnes qui, plus heureuses, les avaient dévancées dans un monde meilleur et éternel ; ravies aux pauvres chartrières que leur angélique charité entourait des plus tendres soins, on les refoulait au sein d'une société que les passions agitaient, où elles devaient trouver à peine un toit pour s'abriter !

Douze de ces religieuses ne quittèrent pas Roubaix et, pour se conformer à l'arrêté du département du Nord, du 11 décembre 1791, déclarèrent à la municipalité que

(1) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. I, p. 304; t. II, p. 271 à 277.

Digitized by Google

leur intention était de faire leur résidence en cette ville. La vénérable prieure, dame Béatrix Prouvost, fut arrêtée et incarcérée, mais elle sut se défendre énergiquement et victorieusement contre les ineptes accusations auxquelles elle fut en butte.

Après le Concordat, six des pauvres sœurs de Sainte-Elisabeth, vénérables débris de la plus florissante communauté, regagnèrent leur couvent, appelées par l'administration municipale à s'y vouer à l'instruction de la jeunesse; mais, affaiblies par l'âge, les misères et les privations de l'exil, elles durent bientôt renoncer à ce pénible travail et vécurent tristement de la modeste pension que leur faisait le Gouvernement. Une autre vivait encore à Valenciennes. en 1836, presque aveugle et sans ressources; le conseil municipal de Roubaix lui accorda un secours annuel de 150 francs.

Les Sœurs de Notre-Dame-des-Anges de **Tourcoing** (1) ayant également refusé de trahir leurs vœux, furent forcées de quitter leur monastère le 4 novembre 1792. Leurs biens eussent été vendus, comme ceux de la plupart des maisons religieuses, si la municipalité ne s'en fût emparée au profit de l'hôpital, en vertu d'une loi portée dans ces temps de détresse. Ces biens furent depuis lors réunis à la fondation primitive et administrés en faveur des vieilles femmes par une commission que nomma le Gouvernement.

Lorsque la persécution cessa, les autorités de la ville écrivirent à chacune des sœurs pour les prier de revenir dans leur maison et de reprendre la mission de charité qu'elles avaient été obligées d'interrompre pendant près

(1) R. P. Pruvost, *Notices biographiques sur plusieurs personnes remarquables par leur piété, originaires de Tourcoing*, p. 150 et 173.

Digitized by Google

de dix ans. Ce fut en 1802 qu'elles rentrèrent ; elles portèrent des vêtements laïques jusqu'en 1816, époque à laquelle elles reprirent leur habit religieux.

Les Ursulines de la même ville virent fermer, en 1792, leur monastère et leur pensionnat. Elles trouvèrent un asile dans leur maison-mère à Tournai où elles furent reçues avec une charité bien propre à adoucir l'amertume de leur situation. Elles s'y livraient avec bonheur aux exercices de la vie commune, en compagnie d'un grand nombre de religieuses exilées comme elles, lorsqu'après la bataille de Jemmapes et l'entrée dans Tournai du lieutenant-général Labourdonnaye, tous les émigrés reçurent l'ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures. La séparation fut douloureuse et bien des larmes furent versées. Cependant douze exilées purent se soustraire aux poursuites de la police française et rentrer dans ce même monastère de Tournai qui devait échapper comme par miracle à la tourmente : trois d'entre elles étaient du couvent de Tourcoing. La mère Françoise Doudain, qui en avait été la supérieure, y mourut en 1805. Les deux autres, les sœurs Wattel, étaient originaires de Tourcoing même ; la première, nommée la mère Eléonore, dite de Saint-Michel, mourut en 1812 ; la seconde, mère Reine, dite de Saint-Honoré, religieuse d'un esprit supérieur et d'une régularité exemplaire, vécut jusqu'en 1831. D'autres Ursulines terminèrent leur carrière religieuse au couvent de Notre-Dame-des-Anges dont elles avaient adopté la règle.

A **Lannoy,** (1) quand vint la Révolution, les Sœurs Grises qui s'étaient établies en cette ville en 1658, pour y vaquer à leurs devoirs religieux, instruire la jeunesse,

(1) Th. Leuridan, *Précis de l'histoire de Lannoy*, ch. XXII, p. 163.

Digitized by Google

visiter et garder les malades, pensèrent pouvoir continuer à vivre dans leur couvent, sous l'égide et l'autorité de la municipalité. Elles élaborèrent même un projet de règlement qui parut réunir les suffrages et par lequel elles se proposaient de prendre la coiffure des Conceptionnistes. Elles étaient encore, au 20 avril 1791, sous la direction de leur prieure, dame Julie d'Ossancourt, au nombre de dix sœurs, une pensionnaire à vie et une domestique. Mais cette existence transitoire avait pris fin déjà quand, le 20 novembre 1792, les commissaires du Directoire du District se présentèrent pour dresser l'inventaire des meubles : la maison était évacuée et les pauvres sœurs dispersées. Toutes étaient demeurées fidèles.

Wattrelos (1) possédait un établissement nommé la maison Saint-Charles, destiné à l'instruction des filles pauvres et dirigé par des religieuses portant le nom de Sœurs-Régentes ou de Filles dévotes de l'ordre de Saint-Charles. Il s'y trouvait, en 1790, une trentaine de sœurs. Le jour où la persécution religieuse atteignit cette maison, un représentant de l'autorité révolutionnaire vint à l'école et ordonna aux religieuses de prêter le serment impie qu'exigeaient les lois de la République. Une des sœurs se laissa séduire par les belles promesses qu'on lui fit et la perspective de devenir supérieure de l'établissement. Huit des sœurs restées fidèles parvinrent à réunir une partie des meubles qui leur appartenaient, les chargèrent sur des chariots et partirent la nuit pour Saint-Léger, où elles établirent une école qui, après quelque temps, finit par se fermer, faute de ressources. Les bonnes religieuses s'éteignirent l'une après l'autre. chargées d'ans et de mérites et entourées de la considération et de l'estime de

(1) R. P. Pruvost, *Histoire de Wattrelos*, ch. XXX, p. 227.

Digitized by Google

tous les gens de bien. Il n'en fut pas de même de la religieuse infidèle qui ne tarda pas à voir sa maison vendue et mourut dans la plus affreuse misère.

Au commencement de l'année 1792, les citoyens Duhem, Delmaes et Davoust, députés à l'Assemble Nationale, se rendirent au couvent des Sœurs-Grises de **Comines** (1) et leur commandèrent de quitter immédiatement leurs habits religieux pour prendre des vêtements séculiers. Cet ordre ne fut guère observé. Le 27 Juillet 1793, les religieuses comparurent devant la commission révolutionnaire; mais, sommées de prêter le serment exigé par la loi, toutes le refusèrent courageusement.

M. l'abbé Dervaux rapporte les procès-verbaux rédigés à cette occasion. Nous y constatons en effet que toutes les Sœurs-Grises, au nombre de quatorze, imitèrent leur vénérable supérieure, sœur Delphine Cottigny, et refusèrent de prêter le serment. Déjà à cette époque cinq autres religieuses s'étaient retirées dans des communautés en pays étranger.

Rien de plus révoltant, au dire des témoins oculaires, que l'expulsion de ces pauvres religieuses. Non contents de s'être emparés de leur couvent, d'avoir saisi leurs biens, dévasté leur église, volé ou détruit tous les objets précieux, les révolutionnaires chassèrent impitoyablement ces saintes filles et les forcèrent de se disperser de tous côtés. Celles que l'âge ou les infirmités retenaient au lit furent placées sur des chaises et déposées au milieu de la rue. Une d'entre elles, atteinte d'un mal affreux dont elle mourut quelques mois après, fut recueillie par un bon chrétien, du nom de Capelle, qui la conduisit dans sa maison, bravant les sarcasmes des sans-culottes pour qui la

(1) L'abbé C. H. Dervaux, *Annales religieuses de la ville de Comines*, ch. XII.

Digitized by Google

pitié était un crime. Plusieurs de ces religieuses moururent dans l'exil ; quelques autres reçurent une minime pension du gouvernement quand les temps furent un peu plus tranquilles.

Les religieuses de l'ordre de Saint-Augustin qui administraient l'hôpital de la même ville ne furent pas mieux traitées que leurs consœurs : elles avaient montré le même courage et la même fermeté ; toutes avaient refusé le serment « vu que leur conscience ne leur permettait pas de le faire. » On constata, il est vrai, lorsqu'elles furent chassées de leur couvent, qu'il manquait une sœur Augustine ; amenée au couvent par ses parents dès l'âge de seize ans et n'ayant jamais montré que peu de dispositions pour la vie religieuse, elle avait apparemment quitté la communauté au moment où la loi ne reconnu plus de vœux. Dans la suite elle épousa un républicain bien connu.

D'ignobles servantes, choisies par les municipaux qui n'exigeaient d'elles que les « vertus civiques » remplacèrent les religieuses, dit encore M. Derveaux : elles se conduisirent en vraies jacobines et méritèrent d'être chassées comme indignes, en 1802, par M. Lamblin, premier magistrat du lieu. (1)

Les religieuses rentrèrent à la même époque dans leur couvent : elles n'étaient plus qu'au nombre de trois

(1) Cette assertion devrait, paraît-il, être révoquée en doute. « La municipalité de Comines, écrit en effet M. Finot (*Inventaire sommaire des Archives de l'hospice de Comines*, Introduction, p. XVIII), fit administrer les biens de l'hôpital par une commission spéciale qui s'acquitta avec zèle de cette mission, car non seulement les propriétés immobilières, mais la plus grande partie des meubles précieux furent préservés de la saisie et de la vente au profit de la Nation et, ce qui dut être beaucoup plus difficile, de la destruction et de la dilapidation. C'est une preuve aussi que le personnel qui remplaça les Sœurs n'avait pas une conduite aussi indigne que l'avance l'abbé Derveaux. L'hôpital perdit seulement ses cloches, dont l'une datait de 1530 et l'autre de 1595. Un reliquaire, en forme de tourelle, disparut aussi pendant la Révolution. »

Digitized by Google

Sœur Marie-Christine de la Cœuillerie était morte dans l'exil, et sœur Henriette Debuchy, arrêtée à Ypres par des soldats français, avait été conduite à Arras, où, après avoir subi un jugement, elle avait été guillotinée sur la place. On raconte qu'elle marcha au martyre avec un courage digne des chrétiennes des premiers siècles.

La ville de **Seclin** possédait un hôpital fondé par la charitable comtesse de Flandre, Marguerite de Constantinople (1) et desservi par des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin. En 1791, on priva ces humbles servantes des pauvres de la jouissance des biens de l'hôpital qui devint un hospice civil régi, d'après les nouvelles lois, par une commission administrative de cinq membres. Deux années plus tard, les religieuses, ayant toutes refusé le serment, durent abandonner l'hôpital dont la direction fut confiée à M. Joseph Thuillier, économe. Ce serviteur prudent et fidèle ne tarda pas à reconnaître que l'établissement ne pouvait être bien desservi sinon par des personnes dévouées par religion et par charité au service des pauvres malades : il obtint qu'on rappelât les anciennes religieuses. Elles rentrèrent successivement au nombre de sept, mais elles continuèrent à porter l'habit séculier jusqu'en 1810. A cette époque la communauté fut reconstituée sur de nouvelles bases et continua de desservir l'hospice qui existe encore aujourd'hui (2).

Le journal d'un témoin oculaire de la Révolution nous a transmis des détails fort circonstanciés sur les tristes scènes dont la ville si chrétienne d'**Armentières** (3)

(1) Voir l'*Histoire de Seclin*, par M. l'abbé Th. Leuridan, t. III, *l'Hôpital Notre-Dame*.

(2) *Archives de l'Hôpital de Seclin*, Registre aux vêtures.

(3) A. Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, ch. II, p. 18 ; ch. III, p. 23 à 25 ; ch. IV, p. 32.

Digitized by Google

fut le théâtre. Durant le mois de novembre 1791, des misérables entrèrent un dimanche, à l'heure des vêpres, dans l'église des Sœurs-Grises en poussant des cris affreux et des blasphêmes, maltraitèrent les fidèles qui assistaient aux offices, leur jetant à la tête les chaises, les bancs et tout ce qui leur tombait sous la main. Quelques semaines plus tard, la veille de Noël, toutes les églises et les chapelles de la ville furent fermées. La municipalité fit bientôt expulser de leur maison les sœurs Bonnes-Filles, du Tiers-Ordre de Saint-François, dont la mission spéciale était l'instruction des enfants pauvres. Il ne resta que trois de ces sœurs qui avaient prêté serment et qui furent chargées d'enseigner aux enfants la religion constitutionnelle. Cette maison changea bientôt de face et l'une de ces trois sœurs se donna la mort par le poison quelque temps après.

Le 15 septembre 1792, la municipalité, par ordre du département de Douai, signifia aux religieuses Capucines, dites Pénitentes, aux Augustines et aux Sœurs de Saint-François de Sales, qui dirigeaient un pensionnat de jeunes filles de la classe moyenne, de sortir au plus tôt de leur couvent. On ne leur donna que vingt-quatre heures pour emporter ce qui leur appartenait en propre. Quelques jours après, tous les meubles de leurs maisons et les ornements de leurs églises furent vendus. Le 27 octobre, on chassa également de leur couvent les Sœurs-Grises, pour y placer les Sœurs de Sainte-Marie, dit Bleuettes, qui avaient fait le serment. On y installa un hôpital militaire, dont on confia la direction à ces dernières.

Le 9 août 1793, toutes les religieuses qui se trouvaient encore dans la ville reçurent de la municipalité l'ordre d'en sortir et de se rendre à vingt lieues dans l'intérieur. La plupart d'entre elles passèrent furtivement la

Digitized by Google

frontière et se retirèrent sur le territoire de l'Empire. « Quel danger pour la République, ajoute l'auteur auquel nous avons emprunté ces détails, que la présence de ces quelques saintes filles dans une ville frontière ! »

Le Couvent des Sœurs-Grises de **La Bassée** (1), les écoles et le pensionnat qu'elles dirigeaient, furent fermés en 1791 et les vingt-deux religieuses qui y habitaient durent se séparer l'année suivante.

Douai (2) possédait à l'époque de la Révolution quatorze couvents de femmes, comprenant 348 religieuses de chœur et 118 converses. Sur ce nombre, il n'y eut qu'une seule défection.

Le 23 mars 1791, les agents révolutionnaires se transportèrent à la maison de Sainte-Agnès et, sur leur réquisition, la supérieure assembla toutes les religieuses. Les commissaires municipaux leur exposèrent alors que toutes les personnes participant à l'éducation publique devaient prêter le serment civique. A quoi toutes répondirent que leur intention était de ne pas prêter ce serment, leur conscience s'y opposant.

Les religieuses Capucines, non seulement avaient refusé le serment, mais réclamaient sans crainte la réouverture de leur chapelle pour la fête de Saint-André 1791.

Les Sœurs de la Providence ou du Bon-Pasteur, auxquelles on avait intimé à plusieurs reprises l'ordre de prêter le serment s'y refusèrent énergiquement et se virent, en conséquence, dépouillées de leurs pensions et traitements « échus et à échoir. » Leurs biens furent confisqués et elles

(1) Mannier, *Recherches historiques sur la ville de La Bassée*. ch. VI. p. 159.
(2 Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 250, 265. 286 et suiv., 444, 452.

Digitized by Google

furent chassées de leurs couvents et remplacées « par des personnes capables. »

Les religieuses de l'abbaye des Prés s'expatrièrent plutôt que de se montrer infidèles à leur vocation (1). Pour éviter l'échafaud alors en permanence dans leur malheureuse patrie, elles cherchèrent un asile dans les monastères de leur ordre.

L'une d'elles, dame Hippolyte Le Couvreur, fille d'un éminent magistrat de Douai, s'était réfugiée en Angleterre. Nous la retrouvons, en 1798, à Douai même, où sa sœur Hombeline, religieuse de l'abbaye d'Aulnaye, près Lens, et sœur Hyacinte Dewismes, religieuse de l'abbaye de Woestyne, près Saint-Omer, avaient ouvert une école dont elles l'avaient appelée à prendre la direction. L'école progressa mais elle attira bientôt l'attention de la municipalité républicaine. Les magistrats impies voulurent exiger des trois vierges consacrées l'assistance à un exercice du culte de la Raison. Dame Hippolyte répondit par un refus indigné et elle accepta avec courage l'ordre de quitter la ville avec ses compagnes. Une personne de Lille leur indiqua comme refuge la maison de campagne inoccupée de M. Van Der Cruyssen à Esquermes. On était aux derniers jours de 1799. Elles se rendirent donc à Esquermes avec trois élèves ; des familles honorables de Lille leur en confièrent d'autres au nombre de 25 à 30. Ces jeunes chrétiennes se levaient courageusement la nuit pour assister à la messe, pour se confesser et communier. Le moindre mot échappé à une élève, concernant ces exercices pieux de la nuit, eût suscité de

(1 Un document des Archives communales de Douai nomme, il est vrai, cinq religieuses de cette abbaye, une professe et quatre converses, qui, revenant sur leur première option, se décidèrent, paraît-il, à quitter la vie religieuse. — Ce serait, en tout cas, un chiffre insignifiant, eu égard au nombre total que nous avons cité.

Digitized by Google

terribles tracasseries et peut-être ouvert les prisons. Plusieurs avaient des oncles républicains exaltés ; mais, ô bonté du Seigneur qui aime les enfants, aucune élève ne compromit, par le moindre mot, le secret de Dieu. Lorsque la persécution se fut calmée, M. Van Der Cruyssen revint habiter sa maison et les religieuses achetèrent une vieille auberge, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le monastère et le pensionnat. La communauté ne fut constituée que par décret du 27 mai 1827. M. l'abbé Détrez, dont nous aurons occasion de parler longuement, était alors le conseiller des bonnes sœurs, comme celui des personnes vertueuses, et l'âme de toutes les institutions naissantes, plantant et arrosant au nom de Dieu. L'on sait avec quelle libéralité infinie Dieu a béni ce monastère d'Esquermes. Dame Hippolyte mourut un an environ après l'érection de la communauté ; Dame Hombeline, l'année suivante, et l'abbé Détrez, sous le poids des années, en 1832 (1).

D'autres religieuses de l'abbaye des Près fondèrent aussi, à Ypres, vers 1800, un pensionnat où beaucoup de jeunes personnes des premières familles du pays reçurent une solide éducation.

A l'abbaye de **Flines** (2) toutes les religieuses sans exception — et elles étaient au nombre de 95 professes — déclarèrent qu'elles voulaient vivre et mourir fidèles à leurs vœux. Elles purent cependant continuer quelque temps encore à suivre leur règle sous l'obéissance de leur abbesse. Enfin, le 14 Septembre 1792, cédant à la violence, elles quittèrent en pleurant le saint asile, où, même après

(1) *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, année 1877, p. 687, n° du 6 Octobre.

(2) Mgr Hautcœur, *Histoire de l'abbaye de Flines*, ch. XXV, XXVI et XXVII.

Digitized by Google

l'injuste décret de suppression, elles conservaient encore l'espérance de terminer leurs jours. Quelques-unes restèrent dans le pays, à Lille, à Douai, à Cambrai ; d'autres allèrent chercher au loin la première de toutes les libertés, celle de servir Dieu, qu'on leur refusait dans la patrie.

De ce nombre furent celles que la Providence destinait à faire un jour revivre le monastère : dame Julie Le Thueur de Combremont et les deux sœurs Emmanuelle et Eugénie Joye. Après de cruelles années d'exil en Belgique, puis en Allemagne, enfin en Suisse, elles rentrèrent en France en 1801 et dix sept ans plus tard, elles reprenaient dans la maison qu'elles achetèrent, rue du Gouvernement, à Douai, le cours de leurs traditions si violemment interrompues. L'abbaye de Flines revivait dans le Pensionnat de Douai.

Nous le répétons, dans notre contrée, comme dans toute la France, le nombre des défections fut donc véritament insignifiant.

On peut maintenant, s'écrie l'historien de l'abbaye de Flines, apprécier à leur juste valeur les déclamations des philosophes sur les victimes cloitrées que des préjugés barbares, disaient-ils, condamnaient à une longue agonie dans leurs tombeaux vivants. Voilà que les grilles sont rompues, les portent s'ouvrent toutes grandes devant ces prétendues victimes et pas une ne veut sortir. Ah ! c'est aujourd'hui qu'au nom d'une liberté menteuse on fait violence à toutes leurs convictions ; c'est aujourd'hui que l'on brise une existence jusque-là heureuse et paisible ; que l'on arrête violemment le cours d'une vie consacrée à Dieu et à la vertu ; c'est aujourd'hui que le cloître, où l'on permet à ces pauvres religieuses de passer quelques jours encore, est devenu, par un attentat sacrilège, le tombeau de toutes leurs espérances !

Digitized by Google

II.

Les communautés d'hommes.

Il y eut un peu plus de faiblesses dans les monastères d'hommes que la Révolution réduisait à une condition insupportable. On les réunissait par groupes assez considérables de religieux appartenant à des ordres différents, ce qui rendait impossible l'observation de la règle particulière à chacun d'eux.

Le décret du 25 mai 1791, qui avait désigné les maisons de retraite destinées aux religieux du département du Nord restés fidèles à la loi de la vie commune, n'avait laissé subsister dans notre ancienne Flandre-Wallonne que les abbayes de Cysoing et de Phalempin, la première affectée aux Bénédictins de Marchiennes, d'Anchin, de Saint-Amand et de Saint-Saulve ; la seconde aux Carmes Chaussés de Lille, de Valenciennes, de Saint-Laurent, de Landrecies et de Trélon.

Aux chanoines de Cysoing, de Fives et de Phalempin, on avait assigné l'abbaye d'Hasnon ; aux Bernardins de Loos et aux Trinitaires de Douai, l'abbaye de Lessies, ainsi qu'aux Croisiers de Lannoy. Les Carmes déchaussés de Lille, les Carmes tant chaussés que déchaussés de Douai avaient dû se retirer à l'abbaye de Crespin ; les Augustins de Douai et de La Bassée, les minimes de Lille et de Douai, les Brigittins d'Armentières, au monastère des Carmes de Trélon ; les Capucins d'Armentières à Saint-Laurent ; les Capucins de Lille et de Douai au monastère des Capucins de Condé ; les Récollets de Douai, de Comines, de Fournes, de Lille, de Tourcoing, à l'abbaye de Vaucelles ; les Chartreux de Douai et de Valenciennes à la Chartreuse de la Boutillerie.

Digitized by Google

Une lettre de l'un des chanoines de **Cysoing**, datée du 8 mai 1792 (1), nous apprend que ces religieux jouirent d'une tranquillité relative dans la maison de refuge que l'Assemblée leur avait assignée, jusqu'au moment où le curé de la paroisse fut déplacé pour refus de serment. L'arrivée de celui que la Constitution lui subrogeait fut le signal des vexations. Laissons parler le religieux lui-même : « Le dimanche gras, 19 février 1792, nous venions d'achever les Vêpres et nous commencions les Complies, lorsque nous entendîmes les portes de notre église s'ouvrir avec beaucoup de fracas. Soixante gardes nationaux y entrent, tambours battants et le sabre à la main. Toute l'église retentit des coups dont ils frappent les confessionnaux et les autres boiseries. Quelques personnes séculières qui assistaient à notre office jetaient des cris épouvantables. Au milieu de ce vacarme, notre supérieur nous fit signe d'interrompre l'office et de nous agenouiller dans nos stalles. Cette contenance en imposa aux assaillants dont quelques-uns entrèrent dans notre chœur toujours le sabre nu et prenant plaisir à nous fixer les uns après les autres. Quelques minutes après, le chef de la troupe nous cria de la grille où il s'était posté : « Messieurs, sortez ! Il en est temps ! » — « Nous sommes ici par un décret et sous la sauvegarde de l'Assemblée nationale, répondit notre supérieur, nous devons avoir la liberté d'y faire nos fonctions. » — « Tais-toi, b...., répliqua un garde avec emportement, et va-t'en bien vite le premier ! » — « Sortons donc, Messieurs, nous dit alors le supérieur, puisque l'on nous y contraint. » Nous nous retirâmes tous en silence, mais couverts des cris et des huées d'une jeune populace qu'on ameutait contre nous, et qui nous poursuivit jusque dans les corridors. »

(1) De Coussemaker, *Cartulaire de l'Abbaye de Cysoing et de ses dépendances*, p. 853, *Appendice*, n° XLVI.

Digitized by Google

Au milieu de toutes sortes de vexations continuelles, les religieux virent même leur église envahie par les révolutionnaires et le curé intrus y célébrer publiquement la messe après s'être approprié les ornements de leur sacristie. A chaque instant aussi, sous prétexte de perquisitions, leurs appartements étaient encombrés par la garde nationale, à laquelle se mêlait la populace, et devenaient le théâtre de révoltantes orgies.

Ces détails peuvent servir à donner une idée de ce qui se passait dans les autres maisons où la « tolérance légale » avait emprisonné les religieux de nos abbayes.

Les exactions de tous genres se multipliant de jour en jour, les religieux de plusieurs de ces maisons durent se séparer. Quant aux autres ils ne tardèrent pas à être, eux aussi, dispersés par de nouveaux décrets.

Parmi ces expulsés, quelques-uns — ce fut, grâce à Dieu, le petit nombre — entrèrent dans les rangs du clergé constitutionnel. Les autres, demeurés fidèles, s'exilèrent ou vinrent grossir les rangs de cette courageuse phalange de missionnaires dont nous aurons à retracer les travaux glorieux, à redire les héroïques vertus, à célébrer le martyre !

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE II.

Les Préludes du Schisme.

Dès la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée Constituante avait, nous l'avons dit, commencé son œuvre néfaste. Elle supprime successivement les divers droits perçus sur les bénéfices au profit des archevêques et du Souverain Pontife ; elle supprime les dîmes et le casuel des curés ; elle réclame des églises, fabriques, chapelles et confréries toute l'argenterie qui n'est pas nécessaire à la décence du culte divin ; elle décrète que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation ; elle exige une déclaration de tous les biens et revenus dépendants des bénéfices (1).

Toutes ces mesures qui enlèvent d'un seul coup à l'église des revenus immenses, mais qui après tout, ne semblent pas atteindre le spirituel, sont accueillies par le clergé de la Flandre-Wallonne, comme par celui des autres régions

(1) Th. Leuridan, *Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre-Wallonne*, ch. XXXVI, p. 391.

Digitized by Google

de la France, avec le plus généreux détachement. Tant que l'on ne s'attaque pas directement à sa foi, à son honneur, à sa conscience, le clergé sait se taire et se laisser dépouiller sans se plaindre.

D'ailleurs, les révolutionnaires voulaient laisser croire que là devaient se borner les mesures de réforme ; ils voulaient dissimuler et préparer dans l'ombre, non plus la spoliation du clergé, mais la destruction même de l'église de France. Il fallait donc procéder lentement et par d'insensibles degrés et paraître ménager les sentiments de nos populations si profondément attachées à la foi des ancêtres.

Pendant une année encore, tout en fomentant avec habileté et par les moyens les plus honteux, l'animadversion que l'on avait insinuée peu à peu dans les esprits contre le clergé, on voulut laisser au culte catholique une liberté plus factice que réelle et endormir ainsi des craintes trop légitimes, afin de se préparer à frapper plus sûrement le coup décisif qui devait renverser l'Eglise.

Le concours du clergé était même encore réclamé dans les cérémonies publiques. Dans la plupart des « communautés » des villes ou des campagnes où l'on avait, dès le commencement de l'année 1790, procédé par élection à la nomination de municipalités nouvelles, les membres élus, avant d'entrer en fonctions, se rendirent en corps à l'église paroissiale, pour y assister à une messe solennelle du Saint-Esprit.

Le 25 août de la même année, la garde nationale de **Lille** récemment organisée, faisait bénir solennellement, en la collégiale de Saint-Pierre, les drapeaux qu'elle venait de recevoir. Les magistrats et tous les fonctionnaires publics de la ville prirent part à cette cérémonie et le peuple en masse assista avec recueillement à la messe qui fut célébrée à cette occasion. Les chefs de la garde s'agenouil-

Digitized by Google

lèrent dans le chœur ; les étendards furent déposés sur l'autel et le chanoine de Muyssart fit le discours de circonstance. L'après-midi, le *Te Deum* fut chanté et le maire de la ville à son tour prononça quelques paroles tout empreintes d'une chaleureuse piété (1).

Une cérémonie analogue, destinée à célébrer « l'union, la fraternité et le patriotisme des citoyens et de la garnison » eut lieu à **Douai**, le 19 mai 1790. Des fêtes furent même organisées à cette occasion et leur narrateur (2) ajoute, à la fin de son récit, que « l'Etre suprême avait trop ouvertement favorisé cette ville, en y maintenant le calme pendant toutes ces journées : on lui en devait des actions de grâces. En conséquence, d'après une permission expresse de l'évêque, les chapitres de S. Pierre et de S. Amé assemblés, le 24 dudit mois, aux Carmes Chaussés, vinrent vers les cinq heures, avec le Saint-Sacrement, chanter le *Te Deum* sur l'Esplanade. La municipalité, la garde nationale, et la garnison s'y trouvaient. » (3)

Mais aucune de ces cérémonies n'égala en splendeur la grande fête de la fédération des trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, réunis à **Lille.** On en avait fixé la célébration de manière à la faire coïncider avec celle de Notre-Dame de la Treille, solennité si chère

(1) *Essai historique sur la Collégiale de Saint-Pierre de Lille*, ch. IV, p. 43. — Bruneel qui, dans son *Histoire populaire de Lille*, (ch. XV. p. 146) rapporte aussi ce fait, ajoute : « Après tout, Dieu fut toujours pour les peuples contre leurs tyrans et le Christ est mort sur la croix, précisément pour avoir proclamé la liberté, l'egalité et la fraternité sur la terre ! » — Nous sommes forcé de l avouer bien ingénument, nous n'avons pu découvrir à quel propos l'auteur émet ici cette réflexion que nous trouvons, tout au moins, saugrenue.

(2) *Récit de la cérémonie de l'union, de la fraternité et du patriotisme des citoyens et de la garnison de la ville de Douai, le 19 mai 1790, et des fêtes données à cette occasion les jours suivants.* Brochure de 4 p. in-8°, Douai, Derbaix, 1790.

(3) *Souvenirs de la Flandre-Wallonne*, t. I, p. 97.

Digitized by Google

aux Lillois. Le clergé des différentes paroisses de la ville reçut des autorités municipales et de la garde nationale l'invitation suivante :

« La fête qui doit avoir lieu le Dimanche 6 de ce mois (Juin 1790) serait imparfaite, si nous n'avions parmi nous les dignes pasteurs qui nous éclairent de leurs lumières et qui par leur sagesse dirigent notre conduite. Nous espérons qu'ils voudront bien augmenter par leur présence la joie que nous goûterons dans cet heureux moment. Nous espérons aussi qu'ils voudront bien accompagner le Très-Saint-Sacrement qui doit être porté en procession de la collégiale S. Pierre jusqu'au Champ de Mars. »

Dix mille confédérés s'étaient rendus sur cette vaste plaine, au bruit des acclamations d'une foule immense et des décharges de l'artillerie. Un autel, de style dorique, avait été érigé, sur une haute estrade, à l'une des extrémités de l'enceinte. Des deux côtés se tenait le clergé de Lille.

L'abbé de Muyssart commence par bénir solennellement le drapeau de l'*Union*, sur lequel sont représentées les armes des villes confédérées ; puis il lit la formule du serment civique prescrit par l'Assemblée Nationale et promettant fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi. (1) Aussitôt, citoyens, prêtres, soldats, lèvent la main et s'écrient : « Je le jure ! » A ce moment, le canon retentit, les drapeaux s'agitent, les tambours battent, les soldats

(1) « Nous citoyens soldats et soldats citoyens, jurons sur l'autel de la patrie en présence du Dieu des armées et sur nos armes, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution acceptée par le Roi, ainsi que tous les décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnés par Sa Majesté : nous jurons aussi de rester à jamais unis et de nous prêter réciproquement les secours qu'exige la fraternité, ainsi qu'à tous nos frères de l'empire français dès que nous en serons requis légalement. » (*Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. IV, p. 599.)

Digitized by Google

présentent les armes et des nuées d'encens montent vers le Ciel, pendant qu'un prêtre, élevant le Saint-Sacrement, promène la bénédiction du Très-Haut sur cette mer de peuple dont les flots bondissent sous l'élan d'un enthousiasme indescriptible. Le soir une illumination générale et spontanée termine la fête. Le peintre Watteau, notre concitoyen, a reproduit cette scène en tableau dont la gravure orne plus d'un salon lillois (1).

Cette fête, restée célèbre dans les annales de Lille, fut comme une grande protestation jetée par ce peuple si profondément catholique à la « terreur » qui s'avançait à grands pas. Ah ! sans doute, il fallait ces jours affreux de violences et de délations pour étouffer un culte si longtemps révéré et qu'une population toute entière venait d'entourer des plus vifs témoignages de l'amour le plus sincère ! (2)

M. D'Elbecq, député de Lille, rendit compte de cette fête à la tribune de l'Assemblée Nationale dans sa séance du Vendredi 11 Juin et donna lecture du serment prononcé « par plus de 80.000 citoyens qui avaient réuni leurs cœurs et leurs bras pour la défense de la patrie et pour confondre les dernières espérances des ennemis du bien public. » (3)

Une dernière fois, la religion parut encore environnée de ses pompes antiques, quand déjà se formait à l'horizon le nuage enfermant la foudre. Une cérémonie semblable à celle qui vient d'être décrite mais plus grandiose, allait en effet se célébrer à Paris. Durant les derniers jours de

(1) Bruneel, *Histoire populaire de Lille*, ch. XV, p. 148.
(2) *Essai historique sur la collégiale de S.-Pierre de Lille*, ch. IV, p. 45.
(3) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. IV, p. 599.

Digitized by Google

juin et les premiers jours de juillet, les électeurs des districts se réunirent pour nommer un député par 200 volontaires. Ces députés à leur tour devaient choisir dans leurs rangs douze personnes qui formeraient la délégation à la fédération générale des départements. Enfin, le 14 juillet 1790, Paris réunissait, dans la vaste enceinte du Champ-de-Mars, les députations qui s'y étaient rendues de tous les points de la France ; les délégués des administrations et surtout des gardes nationales du pays tout entier se groupèrent, à cette fête, autour de l'autel où célébrait Talleyrand. Tous y prêtèrent le même serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi ; tous s'engagèrent à vivre et à mourir « pour une Constitution que l'on ne connaissait point encore. »

En même temps, une cérémonie analogue réunissait les habitants des districts dans les différentes villes de notre province et même dans les villages occupant une position centrale.

A **Roubaix** (1) les citoyens de la commune, la garde nationale et les autorités, rassemblés sur la place à l'issue de la messe solennelle, prêtent le serment civique et assistent au *Te Deum* « chanté en actions de grâces de cette heureuse et immortelle fédération. »

A **Tourcoing** (2) la garde nationale se rend à l'église pour assister à une messe solennelle suivie d'un *Te Deum* et prête le serment civique.

A **Haubourdin** (3) une grand'messe fut chantée ; un immense cortège, où la Constitution était portée figurée

(1) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. IV, p. 252.
(2) Roussel-Desfontaines, *Histoire de Tourcoing*.
(3) Tierce, *Notes historiques sur Haubourdin et ses seigneurs*, p. 96.

Digitized by Google

sur un grand placard, parcourut toutes les rues. Un banquet eut lieu, auquel le curé et le vicaire assistèrent. « Cette fête, en un mot, porta l'enthousiasme dans le cœur de tous ceux qui y assistèrent. »

Il en fut ainsi dans bon nombre d'autres localités.

On ne peut le dissimuler, ces scènes qui se renouvelaient partout, le même jour, à la même heure, et auxquelles la religion prêtait son touchant caractère, furent inspirées par un grand sentiment et ne manquèrent point de quelque chose de grandiose. Pourquoi faut-il que leurs inspirateurs les aient fait suivre d'un si triste lendemain !

L'union entre les citoyens qui se cimentait partout avec un enthousiasme que l'on voudrait plus spontané, ne régna pas longtemps au même degré entre l'élément civil et l'élément militaire. Les soldats commençaient d'ailleurs à tout se permettre, l'assassinat excepté, et les couvents, les collèges, les maisons religieuses se trouvaient souvent exposés à leurs excès.

Rien n'est plus caractéristique, à ce point de vue, que le récit fait par un témoin oculaire, du sac du Collège Anglais de **Douai,** à l'époque qui nous occupe. Nous le citerons, malgré son étendue (1).

« La licence effrénée d'une garnison avinée qui, pendant toute une semaine, se déchaîna sur la ville, augmenta nos appréhensions et nous exposa à des dangers sérieux. L'un des jours de cette semaine surtout fut un jour de terreur et la nuit suivante fut plus affreuse encore. Les soldats de trois régiments confondus ensemble remplissaient les rues et pénétraient de vive force dans les

(1) L'abbé A. Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, pendant la Révolution,* t. II, p. 34 ; d'après l'abbé Dancoisne, *Le Collège Anglais de Douai,* p. 5.

Digitized by Google

couvents, les collèges et les séminaires. Ce jour-là et la nuit suivante, nous reçumes plusieurs fois leur visite. Il n'était guère agréable de voir des sabres brandis par des soldats gorgés de vin et mes collègues se rappellent comme moi les impressions de terreur qu'ils éprouvèrent en ces circonstances. Chacun fit ses observations, chacun eut ensuite des histoires à raconter. Souvent la comédie coudoyait la tragédie, et, en dépit de nos terreurs et de notre indignation, nous étions obligés de rire des scènes grotesques qui se passaient sous nos yeux. Nous devions rire en voyant des soldats ivres danser la carmagnole avec nos élèves presque en costume ecclésiastique ; car ils avaient dû se prêter à cette exigence. Trois fois pendant le dîner les supérieurs furent obligés de se lever de table pour recevoir poliment ces étranges visiteurs. La nuit suivante, nos deux parloirs furent transformés en un corps-de-garde dans lequel veillèrent les anciens et les professeurs. Aussitôt que l'on entendait le bruit menaçant du tambour, on s'empressait d'ouvrir la porte. Nous nous tenions devant eux comme une phalange impénétrable, pour les empêcher de monter les escaliers ; nous n'aurions pu réussir si nous avions recouru à la force, mais nous usions de différents moyens pour les amuser et ils croyaient répondre à nos politesses par des politesses analogues. Un tambour nous amusa, ou plutôt, nous aurait amusé en tout autre circonstance, en reproduisant devant nous le jeu du tambour chez les différents peuples, tandis qu'un de ses camarades, plein de vin, battait la mesure et à chaque coup applaudissait de la tête, en disant invariablement : « C'est juste ! » Un autre, récemment sorti des galères, nous intéressait et nous effrayait en même temps par ses singuliers gestes et ses regards suspects et tous ceux qui se trouvaient dans son rayon d'opération veillaient soigneusement à

Digitized by Google

leurs poches. Un autre, gorgé de liqueurs et chancelant d'ivresse et de fatigue, s'écarquillait les yeux avec les doigts et nous demandait si nous pensions qu'il pourrait longtemps encore tenir sur ses jambes. « Il y a trois nuits, nous dit-il, que je n'ai pas fermé l'œil, mais la patrie me soutient. »

Des scènes du même genre se reproduisaient fréquemment. A **Lille** aussi, le peuple commençait à se montrer hostile envers le clergé et envers l'autorité. Le 23 août, une émeute forçait le vicaire de Saint-Sauveur à inhumer un cadavre dans l'ancien cimetière *intra muros*, contrairement aux ordonnances de la municipalité. La police prescrivit l'exhumation et le transport, mais les mécontents signalèrent cet acte comme un mépris du pauvre qui en était l'objet. Une rumeur assez forte circula dans les quartiers populeux. De crainte de plus grands désordres, 500 gardes-nationaux prirent les armes et on leur distribua publiquement des cartouches : quant à la garnison, elle avait été consignée (1). Au moyen de ces mesures, force resta à la loi.

Entre temps, la spoliation s'exécute. La vente des biens des communautés religieuses et du clergé, devenus « biens nationaux, » se poursuit, laissant toujours nos prêtres dans les sentiments que nous avons signalés.

A **Lille,** le Conseil, espérant trouver un remède au triste état des finances de la commune, décide qu'il fera l'acquisition de dix-huit millions de biens nationaux. Le procureur-syndic propose, en conséquence, d'acheter, contre des assignats, tous les biens du clergé, tant à Lille

(1) Dezode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 49.

Digitized by Google

qu'aux environs. Il désigne nommément ceux de l'abbaye de Loos, de Cysoing, de Phalempin, de l'Abbiette, des couvents d'hommes et de femmes de la ville, et du chapitre de Saint-Pierre. Comme toutes ces valeurs n'atteignaient pas le chiffre indiqué, il y joint les biens des collégiales de Comines et de Seclin (1).

Le 26 septembre 1791, eut lieu, en effet, la première vente de biens nationaux dans notre région : celle du refuge de l'abbaye de **Marquette.** A la fin de la même année, les chapitres de Notre-Dame de Cassel et de Saint-Pierre de Lille étaient, dans notre département, les seuls pour lesquels on n'avait pu encore procéder à une liquidation définitive.

Ajoutons que le Trésor public ne s'acquitta jamais, à l'égard des religieux, de la dette qu'il avait contractée envers eux pour leurs pensions ecclésiastiques (2).

Mais, autant nos prêtres parurent assister avec indifférence à cette vente des biens dont « ils avaient fait le sacrifice sur l'autel de la patrie, » confiant dans les promesses qui garantissaient d'une autre façon leur existence matérielle, autant nous les verrons empressés à élever la voix, quand leur foi sera en péril et que l'on demandera à leur conscience des transactions qu'elle ne pourra admettre.

Le 14 avril 1790, malgré l'intervention de l'abbé Grégoire en faveur des curés, malgré les éloquents plaidoyers de l'évêque de Nancy et de l'archevêque d'Aix, l'Assemblée avait achevé son œuvre de spoliation en attribuant aux autorités civiles l'administration de tous les biens de l'église, tout en les chargeant de rétribuer les membres du clergé que l'on plaçait ainsi au rang des « salariés. »

(1) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 50.
(2) *Ibidem*, p. 56.

Digitized by Google

Cette mesure inique, attaquant l'un des principes essentiels de la vitalité de l'église catholique, avait soulevé d'énergiques protestations de la part d'un certain nombre de membres de l'Assemblée Nationale, qui publièrent, sous forme de déclaration, l'exposé de leurs arguments en faveur du clergé. De leur côté, les diverses corporations de notre clergé Wallon avaient adhéré chaleureusement à cette déclaration.

Citons, entre plusieurs autres, l'acte solennel émané du chapitre de **Seclin** (1). Nous le choisissons de préférence parce qu'il est inédit.

« Le 11 mai 1790, après lecture faite en chapitre d'une brochure intitulée : *Déclaration d'un partie de l'Assemblée Nationale sur le décret rendu le 14 avril 1790 concernant la religion,* le chapitre assemblé extraordinairement, *per singulos,* comme dans les affaires les plus importantes, bien résolu de ne pas rougir de Jésus-Christ devant les hommes, a déclaré et déclare, d'une voix unanime, adhérer d'esprit et de cœur aux sentiments d'amour pour la religion, pour le bien du royaume et le salut du peuple, qui ont dicté la susdite déclaration et il l'adopte en tout; enjoint à son secrétaire d'envoyer une copie de ce présent acte capitulaire à M. le Prévôt de Carondelet qu'il prie de chercher les moyens les plus prompts et les plus sûrs de manifester l'entier dévouement de tous les membres du chapitre et le sien à une religion pour laquelle ils seraient trop heureux de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang. »

Plus éloquentes encore et tout aussi unanimes furent les protestations de nos prêtres Wallons contre la *Constitution civile du clergé.*

(1) Archives départementales du Nord, *Registre aux actes Capitulaires de la Collégiale de S-Piat de Seclin.*

Digitized by Google

Tel fut, en effet, le titre que l'on donna au décret renfermant la nouvelle organisation de l'église de France. C'était l'œuvre du comité ecclésiastique de l'Assemblée, composé en grande partie de jurisconsultes imbus des maximes parlementaires et jansénistes. Cette constitution supprimait les 135 siéges épiscopaux existants et créait à leur place 83 nouveaux évêchés correspondant aux départements. Les évêques et les curés seraient élus par les électeurs civils, catholiques, protestants, juifs, n'importe. Chaque évêque élu devrait demander l'institution canonique au métropolitain ou au plus ancien évêque. Au pape, il écrirait une simple lettre d'avis ou de soi-disant communion. Les chapitres seraient supprimés et remplacés par des vicaires épiscopaux, conseillers nécessaires de l'évêque (1).

L'épiscopat français fit entendre d'éloquentes protestations contre ce décret et demanda avec instance la convocation d'un concile national ou provincial. Mais loin de faire droit à sa demande, on décréta que tous les « fonctionnaires» ecclésiastiques prêteraient serment à cette constitution. C'était comme nous allons le voir, aboutir au plus déplorable de tous les schismes.

(1) L'abbé Blanc, *Cours d'histoire ecclésiastique*, t II, p. 732.

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE III.

Le Serment. — Le Schisme.

L'assemblée avait décidé le serment : il fallait le faire prêter. Les maîtres de la France, en face de l'échec subi par leur constitution civile et de la noble attitude de l'épiscopat français, que les instances et les menaces avaient trouvé inflexible, durent recourir à la force pour faire accepter leurs lois. On prit donc des mesures de rigueur.

On décréta que tous les « fonctionnaires » ecclésiastiques conservés dans leurs ministères, devraient prêter, dans la huitaine, le serment « d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la *Constitution* décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi. » S'ils ne prêtaient point ce serment, ou s'ils le rétractaient, ils seraient déclarés déchus de leurs fonctions, privés de leur « traitement » et de leurs droits civiques et remplacés suivant le mode électif prescrit par les nouveaux décrets.

Digitized by Google

Les ecclésiastiques et même les laïques qui se coaliseraient pour combiner ce refus seraient en outre poursuivis comme perturbateurs du repos public et punis suivant toute la rigueur des lois.

Pour donner à ce serment un caractère solennel, on devrait le prêter un jour de dimanche, à l'issue de la messe, en présence du Conseil général de la Commune et des fidèles, sauf à prévenir la municipalité deux jours à l'avance.

En un mot, par ces iniques mesures, le clergé allait se trouver inévitablement placé entre l'apostasie et la pauvreté aggravée de la persécution. (1)

Et cependant sur plus de trois cents ecclésiastiques qui siégeaient au sein même de l'Assemblée, soixante-dix seulement imitèrent le malheureux exemple de l'abbé Grégoire, qui le premier monta à la tribune pour y prêter le serment, qu'il appuya d'un discours. Tous les autres, sommés de prêter ce serment, refusèrent, plusieurs motivant ce refus par des paroles dignes des premiers confesseurs de la foi. Ce fut là un beau jour pour l'église de France. Pour compléter cette victoire, un certain nombre des premiers, qui avaient cru pouvoir jurer, se retractèrent publiquement. Ces hommes restés fidèles et sereins au milieu des cris des tribunes, au milieu des vociférations de la foule ameutée et les menaçant de la « lanterne, » ces hommes courageux forcèrent l'admiration même de leurs ennemis. « Nous avons leur argent, s'écriait Mirabeau, mais ils ont conservé leur honneur ! » (2)

Parmi ces généreux abstenants nous regrettons de ne

(1) L'abbé Deramecourt, *Le clergé d'Arras pendant la Révolution* t. II, p. 91.

(2) L'abbé Blanc, *Cours d'histoire ecclésiastique*, t. II, p 733.

Digitized by Google

point trouver l'abbé Nolf, curé de Saint-Pierre de Lille et député de la même ville à l'Assemblée Nationale. (1) Il prêta, en effet, le serment, à la suite de l'abbé Grégoire, dans la séance du lundi 27 décembre 1790, « au milieu des applaudissements réitérés de la partie gauche et des tribunes. » (2) Ce fut ce même prêtre qui, plus tard, lors de l'élection de l'évêque du Nord, obtint le plus grand nombre de suffrages après Primat. (3)

Le curé de Saint-Pierre de Douai, M. Léon-Joseph Breuwart (4), et l'abbé Roussel, curé de Blarenghem, tous deux députés du département du Nord, avaient, eux aussi, dans la séance du 3 janvier 1791, prêté le serment avec d'autres membres de l'Assemblée, mais « en le renfermant dans ce qui concerne l'ordre civil et en exceptant le spirituel. » (5) Le procès-verbal de la séance n'ayant pas mentionné cette restriction, ils protestèrent par une lettre qu'ils rendirent publique et déclarèrent formellement ne vouloir prêter ledit serment d'aucune autre manière. (6)

Voyons maintenant, dans le détail, ce qu'il advint en notre région.

A **Lille**, dit M. Derode (7), une vingtaine de prêtres prononcèrent le serment en l'église Saint-Maurice, le 30 janvier 1791. Il se fit même, à cette occasion, une telle fermentation dans la ville, qu'il fallut doubler les postes du quartier général et de quelques autres points. A cette céré-

(1) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. V, p 111, 222. — Dans ce même volume se trouve le portrait de l'abbé Nolf, gravé d'après Duchemin.

(2) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. VI, p. 738.

(3) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 61.

(4) Mort en 1814, doyen de S. Sauveur à Lille. — Voir *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t VII, p. 26 ; t. VIII, p. 345.

(5) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. VII, p. 26.

(6) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p 412.

(7) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 62.

Digitized by Google

monie figuraient, entre autres, l'abbé Dubus, ex-aumônier du fort Saint-Sauveur, nommé ensuite à la cure de Quesnoy-sur-Deule et l'abbé Bauvet (1), ex-aumônier du régiment de Brie. Lors du serment, la musique du régiment jouait, paraît-il, dans l'église, l'air : *Ça ira ! Ça ira !*

Quoiqu'il en soit, la première invitation adressée par les autorités aux prêtres et aux religieux de la ville n'avait recueilli qu'un si petit nombre d'adeptes, qu'il fut jugé nécessaire de convoquer de nouveau pour la semaine suivante. La municipalité enjoignit à M. Saladin, curé de la Madeleine, de célébrer, à 9 heures, la messe qui devait précéder la prestation du serment. Messieurs Descamps, curé de Saint-Maurice, Saladin, curé de la Madeleine, Destombes, curé de Sainte-Catherine et Delannoy, curé de Saint-Pierre, refusèrent de prêter serment et déclarèrent même qu'ils ne liraient pas en chaire le décret de la Constitution civile du clergé. M. Saladin publia un discours à ses paroissiens où il parlait avec beaucoup de force et de dignité des conjectures du moment. Tous les quatre furent immédiatement destitués et remplacés par des prêtres assermentés.

Les membres des maisons religieuses et du chapitre de St-Pierre, n'étant pas encore astreints à prêter le serment, puisqu'ils n'étaient pas considérés comme « fonctionnaires » et qu'ils avaient même en quelque sorte perdu, par les décrets, leur existence civile, eurent pour la plupart le bon esprit de s'abstenir de toute démarche ou de refuser le serment à l'exemple du chanoine de Muyssart (2), ancien écolatre de la

(1) Ce prêtre, aux opinions fort radicales et à la plume très-âpre, écrivit plusieurs brochures, ou plu ôt plusieurs pamphlets, par exemple : *L'A B C des prêtres ; — Discours sur l'origine de l'exaltation du clergé ; — Discours pour démontrer aux ecclésiastiques la nécessité de se soumettre aux décrets.*

(2) Félix-Antoine-Joseph de Muyssart rentra en France en 1803, mais ne reprit pas de fonctions Retiré à Marcq-en Barœul, près de Lille, il y poursuivit sa carrière dans la retraite et vint mourir à Lille, le 13 décembre 1809.

Digitized by Google

collégiale. Un certain nombre allèrent à l'étranger chercher un asile que la patrie leur déniait (1).

Le doyen de chrétienté de **Roubaix** (2), M. Norbert-Joseph Aurys, refusa le serment. Il mourut, peu de temps après, le 14 avril 1791, laissant à ses deux vicaires, M. Choisy et M. Serrurier, la difficile mission de défendre et de protéger son troupeau. Ceux-ci avaient suivi le courageux exemple de leur pasteur ; nous les retrouvons plus loin dans les rangs de la glorieuse phalange de nos missionnaires.

M. Jean-Michel Odou, curé de **Wasquehal** (3), refusa également de prêter le serment « qui répugnait à sa conscience.» Il s'exila.

Le Curé de **Wattrelos** (4) était, à cette époque, M. Louis-François Carette, ancien chapelain de la paroisse, homme dont le zèle ne s'était en rien découragé à la vue de la tempête qui, depuis longtemps, grondait à l'horizon. Il avait pour collaborateurs, sous le titre de vicaires ou de chapelains, MM. Labis, Delepoulle et Jacques. L'excellent curé ne fut pas longtemps sans recevoir la sommation de prêter le serment sacrilège. Il s'y refusa, monta en chaire pour confirmer ses ouailles dans la fidélité à la religion de leurs pères, puis il prit le chemin de la terre étrangère, avec ses coopérateurs restés comme lui fermes et constants (5). Malheureusement, il eut, dans la suite, la douleur d'apprendre que M. Jacques, ancien chapelain de l'hos-

(1) Le Glay, *Notice sur les archives de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille*, p. 25 et 20.

(2) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. I, p. 153, 301.

(3) Th. Leuridan, *Notes pour servir à l'histoire de Wasquehal*, p. 59 et 87.

(4) R. P. Pruvost, *Histoire de Wattrelos*, p. 234 et 235.

(5) Après le Concordat M. Carette fut nommé curé de Ramegnies-Chin où il mourut en 1835.

Digitized by Google

pice, n'avait pas persévéré, mais qu'il était retourné en France pour y prêter le serment (1).

A **Lannoy,** (2) les chanoines du couvent des Croisiers, au nombre de sept (3), avaient, le 8 juillet 1791, par un acte suprême et douloureux, déclaré vouloir jouir de la liberté accordée par les lettres patentes du Roi, rendues sur le décret de l'Assemblée Nationale, du 13 février 1790, et renoncer à la vie commune, pour prendre leur habitation dans la ville. Le prieur, Jacques-François Dujardin (4), fit la même déclaration, le 6 Juillet 1792, en prenant domicile à Lille. Aucun d'eux, que nous sachions, ne prêta le serment. Mais, la persécution légale grandissant toujours, les pauvres religieux durent chercher dans l'exil une sûreté qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie.

Quant au curé de la paroisse, M. Pierre Delemer, il imita cette fidélité et s'exila. Il vécut caché en Belgique et ne revint en France qu'après le Concordat. N'ayant pu rentrer dans son ancienne paroisse qu'il affectionnait beaucoup, son esprit s'en troubla tellement qu'il tomba en démence et mourut chez ses parents, à Landas, le 14 janvier 1804.

Son vicaire, M. Delattre, préféra également l'exil au parjure.

François-Joseph Carlier, qui desservait, depuis 1781,

(1) M. Jacques mourut après la Restauration, à Thereaux, où il a laissé d'assez tristes souvenirs.

(2) Th. Leuridan, *Précis de l'histoire de Lannoy*, ch. XX, p. 130 ; ch. XXI, p. 147 et 150.

(3) Augustin-François-Joseph Delattre, natif de Péronne, âgé de 35 ans; Louis-Joseph Legrand, natif de Saint-Amand, âgé de 53 ans ; Henri-Joseph-François Vraux, âgé de 40 ans ; Eleuthère-François-Joseph Levaillant, âgé de 31 ans ; Nicolas-François-Joseph Sellier, âgé de 30 ans ; Louis-Joseph Herlant, âgé de 31 ans ; tous quatre natifs de Tournai ; Jean-Charles-Joseph Lefebvre, natif de Ronchin, âgé de 67 ans.

(4) Natif de Néchin, âgé de 52 ans.

Digitized by Google

la cure de **Willem** (1) était, au témoignage des vieillards qui l'ont connu, un fort bon prêtre et un excellent curé. C'est assez dire qu'il demeura fidèle. Il se retira à Tournai où il mourut.

Dans les deux cantons actuels de **Tourcoing,** (2) il n'y eut que le seul curé de **Mouveaux** qui adhéra à la constitution.

M. Antoine-Joseph Tiers, curé de **Linselles,** (3) fut chassé de sa paroisse, car il était demeuré fidèle à sa foi et à son devoir. Il mourut en exil, dans un village des environs de Bruges, loin de son troupeau qui le vénérait et l'aimait.

Ses vicaires, M. Alexandre-Joseph Destombes (4) et M. Pierre-Hubert-Joseph Frémaux, refusèrent également tout compromis avec leur conscience.

Comme la plupart de ses confrères, M. Charles-Louis Mortreux, curé de **Bondues,** (5) sut céder tant qu'il ne s'agit que de ses biens ; mais quand on s'attaqua à sa doctrine, il résista courageusement et refusa le serment.

Même refus de la part du digne curé de **Bousbecque,** (6) M. Alexis-Joseph Selosse (7). Ne voulant pas priver ses paroissiens des secours de la religion, il leur annonça qu'il allait résider à Werwicq, où la Révolution n'était pas encore implantée, et les engagea à suivre dans cette ville tous les exercices du culte.

(1) Th Leuridan, *Notes historiques sur Willem.* — Inédites.

(2) Roussel-Desfontaines, *Histoire de Tourcoing.*

(3) Th. Leuridan, *Histoire de Linselles,* p. 144, 153, 221.

(4) M. Destombes, natif de Roubaix, fut nommé, en 1803, doyen de Sainte-Catherine à Lille, où il mourut en 1828.

(5) L. Dervaux, *Bondues,* ch. VIII, p. 82.

(6) Dalle, *Histoire de Bousbecque,* p. 277.

(7) Il se fixa plus tard à Tourcoing en qualité de prêtre habitué.

Digitized by Google

Une note inscrite en tête du registre aux actes religieux de l'année 1802, par M. Pierre-Joseph Martin, curé de **Lomme**, (1) sa paroisse natale, nous apprend qu'il refusa le serment et fut, pour ce fait, expulsé, le 22 mai 1791.

A **Haubourdin**, (2) M. Tettelin, curé, M. Poilon, son vicaire, M. Caulier, directeur de l'hospice, et M. Druez, chapelain, refusèrent tous quatre le serment.

A **Annappes**, (3) même fidélité de la part du pasteur M. Jean-Baptiste-Joseph Denisse, qui se retira à Tournai.

Les chanoines de la Collégiale de Saint-Pierre de **Comine**· (4) ayant refusé également le serment à la Constitution civile, allèrent en émigration. C'étaient MM. Lefebvre, doyen, Lepan, Desmarescaux, Vandermarcq, prévot, Gosse, curé de la paroisse. Aussitôt qu'ils se furent retirés on les dépouilla de tout ce qu'ils possédaient, dîmes, rentes, propriétés.

Le chanoine Gosse fut le dernier à suivre ses confrères en exil ; nous le retrouverons plus loin. Son vicaire M. Deltour avait courageusement imité son exemple.

Les Récollets de la même ville, religieux paisibles et pauvres, qui joignaient à la prédication de la parole évangélique l'exemple des plus touchantes vertus, furent aussi chassés de leur maison qu'on vendit aussitôt. On ne leur laissa pas même leur modeste mobilier, ni leurs vêtements qu'on mit à l'encan. Ainsi dépouillés de tout, ils durent à la charité de M. Martin-Hovyn le logement et la nourriture indispensables, jusqu'au moment où, contraints de s'exiler,

(1) Franck, *Histoire de Lomme et de ses Seigneurs*, p. 283.
(2) Tierce, *Notes historiques sur Haubourdin et ses Seigneurs*, p. 97.
(3) Th. Leuridan, *Notice historique sur Annappes*, p 63.
(4) L'abbé Derveaux, *Annales religieuses de la ville de Comines*, p. 138, 145.

Digitized by Google

ils allèrent tous cinq expier en Allemagne le crime de s'être attachés par vœu au service de Dieu et du prochain.

Le clergé fort nombreux de l'antique collégiale de **Seclin** (1) fit également preuve de la plus héroïque fidélité. Plusieurs même de ses membres, ainsi qu'on le verra plus loin, expièrent durement cette fidélité qui alors était un crime. Le prévôt de ce chapitre, François-Louis de Carondelet, chevalier, seigneur de La Mairie de Thumeries et du Bois de Phalempin, et descendant d'une des plus illustres familles des Pays-Bas, fut, en 1794, détenu à Compiègne, au double titre d'ecclésiastique et de noble et ce fut par un véritable miracle qu'il ne porta pas sa tête sur l'échafaud ; la chute seule de Robespierre le sauva.

M. Delcberghe, curé de **Gondecourt**, (2) refusa non seulement de prêter serment mais aussi de quitter sa paroisse ; il fut incarcéré de septembre 1797 à janvier 1800 dans la prison des Ecossais à Douai.

Son voisin M. J. L. Beaurepaire, curé de **Carnin**, (3) émigra.

A **Wattignies** (4) M. Hubert Parent, curé de la paroisse, ayant suivi l'exemple courageux d'un si grand nombre de bons prêtres, dut, le 15 octobre 1791, quitter sa cure pour faire place au curé constitutionnel.

Son vicaire, le P. Adrien Leuridan, ancien jésuite, natif de Lomme, revenu en France, en 1784, se vit obligé, à cause de sa fidélité, de reprendre la route de l'exil en 1791 ; son modeste mobilier fut vendu à l'encan comme

(1) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Seclin.* Inédite.

(2) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Gondecourt* — Inédite.

(3) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Carnin.* — Inédite.

(4) L'abbé Th Leuridan, *Histoire de Wattignies*, 2e partie, ch. XIII, p. 154, 155 ; 3e partie, ch. XXII, p. 232.

Digitized by Google

bien d'émigré. Les démarches que l'on fit plus tard auprès de Mgr Belmas, pour obtenir un poste à ce prêtre courageux, étant demeurées sans résultats, le P. Leuridan ne revit plus sa patrie : il mourut en Hongrie vers la fin de l'année 1808. (1)

Un de ses frères en religion, le P. Delemazure, originaire d'Ennetières-en-Weppes et curé de la petite paroisse de **Noyelles-lez-Seclin,** (2) dut aussi s'exiler vers la même époque. Il revint, après la Révolution, dans son ancienne paroisse qu'il desservit jusqu'à sa mort, arrivée le 11 novembre 1818.

Le 6 février 1791, à l'issue de la messe paroissiale, M. Goulet, curé de **La Bassée,** (3) et les religieux Augustins, professeurs du collège de cette ville, (4) montèrent en chaire l'un après l'autre pour prêter le serment exigé. Mais chacun l'expliqua et le restreignit à sa manière.

Le 27 mars suivant, on demanda le même serment à tous les prédicateurs qu'on assimilait à des fonctionnaires publics. On exigeait cette fois qu'il fût prêté sans réserve ni restriction. Les Augustins s'y refusèrent. Le 24 mai, nouvelle sommation par Gourdain, procureur de la Commune ; pour y répondre, les Pères Herin et Degrave se présentèrent, le 27, à onze heures, à la Mairie, devant la municipalité réunie, et déclarèrent, au nom de tous leurs collègues, qu'ils refusaient de nouveau la prestation de ce serment. Le 10 juin, ils congédiaient les élèves de leur collège, par suite de l'ordre qui leur avait été transmis

(1) R. P. Possoz, *Notice sur le P. Adrien Leuridan.*

(2) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Noyelles-lez-Seclin*, p. 60, 61.

(3) Mannier, *Recherches historiques sur la ville de La Bassée*, p. 197.

(4) Le couvent des Augustins avait été fondé, en 1631, par Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, pour l'instruction des jeunes gens.

Digitized by Google

de sortir de leur couvent le jour même. La municipalité en fit fermer les portes, après avoir fait apposer les scellés sur le mobilier qui fut vendu à l'encan, le 9 août, au profit de la Nation.

Quant au curé, après bien des hésitations, il eut la faiblesse de céder et prêta le serment devant ses paroissiens, le dimanche de Quasimodo. Ses vicaires eurent le bonheur de ne point le suivre dans sa défection.

D'ailleurs ce serment lui servit peu, car il fut un moment où les tribunaux révolutionnaires ne frappèrent plus seulement leurs ennemis, mais où la tiédeur républicaine elle-même devint à leurs yeux, une faute, un crime. M. Goulet en fit la triste expérience. La société populaire, non contente de sa soumission, voulait davantage encore : elle exigeait qu'il fît publiquement la déclaration « que tout ce qu'il avait enseigné jusque-là, n'était que fables et mensonges. » Il eut, cette fois, le courage de refuser. « Pour ma foi, il y a un Dieu, répondit-il, pour mon cœur une patrie. Je veux obéir à l'un et à l'autre. Voilà les objets de mon amour ! N'attendez pas de moi une apostasie ; je préfère la mort ! » Puisse cette courageuse parole avoir racheté sa première faute ! L'abbé Goulet fut incarcéré et mourut sous les verrous. Il disait à ses derniers moments : « J'ai obéi à vos lois et je meurs dans vos prisons ; mes vicaires y ont résisté : ils sont libres dans l'exil. » Florent Guyot voulut cette fois se montrer clément : il ordonna la mise en liberté, mais il était trop tard (1).

Le *Journal* que nous avons cité déjà pour la ville d'**Armentières** (2) contient la note suivante : « Le jour de

(1) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 174.
(2) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 15.

Digitized by Google

Pâques, 24 avril 1791, la municipalité fit défense à M. Béghin et à ses vicaires de prêcher dans la paroisse, à cause de leur refus du serment. »

A Douai, (1) d'après un document officiel, quatre prêtres seulement, parmi lesquels deux aumôniers de régiment, prêtèrent le serment. Ce furent Claude-François-Marie Primat, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Jacques, futur évêque du Nord ; Laurent-Joseph-Gabriel Plumcocq, curé de Saint-Albin depuis 1781, élu curé constitutionnel de Saint-Pierre, le 17 avril 1791 ; (2) Pierre Perrin, natif de Lunéville, aumônier du régiment de Chartres-Infanterie, élu curé constitutionnel de Saint-Jacques, et Claude Lamotte, de l'ordre des Augustins, aumônier du régiment de Besançon, du corps d'artillerie.

Un autre membre du clergé de la même ville, Antoine-Joseph Mellez, diacre, chanoine de Saint-Amé, professeur de médecine à l'Université, avait aussi prêté le serment, mais il le rectifia aussitôt en déclarant que « son intention avait été de le prêter purement et simplement et tel qu'il était tenu de le faire comme professeur en médecine de l'Université et non autrement (3). »

Tous les autres membres du clergé paroissial refusèrent sans aucune hésitation. Les curés de Saint-Amé, (4)

(1) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, passim.

(2) Il rétracta plus tard son serment et fut nommé curé-doyen de Notre-Dame à Douai, le 23 janvier 1803. Il mourut en exercice le 11 juillet de la même année, à l'âge de 66 ans.

(3) M. Mellez, né à Douai même, le 14 mai 1729, docteur et professeur royal en la faculté de médecine, avait été recteur de l'Université. Ayant perdu sa femme dans un âge peu avancé, la douleur qu'il en éprouva le détermina à entrer dans les ordres Il mourut maire de Douai le 23 juillet 1804. (Dechristé, *Les préludes de la Révolution à Douai*, dans les *Mémoires de la Société des sciences de Douai*, 3e série, t. I. p. 309).

(4) André Chevalier, mort en 1819, vicaire général de Cambrai.

Digitized by Google

de Saint-Pierre, (1) de Notre-Dame (2) et de Saint-Nicolas, (3) refusèrent également de lire en chaire l'instruction relative à la Constitution civile : les officiers municipaux durent faire eux-mêmes cette lecture à l'issue des messes paroissiales, le dimanche 13 mars, et en dehors de ces quatre églises. Le vénérable M. Goguillon, curé de Notre-Dame, écrivit à ce sujet, conjointement avec son vicaire, une lettre qui a été conservée.

Le procureur du couvent des Dominicains, nommé Dutercq, prêta le serment et fut élu curé de Vitry-en-Artois, par l'Assemblée du district d'Arras, le 6 juin 1791 ; mais il refusa ce poste et fut élu à celui de Brebières (4).

Le prévôt de la collégiale de Saint-Amé, Pierre-François-Xavier de Ranst de Berchem, alla mourir en exil, victime de sa fidélité (5).

Quant aux professeurs prêtres de l'Université, ils refusèrent également la prestation du serment, le 19 juillet 1791, et furent destitués. On ne les remplaça même pas ; la faculté de théologie fut fermée. L'Université était ainsi privée des cours qui avaient fait sa vie et sa gloire ; elle ne fit plus que végéter et fut enfin dissoute par les lois du 24 juillet 1794 et du 23 février 1795 (6).

Le vénérable directeur de l'abbaye de **Flines**, dom Cajetan Wantier, déjà plus que sexagénaire, accompagna, en Allemagne et en Suisse, durant leur long exil, ses

(1) Léon-Joseph Breuwart, déjà cité.

(2) Louis-Joseph Goguillon, dont nous parlerons plus loin.

(3) Pierre-Ignace Coquelle, mort à 86 ans, le 26 septembre 1798.

(4) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. II, p. 179.

(5) Ch. de Franciosi, *Notes sur la Collégiale de Saint-Amé de Douai*, p. 63.

(6) Mgr. Dehaisnes, *L'Université de Douai en 1790 ;* dans les *Mémoires de la Société des Sciences de Douai*, 2e série, t. VIII, p. 270.

Digitized by Google

filles spirituelles. Il fut leur guide, leur protecteur et leur soutien dans leurs pénibles voyages à travers des contrées dont elles ne connaissaient même pas la langue (1).

Il est temps de clore cette série de faits qui manifestent si bien les sentiments de la plus saine partie de notre clergé. Ces exemples d'ailleurs suffisent à montrer l'accueil que reçut la Constitution civile, l'opposition immense et presque générale qu'elle éprouva de la part de nos prêtres. En somme, dans notre région, elle avorta misérablement.

Ce que furent les prêtres et les fidèles eux-mêmes en face de la spoliation et du serment, nous allons voir, qu'à part quelques défaillances intéressées, ils le resteront dans le grand et violent partage qui va s'établir entre les deux clergés. Dieu voulut ainsi permettre qu'avant de demander à plusieurs de nos prêtres et de nos fidèles leur sang à verser, la Révolution les éprouvât de nouveau dans leur foi, dans leur liberté, dans leur bien-être : c'est par la persécution bien supportée qu'ils arriveront plus sûrement à l'épreuve suprême et victorieuse du martyre. (2)

(1) Mgr Hautcœur, *Histoire de l'abbaye de Flines*, ch. XXVI, p. 321

(2) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. II, p. 148.

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE IV.

Les Evêques Constitutionnels du département du Nord.

Malgré la noble résistance que le bon sens, la vertu et l'abnégation du clergé français avait opposée à sa Constitution civile, l'Assemblée ne s'en montra pas moins décidée à l'appliquer dans toute sa rigueur.

Les prétendus mandataires du pays satisfirent, une fois de plus, leur passion anti-catholique, en imposant à la France, malgré elle, un clergé qu'ils appelèrent le *Clergé constitutionnel*, mais auquel le peuple ne cessa d'appliquer les qualificatifs bien mérités d'*intrus*, de *jureur*, de *schismatique*.

A la tête de ce nouveau clergé recruté parmi les moines défroqués, le rebut des couvents et les prêtres qui donnaient dans les idées révolutionnaires avec plus ou moins de scandale, furent placés successivement deux évêques dont nous allons parler.

Digitized by Google

I.

L'évêque Primat.

Claude-François-Marie PRIMAT naquit à Lyon, le 26 juillet 1747. Sa famille étant sans fortune, il fit ses études aux frais du chapitre de Saint-Jean de cette ville et entra ensuite dans la congrégation de l'Oratoire.

Il professa la rhétorique et la théologie, d'abord au collège de Marseille, puis à celui de Dijon. Ordonné prêtre à l'âge de 28 ans, il se livra avec succès au ministère de la chaire et fut nommé, en 1786, à la cure de Saint-Jacques, à **Douai**, qui dépendait de la congrégation de l'Oratoire. Il était en même temps supérieur de la maison des oratoriens de cette ville (1).

Pendant son ministère à Douai, le 27 juillet 1789, au moment des troubles suscités par la cherté du pain, Prima eut l'occasion de se signaler à l'admiration de ses concitoyens, en arrachant, au péril de ses jours, un célèbre négociant en grains, nommé Vanlerberghe, à la fureur d'une populace qui l'accusait d'accaparement et voulait, dans son aveugle colère, lui faire subir une mort ignominieuse (2).

On raconte que, peu de temps avant la prestation du serment, une dame de la paroisse Saint-Jacques le questionnait sur la conduite à tenir en temps de persécution. Primat lui repondit qu'il serait assez tôt d'y penser quand

(1) Cette maison avait été établie par l'évêque d'Arras, Herman Ortembergh en 1626. Jean de Bonneguise avait consacré son église en 1767.

(2) A. Durieux, *Les diners de M. l'évêque du Nord à Cambrai en 1791 ;* dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, t. XXI, p. 192.

Digitized by Google

elle viendrait et qu'il serait toujours là pour l'aider de ses conseils. « Mais serez-vous toujours le même, répliqua la dame, penserez-vous en ce temps-là comme vous pensez aujourd'hui ? » « Hélas ! s'écria-t-il, vous avez raison ; je suis peut-être à la veille d'une chute terrible ! (1) »

Cette chute, qu'il semblait pressentir lui-même, était déjà consommée dans son cœur.

En effet, le 4 février 1791, il comparaissait au greffe de la municipalité de Douai et déclarait avoir l'intention de prêter le serment prescrit par la loi. Le 12 mars, il annonçait également qu'il ferait lecture, le lendemain, dans son église, de l'instruction de l'Assemblée Nationale sur la Constitution civile du clergé (2).

Dès ce moment, il fut considéré par les honnêtes gens de la paroisse comme un *intrus*, de la communion duquel il fallait s'éloigner. On le lui fit bien comprendre.

En voici un exemple. Il aimait à rehausser les cérémonies de sa paroisse de Saint-Jacques par la présence des élèves ecclésiastiques du séminaire d'Hénin. Aussitôt qu'il eût prêté le serment sacrilège, le concours de ces séminaristes lui fut refusé, grâce à l'intervention de l'un d'eux, M. Saint-Jean, dont nous parlerons plus loin. Primat se plaignit d'une manière doucereuse. M Saint-Jean lui répondit : « Monsieur, vous vous séparez du chef de l'Eglise, du successeur de Saint Pierre, vous êtes un schismatique ; le séminaire ne veut plus communiquer avec vous. » Mais une réponse aussi énergique, venant d'un simple clerc, n'inspira aucun remords

(1) L'abbé Destombes, *Histoire de l'église de Cambrai*, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, année 1888, p. 200.

(2) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 415, 420.

Digitized by Google

à cet orgueilleux. Il se passa des séminaristes d'Hénin et persévera dans le schisme (1).

Les électeurs du département (2) ayant été convoqués à Douai pour procéder, le 27 mars 1791, à l'issue de la messe paroissiale, à l'élection d'un évêque et pourvoir ensuite aux cures vacantes par décès des titulaires ou par refus de prestation du serment, la majorité des suffrages se réunit en faveur du curé de Saint-Jacques, qui accepta et fut ainsi placé, de par la volonté et le choix du peuple souverain, sur le siège épiscopal du diocèse du Nord, dont notre Flandre-Wallonne fera désormais partie.

Primat s'attacha aussitôt, en qualité de vicaire épiscopal, l'un de ses amis, le P. Jean-Alexis Baland, ancien professeur de rhétorique, préfet et supérieur du collège des Oratoriens à Béthune. Il envoya aussi des lettres de vicaire épiscopal au jeune Oratorien Pierre-Claude-François Daunou, de Boulogne-sur-Mer, qui s'était signalé par plusieurs travaux consacrés à la défense de la Constitution. L'évêque intrus du Pas-de-Calais, Porion, lui avait fait, de son côté, les mêmes avances. Mais il accepta de préférence les propositions de l'évêque de Paris et exerça dans la capitale les fonctions de directeur du séminaire diocésain jusqu'à sa nomination à la Convention nationale, époque où il cessa toute fonction ecclésiastique (3).

(1) L'abbé Deramecourt, *Le clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 360.

(2) Le rapport des commissaires nous apprend que le nombre des électeurs s'élevait à 552 et que, d'après l'aperçu du prix des logements en quatre classes de 20, 15, 12 et 10 sous par jour, les frais de l'élection devaient s'élever à 6.818 livres 16 sous, en comptant sur 18 jours. On décida ensuite que les électeurs se logeraient à leurs frais et qu'ils recevraient une indemnité de 7 livres 10 sous pour l'élection de l'évêque et de 3 livres 15 sous pour celle des curés. (Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 420, 684.)

(3) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. II, p. 85.

Digitized by Google

Cependant, dès qu'elle fut connue, l'élection de Primat fut attaquée de toutes parts. Un grand nombre de prélats adoptèrent et publièrent la remarquable instruction de Mgr. de la Luzerne, évêque de Langres. Mgr de Conzié, évêque d'Arras, dont une partie du diocèse se trouvait englobée dans le département du Nord, comme autrefois elle dépendait de la Flandre-Wallonne, voulut mettre également ses diocésains en garde contre le loup ravisseur.

Sa *Déclaration et ordonnance au sujet des élections de Primat et de Porion* fut écrite à Tournay, en l'abbaye de Saint-Martin, le 20 avril 1791. Elle est brève, incisive, pleine de choses plus que de mots. Il commence par établir la distinction fondamentale et de foi entre le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction. Il rappelle ensuite, d'après le Concile de Trente, que la puissance séculière n'a ni le droit ni le pouvoir d'instituer des pasteurs et par conséquent de les destituer. Il en conclut que les élections de Primat et de Porion sont radicalement nulles et de nul effet. En conséquence, défense est faite aux susdits, sous les peines d'intrusion et de schisme, de s'immiscer en aucune manière dans le gouvernement du diocèse. Les fonctions qu'ils y exerceraient seraient autant de crimes et de profanations, leurs actes de juridiction radicalement nuls, les prêtres institués par eux de faux pasteurs, dont les absolutions seraient nulles, excepté à l'article de la mort. Défense de reconnaître Primat et Porion pour évêques, de leur obéir, de recevoir d'eux les sacrements, d'assister à leurs messes ou autres offices, de communiquer, en un mot, avec eux. Les destitutions de curés prononcées ou à prononcer par la puissance temporelle étant nulles, ainsi que ses nominations, défense aux intrus de prendre le titre de curés et d'en remplir aucune fonction qui serait sacrilège. Défense aux fidèles de recevoir d'eux les sacrements : il faut les traiter en schismatiques et ne

Digitized by Google

point communiquer avec eux dans l'exercice de leurs fonctions. A défaut de publication ordinaire de la présente lettre que les circonstances empêchent, la conscience de chacun sera liée pour son exécution, du moment que son authenticité sera suffisamment reconnue. « Nous l'adressons directement, ajoute l'évêque d'Arras, auxdits sieurs Primat et Porion, afin qu'ils ne puissent prétendre cause d'ignorance. »

Il était évident que cette courageuse lettre pastorale allait être censurée par les pouvoirs civils, qui prendraient d'ailleurs tous les moyens de l'empêcher d'arriver à sa destination. Dans sa séance du 22 avril notamment, le directoire de Pas-de-Calais se préoccupa de cette ordonnance et libella contre elle une sorte d'édit de proscription fort virulent (1).

Primat avait déjà alors reçu l'onction épiscopale. Son premier souci, comme celui des autres évêques élus, avait été de chercher un consécrateur. On avait craint un moment de n'en point trouver, vu le refus qu'en firent les anciens évêques. Mais l'Assemblée décida qu'en pareil cas, l'élu pourrait s'adresser au premier venu pour son sacre et à celui que lui désignerait l'administration pour l'institution canonique. La difficulté fut donc bientôt levée. Talleyrand était prêt à remplir cet office redoutable, auquel ses mains d'évêque devaient bientôt renoncer comme à toutes les autres fonctions de son ordre. Il sacra d'Expilly, évêque du Finistère, et Marolles, évêque de l'Aisne, et devint ainsi le digne père de l'église constitutionnelle. Primat s'était rendu aussi à Paris, en compa-

(1) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. II, p. 210 et suiv.

Digitized by Google

gnie de Porion et ils y avaient reçu tous deux la consécration épiscopale, le 10 avril 1791 (1).

Le lendemain, et de Paris même, l'intrus adressa au clergé et aux fidèles du département sa première lettre pastorale qui débute par ces mots : « Claude-François-Marie Primat, par la miséricorde divine et l'élection du peuple, dans la communion du Saint-Siège apostolique, évêque du département du Nord, etc. » Il s'efforce, dans cette lettre, de légitimer son serment et de défendre la Constitution. « Dès que je serai parmi vous, écrit-il, je vous entretiendrai du parfait accord de la foi catholique avec la constitution civile du clergé ; je vous exposerai, dans une instruction pastorale, et avec l'étendue qu'exige un pareil sujet, les preuves qui justifient si pleinement les décrets de l'Assemblée Nationale de tout soupçon de schisme, de toute apparence d'hérésie ..... Longtemps avant la régénération de la France, j'eus le bonheur de les connaître et de les aimer, ces antiques et lumineux principes dont je viens de vous offrir un rapide aperçu. J'ai longtemps espéré qu'ils deviendraient l'opinion commune, et qu'un jour, consacrés par les lois publiques, ils rendraient à l'empire sa tranquillité, à la religion sa primitive splendeur. » L'intrus remercie ensuite ceux qui l'ont élu évêque et en particulier « les habitants de cette opulente et célèbre cité (de Lille) dont le commerce florissait déjà quand la France, peuplée de tyrans et d'esclaves, gémissait sous le sceptre féodal et ne voyait presque que des donjons et des déserts. » Les illusions de l'intrus, si elles étaient sincères, devaient être bientôt dissipées par les actes d'une révolution impie, aussi intolérante et implacable qu'elle était jusqu'alors hypocrite et cauteleuse (2).

(1) Le sceptique Sainte-Beuve lui-même qualifie de *farce* le sacre des évêques constitutionnels. (*Nouveaux Lundis*, t. XII, p. 22).

(2) L'abbé Destombes, *Histoire de l'église de Cambrai*, déja citée.

Digitized by Google

Aussitôt après son sacre, l'évêque intrus reprit le chemin de son diocèse. Il fut reçu officiellement dans sa ville épiscopale le 16 avril. Une députation des commissaires de Douai s'était rendue à **Cambrai**, sur l'invitation de la municipalité de cette ville, pour assister à son installation solennelle (1).

Primat fit son entrée dans la ville vers minuit, au son du beffroi et de toutes les cloches de la cathédrale. Malgré l'heure peu favorable, prévenus par un courrier qu'ils avaient envoyé en éclaireur, le vice-maire, le conseil municipal et le directoire du district avaient été le recevoir à l'entrée des glacis, où il y eut échange de discours. Le lendemain, dimanche 17 avril, jour des Rameaux, toutes les cloches de l'ancienne métropole (2) sont mises en branle et annoncent à grandes volées l'installation du nouvel évêque. Elle se fit au milieu d'un appareil religieux auquel furent mêlées les autorités civiles, judiciaires et militaires, car la garde nationale et la garnison, composée de Courten-Suisse et de Schomberg-Dragon, avaient pris les armes pour la circonstance (3).

L'orgueilleux intrus, en révolte ouverte contre l'église, monte résolument dans la même chaire où Fénelon lui avait laissé un si bel exemple d'humilité et de soumission au Saint-Siège. Il y prononce un discours artistement composé dans le sens constitutionnel ; il est applaudi par un ramas de gens sans aveu, digne et unique auditoire que l'on ait pu réunir pour honorer de sa présence une telle parodie des solennités de la religion, car l'immense majorité

(1) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 248.

(2) On sait qu'à cette époque le siège épiscopal de Cambrai ou du Nord fut subordonné à la métropole du Nord-Est, dont le chef-lieu était Reims.

(3) A. Durieux, *Les dîners de M. l'Evêque du Nord*, en 1791.

Digitized by Google

des fidèles, loin d'y prendre part, gémit dans le secret à la pensée de tant de profanations.

Avant de congédier l'assemblée, on songe à lui donner la bénédiction ; mais les prêtres fidèles ont eu soin de consommer toutes les hosties consacrées. Alors le sieur de Croisilles, prêtre du diocèse de Bayeux, ancien chanoine de Saint-Géry, devenu fonctionnaire public et de plus vicaire épiscopal de Primat, propose d'aller chercher le Saint-Sacrement à l'église de Saint-Aubert, où l'on se rend processionnellement, à cet effet, avec des flambeaux et une escorte de la garde nationale (1).

La cérémonie terminée, on reconduisit Primat, au son de la musique militaire, jusqu'au séminaire, que tous les élèves venaient de déserter spontanément et qu'il avait choisi pour palais épiscopal. Le soir, il y eut *Te Deum*, puis un feu d'artifice fut tiré sur le grand marché, tandis que des illuminations brillaient par les rues de la cité.

A ces manifestations extérieures ne se bornèrent pas les réjouissances de cette journée. Il y en eut « de plus intimes et surtout de plus substantielles. » La municipalité offrit un banquet à Primat, puis le lendemain ce fut le tour de l'abbaye de Saint-Aubert de traiter M. l'évêque et sa suite. Ces galas se succédèrent pendant trois jours (2).

Primat et ceux qui l'accompagnaient restèrent à Cambrai jusqu'au lundi de Pâques, 25 avril (3).

(1) *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai, morts depuis 1800*, p. 17 et 18.

(2) A. Durieux, *Les dîners de M. l'évêque du Nord en 1791*.

(3) Voici en quels termes la *Réimpression du Moniteur* (t. VIII. p. 294, n° du 5 mai 1791) rend compte de l'installation de Primat à Cambrai :

« L installation de M. Primat avait d'abord inspiré quelques inquiétudes. On craignait que la cabale des prêtres non assermentés ne troublât cette cérémonie : mais le peuple qui commence à être assez éclairé sur ses propres intérêts pour ne pas se rendre l'instrument aveugle des intérêts d'autrui et qu'il n'est plus si

Digitized by Google

Ils devaient se rendre ce jour-là à **Douai**. La municipalité de cette ville ne semblait pas montrer tout d'abord un grand enthousiasme pour leur réception. Il fut convenu en effet, « qu'il ne serait pas donné de repas ni fait de feu d'artifice, mais qu'on s'en tiendrait à inviter les citoyens à illuminer leurs maisons (1). » Cependant une députation irait à la rencontre de l'évêque, jusqu'au village de Cantin, et l'accompagnerait jusqu'à l'endroit où il descendrait.

« Nous partîmes en effet dans une voiture, vers quatre heures, dit un curieux procès-verbal des commissaires municipaux, et allâmes bien au delà de Cantin. Nous le rencontrâmes au Bac-Aubencheul. Nous étions quatre commissaires et quatre notables. Il descendit de sa voiture sitôt qu'il nous eût aperçus ; nous descendîmes des nôtres. Nous lui témoignâmes le plaisir que nous avions de le recevoir. M. Art, l'un de nous, porta la parole. M. l'évêque lui répondit avec affection et tendresse ; l'on vit des larmes couler de tous les yeux. Nous rencontrâmes quelque temps après, en voiture, Messieurs du département et du district, ainsi

facile d'égarer par le fanatisme et de séduire par des imposteurs, a reçu son nouvel évêque avec les sentiments et les démonstrations d'une joie universelle. Quelques jours avant son arrivée à Cambrai, il s'était formé deux partis en cette ville. Les bons citoyens étaient alarmés d'une division dont les suites auraient pu être très-funestes et dont le résultat eût été de faire transporter à Lille le siège épiscopal du département. Les esprits se sont enfin rapprochés et l'on ne s'est plus occupé que de l'installation du nouvel évêque et de toutes les formes publiques qui pouvaient lui donner plus d'intérêt. Le peuple de Cambrai a été pénétré de la plus tendre et de la plus profonde vénération, lorsqu'il a vu monter en chaire son premier pasteur, le seul depuis Fénelon que l'église de Cambrai ait entendu prêcher au peuple les principes de la morale religieuse. Le nouvel évêque a adressé ensuite à ses coopérateurs dans le ministère ecclésiastique et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale pour les exhorter à la paix et aux sentiments de la charité fraternelle. Cet écrit est plein de sensibilité, d'onction et de raison. »

Ajoutons que cette lettre pastorale ou ce mandement de prise de possession fut traduit en langue flamande, à l'usage des fidèles de la Flandre maritime et sous ce titre : *Herderlyken brief van M. den Bisschop van het département van het Noorden*. Elle fut imprimée à Bergues, chez de Backer. (*Bulletin du Comité flamand de France*, t. III, p. 252.)

(1) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 3.

Digitized by Google

qu'une grande députation de la Société des Amis de la Constitution, les juges de paix, les assesseurs, etc.; le cortège était nombreux. La garde nationale de Douai avait été à sa rencontre, longtemps avant nous, pour relever celle de Cambrai, qui témoigna le regret qu'elle avait de le quitter, en l'accompagnant encore bien loin vers Douai; la garde nationale à cheval l'accompagna même jusqu'à Douai. Arrivés en cette ville vers huit heures du soir, tout le monde descendit de voiture. On trouva toute la ville illuminée ; toutes les cloches sonnaient. M. l'évêque entra au bruit de douze salves de canon, accompagné de son clergé. Il ouvrait la marche, précédé de huit fallots allumés par ordre des commissaires municipaux. Les gardes nationales ayant une grande musique à leur tête, protégeaient le cortège qui se rendit, dans le meilleur ordre possible, à l'Oratoire. Des cris de *Vive la Nation ! Vive M. Primat ! Vive notre évêque !* se répétaient sans cesse. Arrivés à l'Oratoire, M. Dablaing, l'un des commissaires municipaux, adressa à M. l'évêque un discours plein de foi et de patriotisme, auquel M. l'évêque répondit avec cette sagesse qui le caractérise si bien. Chacun des autres corps s'empressa de lui rendre les mêmes hommages et cette fête fut terminée par un souper frugal qu'il prit au Directoire du District. »

« Le lendemain, continue le même procès-verbal que nous nous contentons d'abréger, les commissaires municipaux assemblés, ayant à leur suite un grand nombre de maires et d'officiers municipaux des villages du district de Douai, descendirent de l'hôtel de ville vers le quart d'onze heures du matin, au son de la grosse cloche du beffroi, pour se rendre en corps à l'Oratoire et accompagner M. l'évêque qui devait aller à l'église Saint-Pierre et y officier pontificalement. A l'Oratoire, ils trouvèrent la garde nationale préparée à protéger la marche. M. l'évêque sortit alors ; le temps était des plus sereins. A

Digitized by Google

Saint-Pierre, après quelques prières chantées, le président du Directoire du District monta en chaire, accompagné du secrétaire de l'Assemblée électorale, et il y prononça un discours après lequel il fit la proclamation des curés élus. Après quoi, l'évêque commença la messe. A l'offertoire, il monta en chaire et prononça un discours plein d'onction. Il fit ensuite le récit d'une lettre qu'il dit avoir écrite au Pape, à qui il demande sa bénédiction, après lui avoir rendu compte de sa nomination à l'évêché du Nord et de sa profession de foi. Après la messe, les commissaires municipaux reconduisirent, avec le même cortège, mondit sieur évêque à l'Oratoire (1). »

Dans la soirée, il y eut, à Saint-Pierre, un *Te Deum* chanté par l'évêque, qui entonna ensuite le *Domine, salvam fac gentem, salvam fac legem, salvum fac Regem !*

Quelques jours plus tard, l'évêque constitutionnel vint à **Lille.** Le Conseil municipal le reçut à l'entrée de la ville et le conduisit en cortège à l'église Saint-Etienne, où il fut complimenté par la municipalité. Le *Te Deum* retentit en son honneur. Il prononça aussi, du haut de la chaire, un discours dans lequel il s'efforça de justifier la Constitution civile du clergé et l'adhésion qu'il y avait donnée par le serment. Il ne fit que répéter ce qu'il avait écrit dans son instruction pastorale, s'étayant, pour justifier l'élection, des pratiques de la primitive église et affirmant que le droit de suffrage du Conseil épiscopal dans les objets de l'administration était un retour à la discipline des premiers siècles. Mais Rome avait parlé et flétri de sa solennelle réprobation ce simulacre de culte, ce fantôme de religion (2).

(1) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 422 et suivantes.

(2) L'on sait que par ses brefs du 10 mars et du 13 avril, le Souverain-Pontife avait condamné la Constitution civile et les évêques « jureurs » ; dénoncé l'élection des nouveaux évêques comme illégitime et leur consécration comme sacrilège ; déclaré enfin ces intrus dépourvus de toute juridiction et suspendus de toute fonction.

Digitized by Google

Le soir, il y eut illumination dans la ville et un feu d'artifice fut tiré sur la Grand'Place.

L'évêque, homme estimable d'ailleurs, dit M. Derode, se concilia l'affection de quelques personnes. Il logea à l'Intendance, où il demeura quelques jours et reçut la visite des amis de la Constitution (1).

Poursuivant sa tournée épiscopale, Primat visita successivement Bailleul, Hazebrouck et toute cette partie de son diocèse.

A **Bailleul,** il fut mal reçu, à en juger par une chanson satirique qui relate les troubles occasionnés en cette ville par son arrivée (2). Le peuple, en effet, chez qui les doctrines nouvelles n'avaient pas pénétré, s'était opposé à la réception de l'évêque intrus. Huit cents hommes de la garde nationale de Lille durent venir au secours de Primat et le pasteur méconnu put ainsi entrer au bercail.

A **Hazebrouck,** ce fut pis encore. Les mécontents firent émeute ; un bataillon tout entier de la garde civique de Lille se transporta sur les lieux et, avec l'aide des canonniers, fit rentrer dans le calme ces ouailles inconstitutionnelles ; mais il y eut, paraît-il, du sang répandu et un grand nombre de blessés. (3)

Primat arriva à **Dunkerque** le 13 mai. Les deux clubs politiques, le curé Schelle, son futur successeur, quelques autres prêtres assermentés et la garde nationale sous la conduite de son colonel Emmery, allèrent au-

(1) Derode, *Histoire de Lille,* t. III, p. 63.

(2) Cette chanson fait partie d'un recueil intitulé *Liedt-Boeck,* manuscrit in-quarto, offert par M. de Coussemaker à la bibliothèque du Comité Flamand de France. (*Annales du Comité Flamand de France,* t. I, p. 264.)

(3) Derode, *Histoire de Lille,* t. III, p. 66.

Digitized by Google

devant de lui. Le prélat mit pied à terre à l'ancien hôtel de l'Intendance. Des curieux se déplacèrent pour le voir, mais le nombre des fidèles n'y fut pas grand (1).

Le 20 mai, l'évêque intrus se trouvait à **Bergues,** où il donnait l'institution « canonique » au curé jureur de Lomme (2).

Le 5 juin, il arrivait à **Armentières.** La municipalité de cette ville, accompagnée de la garde nationale et de quelques employés de l'église tournés au schisme, alla le recevoir à la porte de la ville. On le conduisit d'abord à l'église, puis à l'Hôtel de Ville où on lui offrit un banquet (3).

Le 10 du même mois, Primat fit sa première entrée solennelle à **Roubaix** où il fut reçu, au son des cloches et du carillon, par les autorités civiles, le détachement de cavalerie qui s'y trouvait en garnison et la gendarmerie (4).

Telle fut la première tournée pastorale de l'évêque Primat dans son diocèse. Comme on le voit, elle fut loin d'être « triomphale ».

De retour à Cambrai, il fit, le 14 août 1792, dans la chapelle de l'Archevêché, une ordination sur laquelle on n'a point de détails, mais qu'atteste une feuille signée de lui et de Millot, son vicaire-général (5).

A l'époque du carême de l'année suivante, les évêques

(1) R. de Bertrand, *Notice historique sur M. Joseph-Augustin Macquet, doyen de Dunkerque ;* dans les *Annales du Comité Flamand de France,* t. III, p. 236.

(2) Franck, *Histoire de Lomme et de ses Seigneurs,* p. 280.

(3) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution,* p. 15.

(4) Th Leuridan, *Histoire de Roubaix,* t. I, p. 303.

(5) L'abbé Desormbes, *Histoire de l'Eglise de Cambrai,* citée plus haut.

Digitized by Google

insermentés publièrent leurs instructions ordinaires où ils exhortaient à la pénitence et insistaient surtout sur l'obligation d'éviter les ministres prévaricateurs. Primat lança aussi un mandement commençant par cette formule : *Claude-François-Marie Primat, évêque par la volonté divine et le choix du peuple*, et finissant par cette date : *Donné à Cambrai, le 26 Janvier, l'an de la Rédemption 1793, et le second de la République française.* Il y rappelle les saintes prescriptions de l'Eglise pour la sanctification du carême « en des termes que l'on voudrait pouvoir louer, » puis il ajoute que, vu la rigueur des circonstances, il autorise l'usage de la viande tous les jours, sauf le Mercredi des Cendres et le Vendredi-Saint.

Dans une lettre pastorale écrite quelques jours auparavant, il approuve les pratiques de piété en usage dans la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, établie à Saint-André à Lille. « Qui se serait attendu, dit l'auteur de l'*Histoire de Lille*, à voir l'évêque constitutionnel propageant chez les Lillois l'usage du chapelet et du scapulaire ? » Si ce fait est un des traits caractéristiques de la prédominance de l'esprit religieux à Lille, durant ces jours d'épreuve, il témoigne aussi, de la part du prélat intrus, des sentiments de piété contrastant bien avec la situation qu'il s'était faite et l'on peut penser que son parjure, consommé dans une heure de faiblesse et d'oubli, a dû laisser dans tout le reste de sa carrière de profonds et persévérants remords (1).

La conduite de l'évêque Primat, dit à ce propos M. Le Glay (2), avait été tout d'abord très-réservée. Il poussa même si loin cette réserve qu'ayant cru devoir proroger,

(1) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 151.
(2) *Cameracum Christianum*, Introduction, p. XLVI.

Digitized by Google

en 1791, la durée du temps pascal, il n'osa faire imprimer la lettre pastorale qu'il avait rédigée à ce sujet, sans l'avoir soumise au Directoire du Département et lui avoir demandé son attache. Le Directoire répondit poliment que l'évêque pouvait prendre sur lui cette mesure à laquelle l'autorité civile n'avait rien à dire.

M. Primat, ajoute le même auteur, ne voulut d'ailleurs d'autre habitation que le séminaire. Homme de mœurs honnêtes, il eut le malheur d'être janséniste et ambitieux. Telles sont, en effet, les deux causes principales de sa chute. Qu'il fût ambitieux, tout, dans sa carrière, le manifeste ; quant à l'accusation de jansénisme, le trait suivant semble la prouver. Tandis qu'il était encore curé de Saint-Jacques, il était assez renommé pour ses prédications. L'abbé Goguillon le pria un jour de lui indiquer les sermonaires dont il se servait de préférence. « Je ne lis guère de sermonaires, lui répondit Primat, je médite et je m'aide avantageusement du livre des *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament.* » On sait que l'auteur de cet ouvrage est le Père Quesnel, coryphée du Jansénisme. « Mais vous n'ignorez pas, mon cher confrère, lui dit l'abbé Goguillon, que ce livre est condamné comme renfermant nombre d'erreurs contraires à la foi.» — «Je n'y prends,repartit Primat, que ce qu'il y a de bon. » — « *Ne désirez pas*, lui dit alors l'abbé Goguillon, répliquant par un texte de la Sainte Ecriture, *ne désirez pas les nourritures de cette table, où se trouve un pain de mensonge* (1). » Il y avait dans ces dernières paroles du vénérable curé de Notre-Dame un charitable avertissement et tout ensemble un douloureux pressentiment.

(1) *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai morts depuis 1800*, p. 135.

Digitized by Google

Dans l'espoir de fortifier son nouveau clergé, dit encore M. le Glay (1), Primat fit des ordinations précipitées. L'expérience ne tarda pas à lui faire voir que la plupart des sujets auxquels il avait conféré le sacerdoce n'avaient ni la science ni la vertu requises pour le saint ministère. Beaucoup d'entre eux apostasièrent et traînèrent dans l'abjection une vie misérable. Dès lors, il éprouva quelques scrupules et commença à sentir que sa mission n'était pas canonique.

Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas être méprisé et vilipendé ; le 14 février 1792, le procureur de la commune de Douai est chargé de faire contre lui les poursuites nécessaires « pour obtenir la rentrée des 1200 ou 1400 livres qu'il doit aux pauvres de cette ville, légataires de M. Renault (2) ci-devant curé de Saint-Jacques (3). »

Ces difficultés et d'autres déboires, plus pénibles encore, qu'il éprouvait, pour ainsi dire, chaque jour, l'engagèrent à se démettre de ses fonctions. Il écrivit donc, le 20 novembre 1793, au Directoire du département du Nord, la lettre suivante, datée de Douai :

« C'est dans cette ville, c'est au milieu de vous que j'ai donné les premières preuves de mon patriotisme. Je viens vous offrir encore un nouveau témoignage de mon dévouement à la chose publique, en vous déclarant que, pour me rendre à la volonté générale, je cesse toutes fonctions sacerdotales. Je me renfermerai dans les divers emplois d'un bon républicain ; je cultiverai les

(1) *Cameracum Christianum,* Introduction, p. LXII.

(2) M. Renault de Mazan, décédé chanoine de la cathédrale de Tours, avait été précédemment curé de Saint-Jacques à Douai. Par une disposition testamentaire, il léguait aux pauvres de son ancienne paroisse une somme de 1500 livres que M. Primat, alors curé avait reçue et dont on lui demandait de justifier l'emploi.

(3) Dechristé, *Douai pendant la Révolution,* p. XVIII.

Digitized by Google

vertus qui font l'honnête homme ; j'aurai pour temple le ciel et la terre, pour autel un cœur dégagé de préjugés et purifié de passions injustes. C'est malgré moi, vous le savez, que j'ai occupé le poste périlleux où m'avait appelé la voix du peuple, c'est malgré moi que je quittai la ville de Douai ; j'ai toujours fait grand cas des mœurs de ses habitants ; je désire y fixer mon domicile et vivre au milieu d'eux comme un frère et un citoyen qui sait en quoi consiste la dignité de l'homme.

» Je demande : 1° que les autorités constituées et la société populaire veuillent bien me donner des lettres d'adoption ;

» 2° Que le Département veuille aussi s'intéresser auprès de la Convention pour qu'elle me continue la pension de 700 livres, qu'elle m'avait accordée en considération de mes vingt-cinq ans de service dans les fonctions pénibles d'instituteur public ;

» 3° Qu'elle permette que je lui fasse cession d'une propriété nationale, sise à Beaurepaire, sauf le remboursement des deux paiements que j'ai faits. Je voudrais pouvoir encore offrir ce sacrifice à ma patrie, comme je fais celui de toutes les pertes que j'ai essuyées par les fréquentes invasions de l'ennemi ; mais j'ai contracté moi-même des obligations que je ne puis abandonner et j'ai juré, en homme probe, de ne jamais manquer à mes engagements (1). »

Dans sa séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793), la Convention Nationale recevait les lettres de prêtrise de l'évêque du Nord, qui ne se réservait sur son traitement qu'une somme de 700 livres pour ses besoins annuels (2).

(1) Cette lettre est conservée aux Archives de Douai, série P, n° 17.
(2) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. XVIII, p. 463.

Digitized by Google

Après la Terreur, Primat considéra sans doute ces démarches comme non avenues et sans portée, car il s'occupa avec ardeur à rétablir son clergé schismatique bien ébranlé depuis quelque temps et dont il allait lui-même réchauffer le zèle.

Le 24 mars 1796, luttant toujours contre le mépris public, il se trouvait à **Roubaix** (1), où il prêtait entre les mains de la municipalité le serment exigé par la loi. On avait dressé, pour son arrivée, un arc de triomphe, sur le fronton duquel on lisait cette inscription :

« A Roubaix, quand Primat viendra,
« Le fanatisme cessera ! »

Le Jeudi-Saint il faisait dans l'église paroissiale la bénédiction des saintes huiles. L'évêque-citoyen demeura à Roubaix près de six mois. Pendant ce long séjour, il officia souvent pontificalement, mais il ne fit point d'ordinations. Son vicaire épiscopal était alors M. Mabille, depuis chanoine titulaire à Cambrai et mort, le 2 octobre 1828, après avoir rétracté honorablement son serment (2).

Le 2 mai de la même année, on signale son passage à **Linselles**, où il fait entre les mains de la municipalité la déclaration prescrite par la loi (3).

Le 27 juillet, il fit une excursion à **Armentières**, où il voulut officier dans l'église paroissiale. Il s'y présenta sous le patronage d'un officier municipal qui se proposait de faire baptiser par lui plusieurs de ses enfants. L'évêque errant s'était flatté de recueillir de cette circonstance un certain prestige aux yeux des populations. Les choses tournèrent autrement. Au moment où il mon-

(1) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. IV, p. 270.
(2) *Notes de l'abbé Salembier*, de Roubaix.
(3) Th. Leuridan, *Histoire de Linselles*, p. 228.

Digitized by Google

tait à l'autel, une foule considérable de peuple envahit l'église, repoussa de l'autel l'évêque et l'officier municipal, les chassa du temple et les poursuivit à travers la ville sans la moindre voie de fait, de ses quolibets et de ses huées. Les deux personnages, confus et effrayés, se sauvèrent à la course jusqu'à la demeure de l'honorable municipal. On rit bien par toute la ville de ce bizarre incident. Ceux-là même qui n'avaient aucun principe religieux et avaient même les prêtres en aversion, s'amusèrent beaucoup aux dépens de celui des leurs qui, dans cette affaire, avait joué un rôle si piteux (1).

Après son long séjour à Roubaix, Primat alla demeurer à **Lille**, dans une maison de la rue Princesse, à peu de distance de l'Esplanade (2).

En mai 1797, les notes de M. Lagniez (3) signalent sa présence à **Estaires**, où il était venu conférer avec les jacobins sur les mesures à prendre au sujet des missionnaires qui recommençaient à circuler en plein jour. Gendarmes et gardes-champêtres reçurent, paraît-il, des ordres sévères et les prêtres réfractaires durent repasser la frontière et s'exiler de nouveau (4).

Le 16 août de la même année, l'évêque du Nord présida à **Lille**, en l'église Saint-André, « le synode diocésain » convoqué pour l'élection d'un député au concile national qui devait se réunir à Paris. Nous reproduisons quelques extraits intéressants du procès-verbal de ce synode :

« Primat, revêtu de son rochet, camail violet, étole

(1) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 148.

(2) *Notes de l'abbé Salembier*, de Roubaix.

(3) M. Lagniez, vicaire d'Estaires, et missionnaire durant la Révolution, a laissé un *Journal* relatant les faits dont il a été le témoin.

(4) L'abbé Deramecourt, *Le clergé d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 479.

Digitized by Google

pastorale, assisté de deux aumôniers faisant fonctions d'archidiacres, accompagné de tous les membres du conseil épiscopal résidant à Lille et aux environs, s'est rendu à Saint-André où il a trouvé le clergé du diocèse réuni pour la tenue du synode convoqué par lettre du 27 juillet.

La messe du Saint-Esprit a été célébrée par le citoyen Fraissinéty. Les citoyens Nolf, curé de la Madeleine, à Lille, Deledeulle, curé de Saint-Sauveur à Lille, Schelle, curé de Dunkerque, Barri, curé de Bergues, Guerrier, curé d'Estaires, préfet apostolique, Bécu, curé de Saint-Etienne à Lille, Deledeulle, curé de Saint-Maurice, à Lille, ont été nommés secrétaires du bureau. Fraissinéty, Ghemard, Faubert ont été nommés secrétaires.

Les archiprêtres et les membres du Conseil formaient l'Assemblée ; les ecclésiastiques qui étaient présents en habit de chœur, se sont placés sur les deux premières lignes à droite et à gauche, selon leur dignité et leur ancienneté. Au deuxième rang, à droite, étaient les curés et les ecclésiastiques qui n'avaient pas de costume. A gauche, les marguilliers de la paroisse Saint-André, les associés de plusieurs confréries et, vis-à-vis le bureau, les fidèles.

L'évêque fit le signe de la croix et après avoir rappelé ces paroles de Jésus-Christ : *Ubi sunt duo vel tres,* etc., il fit un discours où il déplora les malheurs du temps et les scandales donnés et prêcha la réconciliation.

On recueillit les suffrages. Le citoyen Besse eut 81 voix ; le citoyen Renaut, curé de Santes, 4. Le citoyen Besse fut donc proclamé député de l'église du Nord au Concile et le citoyen Renaut, suppléant ou adjoint à l'évêque, en cas de besoin.

On parla alors des sujets qui intéressaient l'église, de

Digitized by Google

la détresse où se trouvaient beaucoup de prêtres. L'évêque annonça une cartabelle pour l'année 1798 et témoigna aux assistants sa vive satisfaction sur l'ordre, la décence, la gravité qui avaient régné dans le synode. Il recommanda de veiller à ce qu'on fît exactement les prières ordonnées pendant tout le temps de la tenue du Concile et accorda les indulgences de l'église à ceux qui les accompliraient.

La séance levée, on s'est avancé vers l'autel, où l'évêque s'est mis à genoux pendant l'exposition du Saint-Sacrement et on a chanté l'*Exaudiat.* »

En mai 1798, Primat assista au Concile des évêques constitutionnels à Paris et fut transféré par le choix de ses confrères au siège métropolitain de Lyon ou « évêché de Rhône-et-Loire (1). » Il avait composé, pour justifier le serment de haine à la royauté, une instruction qui se trouve dans les actes de ce Concile (2).

Au Concordat, Bonaparte, égaré par de mauvais conseillers ou poursuivi par l'idée chimérique de réconcilier les deux clergés, émit l'intention de choisir douze évêques parmi les constitutionnels, pour occuper les nouveaux sièges épiscopaux. Cette prétention, qui ressemblait à un défi, fut vivement discutée par le cardinal Caprara. Il obtint seulement que ces évêques signeraient une formule de rétractation approuvée par la Cour de Rome, promettraient obéissance au Saint-Siège et reconnaîtraient explicitement l'autorité de son jugement dans les affaires ecclésiastiques de France, avant de recevoir l'absolution des censures qu'ils avaient encourues (3). Primat, ancien

(1) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. XXIX, p. 277.

(2) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution. p.* 154.

(3) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras, pendant la Révolution*, t. IV, p. 302.

Digitized by Google

évêque du Nord, et M. Belmas, futur évêque du même siège, faisaient partie des douze constitutionnels.

Lorsque d'ailleurs le Souverain-Pontife eut demandé la démission de tous les évêques, Primat donna la sienne et fut ensuite institué canoniquement archevêque de Toulouse.

Partagé entre les exigences du ministère et la soumission qu'il s'imposait au despotisme impérial, le nouvel archevêque rencontra de sérieuses difficultés. Mais la douceur, la patience et la charité dont il fit preuve, triomphèrent de tous les obstacles (1).

La réorganisation du culte public fut l'objet de toute sa sollicitude. Il choisit pour vicaires-généraux deux vénérables pasteurs insermentés qui avaient rempli cette mission sous son prédécesseur ; le troisième qui lui fut imposé était un ancien assermenté (2).

Il assista au sacre de l'Empereur, le 4 décembre 1804, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 15 janvier 1805, et le 16, il reçut le pallium. Sénateur, le 19 mai 1806, commandeur de la Légion d'honneur, le 30 juin 1811, comte de l'Empire pendant les Cent-Jours, il fut fait pair de France, le 4 juin 1815, par l'intermédiaire d'un ancien oratorien comme lui, Fouché, ministre de la police générale (3).

L'on voit que les honneurs ne lui manquèrent point et l'on peut, sans doute, attribuer les faveurs dont il fut l'objet à une trop grande souplesse d'opinions politiques.

Orateur distingué, il cultivait les lettres. Alors qu'il

(1) *Nouvelle Biographie générale*, de Firmin Didot. — *Académie des jeux floraux*, recueils, 1830.

(2) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 154.

(3) A. Durieux, *Les dîners de M. l'évêque du Nord en 1791*.

Digitized by Google

était encoré curé de Saint-Jacques à Douai, il avait fait partie, comme associé étranger, de la société des *Rosati* d'Arras (1). Archevêque de Toulouse, il devint membre de l'académie des jeux floraux dont il fut « modérateur » et « mainteneur ». Sa biographie insérée dans les recueils de cette académie (2) se termine ainsi : « Les muses ont perdu un ami, les lettres un protecteur, les candidats à nos jeux un juge éclairé, les pauvres une seconde providence, l'église un pontife aussi vénéré par ses talents que par ses vertus. »

Depuis sa nomination à l'archevêché de Toulouse, jusqu'à ce qu'il eût été créé comte de l'Empire, Primat avait adopté pour armoiries *ses initiales d'or sur fond d'azur, le tout accompagné des attributs archiépiscopaux.* Dans la suite il porta *: écartelé, au 1 d'azur à l'arbre de vie entouré du serpent tentateur au naturel ; au 2, de pourpre au lion embarroqué d'argent ; au 3, d'argent à trois roses de gueules, posées deux et une ; au 4, d'archevêque, comte de l'Empire,* c'est-à-dire, *de gueules à la croix pattée d'or* (3).

Primat mourut subitement, durant une tournée épiscopale, à Villemur, le 18 octobre 1816, à l'âge de 69 ans ; il avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le chapitre métropolitain, dans le mandement annonçant la mort de l'archevêque, rapportait ces paroles prononcées par lui : « *Je me console par le souvenir du pardon que*

(1) J. A. Paris, *La jeunesse de Robespierre et la convocation des Etats-Généraux*, p. 161.

(2) 2me volume, 1830. — Notice par l'abbé Jamme.

(3) Le portrait de Primat, peint par Hilaire Ledru, et son cachet d'archevêque, ont été légués par lui au musée de Douai. (Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 345.)

Digitized by Google

Jésus-Christ accorda à Saint Pierre, et j'espère avec confiance que Dieu me pardonnera aussi ; mais les hommes ne me pardonneront pas (1) *!* »

II

L'évêque Schelle.

Nous avons voulu suivre jusqu'à sa mort notre premier évêque constitutionnel. Remontons à l'année 1800.

On songea alors, en effet, à donner un successeur à Primat, transféré, depuis près de trois ans, au siège de Lyon. Soixante-quatre électeurs, tous prêtres assermentés, se réunirent, le 7 août, en l'église Sainte-Catherine de Lille, en synode diocésain (2), et nommèrent, à la majorité de 31 voix, sur 60 votants, M. Jacques-Joseph SCHELLE, évêque du département du Nord. Cette élection était nécessaire pour que le clergé constitutionnel du pays fût représenté au Concile dit national, qui allait s'ouvrir à Paris.

Alexandre Deledeulle, curé de Saint-Maurice de Lille, fut adjoint à l'évêque dans la députation et Nolf, curé de Saint-Pierre de la même ville, fut nommé trésorier et, en cette qualité, fit une collecte volontaire destinée à défrayer l'évêque et le député au Concile (3).

(1) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 155.

(2) Le *Presbytère* avait même, dit M. Le Glay (*Cameracum christianum*, Introduction, p LXIV.) adressé, le 16 juillet, aux ecclesiastiques composant le vicariat de Tournai, une invitation d'assister à ce synode ou d'y envoyer des délégués. Cette lettre porte pour épigraphe : *Divisus est Christus ?* (1 Corinth. I, 13). Il est à remarquer au surplus que cette election ne fut même pas faite selon les formes prescrites par la Constitution civile du clergé. L'article III du titre II veut, en effet que le corps électoral *tout entier* nomme les évêques suivant le décret du 20 décembre 1789.

(3) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 298.

Digitized by Google

Le lendemain, 8 août, M. Schelle célébra de bon cœur, dit le procès-verbal, un obit très-solennel pour le pontife Pie VI (1) et les soixante curés constitutionnels assistèrent à la messe et aux prières dites pour le pape qui les avait excommuniés. Le procès-verbal de la séance mentionne d'ailleurs que la primauté du Souverain-Pontife a toujours été reconnue par les assistants. Parmi eux nous remarquons les archiprêtres d'Erquinghem, d'Haubourdin, de Phalempin, de Quesnoy, d'Hazebrouck, etc (2).

Quel était ce prêtre que des élections constitutionnelles venaient d'appeler à l'épiscopat ?

Jacques-Joseph Schelle était né à Wormhoudt, le 14 juin 1747. Il s'était distingué durant ses études au petit séminaire d'Ypres ; il avait eu également du succès dans ses études cléricales. Peu de temps après son ordination sacerdotale, il fut nommé principal du collège de Bergues, à la tête duquel il se trouvait encore au moment de la Révolution.

En 1792, le collège électoral l'appela à la cure de Saint-Eloi de Dunkerque, où il fut installé le 5 avril, malgré l'interdit fulminé contre lui, deux mois auparavant, par son supérieur légitime, l'évêque d'Ypres (3).

Il parait cependant « que son savoir, ses mœurs pures, son dévouement le firent respecter et chérir dans ce poste, devenu alors si délicat, et qu'il s'y maintint jusqu'au moment où la main révolutionnaire vint lui fermer l'entrée de l'église (4). »

(1) Le Glay, *Cameracum christianum*. Introduction, p. LXIV.

(2) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 299.

(3) R. de Bertrand, *Notice historique sur M. Joseph-Augustin Macquet*, dans les *Annales du Comité Flamand de France*, t. III, p. 226.

(4) S. Boutin, *Annuaire statistique du département du Nord pour l'an XII*, p. 351.

Digitized by Google

Ce fut de la cure de Saint-Eloi que le clergé constitutionnel du Nord l'éleva à l'épiscopat. Il fut sacré à Reims, le 18 brumaire an IX (8 novembre 1801), par Nicolas Diot et siégea au concile dit national.

Pendant la terreur, les agents du comité du salut public ayant voulu le forcer à rendre ou à brûler ses lettres de prêtrise il avait eu le courage de leur dire : « Je suis revêtu du caractère le plus auguste dont un mortel puisse s'honorer. Je suis prêtre du Seigneur. Puissé-je, en le confessant, expier dans les fers et par la mort même tout ce qui dans ma conduite n'a pas été conforme à ses lois. » Ces paroles, dont Dieu aura jugé le sens, avaient valu à M. Schelle plusieurs mois de détention à la citadelle de Lille (1).

Quant à son épiscopat, nous n'avons rien de bien saillant à noter. Il dura d'ailleurs fort peu de temps.

Redescendu de ces fonctions éminentes dont il fit avec joie le sacrifice aux intérêts de la paix et de l'union des esprits, il était à peine depuis quelques mois réinstallé dans sa cure de Saint-Eloi de Dunkerque, que lui avait conférée le premier Consul, sur la présentation de Mgr Belmas, qu'une mort prématurée vint l'enlever le 13 ventôse an XI (4 mars 1803). Il était à peine âgé de cinquante-six ans (2).

Schelle était, dit-on, un homme simple et droit, bienfaisant et humain. Le jour de ses funérailles fut un jour de deuil pour Dunkerque où les indigents, les pauvres honteux, ceux surtout sur lesquels ont pesé des revers inattendus, vénéreront longtemps la mémoire de ce prêtre compatissant.

(1) Le Glay, *Cameracum christianum*, Introduction, p. LXV.

(2) R. de Bertrand, *Notice historique sur M. Joseph-Augustin Macquet.*

Digitized by Google

Une main reconnaissante avait attaché, au haut du lit de parade où son corps était exposé, le quatrain suivant :

« Il fut bon, il fut vertueux,
Des pauvres il était le père,
Et semble, à son heure dernière,
Sourire encore aux malheureux (1) ! »

Tout esprit de révolution n'étant pas éteint dans la ville, la lie du peuple, toujours avide de fortes émotions, murmura des menaces et complota un horrible attentat. Dès le lendemain le bruit se répandit que le défunt avait été empoisonné ; on alla même jusqu'à dire que le vénérable M. Macquet, depuis doyen de Dunkerque, désireux d'obtenir la cure de St-Eloi, avait fait prendre à son confrère du tabac falsifié dont celui-ci était devenu victime. Durant les funérailles, M. Macquet fut accablé d'insultes et, au milieu du tumulte suscité par la populace, sa vie même fut en danger. La police s'émut de l'affaire ; M. Macquet provoqua une enquête et réclama l'autopsie qui le justifia complétement de cette calomnieuse imputation (2).

(1) S. Bottin, *Annuaire statistique du département du Nord, pour l'an XII*, p. 351, 352.

(2) R. de Bertrand, *Notice historique sur M. Joseph-Augustin Macquet*.

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE V.

Le Clergé Constitutionnel.

Durant les premiers mois de l'année 1791, les électeurs du District, après avoir fait choix d'un évêque, avaient également pourvu au remplacement des curés restés en communion avec Rome (1).

L'arrivée des nouveaux curés dans leurs paroisses fut le signal de bien des désordres. Les paroissiens se divisaient en deux camps : les uns, plus nombreux et restés unis à leurs anciens pasteurs, assistaient au service divin d'un côté ; de l'autre, se rangeaient les zélés du prêtre constitutionnel, honteux de leur petit nombre, injuriant, maltraitant les fidèles, et causant dans le lieu saint les

(1) Il serait trop long de donner ici la liste complète des curés intrus des paroisses de la Flandre-Wallonne. Nous hésitons d'autant moins à l'omettre, que le temps nous a manqué pour vérifier chacun des noms qu'elle comprend et rectifier les nombreuses inexactitudes de la liste, d'ailleurs incomplète, donnée par le docteur Le Glay, dans son *Cameracum Christianum*.

Digitized by Google

plus affligeants scandales. L'Histoire locale nous montre partout, dans notre région, les curés intrus repoussés des prêtres fidèles, méprisés par leurs ouailles et expiant chèrement leur défection.

Les nouveaux curés constitutionnels, écrivait-on de Lille au *Moniteur,* ont été installés le dimanche 22 mai, et ont commencé au même instant l'exercice de leurs fonctions pastorales. Les prêtres habitués des paroisses ont refusé d'en continuer le service ce jour-là. Cette conduite a fait naître des soupçons. On s'est bientôt aperçu que les autels avaient été spoliés des vases sacrés, qu'on avait enlevé les tableaux et les ornements précieux des églises et que les registres des baptêmes et des mariages avaient été mutilés. Hier, lundi, vers les onze heures du matin, le nouveau curé de la paroisse Sainte-Catherine, M. Houzé, carme déchaussé de Paris, voulant se faire rendre compte du motif de ces larcins, a été extrêmement maltraité par les deux vicaires de cette paroisse qui s'opiniâtraient à ne pas vouloir se retirer. Des officiers municipaux et un détachement de la garde nationale sont accourus au secours du curé. Un des vicaires et le clerc ont pris la fuite, mais celui-ci a été arrêté et conduit à l'hôtel commun, au milieu d'un peuple immense, et il a été condamné sur le champ à sortir de la ville et à six mois de bannissement. On a eu besoin de prudence et d'autorité pour le dérober à la fureur du peuple (1).

Remarquons-le bien d'ailleurs, les prêtres constitutionnels eux-mêmes furent, au moins dans notre pays et surtout à Lille, l'une des causes principales des excès qui

(1) *Réimpression de l'ancien Moniteur,* t. VIII, p. 506, *numéro du samedi 28 mai 1791.*

Digitized by Google

y furent commis contre la religion et ses ministres fidèles. Après le fameux bombardement de Lille, ce même M. Houzé, dont nous venons de parler, ne disait-il pas du haut de la chaire, dans son sermon du 14 octobre (1), ces paroles que nous reproduisons textuellement : « On a vu des prêtres de toute espèce, curés, vicaires, chanoines, à la tête de ces brigands d'Autrichiens ou mêlés avec eux ; des moines de toute couleur enrégimentés et de divers grades. » Que pouvait-il advenir de là ? Que le peuple, égaré par ces odieuses calomnies, ne voyait plus dans ceux qu'on lui signalait ainsi que des ennemis avec lesquels il devait entamer une lutte à mort, par suite du droit naturel de défense (2).

Disons aussi que la conduite de ces curés intrus était loin de présenter le modèle des vertus sacerdotales (3). Le 21 brumaire an II, par exemple, le citoyen curé de Sainte-Catherine allait à l'Hôtel de Ville protester de son dévouement à la République et abjurer le titre de prêtre « qui paraissait déplaire à l'opinion ». Le citoyen Sauvage, curé de Saint-André, abjura de même, mais en sollicitant une pension. Il fut bientôt imité par les citoyens Halette, Guffroy, Bégue et autres. Leurs déclarations furibondes

(1) Ce sermon fut même livré à l'impression.

(2) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 146.

(3) Les auteurs qui ont approfondi ce triste sujet font les révélations les plus accablantes pour un grand nombre de ces intrus alors élus par le peuple. Chez ces singuliers réformateurs qui prétendaient ramener le catholicisme à sa pureté primitive, on rencontre une variété inépuisable d'ignominies. Le tiers des évêques constitutionnels — vingt-sept — apostasia sous la Terreur ; treize se marièrent. A la Convention la majorité du clergé constitutionnel composée de 20 prêtres et de 4 evêques vota la mort de Louis XVI. Dans les provinces frontières surtout — et c'était le cas pour la Flandre Wallonne — le clergé constitutionnel fut l'égoût des autres pays dont il reçut les mauvais prêtres ; un certain nombre d'entre eux étaient recrutés parmi les apostats belges. La dégradation de ces vagabonds, sans nationalité bien précise, les rendait propres aux besognes abjectes de la Révolution. (L'abbé Destombes, *Histoire de l'église de Cambrai.*)

Digitized by Google

et impies sont mentionnées dans les procès-verbaux rédigés à cette occasion (1). Ces malheureux étaient tombés bien bas !

Lille vit même plusieurs curés constitutionnels se marier, se divorcer et se livrer à des excès qui ne sont excusables pour personne. Le scandale de ces quelques individus rejaillit sur tous les autres prêtres qui avaient eu la faiblesse de prêter le serment. Ils se virent, peu à peu, l'objet du mépris public : repoussés des fidèles, ils étaient conspués et foulés aux pieds par ceux-là même à qui ils avaient tout sacrifié.

Déjà, au mois de janvier 1791, raconte M. Derode, un ex-capucin, à peine sorti de son couvent, était en proie à la misère. Ne sachant que faire pour gagner sa vie, il s'était proposé comme remplaçant dans la garde nationale dont il était d'ailleurs membre en qualité de citoyen actif. Cette pauvre ressource ne lui fournissait pas de quoi subvenir aux frais d'une brillante toilette. Un ex-jésuite se trouvant un jour aux élections, demanda à son voisin, ex-supérieur des Augustins, quel était ce prêtre mal mis qui sortait de l'assemblée. « C'est, lui répondit-on, un ex-capucin devenu citoyen actif. » — « Bel avantage pour lui ! » reprit l'ex-jésuite. Ce propos fut d'ailleurs considéré comme injurieux à la nation. Il fallut faire, pardevant vingt témoins, amende honorable : un mémoire fut même imprimé à cette occasion (2).

A Lille vivait aussi un prêtre assermenté, quoique non attaché au ministère paroissial. C'était le sieur Philibert-Joseph Poret, natif de Tournai, ancien bénédictin

(1) Derode, *Notice sur l'église de Saint-Maurice à Lille*, § IV, dans les *Bulletins de la Commission historique du Nord*, t. I, p. 185.

(2) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 65.

Digitized by Google

de la congrégation de Saint-Maur, qui avait exercé précédemment les fonctions d'archiviste à Saint-Valéry-sur-Somme et à Samer en Boulonnais. Les administrateurs du district de Lille, voulant confier les Archives de la Chambre des Comptes de cette ville à un citoyen « qui réunit au civisme toutes les connaissances nécessaires, » l'avaient choisi. Il fut installé le 10 février 1794 (1). Mais, ne recevant rien de son traitement, il se décida à aller habiter Douai où il fut quelque temps juge au tribunal civil. Rappelé à Lille en l'an VIII pour y reprendre ses fonctions, il y mourut le 29 septembre 1817 (2).

La cure de **Roubaix** (3) étant vacante au moment des élections, le district y nomma le sieur Quiret, directeur des Bleuets de Lille. Celui-ci vint, le 22 mai 1791, prêter, en l'église Saint-Martin, le serment solennel « de veiller sur la paroisse que les électeurs du district lui avaient confiée ; d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution. » Ses deux vicaires, Antoine-François-Joseph Delouvain et André-Joseph Thorès, prêtèrent le même serment.

La venue de ces intrus fit de l'église paroissiale le théâtre des scènes les plus fâcheuses, qui forcèrent les personnes pieuses à aller entendre la messe au couvent de Sainte-Elisabeth et dans la chapelle du Saint-Sépulcre. Mais aussitôt des cris outrageants et des menaces injurieuses furent proférées contre les sœurs, contre les prêtres insermentés et leurs adhérents. Informé de ces

(1) Mgr Dehaisnes, *Les Archives départementales du Nord pendant la Révolution*, p. 31 et 34.

(2) Le Glay, *Nouveau mémoire sur les Archives départementales du Nord*, p. 26.

(3) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. I, p. 312.

Digitized by Google

violences que la loi n'autorisait pas encore, le commissaire du roi près le tribunal du district de Lille adressa, le 16 juin, une lettre sévère à la municipalité qui la fit publier dans toute la ville. Mais ni cette dure réprimande, ni les divers arrangements prescrits relativement au partage de l'église et à la célébration publique du saint sacrifice, n'éteignirent l'aveugle colère des patriotes et ne firent cesser les divisions, les désordres et les scandales.

Un événement inexpliqué vint bientôt attirer sur les prêtres fidèles les injustes soupçons et la colère des révolutionnaires. Laissons parler les procès-verbaux : « Notre curé et le vicaire constitutionnels ayant pris, dimanche 5 mars 1792, du poison en disant la messe, les uns attribuent cet accident à une fatalité qui pouvait porter sur tous, les autres croient que ce sont des victimes qu'on devait immoler à cause de leur dévouement et de leur obéissance aux lois. Quoi qu'il en soit, ce forfait, enfant du hasard ou du crime, ne pourra pas être prouvé. Il porte dans l'âme des vrais patriotes le désir de la vengeance et le désir de purger cette commune de la horde de réfractaires que nous voyons s'accroître tous les jours et qui ne tend qu'à troubler la tranquillité publique. Hier, 6 mars, la majeure partie de notre commune qui s'était assemblée en armes pour chasser ces ennemis du repos public, n'a pu être calmée qu'à force de représentations, de prières et de menaces, et ne s'est décidée à se séparer que sur la promesse d'obtenir leur éloignement. Cette scène se renouvellera et sera sanglante si nous ne sommes autorisés à employer les moyens de l'éviter en en éloignant les causes. »

La municipalité se composait alors d'hommes fermes et énergiques, séduits sans doute par les théories nouvelles et imbus des préjugés du temps, mais observateurs

Digitized by Google

rigoureux de la loi, ennemis de tout désordre qu'ils réprimaient de quelque part qu'il vînt. Nous les voyons, en effet, réunis le 14 mai, en audience de police, condamner huit gardes nationaux et particuliers à un jour de prison, pour s'être permis de fermer les portes de l'église au moment où un prêtre non assermenté allait y célébrer la messe, de l'agrément du citoyen pasteur.

Sous cette égide légale, les vicaires catholiques parvenaient à rester en possession d'une partie de l'église. Mais le moment vint bientôt où les prêtres assermentés eux-mêmes inquiétés, furent obligés de fuir pour éviter la persécution. Leur serment schismatique ne leur offrait même plus une sauve-garde. Dumont, en mission dans le département, écrivait à la Convention : « J'arrête les prêtres qui se permettent de célébrer les fêtes et les dimanches. Je fais disparaître les croix et les crucifix : je suis dans l'ivresse. Partout on ferme les églises ; on brûle les confessionnaux et les saints ; on fait des gargousses de canon avec les livres de liturgie ; on crie : « Plus de prêtres ! l'Egalité et la Raison ! » (1). De fait, dans l'église de Saint-Martin, déjà dépouillée et devenue le temple de la Raison, trônait une prostituée.

Dès lors, le culte officiel lui-même est proscrit et disparaît jusqu'en 1801. Durant les premiers jours de cette année, le sieur Pierre-Joseph Potin, curé constitutionnel d'**Ennevelin,** vint exercer ses fonctions à Roubaix, mais l'administration ne le reçut qu'après s'être assurée de l'honnêteté de sa vie privée. « Ne me cachez pas, écrivait le Maire à son collègue d'Ennevelin, s'il a commis quelque action contre les bonnes mœurs, s'il est buveur et ivrogne, intolérant ou turbulent, car, n'ayant que trop vu d'hommes

(1) *Histoire des Girondins*, t. VII, p. 305.

Digitized by Google

de cette espèce, je prendrai toutes les précautions pour n'en pas souffrir dans ce gros endroit qui a besoin de bon exemple pour rappeler les hommes à la vertu. »

C'est là d'ailleurs la dernière trace du culte constitutionnel à Roubaix.

En remplacement de M. Jean-Michel Odou, curé réfractaire de **Wasquehal** (1), Antoine-Henri-Joseph Ducastillon, professeur au collège de Lille, fut élu curé constitutionnel, le 9 mai 1791. Quand on ne souffrit plus de prêtres même assermentés, le sieur Ducastillon ne quitta point Wasquehal, où il remplit de nombreuses fonctions publiques (2). On dit à son honneur qu'il n'a causé d'autre scandale que son serment à la Constitution civile du clergé, serment que d'ailleurs il rétracta plus tard. Rétabli au Concordat, il resta curé de Wasquehal jusqu'en 1839.

L'historien de **Wattrelos** mentionne, outre M. Jacques, chapelain de l'hospice, qui était revenu en France pour prêter le serment, Pierre-René Maréchal, prêtre assermenté remplissant les fonctions de curé et un certain Duthoit qui figure aux registres comme son vicaire. Il ajoute que le curé constitutionnel exerça les fonctions d'officier public, mais il ne relève point d'autres faits graves à la charge de ces intrus.

A **Lannoy** (3), Claude-François-Athanase Meurice,

(1) Th. Leuridan, *Notes pour servir à l'histoire de Wasquehal*, ch. XII, p. 87.

(2) La révolution voulait que tous les membres du nouveau clergé devinssent *fonctionnaires de l'Etat ;* elle s'empressa donc de traiter comme tels les prêtres assez malheureux pour prêter le serment schismatique. Et afin de s'assurer plus complètement leur concours et leur dévouement, elle les poussait d'ordinaire dans des emplois ou des positions officielles qui en faisaient comme les esclaves de l'autorité civile. Ainsi s'explique le grand nombre de prêtres, jureurs ou apostats, qui remplissaient en différents lieux les fonctions de maire, de substitut, de procureur des communes, de greffier.

(3) Th. Leuridan, *Précis de l'Histoire de Lannoy ; — Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre-Wallonne*, p. 399.

Digitized by Google

ancien carme, vicaire de Saint-Séverin à Paris, élu curé en 1791, donna de grands scandales dans la paroisse, résistant violemment à l'abbé Delsar, prêtre belge, à qui la municipalité avait accordé des heures pour célébrer les offices, et allant jusqu'à lire sur la place publique un écrit où il était dit que tout ce qu'enseignaient les prêtres était erreur. Il fut nommé par le peuple procureur de la comtestiueeneel u 297 nnagent national.

On signale à **Willem** (1) trois curés constitutionnels : Cléry, qui n'a dû exercer qu'en 1791 et qui fut, au Concordat, nommé curé d'Ennevelin ; Jean-Baptiste Grulois, ancien curé de Sailly, et Robert, tous deux exerçant leur culte à Willem en 1792.

Il y eut aussi à **Annappes** (2) plusieurs constitutionnels, parmi lesquels on cite le sieur Boussemart, en 1791.

A **Tourcoing,** les électeurs avaient nommé pour curé M. J.-A. Lebacq, qui depuis fut curé-doyen de Notre-Dame, à Cambrai. M. Dupont, chanoine et ancien député aux Etats-Généraux, forcé de lui abandonner le presbytère, s'était retiré dans une maison de la ville. La majeure partie de la population était restée fidèle à son ancien pasteur ; aussi l'exaltation était-elle grande parmi les zélés du prêtre constitutionnel (3).

(1) Th. Leuridan, *Notice historique sur Willem*, inédite.

(2) Th. Leuridan, *Notice historique sur Annappes*, p. 63.

(3) Un procès-verbal de la municipalité rapporte que, dès le 15 août 1792, un certain nombre de citoyens, assemblés en face des habitations des prêtres insermentés, avaient contraint par la menace ceux qui sortaient pour dire la messe, d'évacuer sur le champ le territoire français et les avaient pousses jusque vers la frontiere ; de retour à Tourcoing, ils avaient chassé de même les sieurs Leroux, de Douai, prêtre, Duquesne, religieux de Cysoing, Monnier et Carette, chapelains du couvent des Ursulines et de l'Hôpital. Ces derniers cependant ne sortirent que le 18 août. (*Archives de Roubaix*, P. l. (2) 1).

Digitized by Google

Un jour que l'on conduisait un mort à l'église, des femmes, coiffées de bonnets rouges, le pistolet au poing, arrêtent le convoi sur la place, prétendent que le défunt était un aristocrate qui n'avait jamais voulu avoir recours au ministère du curé assermenté et que par conséquent les derniers devoirs ne lui devaient être rendus que par celui qui avait eu sa confiance pendant sa vie. Force fut aux porteurs de retourner sur leurs pas et d'aller déposer le cercueil sur les marches de la porte de M. Dupont. Enhardies par le succès, les furies entourent la demeure du vénérable ecclésiastique ; elles frémissent de rage, lancent des pierres dans les fenêtres et font entendre des cris de mort. Instruite du danger que court M. Dupont, la municipalité se rend sur les lieux et quelques courageux citoyens, rassemblés à la hâte, viennent prêter main-forte à l'autorité pour disperser ces émeutiers en jupon (1).

Le R. P. Pruvost (2) rapporte aussi, d'après un témoin oculaire, une scène qui s'est répétée plus d'une fois à l'église Saint-Christophe de Tourcoing. Arrivait-il que deux prêtres sortissent en même temps de la sacristie, l'un assermenté, l'autre catholique, les fidèles dispersés dans l'église observaient vers quels autels ils se dirigeaient. Si le premier allait à droite, tout le peuple désertait la nef de ce côté pour aller à gauche entendre la messe du « bon prêtre ». Ainsi le ministre prévaricateur pouvait voir, au mépris qu'on faisait de sa personne, quelle horreur sa lâcheté avait inspirée à une population vraiment catholique.

(1) Ch. Roussel-Desfontaines, *Histoire de Tourcoing*, p. 162.

(2) R. P. Pruvost, *Notices biographiques sur plusieurs personnes remarquables par leur piété, originaires de Tourcoing*, p. 191.

Digitized by Google

Neuville (1) n'eut jamais non plus de sympathie pour les prêtres assermentés. On imposa à la paroisse, comme partout ailleurs, un curé constitutionnel ; mais le bon sens religieux des habitants ne voulut jamais se servir de son ministère. Le pauvre curé vivait dans l'isolement et le dédain. Il eut même plusieurs fois à supporter les reproches et le châtiment mérité de son apostasie : on lui jetait à la face les épithètes les plus sanglantes. C'est ainsi qu'un fermier l'appela un jour publiquement voleur et scélérat. Il fut, il est vrai, condamné à douze livres d'amende, mais la position de l'intrus fut loin de s'améliorer par suite de cette condamnation.

Le citoyen Thomas Lely, ancien carme, fut nommé curé constitutionnel de **Bousbecque** (2). Nous voudrions qu'il nous fût permis de laisser dans l'ombre les faits malheureux qui montrent jusqu'où peuvent aller les passions mauvaises quand tout frein est brisé. Mais si nous pouvons taire les faits se rapportant à l'ivrognerie et à la débauche de cet intrus, nous serions injuste envers les habitants de Bousbecque, si nous ne mentionnions pas le courage et l'énergie qu'ils montrèrent en ces tristes circonstances. En effet, malgré les efforts de Thomas Lely, la population resta fidèle à Dieu et docile à la voix de son pasteur légitime dont elle allait suivre les instructions sur la terre étrangère.

Cette conduite ne fut pas sans porter ombrage au curé constitutionnel qui ne cherchait que l'occasion d'en tirer vengeance. Les officiers municipaux l'ayant en effet invité à se présenter à l'assemblée afin de désigner les

(1) L'abbé Ducoulombier, *Vie de S. Quirin et de Sainte Balbine, patrons de Neuville*.

(2) Dalle, *Histoire de Bousbecque*, p. 277.

Digitized by Google

heures où, suivant le décret du 2 septembre 1791, les prêtres insermentés pourraient disposer de l'église, il refusa d'obtempérer à cette invitation en prétendant obliger les prêtres fidèles à venir s'arranger avec lui. Dans la lettre qu'il écrivit à cette occasion, il qualifie les officiers municipaux de « faussaires et rebelles à la loi ». Ceux-ci ne se laissèrent pas insulter par l'indigne curé. Se trouvant diffamés ils réclamèrent une réparation judiciaire et l'intrus fut obligé de faire une rétractation formelle.

Trop lâche pour se mettre en évidence, le citoyen Lely rédigeait constamment des plaintes qu'il faisait signer par quelques égarés, constitués en comité de surveillance et qui, en cette qualité, recevaient des subsides du District de Lille. Il s'efforçait aussi de soulever le peuple contre M. Messéan, prêtre réfractaire, et contre l'exercice de son culte.

Enfin, il reçut l'ordre de quitter sa maison dans le délai de trois jours. Expulsé de son presbytère, il quitta la commune. Quelques jours plus tard, il fut rencontré à Lille : il était dans la misère. « Votre jureur est ébranlé, écrivait-on à un habitant de Bousbecque ; il craint de mourir de faim ». La Providence le punissait bien vite des maux qu'il avait répandus sur sa paroisse et des scandales de toutes sortes qu'il avait donnés.

L'exercice du culte étant rétabli par la République, un nouveau curé assermenté, le nommé Charles-Louis-Joseph Duhem, fut envoyé à Bousbecque, le 27 vendémiaire an VI. Autant Thomas Lely était vindicatif et méchant, autant celui-ci était froid, poli, ne cherchant ni à contrarier l'œuvre des prêtres étrangers qui venaient parcourir nos campagnes, ni à gêner la population qui ne se rendait pas à ses offices. Il semble qu'il avait

Digitized by Google

prêté le serment uniquement pour conserver ses fonctions. Du reste, les temps étant devenus meilleurs, il s'empressa d'aller se rétracter devant MM. les vicaires-généraux de Tournai.

A la cure de **Linselles** (1), les électeurs nommèrent le vicaire d'Hem, Charles-François-Joseph Delahousse. Son arrivée fut le signal de divisions et de graves scandales. Les paroissiens, restés unis à leur pasteur et à ses vicaires, furent injuriés, maltraités et menacés de pillage. Bientôt il n'y eut plus de sûreté pour ceux qui manifestaient publiquement leur foi. Le 8 juillet 1791, un garde national accompagnant le Saint-Sacrement, comme le prescrivaient les réglements, et voyant une femme adorer Dieu qui passait, lui lança, avec fureur, à travers la fenêtre où elle était agenouillée un coup de baïonnette qu'elle n'évita qu'en s'effaçant précipitamment.

Informé de ces violences, le commissaire du roi à Lille adressa à la municipalité un avertissement sévère : « On vient de m'assurer que vous souffriez qu'on insultât ceux de vos concitoyens qui ne vont pas à la messe de votre nouveau curé ; on m'a même affirmé que leurs maisons étaient marquées pour le pillage. Je ne saurais croire que vous fussiez témoins de ces excès, sans les réprimer. Les opinions religieuses sont libres et cette liberté n'a aucune borne. Vous devez protection aux prêtres qui n'ont pas prêté le serment comme à ceux qui l'ont prêté ; aux citoyens qui reconnaissent le nouveau curé pour leur pasteur, comme à ceux qui sont restés attachés à son prédécesseur. Il est nécessaire que vous vous pénétriez bien de ce principe et que tous les habitants de votre paroisse en soient bien instruits. La justice ne

(1) Th. Leuridan, *Histoire de Linselles*, p. 224 et 226.

Digitized by Google

pardonnera aucun écart en cette matière: nous avons même déjà dans les prisons plusieurs personnes qui sont poursuivies criminellement pour avoir insulté des prêtres qui n'ont pas prêté serment ».

Dans le même moment, la municipalité de Linselles se plaignait au citoyen Primat, évêque du Nord, de l'inconduite d'un vicaire constitutionnel.

En 1795, le ci-devant curé constitutionnel disait la messe dans le presbytère qu'il avait acquis comme bien national, ne faisant toutefois aucun acte extérieur et ne portant aucun signe ni costume particulier. La loi du 11 prairial an III, rendant à l'usage des citoyens les édifices non aliénés, Delahousse se présenta devant la municipalité et déclara se soumettre aux lois de la République, pour célébrer son culte dans la ci-devant église.

Charles-Louis-Joseph Duhem, ex-capucin et ancien curé constitutionnel de Bousbecque, fit la même déclaration quelques jours après. Des heures furent assignées à chacun d'eux.

On cite aussi, comme vicaire constitutionnel de Linselles, Romain-Joseph Desfossés, du mois d'août 1792 au mois d'août 1793. On le retrouve en mai 1798 à Coblentz, comme prêtre déporté, prévenu d'émigration et sur le point d'être jugé par une commission militaire dont le rapporteur demande des renseignements à l'agence municipale de Linselles.

A **Bondues** (1) plusieurs prêtres constitutionnels se présentèrent, mais ils ne séjournèrent que peu de temps dans cette paroisse. On cite, entre autres, Charles-Louis Desmazières, professeur au collège de Lille ; ce prêtre,

(1) L. Dervaux, *Histoire de Bondues*, ch. VIII, p. 82.

Digitized by Google

avant de mourir, fit une rétractation solennelle qui fut lue en chaire dans l'église de Bondues. Le dernier acte signé par lui porte la date du 23 décembre 1792.

L'historien de Bondues mentionne aussi l'extrême répugnance que les habitants manifestaient à l'égard des prêtres constitutionnels. La plupart ne voulaient pas assister à leurs offices. On raconte encore avec quel empressement, pendant les plus mauvais jours de la Révolution, on allait entendre les messes qui se célébraient secrètement dans les maisons particulières par des prêtres missionnaires. Les dimanches, lorsqu'il n'y avait pas de ces prêtres dans la paroisse, on n'hésitait pas à faire une ou deux lieues de chemin pour assister à la messe dans une autre paroisse plus heureuse sous ce rapport. On savait pour cela braver les mauvais temps et d'autres dangers.

A **Comines** (1) la cérémonie constitutionnelle se fit dans les derniers jours de l'année 1791. Un dimanche, pendant que M. Gosse, chanoine-curé, faisait l'eau bénite, avant la grand'messe, on vint lui annoncer qu'un prêtre assermenté arrivait accompagné d'une troupe de soldats. Le zélé pasteur monte en chaire et annonce lui-même à ses ouailles l'arrivée du loup au milieu du troupeau. Il déclare que cet intrus n'a reçu aucune mission d'un supérieur légitime quelconque. « Que ceux qui veulent me suivre, ajoute-t-il, quittent immédiatement le lieu saint qui va être souillé par la présence d'un prêtre schismatique ». Puis il se rend à la sacristie, prend les ornements sacerdotaux et les vases sacrés, et, accompagné de ses deux vicaires, s'en va célébrer la sainte messe à Comines-Nord. Il sortait de l'église par le grand

(1) L'abbé Derveaux, *Annales religieuses de Comines*, p 139 et suiv.

Digitized by Google

portail, lorsque Sta y entrait par le petit, précédé d'une musique guerrière et d'un détachement de cavalerie. L'église était déserte ; les paroissiens avaient suivi le véritable pasteur qui, ce jour-là, offrit le saint sacrifice dans une grange.

L'intrus Sta ne resta que peu de temps à Comines et fut obligé de quitter ce poste qu'il avait si lâchement usurpé. A l'exception des révolutionnaires, tous le dédaignaient et le rebutaient. Personne ne voulait recevoir de lui les sacrements ni entretenir avec lui les moindres rapports. Après un séjour d'environ dix mois, il quitta la soutane et abandonna le bréviaire. Il mourut plus tard à Saint-Pol, receveur d'enregistrement.

Après Sta, vint à Comines le citoyen Duviviers, élu et proclamé curé de Comines par l'Assemblée électorale du district de Lille, le samedi 20 octobre 1792. Il fut installé, en cette qualité, par le corps municipal de Comines, le 11 novembre suivant. Cet homme aux belles manières, à la parole facile, se distingua par son impiété et son impudent cynisme. D'abord il employa les menaces et la violence pour forcer les habitants à se rendre à l'église, mais ses efforts furent inutiles. Il permit alors à un vieux chanoine de dire la messe et les Cominois accoururent en foule. Mais à peine le saint sacrifice était-il commencé, que Duviviers arrive et fait immédiatement fermer les portes. Montant aussitôt en chaire, il dénonce les aristocrates, lit quelques passages de journaux qu'il tient en main, annonce les victoires des armées de la République et condamne tous ceux qui ne sont point révolutionnaires.

Cet indigne prêtre fit partie de la Commission qui désignait les suspects et on le vit danser autour de l'arbre de la liberté ayant sur la tête le bonnet phrygien.

Digitized by Google

Enfin, pour mettre le comble à sa honte et à son apostasie, il monta en chaire une dernière fois et déclara qu'il abjurait pour toujours le sacerdoce et qu'il allait se marier. Ce misérable proféra dans cette circonstance des obscénités si révoltantes que beaucoup de gens honnêtes prétendaient que Duviviers, fils d'un perruquier de Paris, était venu dans le Nord, sans jamais avoir été ordonné, ainsi que ses deux vicaires, Hattez et Prévost, qui annoncèrent pareillement en chaire qu'ils renonçaient au sacerdoce.

Il est impossible de dire l'horreur qu'inspira aux habitants de Comines une pareille conduite. A partir de cette époque aucune personne, pour peu qu'elle eût conservé la foi, ne voulut entendre parler de prêtres jureurs.

Un successeur fut cependant envoyé à Duviviers. Il s'appelait Duhem, mais les Cominois ne le connaissaient que sous le nom de « Rouge-Maronne ». Ce mot indique assez la considération dont jouissaient dans cette ville les prêtres jureurs. Le Maire le fit descendre les degrés de l'autel et le chassa de l'église.

Après Duhem, arriva le jureur Sarrazin qui quitta pareillement Comines quelques mois plus tard.

La commission révolutionnaire de cette ville chargée de constater les délits d'incivisme, avait pour président un moine défroqué qui paraissait infatigable dans ses poursuites. Ce misérable apostat était devenu la terreur des missionnaires qu'il recherchait avec une impitoyable fureur. Les gens de la campagne le regardaient comme un véritable sorcier qui devinait d'un seul regard si l'on était républicain ou non. Ce fut lui qui démolit en partie le couvent des Sœurs-Grises.

Digitized by Google

A **Quesnoy-sur-Deûle** (1), l'église fut gérée d'abord par Alexis-François-Joseph Dubus (ou Dubois). Ce prêtre était aumônier du fort Saint-Sauveur lorsque les suffrages des électeurs du district l'appelèrent à cette cure. Il y exerça son culte jusqu'à ce que l'église fût convertie en atelier de salpêtre. Toute cérémonie religieuse était alors devenue impossible. Les chefs du club, qui était en permanence, avaient en effet choisi la chaire évangélique pour leur tribune aux harangues et c'était là que ces Démosthènes en sabots et aux vêtements troués comme le pourpoint de Scarron, devant le tabernacle vide qu'ils souillaient encore de leurs regards, débitaient des Philippiques dignes de leur auditoire.

L'indigne curé se retira ensuite à Marquette, puis à Cambrai où il s'unit à une religieuse qui venait d'apostasier. Il y vécut en vrai matérialiste et afficha son cynisme en faisant graver au bas d'un cadran solaire, peint sur un mur de face de sa maison, ces mots :

« Jouis du présent,
Tu n'as qu'un moment ».

C'est laconique, mais c'est formel ; Epicure eût été effrayé d'un pareil disciple.

En 1796, le sieur Jean-Baptiste Montaigne, qui avait aussi prêté serment, était curé de Quesnoy. En 1801, un prêtre, du nom de Pers, y remplit, par provision, les mêmes fonctions. Il y eut entre ces deux prêtres de longs débats, de graves dissensions, au grand scandale des paroissiens. L'autorité dut s'interposer.

(1) Ch. Fretin, *Notes historiques touchant la commune de Quesnoy-sur Deûle*, p. 58.

Digitized by Google

On cite aussi comme vicaires assermentés de Quesnoy, les sieurs Adrien Pierko, Noyelle et P. Duchâteau.

La paroisse de **Lomme** (1) fut d'abord administrée par un prêtre du nom de Réquillart, « piteux sieur de triste mémoire qui mourut à Lomme, en 1793, couvert de honte et de misère. »

Le sieur Droulers fut ensuite nommé curé, en 1791, par voie d'élection. Le scrutin eut lieu à l'église. Le président de la municipalité étant monté en chaire, en présence des électeurs, du peuple et du clergé, déclara que le sieur Droulers, ayant obtenu 98 suffrages, était admis en qualité de curé de la paroisse. La prestation du serment eut lieu le 22 mai.

Droulers n'était pas, paraît-il, fort révolutionnaire et les habitants de Lomme, de leur côté, semblaient fort peu soucieux de la nouvelle religion dont il s'était fait le ministre. Aussi le chef de la municipalité reçut-il bientôt une lettre destinée à réchauffer le zèle de ses administrés. Nous en extrayons le passage suivant :

« Eclaire tes concitoyens ! Que la nouvelle religion des Français soit pour eux le premier signe de ralliement autour de notre constitution républicaine. Qu'ils renoncent sans regret à une erreur superstitieuse ; qu'ils ne connaissent de repos que les jours de décade. Que ces jours-là soient pour eux ce que leur étaient autrefois les dimanches. Ne souffre pas que ton curé les arrache de leurs travaux par des cérémonies ecclésiastiques les jours de dimanches, jours inconnus dans notre nouvelle ère. Que tes concitoyens ne voient que la loi ; que ton curé soit le premier à leur en inspirer

(1) Franck, *Histoire de Lomme et de ses Seigneurs*, p. 280, 285, 287.

Digitized by Google

le respect en ne célébrant que les jours de décades ses grand'messes et ses offices ».

La municipalité enjoignit à Droulers de se conformer à cette réquisition.

Le 23 septembre 1792, le citoyen Droulers renouvela son serment ; ce qui n'empêcha pas qu'on lui refusa plus tard un certificat de civisme. Lorsque le culte fut interrompu, il demanda d'exercer sans qualité et sans traitement dans la ci-devant église. Cette autorisation lui fut accordée.

Son vicaire, le citoyen Vanmine, carme déchaussé de Valenciennes, homme d'un « caractère gai et jovial », obtint la même permission. Il prêta deux fois serment et « plus heureux » que son curé, il bénéficia d'un certificat de civisme.

Plus tard, le malheureux « C. Droulez, ex-curé de Lomme, natif d'Orchies, et Jeanne Lartigue, sa fille de confiance », figuraient dans des annonces préliminaires des mariages, sous la qualification d'époux divorcés (1).

A **Haubourdin** (2), le serment fut prêté, le 29 mai 1791, par l'intrus Herbo, ex-religieux de Loos, élu par le district de Lille. Au dire de M. Tierce, « certains » habitants montrèrent « quelque » répugnance à suivre les instructions du nouveau prêtre, préférant assister aux offices des anciens ecclésiastiques qui avaient refusé le serment à la Constitution. Il serait plus vrai de dire qu'à Haubourdin, comme dans toute la région, la majeure partie de la population manifesta fort peu de

(1) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 200.

(2) Tierce, *Notes historiques sur Haubourdin*, p. 98.

Digitized by Google

sympathie pour les intrus et moins d'empressement encore à assister à leurs offices.

Le curé constitutionnel de la « commune » de **Wattignies** (1), Philippe-François Carlier, était un ancien religieux cordelier qui, après avoir quitté son couvent, avait occupé, depuis quelques mois, différents postes à Verton et à Béthune. Nous devons dire que nous n'avons relevé à sa charge aucun autre fait malheureux que la prestation du serment. Nous ignorons s'il eut le bonheur de le rétracter dans la suite.

Après lui, la paroisse de Wattignies se trouva livrée à un indigne prêtre assermenté, du nom de Philippe-Joseph Duchateau. Nous voudrions pouvoir passer sous silence les faits malheureux qui concernent cet intrus, mais nous serions injuste si nous taisions la répulsion que sa dégradation inspirait aux habitants, même les plus avancés dans les idées du jour. Au grand scandale de tous ses paroissiens, cet apostat, oublieux de ses devoirs, oublieux de sa dignité, contracta à Wattignies une union illicite. L'acte civil de ce mariage nous apprend d'ailleurs qu'il était étranger à la localité : il était né à Berlaimont vers 1749. Dès le moment où le culte officiel lui-même fut frappé à son tour et que ses ministres furent déclarés n'être plus fonctionnaires publics, le sieur Duchateau avait choisi la profession de marchand de vin, sous laquelle il figure dans les registres de la commune. Nous croyons toutefois que ce titre était quelque peu prétentieux et que le citoyen se contentait de vendre « à boire » dans son presbytère qu'il avait transformé en cabaret, en lieu de débauches et de scandales. Il fut un moment instituteur

(1) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Wattignies*, ch. XXII, p. 233.

Digitized by Google

public ; il figure aussi, durant quelque temps, comme officier public et comme secrétaire greffier de la commune. Une telle vie devait aboutir à la honte et à la misère : c'est ce qui arriva en effet. Duchâteau mourut plus tard à Wazemmes, où il exerçait l'abject métier de désorceleur ou de conjureur de sorts.

Le sieur Hacheu, curé constitutionnel de **Templemars**, non content de bouleverser cette paroisse, allait dans les villages voisins « semer la zizanie et prêcher ouvertement *la sainte insurrection* contre les prêtres non assermentés. » Quatre fois en six semaines, il se rendit ainsi à Wattignies, mais la municipalité de ce village, voyant les désordres qu'il y suscitait, lui fit interdire de remplir les fonctions pastorales en cette paroisse « pour laquelle il n'avait reçu aucune mission *même civile*. » (1)

Le Père Delemazure, curé de **Noyelles-lez-Seclin** (2), à son départ pour l'exil, fut remplacé par un indigne prêtre, Stanislas-Honoré-Joseph Grou, fils d'un marchand de Lille. Il était en possession de la cure dès le mois de novembre 1791. Plus tard, il ne quitta pas Noyelles, où il remplit de nombreuses fonctions publiques. Les registres de cette époque le mentionnent en effet tour à tour comme notable, officier public, secrétaire greffier, adjoint, agent municipal et enfin instituteur public. Il remplissait encore cette fonction en 1802.

Son serment de fidélité à la Constitution civile du clergé ne fut pas le seul scandale qu'il causa dans la paroisse. Répudiant le caractère sacré dont il était revêtu et les graves obligations qu'il lui imposait, il contracta, vers la fin de l'année 1794, une union illicite avec

(1) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Templemars*, inédite.

(2) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Noyelles-lez-Seclin*, ch. XI, p. 81.

Digitized by Google

une femme du village, qui remplit les fonctions d'institutrice publique durant plusieurs années et mourut à Noyelles en 1802.

A **Armentières** (1), raconte le témoin oculaire que nous avons déjà cité, l'installation du curé constitutionnel devait avoir lieu le 2 octobre, jour de la fête du Saint-Rosaire. « Ce jour, dit-il, ne s'effacera jamais de ma mémoire. Toute la population fidèle d'Armentières se trouvait, dès quatre heures du matin, à l'église, venant une dernière fois adorer Dieu dans ce sanctuaire. M. le doyen et tous les prêtres de la paroisse occupaient les confessionnaux : tous les fidèles voulaient s'approcher du tribunal de la pénitence. Jamais je n'avais vu une affluence aussi grande, un tel empressement, ni pareille ferveur au pied de la Sainte-Table. La consternation et la douleur étaient extrêmes. M. le doyen célébra la messe à huit heures, aux derniers sons du carillon, des cloches et des orgues de la paroisse. Immédiatement le clergé quitta l'église et à sa suite tous les fidèles ».

A neuf heures, le curé constitutionnel Metgy, auvergnat de naissance, fit son entrée en ville ; la garde nationale alla le recevoir à la porte d'Arras et le conduisit à l'église, accompagné du petit nombre de ses partisans. Metgy chanta la messe et fit un sermon à sa manière. L'intrus était accompagné du curé constitutionnel de Sainte-Catherine à Lille et du Père Duchâteau, exminime assermenté et curé de Frelinghien. Ces trois farceurs tinrent une conduite si étrange, se livrèrent à des actes si extravagants que des gens du peuple, qui

(1) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, passim.

Digitized by Google

s'étaient laissés entraîner à leur parti, étaient soulevés de dégoût et les prenaient en pitié.

« J'ai vu ce Metgy, dit encore l'auteur du journal, se promener en ville avec des rubans à son chapeau ; on m'a assuré l'avoir vu portant le saint viatique à ses malades coiffé d'un bonnet de nuit (1) ». Toutes ces sottises éloignèrent de lui ceux qui s'étaient ralliés à son église et n'inspirèrent au plus grand nombre de ses adhérents que l'indignation et le mépris.

Chaudement accueilli, dès son arrivée à Armentières, dans une famille d'ardents jacobins, l'intrus Metgy épousa, le 12 novembre 1793, la fille de son protecteur. Peu de temps après, il fut chassé de la ville par ceux-là même qui l'avaient attiré. Dénoncé, nous ne savons à quel titre, il fut condamné à mort et guillotiné à Paris. La liste des condamnations à mort par le tribunal révolutionnaire porte, à la date du 26 juin 1794, le nom de François Metgy dit Lacroix (2), marchand à Lille, condamné comme contre-révolutionnaire.

Le 24 décembre 1797, un moine de l'abbaye d'Arrouaise, nommé Marlière, vint s'installer à Armentières pour y exercer le culte schismatique, sous le patronage du président de la municipalité. Mais, se voyant chaque jour presque seul dans son église, il quitta la ville confus et honteux, le 7 mars 1798.

Après son départ, un prêtre intrus, du nom de Druon, qui desservait la chapelle d'Armentières vint aussi dans

(1) « Le 5 janvier 1793, le curé intrus Metgy, couvert de son bonnet de nuit entouré d'un ruban tricolore, porta en plein jour le viatique à un de ses malades, ce qui fit bien rire les athées. » *(Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 26).

(2) Ou plutôt *Delacroix*, qui était le nom de sa femme.

Digitized by Google

la ville pour y remplir ses fonctions, à la sollicitation de quelques schismatiques. Le 3 mars 1799, ce même curé fut mis en arrestation par les patriotes de la ville et détenu à la maison des Bons-Fils, parce qu'il tenait à chanter la messe le Dimanche et qu'il refusait de la chanter les jours de décadi.

Pierre-François Caille, curé de Cuincy, avait été élu constitutionnel de Saint-Amé de **Douai**, (1), le 17 avril 1791. C'est à lui que Lejosne, membre de l'Assemblée, écrivait que « des cultivateurs attendaient avec impatience que l'assemblée déchirât la soutane et le froc; j'ai observé, ajoute-t-il, que ces travestissements ridicules étaient en quelque sorte de funestes talismans, qui en exaltant l'imagination des femmes et des enfants, attiraient la haine sous le chaume du laboureur ».

M. Caille, tout en restant curé de Saint-Amé, remplaça dans les fonctions de président du séminaire le vénérable M. Levesque, chanoine de la collégiale de Saint-Amé, devenu au Concordat curé de Saint-Jacques, à Douai.

En novembre 1793, il était en état d'arrestation chez lui; il eut à se défendre de certaines accusations de la part de la société populaire : « Faites part, je vous prie, à la société, écrit-il dans sa lettre de justification, que je crois fermement que dans un gouvernement républicain, on ne doit considérer ni prêtre, ni curé, ni évêque; qu'ils ne doivent avoir d'existence civile et que ces termes doivent être oubliés dans nos lois ».

Le 1er mars 1795, il faisait savoir à la municipalité que désirant profiter de la loi sur la liberté des cultes,

(1) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, passim.

Digitized by Google

il allait célébrer la messe et les autres offices et que, comme l'exercice de ce ministère occasionnerait chez lui un certain rassemblement, il invitait à le surveiller, aux termes de la loi. On nomma, à cet effet, un commissaire.

M. Caille devint plus tard doyen de Saint-Géry à Valenciennes et mourut, le 13 mars 1803, deux mois après sa nomination.

Le 18 décembre 1791, M. L..., vicaire constitutionnel de la paroisse Saint-Pierre, avait été reçu, par acclamation, membre de la société des amis de la constitution et avait prêté le serment ordinaire. Ce prêtre désigné seulement par une initiale était, sans doute, M. Legros qui avait été élu vicaire de Saint-Pierre avec M. Philibert-Placide Vilain. Ces deux prêtres avaient été installés, le 1er mai 1791, après avoir prêté le serment à la Constitution.

De cette société des amis de la Constitution faisait aussi partie le curé intrus de Saint-Jacques. Il se nommait Pierre Perrin et était aumônier du régiment de Chartres-Infanterie au moment où éclata la Révolution. Dans la séance du 6 février 1792, il déclarait renoncer, par amour pour la patrie, aux appointements d'une de ses fonctions rétribuées par l'Etat. « On applaudit longtemps, dit le procès-verbal, à cet acte de désintéressement, tout en faisant observer que c'était encore un abus de conserver plusieurs charges, même sans en toucher les appointements ; à quoi Perrin répondit que le petit nombre de sujets assermentés l'avait seul engagé à accepter cette place, mais qu'il était disposé à s'en démettre aussitôt qu'il s'en présenterait un autre qui voudrait la remplir.

Le 28 brumaire an II (13 novembre 1793), les églises ayant été fermées et mises sous scellés par des com-

Digitized by Google

missaires de la société populaire et révolutionnaire de Douai, Perrin fut employé comme écrivain dans les bureaux de la Mairie de cette ville. C'est en cette qualité que le 29 floréal an II (18 mai 1794) Pierre Perrin, alors âgé de 45 ans, contractait mariage à Douai, avec une personne de 23 ans, native de Coutiches.

Le malheureux apostat mourut, à l'âge de 70 ans, le 7 février 1818; il demeurait alors dans une petite maison de la place du Palais, où il tenait un bureau de loterie.

Le 24 juin 1794, la séance de la société populaire de Douai était présidée par le citoyen Dupuich, natif de cette ville, ex-prieur des Feuillants à Paris au moment de la Révolution, puis curé constitutionnel de **Marchienne**. A cette séance fut fait un rapport par le citoyen Réal, prêtre constitutionnel, né à Grenoble : c'était un ancien aumônier du régiment de Toul-Artillerie. Après avoir prêté le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, il avait été élu, le 17 avril 1791, curé de Somain, dans l'assemblée réunie à Douai, par 35 suffrages sur 48 votants. Partisan acharné du nouveau régime, il avait rédigé un catéchisme républicain par demandes et par réponses, qu'il soumit au représentant du peuple, Florent Guyot, en le priant de le corriger, s'il y avait lieu (1).

Réal prêcha à Saint-Pierre de Douai le Vendredi-Saint et le dimanche de Pâques de l'année 1791. Le Conseil municipal avait pris, à ce sujet, un arrêté ordonnant « aux marguilliers et fabriciens de cette église de donner le libre accès audit Réal à la chaire de vérité ».

(1) Mgr Dehaisnes, *Les Archives départementales du Nord pendant la Révolution*, p. 73.

Digitized by Google

Le 8 janvier 1794, il fut choisi par le Directoire comme archiviste du district. L'année suivante, il joignait à ces fonctions un emploi près le tribunal civil du département. Nous ne savons ce qu'il devint dans la suite.

A **Flines,** le pauvre curé constitutionnel ne pouvait sortir de sa maison sans se voir poursuivi de huées et de lazzi accompagnés de couplets satiriques dont il était le héros. On l'insultait jusque dans son église (1).

Ce prêtre jureur était, paraît-il, assez avancé dans les idées du jour et se trouvait d'ailleurs rapproché de plusieurs intrus aussi ardents que lui. Ils envoyèrent en effet au district d'Arras, à propos des troubles religieux dont la paroisse du Forest était le théâtre en 1791, et sur la demande de l'intrus de ce village, une déclaration collective où nous lisons ces mots : « Le Forest est le repaire des prêtres fanatiques du voisinage, ainsi que de tous les aristocrates et aristobêtes. Pour préserver nos paroisses de cette contagion, nous vous conjurons, nous vous prions très-instamment d'user des moyens qui ont été employés si efficacement dans les paroisses de plusieurs districts, notamment de celui de Douai. Ce n'est pas intolérance de notre part, ajoutent-ils, c'est le bien public qui nous conduit, c'est pour faire rentrer ce peuple égaré en lui-même. » Cette déclaration était signée : « Alexandre Fromont, curé de Ribeaucourt **(Raimbeaucourt)**; Werquin, curé de **Monchaux**; Dehouve, curé de **Mons-en-Pevèle**; Pannier, aumônier de la commune de Douai; Mouton, curé de Flines; L. Bailliez, curé de **Raches**; Alexis

(1) Mgr. Hautcœur, *Histoire de l'abbaye de Flines*, ch. XXV, p. 310.

Digitized by Google

Lalleman, curé de Roost; Plumecocq, curé de Saint-Pierre de Douai; Villain, curé de Cuinchy. »

Le premier de ces prêtres, Alexandre Fromont, curé de Raimbeaucourt, était, pour ainsi dire, le secrétaire de cette cabale. Le 22 mars 1792, il écrivait de nouveau au district, au nom des constitutionnels du voisinage, pour le conjurer d'expulser le prêtre réfractaire du Forest. « Ce serait, dit-il, rendre un grand service à la chose publique et à la religion. »

Le curé de Raimbeaucourt s'occupait ainsi de la paroisse du Forest, parce qu'il l'avait « desservie, au grand contentement de tout le monde, l'espace de sept ans, pendant les absences d'esprit et de corps du dernier curé mort ». Sans aucun doute, s'il avait suivi l'exemple de ses nombreux confrères restés fidèles, il n'aurait point perdu la sympathie et la vénération des religieux habitants du Forest; mais dès l'instant où il eut prêté le serment, ceux-ci ne virent plus en lui qu'un intrus qu'ils accablèrent de leur mépris. Un jour même qu'il s'était rendu au Forest, en compagnie de Verquin, intrus de Monchaux, « ils furent assaillis à coups de pierre et de boue l'espace de trois heures dans une maison, par un groupe de jeunes gens qui les traitaient d'intrus et de voleurs (1) ».

Comme on a pu en juger par les faits qui précèdent, tout le pays montra une égale répulsion pour les curés jureurs. Le culte constitutionnel d'ailleurs ne pouvait se promettre une longue existence. Il n'avait point de racines en France, dit un écrivain non suspect (2);

(1) L'abbé Deramecourt, *Le clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. II, p. 296, 301, 303.

(2) M. de Pradt, *Les trois Concordats*.

Digitized by Google

il était trop récent. On l'avait trop vu faire ; il tenait à des temps trop malheureux et trop haïs. Etranger au Chef de l'Eglise, il l'était par cela même à la France, car c'est à tort qu'on penserait qu'un culte méconnu ou repoussé par le Pape, pût devenir le culte de la France (1).

Quelques-uns des prêtres que l'effervescence des premiers jours de la Révolution avait entraînés, avaient pu faire, depuis lors, de sérieuses réflexions. Plusieurs d'entre eux allaient aux pieds des évêques légitimes abjurer leur serment constitutionnel et demander pénitence. Plusieurs autres firent aussi une rétraction publique. Elle leur valut un mandat d'exil (2). Les autres, aveuglés par leurs errements, finirent leurs jours dans la misère et la honte. Le culte schismatique, déconsidéré de tous, n'eut donc qu'une existence éphémère et ne laissa que de tristes souvenirs.

(1) Le Glay, *Cameracum Christianum*, Introduction, p. LXIII.
(2) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, 227.

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE VI.

Le Clergé Réfractaire : Les Missionnaires.

Pendant quelque temps, la loi couvrit d'une certaine protection, souvent illusoire il est vrai, les prêtres non assermentés ; exclus des fonctions publiques, ils pouvaient encore, parmi toutes sortes d'avanies, célébrer le service divin dans les églises, aux heures et aux autels qu'on voulait bien leur assigner. Mais cette tolérance légale alla s'affaiblissant chaque jour et se changea bientôt en proscription.

Dans sa séance du 17 août 1792, l'Assemblée Nationale ordonna l'évacuation et la vente des maisons encore occupées par des religieux et des religieuses auxquels tout asile même précaire était désormais refusé.

Le flot montant toujours, les prêtres fidèles furent considérés comme des ennemis et des perturbateurs de l'ordre public. Un décret, du 26 août 1792, leur enjoignit de sortir du territoire français, sous peine de dix ans de

Digitized by Google

réclusion. Un autre décret, du 21 avril 1793, ordonna qu'ils seraient embarqués et transférés sans délai dans la Guyane Française. Poursuivis et traqués comme des bêtes fauves par les patriotes, ils durent s'exiler ou se cacher, et la mort était presque toujours le sort réservé à ceux qu'on parvenait à saisir.

Le culte officiel fut frappé à son tour et le serment schismatique ne fut même plus une sauvegarde. Le culte de la Raison remplaça tous les cultes et dans nos églises indignement profanées, des créatures infâmes trônèrent sur les autels du Dieu trois fois saint.

Mais, à côté de ces fureurs et de ces abominations dont elle gémit, l'histoire locale a enregistré les plus beaux témoignages de foi et les plus généreux dévouements ; elle a recueilli les noms des prêtres héroïques qui, bravant les dangers et la mort, restèrent dans le pays, pour fortifier les fidèles ; elle a signalé à l'admiration du monde les travaux des vaillants missionnaires que la Divine Providence a suscités parmi nous ; elle a constaté que, même pendant les plus mauvais jours, on ne cessa jamais dans notre Flandre-Wallonne de célébrer la sainte messe et d'administrer les sacrements.

Entrons maintenant dans les détails qui doivent remplir les sublimes pages du livre d'or de notre clergé.

I. — Lille.

Les annales du clergé réfractaire de cette ville s'ouvrent par un bien lugubre épisode : l'assassinat de M. **Saladin,** curé de La Madeleine. Ce digne prêtre, s'il n'eut pas la gloire de porter sa tête sur l'échafaud et d'y recevoir la palme du martyre, ne fut pas moins victime de la haine anti-religieuse. Un autre prêtre, M. **Nys,** moine de Cysoing, mourut sur l'échafaud.

Digitized by Google

Malgré cette exécution, qui constituait à elle seule la plus terrible des menaces, les missionnaires ne manquèrent point à Lille. Outre l'abbé **Détrez,** auquel nous consacrerons une notice spéciale, nous devons signaler l'abbé **Favier,** nommé en 1803 curé de Bondues, et qui rendit, durant les mauvais jours, de nombreux services à la religion. Pour se soustraire au péril, il adoptait d'ordinaire le costume d'ouvrier tapissier. Lorsqu'il portait aux malades les secours de la religion, il parcourait les rues de la ville, le dos chargé d'un matelas ou d'autres ustensiles. Il était d'un caractère franc, ferme, jovial et l'on cite de lui des faits non moins adroits que plaisants et une foule d'anecdotes qui excitent l'hilarité par l'à-propos de ses spirituelles réparties (1).

En 1795, plusieurs prêtres belges furent envoyés en mission à Lille. L'un d'eux, M. **Cuitte,** voulut bénir ou plutôt réconcilier l'église de Saint-Maurice. Mais le peuple, s'y étant porté en foule, l'assaillit de coups de pierres. Il ne dut son salut qu'à l'arrivée subite de la municipalité et de la force armée. Cette bagarre provoqua, paraît-il, l'arrêté du représentant Perrin-des-Vosges, par lequel tous les prêtres belges furent expulsés du département du Nord (2).

PHILIPPE-FRANÇOIS-JOSEPH SALADIN.

L'abbé Saladin, curé de la paroisse importante de La Madeleine, à Lille, avait, comme nous l'avons dit, refusé de prêter le serment. Il ne voulut pas non plus abandonner

(1) L. Dervaux, *Histoire de Bondues*, p. 94.

(2) L'abbé Vos, *Vie de l'abbé Charles* dans les *Bulletins de la société historique de Tournai*, t. XVI, p. 252.

Digitized by Google

ses paroissiens. Il resta donc à Lille où il continua à exercer sans bruit les fonctions de son ministère.

Après l'affaire si tristement célèbre du Pas-de-Baisieux, « les esprits étaient montés» à Lille. L'abbé Saladin était en particulier signalé à l'animadversion du peuple. Le troisième dimanche après Pâques, 29 avril, il se rendit chez les religieuses Ursulines pour y célébrer la Sainte-Messe. En passant par la rue de la Rapine, il fut insulté par des ouvriers du rivage qui remarquèrent son entrée chez les religieuses. De cette visite ils conclurent qu'il était allé se réjouir avec elles de la déroute de l'armée. Ils le guettèrent longtemps sans réussir à le voir sortir.

On avait en effet appris, chez les Ursulines, l'exaltation qui régnait en ville et l'on avait engagé le pasteur à se retirer sous la protection de l'évêque de Tournai, pour attendre que les temps fussent meilleurs. Mais le plus difficile était de sortir, de traverser les rues, de franchir les portes de la ville et les avant-postes de l'armée républicaine. On lui proposa donc de le revêtir des habits d'une femme de la campagne. Après de longues difficultés de la part du pasteur, le travestissement fut opéré.

Quelques instants après, un sieur Cornille descendait la place aux Bleuets, donnant le bras à une dame dont la tête était couverte d'une de ces grandes coiffes nommées *Cabriolets*. Ils étaient prêts à tourner la rue des Jardins, lorsqu'un grand bruit qu'ils entendirent de ce côté, les fit changer de direction et prendre par le pont Saint-Jacques. On a deviné déjà que, sous ce déguisement féminin, l'abbé Saladin traversait les rues de sa propre paroisse.

Or, à peine avait-il fait quelques pas sur le pont, qu'un enfant, ne se doutant guère des terribles conséquences de son intervention, ne put s'empêcher de s'écrier : «Hé ! M. le curé qui est habillé en femme ! » Cette parole

Digitized by Google

malheureuse ne fut perdue, ni pour les passants, ni pour les sectionnaires dont une compagnie se trouvait près du pont. On entoura le prêtre ; on le reconnut. Les propos les plus orduriers furent tenus ; les têtes s'échauffèrent et la populace, qui venait de tremper ses mains dans le sang du général Dillon, était avide de celui d'un prêtre.

Un homme du peuple, s'approchant de Saladin, lui donne un soufflet si violent qu'il le jette sur le pavé. Le sieur Cornille s'enfuit à toutes jambes et le malheureux prêtre se roule sur le sol, embarrassé dans ses vêtements. En ce moment, un cavalier vient à passer. Il met pied à terre, s'approche du groupe et s'informe de ce qui se passe. « C'est un aristocrate ! » lui répond-on. « Si ce n'est que cela, dit le cavalier, nous aurons bientôt fait. » Et, sans émotion apparente, il va prendre à l'arçon de sa selle un pistolet chargé qu'il applique contre la tempe de l'abbé Saladin. Le coup part... Le cavalier remonte à cheval aussi tranquillement qu'il en était descendu et continue sa route.

Aussitôt la populace se rue sur le cadavre du prêtre et chacun veut lui donner un coup. On traîne ce corps par les rues, on le mutile. La rage des forcenés ne s'assouvit que lorsqu'ils le voient se balancer à la lanterne du pont Saint-Jacques, où il resta jusqu'à la nuit.

Des excès si horribles sont tellement exceptionnels dans l'histoire de Lille qu'il faut en avoir une entière certitude pour les placer sous les yeux du lecteur. Mais, de même que toutes les violences excessives, ils furent suivis d'un prompt retour. Quand on se fut bien reconnu, on s'étonna de ce qui avait eu lieu : tout le monde en déclina la responsabilité. Après une enquête solennelle, la mémoire de Berthois et de Dillon, massacrés dans les mêmes circonstances, fut réhabilitée. Du prêtre égorgé, il ne fut plus question.

Digitized by Google

Un artiste de Tournai, afin de conserver la mémoire de Saladin, grava son portrait autour duquel on peut lire l'inscription suivante :

Philip. Franç. J. Saladin, L. en T, doyen de Xté et curé de la Magd. à Lille, D. de Tournay, massacré par la fureur démocratique, le III dim. après Paque, 29 avril 1792, vers II heures après midi, sur le pont S. Jacques en sa dite paroisse.

Il était né le 15 novembre 1740, à Beaumont, dioc. de Liège et incorporé en celui de Tournay.

Au bas de la gravure se trouve le quatrain suivant :

Du serment sacrilège il rejeta la loi.
Au sein de la tempête, il conserva le calme,
Et tombant sous les coups, victime de sa foi,
D'un glorieux martyre il mérita la palme.

M. NYS, MOINE DE CYSOING.

M. Nys s'était réfugié à Tenbrielen. Ayant été appelé auprès d'une sœur-grise de Comines sur le point de mourir, il se mit en devoir de braver tous les dangers pour exercer son ministère de charité. Malgré son déguisement, il fut arrêté à Comines même par un jacobin, puis conduit à Lille devant le tribunal exécutif où on le condamna à mort.

Dieu, pour récompenser le dévouement et la charité de son serviteur, lui procura les suprêmes consolations qu'au péril de sa vie il avait cherché à donner à d'autres.

L'abbé **Détrez** apprend que M. Nys est condamné à la guillotine. Le cœur de cet homme de Dieu s'émeut à la pensée de laisser mourir un confrère sans les

Digitized by Google

secours de la religion : à tout prix, il s'introduira auprès du prisonnier. Un plan est concerté avec une personne charitable de Lille qui l'aidait ordinairement dans ses pieuses hardiesses. Celle-ci obtient du directeur de la prison de faire porter au prisonnier du bois de chauffage : c'était en hiver. Pendant qu'elle cause avec le geôlier et caresse ses enfants, notre missionnaire, déguisé en portefaix, le dos chargé de lourdes bûches, arrive près du condamné, reçoit sa confession et le nourrit du pain des forts. Quelques jours après, l'abbé Nys montait à l'échafaud avec une angélique résignation (1).

LOUIS-ADRIEN-JOSEPH DÉTREZ (2).

Né à Lille, le 30 novembre 1769, Louis-Adrien-Joseph Détrez, après d'excellentes études au collège de cette ville d'abord, puis au séminaire du roi, en l'Université de Douai, pensait se consacrer aux missions étrangères, lorsque la révolution et la persécution religieuse qui désolaient la France, le décidèrent à rester dans sa patrie, où d'ailleurs il allait pouvoir se livrer à des missions non moins fructueuses et tout aussi périlleuses.

Il se rendit donc au séminaire de Tournai, s'y prépara aux ordres et ce fut, pour ainsi dire, sur le champ de bataille et en présence même du danger qu'il fut admis au sacerdoce, le 22 septembre 1792.

Il revint dans sa ville natale : bientôt la Convention faisant exécuter dans toute sa rigueur le décret de

(1) L'abbé Capelle, *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai, morts depuis 1800*, p. 236. — L'abbé Derveaux, *Annales religieuses de la ville de Comines*, p. 149.

(2) Nous prenons pour guide l'excellente notice de M. l'abbé Rogie, dans la *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai, morts depuis 1800*. Nous en citerons même textuellement d'assez nombreux passages.

Digitized by Google

déportation contre les prêtres insermentés, il dut reprendre le chemin de l'exil. Il s'arrêta à Tournai ; mais, après quelques jours de réflexion, il se décida généreusement à se consacrer tout entier, même au péril de sa vie, au salut de ses compatriotes dont la foi était en danger de se perdre.

Il échangea aussitôt ses vêtements contre ceux d'un valet de ferme et, la bêche sur l'épaule, se dirigea vers Lille, où il eut le bonheur de pénétrer sans avoir été reconnu. Reçu chez des amis et changeant de logement deux ou trois fois la semaine, il se mit en relation avec quelques personnes prudentes et discrètes qui lui désignaient les maisons où il pouvait célébrer la messe et lui faisaient connaître les malades qui réclamaient le ministère d'un prêtre insermenté.

De nouveau obligé de quitter Lille, pour se soustraire aux poursuites des révolutionnaires, l'abbé Détrez fut recueilli à Esquermes, sous le nom de M. Louis, par un ancien négociant qui y habitait une maison de campagne. Cependant, malgré les plus grandes précautions, les soupçons ne tardèrent pas à être éveillés. Un jour, M. Détrez allait commencer la messe, lorsqu'on aperçoit les membres du club révolutionnaire se dirigeant vers la demeure hospitalière. Aussitôt le maître charge sa femme de donner au missionnaire le signal d'alarme, pendant que lui-même va recevoir les terribles visiteurs. La pieuse dame se hâte, mais le prêtre est à l'autel et, ne croyant pas pouvoir interrompre le saint sacrifice, elle s'agenouille et remet à Dieu l'issue de l'affaire. Pendant ce temps, son mari échange avec les agents révolutionnaires le titre de « citoyen ». Par la fermeté de sa contenance et l'adresse de son langage, il sait donner le change à ces bandits qui se retirent convaincus que le

Digitized by Google

salut de la République ne court aucun danger dans une maison où l'on a à leur égard tant d'amabilité et de laisser-aller.

Une maladie épidémique ravageait alors le pays; dans ces circonstances le zèle de M. Détrez ne pouvait rester inactif. De sa retraite, il commença à faire, la nuit, quelques sorties dans les environs ; peu à peu il se fit connaître aux bons catholiques et pour satisfaire à leurs demandes, il se vit forcé d'étendre au loin ses excursions. Il se ménagea, en certains endroits, des asiles sûrs où il célébrait les Saints Mystères. La maison d'un boulanger, nommé Debuchy, située à Loos, fut le lieu qu'il choisit de préférence pour réunir les fidèles. Plus tard, cette maison devint, par son initiative, un asile d'orphelins où il alla terminer ses jours.

Durant ses courses apostoliques, il rencontra plusieurs prêtres qui comme lui, faisaient la mission au péril de leur vie. C'étaient, entre autres, M. **Probin** décédé curé de Billy-Berclaux ; M. **Saint-Jean,** dont nous parlerons plus loin; M. **Legrand,** décédé curé de Verlinghem. M. Détrez parcourut avec eux pendant quelques années plus de quarante communes des environs de Lille, des cantons d'Haubourdin, de Seclin, de La Bassée et jusqu'aux portes de Béthune, au milieu de périls incessants, d'alarmes saisissantes, de privations multipliées, de travaux et de fatigues de toute espèce.

Tantôt il passe dix à douze heures consécutives à entendre les confessions et, pour vaincre le sommeil qui l'oppresse, il se jette dans les yeux de la poudre de tabac ; tantôt craignant de se servir de conducteur, il s'égare dans sa route et il passe une nuit froide, une fois dans un champ de blé, une autre fois dans un marais fangeux. Ici, excédé de fatigue et de faim, il se réfugie dans la cabane d'un

Digitized by Google

mendiant et implore l'aumône d'un morceau de pain noir et d'une place sur une couche de paille. Là, pendant qu'il célèbre en secret les funérailles d'une fermière, les révolutionnaires font irruption dans la maison et il a à peine le temps de se blottir au fond d'une garde-robe.

Ailleurs, la femme d'un maréchal, révolutionnaire exalté, demande à ses derniers moments l'assistance d'un prêtre. M. Détrez est introduit par une fenêtre, entend la confession de la malade et se dispose à lui donner le saint viatique, lorsque le mari entre tout-à-coup. Le prêtre, sans se déconcerter, lui dit d'un ton ferme : « A genoux, mon ami, c'est votre Dieu que votre femme va recevoir ! » Le jacobin, terrassé par une force surnaturelle, se prosterne. Il se releva converti.

Un autre jour, l'abbé Détrez confessait dans une maison. Les gendarmes, lancés à sa poursuite, entourent ce refuge. Le prêtre les aperçoit, échange son surplis contre la blouse du paysan qui est à ses genoux et, les rôles ainsi intervertis, il attend tranquillement. On se saisit du paysan, qu'on emmène encore revêtu de l'habit sacerdotal. Le village est en émoi : mais bientôt les quolibets qui vont de bouche en bouche apprennent aux gendarmes qu'ils ont été mystifiés. Le prisonnier est abandonné : on court après le véritable prêtre ; mais il est déjà loin.

Devant une fois faire une assez longue absence, l'abbé Détrez s'habille en merveilleux de l'époque et se fait délivrer un passeport sous le nom de M. Louis, professeur de mathématiques. Il trouve en voyage des officiers du génie. L'un de ces hommes ignorants et grossiers que le gouvernement d'alors affublait d'une partie de son autorité, l'examine des pieds à la tête et lui demande qui il est. Le missionnaire répond avec aplomb : « Je suis fournisseur du comité des subsistances. » Le citoyen en place se

Digitized by Google

confond aussitôt en salutations et ne pousse pas plus loin son interrogatoire.

Un jour cependant M. Détrez fut moins heureux. Sorti en compagnie de M. **Legrand**, ils aperçurent des gendarmes sur la route entre Loos et Esquermes. M. Legrand prit aussitôt le large, mais cette fuite précipitée inspira des soupçons aux gendarmes qui s'élancèrent à la poursuite des voyageurs. M. Legrand s'échappa, mais M. Détrez, moins alerte, fut bientôt saisi. Son bréviaire qu'il avait laissé tomber en route servait de pièce de conviction qui aurait pu le conduire à la mort. Amené devant le juge de paix d'Haubourdin, il se déclara ouvertement prêtre missionnaire, faisant ainsi à Dieu le sacrifice de sa vie. Dieu cependant se contenta de sa bonne volonté et le sauva. Le greffier, son compatriote et son ancien condisciple, usa de son influence sur le juge : celui-ci envoya à Lille son prisonnier en taisant sa qualité de prêtre et en le désignant comme vagabond. Incarcéré au Petit-Hôtel, il ne tarda pas à être relâché, grâce aux pressantes sollicitations de ses nombreux amis et moyennant une caution de 3.000 francs qu'un de ses compagnons d'enfance s'empressa de solder.

Outre ses travaux apostoliques, M. Détrez entretenait une vaste correspondance. Sa science, sa vertu, sa prudence, lui attiraient, en effet, de toutes parts, des consultations souvent ardues ; les vicaires généraux de Tournai, entre autres, ne décidaient rien sans l'avoir consulté ; il en était à peu près de même pour le diocèse d'Arras, dont, à plusieurs reprises, il refusa le poste de pro-vicaire-général.

Quand la paix fut rendue à l'église de France, l'abbé Détrez n'accepta point de poste dans le ministère paroissial. Il vécut d'abord à Marcq-en-Barœul, dans une stu-

Digitized by Google

dieuse et féconde retraite, s'occupant de la fondation d'œuvres pieuses. Outre la maison des orphelines de Loos, le monastère d'Esquermes et plusieurs autres maisons religieuses d'éducation durent en grande partie leur existence à son précieux concours.

L'abbé Détrez n'avait cependant pas encore épuisé le calice des épreuves. A l'époque des Cent-Jours, il fut dénoncé comme un ennemi dangereux, arraché de son domicile, et conduit par des gendarmes à la citadelle de Lille, où il fut retenu prisonnier pendant un mois. Puis on lui assigna comme lieu de détention le séminaire de Cambrai où M. Vanbavinchove, curé de Méteren, et M. Desurmont, vicaire de Roubaix, furent enfermés avec lui. Il y resta jusqu'à la seconde rentrée des Bourbons. On lui offrit alors de divers côtés des postes éminents: il les refusa tous pour n'accepter que les fonctions d'aumônier de la maison centrale de détention établie à Loos. C'est là qu'il mourut le 8 août 1832.

II. — Esquermes et Wazemmes.

Celui des pasteurs de l'église d'Esquermes qui fut, sans contredit, le plus aimé de ses paroissiens, fut M. **Desbonnets** il resta en possession de cette cure durant 43 ans, de 1771 à 1814. A la Révolution, cet ecclésiastique, dans un moment d'erreur, prêta le serment à la Constitution civile du clergé, mais bientôt il se rétracta noblement. Aussi, en 1793 vit-on arriver de Lille une bande de patriotes, sous la conduite d'un commissaire, qui arrêta M. Desbonnet, en même temps que le curé de Wazemmes, M. **Bouchart** (1).

(1) L. Quarré, *Esquermes, La Madeleine-lez-Lille*, p. 20.— Notices publiées dans le journal la *Liberté*, en 1851.

Digitized by Google

Ce dernier avait été nommé curé de Wazemmes en 1790. En avril 1794, il était incarcéré dans la maison de l'oratoire à Béthune et fut l'un des signataires de la curieuse pétition adressée par huit des détenus à Joseph Le Bon : « Si le crime n'ose réclamer, dit le rédacteur de cette pétition, l'innocence ne peut se taire. Cinq ou six mois de détention pour des républicains, pour des hommes qui auraient cru déméríter de leur patrie en quittant les postes qu'elle leur avait confiés, suffisent pour expier une erreur qui leur fut commune. Rends-nous cette liberté que nous avons conquise par de si terribles efforts ; ranime notre énergie pour cette belle cause que nous voulons toujours défendre et si nous ne le pouvons plus comme ministres du culte, nous ne la défendrons pas avec moins de zèle dans la classe des simples citoyens. Servir la république comme soldats ou comme chefs, que nous importe, pourvu que nous la servions. Remplis donc nos vœux, examine notre conduite et prononce. Quel que soit ton jugement, nous vivrons libres ou nous périrons. Espérant avec confiance un mot de ta bouche, nous sommes toujours tes frères et amis (1) ».

Comme on le voit, les arguments de cette lettre sont, pour le moins, singuliers. Quoiqu'il en soit, ils touchèrent la vraie corde sensible et le 24 avril 1794, Le Bon répondit en faisant transférer les pétitionnaires de Béthune à Arras où ils devaient rester en liberté sous l'inspection du comité de surveillance devant lequel ils auraient à se présenter chaque jour.

Quelques années plus tard, M. Bouchard fut incarcéré dans la maison des Ecossais de Douai. L'abbé Charles

(1) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé d'Arras durant la Révolution*, t. III, p. 182.

Digitized by Google

dans son *Journal* (1) le cite parmi les prêtres morts de la peste ; cependant, plus loin, dans sa liste des détenus, il le fait figurer avec cette mention : déporté à la Guyane.

Quant à M. Desbonnet, après une longue détention à Douai, il fut relâché et rendu plus tard à ses paroissiens.

Privés de leurs pasteurs, les fidèles d'Esquermes et de Wazemmes ne restèrent cependant point sans secours religieux. Des prêtres courageux, au nombre desquels nous avons cité M. **Détrez** et M. **Legrand,** exercèrent en effet auprès d'eux leur ministère et le culte caché ne paraît pas avoir été interrompu dans ces deux paroisses, même durant les temps les plus difficiles.

III — Roubaix. (2)

Un carme déchaussé, le Père Basile **Bulteau,** dernier chapelain du Saint-Sépulcre de Roubaix, n'avait pas quitté sa ville natale et s'y montrait ardent ennemi des théories révolutionnaires. Pour lui, les coalisés qui se disposaient à investir Lille et occupaient Roubaix, étaient des libérateurs accourus pour ouvrir les portes du temple et replacer le roi sur le trône de ses pères. Il sortit un jour de l'église où il venait de célébrer la messe et, portant le Saint-Sacrement, donna la bénédiction aux troupes rangées sur la place : mais il reçut aussitôt l'ordre de sortir de France, l'administration ne lui accordant qu'une heure pour tout délai.

Quant aux vicaires de la paroisse, l'abbé **Serrurier** et l'abbé **Choisy,** ils n'avaient pu se décider à quitter

(1) L'abbé Vos, *Vie de l'abbé Charles*, ch. VI.

(2) Voir l'*Histoire de Roubaix*, par Th. Leuridan, t. I, p. 282, 354, 355.

Digitized by Google

le poste où Dieu les avait placés et qu'ils disputaient pied à pied à l'ennemi. Ils furent cependant obligés de fuir pour échapper à la persécution. L'abbé Choisy continua à exercer en secret son apostolat aux environs de Lille, de Roubaix et de Tourcoing. A Roubaix il échappa un jour, comme par miracle, aux perquisitions des jacobins en se cachant précipitamment derrière un trumeau. Il fut plus tard curé de Comines.

Jusqu'au mois de septembre 1795, aucun prêtre insermenté ne parut à Roubaix, au su du moins des autorités ; mais cela ne tarda pas. Le Père Jean-Dominique **Castel,** ex-gardien des capucins de Réthel-Mazarin, natif de Roubaix, passait pourtant pour avoir rétracté son serment. Interrogé, il nia l'avoir jamais prêté et fut transporté en la maison d'arrêt des Ecossais à Douai, d'où il ne sortit qu'après une détention de quatre années et en considération de ses grandes infirmités.

Cependant la réaction religieuse devint bientôt pressante. « Des ennemis infiniment redoutables, écrivait l'administration, en janvier 1796, se montrent à découvert : ce sont les royalistes et les fanatiques, les uns demandant la religion par un roi, les autres un roi par la religion. Leur audace s'accroit par la présence des émigrés rentrés et des prêtres belges envoyés et soudoyés par le chapitre de Tournai, ennemi juré de notre révolution. Ils ne nous laissent aucun repos ; ils nous adressent pétition sur pétition, redemandant ceux qu'ils appellent leurs bons prêtres. Déjà un prêtre réfractaire exerce les fonctions de leur culte et voilà le commencement des rixes et des querelles. »

Le 9 juillet 1796, malgré les mesures prises pour l'en empêcher, l'abbé **Lecomte** parvint même à célébrer publiquement la messe. Poursuivi par les patriotes, il se

Digitized by Google

réfugia dans une maison où il savait devoir rencontrer protection. En effet, lorsque l'officier municipal vint, ceint de son écharpe, réclamer celui que, dans son langage républicain, il appelait l'apôtre du fanatisme, il fut honteusement chassé de la maison.

A la suite des troubles que cet événement causa durant deux jours, l'administration départementale ordonna de fermer provisoirement l'église. On refusa aussi au père Basile Bulteau la permission de rentrer dans ses foyers, « parce que le peuple ne reverrait pas sans frémir un homme qui s'était montré l'ennemi le plus acharné de la révolution. »

Deux mois plus tard, un arrêté du département enjoignit au contraire de protéger par tous les moyens la liberté des cultes. C'était un signal précurseur, quoique bien lointain encore, de la paix religieuse du Concordat dont la publication, à Roubaix, se fit le 1er mai 1802.

Georges-François-Joseph Brédart.

Georges-François-Joseph Brédart naquit à Roubaix, le 22 février 1764, d'une honorable famille de commerçants. Il fit ses études avec succès à l'Université de Louvain et au Séminaire de Tournai. Ordonné prêtre le 27 mars 1790 et nommé vicaire à Roncq, il refusa le serment et se tint caché, continuant à exercer son ministère dans sa paroisse et dans celles d'alentour, ne craignant ni les fatigues ni les dangers.

Il échappa même souvent à la mort, grâce à son agilité. Un jour, sous un costume de cabaretier, il osa passer au milieu des démocrates pour porter les derniers sacrements à une femme qui se mourait. Dans une autre circonstance, sous les dehors d'un mendiant, après avoir

Digitized by Google

fait de grands détours de chemin, il alla au hameau du Blanc-Coulon, près de Comines, donner les suprêmes consolations à un malade.

Durant les derniers mois de l'année 1794, l'abbé Brédart avait étendu davantage ses courses apostoliques. Dès le 8 octobre de cette année, une lettre anonyme, adressée au procureur syndic du département du Pas-de-Calais, lui dénonçait, en effet, les prédications de ce prêtre dans les communes des environs d'Arras.

Le 3 mars de l'année suivante, il fut appréhendé et traduit devant le tribunal du district. « Il déclara s'appeler François Brédart, âgé de 35 ans, (1) prêtre catholique, natif de Roubaix. Il était venu voir ses parents en France, et, par accident, avait fait les cérémonies de son culte à Forest et à Courrières, sous les yeux des municipalités et sur la demande des habitants de ces localités, Il ne se croyait pas soumis aux lois françaises. »

On convoqua la municipalité du Forest. Une longue discussion s'engagea, d'où il résulta que l'un des municipaux avait donné l'hospitalité à plusieurs prêtres : Josson, Béraud, des environs de Tournai, et Brédart. En 15 jours, il s'était dit cinq messes avec au moins 5.000 assistants à chacune d'elles ; on avait averti au loin, même au faubourg et le maire avait ordonné au garde de rester à la cérémonie et de se tenir à portée du prêtre officiant, le sabre nu à la main.

Après avoir entendu diverses dépositions, le district délibéra et rendit l'arrêt suivant : « Considérant que François Brédart, prêtre étranger, n'a pas prêté le serment

(1) Constatons ici une erreur de détail due sans doute à une inattention du greffier L'abbé Brédart n'avait alors que 31 ans, comme en fait foi l'acte de son baptême. (*Archives de Roubaix*, GG. 49).

Digitized by Google

civique et qu'il a rempli les cérémonies de son culte sur le territoire de la République ; que les lois sur les prêtres catholiques veulent qu'ils soient déportés ou reclus et que, par conséquent, il ne peut exister en France de prêtres de cette espèce ; que l'induction de ces lois est qu'aucun prêtre étranger ne puisse s'introduire en France pour y exercer les cérémonies de son culte à moins de prêter le serment civique ; arrête que ledit Brédart sera conduit par un gendarme et à ses frais sur la frontière de la Belgique et qu'il lui sera enjoint, pour forme de sûreté, de ne plus reparaître sur le territoire de la République, sans se conformer aux lois (1). »

Cette aventure n'empêcha pas l'abbé Brédart de continuer sa vie de missionnaire jusqu'au Concordat. Il passa alors en Belgique et fut nommé vicaire à Dottignies et trois ans plus tard, curé à Espierres. Mais se trouvant trop fréquemment arrêté dans l'exercice du ministère par son ignorance de la langue flamande, il passa dans le diocèse de Namur, où l'on ne parle que le Français et où l'attendait la cure importante de Dinant sur Meuse.

En 1819, l'évêque d'Amiens lui offrit la direction des missions diocésaines qu'il venait d'instituer. L'abbé Brédart accepta avec empressement ce ministère qui était davantage dans ses goûts et dans son caractère. Il y employa les cinq dernières années de sa vie et mourut en prêchant le carême à Saint-Omer, le 9 avril 1824.

On possède de lui plusieurs opuscules et un volume d'*Instructions familières.*

(1) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 396.

Digitized by Google

Jean-Baptiste et Pierre-Joseph Corne.

Feu l'abbé Salembier, de Roubaix, a écrit une notice sur ces courageux missionnaires, dont il était le parent. Quelques fragments de cette notice ont été publiés, mais, ayant entre les mains le manuscrit de l'abbé Salembier, nous croyons devoir le reproduire presque complètement.

Jean-Baptiste Corne, né le 12 juin 1768, à Mouscron, fit ses études au collège de Menin et au séminaire de Tournai. Il reçut la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat, à Mons, des mains du prince de Rohan, évêque de Cambrai, le 24 mars 1792, le diaconat à Gand, le 27 septembre suivant et la prêtrise à Bruges, le 22 décembre de la même année.

Ses supérieurs le placèrent comme vicaire à Ooteghem, près de Courtrai. A l'invasion de la Belgique par les armées françaises, en 1795, ils l'envoyèrent, comme missionnaire, exercer secrètement le ministère à Templemars, près de Seclin, et, l'année suivante, à Wattrelos, avec juridiction sur Roubaix, Tourcoing et les paroisses d'alentour, que le saint prêtre visitait successivement, ne craignant ni les dangers ni les fatigues et se montrant un véritable apôtre.

Le feu de la persécution contre le clergé orthodoxe s'étant rallumé en 1797, M. Corne ne trouvant plus de sûreté à Wattrelos, se retira à une lieue de Roubaix, à Herseaux. De là il se rendait la nuit dans les lieux que lui avaient précédemment assignés ses supérieurs pour y célébrer la sainte messe et y porter les autres secours de son ministère. Son père exposé, à cause de lui, aux vexations incessantes du régime révolutionnaire, quitta

Digitized by Google

sa ferme de Mouscron et se retira dans l'intérieur de la Belgique, à Wielsbeke, où il mourut peu de temps après.

M. Corne fut un jour appelé pour administrer les derniers sacrements, entre Roubaix et Lille, à deux malades éloignés de plus de deux lieues de sa résidence ordinaire d'Herseaux. C'était dans la mauvaise saison, le 23 février 1799, et le froid était encore rigoureux. Il ne quitta le dernier malade qu'à une heure avancée de la nuit. Il partit néanmoins pour Herseaux, craignant sans doute que de nouveaux besoins n'y réclamassent sa présence. Il devait, en retournant chez lui, passer à Roubaix, près de la ferme de la Grande-Vigne, qu'habitait sa sœur, M^me^ Salembier-Corne. Vaincu par le froid et le besoin, il se décide à s'y arrêter, pour se réchauffer et prendre un peu de nourriture. Sa sœur, persuadée qu'on ne soupçonne pas sa présence en ce lieu, parvient, à force d'instances, à le faire rester toute la nuit.

Mais, ô cruelle surprise ! tandis que l'abbé Corne dort d'un profond sommeil près d'un frère plus jeune que lui, prêtre comme lui, mais non connu comme tel, la ferme est tout-à-coup entourée par les agents de la force publique : quelques-uns y pénètrent pour se saisir du pauvre prêtre, dont le seul crime est d'être resté fidèle aux inspirations de sa conscience et d'être venu rendre le calme à celle des moribonds. Rien n'échappe aux recherches de ces hommes et Dieu permet qu'elles réussissent. Ils trouvent enfin la petite chambre où dormaient tranquillement les deux frères. Ceux-ci se ressemblaient en tout, mêmes traits et à peu près même âge. Cependant il n'y en a qu'un de criminel ; l'autre n'est pas connu comme prêtre ; il venait d'être ordonné tout récemment à Louvain, où il faisait ses études théologiques et continuait à passer comme étudiant.

Digitized by Google

Pour ne pas s'exposer à une erreur irrémissible, on les saisit tous deux, ne pouvant les reconnaître, et on les mène devant le comité de surveillance siégeant à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix. « Lequel de vous deux est le prêtre ? » demande le président. « C'est moi ! » répond aussitôt l'intrépide missionnaire. Un combat de générosité eût été inutile entre les deux frères au pied d'un tribunal qui ne cherchait que des accusés pour multiplier les victimes. Le plus jeune se tut et fut aussitôt relâché ; l'autre fut gardé pour être conduit à Douai, à pied, entre deux gendarmes, garrotté comme un malfaiteur, destiné à être jugé, condamné, exécuté peut-être dans les vingt-quatre heures, car la justice de ce temps-là était expéditive.

Cependant on obtient que le prévenu soit conduit en voiture au lieu du jugement et les gendarmes qui doivent le garder, sensibles aux bons traitements qu'on leur a faits, se contentent de l'escorter sans le garrotter. Plusieurs fois, pendant le trajet, il tenta une évasion en faisant tomber de la voiture un paquet, puis un autre, afin d'avoir un prétexte de descendre et de fuir dans l'un des bois qui avoisinent la route, mais les gendarmes remplis d'une obligeance dont il se serait fort bien passé, le prévenaient toujours en relevant eux-mêmes l'objet tombé et en le lui remettant avec honnêteté.

On arrive à Pont-à-Marcq, entre Lille et Douai et il est décidé qu'on y passera la nuit. Avant de se retirer, les gendarmes disent à l'aubergiste, sur un ton demi-plaisant, qu'ils logeront tous trois dans le même lit ; mais sur les observations du prêtre, il est convenu qu'on occupera une chambre à deux lits et que celui-ci couchera seul. Le lit qui lui était destiné comme moins large était justement placé près d'une fenêtre donnant

Digitized by Google

sur la rue. Enfin la Providence semblait ménager au missionnaire un moyen d'évasion. Cependant ce moyen est inutile sans le sommeil des gardes : il attend, mais il semble que ceux-ci se sont donné le mot pour ne dormir qu'à tour de rôle. Déjà une grande partie de la nuit est passée dans une vaine attente, lorsqu'enfin nos deux gendarmes s'endorment ensemble d'un profond sommeil.

Le prêtre, qui n'avait pas encore fermé l'œil, croit le moment favorable et aussitôt, liant ensemble les draps de son lit, il s'en fait une corde pour descendre dans la rue. Il se laisse glisser; mais le mouvement du châssis retombant a réveillé les gardes qui se précipitent au lit du prisonnier disparu. L'un d'eux, imitant le fugitif, descend à son tour le long des draps dont l'un se détache : il tombe, se foule un pied et est contraint de rester sur place. L'autre ne trouvant aucun moyen assez prompt de poursuivre la proie qui lui échappe, se met à crier au voleur. Un valet d'écurie accourt à ses cris, se jette sur le gendarme qui n'avait pas eu le temps de revêtir son uniforme et s'obstine à le retenir, malgré ses observations.

Pendant ce temps, le missionnaire a gagné du terrain, mais il ne se croit pas encore en sûreté. Un vaste fossé lui barre le passage : il s'élance, mais ne peut toucher l'autre bord et ce n'est qu'avec peine qu'il en sort tout trempé. Il recommence à fuir et arrive enfin près d'une cabane, au milieu des bois ; c'était la demeure du garde de la forêt. L'abbé Corne sait à quoi il s'expose en réclamant du secours, mais la nécessité le presse. Une femme lui ouvre et lui demande ce qu'il veut : « Je vous prie, répond le missionnaire, de me faire du feu pour réchauffer mes membres et sécher mes habits ;

Digitized by Google

je me meurs de froid. » — « Qui êtes-vous? » lui dit-elle. — « Je ne sais à qui je parle, répond encore le missionnaire, mais tout me fait croire que cette maison est habitée par de braves gens. Je suis d'ailleurs persuadé que le bon Dieu qui vient de m'arracher à la mort ne m'a pas conduit ici entre les mains de ses ennemis et des miens. Je suis prêtre, continue-t-il, ma vie est entre vos mains ! »

La femme le rassure et, après avoir allumé un grand feu, elle va avertir son mari. Ce brave homme se lève et quand le prêtre est bien réchauffé, il l'engage à aller reposer dans son lit pendant que sécheront ses vêtements. Puis il le conduit dans un petit grenier où il le cache derrière des bottes de lin. A peine y est-il blotti, que les gendarmes arrivent, accompagnés d'une troupe nombreuse et enjoignent au garde de les guider dans la forêt, à la recherche du fugitif.

La nuit suivante, ce brave homme, accompagné de son fils, qui revenait de l'armée, reconduisit jusqu'à Wattrelos le prêtre fugitif, qui de là revint à Herseaux où il continua à rendre son ministère utile jusqu'à la fin de la persécution.

Ce récit est vrai, non seulement dans le fond, mais dans toutes ses circonstances. Les deux gendarmes qui avaient laissé échapper M. Corne, furent arrêtés et emprisonnés pour ce fait. L'un d'eux mourut en prison ; l'autre, renvoyé après une assez longue détention, vécut depuis dans une profonde indigence. M. Salembier-Corne, beau-frère du missionnaire, fut incarcéré à Lille, pour avoir recélé chez lui un prêtre réfractaire, et ne recouvra la liberté qu'au Directoire. Le garde, dont il nous a été impossible de retrouver le nom, allait chaque année,

Digitized by Google

jusqu'à la mort de M. Corne, féter avec lui l'anniversaire de sa délivrance.

Après le Concordat, M. Corne prit du service dans le diocèse de Gand, dont l'évêque le nomma, le 21 novembre 1802, vicaire à Dottignies, où il eut pour collègue l'abbé Brédart. Après avoir donné des preuves de son esprit de zèle, de charité et de confiance en Dieu, il y mourut, le 30 septembre 1805, victime de son dévouement auprès des malades dans une épidémie qui désolait alors le village.

Son frère, arrêté avec lui, le 23 février 1799, chez M. Louis Salembier-Corne, de Roubaix, et relâché ensuite, comme on l'a vu ci-dessus, se nommait Pierre-Joseph, et était né à Mouscron le 20 février 1770. Il fit ses études avec distinction au collège de Menin et à l'ancienne université de Louvain, où il fut ordonné prêtre, le 17 septembre 1797. Revenu ensuite à Roubaix chez sa sœur, et n'étant pas connu comme prêtre, il put y vivre en paix et célébrer tous les jours la sainte Messe, que lui servaient son beau frère et ses neveux. Il était d'une santé délicate et presque toujours souffrant, ce qui l'empêcha, durant la révolution, de suivre les inspirations de son zèle. Mais, au Concordat, sa santé s'étant raffermie, il crut pouvoir accepter un ministère et entra comme son frère, auquel il était tendrement attaché, dans le diocèse de Gand. Il fut nommé, en 1802, vicaire à Rolleghem, puis à Saint-Génois et en 1813 fut promu à la cure de Dottignies, où il mourut le 5 octobre 1837, après une vie laborieuse et pleine de bonnes œuvres. Il fut, entre autres, le réformateur de la Congrégation des Sœurs de Saint-Charles-Borromée qui établirent à Dottignies une importante maison d'éducation chrétienne pour les jeunes filles.

Digitized by Google

IV. — Wattrelos (1).

Dans ce village, le culte véritable était forcé de se cacher dans d'obscurs réduits. Des missionnaires parcouraient cependant toute la contrée et célébraient les saints Mystères dans les granges des métairies.

Outre l'abbé **Corne,** dont nous venons de parler, on signale à Wattrelos la présence de l'ancien curé d'Orchies, M. Pierre-Etienne-Marie **Jonville,** originaire du village. Il y avait une nièce, Amélie Jonville, mariée au sieur Salembier, qui y occupait une brasserie. Cette vertueuse dame lui arrangea une retraite sûre et pour mieux échapper aux indiscrétions, elle se priva, neuf ans durant, de domestique.

Chaque dimanche, on disait la messe dans la grange de la brasserie. On y baptisait ; on y célébrait les mariages. Seulement quand la persécution devenait plus violente, le prêtre passait la frontière et s'éloignait pour quelque temps. Il reparaissait quand l'orage était passé.

V. — Tourcoing (2)

Cette ville ne manqua point non plus de secours spirituels durant la triste période qui nous occupe. Outre M. **Lecœuvre,** mort doyen de Saint-Sauveur, à Lille, on y trouve deux hommes bien vénérables et dont toute la contrée bénit encore la mémoire : MM. **Waroquier** et **Delepoulle,** anciens religieux, plus connus dans cette ville sous le nom, le premier de Père Procope, le second de Père Fidèle.

(1) R. P. Pruvost, *Histoire de Wattrelos*, p 236 et 237.

(2) R. P. Pruvost; *Notices biographiques*, p. 175 à 218. — Roussel-Desfontaines, *Histoire de Tourcoing*, p. 343.

Digitized by Google

Un autre récollet de Tourcoing, le Père Archange **Droulers**, ne resta que jusqu'en 1792 dans cette ville ; il s'exila alors et ne rentra qu'au calme. Il fut nommé vicaire de la paroisse Saint-Maurice de Lille. Son organe, son geste, sa voix éloquente attirèrent bientôt autour de sa chaire un grand nombre d'auditeurs. Il devint prédicateur tellement distingué qu'on ne l'appelait plus que « la Bouche d'or. » Il mourut en 1827.

Parmi les prêtres zélés qui vinrent à Tourcoing, pendant la Révolution, pour secourir les fidèles, on cite encore M. **Delécluse** et M. **Cuvelier**, tous deux vicaires à Mouscron. M. Cuvelier fut un jour surpris au moment où il terminait la messe et reçut même plusieurs coups de sabre ; mais on réussit à le faire évader. M. **Sailly**, ancien desservant de l'Hôpital, fut aussi arrêté, tandis qu'il portait le Saint-Sacrement à un malade : il fut mis au corps-de-garde, mais on le relâcha presque aussitôt.

François Delepoulle et Procope Waroquier.

François Delepoulle était né à Tourcoing, le 12 juillet 1746 ; il avait fait son noviciat chez les capucins de Valenciennes, à l'âge de 16 ans, et y était demeuré sous le nom de Père Fidèle, jusqu'à la suppression des ordres religieux. C'était alors l'un des meilleurs prédicateurs de la contrée.

En 1790, le gardien du couvent de Valenciennes, homme faible et ambitieux, le Père Jean-Chrysostôme, avait prêté le serment. Quant au Père Fidèle, il était demeuré inébranlable. Il avait à Tourcoing une vertueuse sœur, M^elle^ Ursule Delepoulle, qui soignait la vieillesse de leur mère commune, et sur le dévouement de laquelle il pouvait compter. C'est dans la maison de cette pieuse demoiselle qu'il vint chercher un asile, en compagnie du

Digitized by Google

Père Procope, originaire d'Orchies, capucin de Valenciennes, homme d'une grande piété et d'un talent distingué.

Les deux Pères furent accueillis comme des envoyés de Dieu. Une chambre fut aussitôt convertie en chapelle, un autel fut dressé, et, chaque nuit, à douze heures sonnées, on disait la messe à laquelle assistaient quelques voisins d'une discrétion sûre ; une autre messe se célébrait le matin. Les jours de fête amenaient d'ordinaire aux Pères des consolations bien propres à adoucir l'ennui de leur retraite. Les fidèles qui connaissaient leur secret, venaient se confesser, s'approchaient de la Sainte Table et rappelaient par leur ferveur le temps où les premiers chrétiens célébraient les saints Mystères dans l'ombre des catacombes et sous le fer des premiers persécuteurs. On n'omettait aucune des cérémonies de l'église ; on bénissait les cierges, on imposait les cendres, on distribuait les rameaux, on faisait la procession autour de la chambre et parfois même on entonnait à demi-voix quelqu'une des hymnes qu'on avait chantées librement jadis sur les places publiques.

On vint plusieurs fois pour les arrêter ; mais M^elle^ Ursule Delepoulle avait l'art d'entretenir assez longtemps les révolutionnaires, pour laisser les Pères s'évader par le jardin d'où ils gagnaient la frontière et se retiraient à Mouscron pour quelques jours. Enfin, ils furent surpris une fois par un groupe de bonnets rouges qui les conduisirent à la frontière, au milieu de l'affliction des habitants. Il fallut alors se résoudre à l'exil. Les Pères se rendirent donc en Bavière où ils passèrent deux ans environ. Puis ils revinrent se cacher à Mouscron, d'où le Père Fidèle fit avertir sa sœur. On vint les chercher la nuit et ils rentrèrent dans la maison paternelle avec le

Digitized by Google

plus grand mystère. Quatre ans se passèrent de la manière que nous avons dit, sans que l'on connût leur présence, sinon quelques personnes sûres.

Lorsque la persécution se ralentit, le Père Procope se rendit avec son compagnon à Orchies, où il désirait voir une dernière fois son vieux père. A Orchies, ils furent reconnus et mis en prison, mais leur délivrance ne se fit pas longtemps attendre, grâce à un certificat courageux du maire de Tourcoing.

Dès que le culte se rétablit, les deux capucins se mirent à prêcher, à remplir les fonctions de missionnaires et à rétablir partout la ferveur. Le Père Fidèle fut nommé aumônier du couvent de Notre-Dame-des-Anges de Tourcoing où il mourut en 1827, et le Père Procope accepta un vicariat en la paroisse Saint-Christophe de la même ville. En 1821, il fut nommé curé de Sainghin-en-Mélantois : il mourut, à l'âge de 91 ans, en 1837, dans l'exercice de ses fonctions.

VI. — Neuville. (1)

Neuville donnait volontiers asile aux prêtres fidèles. Un ex-curé catholique, nommé **Wagnon**, s'y était réfugié. Traduit devant le tribunal révolutionnaire de Lille, il dut d'être relâché à l'intervention de la municipalité. Un autre prêtre, nommé **Flahaut**, obtint même de la commune, en l'an III, un secours de 50 livres et deux sacs de froment.

VII. — Linselles. (2)

M. Pierre-Hubert-Joseph **Frémaux**, ancien vicaire, et M. Jacques-Joseph **Delcour**, chapelain de Linselles,

(1) L'abb Ducoulombier, *Vies de Saint Quirin et de Sainte Balbine, patrons de Neuville*

(2) Th. Leuridan, *Histoire de Linselles*, pages 222 à 228.

Digitized by Google

avaient d'abord trouvé avec leur vénérable curé, M. **Tiers**, un asile chez la dame Marie-Marguerite-Joseph Crucq, veuve d'Henri Brulois, et chez les demoiselles Jeanne-Françoise et Catherine Leroux, sœurs, que les femmes de la populace ne cessaient, pour cette cause, de poursuivre de leurs menaces de pillage. Le 24 février 1792, elles devaient même requérir aide et protection de la municipalité. M. Tiers quitta la paroisse avant le six mai, pour aller mourir en exil. MM. Delcour et Frémaux durent aussi se dérober à la persécution.

Durant la tourmente révolutionnaire, Linselles reçut plus d'une fois la visite des missionnaires dont nous parlons ailleurs.

Lorsque les prêtres fidèles purent paraître en public, M. Charles-Louis-Joseph **Catteau** vint se fixer à Linselles. Au mois de Juillet 1795, il avait pris la route de l'exil, mais, saisi à Tournai, il avait été conduit à la maison d'arrêt de la Charité à Lille, où il avait été longtemps détenu. M. Catteau n'exerça pas sans trouble son ministère à Linselles. Accusé par les exaltés d'avoir émigré et appelé pour ce fait devant le juge de paix du canton de Tourcoing, le 26 octobre 1795, il put se disculper à l'aide d'une déclaration du représentant Delamarre. Mais le 5 décembre suivant, on lui appliqua la loi contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion, en prétendant qu'il n'avait été remis en liberté que provisoirement.

Il fut remplacé, le 2 janvier 1796, par M. Pierre-Joseph **Dujardin**, natif de Templeuve-en-Dossemez. Celui-ci sut se faire aimer à Linselles. Mais ayant un jour témoigné le désir de se rendre chez ses parents, on lui remit un passe-port, sans doute insuffisant, car il fut arrêté par la municipalité de Tourcoing qui refusa de

Digitized by Google

l'élargir, malgré les instantes démarches de l'agent municipal de Linselles. On dut avoir recours à l'accusateur public près le tribunal criminel du département. M. Dujardin obtint de nouveau, le 22 novembre 1796, la permission d'exercer son ministère à Linselles. Il fut plus tard nommé curé de Comines-Nord.

VIII. — Bousbecque. (1)

M. **Selosse**, ancien curé de Bousbecque, ayant à sa disposition de vastes bâtiments dans la rue Verte à Wervicq, y disait la messe pour ses paroissiens fidèles. Ceux-ci allaient y faire baptiser leurs enfants, bénir les mariages et suivre tous les exercices du culte. On rapporte même qu'un grand nombre d'habitants de Bousbecque, étant allés assister à la bénédiction des fonts à Wervicq, un révolutionnaire forcené s'était posté sur la route et cassait les vases, les bouteilles, les cruchons contenant l'eau bénite que les fidèles apportaient dans leurs familles.

Quand le décret du 2 septembre 1791 eut permis aux prêtres non assermentés d'exercer leur ministère dans les églises, concurremment avec les curés constitutionnels, les habitants de Bousbecque s'empressèrent de réclamer les secours religieux d'un digne missionnaire, M. **Messéan,** qui se tenait à Wervicq et qui s'était dévoué bien des fois en venant baptiser ou donner les sacrements à Bousbecque. Mais le curé constitutionnel Lely lui suscita, comme nous l'avons dit, une foule d'obstacles. Bientôt d'ailleurs M. Messéan dut quitter le village comme prêtre belge.

(1) Dalle, *Histoire de Bousbecque*, p. 278 à 283.

Digitized by Google

IX. — Lannoy.

D'après la relation de l'abbé Charles, le canton de Lannoy, qui comprenait vingt-une communes, n'avait, en 1795, qu'un seul ministre catholique. Dans la plupart des communes se trouvaient des intrus : « les mystères sacrés étaient entre les mains des apostats et le schisme érigeait partout ses autels sacrilèges ».

L'administration de ce canton, continue l'abbé Charles, était composée de furibonds patriotes qui pour la plupart n'offraient pas de très-grandes garanties morales. Particulièrement hostiles au culte catholique, ces administrateurs prenaient, de temps à autre, de rigoureux arrêtés contre les prêtres en mission dans leur canton et ne cessaient de les tracasser et de les poursuivre de toutes les façons.

Remarquons que ces arrêtés portaient d'ordinaire la signature du curé intrus de Lannoy, le sieur Meurisse, secrétaire.

X. — Anstaing. (1)

Le petit village d'Anstaing, après avoir vu se retirer successivement son pasteur légitime, M. **Delebecque,** puis le sieur Gilles et le sieur Berteau, anciens religieux de Saint-Saulve, près de Valenciennes, tous deux prêtres constitutionnels, était privé de tout secours religieux. Dieu inspira alors aux supérieurs ecclésiastiques du diocèse de Tournai la pensée d'y envoyer comme missionnaire l'abbé **Charles,** dont nous allons rappeler le souvenir par une notice spéciale.

(1) L'abbé Vos, *Vie de l'abbé Charles.*

Digitized by Google

L'abbé Charles fut remplacé, le 12 septembre 1795, par M. **Fourmentel,** prêtre français, mais il revint le 18 juin 1796. Après cette seconde mission, le service religieux fut célébré alternativement par M. **Chuffart** et par M. **Destombes** qui résidait à Lesquin, puis par M. **Poutrain,** prêtre belge. Ce dernier ne tarda pas à recevoir l'ordre de purger de sa présence le sol de la juridiction de Lannoy, sous peine d'incarcération. Son nom n'était même pas décliné dans cet ordre, mais il y était désigné sous la vague dénomination de « prêtre belge fanatisant.» M. Poutrain d'ailleurs avait une mauvaise santé : il mourut un an à peine après son retour à Tournai.

L'abbé Charles revint alors une troisième fois à Anstaing, qu'il quitta définitivement, le 26 juillet 1797, pour aller se fixer à Annappes.

Louis-Ignace Charles.

Louis-Ignace Charles naquit, le 14 août 1757, à Tournai ; il y fit ses premières études. A l'exemple de son frère aîné, prêtre et religieux de l'abbaye de Cambron, sous le nom de Dom Etienne, il embrassa la carrière ecclésiastique.

Ordonné prêtre à la Noël de l'année 1782, il fut nommé vicaire à Orchies, puis professeur au collège de la même ville. Vers la fin de l'année 1784, il fut transféré à Tournai, où il exerça les fonctions de vicaire en la paroisse de Saint-Jacques qu'il quitta pour aller desservir celle de Saint-Sauveur à Lille, puis celle de Saint-Léger.

Quand on imposa le serment constitutionnel, il resta inaccessible à toute concession. Un ami, le rencontrant un jour, lui dit : « Votre résistance à prêter le serment vous mènera loin ! » M. Charles lui répondit : « Dût-elle me conduire dans les syrtes de la Gétulie, dans les

Digitized by Google

déserts de la Guyane, je préfère mourir que de prêter le serment ! »

Après la publication de la loi de déportation contre les prêtres insermentés, M. Charles résolut de demeurer dans le pays et de se rendre utile aux fidèles privés de leurs légitimes pasteurs. Il a laissé la relation de ses ses courses apostoliques, de ses épreuves, de ses souffrances. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de la résumer brièvement.

En juin 1795, il fut envoyé à Anstaing. Par les agissements de quelques révolutionnaires, il fut bientôt en butte à toutes sortes d'épreuves. Un jour même sa vie courut le plus grand danger. Une troupe de forcenés envahit l'église où il catéchisait les enfants et s'élança sur lui, le terrassant et l'entraînant en dehors du temple. « Tu viendras encore, lui criait le chef de cette bande, rebaptiser nos enfants et remarier nos femmes ! » et il l'accablait d'outrages. Un autre proposait déjà de le pendre à un moulin voisin, lorsqu'il fut enfin délivré par l'intervention de quelques honnêtes gens. Mais cette scène altéra la santé du missionnaire, auquel il fallut plusieurs semaines pour se remettre des contusions et des blessures qu'il avait reçues.

Une autre fois, traversant le village de Camphin-en-Pévèle, il entendit la détonation d'une arme à feu et le sifflement d'une balle qu'un assassin avait dirigée contre lui. La Providence le sauva encore en cette circonstance.

A quelque temps de là, comme il portait le saint Viatique à un malade, il fut rencontré par des ouvriers qui le menacèrent de le tuer, s'il ne fuyait. L'abbé Charles n'hésite pas ; mais après une longue course, il va succomber à la fatigue, lorsque le Ciel vient à son secours, d'une manière aussi étonnante que manifeste. D'une

Digitized by Google

chétive cabane, un énorme chien s'élance qui, passant près du prêtre sans lui faire le moindre mal, va saisir à la gorge le plus effronté de ces brigands.

Malgré ces périlleuses aventures et malgré les « rodomontades de tous ses ennemis déchaînés » le missionnaire avait tenu bon jusqu'alors. Mais il dut céder enfin à la loi, c'est-à-dire à l'arrêté du représentant Perrin-des-Vosges, ordonnant à tout prêtre belge de quitter le territoire du département dans les trois jours. Il reprit la route de Tournai, le 12 septembre 1795.

Envoyé une seconde fois à Anstaing, le 18 juin 1796, il ne cessa d'être tracassé par les autorités civiles du canton de Lannoy. Tous les quinze jours, il en recevait des lettres menaçantes, ou bien des gendarmes étaient envoyés pour l'appréhender au corps. Chaque fois le missionnaire devait changer de retraite ou prendre la fuite. Dans le village même, il était sans cesse l'objet des insultes de la populace excitée par quelques meneurs : plusieurs fois il eut à craindre sérieusement des voies de fait qui lui eussent peut-être coûté la vie. Il fut donc forcé de s'éloigner de nouveau.

Il revint cependant à Anstaing sur la demande de M. Poutrain, qu'on avait rappelé. Les deux mois que dura cette troisième mission furent particulièrement pénibles pour l'abbé Charles. Exposé sans cesse à la rigueur des décrets, il ne pouvait sortir que la nuit, et lorsqu'il célébrait la sainte Messe, il devait placer le long des routes des sentinelles chargées de l'avertir à l'approche du danger. Malgré ces difficultés et ces épreuves, le missionnaire étendait ses travaux dans les villages voisins, volant partout où il y avait des malheureux à consoler, des pécheurs à absoudre, des faibles à soutenir.

Digitized by Google

Le 26 juillet, il quitta Anstaing pour aller fixer sa résidence à Annappes où il espérait trouver plus de tranquillité. Il n'en fut rien : les alertes ne furent pas moins fréquentes. Les embarras et les dangers de toute sorte forcèrent une fois encore M. Charles à se retirer à Tournai. De cette nouvelle résidence il se rendait fréquemment à Annappes pour célébrer la messe et administrer les sacrements dans une maison particulière. Un traître le dénonça : l'abbé Charles fut arrêté dans la nuit du 2 novembre, et, après deux jours de détention à Lille, condamné à se rendre en voiture et à ses frais à Douai. Il y fut enfermé dans la prison départementale où étaient détenus à cette époque les forçats. Le 21 novembre, grâce à l'intervention d'un compatriote, alors officier supérieur du génie, il obtint d'être transféré à la prison des Ecossais où il demeura jusqu'au 9 septembre 1799. Ce que lui et les autres détenus eurent à souffrir durant cette détention, nous le dirons plus loin en parlant des *Prisons de Douai*.

De retour à Tournai, l'abbé Charles exerça les fonctions du ministère en la paroisse Saint-Jacques. En 1803, il fut nommé curé d'Aubechies, près de Belœil ; enfin, en 1815, il fut transféré à Bruxelles où il mourut le 16 novembre 1835, après vingt années d'un fructueux ministère.

XI. — Comines. (1)

Au commencement de la Révolution, les habitants de Comines allaient à la messe dans la partie de la ville appelée aujourd'hui Comines-Nord, et qui, appartenant à l'Autriche, offrait un asile aux prêtres et aux émigrés.

(1) L'abbé Derveaux, *Annales religieuses de Comines*, ch. XII.

Digitized by Google

Toutefois ce n'était pas sans essuyer toutes sortes de vexations de la part des jacobins qui gardaient les postes. Mais bientôt les prêtres fidèles durent se retirer devant les armées de la République.

De 1792 à 1794, on ne se rappelle pas qu'aucun missionnaire ait paru à Comines ou à la campagne. La police était faite alors par tant d'individus et avec tant de soin que tout prêtre catholique eût été presque infailliblement découvert, poursuivi et conduit à la guillotine. Cependant quelques prêtres courageux venaient parfois de la Belgique à Comines exercer leur ministère. L'un d'eux, l'abbé **Nys**, dont nous avons parlé, périt sur l'échafaud, victime de son dévouement. Un autre, M. **Deltour**, ancien vicaire de M. Gosse et curé à Tenbrielen, fut un jour poursuivi et arrêté par les révolutionnaires qui le conduisirent à l'Hôtel de Ville et se préparaient à l'envoyer à Lille, lorsque les habitants de Tenbrielen vinrent réclamer leur curé. On consentit à le leur rendre, moyennant six vaches qu'on exigea pour sa rançon.

Les premiers missionnaires qui parurent à la campagne furent M. **Brédart**, de Roubaix, et M. **Décarnin** qui se tenait souvent à Sainte-Marguerite, mais dont la véritable retraite était la demeure hospitalière de M^me^ de Reu, à Comines-Nord. Plusieurs fois arrêté, il parvint toujours à se dégager des mains de ses ennemis.

On signale aussi M. **Lefranc**, prêtre vendéen, qui devint plus tard vicaire-général du Mans, et M. **Bonduelle**, missionnaire de Quesnoy. Ces prêtres fidèles disaient ordinairement la messe à minuit, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, à Comines et dans les villages voisins, Linselles, Bondues et Bousbecque.

Le premier qui se fixa à la campagne, vers 1795, s'appelait M. **Dubois**, mais n'était connu que sous le nom

Digitized by Google

de « Mon Oncle. » Son compagnon, M. **Leclercq,** était appelé « Mon Cousin. » Ce serait un récit aussi long qu'édifiant de rapporter tout ce que la foi et la charité inspirèrent à ces hommes vraiment apostoliques.

Citons encore M. **Cuvelier** qui se tenait au Blanc-Coulon et pendant trois mois y demeura caché dans une pauvre chaumière. Ce n'était que pendant les plus mauvaises nuits qu'il allait porter les secours de la religion aux malades, marier, baptiser ou célébrer la sainte messe. Confessant un jour un malade à l'hôpital de Comines, il faillit être pris par le curé intrus Duviviers auquel il n'échappa qu'en se cachant précipitamment à tous les regards.

En 1796, l'autorité ecclésiastique profita d'un moment de tranquillité relative, pour nommer à la cure de Comines M. **Nollet,** à qui elle adjoignit deux vicaires, M. **Leclercq** et M. **Duriez**. Mais ce calme dura peu. Bientôt ce ne fut qu'à la faveur de la nuit que ces vénérables prêtres purent exercer leur ministère de charité et célébrer les divins mystères. Un jour même, le nouveau pasteur fut arrêté dans l'exercice de ses fonctions, et enfermé dans la prison de l'Hôtel-de-Ville; mais il parvint à s'évader.

M. Duriez qui montrait un égal courage, rendit aussi d'éminents services à Comines. Il recommandait instamment au peuple de ne jamais reconnaître les prêtres assermentés, déclarant même que si jamais il avait le malheur de prêter le serment sacrilège, les fidèles devraient le rejeter du milieu d'eux. Le prêtre catholique eut cependant, paraît-il, cette faiblesse ; arrêté par ses ennemis au moment où il s'y attendait le moins, il fut conduit devant la municipalité où sa bouche laissa échapper un mot dont il se repentit toute sa vie, et qu'il rétracta dignement dans la suite. Quelque temps après on l'arrêta, malgré son

Digitized by Google

serment, au moment où il exerçait son ministère auprès d'un malade et on le mit en prison à Douai. Il n'en sortit qu'en 1801.

M. Leclercq, plus heureux que son confrère, parvenait à éviter tous les pièges qu'on lui tendait. Connu des bons catholiques, il pénétrait partout et semblait être partout à la fois. Il entrait même dans la demeure des plus forcenés révolutionnaires et ce fut lui qui convertit un farouche jacobin, devenu, par ses délations et ses violences, la terreur de tous les gens de bien.

Il faut enfin mentionner MM. **Butin, Lahousse, Herrengt** et **Dujardin,** qui devint plus tard curé de Comines-Nord. En compagnie de M. **Rouzé,** le dernier missionnaire qui administra les sacrements sous un déguisement, M. Dujardin, à l'époque du consulat, osa dire la messe en plein jour, à des heures régulières et en public. A la ville même, vers 1800, la messe était célébrée publiquement dans des granges. C'étaient les préliminaires de la paix religieuse.

XII. — Wattignies ; Templemars. (1)

Le 31 juillet 1795, un prêtre courageux, François-Joachim-Joseph **Wimille**, se présenta devant la municipalité de Wattignies et déclara qu'il allait exercer le culte catholique dans la commune. Quelques mois plus tard, en conformité avec une loi parue récemment, il demanda et obtint, pour y exercer son culte, « l'édifice servant ci-devant d'église. » Quelques meneurs cependant voulurent entraver ce simulacre de liberté, mais ils durent céder

(1) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Wattignies*, p. 235 et *Notice historique sur Templemars* (inédite).

Digitized by Google

devant l'énergie des femmes de Wattignies. Le 8 décembre, en effet, tandis que le conseil général se trouve réuni à la maison commune, « une foule de femmes du village, au nombre de quarante au moins, s'introduit avec grande précipitation dans ladite maison et expose qu'elles avaient un prêtre, il y a peu de jours, mais que l'agent municipal l'avait fait sortir de la commune. Si, ajoutent-elles, l'agent ne leur permet de reprendre leur prêtre pour le 19 courant, elles le traîneront dans la boue et le jetteront à l'eau ». L'agent s'efforce de les apaiser, mais quelques moments plus tard elles reviennent à la charge et déclarent que « si leur prêtre ne peut rentrer le lendemain, il en ira pis encore et que ledit agent n'aura qu'à prendre garde à lui ». Ces démarches énergiques demeurent cependant sans résultat : mais ces courageuses femmes sauront se faire justice elles-mêmes. Le 21 du même mois, elles envahissent la maison de l'agent de la commune, s'emparent des clefs de l'église et conduisent triomphalement leur missionnaire, M. Wimille, dans le temple sacré où il leur célèbre la messe.

M. Wimille ne cessa pas un seul instant d'exercer son ministère, non seulement à Wattignies, mais dans les communes environnantes, à Templemars, à Wazemmes, à Phalempin, à Allennes-lez-Haubourdin, à Ennevelin, à Avelin. Il ne quitta Wattignies qu'à l'arrivée du curé nommé après le Concordat, en avril 1803.

XIII. — Annœullin, Provin et Wavrin.

Dans ces trois paroisses le culte caché s'exerçait avec succès. Le 9 avril 1795, l'agent national de Meurchin informait en effet celui de Béthune que « la majeure partie des habitants de sa commune se rendait aux attroupements clandestins qui se faisaient à Annœullin, Provin

Digitized by Google

et Wavrin, district de Lille, où des prêtres, venus d'Empire, réunissaient cinq à six mille hommes et faisaient prêter serment à tous ceux qui se rendaient auprès d'eux de cesser toute relation avec les prêtres constitutionnels ».

XIV. — Quesnoy-sur-Deûle ; Deûlemont.

A Quesnoy-sur-Deûle, durant la tourmente révolutionnaire, les fidèles reçurent les secours spirituels d'un courageux missionnaire, M. **Bonduelle**, qui semblait se jouer des dangers qui l'entouraient. Une fois il fut battu et accablé de coups. Un autre jour, il faillit être surpris au moment où il disait la messe : averti à temps que des révolutionnaires approchaient, il acheva promptement le saint sacrifice, puis, se revêtant des habits d'un ouvrier, il alla causer avec les gendarmes qui le cherchaient.

A Deûlemont, un missionnaire, M. **Herrengt**, fut arrêté dans une ferme où il disait la messe.

XV. — Lomme.

A Lomme, plusieurs prêtres courageux faisaient en secret le service religieux. Ce n'était qu'avec les plus grandes précautions qu'ils pouvaient exercer leur ministère. La maison de campagne de M^lle^ Rouzé leur servit longtemps pour le culte caché et plus d'un baptême, plus d'une communion se firent dans ses murs à l'abri des regards malveillants. On signale parmi ces missionnaires M. le curé de Lompret et MM. Pierre-Joseph **Dujardin**, Simon-Augustin **Lamotte** et Louis-Auguste **Fourmental**.

Digitized by Google

XVI. — Fournes, Aubert, Illies.

Ces trois paroisses, ainsi que celles des environs, furent également favorisées de la présence de plusieurs missionnaires. Le plus connu d'entre eux est M. Jean-Etienne-Joseph **Saint-Jean.**

Jean-Etienne-Joseph Saint-Jean.

Dans la biographie de l'évêque Primat, nous avons eu l'occasion de citer déjà un trait qui manifeste l'énergie et l'indomptable fidélité de ce prêtre, l'un des héros les plus intéressants de cette triste époque (1).

Né à Sailly-la-Bourse, M. Saint-Jean fit ses premières études à Béthune, sa philosophie au collège Saint-Vast et sa théologie au séminaire d'Hénin à Douai. Il reçut à Arras le sous-diaconat, fut ordonné diacre à Ypres et admis, en pleine tourmente, au sacerdoce, à Tournai, le 18 juin 1793.

Il résolut aussitôt de rentrer en France et, muni de pouvoirs étendus, il commença sa vie de missionnaire. L'une de ses premières excursions faillit lui être fatale. Les fidèles de Fournes l'ayant fait prier de venir entendre les confessions au château de l'endroit, il envoie un homme sûr pour éclairer sa marche. Celui-ci revient bientôt sur ses pas et avertit M. Saint-Jean qu'il a été dénoncé. Mais il n'est plus temps de fuir ; déjà on est en vue des factionnaires qui montent la garde à l'entrée du village. M. Saint-Jean s'avance d'un air dégagé et afin de tromper

(1) La *Revue du Pas-de-Calais* a donné la biographie de M. Saint-Jean. — Voir aussi *Le Clergé d'Arras pendant la Révolution*, par l'abbé Deramecourt, t. III, p. 363, 415, 418 ; t. III, p. 277.

Digitized by Google

l'espion, s'arrête avant de franchir la première barrière et s'amuse à regarder les poissons dans le vivier voisin. La sentinelle l'examine et le laisse passer. On avait annoncé l'arrivée d'un vieux curé et l'étranger qui se présente est un tout jeune homme. Enfin, arrivé à la grille du château qui n'est point gardée, il en examine la façade, comme aurait fait un acquéreur de biens nationaux ; puis, voyant passer un jeune homme, il l'invite à venir se rafraîchir avec lui dans le cabaret voisin. Là, une conversation s'engage, et le voyageur demande au villageois si le jardinier est au château : « Tenez, lui répond-il, voilà justement son fils qui passe ». M. Saint-Jean l'accoste aussitôt et entre avec lui au château où il était attendu depuis quelques heures. Fatigué de sa route il se dispose à prendre un peu de repos pour confesser la nuit, mais à peine a-t-il fermé les yeux qu'il est réveillé par le bruit d'une conversation animée. C'étaient des gardes nationaux qui se présentaient pour une visite domiciliaire. La servante, fille de foi et de caractère, s'opposait énergiquement à leur entrée en leur demandant : « Où est votre ordre ? Vous n'en avez pas, et bien, allez le chercher, sans quoi je n'ouvre pas ». Au lieu d'envoyer l'un d'eux à la municipalité, les quatre paysans y vont ensemble. Sur ces entrefaites, M. Saint-Jean descend en toute hâte et prend la fuite par une porte dérobée, avec le regret de n'avoir pas rendu à ses frères le service qu'ils attendaient de son ministère.

Peu de temps après, appelé à Aubert auprès d'un malade, il s'y rendit sans tarder, mais la maison se trouvait en face du corps-de-garde, et la nuit était illuminée du plus beau clair de lune. Il improvisa un déguisement qui le servit à merveille. Il se couvrit la tête d'un bonnet de nuit, puis adaptant sur ses épaules sa redingote retournée qui lui donnait l'air d'une vieille femme affublée

Digitized by Google

de son tablier, il passa devant la porte du corps de garde sans être reconnu et après avoir assisté le moribond qui l'attendait, il sortit de la maison avec le même bonheur.

Une autre fois, comme il se rendait à Illies, seul, pour administrer un malade, il rencontre vers minuit, une espèce de géant, le plus mauvais sujet du pays. Il se croit arrivé à ses derniers moments. « Bonsoir, citoyen ! » lui dit ce personnage. M. Saint-Jean lui rend le bonsoir avec une assurance parfaitement jouée, mais il sent une grosse main qui le saisit au collet : « Où est ton passeport ? » ajoute ce drôle. « Où est le tien, répond le missionnaire, et de quelle part me fais-tu cette question ? » — « De la part de la municipalité ». — « Eh bien, dit M. Saint-Jean, en le saisissant par le bras, viens à la municipalité ; c'est là que je veux te parler ». Les brigands et les voleurs sont lâches. Celui-ci en était un ; il eut peur de celui qu'il voulait intimider. Déconcerté par l'énergie et la fermeté de son interlocuteur, il lâcha prise et dit en riant : « Bah ! c'est l'affaire de plaisanter !» — « En ce cas, passe ton chemin », lui dit M. Saint-Jean, qui en fut ainsi délivré.

En 1795, les officiers municipaux firent une descente dans son domicile, sous le prétexte de rechercher les livres suspects. M. Saint-Jean, déguisé comme il savait le faire, les reçut et leur fit visiter entièrement sa maison avec une admirable assurance. Mais il fut impossible de soustraire à leurs regards le petit appartement où reposait le Saint-Sacrement. Alors son émotion faillit le trahir, mais, dans son cœur, il supplia le divin Sauveur de se rendre invisible. Sa prière fut exaucée. Les révolutionnaires ne remarquèrent pas le vase sacré, et se retirèrent en constatant que la maison ne contenait rien de suspect.

Une autre fois qu'il était venu à Sailly prendre un peu de repos chez ses parents, le garde et le curé intrus

Digitized by Google

vinrent y faire une perquisition. Il eut à peine le temps de se blottir dans une cachette pratiquée à côté du lit, dans l'épaisseur du mur. Un chapeau et un collet oubliés sur un meuble éveillèrent de nouveaux soupçons et rendirent la visite longue et minutieuse. Vingt fois ceux qui le cherchaient passèrent et repassèrent auprès de la cachette du missionnaire qu'une légère tapisserie séparait seule de ses persécuteurs. Mais Dieu veillait sur son fidèle ministre : il échappa cette fois encore.

Au début de son pénible et périlleux apostolat, l'abbé Saint-Jean se faisait accompagner par un guide dans ses courses nocturnes. Mais il fallait se faire connaître ; puis il n'était pas toujours facile de trouver un homme ferme et discret. On commettait des maladresses : on se compromettait l'un l'autre. Il renonça donc à ce mode de voyager en compagnie. Mais aussi que de fois ne s'égara-t-il pas dans les bois, dans les campagnes inconnues, sur des routes couvertes de neige ! Combien de fois pour éviter un passage surveillé, un chemin trop fréquenté, ne fut-il pas obligé de traverser des fossés remplis d'eau, des terrains marécageux, au risque de périr !

Par une protection évidente de la Providence, M. Saint-Jean, toujours fidèle à sa mission, fut heureux jusqu'au terme de la période révolutionnaire qu'il traversa sans encombre. Et cependant que de fois il brava tous les obstacles, que de fois il affronta la mort, allant même, en pleine terreur, à Arras, jusqu'aux murs de la prison, jusqu'au pied de l'échafaud !

On signale tour à tour sa présence aux environs de Lille, dans les localités que nous avons citées ; dans le voisinage d'Arras, à Fosseux, à Sailly-la-Bourse, où il réside fréquemment chez ses parents ; à Béthune, à Hulluch où il paraît la nuit pour dire la messe et admi-

Digitized by Google

nistrer les sacrements, à Fouquières et dans vingt autres localités où son ministère pouvait être utile aux fidèles.

Plus tard il porta les secours de la religion dans le Bas-Artois. Hénin-Liétard, Montigny, Lens surtout le retinrent longtemps. Dans cette dernière ville son ascendant sur les habitants était tel que les officiers municipaux émerveillés disaient entre eux : « Le vrai maître de la ville c'est le petit prêtre ».

Au commencement de 1801, l'état nominatif des prêtres résidant dans le diocèse d'Arras, mentionne M. Saint-Jean comme habitant la succursale de Saint-Charles.

XVII. — Armentières (1).

Les prêtres fidèles de la paroisse d'Armentières, chassés de leur église, allaient entendre les confessions dans les chapelles des religieuses et y célébraient les offices divins ; mais durant les premiers mois de l'année 1792, le doyen et son vicaire, insultés sans cesse par la populace, à l'instigation de la municipalité, furent forcés de quitter la ville, où il ne resta plus que cinq prêtres catholiques. Ceux-ci purent y exercer leur culte jusqu'au 20 mai 1793 ; mais ce jour-là ils reçurent défense d'y célébrer encore la messe, parce qu'ils avaient refusé le serment. Deux d'entre eux parvinrent à passer la frontière et allèrent résider sur le territoire de l'Empire. Les trois autres, Le P. **Degroux,** ex-jésuite, le P. **Gruson,** ex-prieur des Chartreux et le P. **Linglart,** ex-prieur des Brigittins, furent détenus d'abord aux Bons-Fils, puis transférés aux prisons de Douai.

(1) Joire, *Histoire d'Armentières pendant la Révolution.*

Digitized by Google

En 1795, la cessation momentanée de la persécution apporta quelques jours de calme dont les fidèles d'Armentières s'empressèrent de profiter. Ils obtinrent la réouverture de leur église dont les pères Degroux et Linglart, récemment mis en liberté, firent la bénédiction solennelle, le 25 juillet. Le lendemain, ils chantèrent la messe en présence d'une foule considérable accourue de tous les villages voisins et reprirent les offices de l'église, si longtemps interrompus. Mais ce calme fut de courte durée. L'église fut fermée et les prêtres fidèles furent tenus aux arrêts dans leurs demeures. Grande fut la consternation parmi les fidèles. On dut transformer de nouveau en chapelles des granges situées au-delà de la frontière. Ces églises improvisées furent desservies par M. **Dujardin**, curé d'Houplines et M. **Paquet**, son vicaire.

Toute la population fidèle d'Armentières se rendait presque chaque jour dans ces lieux bénis, mais les dimanches et les jours de fêtes, on y voyait arriver des foules des paroisses de La Ventie, Fleurbaix, Fromelles, et même de La Bassée. L'affluence était si considérable qu'on ne pouvait assister à la messe qu'à distance, les portes de la chapelle ouvertes, et que pour participer au banquet eucharistique, il fallait entrer par groupes et sortir immédiatement, pour faire place aux autres. Les choses se passèrent ainsi pendant plusieurs mois.

En février 1797, M. Delbarre, curé de Béthune, préfet de mission, et plusieurs autres missionnaires délégués par Monseigneur de Conzié, évêque d'Arras, arrivèrent à Armentières pour y organiser le service religieux et fixer la résidence des prêtres demeurés fidèles, de manière à assurer les secours spirituels aux populations du canton.

La plupart des prêtres rentrèrent bientôt en ville et

Digitized by Google

le préfet de mission autorisa ceux d'entre eux qui n'étaient pas chargés du ministère paroissial à célébrer la messe dans l'église des Bons-Fils. Mais ils ne tardèrent pas à être poursuivis, arrêtés et proscrits. Le 23 octobre 1797, les pères **Degroux,** jésuite, **Linglart,** brigittin, **Gruson,** chartreux, et Albert **Boquet,** carme, furent mis aux arrêts aux Bons-Fils, puis conduits à Douai, le 11 novembre, dans une maison de réclusion, à l'exception du dernier, atteint d'une maladie grave, qui fut laissé aux Bons-Fils où il mourut peu après. Les prisonniers ne furent remis en liberté que dans les derniers mois de l'année 1799. Ils se hatèrent de revenir à Armentières. Le P. **Degroux** succomba, peu de temps après son retour, le 23 décembre 1799, victime des persécutions et des souffrances qu'il avait endurées. Le P. **Linglart** mourut le 9 mars 1800. Le premier août suivant, les rangs du clergé fidèle furent de nouveau éclaircis par la mort du Père Pierre-Joseph **Delbole**, minime, rentré depuis peu de temps et caché chez sa sœur.

Ce ne fut que le 22 mai 1802 que le culte fut rétabli à Armentières ; ce jour là M. le doyen **Béghin**, assisté de son vicaire, bénit l'église si indignement profanée et dès ce moment la paroisse revit ses solennités religieuses d'autrefois.

M. Béghin, doyen.

Les pages qui précèdent ont fait connaître déjà ce prêtre vénérable. M. Béghin avait courageusement refusé le serment constitutionnel et ne voulant pas abandonner son troupeau, il avait continué à exercer secrètement son ministère dans les maisons religieuses de la ville jusqu'au commencement de l'année 1792. Il fut alors, comme nous l'avons dit, forcé de quitter Armentières, pour échapper

Digitized by Google

aux insultes et aux tracasseries. Mais, malgré cette précaution, il devait payer chèrement sa fidélité. Il fut en effet arrêté et condamné à la déportation.

Rentré en France vers le mois d'août 1797, il arriva au hameau de Plookstèere, sur la frontière de l'Empire, à une lieue d'Armentières. Une grande partie de la population de cette ville alla le visiter ; on le sollicita vivement de rentrer dans sa paroisse, mais il ne jugea pas le moment opportun et crut prudent d'attendre encore, se contentant d'aller, en secret, visiter ses paroissiens, leur portant, durant la nuit, les secours de la religion et se retirant durant le jour au-delà de la frontière. Il reprit ses fonctions pastorales en 1802, avec ses vicaires MM. **Brice** et **Défuge**.

Le Père Félicissime Broquet.

Le 4 septembre 1796, ne considérant que le bien des âmes, le P. Félicissime Broquet, capucin, se détermina, à la sollicitation d'un grand nombre de fidèles de la ville, à faire sa « soumission » devant la municipalité d'Armentières, afin de pouvoir célébrer la messe et les autres offices du culte catholique. Ce religieux sollicita et obtint de M. Levasseur, grand vicaire de l'évêque d'Arras, résidant alors incognito à Tournai, l'autorisation de se fixer à Armentières et d'y exercer toutes les fonctions du saint ministère. Il put dès lors dispenser aux habitants de cette ville tous les secours religieux que réclamait leur piété.

Mais, en février 1797, M. Delbarre, préfet de mission, de passage à Armentières, fit défense au Père Félicissime d'officier publiquement en la paroisse, à cause de la soumission qu'il avait faite au gouvernement républicain.

Digitized by Google

Cet incident suscita une certaine rumeur et laissa dans la population une impression pénible. Le père Broquet était, en effet, vénéré de toute la ville. Il n'avait consenti qu'avec peine à cet acte de soumission et ne s'y était déterminé que par suite des sollicitations pressantes des fidèles et en vue du bien que cette situation devait lui permettre d'opérer. On regrettait que les délégués de l'épiscopat n'eussent pas eu égard à cette considération.

Le Père Fidèle.

Le Père Fidèle, prieur des Brigittins d'Armentières, avait été délégué par M. le doyen Béghin, pour desservir la paroisse et les localités voisines durant la persécution. Il n'épargnait ni son temps ni ses veilles pour accomplir cette pénible mission. C'était presque toujours la nuit qu'il venait visiter les malades, administrer les sacrements et célébrer la messe devant un petit groupe de fidèles prévenus secrètement. Les villages voisins étaient aussi l'objet de sa sollicitude et on le savait toujours prêt à répondre à l'appel des malades et des infirmes.

Il avait pu échapper, comme par miracle, durant les plus terribles jours, à toutes les recherches et à toutes les poursuites, lorsque, à la veille de la pacification religieuse, il fut arrêté durant la nuit, à La Chapelle d'Armentières. Sa retraite avait été dévoilée par un misérable. Trois gendarmes surprirent le missionnaire durant le Saint Sacrifice. La messe terminée, ainsi que les prières d'une neuvaine prescrite par le préfet de mission pour la paix de la Sainte-Eglise, ils conduisirent le prisonnier aux Bons-Fils.

La nouvelle de cette arrestation se répandit bientôt et jeta la consternation dans toute la ville où le Père Fidèle

Digitized by Google

était connu et vénéré de tous les catholiques. On se rendit en foule au lieu de sa détention pour lui offrir les témoignages les plus touchants de sympathie et de regrets.

Quelques semaines plus tard, le Père Fidèle fut transféré à Douai. Mais, désireux de se dévouer aux fonctions de son ministère, il ne pouvait supporter qu'avec peine cette détention qui le laissait inactif. Il voulut tenter une évasion, la nuit, au moyen d'une corde, par la fenêtre de sa prison. Mais la corde se rompit et le bon Père, dans sa chute, se cassa la jambe. Il fut relevé le matin, tout meurtri, par de braves gens qui le recueillirent en cachette dans leur maison et lui prodiguèrent leurs soins ; mais ils ne purent le sauver. Il mourut, le 13 novembre, vingt jours après son évasion, et fut inhumé à Douai.

Le Père Eusèbe.

Au moment où éclata la révolution, le Père Eusèbe était gardien du couvent des Capucins d'Armentières. Il refusa le serment et se fit missionnaire.

Il eut, durant ses courses apostoliques, beaucoup à souffrir des persécutions de l'impiété. Traqué et poursuivi comme un malfaiteur par les bandes de révolutionnaires de la localité, il dut plus d'une fois quitter furtivement ses lieux de retraite dénoncés par quelques misérables et se cacher au milieu des champs ou dans les buissons. Il lui arriva même, pour échapper aux poursuites, de se glisser et de passer quelque temps dans l'une de ces caves ou citernes infectes destinées à recevoir les engrais.

Telle était alors la vie que menaient et les dangers qu'avaient à courir ces admirables prêtres qui soutenaient de leurs paroles et de leurs exemples la foi chrétienne dans notre pays !

Digitized by Google

Le Père Eusèbe, se retira, accablé d'infirmités et de vieillesse, dans la maison des Bons-Fils, où il mourut le 4 juillet 1802.

XVIII. — Houplines.

Le vénérable curé d'Houplines, chassé de son église, remplissait les fonctions pastorales dans une grange appartenant au sieur Démazure et située à Houplines, mais au delà de la Lys, c'est-à-dire, sur le territoire de l'Empire. Le 17 juin 1792, à l'heure des vêpres, trente-sept bandits d'Armentières, armés de sabres et de fusils, se rendirent dans cette église improvisée, rendez-vous des pieux fidèles du voisinage. Ces forcenés renversèrent l'autel, brisèrent le crucifix qui le décorait, détruisirent tout ce qu'ils trouvèrent dans ce lieu saint et mirent au pillage une petite chaumière contiguë qui servait de demeure au curé. La scène de pillage étant terminée, l'on fit transporter le Saint Sacrement dans l'église d'Houplines par le vicaire constitutionnel.

Durant les plus mauvais jours, Houplines servit d'asile au Père Nathanael **Costenoble,** récollet, qui, bien souvent, au péril de sa vie, prodigua les secours de son ministère aux malades et aux fidèles d'Armentières. Il était en grande vénération dans toute cette ville. Il mourut subitement le 12 juin 1801.

Nous avons dit plus haut que, durant la persécution, M. **Paquet**, vicaire d'Houplines, desservait avec M. **Dujardin**, son curé, les chapelles où les catholiques d'Armentières allaient accomplir leurs dévotions. Il fut même désigné spécialement par le préfet de mission pour les besoins spirituels de cette ville. Caché durant le jour sur la terre étrangère, il allait, la nuit, au milieu de mille périls, visiter les fidèles confiés à ses soins.

Digitized by Google

Le 25 juillet 1798, il fut arrêté à Houplines et conduit en prison à Ypres, avec Mlle Simon, son hôtesse, et un fermier voisin chez lequel on avait trouvé cachés les ornements sacerdotaux. Des prisons d'Ypres, il fut transféré à celles de Bruges et enfin déporté à l'Ile d'Oléron.

XIX. — Douai. (1)

Le clergé de Douai fut presque entièrement rebelle à la Constitution civile. Plusieurs de ses membres quittèrent la ville ; un certain nombre d'autres optèrent pour la résidence à Douai (2).

Ce séjour cependant allait devenir pour eux particulièrement dangereux. Cette ville, en effet, était « travaillée » par plusieurs clubs et sociétés populaires. C'est assez dire que le culte et les prêtres catholiques y furent bientôt en butte aux tracasseries de toutes sortes.

Dès le 6 mai 1790, on dénonçait au District « la prédication faite à Saint-Amé par un père capucin, nommé Père **Brelle,** lequel s'était répandu en déclamations contre la Révolution et le nouvel état de choses. »

Ces dénonciations contre les prêtres restés fidèles à leurs devoirs et même contre ceux qui avaient été assez faibles pour prêter le serment devinrent bientôt de plus en plus fréquentes. L'administration départementale établit même des affidés secrets chargés de lui faire des rap-

(1) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, Passim. — L'abbé Capelle, *Biographie des Prêtres du diocèse de Cambrai*, Passim.

(2) Parmi ces derniers nous trouvons mentionnés : M. Philippe-Joseph Garnesson, bénédictin de Cluny (mort à Douai, premier chantre de Notre-Dame) ; M. Goguillon, auquel nous consacrerons une notice spéciale ; M. Alexandre-François-Narcisse Levèque, chanoine de Saint-Amé (plus tard grand-doyen de Saint-Jacques) ; M. Julien-Louis Cartigny, bénéficier de Saint-Amé (mort grand chantre à Saint-Jacques) ; M. Ganil, dont nous parlerons plus loin et onze chanoines de Saint-Amé.

Digitized by Google

ports. L'un d'eux dénonce à la Société des amis de la Constitution « un prêtre fourbe et scélérat, semant partout la sédition et administrant clandestinement les sacrements. » Aussitôt il est fait mention honorable au procès-verbal du zèle patriotique de ce délateur.

Semblable dénonciation est faite, à deux jours de distance, le 30 août 1791, contre l'ancien curé de Féchain, « qui cabale dans la paroisse, y prêchant le désordre et animant par ses discours incendiaires les paroissiens contre le curé constitutionnel. »

« Le nommé **Nazé,** ci-devant prêtre dominicain, aujourd'hui aumônier du département, dit encore une autre de ces dénonciations, travaille à l'aide du fanatisme sacerdotal à égarer l'esprit des habitants de la campagne en parcourant les villages voisins et notamment celui de Lallaing, village aristocratisé par le fanatisme des prêtres, où il répand, avec profusion d'hypocrisie, des principes absolument dangereux et portant même jusque dans ses poches des hosties qu'il leur insinue en même temps que sa doctrine pernicieuse. »

Dans le courant du mois de mai 1793, furent aussi dénoncés comme suspects quinze prêtres habitant Douai (1) et plusieurs autres établis à la Porte de fer, dans le marais de Sin.

Les sociétés révolutionnaires tenaient d'ailleurs des séances régulières, le jeudi de chaque semaine, pour recevoir ces dénonciations, qui, souvent, étaient suivies

(1) C'étaient « MM. Becquet ; Bot ; Bourgot, le célèbre bolteux ; Canquelain; Desbaulx, ci-devant chartreux, archi-fanatique ; Dubrulle ; Duriez ; Gadelin, ex-carme ; Ganil, demeurant chez son père, au Barlet, très dangereux ; Ledoux, ex-religieux de Marchiennes, très-dangereux en tous genres ; Lefebvre, ex-jésuite ; Milot, ex-capucin ; Séraphin Rollin, ex-moine ; Simon, ex-carme ; Vanacken, ex-chanoine. »

Digitized by Google

d'un prompt effet. En même temps, elles travaillaient par tous les moyens possibles, même les plus inavouables, à affaiblir dans l'esprit du peuple le respect et l'amour de la religion. C'est ainsi que, dans sa séance du 7 février 1794, le Conseil général, se conformant à un arrêté de Lebon, décidait de faire chanter publiquement, au prochain décadi, un vaudeville « sur l'inutilité des prêtres. »

De son côté, la société populaire, « pour anéantir les prêtres et le fanatisme, proposait d'envoyer, tous les décadis, douze sociétaires dans chaque commune campagnarde, à l'effet d'y ridiculiser les prêtres et leurs singeries et d'écrire une circulaire à tous les prêtres afin de les engager à abandonner leurs églises et leurs mascarades et à n'enseigner que la vraie philosophie. »

Toutes ces mesures, les autorités le croyaient, ou, du moins, feignaient de le croire, avaient produit entièrement leurs fruits et leur succès était complet. Aussi le maire de Douai, dans un rapport adressé, le 3 avril 1794, au représentant du peuple Florent Guyot, l'avertissait-il que « le fanatisme était entièrement éteint, et qu'il n'était plus question de messes. » L'illusion était grossière, ou bien le mensonge était flagrant, car, malgré les obstacles et les dangers, le culte catholique s'exerçait en secret et quelquefois même avec une audace inouïe, sous les yeux de la municipalité.

En décembre 1791, les « aristocrates » allaient en foule entendre les offices dans une église isolée, située au milieu de la campagne, aux environs de Cantin et d'Arleux. Plus tard, de courageux missionnaires, au nombre desquels nous devons signaler M. **Ganll** et M. **Durlez,** ancien curé du Fort-de-Scarpe, ne laissèrent point les Douaisiens sans secours spirituels. Et cependant l'on sévissait alors rigoureusement et sous n'importe quel prétexte contre les prêtres dont on parvenait à s'emparer.

Digitized by Google

Un capucin fut arrêté par ordre du procureur de la commune. Celui-ci annonce au commissaire exécutif qu'il a fait « visiter les poches et la sainte besace de cet illuminé séraphin » et parmi les objets dont il dresse l'inventaire, il signale la « fameuse oraison à la Vierge, qu'il regarde comme le signe de ralliement de ces animaux enfroqués. » Le 19 février 1794, le général de brigade Osten, à ce requis, fait constituer prisonnier le curé de Mons-en-Pévèle. — Le 2 mai de l'année suivante, MM. **Henry, Bardoux** et **Lallemand,** tous trois « ex-prêtres », prévenus d'émigration, passent en jugement devant le tribunal révolutionnaire de Douai. Et ce n'étaient point là les seules arrestations opérées, car les prisons de Douai regorgèrent, durant toute cette période, de prêtres catholiques.

Après 1795, malgré un simulacre de tolérance légale, on poursuivait encore activement les ministres du culte, et l'on mettait, le plus possible, obstacle à l'exercice de leur ministère. Le 11 avril 1796, par exemple, le commissaire du Directoire exécutif déclare avoir fait de minutieuses perquisitions et avoir trouvé « rue Basse des Ferronniers, un citoyen nommé **Wiart,** ministre du culte, occupé à dire la messe à laquelle assistaient dix-huit personnes, tandis qu'aux termes de l'article XVI du titre III de la loi du 17 vendémiaire, il ne peut y avoir, dans l'enceinte des maisons particulières où l'on dit la messe, un rassemblement excédant dix personnes outre les individus qui y ont leur domicile. »

Le 21 septembre suivant, à la réquisition du commissaire du directoire exécutif, l'administration « défend expressément aux prêtres reclus soit dans les maisons d'arrêt, soit dans leur domicile, d'exercer leur culte en aucune manière quelconque et sous aucun prétexte, si ce n'est pour eux-mêmes. »

Digitized by Google

Le 4 avril 1797, le ministre de la police générale de la République prescrit au commissaire du Directoire d'ouvrir une enquête sévère au sujet des prêtres insermentés qui officient en l'église de Saint-Jacques.

Mais peu à peu cette rigueur se relâcha, la persécution diminua rapidement d'intensité, jusqu'à ce qu'enfin, le 27 avril 1802, le Concordat fût solennellement publié à Douai.

Louis-Joseph Goguillon.

Louis-Joseph Goguillon naquit à Cantin, près Douai, en 1752. Successivement élève du collège des jésuites et étudiant au séminaire Moulart à Douai, il fut, en 1776, aussitôt après son ordination sacerdotale, appelé à la charge de préfet des études de ce même séminaire, puis, en 1784, promu à la cure de Notre-Dame de Douai.

Lorsque la persécution devint imminente, l'abbé Goguillon redoubla de zèle dans ses instructions et ses avertissements à son peuple. Il s'empressa même de préparer à la première communion le plus grand nombre possible d'enfants et le jour de cette grande fête religieuse qui devait être la dernière dans cette paroisse, il annonça, du haut de la chaire, avec toute la douleur d'un père forcé de quitter ses enfants, la fermeture presque immédiate de son église.

Son refus de prêter le serment non seulement l'obligea à cesser l'exercice public de ses fonctions, mais fut même pour lui la cause de longues et douloureuses épreuves. Il fut conduit à Cambrai et enfermé « au Carré-de-Paille », lieu devenu célèbre et vénérable par le séjour des généreux confesseurs de la foi qui y furent détenus et par les glorieux tourments qu'ils y endurèrent. L'abbé Goguillon, comme tous les pieux compagnons de sa captivité, n'é-

Digitized by Google

chappa au massacre projeté et ne sortit du Carré-de-Paille que pour prendre la route de l'exil.

Il se réfugia en Allemagne, où il trouva une généreuse hospitalité dans une famille catholique. Afin d'être moins à charge à ses hôtes, le courageux exilé s'employait, à l'exemple du grand apôtre, au travail des mains. Il allait partager avec eux les travaux des champs, ou bien, le plus souvent, il se mêlait aux labeurs des bûcherons dans une forêt dont ses hôtes avaient en partie la jouissance.

Dans les intervalles, il s'appliquait à la prière, à l'étude de la langue allemande qu'il apprit et parla assez bien pour se rendre utile dans les fonctions de la prédication, du catéchisme et de la confession.

A son retour en France, en 1802, il fut nommé à la cure de Condé et, cinq ans plus tard, placé, par Monseigneur Belmas, à la tête du séminaire diocésain, qu'il dirigea jusqu'en 1823. Il mourut deux ans plus tard.

Pierre-Joseph Ganil.

Né à Douai, le 10 octobre 1751, Pierre-Joseph Ganil fit ses études au collège d'Anchin, puis à Arras, où il fut ordonné prêtre. Nommé d'abord vicaire de la paroisse Notre-Dame, en sa ville natale, puis bénéficier de la collégiale de Saint-Pierre, il résigna bientôt ses fonctions et se retira chez ses parents.

Exempt de prêter le serment à raison de son état de prêtre non employé dans le ministère, il resta d'abord paisible spectateur de la lutte qui s'engageait. Mais, lorsque parurent les décrets qui l'obligeaient à faire un choix entre le schisme et la déportation, l'abbé Ganil, qui avait vu s'éloigner de Douai tant de prêtres fidèles, s'émut à la pensée d'abandonner sa ville natale à la merci du schisme

Digitized by Google

et résolut de ne pas partir. Une cachette pratiquée dans les combles du grenier de la maison paternelle fut d'abord son lieu de refuge. De là, déguisé en ouvrier maçon, couvreur, brasseur, jardinier, et portant sur lui les instruments propres au métier de celui dont il avait revêtu la défroque, il se rendait, et le jour et la nuit, dans les maisons où son ministère était réclamé. On peut dire, sans crainte d'exagérer, qu'il n'est à Douai aucune famille chrétienne au sein de laquelle il n'ait pénétré, pour baptiser les enfants, consacrer les mariages, entendre les confessions, administrer les mourants. Aidé de pieuses personnes qui enseignaient le catéchisme aux enfants, il admettait à la première communion, quelquefois vingt, quelquefois trente de ces jeunes chrétiens.

Cependant sa retraite n'était pas toujours sûre. Souvent il était obligé de fuir et de se cacher, échappant toutefois, soit par sa présence d'esprit, soit par le choix habile qu'il faisait de ses lieux de refuge, ou plutôt par une protection particulière de la Providence.

Le bourreau de Douai était celui qui mettait le plus d'empressement à le soustraire aux recherches de ses persécuteurs. Il le cachait dans sa maison, l'avertissait au moment du danger et trouvait moyen de le mettre en sûreté. Un jour, il apprend que le lieu de la retraite du missionnaire est découvert et que celui-ci va infailliblement être pris. Il court le trouver, l'enlève, et, le cachant dans sa charrette sous un tas de paille, le conduit à la caserne de cavalerie où il le dépose chez le cantinier.

Mais les ruses, les déguisements de toute espèce, l'affection du peuple, la sollicitude et la vigilance d'amis dévoués, ne purent épargner à l'abbé Ganil de vives alertes. Un jour qu'il exerçait son ministère dans une maison de la rue des Procureurs, il fut obligé, pour échap-

Digitized by Google

per aux mains de ses ennemis, de se sauver par le toit, se servant des gouttières comme d'un passage pour arriver en lieu sûr.

Une autre fois, dans une course apostolique, il fut poursuivi jusqu'à Vitry par des gendarmes qui pendant trois jours gardèrent la maison où ils étaient persuadés qu'il était réfugié. L'heureux prêtre avait pu gagner un monceau de tourbes dans lequel il se tenait caché et d'où, n'eût été la faim qui le dévorait, il eût pu facilement se rire de la patience de ses persécuteurs.

On cite encore de son audace un trait qui mérite d'être mentionné. Il eut le courage de pénétrer dans la prison de l'ancien couvent des Ecossais et d'y rester enfermé tout un jour pour y administrer les secours de la religion aux infortunés détenus. Il attribuait aux transes qu'il éprouva au milieu des précautions dont il fut forcé de s'environner dans cette circonstance, une grave maladie qu'il contracta quelques jours après.

Pendant les dernières années de la révolution, l'abbé Ganil habitait une petite maison près du rempart : il disait la messe chez lui et recevait même les personnes qui venaient y réclamer les sacrements, toujours néanmoins en observant les règles de la plus stricte prudence.

Lorsque la paix fut rendue à l'église, l'abbé Ganil ayant refusé les postes qu'on lui offrait, continua de demeurer à Douai, attaché à la paroisse Notre-Dame en qualité de prêtre habitué, jusqu'en 1825. Il accepta alors les fonctions d'aumônier de l'Hôpital général, où il mourut presque subitement, le 26 septembre 1842, à l'âge de 91 ans.

Les Prêtres Anglais.

Les maisons et les collèges de prêtres de la Grande-Bretagne eurent beaucoup à souffrir durant la période

Digitized by Google

révolutionnaire. Nous avons rapporté déjà un épisode qui donne une idée des vexations auxquelles furent en butte leurs paisibles habitants.

Dès les derniers mois de l'année 1791, « des citoyens s'étaient plaints à différents membres du Directoire que parmi les établissements de la Grande-Bretagne dans ce district, il en était qui leur paraissaient renfermer des individus prêtant une oreille trop attentive aux discours des ennemis de la constitution ». Aussitôt le Directoire invita les cinq maisons anglaises à nommer deux députés pour se rendre à sa séance du 14 décembre. Le président leur adressa un discours pour les inviter à ne pas faire de leurs maisons « des repaires de contre-révolutionnaires ». Le lendemain, les députés se justifièrent, dans un autre discours, de cette accusation mensongère.

Deux jours plus tard, les Anglais se trouvèrent compris dans la liste des prêtres obligés à prêter le serment. Ils réclamèrent énergiquement auprès du Directoire qui voulut bien les exempter de cette formalité, mais exigea que les supérieurs lui communicassent le relevé exact de tous les sujets anglais habitant leurs maisons. On se conforma à cet ordre.

Le 12 octobre 1793, les scellés étaient apposés dans les maisons anglaises dont les habitants se trouvaient en état d'arrestation chez eux, sous la garde d'un caporal et de deux grenadiers de la garde nationale et des visites domiciliaires étaient opérées pour rechercher en toute la ville les sujets de la Grande-Bretagne.

Bientôt ces pauvres prêtres virent leurs biens confisqués et eux-mêmes furent arrêtés et condamnés à la prison. Détenus d'abord au séminaire Ecossais, ils furent ensuite conduits à la citadelle de Doullens, où ils restèrent un an.

Digitized by Google

Le premier octobre 1794, la commission de police ou commission nationale des administrations civiles de Paris mandait au district de Douai de désigner une maison en cette ville, pour y transporter les prisonniers de Doullens, mais le district refusa, sous le prétexte que les Anglais n'avaient pas peu contribué à pervertir l'esprit public, notamment parmi les jeunes gens.

Cependant, le 27 novembre, on rappela les prisonniers que l'on interna dans le collège des Irlandais.

Ce fut seulement le 9 février 1795, qu'un arrêté du comité du salut public leur rendit enfin la liberté.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE VII.

Le Clergé Réfractaire : Les Prisonniers ; Les Exilés ; Les Déportés ; Les Martyrs.

Nous eussions pu donner à ce chapitre ce simple titre : *Nos Martyrs.* Ne furent-ils pas véritablement martyrs de leur devoir, de leur fidélité à l'église, ces pauvres prêtres dont nous allons dire les inénarrables souffrances, ces courageux *confesseurs de la foi* dont rien ne put abattre l'admirable constance ?

Mais ce *martyre* ne fut pas le même pour tous. Les uns, passés par les armes, ou bien, selon la féroce expression des suppôts de la révolution, « raccourcis » par la guillotine, arrosèrent de leur sang le sol de notre patrie qu'ils rendirent plus fécond encore. Les autres virent venir lentement la mort, soit parmi les tourments des prisons, soit au milieu des tristesses et des rigueurs de l'exil.

Digitized by Google

Prisonniers, exilés, déportés et martyrs, tous ont rendu à l'église catholique un éclatant *témoignage :* et ceux qui passèrent du milieu de leurs souffrances dans l'éternité d'une vie meilleure, comme ceux qui, après avoir enduré la prison et l'exil avec leurs innombrables maux, revinrent, dans leur patrie, se livrer aux fonctions de leur ministère, interrompues si cruellement par la révolution, ont également mérité ce titre de *Confesseurs de la foi* que nos populations chrétiennes leur décernèrent.

I.

Les Prisonniers.

On a écrit l'histoire des prisons de Paris sous la terreur. Celle des prisons de **Douai,** pendant la même époque, se révèle dans toute sa triste vérité par les documents qu'à publiés M. Dechristé, dans son travail intitulé : *Douai pendant la révolution,* et par la *relation* de l'abbé Charles, dont nous avons parlé plus haut.

Nous ne pouvons pas donner ici complètement cette histoire, mais nous voulons au moins en dire quelques mots, afin de faire mieux connaître les souffrances de nos courageux confesseurs de la foi.

L'abbé Charles parle d'abord de la prison départementale où les prêtres furent confondus avec les forçats. « Il y avait là, écrit-il, plus de soixante prisonniers des deux sexes, dont l'argot décelait la basse extraction. Une odeur putride, des exhalaisons semblables à celles qui sortent des corps en putréfaction, infectaient cette vaste place, dont un angle, par surcroît de dégoût, servait de latrines. C'était là le vrai séjour de l'égalité. Tous nous respirions le même air, un air impur et contagieux. En-

Digitized by Google

tassés les uns sur les autres, trouvant à peine ce que la justice accorde aux plus grands coupables, un peu de paille pour s'asseoir et se reposer, nous n'avions pour nous coucher, pendant la nuit, qu'un plancher de bois qui parcourait tout un côté de la chambre ; encore fallait-il y disputer le terrain. Aux heures de repas nous partagions, sans aucune distinction, des nourritures dégoutantes (une espèce de pulment, potage fort épais, fait de riz et de fèves) que la faim seule pouvait rendre supportables. Quelques jours après notre arrivée, nous sollicitâmes vivement près du geôlier la permission de respirer l'air dans la cour, une heure ou deux dans la journée ; sourd à nos justes réclamations, il refusa avec dureté d'y souscrire. La garde militaire venait de deux heures en deux heures nous visiter. Elle descendait armée, avec un tel fracas de verrous et de sabres, qu'il semblait que l'on se trouvait dans un champ de bataille, aux prises avec l'ennemi. La garde entrée dans notre cachot, nous commandait de nous placer sur deux rangs et les geôliers et gardiens venaient apposer leur lanterne sur le front de chacun pour s'assurer de leur monde. C'était dans ces visites nocturnes que l'on appelait l'un ou l'autre des prisonniers dont nous n'entendions plus parler. On pouvait donc considérer chacune de ces visites comme la dernière ».

« Pendant tout le temps que nous restâmes dans ce quartier, le nombre de prisonniers ne cessa d'augmenter et néanmoins chaque jour on en voyait périr par la fusillade et la guillotine ».

« Dans une grande place contiguë à la nôtre étaient environ deux cents prisonniers : tout cela vivait pêle-mêle et confondu, ainsi qu'un troupeau de bétail. Le désordre qui régnait dans cette nouvelle Gomorrhe, les vexations des geôliers, les cris et les blasphèmes dont elle retentissait en faisaient un antre infernal de prostitution..... »

Digitized by Google

Ce que l'on devait craindre arriva. « L'encombrement et le denûment des prisonniers engendrèrent bientôt une maladie contagieuse qui en peu de jours en décima le nombre ».

La prison des Ecossais laissait beaucoup moins à désirer. « J'y étais mieux logé, dit encore l'abbé Charles ; ma nourriture était plus saine, plus variée et je pus, la bourse en main, me procurer quelques aliments légers et du vin. Cette maison des Ecossais était remplie de prêtres et d'intrus. Je la comparais à l'arche de Noé et à la tour de Babel. Il s'y trouvait des évêques, des abbés, des doyens, des curés, des vicaires, des chanoines, des moines, des capucins, des récollets, des dominicains, des carmes, des chartreux, des brigittins, etc. Mais, durant la seconde année de ma détention, on mit aux Ecossais les pestiférés des autres maisons. La maladie se gagna et fit des ravages effrayants ; elle enleva en peu de jours une soixantaine de mes compagnons d'infortune, entre autres 23 prêtres».

Ces détails, fournis par une victime de la haine anti-religieuse de la révolution, pourraient paraître exagérés : mais les documents officiels nous signalent les mêmes misères, le même dénuement. Qu'il nous suffise d'en citer quelques extraits. « Dans la plupart (de ces maisons de détention) les prisonniers, même malades, sont étendus sur la paille, sans draps ni matelas. » — « Un petit nombre seulement de prisonniers ont des couvertures, mais ils les ont fait venir de chez eux ».— En 1794, le commissaire du gouvernement avoue lui-même que les prisonniers « sont couchés sur une botte de paille, sans bois de lit ; nourris, pour la plupart, de pain et d'eau ; rassemblés *plusieurs* ensemble dans des chambres où l'air pénètre de tous côtés ; privés de couvertures pour la nuit. » Constamment, les autorités de la commune se plaignent de ce

Digitized by Google

que les prisons sont toutes encombrées, que l'air en est insalubre, que les objets de literie et les nourritures laissent grandement à désirer.

Et cependant, nos prêtres, martyrs de leur fidélité à l'église, vécurent heureux, au moins durant quelque temps, dans cette affreuse détention, car ils eurent la facilité de célébrer en secret les Saints Mystères. « Cette consolation, dit l'abbé Charles, leur faisait oublier tous leurs maux ! »

A part ce soulagement tout spirituel et d'ailleurs momentané, le sort de ces prêtres innocents était véritablement intolérable. Eussent-ils été les plus coupables d'entre les criminels, la plus vulgaire humanité exigeait cependant qu'on les traitât en *hommes* et non « en vil bétail », pour employer l'expression de l'un d'eux. Mais peut-être leur situation était-elle ignorée du Gouvernement de la République? Nullement, car les rapports officiels des commissions locales, auxquels nous venons d'emprunter quelques extraits, les réclamations et les suppliques des détenus, apostillées par les autorités révolutionnaires, prouvent abondamment que cet état de choses était non seulement connu, mais voulu.

Un prêtre de Douai, le Père Englebert-Joseph de la Croix, jésuite, âgé de 76 ans et détenu depuis vingt huit mois aux Ecossais, avait, durant cette détention, perdu un pied par la gangrène, à la suite d'une terrible maladie. Hors d'état de se suffire à lui-même, dans l'impossibilité complète de se mouvoir, dénué de toutes ressources, il adressa à la municipalité de Douai une demande de secours. On lui répondit par une fin de non-recevoir.

Quant aux prêtres détenus dans leur domicile ils étaient traités avec une égale rigueur. Un pauvre carme

Digitized by Google

chaussé, Pierre Marchant, connu sous le nom de Père Simon, plus que septuagénaire et atteint d'une hernie inguinale et de rhumatismes, demanda à la municipalité l'autorisation « de se promener un peu, ne fût-ce qu'un jour sur six, dans un quartier à déterminer. » Sa pétition fut rejetée.

Cette situation si pénible, si inhumaine, « en regard de laquelle la mort paraissait un sort heureux » dura, pour la plupart de nos prêtres, non seulement des mois, mais des années.

Au couvent de Sainte-Catherine de Sienne, quarante-six prêtres, presque tous d'un âge avancé, subirent ces tourments jusqu'au 9 mars 1795. A cette date, un arrêté du comité de sûreté générale ordonna leur mise en liberté. Douze d'entre eux figurent cependant encore après cette époque avec MM. Bourgeois, Lallemand, Berteaux, Ainsy, Collard et Jérôme Gobert, sur les listes des détenus de la maison des Ecossais, ou des prêtres transférés en leur domicile pour y tenir réclusion.

Pour d'autres, la détention fut plus prolongée encore. Dix-neuf des prêtres incarcérés aux Ecossais ne virent s'ouvrir les portes de leur prison que le 24 avril 1804 (1).

(1) Voici, d'après le journal de l'abbé Charles, la liste des prêtres qui furent incarcérés aux Ecossais depuis le 16 septembre 1797 jusqu'au 1er janvier 1800. Nous citons seulement les noms qui intéressent la Flandre-Wallonne et nous avertissons le lecteur que nous n'avons pu vérifier cette liste dans toutes ses parties :

Balenghien, missionnaire de Nomain. — Barbieux, vicaire de S. Piat de Tournai, missionnaire à Lille, déporté à Oleron, sorti. — Belleu, prêtre des Irlandais, sorti. — Besse, curé de Sainghin, sorti. — Bouchart, curé de Wazemmes, déporté à la Guyane. — Bourgois, chapelain de S. Pierre, à Douai, sorti. — Castel, missionnaire d'Attiches, sorti. — Corroyer, chapelain de Saint-Pierre, à Lille, sorti. — Corroyer, ex-minime, frère du précédent, sorti. — Danger, capucin d'Orchies, sorti. — Dautricourt, chapelain de Seclin, missionnaire, sorti. — Decarpentry, récollet de Namur, missionnaire de Brillon, sorti. — Delattre, croisier de Lannoy. — Deleberghe, curé de Gondecourt, sorti. — Delory, horiste de S. Etienne, à Lille, sorti. — Desbonnet, curé d'Esquermes, sorti. —

Digitized by Google

Nous nous sommes étendu assez longuement au sujet des prisons départementales de Douai, parce qu'elles virent passer dans leur triste séjour le plus grand nombre de nos prêtres condamnés à la réclusion ; mais il faut remarquer que malgré leur multiplicité et leur encombrement, elles ne purent les contenir tous. Nous avons parlé plus haut des prêtres Anglais résidant à Douai : ils eurent à subir une longue détention à la citadelle de **Doullens.** Rien de plus douloureusement palpitant d'intérêt que le récit de leurs souffrances écrit par l'un d'eux, M. Joseph Hogdson, vice-président et professeur de théologie du collège anglais de Douai (1). Citons en quelques passages, regrettant de ne pouvoir en donner entièrement la traduction.

Ces infortunés, au nombre de soixante-trois, dont quarante-sept Anglais, quittèrent Douai le 16 octobre 1793. A leur passage à Arras, ils furent abreuvés d'insultes par la populace et conduits sur la place même où était

Dom Etienne, religieux de S. Amand, sorti. — Duberon, horiste de S. Etienne, à Lille, sorti. — Dubois, missionnaire de Comines, mort. — Ducoulombier, chanoine de S Pierre de Lille, infirme, mort. — Duriez, curé du fort de Scarpe, sorti. — Duriez, missionnaire de Comines, déporté à Rochefort. — Dusart, chapelain de S. Pierre de Lille, infirme, mort.— Grincourt, horiste de Ste Catherine de Lille, mort. — Haltés, chapelain de S. Pierre de Lille, mort. — Hoël, vicaire de Nomain, missionnaire, fusillé. — Hornin, clerc de S. Maurice à Lille, déporté à Oleron. - Lamotte, vicaire de Templeuve en-Dossemer, déporté à Rochefort. — Lemaire, curé constitutionnel de Sainghin-en-Mélantois, sorti. — Loise, chanoine de Seclin, sorti. — Lucas, curé de Lallaing, doyen de chrétienté, déporté à Rochefort. — Marchand, prieur des Carmes de Douai, sorti. — Mascret, prévot de Marchiennes, sorti. — Morel, vicaire de S. Jacques à Tournai, missionnaire à Lille, sorti. — Pau, secrétaire de S. Pierre de Lille, sorti. — Pochet, curé de S. Amé de Douai, mort. — Thierry, carme de Lille.— L'intrus de Toufflers. mort. — Vanacker, chanoine de S. Pierre de Douai, sorti. — Vanhove, curé de Radinghem, sorti. — Wacrenier, chanoine de S. Pierre à Lille, mort.

(1) Hogdson, *Seizure of the english college*, dans le *Catholic Magazine and review*, 1831. — Dancoisne, *Mémoire sur les établissements religieux de Douai*, dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai*, t. XIV, *Le collège Anglais de Douai pendant la Révolution*. — Deramecourt, *Le clergé d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 219.

Digitized by Google

dressée la guillotine, comme si on eût voulu leur indiquer par là le sort qu'on leur réservait. A Doullens on les enferma d'abord dans une casemate, sous le rempart, et ils n'eurent pour lit de repos que de la paille achetée par eux à huit sous la botte. On les transféra quelque temps après dans les greniers du château, où ils s'installèrent tant bien que mal, sur la paille encore, et vécurent dans l'étude, la prière et la souffrance.

Et cependant, par une permission spéciale de la divine Providence, ils parvinrent, dans ce grenier et en pleine Terreur, à célébrer plusieurs fois le Saint-Sacrifice, au prix de précautions infinies et au milieu d'ineffables angoisses.

Au moment même où les gendarmes arrivaient à Equerchin, écrit M. Hogdson, nous avions réussi à cacher un calice, une pierre consacrée, un certain nombre de pains d'autel et un ornement complet et le tout put arriver à Doullens sans avoir attiré l'attention de nos persécuteurs. Même dans notre prison nous pûmes dire la sainte Messe et trois fois au moins nous offrîmes ce divin sacrifice dans des circonstances qui rappelaient les catacombes. Notre première chambre était placée au-dessus de la chambre à coucher du sergent Cromwell. Se lever plus tôt qu'à l'ordinaire eût été lui déplaire et peut-être même exciter ses soupçons, car il eût été difficile à quarante-sept personnes de se lever sans faire quelque bruit. On verra plus loin comment nous tournâmes la difficulté. Nous étions en quête d'une table sur laquelle nous puissions mettre la pierre et les nappes d'autel. La nécessité, mère des inventions, nous fit imaginer un autel d'un genre nouveau. Nous avions apporté avec nous le panier du boulanger. Nous

Digitized by Google

le plaçâmes sur son côté le plus large, pour qu'il se trouvât à hauteur convenable ; nous le mîmes sur des malles sous le manteau de la cheminée. Puis ayant détaché l'une des fenêtres, nous la plaçâmes au-dessus du panier. Un drap recouvrit le tout et fit l'effet de garniture. La place de l'unique carreau de la fenêtre fut destinée à recevoir la pierre d'autel. La pierre, les nappes, le calice, le crucifix, le missel, les burettes, les ornements, les cierges furent disposés en un instant Nous nous étions habillés avec le moins de bruit possible ; nous entendîmes la messe à genoux sur notre lit. Nous eûmes ainsi la consolation d'entendre trois fois la messe dans notre première prison : un dimanche, le jour de la Toussaint et celui des Morts. Un seul étranger y assista : c'était un Douaisien d'une grande piété que nous avions mis dans notre secret. Avec quelle clairvoyance le célèbre abbé Maury ne lisait-il pas dans l'avenir quand, arrachant les masques dont se couvraient les prétendus réformateurs des abus, il annonçait que non seulement la religion serait dépouillée de son antique splendeur, mais que bientôt elle serait obligée de chercher un asile au fond des retraites les plus sombres et les plus impénétrables !

Le 4 novembre on changea l'installation des prisonniers que l'on fit descendre au rez-de-chaussée. « Il était divisé en deux chambres, dit encore M. Hogdson ; elles étaient planchéiées l'une et l'autre et communiquaient au moyen d'une porte à deux battants. Chaque chambre avait son foyer et l'une d'elles avait comme dépendance un petit cabinet ; dans un coin de ce cabinet était un four avec deux fourneaux, au moyen desquels nous pouvions, nous dit-on, faire notre cuisine, ou, du moins, tenir chaud ce qui aurait été préparé à l'extérieur ; mais nous en fîmes un usage tout différent : ce fut

Digitized by Google

notre autel et, pendant plusieurs mois, nous eûmes la consolation d'y entendre la messe tous les dimanches et les jours de fêtes. »

N'eût été la tristesse des temps et le spectacle des actes d'impiété sacrilège qu'ils avaient sous les yeux, ces prêtres, si courageusement fidèles, se fussent estimés heureux dans leur cruelle et injuste détention : ne souffraient-ils pas pour l'amour de Celui auquel ils avaient consacré leur vie et leurs souffrances mêmes ne disparaissaient-elles pas par la présence du Bon Maître au milieu d'eux et surtout dans leur cœur ?

Comme nous l'avons dit, les prêtres anglais furent détenus à Doullens l'espace de treize mois, au bout desquels ils furent transférés à la maison d'arrêt du collège des Irlandais de Douai, où leur détention se prolongea encore plusieurs mois.

Un certain nombre de nos prêtres Wallons se trouvaient aussi détenus aux prisons d'**Arras,** dont M. l'abbé Deramecourt a tracé le triste tableau. On les avait placés surtout aux prisons du Vivier et des Capucins : ils y étaient non seulement soumis au cruel régime dont nous avons donné un aperçu, mais encore à de fréquentes perquisitions dont la brutalité des commissaires aggravait encore la rigueur. Ils avaient enfin, pour mettre le comble à leurs angoisses et à leurs souffrances, le voisinage de la guillotine établie à demeure sur la place d'Arras par le féroce Le Bon et dont ils pouvaient, de leur prison, compter les lugubres exécutions.

Dans les deux listes officielles, citées par M. Deramecourt, nous relevons les noms suivants : Gilles Delesalle, natif de Marcq-en-Barœul, 75 ans, ex-chanoine de Lillers ; Jean-Baptiste Maniez, ex-jésuite Wallon,

Digitized by Google

résidant à Beuvry depuis vingt ans; Guillaume-Joseph Vanescoute, natif de La Bassée, 57 ans, ex-religieux de Dommartin, ex-curé de Verchin, canton de Fruges; Louis-Séraphin Desmarquoi, natif d'Aire, 49 ans, chartreux de la Boutillerie; Philippe Théret, natif d'Aire, 62 ans, ex-capucin à Orchies; Jean-Baptiste Roussel, ex-dominicain de Lille; Vindicien-Joseph Pinguet, ex-chartreux de la Boutillerie; Eloi-Constant Marion, chartreux du même couvent. Cette nomenclature n'est cependant pas complète pour nos prêtres Wallons.

M. Paris, dans sa remarquable *Histoire de Joseph Lebon,* cite les mêmes noms. Les documents qu'il publie nous apprennent de plus que le chartreux Eloy-Constant Marion mourut durant sa détention, âgé de 63 ans et que les Pères Desmarquoi, Pinguet, Roussel et Théret furent libérés en février et mars 1795. Parmi les suspects détenus à Arras, pendant la Terreur, M. Paris cite encore : M. Bouchart, curé de Wazemmes; M. Douai, prêtre de Lille; M. Dubois, curé constitutionnel de Pérenchies et les deux sœurs Elisabeth et Barbe Duchastel, religieuses de l'abbaye de Flines, âgées la première de 63 ans, la seconde de 60 ans.

Nous devons enfin mentionner la prison si tristement célèbre de **Cambrai.** C'était une petite caserne appelée le *Carré de Paille.* Quoique destinée plus spécialement aux prêtres fidèles de la région, cette prison « donna asile » à plusieurs prêtres et religieux Wallons. Le nombre de ses « pensionnaires » s'élevait à environ cinq cents. On les avait vu arriver dans le dénûment le plus complet sur la grand'place de Cambrai, où les huées de la populace les avaient accueillis. L'infâme Carra, qui dominait alors en cette ville, voulait les faire mitrailler; un reste d'humanité des Cambrésiens l'emporta sur la férocité du proconsul qui avait donné

Digitized by Google

ces ordres de mort. Mais ce fut au milieu des vociférations, des sarcasmes, des violences de tout genre, au chant de couplets révolutionnaires et au son des violons, qu'on alla entasser ces infortunés dans les sombres chambrées de la petite caserne. Toute communication avec le dehors leur fut interdite et des canons furent braqués devant le *Carré de Paille*. Le surlendemain, placés deux à deux au milieu d'une double haie de soldats, ils furent transférés dans les cloîtres de l'abbaye Saint Aubert, où les canons les accompagnèrent (1). Un certain nombre de ces prêtres moururent, durant leur détention, par suite des fatigues, des privations et des mauvais traitements qu'ils eurent à subir ; d'autres ne sortirent de leur prison que pour être conduits en exil ou même pour marcher à l'échafaud ; les autres, après de longues souffrances, furent remis en liberté, emportant pour la plupart avec eux un triste cortège d'infirmités ou de maladies qui devaient abréger leurs jours.

II.

Les Exilés.

Lorsqu'il n'y eut plus, pour nos prêtres restés fidèles, que la prison à attendre, la déportation ou l'échafaud, le plus grand nombre d'entre ceux qui purent se dérober aux perquisitions et aux poursuites de leurs ennemis, prirent le chemin de l'exil.

Nous pouvons distinguer trois principaux centres de cette émigration de notre clergé : la Belgique, l'Alle-

(1) L'abbé Destombes, *Histoire de l'église de Cambrai*, dans *la Semaine Religieuse du diocèse de Cambrai*, année 1888, p. 790.

Digitized by Google

magne et tout spécialement l'hospitalière Westphalie, et l'Angleterre. Mais partout c'était l'exil, c'est-à-dire l'éloignement de la patrie, de la paroisse, de la famille, de tout ce qui est cher au cœur du prêtre ; partout c'était la pauvreté, le denûment le plus complet parfois, l'inquiétude, la tristesse, la souffrance toujours.

O années de l'émigration, s'écrie le biographe de l'un de ces exilés, années de larmes et d'angoisses pour nos vénérables prêtres, mais aussi les plus nobles et les plus belles de leur vie ! Le souvenir en sera immortel ; et le ciel en a compté tous les instants pour en former une couronne de pierres précieuses qui brillera éternellement sur le front de ces nouveaux confesseurs ! (1)

En Belgique.

Une notable partie des paroisses de la Flandre Wallonne appartenait, au moment de la révolution, au diocèse de Tournai. La ville épiscopale et toute la région voisine jusqu'à nos frontières devinrent donc un centre d'attraction pour les prêtres de ces paroisses, obligés de retirer et de céder, en vertu des décrets, leur place aux membres du clergé constitutionnel.

A Tournai se trouvaient en effet leur évêque et leurs supérieurs ecclésiastiques et auprès d'eux les expulsés devaient trouver non seulement un asile, mais des conseils et des guides. A Tournai se trouvait aussi Mgr de Conzié, évêque d'Arras, de la juridiction duquel relevaient aussi de nombreuses paroisses de la Flandre-Wallonne.

(1) L'abbé Dehaene, *J.-B. Delancey, doyen d'Hazebrouck.*

Digitized by Google

Un peu plus loin dans la Belgique, à Ypres, s'était retiré Mgr Asseline, évêque de Boulogne, qui y fit même plusieurs ordinations de prêtres de son diocèse et des diocèses voisins.

On comprend donc aisément que cette partie de la Belgique dût attirer plus spécialement nos prêtres Wallons et leurs confrères d'Artois. Le nombre de ces émigrés, qui s'échelonnèrent le long de la frontière de France, était considérable. Pour n'en donner qu'une idée, remarquons que le seul catalogue de la ville, paroisse foraine et châtellenie de Warneton en comptait 135. Le Châtellenie de Courtrai en avait reçu presque autant.

Aussi longtemps que les événements le leur permirent, nos prêtres demeurèrent ainsi à proximité de la frontière. Sans doute, on peut donner comme raison à ce séjour si rapproché de nous, les illusions que la plupart d'entre eux avaient conservées sur la durée de l'exil, puisque plusieurs n'avaient même pas emporté tous les volumes de leur bréviaire. On peut dire aussi qu'ils étaient désireux de rester ainsi plus facilement en communication avec leurs parents et leurs amis de France et que d'ailleurs ils avaient trouvé en Belgique une hospitalité facile et généreuse. Mais pour un grand nombre de ces prêtres courageux et fidèles, un sentiment plus élevé avait présidé au choix de leur retraite. Dévoués par vocation et par amour au salut de leurs ouailles, ils ne se considéraient aucunement déchargés de leurs fonctions et de leurs responsabilités par les prescriptions des lois impies auxquelles leur conscience ne pouvait se soumettre ; obligés de s'éloigner de leurs paroisses, curés et vicaires attendaient avec impatience le moment de reprendre leur ministère. En tous cas, soumis à leur évêque, ils s'étaient rendus près de lui pour recevoir ses ordres et suivre ses conseils. Et c'est ainsi que l'on vit surgir cette pléiade

Digitized by Google

d'apôtres, d'infatigables missionnaires, dont nous avons parlé plus haut, et qui rayonnaient de Tournai et des villes et villages de la frontière, jusqu'aux extrémités de la Flandre-Wallonne et quelquefois même au delà.

Ceux qui ne furent pas employés à ce périlleux apostolat, remplirent, de concert avec leurs confrères belges, de plus paisibles ministères, ou bien passèrent les jours de leur exil dans la retraite, la prière et la pratique des vertus de leur état.

Mais bientôt la Belgique même ne leur offrit plus un asile assez sûr. Les vicissitudes de la guerre, l'approche des armées françaises qui venaient annexer et révolutionner ce pays, piller et profaner les couvents et les églises et « donner au peuple belge le goût de la liberté », forcèrent nos prêtres à reculer jusqu'au fond de la Hollande et de l'Allemagne.

Leur séjour en Belgique n'avait donc été qu'une étape sur le douloureux chemin de l'exil.

En Allemagne.

Si nos prêtres fidèles cédèrent au flot destructeur de la Révolution, ce ne fut que pour n'en être point engloutis. Aussi lui disputaient-ils le terrain en quelque sorte pied à pied. Et c'est ainsi que, tantôt s'avançant, tantôt revenant sur leurs pas, ils arrivèrent en Allemagne, surtout dans la province de la Westphalie, contrée hospitalière et bénie entre toutes les autres, limite la plus éloignée assignée par la Providence à leur course errante.

Mgr de Rohan, dernier archevêque de Cambrai, avait, ainsi que plusieurs de ses collègues, fixé sa résidence à Munster, surnommée la ville des évêques. La plupart de nos prêtres s'établirent dans les autres villes et dans les

Digitized by Google

villages du Cercle, où ils étaient reçus comme des hôtes envoyés de Dieu. Partout on se disputait ces pélerins sacrés. Le village de Lethmate en avait demandé et obtenu douze. Lorsqu'ils eurent été distribués entre les douze principales familles, un paysan vint, les larmes aux yeux, demander qu'on trouvât pour lui un treizième prêtre français (1). Heureux temps que celui où le déporté avait au moins le choix du lieu de sa retraite (2).

Mais qui dira les angoisses et les souffrances de ces infortunés voyageurs, durant cette longue route qui les éloignait de leur patrie? S'ils trouvaient enfin, en pays étranger, un lieu de repos où ils eussent vécu heureux, n'étaient les amertumes de l'exil, ils ne l'avaient atteint qu'après de grandes fatigues, de cruelles privations, de longs mois passés parmi les inquiétudes, les troubles, les dangers de toute sorte.

Plusieurs prêtres de notre région, des plus distingués par leur science et leur piété, se trouvèrent ainsi réunis en Westphalie. Ils établirent ensemble des conférences réglées qui avaient lieu plusieurs fois la semaine. On s'occupait, dans ces assemblées, d'Ecriture Sainte, de théologie, de la manière d'annoncer l'Evangile, de catéchiser les enfants, d'entendre les confessions, d'administrer avec fruit les autres sacrements. C'étaient là les vrais moyens de nourrir et de conserver l'esprit ecclésiastique. Aussi a-t-on vu ceux qui composaient la petite association se livrer par la suite, avec un zèle infatigable, à la sanctification et au salut de leurs frères (3).

Quelques uns s'appliquèrent en même temps à l'ins-

(1) *De la Loire aux Pyrénées*, Lille, in-8°, 1840, p. 369.

(2) Le Glay, *Cameracum christianum*, p. LXIII.

(3) L'abbé Capelle, *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai morts après 1800*, p. 332.

Digitized by Google

truction de la jeunesse. Des familles du pays, touchées de la vie exemplaire des exilés, leur confiaient l'éducation de leurs enfants, qu'ils formèrent ainsi à la science et à la vertu. Ces modestes fonctions mettaient nos prêtres en état de pourvoir à leurs besoins et même de soulager leurs compagnons d'exil qui se trouvaient dans la misère. Tous d'ailleurs saisissaient avec empressement les occasions de se rendre utiles à leurs hôtes, même par des travaux manuels, et s'efforçaient ainsi de reconnaître, dans la mesure de leurs moyens, la généreuse hospitalité qui leur permettait d'attendre, dans une paix relative, la fin de la tourmente révolutionnaire.

En Angleterre.

Monsieur l'abbé Plasse, chanoine de Clermont, a publié un très bon ouvrage sur le *Clergé français réfugié en Angleterre, pendant la révolution.*

Il distingue trois courants d'émigration : le premier, de 1792 à 1793, amène principalement les prêtres du nord-ouest de la France, qui, rapprochés des côtes de l'Angleterre, y cherchent abri et sécurité. Le second, de 1794 à 1795, fournit des proscrits du sud et de l'est, du centre et du nord, de toutes les parties de la France, et des pays voisins où les succès des armées de la Révolution forcent les pauvres prêtres traqués à quitter leur premier asile. Le troisième enfin, de 1797 à 1799, comprend les prêtres chassés de France après le 18 fructidor. En somme, on estime à dix mille le nombre des prêtres français qui vinrent, pendant le cours de la Révolution, demander un asile à l'Angleterre, et à huit mille le nombre des prêtres secourus.

Les prêtres Wallons qui s'embarquèrent à Boulogne, à Calais et à Dunkerque, pour se réfugier en Angleterre furent

Digitized by Google

beaucoup moins nombreux que les exilés dont nous avons parlé jusqu'ici. Nous en avons indiqué la raison. Appartenant en grande partie au diocèse de Tournai, ils suivirent le mouvement d'émigration de ce diocèse qui se porta surtout vers l'Allemagne. Quelques-uns cependant, attachés aux paroisses wallonnes dépendant du diocèse d'Arras, suivirent en Angleterre Mgr de Conzié, leur évêque, qui avait trouvé un asile à Londres, auprès des princes de la maison de Bourbon dont il était un des conseillers écoutés.

Nous devons le dire, la Grande Bretagne se montra non seulement hospitalière, mais charitable et généreuse envers nos prêtres. Il est vrai que les anciennes lois contre les catholiques interdisaient formellement leur culte, même privé, et que les ecclésiastiques surpris dans l'exercice de leur ministère étaient passibles d'une condamnation à mort. Mais, en 1791, moyennant une déclaration de fidélité au roi, un bill du Parlement avait accordé aux catholiques le libre exercice de leur culte, qui fut même protégé par les lois. Ce fut sous le bénéfice de ces libertés que les émigrés et les prêtres français abordèrent en Angleterre.

Tout d'abord des journaux accueillirent les proscrits par des articles hostiles qui excitèrent le bas peuple plein d'absurdes préjugés contre le *papisme*. Plusieurs attentats furent même commis contre des prêtres français, mais, hâtons-nous de le dire, de pareils crimes furent très-rares et ils ne sauraient porter atteinte au souvenir de la magnanimité de la nation anglaise ni à la reconnaissance que lui garde le clergé français.

La haute société se montra favorable à la souscription qui fut ouverte dès les premiers jours en faveur des exilés, sous l'inspiration de Mgr de la Marche et la direction de plusieurs membres du Parlement.

En septembre 1792, quatre mille prêtres étaient à Lon-

Digitized by Google

dres, à la charge de la souscription. Ce nombre, nous l'avons dit, s'éleva bientôt à huit mille. Huit mille prêtres à secourir, et cela pendant près de dix ans! Ce seul exposé donne la mesure de la générosité de la nation anglaise.

Un important document, publié par M. Plasse dans son chapitre V, prouve que le gouvernement anglais consacrait par année deux millions et demi au soulagement de nos prêtres. Il divise ainsi les ecclésiastiques réfugiés à Londres : d'abord les quatre mille à la charge de la souscription, puis les ecclésiastiques qui n'y sont pas inscrits comme ayant des ressources pécuniaires ; ceux qui étaient recueillis dans les maisons comme commensaux ; enfin un très-grand nombre vivant de leurs talents ou de leur industrie. Tous ceux en effet qui purent trouver à employer leur vie le firent sans hésiter. Les plus favorisés se livrèrent à l'enseignement ; le grand nombre exerçait les professions de tailleurs, brodeurs, horlogers, cordonniers, chapeliers, commis dans les magasins ou même ouvriers des champs. Ils surent mériter, même dans les plus humbles fonctions, le respect de ceux qui les employaient. Ils étaient en général d'humeur agréable et même gaie, ayant la paix de la conscience et le caractère de leur pays, ce caractère français plein de ressort et d'entrain. Français, ils l'étaient jusqu'aux moelles, à ce point que, tous meurtris des coups de la Révolution, chassés du sol natal, séparés de leurs familles et de leurs amis, réduits à la misère, « ils n'aimaient pas à récriminer contre leurs compatriotes persécuteurs ; » ils prononçaient le nom de France avec amour, et ne se consolaient entre eux qu'en parlant du pays. Ils puisaient surtout la résignation et la force dans les exercices de la vie chrétienne, l'assistance à des retraites spirituelles, la pratique des bonnes œuvres et des devoirs de la piété. Les prêtres furent autorisés par Mgr Douglas, évêque du district de Londres, à dire la Messe dans les maisons particulières,

Digitized by Google

puis à ouvrir des oratoires et mêmes des chapelles dans différents quartiers.

Nos exilés, tout en appréciant la générosité de l'hospitalité britannique, avaient sans cesse les yeux tournés vers la France, n'attendant qu'une occasion propice pour y rentrer. Leurs espérances furent grandes après le 9 thermidor, mais bientôt déçues.

On sait quelles alternatives de calme et de persécution marquèrent les années suivantes. A la fin de l'année 1800, 500 prêtres étaient partis pour la France. Le concordat accompagné d'une amnistie générale pour les prêtres dits réfractaires, amena le départ d'Angleterre de plus de 2.000 ecclésiastiques. Au 5 novembre 1802, il n'en restait plus que 876. La mort avait fait son œuvre dans les rangs de nos confesseurs de la foi : 1.300 avaient succombé à l'âge, aux infirmités, aux maladies, aux privations et aux profondes misères de l'exil (1).

Huit à neuf cents ecclésiastiques restèrent quelque temps encore en Angleterre, pour diverses raisons. Les uns avaient trouvé à exercer leur ministère dans des centres religieux qu'ils ne pouvaient pas quitter immédiatement; d'autres achevaient dans les familles des éducations particulières; d'autres aussi ne crurent pas devoir se soumettre au nouvel ordre de choses établi en France. (2)

(1) Voir *La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, année 1886, p. 323.

(2) Outre ceux que nous avons eu l'occasion de mentionner déjà aux chapitres III et VI, nous pouvons encore citer, parmi les prêtres wallons qui durent chercher leur salut dans l'exil : MM. Six, curé de Lompret; S. Dujardin, curé de Tressin; Leclercq, curé d'Hem; A.-J. Favier, curé d'Ascq; Discart, curé de Pont-à-Marcq; Maressal, curé d'Ostricourt, mort en émigration; Siro, curé de Mérignies; P.-C. Desmarescaux, curé de Fretin; P. Chambart, curé d'Attiches; Bauduin, curé de Mons-en-Pevèle; Et.-Jean Dorchies, curé du Mesnil; Ig.-Jean Breckevelt, curé de Beaucamps; P.-F. Fontaine, curé de Salomé; Devaux, curé de Marquillies; Taffin, curé de Fournes; J. Demaladry, curé de Frelinghien; Hennebert, curé d'Erre, mort en exil; Jacquart, curé de Nomain; J.-Ant. Prévost, curé de Landas; L.-F. Defiez, curé de Cou-

Digitized by Google

III.

Les Déportés.

La Révolution, suivant le mot d'ordre par elle reçue de la secte infâme de la Franc-Maçonnerie (1), avait résolu de « purger le pays de tous les prêtres *fanatiques.* » (lire *catholiques*). Plusieurs décrets successifs prononcèrent la peine de la déportation contre les prêtres insermentés, leur laissant vingt-quatre heures pour quitter leur district, trois jours pour se retirer hors des limites de leur département, un mois enfin pour passer la frontière de France (26 mai 1792). Ce décret parut bientôt trop doux; à la détention et à la déportation on substitua la peine de mort et les massacres commencèrent.

L'impiété ne fut pas satisfaite; un nouveau décret de déportation fut lancé contre les prêtres qui avaient survécu à ces exécutions en masse : la peine de mort dans les vingt-quatre heures était réservée à ceux qui rentreraient en France (21 avril 1793). Enfin un troisième décret, complétant la législation révolutionnaire contre les prêtres, mit le comble à la persécution : indistinctement tous les membres du clergé étaient condamnés en bloc et sans jugement préalable à la déportation et à la mort (21 et 22 octobre 1793).

tiches; Milot, curé de Sin-le-Noble; Ficheux, curé de Flines; Stanislas Decomte, né à Valenciennes, religieux de l'abbaye de Cysoing et curé de Camphin en Pevèle, mort en exil, le 31 décembre 1797, à l'âge de 77 ans, à Antoing, près de Tournai; Antoine Huet, religieux de la même abbaye, natif de Cantin, curé de Somain, mort aussi en exil dans une ville de la Saxe, etc. — Ces noms, joints à ceux que nous avons cités çà et là, chemin faisant, ne forment cependant qu'une liste incomplète.

(1) Voir : L'abbé Barruel, *Les sociétés secrètes et la Société;* le P. Deschamps, *Mémoires;* Claudio Jannet, *La Franc-Maçonnerie et la Révolution;* Leo Taxil *Les Mystères de la Franc.-Maçonnerie;* Mgr Fava, *Lettre du 9 octobre 1887 à M. Lucien Brun, président des jurisconsultes catholiques,* etc.

Digitized by Google

Désormais, selon la cynique expression du fameux Fouché, « la chasse va être donnée aux prêtres. » Sur tous les points de la France, les ministres fidèles de notre sainte religion sont poursuivis, traqués et traînés comme des criminels vers Lorient, Nantes, Bordeaux et Rochefort, ports de mer désignés pour leur embarquement. Lorient en reçut un certain nombre, mais ils furent bientôt répartis entre les trois autres ports.

A Nantes, l'on sait comment le farouche Carrier « exécuta *verticalement* le décret de déportation » par ses *noyades* tristement célèbres. Bordeaux reçut les prêtres du midi et du centre; Rochefort ceux du Nord et de l'Est (1).

Le voyage des déportés de notre pays jusqu'à **Rochefort** ne fut qu'une suite de souffrances à peine interrompues par les marques de sympathie et les secours que leur prodiguèrent quelques courageux chrétiens. A Lille, la populace se porta au devant d'eux et les salua par des rires frénétiques, des outrages, des blasphèmes et des menaces. L'administration de cette ville sévit contre eux avec une rigueur extrême : elle les fit enfermer à la prison de la Tour Saint Pierre où des geôliers inhumains leur firent souffrir toutes sortes de mauvais traitements.

De Lille, on les conduisit à Douai à la suite d'une charrette remplie de malfaiteurs qu'on envoyait aux galères. Arras et Bapaume virent leur populace se lancer contre eux, les accabler d'insultes et se disposer même à en venir à des voies de fait.

(1) Au sujet de ces derniers, M. l'abbé Manseau, curé-doyen de Saint-Martin de Ré, a publié un excellent travail intitulé : *Les Prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure*, 2 vol. in-8, Lille, Desclée, 1886. — Voir aussi dans la *Revue des questions historiques*, avril 1882 et 1883, *La déportation à l'île d'Oléron* et *La déportation à la Guyane après fructidor*, par M. Victor Pierre.

Digitized by Google

Ainsi traînés de ville en ville, sur des charrettes ouvertes, constamment exposés aux intempéries de l'air, ils arrivèrent à Rochefort où on les « parqua » dans une salle destinée d'abord à 160 prisonniers, mais dans laquelle on en entassa plus de deux cents. L'inconcevable malpropreté que les révolutionnaires voulaient convertir en instrument de mort, l'air pestilentiel qu'elle produisait, la mauvaise nourriture composée d'une petite ration de pain noir et corrompu, furent autant de tourments cruels pour nos pauvres prêtres. Mais leur vertu n'en était point ébranlée. Pour se soustraire à ces souffrances, qu'ils savaient fort bien n'être que le commencement de leurs douleurs, pour recouvrer leur liberté, ces courageux confesseurs de la foi n'avaient qu'un mot à dire ; le serment leur eût ouvert de nouveau les portes de la patrie, la voie des honneurs et des richesses. Aucun d'eux ne prononça ce mot!

Quand les prisons furent remplies, on dirigea les nouveaux arrivés vers le *Bonhomme Richard*, vieux vaisseau de ligne servant d'hôpital à 80 soldats galeux. C'est là que nos pieux prisonniers commencèrent leur vie de déportés. Beaucoup y contractèrent de cruelles maladies : un certain nombre y succombèrent.

En mars 1791, on affecta aux déportés deux navires, les *Deux Associés* et le *Washington* ; dans ces prisons flottantes, dans l'île d'Aix et dans l'île Madame, neuf cents prêtres endurèrent, pendant de longs mois, le supplice de la misère, de la faim, de la soif, du manque d'air, de la vermine et des maladies les plus cruelles. Il serait difficile de donner en quelques lignes une idée de ces souffrances : il faut lire en entier, dans l'ouvrage de l'abbé Manseau, que nous citions plus haut, ce lugubre tableau tracé de main de maître et de la plus exacte vérité.

Le 9 thermidor rendit la liberté aux suspects, mais, pour

Digitized by Google

les prêtres fidèles, la délivrance tarda encore : leurs prisons flottantes, les *pontons*, ne s'ouvrirent qu'au printemps de 1795. Six mois après, la loi du 3 brumaire les y renvoya : tous les édits de proscription contre la religion et ses ministres furent de nouveau appliqués avec la dernière rigueur par le Directoire.

En juillet 1797, les Cinq Cents et les Anciens révoquent cette odieuse législation ; prêtres et proscrits reparaissent, mais le coup d'Etat du 18 fructidor renouvelle les mesures contre le clergé réfractaire. La chasse aux prêtres recommence ; les prisons de Rochefort, seul point d'embarquement désigné, regorgent de nouveau. Mais, cette fois, « l'on débarrassera la France de cette engeance » en allant déposer les proscrits sur la terre lointaine et homicide de **Cayenne** et de **Sinnamari.**

Parmi les vaisseaux qui firent le transport de cette « cargaison » d'un nouveau genre, à travers mille dangers, tempêtes et combats contre les croisières anglaises, nous ne citerons que *La Bayonnaise* sur laquelle prirent place la plupart des prêtres Wallons déportés. Cette corvette, de 36 canons, devait prendre cent-vingt exilés. Armée dès le 12 avril 1798, elle se trouvait en rade le 17 juin et reçut, le 31 juillet, ses passagers comprenant 109 prêtres, 10 laïques et 203 hommes d'équipage.

Le commissaire chargé de l'embarquement accabla les vertueux prêtres d'insultes et d'outrages. Lorsque le commandant, Edmond Richer-Lelarge, qui, dit l'abbé Manseau, était rempli de bons sentiments, représenta à ce commissaire le mauvais état et l'insalubrité des provisions qu'il avait à bord, Robert (c'était le nom de cet homme impie, immoral, obscène) ne rougit point de lui répondre qu'elles étaient assez bonnes pour des prêtres : « Tu es chargé de la malédiction du peuple,

Digitized by Google

lui dit-il, ce que tu as à donner est plus que suffisant pour des calotins et qu'importe, au reste, combien tu en débarqueras à Cayenne ? N'y en eût-il plus que cinquante en vie, cela suffit. Ceux qui ne peuvent faire la traversée en mourront et la République en sera débarrassée. »

L'abbé Manseau ajoute que les déportés furent l'objet d'une « tolérance extrême et de soins charitables » et qu'ils jouirent, en mer, « d'une liberté illimitée ». Un peu plus loin cependant, il constate que « leur nourriture était affreusement mauvaise : biscuit pourri, viande salée et avariée, soupes parfois repoussantes. » Voici d'ailleurs un fidèle résumé de la relation d'un de nos prêtres, déporté de la *Bayonnaise* (1).

A peine les confesseurs de la foi furent-ils à bord, qu'on les fit descendre à fond de cale. Là, on indiqua à chacun d'eux le hamac qui lui était destiné. Ils furent consignés dans deux pièces que le capitaine ferma lui-même avec soin et à l'entrée desquelles il posa une garde chargée d'abattre d'un coup de sabre la tête des prisonniers qui auraient osé tenter de sortir sous quelque prétexte et pour quelque nécessité que ce fût. Les malheureux prêtres restèrent ainsi, l'espace de 24 jours, privés de la faculté de faire un pas, de se tenir debout et même de respirer l'air : ils ne sortaient que pour prendre leurs repas entre les batteries et encore quelle nourriture leur donnait-on ! Biscuit gâté, dur, rempli de vers, couvert de toiles d'araignées ; un peu de lard ou de bœuf salé mais corrompu ; ou bien des poissons qui exhalaient une odeur si fétide que le capitaine, craignant pour la santé de son équipage, les fit jeter à la mer ; ou bien encore des fèves et des pois cuits à l'eau. Et l'on mêlait par dérision à tout cela les os et les mor-

1) L'abbé Lansheere, *Notice sur l'abbé Flotteau.*

Digitized by Google

ceaux que les matelots rebutaient. Leur boisson consistait en un verre de vin et deux verres d'eau corrompue. Et pendant deux mois et demi que dura la traversée, on ne leur accorda pas le moindre adoucissement. Aussi vit-on bientôt une maladie fiévreuse et le scorbut se déclarer avec une telle violence que tous les déportés en furent attaqués et que plusieurs en moururent. Alors seulement, craignant que la peste n'éclatât à bord, on permit aux malheureux de prendre l'air entre les batteries et l'on autorisa les malades à passer la nuit dans la partie du navire qui servait d'étables aux animaux.

La *Bayonnaise* arriva en vue de Cayenne, le 29 septembre. Mais le supplice de ces martyrs n'avait été ni assez cruel ni assez long. On se complut à les laisser, dix jours encore, en butte à l'insolence de l'équipage, sous un soleil brûlant qui ne disparaissait que pour faire place à un brouillard lourd et pestifère capable à lui seul de leur enlever le peu de forces que leur avaient laissées la vermine et les maladies.

Le 9 octobre, vingt-trois prêtres malades furent débarqués et conduits à l'hôpital de Cayenne, dont le service, par une de ces inconséquences qu'on trouve dans la tyrannie et l'oppression, avait été confié par le Directoire à des religieuses hospitalières. De leur côté, les habitants et surtout les planteurs reçurent nos déportés avec la plus touchante compassion et s'efforcèrent par tous les moyens en leur pouvoir de soulager leurs maux. Mais cet accueil déplut aux agents révolutionnaires qui redoublèrent envers eux de mauvais traitements et de cruautés et finirent par les soustraire à la bienveillance des habitants en les faisant transporter

Digitized by Google

à Conanama, puis à Sinnamari, où les avaient précédés 87 déportés dont 78 prêtres de la *Bayonnaise*.

Là, leur vie fut des plus malheureuses et les souffrances qu'ils eurent à endurer eussent été capables de jeter dans le désespoir les plus robustes caractères ; mais la religion leur donna assez de forces pour supporter ce long martyr avec résignation. Ce courage cependant ne pouvait rien, dans ce séjour de désolation, contre les coups de la mort qui, chaque jour, éclaircissaient les rangs de la vaillante milice sacerdotale. (1) En moins d'un an, cent trente-huit déportés succombèrent.

Bonaparte parut enfin, qui mit un terme à la tradition jacobine ; mais ses premières faveurs furent pour les prêtres assermentés, apostats ou mariés, que leur défection n'avait pas préservés du sort commun. Les autres, les fidèles, durent leur liberté au Concordat de 1801 ; ils avaient repoussé avec indignation toute offre d'un compromis qui les eût affranchis deux ans plus tôt en les assimilant aux prêtres jureurs (2).

IV.

Les Martyrs.

Nous avons mentionné déjà quelques-unes des vic-

(1) Voir : J J. Aymé. *Déportation et Naufrage ;* — L. A. Pitou, *Voyage à Cayenne*, t. II ; — L'abbé Aubert, *Histoire de la Déportation à Cayenne ;* — Barbé-Marbois, *Journal d'un déporté non jugé*, t. I ; — Mgr Brumault de Beauregard, *Mémoires ;* — Guillon, *Les Martyrs de la Foi*, t. I.

(2) Nous donnons en terminant, comme pour les *Exilés*, la liste — certainement incomplète — des prêtres Wallons déportés : MM P. Morel, curé d'Absecon ; E.-Jos Charlet, curé de Roncq ; Jac. Frattez, curé d'Halluin ; Lorthiois, curé de Forest ; Caillet, curé de Ronchin ; J.-Aug. Ochin, curé de Faches ; Duchatel, curé de Sainghin-en-Mélantois ; Rouzé, curé de Mouchin ; Soyez curé de Genech ; L Desbonnez, curé de Cysoing ; A.-F. Rogez, curé de Co-

Digitized by Google

times de la révolution. Hâtons-nous de dire que la Flandre-Wallonne fut préservée, au moins en partie, de la Terreur sanglante. Elle vit sans doute les échafauds se dresser à Lille et à Douai, mais la guillotine n'y fut pas installée pour ainsi dire en permanence comme à Arras, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres villes.

Quand le féroce Lebon avait voulu faire usage des pouvoirs qui lui avaient été confiés pour le département du Nord, Florent Guyot, en mission à Lille, avait tout simplement suspendu son arrêté. Après « ce pas de clerc » (comme il le qualifia lui-même) Lebon recula prudemment : il demanda même au comité de Salut public qu'on « le débarrassât de ce département du Nord où il n'entendait rien. »

A **Lille,** un seul prêtre, à notre connaissance, fut mis à mort par la hache révolutionnaire. C'est l'abbé Nys, dont nous avons parlé plus haut. Mais les tribunaux de Paris et ceux de la province suppléèrent à ce que celui de Lille pouvait laisser à désirer. Dans la lamentable liste de leurs victimes, nous comptons, pour le département du Nord, environ cent-cinquante noms, parmi lesquels nous trouvons ceux de deux prêtres, l'un, nommé Bernard, condamné comme réfractaire par le tribunal de la Vienne; l'autre, du nom de Roquefeuille, trésorier du « ci-devant » chapitre de Saint-Pierre de Lille, condamné pour un motif semblable.

A **Douai**, il y eut davantage de victimes. Les portes

brieux ; Francomme, curé de Bouvines ; Dugauquier, curé de Bourghelles ; P.-I.. Jacquart, curé de Templeuve ; J.-J. Vandeville, curé de Warlaing; X.-F.-Jos. Mollet, curé de l'Ecluse ; J.-B. Flament, curé de Cantin ; Lucas, curé de Lallaing. On doit ajouter à cette liste les noms que nous avons eu occasion de citer aux chapitres précédents.

Digitized by Google

des prisons s'ouvraient, de temps à autre ; mais ce n'était pas pour rendre la liberté aux malheureux détenus que l'on appelait : c'était au contraire pour les conduire à la mort. « Chaque jour, dit l'abbé Charles, dans la relation que nous avons citée, on en voyait périr par la fusillade et la guillotine ». Il cite, entre autres, M. Hoël, vicaire de Nomain, et M. Lempereur, prieur de Maroilles, qui furent fusillés.

Au sujet de ce dernier, le biographe de l'abbé Joseph-Constant Rousseau, ancien religieux de ce monastère, mort plus tard curé de Gœulzin, rapporte le trait suivant : « M. Rousseau apprend qu'un des supérieurs de son monastère est enfermé dans la prison de Douai, menacé chaque jour du sort réservé à tous ceux qui avaient alors ou un nom ou une conscience. La condamnation est même déjà portée. M. Rousseau quitte Cambrai à l'instant, arrive à Douai, et sous l'habit d'un marchand de balais, la charge sur le dos, il se présente à la prison où il a le bonheur d'être admis ; bientôt il est auprès de son digne prieur. Mais il faut comprimer les émotions violentes qu'éprouvent ces deux cœurs : toute manifestation ferait deux victimes pour une ! Sous la forme d'une conversation ordinaire et commune, l'enfant dévoué prépare son père spirituel à la mort et le laisse plein de résignation, de courage et d'admiration. Le lendemain, le vieillard était passé par les armes ».

En dehors de la Flandre-Wallonne, mais dans les limites du département du Nord, nous avons à signaler, parmi les martyrs de la terreur, plusieurs prêtres et religieux Wallons.

A Cambrai, ces meurtres commis au nom d'une prétendue légalité et après un semblant de jugement, eurent lieu dès l'arrivée en cette ville de Joseph Lebon qui dressa

Digitized by Google

« sa sainte guillotine » sur la grand'place. A Valenciennes, ils n'eurent lieu qu'un peu plus tard, après la reprise de la ville par les Français sur les Autrichiens.

Si le nombre des victimes en général fut beaucoup plus considérable à **Cambrai**, — on en compte cent trente, — il n'y eut cependant, à notre connaissance, que trois prêtres exécutés : Noël Maillieu, religieux de Vaucelles ; Pierre-Joseph Peugnet, curé de Vitry ; François-Dominique Tranchant, chapelain à Cambrai.

A **Valenciennes**, au contraire, où le nombre des victimes fut beaucoup moindre — soixante-sept — il y eut davantage de prêtres exécutés. On en cite jusqu'à trente-sept, parmi lesquels nous ne relevons que les noms des prêtres ou religieux Wallons. Luc-Antoine Panier, natif d'Armentières, âgé de 56 ans, curé de Saint-Vast là Haut, guillotiné le 17 octobre 1794 ; le père Anchin, né à Seclin, religieux prémontré de l'abbaye de Vicoigne, curé de la paroisse de Curgies, âgé de 50 ans, exécuté le 19 du même mois ; le frère Joseph Sandeur, né à Douai, frère convers au couvent des capucins de Valenciennes, âgé de 46 ans ; le père Damase Bettremieux, né à Wattrelos, récollet de Valenciennes, âgé de 63 ans ; Denis-Benoit Selosse, né à Wambrechies, curé de Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes, âgé de 50 ans, exécuté le 23 octobre, avec les deux précédents.

Ces prêtres courageux, ainsi que leurs compagnons et les religieuses condamnées avec eux, marchèrent au supplice avec une résignation d'âme et une sérénité de visage dont quelques vieillards ont gardé le souvenir. Sur les marches de l'échafaud ils chantaient les litanies et adressaient à Dieu des prières qui attestaient la vivacité de leur croyance et qui plus d'une fois émurent jusqu'aux larmes leurs bourreaux eux-mêmes.

Digitized by Google

En dehors du département, à **Arras**, centre d'opérations de Joseph Lebon, eurent lieu aussi plusieurs exécutions que nous devons mentionner.

Le 28 pluviôse an II (16 février 1794), le tribunal révolutionnaire condamna à mort un jeune prêtre de 25 ans, Théophile Valain, né à Evin, domicilié à Douai, et Angélique Valain, sa sœur.

Parmi les chanoines du chapitre d'Arras, détenus dans diverses prisons, se trouvait François-Lamoral de Buissy, natif de Douai, âgé de 64 ans. Il avait été inculpé d'émigration. Lebon, dans son arrêté, « considérant que lui et ses collègues sont les auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre la nation, en protestant contre les décrets de l'Assemblée Nationale, sous le prétexte spécieux et perfide que la religion était compromise par leur exécution », décrète qu'ils seront traduits au tribunal révolutionnaire. La procédure ne fut pas longue. Condamnés à mort, lui et cinq de ses collègues reçurent dans un monde meilleur la récompense de leur fidélité à l'église, le dimanche 6 avril 1794, à l'heure de midi.

Le 24 du même mois, le vénérable abbé de Saint-Eloy, Jacques-Philippe Leignel, natif d'Armentières, député ordinaire des Etats en 1789, âgé de 62 ans, arrêté comme suspect, le 3 avril 1793, et son frère, Barthélemy-François, religieux de Saint-Vaast, âgé de 52 ans, furent amenés devant le tribunal révolutionnaire, sous prévention d'avoir gardé et distribué des papiers et des écrits contre-révolutionnaires, afin de pervertir l'esprit public. Ils furent condamnés et exécutés l'un et l'autre pour ce fait.

M^me^ Philippine Hannecart de Briffœil, ancienne abbesse de La Brayelle-lez-Hasnay, native de Douai et âgée de 63 ans, fut exécutée le 25 juin de la même année « pour avoir cherché à dépouiller la Nation et s'être apitoyée sur le sort des prêtres déportés ».

Digitized by Google

Cinq jours plus tard, le tribunal révolutionnaire faisait comparaître devant lui une nouvelle série de victimes. C'étaient onze prêtres et cinq religieuses, arrêtés à Ypres quelques jours auparavant, sur le chemin de l'exil. Parmi eux se trouvait Pierre-Joseph Chartrel, âgé de 59 ans, né à Lille, carme de la résidence de Saint-Omer, Henriette Debuchy, âgée de 30 ans, née à Lille, religieuse hospitalière de Comines, et Anne Vandervick, âgée de 42 ans, née à Bergues, supérieure des hospitalières de Comines.

On accumula contre ces malheureux tous les lieux communs ordinaires, hostilité au serment, distribution de libelles, prières et invocations fanatiques, secours aux émigrés. Le greffier du tribunal, Guilluy, leur posa même ces deux questions étranges : « Vivrez-vous bien en France sans roi ? » Chacun d'eux répondit : « Sans roi, oui. » Il ajouta : Vivrez-vous bien sans Pape ? » — « Sans Pape, non » répondirent-ils d'une voix unanime. Ce *non* fatal, ajoute un témoin, fut leur arrêt de mort. Quand on mena à l'échafaud ces martyrs de leur foi envers la papauté, la populace les insulta et donna à leur marche le caractère d'une procession : eux chantaient l'Office des Morts. C'était une scène des premiers siècles de l'Eglise.

« *Gloire aux victimes innocentes ! Pardon et paix à leurs bourreaux !* »

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE VIII.

La Restauration du Culte.

Tandis que le clergé schismatique, réduit à de minimes proportions, déconsidéré et mourant, s'efforçait de donner encore quelques signes de vie et d'action, les portes de la patrie se rouvraient peu à peu pour ceux qui, restés fidèles à l'unité catholique, vivaient, depuis dix ans, dans les douleurs d'un exil honorable. Accueillis de tous côtés avec une joie pieuse, ils rentraient, comme en triomphe, soit dans leurs foyers, soit dans leurs anciennes paroisses (1). « Au milieu des ruines de leurs églises, ils rappelaient à leurs fidèles qu'il est des pertes triomphantes à l'envi des victoires et que, du sein même des abaissements et des ignominies de l'Eglise, sort une gloire nouvelle, une invincible démonstration qu'elle est l'œuvre de Dieu. » Réunis au petit nombre de prêtres insermentés qui n'avaient pas quitté le pays, ces confesseurs de la foi exerçaient le saint ministère partout où on les appelait.

(1) Le Glay, *Cameracum christianum*, Introduction, p. LXIV.

Digitized by Google

Dès lors aussi, beaucoup d'anciens prêtres constitutionnels avaient retracté leur serment. Les uns, emprisonnés ou déportés avec les prêtres fidèles, avaient fini par rentrer en eux-mêmes, à la vue de la douce quiétude et de la parfaite résignation de leurs confrères ; ils avaient compris que l'attachement à leurs devoirs et à la Sainte Eglise était le principe de cette paix dont jouissaient les prêtres insermentés ; ils avaient rougi de leurs faiblesses ; ils avaient fait l'aveu le plus sincère de leurs fautes et donné, par une rétractation des plus édifiantes, la preuve de leur conversion. « Vous qui nous survivez, disaient plusieurs d'entre eux, à leurs derniers moments, aux prêtres catholiques qui les avaient absous, dites bien à nos paroissiens que nous implorons leur pardon, comme nous l'avons demandé à Dieu. » (1) Les autres, épargnés par la Révolution, mais bourrelés par les remords et touchés par la grâce du Dieu d'infinie miséricorde, avaient abjuré leurs erreurs aux pieds de leurs supérieurs ecclésiastiques et avaient été réconciliés à l'église.

Ces trois éléments, nous voulons dire les prêtres fidèles, rentrant de l'exil ou de la déportation, les missionnaires, désormais libres d'exercer leur ministère en plein jour, et les assermentés revenus de leurs égarements, concoururent à la restauration du culte catholique, dans l'ancienne Flandre-Wallonne, lorsque le Concordat l'eût rétabli officiellement.

On connaît assez les événements qui amenèrent ce grand acte de pacification religieuse, dont la négociation fut si difficile et marcha si lentement. Il fut signé le 26 messidor an X (15 juillet 1801.)

(1) L'abbé Manseau, *Les prêtres et religieux déportés*, t. I, p. 261.

Digitized by Google

Le concordat stipulait une nouvelle circonscription des évêchés, auxquels nommerait le premier consul, le Pape conférant ensuite l'institution canonique. Cette circonscription ne fut ni celle de l'ancien régime, ni celle qu'avait établie la Constitution civile du clergé. La première fut supprimée; la seconde considérée comme non avenue. Dix nouvelles églises métropolitaines et cinquante sièges épiscopaux furent créés. Pour occuper ces nouveaux sièges, Bonaparte émit, comme nous l'avons dit, l'intention de choisir douze évêques parmi les constitutionnels. Il fallut céder sur ce point comme sur plusieurs autres. De plus, le 8 juin 1802, le conseiller Portalis écrivit aux nouveaux évêques qu'ils devaient prendre un de leurs vicaires-généraux parmi les constitutionnels et que ces mêmes prêtres devaient entrer, dans la proportion du tiers au quart, dans le choix qu'ils allaient faire de leurs chanoines et de leurs curés.

On voit par là à quel prix le Souverain Pontife en fut réduit à acheter la paix avec la France.

Dans le partage des nouveaux sièges, le département du Nord forma, comme en 1791, un diocèse complet, celui de Cambrai, dans lequel étaient venues s'incorporer des portions du territoire des anciens diocèses de Cambrai, d'Arras, de Tournai, d'Ypres et même de Saint-Omer.

A la tête de ce diocèse fut placé Mgr Louis Belmas, ancien évêque constitutionnel du département de l'Aude. Le clergé assermenté n'avait jamais inspiré que de la défiance dans notre pays. Aussi, dit M. le Dr Le Glay, la nomination de Mgr Belmas parut-elle y causer un peu de mécontentement. Mais, dès le jour de son installation, il eut le mérite de disposer favorablement les esprits. Il fit choix pour cette cérémonie de six prêtres insermentés, auxquels il adjoignit seulement deux ex-constitutionnels. Le discours qu'il

Digitized by Google

prononça à Douai, le 23 janvier 1803, et qui avait pour texte les paroles du Maître : *Estote prudentes sicut serpentes et simplices sicut columbæ*, fut trouvé plein d'onction et de sagesse.

Il demanda et obtint pour vicaires-généraux, MM. François-Régis de Fontaine de Biré, dernier prévôt de Saint Géry de Cambrai, André-Joseph Chevalier, ancien professeur de théologie et chanoine de Saint-Amé de Douai, et Jean-Pierre Servois, ex-vicaire constitutionnel d'une paroisse de Paris. Son chapitre cathédral fut composé de sept chanoines titulaires : MM. de Valicourt, Colomier, Jamin d'Autteville, Antoine-Joseph Desplancq (1), Evrard, Lévrard et Daire. M. Colomier, étant mort peu de temps après, fut remplacé par M. de Muyssart, ancien chanoine de Saint-Pierre de Lille (2).

(1) Successivement préfet du Séminaire Moullart, sous-principal du Collège d'Anchin, supérieur du Séminaire de la Foi, professeur de théologie en l'Université de Douai et chanoine de Saint Pierre en la même ville.

(2) *Cameracum christianum*, Introduction, p. LXV.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 8, ligne 25 : *au lieu de* coté, *lire* côté.
P. 14, l. 23 : — cloitrées — cloîtrées.
P. 21, l. 15 : — reconnu — reconnut.
P. 25, l. 1 : — leurs couvents — leur couvent.
— note : — to al — total.
P. 27, l. 21 : — cloîtrées — cloîtrées.
— l. 28 : — existence — existence.
P. 28, l. 20 : — Lessies — Liessies.
P. 41, l. 13 : — *d'un partie — d'une partie.*
P. 42, l. 4 : — maxines — maximes.
— l. 20 : — C'était comme - C'était, comme
P. 58, l. 15 : — Prima — Primat.
P. 62, l. 13 : — de Pas-de-Calais — du Pas-de-Calais.
P. 68, note 1 : — révolutton — révolution.
P. 81, note 1 : — Armentières — Armentières.
P. 93, l. 8 : *lire :* commune et agent national en 1792.
P. 129, l. 23 : — s'accroit — s'accroît.
P. 161, l. 25 : — DOYeN — DOYEN.
P. 172, l. 2 : — lescombles — les combles

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Introduction. . . . . 5.

CHAPITRE Ier — LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. 13.

I. — Les communautés de femmes 14
II. — Les communautés d'hommes 28

CHAPITRE II. — LES PRÉLUDES DU SCHISME . . 31.

CHAPITRE III. — LE SERMENT. — LE SCHISME. . 43.

Lille. — Roubaix. — Wasquehal. — Wattrelos. — Lannoy. — Willem. — Tourcoing. — Mouveaux. — Linselles. — Bondues. — Bousbecque. — Lomme. — Haubourdin. — Annappes. — Comines. — Seclin. — Gondecourt. — Carnin. — Wattignies. — Noyelles. — La Bassée. — Armentières. — Douai. — Flines.

CHAPITRE IV. — LES ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS DU DÉPARTEMENT DU NORD . . . 57.

I. — L'évêque Primat . . . . . 57.
II. — L'évêque Schelle. . . . . 81.

CHAPITRE V. — LE CLERGÉ CONSTITUTIONNEL . 85.

Lille. — Roubaix. — Ennevelin. — Wasquehal — Wattrelos. — Lannoy. — Willem. — Annappes. — Tourcoing. — Neuville. — Bousbecque. — Linselles. — Bondues. — Comines. — Quesnoy-sur-Deûle. — — Lomme. — Haubourdin. — Wattignies. — Templemars. — Noyelles. — Armentières. — Douai. — Marchiennes. — Flines. — Raimbeaucourt. — Moncheaux. — Mons-en-Pevèle. — Raches.

CHAPITRE VI. — LE CLERGÉ RÉFRACTAIRE : LES MISSIONNAIRES . . . . . 115.

I. — Lille : *MM Saladin, Nys, Détrez, Favier, Cuille, Probin, Saint-Jean, Legrand.* 116

Digitized by Google

II. — Esquermes et Wazemmes : *MM. Desbonnet, Bouchart, Détrez, Legrand* . . . . . 126.

III. — Roubaix : *Les Pères Bulteau, Castel ; MM. Serrurier, Choisy, Lecomte, Brédart, Jean-Baptiste et Pierre-Joseph Corne* . . . . . 128.

IV. — Wattrelos : *MM Corne, Jonville* . . . . . 139.

V. — Tourcoing : *MM. Lecœuvre, Delécluse, Cuvelier, Sailly ; les Pères Delepoulle, Waroquier, Droulers.* 139.

VI. — Neuville : *MM. Wagnon, Flahaut* . . . . . 142.

VII. — Linselles : *MM. Fremaux, Delcour, Tiers, Catteau, Dujardin* . . . . . 142.

VIII. — Bousbecque : *MM. Selosse, Messéan* . . . . 144.

IX. — Lannoy : *M. Charles* . . . . . 145.

X. — Anstaing : *MM. Delebecque, Charles, Fourmentel, Chuffart, Destombes, Poutrain* . . . . . 145.

XI. — Comines : *MM. Nys, Deltour, Brédart, Décarmin, Lefranc, Bonduelle, Dubois, Leclercq, Cuvelier, Noltet, Duriez, Butin, Lahousse, Herrengt, Dujardin, Rouzé* . . . . . 149.

XII. — Wattignies, Templemars : *M. Wimille* . . . 152.

XIII. — Annœullin, Provin, Wavrin . . . . . 153.

XIV. — Quesnoy-sur-Deûle, Deûlemont : *MM. Bonduelle, Herrengt.* . . . . . 154.

XV. — Lomme : *MM. Dujardin, Lamotte, Fourmental.* 154.

XVI. — Fournes, Aubert, Illies : *M. Saint-Jean* . . . 155.

XVII. — Armentières : *Les Pères Degroux, Gruson. Linglart, Boquet, Delbolle, Broquet, Fidèle, Eusèbe ; MM. Dujardin, Paquet, Beghin, Brice, Défuge* . . . . 159.

XVIII. — Houplines : *MM. Paquet, Dujardin ; le Père Costenoble* . . . . . 165.

XIX. — Douai : *Les Pères Brelle, Nazé ; MM. Ganil, Duriez, Henry, Bardoux, Lallemand, Wiart, Goguillon ; les prêtres anglais* . . . . . 166.

CHAPITRE VII. — LE CLERGÉ RÉFRACTAIRE : LES PRISONNIERS ; LES EXILÉS ; LES DÉPORTÉS ; LES MARTYRS . . . . 177.

I. — Les Prisonniers : *à Douai ; à Doullens ; à Arras ; à Cambrai* . . . . . 178.

Digitized by Google

II. — Les Exilés : *en Belgique ; en Allemagne ; en Angleterre* . . . . . 188.

III. — Les Déportés : *Rochefort ; Cayenne ; Sinnamari ; Conanama.* . . . . . 197.

IV. — Les Martyrs : *Lille ; Douai ; Cambrai ; Valenciennes ; Arras* . . . . . 203.

CHAPITRE VIII. — LA RESTAURATION DU CULTE . 209.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

DOMAINE DU BREUCQ

ET LES

SEIGNEURS DE ROUBAIX

PAR

M. TH. LEURIDAN

MEMBRE TITULAIRE

I

La belle seigneurie vicomtière du Breucq, dont le siège était à Flers, mais dont les dépendances s'étendaient au loin, notamment à Lille et à Fives, était l'un des domaines les plus considérables de la région puisque à la fin du XIII[e] siècle, avant le démembrement qui en fit deux fiefs, sa valeur répondait à près d'un million de francs de nos jours. Parmi ses dépendances, celles qui étaient situées dans l'enceinte de Lille constituaient la pairie du Breucq, (1) où les seigneurs avaient leur hôtel.

(1) L'Echevinage de Lille, substitué à l'action du pouvoir souverain dans la ville et sa banlieue, n'y souffrait d'autre justice étrangère que la justice foncière ou basse justice. D'un autre côté, les bourgeois jouissaient chez eux d'immunités et de franchises qui exonéraient leurs personnes et leurs biens de certaines charges ; les héritages urbains, de quelque seigneurie qu'ils relevassent n'étaient pas soumis au dixième denier à la vente, don ou transport, mais au simple droit de 4 deniers d'issue dus par le vendeur sortant de propriété et

Digitized by Google

La seigneurie du Breucq a donné son nom à une noble lignée dont l'auteur était contemporain de la première croisade.

I. La Maison du Breucq, comme celle de Roubaix, remonte à un seigneur nommé Frumalde, vivant dans la seconde moitié du XI[e] siècle. On connait à ce Frumalde trois fils et une fille :

1° Hugues de *Aqua* ou du Breucq, qui va suivre ;

2° Bernard de Roubaix, mentionné dans les actes dès 1122 et qui n'existait plus en 1136 ;

3° Olivier de Bondues, cité en 1127 avec ses frères Hugues de *Alouue* et Bernard de Roubaix ;

4° Une fille mariée à Lambert Nappin, frère de Berthulf, prévôt de Saint-Donat, à Bruges, d'où Burchard, meurtrier de Charles-le-Bon.

Cette filiation ressort des documents que je vais analyser.

II. Hugues de *Aqua* paraît dans une charte datée de Lille en 1117, chargé par le comte Bauduin de déterminer les limites d'une forêt de l'abbaye de Saint-Amand (1). En étudiant de près les actes du temps, on est amené à reconnaître que ce nom de *Aqua*, traduit par de *Liaue* dans une Chronique en langue romane du XIII[e] siècle, et celui de *Bruc*, de *Bruech*

4 deniers d'entrée dus par l'acheteur prenant l'adhéritement. De sorte que toutes les enclaves, soit fiefs, arrière-fiefs ou dépendances de fiefs, quelles que fussent l'importance du fief au dehors et la condition du possesseur, étaient égales, *pares*, devant la haute juridiction des échevins lillois et devant les privilèges étendus des bourgeois, d'où le nom de *pairies*.

(1) « Sign. Hugonis de Aqua. » (Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, tome 1, p. 40.)

Digitized by Google

ou du Breucq, désignent tous deux un seul et même personnage et peut-être un seul et même lieu. Il y a, en effet, une réelle affinité entre le roman *Liaue*, l'eau, venant de *Aqua*, et le flamand *Broeck*, marais. On sait d'ailleurs que le Breucq, situé précisément sur l'eau, sur la Marque, est un fonds marécageux.

On lit au folio 35 v° d'une chronique manuscrite du XII[e] siècle, dont M. Alphonse Wauters a donné un extrait dans son opuscule intitulé : *Un épisode des Annales des communes belges. Avènement et mort du comte de Flandre Guillaume de Normandie*, que Hugues de *Aqua*, dit de *Bruc*, avait épousé la seconde sœur de Roger le Jeune, châtelain de Lille de 1098 à 1130, et de Robert, troisième prévôt de la Collégiale de Lille, la première sœur étant alliée au châtelain de Courtrai, la troisième à Roger de Landas et la quatrième à Walter de Formeseles (1).

Sous ce nom de *Aqua*, Hugues souscrit immédiatement après Roger, châtelain de Lille, son beau-frère, la charte de 1117 que je viens de citer ; il souscrit encore immédiatement après le châtelain Roger une charte de 1122, aussi datée de Lille et par laquelle le comte Charles-le-Bon déclare avoir rétabli la paix entre le dit châtelain et l'abbaye de Marchiennes. (2) Sous le nom de *Liaue* (3), Hugues, de concert avec ses

(1) « Hii plures habuerunt sorores, qui primam duxit uxorem castellanus Curtracensis Saram nomine..... secundam duxit Hugo de Aqua dictus Hugo de Bruc de quâ suscepit Rogerum militem. Terciam duxit Rogerus de Landast, quartam Walterus de Formeseles. »

(2) Archives du Nord, *Cartulaire de l'Abbaye de Marchiennes*, p. 110.

(3) Une famille de *Liauue* est représentée dans les titres de 1197, par M[e] Jakemon de Liauwe (Hautcœur, *Cartulaire de l'Abbaye de Flines*, p. 371), et en 1334, par Jean de Liauwe, bailli de Lille. (*Fonds de l'Abbaye de Loos*, n° 249).

Digitized by Google

frères Bernard de Roubaix et Olivier de Bondues livre à la justice, le dimanche 1er mai 1127, Burchard, son neveu, meurtrier du comte Charles-le-Bon.

Les assassins et leurs complices subissaient, par divers supplices, le châtiment de leur crime, mais Burchard, qui avait porté le coup mortel au comte, profitant d'un moment de confusion, était parvenu à s'évader et, accompagné d'un sien serviteur qui le guidait, avait gagné les environs de Lille. Épuisé, tourmenté par la faim, il se décida à détacher son serviteur vers la maison de son oncle Bernard de Roubaix pour lui demander un peu de nourriture. « Chiertes, dit la chronique, il estoit demenés par le » jugement droiturier de Nostre Singneur », car Bernard de Roubaix ne put se résoudre à soustraire son neveu à la justice et avertit son frère Hugues de *Liaue* de ce qui se passait. Celui-ci, après avoir pris conseil de ses frères Bernard de Roubaix et Olivier de Bondues, partagés, comme lui, entre les liens du sang et l'horreur du crime, manda au châtelain de Lille et aux bourgeois qu'ils vinssent prendre le coupable au plus tôt. A la requête de Hugues, les gens de Lille vinrent en grand nombre et emmenèrent Burchard qu'ils attachèrent à un gibet sur le marché (1).

La chronique romane de laquelle j'extrais ce passage est pour ainsi dire la traduction littérale de la narration de l'archidiacre Gualter, auteur contemporain (2); mais

(1) « *Li générations, li parole et li lignie de li lignie des comtes de Flandre,* » Chronique du milieu du XIIIe siècle, apud J. J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, T. II, p. 79.

(2) Deux historiens de la même nation, Gualter, archidiacre de Térouane, et Galbert, notaire public à Bruges, ont transmis à la postérité les circonstances de la mort de Charles-le-Bon. L'un et l'autre ne sont connus que par leur travail, mais ce travail, disent les Bénédictins de Saint-Maur, annonce des

Digitized by Google

celui-ci ne désigne pas autrement les oncles de Burchard que par les prénoms de Bernard et de Hugues, omettant Olivier de Bondues qu'il comprend néanmoins implicitement dans les termes *fratribus suis* en parlant de Hugues : « Ad domum Bernardi avunculi sui transmisit.... Bernardus vero Hugoni fratri suo hoc idem protinus nuntiavit. Hugo ergo communicato cum *fratribus suis* consilio.... (1) » La chronique des comtes de Flandre, publiée en 1643 sous le titre de *Flandria generosa* (2), est plus explicite. Elle rapporte que Burchard, s'étant évadé, tendit vers Lille où il avait trois oncles, frères de sa mère, savoir Hugues de *Alouwe* (3), Bernard de Robays et Olivier de Bondues; que ceux-ci firent avertir le châtelain et le bailli, et que le dit bailli vint avec quelques échevins dans la maison de Hugues de *Alouwe,* s'empara de Burchard et le fit mettre au pilori (4).

auteurs respectables. Tous deux, après avoir été dans la confidence intime du comte, conservaient un égal respect pour sa mémoire; tous deux avaient été témoins de la plupart des faits qu'ils rapportent, ou les tenaient, ainsi qu'ils l'assurent, de personnes dignes de foi. Tous deux, par conséquent, méritent la même créance que l'on accorde aux historiens les plus accrédités. (*Histoire littéraire de la France*, T. xi, p. 139).

(1) *Vita B. Caroli Boni auctore Gualtero, archidiacono ecclesiæ Morinorum*, apud *Acta Sanctorum*, 2 martii, p. 175 — Dom Bouquet, *Historiens des Gaules et de la France*, T. xiii, p. 344.

(2) Les savants religieux de Saint-Maur parlent de cette chronique avec beaucoup d'estime. (Tesaur. nov. anecd., T. iii, pp. 377 et 378). L'auteur de la première partie, disent-ils, a rempli les devoirs d'un excellent écrivain, parlant peu d'événements d'une époque reculée et avec plus de développements des temps plus rapprochés de lui, rejetant sans détour les récits romanesques. Cette première partie s'arrête à la mort de Guillaume de Loo qui s'était porté comme prétendant à la succession du comte Charles.

(3) Forme flamande sous laquel'e se reconnaît aisément Hugues de *Liaue*, de *Liauwe*. Despars appelle celui-ci *Vander Aleuwe* (J. J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*. T. ii, p. 79, en note). Lernutius le fait seigneur d'Halewyn : « Hugonem Alewenii toparcham. » (Apud *Acta sanctorum*, T. 1er de mars, p 175, en note) ; mais Lernutius est un poëte.

(4) « Boscardus ... evasit.... tendens Insulas ubi tres habuit avunculos, fratres matris suæ, videlicet Hugonem de Alouwe, Bernardum de Robays et Oliverum de Bondues..... Avunculi sui..., ad castellum ac ballivum mit-

Digitized by Google

Il y a dans cette dernière chronique une variante sur les autres récits : Le fugitif, parvenu à Lille, y aurait trouvé ses trois oncles à table, *ad mensam cœnantes reperit*, et les saluant humblement leur aurait demandé de le tenir caché pendant cinq jours ; ceux-ci, sans refuser ni acquiescer, l'auraient fait manger avec eux, mais auraient fait prévenir le châtelain et le bailli, et ce serait dans la maison de Hugues de *Alouwe* à Lille et non dans celle de Bernard de Roubaix que les trois frères réunis auraient livré leur neveu au bailli.

Suivant Galbert, la famille de Burchard, née dans le crime, finissait dans l'opprobre, vérifiant ainsi la parole du Seigneur : « Je suis le Seigneur votre Dieu, » un Dieu jaloux qui punit l'iniquité des pères sur les » enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération » de ceux qui le haïssent. » (1) Elle avait pour auteur un chevalier nommé Erembald, né à Furnes, de condition servile, à ce qu'il paraît. Attaché au service de Boldran, châtelain de Bruges, Erembald entretenait des relations adultères avec Dedda ou Duva, femme de son seigneur, et finit par faire périr ce dernier pour épouser sa complice et succéder à sa victime. Il eut de cette femme criminelle le prévôt Bertulphe, Désiré Haket, Wilfrid Knop, Lambert Nappin, père de Burchard, et Robert qui fut châtelain après lui. Celui-ci eut pour successeurs, comme châtelains de Bruges, son fils

tant. Ballivus pro aliquibus scabinis mittit et cum eis ad domum domini Hugonis de Alouwe venit, Boscardum capit et examinat et in pellori poni fecit per triduum. » (*Chronicon comitum Flandrensium*, apud J. J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, T. 1er, p. 88.)

(1) *Deutéronome*, chap. V, v. 9.

Digitized by Google

Gautier et ensuite son oncle Haket sous lequel eut lieu l'assassinat du comte. (1)

Or, il était arrivé que le comte Charles avait ordonné dans les terres de sa domination une enquête rigoureuse sur la condition des hommes qui appartenaient à ses domaines. Le prévôt Bertulphe et sa famille avaient mis tout en œuvre pour échapper à ses recherches. Afin d'y parvenir plus sûrement, le prévôt avait donné en mariage à des chevaliers libres ses nièces qu'il avait élevées dans sa maison, espérant que ces alliances auraient procuré la liberté à lui et aux siens ; mais un de ces chevaliers ayant appelé en combat singulier, en présence du comte, un autre chevalier de race libre, ce dernier avait repoussé le défi, prétendant que celui qui le provoquait n'était plus libre puisque selon le droit, quiconque épousait une serve devenait lui-même serf un an après le mariage. Telle avait été l'origine de la haine que la puissante famille des châtelains de Bruges avait vouée au comte Charles. Pour se soustraire au servage et prévenir sa dégradation, elle n'avait pas reculé devant l'assassinat de son souverain. (2)

En 1128, sous le nom de *Bruc*, Hugues, auquel je reviens, assiste avec son fils Roger de *Bruc* et ses deux beaux-frères, Roger, châtelain de Lille, et Robert, prévôt de la collégiale de Saint-Pierre, à une assemblée solennelle tenue à Lille, et dans laquelle le fier Roger de *Bruc* défend contre le nouveau comte, Guillaume de Normandie, l'honneur de son oncle le prévôt.

(1) *Vita B. Caroli Boni comitis Flandriæ*, apud *Acta sanctorum*, Martii tomus primus, p. 205, n° 113.

(2) *Ibidem*, p. 181, n°s 11 et 12.

Digitized by Google

Guillaume Cliton de Normandie, imposé à la Flandre par le roi Louis-le-Gros, cherchait moins à se faire aimer de ses sujets qu'à s'en faire craindre et se plaisait à exercer contre eux toutes sortes de vexations. Aussi le mécontentement régnait-il partout, non seulement dans la bourgeoisie, mais aussi parmi les ecclésiastiques dont Guillaume, d'après la vieille chronique inédite, foulait aux pieds les immunités. Il convoitait sans doute leurs richesses, car il disait qu'un clerc devait se contenter de son capuchon et du bruit des matines. (1)

En cette année 1128, les chanoines de Saint-Pierre de Lille ayant voulu asseoir une taille sur leurs tenanciers, Guillaume défendit au chapitre de la lever et aux tenanciers de la payer. Le chapitre recourut à l'intervention du roi de France et de l'archevêque de Reims qui donnèrent tort au comte. Dans l'assemblée solennelle tenue devant l'église de Saint-Pierre, les barons de Flandre déclarèrent également que les chanoines de Lille avaient les mêmes droits que les princes et que Guillaume ne pouvait les empêcher de lever une aide sur leurs sujets. Le comte, qui ne respectait ni les églises ni les clercs, irrité de l'ardeur que déployait le prévôt pour la défense des immunités du clergé, le menaça en présence de ses parents de lui raser la tonsure avec son glaive. Ce qu'entendant, Roger de *Bruc* se leva furieux et dit au comte : « Il n'est pas un homme au monde qui osât infliger un pareil outrage à mon oncle, car je le tuerais. » Le père de Roger, qui était un homme sage, lui dit, espérant calmer la colère du comte : « Mon fils, ce n'est pas à vous à prononcer de telles paroles. » — « Mon

(1) « Dicens clericum esse contentum cappâ suâ monasteriali et crepitis matutinalibus. »

Digitized by Google

père, répliqua celui-ci, quand il s'agit de venger l'honneur de mon oncle, je n'en laisse le soin à personne. » — « Roger, rugit le comte, vous me menacez ! » — « A Dieu ne plaise, Seigneur, parce que jusqu'à présent vous avez honoré mon oncle, mais sachez-le et sachent les autres qu'il n'est pas un homme au monde, je le répète, qui osât toucher à la couronne de mon oncle, car je lui abattrais la tête de mon glaive (1). » Avec de tels hommes un souverain devait nécessairement compter.

En 1132, environ, Hugues de *Brueth* (mauvaise lecture pour *Bruech)*, est présent à la donation faite par Bernard de Roubaix, son frère, d'une terre à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, de Tournai (2). En 1136, Hugues de *Aqua* est témoin d'une charte de Thierri, comte de Flandre, confirmant toutes les donations faites jusqu'à cette époque à l'église de Saint-Martin de Fives (3). Dans cette charte Hugues est cité comme fils de Frumalde et comme ayant donné au prieuré de Fives une terre près de l'église et du cimetière nécessaire à l'habitation des moines, et huit bonniers de franc-alleu dans la forêt de Barœul (4)

(1) *De insolentia Guilielmi comitis.* Extrait d'un chronique manuscrite, dans Wauters, *Un épisode*, cité plus haut.

(2) J. Vos, *Cartulaire de l'abbaye de Saint Nicolas-des-Prés*, nº 6, dans le Tome xii des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*.

(3) « S. Hugonis de Aqua. » Archives nationales, supplément du *Trésor des Chartes*, original. — Indiqué dans Tardif, *Monuments historiques, cartons des Rois*, nº 423. — Fragment dans Mirœus, T. III, p. 329, sous la fausse date 1135. — Imprimé en entier dans les *Sources de l'Histoire de Roubaix*, nº 11, d'après une copie due à la gracieuse obligeance de M. Henri Frémaux, de Lille.

(4) *Barul.* Le petit canton de Barœul, repris en 1066, dans l'acte de fondation de la Collégiale de Lille (voir *Roisin*, édition Brun-Lavainne, p. 219), s'étendait à Marcq-en-Barœul, à Wasquehal, à Flers, à Mons-en-Barœul et à Fives où l'on connaît une seigneurie appelée Maisnil-en-Barœul et où les Sires de Roubaix ont conservé jusqu'au dernier siècle leur suzeraineté sur plusieurs fiefs relevant de leur domaine. (Voir ma *Statistique féodale* dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, T. xi).

Digitized by Google

avec toute la dime de cette terre, en même temps que son neveu, Bernard II de Roubaix donnait au dit prieuré une autre terre située à Barœul et que Olivier de Bondues lui donnait un bonnier (1).

Hugues de *Aqua* ou du Breucq, mort vers 1150, avait eu de la sœur du châtelain de Lille au moins quatre fils :

1° Hugues II, qui va suivre ;

2° Roger de *Bruc*, l'ardent chevalier que l'on connait. J'ai émis la conjecture qu'il pourrait être la souche des seigneurs du Maisnil ;

3° Jean, dit frère de Hugues II et de Frumalde II ;

4° Frumalde II, dit frère de Hugues II et de Jean.

III. Hugues II de *Aqua*, de *Bruc* ou del *Broch*, dit le Jeune en 1149 probablement du vivant de son père (2), lui succéda dans le beau domaine du Breucq et fut aussi l'un des bienfaiteurs du prieuré de Fives.

En 1150, le comte Thierri, de l'assentiment de sa femme Sybille et de leur fils Philippe, donne à l'église de Saint-Martin de Fives sept bonniers de terre situés à Flers et Hellemmes que Wautier de Croix, qui les tenait de lui en fief, lui avait remis du consentement de Ledgarde, sa femme et de ses héritiers. Le comte donne aussi à la même église une partie de champ que Hugues de *Aqua* tenait de lui et qu'il lui avait remise par charité, pour augmenter la mense des frères

(1) « Terram qui circa ecclesiam et atrium, domibus et officinis ipsorum monachorum necessarium, à Hugone Frumaldi filio, eis me presente et assentiente traditam, eidem ecclesiæ perpetuo firmate possidendam concedo. Item etiam dedit eis VIII bonarios de allodio in silva de Barul cum tota decima ipsius terræ. Item Bernardus de Rosbais, prefati Hugonis nepos, eidem ecclesiæ, nostro similiter assensu, dedit pro anima patris sui Bernardi terram apud Barul jacentem .... Item Oliverus de Bondues dedit eis bonarium unum..... »

(2) « Hugo juvenis de Bruc. » (*Cartulaire de Hasnon*, f° 75. — *Collection Moreau*, T. 64, p. 114).

Digitized by Google

du monastère (1). Parmi les témoins du don de Wautier de Croix figurent Hugues II de *Aqua* et Jean, son frère ; et parmi les témoins du don de Hugues se trouvent Jean, frère de Hugues, et Frumalde II, frère de Jean (2).

L'année suivante, 1151, le même comte Thierri approuve la donation que Hugues Ier, fils de Frumalde, et Hugues II, fils du même Hugues del *Broch* (3), avaient faite à Saint-Martin de Fives d'une terre située de chaque côté de la court du prieuré, avec son eau et le manoir de Reingerus après le trépas de celui-ci, pour augmenter ladite court. La charte qui rappelle cette donation est datée de Lille et souscrite par Hugues II del *Broch* et Jean, son frère (4).

Hugues paraît comme témoin dans deux chartes sans date, mais circonscrites entre les années 1149 et 1166 ; dans la première sous le nom de *Bruech* (5), dans la seconde sous le nom de *Aqua* (6).

Hugues II, que la version romane d'un titre de 1163 appelle Hugues de *Liaue,* avait épousé une dame du nom de Mathilde qui mourut avant lui et pour le repos de laquelle il donna au prieuré de Fives, en

(1) « Instinctu karitatis ad amplitudinem mansionis fratrum illius monasterii. »

(2) « Sub testibus.... Hugo de Aqua, Johames frater ejus..... Testes de dono Hugonis ... Johannes frater Hugonis, Fromaldus frater ejus. » Imprimé dans Tardif, *Cartons des Rois*, nº 513, d'après l'original qui se trouve aux Archives Nationales, — et dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 4e série, T. x, p. 179, d'après un *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims.*

(3) « Quod Hugo filius Frumaldi atque H. filius ejusdem Hugonis del Broch dederunt me. »

(4) *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 4e série, T. x, p. 180.

(5) Archives du Nord, *Cartulaire de Saint-Amand*, T. II, 88.

(6) *Fonds de l'abbaye de Loos*, nº 8 de l'Inventaire.

Digitized by Google

cette année 1163, le tiers de la dîme de la paroisse qu'il tenait en fief du comte Thierri. « Scavoir faisons, » dit le comte, que Hughe de *Liaue,* après la mort » de Mathilde, sa femme, est venu par devers nous » et la tierce partie de la disme de Fyve que de noz » tenoit en fief, de sa france volenté, sans contrainte » nulle a rendu en noz mains, requérant et priant par » plusieurs fois qu'il nous vausissieme celle tierche » partie de disme conférer aux religieux de Saint- » Nichaise demeurant à Fyves (1). »

Je suis ici la succession qui après Hugues II amène Hellin de Bruc dont aucun titre n'indique positivement l'extraction, mais qui, si la conjecture que je développerai chemin faisant est fondée, pourrait être un cadet de la Maison du Maisnil ayant épousé l'héritière du Breucq.

IV. Hellin de *Bruc* est cité en 1174 dans un acte de l'abbaye de Loos (2). En 1179, Hellin de *Bruech*, du consentement de Sarra, son épouse, échange cinq bonniers de terre qu'il tenait en fief du comte Philippe près de la villa de Fives contre la terre de L'Anglée que l'église de Saint-Martin possédait à Marcq (3).

Sarra mourut avant 1190 ; Hellin de *Brech*, du consentement de Pierre, son fils, de Hadevide et de Gelvide, ses filles, donna aux religieux de Fives un bonnier de terre et plus à charge par eux de célébrer tous les jours, en leur monastère, une messe pour le repos de la dite Sarra, sa femme, qui, de son

(1) Archives du Nord, *Cartulaire de Fives*, nº 17.

(2) Nº 8 de l'Inventaire.

(3) *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 4e série, T. x, p. 189, d'après le *Cartulaire de Saint-Nicaise.*

Digitized by Google

vivant, avait déjà donné à cette fin un demi-muid de froment et six chapons à prendre, chaque année, sur les fonds propres du Breucq à Walencamp : « De propriis allodiis de Brech apud Vualencamp (1). »

Ces mots : *de propriis allodiis de Brech* sont déjà une présomption que le domaine du Breucq était l'héritage de Sarra qui en dispose comme de son patrimoine ; l'*allodium*, l'alleu a encore ici l'acception des premiers temps et signifie non la terre libre de toute dépendance féodale, mais la terre patrimoniale.

V. Pierre du *Brucch*, chevalier, fils d'Hellin et de Sarra, souscrit en décembre 1199, une charte de la reine Mathilde, adjugeant à l'abbaye de Bergues la dîme de Hoymille (2). Le 19 avril 1200, Pierre, seigneur du *Bruech*, chevalier, du consentement de Béatrix, sa femme, et de Péronne, sa fille, épouse de Gérard de Marbais, investit le prieuré de Fives d'une dîme vendue audit prieuré par Jean Du Boussoit, chevalier (3).

Dans ces siècles de foi et de soumission religieuse, il n'était pas rare de voir des seigneurs, saisis enfin d'une terreur salutaire, racheter, par une réparation spontanée, leurs injustices et leurs violences. En 1201, Pierre del *Bruec* s'était oublié contre le prieuré de Fives, mais il avait fait aussitôt amende honorable dans l'église, en présence de Marcel, abbé de Cysoing. Le prélat rapporte, dans la charte qui constate ce fait,

(1) *Ibidem*, p. 185, sous la date « 1160 environ. » date évidemment impossible puisque Sarra, comme on vient de le voir, vivait encore dix-neuf ans après. Elle est circonscrite entre les années 1179 et 1190, fin du règne de Philippe d'Alsace duquel l'acte émane.

(2) Le P. Alex. Pruvost, *Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc*, pp. 165 et 180.

(3) Archives du Nord, *Cartulaire de Fives*, n° 2.

Digitized by Google

cette année [illegible]rre de *Bruc,* pour un motif bien qu'il tenait [illegible] tournoi donné dans les environs » dit le [illegible] emporté contre l'abbé de Saint- » de M[illegible]ché violemment les clefs des mains » et [illegible]rateur de la Maison de Fives et fait occuper » [illegible] cette maison par un sien serviteur ; mais » [illegible] à lui, il avait reconnu avec une grande [illegible] devant l'autel, en présence de chevaliers et [illegible] hommes, avoir fait une grave injure à l'église [illegible] ; qu'il n'avait aucun droit d'avouerie sur cette [illegible], n'y pouvant rien prétendre que de l'amour et [illegible] bonne volonté des religieux ; qu'enfin, il était repentant de son action (1).

Pierre del *Bruech* est choisi, en 1204, par la reine Mathilde comme l'un des arbitres dans le procès de l'abbé de Marchiennes contre son avoué Amand (2). En décembre 1205, Pierre et Guillaume de *Bruech* assistent la dite reine Mathilde donnant à l'abbaye de Bergues une terre sise à Dunkerque (3).

En 1206, Pierre de *Bruco* et Béatrix, sa femme, fondent une chapellenie dans un oratoire qu'ils avaient bâti près de leur maison du Breucq et y établissent un prêtre pour y célébrer chaque jour la messe à leur intention et à celle de leurs prédécesseurs. Ils donnent à cette fin six gerbes de toute la dîme de Templemars, une part de la petite dîme de Le Mare, un muid de froment sur un bonnier et demi à Flers, 20

(1) *Cartulaire de Fives*, n° 13. — Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 4e série, T. x, pp. 194 et 195.

(2) *Fonds de Marchiennes*, original.

(3) Le P. Alex. Pruvost, *Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Bergues Saint-Winoc*, p. 182.

Digitized by Google

Flandre sur le pré du Quesne, *de Quercu*, 20 [illegible]lée et la terre entourée d'eau où était la [illegible]. Le curé de Flers donne son consentement [illegible]lation à la condition que, aux grandes fêtes [illegible] année, les fondateurs assisteraient avec leur maison aux offices de la paroisse et que, ces jours-là, le chapelain aiderait le pasteur dans son ministère (2). Cinq siècles plus tard, cette chapelle aura son histoire dans les troubles du Jansénisme.

Le 11 avril 1211, Pierre, chevalier, seigneur du *Broeucq*, et Béatrix, sa femme, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs enfants et prédécesseurs, donnent en aumône au prieuré de Fives un muid de froment à prendre sur leur terre et seigneurie du Plouich près le Fau de Walencamp (3).

Le 3 février 1216 (v. st.), cinq chevaliers, Pierre de *Bruco*, Jean del Biés, Bauduin de Bondues, Hugues de Lomme et Robert d'Anetières, se portent cautions pour Julienne de Turri, veuve de Bernard de Roubaix, vendant une rente au chapitre de Saint-Pierre de Lille. A la demande des chevaliers, Pierre de *Bruco*, en leur nom et au sien, munit cet engagement de son sceau (4). Le 10 du même mois, trois chevaliers, Pierre del Maisnil, Roger de Pérenchies et Gérard *Li Sos* de Bondues, se joignent aux premiers comme cautions.

(1) *Cartulaire de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille*, dit *Decanus*, f° 54, v°.

(2) Jacques Le Groux, *Summa Statutorum synodalium.... Tornacensium*, XCVIII.

(3) Archives du Nord, *Cartulaire de Fives*, n° 13.

(4) *Ibidem*, *Fonds de Saint-Pierre de Lille*, original dont le sceau est perdu.

Digitized by Google

Pour lui et ses compagnons Pierre del Maisnil munit de son sceau ces lettres d'engagement (1).

Dans le même mois de février 1216 (v. st.), Pierre de *Brucco* fait connaître que *Yderus de Holebecca* a donné aux frères de la Milice du Temple la dîme qu'il avait dans la paroisse de Roncq et qu'il tenait de Thierri de *Waskehal* et de Didèle, son épouse. Pierre de *Brucco* donne son consentement à ce don comme suzerain, ainsi que Béatrix, son épouse et Péronne, sa fille aînée (2).

En 1219, Pierre, seigneur du *Broc*, fait une donation de dîme à l'église de Tournai. Son écu figure un plein à un franc quartier. + *Sigillum Petri del Broc ;* contre-sceau : *Secretum Petri du Broc* (3). Ces armes, *le plein au franc quartier*, sont précisément celles des du Maisnil, et c'est aussi sur ce fait, appuyé par la similitude des prénoms : Hellin, Pierre, Roger, également en usage dans les deux familles, que je fonde cette conjecture que Hellin de *Bruc*, époux de Sarra et père de Pierre, venait de la maison du Maisnil.

Pierre et Hellin du Maisnil, frères, souscrivent un acte de 1179 relatif à l'abbaye de Cysoing (4). Pierre du Maisnil et Roger, son fils, signent en première ligne la charte constatant que Hellin de *Brech* et avant lui Sarra, sa femme, ont fait une fondation en l'église de Fives. Le sceau de ce Pierre, en 1198, figure un *plein au franc canton*. (5) Celui d'un autre Pierre du Maisnil,

(1) Archives du Nord, *Fonds de Saint-Pierre de Lille*, original scellé.

(2) Léop. Devillers, *Inventaire analytique des Archives des commanderies belges*, p 181.

(3) Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 10,359.

(4) Archives du Nord, *Fonds de l'abbaye de Loos*, n° 1.

(5) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1265.

Digitized by Google

son successeur, est le même en 1226, mais son contre-sceau est un écu chargé en cœur d'un écusson; (1) ce qui semble indiquer une alliance avec la maison de Wavrin. Hellin du Maisnil, seigneur de Sainghin-en-Mélantois, domaine relevant alors de la seigneurie du Breucq, portait aussi, en 1237, le *plein au franc canton* qu'il brisait d'un lambel à cinq pendants, (2) comme appartenant à une branche cadette.

Outre celles qui viennent d'être rapportées, on rencontre dans les chartes de 1208 à 1225 de nombreuses mentions de Pierre de *Brueco, del Bruc,* de *Broco,* de *Brucho.* (3) Enfin, le 14 décembre 1226, et c'est son dernier acte connu, Pierre de *Brocho*, avec Roger, châtelain de Lille, Bernard de Roubaix, Henri de Bourghelles et trois autres chevaliers du pays, garantit l'exécution des conventions passées entre Louis, roi de France, et Jeanne, comtesse de Flandre, pour la délivrance du comte Fernand. (4)

Pierre eut pour héritière de la seigneurie du Breucq Péronne, sa fille aînée, alliée à Gérard de Marbais, chevalier. — Quoiqu'il en soit de ma conjecture sur

(1) Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 809.

(2) *Ibidem*, n° 2669.

(3) Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, p. 545. anno 1208. — Archives du Nord, *Fonds de Saint-Pierre de Lille*, originaux, annis 1210 et 1219 (v. st.) *Ibidem, Fonds de l'abbaye de Loos*, n° 56, anno 1212. — Léop. Devillers, *Inventaire analytique des Archives des Commanderies belges*, p 181, anno 1216 (v. st.), et p 184, anno 1223 (v. st.) — Edward Le Glay, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, pièces justificatives, p. 155, anno 1218.— *Cartulaire de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille*, dit *Decanus*, f° 86, anno 1221, et f° 84, v° anno 1225.

(4) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. 2, p. 103.

Digitized by Google

l'extraction des deux derniers seigneurs, la Maison du Breucq n'avait duré que ce que duraient dans l'Histoire les vieilles familles, moins de deux siècles. Tandis qu'elle tombait ainsi en quenouille pour la dernière fois peut-être, la Maison de Roubaix, arrivée à la sixième génération et près de s'éteindre de même, renouvelait sa sève dans la Maison de Bourghelles. Désormais le cri d'armes des seigneurs de Roubaix sera *Bourghelles !* qui rappellera l'extraction de cette seconde race.

Digitized by Google

II

La Maison de Marbais posséda le domaine du Breucq pendant plus d'un siècle. En 1241, le sceau équestre d'un Gérard de Marbais, sire du Breucq, attaché à un titre de l'Hôpital Saint-Sauveur de Lille, figure une fasce accompagnée de 3 merlettes en chef (1). En janvier et juin 1243, Gérard de Marbais, sire de *Bruec*, fait savoir que Adam et Pierre de La Phalecque ont engagé au profit du Chapitre de Saint-Pierre de Lille des dîmes sises à Ronchin (2).

Un autre Gérard, sire de Marbais et du *Bruech*, donne, le 22 mars 1269, (v. st.) aux religieux de Fives l'eau qui traverse leur terre, s'interdisant d'y pêcher et leur permettant de l'enclore aux deux extrémités (3). En juillet 1278, il confirme l'Hôpital Saint-Sauveur de Lille dans la possession d'une terre tenue du Breucq (4). Ce Gérard, encore vivant en 1279, avait pour femme Ade de Pereweis, dame du Casteler, qui lui survécut et qu'on rencontre dans les actes jusqu'à la fin du XIII[e] siècle comme douairière du *Bruech* (5).

En octobre 1284, le successeur de ce Gérard, Henri, chevalier, sire de Marbais et dou *Brueck*, et Mahaut,

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1274.

(2) *Cartulaire de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille*, dit *Decanus*, f° 127.

(3) Archives du Nord, *Cartulaire de Fives*, n° 18.

(4) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1275.

(5) Saint-Genois, *Monumens anciens*, pages 710, 727, 734, 778, 886, etc.

Digitized by Google

sa femme, châtelaine de Bruxelles, renoncent au droit qu'ils prétendaient avoir de tenir leurs plaids dans la cour de Fives, et confirment les lettres de leur prédécesseur Gérard, chevalier, jadis seigneur de Marbais et du *Bruech* relatives à l'eau qui traverse la terre du prieuré (1). Au mois de mai de l'année suivante, Henri de Marbais et Gérard, son fils aîné, vendent à la ville de Lille leurs droits sur la mare et la pêcherie de Fives et sur le ruisseau de la Phalecque (2).

Henri de Marbais et Mahaut de Bruxelles laissèrent, outre Gérard, leur fils aîné, sire de Marbais et du *Bruech*, Jean, qui va suivre, Marie et Ade de Marbais.

Jean de Marbais épousa, en 1291, Jeannin, fille de Baudon Le Borgne, bourgeois de Lille. A l'occasion de ce mariage, Gérard vendit audit Baudon, pour le prix de 4.000 livres, une partie des héritages dépendant du *Bruech* « à prendre sur le plus lointain du manoir du Bruech » à Lille, Fives et autres lieux ; 25 hommages liges, 8 hommages demi-liges et 4 petits, avec 40 bonniers de terre à labour à Fives, le tout estimé 320 livres de rente, dont Jeannin fut adhéritée. Gérard donna à son frère le restant du fief du *Bruech* contenant 380 livrées de terre et comprenant le manoir à Flers. Mahaut, veuve de Henri et ses deux filles, Marie et Ade, renoncèrent à tous droits qu'elles pouvaient avoir sur le fief qui se trouva ainsi divisé bien que demeurant dans les mêmes mains. La partie qui était la dot de Jeannin Le Borgne et dont le siège était à Lille, retint

(1) Archives du Nord, *Cartulaire de Fives*, n° 21.

(2) *Roisin*, édition Brun-Lavainne, p. 313. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1277.

Digitized by Google

le nom de pairie du Breucq (1). Sur la terre du Breucq une assignation avait été faite par Gérard de Marbais, châtelain de Bruxelles, au profit de Wautier Césaire de Marbais, chevalier, qui en donnait quittance le 26 août 1292 (2), et que je ne connais pas autrement.

La pairie du Breucq constituait un revenu de 320 livres de rente et Gérard de Marbais l'avait vendue 4000 livres, somme qui à cette époque, suivant l'appréciation de Leber, représentait un peu plus de 455 mille francs de notre monnaie actuelle (3). Sur ce pied, la seigneurie à Flers, dont le revenu atteignait 380 livres, valait 4750 livres ou 540 mille francs environ de nos jours ; ensemble 995 mille francs. On sait d'ailleurs que plus d'une fois, avant ce démembrement, le revenu du fief avait été ébréché par les fondations des sires du Breucq et leurs largesses envers le prieuré de Fives.

Il me reste à montrer brièvement comment, au cours du XV^e^ siècle, les deux parties, la pairie et la seigneurie, se sont trouvées réunies dans les mains des seigneurs de Roubaix.

Jean de Marbais mourut quelques années après son mariage, laissant de Jeanne Le Borgne un fils, Gérard, et une fille Mahaut de Marbais qui épousa Gérard de Rhode, seigneur d'Ingelmunster. La veuve de Jean de Marbais se remaria à Bauduin d'Auberchicourt. Un

(1) Analyse d'une série de dix titres originaux, de juin à décembre 1291, reposant aux Archives du Nord. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1276.

(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1279.

(3) *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 64. La dépense d'un mois de l'Hôtel du Roi s'élevait à 4000 livres que l'auteur évalue à 455,172 francs de nos jours.

Digitized by Google

acte du mois d'avril 1298, reposant aux Archives du Nord, fonds de l'abbaye de Marquette, commence ainsi : « Jou Bauduins d'Aublechecourt, chevaliers, fiex à » Monsigneur Bauduin d'Aublechecourt, chevalier, et » Jou Jehanne, feme audit Monsigneur Bauduin, fille » Baudon Le Borgne le cangeur. » Le sceau armorial de Jeanne représente une dame debout, en robe flottante, à manches larges s'arrêtant au coude, soutenant de chaque main un écu à la fasce accompagnée de trois merlettes au lambel de trois pendants, sur champ fretté, avec cette légende :..... demisièle dou Breuc (1)..... Bien que remariée à un chevalier, Jeanne conservait encore le sceau aux armes de Marbais dont elle se servait du temps de son premier mari. Elle eut de son second mariage Bauduin d'Auberchicourt, qui devint chevalier, hérita de son père les seigneuries de Bernissart et d'Estaimbourg et épousa Marie de Mortagne, dame de Bouvignies, fille de Jean de Mortagne et de Marie de Landas (2).

Gérard, fils de Jean, paraît n'avoir pas contracté d'alliance. En 1335, Gérard de Marbais, chevalier, sire dou *Bruech*, renonçait à tous droits de seigneurie et de justice qu'il pouvait avoir sur trois masures sises dans le pourpris du prieuré de Fives, entre le cours d'eau qui le traverse et le manoir de la Phalecque, en échange de deux autres masures que le prieur lui abandonnait et de sept livres de rente perpétuelle. Ledit Gérard requérait son frère uterin, Bauduin d'Auberchi-

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, nº 442.

(2) Comte du Chastel de la Howardries-Neuvireuil, Notices généalogiques tournaisiennes, T. I, p. 16.

Digitized by Google

court, chevalier, et sa sœur Mahaut de Marbais, dame d'Ingelmunster, ses hoirs, de sceller ses lettres avec lui. (1)

A la mort de Gérard, arrivée avant 1339, la seigneurie du Breucq à Flers échut à sa sœur Mahaut, dame d'Ingelmunster, et la pairie à Lille revint à Bauduin d'Auberchicourt du chef de sa mère Jeanne Le Borgne.

(1) Archives du Nord, Cartulaire de Fives, nº 1. — Tardif, Cartons des Rois, nº 1216.

Digitized by Google

III

La Pairie du Breucq. — En 1339, le couvent des Dominicaines de l'Abbiette de Lille, situé hors des remparts, venait, pour la seconde fois, d'être ruiné durant la guerre que la France soutenait contre Édouard d'Angleterre ; ce qui porta Philippe de Valois à ordonner, par ses lettres datées de Vincennes le 14 décembre de cette année, aux prévôt et chantre de la Collégiale de Saint-Pierre de choisir, de concert avec le magistrat de Lille, un lieu dans l'intérieur de la ville où les sœurs pussent construire un monastère et être ainsi à l'abri de pareilles catastrophes. Les Dominicaines achetèrent de Bauduin d'Auberchicourt, chevalier, assisté de la dame d'Ingelmunster, sa sœur utérine, l'hôtel d'Auberchicourt. dans la rue de la Hamerie, avec 4 arpens ou 1540 verges, le tout dépendant de la seigneurie (pairie) du Breucq. Les lettres d'amortissement données par le roi « aux religieuses, prieuse et couvent des sereurs encloses de Notre-Dame de Lille » sont du mois d'octobre 1341. A titre d'indemnité pour cet amortissement, Bauduin d'Auberchicourt fut déchargé, en juin 1344, de 24 livres que la pairie du Breucq devait annuellement au Roi dont elle relevait. (1)

Bauduin d'Auberchicourt, chevalier, sire d'Estaimbourg et de Bernissart, intervient dans un acte du 22 mai 1352, avec Madame du *Bruech*, sa sœur utérine, comme hoirs de feu Monsgr du *Bruech*, jadis leur

(1) *Histoire du monastère des dames religieuses dominicaines de Sainte-Marie de la ville de Lille en Flandre, dites de l'Abiette*, 1782, pages 76-81.

Digitized by Google

frère. Il résulte d'une déclaration du 26 février 1361 (v. st.) faite par Pierre de Rely, bailli de messire Bauduin d'Auberchicourt pour le fief (pairie) du Breucq, qu'une rente due à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, était assignée sur des héritages « de son fief que lui esquey de Monsr Grart de Marbais, jadis son frère. (1) A ce seigneur succéda Bauduin V d'Auberchicourt, sire d'Estaimbourg et de Bernissart qui, le 2 mars 1373, servit le rapport et dénombrement de la pairie du Breucq.

La pairie du Breucq consistait : 1° en rentes sur des héritages sis à Lille, à Fives, à la Phalecque, hameau de Fives ; à Ronchin, à Ancoisne, hameau d'Houplin ; à Faches, à Marcq, à Marquette, au Fau et au Plouich ; 2° en divers hommages comprenant la terre à clocher de Sainghin-en-Mélantois ; en la justice foncière sur les héritages renfermés dans Lille, pour laquelle exercer elle avait bailli, lieutenant, sergents et 12 échevins qui pouvaient contraindre un débiteur au payement des rentes qu'il devait en faisant dépendre l'huis, c'est-à-dire la porte de la maison et en la laissant ouverte jusqu'au parfait acquittement ; 4° en la justice vicomtière sur les héritages s'étendant dans la châtellenie. A la vente, don ou transport des héritages situés à Lille, le seigneur ne percevait qu'un droit de quatre deniers d'issue ; il percevait, comme partout, le dixième denier pour les héritages situés hors de Lille.

Bauduin d'Auberchicourt épousa, en 1389, Agnès d'Hem. Il jouissait encore de la pairie du Breucq en 1391, mais trois ans plus tard la dite pairie appartenait

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XVI, pages 586 et 587, *Château de Bernissart.*

Digitized by Google

à Jean Canart, évêque d'Arras (1), qui en servit le rapport et dénombrement le 8 mai 1407 (2). Après ce prélat, Gui Lescot fut possesseur de la pairie du Breucq et c'est de ses mains qu'elle passa par acquisition en celles de Jean, seigneur de Roubaix qui en était seigneur dès 1413 (3).

A la requête de Jean, seigneur de Roubaix et de Herzelles, chevalier, son conseiller et premier chambellan, Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, réunit, le 22 juillet 1423, la pairie du Breucq à la seigneurie de Roubaix, mais sans changer la justice en ce qui concernait les héritages situés dans la ville de Lille et l'échevinage d'icelle. Grâce à cette condition la pairie du Breucq conserva son nom à Lille tandis qu'au dehors ce nom s'effaçait sans retour dans celui de Roubaix.

Le Breucq, a Flers. — Un titre de l'abbaye de Marquette, du 12 mai 1357, émané de Mahaut de Marbais, dame du *Bruech,* est daté de son « Hostel au Broecq (4).» Mahaut eut une fille Isabeau de Rode, alliée à Jean, seigneur de Ghistelles qui, le 3 mars 1373, fit rapport de la seigneurie du Breucq à Flers.

Suivant ce rapport de 1373, le Breucq, fief vicomtier, relevant de la Salle de Lille à 10 livres de relief, comprenait l'antique manoir seigneurial avec 24 bonniers de bois, prés, jardins, eaux, pâtures et rejets ; 62

(1) *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, T. xvi, p. 587.

(2) Archives du Nord, *Recueil général des fiefs tenus de la Salle de Lille.*

(3) *Inventaire sommaire des Archives du Nord*, B. 1415.

(4) *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, T. xvi, 2e partie, p. 586, *Château de Bernissart.*

Digitized by Google

bonniers de terre à labour, des rentes assez considérables, une dîme à Gondecourt, et plusieurs hommages parmi lesquels les fiefs du Fresne et du Busquet, à Croix et la seigneurie d'Hem, terre à clocher. Son revenu féodal pouvait valoir en 1501, 800 livres par an (1), c'est-à-dire environ 22,000 francs de notre monnaie actuelle (2).

Jean, seigneur de Ghistelles et Isabeau de Rode eurent entre autres enfants : Gérard, chevalier de Ghistelles, qui posséda le fief du Breucq du chef de sa mère, et la seigneurie de Wasquehal-paroisse, acquise sans doute après 1365 de Jean, châtelain de Douai, et dont il fit le rapport le 3 mars 1373. Il fut aussi seigneur de Wasquehal « que on diet de le Marcque (3). On voit aux Archives du Nord, sous la date du 22 mai 1398, le rapport d'un fief sis à Tourcoing (Le Fresnoy), tenu de « haut et noble Monsg. Grard de Ghistelles, seigneur du *Bruech* et de Wasquehal, de son fief de Wasquehal qu'il tient de noble homme Mons. de Roubais, chlr. (4). »

Gérard, chevalier de Ghistelles, épousa Isabelle, dame héritière de Moere, dont il eut, entre autres enfants : Jean de Ghistelles, seigneur du Breucq et de Wasquehal de la Marque, marié à Marguerite Vilain, fille de Jean, seigneur de Saint-Jean de Steene, qui lui donna 1° Gui de Ghistelles, mort en 1440 ne laissant qu'un fils natu-

(1) *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 364.

(2) Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 99. En 1498, 2 livres représentaient 55 francs de nos jours.

(3) *Dénombrement de la Seigneurie de Roubaix*, de 1621.

(4) Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, p. 165.

Digitized by Google

rel, Charles de Ghistelles, grand bailli de Gand en 1494; 2° Marguerite de Ghistelles, dame du Breucq et de Wasquehal de la Marque, morte le 17 octobre 1495, épouse de Pierre, seigneur de Roubaix et de Herzelles, à qui elle ne laissa qu'une fille, Isabeau de Roubaix, fondatrice de l'Hôpital Sainte-Elisabeth, en cette ville.

Isabeau de Roubaix mourut en 1502, veuve de Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg. Elle avait assigné au profit de l'hôpital une rente de 300 livres sur la seigneurie du Breucq et chargé en outre cette seigneurie de fournir chaque année aux religieuses cent rasières de blé au prix fixé de 10 sous l'une, « à quel prix que le blé advienne (1). »

Lors du partage des biens d'Isabeau de Roubaix entre ses enfants, la seigneurie du Breucq fut attribuée à Isabeau de Luxembourg, épouse de Jean de Melun, comte d'Épinoy; elle fit retour en 1545 par le mariage de Hugues de Melun, prince d'Épinoy, avec Yolente de Werchin, héritière de Roubaix. Le Breucq, encore diminué, en 1594, de 34 bonniers 324 grandes verges, resta aux mains des seigneurs de Roubaix jusqu'en 1781, époque où le sieur Martel l'acquit au prix de 200,000 livres.

(1) Archives de Roubaix, GG. 285.

Digitized by Google

TRAVAUX DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

lus en séances ordinaires

DURANT L'IMPRESSION DU VOLUME.

MM. L'ABBÉ COURQUIN. — *Les hygromètres industriels. — Instruments nouveaux de téléphonie domestique.*

ALEX. FAIDHERBE FILS. — *Le bac de l'Hôpital de Gravelines.*

L'ABBÉ GHESQUIER. — *Etude bibliographique sur « la vie de Sehnoudi. »*

TH. LEURIDAN. — *Les justices seigneuriales. — Le droit de Senne. — L'abbaye de Cysoing. — Le domaine du Breucq et les seigneurs de Roubaix.*

L'ABBÉ TH. LEURIDAN. — *Le Clergé Wallon pendant la Révolution française* (suite et fin). — *Histoire de l'Institution Notre-Dame des Victoires de Roubaix* (suite).

L. PETIT. — *Une maison du vieux Lille* (poésie).

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉS

INSTITUTIONS ET REVUES

CORRESPONDANTES

Et liste de leurs publications reçues jusqu'au 1er Août 1890

N° 1. — Société des Sciences de l'agriculture et des arts de Lille. (20 mai 1870) — *Mémoires*, 2e série, t. I à X ; 3e série, t. I à XIV ; 4e série, t. I à XIV.

N° 2. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (20 mai 1870) — *Mémoires*, 3e série, t. VIII à XIV ; 4e série, t. I à VIII.

N° 3. — Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (23 mai 1870) -- *Revue agricole*, années 1870 à 1889.

N° 4. — Société d'émulation de Cambrai (23 mai 1870) — *Mémoires*, 1821 à 1841 et t. XIX à XLIV.

N° 5. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts (30 mars 1870) — *Mémoires*, t. XXIV.

N° 6. — Société historique et littéraire de Tournai (16 juin 1870). — *Mémoires*, t. X, XI, XII, XV, XVI, XX, XXI. — *Bulletin*, t. XIV, XV, XVI, XXI.

N° 7. — Société libre d'Émulation de la Seine-Inférieure a Rouen (8 juillet 1870) — *Bulletin*, années

Digitized by Google

1857-1858, 1868 à 1873, 1875 à 1890. — *Catalogue du Musée.*

N° 8. — Société des antiquaires de la Picardie a Amiens (8 juillet 1870) — *Bulletin*, t. X à XVI. — *Mémoires in-quarto*, t. VII à XI. — *Mémoires in-octavo*, t. XXIV à XXX.

N° 9. — Société d'agriculture de sciences et d'arts de douai (15 octobre 1876) — *Mémoires*, 2e série, t. XI à XV ; 3e série, t. I. — *Bulletin agricole*, années 1877 à 1887.

N° 10. — Société industrielle de Rouen (30 septembre 1874) — *Bulletin*, t. I à XVIII. — *Table des tomes I à X.*

N° 11. — Société industrielle du Nord, a Lille (15 décembre 1874). — *Bulletin*, nos 1 à 69 bis. — *Annuaire de 1885.*

N° 12. — Musée Guimet a Paris (19 février 1881) — *Revue de l'Histoire des Religions*, t. I à IX. — *Annales du Musée*, t. I à XVII. — *Catalogue du Musée.* — *Les Moines égyptiens : Schnoudi*, par Amélineau. — *Histoire des religions de l'Inde*, par L. de Milloné.

N° 13. — Commission historique du département du Nord a Lille (20 mai 1870). — *Bulletin*, t. XI, XII, XIV, XVI à XVIII.

N° 14. — Smithsonian institution de Washington (24 novembre 1879). — *Annual report*, 1871 à 1886. — *Transactions*, t. II et III. — *List of foreign correspondents*, 1882.

N° 15. — Société nationale académique de Cherbourg (15 mai 1877) — *Mémoires*, années 1875 et 1879.

N° 16. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (1876) — *Mémoires*, 1874-1875.

Digitized by Google

N° 17. — Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre (27 juillet 1883) — *Bulletin*, N°s 14 à 28.

N° 18. — Société d'étude des sciences naturelles de Nimes (30 octobre 1882) — *Bulletin*, années 1887 à 1890.

N° 19. — Société des antiquaires de la morinie, a Saint-Omer (1882) — *Mémoires*, t. XVIII à XXI. — *Bulletin historique*, années 1881 à 1890.

N° 20. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne (1882) — *Bulletins*, N°s 27 à 35.

N° 21. — Cercle archéologique de Mons (1882) — *Annales*, t. XVII, XIX à XXII.

N° 22. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a Nice (1882) — *Annales*, t. VIII à XI.

N° 23. — Société d'émulation d'Abbeville (16 mai 1888) — *Bulletin*, années 1877 à 1885, 1888 à 1890. — *Mémoires*, années 1841 à 1868; 3e série, t. I à IV; 4e série, t. I, 1re partie.

N° 24. — Chambre de Commerce de Roubaix (1872) — *Archives*, années 1872 à 1890. — *Histoire de la Chambre consultative.*

N° 25. — Archives départementales du Nord, a Lille (25 avril 1876). — *Inventaire-sommaire*, t. I à V.

N° 26. — Bibliothèque et archives de Roubaix (1870) — *Inventaire sommaire*, par Th. Leuridan. — *Catalogue des Musées*, par Th. Leuridan. — *Catalogue de la Bibliothèque*, par Th. Leuridan.

N° 27. — Ministère de l'instruction publique a Paris (30 juin 1873) — *Bibliographie des Sociétés savantes.* — *Répertoire des travaux historiques*, t. I à III.

Digitized by Google

— *Discours des ministres aux Congrès des Sociétés savantes*, 1882 à 1889.

N° 28. — Revue électro-homœopathique du docteur Landry (15 octobre 1882) — *Revue in-quarto*, N^os^ 1 à 36. — *Revue in-octavo*, N^os^ 1 à 58.

N° 29. — Société des sciences médicales de Lille (2 mai 1890) — *Journal des sciences médicales*, année 1890, N^os^ 1 à 31.

N° 30. — Société nationale des antiquaires de France, a Paris (18 mai 1890) — *Mémoires*, t. XLI à XLVIII — *Bulletin*, années 1880 à 1887.

N° 31. — Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune (8 mai 1890) — *Mémoires*, années 1874 à 1888.

N° 32. — Société archéologique d'Avesnes (4 mai 1890) *Mémoires*, t. II à IV.

N° 33. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais a Arras (20 mai 1890) — *Bulletin*, t. I à VI ; 2^e^ série, t. I, N° 1. — *Mémoires*, t. I, N° 1.

N° 34. — Société de l'Histoire de France a Paris (10 juin 1890) — *Annuaire-bulletin*, t. XVII à XXVI.

N° 35. — Messager des sciences historiques de Belgique, a Gand (14 juin 1890) — *Messager*, années 1880 à 1890.

N° 36. — Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, a Louvain (30 juillet 1890) — *Analectes*, t. XII à XXII, N° 1.

Digitized by Google

LISTE

DES

Membres de la Société d'Emulation de Roubaix

Bureau :

Président.	MM. Prouvost-Bénat.
Vice-Président	l'abbé Courquin.
Secrétaire.	l'abbé Th. Leuridan.
Bibliothécaire-Archiviste . . .	Wibaux-Motte.
Trésorier	Alex. Faidherbe père.

Membres honoraires de droit :

Le Maire de la ville de Roubaix.

Les Doyens et Curés des paroisses.

Le Supérieur de l'Institution Notre-Dame des Victoires.

Le Président du Tribunal de Commerce.

Le Président de la Chambre de Commerce.

Membres honoraires élus :

Monseigneur Desprez, cardinal, archevêque de Toulouse ; 13 mai 1871.

M. le Chanoine Dayez, doyen de Saint-Pierre, à Douai; 24 juin 1871.

Monseigneur Delannoy, évêque d'Aire ; 21 décembre 1872.

M. Mouton, vicaire-général d'Aire ; 21 décembre 1872.

Digitized by Google

Membres titulaires :

MM.

1. Leuridan (Théodore), C ✠, Archiviste-bibliothécaire de la ville de Roubaix, membre de la Société des Sciences de Lille et de la Commission historique du Nord.— Membre fondateur.
2. Faidherbe (Alexandre), ✠.— Membre fondateur.
3. Dubar-Ferrier, Industriel. — Membre fondateur.
4. Vassart (l'abbé Henri) ✠, Professeur des Cours publics de teinture. — Membre fondateur
5. Faidherbe (Aristide), Instituteur communal. — Membre fondateur.
6. Scrépel-Chrétien (Louis), ✠, Industriel. — Membre fondateur
7. Ernoult-Delattre (François), Industriel. — 12 juillet 1869.
8. Bossut (Henri), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 12 août 1869.
9. Vernier-Blanquart (Achille), Directeur de la Caisse commerciale, ancien Président du Tribunal de Commerce. — 16 septembre 1869.
10. Ferrier (Edouard), ancien Président du Tribunal de Commerce. 8 novembre 1869.
11. Musin (Alfred), ✠, ancien Directeur de la Condition publique.— 19 octobre 1872.
12. Wibaux-Motte, Industriel. — 21 décembre 1872.
13. Reboux (Alfred) ✠, Imprimeur. — 12 février 1876.
14. Ghesquier (l'abbé Jean-Baptiste) Professeur à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires. — 1er juillet 1883.
15. Leuridan (l'abbé Théodore). — 26 janvier 1884.
16. Mertens (Guillaume), Directeur de l'usine à gaz de Roubaix. — 1er mars 1884.
17. Destombes (Pierre), Adjoint au Maire de Roubaix.— 1er mars 1884.
18. Prouvost-Bénat ✠ Industriel. — 26 juin 1885.
19. Béghin (Auguste), Professeur de Sciences. — 26 juin 1885.
20. Courquin (l'abbé), Professeur de Sciences. — 28 août 1885.
21. Petit (Léon), avocat. — 17 décembre 1886.
22. Faidherbe (Alexandre) fils. — 22 avril 1887.
23. Thoyer (Georges), Directeur de la Succursale de la Banque de France. — 23 mai 1890.

Digitized by Google

Membres associés libres :

MM.

1. Deledalle (Achille), Industriel.
2. Deregnaucourt (Ferdinand), Architecte.
3. Droulers-Prouvost (Charles), Industriel.
4. Lepoutre (Auguste), ancien député du Nord.

Membres correspondants :

MM.

1. Jaudeau, ✿, Professeur de sciences, à Tourcoing.
2. Rogier (Arnould), ✿, Professeur au Collège de Chauny.
3. Grimonprez (Eugène), ancien membre titulaire, à Valenciennes.
4. Dehaisnes (Mgr. C.) Archiviste honoraire du département.
5. Le Plé (Am.), ✱, docteur en médecine, Professeur à Rouen.
6. Sensoilliez (l'abbé), ancien membre titulaire, curé d'Haspres.
7. Landry, Docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Paris.
8. Delgrange, Docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Landas.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Les Eaux potables de Roubaix-Tourcoing, par M. L'ABBÉ VASSART, membre titulaire . .	5
Le Clergé de la Flandre wallonne pendant la Révolution française, par M. l'ABBÉ TH. LEURIDAN, membre titulaire	25
Introduction	25
Les Communautés religieuses	33
Les Préludes du schisme	51
Le Serment. —. Le schisme	63
Les Evêques constitutionnels du département du département du Nord	77
Le Clergé constitutionnel	105
Le Clergé réfractaire ; les Missionnaires . . .	135
Le Clergé réfractaire : les prisonniers ; les exilés ; les déportés ; les martyrs	197
La Restauration du culte	229
Le Domaine du Breucq et les Seigneurs de Roubaix, par M. TH. LEURIDAN, membre titulaire . .	239
Travaux des membres de la Société.	267
Sociétés, institutions et revues correspondantes. .	269
Liste des Membres de la Société.	273
Table des matières	277

Digitized by Google

Digitized by Google

336302

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX

DEUXIÈME SÉRIE

TOME VI.

(TOME XIII DE LA COLLECTION

1890

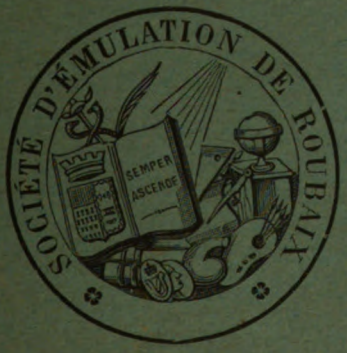

ROUBAIX
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17
1891

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX

DEUXIÈME SÉRIE

TOME VI.

(TOME XIII DE LA COLLECTION

1890

ROUBAIX
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17
1891

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1905 L

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'INSTITUTION

NOTRE-DAME DES VICTOIRES

DE ROUBAIX

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

(d'après une statue du Collège de Roubaix)

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'INSTITUTION

NOTRE-DAME DES VICTOIRES

DE ROUBAIX

PAR

L'abbé Th. LEURIDAN

ROUBAIX

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17

JUIN 1891

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

« La meilleure préface d'un livre, *a-t-on dit,* c'est de n'en avoir point. »

Nous aurions voulu nous conformer à ce judicieux avis, mais il faut bien que nous donnions à nos lecteurs quelques explications indispensables.

Plus d'un, sans doute, se demandera pourquoi nous n'avons pas fait une large part à la vie intérieure du Collège. *Nous aurions pu, il est vrai, décrire en détail « le spectacle du collège chrétien agissant avec tous les éléments qu'il possède pour la formation de la jeunesse et accomplissant son œuvre sous l'égide tutélaire de la religion ; » rappeler quelques-unes de ces fêtes intimes qui firent le charme de notre vie de collégien ; retracer la journée de l'élève chrétien sagement partagée entre la prière, l'étude et le jeu ; redire les émotions d'une retraite, d'une première communion, d'un concours, d'une distribution de prix. Mais toutes ces choses nous paraissent rentrer dans le domaine des généralités et, dès l'instant où elles ont été écrites pour l'un des collèges ecclésiastiques de notre région, elles peuvent, à quelques détails près, être appliquées à tous les autres.*

Ce n'était pas d'ailleurs une œuvre de sentiment *ou de* littérature *que nous avions dessein d'entreprendre, mais uniquement un travail* documentaire, *à tel point que nous aurions pu donner au livre entier le titre de l'un de ses chapitres :* La question du Collège.

Nous nous sommes donc borné à exposer les faits tels qu'ils nous sont connus. Nous avons dû retracer, documents en mains, les discussions si souvent renouvelées

Digitized by Google

au sujet de notre Institution Roubaisienne; nous l'avons fait avec une complète impartialité dont on nous saura gré, nous l'espérons. S'il nous est arrivé parfois d'exprimer sur ces questions nos sentiments personnels, de laisser même entrevoir notre pensée toute entière au sujet de notre collège et de l'enseignement chrétien à Roubaix, nous l'avons toujours fait avec réserve; avec discrétion et de manière à ne froisser aucune susceptibité légitime. Voilà pourquoi nous nous sommes strictement interdit toute personnalité. Dans la crainte même de ne point nous être renfermé scrupuleusement dans les limites que nous nous étions assignées, nous avons voulu soumettre notre travail à M. le chanoine Chabé, supérieur de l'Institution, à M. Alexandre Faidherbe père et à M. l'abbé Ghesquier; leur critique sûre et leur inépuisable obligeance nous ont été d'un grand secours. Nous tenons à leur en adresser ici tous nos remerciements.

Nous associons, dans l'expression de notre reconnaissance, M. le chanoine Dayez, ancien supérieur de l'Institution, qui a bien voulu nous communiquer sa correspondance particulière et ses notes relatives aux seize années qu'il passa parmi nous. A M. l'abbé Lecomte, professeur au collège de Tourcoing, nous sommes aussi redevable d'un certain nombre de documents; à défaut des archives de cet établissement qu'il ne nous a pas été donné de consulter, ils nous ont été d'une grande utilité pour les chapitres traitant de la fondation et des commencements de notre Collège. Nous adressons aussi l'hommage de notre vive gratitude à la Société d'Emulation *et à* l'Association amicale des anciens élèves, *qui, ont voulu toutes deux intervenir pour une grande part dans les frais de l'impression et des gravures de ce volume. A vrai dire c'était, sans aucun doute, à tous les roubaisiens que nous destinions ce travail, mais c'était surtout aux anciens élèves de Notre-Dame des Victoires, à nos chers condisciples*

Digitized by Google

d'hier, à leurs frères et à leurs fils, qui nous ont remplacés sur les bancs du Collège. N'est-ce pas à eux que revient en grande partie l'honneur d'avoir su maintenir notre Institution, parmi toutes sortes de difficultés et d'entraves; n'est-ce pas en eux que repose l'avenir de cette œuvre?

Quels que soient d'ailleurs les évènements, nous avons pleine confiance en cet avenir. C'est notre intime conviction que la Divine Providence a voulu ce collège chrétien parmi nous et que Notre-Dame des Victoires, sous le patronage de laquelle il est placé, ne cessera de veiller sur lui. « Nous avons tout obtenu par Elle, *nous disait un jour M. le chanoine Dayez,* et nous n'avons pu rien faire sans Elle. ». *C'est pour cette raison que nous avons réservé la première place, en tête de ce volume, à son image chère à notre cœur.*

L'abbé Th. LEURIDAN.

Roubaix, 30 Mai 1891.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'Institution Notre-Dame des Victoires

DE ROUBAIX.

CHAPITRE Ier.

Essais de Collège avant la Révolution. — Projet d'installation, dans les bâtiments du Saint-Sépulcre, d'une école de latin sous la direction des Pères Jésuites. — Requête des habitants de Roubaix pour l'établissement d'un Collège. — Installation dans la maison de la Coûtrerie. — Courte existence de ce Collège. — Maître de latin appelé par le Magistrat.

1705 - 1774.

Les tentatives et les efforts du Magistrat et des principaux habitants de Roubaix dans le but d'amener parmi eux la création d'un enseignement supérieur à celui que pouvaient dispenser la Coûtrerie et les autres écoles de la ville, (1) remontent aux premières années du

(1) Sur la *Coûtrerie* et les autres établissements d'instruction publique à Roubaix avant la Révolution, voir l'*Appendice I*, à la fin du volume.

Digitized by Google

XVIII[e] siècle. On voulut, à cette époque, fonder à Roubaix un *Collège* pour l'enseignement *secondaire.*

L'incendie de 1684 (1) avait dévoré la chapelle du Saint-Sépulcre et la plus grande partie de ses dépendances. (2) On se mit courageusement et généreusement à l'œuvre pour réédifier ces ruines. Cependant, en 1705, le logement du chapelain et l'hospice des vieillards restaient encore à reconstruire. C'est alors que des religieuses d'Halluin demandèrent à s'établir au Saint-Sépulcre « pour y faire exécuter la fondation. » Les Carmes chaussés faisaient la même proposition. La communauté, consultée par les gens de loi, ne crut pas opportun d'accorder cette institution ni aux uns ni aux autres « qui ne pouvoient qu'estre à charge, les revenus n'étant pas suffisants pour leur entretien. » Tous, d'ailleurs, étaient d'avis que la fondation serait mieux confiée à des religieux prêtres. (3)

En conséquence, les échevins et les principaux

(1) « Le 19 Juin 1684, un terrible incendie détruit une partie de la ville. De la rue Pauvrée où il éclate vers deux heures après-midi, le feu gagne et dévore la chapelle du Saint-Sépulcre, se répand le long de la Grand'Rue et bientôt la Place n'offre plus qu'un immense brasier. L'incendie s'arrête enfin à l'hôpital Sainte-Elisabeth dont les toitures seules sont atteintes ; l'église et le château échappent aux flammes. Le roi vient en aide aux quatre-vingt-dix familles que le sinistre a laissées pour la plupart sans ressources en faisant remise de 31.017 livres 15 gros sur les impôts, à condition que les habitants travailleraient incessamment au rétablissement de leurs maisons. » (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix,* t. IV, p. 230.)

(2) Pierre, seigneur de Roubaix, au retour de son voyage de Terre-Sainte, avait fait construire, de ses propres deniers, la chapelle du Saint-Sépulcre qui fut consacrée, en 1463, par l'évêque de Tournai. Cette chapelle s'élevait sur le lieu qu'on appela plus tard *Place du Saint-Sepulcre,* puis *Marché au Charbon* et enfin *Place de la Liberté.* Le chapelain, qui avait son logement dans une dépendance de la chapelle, où se trouvaient aussi sept lits garnis, devait donner, dans le principe, l'hospitalité aux pauvres pèlerins et leur faire distribuer du potage. Plus tard seulement, quand on reconnut qu'on avait ainsi préparé une retraite aux vagabonds, on trouva mieux d'abriter auprès de la chapelle sept pauvres vieillards de la paroisse auxquels on fit la même distribution ; ainsi se forma l'*Hospice du Saint-Sepulcre.* (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix,* t. II, ch. I.)

(3) *Archives de Roubaix,* BB 4, f° 3.

Digitized by Google

habitants présentèrent à Madame la princesse d'Epinoy, marquise de Roubaix, la requête suivante :

« A Son Altesse Madame la princesse d'Epinoy, marquise de Roubaix, etc.,

« Les eschevins et principaux habitans de Roubaix prennent la liberté de s'adresser à Votre Altesse pour lui rendre de très humbles actions de grâces sur ce qu'elle a bien voulu ne pas admettre les religieuses dans ce bourg, ainsy que nous a déclaré Monsieur de Lespagnol, notre bailli. Nous sommes persuadés, Madame, que Votre Altesse n'a rejetté ce nouvel établissement de religieuses que parce qu'il n'eut esté d'aucune utilité dans un lieu où l'illustre maison de Meleun en avoit déjà, passé longtemps, établi un pareil à celui que plusieurs personnes peu attentives aux intérêts de Votre Altesse et de notre communauté se sont efforcées d'obtenir.

« Le mouvement, Madame, que nous nous sommes donné pour empêcher l'établissement en question nous a fait songer sérieusement à un autre établissement bien plus avantageux aux habitans de ce lieu, pour lequel nous osons représenter à Votre Altesse que rien ne seroit plus de la gloire de Dieu, de la vôtre, Madame, et du bien spirituel de vos sujets, que d'établir une petite communauté de quatre à cinq pères de la Compagnie de Jésus dans le même lieu où deux ou trois religieuses ont pensé de s'établir, c'est-à-dire dans la chapelle du Saint-Sépulcre. Les revenus de ladite chapelle, qui sont de plus de sept cens florins, nous paraissent suffisants ou à peu près pour l'entretien de quatre pères jésuites. *Quelle consolation et quel avantage pour nous*, Madame, *de voir nos enfants instruits à petits frais dans la langue latine et tout ensemble dans*

Digitized by Google

la piété. Ajoutez à ces avantages que, dans le besoin extrême de confesseurs où se trouve cette communauté, elle aurait dans le zèle et la charité de ces pères, tout dévoués à ces sortes d'emplois, un secours prompt et perpétuel.

« Il serait inutile de représenter à Votre Altesse que, dans les lieux où ils sont établis, ces pères ne sont nullement à charge aux habitans et c'est ce que nous avons bien sujet d'espérer, si jamais nous avons le bonheur de les posséder. Et bien loin que nous ayons sujet d'appréhender rien de semblable, nous sommes tout au contraire persuadés que, situés que nous sommes sur les frontières de la Flandre flamande, *nous attirerons bon nombre d'enfants des villes de Menin, de Courtrai, d'Audenaerde, des bourgs et des villages voisins, pour y apprendre, avec la langue latine, la françoise.*

« D'ailleurs, il est de notoriété publicque que le nombre de vos sujets s'est accru à un tel point, malgré la guerre (depuis huit à neuf ans que les manufactures y ont attiré de toute part), que les plus aisés de ce bourg sont comme forcés de bâtir quantité de maisons pour les travailleurs. Ces artisans nouvellement établis, ainsi que les autres, se plaignent hautement de ce qu'ils sont privés de la commodité d'une messe chaque jour ouvrable. Et même il n'a pas été possible jusques icy d'en avoir une les dimanches et les fêtes seulement, à six heures durant l'été et à sept heures l'hiver, sans que la communauté ait donné une rétribution à un des prêtres de cette paroisse.

« Cet inconvénient, Madame, et d'autres si contraires à la gloire de Dieu et à la piété chrétienne, seront ôtés par l'établissement que nous vous demandons si ardemment, avec tout le respect possible, puisque

Digitized by Google

ces pères, selon leur coutume, diraient trois à quatre messes, l'une de bon matin et les autres à heures marquées. » (1)

Ce projet, quelque avantageux qu'il fût, ne devait pas obtenir la sanction nécessaire de la princesse d'Epinoy : « J'ai reçu, répondit-elle, la requête du Magistrat et des habitants de Roubaix, par laquelle ils me demandent l'établissement de Jésuites au Saint-Sépulcre ; j'ai fait examiner cette requête avec le titre de la fondation : je suis fâchée qu'on trouve que cela ne se peut faire contre l'intention des fondateurs, surtout par une administration pupillaire. Je sais de quelle utilité sont les Pères Jésuites, surtout pour le spirituel : c'est ce qui m'aurait fait désirer la chose ; mais je ferai en sorte que les peuples soient contents par les soins que je ferai apporter pour que les fondations soient déchargées et si le nombre des prêtres ne suffit pas pour l'administration des sacrements à tous les habitants, il faudra obliger les décimateurs à augmenter le nombre des vicaires. Je vous prie, Monsieur le bailli, de bien expliquer mes bonnes intentions aux uns et aux autres. » (2)

Les bâtiments du Saint-Sépulcre furent donc rendus

(1) *Archives de Roubaix*, GG 279. — Cette requête, que nous transcrivons textuellement d'après l'original, est signée par : Jacques du Jardin, lieutenant, Pierre Chuffart J. D. Castel, Jean de Lannoy, Pierre De le becque, P. Lecomte, A. Lepers, Jean Rouzet, A. A. Monier, greffier, Albert Lecomte, François Delebecque, Artus Hespel, Mathieu Castel, Jean Castel, Philippe De le becque, César-Ignace Leuridan, Jean Leclercq, Jean-Josse De la Rue, Charles-Antoine Renard, Guillaume Crochon, Philippe Delespierre, François Lepers, Jacques Duforest, Pierre Delebecque. Gérard Wallet, Martin Mulié, Josse de Lespaul, Antoine Lecomte. Philippe Cocheteux, Jacques Sallembier, fermier du seigneur, Philippe-Lambert Dujardin, Pierre Bayart, Jean de le Becque, fermier du seigneur, Pierre Vandecruis. Louis Duforest, Jean Prouvost, Onésiphore Clarisse, François Destombe, Antoine-Cornille Dubar, Jacques-Dominique Malfait, Martin Castel, H.-A. Leclercq, M^e^ Lucas, médecin et Jacques Lepers.

(2) *Archives de Roubaix*, BB 4, f° 3 verso.

Digitized by Google

à leur destination première, et, durant plus de trente années, l'on ne parla plus de collège ; le projet cependant n'était pas abandonné, nous l'allons voir.

La maison de la Coûtrerie, tombant en ruines, avait été démolie : on la reconstruisit, en 1739, sur de plus vastes proportions dans le but d'y installer le collège tant désiré. (1) Le Magistrat prit même, le 6 Avril 1741, une délibération où nous lisons ce qui suit : « Ayant été jugé nécessaire d'*établir deux ecclésiastiques pour instruire les jeunes gens et leur enseigner la langue latine*, il a été délibéré de payer à chacun d'eux une pension de 250 florins, ce qui fera une augmentation de dépense annuelle de 500 florins, pour quoi, toutes ces choses (les autres charges de la commune jointes à cette dernière) mûrement considérées et examinées, il a été par nous unanimement résolu et délibéré de s'adresser à Sa Majesté et de la supplier très humblement, pour subvenir à toutes ces dépenses, de nous permettre d'emprunter la somme de 17.000 florins..... et de nous autoriser à imposer pendant 25 années un impôt sur les bières, vins et eaux-de-vie.... » (2)

L'emprunt et l'impôt ayant été accordés par le Roi (3), nos gens de loi qui, peut-être, avaient en vue, avant toute autre chose, le rétablissement de l'équilibre dans les finances de la communauté, semblent n'avoir pas apporté à la réalisation du projet de collège toute l'activité qu'on eût pu attendre d'eux. Les plus notables habitants adressèrent aux membres du Magistrat, le 27 novembre 1742, une requête « sur laquelle ceux-ci

(1) Voir Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. I, ch. VIII, p. 164.
(2) *Archives de Roubaix*, BB 4, f° 28.
(3) *Ibid.*, AA 3, f° 95. — *Acte du 20 juin 1741.*

Digitized by Google

répondirent qu'ils pourvoieraient au contenu en icelle incessamment, » mais « les choses restèrent depuis lors dans le même état qu'elles étaient auparavant. » (1) Une dernière démarche faite, en octobre 1743, auprès de « Nosseigneurs les présidents et trésoriers de France, généraux des finances, juges des domaines et grands voyers de la Généralité de Lille », fut enfin couronnée de succès : la requête, signée par soixante-sept des plus notables habitants de Roubaix, fut approuvée le 10 mars 1744 (2); on se pourvut à l'évêché de Tournai pour obtenir deux ecclésiastiques de probité et de science à qui l'on confierait l'enseignement et le collège ne tarda plus à entrer en exercice.

Les premiers régents de cet établissement furent l'abbé Kinin et l'abbé Baron. (3) La commune accordait au premier une rétribution annuelle « pour la célébration quotidienne de la première messe, de grand matin, pour la commodité du public et l'arrangement du petit peuple à ne pas se passer de messe. » (4) Le second fut remplacé, en 1748, par l'abbé Delcourt, (5) qui demeura moins longtemps encore dans cette charge, car, en 1750, les membres du Magistrat présentaient à la Généralité de Lille une nouvelle requête « disant qu'en exécution de l'octroi qui leur a été accordé à charge d'établir un collège en leur bourg de Roubaix, ils ont nommé deux prêtres pour y enseigner les jeunes gens à la langue latine, aux gages de 250 florins chacun,

(1) *Archives de Roubaix*, GG 224, n° 1.

(2) Nous donnons le texte complet de cet intéressant document aux *Pièces justificatives et Notes*, nos I et II.

(3) *Archives de Roubaix*, CC 262 et 263.

(4) *Ibid.*, CC 99.

(5) *Ibid.*, CC 203 et 264.

Digitized by Google

dans l'espérance qu'il serait venu au collège des écoliers suffisamment pour les occuper tous deux ; mais loin que les choses aient répondu à leur attente, à peine s'en trouve-t-il de quoi en occuper un seul, puisque l'un n'a que sept ou huit écoliers et que la besogne de l'autre ne roule que sur un seul que peut enseigner le premier régent : il résulte donc de ce que dessus qu'un seul régent est plus que suffisant pour enseigner le peu d'écoliers qui viennent à ce collège et qu'il serait à propos, pour l'intérêt de la communauté de supprimer l'un des deux régents, sauf à le rétablir dans la suite, si le cas échéait. » (1) L'autorisation fut donnée le 24 juillet, et, deux mois plus tard, les échevins firent signifier à l'abbé Delcourt « qu'ils révoquaient la pension à lui accordée pour enseigner dans le collège les jeunes gens à la langue latine. » (2) L'abbé Kinin demeura donc seul régent du collège jusqu'au mois de mai 1758, dernière limite assignée à son mandat par la révocation que le Magistrat lui fit signifier trois mois auparavant. (3) Il eut très probablement pour successeur l'abbé F.-J. Delevingne, dont nous voyons le traitement de professeur de langue latine figurer dans les comptes de 1763-1764. (4) Mais après cette date, le collège disparaît entièrement : nos archives n'en font plus aucune mention.

La perte de cet établissement paraît s'être fait vivement sentir à notre population. Aussi voyons-nous, quelques années plus tard, en 1769, le Magistrat appeler de Lille un « grammairien et maître de musique »,

(1) *Archives de Roubaix*, GG 224, n° 7.
(2) *Ibid.*, GG 224, n° 8.
(3) *Ibid.*, GG 224, n° 9.
(4) *Ibid.*, CC 210.

Digitized by Google

nommé Jean-Joseph Prouvost, et lui confier la mission « d'enseigner les premiers principes de la langue latine à la jeunesse et de la mettre en état de pouvoir entrer en cinquième dans les collèges pour y continuer les études. » (1) Le curé et les marguilliers de la paroisse passaient en même temps avec ce maître de latin une convention par laquelle celui-ci s'obligeait, moyennant 255 livres de pension annuelle, « à chanter la musique à l'église aux jours indiqués et à enseigner la musique à quatre enfants de Roubaix, pour les mettre en état de la chanter à l'église le plus tôt que faire se pourra. » (2) Cette double convention de la commune et de l'église fut résiliée, cinq ans plus tard, et le maître de latin et de musique révoqué de ses fonctions. (3)

(1) *Pièces justificatives et Notes,* nº III.

(2) *Archives de Roubaix,* GG 223, nº 3.

(3) *Ibid.,* GG 223. nº 4 et 5.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Essais de Collège après la Révolution. — Premier projet en 1824, abandonné en 1828. — Projet de 1839, ajourné de nouveau. — Projets dus à l'initiative de M. Van Eerdewegh. — Aucun de ces projets n'est mis à exécution.

1824 - 1843.

La Révolution, à Roubaix, comme partout ailleurs, « n'avait fait que détruire : elle n'avait amené d'autre progrès dans l'instruction publique que l'enseignement des droits de l'homme, de la constitution et du calendrier républicain. » (1) Ce ne fut qu'après l'Empire et durant les dernières années de la Restauration que l'on s'occupa activement de réorganiser l'instruction suivant les besoins toujours croissants de notre population et que l'on reprit le projet d'un collège.

Vers 1823, de nombreux habitants de la ville avaient exprimé le vœu de voir s'ériger une seconde église. « Malheureusement, au mauvais état des finances se joignait alors le manque d'un terrain convenable par son étendue et sa situation, Ce dernier obstacle fut néanmoins le plus facile à surmonter. En mars 1824, l'hospice mettait en adjudication la concession emphythéotique d'un terrain, rue des Lignes. Pour ne pas laisser échapper une occasion qui se présentait si heureusement, plusieurs propriétaires offrirent de faire l'acquisition de ce champ, contenant un hectare, 12 ares,

(1) Voir Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. IV, ch. VII.

Digitized by Google

72 centiares, pour le rétrocéder à la ville, quand ses moyens financiers lui permettraient d'en acquitter le prix. » (1)

Le Conseil municipal accepta cette convention et résolut de construire sur ce terrain une église, un collège et une école communale. (2) Cependant la rétrocession n'eut lieu que deux ans plus tard, en novembre 1826 ; mais le projet d'église fut écarté pour quelque temps et, dans une nouvelle séance, le Conseil municipal vota seulement la construction du collège et d'une école de Frères de la Doctrine Chrétienne. « Ces établissements, disait la délibération, ne pourront manquer d'être avantageux aux habitants de toutes les classes : aux pauvres, parce qu'ils y trouveront gratuitement une instruction morale et religieuse, dont ils ont été privés jusqu'alors ; aux personnes n'ayant qu'une aisance médiocre, parce qu'elles trouveront ainsi le moyen de faire donner sur les lieux à leurs enfants une éducation qui leur deviendrait beaucoup plus dispendieuse, s'ils ne pouvaient que la recevoir ailleurs. » (3)

De ces deux établissements, le dernier seul fut construit ; quant au collège, le 21 août 1828, le Conseil municipal en ajourna la création, « en attendant que ses ressources lui permissent de s'en occuper » et attribua en entier le crédit de 26.000 francs, voté précédemment, à la construction de l'école des Frères. (4)

(1) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. II, ch. VII.

(2) *Archives de Roubaix*, D I (2) I, f° 179 verso. — Séance du 5 Juillet 1824. — C'est à cette date qu'il faut faire remonter le premier projet de collège, après la Révolution.

(3) *Archives de Roubaix*, D I (2) II, f° 24.

(4) *Archives de Roubaix*, D I (2) II, f° 58 verso. — Le reste du champ fut converti en *plaine* ou *place d'armes* : c'est le terrain actuellement occupé en partie par l'église et la place Notre-Dame.

Digitized by Google

Le projet n'était cependant pas abandonné. Nous lisons, en effet, ce qui suit, dans un rapport présenté, le 19 Septembre 1839, par la Commission des écoles : « Chez nous, tout est rapide. A peine connue il y a quelques années, notre ville a fait dans l'industrie des pas immenses ; ses produits, plus riches et plus variés les uns que les autres, s'exportent dans tout l'univers; nous sommes devenus les rivaux redoutables des Anglais, jadis nos maîtres. C'est sur nous, les élus de la cité, que retombe l'obligation de soutenir les généreux efforts de nos laborieux concitoyens qui ont porté si haut notre fabrique : nous leur devons des cours publics où seront enseignées les sciences utiles aux arts ; nous devons faciliter à leurs enfants les moyens d'acquérir l'instruction nécessaire aux différentes carrières auxquelles ils peuvent prétendre. En un mot, dans une ville comme celle-ci, où la population augmente chaque jour, et avec elle le besoin d'instruction, il faut songer à l'avenir. Nous avons donc pensé qu'il est indispensable de doter Roubaix d'un grand établissement où toutes nos écoles seraient réunies et où, par suite, *nous pourrions installer un collège.* La propriété des héritiers de M. Julien Defrenne, (1), actuellement à vendre, nous a paru satisfaire amplement à toutes ces exigences ; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à vous en proposer l'acquisition. » (2)

La propriété désignée dans le rapport, fut, en effet, acquise par la ville ; mais d'insurmontables difficultés surgirent et la fondation d'un collège fut ajournée de nouveau.

(1) Cette propriété était située, rue Neuve, dans le prolongement de l'Hôtel-de-Ville, qu'on construisit à cette époque : c'est le local actuellement occupé par quelques bureaux de la Mairie, les Archives, etc.

(2) *Archives de Roubaix*, D I (2) IV, f° 54.

Digitized by Google

Ce fut là, toutefois, le dernier projet de collège formé par l'administration municipale. L'initiative privée devait être plus heureuse ; mais, avant de parvenir au succès définitif, elle allait encore essayer un nouvel établissement d'instruction secondaire qu'on espéra voir ériger en collège ; il n'eut, lui aussi, qu'une existence bien éphémère. Nous voulons parler de l'école de M. Van Eerdewegh.

« Fondée en 1833, l'école primaire supérieure avait produit d'excellents élèves. » (1) En 1842, son directeur, M. Van Eerdewegh, eut l'idée d'y joindre une école secondaire de latin. « L'intérêt de notre ville l'exige, écrivait-il ; nous n'avons jusqu'ici aucun établissement de ce genre ; les familles riches surtout souffrent de cette lacune : la ville, chargée de grands frais pour l'instruction gratuite des enfants des ouvriers, ne consentirait pas à faire, en faveur des familles riches, deux établissements séparés, eu égard surtout au voisinage du collège de Tourcoing et du pensionnat de Marcq. Une école supérieure et une école de latin, ainsi réunies, pourraient tenir lieu de collège communal. » Il offrait, en conséquence, de se charger de tous les frais du personnel, ne demandant à la ville d'autre subvention qu'un bâtiment convenable, alloué pour un certain nombre d'années ; (2) il s'engagea même, un peu plus tard, à recevoir gratuitement un cinquième des élèves qui fréquenteraient les cours et à se soumettre à l'inspection d'un comité nommé par l'Administration ou par le Conseil municipal, et chargé de veiller au maintien de la convention qui serait passée pour cet établissement. (3)

(1) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. IV, p. 160.
(2) *Archives de Roubaix*, R. II (b) 1 ; *Lettre du 22 Février 1842.*
(3) *Ibid., Lettre du 8 Juillet 1842.*

Digitized by Google

Le 7 octobre 1842, une Commission de trois membres fut nommée pour l'étude de ce projet. Voici les conclusions de son rapport présenté à la séance du Conseil municipal du 8 novembre suivant :

« La ville de Roubaix, par l'établissement de l'école chrétienne communale, de l'école mutuelle, de l'école primaire supérieure, de l'école des Sœurs Carmélites et enfin des écoles académiques de musique et de dessin, a complètement rempli le vœu de la loi, et *il est peu de villes qui offrent autant de facilités pour l'instruction de toutes les classes.* Cependant, une lacune importante reste à combler : c'est la création d'une école élémentaire de latin. — Nos écoles actuelles suffisent certainement pour former des jeunes gens capables de satisfaire aux premières exigences sociales ; ils peuvent devenir d'excellents ouvriers, commis, industriels ; mais aucun ne pourra prétendre aux fonctions libérales de médecin, notaire, avocat, magistrat, ecclésiastique, qui toutes exigent la connaissance de la langue latine, et dix années d'études au moins. Or, l'enfant que les parents destinent à parcourir l'une de ces carrières doit s'y appliquer dès l'âge de 8 à 10 ans : de là, nécessité de le mettre en pension au dehors. Cette obligation fait que les familles peu fortunées doivent y renoncer et que beaucoup de celles à qui leur position permet cette dépense y renoncent aussi, parce qu'elles ne peuvent se résoudre à éloigner d'elles des enfants aussi jeunes. C'est un état de choses très fâcheux qu'il est dans l'intérêt de tous de voir cesser le plus tôt possible. Aussi la Commission a-t-elle été unanime pour vous inviter à adopter la proposition de M. Van Eerdewegh qui offre d'établir une école élémentaire de latin, ne demandant à la ville qu'un local convenable, ce que vous pouvez lui promettre, puisque, quelle que soit la détermination que vous

Digitized by Google

prendrez au sujet du projet d'hôtel-de-ville, vous aurez toujours dans les bâtiments de M. Julien Defrenne un emplacement suffisant. » (1)

Le Conseil municipal approuva cette proposition et en autorisa l'exécution. (2) Tout semblait préparé pour l'ouverture de cette école, lorsque, contre toute attente, le projet fut écarté par le Ministre de l'Instruction publique. (3)

M. Van Eerdewegh ne se découragea point : d'après l'avis de M. le Recteur de l'Académie de Douai, (4) il proposa la formation d'un *collège communal de second ordre*, dont il ferait tous les frais du personnel. (5) Ce projet n'aboutit pas davantage : et en mai 1850, M. Van Eerdewegh, après en avoir obtenu l'autorisation du Conseil municipal, transforma son école primaire en école de commerce. (6)

(1) *Archives de Roubaix, Rapport du 6 novembre 1842.*
(2) *Ibid.*, D I (a) IV, f° 247 ; *Séance du 8 Novembre 1842.*
(3) *Ibid.*, R II (b) 1 ; *Lettre du 27 Avril 1843.*
(4) *Ibid., Lettre du 20 Mai 1843.*
(5) *Ibid., Lettre du 1er Août 1843.*
(6) *Ibid.*, D I (a) VI, p. 311 à 320 et 328 à 331.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Fondation de l'Institution libre de Notre-Dame des Victoires. — M. l'abbé Lecomte, principal du Collège de Tourcoing, fondateur de l'Institution libre de Roubaix. — Coup d'œil sur l'époque où elle fut fondée. — Oppositions que rencontra le premier projet.— Appropriation du local : chapelle. — Ouverture de l'Institution le 13 octobre 1845. — Direction de M. l'abbé Couplet.

1845 - 1852.

M. le chanoine Leblanc, dans son *Histoire du Collège de Tourcoing*, (1) a su mettre dans tout leur jour la personne et l'œuvre de M. l'abbé Lecomte. Il ne nous reste donc qu'à retracer, en quelques lignes, la vie de ce prêtre zélé auquel notre département doit la fondation ou la restauration de la plupart de ses collèges ecclésiastiques. Cette courte biographie du fondateur de notre *collège* (2) nous semble nécessaire ; nous nous manquerions à nous-même si nous ne payions à sa mémoire un juste tribut de reconnaissance.

(1) Tourcoing, J. Mathon, 1870, in-8°.— M. J. Dalle, dans son *Histoire de Bousbecque*, a aussi donné, mais en quelques pages seulement, une excellente notice sur M. Lecomte.

(2) Une fois pour toutes, nous avertissons nos lecteurs que nous n'avons nullement la prétention d'attribuer à l'Institution Notre-Dame des Victoires le titre de *Collège* dans son acception *officielle*. Nous savons très bien que cet établissement ne remplit pas toutes les conditions nécessaires pour jouir de ce titre *universitaire*, n'étant pas sous le régime direct de l'*Université*. Si donc nous le désignons assez fréquemment sous le titre de *Collège*, c'est que, dans le langage ordinaire des habitants de Roubaix, ce nom lui est attribué par un usage constant et général. Il nous a semblé d'ailleurs que ce simple mot : *collège* nous permettrait, moyennant cet avertissement préalable, de rompre la monotonie qu'engendrerait fatalement ce long vocable de : *Institution libre de Notre-Dame des Victoires*.

Digitized by Google

M. Lecomte naquit, le 10 Août 1810, à Bousbecque, d'une famille honorable et profondément chrétienne. De bonne heure, il se sentit appelé à l'état ecclésiastique et il répondit avec fidélité à cette vocation. Nous le voyons débuter tout ensemble dans la carrière sacerdotale et dans les fonctions de l'enseignement en qualité de président au collège de Saint-Omer, puis au Petit-Séminaire de Cambrai où il occupe, durant plusieurs années, le poste de préfet d'étude. Attaché ensuite, en qualité de vicaire, à la paroisse de Notre-Dame, à Douai, il ne cesse de se préparer, par l'étude des lettres et des sciences, à la mission que Dieu lui va confier et vers laquelle le portent ses goûts et ses attraits. Il se trouve d'ailleurs intimement uni par les liens d'une sainte amitié à trois autres prêtres de Douai, animés comme lui du zèle de la gloire de Dieu et de l'amour de la jeunesse. On allait bientôt les voir à l'œuvre. M. Dehaene, l'un de ces prêtres, fut appelé à la tête du collège d'Hazebrouck ; il devait remplir pour la Flandre la même mission providentielle que M. Lecomte accomplirait parmi nous. M. Didier et M. Lecomte, ses confrères, étaient envoyés à Tourcoing, pour « ressusciter le collège ; » mais le premier, qui en avait été nommé principal, succombait, trois semaines après son installation, laissant tout le fardeau de la direction de la maison à M. Lecomte, qui ne tarda pas à en être définitivement nommé principal.

« Nous n'avons pas à suivre M. Lecomte dans la conduite de son collège. Qu'il nous suffise de dire qu'en moins de quelques années le succès avait dépassé les espérances ; le désert avait refleuri, les élèves abondaient. Mais M. Lecomte avait une mission plus vaste. Les ressources que lui procurait une prospérité dont, après Dieu, il était l'auteur, jamais il n'avait songé à

Digitized by Google

se les approprier. Elles étaient dans sa main comme une graine féconde que Dieu lui avait confiée pour porter ailleurs la fertilité. Il est encore dans notre temps des âmes généreuses qui laissent à Dieu la clef de leur trésor bienfaisant. Le même esprit qui animait M. Lecomte inclina vers lui le cœur de ces hommes dévoués. Aidé de leurs largesses, encouragé et béni par ses supérieurs ecclésiastiques, il se mit à l'œuvre et autour de sa maison de Tourcoing vint se grouper toute une pléïade de maisons créées par lui et vivifiées par son zèle apostolique. » (1)

En moins de quinze ans, M. Lecomte osa, seul et à ses risques et périls, relever de leurs ruines deux collèges communaux ; (2) ériger, coup sur coup, sur divers points de notre vaste diocèse, cinq établissements ou collèges libres (3) et prendre une bonne part dans la fondation d'un sixième. (4) Huit maisons en quinze ans ! Ce fait frappa tous les esprits ; il les étonne encore aujourd'hui. (5) Aussi la responsabilité devenait lourde. Sans doute, à cette époque, il n'y avait encore aucun embarras financier, mais la gestion de toutes ces maisons n'en était pas moins une tâche bien rude, et il n'était pas facile de pourvoir au personnel dans un temps où la vocation à l'enseignement était rare et où le Séminaire ne s'ouvrait pas, comme au-

(1) *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, t. IV, p. 189 ; 10 Juillet 1869.

(2) Celui de Tourcoing et celui de Bailleul, en Octobre 1849.

(3) Le collège de Roubaix, fondé en 1845 ; celui de Solesmes, en 1849 ; celui de Valenciennes, en 1850 ; celui de Saint-Amand, en 1851 ; enfin celui de Bavai, en 1852.

(4) L'établissement du collège Saint-Jean de Douai n'est plus l'œuvre personnelle de M. Lecomte. C'est une œuvre collective à laquelle il a cependant contribué pour une bonne part en lui prêtant l'appui nécessaire de son concours matériel et de son nom.

(5) M. le chanoine Leblanc, *Histoire du Collège de Tourcoing*, ch. VI.

Digitized by Google

jourd'hui, pour fournir sans relâche de nouvelles recrues. « Malgré l'appui constant et bienveillant de l'autorité diocésaine, malgré les sympathies croissantes du clergé et le concours dévoué des familles chrétiennes, M. Lecomte était seul pour porter le poids de son œuvre. Que va-t-il arriver quand ce soutien unique viendra à fléchir ? L'œuvre ne sera-t-elle pas, s'il disparaît, entraînée et ruinée à jamais ? Personne plus que M. Lecomte n'éprouvait ces appréhensions ; personne plus que lui ne songeait à conjurer cet inévitable péril. Aussi au milieu des soucis de tout genre qui surgissaient chaque jour de chacun de ses établissements à peine organisés, à travers des tiraillements en tout sens, qui ruinaient visiblement sa santé et ses forces, une seule idée le poursuivait sans trêve : assurer le sort de son œuvre ! » Il pressait donc l'autorité diocésaine d'accepter la direction de tous ces collèges sur lesquels reposait l'avenir religieux de nos contrées. Ses instances finirent par aboutir et en 1853 se forma l'*Association diocésaine* dont nous parlerons plus loin.

C'était le sceau mis à l'œuvre de M. Lecomte et la garantie de sa durée. La mission du fondateur était accomplie. Une nouvelle voie allait s'ouvrir devant lui : la voie de la sanctification par le sacrifice. Des circonstances, que nous n'avons pas à retracer ici, amenèrent, les années suivantes, une crise dont au dehors on exagéra les proportions, sous l'influence d'alarmes légitimes mais peut-être excessives. Quoi qu'il en soit, le clergé du diocèse fut admirable de dévouement et de générosité. M. Lecomte cependant eut alors des jours de pénibles combats. C'était le plan de Dieu. Jusque là toujours il s'était relevé quand il était tombé sur le champ de bataille : mais, cette fois, Dieu laissait un libre cours à l'orage ; il fallait un grand ébranlement

Digitized by Google

pour l'amener à quitter les œuvres si chères à son cœur. La volonté du Ciel lui fut manifestée, au mois de septembre 1855, dans une retraite de trente jours à Saint-Acheul. Quoiqu'il en fût après cela de ses angoisses et de ses amères déceptions, en disant adieu au monde il ne cédait pas au découragement : il ne voulait obéir qu'à l'appel de Dieu. Du reste, à peine eut-il franchi le seuil de la Grande-Chartreuse qu'il retrouva son ancienne sérénité et sa première vigueur.

Au terme de son noviciat, il fut nommé lui-même Maître des novices et bientôt après Vicaire du général de l'Ordre. La confiance entière dont il jouissait paraissait même devoir le porter plus haut : nulle dignité ne semblait au-dessus de son mérite. Mais sa santé commençait à s'altérer. Pour lui procurer du repos, on l'envoya, tout en lui conservant son titre de vicaire de la Grande-Chartreuse, à la Chartreuse de Porte, dans l'Ain. Un peu plus tard, il fut nommé prieur de la Chartreuse de Valbonne, dans le Gard, et ensuite de celle de Mougères, dans l'Hérault. C'est au moment où, pour la seconde fois, il venait d'être élu prieur, tandis qu'il agrandissait sa maison, devenue l'asile des Chartreux bannis d'Espagne, que la mort se présenta à lui. Elle le trouva tranquille. Détaché de tout, il appartenait au Ciel plus qu'à la terre. Il s'endormit pieusement et saintement dans le Seigneur, le 2 juillet 1869, au jour de la Visitation. La Mère de Dieu, qu'il aimait d'un amour si vif et dont il avait si fortement inculqué la dévotion à ses enfants, a dû venir à lui sur sa couche funèbre, et, comme un de ses vaillants et pieux serviteurs, elle l'aura, nous en avons le ferme espoir, introduit dans l'heureux séjour du Paradis. (1) On ne

(1) *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, t. IV, p. 190, 10 juillet 1869.

Digitized by Google

lira pas sans émotion le récit de ses funérailles à la Chartreuse de Notre-Dame de Mougères et des honneurs funèbres rendus à sa mémoire à Tourcoing et dans notre pays : nous renvoyons nos lecteurs au remarquable travail que nous avons déjà cité. (1)

Afin de ne point morceler la biographie du fondateur de notre collège, nous avons dû anticiper sur les événements. Il importe maintenant de faire un retour sur le passé.

Comme le fait très judicieusement observer M. le chanoine Leblanc, la fondation du collège de Roubaix eut lieu trois ans avant la naissance de la liberté d'enseignement ; cette maison s'établit donc sous l'empire des lois étroites que le monopole avait créées et qu'il maintenait avec un soin jaloux. Il est vrai que cette liberté d'enseignement était inscrite dans la Charte : mais on avait lutté vingt ans, sans succès, pour la faire passer dans les faits accomplis et ce ne fut pas sans étonnement qu'on la vit sortir, tout-à-coup et contre toute attente, de la tourmente sociale de 1848.

Il faut remarquer d'ailleurs que M. Lecomte était appuyé à Paris, au Ministère de l'Instruction publique, par un oncle maternel, M. Benjamin Lepoutre, sous-inspecteur de l'armée. En plusieurs circonstances assez délicates, il avait, par cette entremise, éprouvé la bienveillance de M. Rousselle, inspecteur général de l'Académie, qui le servit fréquemment, soit de son influence pour obtenir ce qu'il désirait, soit de ses conseils dans les

(1) M. le chanoine Leblanc, *Histoire du collège de Tourcoing*, ch. XV.

Digitized by Google

cas difficiles ou dans ses nouvelles entreprises. (1) Cette puissante intervention lui servit, une fois de plus, dans son projet de création d'une institution secondaire à Roubaix et lui permit de mener à bonne fin, en peu de temps, cette importante affaire.

Dès que le projet de fondation d'un collège, à Roubaix, fut connu, il souleva, dans l'entourage de M. Lecomte, bien des reproches et des contradictions. Il allait, disait-on, ruiner sa maison principale, le collège de Tourcoing, par une concurrence qui ne pouvait tourner qu'à son détriment. M. le chanoine Leblanc a fait bonne justice de cette accusation : « Le collège de Tourcoing, dit-il, en se dépouillant ne s'appauvrit point : il put servir à sa prospérité propre et à la prospérité d'autrui ; comme un arbre généreux qui, sans faire tort au tronc principal, donne et maintient la vie aux rejetons nombreux qui jaillissent de la surabondance de sa sève, la maison de Tourcoing, après avoir créé ou aidé à créer autour d'elle un bon nombre de maisons, ses filles et tout à la fois ses rivales, n'en fut ni moins heureuse ni moins féconde. » (2) C'était là d'ailleurs la seule réponse que donnait M. Lecomte : les chiffres parlent et leur éloquence est sans réplique. Quelques années après l'ouverture du collège de Roubaix, un membre du conseil municipal de Tourcoing renouvelait ce reproche : « La maison d'éducation formée à Roubaix par M. Lecomte, disait-il dans son rapport, nuit au collège de Tourcoing. » (3) « La réponse est simple, écrivait aussitôt M. Lecomte

(1) Note communiquée par M. l'abbé Lecomte, professeur au collège de Tourcoing.

(2) *Histoire du Collège de Tourcoing*, ch. VI, p. 244.

(3) *Archives de Tourcoing*, Registre aux délibérations du Conseil municipal, *Séance du 28 septembre 1848.*

Digitized by Google

au Recteur de l'Académie de Douai ; cet établissement de Roubaix a été ouvert en 1845 : Tourcoing avait alors 175 élèves ; il en compte aujourd'hui 280. Du reste on n'y fait pas toutes les classes. Les élèves, après quelques années d'études, viendront achever au collège de Tourcoing et contribueront au contraire à en assurer de plus en plus la prospérité. » (1)

M. Lecomte, d'ailleurs, n'était pas homme à se laisser arrêter par ces questions d'intérêt particulier, qui, de fait, n'avaient qu'une trompeuse apparence. Dieu l'inspirait et comme il trouvait nécessaire cet établissement de Roubaix, il se mit à l'œuvre avec ardeur et ne négligea aucun des moyens propres à en assurer la stabilité.

L'acquisition du local fut chose facile : on fit choix d'un bâtiment convenable situé presque à la limite de l'agglomération et, pour ainsi dire, dans la campagne. (2) Ceux qui ont connu Roubaix, en 1845, et particulièrement les premiers écoliers de notre collège, se souviennent qu'à cette époque s'étendaient, derrière ce bâtiment, d'immenses vergers et des champs cultivés : les habitations étaient encore bien clair-semées et l'on pouvait constater l'exactitude du nom de *Notre-Dame-des-Champs* donné quelques fois au collège dans des réunions intimes, comme aussi de la Société de *Saint-Joseph-des-Champs*, fondée dix ans plus tard. (3)

M. Lecomte s'occupa activement de l'appropriation de ce bâtiment : il n'omit rien de ce qui pouvait assurer aux maîtres et aux élèves toutes les garanties d'hygiène, de salubrité, disons même de bien-être.

(1) Note communiquée par M. l'abbé Lecomte, professeur au collège de Tourcoing.

(2) Ce bâtiment forme aujourd'hui le corps de logis du collège.

(3) Voir Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. II, p. 363.

Digitized by Google

Mais ces soins matériels étaient loin de lui faire perdre de vue les intérêts spirituels de sa nouvelle maison. « Vous avez bien voulu me faire espérer, écrivait-il à Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, que vous accorderiez à notre institution de Roubaix le privilège d'une chapelle exclusivement destinée au personnel de l'établissement. Un local très convenable a été disposé à cet effet dans le plus beau quartier de la maison : c'est une pièce de dix mètres carrés, éclairée par six fenêtres garnies de draperies, et surmontée, à la hauteur de quatre mètres, d'un grenier qui ne sera pas occupé. Je prie Sa Grandeur de vouloir bien accorder à quelqu'un l'autorisation de la bénir prochainement et de répandre, en même temps, sur cette maison naissante qui s'élève sous ses auspices et avec son bienveillant concours, les bénédictions qu'Elle appelle si volontiers sur la jeunesse, cette portion si chère de son troupeau. Vous avez cru, Monseigneur, qu'il ne serait pas urgent de nous accorder en même temps la faculté d'y conserver le Très Saint Sacrement. Des motifs graves m'engagent à vous supplier aujourd'hui de ne pas nous refuser cette faveur. Vous le savez, l'église paroissiale, d'ailleurs assez éloignée de l'établissement, est déjà très insuffisante pour les grandes personnes de la ville. (1) Il y a foule pour les offices du soir, comme pour chaque messe de la matinée. Il nous serait bien impossible d'y conduire nos enfants aux vêpres et surtout de le faire avec toute la dignité que requiert le caractère sacerdotal, au milieu d'une foule compacte qui encombre le lieu saint. Nous désirerions aussi bien vivement avoir le salut, le jeudi, sans déranger l'économie des exercices de ce jour et

(1) L'église Notre-Dame ne fut ouverte au culte que deux ans plus tard, le 10 février 1847. — Voir Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. II, p. 103.

Digitized by Google

nous devrions y renoncer s'il ne pouvait pas être donné dans l'établissement. » (1) Monseigneur l'Archevêque s'empressa d'accorder l'une et l'autre faveur.

Tout était disposé pour la rentrée des classes : M. Lecomte avait vu les principales familles de la ville ; il avait eu la joie d'inscrire un certain nombre d'enfants qui devaient former le premier noyau de cette institution ; le personnel enseignant avait été choisi de manière à offrir toutes les garanties de succès ; les locaux scolaires étaient prêts à recevoir leurs habitants. L'ouverture du collège put avoir lieu le 13 octobre 1845.

Quels furent les commencements de la nouvelle institution de Notre-Dame-des-Victoires ? Nous citons textuellement la réponse de M. le chanoine Leblanc à cette question :

« Ce n'est pas tout d'ouvrir une maison ; il faut la développer, la remplir, la faire prospérer. Contre toute attente, le succès ne vint pas. Cette maison, selon l'expression même de son fondateur, fut éprouvée en tous sens. On eût dit que Dieu se plaisait à faire passer M. Lecomte par les difficultés de tout genre afin de le préparer, par là, à d'autres projets, à de plus grands travaux.

« Quoi qu'il en soit, il est certain que la maison de Roubaix, jusque là toujours chétive, offrait peu d'espoir et donnait peu d'encouragement à son fondateur.

« Et cependant que de présages de succès ne croyait-

(1) Lettre communiquée par M. l'abbé Lecomte, professeur au collège de Tourcoing.

Digitized by Google

il pas avoir rencontrés ! Que de motifs pressants l'avaient déterminé dans son choix et semblaient lui garantir des résultats meilleurs ! Les sympathies du clergé de la ville devaient lui être acquises comme à un auxiliaire aussi dévoué que désintéressé ; il pouvait se reposer sur l'appui bienveillant d'un certain nombre de familles respectables qui lui étaient attachées par le double lien du sang et de l'amitié. En outre, Roubaix devait éprouver, autant que toute autre ville, le besoin de donner aux générations nouvelles une forte éducation chrétienne. On se trouvait là en face d'un grand péril : le péril qui naît d'une population toujours croissante au sein d'une industrie de plus en plus prospère. Comment conjurer le mal qui montait toujours et qui se montrait partout à la fois ? Le remède, ou du moins l'un des premiers remèdes, c'était, sans contredit, la présence, à Roubaix, d'une bonne maison d'éducation. Ainsi le pensait M. Lecomte et pour atteindre au but, il n'avait reculé devant aucun sacrifice. Sans se préoccuper du tort qui pourrait en résulter pour sa propre maison, il avait détaché de Tourcoing, pour le placer à la tête de l'institution nouvelle, l'homme qui semblait offrir les meilleures conditions de succès. C'était M. l'abbé Couplet, si connu depuis par la confiance dont il est entouré dans la Compagnie de Jésus. Ce prêtre, encore jeune alors, joignait à une intelligence rare des besoins de la jeunesse, une aménité de caractère, un esprit de conciliation sans faiblesse, un tact exquis et une distinction parfaite, qualités aussi promptement remarquées à Roubaix que partout ailleurs et dont personne n'a perdu le souvenir.

« Et néanmoins, malgré tant d'éléments favorables, l'œuvre nouvelle ne prospérait pas au gré de son fondateur. Il était forcé d'en convenir lui-même : Le poste

Digitized by Google

de Roubaix, écrivait-il après une expérience de sept ans, était excessivement difficile. Outre qu'il se rencontrait une grande susceptibilité de la part des familles même religieuses, peu accoutumées au régime d'une maison secondaire bien tenue, il avait trouvé, de la part de l'Administration municipale, des dispositions peu bienveillantes : il fallait la prudence, la sagesse consommée et le zèle éclairé de son directeur pour se maintenir parmi tant d'obstacles ; en triompher complètement, c'était peut-être impossible. » (1)

Nous ne pouvons nous défendre de trouver une contradiction, au moins apparente, entre ces dernières phrases et la lettre adressée, le 19 janvier 1848, par M. Lecomte à M. Rousselle, inspecteur général : « J'ai formé à Roubaix, écrit-il, un pensionnat d'instruction secondaire. *Cette maison commence à bien marcher (64 élèves) et je crois pouvoir dire qu'elle a de l'avenir.* Mais les grands frais d'établissement nous obligent à tenir nos prix à un taux trop élevé pour la classe moyenne. Pour mettre l'instruction à la portée de toutes les fortunes, l'*Administration municipale paraît disposée à nous subventionner et à nous faire des propositions tendant à convertir notre maison en collège communal.* Quelles seraient, à votre avis, les conditions auxquelles je pourrais les accepter et que l'Université sanctionnerait ? Si la ville de Roubaix le trouvait bon, pourrais-je être reconnu principal des deux établissements ? ou bien serais-je autorisé à faire recevoir comme principal à Roubaix un candidat de mon choix, avec qui je traiterais pour le matériel ? Cet établissement a déjà absorbé de grands capitaux et pour la construction et pour le

(1) *Histoire du Collège de Tourcoing*, ch. VI, p. 250 et 251.

Digitized by Google

mobilier : je ne puis m'en dessaisir en faveur d'un principal qui le gérerait à son compte, sans subir une perte considérable. Veuillez avoir la bonté de me dire quelle serait la marche à suivre pour obtenir de la ville des garanties qui ne seraient pas contraires aux règlements universitaires, qui pourraient même être sanctionnées par l'autorité supérieure. » (1)

Comme on le voit par cette lettre, la situation de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires était loin d'être aussi précaire qu'on le pourrait croire. Ce chiffre de 64 élèves, obtenu dès les premières années d'exercice, porte avec lui une certaine éloquence, si l'on tient compte surtout des difficultés inévitables dans toute fondation due à l'initiative privée. Quant aux dispositions de la municipalité roubaisienne, ce ne peut être qu'à la suite d'un malentendu passager que M. Lecomte les juge peu bienveillantes, car, dès 1848, au dire même de ce dernier, l'Administration était disposée à subventionner l'institution et à la convertir en collège communal. Si ce projet ne fut pas réalisé assez promptement aux vœux du fondateur de notre maison, ce retard n'est dû qu'à des causes entièrement étrangères au mauvais vouloir, et à un concours de circonstances indépendantes de la volonté de l'une et l'autre partie. Ce que nous dirons d'ailleurs dans le chapitre suivant achèvera de dissiper tout soupçon de malveillance, de négligence ou même d'indifférence de la part de notre Administration municipale.

(1) Lettre communiquée par M. l'abbé Lecomte, professeur au collège de Tourcoing.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Premières démarches auprès de l'Administration municipale dans le but d'obtenir une subvention pour le Collège. — Mutations dans la direction de l'Institution : départ de MM. Vitse et Duriez, sous-directeurs, et de M. Couplet, directeur. — Le Collège sous la direction de M. l'abbé Duvillier. — Mesures favorables adoptées par le Conseil municipal : projet de traité entre la Ville et le Collège. — Le Collège devient la propriété de l'Association diocésaine.

1852 - 1853.

Dès le 5 avril 1852, M. Lecomte, toujours préoccupé d'assurer à son nouvel établissement une existence durable, écrivait au Maire de Roubaix la lettre suivante : « Bon nombre de pères de famille de la ville, appartenant à la classe moyenne, ont souvent exprimé le désir de voir leurs enfants fréquenter les cours du collège que j'ai ouvert, dans votre ville, en 1845. Nous-mêmes, nous avons souvent regretté que notre local et nos ressources ne nous permissent pas de rendre accessible à toutes les fortunes un établissement destiné à répandre, avec toute l'extension possible, les bienfaits d'une instruction solide et d'une éducation chrétienne. Si j'en juge par les sacrifices que l'Administration municipale s'impose annuellement pour l'instruction primaire, je dois croire qu'elle partage aussi mes vues à ce sujet et qu'elle n'attend qu'une occasion favorable pour remplir cette lacune importante. Dans cette persuasion, je n'ai pas cru devoir m'arrêter définitivement

Digitized by Google

dans le choix d'un local à affecter au collège Notre-Dame-des-Victoires, sans vous soumettre une idée dont la réalisation satisferait bien des vœux et concilierait tous les intérêts. La maison que la ville possède, rue Neuve, près de l'Hôtel-de-Ville, n'est pas entièrement occupée. Cette propriété, par sa situation, conviendrait bien, je crois, à un établissement d'instruction secondaire. Si l'Administration municipale consentait à la mettre à ma disposition, je pourrais réduire de moitié le prix de l'externat en faveur d'un certain nombre d'enfants peu aisés, jusqu'à concurrence du loyer dont la ville gratifierait le collège. » (1)

Cette proposition fut accueillie avec joie et prise en sérieuse considération. Mais des difficultés de détail vinrent entraver son exécution. Le Conseil municipal, saisi de la question, constata, comme le Maire, « que la maison indiquée ne convenait pas à un collège : les étages y étaient très bas et il aurait fallu approprier tout l'intérieur pour l'affecter à cette destination : d'ailleurs l'école mutuelle était placée dans une partie de ce bâtiment et le reste avait été laissé à M. Van Eerdewegh, afin d'expérimenter un cours de physique et de mathématiques supérieures ; enfin la cour était fort peu spacieuse et aurait été trouvée très insuffisante. » (2) Une Commission de cinq membres, pris au sein du Conseil, reçut mission d'examiner cette demande et de rechercher les moyens d'y faire droit. (3) M. Lecomte fut appelé à donner verbalement devant cette Commission

(1) Lettre communiquée par M. l'abbé Lecomte, professeur au collège de Tourcoing.

(2) *Archives de Roubaix*, D. II (b) 18. — *Lettre du 10 mai 1852.*

(3) *Ibid.*, D I (a) 7, f° 142.

Digitized by Google

toutes les explications relatives aux moyens d'exécution de son projet. (1) Le rapport fut ajourné à la session d'août. (2)

En même temps avaient lieu, dans la direction même de l'établissement, des mutations dont les conséquences eussent été fâcheuses pour son succès, pour son existence même, si une disposition spéciale de la Providence n'y avait appelé les seuls hommes, qui, au dire de M. Lecomte, fussent capables de remplacer ceux qui nous quittaient. Déjà, en 1849, l'un des meilleurs soutiens de la maison, M. l'abbé Vitse, venu de Tourcoing, avec M. Couplet, et sous-directeur de l'établissement, disparaissait tout à coup. Ses supérieurs l'envoyaient à Bailleul, pour y prendre la direction du collège communal ; et ce choix était heureux : M. Vitse réunissait, en effet, toutes les conditions de succès ; il n'était pas étranger aux usages de cette partie française de la Flandre, qui a si fidèlement gardé la physionomie, les habitudes, le langage et les mœurs d'autrefois et il sut aisément se pénétrer des véritables intérêts de sa maison à laquelle il imprima, dès le début, une impulsion vigoureuse, gage certain des succès qui devaient couronner ses efforts. (3)

En 1852, un nouveau vide se produisait dans les rangs de notre personnel enseignant. M. l'abbé Duriez, nommé professeur de notre collège en 1847, avait deux ans plus tard remplacé M. Vitse dans les fonctions de sous-directeur. M. Lecomte, qui tenait en haute estime

(1) *Archives de Roubaix*, D. II (b) 18. — *Lettre du 16 mai 1852.*

(2) *Ibid.*, D I (a) 7, f° 152.

(3) Voir M. le chanoine Leblanc, *Histoire du Collège de Tourcoing*, ch. VI, p. 254 à 257.

Digitized by Google

les talents de ce jeune professeur, obtint de Monseigneur l'archevêque qu'il fût donné comme successeur, en qualité de supérieur du collège Notre-Dame-des-Anges à Saint-Amand, à M. Mortier, (1) qui quittait cette maison pour aller fonder un collège ecclésiastique à Bavai. M. Duriez continua avec succès l'œuvre si bien commencée par son prédécesseur : durant les douze années qu'il dirigea le collège de Saint-Amand, il ne cessa de jouir de la plus grande autorité dans l'établissement et de la confiance des familles et du clergé de la contrée. (2)

La même année, M. Couplet, directeur du collège, mettait lui-même à exécution le projet qu'il mûrissait depuis longtemps déjà, de se consacrer plus entièrement encore au service de Dieu, par son entrée dans un ordre religieux. La Compagnie de Jésus l'attirait puissamment, car il entrevoyait, dans cette vocation, la possibilité de concilier son attrait pour la carrière de l'enseignement avec les devoirs que lui imposait l'appel de Dieu : nous avons dit déjà que le Révérend Père Couplet n'a cessé d'être entouré de la plus entière confiance dans les collèges de la Compagnie de Jésus dont il fut appelé à prendre la direction.

Mais ce départ, disait M. Lecomte, allait remettre en question l'avenir de l'établissement de Roubaix. « Si la direction de cette maison, écrivait-il à Monseigneur l'archevêque, n'est pas confiée à des mains habiles et déjà exercées, elle court les plus grands risques. » Ces appréhensions heureusement ne se réalisèrent point. Monseigneur nomma directeur de notre collège M. l'abbé Duvillier, alors attaché en qualité de

(1) Plus tard vicaire général de Cambrai, mort évêque de Digne.

(2) Voir *La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, t. XIX, p. 127, 23 février 1884.

Digitized by Google

vicaire à la paroisse Saint-Martin de Roubaix. M. Lecomte lui-même avait inspiré ce choix. « M. Duvillier, écrivait-il, a été, pendant dix ans, professeur au Petit-Séminaire de Cambrai : il connaît les jeunes gens et le train d'une maison d'éducation. Il est pieux, zélé, dévoué et il paraît avoir le tact et la fermeté qu'on veut rencontrer dans un directeur de maison. De plus, il est très avantageusement connu à Roubaix, où il a déjà gagné la confiance du public et à Tourcoing, sa ville natale, où il est parfaitement apprécié. » (1)

Il y avait d'ailleurs une autre raison très grave pour confier la direction de la maison de Roubaix à un homme déjà connu, déjà environné de la confiance et de l'estime de la ville. « L'administration municipale, continue M. Lecomte dans la lettre que nous venons de citer, s'occupe en ce moment des moyens à employer pour mettre l'établissement à même de faire le bien dans de plus grandes proportions. Il s'agit de nous accorder un subside assez important qui permette de recevoir à prix réduit les enfants de la classe bourgeoise. La commission chargée de ce travail au mois de mai, a ajourné son rapport à la session prochaine d'août. Je suis porté à croire que la nomination du successeur de M. Couplet est pour beaucoup dans cet ajournement. Si M. Duvillier est nommé, toutes les sympathies restent acquises à l'établissement et je ne doute nullement de la réussite du projet ; si c'est un prêtre étranger à la localité, qui ait besoin de faire ses preuves pour gagner la confiance, il est bien à craindre que l'administration ne se retire, que les enfants et leurs parents, qui sont très attachés à M. Couplet,

(1) *Lettre du 14 juin 1852*, communiquée par M. l'abbé Lecomte, professeur au collège de Tourcoing.

Digitized by Google

ne se désaffectionnent pour l'établissement et que la maison ne tombe dans le discrédit et le dépérissement. »

L'époque fixée pour la session du Conseil municipal de Roubaix arriva bientôt. Dans la séance du 6 août 1852, la commission présenta le rapport qu'elle avait promis. Nous ne pouvons nous dispenser de l'analyser, regrettant toutefois de ne pouvoir le reproduire entièrement à cause de son étendue.

La Commission, y est-il dit, s'est empressée, spontanément et à l'unanimité, en ce qui regarde le but fondamental de la question, de l'accueillir favorablement. La classe moyenne, en effet, ne profite que très difficilement des avantages créés, sous le rapport de l'instruction, par notre ville, au prix de grands sacrifices budgétaires. D'une position de fortune trop modeste pour songer à placer leurs enfants, soit dans les pensions du dehors, soit au collège de la ville dont l'externat est actuellement trop onéreux, le petit commerçant, l'artisan honnête se voient également interdire l'accès des écoles chrétiennes gratuites, parce qu'ils sont patentés. S'élevant ensuite à de plus hautes considérations, le rapporteur montre la nécessité, pour les enfants de la ville, d'une instruction solide, d'une éducation chrétienne : « Eh bien ! Messieurs, s'écrie-t-il en s'adressant à ses collègues, sous le rapport moral quel est l'établissement qui l'emporte sur le pensionnat Notre-Dame-des-Victoires ? Sous le rapport intellectuel, où trouve-t-on un directeur plus habile, des professeurs plus instruits, plus laborieux et qui font naître, avec autant de zèle et de douceur, dans l'intelligence et le cœur de nos enfants, le germe des bonnes actions en même temps qu'une aptitude rare et précoce à profiter de leurs savantes leçons ? A Dieu ne plaise que je

Digitized by Google

sois accusé d'exagération et de faux enthousiasme pour cet honorable établissement. Tous ou presque tous, Messieurs, vous y avez des enfants : vous êtes à même de dire, par les progrès qu'ils y font, par les résultats qu'ils obtiennent, si j'outrepasse la vérité ! »

Après l'exposé des motifs puissants qui ont entraîné la décision de la commission, le rapporteur constate que la ville ne peut fournir le local nécessaire mais il propose, de concert avec ses collègues, d'accorder en compensation à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires « à laquelle on a donné, par anticipation et instinctivement peut-être, le nom de *collège,* » une subvention annuelle de 4.000 francs, à charge pour son directeur de se procurer un local convenable, d'y fonder une école supérieure à raison de 6 francs par mois pour l'externat, de reconnaître à la ville le droit d'y concéder cinquante bourses ou demi-bourses et de se conformer à la clause par laquelle les élèves, boursiers ou non boursiers, qui voudront passer de l'école supérieure aux cours de latin, n'auront à payer que quatre francs en plus par mois avec l'obligation d'être séparés des autres latinistes pendant les études et les récréations.

« Il faut, conclut le rapporteur, que nous puissions dire à nos concitoyens, au moment où expirera notre mandat : nous n'avons pas voulu sortir du Conseil municipal, auquel vous nous avez appelés pour régler et maintenir vos intérêts, sans préparer à vos enfants les moyens de devenir des hommes moraux et instruits. Nous avons comblé la lacune qui mettait obstacle à ce qu'ils puissent tous, sans distinction, profiter des bienfaits d'une instruction morale et religieuse. Nous avons rendu l'entrée du collège accessible à tous : envoyez-

Digitized by Google

y vos enfants et par les principes qu'ils y puiseront, ils feront un jour la joie et l'honneur de vos familles! » (1)

Les conclusions du rapport furent mises aux voix et converties en délibération définitive. (2)

M. Lecomte cependant fit observer que les frais considérables nécessités pour l'établissement d'une école supérieure, séparée du collège et ayant une entrée spéciale sur la rue, semblaient devoir incomber à la ville : il demanda aussi que l'on réduisit le nombre des bourses mises à la disposition de l'administration. (3) Cette double modification fut proposée au Conseil municipal qui, dans sa séance du 5 novembre 1852, décida, après une sérieuse étude, (4) que le subside de 4.000 francs serait accordé à l'Institution durant douze ans ; que le nombre des bourses serait réduit à trente et qu'enfin une indemnité de 1.500 francs serait allouée au Principal pour l'appropriation de l'école primaire supérieure. (5)

Le 10 décembre, M. Lecomte, autorisé par Mgr. l'archevêque de Cambrai, donnait son adhésion pleine et entière à la transaction proposée par le Conseil. (6) Restait à obtenir les consentements nécessaires de l'autorité préfectorale (7) et de l'autorité académique ; c'est ici seulement qu'on rencontra des oppositions, des difficultés sans cesse renaissantes et qu'on éprouva ces

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2.
(2) *Ibid.*, D I (a) 7, f° 212.
(3) *Ibid.*, R II (b) 2 ; *Lettre du 25 septembre 1852.*
(4) *Ibid.*, R II (b) 2, *Rapport additionnel.*
(5) *Ibid.*, D I (a) 7, f° 229 à 239 et D II (b) 19, *Lettre du 23 novembre 1852.*
(6) *Ibid.*, R II (b) 2, *Lettre du 10 décembre 1852.*
(7) *Ibid.*, D II (b) 19, *Lettre du 26 Janvier 1853.*

Digitized by Google

longs retards dont nous avons parlé. Au dire du Recteur « il y avait dans cette affaire une irrégularité grave qui devait annuler le vote du Conseil municipal. La maison de Roubaix n'est et ne peut être que le pensionnat de M. Couplet : c'est celui-ci qui en est le chef et le directeur légal ; c'est lui qui a fait la déclaration nécessaire et fourni les pièces exigées par la loi ; c'est lui qui, seul, a la responsabilité de cette maison, aux yeux de l'autorité académique. Et c'est M. Lecomte, principal du collège communal de Tourcoing, qui intervient comme partie intéressée et contractante ; c'est M. Lecomte, placé par le ministre à la tête d'un établissement auquel il doit tous ses soins, toutes ses veilles, tous ses travaux, qui nous apparaît comme le chef réel d'une maison libre établie à Roubaix, qui stipule avec le Conseil municipal le prix que doivent payer les élèves du pensionnat de Roubaix. Le nom de M. Couplet, sur qui pèse la responsabilité de ce qui se passe dans le pensionnat n'est pas même prononcé! De tels faits sont inouïs et sans précédents dans les traditions de l'enseignement. » (1)

C'était là, on le comprend aisément, un commencement de négociations qui ne présageait rien de bon. D'ailleurs, si l'on faisait intervenir M. Couplet, sous lequel, en effet, avaient été effectuées les premières démarches, il surgirait de nouvelles difficultés. M. Couplet n'était plus à la tête de l'établissement dirigé actuellement par M. Duvillier. Celui-ci devait donc intervenir directement dans le traité à passer avec l'administration. (2)

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Lettre du 19 février 1853*,

(2) *Ibid.*, R II (b) 2, et D II (b) 19, *Lettre du 4 mars 1853*.

Digitized by Google

Le Recteur soulevait aussi une autre question relative à la quotité de la subvention : celle-ci, aux termes de l'article LXIX de la loi du 15 mars 1850, (1) ne pouvait excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement. Or les dépenses de l'institution Notre-Dame-des-Victoires n'atteignaient, à cette époque, que le chiffre de 19,353 francs 65 ; (2) ce qui réduisait à 1935 francs, au maximum, la quotité de la subvention.

Tout était prêt cependant pour l'ouverture de l'école primaire supérieure : « mais, écrivait M. Duvillier au maire de Roubaix, nous nous voyons obligés d'ajourner encore l'exécution de notre projet ; nous avons attendu longtemps la remise d'une pièce qui nous était nécessaire et qui devait nous être envoyée par l'Académie de Douai. De plus, notre établissement ne relevant plus de M. Lecomte, mais se trouvant sous la dépendance immédiate de Monseigneur l'archevêque, j'ai dû informer Sa Grandeur de tout ce qui nous concerne et demander ses instructions. » (3)

L'*Association diocésaine* venait, en effet, de se former. Son origine remontait à l'époque même de la fondation de notre collège ; dès 1845, M. Lecomte avait entrepris, dans ce but, plusieurs démarches qui étaient demeurées, momentanément du moins, sans résultats. L'arrivée de Monseigneur Régnier dans le diocèse fut l'occasion que la Providence semblait avoir ménagée de loin pour la

(1) « Les établissements libres peuvent obtenir des communes, des départements ou de l'État, un local et une subvention, sans que cette subvention puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement. Les conseils académiques sont appelés à donner leur avis préalable sur l'opportunité de ces subventions. » *Bulletin des lois de la République Française*, Xe série, t. V, p. 304.

(2) Voir aux *Pièces justificatives et Notes*, nº IV.

(3) *Ibid.*, R II (b) 2, *Lettre du 4 octobre 1853.*

Digitized by Google

réalisation de ce projet : on s'occupa activement de jeter les fondements d'une association « qui devait achever de donner des garanties de durée et une existence forte aux établissements ecclésiastiques du diocèse. » (1) Au mois de septembre 1853, sous l'autorité et la direction de Monseigneur Régnier, l'association se constituait définitivement, en s'adjoignant la maison de Saint-Charles à Cambrai, dont le chef devenait supérieur général de l'œuvre des collèges dans le diocèse. (2)

(1) *Lettre du 5 avril 1851.*

(2) Voir M. le chanoine Leblanc, *Histoire du collège de Tourcoing*, ch. IX.

Digitized by Google

Digitized by Google

INSTITUTION NOTRE-DAME DES VICTOIRES, A ROUBAIX.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Longs et préjudiciables retards apportés par l'autorité académique à la conclusion du traité entre la Ville et le Collège. — M. l'abbé Duvillier abandonne la direction de l'établissement ; après un court intérim, rempli par M. Vandeville, M. l'abbé Dayez en est nommé supérieur. — Le Collège est sauvé par l'Association des pères de famille. — Le traité est enfin accepté, en juillet 1857, par l'autorité académique.

1853 - 1857.

Les négociations commencées entre le collège et la ville allaient donc être reprises par l'association diocésaine. M. l'abbé Bonce, son supérieur, proposa à l'administration municipale un traité différant peu du précédent, quant aux obligations qui en résulteraient pour le collège ; mais il demandait un local ou une indemnité de logement de 4.000 francs au moins et une subvention annuelle de 1.800 francs. Et, désireux de voir l'affaire se conclure au plus tôt, il n'hésitait pas à poser cet *ultimatum* : « Si la ville de Roubaix ne consentait pas à accorder les secours demandés, la Société des prêtres de Saint-Charles se verrait forcée d'abandonner le collège Notre-Dame-des-Victoires qu'elle a fondé. Les ecclésiastiques qui y sont employés seraient envoyés ailleurs où leur zèle et leurs travaux sont vivement réclamés. » (1)

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Lettre du 8 novembre 1853.*

Digitized by Google

La question fut de nouveau soumise au Conseil municipal et confiée à l'étude de la Commission qui déjà avait eu à traiter cette affaire. (1) Le même rapporteur fut chargé de prendre la parole en son nom, d'exposer au Conseil le résultat de ses travaux et d'en demander la sanction définitive « que la ville réclamait comme un bienfait. » Après avoir constaté, une fois de plus, et avec toute l'évidence possible, la nécessité, pour la ville de Roubaix, de posséder une maison d'instruction secondaire, dont l'entrée soit ouverte, non seulement à la classe aisée, mais aussi à la classe moyenne, qui en ressent tout autant le besoin, le rapporteur démontre le réel avantage, au point de vue financier, d'opter pour une institution libre, préférablement à un collège communal ; il rappelle ensuite tous les arguments dont il s'est servi dans ses précédents rapports et demande au Conseil de procurer au collège un local d'une valeur approximative de 4.000 francs de loyer et une subvention égale au dixième des frais de l'établissement, (2) moyennant les conditions auxquelles s'engagera la direction du collège par un traité avec l'administration municipale. Le Conseil adopta à l'unanimité ces conclusions et les convertit en délibération définitive. (3)

Le Maire s'occupa aussitôt de procurer à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires le local dont il était question dans la délibération. Aucun ne semblait plus approprié à cette destination que les bâtiments mêmes occupés par le collège depuis sa fondation. Mais l'adjonction des cours d'une école supérieure en nécessitait l'agran-

(1) *Archives de Roubaix*, D I (a) 8, f° 3 à 5.
(2) Voir aux *Pièces justificatives et Notes*, n° IV.
(3) *Archives de Roubaix*, D I (a) 8, f° 34 à 44. *Séance du 9 février 1854.*

Digitized by Google

dissement dont le devis approximatif, dressé par l'architecte Dewarlez, s'élevait à 19.300 francs. (1) Après quelques pourparlers, (2) le propriétaire de l'immeuble, M. Emile Desrousseaux, avoué à Lille, s'offrit à entreprendre tous les changements et toutes les constructions désirables, sous la garantie d'un bail de douze années, au loyer annuel de 4.500 francs. (3) Dans sa séance du 18 mai 1854, le Conseil municipal accepta cette nouvelle charge et autorisa la signature du bail et la conclusion du traité entre la ville et le collège. (4)

D'un côté comme de l'autre on se hâta de prendre toutes les mesures nécessaires ; en quelques jours, les difficultés de détail furent levées : l'accord le plus parfait existait d'ailleurs entre l'autorité diocésaine, (5) l'administration municipale et la direction du collège. « Tout est maintenant conforme à la loi, écrivait M. Duvillier au Maire, et j'espère que nous allons marcher sans obstacle jusqu'à la conclusion définitive de cette affaire. » (6)

Tel n'était point cependant l'avis de l'autorité universitaire. M. le recteur de l'Académie de Douai, à qui l'on avait dû soumettre la délibération du Conseil municipal, déclara « qu'elle n'était point susceptible d'être approuvée, parce que rien n'établissait que la subvention promise au pensionnat n'excédait pas le dixième de ses dépenses annuelles ; que la ville de Roubaix devait

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Note du 21 février 1854.*
(2) *Ibid*, D II (b) 20, *Lettre du 13 mars 1854.*
(3) *Ibid.*, R II (b) 2, *Lettres du 15 et du 16 mai 1854.*
(4) *Ibid.*, D I (a) 8, f° 86 à 88.
(5) *Ibid.*, D II (b) 20, *Lettre du 31 mai 1854.*
(6) *Ibid.*, R II (b) 2, *Lettre du 19 mai 1854.*

Digitized by Google

traiter sans intermédiaire avec le directeur légal de l'établissement, c'est-à-dire avec M. l'abbé Assemaine, seul chef de la maison aux termes de la loi, et non avec M. l'abbé Duvillier; enfin parce que cette délibération présentait des lacunes et des irrégularités et n'était conforme ni à la lettre ni à l'esprit de la loi. » (1)

Ces difficultés n'arrêtèrent point notre municipalité : l'intérêt majeur, pour notre ville, de cette question d'enseignement secondaire, lui faisait un devoir impérieux d'en poursuivre la solution tant désirée avec toute l'énergie dont elle était capable, malgré les obstacles qu'on lui suscitait, malgré les retards qu'on apportait à l'approbation de ses actes : elle ne faillit point à cette tâche et s'acquit ainsi d'incontestables titres à la reconnaissance publique. Elle n'eut cependant point l'honneur d'assurer à notre collège une existence définitive. Une nouvelle municipalité succéda à la première, un nouveau directeur *légal*, (2) M. l'abbé Bruniaux, remplaça M. Assemaine à la tête du collège; deux longues années se passèrent sans que l'autorité académique se décidât à ratifier les conventions arrêtées depuis si longtemps entre la ville et le collège.

Le 13 juillet 1854, le Conseil municipal confirmait sa précédente délibération, en y mentionnant le nom du directeur *légal* de l'établissement Notre-Dame-des-Victoires comme partie contractante et l'état justifié des dépenses annuelles de la maison. (3) Ces deux légères additions suffisaient à satisfaire complètement aux objec-

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Lettres du 1er et du 24 juin 1854.*
(2) *Ibid.*, R II (b) 2, *Lettre du 13 juillet 1854.*
(3) *Ibid*, D I (a) 8, f° 98 à 101.

Digitized by Google

tions de M. le recteur. Celui-ci cependant fit informer l'administration que le traité relatif à la direction du collège ne pouvait être actuellement soumis à l'approbation du conseil académique, mais qu'il *convenait* d'attendre l'expiration du délai d'un mois fixé par la loi, ce qui reculait au 12 août la signature légale du traité. (1)

Le délai fixé s'écoula, les écoliers entrèrent en vacances ; c'était le moment où le propriétaire du local devait faire exécuter les travaux importants nécessités par la nouvelle organisation du collège, et cependant, malgré les nombreuses et pressantes lettres de rappel adressées par le Maire, on semblait avoir oublié cette affaire. L'époque de la rentrée des classes approchait et il était d'un intérêt urgent que les pères de famille pussent commencer à jouir des avantages que leur réservait le traité. (2) Le 9 octobre, le Préfet du Nord informait le Maire de Roubaix « que l'affaire du collège libre de cette ville avait dû être ajournée pour être soumise au Conseil départemental de l'instruction publique, qui devait être installé vers la fin du mois. » (3)

La question fut-elle étudiée par ce Conseil à l'époque indiquée, ou son dossier fut-il relégué dans quelque carton oublié, ou enfin fut-il éliminé à dessein et de parti pris ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'à la fin de l'année 1854, on n'avait encore obtenu aucune des approbations demandées. (4) L'année scolaire elle-même se termina sans plus de résultat.

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Lettres du 3 et du 5 août 1854.*
(2) *Ibid.*, D II (b) 20, *Lettre du 3 octobre 1854.*
(3) *Ibid.*, R II (b 2, *Lettre du 9 octobre 1854.*
(4) *Ibid.*, D II (b) 20, *Lettre du 27 novembre 1854.*

Digitized by Google

Ces longs retards cependant ne laissaient pas d'être très préjudiciables aux intérêts de notre collège. Espérant une prompte solution de l'affaire, les directeurs de l'établissement avaient, dès le 1er octobre 1854, fidèlement accompli les conditions déterminées dans le traité et surtout la diminution de moitié du prix de l'externat. (1) Ils avaient également pris sous leur responsabilité les frais des agrandissements réclamés par la prévision d'une augmentation sensible dans le nombre des élèves. (2) De son côté, la ville était, il est vrai, toute disposée à tenir loyalement ses engagements quant à la subvention et à la location des bâtiments, mais elle ne pouvait le faire sans une autorisation régulière. (3) L'Institution avait donc, durant toute cette période, supporté les obligations qu'elle avait acceptées en retour des subsides accordés par la ville, sans percevoir aucun de ces subsides, sans jouir d'aucune des compensations espérées. Evidemment cette expérience qu'ils venaient de faire avait pleinement convaincu les directeurs du collège qu'il serait trop onéreux de continuer à exécuter le traité dans les mêmes conditions. Ils durent donc se désister de la convention primitivement arrêtée, mais non encore sanctionnée, prier le Maire de les considérer comme libérés de leurs engagements et l'informer qu'ils ne pourraient désormais obtempérer au désir de la ville de posséder un collège ecclésiastique, que par un traité formulé sur de nouvelles bases. (4)

L'Institution se trouvait donc menacée dans son

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Lettre du 3 mai 1885.*

(2) *Ibid.*, R II (b) 2, *Lettre du 18 août 1885.*

(3) *Ibid.*, D II (b) 20, *Lettre du 11 mai 1855.*

(4) *Ibid.*, R II (b) 2, *Lettres du 18 et du 30 août 1885.*

Digitized by Google

existence même, par défaut des ressources nécessaires à son fonctionnement. C'en était fait de notre collège : il était condamné à disparaître, grâce au mauvais vouloir de l'autorité universitaire. Les termes d'une pétition que nous citerons plus loin nous font connaître quelle impression pénible produisit la nouvelle de la fermeture du collège quand elle se répandit en ville : « S'il y a des jours qui marquent, dans la vie des cités comme dans celle des individus, on peut dire qu'il en fut un mémorable pour Roubaix. Ce fut celui où l'on se répéta de toutes parts avec douleur : *le Collège va être fermé, le Collège n'existe plus !* Ce jour-là, en effet, nous mesurâmes tous la profondeur du vide qui se creusait autour de nous, par la perte d'une Institution qui a donné jusqu'ici à nos enfants l'instruction secondaire unie à l'éducation chrétienne. Parmi les pères de famille, les uns frémissaient à la pensée qu'ils allaient être contraints de se séparer de leurs enfants dès l'âge le plus tendre ; les autres se résignaient, non sans douleur, à rompre la trame de leurs études commencées. Tous étaient humiliés d'entrevoir qu'une ville de 40.000 habitants, si riche d'avenir et si prospère dans son industrie, n'aurait plus désormais les premiers éléments de l'instruction secondaire et qu'elle serait l'humble tributaire d'autres villes, moins importantes qu'elle, mais magnifiquement pourvues sous ce rapport. » (1)

La population roubaisienne ne pouvait se résoudre à voir disparaître cette Institution de Notre-Dame-des-Victoires qui s'était déjà acquis droit de cité parmi nous. Disons tout de suite qu'elle fut d'ailleurs admi-

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2.

Digitized by Google

rablement soutenue et secondée par l'administration municipale ainsi que par l'autorité diocésaine.

Après deux ans d'exercice, M. l'abbé Duvillier avait abandonné la direction du collège : un intérim de courte durée fut rempli par M. l'abbé Vandeville et à la fin de l'année scolaire 1854-1855, Monseigneur l'archevêque de Cambrai désignait pour le remplacer, à la tête de l'Institution, M. l'abbé Dayez, alors professeur d'histoire ecclésiastique et d'éloquence sacrée au Grand-Séminaire et aumônier du collège communal de Cambrai.

Ce ne fut pas un médiocre sujet de joie pour M. Lecomte, toujours profondément intéressé aux destinées de sa première fondation, de voir enfin se réaliser ce qu'il n'avait osé jusque-là entrevoir que comme un rêve où se jouait en vain son esprit. C'est en effet sur l'ecclésiastique désigné par Monseigneur l'archevêque qu'il avait autrefois jeté les yeux avant tout autre; c'est à lui qu'il aurait voulu confier le poste de Roubaix. Mais il ne lui en avait parlé que comme d'un projet impossible, tant il lui semblait difficile de le faire aboutir. Ecoutons cette confidence déjà lointaine : « Pour vous, écrivait-il à M. Dayez, vous savez fort bien que je vous préfère à tout autre et, si je ne remue pas ciel et terre pour vous avoir à Roubaix, c'est que je n'ose porter si haut mes prétentions. » Il ajoutait pourtant : « Vous seriez si bien à votre place à Roubaix; vous y feriez tant de bien, non seulement par votre action sur l'établissement et sur la ville, mais encore par votre influence sur tout le personnel ! Quelle bonne fortune pour notre œuvre

Digitized by Google

si vous lui prêtiez votre concours ! » (1) — « La longue expérience de M. l'abbé Dayez dans l'éducation, écrivait à son tour M. l'abbé Bruniaux, les talents qui le distinguent, la science que tout le clergé du diocèse lui reconnaît, la haute estime que lui ont vouée tous ses élèves, depuis dix-sept ans qu'il se consacre à l'enseignement, assurent au collège Notre-Dame-des-Victoires une direction habile et un développement proportionné à l'importance de la seconde ville du diocèse. » (2)

Là ne s'arrêtèrent point les dispositions bienveillantes de l'autorité diocésaine. Monseigneur Régnier écrivait en effet, peu de temps après, au nouveau directeur du collège : « Dans le cas où, comme je le désire et je l'espère, la ville de Roubaix concourrait par un subside convenable au maintien de l'établissement dont vous avez pris la direction, je m'engagerais bien volontiers à accorder un patronage dévoué à cet établissement dont j'apprécie la haute importance, et à vous seconder, selon mon pouvoir, en vous donnant les collaborateurs dont vous auriez besoin. » (3)

Les sacrifices que s'imposaient les familles les plus recommandables en faveur de l'Institution méritaient d'ailleurs cette bienveillance et cet appui. Un certain nombre de pères de famille s'étaient, en effet, réunis pour venir au secours de cette maison sur le point de succomber sous les sacrifices mêmes qu'elle s'était imposés pour eux. Une association fut formée, une

(1) M. le chanoine Leblanc, *Histoire du Collège de Tourcoing*, chap. VI, p. 253.

(2) *Circulaire aux familles*. — Voir *Journal de Roubaix*, nº 1296, 10 *juin* 1866.

(3) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Lettre du 29 janvier 1856*.

Digitized by Google

souscription fut ouverte dans le but de subvenir à l'entretien du collège, en attendant que les négociations, qui ne pouvaient tarder à être reprises, aient pu aboutir à une convention définitive.

L'exécution de cette généreuse pensée fut cause de la conservation de notre collège : et c'était là un événement de la plus haute importance pour la ville entière. « Roubaix est sauvé, écrivait sans hésiter, à ce sujet, le R. P. Couplet, ancien supérieur du collège, Roubaix est sauvé ! Telle est la pensée de tous ceux à qui je fais part de l'heureuse nouvelle. C'est ma conviction particulièrement et je crois comprendre assez tout le sens de ce mot : Roubaix est sauvé. Roubaix, collège et ville tout ensemble. Cette population si nombreuse, je la voyais d'ici courir à sa perte, aveuglée par l'éclat de sa prospérité, séduite par l'appât des plaisirs. Rien ne pouvait la sauver que son collège : et ne venait-on pas me dire de toutes parts qu'on allait laisser s'éteindre ce collège et qu'on allait quitter la place conquise ! Abandonner à la perdition une ville si importante et dont la foi est loin d'être morte ! J'avoue que cette résolution me paraissait absurde. Détruire une institution d'une nécessité incontestable, parce qu'elle languit faute d'un élément qu'on a sous la main et que l'on connaît ? Cela n'était pas raisonnable et Dieu ne l'a pas permis. Qu'il en soit à jamais béni ! Le succès de cette belle et généreuse entreprise n'est point douteux d'ailleurs. » (1).

Le collège était sauvé par le dévouement des pères de famille, mais l'administration municipale ne pouvait

(1) *Lettre du 16 septembre* 1855, communiquée par M. le chanoine Dayez.

Digitized by Google

demeurer indifférente en cette circonstance. « Il ne saurait convenir, disait le maire au conseil municipal, dans sa séance du 7 février 1856, il ne saurait convenir, ni à la dignité de notre ville, ni à l'équité, qu'une dépense qui intéresse éminemment toute la population, reste plus longtemps à la charge de quelques particuliers. » (1)

Aussi le Conseil accueillit-il avec empressement la pétition que lui adressèrent les pères de famille : « Vous avez été témoin comme nous, écrivaient-ils, du mouvement sympathique qui a remué profondément la population Roubaisienne en faveur du collège ; vous avez applaudi à la responsabilité que nous avons assumée en assurant provisoirement l'existence de ce collège, et vous nous saurez gré d'avoir compté sur le prompt et généreux appui de l'administration municipale. Oui ! vous nous en saurez gré ; et s'il nous est permis de dire toute notre pensée à cet égard, nous vous avouerons que notre confiance en vous est entière. Vous voudrez faire plus ! Vous tirerez le collège de son état provisoire ; vous assurerez son avenir ; vous tiendrez à honneur de lui offrir tout ce que la loi vous permet de lui accorder. Ce sera encore bien peu dans un temps et dans une ville où la vie est chère au delà de toute expression ; ce sera peu pour reconnaître et aider à vivre un dévouement qui s'adresse à ce que nous avons de plus cher sur la terre, le cœur et l'intelligence de nos enfants ; ce sera peu enfin, si vous considérez les sommes énormes imposées par la loi à toute ville qui veut posséder un collège communal. » (2)

C'était bien, en effet, dans cette dernière alternative

(1) *Archives de Roubaix,* D I (a) 8, f° 270.
(2) *Ibid.*, R II (b) 2.

Digitized by Google

que les lenteurs et le mauvais vouloir de l'Université avaient placé l'administration : ou bien chasser du sol roubaisien l'enseignement des lettres et des sciences et descendre ainsi au-dessous des villes les moins importantes qui ont presque toutes leur petit collège ; ou bien fonder un collège communal et acheter ainsi, par des frais énormes, l'instruction que l'établissement libre pouvait donner, avec toutes les garanties exigées par la loi, avec plus de succès peut-être, avec plus de dévouement et plus de fruits sans aucun doute.

Le Conseil municipal n'hésita pas un seul instant et dans sa séance du 14 février 1856, sur le rapport motivé de la commission nommée pour l'étude du projet, (1) il accorda à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires une subvention de 5.200 francs, représentant le loyer et les constructions et une indemnité annuelle de 3.000 francs, égale au dixième des frais de l'établissement. De son côté, la direction du collège devrait former toutes les classes jusqu'à la troisième inclusivement, pourvu qu'il s'y présentât sept élèves ; confier une seule classe à chaque professeur ; organiser de bonnes études françaises, avec cours de physique, de chimie et de mathématiques ; et ne pas élever au delà de dix francs le prix de l'externat pour les élèves payants. La ville aurait en outre le privilège de placer au collège trente élèves boursiers, dont dix avec bourse entière et vingt avec demi-bourse. Le Conseil autorisa en conséquence le Maire de la ville à passer avec le directeur du collège un traité dont la durée serait de onze ans, période coïncidant avec le bail alors en vigueur. (2)

(1) *Archives de Roubaix*, R. II (b) 2, *Rapport du 14 février* 1856.
(2) *Ibid.*, D I (a) 8, f° 284-288.

Digitized by Google

Le projet de contrat fut rédigé aussitôt dans le sens que nous venons d'indiquer. Monseigneur l'archevêque, à qui l'on s'était empressé de le communiquer, fit toutefois observer avec raison « que la clause exigeant un professeur pour chaque classe, à condition de la présence de sept élèves seulement, était excessivement onéreuse. En supposant que ces élèves paient le maximum, sept élèves ne rapporteraient guère que la moitié de ce que coûte un professeur, c'est-à-dire 700 francs et il est facile de voir que 14 ou 15 élèves formant deux classes sous un seul professeur auraient encore plus de soins de sa part que 40 ou 50 élèves appartenant à une seule classe. Si cependant, au lieu de sept, on pouvait substituer le chiffre douze, Monseigneur se tiendrait pour satisfait. » (1) Cette rectification parut équitable; l'instruction des élèves ne devait pas d'ailleurs en souffrir. Aussi le Conseil municipal y souscrivit-il volontiers. (2)

Le traité entre la ville et le collège fut signé le 6 juin 1856. (3) Restait à obtenir l'approbation de l'autorité diocésaine et celle de l'autorité universitaire. La première fut accordée sans retard. Quant à la seconde, il fallut l'attendre encore plus d'un an. On renouvela, en effet, plusieurs des difficultés et des objections qu'on avait précédemment mises en avant pour ajourner et faire échouer le projet primitif. Peut-être les adversaires de notre collège et de son enseignement religieux avaient-ils conservé le secret espoir de rendre impos-

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Lettre du 31 mars 1856.*

(2) *Ibid.*, D I (a) 8. p. 316. 317, *Séance du 9 avril 1856.*

(3) *Pièces justificatives et Notes*, nº V.

Digitized by Google

sible, faute de ressources suffisantes, le maintien ou tout au moins la prospérité de l'Institution ?

Le 25 mai 1857, c'est-à-dire un an après la signature du traité, le recteur de l'Académie de Douai faisait savoir au Maire de Roubaix que le Ministre de l'Instruction publique ne pouvait approuver le contrat. Voici d'après la lettre même du recteur les raisons de ce refus : « Le budget présenté par le chef de l'établissement, (1) et qui s'élève au total à 30 000 francs donne lieu de penser que plusieurs des dépenses qui y sont portées sont exagérées, eu égard surtout au nombre d'élèves que renferme l'établissement qui ne compte, en effet, que 11 pensionnaires, 26 demi-pensionnaires et 80 externes, en tout 117 élèves. On a peine à s'expliquer comment on emploierait dans un établissement de cette importance, un aumônier, un économe, six régents à 1.500 francs, un régent de mathématiques et de physique à 1.800 francs, (2) deux maîtres d'étude, des maîtres d'écriture, de dessin et d'anglais. On ne saurait admettre qu'un nombre aussi considérable de maîtres soit réellement en exercice dans la maison. On ne peut non plus comprendre qu'il y ait besoin d'un économe spécial pour une école qui n'a que onze pensionnaires; les bénéfices du pensionnat étant d'ailleurs réservés au chef de l'établissement, les frais d'économat doivent rester évidemment à sa charge. En outre ce chef lui-même figure au budget pour une somme de 2.000 francs qui lui serait allouée à titre de traitement fixe. Or il a été reconnu en principe que les émoluments d'un chef d'établisse-

(1) *Pièces justificatives et Notes*, n° VI.

(2) Il faut remarquer que le budget ne porte qu'un seul régent à 1 800 fr. pour les mathématiques et la physique.

Digitized by Google

ment libre d'instruction secondaire se composant des bénéfices de la rétribution et de la pension des élèves, on ne peut autoriser l'inscription d'aucun traitement fixe en sa faveur, excepté dans le cas où ce traitement lui est accordé à titre de rémunération pour un cours dont il est spécialement chargé. Si les réductions importantes qui, d'après ces considérations, doivent nécessairement être faites au budget, étaient effectuées, le total de ce budget se trouverait notablement diminué et la subvention de la ville portée à 3.000 francs dépasserait alors le maximum du dixième fixé par l'art. 69 de la loi du 15 mars 1850. » (1)

Le Maire de Roubaix et le directeur du collège réduisirent facilement à néant ces spécieuses difficultés. « Si le budget de l'établissement ne représentait pas, en effet, sa situation et ses besoins actuels, il était au moins conforme à ce que l'on devrait y dépenser lorsque le traité aurait reçu les approbations nécessaires et c'était évidemment d'après ces dernières prévisions que l'on devait fixer le chiffre de l'indemnité ou de la subvention. » (2)

Le Conseil impérial de l'instruction publique dut enfin reconnaître que rien ne s'opposait à ce que le projet reçût son exécution, moyennant toutefois l'autorisation du Préfet du Nord, à qui il appartenait d'examiner la question au point de vue des intérêts communaux. (3) Ce fut l'affaire de quelques jours ; le Préfet autorisa la conclusion du traité et l'allocation des deux crédits pour un terme de neuf années. (4)

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Lettre du 25 mai* 1857.
(2) *Ibid.*, D II (b) 21, *Lettre du 4 juin* 1857.
(3) *Ibid.*, R II (b) 2, *Lettre du 20 juillet* 1857.
(4) *Ibid.*, R II (b) 2, *Lettre du 30 juillet* 1857.

Digitized by Google

La convention entre la ville et le collège reçut donc *enfin* son plein effet et devint exécutoire à partir du 30 juillet 1857. Suivant les règles de la comptabilité communale, la ville ne devait payer au collège que cinq mois de la subvention, du 1er août au 31 décembre. Cependant, comme indemnité pour les frais considérables qu'avait entraînés pour le collège la mise à exécution immédiate du traité, le Conseil municipal, sur la demande de la société des pères de famille, vota un crédit supplémentaire de 4.500 francs en sa faveur. (1)

Voici donc l'Institution Notre-Dame-des-Victoires placée désormais sous le patronage direct de l'Administration municipale et se trouvant dans les conditions suffisantes pour qu'elle pût réaliser plus sûrement et plus facilement les espérances que l'on fondait sur elle. On verra dans la suite combien les résultats obtenus dépassèrent les prévisions mêmes de ceux qui étaient les plus favorables à notre collège. Mais nous n'en avons pas fini avec les épreuves qu'il eut à traverser avant que de parvenir à ces résultats.

(1) *Archives de Roubaix*, D I (2) 9, p. 292-294 ; *Séance du 11 août 1857.*

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Acquisition de l'immeuble de l'Institution par la Société du Collège de Roubaix. — Période de tranquillité de 1857 à 1861. — Attaques imprévues dirigées contre le Collège. — Réponse justificative de M. l'abbé Dayez. — Le Collège sort victorieux de cette épreuve.

1857-1864.

En suivant l'ordre chronologique des événements, nous devons mentionner la création de la Société dite *Société du Collège de Roubaix*, au mois d'août 1858. Plusieurs notables pères de famille se réunirent dans le but d'assurer au collège une existence durable et de le soustraire aux fluctuations et aux incertitudes qui, sans cesse, menaçaient sa stabilité. Ils formèrent entre eux une Société afin d'acquérir à frais communs et par actions la propriété des bâtiments du Collège. « Pendant le cours de cette Société, dit un article de leur contrat, la ville de Roubaix aura le droit d'acquérir cet établissement, pour y continuer un collège, pour le prix qu'il aurait coûté en résultat, soit par suite du prix de l'achat qui en sera fait, soit par suite des constructions à faire et de toutes dépenses y relatives. Mais si à l'expiration de la Société ou à sa dissolution, la ville n'avait pas acquis ledit collège, les gérants pourraient, afin d'arriver à perpétuer l'existence d'un collège, rembourser aux actionnaires tout ce qui

Digitized by Google

leur serait dû, se mettre à leur lieu et place et procéder ainsi aux moyens de continuer ledit collège. » (1)

Deux mois plus tard, cette Société faisait l'acquisition projetée. Par acte du 27 octobre 1858, passé en l'étude de Me Cottigny, notaire à Roubaix, M. Edouard Desrousseaux-Hochart, avoué à Lille, lui vendait « le collège avec tous les bâtiments en dépendant et 65 ares 61 centiares ou environ de fonds, cour et jardin, pour la somme de 80.433 francs 33 centimes, payée comptant et à condition de respecter jusqu'à son expiration le bail actuellement en vigueur au profit de M. Lecomte, occupeur dudit bien. » (2)

L'année suivante, le directeur légal, M. l'abbé Bruniaux quittait le collège de Roubaix pour se retirer à la Grande-Chartreuse où il devait retrouver le fondateur de ce même collège. (3) M. l'abbé Mouton le remplaçait aussitôt et souscrivait en cette qualité aux obligations et aux droits stipulés dans le traité de 1857. (4)

De 1857 à 1861, le Collège put mener une vie tranquille, si favorable aux succès des études ; mais il semble que cette période de calme ne fut que le présage de nouveaux orages. En effet, vers la fin de cette année 1861, la lutte recommença, plus vive et plus terrible, puisque cette fois le Collège allait se trouver attaqué par quelques-uns de ceux-là même dont la mission paraissait être de le défendre. Dans la séance du 13 novembre, un membre du Conseil

(1) *Archives de Roubaix,* M IV (8) 1, *Actes des* 10, 11, 12, 13, 17 *et* 31 *août* 1858.

(2) *Ibid.*, M IV (8) 1, *Acte du* 27 *octobre* 1858.

(3) *Ibid.*, R II b) 2 ; *Lettre du* 19 *septembre* 1859.

(4) *Ibid.*, R II (b) 2, *Lettre du* 21 *septembre* 1859.

Digitized by Google

municipal fit remarquer à ses collègues qu'il n'y avait point dans tout l'Empire une seule ville de 50.000 âmes qui n'eût un collège communal. « La population de Roubaix, ajoutait-il, s'est bien souvent demandé comment il se faisait qu'une ville aussi importante, aussi avancée dans l'industrie, n'ait pas encore songé à créer un établissement en tout semblable à celui de Tourcoing. (1) Il me semble cependant que l'importance de la ville nous impose l'obligation de la doter d'un établissement si utile à tous les points de vue. » (2) Une

(1) Le collège de Tourcoing est communal, dit l'auteur de cette proposition, et comme tel relève de l'Université de France. Il est de plein exercice et l'enseignement complet des lettres et des sciences permet aux élèves de se préparer facilement aux examens des deux baccalauréats et par suite aux écoles du Gouvernement. Une école primaire supérieure annexée au collège et partagée en quatre sections est ouverte aux jeunes gens qui, se destinant à l'industrie et au commerce, ne veulent pas se livrer à l'étude des langues anciennes. Une classe élémentaire prépare les enfants de 7 à 10 ans aux cours de latinité. Il y a en outre une espece de salle d'asile qui reçoit les enfants dès l'âge de 4 ans. L'enseignement est donné par des professeurs nommés par l'Etat et rétribués par la ville de la manière suivante :

Un professeur de	philosophie (abbé)	1.900 fr.
Id.	mathématiques supérieures (laïque) .	1.900
Id.	physique (laïque)	1.900
Id.	rhétorique (abbé)	1.900
Id.	seconde (laïque)	1.800
Id.	mathématiques élémentaires (laïque) .	1.800
Id.	troisième (laïque)	1.800
Id.	quatrième (laïque)	1.600
Id.	cinquième (laïque)	1.600
Id.	sixième (abbé)	1.600
Id.	septième (abbé)	1.600
Le principal a un traitement de	. . . . .	2.000

La ville fait en outre 500 francs pour des cours publics de physique et de chimie.

Le local n'appartient pas à la ville : elle en paie la location qui est de 3.000 francs. Elle prélève une somme de 40 fr. sur chaque élève, soit interne, soit externe et comme le nombre d'élèves est d'environ 320, vous voyez qu'elle couvre la majeure partie de ses frais. Elle peut en outre faire admettre au collège des jeunes gens que recommandent leurs bonnes dispositions et cela sans aucun droit onéreux.

Le collège de Tourcoing se trouve dans d'excellentes conditions et on estime qu'il réalise un bénéfice d'environ 20.000 francs par année. (*Archives de Roubaix*, R II (b) 2.)

Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de ces affirmations.

(2) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Proposition du 13 novembre* 1861.

Digitized by Google

seule réponse était à faire à ce projet si inopportun : le Maire la fit au nom de ses collègues : « Il existe une convention entre la ville et l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, jusqu'au 30 septembre 1866 : la ville est donc engagée à ne pas élever une concurrence à cet établissement. » Cependant, pour donner quelque légère satisfaction à l'auteur de la proposition, « le Conseil prie M. le Maire de voir M. le principal du collège afin d'obtenir que les changements de professeurs soient moins fréquents et que la stabilité des membres enseignants renforce les études et permette aux élèves de concourir pour les écoles du Gouvernement et pour l'obtention des baccalauréats. » (1)

La proposition que nous venons d'analyser et la motion qui la suivit, quoique n'attaquant point directement l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, n'en contenait pas moins certaines insinuations, certaines accusations dissimulées mais réelles et pouvant devenir très préjudiciables à la prospérité de la maison. Aussi M. l'abbé Dayez crut-il de son devoir de présenter au Conseil municipal une *Réponse justificative*.

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire entièrement, malgré son étendue, ce mémoire vraiment magistral.

. . . . . .

« Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints et Messieurs les Conseillers,

Dans votre séance du 13 novembre, l'Institution Notre-Dame-des-Victoires a été indirectement l'objet d'attaques imprévues et, par conséquent, restées sans

(1) *Archives de Roubaix*, D I (2) 12, p. 332-334, *Séance du 13 novembre* 1861.

Digitized by Google

réplique suffisante. Cette accusation, quoique isolée, a eu dans les familles un retentissement douloureux. On me presse d'y répondre. Me permettrez-vous, Messieurs, de défendre, devant vous, les études et l'honneur d'une maison que j'ai en quelque sorte fondée sous le double patronage des pères de famille et de l'Administration municipale ?

On a beaucoup parlé d'une salle d'asile et de la nécessité de pousser nos études jusqu'à la philosophie. J'avoue que, depuis six ans que je suis en rapport avec les pères et les mères de famille, c'est la première fois que j'entends émettre le vœu d'une salle d'asile. Je croyais, avec tout le monde, qu'il y avait, à Roubaix, assez d'établissements de ce genre pour la classe aisée et je me persuade toujours qu'une salle d'asile, dirigée par des religieuses, est naturellement mieux placée chez les religieuses elles-mêmes que dans un collège situé à l'extrémité de la rue Latine.

On a ensuite gémi sur un abus local, commun aux enfants des deux sexes : je veux dire l'exil prématuré auquel sont condamnés beaucoup des jeunes gens qui vont achever leurs études loin de leur famille. Je reconnais qu'il y a, dans Roubaix, une tendance regrettable à éloigner les enfants beaucoup trop tôt de la famille ; j'en ai fait souvent des plaintes qui sont restées stériles. Si quelqu'un peut faire disparaître ce mal invétéré, je serai le premier à lui en témoigner toute ma reconnaissance. Mais, en attendant, je demande que l'on cite les noms des pères de famille qui ont retiré leurs enfants de notre maison pour le motif que les classes ne pouvaient plus s'y continuer. Pour ma part, je ne les connais pas ; mais, en revanche, je puis nommer bien des élèves qui, depuis plusieurs

Digitized by Google

années, ont fait dans notre établissement leurs cours de seconde et de rhétorique. Chose étonnante ! Le modeste subside que nous recevons de la ville ne stipule rien à notre charge au delà de la troisième. Néanmoins, depuis deux ans, nous avons fait volontairement ces deux cours supérieurs à la troisième. Et c'est après cela qu'on nous accuse d'être en retard ? Eh bien, ce que nous avons commencé spontanément et à nos frais, nous sommes disposés à le continuer selon le vœu exprimé par le Conseil municipal dans sa séance du 13 novembre, mais à la condition que la ville, selon la clause VIII de notre contrat, nous en fournira les moyens en augmentant nos faibles ressources. Que l'Administration veuille y aviser : elle nous trouvera prêts. Il y a longtemps que je regrette de n'avoir qu'une chaire de troisième à offrir à un licencié ès-lettres aussi méritant que M. l'abbé Mouton.

On a même objecté que notre maison n'est pas un *collège* et qu'une ville de 50.000 âmes doit avoir *son collège*. J'avoue que notre maison n'est pas un *collège communal :* la ville doit facilement s'en apercevoir à son budget. Mais, au point de vue des études et de l'éducation, qu'est-ce que cela prouve ? Est-ce que les grandes Institutions d'Auteuil, de Vaugirard, de Marcq et de la Providence ont un autre nom que le nôtre ? Et lors même que nous nous appellerions simplement *école,* aurions-nous sujet d'en rougir à côté de l'Ecole de droit, de médecine et de l'Ecole des Arts et Métiers ?

Nos études sont faibles, a-t-on dit, et il faut aviser au moyen de les fortifier. Voilà une accusation bien grave et qui devrait, à tout le moins, se baser sur quelques preuves. Or, Messieurs, où sont ces preuves ? Je les demande sur l'honneur. Pour réfuter cette accu-

Digitized by Google

sation, aussi gratuite que compromettante, je n'ai qu'à citer des faits : mais je serai, par là même, forcé de dire, à notre louange, des choses que la modestie m'a toujours porté à taire : pardonnez-moi, Messieurs, cette indiscrétion obligée.

Des élèves, sortis de nos classes, ont emporté, dans un grand nombre de collèges renommés, nos regrets et notre affection ; placés, pour la plupart, dans des cours de quarante à cinquante élèves, presque partout ils comptent parmi les plus forts élèves de leurs classes en même temps que parmi les plus jeunes.

Deux d'entre eux, les fils de Messieurs Lestienne frères, sont entrés récemment au collège Rollin, où ils font maintenant leur rhétorique. Dès leur première année, ils ont obtenu tous deux les plus beaux succès, des nominations dans toutes les facultés et l'admission au grand concours. Le fils aîné de M. Bossut-Delaoutre a remporté, cette année, au collège Sainte-Barbe, deux prix et cinq premiers accessits ; les cinq premiers accessits équivalent à cinq seconds prix, attendu qu'on ne donne qu'un seul prix.

Si, des grands collèges de l'Université, vous passez aux premiers collèges des Pères Jésuites, que verrez-vous ? Deux élèves, le fils de M. Louis Lefebvre et celui de M. Toulemonde, sortant de notre troisième, ont été reçus l'an passé, en seconde, l'un à la Providence, l'autre à Vaugirard ; quoiqu'il soit d'usage, dans ces grandes maisons, de faire doubler une classe à tous les nouveaux venus, les nôtres n'ont pas doublé et, malgré cela, ils se sont maintenus tous deux à la tête de leur cours : l'un fut premier en excellence et l'autre troisième sur plus de quarante élèves.

Ces succès, Messieurs, nous ont réjouis, mais ils

Digitized by Google

ne nous ont pas étonnés : le jeune Piat Glorieux, sorti l'année précédente de notre quatrième et reçu en troisième à la Providence, n'y avait-il pas également remporté des prix et des accessits dans toutes les facultés ?

Si nous descendons dans les collèges plus rapprochés de nous, nous trouvons, à l'institution renommée de Saint-Jean, à Douai, un élève, le second fils de M. Jean-Baptiste Bossut, sorti de notre quatrième : il a obtenu en troisième, à Saint-Jean, trois prix et cinq accessits. Les fils de M. Motte-Bossut, également nos élèves, n'y ont pas moins de succès.

Plus près de nous, vous trouverez à l'institution de Marcq des résultats encore plus frappants. M. Bulteau-Desbonnets présente, il y a deux mois, son fils sortant de notre classe de seconde : on lui affirme que le cours de rhétorique est trop fort, que la lutte sera redoutable ; le jeune homme entre tout tremblant et dès ses trois premières compositions, sur plus de vingt élèves, il est successivement 2e, 3e et 4e. Cependant, Messieurs, Marcq se distingue honorablement aux épreuves du baccalauréat.

Un autre de nos élèves, le fils de M. Wibaux-Motte, placé dans les mêmes conditions, a obtenu, l'an passé, des succès tout pareils. Le fils de M. Louis Derville, admis directement de notre rhétorique en philosophie dans l'excellent collège de Tourcoing, n'y fait pas non plus mauvaise figure : on peut s'en informer. Nos élèves du cours français, placés à Marcq, à Douai et ailleurs, n'ont pas donné moins de satisfaction à leurs parents et à nous-mêmes. M. Prouvost jeune, M. Achille Prouvost et M. Charles Bourbier sont prêts à en rendre témoignage.

Me sera-t-il permis de dire en passant que trois

Digitized by Google

de nos élèves, jeunes gens sans fortune, élevés par nos soins et notre désintéressement, sont entrés cette année dans des grands séminaires, réfutant ainsi, par avance, le reproche qu'on nous a fait de n'être utiles qu'aux riches, reproche déjà réfuté, du reste, par nos dix bourses et nos vingt demi-bourses ?

Je ne citerai du lycée de Lille que deux faits significatifs : aucun de nos élèves, même parmi les plus faibles, n'a dû, que je sache, y recommencer un cours déjà fait. Plusieurs de nos élèves, au contraire, immédiatement après leur sixième, ont été reçus directement en quatrième et l'un d'eux a pu s'y maintenir honorablement, quoiqu'il n'eût pas remporté de prix chez nous, à la fin de sa sixième.

Voilà donc, Messieurs, dans un milieu ingrat et peu favorable aux études, dans un externat où les absences sont naturellement plus fréquentes, les heures d'études et la somme de travail plus restreintes, voilà, dis-je, les résultats obtenus ; voilà des faits avec leur éloquence et leur logique natives ; voilà, en peu d'années, une liste glorieuse et bien longue, que je pourrais allonger encore, si je ne craignais d'abuser de votre patience.

De grâce, Messieurs, que l'on ne ferme pas les yeux à la lumière qui nous enveloppe de toutes parts. Les parents de tous ces jeunes gens charmants et si cordialement attachés à notre Institution sont ici, auprès de nous, dans la ville. Qu'on se donne la peine de les interroger. Il serait souverainement injuste de méconnaître plus longtemps la force de nos études et d'envelopper, dans l'accusation qui pèse sur nous, tant d'élèves intelligents et soucieux de leur honneur.

A ces faits éclatants, on n'opposera certainement

Digitized by Google

rien de sérieux et, supposé qu'on puisse citer quelques exemples contraires, qui ne sait que les maîtres les plus habiles ne peuvent suppléer à l'insuffisance des moyens naturels ? Ne peut-il pas se trouver, chez nous, comme partout ailleurs, des élèves moins bien doués ou moins studieux que les autres ?

Supposé donc que nous eussions obtenu moins de succès sous le rapport de l'instruction, ne conviendrait-il pas encore, avant de nous accuser, d'examiner : 1° si la responsabilité de cet insuccès doit peser sur nous ; 2° si un autre système d'enseignement serait plus propre à remédier au mal ; enfin serait-il juste de laisser dans l'ombre tant d'autres résultats plus importants encore que celui des bonnes études ? Je veux dire la formation du caractère, la politesse, les qualités du cœur, la piété, les bonnes mœurs, vertus si rares aujourd'hui et qui pourtant brillent dans nos élèves d'un éclat que tous admirent et que personne ne conteste ?

Deux autres griefs ont été formulés contre nous. On s'est plaint de la jeunesse et des mutations fréquentes du personnel. Je pourrais me contenter de répondre à ces accusations que peu importe si le personnel est jeune et instable, pourvu que le résultat soit bon et inattaquable. Si nos études et notre système d'éducation laissent à désirer, qu'on le montre ; sinon, pourquoi s'occuper de nos moyens, de nos procédés, de notre personnel ? Ne soyez pas plus difficiles que la loi : tenez-vous-en, s'il vous plaît, aux engagements contractés par nous avec la ville et dites, si vous le pouvez, en quoi nous avons manqué aux conditions stipulées : hors de là, je serais en droit de vous dire que vous empiétez ; mais je préfère répondre par des

Digitized by Google

faits et par des noms. Qu'on me le pardonne, j'y suis encore forcé.

La loi du 15 mars 1850 n'exige, dans un supérieur de maison, sous le rapport de l'expérience, que cinq années d'exercice; elle suppose donc que cette expérience donne aux familles une garantie suffisante. Eh bien! Messieurs, quoi qu'on en ait dit, nos abbés prêtres, outre l'aplomb que leur donnent les trois années d'études théologiques, ont des états de service presque suffisants pour pouvoir tous exercer la charge de supérieur de maison.

Pour ma part, j'ai passé vingt-deux ans dans cinq maisons d'éducation différentes, et j'y ai reçu, non seulement de Monseigneur l'archevêque, mais de M. le Recteur de Douai, des témoignages que je puis produire. Or, Messieurs, dans nos maisons d'éducation, le supérieur dégagé des embarras et des soins de la famille, peut se donner tout entier à l'éducation des élèves. Non seulement il les visite en classe et à l'étude, mais il partage leurs récréations et prend tous ses repas au milieu de sa famille adoptive.

M. l'abbé Mouton compte seize années d'exercice; M. Corbier, si justement regretté à Saint-Amand, est dans sa huitième année; MM. Cazier et Delannoy sont dans leur cinquième année et MM. Wirth et Esquive sont dans leur quatrième année. Voilà le personnel de nos prêtres que l'on regrettera de n'avoir pas mieux connu.

Quant aux abbés non prêtres, M. Hubinet est dans sa troisième année; MM. Laisney et Bordoduc sont dans leur deuxième année; et enfin, M. Bereaud, seul parmi tous nos professeurs, est dans sa première année. Ajoutez encore deux autres abbés dont l'un

Digitized by Google

s'occupe du matériel de l'établissement et l'autre de la petite étude et vous aurez notre personnel complet.

J'avoue que quelques-uns de ces abbés ont encore le parfum de leur jeunesse ; mais ils montrent beaucoup de maturité dans le caractère et, si vous considérez que nos élèves aussi sont généralement très jeunes, vous pourrez facilement réduire cette accusation à sa juste valeur. Après une expérience de six années, j'affirme que, pour des enfants de 8 à 11 ans, les plus jeunes abbés réussissent mieux que les autres ; il s'établit entre eux et leurs élèves un courant de sympathie dont on n'a pas l'idée à moins d'en avoir été témoin. Et si l'on persiste dans cette accusation, qu'on me dise lequel de ces jeunes abbés n'est pas dans la confiance des parents ou dans le cœur de ses élèves ? Qu'on me cite un seul nom parmi les plus jeunes, et j'ai la certitude qu'une protestation unanime des élèves et des parents s'élèvera en notre faveur. Pour moi, Messieurs, qui vois à l'œuvre chacun de nos abbés, je déclare qu'ils sont tous très dignes de la plus entière confiance sous le rapport multiple de la vertu, du talent, de la science et du dévouement. Je les visite souvent à l'improviste et chaque fois que je mets les pieds dans leur classe j'éprouve un sentiment involontaire de respect et d'admiration.

Mais, ajoute-t-on, ces abbés se renouvellent sans cesse, et c'est un abus intolérable. Je réponds à cela :

1° Si le renouvellement du personnel est un abus, cet abus nous est commun avec presque tous les établissements. Je choisis un exemple entre beaucoup d'autres. Dans un collège communal, (1) où j'ai été

(1) Celui de Cambrai. Il comptait moins de 120 élèves et coûtait, chaque année, à la ville, 20 à 25 mille francs, plus le local.

Digitized by Google

titulaire moins de trois ans, j'ai vu pendant ces trois courtes années, six professeurs dans la même chaire de sciences. A-t-on quelque chose de pareil à nous reprocher ? Que l'on consulte la *Revue de l'instruction publique*, on pourra facilement se convaincre que dans les collèges de l'Université les professeurs des classes inférieures changent beaucoup plus souvent que les nôtres. A plus forte raison les maîtres d'études dont l'extrême mobilité est connue.

2° Avant de s'élever contre nos mutations, il faudrait, ce semble, s'enquérir de quelles causes elles proviennent et peut-être en tenir compte. Sait-on, par exemple, que depuis cinq ans, j'ai vu mourir à la peine trois de mes professeurs ? Jeunes gens, riches d'avenir et de santé, ils ont été brisés, dans la fleur de leur âge, par les fatigues et les émotions de l'enseignement. Qu'il me soit permis de nommer ici Messieurs Locquet, Dupuis et Blanchart, ces pieux abbés si justement et si universellement regrettés de ceux qui les ont connus. Sait-on que plusieurs autres ont dû être retirés de l'enseignement malgré eux, mais par raison de santé ? Ah ! quand l'éducation de la jeunesse est prise à cœur, comme nous voulons le faire, qu'elle coûte cher, Messieurs, à ceux qui s'y dévouent ! Quant à ceux de nos abbés qui nous ont quittés pour prendre la route du cloître, Messieurs Bruniaux et Delobel, ils ont été dignement remplacés par M. Mouton et M. Wirth, sujets distingnés et gradués, de sorte que les études n'ont nullement souffert de leur départ. On pourrait même dire que ces abbés tant regrettés ne sont pas entièrement perdus pour nos élèves : car, du fond de leur solitude, ils correspondent avec eux et leurs sages conseils, appuyés de leurs beaux exemples, font un bien immense à l'âme de nos jeunes gens.

Digitized by Google

J'ajoute que les mutations de professeurs regrettables à la vérité, mais trop sévèrement jugées, ont un côté utile qu'il n'est pas permis de méconnaître. Dans un collège où les professeurs resteraient tous à poste fixe, qu'arriverait-il? Il arriverait que les élèves montant chaque année d'une classe à l'autre, seraient tous forcés de changer de professeur, ce qui pour de jeunes élèves serait très nuisible. Eh bien! Messieurs, dans notre maison, grâce aux mutations que l'on nous reproche, il en est autrement. Nos élèves conservent, très souvent, plusieurs années de suite, le même professeur. C'est ainsi que, cette année, par le fait d'une seule mutation, nous avons quatre-vingts élèves qui n'ont pas changé de maîtres.

Puisqu'on a longuement parlé du collège de Tourcoing et de la nécessité de fonder à Roubaix quelque chose de semblable, je répondrai deux mots, la délicatesse et la prudence ne me permettant pas de longs détails. Certes, je n'ai nulle envie de déprécier un établissement que j'estime et dont j'ai arrosé le berceau de mes sueurs; cependant n'est-il pas facile de comprendre pourquoi cette maison, fondée longtemps avant la nôtre et dans un milieu sympathique aux familles chrétiennes, attire les élèves étrangers plutôt que celle de Roubaix? J'ajoute que la bonne harmonie qui règne entre les deux éléments, composant le collège, est d'assez fraîche date pour qu'on ait des inquiétudes sur sa durée. Quelle que soit, du reste, l'opinion qu'on se forme sur ce point, la preuve que nous ne craignons pas la comparaison avec Tourcoing, c'est que, il y a deux ans, j'ai proposé moi-même à M. le principal, en présence de tout son personnel, d'établir entre nos classes respectives des concours fréquents, au moyen des compositions. Si ma proposition inacceptable, m'a-t-on

Digitized by Google

dit, au point de vue des règlements universitaires, ne fut pas agréée, elle n'en fut pas moins faite.

Ceci posé, je reconnais volontiers que nous n'avons rien à voir dans la transformation qui vous a été proposée, mais nous avons le droit de conserver sauf notre honneur d'instituteurs de la jeunesse et nous ne consentons pas à passer pour incapables après avoir formé des élèves qui brillent dans les premiers collèges de Paris et de la province.

Permettez-moi, Messieurs, de repousser, en terminant, un dernier trait lancé contre nous. Le membre qui nous fait opposition a beaucoup insisté auprès de l'Administration municipale pour que, deux ans avant l'expiration du contrat qui nous lie à la ville, une Commission soit nommée par elle, à l'effet de s'occuper de l'enseignement secondaire.

Qu'il me soit permis de lui en offrir mes sincères remerciements. Je désire plus que personne voir le Conseil municipal sérieusement occupé de l'instruction à tous les degrés. Ma confiance dans ses lumières est pleine et entière et j'ai la ferme persuasion que le jour où il étudiera la question de l'enseignement, il voudra améliorer notre position, élargir le cadre de nos études et développer notre œuvre, si utile à la ville et si économique pour son budget. La menace donc d'une Commission spéciale, si menace il y a, ne nous effraie nullement; j'espère toutefois qu'elle servira d'avertissement aux pères de famille, car les pères de famille apprécient notre œuvre; ils n'ignorent pas ce que nous sommes pour leurs enfants et tous comprennent combien il nous a fallu de dévouement pour fonder une maison d'éducation sérieuse à côté d'un voisinage aussi

Digitized by Google

rapproché et aussi redoutable que Tourcoing, Marcq et Lille.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints et Messieurs les Conseillers, avec un respect confiant,

Votre très humble et dévoué serviteur,

M. DAYEZ.

Roubaix, le 30 novembre 1861. » (1).

Dans sa magnifique plaidoirie, M. le supérieur du Collège, pour des raisons faciles à comprendre, n'avait point traité la partie *financière* de la *proposition* qu'il combattait si victorieusement. Comme on l'a vu, cette proposition était basée sur deux considérations principales, appuyées sur l'exemple de Tourcoing : économie pour la ville et instruction plus complète. « Nous avons été à la source, disait le Maire dans la séance du 4 décembre 1861, et voici, en ce qui concerne l'*économie*, les dépenses comparées des deux villes :

ROUBAIX.		TOURCOING.	
Indemnité de loyer	5.200 f.	Loyer de la maison.....	4.000 fr.
Subvention	3.000	Traitement des professeurs	21.700
		Prix	600
Total.....	8.200	Total.....	26.300
Et la ville a droit à 10 bourses et 20 demi-bourses.		Rétributions collégiales (25 fr. par élève)....	5.000
		Dépense nette.....	21.300
		Roubaix.....	8.200
		La différence en plus pour Tourcoing est donc de...	13.100
		Et la ville de Tourcoing n'a pas de bourses à sa disposition. (2)	

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2.

(2) Comme on le voit par ces chiffres *officiels*, il y avait dans la *proposition* de considérables erreurs : loyer 3.000 fr. au lieu de 4.000 ; rétribution scolaire 40 francs par élève au lieu de 25 francs ; 320 élèves payant cette rétribution au lieu de 200 seulement. — Ces 13.000 francs de dépenses nettes sont bien loin des 20.000 francs de bénéfices annuels supposés par l'auteur de la *proposition*.

Digitized by Google

Quant à l'*instruction plus complète*, j'ai demandé à M. le principal un compte-rendu. (1) Il en résulte que les études sont au Collège de Roubaix dans un état très satisfaisant et que cet établissement rend tous les services qu'on est en droit d'en attendre. » (2)

Encouragée par cette importante victoire que le Collège venait de remporter, la Commission des pères de famille présenta au Conseil municipal une requête où nous lisons ce qui suit : « Les bâtiments à usage de classes et de salles d'étude ont dû être considérablement agrandis et modifiés. Les pères de famille, reconnaissant unanimement l'urgence de ces travaux, y ont prêté un concours d'autant plus empressé que leurs enfants devaient en recueillir tout le bénéfice. Il en est résulté pour l'établissement une augmentation de charges de 1.800 francs. Le loyer et les contributions, qui, à l'époque du contrat, en 1856, ne s'élevaient qu'à 5.200 francs, s'élèvent aujourd'hui à 7.000 francs. Il en résulte que l'établissement, au lieu d'être dans une aisance honnête, comme la ville l'avait voulu, se trouve maintenant dans la gêne : il en résulte enfin que la ville, qui a voulu payer le loyer et les contributions, ne les paie plus intégralement à l'heure qu'il est. Nous venons vous prier de faire cesser cet état de gêne en mettant les faits d'accord avec les principes reconnus et admis par le Conseil municipal. Votre Administration, si sagement amie de tous les progrès, ne voudra pas laisser dans la souffrance la première institution de la ville ; elle tiendra, au contraire, à donner cette marque de sympathie et d'encouragement

(1) C'est la *Réponse justificative* que nous venons de reproduire.

(2) *Archives de Roubaix*, D 1 (a) 12, p. 362.

Digitized by Google

à des hommes investis de la confiance générale et si parfaitement dévoués à la jeunesse roubaisienne. » (1)

Cette demande d'un nouveau subside, soumise à l'étude de la Commission du budget (2) dont la majorité des membres lui fut défavorable, (3) fut cependant, après discussion, votée par le Conseil municipal, à condition toutefois que l'on convertirait dix demi-bourses en bourses entières. Les considérants de ce vote font remarquer que « le nombre des élèves du Collège augmente tous les jours et que cet établissement offre l'éducation à bon marché pour les enfants de la ville, et tous les avantages les plus précieux pour les familles. » (4)

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2.

(2) *Ibid.*, D I (a) 13. p. 182, *Séance du* 10 *novembre* 1862.

(3) *Ibid.*, p. 192, *Séance du* 14 *novembre* 1862.

(4) *Ibid.*, p. 195.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

La « Question du Collège ».

1864-1866.

Le titre que nous donnons à ce chapitre n'étonnera aucun de nos lecteurs : il s'imposait à nous, car nous l'avons trouvé en tête de tous les documents que nous avons pu réunir sur ce sujet. Durant près d'une année, cette *Question du Collège* préoccupa très vivement les esprits : préparée de longue main avec le plus grand soin, elle fut étudiée jusque dans ses moindres détails, discutée de part et d'autre avec la plus grande liberté, résolue enfin, après mûre délibération, à l'entière satisfaction de ceux qui ressentaient pour cette œuvre roubaisienne toute la sympathie dont elle était digne.

C'était, en effet, pour notre Collège, une affaire capitale et nous touchons ici à l'un des points les plus importants et les plus intéressants de son histoire. Pour des raisons que l'on comprendra sans peine, nous voulions d'abord n'en donner qu'un rapide aperçu ; mais, cédant aux instances qui nous furent faites, nous nous sommes résolu à l'étudier en détail et à l'examiner sous toutes ses phases. Nous savons qu'une polémique fut engagée à cette occasion, et qu'il nous serait impossible de la passer entièrement sous silence ; nous espérons cependant, qu'en écartant avec soin de ce travail toute personnalité, nous parviendrons à mettre cette question dans tout son jour, sans réveiller aucune des susceptibilités qu'avaient excitées des faits person-

Digitized by Google

nels, accessoires ou étrangers même au fond de la discussion : ceux-ci d'ailleurs ne sont pas de notre domaine.

L'association des pères de famille constituée, en 1858, sous le titre de : *Société du Collège de Roubaix*, allait expirer le 30 septembre 1866 et les engagements réciproques de la Ville et de la Société des Prêtres de Saint Charles devaient cesser à la même époque. La proximité de cette date faisait donc à notre Administration un impérieux devoir de songer aux mesures à prendre pour ne point laisser s'annihiler une institution indispensable à notre ville. Dès le 10 août 1864, le Conseil municipal avait été saisi de cette importante affaire, et une Commission de cinq membres nommée pour étudier les moyens de conserver à la ville son Collège de Notre-Dame-des-Victoires, (1) mais une année s'écoula sans que ce travail pût être mené à bonne fin : il semble même avoir été, en quelque sorte, abandonné, par la force même des choses.

La question ne fut reprise activement que le 11 novembre 1865. A cette date commence, à vrai dire, la discussion de cette affaire. Dès sa première réunion, la nouvelle Commission remarqua très justement que la proposition même se divisait en deux parties bien distinctes :

1° Convient-il que la ville reprenne pour son compte la propriété occupée par l'Institution libre de Notre-Dame-des-Victoires ?

2° Dans le cas où cette acquisition aurait lieu, quel

(1) *Archives de Roubaix*, D 1 (a) XIV, p. 171 à 173.

Digitized by Google

serait le parti le plus avantageux à la ville, au point de vue de la force des études, de l'éducation morale et religieuse et des charges pécuniaires, ou bien de maintenir l'organisation actuelle de l'Institution, ou bien de convertir celle-ci en Collège communal complètement soumis au régime universitaire ? (1)

Cette dernière question devait même logiquement précéder l'autre : une ville, en effet, ne peut être autorisée à acquérir une propriété privée qu'en indiquant à quel service public elle la destine. De fait, cet ordre fut adopté et suivi dans la discussion. (2) La Commission cependant ne croyait pas que son mandat s'étendît à l'ensemble de la proposition et pensait devoir donner son avis sur la seule utilité de l'achat de la propriété, sans rien préjuger de sa destination future. (3) Pour trancher cette difficulté et faire disparaître toute incertitude, on nomma une nouvelle Commission qui aurait à s'occuper des deux questions. (4)

Avant de se prononcer dans un rapport motivé et d'engager la responsabilité du Conseil municipal dans une affaire de cette importance, la Commission s'entoura de toutes les précautions désirables. Elle voulut, tout d'abord, savoir, dans le cas où la ville deviendrait propriétaire du Collège, si elle conserverait sans contestation la faculté soit d'y maintenir une institution libre à la condition d'élever les classes au niveau du plein exercice, soit de l'ériger en collège communal universitaire. (5) Le Préfet, consulté, se

(1) *Archives de Roubaix*, D I (a) XV, p. 157.
(2) *Ibid.*, D I (a) XV, p. 185.
(3) *Ibid.*, D I (a) XV, p. 157.
(4) *Ibid.*, D I (a) XV, p. 185.
(5) *Ibid.*, D II (b) XXVI, p. 538, *Lettre du 13 janvier* 1866.

Digitized by Google

contenta de rappeler les articles 69 et 74 de la loi du 15 mars 1850. (1) « Cette question, ajoutait-il, a une importance très grande, puisqu'elle engage les subsides de la ville et tient à ses intérêts les plus chers, ceux d'une bonne éducation à donner à ses enfants. Je ne doute pas que votre Administration si éclairée et le Conseil municipal qu'animent des intentions si droites, ne s'attachent, dans la combinaison à adopter, à garantir les droits de la ville, la liberté d'action de l'autorité municipale et les intérêts des familles. » (2)

Dans un sentiment de déférence et de justice qui les honore, les membres de la Commission voulurent aussi puiser auprès de Monseigneur l'archevêque de Cambrai des lumières et des renseignements (3) que ce Prélat s'empressa de leur fournir en les assurant de « son bon vouloir pour les aider à procurer à leur grande ville un établissement d'éducation secondaire qui satisfît à tous égards aux vœux légitimes des pères de famille. » (4)

Peu après, le projet de délibération, adopté par la

(1) *Article 69.* — Les établissements libres peuvent obtenir des communes, des départements ou de l'Etat, un local et une subvention, sans que cette subvention puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement. Les Conseils académiques sont appelés à donner leur avis préalable sur l'opportunité de ces subventions.

Article 74 — Pour établir un collège communal, toute ville doit satisfaire aux conditions suivantes : fournir un local approprié à cet usage et en assurer l'entretien : placer et entretenir dans ce local le mobilier nécessaire à la tenue des cours et à celle du pensionnat, si l'établissement doit recevoir des élèves internes ; garantir pour cinq ans au moins le traitement fixe du principal et des professeurs, lequel sera considéré comme dépense obligatoire pour la commune, en cas d'insuffisance des revenus propres du collège, de la rétribution collégiale payée par les externes et des produits du pensionnat. (*Bulletin des Lois*, 1850, 1er semestre, p. 304 et 305.)

(2) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Lettre du 16 janvier 1866.*

(3) *Ibid.*, D II (b) XXVII, p. 29 et 31, *Lettres des 10 et 13 mars 1866.*

(4) *Ibid.*, R II (b) 2 ; *Lettre du 11 mars 1866.*

Digitized by Google

Commission, fut également remis à l'approbation de l'archevêque (1) qui l'agréa en demandant quelques légères modifications et en promettant que « l'autorité diocésaine concourrait volontiers, en ce qui dépendrait d'elle, à son exécution. » (2)

La préparation de cette question du Collège se trouvait donc terminée, et l'on pouvait espérer une solution prochaine. Le 27 avril, lecture fut faite du rapport de la Commission, mais les membres du Conseil, ne se trouvant point suffisamment en mesure de répondre à ce travail, demandèrent l'ajournement de la discussion qui fut, en effet, remise à quinzaine. (3)

I.

L'ORGANISATION DU COLLÈGE.

Le rapport présenté par la Commission (4) est vraiment un travail remarquable et par sa clarté et par la sagesse de ses appréciations. Il importe de le faire connaître par une analyse détaillée.

La pensée et le désir de tous ceux qui devaient résoudre les questions proposées, étaient évidemment les mêmes : tous regardaient comme un devoir impérieux de procurer à leurs enfants les bienfaits d'une instruction solide et d'une éducation morale et religieuse. Or le Collège, en 1866, répondait-il aux besoins d'une ville de 65 à 70.000 âmes, et donnait-il satisfaction à

(1) *Archives de Roubaix*, D II (b) XXVII, p. 44, *Lettre du 5 avril* 1866.
(2) *Ibid.*, R II (b) 2, *Lettre du 9 avril* 1866.
(3) *Ibid.*, D I (a) XVI, p. 18 à 22.
(4) *Ibid.*, R II (b) 2. — *Journal de Roubaix*, n° 1280.

Digitized by Google

toutes les exigences d'une cité industrielle comme la nôtre ?

« Comme garantie pour les familles, répond sans hésitation la Commission, comme éducation morale et chrétienne, il est incontestable que les honorables prêtres de Saint Charles sont au-dessus de tous les éloges que l'on pourrait faire de leur zèle et de leurs soins. Pour les études latines principalement, ils obtiennent des résultats qui, le plus souvent, trouvent leur récompense dans les succès des élèves qu'ils ont formés, quand ces mêmes élèves entrent dans n'importe quelle autre institution. Il en est de même pour les classes de français. »

Quant à l'enseignement des sciences, s'il n'avait pas été poursuivi jusqu'alors au delà des notions élémentaires, la faute n'en était pas à l'organisation de l'établissement, mais bien aux parents qui avaient pris l'habitude d'envoyer en pension leurs enfants dès l'âge de treize à quatorze ans, c'est-à-dire à l'âge même où ils doivent être appliqués à l'étude sérieuse des sciences. Ce système dépeuplait notre Collège et rendait impossible la formation des classes supérieures à la troisième autrement qu'avec trois ou quatre élèves.

Sous le rapport de l'enseignement scientifique, notre Collège ne répondait donc pas suffisamment aux besoins particuliers de notre ville : il était de toute nécessité de doter Roubaix d'un établissement qui pût ouvrir à ses jeunes gens toutes les carrières, soit qu'ils se destinassent à l'industrie, soit qu'ils voulussent se préparer aux écoles du gouvernement. Tel était le but qui s'imposait. Comment l'atteindre ? La Commission avait résolu le problème d'une manière tout à fait satisfaisante : elle proposait d'*introduire dans le Collège,*

Digitized by Google

qui devrait être de plein exercice, le système d'enseignement secondaire spécial fondé par la loi du 21 juin 1865. (1) « Cet enseignement, qui ne comprend que quatre années d'études et où les jeunes gens ne peuvent guère entrer qu'à l'âge de onze ou douze ans, dit le rapport que nous analysons, a été créé pour satisfaire aux besoins de notre époque où, de jour en jour, l'industrie et le commerce prennent une place plus grande. (2) Il donne toutes facilités aux pères de famille qui, soit par leur position de fortune, soit par la nature de leur état, veulent diriger leurs enfants vers des professions industrielles, sans qu'il soit besoin de leur faire suivre des études littéraires qui comprennent toutes les classes d'humanités et exigent, pour leur achèvement complet, huit ou neuf années de sacrifices de temps et d'argent. »

Telle devait être la réorganisation de notre Collège, ou, pour mieux dire, le complément de son organisation actuelle. Ceci posé, l'établissement serait-il libre ? Serait-il communal et universitaire ? « Tout d'abord, affirme le

(1) *Bulletin des Lois*, 1865, 1er semestre, p. 779 à 781.

(2) Article 1. — L'enseignement secondaire spécial comprend :

L'instruction morale et religieuse ;

La langue et la littérature française ;

L'histoire et la géographie ;

Les mathématiques appliquées ;

La physique, la mécanique, la chimie, l'histoire naturelle et leurs applications à l'agriculture et à l'industrie ;

Le dessin linéaire, la comptabilité et la tenue des livres.

Il peut comprendre en outre :

Une ou plusieurs *langues vivantes étrangères.*

Des notions usuelles de *législation, d'économie industrielle* et rurale et d'hygiène ;

Le dessin d'ornement et le dessin d'imitation ;

La musique vocale et la gymnastique. (*Bulletin des Lois*, 1865, 1er semestre, p. 779.)

Digitized by Google

rapporteur, notre Commission ne croit pas utile de démontrer la nécessité de donner à notre ville, à qui les aspirations chrétiennes n'ont jamais fait défaut, un établissement conforme à ses goûts et à ses tendances. Le bon sens l'indique assez : toute institution contraire ne pourrait jamais y réussir..... Il est inutile de se dissimuler les goûts, les mœurs et le penchant de notre population en général : tenter d'aller en sens inverse, ce serait vouloir lutter contre le courant, sans aucune chance de succès ; et à quoi bon, après tout, lorsque le courant ne peut que nous amener à bon port ? L'élément religieux doit donc dominer dans l'établissement que nous vous proposons. »

D'ailleurs, un établissement libre peut donner les mêmes résultats qu'un collège public ou communal. Dans nos contrées la plupart des établissements libres sont dirigés par des ecclésiastiques : les études n'y sont-elles pas aussi fortes que celles des collèges communaux ? On peut encore exiger, comme garant d'un enseignement sérieux, un certain nombre de professeurs munis de leurs diplômes.

Sous le rapport de la direction et de la surveillance des études, la ville posséderait plus de droits sur un établissement libre : elle pourrait prendre, avec le directeur, toutes les mesures d'ordre et d'installation qu'elle jugerait nécessaires ; et comme la subvention communale ne devrait point dépasser certaines limites, (1) l'amour-propre du directeur, son intérêt et celui de son établissement se trouveraient engagés et, par suite, présenteraient les meilleures de toutes les garanties. Au contraire, dans un collège communal universitaire,

(1) Voir l'article 74 de la loi du 15 mars 1850.

Digitized by Google

l'action dirigeante de la ville, si elle n'était complètement paralysée, serait tout au moins sujette à nombre d'entraves et de difficultés. Que l'on suppose, par exemple, un déficit dans la gestion du collège, ou bien un désaccord entre la ville et le principal, ce ne serait pas sur ce dernier qu'en retomberaient les conséquences, puisque la ville lui aurait garanti sa position pour cinq ans au moins, (1) mais bien sur la ville elle-même et sur les élèves de ce collège qui ressentiraient infailliblement le contre-coup de cet état de gêne. Enfin au point de vue des finances, quoique cette dernière considération soit secondaire quand il s'agit d'intérêts aussi graves, il importe de remarquer que la création d'un Collège communal, dépendant de l'Université, entraînerait à des dépenses considérables, pour le traitement de tous les professeurs, pour le mobilier et pour l'installation ; une institution libre, au contraire, ne nécessiterait qu'un local et une subvention réglée sur le dixième seulement des dépenses annuelles de l'établissement.

Le désir de la Commission, en accord parfait avec les intérêts de notre population, se manifestait donc bien clairement. L'Institution Notre-Dame-des-Victoires conserverait son titre d'établissement libre, et, à mesure que le nombre des élèves augmenterait, son organisation deviendrait celle d'un Collège de première classe, de plein exercice, auquel seraient adjoints les cours nécessaires pour compléter l'enseignement secondaire spécial, entendu comme nous l'avons dit plus haut.

Le point capital était cependant de procurer à cet établissement les élèves en nombre suffisant pour cons-

(1) Voir l'article 74 de la loi du 15 mars 1850.

Digitized by Google

tituer les classes supérieures. Ici encore la Commission faisait preuve de sagesse. Il faut, disait-elle, rendre le Collège accessible à tous, aux moins fortunés comme aux plus aisés. Le prix de 10 francs que coûte l'externat actuel est trop élevé pour bien des familles ; il importe de le réduire dans les proportions suivantes : tout en maintenant le prix de 10 francs pour les élèves qui suivent les cours de latin, on fixerait à 7 francs la rétribution exigible de ceux qui ne suivent que les cours de français et l'on fonderait, pour ces deux catégories d'élèves, un externat-libre à raison de 5 francs par mois. De cette manière, en ajoutant encore un certain nombre de bourses et demi-bourses que la ville prendrait à sa charge, l'accès du Collège serait rendu facile à tous ; les familles aisées cesseraient d'en retirer leurs enfants, puisque le nombre plus considérable d'élèves permettrait le plein exercice de l'enseignement ; les familles moins fortunées pourraient également y envoyer leurs enfants, qui en sortiraient aptes aux plus honorables carrières. En un mot, un nouvel et puissant élan serait donné à l'enseignement secondaire, une ère de prospérité s'ouvrirait pour notre Collège et toutes les classes de notre population en retireraient bientôt les avantages les plus appréciables.

Telle était la solution proposée par la Commission : elle fut adoptée, il est vrai, mais seulement après de longues discussions. Nous le répétons, tous les membres du Conseil municipal étaient animés, croyons-nous, des plus louables intentions ; tous poursuivaient le même but : procurer à la jeunesse roubaisienne les bienfaits d'une instruction solide et d'une éducation morale et religieuse ; mais ils voulaient l'atteindre par des voies différentes : les uns, par le maintien de l'établissement libre existant déjà ; les autres, au contraire, par la

Digitized by Google

création d'un Collège mixte, sous la direction de l'Université. Ces derniers avaient même sollicité, dans ce but, l'appui du Préfet : ce magistrat leur avait répondu « qu'il approuvait leur démarche et que s'il faisait partie du Conseil municipal de Roubaix, il les eût accompagnés ; que son devoir lui commandait d'appuyer l'Université ; qu'il avait pour cet établissement gouvernemental de premier ordre la plus grande affection et qu'il espérait bien voir un jour le Conseil municipal de Roubaix partager ses sentiments. » (1)

Forts de cette approbation préfectorale, les partisans du Collège mixte universitaire mirent tout en œuvre pour faire adopter leur opinion, et combattirent très vivement le rapport de la Commission dans plusieurs mémoires (2) que nous ne croyons pas devoir analyser ici : leurs principaux arguments, en effet, ne sont que la reproduction, sous une forme peu différente, des objections et des accusations soulevées autrefois contre l'Institution Notre-Dame-des-Victoires et auxquelles le principal de cet établissement, M. le chanoine Dayez, avait répondu victorieusement dans la *Justification* que nous avons reproduite plus haut. (3) Il est cependant une des allégations que nous ne pouvons passer sous silence. Fonder à Roubaix un Collège mixte universitaire, c'était, disait-on, aller au-devant des désirs et combler les vœux de la plus grande partie de notre population. « Illusion complète, répondait hardiment et en parfaite connaissance de cause un membre du Conseil dont nous voulons citer textuellement les

(1) *Journal de Roubaix*, n° 1286.

(2) *Journal de Roubaix*, n°s 1286, 1287, 1289, 1293 à 1299.

(3) Voir le chapitre précédent.

Digitized by Google

paroles : il est évident que les pères de famille, s'associant pour nous conserver un Collège dont ils ont formellement spécifié la direction religieuse, ont entendu, en accordant à la ville la faculté de se mettre en leur lieu et place, qu'elle continuât un Collège comme celui qu'ils avaient fondé. Prétendre le contraire, c'est équivoquer sur un mot : pour tout homme non prévenu la pensée des donateurs se dégage claire comme le jour. J'ai dit *donateurs :* et en effet, c'est bien le mot, car, vu l'augmentation énorme de la propriété à Roubaix depuis huit ans, les pères de famille, en laissant libéralement à la ville la faculté de reprendre l'établissement au prix de revient, font aujourd'hui à la ville une véritable donation. Mandataires de la ville, tuteurs de ses intérêts, nous devons profiter de cette libéralité, nous devons accepter le don ; mais nous devons aussi respecter la volonté des donateurs. Si par impossible, vous l'oubliiez, si vous la méconnaissiez en transformant leur œuvre dans son essence, ils protesteraient et leur protestation se traduirait en fait dès le lendemain : *ils se réuniraient plus nombreux et plus forts pour fonder une nouvelle maison d'éducation religieuse et l'herbe croîtrait dans les préaux vides de votre collège universitaire.* En d'autres termes, *les conclusions de la Commission répondent seules aux vraies aspirations roubaisiennes.* » (1)

Ce projet de Collège mixte, quoique officieusement approuvé par le Préfet, avait d'ailleurs rencontré une opposition manifeste, non seulement de la part de l'autorité diocésaine, mais aussi cette fois du côté de l'Université qui voulait un Collège purement universi-

(1) *Archives de Roubaix*, D I (a) XVI bis, p. 38 à 40.

Digitized by Google

taire. Le recteur de l'Académie de Douai, consulté, avait répondu : « Si Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique me demandait mon avis sur l'opportunité de la création, à Roubaix, d'un Collège conforme à celui de Tourcoing, je m'y opposerais. Je n'accepterais même pas le principe de la minorité d'avoir toujours un principal ecclésiastique. » (1) Dans cette alternative, que restait-il à faire pour l'Administration municipale? Se mettre en rapport avec Monseigneur l'archevêque de Cambrai et lui demander, pour son institution libre, des professeurs tels qu'on les désirait, c'est-à-dire gradués et offrant le plus de garanties sérieuses possibles. C'est ce qu'elle avait fait avec la ferme conviction d'avoir rempli son mandat.

Il importe enfin de remarquer que la solution proposée n'engageait point l'avenir : il s'agissait seulement de continuer à titre d'essai l'institution qui existait déjà, en y apportant toutefois les améliorations proposées par la Commission. La durée du traité entre l'Administration et le principal du Collège serait fixée à neuf ans : si, dans cet espace de temps, l'institution ne répondait pas à l'attente générale, on resterait libre de la transformer en Collège communal; si, au contraire, elle était remise entre les mains de l'Université, la mesure serait irrévocable. On proposa, il est vrai, de réduire la durée du traité et, par suite, celle de l'essai, à trois années; mais, comment juger, après un si court laps de temps, la force de la nouvelle institution? En trois ans, il serait impossible que l'instruction fût complétée; il était d'ailleurs de toute justice que l'éta-

(1) *Archives de Roubaix*, D I (2) XVI, p. 55.

Digitized by Google

blissement fût jugé d'après des élèves qui y auraient commencé et terminé leurs études, et dont le Collège pourrait revendiquer entièrement la formation et l'instruction.

En résumé, les moyens proposés répondaient aux désirs de la majeure partie des habitants et des pères de famille propriétaires du Collège ; ils procuraient, sous le rapport des finances communales, une grande économie ; enfin, ils n'engageaient point l'avenir au delà de neuf ans. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal adopta, au scrutin secret, par 19 boules blanches contre 12 noires (1) la délibération suivante :

Article I. — Le Collège actuel devra conserver son titre et sa condition d'établissement secondaire libre.

Article II. — Les classes latines y seront complétées, au fur et à mesure que cela sera nécessaire, jusqu'en philosophie inclusivement.

Article III. — Les cours de français y seront également complétés, en y introduisant le plus possible de sciences et en adoptant le programme de l'enseignement secondaire spécial fondé par la loi du 26 juin 1865.

Article IV. — Les professeurs de hautes sciences devront être diplômés et pourront être pris, au besoin, parmi ceux des cours publics.

Article V. — Les autres professeurs des cours supérieurs de français, ainsi que ceux des cours latins, à partir de la quatrième jusqu'à la philosophie inclusivement, devront aussi avoir leur diplôme.

Article VI. — Le prix de l'externat, à dater de la réorganisation, sera réduit à 7 francs par mois pour

(1) *Archives de Roubaix*, D I (a) XVI, p. 58.

Digitized by Google

les classes de français ; le prix de 10 francs pour les classes latines sera maintenu. Toutefois il sera facultatif aux parents d'envoyer leurs enfants, comme externes libres, à raison de 5 francs par mois, dans les cours français comme dans les cours latins.

Article VII. — En retour, la ville devra fournir le local approprié au service de l'établissement et payer à ce dernier le dixième de ses dépenses annuelles.

Article VIII. — Un engagement réciproque sera passé entre la ville et le directeur pour la durée de neuf années qui prendront date à la rentrée des classes de l'année courante, soit fin septembre ou commencement d'octobre. (1)

II.

LE RACHAT ET L'AGRANDISSEMENT DU COLLÈGE.

Si l'on avait dû se borner à l'organisation actuelle du Collège, il eût été inutile de grever le budget municipal des frais d'achat de cet établissement ; il eût suffi de demander à la Société des propriétaires un nouveau bail qu'elle n'eût point refusé. Mais puisque de nombreuses améliorations devaient être introduites dans l'ensemble de l'institution, il devenait de toute nécessité d'ajouter de nouveaux bâtiments aux constructions déjà existantes ; il fallait que la ville cessât d'être locataire et se mît aux lieu et place des propriétaires actuels, auxquels on ne pouvait songer à demander de nouveaux sacrifices après ceux qu'ils avaient déjà faits si généreusement dans l'intérêt de notre ville.

(1) *Archives de Roubaix*, D I (a) XVI, p. 17 et 18.

Digitized by Google

Or, quelles devaient être les conditions de cet achat? Seraient-elles avantageuses pour la ville? Laissons ici la parole au rapporteur de la Commission :

« La Société des pères de famille a loué le Collège à la ville jusqu'au 1er octobre 1866, en s'engageant à lui en céder la propriété, à cette époque, au taux exact de son prix de revient, et à la seule condition d'y perpétuer le Collège : c'est ce loyer qui figure dans nos budgets antérieurs pour une somme de dix mille francs, y compris un léger subside accordé à la Société diocésaine de Saint Charles, chargée de la direction de cet établissement. D'un autre côté, ce Collège, construit sur un terrain de 6.561 mètres de surface, revient maintenant à MM. les sociétaires à la somme de 156.287 fr. 17 c. C'est ainsi, eu égard aux droits d'enregistrement, une première dépense de 161.000 francs que nous aurions à faire ; mais nous avons lieu d'espérer que MM. les sociétaires vendeurs compléteront leur bonne œuvre, en nous permettant de régler ce remboursement en huit annuités successives, à dater de 1867 et moyennant l'allocation d'intérêts à 5 pour cent sur la somme restant due. »

« Mais, dira-t-on peut-être, ce rachat est-il vraiment avantageux? Nous voyons bien que les 6.561 mètres de terrain nu valent au moins 25 francs le mètre carré, (abstraction faite de l'énorme difficulté qu'il y aurait maintenant à se procurer une pareille surface non loin du centre de la ville) soit 164.025 francs, et certes les bâtiments actuels représentent encore plus de 80.000 fr. Cependant, si l'ensemble de ces bâtiments, si la disposition du terrain ne se prêtaient pas aux nouvelles combinaisons que l'extension du Collège va rendre obligatoires, notre but serait manqué, attendu que nous

Digitized by Google

ne devons pas voir en cette affaire une spéculation plus ou moins heureuse, mais bien y chercher les moyens de donner à la ville un établissement public de première nécessité et dans des conditions convenables. » (1)

La Commission avait pressenti cette objection. Après avoir visité le Collège, elle avait acquis l'assurance qu'il pourrait, au moyen de quelques changements et additions faciles, convenir parfaitement à la nouvelle organisation des classes. L'un des deux bâtiments front à rue, et servant alors de chapelle, devrait être reconstruit sur le modèle de l'autre et affecté à l'usage des classes. Une nouvelle chapelle serait édifiée, sur un plan plus heureux, derrière le centre de l'habitation principale. Ces différents travaux, y compris quelques appropriations urgentes, nécessiteraient une dépense d'environ 100.000 francs. De cette manière l'établissement du Collège complet coûterait 260 à 265 mille francs. Or il était évident qu'il eût fallu plus de 400.000 francs pour y pourvoir dans les mêmes conditions sur tout autre point de la ville. (2)

Il y avait donc tout avantage à traiter avec la Société des pères de famille propriétaires du Collège. Aussi le Conseil municipal vota-t-il à l'unanimité la question de rachat au prix de l'acquisition première et des travaux de construction justifiés et autorisa l'Administration communale à en passer acte. (3)

Cependant, deux des principaux adversaires du Collège libre, partisans acharnés d'un collège communal,

(1) *Archives de Roubaix*, D I (a) XVI, p. 336 et 337.
(2) *Ibid.*, D I (a) XVI, p. 338 à 340.
(3) *Ibid.*, D I (a) XVI, p. 58.

Digitized by Google

ne se considérèrent point encore comme battus : ils tentèrent une dernière démarche auprès du Ministre de l'intérieur, demandant « que l'immeuble où étaient alors installés les prêtres de Saint Charles fût racheté par la ville de Roubaix et converti en collège municipal. » (1) Cette réclamation, communiquée au Maire de la ville, reçut l'accueil et la réponse qu'elle méritait et l'attitude ferme et résolue de notre premier Magistrat mit un terme à toutes démarches ultérieures. Dans une remarquable lettre écrite au Préfet, le Maire de Roubaix fait observer « qu'en adressant à S. E. M. le Ministre de l'intérieur cette plainte formée contre son Administration, ces deux Conseillers municipaux ont méconnu les vrais principes sur l'autorité des décisions de tout corps délibérant qui procède régulièrement dans la limite de ses attributions. Malgré les lois, malgré la justice, malgré le simple bon sens, ils veulent que la minorité impose son opinion à la majorité et l'aberration de leurs idées va jusqu'à *supplier* un Ministre de *prier* un Préfet d'exercer une pression sur un Maire, afin que celui-ci se serve de l'influence qu'on lui suppose sur une dizaine des membres du Conseil municipal, pour faire changer les choses de face et annuler un vote solennel. » Après avoir exposé les faits dans toute leur vérité et constaté que « jamais question ne fut étudiée avec plus de soin, discutée avec plus de liberté et votée avec une connaissance plus parfaite, » le Maire termine ainsi : « Enfin, dans toute cette affaire, la majorité du Conseil et moi, nous nous sommes principalement inspirés du sentiment général de la partie éclairée de notre population qui veut pour ses enfants une instruction solide, mais aussi une éducation reli-

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Lettre du* 28 *mai* 1866.

Digitized by Google

gieuse ; nous avons considéré que l'intention manifeste des propriétaires de l'immeuble, en le cédant au prix de revient, quand ils pourraient le vendre avec un bénéfice considérable, est que la ville continue l'œuvre commencée par eux. Cette intention, souvent exprimée par eux, n'est pas écrite, il est vrai, dans leur acte de Société, (1) mais n'y a-t-il donc que les choses écrites qu'on doive respecter ? » (2)

On voit, par ce qui précède, que si l'Institution Notre-Dame-des-Victoires rencontra des adversaires d'autant plus tenaces et dangereux qu'ils étaient soutenus par l'autorité académique, (3) elle ne manqua point de défenseurs éclairés, énergiques, qui s'acquirent ainsi des droits incontestables à la reconnaissance publique. La justice et l'opportunité de cette cause n'étaient-elles pas d'ailleurs le plus sûr garant de la victoire définitive ?

(1) Il y a ici une erreur de détail : l'intention des membres de la Société du Collège est, en effet, clairement formulée dans les articles IX et X, de leur acte de Société.

(2) *Archives de Roubaix*, D II (b) 27, *Lettre du* 31 *mai* 1866.

(3) Nous en avons les preuves dans différents documents que M. le chanoine Dayez a bien voulu nous communiquer : notre désir d'éviter le plus possible les personnalités nous empêche de les publier.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Acquisition de l'immeuble de l'Institution par la Ville. — Conseil de perfectionnement. — Agrandissements et construction de nouveaux bâtiments. — Bénédiction de la Chapelle et des Orgues. — Nouvelles attaques. — Situation du Collège.

1866 - 1871.

Tous les incidents soulevés par la « Question du Collège » étant calmés et ses adversaires vaincus devant renoncer à la lutte, on s'occupa activement de la mise à exécution des décisions du Conseil. Le 19 juin 1866, l'acte d'achat de l'immeuble fut passé devant Me Cottigny, notaire à Roubaix. Le prix de la première acquisition faite en 1858 par la Société du Collège s'élevait à 80.433 fr. 33 c. ; d'après les états dûment justifiés, les bâtiments construits, depuis cette époque, en agrandissement du Collège avaient nécessité une dépense de 75.853 fr. 84 c. C'était donc une somme de 156.287 fr. 17 c. que la ville de Roubaix s'engageait à acquitter au profit de la Société des pères de famille, dans le terme de quatre années. (1) Cet acte fut immédiatement approuvé par le Préfet du Nord. (2) Notons, pour être complet, que les droits d'enregistrement et autres frais occasionnés par cette vente s'élevèrent à 11.504 fr. 74 c., (3) ce qui donne le prix d'achat total de 167.791 fr. 91 c.

(1) *Archives de Roubaix,* M IV (g) 1, *Acte du 19 juin* 1866.
(2) *Ibid.*, D II (b) 27, *Lettre du 22 juin* 1866.
(3) *Ibid.*, D I (a) XVI, p. 193, *Séance du 5 octobre* 1866.

Digitized by Google

Le traité entre la ville et la direction du Collège fut conclu le 8 septembre 1866, conformément aux conclusions indiquées dans le chapitre précédent, (1) de telle sorte que toutes choses furent définitivement réglées pour la rentrée des classes.

De plus, désireuse de faire jouir l'Institution libre de Notre-Dame-des-Victoires des avantages d'un enseignement secondaire spécial recommandé par le Ministre de l'Instruction publique, l'Administration municipale provoqua la formation d'un *Conseil de perfectionnement*, (2) organisé selon les prescriptions de l'article III de la loi du 21 juin 1865, sur l'enseignement secondaire spécial. (3)

Indiquons rapidement les attributions de ce Conseil.

Différent de l'enseignement secondaire classique imposé par l'Université et uniforme dans toute la France, l'enseignement secondaire spécial, pour être vraiment utile, devait nécessairement varier et se modifier suivant les besoins particuliers des différentes régions où il s'établirait, suivant aussi l'aptitude des élèves et les professions auxquelles ils se destineraient.

« Pour assurer cette liberté d'allures au nouvel enseignement, disait lui-même M. Duruy, alors Ministre de l'Instruction publique, (4) pour être bien certain que

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2. Voir aux *Pièces justificatives et Notes*, n° VII.

(2) *Ibid.*, D II (b) 27, *Lettre du 16 novembre 1866.*

(3) « Il est institué un Conseil de perfectionnement près de chacun des établissements dépendant du Ministère de l'Instruction publique où est donné l'enseignement secondaire spécial. » *Bulletin des Lois*, XI° série, t. XXV, n° 1300, p. 780, n° 13.337.

(4) Discours prononcé à l'inauguration du lycée d'enseignement secondaire spécial de Mont-de-Marsan.

Digitized by Google

chaque localité aura les études qu'il lui faut, il a été créé, à côté de toute école spéciale, un Conseil de perfectionnement qui, composé des notabilités industrielles et commerciales de la ville, est présidé de droit, non par un membre de l'Université, mais par le Maire, organe naturel de tous les pères de famille de la cité. Ce Conseil a été investi d'attributions importantes. Il choisit dans l'ensemble des programmes officiels ce qui lui convient ; il assiste aux classes ; il prend part aux examens ; il surveille les collections ; il cherche pour les élèves sortants le meilleur emploi de leurs aptitudes et chaque année il adresse un rapport au Ministre. L'influence locale peut donc s'exercer librement : c'est la plus large décentralisation scolaire. »

Dans les lycées où ce régime nouveau était introduit, le Conseil de perfectionnement devait être constitué par le Ministre ; mais dans les collèges particuliers, il était à la nomination du Maire. C'était le cas de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires. Toutefois, par un délicat sentiment qui fut justement apprécié, le Maire de Roubaix désira que le Conseil municipal intervînt et se joignît à lui pour fonder l'œuvre nouvelle et en assurer d'autant mieux la durée. Sur sa demande, le Conseil municipal nomma quatre de ses membres (1) qui, de concert avec le Maire, firent choix des six personnes appelées à compléter le Conseil de perfectionnement. (2) Ajoutons que le directeur du Collège faisait partie de droit de ce Conseil. (3).

(1) *Archives de Roubaix*, D 1 (a) XVI, p. 200, *Séance du 31 octobre* 1866.

(2) *Ibid.*, R II (b) 2, *Lettres diverses.*

(3) Ce Conseil se trouva ainsi composé : MM. Ernoult - Bayart, Maire ; Motte-Bossut, Toulemonde-Nollet, Letocart, Bourbier, Conseillers municipaux ; docteur Paquet, Eug. Grimonprez fils, abbé Gonthier, curé de Sainte-Elisabeth ; Delatte-Guichard, élu vice-président ; Bonnier, élu secrétaire ; le directeur du Collège.

Digitized by Google

Cependant la création d'un enseignement complet, les tâtonnements inévitables au début, l'imprévu dans la mise en pratique des prescriptions de la loi, le désir et l'opportunité de favoriser la marche parallèle des anciens cours et des nouveaux, entourèrent le Conseil de perfectionnement de plus de difficultés qu'on ne l'imaginerait au premier aperçu. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de parler plus longuement de cet enseignement secondaire spécial.

Il n'avait pas été statué jusqu'alors sur la question d'agrandissement ou d'appropriation des bâtiments dans le but d'y installer convenablement les nouveaux cours compris dans le programme du traité. On avait nommé une Commission de cinq membres pour étudier cette affaire. (1) Elle fut d'avis d'acquérir une parcelle de terrain, faisant face à la rue Pellart prolongée et appartenant à M. Lefebvre-Ducatteau. (2) Le Maire, autorisé à cet effet par le Conseil (3) et par le Préfet, (4) fit en conséquence l'acquisition de 2.156 mètres carrés de ce terrain pour la somme de 57.890 francs payables en dix annuités. (5)

Des travaux de grande importance furent alors exécutés pour l'appropriation des anciens bâtiments et l'adjonction de plusieurs autres.

Le Collège, à cette époque, et tel que la ville l'avait reçu de la Société des Pères de famille, comprenait : 1° le corps de bâtiment central servant d'habitation

(1) *Archives de Roubaix*, D I (a) XVI, p. 157, *Séance du 17 août* 1866.
(2) *Ibid.*, D I (a) XVI, p. 283, *Séance du 22 décembre* 1866.
(3) *Ibid.*, D I (a) XVI, p. 302, *Séance du 7 février* 1867.
(4) *Ibid.*, D II (b) 28, p. 340, *Arrêté du 14 juin* 1867.
(5) *Ibid.*, M IV (g) 1, *Acte du 7 août* 1867.

Digitized by Google

aux professeurs, de dortoir aux élèves et de réfectoire ; derrière lui s'étendait le jardin ; 2° à droite de l'édifice central et un peu en avant avec façade sur la rue du Collège, un bâtiment à usage de classe, tel qu'il existe encore aujourd'hui ; 3° de l'autre côté, également avec façade sur la rue du Collège, avait été construit un bâtiment moins élevé que le précédent et dans lequel on avait établi la chapelle, qui se trouvait autrefois dans l'édifice central. Ce dernier local laissait surtout à désirer. Quant à l'ensemble des bâtiments, il était rendu notoirement insuffisant par la nouvelle organisation du Collège.

On résolut donc de démolir la chapelle et d'élever, sur son emplacement, un bâtiment, semblable à celui de droite, avec front à rue, pour les classes et les cours de physique et de chimie : le devis de cette construction s'élevait à 46.779 francs. On élèverait également, sur un plan plus large et mieux approprié à l'usage qu'on devait en faire, un bâtiment sur le jardin, au centre de l'édifice principal et formant angle droit avec lui. On installerait dans ce local les cuisines en sous sol, le réfectoire au rez-de-chaussée et au-dessus la chapelle de l'établissement. Cette seconde construction était estimée 83.139 fr. 76 c. (1) Un crédit de 90.000 fr. fut voté sur le budget de 1867 et un supplément de 39.918 fr. 76 c. sur celui de 1868. (2) Le projet complet des travaux, approuvé par le Préfet, fut mis en adjudication le 7 juillet 1867. (3)

Les travaux cependant « ne marchèrent qu'avec une

(1) *Archives de Roubaix*, M IV (8) 1.

(2) *Ibid.*, D I (8) XVII. p. 82, *Séance du 26 janvier* 1867.

(3) *Ibid.*, D I (8) XVIII, p. 66, *Séance du 21 août* 1868.

Digitized by Google

lenteur désespérante. » (1) Ce ne fut, en effet, que durant les premiers jours de juillet 1869, que l'on put enfin prendre possession de la nouvelle chapelle. La bénédiction solennelle en eut lieu le jeudi 8 juillet 1869. Voici en quels termes la *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai* (2) rend compte de cette touchante cérémonie, d'après une lettre qu'on lui adressait de Roubaix :

« Jeudi 8 juillet, avait lieu la bénédiction de la nouvelle chapelle de l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires par Mgr. Dubar, évêque de Canath, et vicaire apostolique du Pé-tché-ly oriental, notre compatriote.

» Il y a vingt-quatre ans, quand cette maison fut fondée par M. l'abbé Lecomte, dont le diocèse vient d'apprendre la mort édifiante et sainte, Mgr. Dubar terminait, sous sa direction si paternelle et si sage, ses humanités au collège de Tourcoing.

» Aujourd'hui, au milieu d'une nombreuse affluence de ses condisciples, parents ou amis, il bénissait cet édifice sacré où leurs enfants viendront chaque jour s'inspirer de la prière et souvent se nourrir de cette parole substantielle qui sort de la bouche de Dieu. Les yeux se portaient tour à tour et sur ce Pontife missionnaire dont la Providence avait attendu le retour pour donner un nouvel éclat à cette imposante cérémonie, et sur ce sanctuaire de construction gothique dont les proportions exactes et les formes élégantes présentent un ensemble des plus gracieux. Ce beau travail fait honneur et à l'Administration intelligente qui l'a voulu et à l'architecte qui l'a exécuté.

(1) *Archives de Roubaix*, D II (b) 28, p. 200, *Lettre du 14 octobre 1868.*
(2) Quatrième année, nº 13, 17 juillet 1869, p. 202.

Digitized by Google

CHAPELLE DE L'INSTITUTION NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES A ROUBAIX

Digitized by Google

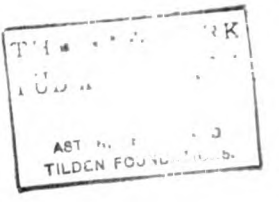
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

« M. Vallée, vicaire général, donna le sermon; après avoir, avec autant de simplicité que de noblesse, félicité l'Administration municipale de la magnifique chapelle dont elle avait doté l'établissement, il rappela aux élèves, dans un style également simple et attachant, le bonheur et les avantages qu'ils trouveraient à prier dans le sanctuaire de Notre-Dame-des-Victoires; il leur dit comment la pratique de la religion serait pour eux, dans la suite, la plus sûre garantie de l'accomplissement de tous leurs devoirs envers la famille et envers la société.

» Après la messe, Mgr. Dubar conféra le sacrement de confirmation aux jeunes élèves de l'établissement, parmi lesquels il comptait plusieurs neveux. Lui-même, la cérémonie terminée, adressa aux nouveaux confirmés quelques courtes paroles qui furent goûtées de toute l'assistance. »

Quelques mois plus tard, les anciens élèves du Collège dotèrent la nouvelle chapelle de magnifiques orgues dont l'inauguration eut lieu le 17 janvier 1870. « M. l'abbé Dehaisnes, professeur du collège St.-Jean de Douai, prononça le discours de circonstance. Il montra combien le *Collège catholique*, dans un siècle si troublé que le nôtre par toutes sortes de doctrines mensongères et contradictoires, est nécessaire pour assurer la persévérance des jeunes gens en leur apprenant par des études saines et sérieuses d'histoire, de philosophie, de morale et de religion, à connaître, à défendre et surtout à pratiquer la vérité. Plusieurs artistes distingués firent ressortir, par l'exécution de divers morceaux, toutes les ressources de ce bel instrument sorti des ateliers de M. Merklin, composé d'après un système nouveau, et destiné à demeurer

Digitized by Google

comme un témoignage remarquable de la reconnaissance et de la piété de ceux qui l'ont offert. » (1)

A peine l'Institution Notre-Dame-des-Victoires fonctionnait-elle depuis quelques mois dans son local agrandi, rendu plus commode et mieux approprié à ses besoins, que de nouvelles attaques étaient dirigées contre elle. Depuis la conclusion du traité de 1866, il semblait que rien désormais ne devait plus troubler son existence agitée ; mais c'était trop déjà que ces trois années de tranquillité pour les adversaires de notre Collège.

Peu de jours après la rentrée des classes de 1869, le Maire de Roubaix demandait au directeur du Collège la liste nominative de tous les professeurs et l'indication des grades de chacun d'eux, durant l'année scolaire écoulée, et une liste semblable pour l'année qui commençait. « La demande que je vous fais, ajoutait-il, est motivée par les plaintes nombreuses qui me parviennent sur les changements trop fréquents qui s'opèrent, dit-on, dans le personnel enseignant et sur l'inexpérience de quelques-uns de ses membres, d'où résulteraient un manque de fixité dans les méthodes et un affaiblissement de la confiance que tout professeur doit inspirer à ses élèves. Si l'état de choses qu'on me signale était réel, conclut la lettre que nous citons, il obligerait l'Administration municipale à rechercher avec la direction du Collège les moyens de le faire cesser, moyens qui doivent se trouver dans l'exécution pleine et entière de la convention qui les lie. » (2)

(1) *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, quatrième année, n° 40, 22 janvier 1870, p. 636.

(2) *Archives de Roubaix*, D II (b) 29, p. 85, *Lettre du 12 octobre 1869*.

Digitized by Google

Comme on le voit, c'était toujours la même attaque, qu'à défaut de toute autre, l'on dirigeait contre le Collège ; sans cesse l'on en revenait aux mutations trop fréquentes dans le personnel enseignant et ce grief était gros d'insinuations malveillantes et perfidement dangereuses. Mais l'Institution Notre-Dame-des-Victoires avait à sa tête un homme qui savait la défendre. Nous avons vu plus haut de quelle manière victorieuse M. Dayez avait répondu précédemment à ces attaques et comment, par l'évidence même des faits, il avait réduit ses adversaires au silence. En cette circonstance encore, il se servit des mêmes armes et se contenta d'exposer, telle qu'elle était, la situation du Collège sous le rapport des études. Ce simple compte-rendu, consciencieux jusque dans les plus petits détails, suffisait d'ailleurs à dissiper les accusations aussi injustes que malveillantes qui le provoquaient. Citons-en les conclusions.

« Je prie Monsieur le Maire de remarquer, écrit M. Dayez, que d'une part nous remplissons toutes les stipulations du traité par des professeurs gradués en nombre voulu, capables, dévoués et plus fixes que ceux des maisons de l'Etat ; d'autre part nous outrepassons même beaucoup nos charges et nos obligations, puisque nous donnons à toutes nos classes un titulaire spécial, quoique nous soyons en droit, aux termes du contrat, d'unir les hautes classes plusieurs ensemble, eu égard au petit nombre d'élèves qui s'y trouvent. Je m'empresse d'ajouter que nous prenons volontiers cette charge pour prouver à l'Administration que nous sommes sensibles à son dévouement pour le Collège et que nous désirons, autant qu'elle, triompher de toutes les difficultés locales qui sont très grandes. »

Quant à la seconde accusation, c'est-à-dire au pré-

Digitized by Google

tendu « affaiblissement de la confiance que tout professeur doit inspirer à ses élèves » la meilleure manière d'y répondre était d'inviter l'Administration municipale à se rendre compte par elle-même de sa fausseté, en visitant le Collège. C'est ce que fit M. Dayez. « Si M. le Maire ou quelque membre de l'Administration, écrit-il, avait le loisir et le désir de visiter nos classes, nos études ou nos cours de récréation, il se convaincrait facilement combien nos maîtres, même nouveaux venus, sont aimés et respectés de tous leurs élèves et pour ma part je puis affirmer que jamais nouvelle année scolaire n'a commencé avec plus d'entrain et de discipline que celle-ci. » (1)

La chose en resta là pour le moment. Survint la malheureuse guerre de 1870, suivie de ses terribles désastres. Au milieu de ces pénibles préoccupations, l'on pouvait croire que le Collège serait, pour ainsi dire, resté au second plan. Cependant il n'en fut rien. La Commission municipale instituée, en remplacement du Conseil, par arrêté préfectoral du 25 septembre 1870, (2) ayant à préparer le budget de la ville pour 1871, eut naturellement à s'occuper de la subvention annuelle accordée à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires.

Après les excellents renseignements fournis par le mémoire de M. Dayez, la Commission municipale eût pu, sans autres démarches, voter le crédit nécessaire. Mais ici encore le Collège avait des adversaires et l'on a constaté déjà que ceux-ci ne laissaient passer aucune occasion de remettre au jour leur projet de collège

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 2, *Lettre du* 14 *octobre* 1869.

(2) *Ibid.*, D II (a) XX, p. 2, *Séance du* 6 *octobre* 1870.

Digitized by Google

communal et universitaire. Avant donc de voter la subvention, on nomma une sous-commission de trois membres auxquels on donna mission de « s'assurer si l'Institution remplissait exactement les obligations contractées par elle envers la ville, en se conformant aux prescriptions de la loi du 26 juin 1865 (1) et du 8 septembre 1866. » (2)

Au Collège, on était loin de redouter cette inspection. M. Dayez ne s'était-il pas offert spontanément à fournir tous les renseignements demandés ? On n'en avait d'ailleurs rien à craindre et l'on ne pouvait qu'y gagner. Sans doute, on avait affaire à des adversaires, mais l'évidence devait les forcer à reconnaître la vérité et à s'avouer vaincus.

Le rapport, résultat de cette visite, fut présenté à la Commission municipale dans sa séance du 30 mars 1871. Nous ne pouvons nous dispenser de l'analyser.

Les dépenses justifiées de l'établissement, comprenant les traitements des professeurs et des maîtres d'étude, les frais du culte, les gages des garçons de salle et de peine, les achats de prix et les frais divers d'entretien, s'élevaient à 43.200 francs ; elles dépassaient donc de 4.800 francs celles de 1866, mais cet excédent, provenant de l'adjonction de quatre nouveaux professeurs rendus nécessaires par la nouvelle organisation des cours, ne pouvait soulever aucune objection. En conséquence la Commission proposa de voter au Collège la somme de 4.320 francs, subvention égale au dixième des dépenses de cette maison.

(1) *Archives de Roubaix,* D I (a) XX, p. 135, *Séance du* 10 *janvier* 1871.
(2) *Ibid.*, D II (b) 30 ; p. 72, *Lettre du* 1er *mars* 1871.

Digitized by Google

Les boursiers, pour lesquels la Ville payait annuellement 2.000 francs, étaient au nombre de vingt-neuf. Le rapporteur ne pense pas que ce chiffre de 2.000 francs doive être dépassé ; mais comme il peut y avoir au Collège trente boursiers, il propose de modifier la situation de quelques-uns d'entre eux, afin que le crédit suffise pour les trente élèves.

Arrivant ensuite à la vérification du contrat, le rapporteur reconnaît « que toutes les conditions en sont remplies à la lettre. »

Le Collège est de plein exercice ; le chiffre des professeurs diplômés est atteint et même dépassé.

Sur les 249 élèves (16 internes, 70 demi-pensionnaires, 4 externes libres, 159 externes surveillés) 208 suivent les cours de l'enseignement classique. Ils sont ainsi distribués : au cours élémentaire, 12 ; en neuvième, 33 ; en huitième, 35 ; en septième, 40 ; en sixième, 25 ; en cinquième, 18 ; en quatrième, 14 ; en troisième, 12 ; en seconde, 7 ; en rhétorique, 6 ; en philosophie, 6.

L'enseignement secondaire spécial ne comprend que 41 élèves dont 12 en préparatoire ; 12 en première année ; 12 en deuxième année ; 5 en troisième année. Le cours de quatrième année ne pouvait exister encore à cette époque, l'organisation de cet enseignement ne datant que de quatre années.

« Si notre mission, conclut le rapporteur, avait dû se borner à une simple constatation de chiffres et à une vérification de contrat, notre tâche serait terminée ; mais il nous a semblé qu'il restait à tirer de ces chiffres et de cette vérification de sérieux enseignements et, après avoir constaté l'état actuel du Collège, nous devons chercher à améliorer sa situation dans la mesure

Digitized by Google

de nos moyens d'action et des ressources dont nous disposons. »

« Et d'abord (nous citons encore le rapport) n'avez-vous pas été frappés comme nous au simple énoncé du nombre restreint des élèves — 250 sur une population de 70.000 habitants — et de la proportion écrasante de ceux qui suivent les cours classiques? Comment peut-il se faire, en effet, que dans une ville aussi populeuse, si peu d'enfants profitent de l'instruction qui leur est offerte à si bon compte, et que dans une cité aussi industrielle, où chaque année un si petit nombre de jeunes gens entrent dans les carrières libérales, tant d'enfants emploient, presque en pure perte pour leur avenir, quatre ou cinq années à acquérir une instruction nécessairement incomplète, si nous en jugeons par le petit nombre de ceux qui fréquentent les classes élevées? Et d'un autre côté, comment se fait-il que 41 élèves seulement sur 250 suivent les cours de l'enseignement secondaire spécial, alors que la création de ces cours était réclamée par le Conseil municipal tout entier, par les vœux unanimes de la population? Aveuglement, incurie, nécessité peut-être chez les parents, soit; mais n'est-il pas possible d'éclairer cet aveuglement, de corriger cette incurie, de démontrer enfin aux parents que de toutes les économies, celle qui pèse sur l'instruction des enfants doit être la dernière, car elle est détestable dans ses conséquences, elle détruit les sacrifices passés et ferme la porte aux ressources de l'avenir. Si cependant les pères de famille de Roubaix connaissaient la valeur de l'enseignement secondaire spécial, peut-être attacheraient-ils plus d'importance à y pousser leurs enfants; et nous pensons qu'il est du devoir de l'Administration municipale non

Digitized by Google

seulement de donner satisfaction aux besoins intellectuels de la population, mais encore de l'entraîner dans la voie qu'elle lui ouvre et de l'éclairer sur ses véritables intérêts. Voilà pourquoi nous croyons devoir vous donner ici quelques renseignements précis sur l'enseignement secondaire spécial, renseignements qui, bien compris et répandus de la façon dont vous savez propager les idées justes, saines et utiles, pourraient peut-être modifier dans une large mesure le travers que nous voulons combattre. »

Après l'exposé des avantages de l'enseignement secondaire spécial, le rapporteur ajoute que « cet enseignement bien compris, bien suivi, bien surveillé, répondrait admirablement aux besoins de notre ville qui aurait vite retrouvé dans les services rendus par les élèves à l'industrie et au commerce, les sacrifices qu'elle fait et qu'elle aurait à faire encore dans l'avenir pour le développer. »

Voyons maintenant quels sont les moyens proposés dans ce but par la sous-commission. Outre l'action de la presse et des influences particulières, on pourrait inviter la direction du Collège à pousser vers cet enseignement un plus grand nombre d'élèves ; il serait nécessaire de constituer un cabinet de physique et de chimie, le Collège ne possédant qu'une très pauvre collection d'instruments d'étude ; on demande pour cette dépense un crédit de 12.000 francs. Il faudrait aussi encourager l'étude des langues vivantes et adjoindre au professeur de langue anglaise un professeur de langue allemande. Il conviendrait enfin de réviser le mode de collation des bourses et d'en réformer la réglementation.

Les conclusions adoptées par la sous-commission

Digitized by Google

furent mises aux voix, article par article, et les crédits demandés furent votés à l'unanimité. (1)

Un mois plus tard, M. le chanoine Dayez, supérieur du Collège, était appelé par l'autorité diocésaine à la cure importante de Saint-Pierre de Douai. Ce fut avec peine que le nouveau doyen s'arracha à l'œuvre de l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires, à laquelle il avait consacré dix-sept années de sa vie, dont il avait assuré l'existence, qu'il avait su défendre et maintenir malgré toutes sortes de difficultés ; mais il eut, en la quittant, la consolation de la remettre, en bon état de prospérité, entre les mains de son digne successeur, M. l'abbé Charles Destombes, directeur du collège de Sainte-Marie de Solesmes.

(1) *Archives de Roubaix*, D I (2) XX, p. 211 à 222, *Séance du 30 mars 1871*

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Coup-d'œil rétrospectif. — Situation du Collège. — Succès obtenus dans l'enseignement des humanités. — Résultats insuffisants de l'enseignement secondaire spécial. — Améliorations à y apporter. — Projet d'une école industrielle. — Traité de 1875. — Le titre de « Collège. » — Le Collège sous la direction de M. Chabé.

1871 - 1884.

Après une assez longue période de laborieuse formation, traversée par toutes sortes de difficultés, le Collège de Roubaix avait joui, comme nous l'avons dit plus haut, de quelques années de tranquillité, de calme fécond. Mais à peine cette institution avait-elle eu le temps de répondre, par une bonne organisation et par d'excellents résultats, aux aspirations et aux espérances de la population roubaisienne, à peine avait-elle pu réduire à néant, par des faits mieux encore que par des paroles, les objections et les oppositions soulevées contre elle, que déjà son existence se trouvait menacée, lors de l'expiration du traité qui la liait à la ville.

Sorti victorieux encore de cette longue lutte de 1864 à 1866, dont nous avons retracé les épisodes, le Collège de Roubaix semblait pouvoir compter désormais sur une existence moins agitée. De fait, la durée de l'engagement de 1866 à 1875, à part les quelques légères difficultés de 1871, fut pour lui une période de tranquillité, pendant laquelle il put « faire ses preuves. »

Digitized by Google

Nous constaterons, en effet, tout à l'heure, les progrès accomplis, les améliorations considérables apportées à l'organisation de l'enseignement et à la situation matérielle, les importants résultats obtenus.

Mais la convention conclue entre la ville de Roubaix et la direction de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires devant prendre fin en octobre 1875, l'Administration municipale allait être appelée, pour la troisième fois, à statuer sur son renouvellement. Elle s'en préoccupa dès sa séance du 5 mai 1875. (1) Or, à cette époque, comme en 1866, le Conseil municipal, duquel dépendait le règlement de cette affaire, comptait parmi ses membres plusieurs adversaires du Collège libre et ecclésiastique, ardents partisans, comme leurs devanciers, de la transformation en collège communal et universitaire. Leur mauvais vouloir à constater les succès, l'utilité, la nécessité même de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, telle qu'elle fonctionnait alors, leurs arguments plus spécieux que réels, empruntés presque complètement à ceux que nous avons réfutés plus haut, en un mot, leur opposition systématique allaient renouveler en partie les incidents de la *Question du Collège* et remettre, une fois encore, en péril, l'existence même de cet établissement. Mais, en présence de ces adversaires, se trouvaient des défenseurs convaincus de notre Institution : ils surent, par leur zèle et leur énergie, triompher de tous les obstacles, écarter toutes les difficultés, entraver toutes les oppositions et assurèrent ainsi pour une nouvelle période de neuf années, l'avenir du Collège libre.

La question confiée à l'étude de la Commission

(1) *Archives de Roubaix*, D I (2) XXV, p. 120.

Digitized by Google

des écoles fit l'objet d'un remarquable rapport qui fut discuté par le Conseil municipal dans sa séance du 5 juin 1875. (1) Voici, d'après ce rapport, basé sur les faits, quelle était alors la situation du Collège : ce court exposé peut suffire à convaincre que la ville de Roubaix avait recueilli de la convention de 1866 tous les avantages qui l'avaient déterminée à la souscrire.

La ville avait voulu organiser, sous une direction que les habitants s'accordaient unanimement à demander ecclésiastique, un Collège qui offrit à toutes les classes de la société la facilité d'acquérir par de fortes études les titres académiques exigés pour les carrières libérales, ou les connaissances plus pratiques réclamées par le commerce et l'industrie. L'Institution Notre-Dame-des-Victoires avait, autant qu'il était en elle, parfaitement satisfait aux légitimes exigences de la ville et amplement réalisé les espérances que l'on avait conçues.

Les classes supérieures de latin avaient été complétées au fur et à mesure que le nombre d'élèves l'avait permis, de telle sorte que, depuis l'année 1869, la ville possédait un Collège de plein exercice. Les classes de français avaient été organisées, avec des cours de sciences, conformément aux programmes de l'enseignement secondaire spécial, dès la rentrée d'octobre 1866, et depuis 1871, chaque classe de cet enseignement avait son professeur particulier.

Aux termes du contrat, il fallait huit professeurs diplômés, cinq pour les classes latines, trois pour les classes françaises ; or, à cette époque, le Collège

(1) *Archives de Roubaix*, D I (2) XXV, p. 148 à 163.

Digitized by Google

comptait douze professeurs réalisant cette condition, huit pour les lettres, deux pour les sciences et deux qui possédaient l'un et l'autre diplôme. Aussi l'enseignement des lettres et des sciences était-il donné dans cet établissement d'une manière complète, conformément aux programmes universitaires, et nos jeunes gens s'y préparaient avec succès au double baccalauréat. Depuis la création du cours de philosophie, vingt élèves s'étaient présentés aux examens du baccalauréat ès-lettres ; quatorze d'entre eux avaient été admis dès la première épreuve : les sciences comptaient treize bacheliers admis également dès la première épreuve, sur quinze élèves qui s'étaient présentés. Ces résultats nous donnent les proportions de 70 pour cent pour les lettres et de près de 87 pour cent pour les sciences, résultat qu'on peut comparer sans crainte, dit le rapporteur, à celui qu'ont obtenu, dans le même temps, les établissements d'enseignement secondaire les plus réputés.

Mais, quelque importance que puisse avoir une solide instruction, chose plus importante encore est la bonne et chrétienne éducation. Or, sous ce rapport aussi, est-il besoin de le dire, la direction du Collège avait pleinement justifié la confiance qu'on avait mise en elle.

En résumé, Roubaix possédait un Collège de plein exercice où les études se faisaient avec succès, où l'éducation morale et religieuse ne laissait rien à désirer, et qui s'ouvrait libéralement à tous, grâce au taux peu élevé de la rétribution scolaire. Aussi le nombre de ses élèves avait-il presque doublé durant ces neuf années ; du chiffre de 172 qu'il atteignait en 1866, il s'était élevé, en 1875, à celui de 309.

Cependant, constate le rapporteur, les classes supé-

Digitized by Google

rieures n'étaient suivies que par un nombre relativement restreint d'élèves : ce fait n'avait rien d'ailleurs qui dût étonner, ses causes, signalées déjà en 1866, étant demeurées les mêmes ; rien non plus qui dût décourager, car, l'expérience le prouve, ce n'est jamais que lentement et après avoir conquis, par des années de labeur et de succès, la confiance et, disons-le, la vogue, que les établissements scolaires voient leurs cours supérieurs suivis par de nombreux élèves. Le Collège de Roubaix avait fait, sous ce rapport, le plus difficile : il avait commencé et bien commencé.

Quant à l'enseignement spécial, distribué en quatre années d'études, et préparant d'une manière prochaine aux diverses carrières de l'industrie et du commerce, nous l'avouons, il n'avait pas donné un résultat aussi satisfaisant que l'enseignement des classes latines ; les espérances que l'on avait fondées sur la création de cet enseignement spécial ne s'étaient pas réalisées. Mais, hâtons-nous de le dire, il n'avait pas dépendu des directeurs du Collège que ce but fût complètement atteint. Ils n'avaient rien négligé, ayant accompli, même largement, tout ce que demandait la convention de 1866 : cours de sciences annexés aux classes de français, attribution d'un titulaire à chaque classe et de professeurs diplômés aux cours de sciences et aux cours supérieurs de troisième et de quatrième années. Des causes multiples expliquaient d'ailleurs l'insuccès relatif de ces efforts. La première tenait à la nature même de l'enseignement secondaire spécial dont les programmes semblaient avoir été dressés par des savants plus habitués à vivre dans les régions de la théorie que dans les détails de la pratique. Cet enseignement était à la fois trop élevé, trop au dessus de

Digitized by Google

l'application usuelle et, d'autre part, trop étendu pour être utilement parcouru dans l'espace de quatre années, ce qui pourtant est le maximum d'études qu'on peut demander à la catégorie d'élèves pour laquelle on l'avait préparé. Ce n'était pas, d'ailleurs, à Roubaix seulement que l'on avait pu constater l'imperfection de ce système. De plus les élèves qui se présentaient au Collège pour y suivre les cours spéciaux, y arrivaient ordinairement trop jeunes ou plutôt insuffisamment préparés, les études élémentaires qu'ils avaient faites, incomplètement pour la plupart, ne les mettant pas à la hauteur du programme. Enfin, cet enseignement manquant de sanction pratique et les familles des boursiers trouvant facilement à placer leurs enfants dans l'industrie ou le commerce, le plus grand nombre ne demeurait au Collège qu'un temps trop court pour parcourir le programme entier ; en moyenne, ces élèves n'y faisaient guère qu'un séjour de deux ans et demi.

Il importait donc d'étudier sérieusement les modifications qu'il serait utile d'introduire dans la nouvelle convention entre la ville et le Collège, au sujet de cet enseignement secondaire. La Commission des écoles s'était livrée à ce travail et s'était arrêtée au projet suivant :

« L'expérience a prononcé, dit le rapport ; elle nous dit que le programme de cet enseignement est trop vaste, qu'il faut par conséquent le restreindre ; qu'il est trop général et trop théorique, qu'il faut par conséquent le spécialiser, le rendre plus pratique ; elle nous dit enfin qu'au lieu de juxtaposer aux années d'études françaises l'instruction professionnelle, il vaut mieux la donner, comme complément, à des jeunes gens plus avancés en âge et ayant terminé ces études. Nous laisse-

Digitized by Google

rions donc subsister, en les allégeant de tout ce qui n'est pas élémentaire dans l'étude des sciences, les cours de français du Collège.

A côté de notre établissement d'enseignement secondaire et sous une autre direction, à l'exemple des villes manufacturières de Mulhouse, de Lyon, de Rouen, d'Amiens, de Gand, nous voudrions fonder une institution d'études professionnelles. Elle aurait pour mission exclusive de préparer les élèves, par un enseignement pratique, aux nombreuses carrières industrielles ou commerciales qui, à Roubaix, s'ouvrent devant eux à la sortie de l'école.

Outre une première année consacrée à la révision des études françaises et à la préparation aux classes spéciales, et qui se terminerait par un examen très sérieux attestant l'aptitude des élèves pour de plus hautes études, l'ensemble des cours de cette école professionnelle comprendrait l'étude des langues vivantes, la comptabilité et la tenue des livres, les mathématiques appliquées à l'industrie, le dessin industriel, la physique et la chimie expérimentales, la géographie commerciale, quelques notions usuelles de droit et d'économie. Il est évident qu'on ne négligerait pas un enseignement religieux adapté à l'âge et au développement intellectuel des élèves. Ces différents enseignements seraient en partie communs à tous, en partie distribués en deux sections, l'une industrielle, l'autre commerciale. Un conseil de perfectionnement dont on doterait cette école, apprécierait si, pour la compléter et la rendre vraiment pratique, il n'y aurait pas lieu d'y adjoindre, en temps opportun, un établissement spécial où se donneraient des cours de teinture, de peignage, de filature et de tissage.

Digitized by Google

Au terme des années d'études spéciales, les élèves subiraient, devant le Conseil de perfectionnement, un examen sur toutes les matières du programme. Ceux qui satisferaient leurs examinateurs recevraient un diplôme constatant leurs connaissances pratiques et leur aptitude pour le commerce ou pour l'une des branches de notre industrie. Nous ne doutons pas que ce diplôme n'acquière bientôt une valeur réelle et ne donne ainsi à cet enseignement la sanction efficace dont il a manqué jusqu'à ce jour.

De la sorte, notre école s'adresserait au grand nombre, en s'adaptant exclusivement aux nécessités de l'industrie et du commerce de la localité : elle aurait pour objectif de leur procurer des auxiliaires intelligents et instruits et de fournir à la jeunesse de notre ville les moyens, à la portée de tous, de se créer par un travail que la science rendrait plus fécond, une situation indépendante et honorable. »

En conséquence la Commission des écoles proposa la délibération suivante :

Le Conseil Municipal considérant que la convention intervenue, le 11 mai 1866, entre le Maire de la ville de Roubaix et le directeur de l'Institution libre de Notre-Dame-des-Victoires, tenue sous l'autorité de son Eminence Mgr l'Archevêque de Cambrai, par les prêtres de la Congrégation de Saint-Charles, arrive à son terme à la fin de la présente année scolaire ; vu la nécessité de maintenir à Roubaix un Collège de plein exercice d'enseignement secondaire, et l'opportunité de perfectionner l'enseignement spécial ; ouï le rapport de la Commission chargée de la question ;

Délibère :

Article Ier. — La Convention de 1866 sera renouvelée

Digitized by Google

pour une durée de neuf années consécutives qui commenceront à courir du 1er octobre 1875, avec les modifications suivantes :

1° La subvention annuelle, égale au dixième des dépenses dûment justifiées, sera supprimée.

2° Tous les professeurs des classes latines à partir de la sixième inclusivement devront être diplômés.

3° Les cours de français, au fur et à mesure que l'école professionnelle s'organisera, seront ramenés à ce qu'ils étaient avant 1866.

En souscrivant cette convention, le directeur de l'Institution contractera l'obligation de maintenir à Roubaix un Collège de plein exercice d'enseignement secondaire dont chaque cours devra avoir son professeur particulier. Si cependant il se présentait moins de cinq élèves à un cours, ce cours pourrait être fait par le titulaire d'un autre cours.

Article II. — Il sera créé à Roubaix une école professionnelle distincte et indépendante du Collège.

Article III. — Une Commission spéciale formée de la Commission des Écoles et de cinq industriels ou ingénieurs, anciens élèves des écoles savantes, sous la présidence du Maire ou de son délégué, sera chargée d'étudier les voies et moyens de réaliser cette création et de présenter dans le plus bref délai un rapport au Conseil municipal.

Après une discussion toute politique et par conséquent étrangère au fond même de la question, les adversaires du Collège, se sentant vaincus, déclarèrent, au nombre de sept, vouloir s'abstenir de prendre part au vote. La délibération fut convertie en décision définitive par le vote unanime des quinze autres mem-

Digitized by Google

bres présents et l'on procéda à la nomination de la Commission adjointe à celle des écoles pour l'étude de la question de création d'une école professionnelle. (1)

L'Administration municipale, chargée de conclure le traité avec la direction du Collège, s'empressa d'en donner avis au supérieur (2) et de demander l'autorisation préfectorale nécessaire. Celle-ci fut d'abord refusée, le Préfet croyant à une cession de propriété des bâtiments du Collège. On n'eut pas de peine à lui démontrer qu'il ne s'agissait que d'une location gratuite et dès lors l'autorisation fut accordée. (3) L'approbation de l'autorité académique se fit attendre plusieurs mois et ce fut seulement le 27 décembre 1875, que M. Wallon, Ministre de l'Instruction publique, fit connaître sa décision : « La question a été soumise au Conseil supérieur, dans sa séance du 28 octobre dernier, écrit-il ; cette haute assemblée ayant constaté que le traité passé, à cette occasion, entre la ville et M. l'abbé Destombes, est régulier, *à l'exception du titre de Collège* qu'on n'a pas le droit de donner à cet établissement, a jugé qu'il y a lieu de l'approuver. J'ai partagé cet avis. » (4)

Ce n'était ni la première fois, ni la dernière, que le titre de *Collège* était refusé à l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires. « Permettez-moi, écrivait en 1881 le recteur de l'Académie de Douai au Maire de Roubaix, permettez-moi d'appeler votre attention sur l'irrégularité et l'illégalité de la dénomination de *Collège* attribuée à

(1) *Archives de Roubaix*, D 1 (a) XXV, p. 148 à 163.
(2) *Ibid.*, D II (b) 32, p. 499, *Lettre du 7 juin* 1875.
(3) *Ibid.*, D II (b) 32, p. 547, *Lettre du 16 août* 1875.
(4) *Ibid.*, R II (b) 3, *Lettre du 27 décembre 1875.*

Digitized by Google

l'Institution Notre-Dame-des-Victoires. Bien que ce pensionnat ecclésiastique soit subventionné par la ville, c'est un établissement libre et *rien de plus*. Il ne pourrait prendre le titre de Collège que s'il devenait un établissement *public*, c'est-à-dire s'il recevait des professeurs de l'Etat. Vous n'ignorez pas, ajoutait-il, que je suis tout disposé pour ma part à doter Roubaix d'un *Collège véritable :* je n'ajoute pas sans regret que c'est aujourd'hui la seule ville de l'Académie qui des plus libérales et des plus républicaines, soit encore *enchaînée à l'enseignement secondaire congréganiste.*» (1)

Ce n'était pas, comme semblent le supposer ces deux lettres, par suite d'un empiétement sur les prérogatives universitaires, ni par opposition aux lois qui régissaient l'enseignement, que, dans le langage ordinaire, on attribuait à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires le titre de Collège. Ce nom lui avait été donné instinctivement, d'après les paroles mêmes du rapport de 1852, (2) et cette façon de parler était tellement naturelle qu'à plusieurs reprises nous voyons des membres de l'Académie et de l'Université l'employer eux-mêmes dans des actes officiels. Tous d'ailleurs, à Roubaix, se mettaient peu en peine d'être privés du *nom*, pourvu qu'ils conservassent la *chose.*

Lorsque le traité reçut les approbations nécessaires, une nouvelle mutation était survenue dans la direction même de l'Institution. Au mois de septembre 1875, M. l'abbé Charles Destombes avait été promu à la cure décanale de Lannoy. C'était pour notre vénérable supé-

(1) *Archives de Roubaix*, R II (b) 3, *Lettre du 14 novembre 1881.*

(2) *Ibid*, R II (b) 2 et D I (a) 7, f° 212.

Digitized by Google

rieur une situation légitimement acquise par une carrière de près de trente années de professorat. Depuis le 18 décembre 1849, date d'ouverture du Collège Sainte-Marie de Solesmes, dont il avait été le premier directeur (1) et qu'il avait su maintenir au milieu de toutes sortes de difficultés et d'épreuves, M. l'abbé Destombes était demeuré sur la brèche. Il eut cependant la satisfaction de ne quitter l'Institution Notre-Dame-des-Victoires qu'après en avoir assuré le bon fonctionnement par la conclusion du traité dont nous venons de parler. L'Autorité diocésaine envoya à Roubaix, pour lui succéder, M. l'abbé Henri Chabé, alors professeur à l'Institution Saint-Jean de Douai. Son expérience de huit années dans les fonctions de l'enseignement et de l'éducation de la jeunesse, ses remarquables aptitudes et ses rares qualités auxquelles chacun rendait hommage, le désignaient tout naturellement pour le poste important de Roubaix. L'on verra, dans ce qui nous reste à dire, comment, sous son habile direction, l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, non seulement conserva les précieux résultats acquis jusqu'alors, mais prit, pour ainsi parler, un nouvel essor qui la plaça bientôt à la tête de nos grands établissements d'enseignement secondaire.

(1) Pour fonder la maison de Solesmes, M. Lecomte avait lui-même choisi M. Destombes dans son personnel du collège de Tourcoing où celui-ci professait depuis plusieurs années. — Voir M. l'abbé Leblanc, *Histoire du Collège de Tourcoing*, chapitre VI.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Renouvellement du contrat. — Modifications demandées et adoptées. — Organisation définitive de l'enseignement secondaire spécial. — Retards et difficultés. — Conclusion de cette nouvelle « Question du Collège. » — Résultats obtenus. — Situation actuelle de l'Institution.

1884 - 1891.

Nous en demandons pardon à nos lecteurs, mais la nature même du sujet que nous traitons, le retour périodique de la *Question du Collège,* le même ordre de faits, d'arguments, de discussions, nous paraissent peu propres à nous faire éviter les redites et la monotonie inséparable de cette intermittence de troubles et de tranquillité se succédant à intervalles réguliers. Une fois encore le cours de notre histoire nous amène à traiter de cette question.

La convention de 1875 avait pris fin au 30 septembre 1884. Cependant l'affaire ne fut traitée par le Conseil municipal que dans sa séance du 16 janvier de l'année suivante.

« Ne soyez pas étonnés, disait à ce sujet le rapporteur de la Commission à ses collègues du Conseil, si nous venons aujourd'hui seulement vous entretenir du renouvellement d'un contrat expiré depuis plusieurs mois. Cette affaire, d'un intérêt vital pour notre cité, demandait à être sérieusement approfondie ; en préci-

Digitized by Google

pitant l'exécution de notre tâche, nous nous serions exposés à ne vous présenter qu'un projet indigne de vous, indigne du sujet même que nous avions à traiter. Nous avons dû, pour faire notre rapport en connaissance de cause, nous initier à tous les travaux de nos devanciers sur la matière, rechercher si les besoins du passé répondaient bien à ceux de l'avenir, et, une fois cette étude terminée, en exposer les conclusions à ceux qui s'y trouvaient directement intéressés. Ici nous avons rencontré de nouvelles et plus grandes difficultés car il ne s'agissait plus de réunir des renseignements ni de formuler un programme, mais bien de mettre d'accord les opinions et les volontés. Heureusement nous n'avions affaire qu'à de bonnes volontés ; c'est ce qui nous a permis d'arriver enfin à une solution qui nous paraît satisfaisante pour tous, et que nous allons vous soumettre. »

Nous ne pouvons nous dispenser d'analyser en grand détail ce remarquable rapport de la Commission des écoles et même d'en donner d'assez nombreux extraits : il nous paraît être, en effet, le plus complet et le plus important ; il nous donnera d'ailleurs un exact aperçu de l'organisation actuelle de notre Collège.

Le rapporteur divise son travail en une double interrogation :

1° Convient-il de renouveler le contrat précédemment conclu ?

2° Y a-t-il lieu d'y apporter des modifications et quelles doivent être ces modifications ?

Digitized by Google

I.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT.

A la première de ces questions le rapporteur n'hésite pas à donner une solution affirmative. Il faut renouveler ce contrat parce que l'Institution Notre-Dame-des-Victoires répond, par sa direction, aux aspirations des familles; parce que le contrat est de beaucoup le moins onéreux pour les finances municipales.

Il n'est douteux pour personne que l'immense majorité de notre population préfère la direction ecclésiastique à la direction laïque; le fait est parfaitement établi, et les ennemis de l'enseignement ecclésiastique le reconnaissent si bien, qu'ils n'ont jamais osé demander pour Roubaix l'établissement d'un Collège purement laïque. Nous en trouvons la preuve dans tous les rapports écrits sur cette question par les partisans même de l'enseignement universitaire. Le 27 avril 1866, le rapporteur assure que « comme garantie pour les familles, comme éducation morale et chrétienne, il est incontestable que les honorables prêtres de Saint-Charles sont au-dessus de tous les éloges que l'on pourrait faire de leur zèle et de leurs soins. (1) » Et plus loin : « La proposition d'un Collège laïque avec directeur et aumônier ecclésiastiques ne tiendra pas à Roubaix, parce qu'il se formera un Collège ecclésiastique qui absorbera les élèves à cause des croyances sincèrement religieuses de la population. » (2)

(1) *Archives de Roubaix*, D I (a) XVI, p. 18.
(2) *Ibid.*, D I (a) XVI, p. 20.

Digitized by Google

Un autre membre du Conseil municipal, dont l'hostilité à l'enseignement religieux était avérée et qui accordait à l'enseignement laïque toute sa confiance, ne se croyait pas assez fort pour résister au sentiment si général et si profond de ses concitoyens. Voici ses paroles : « Non seulement nous faisons la part de l'esprit catholique de Roubaix, mais nous nous y associons de grand cœur et nous reconnaissons la nécessité de l'introduire dans l'éducation. » Et plus loin, il affirme ne prétendre à autre chose qu'à doter notre ville « d'un Collège communal sous une direction ecclésiastique. » (1)

Ce sentiment, si bien reconnu en 1866, est-il changé ? continue le rapport. Nous ne le croyons pas. Il a poussé de trop profondes racines dans nos cœurs de catholiques et de français pour qu'il en puisse être si facilement arraché.

Cette confiance absolue dans la direction ecclésiastique est-elle justifiée ? Les résultats obtenus par elle sont-ils comparables à ceux qu'obtiennent les établissements universitaires ou libres ? C'est aux chiffres seuls qu'il faut ici demander une réponse ; bien mieux qu'au diplôme du professeur, la valeur d'un enseignement se juge aux succès remportés par les élèves, et, dans le cas qui nous occupe, le passé nous répond amplement de l'avenir. Vous savez, Messieurs, que les débuts du Collège ont été pénibles, les classes supérieures ne pouvaient se constituer faute d'élèves, et, en 1875, le rapporteur constatait qu'elles n'étaient encore suivies que par un nombre relativement restreint de jeunes gens. (2) Depuis, le Collège s'est acquis

(1) *Archives de Roubaix*, D I (a) XVI bis, 38 à 40.
(2) *Ibid.*, D I (a) XV, p. 150.

Digitized by Google

par ses labeurs et ses succès la confiance et la vogue ; les familles de Roubaix ont apprécié l'avantage de conserver auprès d'elles leurs enfants et de leur donner l'éducation sans les priver de la vie de famille. Elles ont renoncé à chercher ailleurs les bienfaits d'une instruction que Roubaix même leur offrait désormais. Mais déjà, à l'époque dont nous parlons, l'honorable rapporteur pouvait comparer sans crainte les succès remportés par l'Institution Notre-Dame-des-Victoires à ceux des établissements d'enseignement secondaire les mieux réputés. Les candidats au baccalauréat ès-lettres avaient été reçus dans la proportion de 70 pour cent et les candidats au baccalauréat ès-sciences, de 87 pour cent. Ces résultats sont aujourd'hui dépassés. Les élèves semblent avoir rivalisé de zèle et d'intelligence avec leurs professeurs pour prouver d'une manière éclatante la supériorité de l'enseignement religieux et témoigner que la confiance de leurs parents avait été bien placée. Depuis l'année 1875, quatre-vingt-quinze candidats au baccalauréat ès-lettres ont été reçus sur cent trois présentés et vingt-trois candidats au baccalauréat ès-sciences sur vingt-six, ce qui donne un rendement (pardonnez-moi cette expression industrielle) de 92,2 pour cent pour les bacheliers ès-lettres et de 88,5 pour cent pour les bacheliers ès-sciences. Il n'existe pas à notre connaissance de collège ou de lycée ayant obtenu une pareille moyenne, et la ville de Roubaix peut s'enorgueillir à juste titre de compter parmi les premières cités de la France pour son enseignement comme pour son industrie.

L'Institution Notre-Dame-des-Victoires avait donc pleinement répondu à la confiance des Roubaisiens. Les avantages retirés par la ville du contrat conclu

Digitized by Google

avec le Collège étaient plus évidents encore au point de vue financier. En effet, dit le rapport que nous citons, l'économie assurée à la ville par une entente avec la Société d'enseignement catholique est si considérable qu'une administration, indifférente aux bienfaits de l'enseignement religieux mais soucieuse de vos intérêts pécuniaires, se verrait elle-même forcée de l'adopter. En effet, que coûte aujourd'hui à la Ville l'Institution Notre-Dame-des-Victoires? Rien absolument. Qu'il vous suffise, pour vous en convaincre, de feuilleter les pages du budget. Mieux encore; si vous souscrivez au bail de 5.000 francs qui vous est offert, vous ajouterez au budget une nouvelle recette. La situation serait complètement renversée s'il s'agissait de créer à Roubaix un collège laïque. Pour le prouver, je vous citerai les trois premiers collèges communaux de notre région, ceux d'Arras, de Boulogne et de Dunkerque. Ce sont lès seuls que leur importance permette de comparer au nôtre. Le premier coûte à la ville 41.000 francs par an, le deuxième 40.000 fr. et le troisième 72.000 francs. Encore dans les collèges d'Arras et de Boulogne, la rétribution scolaire est-elle sensiblement plus élevée que dans notre Institution; seul, le prix de l'externat du collège de Dunkerque correspond au nôtre. Nous devons donc prendre ce dernier comme point principal de comparaison et conclure que la laïcisation de notre Collège entraînerait la ville à une dépense annuelle de 70.000 francs.

Ainsi, non seulement l'Institution Notre-Dame-des-Victoires répondait pleinement, par son esprit religieux et par la valeur de son enseignement classique, aux aspirations et aux exigences de nos concitoyens, mais encore la ville trouvait à son existence un avantage financier de premier ordre.

Digitized by Google

II.

MODIFICATIONS AU CONTRAT.

Nous touchons ici à une grave question que la réforme encore récente des programmes universitaires a mise plus que jamais à l'ordre du jour. L'enseignement des humanités, tel qu'il a été professé jusqu'aujourd'hui, répond-il aux besoins de notre temps? Ne doit-on pas, au contraire, le réformer en vue de ces besoins?

Avec une indiscutable compétence, le rapporteur répond à cette double question.

Il reconnaît tout d'abord l'indéniable supériorité de l'enseignement des humanités pour la préparation complète aux carrières libérales, pour la formation de l'esprit, de l'imagination, du goût, du caractère. Sur ces études a reposé depuis des siècles l'éducation de nos pères, et l'expérience en a fait ressortir les immenses avantages. Pour la formation intellectuelle des jeunes générations, on ne fera guère mieux que ce qui existe; puisse-t-on ne pas faire moins bien!

Est-ce à dire que le programme classique renferme la somme des connaissances les plus immédiatement utiles à un industriel, ou à un commerçant? Pour le jeune homme destiné à l'une de ces deux carrières, les études que comporte ce programme ne forment-elles pas, en quelque manière, une éducation de luxe plutôt destinée à orner son esprit qu'à l'armer contre les difficultés de la vie matérielle? Ne sera-t-il pas obligé de compléter plus tard cette éducation par des études professionnelles où il apprendra l'industrie, par des séjours à l'étranger qui l'initieront à la langue et au

Digitized by Google

commerce des nations rivales ? Il y a tout un groupe de sciences pratiques qui ne rentrent nullement dans le programme des humanités. Pour se les assimiler, il faut donc qu'un jeune homme, au sortir du collège, recommence une seconde éducation presque aussi longue que la première. Mais que de temps et d'argent va coûter cette instruction si complète !

Nous ne devons pas chercher une règle dans l'exception, ni déclarer que les bacheliers, susceptibles de donner à leurs études un pareil couronnement, n'étant point inférieurs à leurs rivaux dans la pratique des affaires, il n'y a pas lieu d'apporter au système suivi jusqu'à cette heure le moindre perfectionnement. Nous devons au contraire songer à ceux qu'une limite d'âge, des devoirs d'état, des aptitudes spéciales, ou une situation qui impose des sacrifices, contraignent à chercher dans l'instruction qu'ils reçoivent une préparation immédiate à la lutte pour la vie.

On avait cru résoudre le problème par une réforme universitaire qui faisait rentrer dans le cadre des études classiques tout le vaste ensemble de connaissances spéciales et pratiques nécessaires à cette préparation. C'était sacrifier évidemment notre glorieux enseignement classique à l'enseignement spécial ; encore cet enseignement spécial lui-même ne pouvait-il réussir que très imparfaitement, à cause de la trop grande surcharge des programmes qui écrasait l'intelligence des enfants sous le poids de cet informe amas de connaissances. On a enfin compris cette vérité et l'on s'est décidé à faire un partage qui permet de restaurer dans toute leur intégrité les études classiques, en créant à côté d'elles un enseignement qui s'accorde mieux avec certaines exigences de notre société moderne,

Digitized by Google

puisqu'il prépare plus immédiatement les élèves aux carrières industrielles et commerciales.

Telle est l'origine du nouveau programme de l'enseignement secondaire spécial qui n'est pas à l'abri de toute critique, ayant surtout l'inconvénient d'être, comme tous nos programmes, beaucoup trop chargé, mais qui a l'incontestable utilité de viser directement le but qu'on se proposait.

Voici d'ailleurs l'énoncé des matières inscrites au nouveau programme :

1° La langue et la littérature française, aussi développées que pour le baccalauréat de rhétorique ;

2° Les langues vivantes (allemand et anglais), enseignées de façon à ce que les élèves sachent non seulement écrire la langue, mais la parler et avec l'étude de nombreux extraits d'ouvrages particulièrement utiles à de futurs agriculteurs, industriels ou commerçants ;

3° L'histoire et la géographie enseignées avec beaucoup plus de détails que pour le baccalauréat ès-lettres, notamment sur les mœurs des différents pays et les ressources qu'ils peuvent offrir à l'industrie ou au commerce au point de vue de l'importation et de l'exportation;

4° La logique, la morale, l'économie politique, la législation civile, commerciale et industrielle ;

5° Les mathématiques : arithmétique, algèbre, géométrie, courbes usuelles, géométrie descriptive, trigonométrie rectiligne, mécanique, cosmographie poussées plus loin que pour le baccalauréat ès-sciences ;

6° La physique, la chimie et les sciences naturelles enseignées avec les plus grands développements, d'une

Digitized by Google

façon essentiellement pratique, et avec de nombreuses manipulations ;

7° La calligraphie, le dessin, la comptabilité et la tenue des livres.

Quant à l'organisation même de l'enseignement, en voici un aperçu :

Trois cours successifs, dits cours préparatoire, cours moyen et cours supérieur sont jugés nécessaires.

Le cours préparatoire, destiné aux enfants de sept à dix ans, correspond aux classes de dixième, neuvième, huitième et septième de l'enseignement secondaire classique et comprend les mêmes programmes.

Le cours moyen est de trois années et reçoit les enfants de onze à quatorze ans. Il correspond aux classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième de l'enseignement classique. Mais le temps consacré, dans ces classes, au latin et au grec est employé dans l'enseignement secondaire spécial, à l'étude plus développée des langues vivantes, des sciences et du dessin.

D'après le texte même du décret du 4 août 1881, un certificat d'études pourra être obtenu à la fin de la 3e année du cours moyen. L'examen portera sur les matières de ce cours. La délivrance de ce certificat est confiée à une Commission nommée par le Ministre et siégeant au chef-lieu de chaque département. Les élèves de l'enseignement libre peuvent se présenter devant ce jury et obtenir ce certificat d'études.

Le cours supérieur comprend deux années et correspond aux classes de seconde et de rhétorique pour la littérature française, l'histoire, la géographie, les langues vivantes, et aux classes de philosophie élé-

Digitized by Google

mentaire pour l'enseignement philosophique et scientifique ainsi que pour le dessin.

A la fin de ce cours, les élèves qui l'ont suivi avec succès sont en état de subir les épreuves du baccalauréat spécial, institué par le décret. Le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire spécial est équivalent au baccalauréat ès-sciences complet pour les études médicales.

A ce programme et à cette organisation on pouvait objecter que les tentatives faites jusqu'alors, dans ce sens, étaient restées infructueuses. Cette objection est sans fondement, répond le rapporteur. Pour l'enseignement secondaire spécial comme pour toute autre création, il a fallu bien des tâtonnements avant qu'on atteignit le but rêvé ; mais enfin le jour nous paraît venu où, les circonstances favorisant les efforts et aplanissant les difficultés, rien n'empêche plus d'établir cet enseignement dans les villes industrielles et particulièrement dans la nôtre. Voyez, en effet, comme il s'est débarrassé des entraves qui gênaient son développement. Jusqu'à présent il avait été confondu, dans l'esprit de nos devanciers, avec l'enseignement professionnel, si bien que l'étendue et la variété même des matières imposées à la connaissance des enfants rendaient impossible la composition d'un programme d'une application pratique. La création et l'heureux fonctionnement de notre Ecole Nationale nous permet aujourd'hui de le réduire à ses justes proportions et d'en faire comme la préparation immédiate de l'enseignement professionnel. De même, jusqu'à présent, les cours de français étaient tenus en mépris, les professeurs considérés comme inférieurs à leurs confrères des humanités, les élèves eux-mêmes traités avec hauteur

Digitized by Google

par ceux de leurs camarades qui apprenaient le latin. Comment professeurs et élèves auraient-ils eu assez d'énergie pour soutenir un enseignement que tous semblaient prendre à tâche d'humilier ? Mais voici que les conditions changent : Le programme des cours de français, par suite des découvertes et des besoins nouveaux, prend une grande extension. Désormais les études spéciales seront aussi compliquées et demanderont un temps presque aussi long que les études classiques ; bien plus, on leur donne pour couronnement un diplôme dont l'obtention sera aussi difficile que celle des anciens grades. Il n'y a plus dès lors, entre les deux genres d'études, qu'une différence d'objet et non une différence de mérite ; ou s'il en existe encore une, c'est qu'elle tient à la nature même des choses.

Ainsi entouré de nombreuses garanties et répondant à des besoins évidents, l'enseignement spécial ne peut manquer de prospérer, conclut le rapporteur, et s'il y a quelque chose à redouter dans sa création, c'est bien l'extrême vogue dont il jouira et qui détournera peut-être des études classiques plus de jeunes gens qu'il ne serait à désirer.

Pour le bon fonctionnement de cet enseignement à Roubaix, trois conditions ont paru indispensables à la Commission :

1° Une direction spéciale. Au supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires serait adjoint un sous-directeur chargé spécialement de l'organisation nouvelle et responsable des études. Ce directeur serait accepté par un Conseil de perfectionnement sur la présentation du supérieur de l'Institution.

2° Des professeurs spéciaux. La Société d'ensei-

Digitized by Google

gnement catholique de Cambrai serait-elle en mesure de les fournir? Les besoins toujours croissants du diocèse font restreindre autant que possible le nombre des prêtres dans chaque établissement. Il faudrait donc, en partie du moins, recourir à l'élément laïque et lui emprunter six professeurs spéciaux. De là une dépense annuelle de 18.000 francs. La ville ne pouvant accorder à l'Institution une allocation supérieure au dixième de ses dépenses, il faudrait donc augmenter de cinq francs le prix de l'externat pour les classes supérieures. Les familles aisées ne s'en plaindraient pas, car elles paieraient encore moins que partout ailleurs une instruction des plus complètes; quant aux autres, vingt bourses et autant de demi-bourses leur ouvriraient l'accès de ces études.

3° Un Conseil de perfectionnement, chargé de surveiller le nouvel enseignement, de prendre, de concert avec le directeur spécial, toutes les mesures propres à en assurer le développement; enfin, de le modifier, s'il y avait lieu, en vue des besoins particuliers de notre industrie et de notre commerce. Ce Conseil comprendrait :

Le Maire de la ville de Roubaix;

Le Président du Tribunal de Commerce;

Le Président de la Chambre de Commerce;

Le Supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires;

Six membres élus par les parents dont les enfants suivent les cours de l'enseignement secondaire spécial et par un nombre égal de membres de l'Association des anciens élèves.

Digitized by Google

III.

CONCLUSIONS.

La Commission proposait les conclusions suivantes :

La ville louera à M. l'abbé Chabé, au prix de cinq mille francs par an, et pour une période de dix-huit ans, les bâtiments actuellement occupés par l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, M. l'abbé Chabé s'engageant à y maintenir, durant cette période, un Collège de plein exercice pour l'enseignement classique et à y compléter l'organisation de l'enseignement spécial telle qu'elle a été décrite dans le rapport. Tous les professeurs seront bacheliers, à partir de la cinquième. Le matériel nécessaire aux cours de sciences sera mis à la disposition des professeurs par la Ville qui en conservera toutefois la propriété. (1)

Une convention relative à l'enseignement spécial sera conclue entre la Ville et l'Institution. Celle-ci s'engagera à organiser, d'une manière complète et conformément aux données du rapport, cet enseignement jugé nécessaire et recevra, en compensation, une subvention communale égale au dixième de ses dépenses, soit pour l'année 1884-1885, 7.000 francs. Cette convention fixera le prix de l'externat surveillé à dix francs et celui de l'externat libre à cinq francs, jusqu'à la troisième classique et jusqu'à la troisième année du cours moyen de l'enseignement spécial inclusivement et à quinze francs pour les externes surveillés et dix francs pour les externes libres des classes supérieures. Enfin

(1) *Pièces justificatives et Notes,* nº VIII.

Digitized by Google

elle règlera les conditions d'admission aux bourses et les attributions du Conseil de perfectionnement. (1)

Ces conclusions, qui répondaient bien aux vues de tous les membres de notre assemblée municipale, furent mises aux voix et, à l'unanimité, converties en délibération définitive.

Aussitôt le vote acquis, l'un des Conseillers municipaux, se faisant l'interprète de la pensée de ses collègues, prononça ces quelques mots que l'on nous saura gré de reproduire :

« Messieurs, ce serait une flagrante injustice de la part du Conseil municipal, s'il passait sans mot dire sur l'audition d'un aussi remarquable rapport. Honneur à cette Commission sagace et laborieuse qui a consacré tant de temps, tant de veilles à en préparer les matériaux ! Honneur surtout à son digne interprète ! Les pages éloquentes qui témoignent une connaissance aussi étendue de toutes les parties de notre enseignement scolaire depuis maintes années, et des besoins de la génération studieuse de notre époque, des besoins surtout qui se font sentir dans une ville célèbre par son industrie et ayant la légitime ambition de maintenir le haut rang qu'elle s'est acquis et en France et à l'étranger ; ces pages, dis-je, feront époque dans nos annales municipales, autant par la sagesse des considérations qui les émaillent que par les déductions qui en ont été tirées et qui contribueront puissamment à la prospérité intellectuelle de notre chère cité. Votons avec ensemble des remerciements à la Commission spéciale, et, en particulier, à son digne rapporteur ! »

(1) *Pièces justificatives et Notes,* n° IX.

Digitized by Google

A l'unanimité cette proposition fut adoptée. (1)

Restaient à obtenir les autorisations académique et préfectorale. On dut les attendre longtemps. Le 1er juin, le Préfet du Nord communiquait enfin au Maire de Roubaix la décision du recteur de l'Académie de Douai, qui réclamait :

1° La réduction à six ans au plus de la durée du bail fixée à dix-huit ans ;

2° La suppression de la clause par laquelle la Ville met à la disposition de l'Institution le matériel nécessaire à l'enseignement des sciences ;

3° La suppression des termes : s'engage à entretenir un *Collège* de plein exercice ;

4° L'indication nouvelle de l'objet de l'enseignement qu'on se propose de donner en cet établissement ;

5° La production du budget détaillé des dépenses de la maison ;

6° La réunion du prix total des bourses et de la subvention en une seule somme non supérieure au dixième des dépenses.

Ces réclamations soumises, séance tenante, à la Commission de l'Instruction publique et à celle des finances, donnèrent lieu à un rapport supplémentaire. En voici les conclusions adoptées à l'unanimité par le Conseil municipal :

1° Tout en maintenant son droit à passer un bail de dix-huit ans, le Conseil réduit à six ans la durée de celui-ci ;

(1) *Bulletin communal de la ville de Roubaix*, 1885, p. 52 et 53.

Digitized by Google

2° La clause mettant à la disposition de l'Institution le matériel nécessaire à l'enseignement des sciences est supprimée ;

3° Le Supérieur s'engagera à entretenir non un *Collège,* mais des *Cours* correspondant à ceux d'un collège ;

4° et 5° La déclaration et les pièces comptables demandées seront fournies ;

6° La question des bourses sera ainsi formulée : « En vue de favoriser le développement intellectuel d'enfants qui se feraient remarquer par leurs aptitudes et dont les familles ne jouiraient pas des ressources nécessaires, la Ville se réserve d'entretenir à l'Institution vingt bourses et vingt demi-bourses pour l'enseignement classique ou l'enseignement spécial, au choix des familles. Ces bourses seront payées, sur justification, au tarif spécifié dans la Convention. (1)

Le Ministre, sur l'avis du Conseil académique de Douai et du Conseil supérieur de l'Instruction publique, approuva le traité et la convention, revus dans ce sens, mais aux conditions expresses :

1° De limiter le bail à six ans ;

2° De limiter la subvention municipale, y compris les frais d'entretien des bourses, à la somme de 7.850 francs.

« Dans le cas où le Conseil municipal refuserait de se soumettre à ces conditions, les conventions seraient considérées comme rejetées. » (2)

Cependant, la situation de l'Institution Notre-Dame-

(1) *Bulletin communal,* 1885, p. 331 et suivantes.
(2) *Lettres du* 10 *et du* 14 *août* 1885.

Digitized by Google

des-Victoires ne pouvait manquer de souffrir grandement de ces longs retards et de cette incertitude si préjudiciable à la bonne direction de ses études. M. l'abbé Chabé, Supérieur de la maison, écrivait au Maire de Roubaix, en date du 3 août 1885 :

« Il peut appartenir aux représentants de la Ville de réserver la *question de droit;* pour nous, Monsieur le Maire, nous inspirant de l'intérêt le plus pressant de notre établissement, et pour des motifs d'ordre supérieur, nous osons vous prier de vouloir bien insister auprès du Conseil municipal, pour que la *question de fait* soit tranchée. Nous préférons subir ces conditions et que le bail soit signé aussitôt que possible. Daignez agréer, Monsieur le Maire, et présenter, si vous le voulez bien, à l'Administration municipale, au Conseil tout entier et notamment à la Commission des Écoles, l'expression de notre gratitude la plus vive, pour l'appui si unanime et si dévoué que nous avons toujours trouvé à l'Hôtel-de-Ville, dans le cours de cette affaire. » (1)

En ces circonstances, et après une nouvelle réunion des Commissions de l'Instruction et des finances, le Conseil adopta l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil municipal, prenant en considération la demande de M. l'abbé Chabé, réduit à six ans la durée du bail ; mais, en même temps, le Conseil affirme de nouveau et réserve expressément le droit qui lui appartient, en vertu des articles 61 et 68 de la nouvelle loi municipale, de régler définitivement, sans

(1) *Bulletin communal*, 1885, p. 383.

Digitized by Google

aucune intervention et sans aucune autorisation, tous les baux ne dépassant pas dix-huit ans. » (1)

L'autorisation préfectorale fut accordée, le 19 septembre, au bail et à la convention sous les modifications énoncées, « mais, ajoutait le Préfet, je dois vous faire remarquer que la réserve qui termine cette délibération et qui est relative aux droits qui seraient conférés au Conseil municipal par les articles 61 et 68 de la loi du 5 avril 1884 est sans objet, attendu qu'elle ne peut s'appliquer qu'aux baux relatifs aux biens communaux non affectés à l'instruction publique, et que la loi du 15 mars 1850, qui n'a pas été modifiée par la loi municipale précitée, reste toujours en vigueur. » (2)

IV.

SITUATION ACTUELLE DE L'INSTITUTION.

Sous l'influence du traité dont nous venons de parler et malgré les clauses restrictives qu'y avaient apportées l'autorité académique et l'autorité préfectorale, le Collège prit une nouvelle extension. Sans nuire aucunement à l'enseignement classique, l'enseignement spécial, parvenu enfin à une organisation complète, sous l'habile direction de M. l'abbé Ghesquier, compta bientôt de nombreux élèves et ne tarda pas « à former pour l'industrie et le commerce roubaisiens des coopérateurs intelligents, courageux, exercés, qui aideront à soutenir la réputation brillante acquise dans le monde entier à notre probe et industrieuse cité. »

« Pour atteindre ce but, lisons-nous dans le premier

(1) *Bulletin communal*, p. 384.
(2) *Ibid.*, p. 512.

Digitized by Google

compte-rendu de fin d'année de M. l'abbé Ghesquier, il était nécessaire de constituer des classes fortes et homogènes, de n'admettre par conséquent dans une classe plus élevée que les élèves qui ont tiré un profit réel de leur passage dans la classe précédente. C'est pourquoi nous avons institué des examens de fin d'année qui nous permettent d'apprécier très sûrement les progrès et la force de chaque élève. De là sans doute la nécessité de retenir deux années de suite dans la même classe un nombre assez considérable d'élèves, dans l'intérêt même des études et pour l'avantage des enfants ; mais nous avons la conviction de servir ainsi les véritables intérêts des familles et de remplir les vues de notre Conseil de perfectionnement qui désire moins, pour les classes de français, de nombreux élèves que de bons élèves. »

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire encore quelques passages de ce compte-rendu qui dissipent entièrement certaine prévention encore trop répandue au sujet de cet enseignement spécial dans les collèges ecclésiastiques : « Certains esprits ne peuvent se défendre de cette prévention que l'Église (et par conséquent les prêtres qu'elle députe au ministère de l'enseignement) n'accorde pas une égale faveur aux différents genres d'études ; elle serait exclusive et ne verrait que l'enseignement classique qui soit digne de ses soins et de sa sollicitude. C'est une erreur. L'Église, dans la suite des siècles, a protégé les lettres, les sciences et les arts. Aux époques de crise, elle les a défendus contre des prétentions barbares ou des entraînements irréfléchis. C'est un de ses titres de gloire auprès de ceux-là même qui méconnaissent sa mission divine et ne la veulent considérer que comme une

Digitized by Google

institution humaine. L'Église veut des études classiques fortes, élevées, couronnées par une philosophie saine et profonde ; mais l'Église veut aussi que chacun soit instruit suivant sa condition, ses moyens, ses goûts, ses aptitudes, en vue de la situation à laquelle Dieu le destine et ce n'est pas à Elle que les esprits judicieux adresseront le reproche d'avoir poussé trop de jeunes gens hors de leur voie par des études exclusives ou mal dirigées. L'Église veut surtout que les sciences humaines ne soient pas séparées de la connaissance et de l'amour des vérités divines. C'est pourquoi, dans notre chère Institution, sous le patronage de Notre-Dame-des-Victoires, avec le bienveillant concours d'une Administration éclairée, les deux enseignements vont continuer à vivre et à se développer côte à côte, sans se nuire et sans se gêner. Tous deux continueront à former des hommes de foi, d'intelligence, de savoir, des hommes dévoués à la gloire de Dieu, à l'honneur de la patrie, à la prospérité de notre ville, des hommes qui se souviendront d'avoir reçu une éducation commune avec une instruction différente et se tiendront par la main pour la défense et le triomphe de toutes les bonnes et saintes causes : la religion, le droit, la justice et la liberté. »

L'extension que prenait chaque jour l'Institution Notre-Dame-des-Victoires et l'organisation complète des cours de l'enseignement spécial, ne tardèrent point à faire sentir vivement l'insuffisance des locaux scolaires. Sur la demande de M. l'abbé Chabé, fortement appuyée par une délibération du Conseil de perfectionnement, le Conseil municipal, dans sa séance du 21 mai 1886, vota la construction d'un nouveau bâtiment devant comprendre une vaste salle de récréation et d'exercices,

Digitized by Google

des classes et des études, et dont le devis s'élevait à 66.000 francs. (1) Ce projet ne reçut les approbations nécessaires qu'au mois de février de l'année suivante. Encore le Ministre de l'Instruction publique exigea-t-il que le prix de location de l'immeuble du Collège, fixé primitivement à 5.000 francs, fût porté à 8.000 francs, en raison de cette nouvelle construction. (2) Il fallut se soumettre à cette décision et passer en conséquence un bail additionnel (3) homologué par le Conseil municipal dans sa séance du 6 mai 1887. (4)

Dès le début de l'année scolaire 1890-1891, l'Autorité diocésaine voulut accorder à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires une nouvelle marque éclatante de sa haute sympathie. Déjà, en 1867, elle l'avait honorée en nommant chanoine de Cambrai son vénérable directeur M. l'abbé Dayez, que l'on pouvait à juste titre considérer comme un vétéran de l'enseignement catholique et comme le second fondateur de notre Collège. En rappelant les longues luttes qui marquèrent, de 1856 à 1868, l'histoire de l'Institution, nous avons dit avec quel tact et quelle énergie M. l'abbé Dayez sut aplanir tous les obstacles et surmonter les difficultés sans cesse renaissantes. Sans aucun doute, c'était à lui que Roubaix devait, pour une grande part, la conservation de son Collège ; aussi l'Autorité diocésaine voulut-elle lui décerner ce juste et éclatant hommage de sa satisfaction.

Vingt ans plus tard, lorsque l'Institution Notre-Dame-des-Victoires fut parvenue à cette remarquable prospérité

(1) *Bulletin communal de* 1886, p. 306.
(2) *Bulletin communal de* 1887, p. 219.
(3) *Pièces justificatives et Notes*, n° X.
(4) *Bulletin communal de* 1887, p. 225.

Digitized by Google

Lith Ed Boldoduc - Lille

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

dont nous sommes les heureux témoins, une semblable distinction fut conférée à son supérieur, M. l'abbé Chabé, qui depuis quinze années s'était consacré sans réserves à l'éducation chrétienne et à l'instruction de la jeunesse roubaisienne. L'association des anciens élèves du Collège voulut, dans une fête intime, offrir à son président d'honneur les insignes de sa dignité, en témoignage de reconnaissance et de respectueuse sympathie. « Si toute la ville de Roubaix applaudit à votre nomination, disait M. Louis Toulemonde en présentant les félicitations de tous au nouveau chanoine, soyez assuré que nous n'avons pas été les derniers à nous en réjouir. Nos camarades plus jeunes rendront hommage à la douce bonté de leur Supérieur, à sa paternelle sollicitude, au rayonnement de ses vertus. Les anciens, les pères de famille, ont pu apprécier les résultats excellents de son incomparable direction qui a placé le Collège au premier rang des institutions de ce genre. »

Aux termes de la convention de 1885, « deux années avant l'expiration du bail, chacune des deux parties contractantes devait se prononcer sur la question de renouvellement. » Conformément à cette clause, M. l'abbé Chabé, par lettre du 14 novembre 1889, avait demandé à M. le Maire de Roubaix le renouvellement pur et simple, en ce qui le concernait, du bail et de la convention pour une nouvelle période de six années, de septembre 1891 à septembre 1897. Cette lettre fit l'objet d'un rapport des Commissions de l'Instruction publique et des finances, présenté au Conseil dans sa séance du 23 mai 1890. Nous y lisons ce qui suit :

« La plupart des membres du Conseil actuel ont

Digitized by Google

encore présent à la mémoire le substantiel et remarquable rapport de 1885, qui traitait la question d'une façon complète et faisait ressortir les résultats acquis, les innovations projetées et enfin les avantages financiers indéniables qui donnaient aux habitants de Roubaix un établissement d'enseignement secondaire de premier ordre.

Pour décider en connaissance de cause, nous allons résumer en quelques lignes la marche de l'établissement pendant les quatre années qui viennent de s'écouler :

1° Les succès obtenus ne le cèdent en rien à ceux des périodes précédentes ; ils justifient pleinement votre confiance dans la direction et la valeur des études. En effet, il y a eu pendant ces quatre dernières années, 102 diplômes de bacheliers obtenus par les élèves de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires.

2° La création de l'enseignement spécial était-elle chose utile ? Nous n'hésitons pas à répondre par l'affirmative, puisque sur 500 élèves inscrits pour l'année scolaire 1889-1890, 145 suivent les cours de l'enseignement spécial qui prépare plus directement aux professions industrielles et commerciales. Cette création répondait donc bien évidemment aux aspirations de nos concitoyens et bien qu'elle ait été une charge nouvelle pour l'établissement, ce lourd fardeau a été accepté par la direction dont l'esprit d'abnégation et de dévouement est au-dessus de tout éloge.

3° Les avantages financiers sont-ils réels ? Sur ce point, nous serons certainement unanimes, car pas une ville de France ne possède comme nous un Collège lui servant un revenu et lui donnant, à un prix inférieur

Digitized by Google

à celui des lycées eux-mêmes, l'enseignement classique et l'enseignement spécial.

Après cet examen rétrospectif, il vous sera facile de conclure. M. l'abbé Chabé, supérieur de l'Institution, demande le renouvellement pur et simple du contrat. Or ce contrat est celui que nous avons élaboré nous-mêmes avec tant de soin en 1885; il a reçu de plus l'approbation de M. le Ministre, après avis du Conseil supérieur de l'instruction publique et du Conseil académique de Douai. De plus, nous n'hésitons pas à reconnaître que les services rendus ont été à la hauteur de nos espérances, et qu'ils sont généralement appréciés par ceux de nos concitoyens dont les fils suivent ou ont suivi les cours de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires.

En conséquence, nous vous proposons d'accueillir favorablement la demande de M. l'abbé Chabé et d'autoriser M. le Maire à renouveler avec M. le Directeur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, pour une nouvelle période de six années, le bail et la convention de 1885. »

Les conclusions de ce rapport furent adoptées, après une longue discussion, par 18 voix contre 13; mais les projets de bail et de convention, soumis aux approbations requises, viennent d'être écartés par le Ministre de l'Instruction publique qui en autorise seulement la prorogation pour une durée de deux années. A l'expiration de ce terme, se représentera donc, une fois encore, cette « *Question du Collège.* » Notre Institution sortira-t-elle victorieuse de cette nouvelle lutte, comme des précédentes? C'est le secret de Dieu. Mais quoiqu'il advienne, nous avons la ferme conviction que Notre-Dame-des-

Digitized by Google

Victoires, patronne et protectrice de cette maison, ne laissera point succomber la cause de l'enseignement chrétien, à laquelle d'ailleurs toutes les sympathies et tous les dévouements sont acquis depuis de longues années dans notre ville.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET

NOTES.

N° I.

Requête pour l'établissement d'un Collège.

A Nosseigneurs les présidens et trésoriers de France, généraux des finances, juges des domaines et grands voïers de la généralité de Lille.

Supplient très humblement les plus notables habitans du bourg et paroisse de Roubaix, disant, qu'en l'an 1739, en vertu d'autorisation de M. l'Intendant, Messieurs les Bailly, Lieutenant et Eschevins dudit bourg et marquisat, ont fait construire une maison et école publique, tant pour servir de demeure au coûtre ou chantre de la paroisse, que pour y loger deux ecclésiastiques qui devoient, suivant leur projet ou délibération, estre établys audit Roubaix, pour y enseigner la jeunesse : pour l'exécution et entretretien duquel projet il a esté en mesme tems résolu que sur le produit des deniers des octroys qui se lèvent audit Roubaix, au profit de ladite communauté, dont ils sont comptables pardevant cette cour, il seroit pris annuellement la somme de cincq cens florins qui seroient emploiés pour la pension des deux ecclésiastiques cy-dessus. D'un autre costé le public recevroit de ce nouvel établissement une grande commodité d'autant qu'il lui procureroit tous les jours deux messes à heures réglées. Nonobstant tous les avantages cy dessus, que la jeunesse et le public recevroient de ce nouvel établissement, ce projet est toujours resté jusques à présent sans exécution de la part des

Digitized by Google

dits sieurs Bailly, Lieutenant et Eschevins, vers lesquels les supplians se sont pourvus par requeste du 27 novembre 1742, sur laquelle ils ont répondu qu'ils pourvoiroient au contenu en icelle incessamment, mais comme les choses sont toujours restées depuis lors dans le même état qu'elles étoient auparavant et que l'utilité publique demande qu'il y soit pourvu incessamment, les suppliants ont recours à votre autorité, Nosseigneurs; ce considéré et attendu que vous êtes les dispensateurs des deniers des octroys dudit bourg et que c'est par devant la cour que leur emploi doit être justifié et discuté, il vous plaise, en consentant à l'établissement des deux ecclésiastiques cy dessus, ordonner auxdits sieurs Bailly, Lieutenant et Eschevins de fournir des deniers de leurs octroys ladite somme de 500 florins pour l'entretien de l'établissement cy dessus, qui sera allouée en dépenses dans les comptes desdits octroys, en justifiant dudit établissement et autres pièces justificatives, sauf à eux à se joindre aux supplians pour obtenir, sur requête adressante à Son Excellence Monseigneur notre évêque, la nomination desdits deux ecclésiastiques. Ce faisant, etc.

Vu la présente requête, les conclusions du procureur du Roy, nous autorisons les supplians à se pourvoir à l'évêché pour avoir deux ecclésiastiques de probité et capables d'instruire la jeunesse et leur apprendre la langue latine : à chacun desquels sera donné, outre le logement destiné à cet effet, la somme de 250 florins de pension annuelle qui sera passée et allouée dans les comptes dudit Roubaix. Ordonnons que la requête originale et l'avis des Eschevins de Roubaix seront déposés au greffe de cette cour. Fait audit Bureau des finances, le 10 mars 1744. Signé : Petit d'Ostricourt.

Archives de Roubaix, G G 224, n° 1.

N° II.

État des noms des habitants de Roubaix qui ont signé la requête présentée aux gens de loi pour l'établissement d'un Collège.

François Lecomte. — J.-B. Meurisse. — Ph. De le Becque. — Ch.-L. Mouret. — N.-F. Lhembre. — C.-Ant. Wacrenier. — Jacques Montagne. — Etienne Selosse. — J.-F. Leplat. — Pierre Cojère. —

Digitized by Google

Ph Wacrenier. — P.-F. Depert. — Ph.-Josse Castelle. — L.-J. Bayart. — J.-B. Florin. — François Leclercq. — J.-B. Leplat. — J.-B. Leclercq. — J.-B. Petit. — Joseph Hage. — Jean Delebecque. — Pierre-Fr. Buereau. — Jean-Ch. Lefebvre. — Dominique Locufier. — Carpentier. — P.-Dom. Duforest. — J.-Fr. Destombes. — Pierre Wacrenier. — Ferdinand-Joseph Lecomte. — J.-F. Dupire. — Albert Malfait. — L.-J. Delebecque. Ferdinand Duthoit. — P.-F. Roussel. — J.-B. Desrumeaux. — Roussel. — J.-Ph. Farvacque. — J.-B. Florquin. — M.-F. Duprez. — L.-J. Farvacque. — Ant. Desaint. — Ch. Devernay. — Pierre Delebecque. — Pierre-Ph. Dupisre. — Me Delos. — J.-B. Lecomte. — Félix Bourgeois. — Jos. Bulteau. — Louis Dervaux. — Claude Verdure. — J.-F. Malfait. — Vandecrux. — Joseph Delespaul. — Jacques Rousez. — J.-N. Pétillon. — Fr. Duvergé. — J.-J. Caucheteux. — J.-J. Desbarbieux. — J.-B. Le Himbe. — P.-A. Delebecque. — C. Guedin. — P.-J. Dujardin. — Fr. Roussel. — Jacques-François Faucart. — L. Defrenne. — P.-N. Cornille. — L.-J. Duflot.

Archives de Roubaix, G G 224, n° 5.

N° III.

Nomination d'un maître de latin.

Nous, Lieutenant Bailly et Eschevins du bourg et marquisat de Roubaix, sur les représentations qui nous ont été faites par la plus saine partie des habitans, qu'il est très intéressant pour la communauté d'avoir quelqu'un dans le bourg pour y enseigner les premiers principes de la langue latine à la jeunesse et la mettre en état de pouvoir entrer dans les collèges pour y continuer leurs études et ayant égard auxdites représentations, nous avons pour et au nom de la communauté fait la convention qui suit avec le sieur Jean-Joseph Prouvost, grammairien et maître de musique, demeurant à Lille, savoir qu'à commencer du 15 avril, présent mois, ledit sieur Prouvost sera tenu d'enseigner à la jeunesse de Roubaix les premiers principes de la langue latine et de les mettre au moins en état d'entrer en cinquième dans les collèges, et, pour cela, de tenir classe de deux heures deux fois par jour, savoir depuis neuf heures du matin jusqu'à onze et depuis deux heures après-midi jusqu'à quatre, et ce, cinq jours

Digitized by Google

par semaine, dans le cas où il n'y aura point de fête; sans par lui pouvoir exiger des pères, mères ou parents qui y enverront leurs enfants plus de trois livres de France par mois pour chaque écolier. Pour quoi nous nous obligeons de lui faire payer par la communauté la somme de soixante-quinze livres de France par an, payable par quart, de trois mois en trois mois, dont le premier échoira au 15 juillet prochain et ainsi continuer tant que durera la présente convention qui sera révocable à la volonté des parties, en le faisant signifier par celle qui ne voudra plus la tenir à l'autre, six mois avant. Ce que moi, Prouvost, ai accepté et accepte et promets exécuter. Fait et arrêté en notre assemblée extraordinaire tenue ce jour, 3 avril 1769 : et a ledit Prouvost signé avec nous et notre greffier.

Jean Delaoutre.— Jean-Baptiste Desrumeaux.— Louis-Joseph De Le Becque. — Constantin Florin. — Jacques-François Chombart.— Denis-Joseph Lezaire.— Antoine-François Bonte. — Jean-Joseph Prouvost. — Blondel, greffier.

Archives de Roubaix, GG 223, nº 3.

Nº IV.

État des recettes et dépenses du Collège Notre-Dame-des-Victoires de Roubaix.

1853-1854.

Recettes.

5	pensionnaires à 500 francs. . . .	2.500 fr.	00
3	demi-pensionnaires à 300 francs . .	900	00
39	élèves payant 15 francs par mois. .	6.142	50
33	élèves payant 10 francs par mois. .	3.465	00
1	élève payant 12 francs par mois. .	126	00
3	élèves payant 7 francs par mois. .	220	50
6	élèves payant 6 francs par mois. .	378	00
15	élèves payant 5 francs par mois. .	757	50
3	élèves gratuits.		
108	Total. .	14.489	50

Digitized by Google

Dépenses.

Dépenses fixes :	Loyer et contributions . .	4.310 00	
	Honoraires du directeur et de dix professeurs. . . .	5 500 00	
	Gages des domestiques . .	530 00	
		10.340 00	10.340 00
Dépenses variables :	Pain.	1.105 50	
	Viande	2.186 40	
	Cuisine	1.100 00	
	Beurre	900 00	
	Epiceries	636 75	
	Bière et vin. . . .	950 00	
	Luminaire et chauffage	915 00	
	Frais du culte. . .	100 00	
	Blanchissage . . .	120 00	
	Réparations. . . .	500 00	
	Objets divers . . .	500 00	
		9.013 65	9.013 65
	Total. . . .		19.353 65

N° V.

Traité du 6 juin 1856.

Entre les soussignés Tiers-Bonte, conseiller municipal faisant fonctions de Maire de Roubaix, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal de ladite ville, d'une part; et Alcide-Hubert Bruniaux, directeur de l'Institution libre de Notre-Dame-des-Victoires, tenue, sous l'autorité de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, par les prêtres de la congrégation de Saint-Charles, d'autre part, a été convenu ce qui suit :

La ville s'engage à payer annuellement à l'Institution libre de Notre-Dame-des-Victoires une indemnité de 5.200 francs, représentative du loyer et des contributions de cet établissement et en outre une subvention égale au dixième des frais annuels de ladite

Digitized by Google

Institution, évalués à 30.000 francs, soit 3.000 francs par année, sous les conditions suivantes :

1° Cet établissement fera toutes les classes d'humanités depuis la sortie de l'asile jusqu'à la troisième littéraire inclusivement, pourvu qu'il s'y présente au moins douze élèves.

2° On ne confiera qu'une classe à chaque professeur, toujours à la même condition.

3° On organisera de bonnes études françaises d'après un plan largement tracé et sagement gradué; ces études auront aussi un nombre convenable de professeurs; on y adjoindra les cours de physique, de chimie et de mathématiques.

4° On n'élèvera pas le prix de l'externat au-delà de dix francs pour les élèves payants.

5° La ville aura le droit de placer dans cet établissement trente élèves boursiers, dont dix avec bourse entière et vingt avec demi-bourse, pour lesquelles vingt demi-bourses les parents ne paieront que demi-prix, soit au maximum cinq francs par mois.

6° Le directeur de l'établissement conserve toute sa liberté vis-à-vis des boursiers; il peut toujours congédier ceux qu'il jugera nuisibles à sa maison; il devra en donner avis à l'Administration municipale.

7° Les conditions qui précèdent seront exécutoires aussitôt après qu'elles auront reçu l'approbation de l'autorité supérieure et elles prendront fin le 30 septembre 1866.

8 Dans le cas où il se présenterait un nombre d'élèves suffisant pour ouvrir dans l'établissement des cours supérieurs à la troisième littéraire, l'Administration municipale aurait à s'entendre avec M. le principal de ladite Institution afin de déterminer d'un commun accord le supplément de subvention auquel donnerait droit cette augmentation de dépenses.

9° Le présent traité sera soumis à l'approbation de M. le Préfet du département d'une part et de l'autre à celle de Mgr. l'Archevêque de Cambrai.

Fait et signé en double à Roubaix, le 6 juin 1856.

Signé : Bruniaux. — Tiers-Bonte.

Digitized by Google

N° VI.

Budget des dépenses du Collège en 1856.

Le directeur	2.000 fr.
Six régents à 1.500 francs	9.000
Un aumônier	1.500
Un économe	1.500
Deux maîtres d'études	2.400
Deux maîtres pour le français	2.400
Un professeur de mathématiques et physique.	1.800
Trois garçons de salle	2.400
Location du mobilier	1.500
Maître d'écriture	500
Maître de dessin.	500
Maître d'anglais	1.000
Frais du culte.	500
Chauffage et éclairage	1.000
Entretien des cours, jardin, gymnase. . .	500
Entretien de l'intérieur des bâtiments . .	500
Dépenses diverses et imprévues.	1.000
	30.000

N° VII.

Traité du 8 septembre 1866.

Entre les soussignés, Ernoult-Bayart, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, Maire de la ville de Roubaix, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal de la dite ville, en date du 11 mai 1866, d'une part; et M. l'abbé Mouton, directeur de l'Institution libre de Notre-Dame-des-Victoires, tenue, sous l'autorité de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, par les prêtres de la congrégation de Saint-Charles, d'autre part, a été convenu ce qui suit :

Vu la nécessité des mesures à prendre pour satisfaire aux exigences toujours croissantes de la ville de Roubaix, en ce qui touche à l'instruction publique ; considérant que le Collège actuel

Digitized by Google

dont ladite ville vient de faire l'acquisition doit être réorganisé tant pour l'ensemble des études que pour l'admission d'externes libres à prix réduits de façon à ce qu'il réponde à tous les besoins et qu'il soit plus accessible à tous; le local dudit Collège tel qu'il s'étend et se compose avec toutes ses dépendances présentes et futures, agrandissements et modifications, est mis gratuitement à la disposition du second soussigné ou de ses successeurs en qualité de directeurs de l'Institution libre de Notre-Dame-des-Victoires, pour un espace de neuf années consécutives qui commenceront à courir au 1er octobre 1866, et ce, aux conditions suivantes :

1° Ledit Collège devra conserver le titre et la condition d'établissement secondaire libre.

2° Les classes latines y seront complétées, au fur et à mesure que cela sera nécessaire, jusqu'à la philosophie inclusivement. Toutefois il faudra qu'il se présente au moins sept élèves dans un cours pour qu'on soit tenu de l'établir et pour qu'on ne puisse le réunir à un autre sous un même professeur.

3° Les cours français y seront également complétés, en y introduisant le plus de sciences possible et en se conformant au programme de l'enseignement secondaire spécial établi par la loi du 26 juin 1865.

4° Les professeurs de hautes sciences devront être diplômés et pourront être pris au besoin parmi ceux des cours publics.

5° Les autres professeurs des cours supérieurs de français ainsi que ceux des cours latins, à partir de la quatrième jusqu'à la philosophie inclusivement, devront aussi avoir leur diplôme.

6° Le prix de l'externat, à partir de la réorganisation, sera réduit à sept francs par mois pour les classes de français. Le prix de dix francs pour les classes latines sera maintenu. Toutefois il sera facultatif aux parents d'envoyer leurs enfants au Collège comme externes libres, à raison de cinq francs par mois, dans les cours français comme dans les cours latins.

7° Indépendamment de la jouissance gratuite du local dont il est parlé plus haut, l'établissement recevra de la ville, pendant le même terme de neuf ans, une subvention annuelle égale au dixième de ses dépenses dûment justifiées.

Fait à Roubaix, le 8 septembre 1866.

Signé : Ernoult-Bayart. — H. Mouton.

Digitized by Google

N° VIII.

Projet de bail de 1885. (1)

M. Julien Lagache, Maire de Roubaix, agissant en exécution d'une délibération du Conseil municipal de ladite ville, en date du 16 janvier 1885, (2) prise conformément aux articles 61 (paragraphe 1er) et 68 de la loi du 5 avril dernier, (3)

Donne à bail à M. Henri Chabé, supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, agissant au nom et comme mandataire de la Société civile anonyme d'enseignement catholique du diocèse de Cambrai, dont le siège est à Cambrai, rue Saint-Georges, 28, l'établissement actuellement occupé par elle, sis à Roubaix, rue du Collège, n° 76, et ce pour une période de dix-huit années consécutives, (4) depuis le 1er septembre dernier jusqu'au 31 août 1902, (5) au loyer annuel de 5.000 francs, payables par semestres.

M. Chabé ès-qualité d'une part, s'engage à y maintenir, pendant toute la durée du bail, un Collège de plein exercice (6) pour l'enseignement classique préparant aux baccalauréats ès-lettres et ès-sciences, et à y compléter ou établir les cours de l'enseignement secondaire spécial. nécessaires pour la préparation des élèves aux diplômes de l'enseignement secondaire spécial. M. Chabé s'engage, en outre, à ne prendre que des professeurs munis de leur diplôme de bachelier, à partir de la cinquième inclusivement;

En cas d'inexécution de l'une ou de l'autre de ces conditions, la résiliation du présent bail pourra être demandée par la Ville, conformément à l'article 1184 du Code civil;

A partir du jour où la résiliation serait prononcée, un délai

(1) Nous indiquons en notes les modifications qui durent être apportées à ce projet d'après les ordres de l'autorité universitaire.

(2) *8 juin 1885* et dans la seconde correction : *12 août 1885*.

(3) *5 avril 1884*.

(4) *De six années consécutives.*

(5) *Depuis le 1er septembre 1885 jusqu'au 31 août 1891.*

(6) *Les cours correspondants à ceux d'un collège dit de plein exercice.*

Digitized by Google

de dix-huit mois serait accordé sans qu'il puisse être de part et d'autre réclamé de dommages et intérêts ;

De son côté, la Ville s'engage à mettre à la disposition de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires le matériel nécessaire à l'enseignement des sciences mathématiques, physiques, chimiques et naturelles. Ce matériel, tout en restant la propriété de la Ville, ne pourra, pendant toute la durée du bail, être enlevé à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, et sera réservé à son usage exclusif ; (1)

Une convention déterminera les prix de l'externat et les conditions dans lesquelles fonctionneront les cours de l'enseignement secondaire spécial ; mais il est entendu que l'existence du présent bail ne pourra, en aucun cas, être subordonnée à l'exécution ou au maintien de ladite convention ;

La Ville, d'autre part, s'engage à maintenir les bâtiments en parfait état et prend à sa charge les réparations tant extérieures qu'intérieures, ordinairement à la charge des locataires, ainsi que les contributions foncières et des portes et fenêtres, l'assurance des bâtiments et les frais d'enregistrement et d'actes du présent bail ;

Deux années avant l'expiration du présent bail, chacune des deux parties contractantes devra se prononcer sur la question de renouvellement.

N° IX.

Projet de convention de 1885. (2)

Entre les soussignés, M. Julien Lagache, Maire de Roubaix, agissant en exécution d'une délibération du Conseil municipal de ladite ville en date du 16 janvier 1885, (3)

Et M. Henri Chabé, supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-

(1) Tout ce paragraphe est supprimé.

(2) Comme pour le bail nous indiquons en notes les modifications apportées à cette convention par l'autorité académique.

(3) *8 juin 1885* ; et dans la seconde correction : *12 août 1885*.

Digitized by Google

Victoires, agissant au nom et comme mandataire de la Société civile anonyme d'enseignement catholique du diocèse de Cambrai, dont le siège est à Cambrai, rue Saint-Georges, 28 ;

A été arrêté et convenu ce qui suit :

Vu la nécessité de créer à Roubaix un enseignement spécial approprié aux besoins de notre industrie et de notre commerce, comprenant l'étude du français, de l'anglais et de l'allemand, de la comptabilité et de la tenue des livres, des mathématiques appliquées à l'industrie, du dessin industriel, de la physique et de la chimie expérimentale, de la géographie commerciale et de quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ;

Considérant que le programme, dit de l'enseignement secondaire spécial, paraît être actuellement celui qui résume le mieux cet ensemble de connaissances ;

M. le Supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires s'engage à organiser dans le cours de la présente année scolaire, d'accord avec le Conseil de perfectionnement, dont il sera parlé ci-après, l'enseignement spécial visé dans les deux paragraphes précédents.

M. le Maire de Roubaix, reconnaissant d'ailleurs que cet enseignement exigera le concours de plusieurs professeurs spéciaux, recrutés en dehors de la Société, et l'augmentation du mobilier, ce qui occasionnera des dépenses auxquelles les ressources de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires ne peuvent suffire, accorde à M. le Supérieur ès-qualité une subvention annuelle, équivalant au dixième des dépenses établies par le budget de ladite Institution.

Cette subvention est fixée pour l'année scolaire 1884-1885, au vu des justifications produites, à la somme de 7.000 francs. (1) En retour, M. le Supérieur s'engage à maintenir le prix de dix francs pour les externes surveillés et de cinq francs pour les externes libres, jusqu'à la troisième inclusivement pour l'enseignement classique et jusqu'à la troisième année du cours moyen de l'enseignement secondaire spécial, et de quinze francs pour les externes surveillés et de dix francs pour les externes libres des classes supérieures.

Il y aura, à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, vingt bourses

(1) Cette phrase est supprimée.

Digitized by Google

et vingt demi-bourses pour l'enseignement classique ou secondaire spécial, au choix des familles. La Ville les paiera aux prix ci-dessus indiqués. (1)

Un concours aura lieu chaque année à l'Institution, pendant la première quinzaine de septembre, soit trois semaines avant la rentrée. Un règlement sera établi par le Conseil de perfectionnement qui déterminera le programme du concours et la composition du jury d'examen. La liste des candidats admissibles sera soumise, avec les pièces à l'appui, à l'approbation du Maire, après avis du Conseil municipal.

M. le Supérieur s'engage, en outre, à proposer à l'agrément du Conseil de perfectionnement un sous-directeur, préposé principalement à la direction de l'enseignement secondaire spécial. Ce sous-directeur sera licencié ès-sciences.

Enfin, il est créé un Conseil de perfectionnement composé de dix membres : le Maire de la ville de Roubaix ; le Président du Tribunal de Commerce ; le Président de la Chambre de Commerce ; le Supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires et six membres élus par les pères ou tuteurs des élèves qui suivent les cours de l'enseignement spécial et par un nombre égal de membres de l'Association des anciens élèves de l'établissement, majeurs de 25 ans, domiciliés à Roubaix et pris dans l'Association par ordre d'ancienneté.

Ces six membres seront choisis à la majorité des suffrages exprimés, parmi les industriels et commerçants de la ville ou parmi les personnes ayant appartenu à un titre quelconque (professeurs ou anciens élèves) à une des Écoles Polytechnique, Centrale, des Arts et Métiers, des Arts industriels, École supérieure du Commerce, École d'architecture, aux facultés des sciences et de médecine, et habitant Roubaix.

(1) Ce paragraphe est remplacé par le suivant : *En vue de favoriser le développement intellectuel d'enfants qui se feraient remarquer par leurs aptitudes et dont les familles ne jouiraient pas des ressources nécessaires, la ville de Roubaix se réserve le droit d'entretenir, à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, vingt bourses et vingt demi-bourses pour l'enseignement classique ou secondaire spécial, au choix des familles. La ville paiera ces bourses et ces demi-bourses selon le tarif ci-dessus spécifié. La somme à payer sera calculée d'après le nombre réel des boursiers ou demi-boursiers de chaque catégorie qui, après admission régulière, suivront les cours de l'Institution.*

Digitized by Google

Les membres sont élus pour six ans et sont rééligibles. Ces élections se feront à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, pendant les vacances de Pâques (1) et sur la convocation du Supérieur de l'établissement. En cas de décès ou de démission d'un membre élu, son remplaçant sera nommé par le Conseil de perfectionnement à la majorité absolue des membres et à la première réunion du Conseil. Le Maire de Roubaix sera de droit président du Conseil. Le Conseil élira dans son sein un vice-président et un secrétaire.

Le Conseil aura pour attributions :

1° D'agréer, sur la présentation du Supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, le Sous-Directeur et les Professeurs d'anglais et d'allemand, de comptabilité et de tenue des livres, de mathématiques appliquées à l'industrie, de dessin industriel, de physique et de chimie expérimentale, et de tout autre enseignement technique adopté par le Conseil de perfectionnement, à l'exclusion des professeurs chargés de l'enseignement religieux, philosophique, historique et littéraire. Dans le cas où le Sous-Directeur ne donnerait pas satisfaction, le Supérieur devra accorder son remplacement, si ce remplacement est demandé par le Conseil de perfectionnement à la majorité absolue des membres du Conseil, le Supérieur entendu ;

2° De régler, de concert avec M. le Supérieur, l'emploi de la subvention ;

3° De fixer le nombre d'élèves suffisant pour la création d'une nouvelle classe ;

4° D'augmenter le prix de l'externat si le budget de l'Institution devenait insuffisant, mais seulement à la demande du Supérieur de l'établissement ;

5° De réviser, de concert avec M. le Supérieur et le Sous-Directeur spécial, tout ou partie du programme, si l'expérience démontrait que cet enseignement ne répond pas aux exigences du commerce et de l'industrie de Roubaix, sans jamais pouvoir s'immiscer sous aucun prétexte dans l'administration intérieure de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires.

(1) *Dans le mois qui suivra la signature de la présente convention.*

Digitized by Google

Le Conseil se réunira au moins deux fois l'an, en septembre et pendant les vacances de Pâques. M. le Sous-Directeur lui fera un rapport sur la manière dont fonctionne l'enseignement spécial.

Deux années avant l'expiration de la présente convention, chacune des deux parties contractantes devra se prononcer sur la question de renouvellement.

N° X.

Bail additionnel du 19 avril 1887.

Par devant Me Édouard-François Duthoit et l'un de ses collègues, notaires à Roubaix (Nord), soussignés,

Ont comparu :

M. Julien Lagache, fabricant, demeurant à Roubaix, agissant en sa qualité de Maire de la ville de Roubaix, en exécution d'une délibération du Conseil municipal, en date du 21 mai 1886, dont une copie restera ci-jointe, après avis du Conseil académique et du Conseil supérieur de l'Instruction publique et après décision de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 11 janvier 1887, la susdite délibération du Conseil municipal approuvée par M. le Préfet du Nord — de première part.

M. Henri Chabé, Supérieur de l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires, demeurant à Roubaix, agissant au nom et comme mandataire, aux termes d'une procuration ci-annexée, de M. Henri Bonnel, marchand-brasseur, président ; M. Charles Petit, banquier, secrétaire ; M. Jules Asselin, propriétaire ; M. Ernest Delloye, propriétaire ; M. Louis Pagniez, propriétaire, tous demeurant à Cambrai, lesquels ont eux-mêmes agi dans ladite procuration comme administrateurs de la Société civile anonyme d'enseignement catholique du diocèse de Cambrai, dont le siège est à Cambrai, rue Saint-Georges, n° 27, en vertu des pouvoirs qu'ils ont déclaré tenir des statuts sociaux, — de seconde part.

Exposé.

Par contrat devant Me Duthoit, notaire à Roubaix, soussigné, à la date du 1er septembre 1885, la Société civile anonyme

Digitized by Google

d'enseignement catholique du diocèse de Cambrai, a pris à bail de la ville de Roubaix, l'etablissement actuellement occupé par la Société preneuse et situé rue du Collège, n° 76, à Roubaix.

Ce bail a été consenti pour une durée de six ans à compter du 1er septembre 1885, moyennant un loyer annuel de 5.000 fr. payable par semestre, et sous diverses clauses et conditions énoncées dans ledit contrat de bail, notamment à charge pour la Ville de maintenir les bâtiments en parfait état et de faire les réparations tant intérieures qu'extérieures qui incombent ordinairement aux locataires, de payer la contribution foncière et celle des portes et fenêtres, l'assurance des bâtiments et les frais d'enregistrement et d'actes relatifs au bail.

BAIL ADDITIONNEL.

Sur le terrain déjà compris dans la location, la ville de Roubaix s'engage à faire élever à ses frais une construction à usage de classes, composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Le rez-de-chaussée formera une vaste salle pour récréations et exercices. Le premier étage comprendra cinq classes, et le second six classes. Le bâtiment aura une longueur de 27 m. 65 c. sur une profondeur de 16 mètres et couvrira une superficie de 442 mètres 40 d. carrés.

La Société civile anonyme d'enseignement catholique représentée par M. Chabé, son mandataire, s'oblige à prendre possession des nouveaux locaux aussitôt que la construction sera entièrement terminée. A partir de cette prise de possession, le loyer annuel sera porté de 5.000 à 8.000 francs.

Le présent bail additionnel est fait sous les mêmes clauses et conditions que le bail principal du 1er septembre 1885.

CONDITION SUSPENSIVE.

Les présentes ne seront définitives qu'après l'approbation du Conseil municipal et l'approbation préfectorale.

Dont acte, fait et passé à Roubaix, en l'Hôtel-de-Ville, l'an 1887, le 19 avril.

Lecture faite, les parties es-qualités ont signé avec les notaires.

(*Suivent les signatures.*)

Digitized by Google

N° XI.

Projet de bail du 21 avril 1890.

Entre les soussignés : M. Julien Lagache, fabricant de tissus, demeurant à Roubaix, agissant en sa qualité de Maire de la ville de Roubaix, d'une part; et M. Henri Bonnel, Charles Petit et Louis Pagniez, tous demeurant à Cambrai, agissant comme administrateurs de la Société civile anonyme d'enseignement catholique du diocèse de Cambrai, dont le siège est à Cambrai, en vertu des pouvoirs qu'ils déclarent tenir des statuts sociaux, d'autre part; lesquels, avant d'arriver à la convention des présentes, ont exposé ce qui suit :

EXPOSÉ :

I. — Par contrat passé devant Me Duthoit, notaire à Roubaix, le 1er septembre 1885, la Société civile anonyme d'enseignement catholique du diocèse de Cambrai a pris à bail de la ville de Roubaix un établissement situé à Roubaix, rue du Collège, 76. Ce bail a été consenti pour une durée de six ans à compter du 1er septembre 1885, moyennant un loyer annuel de 5.000 fr. payable par semestre et sous diverses clauses et conditions énoncées dans ledit contrat de bail, notamment à charge par la ville de maintenir les bâtiments en parfait état et de faire les réparations tant extérieures qu'intérieures qui incombent ordinairement aux locataires, de payer la contribution foncière et celle des portes et fenêtres, l'assurance des bâtiments et les frais d'enregistrement et d'actes relatifs au bail.

II. — Aux termes d'acte reçu par ledit Me Duthoit, notaire à Roubaix, le 19 avril 1887, la Ville de Roubaix s'est engagée à faire élever, à ses frais, sur le terrain déjà compris dans la location précitée, une construction à usage de classes, composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Ladite Société civile anonyme s'est obligée à prendre possession des nouveaux locaux aussitôt leur construction entièrement terminée. A partir du jour de cette prise de possession le loyer annuel devait être porté de 5.000 à 8.000 francs. Ce bail additionnel a été fait sous les mêmes clauses et conditions que le bail principal du 1er septembre 1885.

Digitized by Google

III. — La construction, objet du bail du 19 avril 1887, a été érigée depuis et diverses augmentations et améliorations y ont été faites. Ladite Société civile a pris possession des locaux, objet de cette construction.

IV. — En outre, la Ville de Roubaix a encore fait construire, toujours sur le même terrain dépendant dudit établissement, un portique-abri et nn petit bâtiment ajouté à la loge du concierge, lesquels ne sont pas encore entièrement terminés.

V. — La réception définitive n'a pas encore été faite par la Ville de Roubaix des travaux de construction des bâtiments, objet du bail du 19 avril 1887, et des portique-abri et bâtiment additionnel à la loge du concierge.

CE EXPOSÉ :

M. Lagache, soussigné, de première part, agissant au nom et en sadite qualité de Maire de la ville de Roubaix, accorde en bail à loyer à la Société civile anonyme d'enseignement catholique du diocèse de Cambrai, ce accepté par les soussignés de deuxième part, l'établissement sus désigné, sis à Roubaix, rue du Collège, nº 76, tel qu'il existe actuellement avec toutes les augmentations et améliorations qui y ont été apportées.

DURÉE.

Ce bail est fait pour une période de six ans depuis le 1er septembre 1891 jusqu'au 31 août 1897.

LOYER.

Moyennant un loyer annuel fixé provisoirement à 8.000 fr. et payables par semestres. Ce loyer devra être fixé comme suit : Après la réception des travaux dont il a été parlé ci-dessus, le montant de la dépense faite sera arrêté définitivement ; au loyer originairement fixé à 5.000 francs, s'ajoutera à titre d'augmentation de loyer une somme égale à cinq pour cent du montant de toute la dépense constatée par lesdits travaux.

CONDITIONS.

Le présent bail est fait sous les mêmes clauses et conditions que le bail sus-énoncé du 1er septembre 1885.

En conséquence, la Société preneuse s'engage à maintenir, dans l'établissement sus-désigné, pendant toute la durée du bail, les cours correspondant à ceux d'un Collège dit de plein exercice

Digitized by Google

pour l'enseignement classique préparant aux baccalauréats ès-lettres et ès-sciences, ainsi que les cours de l'enseignement secondaire spécial nécessaires pour la préparation des élèves aux diplômes de l'enseignement secondaire spécial ; ladite Société s'engageant, en outre, à ne prendre que des professeurs munis de leur diplôme de bachelier à partir de la cinquième inclusivement.

En cas de l'inexécution de l'une ou l'autre de ces conditions, la résiliation du présent bail pourra être demandée par la Ville conformément à l'article 1184 du Code civil.

A partir du jour où la résiliation serait prononcée, un délai de dix-huit mois serait accordé sans qu'il puisse être de part ni d'autre réclamé de dommages-intérêts.

Une convention déterminera le prix de l'externat et les conditions dans lesquelles doivent fonctionner les cours de l'enseignement secondaire spécial.

La Ville, d'autre part, s'engage à maintenir les bâtiments en parfait état et prend à sa charge les réparations tant extérieures qu'intérieures, ordinairement à la charge des locataires, ainsi que les contributions foncières et des portes et fenêtres, l'assurance des bâtiments et les frais d'enregistrement et d'actes des présentes ou de leur réalisation en acte authentique.

Deux années avant l'expiration du présent bail, chacune des deux parties contractantes devra se prononcer sur la question du renouvellement.

Fait en double à Roubaix et Cambrai, le 21 avril 1890.

Signé : L. Pagniez, Ch. Petit, H. Bonnel,
Julien Lagache.

Digitized by Google

N° XII.

Projet de convention du 21 avril 1890.

Les soussignés : M. Julien Lagache, fabricant de tissus demeurant à Roubaix, agissant en sa qualité de Maire de la ville de Roubaix, d'une part ; et MM. Henri Bonnel, Charles Petit et Louis Pagniez, tous demeurant à Cambrai, agissant comme administrateurs de la Société civile anonyme d'enseignement catholique du diocèse de Cambrai, en vertu des pouvoirs qu'ils déclarent tenir des statuts sociaux, d'autre part ; ont fait entre eux la convention suivante :

Ladite Société civile s'engage à maintenir à Roubaix, dans l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, du 1er septembre 1891 au 31 août 1897, d'accord avec le Conseil de perfectionnement dont il est parlé ci-après, l'enseignement secondaire spécial approprié aux besoins de l'industrie et du commerce et comprenant l'étude du français, de l'anglais, de l'allemand, de la comptabilité et de la tenue des livres, des mathématiques appliquées à l'industrie, du dessin industriel, de la physique et de la chimie expérimentale, de la géographie commerciale et de quelques notions usuelles de droit et d'économie politique.

Cet enseignement exigeant le concours de professeurs spéciaux recrutés en dehors de ladite Société et une augmentation de mobilier, ce qui occasionne des dépenses auxquelles ne peuvent suffire les ressources de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, la Ville de Roubaix accorde à la Société civile précitée une subvention annuelle équivalente au dixième des dépenses établies par le budget de ladite Institution et ce pour faire face à ces dépenses et à l'entretien des vingt bourses et vingt demi-bourses dont il est question ci-après.

En retour la Société civile s'engage à maintenir le prix mensuel de dix francs pour les externes surveillés et de cinq francs pour les externes libres jusqu'à la troisième inclusivement pour l'enseignement classique et jusqu'à la troisième année du cours moyen de l'enseignement secondaire spécial et de quinze francs pour les externes surveillés et dix francs pour les externes libres des classes supérieures.

Digitized by Google

La Ville de Roubaix se réserve le droit, sans augmentation de subvention, d'entretenir, à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, vingt bourses et vingt demi-bourses pour l'enseignement classique ou l'enseignement secondaire spécial au choix des familles.

Un concours entre les aspirants boursiers aura lieu chaque année à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires pendant la première quinzaine de septembre, soit trois semaines avant la rentrée. Un règlement établi par le Conseil de perfectionnement détermine le programme du concours et la composition du jury d'examen. La liste des candidats admissibles sera soumise, avec les pièces à l'appui, à l'approbation du Maire, après avis du Conseil municipal.

La Société civile s'engage à conserver en fonctions avec l'agrément du Conseil de perfectionnement un sous-directeur, licencié ès-sciences, préposé principalement à la direction de l'enseignement secondaire spécial.

Le Conseil de perfectionnement est composé de dix membres. *(Le reste comme au contrat de 1885, n° IX.)*

Deux années avant l'expiration de la présente convention qui prendra fin le 31 août 1897, chacune des deux parties contractantes devra se prononcer sur la question de renouvellement.

Fait double à Roubaix et Cambrai, le 21 avril 1890.

Signé : L. Pagniez, Ch. Petit, H. Bonnel;
Julien Lagache.

Digitized by Google

APPENDICES.

*Sous ce titre il nous a paru utile d'adjoindre à l'*Histoire du Collège, *que nous avons voulu faire exclusivement* documentaire, *un certain nombre de notes qui n'auraient pu y trouver place sans entraver notablement la marche de notre récit.*

*On nous a témoigné le désir de voir figurer en tête de ces notes un rapide aperçu de l'histoire de l'*Instruction publique à Roubaix avant la Révolution ; *nous avons déféré à cette demande dans notre premier* Appendice. *Quant aux suivants, ils ne sont que des compléments nécessaires aux chapitres qui précèdent.*

APPENDICE I.

L'Instruction publique à Roubaix avant 1789.

I. — La Coûtrerie. — Le plus ancien établissement d'instruction dont nos archives nous aient conservé le souvenir est la *Coûtrerie*. Dès le XV^e^ siècle nous en constatons l'existence à l'aide de documents certains et nous pouvons en suivre l'histoire à travers trois siècles, jusqu'à la Révolution, où elle disparaît comme tant d'autres institutions si dignes de regrets.

Le nom de *coûtre*, quoi qu'il en soit de son étymologie, se donnait ordinairement à l'officier ecclésiastique préposé à la garde et au soin de l'église et dont les fonctions correspondaient assez bien à celles de clerc ou de sacristain. A Roubaix cependant les deux offices étaient indépendants et celui de *coûtre*

Digitized by Google

pourrait plus exactement s'assimiler aux fonctions de chantre et d'écolâtre. Le coûtre, en effet, avait pour mission spéciale d'*instruire la jeunesse* et de veiller au chant liturgique. En conséquence il devait résider dans le bourg et y tenir école. Au XV^e^ siècle, les coûtres de Roubaix sont qualifiés *clercs* et *notaires apostoliques* tout en étant laïques; mais, dès 1511, ils sont tous prêtres et ordinairement chapelains.

Le coûtre de Roubaix jouissait d'une sorte de bénéfice ou prébende dotée par les seigneurs et dont la collation appartenait à leurs descendants, en qualité de marquis de Roubaix. Il était logé, aux frais de la communauté, dans une maison dite *coûtrerie*, située *rue de la Cure.*

Au début du XVIII^e^ siècle, cette habitation tombant de vétusté, fut démolie et la commune loua dans le bourg une autre maison pour la remplacer. Mais en 1739 on reconstruisit la coûtrerie pour en faire un collège, comme nous l'avons dit et, à la suppression de celui-ci, on y rétablit le coûtre et son école.

Parmi les matières de l'enseignement du coûtre venait en première ligne l'enseignement religieux, base de l'éducation sur laquelle l'autorité civile aussi bien que l'autorité ecclésiastique ne cessaient d'insister. C'étaient ensuite la lecture et l'écriture auxquelles le maître joignait ordinairement les principes de la grammaire et du calcul. Au coûtre aussi incombait, dans la mesure de son dévouement et de son zèle, la mission de préparer, pour de plus fortes études, les futurs élèves du sanctuaire. (1)

(1) Sur la *Coûtrerie*, voir *Archives de Roubaix*, BB. 2, 4, 6; CC. 176; DD. 4, 6; GG. 13, 59, 72, 96, 109, 115, 132, 150, 154, 214, 234, 277; et l'*Histoire de Roubaix*, t. I, p. 164, où se trouve la liste chronologique des *Coûtres* de Roubaix.

Digitized by Google

II. — L'École communale. — Outre la *Coûtrerie*, Roubaix possédait une *école communale* subventionnée par le Magistrat. Cette école avait même à lutter contre la concurrence d'autres établissements privés du même genre, ainsi que nous l'apprend une curieuse lettre du pasteur Jean Prus. (1)

Le maître d'école nommé par le Magistrat s'engageait « à enseigner les enfants du bourg à lire et à écrire, et à les instruire en la religion catholique, apostolique et romaine et à tout ce qui sera jugé convenable pour le bien desdits enfants. » Il prélevait sur les enfants de familles aisées une modique rétribution scolaire et recevait de la *Table des pauvres* une indemnité pour l'*écolage* des enfants indigents. (2)

III. — L'École dominicale. — L'école dominicale, destinée à réunir, les dimanches et jours de fêtes, les enfants et les adultes que leur travail empêchait de suivre les classes durant la semaine, avait été fondée, à Roubaix, en 1620, grâce aux largesses du curé François Becquart, dont le zèle ardent et la charité sans bornes ont laissé de touchants souvenirs dans nos annales. (3)

L'enseignement donné dans cette école avait évidemment un caractère tout spécialement religieux, son premier but étant d'entretenir dans l'esprit des enfants et des adultes qui suivaient les classes du dimanche la connaissance des principes religieux et des points

(1) *Archives de Roubaix*, GG. 223, n° 1.

(2) Sur l'*École communale*, voir *Archives de Roubaix*, BB. 4 ; CC. 215, 234 ; DD. 11 ; GG. 223.

(3) Il mourut, après 30 années de ministère, victime de son dévouement envers ses ouailles, durant la terrible peste de 1637.

Digitized by Google

les plus importants de la foi catholique ; on y joignait toutefois des leçons de lecture, d'écriture et de calcul. (1)

IV. — Autres établissements d'enseignement primaire. — Les *Sœurs Augustines* ou *Sœurs noires* qui desservaient l'hôpital fondé, en 1488, par la charitable Isabeau de Roubaix, avaient ouvert dans cet établissement une école régulière et gratuite et se livraient avec zèle et succès à l'éducation de la jeunesse. Cette école subsista jusqu'à la Révolution, durant laquelle son local servit de lieu de réunion à l'une des sections de l'assemblée des citoyens actifs de la Commune. (2)

Un rapport présenté en 1591 par le curé Pierre Prévost, nous apprend qu'il y avait à Roubaix « tenant et appartenant à la cure trois quarterons de terre avec deux maisons où *deux filles spirituelles tenaient école.* » (3) Nous ne savons rien de plus au sujet de cette école.

Enfin, l'aumônier de la *Maison des orphelins* avait parmi ses attributions la charge d'instruire « les orphelins et autres personnes de ladite maison. » (4)

(1) Sur l'*École dominicale*, voir *Archives de Roubaix*, CC. 244 ; GG. 111, 132, 135.

(2) Voir *Archives de Roubaix*, GG. 223 et D I (a) f° 76. — Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. II, ch. XI.

(3) *Archives de Roubaix*, GG. 108.

(4) *Ibid.*, BB 4.

Digitized by Google

APPENDICE II.

Les Bourses.

Nous avons voulu consacrer une notice spéciale à l'*Œuvre des Bourses*, non seulement parce que cette institution a toujours préoccupé très vivement l'Administration municipale et la direction du Collège, et qu'elle a, par suite, son histoire particulière et distincte, quoique non séparée de l'histoire du Collège; mais encore et surtout parce qu'elle a été l'objet d'accusations trop souvent répétées par l'ignorance et la malveillance, et dont il importe de faire bonne justice.

« La ville de Roubaix, a-t-on dit, s'est imposé d'énormes sacrifices budgétaires pour la prospérité du Collège et dans le but incontestable de procurer aux enfants des familles moins fortunées les bienfaits de l'instruction secondaire. Or, quels résultats a-t-on obtenus sous ce rapport ? Le nombre d'élèves boursiers ou demi-boursiers a-t-il été toujours proportionné aux avantages créés par la ville en faveur du Collège ? D'ailleurs, la collation de ces bourses est laissée à l'arbitraire, ou bien, si elle est l'objet d'un concours, le programme en est trop difficile et les examinateurs trop exigeants, etc., etc.... »

Nous avons eu, déjà, l'occasion de parler des *énormes sacrifices budgétaires* de la ville, qui ne sont, à vrai dire, qu'une réelle et considérable économie. Quant aux autres accusations, il nous a semblé que la meilleure manière d'y répondre était d'exposer les faits dans leur simplicité native.

La fondation des bourses remonte à l'origine même du Collège. Dès 1848, il était question de cette œuvre (1) et si elle ne fonctionna *officiellement* qu'à dater de

(1) Archives du Collège de Tourcoing, *Lettre du 19 janvier 1848.*

Digitized by Google

1857, la cause en est dans le long retard apporté à la conclusion définitive du traité intervenu entre l'Administration municipale et le Collège.

Par ce traité, « dix bourses et vingt demi-bourses furent mises à la disposition de l'Administration municipale : le directeur de l'établissement conservant toutefois pleine liberté vis-à-vis des boursiers, et pouvant congédier ceux qu'il jugerait nuisibles à sa maison. » On donna à cette convention toute la publicité nécessaire et bientôt un certain nombre de demandes furent adressées à la municipalité. Il s'agissait donc de déterminer au plus tôt les conditions d'admission requises de la part des candidats. M. le principal consulté, répondit :

« Les qualités à exiger d'un boursier se réduisent, selon moi, aux trois suivantes :

1° Appartenir à des parents honnêtes.— Ceux-là seuls méritent une telle faveur ; ceux-là seuls en seront reconnaissants à la ville. — Je n'entends pas, par parents honnêtes, ceux qui ont une certaine aisance, mais bien ceux qui, dans leur médiocrité, ont des principes, de la conduite, et élèvent bien leurs enfants. A défaut de cette condition, les boursiers seraient méprisés par les élèves payants et ils leur seraient nuisibles. Des boursiers appartenant à des parents honnêtes serviront au rapprochement tant désiré des différentes classes de la société ; les autres, au contraire, rendraient la séparation chaque jour plus grande.

2° Savoir lire et écrire couramment. — C'est ce que nous exigeons de tous indistinctement.

3° Il serait même à désirer qu'on exigeât davantage des boursiers ou demi-boursiers, car il faudrait des moyens et du courage. — Cette troisième condition suppose déjà un certain développement. Il serait bon d'y veiller, car des boursiers de moyens peuvent donner de l'élan aux études, apprendre aux enfants plus riches qu'il y a au-dessous d'eux d'autres enfants et d'autres hommes qui les valent et dont ils doivent conquérir l'estime par le savoir et le courage ; enfin ces jeunes gens

Digitized by Google

pourront, par le moyen de leur instruction, se préparer un certain avenir, tandis que des sujets médiocres n'aboutiraient à rien et seraient une charge de plus pour les cours.

Je ne parle pas de l'âge, car je voudrais que, la première année surtout, on en prit à tous les âges, mais point au-dessous de huit ou neuf ans, ni au-dessus de quatorze ans. Si l'on ne prenait que de jeunes enfants, on serait longtemps sans pouvoir les renouveler et l'on fermerait ainsi la porte à ceux qui pourraient surgir les années suivantes ; si, au contraire, on les prenait au-dessus de quatorze ans, il serait difficile de les former, leurs habitudes étant déjà toutes acquises : ils pourraient d'ailleurs, vu l'état actuel de nos enfants, acquérir une certaine prépondérance fâcheuse pour tous. » (1)

« Quant à la nationalité, il est évident qu'à titres égaux un enfant né à Roubaix, de parents roubaisiens, doit avoir la préférence sur un étranger ou sur un fils d'étrangers. » (2)

Le Conseil municipal reconnut facilement la valeur des avis présentés par M. le principal dont il partagea les vues. On crut cependant qu'il ne fallait pas, surtout dès le commencement, fixer des règles trop absolues qu'on pourrait bientôt se trouver dans la nécessité d'enfreindre. D'un autre côté, l'admission devait-elle être prononcée par le Maire ou par le Conseil municipal ? En droit, ce devait être le Conseil : mais l'exercice de cette prérogative n'était-il pas impraticable pour un corps nombreux n'ayant de réunions régulières qu'à des époques assez éloignées ? Pour obvier à ces inconvénients, on constitua, sur la proposition de M. le Maire, une Commission permanente qui devait examiner les titres des candidats et l'on donna à cette Commission toute latitude pour le choix des meilleurs sujets dont la nomination aurait lieu avec le concours de l'Adminis-

(1) *Lettre du 18 août 1857.*

(2) *Archives de Roubaix,* D I (a) IX, p. 335.

Digitized by Google

tration municipale. En cas de dissentiment on en référerait au Conseil. (1)

C'est sur de telles bases que furent établies les bourses de notre Collège. On le voit déjà, il n'y a point de place ici pour l'*arbitraire* et les conditions requises pour l'admission des candidats ne sont, à vrai dire, que des qualités réclamées par le bon sens. Le service des bourses commença donc à fonctionner très utilement et à l'entière satisfaction de tous.

En novembre 1862, le Conseil municipal, en accordant au Collège une légère augmentation de subside, supprimait dix demi-bourses et portait à vingt le nombre des bourses entières, à la disposition de l'Administration. (2)

Après le renouvellement de la convention, en 1866, un nouveau programme réglementa l'admission aux bourses de l'enseignement secondaire spécial. La Commission devait être choisie par le Maire, de concert avec le Principal, dans le sein du Conseil de perfectionnement. Les candidats devaient subir une épreuve écrite consistant en une dictée française et une épreuve orale portant sur le programme d'enseignement secondaire et réglée suivant le cours dont ils voulaient faire partie. (3)

Quelques années plus tard, le *Rapport sur la situation du Collège* insistait encore sur l'avantage de cet examen destiné à écarter de la collation des bourses tout soupçon d'arbitraire ou de faveur.

(1) *Archives de Roubaix*, D I (a) IX, p. 335 et 336.

(2) *Ibid.*, D I (a) XIII, p. 192 et 195.

(3) *Ibid.*, R II (b) 2.

Digitized by Google

« Le choix des boursiers, y est-il dit, ne doit pas appartenir seulement au Maire de la ville, mais à une Commission spéciale composée du Maire, de deux Conseillers municipaux, du Président de la Commission des écoles des enfants travaillant dans les manufactures — avec voix délibérative, — du Directeur du Collège, du Directeur de l'École communale laïque et du Supérieur des Écoles chrétiennes — avec voix consultative seulement. — Les bourses ne seraient distribuées qu'après un examen et ne devraient, en grande partie, être accordées qu'à ceux des enfants pauvres qui, dans les écoles communales, auraient montré des aptitudes remarquables et manifesté des dispositions particulières pour les sciences et les arts. Ce serait là un encouragement perpétuel pour les enfants pauvres qui fréquentent les classes de la ville et, pour l'avenir, une pépinière d'agents industriels actifs et intelligents. La Commission classerait la majeure partie des enfants boursiers dans les cours scientifiques et, de cette façon, l'enseignement spécial, perpétuellement recruté, se verrait toujours suivi par des élèves avides de s'instruire, pleins d'ardeur et d'émulation et qui ne quitteraient pas les cours avant la fin des quatre années de cet enseignement. »

Les observations présentées par ce rapport furent prises en considération. La Commission des Écoles y joignit encore diverses propositions et demanda, entre autres choses, que *les trois quarts des bourses fussent affectées à l'enseignement secondaire spécial,* plus nécessaire ou du moins plus utile à la majeure partie des enfants de notre ville essentiellement industrielle que les études des langues mortes et la préparation aux carrières libérales qui sont littéralement encombrées. (1)

(1) L'idée émise ici par le rapporteur de la Commission ne nous semble devoir être admise qu'avec certaines réserves. En principe, il est reconnu que les conditions nécessaires pour obtenir une bourse au collège sont l'indigence ou du moins le peu d'aisance des parents et la capacité de l'élève. Ces deux conditions une fois réunies, pourquoi ne pas laisser au père la liberté de choisir l'enseignement qu'il croit devoir donner à son fils, et fermer ainsi aux boursiers l'accès des carrières libérales ? Il est vrai que, sur ce point, plus d'un père eût pu se faire illusion et diriger son fils vers une carrière qui, pour d'autres raisons, lui eût été interdite : mais, puisque l'on établissait un concours particulier et

Digitized by Google

Une circonstance particulière empêchait aussi certains enfants studieux, mais pauvres, de bénéficier des faveurs de la ville : c'était l'achat des fournitures classiques : on pourrait, disait la Commission, les accorder gratuitement en ce cas de nécessité. Enfin, pour acquérir la certitude complète que les faveurs de la ville ne seraient accordées qu'aux plus méritants, la Commission demandait que les bourses fussent données désormais au *concours*, et pour une période n'excédant pas quatre années; qu'elles fussent renouvelables et révocables dans le cas où leurs titulaires s'en montreraient indignes sous le rapport du travail ou de la moralité. (1) La création d'un *concours* pour les bourses du Collège fut décidée : des renseignements furent demandés aux collèges Chaptal et Turgot, à Paris, et les programmes d'admission de ces établissements servirent de modèle à celui qui fut définitivement arrêté par la Commission le 5 décembre 1871. (2)

On ne tarda point à s'apercevoir que cette nouvelle organisation était loin d'être parfaite et que les bourses, ainsi données par la Ville, ne produisaient pas toujours les résultats que l'on eût été en droit d'espérer. En effet, plusieurs des jeunes gens qui en bénéficiaient restaient peu de temps au Collège : les parents ayant

que l'on prenait de sages mesures pour la collation des bourses françaises, ne pouvait-on aussi réglementer judicieusement le fonctionnement des bourses latines, sans, pour cela, en réduire le nombre à de si minimes proportions ?

(1) *Archives de Roubaix*, D I (2) XX, p. 388.

(2) On avait objecté contre le programme d'admission que les questions posées étaient *trop difficiles*. Il suffit cependant de parcourir l'ensemble des questions des différents concours pour se convaincre que cette accusation est une simple plaisanterie ou qu'elle révèle, chez son auteur, une bien profonde ignorance. Les épreuves de ces concours ne comprennent qu'une dictée de 10 à 15 lignes ; quatre questions d'arithmétique portant sur les quatre règles, les fractions, le système métrique et les règles de trois ; une question sur l'Histoire de France et une autre sur la géographie.

Digitized by Google

à supporter tous les frais d'entretien de leurs enfants s'empressaient de les retirer, aussitôt qu'ils les jugeaient capables de remplir un petit emploi. Les dépenses de la Ville devenaient donc inutiles puisque ces boursiers quittaient le Collège sans que leur instruction fût sensiblement supérieure à celles qu'ils eussent pu acquérir dans nos écoles primaires.

La Commission des Écoles remit donc à l'étude le mode de collation des bourses, et proposa au Conseil municipal les mesures suivantes :

1° Abandonner aux chefs de famille le choix entre les bourses françaises ou les bourses latines pour leurs enfants.

2° Accorder la demi-pension, dans les deux classes supérieures aux deux élèves boursiers de seconde qui auront obtenu une mention en excellence.

3° Faire bénéficier de la même faveur pour la classe supérieure française les deux élèves boursiers qui, dans le cours de troisième année, auront également obtenu une mention en excellence.

4° Déclarer tout privilège révocable dans le cas où l'élève ne serait point placé dans la première moitié de sa classe en excellence. (1)

Rendre l'élève boursier moins nomade, en affranchissant les parents de sacrifices d'une trop longue durée ; le tenir, pour ainsi parler, en haleine par la crainte d'être dépossédé d'un privilège révocable ; stimuler son ardeur en lui fournissant les moyens de conquérir honorablement ses diplômes ; telles étaient les conséquences des réformes proposées par la Commission. Ses vœux allaient même au delà ; elle demandait la fondation de deux bourses de 1.200 francs chacune, en faveur des boursiers bacheliers ou possédant leur

(1) *Archives de Roubaix*, D I (a) XXVII, p. 21.

Digitized by Google

certificat d'études françaises qui se destineraient aux professions libérales ou aux écoles spéciales du Gouvernement. Les conclusions de ce rapport furent votées et converties en délibération définitive par le Conseil municipal dans sa séance du 14 novembre 1876. (1)

La convention de 1885 mettait à la disposition de la ville vingt bourses et autant de demi-bourses, pour l'enseignement classique ou l'enseignement spécial, au choix des familles ; ces bourses devaient être payées par la ville aux prix stipulés par ladite convention. Mais le recteur de l'Académie de Douai s'opposa à cette clause, prétendant que le prix total des bourses ne devait point venir en accroissement de la subvention, mais y être compris, sans que cette subvention pût dépasser le dixième des dépenses de l'Institution. Il y avait là une erreur fondamentale, que la Commission, chargée de préparer les projets de bail et de convention, n'eut pas de peine à réfuter.

« Toute la question était de savoir si les bourses sont des subventions. Elles en diffèrent au contraire profondément, selon nous. Tandis que les subventions sont des secours aux établissements d'enseignement, les bourses sont des secours aux familles. Ce qui inspire la bourse, c'est le désir d'encourager une jeunesse studieuse, de procurer à des jeunes gens qui en sont dignes les moyens de s'instruire à peu de frais ou gratuitement. — Dans les textes spéciaux et notamment dans les décrets du 7 février 1852 et du 19 janvier 1881 concernant les bourses des établissements d'enseignement secondaire, il n'est point question de la situation financière des maisons où iront les boursiers, il n'est point fait mention d'un avis quelconque du Conseil académique ; on s'occupe seulement de la situation des familles et des services qu'elles ont rendus au pays, on s'occupe seulement des aptitudes des enfants et des examens destinés à les constater. Si la bourse

(1) Ces conclusions, quoique d'un intérêt majeur pour le succès de l'œuvre des bourses, ne paraissent pas avoir été mises en pratique.

Digitized by Google

était considérée comme une subvention, le décret du 28 juillet 1882 accorderait-il des bourses d'enseignement secondaire aux jeunes filles, même dans des institutions libres, même dans des familles? Faut-il donc dire alors que telle institution ou telle famille reçoivent des subventions? Non. Elles reçoivent le prix du service rendu. Le prix du service rendu : telle est la nature de la bourse. » (1)

Le Conseil municipal maintint donc cette clause de la convention ; mais afin d'en faire mieux ressortir le sens, il en modifia la rédaction de la manière suivante :

« En vue de favoriser le développement intellectuel d'enfants qui se feraient remarquer par leurs aptitudes et dont les familles ne jouiraient pas des ressources nécessaires, la ville de Roubaix se réserve le droit d'entretenir, à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, vingt bourses et vingt demi-bourses pour l'enseignement classique ou secondaire spécial, au choix des familles. La Ville paiera ces bourses et ces demi-bourses selon le tarif ci-dessus spécifié. La somme à payer sera calculée d'après le nombre réel des boursiers de chaque catégorie qui, après admission régulière, suivront les cours de l'Institution. »

Ajoutons en terminant qu'outre les bourses accordées par la Ville, cinq autres bourses entières ont été fondées par l'*Association des Anciens Élèves*, (2) dès la rentrée d'octobre 1886, en faveur des *fils d'anciens élèves* de l'Institution.

(1) *Bulletin communal de 1885*, p. 335.

(2) Voir l'*Appendice* suivant.

Digitized by Google

APPENDICE III.

L'Association des Anciens Élèves.

Les origines de l'Association des Anciens Élèves du Collège sont des plus modestes. Vers la fin des vacances de 1876, M. l'abbé Ghesquier et M. Eugène Hertog, guidés par un délicat sentiment de bonne camaraderie, eurent l'idée de prier M. le Principal du Collège de célébrer en la chapelle de la maison une messe pour le repos de l'âme d'un de leurs condisciples, M. Ernest Vangeon, décédé accidentellement à Bergues, le 24 septembre. A cette messe assistèrent les anciens élèves du Collège qui avaient connu le défunt. Après la cérémonie, M. l'abbé Chabé les réunit en son salon, où ils échangèrent quelques idées sur la formation d'une association. De la part des anciens élèves présents, c'était l'expression d'un désir ; de son côté, M. le Principal témoignait qu'il avait songé déjà à cette création.

Dès ce moment l'Association existait ; mais jusqu'en 1884, l'on se borna à organiser tous les deux ans par souscription un banquet auquel assistaient un bon nombre d'anciens maîtres et d'anciens élèves, et à décerner chaque année, à partir de 1867, un prix d'honneur à l'élève de philosophie et à l'élève du cours supérieur de français qui avaient fait les meilleures compositions sur des sujets spéciaux.

Dans l'assemblée générale du 24 juillet 1884, l'Association fut constituée définitivement et adopta les statuts fondamentaux qui suivent :

Article I. — Il est formé entre les anciens élèves de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, sous la présidence d'honneur de M. le Principal, une « *Association amicale des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, à Roubaix.* »

Digitized by Google

Article II. — L'Association a pour but : 1° de grouper les bonnes volontés des anciens élèves les plus dévoués au Collège ; 2° d'entretenir un centre de relations amicales, protectrices et secourables au besoin entre les membres qui la composent ; (1) 3° d'établir, par la fondation de prix annuels, des relations amicales entre les anciens élèves et les élèves du Collège à la veille de terminer leurs études ; 4° lorsque les ressources le permettront, de fonder des bourses en faveur des fils d'anciens élèves ; (2) 5° d'organiser par souscription un banquet annuel ou bisannuel offert aux anciens professeurs et auquel on continuera à inviter tous les anciens élèves qui auront témoigné le désir d'y prendre part. Ce banquet sera précédé d'une messe pour les professeurs et élèves décédés.

Article III. — Pour être membre de l'Association, il suffit d'avoir été élève du Collège, d'adhérer aux présents statuts et de s'engager à verser annuellement une cotisation fixée à dix francs.

Article IV. — Tout sociétaire qui versera une somme de cent francs une fois payée, recevra le titre de « *Membre fondateur* » et son nom sera porté à perpétuité sur les listes de l'Association. Le capital des sommes ainsi versées sera inaliénable.

Article V. — L'Association est dirigée par un Président élu pour quatre ans en assemblée générale, auquel est adjoint un Comité de neuf membres également élus en assemblée générale et renouvelés tous les quatre ans. Les membres sortants peuvent être réélus. Le Président et les membres du Comité représentent l'Association ; ils forment ensemble le bureau en nommant un vice-président, un secrétaire et un trésorier, statuent sur les demandes de secours, votent les dépenses, organisent les banquets et approuvent les comptes du trésorier. Le Comité se réunit sur la convocation du Président et du Secrétaire. (3).

(1) On sait que depuis le 1er mai 1887, le Conseil de l'Association s'est constitué en Comité de patronage. (Voir l'*Annuaire* de 1887.)

(2) Nous avons dit, dans l'appendice précédent, que cinq bourses ont été ainsi fondées.

(3) La rédaction de cet article a été ainsi modifiée par l'assemblée générale du 1er juillet 1889 :

L'Association est dirigée par un Président, par un Secrétaire et par un Comité de douze membres. Le Président est élu pour quatre ans en assemblée générale. A l'expiration de son mandat, il peut être réélu. Le Secrétaire est nommé pour

Digitized by Google

Article VI. — Il y aura assemblée générale tous les ans. L'assemblée aura lieu, l'année du banquet, avant le dîner, à midi ; et pour les autres années le deuxième dimanche de mai, à l'issue de la messe qui se dit tous les deux mois pour les anciens élèves.

Article VII. — L'Association donne et ne prête jamais.

Article VIII. — Les présents statuts pourront toujours être révisés par un vote de l'Assemblée générale sur la proposition de cinq membres.

Ces statuts furent approuvés par arrêté préfectoral du 26 novembre 1884.

L'année suivante, lorsque fut constitué le Conseil de perfectionnement pour l'enseignement secondaire spécial, la convention conclue entre la Ville et le Collège appela à siéger à ce Conseil six membres élus par les pères ou tuteurs des élèves qui suivraient cet enseignement et par un nombre égal de membres de l'*Association*. C'était donner à cette association une haute et précieuse consécration et assurer, en même temps, aux cours de l'enseignement spécial, un patronage bienveillant et éclairé.

Chaque année, depuis sa constitution légale, l'Association publie et distribue à tous ses adhérents un *Annuaire* contenant le compte-rendu des assemblées générales, la liste nécrologique des anciens professeurs et des anciens élèves et la liste de ses membres. D'après le dernier annuaire, elle comptait, au 19 juin 1890, 33 membres fondateurs et 290 membres souscripteurs annuels.

quatre ans, par le Président et le Comité. Il est également rééligible. Les douze membres du Comité sont élus en assemblée générale. Ils se partagent, d'après leur âge, en quatre catégories. Tous les deux ans il est procédé au renouvellement par tiers du Comité par le remplacement d'un membre de chaque catégorie Les membres sortants ne sont rééligibles qu'après un intervalle de deux ans. Le Président, le Secrétaire et les membres du Comité représentent l'Association ; ils forment ensemble le bureau en nommant un Vice-Président et un Trésorier, statuent sur les demandes de secours, votent les dépenses, organisent les banquets et approuvent les comptes du Trésorier. Le Comité se réunit sur la convocation du Président et du Secrétaire.

Digitized by Google

APPENDICE IV.

Notices nécrologiques.

A l'entrée de la chapelle de l'Institution l'on remarque un tableau portant ce texte de Saint Paul : *Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei* (1) et rappelant le souvenir des anciens maîtres de la maison, directeurs ou professeurs défunts. Leurs noms sont publiés dans chaque *Annuaire de l'Association des Anciens Élèves* et suivis de la liste nécrologique des élèves.

Il nous paraît superflu d'insister sur le sentiment élevé de reconnaissance filiale et d'amitié chrétienne dont ces *nécrologes* sont l'expression. Il ne nous est point possible non plus de faire suivre chacun de ces noms d'un article biographique ; nous avons voulu cependant, pour répondre au désir qu'on nous a manifesté, réunir en cet appendice un certain nombre de notices publiées, en leur temps, dans la *Semaine religieuse* de Cambrai et dans les journaux de la région : mais nous avons dû, pour ne point dépasser notablement les limites assignées à ce volume, nous borner au nécrologe des anciens maîtres, que nous regrettons toutefois de ne pouvoir donner plus complétement. (2)

(1) Souvenez-vous de vos maîtres qui vous ont enseigné la parole de Dieu. (Ad Hebr., XIII, 7.)

(2) Un certain nombre d'entre eux n'ont pas eu de notices spéciales ou ces notices ont échappé à nos recherches.

Digitized by Google

M. L'ABBÉ DÉSIRÉ-ADOLPHE-JACQUES VITSE.

1845-1849. (1)

DÉSIRÉ-ADOLPHE-JACQUES VITSE était né à Bergues, le 13 septembre 1819, d'une famille honorablement connue par ses sentiments de foi et de piété. Il fit ses études classiques au collège de Saint Bertin à Saint-Omer, qui était à cette époque à peu près le seul établissement offrant des garanties sérieuses aux familles chrétiennes. En 1839 il entrait au grand séminaire de Cambrai d'où il fut envoyé, avant la fin de ses études théologiques, au collège de Tourcoing, comme collaborateur du vénérable abbé Lecomte. Il reçut l'ordination sacerdotale le 23 décembre 1843.

En 1845, M. l'abbé Vitse se rendit à Roubaix avec M. l'abbé Couplet, entré depuis dans la Compagnie de Jésus, et ouvrit avec lui le Collège Notre-Dame-des-Victoires, où il enseigna pendant quatre années. (2) Il fut nommé, en 1849, principal du collège de Bailleul qu'il dirigea avec intelligence, dévouement et succès jusqu'au mois d'août 1860. La tâche était rude au collège de Bailleul où un personnel restreint faisait face à tous les cours de l'enseignement classique et spécial. M. Vitse sentit le besoin d'un peu de repos; il le trouva à la Chapelle-d'Armentières, au presbytère de son meilleur ami M. Hooft, depuis doyen de Bourbourg.

Nommé curé de Thumesnil, le 7 novembre 1860, il fut transféré deux ans plus tard à Rexpoëde qu'il quitta, pour la cure décanale d'Hondschoote, le 17 novembre 1865. Mais là ne devait pas se terminer sa carrière pastorale. Le 3 juin 1873 il fut appelé à succéder, comme doyen de Saint-Éloi de Dunkerque, au vénérable M. Delaeter. En 1880 il fut nommé chanoine honoraire et, trois ans plus tard, archiprêtre de l'arrondissement de Dunkerque.

Pendant les dix-sept années de son ministère à Saint-Éloi M. Vitse fut ce qu'il avait été partout, le prêtre modèle, l'homme

(1) Ces dates indiquent la durée du professorat au Collège de Roubaix.

(2) Voir le chapitre IV, p. 41.

Digitized by Google

du devoir, le père des pauvres, le conseiller et l'ami de tous, le confrère aimable et cordial.

Frappé comme d'un coup de foudre par la maladie à l'entrée du carême de 1890, il se retira vers la fin du mois de juin à Wormhoudt dans une famille amie, où sa convalescence, commencée à Dunkerque, semblait devoir s'achever grâce à l'air de la campagne et aux soins pieux dont il était entouré. Dieu en disposa autrement et le rappela à lui le 17 juillet. Dunkerque lui fit de splendides funérailles et la population toute entière manifesta hautement que la mort de ce bon pasteur l'avait atteinte dans ses affections les plus vives.

M. L'ABBÉ LOUIS DURIEZ.

1847-1852.

M. Louis Duriez, né à Estaires, en 1824, faisait partie de cette nombreuse phalange de jeunes lévites que le modeste collège de cette ville n'a cessé, surtout de 1836 à 1850, de fournir au clergé diocésain. Admis au séminaire de Cambrai en 1839, il y fit de sérieuses études littéraires, philosophiques et théologiques jusqu'en 1847, époque où, n'étant encore que diacre, il fut nommé professeur au Collège Notre-Dame-des-Victoires de Roubaix. Ordonné prêtre en 1848, il continua d'exercer jusqu'en 1852 ses fonctions de professeur, auxquelles il ajoutait parfois les soins du ministère paroissial à Lannoy. (1)

M. Lecomte, principal du collège de Tourcoing et fondateur de celui de Roubaix, tenait en haute estime les talents du jeune professeur de Notre-Dame-des-Victoires. Aussi c'est à lui qu'il obtint que l'on confiât, en 1852, le soin de remplacer, en qualité de supérieur du collège Notre-Dame des Anges à Saint-Amand, M. l'abbé Mortier, qui allait fonder un collège ecclésiastique à Bavai. M. Duriez continua cette œuvre avec succès durant douze années.

Son goût pour le ministère paroissial lui fit accepter en 1864

(1) Voir chapitre IV, p. 41 et 42.

Digitized by Google

la cure de Feignies, où il y avait un presbytère et une église à construire. Il avait déjà beaucoup travaillé pour mener à bonne fin ces œuvres importantes, quand en 1867 mourut M. Joffrin, doyen de Saint-Amand. L'autorité diocésaine choisit, pour le remplacer, le prêtre qui s'était fait estimer et aimer de tous comme supérieur du collège, M. l'abbé Duriez.

Les qualités personnelles et les vertus sacerdotales du nouveau doyen purent alors se développer complètement. Son zèle, toujours prudent, était d'une activité sans bornes. Il se faisait tout à tous pour le salut des âmes. C'est à peine s'il pouvait trouver un jour ou deux dans l'année pour les membres de sa famille, qui pourtant lui étaient si chers, et pour ceux de ses confrères avec qui il était lié depuis de longues années. C'était le modèle du prêtre habile et zélé.

Sa santé ne semblait pas souffrir de ce travail incessant, lorsque la ville de Saint-Amand et le clergé du diocèse apprirent avec stupeur que M. l'abbé Duriez avait été frappé d'une congestion. Dès lors on put prévoir le coup qui l'enleva, dans la nuit du 16 au 17 février 1884, après qu'il eut reçu, en pleine connaissance et à l'édification de ses paroissiens, les derniers Sacrements.

LE R. P. ANTOINE-PIERRE ASSEMAINE.

1818 - 1854.

Le 3 novembre 1870, on célébrait, en l'église Saint-Christophe de Tourcoing, un service funèbre pour le repos de l'âme du R. P. Antoine-Pierre Assemaine, natif de cette ville, religieux rédemptoriste, pieusement décédé à la Nouvelle-Orléans, le 10 octobre, à l'âge de 45 ans.

Bon, courageux, sachant se gagner tous les cœurs, voilà le Père Assemaine peint en trois mots. C'est sous ces traits qu'il se faisait déjà distinguer, dès son enfance, à l'école de nos bons Frères; c'est par là que, durant tout le cours de son éducation, il se fit au collège tant d'amis qui lui sont restés si fidèlement attachés! C'est par là enfin qu'il rencontra partout une affection, une estime et des sympathies que le temps n'a jamais affaiblies. Au grand séminaire de Cambrai comme au collège, son humeur

Digitized by Google

joyeuse, les saillies originales de son esprit vif et fécond, la rondeur de son caractère, mais par-dessus tout la bonté de son cœur lui avaient fait autant d'amis qu'il avait de condisciples. En même temps, la régularité parfaite de sa conduite, son travail facile mais constant, son grand esprit de foi, tout lui conciliait l'estime et la confiance de ses maîtres.

Devenu maître à son tour et professeur à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires de Roubaix, l'abbé Assemaine mit sous un jour nouveau les heureuses qualités de son esprit et de son caractère ; il gagna facilement l'affection de ses élèves et se vit promptement entouré dans Roubaix d'une considération qui a grandi avec le temps. (1)

Des hommes de cette trempe sont partout bien accueillis ; ils sont partout à leur place ; mais ils ne sont nulle part mieux que dans la vie religieuse. Dieu ne tarda pas à y appeler l'abbé Assemaine, et là plus que jamais il se montra tel qu'on l'avait toujours vu ailleurs ; par sa régularité, par son zèle, par son obéissance absolue, il fut aussitôt tout ce qu'il devait être : un religieux modèle.

Dieu aime et bénit les cœurs qui se donnent généreusement ; il aime et bénit leur dévouement et les œuvres de leur zèle. Ainsi fit-il à l'égard du P. Assemaine ; ses missions, presque innombrables dans la France, ont été partout couronnées de succès. Le même succès le suivit en Amérique ; nous en avons pour garant le témoignage de ses confrères, et ce qui parle plus haut encore « les larmes abondantes que la nouvelle de sa mort a fait répandre dans sa patrie d'adoption. »

Au reste, sa mort a été le digne couronnement de sa vie. « Vers la fin des exercices d'une retraite qu'il prêchait aux Ursulines de la Nouvelle-Orléans, il était allé visiter une malade dans un quartier de la ville où l'épidémie de la fièvre jaune faisait de cruels ravages. Il fut lui-même atteint par la maladie

(1) Dès son arrivée à Roubaix, l'abbé Assemaine avait pris une part active aux œuvres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. C'est sous son impulsion et grâce à son dévouement sans bornes, que fut fondé par les membres de cette Conférence, en 1850, le patronage dit de Saint Louis de Gonzague, dont il dirigea les débuts avec la collaboration de l'abbé Wibaux. Un an plus tard, avec le même concours, se forma la Société de Saint-Joseph.

Digitized by Google

et bientôt les médecins le déclarèrent en danger. Le R. P. Recteur, accompagné d'un autre Père, se rendit auprès de lui pour le soigner pendant la nuit qui devait être la dernière. Il sourit lorsqu'on lui parla des derniers Sacrements et il les reçut en pleine connaissance. Il n'eut pas d'agonie, conserva sa présence d'esprit jusqu'à la fin et rendit le dernier soupir sans aucun effort. Il était si calme et si résigné que les Pères qui l'assistaient et le médecin se disaient : « *Nous n'avons jamais vu mourir plus doucement.* »

M. L'ABBÉ ÉMILE VANDEVILLE.

1851 - 1855.

Ce digne prêtre était vraiment remarquable par un ensemble des plus précieuses qualités. Doué d'une intelligence supérieure, d'un tact exquis, d'un jugement droit, d'un grand esprit de discernement, il était avec cela d'une étonnante modestie. Il confondait ses confrères les plus jeunes par la naïve simplicité avec laquelle il les interrogeait sur des questions qu'ils auraient voulu lui voir trancher en maître. Chez lui les qualités du cœur s'harmonisaient parfaitement avec celles de l'intelligence. D'une délicatesse de sentiment vraiment rare, d'une exquise sensibilité, d'une affabilité qui lui gagnait l'affection de prime abord, il joignait à cela une bonté qu'il faut renoncer à qualifier. Son désintéressement se montrait et par sa charité à l'égard des pauvres et par son empressement à concourir généreusement à toutes les œuvres catholiques. Son caractère était un heureux mélange de douce et aimable gaieté et de dignité sacerdotale. Tout en lui était propre à lui gagner les cœurs.

Est-il nécessaire de dire que son ministère fut béni de Dieu partout où il l'exerça ? Vers l'âge de 21 ans, ses supérieurs qui avaient reconnu sa haute capacité, lui confièrent au grand séminaire, l'une des chaires de philosophie. Il l'occupa quelques années avec succès. Il se sentait alors un grand attrait pour la vie religieuse, mais, sur l'avis de son directeur qui lui parlait au nom de Dieu, il resta dans le clergé séculier.

Sur ces entrefaites la paroisse de Lompret fut confiée à son zèle ; il s'y voua tout entier, restaura l'église et dota la commune

Digitized by Google

d'une école de Sœurs. Dans son extrême modestie, il se croyait appelé à finir ses jours dans sa petite paroisse. Mais après dix années de ministère à Lompret, il fut envoyé à Fives ; l'autorité diocésaine voulait que son zèle s'exerçât au milieu de cette population alors déjà considérable. Citons parmi les principales œuvres qui lui sont dues, la Congrégation des Enfants de Marie, une école de religieuses et l'institution des Frères de Saint-Gabriel devenue aujourd'hui si importante. Mais bientôt effrayé de la lourde responsabilité du ministère pastoral qui s'aggravait chaque jour, à raison de l'extension indéfinie de sa populeuse paroisse, il demanda et obtint, non sans peine, de résigner sa charge.

Il s'éloigna en véritable apôtre, n'emportant avec lui que les regrets de ses paroissiens et son affection pour eux ; mais du reste sans argent, sans meubles ; les quelques livres de sa bibliothèque furent à peu près tout ce qui le suivit au Collège de Roubaix, où l'ancien professeur de philosophie vint occuper une humble chaire d'humanités qu'il avait sollicitée. Qu'il nous soit permis de donner ce détail que nous tenons de l'un des bons amis que M. Vandeville s'était faits au Collège de Roubaix : l'administration de l'établissement éprouvait momentanément une grande gêne d'argent ; le digne prêtre qui remplissait les fonctions d'économe, connaissant le dévouement désintéressé de M. Vandeville et le croyant, en qualité d'ancien curé d'une paroisse importante, nanti de quelques économies, pensait pouvoir sans inconvenient différer indéfiniment le paiement des très modiques honoraires du vénérable professeur. De là grande gêne pour ce dernier ; d'autant plus grande que son excessive délicatesse ne lui permettait pas de la communiquer à celui qui en était la cause inconsciente et qui se serait empressé d'y remédier.

Après quelques annees de séjour au Collège (1) où le cœur du digne prêtre s'était dilaté et réconforté dans les relations tout amicales de ses excellents confrères, la Communauté du Bon-Pasteur de Lille, se trouvant privée de son aumônier, entendit parler du mérite de M. Vandeville et désira le posséder en cette qualité. Ses vœux furent exaucés. M. Vandeville vint se fixer au Bon-Pasteur, avec l'intention d'y finir ses jours, dans l'exercice

(1) Voir chapitre V, p. 58.

Digitized by Google

d'un ministère obscur et bien laborieux mais des plus utiles. Il se dévoua complètement à sa communauté durant les dix-huit années qu'il y passa ; disons à sa louange qu'il s'épargna si peu qu'un travail trop assidu triompha de la force de son tempérament et abrégea sa vie. Il mourut, au milieu des larmes de sa Communauté, le 3 avril 1872, dans sa soixante-sixième année.

M. L'ABBÉ LOUIS-ALEXANDRE DUVILLIER.

1852-1855.

Le 19 juin 1875, Dieu rappelait à lui une âme d'élite, un saint prêtre, M. Louis-Alexandre Duvillier, doyen de Saint-Jean-Baptiste à Dunkerque. Les paroles prononcées sur sa tombe par M. Lebleu, avocat, président du Conseil de fabrique, ont été l'écho fidèle et éloquent du sentiment général. Elles résument parfaitement la vie et les vertus de ce pasteur selon le cœur de Dieu ; nous ne pouvons mieux faire que de les reproduire :

« Permettez-moi, Messieurs, d'adresser, au nom de la paroisse, un dernier adieu à notre bon et vénéré doyen. Il était depuis neuf ans à Dunkerque et son âge nous permettait d'espérer une carrière plus longue encore. Il a succombé aux labeurs de son apostolat et le foyer de charité ardente qui brûlait en lui a consumé sa frêle enveloppe.

Né à Tourcoing, le 14 avril 1820, il était ordonné prêtre le 23 octobre 1843 et commençait sa carrière par le professorat au petit séminaire de Cambrai. En 1851 il était nommé vicaire de la paroisse de Saint-Martin de Roubaix et, un an après, les souvenirs qu'il avait laissés au petit séminaire tant comme professeur que comme directeur de division, le faisaient appeler aux fonctions de Supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires de Roubaix. Cet établissement était à l'état d'enfance ; Roubaix n'avait pas encore acquis son magnifique développement actuel ; il y avait encore à créer, à lutter, et M. Duvillier s'y dépensa tout entier. (1)

En 1854 il était nommé aumônier de l'Hospice Général de Lille,

(1) Voir chapitre IV, p. 42 à 49 et chapitre V, p. 51 à 58

Digitized by Google

fonction lourde et absorbante; indépendamment du personnel de l'hospice le soin des âmes de 1.800 malades lui était confié. Il y resta huit ans, et y laissa des souvenirs encore vivants. Mais Monseigneur voulait qu'il subit toutes les épreuves du sacerdoce et passât par toutes les fonctions qui composent la noble carrière du prêtre. M. Duvillier était de ceux dont le dévouement n'a ni restriction ni limites. Il allait au Ciel comme le soldat va à la victoire, par l'obéissance et l'entier oubli de soi-même.

Curé d'Haspres en 1863, il en partait en 1866, au milieu d'universels regrets, pour être installé, le 25 janvier, curé-doyen de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Dunkerque. Vous rappellerai-je, Messieurs, comment il a répondu aux espérances de Monseigneur, comment il nous a montré le modèle achevé des vertus du prêtre. Tout entier à son nombreux troupeau il était dès l'aube la plus matinale le premier au travail dans cette cité, et sa prière était la première qui montât pour nous vers les cieux. A toutes les œuvres il savait communiquer, et avec quelle discrétion dans la forme! cette impulsion généreuse qui fait arriver au but. C'est à lui que nous devons l'établissement des Petites-Sœurs des Pauvres; c'est lui qui en relevant et soutenant les réunions dominicales des jeunes filles chez les Sœurs de la Providence, a créé pour elles un centre de plaisirs honnêtes qui les préserve contre la contagion des mauvais exemples. Vous vous rappelez, Messieurs, l'onction pénétrante de sa parole à la chaire de sa paroisse et partout où elle était utile. Sa charité n'avait d'autre limite que ses ressources; son activité était sans relâche et toujours conciliant, modeste, doux, il avait su conquérir, avec le respect, l'affection filiale de tous.

Mais ses forces physiques n'étaient pas à la hauteur de son dévouement; il est tombé à la tâche. Il a subi, patient et résigné, l'épreuve de souffrances longues et cruelles et nous l'avons vu depuis un an perdre jour à jour ses forces qu'il ne regrettait que pour pouvoir les dépenser encore pour nous. Mais il voyait avec confiance venir l'heure du repos dans le sein du Seigneur. Il nous a été donné d'assister à ses adieux, lorsque lui fut apportée cette onction dernière qui soutient le voyageur terrestre sur le chemin de l'éternité; son âme se fondait en amour de Dieu, en un humble pardon pour soi-même, en prières ardentes pour son chef suprême le Saint-Père, pour son Archevêque vénéré,

Digitized by Google

pour ses fidèles collaborateurs et pour sa paroisse qu'il aimait comme un père. Oh oui ! messieurs, il a reçu déjà, ce cœur plein de foi et d'amour, la récompense du devoir largement accompli et à nous, rentrant dans les luttes de la vie, il nous laisse, avec le souvenir salutaire et fortifiant de ses exemples et de ses enseignements, cette assurance qu'au Ciel il y a une âme sainte de plus qui veille sur cette cité et un intercesseur pour nous auprès de la justice divine. »

LE R. P. JULES-HIPPOLYTE-JOSEPH DELOBEL.

1855-1859.

Le R. P. Jules-Hippolyte-Joseph Delobel naquit à Nieppe le 8 décembre 1831 ; il fut ordonné prêtre, à Bergues, aux Quatre-Temps de septembre 1856. Dès l'année précédente il avait été nommé professeur au Collège de Roubaix. En 1860, il passa au collège de Saint-Amand et y demeura aussi cinq années. En 1865, il entra dans la Congrégation du Très-Saint Rédempteur.

Religieux exemplaire autant que puissant orateur, le Père Delobel gagnait les âmes par l'exemple de ses vertus aussi bien que par l'éloquence de sa parole. De haute stature, d'une ampleur d'organe et d'une puissance d'action incomparable, l'éloquent rédemptoriste tenait suspendu à ses lèvres un grand auditoire ; avec sa parole élevée, ardente, convaincue, il réalisait l'idéal du missionnaire et du prédicateur chrétien.

L'application des décrets de proscription contre les ordres religieux, en mars 1880, et la violente expulsion de ses frères frappèrent au vif cette âme si religieuse et si loyale et dès lors il ne se releva jamais. A diverses reprises le repos complet avait été ordonné au R. P. Delobel, mais cette ardente et généreuse nature ne pouvait se faire à l'inaction et le repos lui pesait plus que la souffrance. Il demandait à Dieu de mourir les armes à la main et Dieu l'a exaucé, il est tombé sur la brèche, épuisé déjà, mais combattant toujours comme un apôtre et comme un saint.

Le R. P. Delobel est mort à Lyon, la veille de la Pentecôte 1882, dans l'orphelinat des religieuses Trinitaires à la Croix-Rousse.

Digitized by Google

Son corps fut transporté à Valence (Drôme) où de solennelles funérailles eurent lieu sous la présidence de S. G. Mgr. Cotton qui avait tenu à rendre lui-même les derniers devoirs à ce vaillant religieux.

M. L'ABBÉ FÉLIX COUSIN.

1859 - 1862.

M. Félix Cousin naquit à Anzin le 15 octobre 1835. Un jour le Cardinal Giraud, en tournée de confirmation, vit à l'œuvre le jeune Félix comme enfant de chœur : il le distingua aussitôt et daigna s'enquérir avec intérêt de cet enfant auprès du curé de la paroisse. Les espérances que l'un et l'autre en conçurent ne furent point déçues et le digne pasteur eut la consolation de trouver en son enfant de prédilection, devenu son élève et bientôt son ami, un digne prêtre, au cœur bon et généreux, à l'esprit vif et délicat. Il fut successivement professeur à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires de Roubaix, vicaire à Landrecies, puis à Trith-Saint-Léger. Mais l'état de sa santé, qui s'affaiblissait de jour en jour, le réduisit à un repos absolu. Ce fut à Anzin, au presbytère de son premier maître, qu'il se retira. Bientôt même son existence ne sembla plus se prolonger que grâce aux soins tout paternels du vénérable curé d'Anzin, mais doué d'une âme forte, d'une piété solide, d'une intelligence des plus distinguées et d'un grand courage, l'abbé Cousin vit la mort s'approcher sans la craindre. Il appréciait sa désolante position et paraissait entendre parler de sa fin comme d'un but désiré qu'on cherche à atteindre. Sans forfanterie, il accueillait le souvenir de la mort avec les sentiments d'un homme dont on pouvait dire : *Impavidum ferient.* Il avait appris à se familiariser avec cette pensée en allant bien souvent s'installer au milieu de l'ancien cimetière de la paroisse. C'est là que, par de profondes méditations sur le néant des choses humaines, il essayait de s'initier aux mystères de la mort, et de trouver douce et consolante cette dernière heure si redoutable pour le commun des hommes.

Aussi sa mort, survenue le 7 août 1880, fut-elle des plus pieuses et des plus édifiantes. Il aimait d'entendre parler des

Digitized by Google

choses du Ciel et aux paroles de nos Saintes Écritures qui lui étaient adressées, il répondait avec une admirable présence d'esprit, achevant lui-même le texte commencé. Jusqu'au dernier soupir il ne cessa de répéter les doux noms de Jésus et de Marie, paraissant prier encore lorsqu'il ne pouvait plus articuler.

A ses funérailles, la vaste église d'Anzin put à peine suffire à la foule empressée : c'étaient quarante à cinquante prêtres, les notabilités de la cité, les communautés religieuses ; tous avaient voulu rendre à l'humble prêtre les derniers devoirs.

Sa vie si courte n'a été qu'un enchaînement de peines et de douleurs incessantes, intérieures et extérieures. Ce fut là sa mission qu'il sut accomplir avec une admirable résignation, un courage héroïque et une vertu toute sacerdotale. *In brevi explevit tempora multa.*

M. L'ABBÉ LOUIS-HENRI DELANNOY.

1859-1872.

Le 4 mars 1872, on célébrait en la chapelle du Collège Notre-Dame-des-Victoires de Roubaix, un obit solennel pour le repos de l'âme de M. l'abbé Louis-Henri Delannoy, professeur de cette maison, enlevé en quelques jours par une mort prématurée, le 24 février.

Né à Lomme, canton d'Haubourdin, en 1835, il fit avec distinction ses études dans les deux séminaires de Cambrai. Au sortir de sa philosophie il fut quelque temps professeur au collège Notre-Dame de Valenciennes. puis, son cours de théologie terminé, il fut désigné, en 1859, pour le Collège de Roubaix qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort.

Bien que ses talents lui eussent permis de réussir dans les classes élevées il ne voulut cependant jamais professer que dans les cours inférieurs, ce qu'il fit pendant treize ans avec un dévouement admirable et le plus grand succès. Modeste jusqu'à la timidité, il savait cependant se surmonter pour rendre service aux ecclésiastiques qui lui demandaient le concours de son ministère.

Il vit arriver sa dernière heure si précipitée avec un calme

Digitized by Google

parfait. Sa vie toujours irréprochable et humblement dévouée, pouvait lui donner cette assurance.

Il rendit grâces à Dieu d'avoir pu recevoir les Sacrements avec toute sa connaissance. Il renouvela plusieurs fois de tout son cœur l'offrande et le sacrifice de sa vie et laissa à ses confrères cette parole d'adieu : « *Tout est vanité ici-bas ; dans la situation où je me trouve, on n'a qu'une seule consolation c'est d'avoir fait pendant sa vie quelque chose pour le bon Dieu* »

Ses collègues, ainsi qu'un bon nombre d'élèves et de parents se transportèrent à Lomme, le 26 février, pour ses obsèques, désireux de rendre ainsi un dernier hommage à celui qui, après avoir si bien mérité leur affection et leur estime, emportait tous leurs regrets.

M. L'ABBÉ JÉROME-JEAN-BAPTISTE DEBRUILLE.

1869.

Né à Flines-les-Râches, le 2 juin 1849, l'abbé Jérôme-Jean-Baptiste Debruille fut successivement professeur au Collège Notre-Dame-des-Victoires de Roubaix, vicaire de Sainte-Catherine à Lille et vicaire de Maroilles. Dans ces différents ministères, M. Debruille montra toujours le même zèle et la même abnégation. Fidèle imitateur du Divin Maître, il ne faisait acception de personne ; tous avaient une part égale à ses incessants et pénibles labeurs, à son généreux dévouement. Malgré l'état précaire de sa santé, et bien qu'il se sentit défaillir de jour en jour, il ne cessa de remplir exactement les fonctions de son ministère qu'à la dernière extrémité. Il dut alors se retirer à Flines, au sein de sa famille qu'il ne quitta plus : c'est de là que sa belle âme s'envola vers le Ciel, le 8 juin 1878. Ses obsèques furent célébrées au milieu d'une affluence considérable de fidèles qui avaient tenu à honneur de rendre au jeune prêtre un hommage bien mérité.

Digitized by Google

M. L'ABBÉ FÉLICIEN-FRANÇOIS GIR.

1870-1871.

Né à Marcoing, le 22 février 1851, M. l'abbé FÉLICIEN-FRANÇOIS GIR passa son enfance à Maubeuge où il édifia par sa piété ses compagnons d'âge. Déjà sa vocation sacerdotale se dessinait par la prédilection qui le portait jusque dans ses amusements vers les objets du culte. Il entra au petit séminaire en 1862. Dès la troisième année, sa santé inspirait pour l'avenir des craintes qui ne se sont que trop réalisées ; c'est alors que son père lui proposa d'interrompre momentanément le cours de ses études ; le jeune séminariste voulut se donner le loisir de la réflexion ; mais impatient d'atteindre le but que lui assignait la divine Providence, le lendemain il répondait avec cette pieuse énergie qu'il devait plus tard porter dans les diverses fonctions du ministère : « *Dussé-je ne dire qu'une fois la messe et mourir, je serai prêtre !* » M. Gir, profondément chrétien, céda respectueusement à l'élan de son fils.

Le séminariste poursuivit ses humanités et prit la soutane en 1869. L'année suivante il était envoyé comme professeur au Collège de Roubaix, mais le mal intérieur dont il était atteint et qui se révéla par les plus fâcheux indices, le força de renoncer à l'enseignement ; après un an de professorat, il rentrait au grand séminaire où il acheva ses études théologiques et fut ordonné prêtre le 29 juin 1874. Quelques jours de repos lui furent accordés après lesquels Monseigneur le nomma vicaire à Saint-Étienne de Lille, où pendant trois années il se dépensa tout entier pour la gloire de Dieu.

L'abbé Gir s'était prodigué au delà de ses forces. La maladie, un instant arrêtée, reprit son cours ; il fallut songer au repos. Sur les instances de sa famille il se retira à Maubeuge. Peu de temps après son retour, il lui fut impossible de monter au Saint Autel. Que de fois, dans ses confidences intimes, ne lui est-il pas arrivé de s'écrier : « *Ne plus dire la messe ! Quelle tristesse au cœur d'un prêtre !* » Bientôt aussi, il fallut abandonner la récitation du bréviaire et ce fut un nouveau sacrifice. Puis aux privations spirituelles, vinrent s'ajouter des souffrances physiques chaque jour plus longues et plus accablantes ; la résignation cependant

Digitized by Google

n'abandonnait point le malade. Les progrès du mal étaient effrayants; on lui proposa les derniers Sacrements qu'il reçut avec le plus grand calme; il eut ensuite avec ses confrères un entretien où il se plut à commenter d'une manière ravissante le mot de Saint-Paul : *Bonum certamen certavi* : J'ai combattu le vrai combat; et le sourire sur les lèvres, il terminait par ces paroles : « *Croyez-le bien, je ne crains pas de mourir !* » Le lendemain le délire s'empara du malade et même en cette situation extrême son cœur le portait vers les occupations du ministère et surtout vers le Saint Autel. Le vendredi 27 juillet 1877, M. l'abbé Gir expirait, entouré de ses parents et de ses confrères.

M. L'ABBÉ EUGÈNE LENGLART.

1877-1880.

M. l'abbé Eugène Lenglart naquit en 1856 dans la chrétienne paroisse d'Estaires. De bonne heure, il s'était senti appelé au sacerdoce. Après ses humanités, il fut nommé professeur à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires de Roubaix, où se trouvait déjà son frère aîné dont les talents et l'expérience étaient grandement appréciés. Il y resta trois ans.

Ordonné prêtre en 1883, il inaugura son ministère dans la paroisse de Sin-le-Noble, près Douai, sous la direction du bon et pieux M. Delflie. Le jeune vicaire se multiplia pour suppléer à l'impuissance où la maladie et les infirmités avaient réduit le vénérable pasteur et jusqu'au dernier moment il fut, par son affection filiale et son dévouement, la consolation de ce digne prêtre.

Après la mort de M. Delflie, l'abbé Lenglart fut transféré au Cateau, où il ne fit que passer. On eut cependant assez de temps pour apprécier sa bonté, sa régularité et son dévouement. A la suite de la mort de sa sainte mère, des raisons de famille le firent nommer à Notre-Dame de Fives. C'est là, qu'après une année de ministère, Dieu le prit pour le transporter, nous en avons la confiance, dans son Paradis.

Il avait contracté la terrible maladie qui devait l'emporter en si peu de temps, auprès de quelques personnes atteintes de la petite vérole, à qui il avait porté les secours et les consolations de la religion. Il mourut le 7 juillet 1880.

Digitized by Google

L'ABBÉ JEAN-BAPTISTE CHARLET.

1880-1882.

Né à Cagnoncles, le 31 mars 1852, M. JEAN-BAPTISTE CHARLET manifesta, dès son enfance, le désir de se consacrer au sacerdoce. Après de bonnes études au petit séminaire de Cambrai et une année de philosophie au grand séminaire, il fut nommé professeur au collège Notre-Dame de Valenciennes où il passa trois ans. Il obtint ensuite la permission de se rendre à l'Université Catholique de Lille où il suivit, durant plusieurs années, les cours de la Faculté des Lettres et de la Faculté de Théologie. Ordonné prêtre le 13 mars 1880, il fut successivement professeur aux Collèges de Roubaix, de Lille et de Saint-Amand. Maître dévoué, prêtre pieux et zélé, partageant son temps et son activité entre les soins qu'il devait à sa classe et les travaux apostoliques auxquels il se livrait sans réserves, l'abbé Charlet a laissé, dans ces différents postes, un souvenir précieux et durable; personne ne l'a connu sans l'aimer.

La paroisse S.-Pierre-S.-Paul, à Lille, offrit ensuite à son zèle ardent un vaste champ où il put se donner libre carrière. Mais ses incessants travaux ébranlèrent bientôt sa santé jadis si robuste et le condamnèrent à un repos qu'il ne se résolut à prendre que sur l'ordre formel de ses supérieurs. « Que j'aimerais, écrivait-il, à m'anéantir d'un seul coup pour le bon Dieu! Mais il vaut mieux m'user pour lui petit à petit.... J'ai 32 ans: irai-je à Dieu les mains vides? Non, non, je veux mourir en creusant un dernier sillon dans le champ béni du Seigneur. »

Il eut à peine le temps de mettre de nouveau la main à la charrue. L'autorité diocésaine, voulant lui ménager les moyens de refaire un peu sa santé, l'avait nommé, après un séjour de trois semaines à Cauterets, curé de Robersart, petite paroisse de moins de 300 âmes. On espérait encore que le calme et l'air de la campagne prolongeraient l'existence de ce précieux serviteur du diocèse. Mais il était trop tard. Son installation avait eu lieu le jeudi 12 septembre 1888; le dimanche suivant, à l'heure de la première messe, on le trouvait mort dans son lit, baignant dans le sang d'une dernière hémorrhagie.

Digitized by Google

« M. Charlet est le premier prêtre du diocèse formé à l'Université Catholique de Lille qui ait payé son tribut à la mort ; puisse cette grande institution donner à l'Église beaucoup de pareils serviteurs et d'aussi généreux soldats ! »

M. L'ABBÉ FRANÇOIS CAPPART.

1880-1883.

Homme de talent et de cœur, par dessus tout homme de foi, l'abbé Cappart avait reçu de Dieu tous les dons qui font les bons et saints prêtres. Disons-le tout de suite : ce ne fut pas en vain. Il naquit le 26 mai 1861 à Lambres, près Douai, de parents chrétiens qui le virent avec bonheur manifester dès son enfance le désir de se donner à Dieu. L'abbé Cateau, alors curé de Lambres, se chargea bien volontiers de cultiver cette vocation naissante.

Nommé professeur au Collège de Roubaix, en 1880, il y laissa un profond souvenir et ses anciens élèves n'ont pas oublié l'ascendant qu'il savait prendre sur chacun d'eux, l'art avec lequel il leur faisait aimer l'étude.

Ordonné prêtre le 29 juin 1885, il fut envoyé comme vicaire à Haubourdin où l'attendait son premier maître, l'ancien curé de Lambres, heureux de pouvoir l'initier au ministère des âmes. Quelles furent les œuvres de l'abbé Cappart à Haubourdin, nous n'avons pas besoin de les redire ; son souvenir est resté vivant en cette paroisse. Transféré en 1889 à Saint-Maurice de Lille, il eut à s'occuper spécialement du Cercle catholique d'ouvriers. Il apporta dans ces délicates fonctions le même dévouement qu'on lui avait vu à Haubourdin. Son ministère était donc fécond et Dieu sait le bien que ce bon prêtre eût pu faire dans l'avenir ; mais une courte maladie, à la gravité de laquelle on ne croyait pas tout d'abord, l'enleva à l'affection des siens, le 3 février 1891

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

PRÉFACE 1

CHAPITRE Ier

Essais de Collège avant la Révolution. — Projet d'installation, dans les bâtiments du Saint-Sépulcre, d'une école de latin sous la direction des Pères Jésuites.— Requête des habitants de Roubaix pour l'établissement d'un Collège. — Installation dans la maison de la Coûtrerie. — Courte existence de ce Collège.— Maître de latin appelé par le Magistrat (1705-1774.) 9

CHAPITRE II.

Essais de Collège après la Révolution. — Premier projet en 1824, abandonné en 1828. — Projet de 1839, ajourné de nouveau. — Projets dus à l'initiative de M. Van Eerdewegh. — Aucun de ces projets n'est mis à exécution. (1824-1843). . 19

CHAPITRE III.

Fondation de l'Institution libre de Notre-Dame de Victoires. M. l'abbé Lecomte, principal du Collège de Tourcoing, fondateur de l'Institution libre de Roubaix. — Coup d'œil sur l'époque où elle fut fondée. — Oppositions que rencontra le premier projet. — Appropriation du local : chapelle. — Ouverture de l'Institution le 13 octobre 1845. — Direction de M. l'abbé Couplet. (1845-1852.) 25

CHAPITRE IV.

Premières démarches auprès de l'Administration municipale dans le but d'obtenir une subvention pour le Collège. — Mutations dans la direction de l'Institution : départ de MM. Vitse et Duriez, sous-directeurs, et de M. Couplet, directeur. — Le Collège sous la direction de M. l'abbé Duvillier. — Mesures favorables adoptées par le Conseil municipal : projet de traité entre la Ville et le Collège. — Le Collège devient la propriété de l'association diocésaine. (1852-1853). 39

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Longs et préjudiciables retards apportés par l'autorité académique à la conclusion du traité entre la Ville et le Collège. — M. l'abbé Duvillier abandonne la direction de l'établissement ; après un court intérim, rempli par M. Vandeville, M. l'abbé Dayez en est nommé supérieur. — Le Collège est sauvé par l'association des pères de famille. — Le traité est enfin accepté, en juillet 1857, par l'autorité académique. (1853-1857.) 51

CHAPITRE VI.

Acquisition de l'immeuble de l'Institution par la Société du Collège de Roubaix. — Période de tranquillité de 1857 à 1861. — Attaques imprévues dirigées contre le Collège.— Réponse justificative de M. l'abbé Dayez. — Le Collège sort victorieux de cette épreuve. (1857-1864.) 67

CHAPITRE VII.

La Question du Collège (1864-1866.) 85
I. — L'organisation du Collège 89
II. — Le rachat et l'agrandissement du Collège . . . 99

CHAPITRE VIII.

Acquisition de l'immeuble de l'Institution par la Ville. — Conseil de perfectionnement. — Agrandissements et construction de nouveaux bâtiments. — Bénédiction de la Chapelle et des Orgues. — Nouvelles attaques. — Situation du Collège. (1866-1871.) 105

CHAPITRE IX.

Coup-d'œil rétrospectif. — Situation du Collège. — Succès obtenus dans l'enseignement des humanités. — Résultats insuffisants de l'enseignement secondaire spécial. — Améliorations à y apporter. — Projet d'une école industrielle. — Traité de 1875. — Le titre de « Collège. » — Le Collège sous la direction de M. l'abbé Chabé (1871-1884.) 121

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Renouvellement du contrat. — Modifications demandées et adoptées.— Organisation définitive de l'enseignement secondaire spécial. — Retards et difficultés. — Conclusion de cette nouvelle « Question du Collège. » — Résultats obtenus. — Situation actuelle de l'Institution (1884-1891.) 133

I. Renouvellement du contrat 135

II. Modifications au contrat 139

III. Conclusions 146

IV. Situation actuelle de l'Institution 151

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET NOTES

I. Requête pour l'établissement d'un Collège ; 1744. . 159

II. Noms des notables qui ont signé la requête ; 1744. . 160

III. Nomination d'un maître de latin ; 1769. . . . 161

IV. Budget du Collège ; 1853-1854. 162

V. Traité de 1856 163

VI. Budget du Collège ; 1856. 165

VII. Traité de 1866 165

VIII. Projet de bail de 1885 167

IX. Projet de convention de 1885 168

X. Bail additionnel de 1887. 172

XI. Projet de bail de 1890 174

XII. Projet de convention de 1890 177

APPENDICE I.

L'Instruction publique à Roubaix avant 1789. 179

APPENDICE II.

Les Bourses. 183

APPENDICE III.

L'Association des Anciens Elèves. 192

Digitized by Google

APPENDICE IV.

NOTICES NÉCROLOGIQUES 195
M. l'abbé Désiré-Adolphe-Jacques Vitse 196
M. l'abbé Louis Duriez 197
Le R. P. Antoine-Pierre Assemaine 198
M. l'abbé Emile Vandeville 200
M. l'abbé Louis-Alexandre Duvillier 202
Le R. P. Jules-Hippolyte-Joseph Delobel 204
M. l'abbé Félix Cousin 205
M. l'abbé Louis-Henri Delannoy 206
M. l'abbé Jérôme-Jean-Baptiste Debruille 207
M. l'abbé Félicien-François Gir 208
M. l'abbé Eugène Lenglart 209
M. l'abbé Jean-Baptiste Charlet 210
M. l'abbé François Cappart 211

GRAVURES.

1. Notre-Dame des Victoires. 1
2. Vue générale de l'Institution 50
3. Intérieur de la Chapelle de l'Institution 110
4. Portraits du fondateur et des supérieurs de l'Institution . 154

Digitized by Google

LES PROJETS DE LOI

SUR LES

CAISSES D'ÉPARGNE

Par M. l'Abbé GHESQUIER

Membre titulaire

La législation actuelle des Caisses d'épargne engage la responsabilité de l'Etat envers les déposants 1° par la garantie d'intérêt ; 2° par la garantie de remboursement. Or, d'une part, la diminution sensible du taux de capitalisation des rentes ; d'autre part, la progression constante du chiffre des dépôts ont montré les dangers dans lesquels cette double garantie peut entraîner l'Etat.

« Les Caisses d'épargne en grandissant, dit M. Léon Say, ont fait naître des difficultés qu'on n'avait pas prévues à l'époque de leur formation..... Des changements de législation s'imposent à bref délai en France. Il faut regarder en face le danger d'une accumulation de milliards dans les Caisses d'épargne sous la responsabilité de l'Etat. Si on n'a pas le courage de faire une réforme profonde, on sera entraîné à créer incessamment des valeurs publiques pour absorber les épargnes de la nation, et on portera atteinte, en accroissant les charges du budget, en décourageant l'initiative industrielle ou commerciale, aux facultés productrices du pays. » (1).

(1) Rapport général présenté au nom du Jury international de l'exposition d'Économie sociale à l'Exposition universelle de 1889.

Digitized by Google

Ce besoin urgent de réforme préoccupait depuis plusieurs années les pouvoirs publics. M. Hubbard, député de Marseille, et plusieurs de ses collègues avaient déposé en 1885 un projet de loi tendant à régler l'emploi des fonds des Caisses d'épargne et à le rendre productif. L'année suivante, un autre projet était présenté, au nom du Gouvernement, par M. Sadi Carnot, ministre des finances. Le 2 juin 1887, M. Lockroy, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, soumettait aux Chambres une proposition tendant à la constitution du crédit populaire par les Caisses d'épargne. La commission spéciale, chargée d'examiner ces divers projets, rédigea un rapport et formula une proposition de loi qui furent déposés le 27 juillet 1887, mais ne purent être discutés avant la fin de la législature. (1).

Deux nouveaux projets sont actuellement en présence. L'un a pour auteurs MM. Hubbard et Siegfried; il reproduit la proposition de loi de 1887. L'autre émane de l'initiative gouvernementale ; il a été déposé par MM. les Ministres du commerce et des finances, le 20 mai 1890 : la Chambre en a renvoyé l'examen à une commission parlementaire. (2). Ce sont ces projets qui doivent venir prochainement en discussion et que nous nous proposons d'étudier.

La question est de celles auxquelles le Société d'Emulation doit s'intéresser, car il s'agit d'une institution qui a rendu d'immenses services aux classes laborieuses les plus méritantes, aux artisans courageux et économes qui demandent au travail et à l'épargne, non au bouleversement de l'ordre social, l'amélioration de leur sort. Dans cette

(1) Voir le Journal Officiel du 31 Mars 1890. Documents parlementaires. Annexe n° 186.

(2) Cette commission est composée de MM. Sarrien, Léon Say, Aynard, Ch. Roux, Hubbard, A. Leroy, A. Dubost, Reybert, Terrier, Obissier, St-Martin, Laroche-Joubert.

Digitized by Google

étude nous avons recherché sans parti pris la solution qui sauvegarde le mieux les intérêts en cause.

La Dette publique en France atteint, à l'heure qu'il est, d'après M. Paul Leroy-Beaulieu, 31 milliards 700 millions, d'après les documents officiels 30 milliards. Elle est la plus grande du globe et dépasse de 13 milliards environ la dette anglaise. Les fonds des Caisses d'épargne entrent pour plus de 3 milliards dans ce total effrayant. Chaque année cette créance s'accroit de sommes considérables. En 1889, l'augmentation a été de 193 millions ; elle s'est élevée au-dessus de 222 millions en 1890. Or le remboursement garanti par l'Etat doit s'effectuer en numéraire. Même en appliquant la clause de sauvegarde qui règle le retrait des dépôts en cas de force majeure, le montant des sommes exigibles ne serait pas inférieur à 500 millions pour le premier mois, à 400 millions pour le second, à 345 millions par mois pour la suite. (1).

Les fonds apportés par les déposants aux Caisses d'épargne ordinaires doivent être immédiatement versés à la Caisse des Dépôts et Consignations pour être employés par elle en titres de la Dette d'Etat et en compte-courant au Trésor jusqu'à concurrence de 100 millions. Les Caisses d'épargne exercent ainsi une influence considérable sur le cours des rentes. Elles jouent le rôle de remorqueur des fonds d'Etat. Quelques chiffres donneront une idée de l'importance de ce rôle. Pendant l'année 1889 la Caisse des Dépôts et Consignations a acheté, pour le compte des diverses Caisses d'épargne, 282 millions de titres de rentes et valeurs. En 1890 ces achats se sont élevés à 349 millions; soit au total, pour deux années, un emploi de fonds équiva-

(1) La Réforme des Caisses d'épargne françaises, par M. E. Rostand p. 8.

Digitized by Google

lant à 631 millions. Les rentes sont amenées par ces achats continus à des cours très élevés. Cet entraînement du marché n'est pas sans péril pour les Caisses elles-mêmes car la réalisation, si elle devait s'effectuer en cas de guerre, de troubles intérieurs ou de crises économiques, ne pourrait se faire qu'à des cours bien inférieurs aux cours d'achat. Au cours de 95 francs le 3 °/₀ ne rapporte d'ailleurs que 3 fr. 15 et l'intérêt garanti par la Caisse des Dépôts et Consignations était jusqu'au 1er janvier 1891 de 4 °/₀. L'écart a pu être compensé grâce à l'excédent de revenu que donnent les anciens placements, mais le taux moyen de l'intérêt tend à s'abaisser de plus en plus.

Les appréhensions provoquées par un tel état de choses se sont manifestées ouvertement, au mois de décembre 1890, lors de la discussion du budget. Le projet ministériel n'ayant pu être voté avant la fin de l'année, l'article relatif à la réduction de l'intérêt en avait été distrait pour être discuté avec la loi de finances. A cette occasion diverses propositions de réforme ont été formulées. On a cherché à ralentir l'accroissement de la dette en diminuant l'importance des dépôts. Dans ce but on a proposé d'abaisser à 1500 francs ou à 1000 francs le maximum des dépôts. Ce maximum était à l'origine de 3000 francs. La loi du 22 juin 1845 le réduisit à 1500, en principal. Il fut encore abaissé et fixé à 1000 francs par livret, en principal et intérêts, par la loi du 30 juin 1851. Depuis la loi du 9 avril 1881 la limite a été reculée à 2000 francs. Une réduction nouvelle serait inefficace d'après l'exposé des motifs du projet de loi. Elle ne diminuerait guère que d'un cinquième le solde des dépôts ; elle n'aurait donc pas d'avantages appréciables pour le Trésor. Elle serait nuisible aux Caisses d'épargne qui verraient diminuer notablement les ressources au moyen desquelles elles couvrent leurs frais d'administration et constituent des réserves indispensables. Les intéressés

Digitized by Google

éluderaient, le plus souvent, l'effet de cette restriction légale en répartissant les livrets entre plusieurs membres de la famille. Ce chiffre de 2000 francs est d'ailleurs moins élevé que dans tous les autres pays. (1). Il faut en effet, si l'on veut encourager l'épargne, qu'on laisse aux déposants la possibilité de former, par versements successifs, un avoir d'une certaine importance. Un abaissement exagéré du maximum serait donc peu conforme au but de l'institution.

La réduction du taux de l'intérêt avec graduation inversement proportionnelle au montant des dépôts est une autre combinaison qui a séduit beaucoup d'esprits. En effet la petite épargne qui est toujours la plus intéressante, en même temps que la plus difficile à constituer, se trouve ainsi privilégiée. Ce procédé offre plus d'un inconvénient, mais il en est un qui dispense d'énumérer les autres, c'est qu'il n'est réellement pas praticable. Il introduit dans les Caisses une comptabilité très compliquée. Les livrets actuels seraient convertis en livrets fractionnés de manière à faire bénéficier leurs porteurs du maximum d'intérêt. Quelques caisses étrangères, celle de Bologne par exemple, obtiennent le même résultat par un procédé plus simple et plus exact, la répartition d'intérêts de faveur, en fin d'exercice, aux minimes dépôts de déposants d'humbles conditions. Mieux vaut encore, à notre avis, renoncer à poursuivre une amélioration douteuse qui diminuerait le revenu des caisses tout en compliquant leur service.

On s'est donc contenté de réduire le taux de l'intérêt. La Caisse des Dépôts et Consignations servait jusqu'ici aux Caisses d'épargne un intérêt de 4 % qui leur permettait de donner aux déposants 3 3/4 ou 3 1/2 %. Certains amende-

(1) « Le maximum est de 2777 francs en Portugal, de 3125 francs en Russie et de 3750 francs en Allemagne. En Angleterre où il est également de 3750 francs il peut être porté à 5000 francs par la capitalisation des intérêts. » Exposé des motifs du projet de loi sur les Caisses d'épargne.

Digitized by Google

ments demandaient que cet intérêt fut abaissé à 2 1/2 et même à 2 %. Les Chambres ne pouvaient ne pas tenir compte de la diminution générale du loyer des capitaux, mais elles ont repoussé sagement ces mesures excessives et dangereuses. Elles ont seulement ramené l'intérêt à 3 3/4 % à partir du 1er janvier 1891.

Ces discussions anticipées attirèrent l'attention publique sur la question des Caisses d'épargne. On se rendit compte du péril, on comprit mieux la nécessité d'une réforme et l'on se préoccupa davantage de la valeur des solutions proposées.

Entre les deux projets de loi que nous avons mentionnés plus haut il y a une opposition fondamentale, une divergence de principes qui domine toute la question. L'article premier du projet ministériel consacre l'obligation à laquelle se trouvaient soumises les Caisses d'épargne ordinaires de verser à la Caisse des Dépôts et Consignations toutes les sommes qu'elles reçoivent de leurs déposants. (1) Le projet de MM. Siegfried et Hubbard établit la liberté intégrale d'emploi. Une légère extension des valeurs de placement et la constitution d'un fonds de réserve considérable sont présentées d'un côté comme des préservatifs suffisants. De l'autre, la liberté peut seule dégager d'une manière efficace la responsabilité de l'Etat.

Ce sera, sans nul doute, un intéressant débat que celui où nous verrons défendre avec conviction et talent l'une et l'autre thèse. Toutefois il ne nous paraît pas nécessaire de donner à la discussion cette étendue. D'une part, les ministres ont élargi le cercle des placements que l'administration de la Caisse des Dépôts et Consignations doit effectuer pour le compte des Caisses d'épargne en assimi-

(1) Cette obligation résulte non du texte de la loi, mais d'une interprétation étroite à laquelle la coutume et nos tendances centralisatrices ont depuis longtemps donné force de loi.

Digitized by Google

lant les obligations négociables des départements, des communes ou des Chambres de Commerce aux valeurs d'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat. D'autre part il n'y a guère de chances que l'on passe ainsi tout d'un coup d'une limitation excessive à une liberté sans réserve. D'aussi brusques changements ne sont pas exempts de graves dangers. Entre ces solutions extrêmes il y a place pour une solution moins radicale et c'est peut-être le cas de rappeler l'adage : *In medio stat virtus*. En dehors des sphères gouvernementales et parlementaires des hommes compétents ont préconisé cette solution à la fois libérale et modérée, sage et prudente. A leur tête se place le président de la Caisse d'épargne de Marseille, M. E. Rostand. Non content d'exposer son opinion dans plusieurs congrès, M. Rostand a réuni un grand nombre de documents concernant les caisses étrangères qui toutes, à l'exception des caisses anglaises, sont au régime de libre emploi plus ou moins large. Ces documents ont été publiés récemment dans une brochure qui a pour titre : La Réforme des Caisses d'épargne françaises. M. Rostand se prononce pour la substitution du régime de libre emploi des dépôts au régime de l'adduction exclusive à la Dette publique; mais, tenant compte des idées et des habitudes de notre pays il se borne à réclamer le libre emploi facultatif, limité au patrimoine des Caisses et au *quart* des dépôts. Cet emploi serait d'ailleurs réglementé par la loi quant aux valeurs et quant aux proportions de ces valeurs.

C'est dans ces limites que nous voulons renfermer la discussion. C'est aussi dans ces termes que la question sera vraisemblablement posée devant la Chambre et le Sénat, car nous apprenons que la Commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi l'a profondément modifié et s'est arrêtée aux dispositions suivantes :

« Les Caisses pourront être autorisées par décret, sur

Digitized by Google

leur demande, à faire elles-mêmes le placement d'un *tiers* du total des dépôts qu'elles auront reçus au 31 décembre de l'exercice écoulé.

Ce tiers disponible pourra jusqu'à concurrence des 6/10mes être employé en obligations négociables du département, des communes, des Chambres de Commerce, des Monts-de-Piété du département, lesdits prêts avec amortissement limité à dix ans ; en obligations du Crédit foncier de France ; en obligations des Compagnies de chemins de fer : aucun de ces modes, pris à part, ne pouvant excéder un quart du tiers disponible.

Les quatre autres dixièmes de ce même tiers pourront être employés en prêts aux syndicats agricoles, aux syndicats d'irrigation, de desséchement, de colmatage, d'endiguement dans le département ; en réescompte de valeurs de banques populaires ou associations coopératives de crédit dans le département, en actions ou obligations de sociétés de construction d'habitations salubres et à bon marché, ou d'associations coopératives soit de production, soit de consommation, etc., chacun de ces emplois ne pouvant excéder à lui seul 10 % du tiers disponible. »

Les Caisses d'épargne ont pour première fonction de recueillir et de garder les capitaux en formation. Elles rendent un réel service à leurs déposants en les préservant de la tentation de dépenser trop facilement leur petit trésor pour satisfaire, dans un moment d'irréflexion ou d'entraînement, quelque caprice, quelque besoin douteux. Mais on ne saurait prétendre que leur rôle doive se borner à cela. Beaucoup de clients actuels des Caisses d'épargne préféreraient conserver par devers eux leur petit avoir et s'éviter les formalités des versements et des retraits si leurs fonds devaient rester improductifs ou à peu près. C'est précisément la fructification du capital qui est le meilleur stimulant

Digitized by Google

de l'épargne. Elle en est aussi la récompense. S'imposerait-on un sacrifice même léger, se priverait-on d'une jouissance immédiate, si l'on n'espérait trouver une compensation dans le surcroît d'utilité ou de bien-être qui sera le prix de ce sacrifice, de cette privation ? Il est hors de doute que cette seconde fonction n'est pas moins importante que la première. (1). Enfin l'intérêt des déposants exige que les gages des depôts soient d'une réalisation facile, afin que les Caisses soient à même de restituer à bref délai les fonds à leurs propriétaires, quand les nécessités deviennent urgentes. Sous ce triple rapport de la sécurité, de la disponibilité, de la productivité, le régime de libre emploi, tel qu'il est proposé, offre-t-il moins de garanties que le régime d'emploi forcé tel qu'il est pratiqué en France ?

Les partisans de l'emploi forcé en rentes avec garantie de l'Etat ne voient de complète sécurité que dans ce mode de placement. Du moins prétendent-ils que cet emploi est celui qui donne aux déposants le plus de sécurité. Est-ce bien vrai ?

Le crédit de l'Etat est solide mais non inébranlable. Il subit le contre-coup de toutes les crises. Notre Dette publique, nous l'avons vu, s'élève au chiffre énorme de

(1) De la comparaison des soldes dus aux déposants il résulte que « même au titre de collecteurs et de réservoirs des épargnes les Caisses françaises ne sont pas en avance sur les Caisses à régime de libre emploi. Il semble au contraire, fait remarquer le président de la Caisse de Marseille, qu'en sacrifiant leur seconde fonction naturelle à la première, elles aient peut-être amoindri celle-ci. » La Réforme des Caisses d'épargne françaises, p. 17.

Nous ne pouvons mettre tous ces chiffres sous les yeux du lecteur : nous indiquerons cependant un fait qui nous a frappé Comparée aux villes de France et de l'étranger qui ont à peu près la même population Roubaix occupe le dernier rang pour le montant de ses dépôts à la Caisse d'épargne Dans le rapport publié par M. le Ministre du Commerce sur les opérations des Caisses d'épargne en 1889, celle de Roubaix se trouve d'ailleurs classée comme suit : sur 549 Caisses qui ont fonctionné en France pendant ladite année, la 24e pour le nombre de livrets nouveaux ; la 66e pour le nombre de livrets existant ; la 53e pour le nombre de versements ; la 59e pour le montant des versements ; enfin la 55e pour le solde dû aux déposants. Ce n'est pas ici le lieu de développer les causes de ce fait : celle que nous signalons plus loin, à savoir la participation de

Digitized by Google

30 milliards. Le budget doit faire face à des charges très lourdes. Les moindres incidents de frontière font naître les plus alarmantes appréhensions. L'instabilité semble être devenue le trait caractéristique de notre situation intérieure. Dans ces conditions, des rentes sur l'Etat ne présentent assurément pas plus de garanties que des créances reposant sur la mise en valeur du sol ou sur des gages réels, que des obligations de départements ou de villes, que des titres de chemins de fer, des prêts hypothécaires, des immeubles, des avances sur nantissement de titres de tout repos. « Et si la conduite de l'Etat tombait en des mains

l'épargne aux grandes industries locales n'est assurément pas la seule, ni la plus importante.

	CAISSES D'EPARGNE	Soldes reçus d'après les plus récents documents	POPULATION	
	Caisses Françaises			
	Paris . .	139.804.597 fr	2 350.000 hab	
	Lyon . .	61.998.105	401.930	
	Marseille .	53.440.989	376.143	
	Bordeaux .	51.458.790	240 582	
	Lille (1889) .	17.179.967	200.923 (1891)	
	Nantes . .	25.984.006	127.482	
	Saint-Etienne	34.112.694	123.813	
	Roubaix (1889)	11.750.042	100.299 (1886)	En y comprenant le canton de Lannoy et les communes de Croix et de Wattrelos qui forment les trois succursales on aurait en réalité 159,986 habit.
	Roubaix (1890)	12.723.968	115.380 (1891)	
	Rouen . .	22.919.054	107.163	
	Amiens. .	27 438.411	80.288	
	Brest . .	25.542.248	70.778	
	Tourcoing (1890)	10.912.522	65.179 (1891)	Tourcoing a 9 succursales. La population de ses cantons est de 115.968 habitants. La caisse a été ouverte en 1843 comme à Roubaix.
	Caisses Etrangères			
Allemagne	Brême . .	70.885.706	118.615	
Alsace-Lorraine	Strasbourg .	15.189.377	111.987	
Italie	Bologne .	31.955.196	121.579	
	Florence .	66.646 754	135.000	
	Venise . .	16.529.016	130 000	
Norwège	Christiania.	26.286.156	128.000	

Digitized by Google

ou improbes, ou trop malhabiles, ou obéissant aux impulsions anti-sociales, les rentes seraient-elles donc les seules valeurs sûres ? En dépit d'affaiblissements transitoires, les valeurs assises sur la propriété foncière ou sur des affaires saines et rémunératrices conserveraient leur solidité intrinsèque, même latente ; mais le Premier Consul lui-même, quand il reconstruisit la France, put-il rendre prix et vie aux monceaux de valeurs d'Etat émises de 1790 à 1796.» (1)

La liberté d'emploi n'offre donc pas moins de sécurité que le placement en titres d'Etat, ou plutôt elle diminue les risques en les divisant selon la règle élémentaire de prudence : Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. De plus, à l'exemple des Caisses étrangères, les Caisses françaises qui voudront user de la liberté se constitueront de fortes réserves qui seront pour leurs déposants une nouvelle garantie.

On répond à ces arguments que la liberté de placement « serait la ruine de l'institution, car ce qui fait sa force et son crédit, c'est que derrière la Caisse d'épargne, le déposant sent la garantie de l'Etat ; qu'on la retire, et tout s'écroule, le déposant se détournera de la Caisse ordinaire et ira porter ses fonds à la Caisse postale. » (2) On dit encore : « Les déposants des Caisses d'épargne libres de l'étranger n'ont jamais compté sur l'intervention de l'Etat... En France, tout au contraire, dès l'origine les déposants ont compté absolument sur la garantie de l'Etat, et on ne leur ôtera jamais de l'esprit qu'en versant leurs économies à la Caisse d'épargne, ils les confient à l'Etat. Quoi que l'on fasse, on ne pourra rien contre cette conviction. » (3).

(1) La Réforme des Caisses d'épargne françaises, p. 76.

(2) Journal des Caisses d'épargne, nº de janvier 1890, p. 12, et nº de juin 1890, p. 151.

(3) Ibidem, nº de novembre 1890, p. 327.

Digitized by Google

C'est là l'objection capitale des partisans de la législation actuelle. Il faut en faire bonne justice. Si cette affirmation est vraie il s'ensuit que le peuple français comprend bien mal le rôle de l'Etat et que son éducation économique est encore à faire. Mais elle n'est pas aussi incontestable qu'on veut bien le dire. La population laborieuse cherchant pour ses épargnes un placement rémunérateur ne prend pas exclusivement des fonds d'Etat. N'est-ce pas l'épargne qui absorbe les obligations du Crédit foncier, celles des chemins de fer et des villes ? Quelle est la clientèle des institutions de crédit ? Osera-t-on prétendre que le campagnard a plus de confiance dans les papiers d'Etat que dans de bonnes hypothèques ? Les sommes en dépôt chez les notaires n'atteignent-elles pas le chiffre de deux milliards et demi ? A Roubaix, ne voyons-nous pas souvent qu'on préfère s'intéresser à des affaires industrielles, parce que la garantie des hommes honorables avec qui l'on traite directement est bien mieux appréciée que la garantie impersonnelle de l'Etat.

L'intervention de l'Etat, à l'époque où elle s'est produite, n'offrait pas les dangers que la progression constante des dépôts lui fait courir aujourd'hui. Elle a pu consolider l'institution des Caisses d'épargne et favoriser son développement. Mais l'intervention de l'Etat, quand elle ne se renferme pas dans de justes limites, devient singulièrement onéreuse et dangereuse. Qu'on nous permette de citer encore quelques extraits du rapport de M. Léon Say :

« Les Caisses d'épargne françaises privées, qu'on appelle aussi ordinaires, sont aujourd'hui toutes identiques... Elles sont garanties par l'Etat contre l'abaissement du taux d'intérêt de leurs placements au-dessous de 4 °/₀ (3 3/4 actuellement), et leur clientèle est garantie par l'Etat, qui répond du remboursement des dépôts quand ils ont été versés à la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette

Digitized by Google

double garantie a réduit les Caisses privées françaises à n'être plus, en quelque sorte, que des guichets publics, et les a fait toutes passer sous le niveau égalitaire de la servitude de l'Etat. (C'est un ancien ministre des finances qui parle de la sorte.) *Il n'en a pas toujours été ainsi.* C'est l'initiative individuelle qui les a créées, et qui a entrepris pendant quelques années de les faire vivre, en dehors de l'intervention des pouvoirs publics. M. de Foville, dans le résumé sommaire mais très complet, très clair et très instructif qu'il a fait de leur histoire, nous les montre *à l'origine*, à l'état de liberté, paraissant devoir se développer dans des conditions très variées, et ne prenant le caractère d'uniformité qu'elles ont aujourd'hui qu'après quelles ont eu accepté la protection de l'Etat... Ce qui caractérisait les premières Caisses françaises, celles des Delessert et des Larochefoucauld-Liancourt, c'était que leur administration ne se désintéressait jamais de leur clientèle, entretenait avec elle des rapports intimes, et se mettait à sa disposition pour l'éclairer de ses conseils et la diriger dans une bonne voie. Les déposants restaient leurs clients dans le sens antique du mot et trouvaient auprès d'elles un appui moral dont ils appréciaient la valeur... Les Caisses d'épargne qui ont la tradition de leur origine comme celles de Marseille et de Lyon pensent que les Caisses privées n'ont de raison d'être que si elles rendent ce qu'on pourrait appeler des services sociaux à leur clientèle. »

Les partisans du libre emploi comprennent cette mission sociale et veulent l'exercer. Les défenseurs de l'emploi forcé semblent ne pas vouloir la comprendre pour se dispenser de la remplir. Aussi ont-ils raison de craindre que le déposant se détourne de la Caisse ordinaire et aille porter ses fonds à la Caisse postale. Quel avantage l'attacherait donc aux Caisses privées ? Il y a bien eu, depuis la loi de 1881 jusqu'au 1er janvier 1891, une différence entre

Digitized by Google

le taux d'intérêt servi aux Caisses ordinaires et celui qui est attribué aux Caisses de l'Etat. Cette différence a été de 0,75 °/₀. Mais cette différence n'est pas maintenue par le projet de loi. Et quand même elle serait rétablie lors de la discussion, elle ne constituerait pour les Caisses privées qu'un médiocre avantage. Ce faible surcroit d'intérêt ne saurait contrebalancer toutes les facilités qu'offrent aux déposants les Caisses postales. « L'organisation moderne de l'administration des postes et des télégraphes est extrêmement perfectionnée d'une part, et pénètre, d'autre part, au cœur même du pays. Cette administration a sur les personnes privées disposées à rendre les mêmes services aux populations, l'avantage, sinon de l'omniscience, du moins de l'omniprésence. Il n'y a pas de village dont elle soit absente. Une semblable puissance d'organisation peut conduire à l'abus. Une Caisse d'épargne ressemble à une banque de dépôt, et quand cette caisse a des succursales dans les plus petits endroits, elle peut opérer des virements de ville en ville, de village en village — les Caisses nationales le font d'ailleurs sur une grande échelle — et devenir l'unique réservoir et l'unique distributeur des épargnes du pays. Quand ses agents sont des facteurs de la poste chargés, par dessus le marché, du recouvrement des factures, des abonnements et cotisations de tout ordre, elle peut, elle doit même devenir le plus grand banquier du pays et donner raison au paradoxe du professeur Wagner de Berlin qui soutient que le commerce de banque est une des attributions naturelles de l'Etat. » (1)

Les Caisses privées ne pourront longtemps soutenir la concurrence des Caisses de l'Etat. Elles deviendront inutiles. On les laissera s'éteindre tout doucement à moins qu'on ne les achève brutalement en établissant l'uniformité de

(1) Léon Say. — Rapport déjà cité.

Digitized by Google

l'intérêt. Les Caisses se repentiront, mais trop tard, de n'avoir pas résisté aux empiètements d'un pouvoir centralisateur à l'excès. Une institution qui devait être féconde aura disparu et le pays aura fait un pas de plus vers le socialisme d'Etat.

La disponibilité à vue n'est pas moins illusoire. En 1848 les dépôts inférieurs à cent francs furent seuls intégralement remboursés en espèces. Pour les autres dépôts les remboursements en espèces furent limités à cent francs par livret et pour le surplus on délivra des Bons du Trésor à quatre ou six mois d'échéance et des coupons de rente 5 % au pair. (1) Les bons du trésor s'escomptaient à 40 % de perte et le cours de la rente était de 70 francs. Le décret de l'assemblée nationale en date du 7 juillet consolida les livrets dont le montant s'élevait à 80 francs en un titre de rente à ce taux. La loi du 21 novembre de la même année atténua cette spoliation en attribuant aux déposants un livret spécial où ils étaient crédités de la différence entre le taux de 71 fr. 60 cent. et celui de 80 francs. « En 1848, dit M. Frizzerin, les Caisses d'épargne françaises passèrent par une épreuve terrible parce qu'elles s'étaient jetées entièrement dans les bras large ouverts de l'Etat ; les Caisses italiennes échappèrent au péril pour s'être fiées à une liberté maniée avec prudence. » (2)

En 1870, l'exigibilité des dépôts fut suspendue par un décret du Gouvernement de la défense nationale. Les remboursements furent opérés en espèces jusqu'à concurrence de 50 francs par livret et pour le surplus en Bons du Trésor à trois mois d'échéance.

En vertu de l'article 12 de la loi organique du 9 avril

(1) Décret du Gouvernement provisoire du 9 mars 1848.

(2) Rapport au conseil municipal de Padoue en 1872, cité par M. Rostand.

Digitized by Google

1881, les remboursements, en cas de force majeure, peuvent être échelonnés de quinzaine en quinzaine par fractions de 50 francs. Rien ne garantit qu'en cas de crise d'autres mesures ne viendraient pas encore aggraver la situation des déposants. Bien mieux, le projet nouveau donne aux Ministres des finances et du commerce le droit de limiter les remboursements à la somme de 50 francs par quinzaine, par de simples arrêtés et même en dehors des cas de force majeure.

Que devient dès lors la disponibilité à vue ? Un leurre. L'Etat garantit aux déposants le remboursement à vue aussi longtemps que ce remboursement n'est pas réclamé et s'empresse de le suspendre quand il devient nécessaire.

Mais, dira-t-on, la Caisse des Dépôts et Consignations vendra les rentes qu'elle possède afin de tenir ses engagements envers les Caisses. Non, car elle aurait tort de le faire. Elle retardera le plus possible cette réalisation, comme le ferait tout particulier qui gère prudemment ses intérêts. Le législateur aimera mieux recourir aux mesures exceptionnelles rappelées plus haut. Et qu'on ne croie pas trouver un remède à ces dificultés dans la constitution du fonds de réserve et de garantie prévu par l'article VI du projet de loi. Le fonds de réserve n'est actuellement que de 45 millions, c'est-à-dire, moins de 0,02 °/₀ du montant des soldes dus par les Caisses. Sans doute il se sera notablement accru dans dix ans. Mais comme le fait très justement remarquer la Caisse de Paris dans ses *Observations sur le Projet de loi,* « en temps de crise, si les valeurs représentant les fonds des Caisses d'épargne sont dépréciées et ne peuvent suffire aux remboursements demandés, les valeurs qui représenteront les fonds de la réserve seront soumises aux mêmes influences, et alors à quoi servira ce fonds de réserve, grassement doté aux dépens des déposants dans les temps calmes et prospères ? Le papier s'entassera dans deux

Digitized by Google

caisses au lieu de s'entasser dans une seule, et la situation serait la même qu'aujourd'hui. Une réserve métallique serait seule utile. Comme il est douteux qu'elle soit réalisable il faut se demander si une réserve en papier s'accroissant sans limite n'est pas destinée à devenir un grave embarras et un danger. » (1).

La liberté d'emploi, quand on y regarde de près, assure une disponibilité plus certaine. Les déposants sont à l'abri des lois, décrets, arrêtés et autres mesures générales auxquelles ils ne peuvent que se soumettre en silence. Les crises n'affectent pas de la même manière toutes les régions de la France. Les Caisses demeurent libres de prendre des dispositions transitoires en rapport avec les besoins locaux. L'opinion publique mieux en situation d'apprécier les évènements et les précautions qu'ils comportent s'effraiera moins vite. La clientèle des Caisses n'ignorera pas que sa créance est, en partie du moins, établie sur des gages réels (hypothèques, matériel de chemins de fer, exploitations industrielles ou agricoles). Toutes les sources de revenus ne seront pas taries en même temps. A ce sujet, qu'on nous permette de relever, en passant, une erreur économique des plus graves : « S'il faut admettre, dit l'auteur d'un article publié par *Les Annales Economiques,* que le crédit de l'Etat peut sombrer, à plus forte raison l'admettra-t-on des crédits qui en découlent : tels ceux des villes, des compagnies de chemins de fer, des sociétés privées, des particuliers. Aujourd'hui la répercussion se produit de l'un à l'autre. Il n'y a pas d'isolement parfait en matière de crédit. Si donc l'un périclite, les autres s'en ressentent, et nous ne voyons pas dans ces conditions quelles garanties plus grandes auront eues les déposants. Nous admettrons surtout difficilement que des obligations de villes, de chemins

(1) Observations faites par la Caisse d'épargne de Paris sur le Projet de loi relatif aux Caisses d'épargne.

Digitized by Google

de fer soient beaucoup plus sûres. Les intérêts et l'amortissement de ces titres sont gagés sur des taxes ou des revenus qui subiront eux-mêmes une dépréciation si le crédit de l'Etat a diminué ou est en péril. La fortune de l'Etat, c'est la fortune publique ; sa décroissance c'est la décroissance de la fortune de tous et, par suite, taxes des villes, revenus des chemins de fer diminueront également. La vérité est qu'avec des placements de ce genre, bien combinés, les déposants peuvent obtenir des revenus plus rémunérateurs et que ces emplois allègent les charges de l'Etat ; mais ils n'ont pas une sécurité plus grande. S'ils ont encore un autre avantage, et c'est discutable, c'est de causer une moins grande panique, en cas de demandes de retrait précipitées. »

Assurément il y a une part de vérité dans les affirmations de l'auteur sur la solidarité du crédit. Nous y souscrivons volontiers comme nous retenons avec plaisir les concessions qu'il veut bien faire à notre thèse. Mais le principe d'où il part est absolument faux. Le crédit des particuliers ou des associations ne découle nullement du crédit de l'Etat. La fortune de l'Etat c'est la fortune publique; oui, en ce sens que la fortune de l'Etat est la résultante de toutes les forces productives du pays. Tous les citoyens pris isolément ou par groupes en sont les auteurs. Elle est faite de toutes les conceptions, de toutes les initiatives, de toutes les activités et énergies individuelles. L'Etat est au sommet et non pas à la base de la pyramide. Débarrassons-nous de cette notion despotique de l'Etat ou nous cesserons bientôt d'être les citoyens libres d'un pays prospère.

Les adversaires de la réforme ne contestent pas (nous venons d'en citer un témoignage) qu'elle aurait pour effet d'augmenter le revenu des Caisses au plus grand profit de leurs modestes clients. Alors surtout qu'à la tribune on a été jusqu'à demander l'abaissement du taux à 2 1/2 et même

Digitized by Google

à 2 %, oserait-on lui dénier cet avantage ? (1). L'argument qu'on oppose aux partisans de la liberté consiste à dire que cette productivité plus grande suppose des risques plus étendus, qu'elle engage davantage la responsabilité des administrateurs et que dans ces conditions il ne se trouvera personne pour accepter ces redoutables fonctions.

C'est là une prophétie injurieuse et décourageante qui, heureusement, ne se réaliserait pas. Il est possible que le rôle de simples encaisseurs qui leur est maintenant dévolu convienne à quelques administrateurs timides. Tout amoindri qu'il soit, ce rôle est beau puisqu'il n'en demeure pas moins un service rendu aux classes populaires. Mais il y a encore, malgré les progrès de l'individualisme et de l'égoïsme en notre siècle, des hommes d'intelligence et de cœur qui se font une plus juste idée du bien social qu'ils peuvent accomplir et ne s'effraient pas d'un accroissement de responsabilité. On a d'ailleurs bien exagéré cette responsabilité nouvelle qui n'est imposée à personne. La liberté des Caisses est entièrement respectée puisqu'il s'agit d'un emploi facultatif. On a beau invoquer une prétendue solidarité des Caisses d'épargne. Dans la mesure où elle est réelle cette solidarité est une conséquence de l'uniformité des Caisses sous le régime de l'emploi forcé. Les administrateurs qui le voudront continueront à verser à la Caisse des Dépôts et Consignations la totalité des fonds qui leur sont confiés. D'autres plus hardis, sans être moins prudents, feront avec une sage circonspection l'essai de la liberté. La confiance naîtra du succès. La clientèle ne s'éloignera pas des Caisses bien administrées. Elle appréciera mieux le zèle et le dévouement de ces hommes honorables qui mettent à son service leur temps et leur expérience des affaires. A cet être impersonnel qui a nom l'Etat, et pour lequel le

(1) A l'avenir d'après l'art. V du projet de loi le taux pourra être fixé pour l'exercice suivant par un décret des Ministres du Commerce et des Finances.

Digitized by Google

peuple ne se sent guère de reconnaissance, se substitueront des personnalités vivantes dont il ne méconnaîtra pas longtemps le désintéressement et la bonté. Des rapports plus intimes s'établiront entre les déposants et les administrateurs. Ceux-ci pourront exercer une véritable et bienfaisante influence. C'est cette belle pensée, c'est ce généreux désir du bien qui ont inspiré les premiers fondateurs des Caisses d'épargne. Ne l'oublions pas et ne réduisons pas les Caisses privées à n'être plus que des bureaux auxiliaires de l'Administration des postes.

Il serait humiliant d'opposer à ces affirmations pessimistes ce qui se fait à l'étranger où les Caisses d'épargne libres et les institutions de crédit populaire ne manquent pas de directeurs et d'administrateurs aussi dévoués que prudents. En Allemagne, en 1889, il n'y avait pas moins de 1730 associations rurales de crédit, établies sur le modèle des Caisses de prêts *(Darlehenskassen)* fondée par Raiffeisen. Chaque association n'opère que dans un territoire très restreint ; généralement une commune ou une paroisse qui ne compte parfois que quelques centaines d'habitants : tous ses membres doivent résider sur ce territoire. L'administration de la *Darlehenskasse* est essentiellement gratuite ; seul le caissier reçoit une rétribution, mais il ne peut faire partie du conseil d'administration. Les administrateurs ne font pas défaut pour cela. Ce rapprochement ou plutôt ce contraste réfute du même coup et péremptoirement ceux qui prétendent que le libre emploi peut tout au plus être exercé par les grandes Caisses d'épargne, mais qu'il est inapplicable dans les petites et qu'il les tuerait.

Mais alors, objecte-t-on, les Caisses cesseront d'être des institutions d'épargne pour se transformer en banques populaires. Exagération évidente. Il est très désirable que ces établissements se multiplient en France, comme dans les autres pays. Les Caisses d'épargne libres

Digitized by Google

pourront favoriser leur développement ; mais elles resteront néanmoins des institutions ayant un but distinct. A l'égard de leur clientèle elles seront simplement des banques de dépôt. Elles effectueront des placements de tout repos sans se lancer dans la spéculation. Il n'est pas question de faciliter le crédit à leurs membres ni de distribuer des bénéfices ou des dividendes. Leur rôle se bornera, comme par le passé, à stimuler, recueillir, conserver et faire fructifier l'épargne. Est-ce un mal si, grâce à la liberté d'emploi, le revenu est plus fort pour les déposants, les charges moins lourdes pour l'Etat, et le profit plus grand pour le pays ? Les adversaires de la liberté de placement sentent bien qu'ils ont mauvaise grâce à combattre une réforme si sage et si modérée, ils souhaiteraient qu'on la demandât plus complète : ils auraient alors bientôt fait de démolir à coups d'arguments une théorie qui, pour être vraie, cesserait néanmoins d'être opportune et immédiatement applicable.

Le régime de libre emploi a en outre sur le régime de l'emploi forcé l'avantage d'être un instrument de décentralisation économique. « Les Caisses d'épargne françaises, dit encore M. Paul Leroy-Beaulieu, sollicitent sur tous les points du territoire les économies de la petite classe moyenne et de la classe laborieuse ; elles enlèvent ces économies à tous les emplois sur place. Elles pompent ainsi sur toute la surface du territoire, les infiniment petits d'épargne pour les transformer en rentes sur l'Etat, c'est-à-dire en richesses passives. Par ce procédé elles stérilisent en quelque sorte tous les hameaux, tous les villages, toutes les petites villes, prenant tous les embryons de capital qui s'y produisent et allant les engloutir dans la capitale, en atténuation de la dette flottante et du passif général du Trésor. Supposez l'atmosphère pompant toute l'humidité qui se produit dans toutes les localités, et ne la leur resti-

Digitized by Google

tuant jamais sous la forme de pluies fécondantes, vous aurez l'image du régime français des Caisses d'épargne. »

« Les capitaux surabondent et manquent au travail, à l'agriculture, disait en 1844 M. F. Vidal, il est inutile pourtant de porter l'eau à la rivière ; mieux vaudrait puiser à la rivière pour arroser la plaine, les collines, les campagnes. »

Au 1er janvier 1890 les capitaux ainsi soustraits au seul département du Nord s'élevaient à 110,180,325 francs. Ce chiffre est peu élevé pour un département aussi populeux et aussi riche. Mais n'y a-t-il pas cependant une grande partie de ces capitaux qui trouverait à s'employer fructueusement dans nos industries si diverses et généralement si prospères ? Par exemple, au lieu de contracter des emprunts au Crédit foncier ou de faire des émissions publiques d'obligations, qui entraînent des frais de publicité et des commissions aux banquiers, des villes comme Lille, Roubaix, Tourcoing, pourraient négocier ces emprunts avec leurs Caisses d'épargne respectives et obtenir des conditions avantageuses pour elles, suffisamment rémunératrices pour les déposants. Au sein de la Commission nommée pour examiner le projet de 1887, M. Lejeune « a montré la disproportion inouïe entre le taux d'intérêt de 4 fr. 60 ou de 4 fr. 80 payé par les communes entre les mains du Crédit foncier pour leurs emprunts et le taux de 3 fr. 50 auquel l'Etat voulait réduire les intérêts payés aux déposants qui peuvent être tous les contribuables de ces mêmes communes et qui se demandent pourquoi ils ne bénéficient pas, au moins dans une certaine limite, comme contribuables, du taux d'intérêt réduit auquel on veut les ramener comme déposants. » (1). — Au lieu de stériliser ainsi l'épargne en la concentrant « le régime de libre emploi

(1) Rapport de M. Hubbard déjà cité. Journal officiel du 31 Mars 1890.

Digitized by Google

alimente et avive l'activité régionale sous toutes les formes, et plus spécialement pour chaque région sous la forme la mieux appropriée à ses besoins comme à ses instinctives et traditionnelles aptitudes... Par les prêts hypothécaires à conditions libérales il secourt la propriété et fait du crédit foncier local préférable au crédit foncier centraliste. En facilitant le crédit industriel et commercial, en poussant à la modicité du taux et au crédit à meilleur marché, il contribue à développer les industries indigènes. Il soutient ou suscite les entreprises utiles. » (1).

Que pense-t-on au dehors de notre législation ? Au deuxième Congrès des banques populaires françaises, tenu à Menton les 15 et 17 avril 1890, M. Luzzati, devenu depuis ministre des finances d'Italie, s'exprimait ainsi : « Ce qui est un véritable malheur c'est que vous n'ayez pas la libre disposition des fonds déposés dans les Caisses d'épargne, comme en Allemagne, en Italie, en Suisse. Quel bien aurait fait depuis cinquante ans ce régime !... En Italie, les Caisses d'épargne ont créé l'assurance contre les accidents du travail, sans les obligations du socialisme d'Etat, et aux tarifs les plus bas, car elles n'ont pas de dividendes à servir. Elles ont été les sources nourricières pour le crédit populaire, réescomptant le papier des banques coopératives. Si vous goûtiez de cette liberté, vos Caisses d'épargne entreraient dans une ère nouvelle de prospère développement, et la plus grande partie des déposants, n'en doutez pas, préfèreraient verser à celles dont l'action rayonnerait sur toute la vie économique régionale. Le système actuel vous prive d'une foule de bienfaits : le réformer, serait une conquête précieuse, abondante en résultats excellents. »

Nous pourrions multiplier ces citations, mais nous préférons ne pas insister sur une démonstration qui nous

(1) La Réforme des Caisses d'épargne françaises, par M. E. Rostand, p. 97.

Digitized by Google

paraît irréfutable et qui reçoit des faits eux-mêmes, dans tous les pays de l'Europe, la plus éclatante confirmation.

Les Caisses d'épargne privées ont une fortune personnelle constituée par des dotations ou par les retenues opérées sur l'intérêt bonifié par la Caisse des Dépôts et Consignations, déduction faite des frais de loyer et d'administration. La loi française ne leur reconnaît pas la libre disposition de ce patrimoine. Les Caisses étrangères au contraire affectent une partie notable de leurs bénéfices à des œuvres d'utilité publique ou de bienfaisance sociale. En parcourant la liste des subventions accordées par les Caisses de Brême, de Copenhague, de Milan et autres à des institutions charitables de toute espèce on est émerveillé des bienfaits sociaux qu'elles répandent autour d'elles.

On prétend, il est vrai, que ce n'est point là le rôle des Caisses d'épargne. « Le petit employé, dit-on, l'ouvrier, le paysan qui vont déposer leurs fonds à la Caisse d'épargne pour qu'on les leur garde, les destinent-ils en même temps à les faire servir à des œuvres de bienfaisance ? » (1).

A cela il est facile de répondre que les Caisses d'épargne ont pour première, mais non pour unique mission, de recueillir l'épargne et de la garder. Pour inspirer le goût et l'habitude de l'économie à leurs modestes clients qui ont besoin souvent d'être encouragés, elles leur garantissent un intérêt convenable mais non tout le profit qu'elles retirent de leurs placements. Autrement elles n'auraient point le droit de former des réserves. Personne cependant ne leur conteste ce droit, pas même les déposants qui ne dédaigneraient pourtant pas de toucher en fin d'exercice un intérêt supérieur. Or il y a plus d'un moyen de stimuler le goût du travail, l'amour de l'ordre et l'habitude de l'éco-

(1) Annales économiques, article déjà cité.

Digitized by Google

nomie ; les Caisses qui ont recours à ces moyens loin de léser la justice à l'égard de leur clientèle, lui rendent les plus intelligents services. Qu'on en juge par l'exemple suivant :

Après avoir obtenu les autorisations spéciales nécessaires, la Caisse de Marseille a décidé d'employer une somme de 160,000 francs à la construction d'habitations ouvrières, salubres, économiques, et dont les locataires deviendront acquéreurs en un délai déterminé. Elle a proposé une avance de 20,000 francs à toute société qui se constituerait à Marseille dans le même but. De plus, une autre somme de 70,000 francs a été affectée à des prêts hypothécaires de 6,000 à 7,000 francs consentis à des ouvriers laborieux désireux de construire eux-mêmes leurs maisons sous la surveillance de la Caisse d'épargne. L'emprunteur est tenu de justifier le paiement intégral du prix d'acquisition du terrain.

Cette initiative mérite les plus grands éloges. En facilitant à l'ouvrier la possession d'un foyer on l'a bien mieux servi qu'en mettant dans sa main quelques francs de plus chaque année. Et ce n'est là qu'une des formes multiples du bien social que pourraient accomplir les Caisses si elles disposaient librement de leur avoir particulier. On ne conçoit pas dès lors que notre législation ne leur accorde pas même ce minimum de liberté.

En résumé le régime du libre emploi a sur le régime de l'emploi forcé l'avantage

1° de diminuer les charges de l'Etat et de restreindre sa responsabilité ;

2° d'assurer aux déposants avec une sécurité et une disponibilité au moins égales une productivité plus grande ;

Digitized by Google

3° d'amener une décentralisation économique profitable au pays tout entier ;

4° de restituer aux Caisses d'épargne leur caractère d'institutions de bien social selon les vues larges de leurs fondateurs.

Nous conclurons donc que la solution proposée par M. Rostand, *réforme prudente et par étapes du régime d'emploi,* est la seule solution juste, sérieuse et durable. C'est à cette solution libérale que s'est ralliée la majorité de la Commission parlementaire, puisqu'elle a formulé un ensemble de dispositions à peu près identique. Cela est d'un bon augure. Mais à la veille des délibérations du Parlement sur cette matière il importe de propager le vœu d'une réforme aussi facile que féconde. On doit s'attendre en effet à ce que les partisans du *statu quo* et de l'ingérence universelle de l'Etat fassent des efforts désespérés pour maintenir les Caisses d'épargne sous le joug de la servitude. La cause de l'affranchissement peut triompher cependant si l'on sait agir à temps sur l'opinion publique et l'éclairer. On parle du socialisme comme d'un danger futur. Il y a longtemps que nous sommes entrés dans le mouvement. L'Etat s'est fait, en France, l'éducateur du peuple. Il a le monopole des postes, des télégraphes, des téléphones et même de certaines industries. Dans un délai plus ou moins long toutes les voies ferrées lui feront retour. Par les Caisses nationales ou postales d'épargne, par les Caisses privées elles-mêmes si le projet ministériel est adopté, il deviendra le banquier universel. « L'Etat-Trésor, disait très justement un article du *Journal de Roubaix*, sera le réservoir universel dans lequel tout le produit du travail national sera versé sous la forme d'impôts (ou d'application forcée de rentes) et d'où tous les citoyens retireront leurs subsistances—traitements pour les fonctionnaires, rentes pour les capitalistes, allocations et bons de pain pour les

Digitized by Google

assistés, qui seront alors la multitude des petits travailleurs.» Voulons-nous, non pas écarter ce péril du socialisme, mais secouer ce joug qui déjà nous étreint, faisons une part moins large à l'Etat et laissons un champ plus vaste à l'action des particuliers et des associations. Il s'agit dans l'espèce, nous le répétons encore, d'une réforme prudente et modérée, d'une réforme dont on peut facilement peser les avantages et calculer la portée. La préparer, c'est concourir à ce réveil des initiatives privées, à cette sage décentralisation qui sont, après la restauration de l'esprit chrétien, le plus grand besoin de la France moderne.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

Le rapport de M. Aynard, membre de la Commission nommée par la Chambre pour examiner le projet de loi, a été publié pendant l'impression de ce mémoire. Nous en extrayons quelques passages se rapportant à l'emploi des épargnes :

« Il nous reste à parler de la liberté d'emploi des fonds dont nous avons introduit dans la loi le principe et le germe plutôt qu'une application véritable et étendue..... Liberté d'emploi des fonds en matière de Caisses d'épargne aura toujours un sens très restreint : pour nous comme pour tous, elle signifie que, sous certaines conditions rigoureuses, certaines Caisses d'épargne pourront choisir leurs placements en dehors des valeurs d'Etat, mais en valeurs déterminées à l'avance et donnant une sécurité équivalente..... Il ne serait pas tout à fait juste d'accuser l'Etat d'avoir voulu absorber les Caisses d'épargne en France ; ce sont les Caisses d'épargne elles-mêmes qui ont demandé comme une faveur d'être réduites au rôle d'agents de transmission..... A l'origine, elles pouvaient conserver la liberté de leurs placements ; ce n'est que par une timidité regrettable de leurs administrateurs, par leur manque d'initiative et la crainte de la responsabilité, que l'Etat a été conduit à cette concentration formidable de capitaux entre ses mains. Si les administrateurs primitifs des Caisses d'épargne avaient apporté à leur gestion le sentiment d'initiative généreuse qui les avait conduits à leur création, on eût pu voir, comme en Allemagne, en Belgique et en Italie, les Caisses d'épargne servir de soutien et de moteur aux œuvres d'intérêt local ; l'argent recueilli dans la

Digitized by Google

localité servir aux besoins de la localité, et l'épargne, par la diversité et l'éparpillement de ses emplois, ne pas constituer les dangers publics que sa centralisation amène en France.....

La première chose à faire, en entrant dans la voie de la liberté, était de rendre au moins aux Caisses d'épargne la disposition de leur fortune personnelle. C'est ce que nous vous proposons de faire, et, à l'avenir, les Caisses pourraient employer, selon les prévisions de leurs statuts, en valeurs de toute sécurité, leurs dotations et leurs réserves.

Quant à l'usage du libre emploi, il est, d'après le projet de la Commission, facultatif et limité. Il s'exercera en suivant la prescription de statuts approuvés par le Conseil d'Etat, en valeurs offrant toutes des garanties certaines et de premier ordre. Le libre emploi ne pourra s'étendre qu'à un maximum du quart des fonds déposés et dans une proportion établie suivant l'importance du capital et des réserves de l'établissement. La garantie de l'Etat ne s'appliquera qu'aux fonds qui seront transmis à la Caisse des Dépôts et Consignations et afin de bien désigner au public les Caisses privées qui seront à garantie limitée de l'Etat, celles qui seront autorisées à pratiquer le libre emploi seront dénommées : Caisses d'épargne libres.

Nous n'avons pas à redouter qu'il soit fait abus d'une pareille concession. Le dernier congrès des Caisses d'épargne nous a montré que l'esprit qui dirige un trop grand nombre d'administrations de ces Caisses était toujours le même : qu'elles se préoccupaient surtout de faire jouir leur clientèle de taux élevés d'intérêt et d'éviter autant que possible les responsabilités et les réformes.

Les récentes expériences des Caisses de Lyon et de Marseille au sujet des logements ouvriers doivent fixer l'attention générale : par l'action de ces Caisses, secondant

Digitized by Google

des initiatives privées, la question capitale de l'amélioration des logements ouvriers dans les grandes villes sera peut-être résolue ou assurément mise en bonne voie.

Il serait imprudent d'abandonner à la liberté ceux qui n'en veulent point : il serait presque coupable de la refuser à ceux qui, sous leur responsabilité, en veulent faire une bonne application aux véritables intérêts populaires.

La loi que nous présentons à la Chambre n'est pas une loi organique des Caisses d'épargne. Elle ne peut être qu'une loi de transition ; on sera sans doute contraint de procéder à une réforme plus énergique. »

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

lus en séances ordinaires

DURANT L'IMPRESSION DU VOLUME

MM. Alexandre Faidherbe fils. — *La Médecine à Béthune avant 1790.*

l'abbé Ghesquier. — *Les projets de Loi sur les Caisses d'Epargne.*

l'abbé Th. Leuridan. — *Histoire de l'Institution Notre-Dame des Victoires à Roubaix.* (Suite et fin).

l'abbé Vassart. — *La teinture en bobines.*

Digitized by Google

SOCIÉTÉS

INSTITUTIONS ET REVUES

CORRESPONDANTES

Et liste de leurs publications reçues jusqu'au 15 Avril 1891

N° 1. — Société des Sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. (20 mai 1870). — *Mémoires,* 2e série, t. I à X ; 3e série, t. I à XIV ; 4e série, t. I à XIV.

N° 2. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (20 mai 1870) — *Mémoires,* 3e série, t. VIII à XIV ; 4e série, t. I. à VIII.

N° 3. — Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (23 mai 1870) — *Revue agricole,* années 1870 à 1890.

N° 4. — Société d'émulation de Cambrai (23 mai 1870) — *Mémoires,* 1821 à 1841 et t. XIX à XLV.

N° 5. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts (30 mars 1870) — *Mémoires,* t. XXIV et XXV.

N° 6. — Société historique et littéraire de Tournai (16 Juin 1870). — *Mémoires*, t. X, XI, XII, XV, XVI, XX, XXI. — *Bulletin*, t. XIV, XV, XVI, XXI.

N° 7. — Société libre d'Émulation de la Seine-Inférieure a Rouen (8 juillet 1870) — *Bulletin*, années

Digitized by Google

1857-1858, 1868 à 1875, 1875 à 1890. — *Catalogue du Musée.*

N° 8. — Société des antiquaires de la Picardie, a Amiens (8 juillet 1870). — *Bulletin*, t. X à XVII. — *Mémoires in-quarto*, t. VII à XII. — *Mémoires in-octavo*, t. XXIV à XXX.

N° 9. — Société d'agriculture, de sciences et d'arts de Douai (15 octobre 1876) — *Mémoires*, 2e série, t. XI à XV ; 3e série, t. I. — *Bulletin agricole*, années 1877 à 1887.

N° 10. — Société industrielle de Rouen (30 septembre 1874) — *Bulletin*, t. I à XVIII. — *Table des tomes I à X.*

N° 11. — Société industrielle du Nord, a Lille (15 décembre 1874). — *Bulletin*, nos 1 à 72. — *Annuaire de 1885.*

N° 12. — Musée Guimet a Paris (19 février 1881) — *Revue de l'Histoire des Religions*, t. I à IX. — *Annales du Musée*, t. I à XVII. — *Catalogue du Musée.* — *Les Moines égyptiens : Schnoudi,* par Amélineau. — *Histoire des religions de l'Inde,* par L. de Milloné.

N° 13. — Commission historique du département du Nord, a Lille (20 mai 1870). — *Bulletin*, t. XI. XII, XIV, XVI à XVIII.

N° 14. — Smithsonian institution de Washington (24 novembre 1879). — *Annual report*, 1871 à 1888. — *Transactions*, t, II et III. — *List of foreign correspondents*, 1882.

N° 15. — Société nationale académique de Cherbourg (15 mai 1877) — *Mémoires,* années 1875 et 1879.

N° 16. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (1876) — *Mémoires*, 1874-1875.

Digitized by Google

N° 17. — Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre (27 juillet 1883) — *Bulletin*, N^os^ 14 à 28.

N° 18. — Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes (30 octobre 1882) — *Bulletin*, années 1887 à 1890.

N° 19. — Société des antiquaires de la Morinie, a Saint-Omer (1882) — *Mémoires*, t. XVIII à XXI. — *Bulletin historique*, années 1881 à 1890.

N° 20. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne (1882) — *Bulletins*, N^os^ 27 à 36.

N° 21. — Cercle archéologique de Mons (1882) — *Annales*, t. XVII, XIX à XXII.

N° 22. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a Nice (1882) — *Annales*, t. VIII à XII.

N° 23. — Société d'émulation d'Abbeville (16 mai 1888) — *Bulletin*, années 1877 à 1885, 1888 à 1890. — *Mémoires*, années 1841 à 1868 ; 3^e^ série, t. I à IV ; 4^e^ série, t. I. 1^re^ partie.

N° 24. — Chambre de Commerce de Roubaix (1872) — *Archives*, année 1872 à 1890. — *Histoire de la Chambre consultative.*

N° 25. — Archives départementales du Nord, a Lille (25 avril 1876) — *Inventaire sommaire*, t. I à V.

N° 26. — Bibliothèque et archives de Roubaix (1870) — *Inventaire sommaire*, par Th. Leuridan. — *Catalogue des Musées*, par Th. Leuridan. — *Catalogue de la Bibliothèque*, par Th. Leuridan.

N° 27. — Ministère de l'instruction publique a Paris (30 juin 1873) — *Bibliographie des Sociétés savantes.* — *Répertoire des travaux historiques*, t. I à III.

Digitized by Google

- - *Discours des ministres aux Congrès des Sociétés savantes*, 1882 à 1889.

N° 28. — Revue électro-homœopathique du docteur Landry (15 octobre 1882) — *Revue in-quarto*, N^os^ 1 à 36. — *Revue in-octavo*, N^os^ 1 à 65.

N° 29. — Société des sciences médicales de Lille (2 mai 1890) — *Journal des sciences médicales*, année 1890, N^os^ 1 à 19, 21 à 28, 30 à 38, 40 à 52 ; année 1891, N° 1 à 13.

N° 30. — Société nationale des antiquaires de France, a Paris, (18 Mai 1891) — *Mémoires*, t. XLI à XLVIII — *Bulletin*, années 1880 à 1887.

N° 31. — Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune (8 mai 1890) — *Mémoires*, années 1874 à 1888.

N° 32. — Société archéologique d'Avesnes (4 mai 1890) *Mémoires*, t. II à IV.

N° 33. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, a Arras (20 mai 1890) — *Bulletin*, t I à VI ; 2^e^ série, t. I, N^os^ 1 et 2. — *Mémoires*, t. I, N° 1.

N° 34. — Société de l'Histoire de France, a Paris (10 Juin 1890) — *Annuaire-bulletin*, t. XVII à XXVI.

N° 35. — Messager des sciences historiques de Belgique, a Gand (14 Juin 1890) — *Messager*, années 1880 à 1890.

N° 36. — Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, a Louvain (30 juillet 1890) — *Analectes*, t. XII à XXII.

N° 37. — Société de Géographie de Lille (20 août 1890) — *Bulletin*, t. XIV et XV.

Digitized by Google

N° 38. — Comité flamand de France (26 septembre 1890) *Annales*, t. II, IX, XI à XVI.

N° 39. — Commission royale d'histoire de Belgique. (25 novembre 1890).

N° 40. — Société historique algérienne (11 mars 1891)

N° 41. — Académie d'hippone, a Bône (13 mars 1891) — *Bulletin*, N°s 2, 7 à 12, 17, 19 à 24.

Digitized by Google

LISTE

DES

Membres de la Société d'Émulation de Roubaix

Bureau :

Président	MM. Th. Leuridan.
Vice-Président	l'abbé Vassart
Secrétaire	l'abbé Th. Leuridan
Bibliothécaire-archiviste	l'abbé Ghesquier
Trésorier	Alex. Faidherbe père.

Membres honoraires de droit :

Le Maire de la Ville de Roubaix.
Les Doyens et Curés des paroisses.
Le Supérieur de l'Institution Notre-Dame des Victoires.
Le Président du Tribunal de Commerce.
Le Président de la Chambre de Commerce.

Membres honoraires élus :

Monseigneur Desprez, cardinal, archevêque de Toulouse ; 13 mai 1871.
M. le Chanoine Dayez, doyen de Saint-Pierre, à Douai ; 24 juin 1871.
Monseigneur Delannoy, évêque d'Aire ; 21 décembre 1872.
M. l'abbé Mouton, vicaire général d'Aire ; 21 décembre 1872.

Digitized by Google

Membres titulaires

MM.

1. Leuridan (Théodore), C ✠, Archiviste-bibliothécaire de la ville de Roubaix, membre de la Société des Sciences de Lille et de la Commission historique du Nord. — Membre fondateur.
2. Faidherbe (Alexandre), ✠. — Membre fondateur.
3. Dubar-Ferrier, Industriel. — Membre fondateur.
5. Vassart (l'abbé Henri) ✠, Professeur des Cours publics de teinture. — Membre fondateur.
6. Scrépel-Chrétien (Louis), ✠, Industriel. — Membre fondateur.
7. Ernoult-Delattre (François), Industriel. — 12 juillet 1869.
8. Bossut (Henri), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 12 août 1869.
9. Vernier-Blanquart (Achille), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 16 septembre 1869.
10. Ferrier (Edouard), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 8 novembre 1869.
11. Musin (Alfred), ✠, ancien directeur de la Condition publique. — 19 octobre 1872.
12. Reboux (Alfred) ✠. Imprimeur. — 12 février 1876.
13. Ghesquier (l'abbé Jean-Baptiste) Professeur à l'Institution Notre-Dame des Victoires. — 1er juillet 1883.
14. Leuridan (l'abbé Théodore). — 26 janvier 1885.
15. Mertens (Guillaume), Directeur de l'usine à gaz de Roubaix. — 1er mars 1884.
16. Destombes (Pierre), Adjoint au Maire de Roubaix. — 1er mars 1884
17. Prouvost-Bénat ✠, Industriel. — 26 juin 1885.
18. Béghin (Auguste). Professeur de Sciences. — 26 juin 1885
19. Courquin (l'abbé), Professeur de Sciences. — 28 août 1885.
20. Petit (Léon), Avocat. — 17 décembre 1886.
21. Faidherbe (Alexandre) fils. — 21 avril 1887.
22. Thoyer (Georges), Directeur de la Succursale de la Banque de France. — 23 mai 1890.

Digitized by Google

Membres associés libres :

MM.

1. Deledalle (Achille), Industriel.
2. Deregnaucourt (Ferdinand), Architecte.
3. Droulers-Prouvost (Charles), Industriel.
4. Lepoutre (Auguste), ancien député du Nord.
5. Wibaux-Motte, ancien membre titulaire.

Membres correspondants :

MM.

1. Jaudeau, ✻, Professeur de Sciences, à Tourcoing.
2. Rogier (Arnould), ✻, Professeur au Collège de Chauny.
3. Grimonprez (Eugène), ancien membre titulaire, à Valenciennes.
4. Dehaisnes (Mgr C.) Archiviste honoraire du département.
5. Le Plé (Am.), ✻, docteur en médecine, Professeur à Rouen.
6. Sinsoilliez (l'abbé), ancien membre titulaire, curé d'Haspres.
7. Landry, Docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Paris.
8. Delgrange, Docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Landas.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Histoire de l'Institution Notre-Dame des Victoires, par M. l'abbé Th. Lemaire, membre titulaire . . . 3

Œuvres de Notre-Dame des Victoires 3

1° Le Cercle de l'Institution 30

2° Le Patronage de la chapelle 230

3° Fondation du fondateur et des supérieurs de l'Institution 334

Les progrès de la vie sur les Causses Lozériens, par M. l'abbé Gély, membre titulaire 287

Travaux des membres de la Société 240

Sociétés, instituts et revues correspondantes . . 250

Liste des Membres de la Société 255

Table des matières 270

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX.

DEUXIÈME SÉRIE,

TOME VII.

(TOME XIV DE LA COLLECTION)

1891-1892

TABLE DES DEUX PREMIÈRES SÉRIES.

ROUBAIX
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17
1893

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX.

DEUXIÈME SÉRIE,

TOME VII.

(TOME XIV DE LA COLLECTION)

1891-1892

TABLE DES DEUX PREMIÈRES SÉRIES

ROUBAIX

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17

1893

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
336303
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1905 L

Digitized by Google

NOTES

SUR LA

MÉDECINE A BÉTHUNE

AVANT 1789

Par M. Alex. FAIDHERBE fils, membre titulaire

Pendant un séjour, aussi long qu'*involontaire,* que nous dumes faire à Béthune en 1888, nous avons passé une partie de nos trop rares loisirs à la Bibliothèque et aux Archives de cette ville ; ce retour vers le passé nous fut un salutaire dérivatif aux soucis du temps présent et le travail intellectuel que nous procura cette distraction nous servit à charmer la monotonie d'une existence trop machinale. Ce sont les principaux résultats de nos recherches que nous voudrions exposer.

Comme notre titre l'indique, nous n'avons pas la prétention de faire une histoire complète de la médecine et des médecins de Béthune. Il nous eût fallu pour cela pousser nos investigations beaucoup plus loin et ne pas nous contenter des documents que nous procuraient les Archives de cette ville ; nous aurions dû fouiller également les Archives départementales du Pas-de-Calais, ce qui ne nous était pas possible.

Aussi voulons-nous seulement par les notes que nous avons réunies, montrer que la Flandre n'avait pas

Digitized by Google

l'apanage exclusif de son organisation charitable et de ses mesures sanitaires, mais que les provinces voisines agissaient comme elle, assurant les secours nécessaires à leurs malades pauvres, prenant contre les maladies contagieuses les précautions qu'elles croyaient de nature à enrayer leur marche. Nous voulons surtout par les faits nouveaux que nous apportons, appuyer ce que nous avons déjà eu l'occasion d'affirmer dans des travaux antérieurs.

Peut-être cette étude semblera-t-elle quelque peu décousue : forcés de condenser en quelques pages des choses bien trop différentes pour rentrer facilement dans le cadre d'un travail unique, nous devrons établir des divisions peu favorables à une suite normale des faits. Cependant afin d'atteindre autant que possible un ordre convenable, nous rangerons les documents que nous avons recueillis en quatre chapitres. Le premier renfermera des notes relatives aux médecins en général ; le second, celles qui ont trait aux médecins pensionnaires et aux soins accordés aux malades pauvres ; le troisième parlera des mesures sanitaires et le quatrième des maladies contagieuses. Ainsi pourrons-nous, nous l'espérons du moins, utiliser la plupart des notes que nous possédons, sans employer de transitions trop brusques.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

L'EXERCICE DE LA MÉDECINE

La condition des médecins à Béthune comme dans toutes les villes de France, était régie à la fois par les lois générales du royaume et par les coutumes particulières de la localité ; mais comme l'Artois fut plus longtemps et plus complètement que la Flandre sous la domination française, comme d'autre part les privilèges communaux y étaient moins étendus et moins âprement défendus que dans notre province, les lois générales furent appliquées à l'exercice de la médecine plus strictement que chez nous.

Cependant il semble que l'existence de corporations, bien unies et par conséquent influentes, donnait à Béthune une assez grande liberté aux médecins et aux chirurgiens et qu'il leur était possible de régler en partie leurs affaires eux-mêmes sans intervention étrangère. Cette union leur permettait aussi de résister facilement aux entreprises qui auraient pu leur porter un préjudice sérieux et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir l'extension trop grande de la concurrence.

En 1528, par exemple, nous les voyons obtenir du Magistrat une ordonnance, interdisant au nommé Nicolas du Buisson, né à Villeneuve, d'exercer à Béthune l'office de chirurgien-médecin, s'il ne passe un examen suivant la forme ordinaire, c'est-à-dire devant le serment de la corporation et les échevins. (1)

Un siècle et demi plus tard (1691-98), les *confrères*

(1) Archives de Béthune, BB-6.

Digitized by Google

chirurgiens de Béthune engagèrent un procès contre André Cauvet, chirurgien de Beuvry, qui chassait sur leurs terres : ils obtinrent gain de cause comme le prouve la sentence rendue par laquelle « est fait deffense d'exercer » dors en avant estat de chirurgien en ceste ville et » banlieux sinon présence de l'un des maîtres chirurgiens » de la ville, ou icelluy deubment appellé, comme aussy » de leuer aucun appareil qu'un maistre chirurgien aura » mis, sinon en présence dudit maître ou icelluy appellé, » à peine, en cas de contravention, de 10 liures d'amende » appliquable au proffit de quy il appartiendra, permettant » néanmoins audit défendeur de venir en consultation » avec les demandeurs lorsqu'il y sera appellé, et de mettre » le premier appareil aux accidents ou blessures impré- » veues qui pourront arriver la nuict es fauxbourgs, les » portes estant serrées, sans pouvoir néantmoins conti- » nuer à penser (sic) sans la présence d'un maistre » chirurgien de la ville ou icelluy appelle à chaque fois, à » peine de pareil amende de 10 liures. » (1) Bien honnête ce jugement qui autorise un chirurgien à exercer.... quand on ne pourra pas en trouver d'autre ! Mais aussi quelle bonne porte de derrière il entr'ouvre si le chirurgien est quelque peu retors.

Le soin jaloux avec lequel les médecins et chirurgiens béthunois veillaient sur leur monopole, faillit recevoir un grave échec lors de la création des médecins et des chirurgiens jurés, imaginée par les rois de France pour se procurer de l'argent lorsque les guerres eurent compromis les ressources de leur trésor. Cette création pouvait permettre à des étrangers de s'introduire dans la place, de s'installer à Béthune envers et contre la corporation et de lui faire une concurrence d'autant plus fâcheuse qu'ils

(1) Archives de Béthune, FF-37.

Digitized by Google

eussent été exempts de toutes les règles locales et protégés en vertu de leur origine même par la toute-puissance royale.

Mais la corporation veillait au grain, et lorsqu'en 1672 parut un édit du roi, portant création de deux charges de chirurgien-juré dans chaque grande ville et d'une dans les autres, de même que d'une charge de médecin-juré ordinaire dans chaque ressort, elle trouva tout simple d'acheter ces charges en son nom collectif et d'étrangler d'avance une concurrence imminente, aussi puissante que désagréable. En effet, au nombre des pièces relatives à l'exécution de l'édit royal dans la ville de Béthune, on trouve une quittance de 600 livres, délivrée à la communauté des médecins des ville et faubourgs de Béthune pour rachat des charges. (1)

De même, lorsqu'en 1739, M. de la Peyronie, à l'occasion de sa nomination à la charge de premier chirurgien du Roi, émit la singulière prétention de lever une taxe de 23 sous 3 deniers sur chacun des chirurgiens et des sages-femmes d'Artois, la corporation fit à cette vexation pécuniaire, mais extra-fiscale, l'énergique résistance qu'elle méritait. (2)

Du reste les médecins béthunois ne se contentaient pas de maintenir leurs droits contre les intrus : ils savaient aussi, et nous ne pouvons les en blâmer, réclamer ce qui leur était dû. La reconnaissance de la bourse, autant que celle du cœur, est une plante qui pousse si difficilement qu'elle a besoin d'être soignée de près : aussi bien des procès durent-ils s'engager à ce sujet. Nous voyons par exemple, dans les premières années du XVIII[e] siècle, Jacques Loyer et Barthélemy de Lassus, forcés d'attaquer un riche

(1) Archives de Béthune, BB-16.

(2) Ibidem, II-54.

Digitized by Google

tenancier du faubourg du Petit Saint-Vaast qui refusait de payer pour les nombreux pansements qu'on lui avait faits et les médicaments qu'on lui avait délivrés, 22 livres 10 sols au premier et 12 livres 15 sols au second : comme ces deux chirurgiens comptèrent au nombre des meilleurs praticiens de Béthune, on peut juger par là que les prix n'étaient pas bien élevés. Ils obtinrent du reste gain de cause. (1)

Quelques années plus tard, Louis Cauvet, licencié en médecine, alors établi dans le bourg d'Houdain, était obligé d'attaquer pour le même motif « noble homme » Antoine Dupuy, écuyer, sieur de Cressonville, chanoine » de la collégiale de Saint-Barthélemy. » (2)

L'appât du gain et les ardeurs de la concurrence incitèrent même les praticiens à faire intervenir les tribunaux dans leurs relations confraternelles : c'est ainsi que vers 1720, Gabriel Derat, chirurgien-major à Béthune, soutenait un procès de ce genre devant l'échevinage de la ville contre Pierre Rimbaut, ci-devant chirurgien-major de l'hôpital de Boulogne. (3)

Du reste ce ne sont pas les seules relations que les médecins eurent avec la justice et s'ils lui demandaient parfois d'intervenir pour leur service personnel, il arriva bien plus souvent qu'elle recourut à eux pour le service public. Là comme ailleurs, elle avait besoin de leurs secours en bien des circonstances et elle ne se fit point faute d'y recourir. C'était en effet son devoir de réclamer leur avis sur les cas de médecine légale qui pouvaient se présenter et nous voyons, dans un acte d'accusation contre un procureur du Roi, lui reprocher comme une faute grave de

(1) Archives de Béthune, FF-38.
(2) Ibidem, FF-41.
(3) Ibidem, FF-34.

Digitized by Google

n'avoir pas demandé l'avis des chirurgiens sur un cas de blessure, ayant amené la mort. (1)

Quelque temps après un arrêt du Conseil d'Etat réglait dans quelles conditions les Magistrats devaient requérir l'assistance des médecins et des chirurgiens et taxait toutes leurs vacations dans les procès instruits aux frais de sa Majesté. (2)

La justice requérait aussi les médecins pour soigner les prisonniers qui tombaient malades pendant leur détention (3), et surtout pour réparer les détériorations produites par la brutalité de son système d'instruction, aussi expéditif que peu satisfaisant d'ailleurs. C'est ainsi que, le 2 juin 1529, on dut charger deux chirurgiens, Pol Roze et Pierre Tardieu, de visiter, moyennant 60 sous, le nommé Philippot Boucher qui avait été mis à la question extraordinaire et qui, au dire de ses parents, avait eu les membres gravement blessés : les deux chirurgiens jugèrent en effet utile de le panser et de lui donner plusieurs « *onguements réconfortatifs* ». (4).

Les relations entre les médecins et l'autorité civile, surtout au point de vue des fonctions communales et la situation occupée par eux dans l'échelle sociale, nous

(1) (1677). — Procès intenté devant le conseil provincial d'Artois contre Me François de Léchelle, avocat en ce conseil et procureur du Roi és ville et gouvernance de Bethune.... « chargé, attainct et convaincu d'avoir négligé de « faire mettre à exécution le décret et adjournement personnel faict contre le « feu sieur d'Olhain, le seize de may mil six cent soixante seize. pour avoir le « jour précédent blessé à la teste Charles le Beurier, prevost d'arrest, quy seroit « mort aux environ du vingt aoust ensuivant, jusques au quatorze juin mil six « cent soixante dix sept, et mesme de *n'avoir prins pour l'instruction dudit « procès aucun rapport de chirurgiens* touchant la qualité de la blessure....» (Archives de Béthune, FF-26.)

(2) Archives de Béthune, FF-27.

(3) 1560. — « A Martin de Diéval, chirurgien, pour avoir soigné un prisonnier pendant 14 à 15 jours.... 40 sols. » (Archives de Béthune, CC-130.)

(4) Ibidem, BB-4, Fo 11.

Digitized by Google

semblent plus intéressantes à constater que leurs relations avec la justice.

Si l'exercice de leur profession a mérité à bon droit à certains médecins et chirurgiens la fortune, les distinctions honorifiques, voire même les titres de noblesse, un grand nombre d'hommes, provenant de race titrée, ou jouissant d'une grande fortune, ne croyaient pas déroger en choisissant la profession médicale de préférence à toute autre et, à Béthune même, nous avons pu relever le nom d'un nombre assez considérable de médecins, appartenant à des familles nobles ou anoblies, comme Joseph Bonaventure Gouliart ou Gouillard, seigneur de Maincourt, docteur en médecine. (1)

Ce qui prouve du reste l'estime que l'on accordait aux médecins et aux chirurgiens, c'est la facilité avec laquelle on les acceptait comme bourgeois lors de leur installation à Béthune : nous citerons par exemple maître Baudin Loir (1440), Loys Malaisiet (1449), Adrien de Moret (27 juin 1526) Pierre de Warlincourt (26 février 1528), Wicars (11 juillet 1528), tous cinq « *cirourgiens* » et Pierre de Beugin, docteur en médecine (30 juillet 1551). (2)

Fait plus remarquable, nous trouvons à plusieurs reprises des médecins ou des chirurgiens qui furent appelés aux fonctions communales sans être bourgeois et qui durent prêter serment de bourgeois, avant de prêter le serment afférent à leur nouvelle charge. Le 3 juillet 1698, Louis-Jacques Pilliet, chirurgien « estant esleu pour second » mayeur parauant en prester le serment at fait celuy de » bourgeois en la manière accoustumée et à sa réquisition » Louise Pilliet sa fille mineure at estée (sic) aussy reçeu » à bourgeois. » (3)

(1) Archives de Béthune, GG-19.
(2) Ibidem, BB-1, Registre aux bourgeois.
(3) Ibidem, ainsi que les notes suivantes.

Digitized by Google

Le 1er juillet 1721, c'est Bonaventure Gouliart de Maincourt, déjà cité, qui est élu prévôt. Le 13 juillet 1723, c'est Barthélemy de Lassus qui est nommé mayeur et admis à la bourgeoisie avec son fils mineur Florent-Joseph; le 15 du même mois, c'est le médecin Siméon de Bailleul qui obtient la charge de mayeur avec le titre de bourgeois. On ne peut douter après ces exemples de la considération accordée aux médecins de Béthune par leurs concitoyens.

Aussi cette considération donnait-elle une importance toute particulière à leur confrérie, instituée sous le nom de *Charité de St-Cosme et de St-Damien*, dont les statuts datent du XVe siècle et furent confirmés en 1488 d'abord et plus tard en 1625. (1).

Les statuts défendaient de recevoir aucun maître chirurgien s'il n'avait accompli deux ans au moins d'apprentissage, fabriqué trois lancettes, exécuté trois saignées, fait une barbe et subi un examen théorique devant le prévôt et les esgards de la Confrérie. Cet examen portait sur les indications et la technique de la saignée et un résumé par demandes et par réponses était joint aux statuts.

Une fois l'examen subi, le récipiendaire devait payer, comme droit d'entrée au profit de la caisse de la Confrérie, 40 sous tournois et une livre de cire, plus une redevance annuelle de 2 sous. Il fallait aussi payer la bienvenue aux examinateurs et aux confrères qui avaient assisté aux épreuves. Enfin, avant d'exercer, le nouveau maître prêtait serment entre les mains des Echevins.

Les statuts défendaient aux membres de la corporation de nourrir chez eux porc, lapin, ou tout autre animal qui

(1) Archives de Béthune, HH-7.

(2) Voir Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, Année 1890, p. 271 ; Examen des Maîtres chirurgiens de Béthune, par M. A. Ricard.

Digitized by Google

mange du sang, sous peine de 30 sous d'amende: on voulait ainsi éviter une profanation du sang humain.

Cette confrérie contribua pour une large part à décider le Magistrat à organiser l'instruction médicale à Béthune, comme elle existait déjà dans de nombreuses villes des environs. Les cours locaux ainsi établis devaient donner aux élèves les connaissances théoriques qu'ils acquéraient d'une manière insuffisante près du chirurgien auxquel ils s'attachaient, et leur permettaient de mieux profiter de l'enseignement éminemment pratique qu'ils recevaient.

La première création fut celle d'une école d'accouchements en 1772, dix ans après l'établissement des cours de Lille : deux professeurs furent chargés de faire chaque semaine quatre leçons d'une heure et demie chacune et afin de s'assurer de leur exactitude, on décida de ne les payer qu'à chaque leçon faite effectivement. Ils recevaient ainsi quatre livres par séance. (1)

L'année suivante, le Magistrat accordait une subvention à titre d'encouragement à l'école de chirurgie d'Arras où étudiaient plusieurs Béthunois (2) et en 1777 il établit un cours d'anatomie dont le titulaire, M. Taranger, reçut un traitement fixe de 100 livres par an. (3)

Avant de terminer ce paragraphe, relatif à l'exercice de la médecine, nous devons ajouter que les sages-femmes, pour exercer leur art à Béthune, devaient solliciter du Magistrat une autorisation spéciale : du reste celui-ci dut intervenir à plusieurs reprises pour procurer aux compagnes avoisinantes des *sages-femmes instruites* (4) ce qui donne une médiocre idée de la capacité de cette sorte d'auxiliaires des médecins.

(1) Archives de Béthune, II-80.
(2) Ibidem, II-81.
(3) Ibidem, CC-431.
(4) Ibidem, II-79.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME

LES SECOURS AUX MALADES ET LES MÉDECINS PENSIONNAIRES.

Nous avons eu l'occasion d'exposer déjà ce qu'étaient l'organisation des secours aux malades et l'institution des médecins des pauvres en Flandre et notamment dans notre cité : nous avons cherché à prouver quelle était leur importance et à montrer comment les communautés flamandes comprenaient leurs devoirs de charité sociale. Partout la notion de la nécessité de venir en aide aux hommes, doublement affligés par la maladie et par la misère, a touché l'intelligence et le cœur de nos ancêtres et les ressources des trésors publics s'épanchaient toujours libéralement pour porter remède à leur triste situation. Aussi n'est-il pas étonnant de voir à Béthune le Magistrat suivre la même ligne de conduite que les Collèges des villes voisines et ne reculer devant aucun sacrifice pour assurer à leurs concitoyens malheureux les secours qu'ils étaient en droit d'attendre de la communauté.

En 1724, nous les voyons donner 200 livres aux curés des paroisses Sainte-Croix et Saint-Vaast « pour être par » eux emploïé à la subsistance des pauures malades. » (1) En 1740, ils donnent un secours de 10 livres à une femme « pour l'aider à faire un voyage de Paris à effect de se faire » guérir du mal (cancer) d'un sein. » (2) De même en 1754, ils accordent une pension de 30 sous par mois à un homme « attaqué d'un chancre à la bouche, » mais ils lui interdisent formellement de mendier en ville et ailleurs. (3)

Nombre de fois ils chargèrent spécialement un médecin

(1) Archives de Béthune, CC-623.
(2) Ibidem, CC-638.
(3) Ibidem, CC-708.

Digitized by Google

d'aller visiter des malades pauvres, soit à leur domicile, soit à l'hôpital, ou de faire une opération reconnue urgente pour leur rendre la santé. En 1501 par exemple, ils font « *marchié de copper le piet à ung homme* » avec deux chirurgiens qui acceptent d'opérer moyennant 60 livres tournois et l'opération fut faite à l'hôpital. (1) L'année suivante par contre, les Echevins furent moins généreux envers d'autres chirurgiens qui avaient fait la même opération : le « vendredy XI^e^ de juing dud. an V^c^ deux » ils ordonnent aux administrateurs de la table des pauvres de leur compter 32 sous pour avoir « coppé la jambe à ung » pauure hôme à l'ospital St-Jean. » (2) Le 16 décembre de la même année 1502, ils font payer le chirurgien Adam Petit pour avoir visité et « médechiné » un pauvre au même hôpital. (3)

En 1529, (4) les chirurgiens Giérard Poittou et Micquiel Blancquier touchent 12 livres tournois pour avoir « sollicité » et sauvé ung nommé Augustin Wallet, poure josne » fils : » en même temps ils reçoivent un supplément de « xxx solz » pour dix lots de vin ayant servi à « basser et nestoyer la jambe dudit Wallet. » En 1858, le sieur Vanbergue, chirurgien, recevait aussi 34 livres pour soins donnés à plusieurs blessés.

Parfois aussi, faute de mieux, le Magistrat recourait aux rebouteurs de tous sexes et donnait par exemple en 1703 quinze sous à la femme Potvin (beau nom de commère !) pour avoir guéri un enfant d'un mal d'yeux.

(1) Archives de Béthune, BB-3, F° 181.

(2) Ibidem, BB-4, Registre Mémorial de l'Échevinage, F° 12.

(3) Ibidem, BB-4, F° 19 V°.

(4) Ibidem. En 1529, on trouve dans les archives de Douai, « 250, F° 84, une note ainsi conçue : « A ung nommé maistre Tamughuy, sirurgien venu » de Béthune, assez anchien homme, renommé estre fort expérimenté dant au » faits de médechine comme en cesluy de chirurgeur, luy a esté accordé par » chacun an..... trente livres. »

Digitized by Google

Lorsqu'il jugeait les soins des médecins béthunois insuffisants, il imitait les Magistrats des autres cités et faisait venir des praticiens du dehors : en 1528 notamment, il envoye chercher à Bailleul un médecin-chirurgien pour venir visiter un enfant à l'hôpital de la ville et à Arras le chirurgien, maître Bon de Wallincourt, pour consulter sur l'état d'un jeune homme, opéré par Poittou et Blancquier.(1)

Mais, comme partout, cette situation était absolument précaire et il fallait, dans l'intérêt à la fois de la ville et des pauvres, une organisation bien réglée : aussi le Magistrat eut dès le commencement du XVI[e] siècle et même avant, (2) des médecins et des chirurgiens pensionnaires, payés régulièrement, révocables à volonté et chargés moyennant le traitement qu'on leur allouait, de visiter tous les malades pauvres de la ville. De plus pour qu'on les distinguât, ces pensionnaires devaient porter une robe aux couleurs de la ville, comme on le relève dans les registres des finances de 1520.

« A maistre Jehan du Loy, chirurgien-juré et stipendié » de la ville..... pour emploïer à le fournir de sa robe et » livrée des couleurs de la ville, de ceste présente année, » comme ont chacun an les officiers de la ville..... » 45 sous. » (3)

On sait qu'à Bruges les médecins et chirurgiens recevaient aussi des robes, mais dont la couleur variait suivant la profession et la saison.

Le salaire des médecins et des chirurgiens pensionnaires varia beaucoup suivant les époques et surtout

(1) Archives de Béthune, GG-232.

(2) En 1499. le magistrat accorde des gages à Simon Delannoy médecin à cause des services qu il a rendus à la ville et à condition qu'il soigne les malades pauvres, soit chez eux, soit à l'hôpital. (Archives de Béthune, BB-3, F° 75.)

(3) Ibidem, CC-91.

Digitized by Google

suivant les personnages : on comprend que le Magistrat savait y mettre le prix quand il voulait retenir un praticien dont la science et l'habileté lui inspiraient confiance. En 1590, maître Anthoine du Retz recevait 50 livres par an. (1) En 1615, les chirurgiens étaient au nombre de quatre : Hercules du Bois, Anthoine du Retz, Franchois Labbe et Anthoine Maignier et recevaient un traitement variant de 20 à 80 livres. (2)

En 1706, le médecin des pauvres Barthélemy de Lassus ne recevait que 12 livres, tandis que le chirurgien Léonard Martial en recevait 40, pour voir son traitement s'élever en 1723 à la somme de 75 livres. (3) Du reste ce traitement ne lui était pas payé très régulièrement puisque, vers 1717, il réclamait cinq années de gages qui lui étaient dus et que de plus il se plaignait « de n'avoir pas jouy comme il » debvoit de l'exemption de logement pendant plusieurs » années, à cause de la grosse garnison extraordinaire » et d'avoir été surchargé de besogne pendant la précédente guerre. Le Magistrat lui accorda 180 livres pour solde de tout compte. (4)

En 1725, le traitement du médecin pensionnaire fut ramené à la somme de 11 livres, tandisque celui du chirurgien augmentait d'une manière raisonnable et atteignait en 1739 un total de 100 livres, accordées au sieur Loy. (5) En 1754 la même pension est attribuée à M. Durand, ancien chirurgien-major au régiment de la Morlière, qui avait obtenu sa retraite. (6) En 1757 le service passe aux

(1) Archives de Béthune, CC-160.
(2) Ibidem, GG-146.
(3) Ibidem, GG-262 et CC-622.
(4) Ibidem, CC-697.
(5) Ibidem, CC-290 et 637.
(6) Ibidem, BB-22 et CC-736.

Digitized by Google

mains du chirurgien Deleau, mais le sieur Caron est chargé des accouchements avec une pension semestrielle de 30 livres. (1)

Nous avons fait remarquer que, par une anomalie singulière, le traitement du médecin pensionnaire était de beaucoup inférieur à celui du chirurgien : ce fait est assez curieux puisque l'inverse se produisait dans toutes les villes de Flandre et dans celles du Hainaut et du Brabant. Ce n'est qu'en 1761 que Béthune adopta les mêmes dispositions ; à cette date, le médecin Broucqsaulx obtenait 180 livres pour deux ans de pension et le chirurgien Deleau n'en recevait plus que 140 pour le même temps. (2) En 1781, le médecin Delepierre ne touchait plus pour les deux années que 144 livres tandis que le chirurgien Eugène-Albert de Wevre, spécialement attaché à l'hôpital, recevait 140 livres comme le chirurgien pensionnaire. (3)

Comme on le voyait faire ailleurs, le magistrat accordait aussi des pensions à certains spécialistes, surtout aux oculistes et aux lithotomistes, deux genres d'opérateurs qui se confondaient souvent en un seul, comme le prouvent de nombreuses notes. En 1727, l'opérateur ordinaire de la pierre et de la cataracte recevait 100 livres de pension : (4) en 1743, le sieur Roussin qui remplissait ces fonctions, ne toucha plus que 50 livres. (5)

Le service des médicaments fut toujours assuré selon un mode unique, contrairement aux habitudes de beaucoup d'autres villes : on traitait de gré à gré avec un apothicaire. En 1615, maître Eloy Labbe recevait de la sorte 50 livres

(1) Archives de Béthune, CC-654.
(2) Ibidem, GG-290.
(3) Ibidem, GG-298.
(4) Ibidem, CC-729.
(5) Ibidem, CC-308.

Digitized by Google

pour fourniture de médicaments et de drogues. (1) En 1661, maître Guillaume Schellin livrait pour cinq cent cinquante livres de médicaments, destinés aux malades de l'hôpital. (2) La Table des Pauvres achetait en 1704 pour 60 livres de médicaments (3) et en 1724 pour 129 livres : (4) en 1729, elle se faisait délivrer par l'apothicaire Guffroy pour 111 livres, 19 sols, 6 deniers de drogues diverses ; (5) et en 1781, elle portait ses dépenses en remèdes jusqu'à la somme de 400 livres 14 sols. (6)

Enfin restait à procurer aux femmes en couches les soins que nécessitait leur état. Nous avons vu plus haut qu'en 1757 le Magistrat avait choisi un chirurgien-accoucheur, mais cette situation fut rare. La plupart du temps le service fut assuré au moyen de sages-femmes pensionnaires.

En 1692, la sage-femme Marie Wérion reçoit 18 livres pour « les peines qu'elle a pris depuis un an à accoucher » les pauvres femmes de cette ville et faulxbourgs. » (7) En 1716, il y avait deux sages-femmes, recevant 36 livres, et ces émoluments furent augmentés peu à peu de manière à atteindre 100 livres en 1746. (8)

Comme on le voit, le service des malades pauvres était organisé aussi complètement à Béthune que dans les plus grandes villes et était pour cette localité la source de dépenses assez considérables : mais l'argent ainsi employé n'est pas gaspillé et rien ne doit sembler trop cher lors-

(1) Archives de Béthune, GG-146.
(2) Ibidem, GG-149.
(3) Ibidem, GG-173.
(4) Ibidem, GG-326.
(5) Ibidem, GG-332.
(6) Ibidem, GG-298.
(7) Ibidem, CC-596.
(8) Ibidem, CC-617 et 643.

Digitized by Google

qu'on a la certitude de venir utilement en aide à ceux qui souffrent et qui ont trop de raisons de considérer la vie comme une lourde charge et de se croire abandonnés. La charité envers ses membres pauvres et malades est un des devoirs fondamentaux de la société et si elle doit soigneusement éviter de faire des dépenses superflues, elle ne peut jamais reculer devant la nécessité de secourir les malheureux : laisser pâtir ceux qu'on peut soulager, est un crime social aussi bien qu'une faute privée.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME

LES MESURES SANITAIRES.

Dans notre étude sur la santé publique en Flandre, nous avons exposé aussi complètement qu'il nous a été possible de le faire, tout ce que les Magistrats et les diverses autorités d'autrefois avaient entrepris pour assainir le pays et les villes, assurer la bonne alimentation de leurs administrés et éviter autant que possible l'éclosion ou l'extension des maladies contagieuses. Nous avons montré la patience et la tenacité de ces hommes de bonne volonté, qui n'avaient à leur disposition ni les données précises d'une science médicale avancée, ni les ressources d'une industrie développée, ni les moyens de communication d'une administration perfectionnée (beaucoup trop peut-être!) que peuvent employer les gouvernements contemporains. Soutenus par un ferme désir d'être utile à leurs concitoyens et par la conviction que le devoir leur imposait la nécessité d'agir coûte que coûte, ils ont su pourtant vaincre les obstacles et améliorer d'une manière notable, bien qu'encore très-imparfaite, les conditions de la vie populaire à cette époque.

Nous avons également fait voir que cette conduite était générale, non-seulement dans notre pays, mais encore dans la plupart des régions limitrophes : toutes les villes, tous les gouvernements provinciaux rivalisaient avec plus ou moins de succès pour la répression des fraudes sur l'alimentation et pour la prophylaxie de la peste : non-contents de prendre des mesures isolées qui n'eussent été qu'un palliatif temporaire et incertain, ils cherchaient par une entente sévère à créer une règle commune, propre à être appliquée dans toutes les villes. Des conférences se tenaient même entre délégués des diverses cités, voire des moindres villages pour aviser au bien général.

Digitized by Google

Ce que nous avons établi pour la Flandre, ce qui existait également dans le Brabant, le Hainaut, le Cambrésis, l'Artois, existait à Béthune, on n'aura nulle peine à le croire. Aussi ne voulons-nous pas nous arrêter longtemps sur ce sujet : à part quelques faits confirmatifs qui étayeront notre assertion, les particularités que nous pourrions apporter, n'auraient qu'un intérêt purement local. Citons donc quelques exemples pour passer rapidement ensuite aux mesures prises par le Magistrat de Béthune relativement à la peste et aux autres maladies.

On attachait autrefois beaucoup d'importance, non sans raison du reste, à l'inspection attentive des viandes destinées à l'alimentation et maintenant même, si l'examen en est fait avec plus de méthode et de science, et par suite d'une manière plus efficace, il n'est certainement pas fait avec plus de sévérité et de minutie qu'au temps passé. A Béthune, ce contrôle étroit des animaux de boucherie existait depuis plus de cinq cents ans, puisque, dès le milieu du XIV[e] siècle, les courtiers des « bestes » avaient, entre autres fonctions, la charge de constater que le bétail, mis en vente, était sain et incapable de nuire au consommateur : (1) à la même époque, les « *eswarts des pourceaux* » devaient s'assurer avec le plus grand soin que les porcs amenés au franc-marché n'étaient point *ladres* et ne pouvaient par suite transmettre le ver solitaire aux consommateurs.

Ces fonctions étaient bien du reste des charges communales, puisque le compte de 1528 par exemple portait une somme de 4 livres, 12 sols, 9 deniers, pour salaire annuel de l'égard : et pendant toute la période de 1453 à 1789, on

(1) Archives de Béthune, AA-2.
(2) Ibidem, AA-3.
(3) Ibidem, CC-99.

Digitized by Google

trouve sans interruption trace des émargements de l'« esgard » des porcs.

Les porcs furent du reste pendant tout le moyen-âge et pour diverses raisons le cauchemar des Magistrats. Vivant en liberté dans les villes et dans les campagnes qu'ils parcouraient en bandes nombreuses, fouillant les dépôts d'immondices ou ravageant les cultures, les jardins, les basses-cours, non-seulement ils devenaient le réceptaele du tœnia et peut-être de la trichine qu'ils transmettaient ensuite à l'homme, mais encore ils produisaient d'innombrables accidents, soit en effrayant les animaux, chevaux, etc., soit, comme le fait s'est présenté souvent, en dévorant des enfants ou des mourants, tombés aux bords des chemins. Du reste leur présence seule dans les villes était déjà un danger pour la santé publique. Aussi ne doit-on point s'étonner de la guerre acharnée que leur faisaient les Magistrats et de la proscription qu'on édictait contre eux, comme à Béthune au commencement du XVI[e] siècle. (1)

Les boissons ne sollicitaient pas moins l'attention des autorités que la viande et les autres denrées alimentaires. Que de contestations ont surgi à ce sujet ! Que de fraudes se sont permises les brasseurs et les débitants d'alcool ! Que de fois les Magistrats, voire même les hautes autorités provinciales, n'eurent-ils pas à intervenir pour réprimer la rapacité de ces commerçants et protéger contre leur avide désir de s'enrichir rapidement la santé et les intérêts de leurs administrés ! Est-il besoin de rappeler MM. des États de la châtellenie de Lille, forcés d'entrer en lutte contre les brasseurs de leur district et notamment contre ceux de Roubaix et d'employer les moyens de coercition les plus énergiques? Faut-il citer les Magistrats de Bruges, d'Anvers, de Louvain, de Bruxelles, s'unissant pour empêcher

(1) Archives de Béthune, FF-11.

Digitized by Google

la falsification des vins ? Que d'exemples n'avons-nous pas déjà rapportés ! (1)

Aussi devons-nous naturellement nous attendre à ce qu'il en ait été de même à Béthune. Dès le XV[e] siècle, le Magistrat est forcé de donner aux brasseurs de la ville un réglement où il spécifie quelles doivent être les diverses qualités de bière, avec quelle quantité d'orge et de houblon elles doivent être faites, à quel prix elles doivent se vendre et surtout où il menace les délinquants de fortes, mais trop justes amendes. (2) Du reste ce réglement ne suffit point puisque, vers 1580, défense formelle fut faite aux brasseurs de mettre du blé dans leurs boissons : (3) il fallait que l'orge coûtât bien cher !

Les autres boissons ne présentaient pas plus de garanties, témoin les eaux-de-vie qui permettaient aux fabricants et aux marchands de frauder à la fois le fisc et les consommateurs. Après avoir à maintes reprises cherché les moyens d'enrayer la fraude, les Échevins se décidèrent à nommer une commission, destinée à étudier le remède que l'on pourrait apporter à cette désastreuse situation, moyen éminemment fin-de-siècle pour décerner à la question un enterrement de première classe ; mais il faut dire qu'on était alors en 1755 et qu'on approchait de l'ère du progrès. (4)

La voirie donna souvent bien du mal aux autorités : c'était en effet un travail considérable que l'entretien des rues d'autrefois, mal pavées et souvent pas du tout ; aussi la difficulté de les rendre propres était-elle immense. A

(1) Les médecins des pauvres et la santé publique en Flandre et particulièrement à Roubaix, p. 40 et suivantes.

(2) Archives de Béthune, AA-5.

(3) Ibidem, BB-14.

(4) Ibidem, I-56.

Digitized by Google

Béthune pourtant, comme la ville est bâtie sur une éminence, la plupart des voies ont une pente naturelle qui favorise l'écoulement des eaux et évite le plus souvent leur transformation en marécages temporaires, comme la chose ne se voit que trop ailleurs.

Malgré cette favorable disposition, le Magistrat devait donner son attention à l'enlèvement des immondices. En 1567, il adjugeait pour 11 livres 7 sols 6 deniers l'enlèvement des immondices du marché aux poissons pendant une période de trois ans. Quant à celles des rues, l'entreprise était affermée en 1711 pour une somme de 6 livres par mois : le taux en était le même en 1728, mais en 1761 la somme, perçue annuellement par la ville, s'élevait à 991 livres, ce qui constituait un revenu déjà appréciable. (1)

Du reste pour éviter l'accumulation des détritus et l'infection qui en serait résultée, le magistrat défendait de les jeter dans les fossés de la ville, non plus que dans le cours de la Lauwe. (2) Cette petite rivière qui contourne Béthune, était *alors* entretenue avec grand soin : de 1510 à 1787, on trouve régulièrement les comptes des dépenses qui incombèrent à la ville pour son curage et les sommes considérables qui y furent consacrées s'élevaient parfois, comme en 1744, au total de 5461 livres (3) On n'en faisait pas un dépotoir à ciel ouvert de toutes les eaux sales de l'abattoir, dépotoir dont les émanations chaudes et pestilentielles couvrent le terrain de manœuvres avoisinant d'un brouillard aussi nauséabond que dangereux. Après tout, c'est peut-être un moyen de prouver la supériorité de l'hygiène contemporaine sur celle de nos pères.

(1) Archives de Béthune, CC-137, 326, 545 et 730.

(2) Ibidem, FF-11.

(3) Ibidem, DD-6 à 22, II-55 et 59.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME

LES MALADIES CONTAGIEUSES

Bien avant que le microbe, l'affreux microbe qui hante aujourd'hui bien des cerveaux, au point de remplacer chez d'aucuns l'araignée traditionnelle, n'eût été découvert, on savait par expérience que certaines maladies se transmettent directement d'individu à individu, indépendamment de toute condition intrinsèque ou extrinsèque. On exagérait même la possibilité de cette contagion réciproque au point d'en faire la règle presque commune ; aussi crut-on devoir prendre des mesures en conséquence, mesures bien souvent efficaces, puisque, sans traitement réel, la prophylaxie seule suffit à faire disparaître de nos contrées la lèpre et la peste, les plus affreuses maladies des temps passés.

Pour la lèpre, la prophylaxie consistait à isoler les lépreux dans des maisons particulières, appelées *maladreries* ou *léproseries,* d'où ils ne pouvaient sortir que munis d'une autorisation spéciale, tout en prenant bien soin de signaler leur approche au moyen d'une crécelle et de ne communiquer qu'à distance avec les personnes non infectées. Béthune et sa banlieue avaient plusieurs maladreries, situées une à Béthune même et les autres à Nœux, à Beuvry et à Hersin-Coupigny ; ces maladreries, étant devenues inutiles à la fin du XVII[e] siècle par suite de la disparition de la lèpre, un édit ordonna de réunir leurs biens à l'*Hôpital des Pauvres-Malades* de Béthune et cette réunion fut effectuée en 1708 et dans le cours des années suivantes. (1).

Pour être admis à la maladrerie de Béthune, il fallait être bourgeois de naissance, ou tout au moins avoir été

(1) Archives de Béthune, BB-16 et 19.

Digitized by Google

reçu bourgeois depuis plus de sept ans et avoir épousé une bourgeoise : sinon on ne pouvait jouir des privilèges municipaux et, même dans le second cas, on devait payer une forte somme à la communauté. Ce fait ressort suffisamment du passage suivant du serment que les bourgeois devaient prêter à leur réception, serment qui datait d'avant 1349 et fut renouvelé avec les mêmes dispositions en 1493 : «... que sy du jourdhuy en sept ans prochains venans » vous vos feme et enffans estiez empeschez de la maladie » sainct ladre (1) que ne joirez du pain de la maladrie de » ceste ville que sy prenez estat de mariaige à aucune des » bourgeoises y avant les sept ans expirez et paierez droit » de septiesme au prouffit de la dite ville. » (2). Les conditions étaient donc encore plus sévères qu'à Lille même où les étrangers étaient admis dans les léproseries, moyennant 20 sols, en cas qu'aucun bourgeois ne demandât concurremment à y entrer.

Malgré les mesures prises et la surveillance exercée, les lépreux réussissaient parfois à quitter la maladrerie et se répandaient dans la ville où ils communiquaient librement avec les personues saines sans s'inquiéter des résultats funestes que pouvaient avoir leurs imprudentes démarches : de leur côté, les habitants non contaminés commencèrent à prendre moins de précautions, lorsque, le nombre des malades commençant à diminuer, l'esprit ne fut plus terrifié par l'extension effrayante de la maladie et l'idée des immenses ravages qu'elle avait produits. De là découlait un danger certain : aussi, le 13 juin 1499, le Magistrat reçut-il des remontrances sur l'inconvénient qu'il y avait à laisser les lépreux circuler librement en ville et, pour y remédier, il décida de revenir à la stricte observa-

(1) Saint-Lazare.

(2) Archives de Béthune BB-1, Registre aux Bourgeois, f° 1, r°.

Digitized by Google

tion des règles anciennement établies. En conséquence tous les individus, soupçonnés de lèpre, devaient, comme par le passé, être examinés par une commission de chirurgiens et d'échevins qui eurent à se prononcer sur la nature de leur mal et sur l'opportunité de mesures sévères de prophylaxie. (1).

Dès le lendemain, cette décision fut appliquée et Collart Doublet, ayant été signalé au Magistrat comme suspect « d'estre entaché de lèppre », on ordonna qu'il fût examiné par des médecins en présence des échevins : les jurés, commis à sa visite, déclarèrent qu'il avait un commencement de lèpre. (2). Peu après un autre individu, nommé Collart Maupetit, fut aussi remis aux chirurgiens pour déterminer quelle était la maladie dont il était affecté ; mais ceux-ci déclarèrent qu'il était atteint non pas de la lèpre, mais bien d'un cancer. (3).

Sans doute que les deux décisions précédentes ne satisfirent pas le Magistrat, car les deux sujets furent renvoyés à d'autres chirurgiens, ainsi que plusieurs femmes suspectes. La décision des médecins fut cassée en ce qui regarde Doublet, comme on le voit par le libellé de compte suivant :

« Aux sieurs chirurgiens pour avoir visiter et esprou-
» ver (sic) Cllt Doublet et Cllt Maupetit suspectez de leppre
» et trouvez sains et non ladres et les femes trouvées
» ladres XLVIII sols.

» Et à chacun escheuin qui les ont assistés VI sols » (4).

(1) Archives de Béthune, BB-3, Registre aux Délibérations du Magistrat, f° 74.

(2) Ibidem, BB-3, f° 75 et 76.

(3) Ibidem, BB-3, f° 77.

(4) Ibidem, BB-3, f° 85.

Digitized by Google

Quarante-huit sous, soit plus de trente francs de notre monnaie, pour cette consultation, était un prix assez raisonnable et les médecins à qui l'on attribuait ces honoraires, pouvaient parfaitement se dispenser de faire grève.

Quelques années plus tard, nous trouvons encore sur le Registre Mémorial de l'Echevinage le libellé suivant :

» Du vendredy VIII[e] jour de juillet 1502

» Ledit jour maistre Simon Delannoy, maistre Anthoine » Petit, médechins,..... etc., ont faict leur rapport de » l'espreuve et visitation faicts de Regnauld, demeurant en » ceste ville suspitionné de leppre par lequel rapport ils ont » dit que led. Regnauld est entasché de leppre...» (1).

Si cette coutume de faire visiter par les chirurgiens les gens soupçonnés de lèpre, avant de les faire séquestrer, avait toujours été fidèlement observée, on n'eût pas laissé les léproseries se remplir, comme la chose se produisit souvent, de syphilitiques et de galeux qui entraient dans ces maisons par paresse pour profiter de leur maladie et vivre à ne rien faire et qui à leur tour gagnaient la lèpre aux malades parmi lesquels ils se trouvaient.

La syphilis fit du reste beaucoup de ravages dans nos contrées, comme dans tous les Etats de l'Europe. Faut-il croire qu'elle y ait été apportée par les Espagnols, surtout après les premières expéditions d'Amérique? La chose est difficile à admettre; cependant les Flamands désignaient cette maladie sous le nom de « *de spaensche pokken* » ce qui serait assez significatif, si on ne savait que les Français la qualifiaient de *mal napolitain*, tandisque les Italiens l'appelaient le *mal français;* tant chaque peuple, dans sa

(1) Archives de Béthune, BB-4, f° 14.

Digitized by Google

fraternité internationale, s'empressait d'en attribuer la primeur à son ennemi intime.

Quoiqu'il en soit, à Béthune, la syphilis se développa avec assez de rapidité pour inspirer des craintes sérieuses au Magistrat qui, dès l'an 1500, fit surveiller tous les individus soupçonnés, comme cela se pratiquait pour la lèpre. Notamment le 11 mai 1503, il fit examiner par maître Simon de Lannoy, médecin, et maître Adam Petit et Jean de Leplanc, chirurgiens, le nommé Adrien Benoît, soupçonné d'être atteint de la « maladie des posques » et à qui on avait fait « don et ottroy » d'une charge de la ville. (1) Cet exemple nous remet en mémoire les Échevins de Douai qui faisaient soigneusement examiner le concierge de la halle échevinale et sa femme parce qu'ayant l'habitude de se faire servir un repas chez lui après leurs réunions, le soin de leur santé et la sécurité de leurs chères personnes les incitaient fortement à se mettre en garde contre une contamination des plus désagréables.

Sans nous arrêter à l'épidémie de suette qui fit de nombreux ravages à Béthune pendant plusieurs années de 1709 à 1723 environ, (2) nous parlerons, pour terminer, des pestes qui régnèrent dans la ville, enlevèrent de nombreux habitants et occasionnèrent des dépenses considérables.

Il est certain que Béthune fut visitée par toutes les grandes épidémies qui dévastèrent l'Europe entière dès l'an 600 et qui, se répétant à des intervalles rapprochés, firent en Flandre les effroyables hécatombes que l'on sait.

C'est surtout à partir du XVI[e] siècle que les mesures

(1) Archives de Béthune, BB-4, f° 44.

(2) Ibidem, BB-19. D'après M. Quarré-Reybourbon, dans son Histoire de Béthune, cette épidémie enleva 50 personnes dans la journée du 20 Août 1723 et continua à exercer sa fureur avec la même intensité pendant les 4 jours suivants.

Digitized by Google

adoptées présentent de la cohésion et montrent une ligne de conduite aussi bien tracée qu'étroitement suivie. En mai 1521, le Magistrat ordonne aux personnes atteintes de la peste de quitter immédiatement la ville, de clore leurs maisons, de faire appliquer devant une « torquette d'estrain » (1) et de ne rentrer à Béthune qu'après leur entière guérison, le tout sous peine de bannissement.

La même ordonnance interdisait, sous la même peine, à qui que ce fût de recevoir chez soi des personnes atteintes ou suspectées d'être atteintes de peste. Et les sanctions décrétées par le Magistrat n'étaient pas une vaine menace puisqu'à la même date il bannissait, pour une période de quarante jours, Chrétien Panier et Jehan Grard, dit Cordelot, qui avaient contrevenu aux ordonnances concernant les pestiférés. (2) Cette sévérité était amplement justifiée par le but poursuivi et la santé publique méritait assez d'égards pour qu'on n'hésitât pas à frapper durement ceux qui l'exposaient à de nouveaux accidents.

Aussi, à chaque retour offensif de la maladie, le Magistrat remet-il en vigueur ses ordonnances : le 11 juin 1557, il décide encore l'éloignement de tous les malades. (3) Pendant les années suivantes, de 1558 à 1563, il isole de nouveau les pestiférés, fait enterrer les corps avec les plus grandes précautions et désinfecter les maisons contaminées. Enfin pour éviter l'apport de nouveaux germes du dehors, il interdit de louer des maisons aux étrangers ; les religieux ne pouvaient même pas les recevoir dans leurs couvents. (4)

(1) Botte de paille.

(2) Archives de Béthune, FF-11.

(3) Ibidem, BB-9.

(4) Ibidem, BB-10.

Digitized by Google

En 1576, une femme et un enfant, étant morts de la peste, les habitants de la maison où ils demeuraient, et le prêtre qui avait administré la femme, reçurent l'ordre de s'abstenir pendant six semaines de toute communication avec les personnes non contaminées et de porter à la main la « verge blanche » pour prévenir du danger qu'il y avait à s'approcher d'eux. (1)

En 1625, en présence des nouvelles menaces de peste, l'échevinage réédita les mesures déjà prises autrefois. Il en fut de même en 1770, 1771 et 1779 : à cette époque le danger était d'autant plus grand qu'à la peste qui décimait les hommes, vint s'ajouter une maladie épizootique qui faisait mourir les bestiaux en foule et compromettait par suite gravement l'alimentation au moment même où elle aurait dû être renforcée. (2)

Non content de tâcher d'éloigner la maladie et d'en restreindre la force de propagation, le Magistrat assurait aux pestiférés les soins médicaux dont ils avaient besoin, soins bien illusoires peut-être, mais qui étaient au moins une dernière consolation et un rayon d'espoir pour ces malheureux, abandonnés par raison sociale ou par lâcheté personnelle.

En 1524, il y avait un « saigneur et médechin commis » par mesdits sieurs les échevins à solliciter les paures » infectez » (3) et s'il s'acquittait en conscience de sa charge de saigneur, il devait guérir bien peu de pestiférés. En 1550 et les années suivantes, le praticien, chargé de ce service, était Pierre d'Anthonille, « chirurgien pensionnaire, » retenu par la ville pour l'inconvénient de la peste surve-

(1) Archives de Béthune, BB-13.

(2) Ibidem, II-78 et 86.

(3) Ibidem, GG-230.

Digitized by Google

» nant en la ville : » on tenait tant à le conserver que, sur une requête, présentée le 23 janvier 1551 au sujet d'une maison qui venait d'être démolie, on lui accorda satisfaction immédiate. (1)

En 1576, le Magistrat, se conformant à un usage répandu partout et rendant aussi hommage à la grande réputation des praticiens de Bruges, faisait venir de cette ville le chirurgien Jehan de Pennes pour lui confier le service des pestiférés. (2) Enfin jusqu'en 1742 on trouve toujours en temps de peste un médecin ou un chirurgien spécial dont la pension s'élevait jusqu'à 70 livres par an.

A côté des médecins et des chirurgiens des pestiférés, existaient d'autres gens salariés par la ville pour porter aussi secours à ces malades. Par exemple de 1649 à 1653, il y avait un « commis aux pestiférés », Nicolas Damageux, chargé de visiter les pestiférés, de leur fournir à manger, de leur distribuer même des secours et d'acheter les objets de première nécessité que réclamait leur dénuement. (3)

(1) Archives de Béthune, BB-8.

(2) Ibidem, BB-13.

(3) 1649-52. « A Nicolas Damageux, commis aux pestiférés, pour deux » couvertoire (sic) uu'il at achapté.... pour subvenir à la nécessité de quelque » ménaige entachez de la maladie contagieuse..... 40 sols.

» Au même, pour cinq sepmaines de ses gaiges comme commis pour » subvenir et aider à la nécessité de ceux qui estoient lors affligez de la maladie » contagieuse pour le plus grand bien et utilité de la comune, par ordonnance » de mesdicts sieurs (les échevins) datté du septiesme décembre 1651, avecq » quitte au bas de ladicte ordonnance, soubsigné de la femme dudict Damageux, » pour cause qui estoit lors dans l'infection.... 60 livres. »

(Archives de Béthune, CC-589).

1652-53. « A. Nicolas Damageux, tamoings à plus grande somme qui luy » est deub, come ayant esté comis par ci-devant.... pour subvenir et aider a la » nécessité de ceulx quy ont esté affligé de la maladie contagieuse quy estoient » es faulx bourgs. .. 30 livres. »

(Archives de Béthune, CC-590.)

Digitized by Google

Lors de la fameuse peste de 1668 qui décima si fort notre région et notamment Tournay, et qui fut la dernière des grandes épidémies de ce genre, c'était comme la « Jacqueline, médecine » de Douai, une vieille fille, nommée Marguerite Lombard, qui faisait ce service pendant neuf mois et le Magistrat lui faisait compter 40 livres de gages « pour la récompense des services qu'elle at rendu » à l'assistance des pauvres pestiférez de ceste ville pendant le temps qu'ils estoient au Béguinage qu'au petit bois » de ceste ville, leur porté leurs viandes et aultres nécessitées qui lui ont estez mis es mains à la subsistance et » nourriture desdits pauvres pestiférez, ce qu'elle at faict » journellement et continué deux fois le jour sans discontinuation depuis le quatriesme d'april mil six cens » soixante huict que cette ville a commencé d'estre affligée » de la peste jusque au septiesme de janvier dernier de » cette année mil six cens soixante neuf que lors at » commencé estre déliurée. » (1)

Les ordres religieux, à Béthune comme en Flandre, se distinguaient par leur dévouement aux pestiférés et méritaient là aussi les témoignages publics de la reconnaissance du Magistrat. Par exemple en 1723, celui-ci remettait 100 livres aux Récollets « pour les récompenser des services » qu'ils ont rendus au publicque pendant la dernière » maladie qui a régné dans la province. » (2)

Du reste les dépenses, imposées aux cités par l'entretien des pestiférés, étaient énormes et l'on peut s'en faire une idée en songeant que Douai, par exemple, employait en 37 années plus de 500,000 livres qui représentaient des millions de notre monnaie. Aussi bien des villes, forcées

(1) Archives de Béthune, CC-388.

(2) Ibidem, CC-622.

Digitized by Google

de subvenir à la fois aux frais occasionnés par la maladie, et à ceux causés par la guerre, n'y purent suffire et s'endettèrent considérablement.

A Béthune, le mercredi 4 mai 1503, les Echevins durent acheter une maison destinée à recevoir les pestiférés parce que l'hôpital était trop petit pour recevoir les nombreux pauvres qui demandaient à y être admis. (3). En 1524, la ville fut forcée de prendre à sa charge l'entretien des « paures mesnaiges infectez » qui avaient trouvé un secourable asile dans le Béguinage, tenu par les sœurs grises qui desservaient aussi l'hôpital. (1).

En 1615, le Magistrat se vit contraint en présence de la grande quantité de malades qui encombraient la cité, d'acquérir, moyennant 600 livres, deux mesures de terre, sises au faubourg St-Vaast, et d'y construire une nouvelle maison, pour y recevoir les pestiférés. (2). Quelques années plus tard, il sollicitait et obtenait de Philippe, roi de Castille et d'Aragon, la permission de lever à cours de rente une somme de 7000 livres pour payer les frais occasionnés par la peste. (3).

En 1626, dans l'« Estat ou brief que faict et rend Jean » Hannotte, greffier de l'eschevinage, du régisme, maniance » et administration d'aulcuns deniers prins en constitu- » tion de rente héritière..., pour subvenir aux urgentes » nécessitez des pauures bourgeois, manans et habitans » tant de la ville que faulbourgs d'icelle, tombez en infection » de la maladie pestilencieuse aduenue audit Béthune au

(1) Archives de Béthune, BB-4, Registre Mémorial de l'Echevinage f° 43 v°.

(2) Ibidem, GG-230.

(3) Ibidem GG-358 bis.

(4) Ibidem, GG-359.

Digitized by Google

» mois d'aoust de l'an de grâce seize cent vingt et cinq », on trouve :

» Nourriture des pauures mainsnaiges pestiférez de la » ville et faulbourgs envoiez au béguinage et huttes dressées » aux environs d'icelluy....., bois et estrains employez à » la confection des huttes, fosses, lugeaux et suaires..... 318 livres, 21 sols, 2 deniers.» (1).

On peut entrevoir par ces quelques exemples quel doit être le total des dépenses, faites pendant 5 ou 6 siècles pour assurer ce service et quel capital énorme une bonne hygiène publique peut faire économiser à la fortune nationale. Le temps, c'est de l'argent, dit-on souvent : il serait bien plus exact de dire que la santé, c'est la fortune, en voyant ce que coûte la maladie aux communautés à qui en incombent les dépenses. Aussi les autorités ne peuvent-elles trop faire pour l'assainissement des territoires et pour la prophylaxie des maladies contagieuses : tout ce qu'elles feront d'utile en ce sens, profitera non-seulement à la santé, mais aussi à la prospérité du peuple.

Avant de terminer ces pages sur les pestes qui ravagèrent Béthune, nous devons rappeler l'existence de la *Confrérie des Charitables* : cette société qui a célébré le 20 septembre 1888 le septième centenaire de sa fondation, jouait dans cette ville le même rôle que les *Confrérie de la Peste* dans les autres localités. Aujourd'hui elle n'a plus heureusement la même raison d'être qu'au temps où elle assumait la charge de secourir et d'inhumer les pestiférés, mais elle continue sous une autre forme son œuvre de charité chrétienne. Souvenir des temps malheureux, elle reste comme un témoignage vivant du dévouement que peuvent inspirer pour des frères souffrants une foi vive et une piété sincère.

(1) Archives de Béthune, GG-360.

Digitized by Google

Nous avons fini notre exposé de ce qu'étaient les médecins de Béthune, l'organisation du service des malades ordinaires et des pestiférés, et les mesures d'hygiène. Comme on a pu le voir, tout concorde avec ce qui se passait en Flandre et nous n'avons rien trouvé qui infirmât nos assertions précédentes. Grâce sans doute au voisinage, les institutions étaient identiques et les magistrats comprenaient de la même manière leurs devoirs et les intérêts de leurs concitoyens. Nous devons donc rendre hommage à la sollicitude avec laquelle ils s'occupaient des vrais intérêts, tant moraux que matériels, des cités qu'ils administraient ; souhaitons pour terminer que les pouvoirs publics montrent toujours pour le bien du peuple autant d'intelligence et de dévouement qu'en témoignaient ces devanciers, si injustement décriés

Digitized by Google

LE ROYAUME DES TIMAUX

ET

LES SEIGNEURS DE LA HAYE

A ROUBAIX

Par M. Th. LEURIDAN,

PRÉSIDENT.

I.

Les justices seigneuriales étaient armées d'un moyen puissant d'atteindre les coupables, c'était la faculté que le droit coutumier leur reconnaissait de procéder par voie d'inquisition dans des assises dites Franches Vérités et Plaids généraux.

On entendait par Franches Vérités des enquêtes juridiques suivies de plaids que les seigneurs hauts-justiciers et vicomtiers pouvaient faire tenir dans leurs terres pour être informés par les hôtes et tenants, sous la foi du serment, des forfaits, crimes et délits qui y étaient commis. Au jour marqué tous les habitants de la seigneurie où se tenait la Franche Vérité devaient y comparaître, à peine d'amende au profit du seigneur, à moins qu'ils n'eussent excuse légitime. Elles étaient franches probablement parce que les débiteurs ne pouvaient être appréhendés au corps pour leurs dettes pendant la durée de l'enquête, et parce que ceux qui y déposaient avaient sûreté et sauvegarde contre toutes représailles. D'après la coutume de la salle de Lille, les seigneurs hauts-justiciers et vicomtiers de la châtellenie pouvaient faire tenir une Vérité générale dans leurs terres tous les ans et tous les trois ans dans celles de leurs vassaux.

Digitized by Google

De même nature étaient les trois Plaids généraux *Tria placita generalia*, connus sous les dénominations de *goudengen* et de *vierscares* dans les chartes flamandes et qui pouvaient être tenus chaque année, à des jours déterminés dans un certain nombre de seigneuries de la châtellenie de Lille.

Les Plaids généraux se nommaient aussi *Timaux tiémaux*. En 1190, l'abbé de Saint-Nicolas-des-Prés, près Tournai, s'engageait à raison de terres que son couvent possédait à Templeuve, d'envoyer quelqu'un des siens trois fois par an, aux jours marqués, pour assister aux Timaux : « *Ter in anno statutis diebus tiemallos quisquam ex nostratibus herede sibi prenunciante exequitur.* » (1)

Ce nom de *Timaux, Timall,* vient incontestablement de *Ti* et de *mallum*, plaid. La signification du radical *ti tié, ty, thy,* m'échappe, et je crains de m'égarer dans cette recherche philologique. Du Cange cite un texte du IX^e^ siècle où *Tetmallum* est dit pour *mallum :* « *Data est hujus cessionis auctoritas Turonis in publico tetmallo quod tenuit Aldradus vicecomes.* » (2)

Sous la période franke, on appelait *mallum vel placitum* une assemblée publique où se rendait la justice et où toutes les affaires qui intéressaient un district étaient mises en délibération. Là devaient se faire les ventes, les affranchissements et les transactions civiles qui n'avaient guère alors d'autre garantie que leur publicité. (3) C'est dans une

(1) J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, dans le Tome 12 des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, p. 103 La seigneurie de Templeuve en Dossemez était alors de la châtellenie de Lille.

(2) Pancharta nigra S. Martini Turon. an. Odonis regis. (Sub verbo *Tetmallum.*)

(3) *Si quis alteri aliquid vendiderit et emptor testamentum venditionis accipere voluerit, in mallo hoc facere debet, et pretium in presente tradat, et rem accipiat, et testamentum publice conscribatur. Quod si parva res fuerit, septem testibus firmetur ; si autem magna duodecim roboretur.* (Lex Rip. Tit. lix, cap. 1.)

Digitized by Google

assemblée de ce genre tenue à Fives, en 874, en présence de l'évêque Reinhelin et du comte Oleric, que Gisèle, veuve de saint Évrard et petite fille de Charlemagne, confirma et augmenta les donations qu'elle avait faites à l'abbaye de Cysoing. *Actum Fivis mallo publico.* (1) Le *mallum* était dit Plaid général quand tout le peuple y était appelé trois fois par an. (2)

Les Timaux ont laissé leur nom à une juridiction particulière aux francs-alleux de la châtellenie de Lille, et donné naissance à une royauté dont le berceau remonte à sept ou huit siècles; royauté peu célèbre dans l'histoire, sans doute, mais dont le docteur Le Glay a révélé l'existence dans une de ces notices comme le maître savait en faire. (3) Par ses titulaires cette royauté appartient à notre histoire locale.

II.

Sous la première race, alleu signifiait non pas une terre libre opposée à la terre dépendante, mais la terre patrimoniale opposée à la terre acquise. L'une, bien de famille, l'autre, propriété personnelle. Ensuite on donna le nom d'alleux aux biens possédés en toute propriété. A la différence du fief et de la censive toujours grevés de charges ou de redevances, l'alleu était un patrimoine libre dont le détenteur n'était astreint à aucun service, à aucune presta-

(1) Imprimé dans Vander Haer, *Les Chastelains de Lille*, p. 42 ; — Du Chesne, *Châtillon*, preuves, p. 11 ; — Mircœus, T III, p. 289 ; — D'Achery, *Spicil.*, T. XII, p. 496 ou T. II, p. 878 ; — I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, V.

(2) Papias cité par Du Cange, sub verbo *mallum*.

(3) Insérée dans les *Archives historiques du Nord de la France*, 2e série, Tome 2, p. 76, et dans les *Mémoires de la Société des Sciences de Lille*, 1838, 2e partie, p. 348.

Digitized by Google

tion féodale. (1) Dans notre contrée ces terres qui théoriquement ne reconnaissaient point de seigneurs suzerains, en tant que seigneurs de fief, et dont les maîtres ne tenaient leur droit que d'eux-mêmes ou, selon l'expression du temps, que de Dieu et du soleil, relevaient néanmoins de la salle de Lille, mais à la seule charge de fidélité et sans hommage, c'est-à-dire sans l'obligation d'aide et conseil ou de service de guerre et de plaids, commune aux autres vassaux. Soit qu'elles fussent parvenues à se maintenir dans l'état où elles se trouvaient avant la féodalité, c'est-à-dire sous la justice royale, soit qu'elles fussent devenues depuis des fiefs d'honneur par l'effet de la recommandation, elles étaient en fait soumises à la juridiction souveraine du comte, laquelle s'étendait sur les alleux comme sur toutes les autres seigneuries sans altérer leur caractère allodial.

Mais bien qu'en principe les alleux fussent libres de tout service de plaids, il fallait néanmoins accomplir à leur égard les actes juridiques sans lesquels les aliénations, donations, transmissions, ne peuvent se réaliser d'une manière parfaite. Les possesseurs de ces terres, pairs entre eux, étaient donc intéressés, tous et comme solidairement, à se constituer pour elles en cour spéciale et y accomplir les œuvres de loi et juger les litiges. Il en était ainsi pour les alleux dits de Landas, dans la Pévèle, s'étendant audit Landas, à Capelle, Templeuve, Nomain, Genech, Coutiches, etc. Les possesseurs de ces alleux s'étaient mis sous la recommandation du puissant seigneur de Landas comme ceux des environs de Lille sous celle du souverain. Ils se nommaient *alloiers, alloiens*, et siégeaient sous un frêne à Landas où ils accomplissaient les œuvres de loi néces-

(1) Voir Raepsaet, *Œuvres complètes*, T. 5, pages 229 et suivantes ; — Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, Prolégomènes ; — Tailliar, *Recueil d'actes des XII^e et XIII^e siècles, en langue romane, wallonne du Nord de la France*, Introduction ; — E. Boutaric, *Le Regime féodal, son origine et son établissement et particulièrement de l'Immunité*, dans la *Revue des Questions historiques*, 1875, T. 18.

Digitized by Google

saires à la transmission desdits alleux. (1) De même pour les alleux du Tournaisis dont les possesseurs se qualifiaient francs-échevins. (2)

A la cour de Lille, pour les causes intéressant cette classe de domaines particuliers, le comte ou son représentant qui, dès le début du XIII[e] siècle, fut le bailli de Lille, était assisté d'échevins connus sous le nom d'échevins du Timall, *Scabini de Timallo*, juges de tous les francs-alleux tenus du chastel et de la salle de Lille.

En 1216, Julienne de Turri, veuve de Bernard de Roubaix, ayant vendu au chapitre de Saint-Pierre de Lille une rente assise sur des biens tenus en alleu, Pierre du Brœucq, Jean des Biés, Bauduin de Bondus, Hugues de Lomme et Robert d'Ennetières, chevaliers, témoins de cette vente, déclarent que Hellin de Turri, aussitôt son retour de captivité, et ses cohéritiers devront la ratifier et que ladite dame et ces héritiers seront tenus de faire investir le chapitre par jugement des échevins du Timall, *per judicium scabinorum de Timallo.* (3)

Etaient échevins du Timall ou des Timaux tous les propriétaires d'alleux, pourvu qu'ils fussent chevaliers ; cela est attesté par les documents. Ils avaient à leur tête un officier héréditaire dont la prérogative, décorée du titre de royauté, était rattachée à la première des cinq pairies tenues du châtelain de Lille ou, si l'on veut, à la possession du fief de Faches qui devint ainsi le siège du royaume des Timaux.

(1) « Et de ches alleus est aïretés bien et par loy desous le Franel à Landast, pardevant le singneur de Landast et V des alloiers ki là furent, ki jugèrent par la semonce du singneur. » 1271. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines,* CLXXVIII.)

(2) Bauduin d'Auberchicourt, sire d'Estaimbourg, et Alard, sire de Roubaix, chevaliers, étaient « francks eskievins des aloes de Tournesis, » en 1371. (J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés,* n° 237.)

(3) Archives du Nord, Fonds de Saint-Pierre de Lille, Original. — Imprimé dans mes *Sources de l'Histoire de Roubaix,* n° 74.

Digitized by Google

Le docteur Le Glay, toujours si judicieux, s'est laissé tromper sur l'origine et la nature des Timaux. Il appelle de ce nom, changé, chemin faisant, en *Estimaux*, les six principaux alleux de la châtellenie et par suite les propriétaires mêmes desdits alleux qui, en cette qualité, avaient droit de recevoir la dessaisine et de donner la saisine de tous les alleux tenus de la salle de Lille. (1) L'étymologie et l'acception tirées de *Mallum*, assemblée, plaid, paraîtront sans doute indiscutables en présence des termes si précis : « *Et erant de illis allodiis pro quibus li Thimaut apud* » *Insulam observantur.* » (2) — Thimaus de la cour de » Lille. (3) — A ciertain jour de plés des Timaus, présens » eschevins desdits Timaus. (4) — Au prochain jour des » Thimaus que nous attendons..... ajourné à estre en la » salle de Lille as prochains plés des Thimaux. (5) — » Tymaux ou plaids généraux. (6) »

Que quelques-uns d'entre les échevins aient suffi à chaque plaid, je n'en doute point ; mais leurs fonctions ne paraissent nulle part avoir été exclusivement réservées aux propriétaires des six principaux alleux ; elles étaient un droit et un devoir pour tous les justiciables qui réunissaient les conditions exigées, c'est-à-dire pour tous ceux qui, possédant des alleux, étaient de maison noble et chevaliers. D'illustres personnages pouvaient seuls former la cour d'un roi. « Et ne peut nulz estre eschevin des *Estimaux* s'il n'est chevaliers. » Le document qui donne cette note la fait suivre des « noms des chevaliers qui adprésent (1389)

(1) Voir Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, supplément, au mot *Estimaux*.

(2) Hautcœur, *Cartulaire de l'Abbaye de Flines*, XC, anno 1250.

(3) Archives du Nord, Fonds de Marquette, original de 1323.

(4) Hautcœur, CCCCLXI, année 1334.

(5) Archives du Nord, Fonds de l'Abbaye de Loos, original de 1338.

(6) *Ibid.* Dénombrement du fief d'Ennequin, à Loos.

Digitized by Google

sont eschevins desd. *Estimaux* et francs-alleux. » Ils sont au nombre de quinze. (1)

En 1290, le chevalier Jehan de Le Haie, échevin des Timaux, présent à l'acquisition de rentes à Wambrechies par l'Abbaye de Marquette, avait pour scel armorial un *plain sous un chef chargé de deux écussons portant chacun un écusson en abime.* (2)

Dans un titre de 1292, on voit « Jehans de Le Haye, » Ustasses de Viertaing, Watiers Brouce, tout chevalier » et eskevin des Timaux. » (3)

Dans deux chartes de 1324, figurent comme « eskevins » des Timaux de le court de Lille, assavoir est Monseigneur Wistasse, seigneur de Viertaing, Mons. Robiert, » seigneur de Ligni, Mons. Bauduwin de Herbaumés, » Mons. Gilles de Tourmignies et Mons. Jehan de Frethin, » chevaliers. » (4)

En 1334, siégeaient comme échevins des Timaux : « Mons. Gilles, seigneur d'Aigremont, Mons. Jehan, seigneur de Fretin, Mons. Gilles, seigneur de Tourmignies, » et Mons. Gossuin, seigneur de le Vecte, chevaliers.» (5)

On rencontre encore comme échevins des Timaux et chevaliers : en 1343, Bauduin d'Auberchicourt, sire d'Estaimbourg et Robert de le Warewane ; en 1364, Pierre de Hingettes, seigneur des Aubeaux ; en 1367, Jacques Le Prévost, seigneur de Capinghem ; en 1377, Jean de Saint-Venant, seigneur d'Élimont. (6)

(1) Dénombrement du fief du châtelain de Lille, 1389.

(2) Demay, *Sceaux de la Flandre* ; nº 2766.

(3) Hautcœur, *Cartulaire de l'Abbaye de Flines*, CCCIX.

(4) Ibidem, CCCCXXV. — Demay, nºs 2767 et 2769.

(5) Hautcœur, CCCCLXI.

(6) Demay, *Sceaux de la Flandre*, nºs 2765, 2768, 2770, 2771 et 2772.

Digitized by Google

Les quinze chevaliers qui, dans le dénombrement de 1389, sont désignés comme échevins des Timaux, étaient : le sire de Wavrin, le sire de Waziers, le sire d'Estaimbourg, le sire d'Antoing, le sire de la Victe, le sire de la Hamaide, à cause de sa femme, le sire de Beaufremez, sire Guillebert de Carnin, le sire des Aubeaux, sire Robert de Ligny, sire Blanquart de Calonne, sire Fissaux du Metz, le sire de Capinghem, sire Roger Boutelins, et sire Perceval de Hocron.

A cette date les rapports et dénombrements de la pairie de Faches fournissent des notions précises sur la royauté des Timaux, mais ils en défigurent le nom. L'altération, commencée dès la seconde moitié du XIV^e^ siècle, s'accentue dans le rapport et dénombrement de 1389 : le royaume, le roi et les échevins des Timaux y sont appelés royaume, roi, échevins des *Estimaux ;* ils sont ainsi constamment désignés dans celui de 1456 et dans les suivants. Je m'inscris contre cette altération qui a fait perdre le sens du nom et de la chose, qui a fait prendre le Pirée pour un homme, des plaids pour des juges.

Pour le terme personnel *Estimaux*, l'étymologie latine *existimare*, juger, estimer, souriait ; elle a été adoptée en dépit de toute condition grammaticale, dans divers écrits, (1) et même expliquée par des traditions populaires. On dit qu'un roi de France et un roi d'Angleterre ayant quelque difficulté en ce quartier et trouvant qu'un roi seul pouvait en être l'arbitre, créèrent roi le seigneur de Faches ; que ce seigneur ayant jugé, *estimé* le différend, fut appelé roi des *Estimaux*. On dit aussi que lorsque la noblesse de Lille allait s'exercer à Templemars aux joutes de l'Épinette, les notables de la paroisse de Faches étaient appelés à juger les

(1) *Notices historiques sur les communes de l'Arrondissement de Lille*, dans l'Annuaire statistique du département du Nord, année 1830. — Duthillœul, *Petites histoires de Flandre et d'Artois*, T. 1, article Faches.

Digitized by Google

coups et à *estimer* lequel des jouteurs devait être roi de l'Épinette. Les notables étant des *Estimaux*, (estimateurs) on nomma naturellement roi des *Estimaux* le seigneur sous la présidence duquel ils conféraient la royauté. Je ne prétends point justifier ces contes, dit Jacques Le Groux, mais seulement les exposer. (1)

La pairie de Faches et royaume des Timaux, fief vicomtier, la première des cinq pairies tenues du châtellain de Lille, dont le relief était dû audit châtelain et le dixième denier à la vente, don ou transport au comte de Flandre, comprenait : 1° 33 cents de terre, pour le gros du fief, et des rentes sur divers héritages s'étendant à Faches, à Fretin et aux environ, savoir : 30 rasières et 2 havots de froments, 12 gélines, un coq et 9 sous ; 2° 32 hommages parmi lesquels : Espaing, les Cabys, le Pillot, à Faches ; la Verdrie, Ladessous, le Souverain-Pire, la Fosse-à-Varlets et le Coulombier, a Fretin ; les Candelets et les Forzaux, à Ennevelin, et une pairie à Lille avec deux maisons dont l'une, appelée l'Hôtel del Sauch, faisait le coin de la place Saint-Martin. Le possesseur de cet hôtel était obligé de donner place au roi des Timaux, à son bailli ou au lieutenant de celui-ci, pour tenir les plaids particuliers dudit fief et de leur fournir le service de table s'ils voulaient y dîner. 3° Divers droits et prérogatives énumérés ci-après.

Quand quelque duel judiciaire devait avoir lieu à Lille, en présence du châtelain, c'était au roi des Timaux, comme pair, à conduire l'appelant en lice et à y porter les armes des deux combattants, Si le duel avait lieu, il recevait pour son droit 10 livres, sinon il était indemnisé de ses dépens et de ceux de sa suite ; et s'il advenait que le châtelain, requis par la commune de Lille, marchât en campagne, le roi des Timaux, qui l'accompagnait comme pair, était logé dans son

(1) *La Flandre gallicane*, manuscrit des archives de Roubaix, article Faches.

Digitized by Google

pavillon et défrayé lui et ses hommes de fief jusqu'au retour du châtelain.

Pour les francs-alleux on tenait plaids trois fois par an et non plus, en la salle de Lille, par-devant le bailli de Lille et par-devant le roi des Timaux, lequel était assis en siège près dudit bailli et au dessus de tous les échevins. Ces trois plaids se tenaient le jeudi après le vingtième jour de Noël, le jeudi après la Quasimodo et le jeudi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul au mois de juin. Tous ceux et celles qui tenaient des héritages en franc-alleu, soit gens mondains, soit religieux, étaient obligés, sous peine de dix sous d'amende, de comparaître à ces plaids au moins une fois l'an, en personne ou par procuration suffisante.

En l'absence du bailli de Lille, le roi des Timaux, en cette qualité, semonçait à Loi et conjurait les échevins. Il avait aussi le droit et le devoir de commettre deux sergents, l'un à cheval, l'autre à pied, pour faire les prises, arrêts et exploits dans les Francs-alleux, où ni les officiers du comte, ni ceux du châtelain, ni le prévôt de Lille ne pouvaient faire aucun exploit si ce n'était pour cas criminels. Au roi des Timaux revenait le tiers tant des amendes et forfaitures qui pouvaient échoir en tous les francs-alleux, que des droits perçus en plein siège pour les werps, transports, déshéritements et adhéritements desdits alleux.

Le royaume des Timaux avait sa mairie héréditaire dont le titulaire était le seigneur de La-Dessous, à Fretin. C'était un fief vicomtier relevant de Faches à 10 livres de relief et un cheval d'Ost de 10 livres, et comprenant un manoir avec 4 bonniers 250 verges près du marais commun de Fretin. Le possesseur du fief, comme maire, était tenu de livrer prison, cheps et fers en sa maison de La-Dessous et de garder à ses risques et périls tous les prisonniers du royaume des Timaux et d'en rendre bon compte. En compensation, il percevait de chaque plainte à loi 12 deniers

Digitized by Google

et le tiers des amendes de 3 sous et jouissait en outre de certain tonlieu dans sa mairie.

III.

La monarchie des Timaux a ses temps obscurs et fabuleux où se cachent ses Pharamond, ses Clodion, ses Mérovée et toute la race chevelue. Les plus anciens rois connus étaient de la maison de La Haye. Cette maison tirait son nom du fief de la Haye, situé à Roubaix sur les confins d'Hem et de Croix ; elle portait *d'azur à l'écusson d'argent accompagné en chef de trois étoiles d'or à six raies.* Selon M. Brassart, elle pouvait, à plus d'un titre, se dire de la race de Wavrin. (1)

Le fief de La Haye, tenu de la seigneurie de Roubaix à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait parmi manoir, motte, maison de plaisance, basse-cour, granges, jardins, prés, bosquets, fossés, eaux et terres à labour, 26 bonniers 10 cents, avec la moitié du Triez de Le Prétoire, le fossé de la Leuvrye et les terres du Castel ; (2) — des rentes sur 3 bonniers 8 cents trois quarterons chargés de 12 gros envers l'église de Roubaix pour un obit fondé par les seigneurs de La Haye ; — le sang, le larron, l'avoir de bâtard, l'estrayer, afforage et tonlieu.

En mars 1245 (v. st.) Jean de La Haye est au nombre des chevaliers flamands qui promettent de reconnaître pour leur seigneur celui des enfants de la comtesse Marguerite qui sera désigné par le roi de France et le Légat. Son sceau armorial figure un écusson en abîme accompagné de trois molettes (étoiles. (3) Ce Jean de La Haye, dont les descendants sont qualifiés rois des Timaux au siècle suivant, a-t-

(1) *Une vieille généalogie de Wavrin*, p. 149.

(2) Aux terres de la Haye se joignaient celles de trois autres fiefs voisins pour constituer la belle cense de La Haye, laquelle comprenait, en 1633, 45 bonniers dont 36 à Roubaix et 9 à Croix et Hem.

(3) Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 2345.

Digitized by Google

il lui-même occupé le trône ? Je le présume, mais rien ne l'affirme. C'est le Pharamond des Timaux.

Pierre de La Haye, chevalier, roi des Timaux de la cour de Lille, régnait en 1324. (1) Son scel présente un écu à l'écusson en abîme accompagné de deux quinte-feuilles (étoiles) en chef. (2)

Jean de La Haye figure comme roi des Timaux dans un titre de l'abbaye de Loos du 2 juillet 1338 et dans des actes de la collégiale de Lille de 1343 et de 1348. Il portait les mêmes armes que son prédécesseur. (3).

Un autre Jean de La Haye est qualifié « roy des *Estimaux* » dans une sentence du 8 février 1373 reconnaissant et confirmant les droits de justice de l'abbaye de Flines à Nomain, contre le bailli d'Orchies qui avait arrêté, dans la cense de la Carnoie, les deux fils du censier, les religieuses ayant bien et suffisamment prouvé que leur maison, terre et juridiction de la Carnoie était tenue de la Baillie de Lille et des francs-alleux des *Estimaux* de Lille. (4)

Ce Jean de La Haye fit, le 6 mars 1373, le rapport et dénombrement de la pairie de Faches et royaume des Timaux. Willaume de La Haye, roi des Timaux servit le même rapport le 20 février 1383.

Au dernier siècle, on voyait encore dans l'église de Roubaix un monument funèbre avec cette épitaphe : « Chy » gist Willaume, sire de Le Haye, chevalier, roy des » Timaus, qui trespassa l'an 14..» Ses armoiries, conservées en dessin, étaient *d'azur à l'écusson d'argent en abîme, accompagné en chef de trois étoiles d'or ;* celles de sa femme figurent une aigle.

(1) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, CCCCXXV.
(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, nº 2762.
(3) Ibidem, nº 2764.
(4) Hautcœur, DCXXIX.

Digitized by Google

Un Willaume de La Haye, roi des Timaux, est repris dans la déclaration des fiefs et arrière-fiefs de la salle de Lille tenus au service d'armes en l'août 1417. (1)

Vint ensuite comme roi des Timaux Nicolas de La Haye dont l'histoire ne dit rien : roi fainéant. Catherine de La Haye, reine des Timaux, fille et unique héritière de Nicolas, donna sa main et son trône à Jean Le Monnoyer dit de Hérimez, écuyer. Le Monnoyer portait *de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules.*

Le 25 juin 1440, Jean Marlière, bailli de Jean Le Monnoyer, écuyer, pour le fief et seigneurie que celui-ci possédait en la ville de Lille, Faches, Fretin et Ennevelin, nommé le royaume des *Estimaulx*, donnait adhéritement de la moitié de la maison et brasserie de le Sauch, avec tous ses ustensiles, située à Lille, place Saint-Martin, à l'angle de la rue qui conduisait à l'église Saint-Pierre. (2) — En 1441, Jean Le Monnoyer servait pour sa femme le rapport et dénombrement de la terre de Faches et royaume des Timaux.

Jean Le Monnoyer eut pour successeur Philippe Le Monnoyer, écuyer, qui figure comme roi des Timaux dans des actes de 1442 à 1454. (3) Le 8 avril 1453 (v. st.), Jean Hovine, bailli de Philippe Le Monnoyer, écuyer, pour le royaume des *Estimaulx*, donnait adhéritement de la maison et brasserie de Le Sauch, acquise par Colard Blondiel, détailleur de draps ; « icelle maison tenue en fief dudit » Philippe de Monnoyer, à cause de son dessus dict fief et » seignourie du rayaulme des *Estimaulx*, à telle servitude » que quand ledict Philippe, son bailli de Faches, ou son » lieutenant, ou l'un d'eux, vaulra tenir les plais dudict

(1) *Etat général des registres de la chambre des comptes de Lille*, par l'abbé C. Dehaisnes, n° 85.

(2) *Inventaire des Archives hospitalières de la ville de Lille. Hôpital Notre-Dame, dit Comtesse*, n° 556.

(3) *Ibidem*, n°s 569, 599 et 625.

Digitized by Google

» fief, l'éritier d'icelle maison sera tenu de livrer blanque » nappe, tables, pos, payelles et escuelles pour le jour- » née. » (1) Philippe Le Monnoyer était encore seigneur de La Haye en 1458. (2)

Après Philippe vint Jean Le Monnoyer, écuyer, cité comme roi des Timaux dans des actes de 1459 et de 1462. (3) Le 14 juin de cette dernière année, Jean Le Monnoyer, écuyer, seigneur du fief nommé « le fief de Faches et royaume des *Estimaux* », déclare que les maître, prieure, frères et sœurs de l'Hôpital Notre-Dame dit comtesse, à Lille, lui ayant manifesté l'intention d'acquérir la maison et brasserie de Le Sauch, il consent à ce que ledit hôpital fasse l'acquisition de cette maison pour en jouir à toujours comme d'un « héritage amorty et dédié à Dieu et audit hospital. » (4) — Un Jean Le Monnoyer, peut-être le même, fit, le 18 juin 1496, le rapport et dénombrement de la pairie de Faches et royaume des Timaux.

A Jean aurait succédé son fils Antoine dont le neveu, Jean Le Monnoyer, était roi des Timaux en 1524. Le 20 septembre de cette année, le bailli de Jean Le Monnoyer, de son fief « de Faches et royaulme des Estimaulx » adhéritait l'hôpital-comtesse de la maison située sur la place du rivage devant l'ancienne fontaine Saint-Martin, contigüe à la Brasserie de Le Sauch. (5)

Charles Le Monnoyer, dit de Hérimez, seigneur de La Haye, de Faches et royaume des Timaux au XVI^e^ siècle, laissa ces seigneuries à sa nièce Jeanne Le Prévost de

(1) *Inventaire des Archives hospitalières de la ville de Lille. Hôpital Notre-Dame, dit Comtesse.* n° 625.

(2) Dénombrement de la seigneurie de Roubaix, Archives de Roubaix, AA. 2, f° 25.

(3) *Hôpital comtesse,* n^os^ 641, 660 et 661.

(4) *Hôpital comtesse,* n° 660.

(5) *Ibidem,* n^os^ 964 à 966.

Digitized by Google

Basserode, épouse de Jean de Hénin-Liétard, seigneur de Cuvillier, fille de Jacques Le Prévost, seigneur de Gavres, prévôt de Lille, et de Jeanne Le Monnoyer, dite de Hérimez, sœur de Charles, morte en 1551.

Au mois d'août 1578, un sergent de la Gouvernance de Lille, à la requête d'un créancier, opérait la saisie des biens appartenant à messire Jean de Hénin, chevalier, seigneur de Cuvillier, Boullay-le-Secq, etc., et à dame Jeanne Le Prévost, dite de Basserode, son épouse, et situés à Roubaix, Hem, Croix, Wattignies, Seclin, Ennevelin, Templeuve-en-Pévèle, Faches, Loos, Haubourdin, Hallennes, Escobecque, Marcq-en-Barœul, Comines et Bas-Warneton. Parmi ces biens sont nommés les fiefs de La Haye et Beaurieu à Roubaix et la seigneurie de Faches consistant en 33 cents de terre, pour le gros du fief, et en rentes seigneuriales, savoir : 30 rasières de blé et 15 poules. (1) Jeanne Le Prévost mourut en 1584.

Son fils Louis de Hénin-Liétard, baron de Fosseux, fit en 1610 le rapport et dénombrement du royaume des Timaux qu'il vendit, quelques années plus tard, à Arnoul de Thieulaine, chevalier, seigneur du Fermont, lieutenant de la Gouvernance de Lille ; mais dame Françoise de Hénin-Liétard, veuve de Philippe de Haynin, seigneur de la Vallée, et sœur du baron des Fosseux revendiqua la royauté des Timaux par retrait lignager. — Louis de Hénin-Liétard avait aussi vendu l'antique domaine de ses ancêtres, la seigneurie de La Haye. Guillaume Delyot, acquéreur de ce beau fief, le transmit à sa fille Jeanne Delyot, épouse d'Adrien de Fourmestraux et dame de La Haye en 1621.(2)

Jeanne de Haynin, reine des Timaux, fille de Philippe et de Françoise de Hénin-Liétard, épousa Georges-Lambert

(1) Archives de Roubaix, original en parchemin, II. 13 (addition).

(2) *Ibidem*, AA. 2.

Digitized by Google

Adornes, seigneur de Marquillies, qui, en 1631, fit rapport et dénombrement du royaume des Timaux. Jacques-Anselme Adornes, leur fils, mourut sans alliance, en 1646, laissant ses biens à sa sœur Geneviève Adornes, qui les porta en mariage à Michel de Wignacourt, comte de Flêtre. La maison de Wignacourt a régné sur les Timaux jusqu'à la Révolution française devant laquelle une royauté, si modeste qu'elle fût, ne pouvait trouver grâce.

Digitized by Google

UN

REGISTRE D'ÉTAT-CIVIL

(Commune d'Houplin-lez-Seclin).

PAR

M. l'abbé Th. LEURIDAN,

SECRÉTAIRE.

Il arrive parfois que, pour la préparation des monographies ou notices historiques, l'on néglige trop l'inspection attentive des registres aux actes religieux des paroisses, nous dirions aujourd'hui des *registres de l'Etat-civil.* Il est bien rare cependant que ces registres, tout insignifiants qu'ils puissent paraître, ne contiennent pas de renseignements utiles, parfois même d'une importance extrême, sur les familles seigneuriales, sur les curés et les personnages notables de la localité, sur les évènements plus ou moins considérables qui ont rempli, durant les siècles passés, l'existence du plus humble même des villages.

J'ai eu l'occasion déjà de faire ressortir toute l'importance de ces registres au point de vue de l'histoire locale et je me suis toujours attaché à leur donner une large place dans les *Inventaires* que j'ai rédigés et publiés jusqu'ici. (1) Dans

(1) *Inventaire-Sommaire des Archives communales de Wattignies,* Lille, *Danel,* 1887, in-4° — *Inventaire... de Lesquin,* Lille, *Lefebvre-Ducrocq,* 1889, grand in-8° — *Inventaire... de Noyelles-lez-Seclin,* Lille, *Lefebvre-Ducrocq,* 1889, grand in-8° – *Inventaires inédits de Templemars, de Gondecourt, d'Houplin-lez-Seclin,* etc...

Digitized by Google

les communes du canton de Seclin dont j'ai entrepris l'histoire il y a neuf ans, j'ai trouvé à cette source nombre de documents que je n'aurais découverts nulle part ailleurs; plusieurs fois même, je n'aurais pu, sans eux, écrire une monographie exacte et à peu près complète. (1)

L'exemple particulier de la commune d'Houplin-lez-Seclin prouvera, une fois de plus, la vérité de ce qui précède.

***

Les registres paroissiaux de cette localité remontent à l'année 1679, et se continuent, sans aucune interruption, jusqu'à la révolution. Ils sont au nombre de quarante et un que j'ai classés dans l'*Inventaire-sommaire* sous les cotes ordinaires GG. 1 à GG. 41. (2)

L'ensemble de ces registres m'a fourni, outre la succes-

(1) Voir *Histoire de Wattignies*, Roubaix, *Reboux*, 1885, grand in-8° — *Notice historique sur Noyelles-lez-Seclin*, Roubaix, *Reboux*, 1886, grand in-8° — *Histoire de Lesquin et notice historique sur Vendeville (paroisse)*, Lille, *Lefebvre-Ducrocq*, 1889, grand in-8°.

(2) Ces registres m'ont été d'autant plus utiles, que les archives d'Houplin ne comprennent plus actuellement, inclus l'*Etat-civil*, que 56 registres et 65 pièces, dont 7 en parchemin. Outre les causes multiples qui ont occasionné la perte de tant de documents précieux dans les archives communales, il en est une toute particulière à Houplin. Autrefois la salle du greffe possédait un énorme coffre d'une capacité de près de deux mètres cubes, entièrement rempli, m'a-t-on affirmé, de parchemins et de papiers antérieurs à la révolution et, paraît-il même, d'une antiquité fort respectable. Le coffre rapetissé existe encore, mais les documents ont disparu. Ils ont servi..... « *à allumer le feu du greffe.* » En 1886, j'ai trouvé les registres paroissiaux en fort bon état et placés avec soin à la suite du *Bulletin des lois;* quant aux autres documents, j'ai pu les recueillir çà et là, dans les divers cartons d'affaires courantes, rangés avec beaucoup d'ordre par le greffier, M. Delacourt, de Seclin, et grâce à lui, préservés de la destruction.

Digitized by Google

sion complète des curés qui ont gouverné cette paroisse, de nombreuses mentions relatives aux membres des familles seigneuriales d'Houplin ; ce qui m'a permis de compléter et de rectifier sur preuves indiscutables les généalogies données par les historiens et les spécialistes et notamment par M. le comte du Chastel de la Howardries Neuvireuil dans son *Crayon généalogique de la maison du Chastel par P. de Waldencourt,* (1) où il reproduit en partie un travail inséré dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.* (2)

Il s'agit de la branche de la famille du Chastel dite de Blangerval qui, durant les deux derniers siècles, avait établi sa résidence à Houplin. Les actes des baptêmes, des mariages et des sépultures des membres de cette famille, même lorsque, par suite de diverses circonstances, ils étaient célébrés au dehors, ont toujours été transcrits avec une scrupuleuse exactitude et souvent avec force détails par les curés d'Houplin sur les registres de leur paroisse.

Voici, comme exemples, un acte du baptême, un acte de mariage et un acte de sépulture :

« *Le 16 de mai 1718, est né un enfant légitime à Monsieur et Madame la comtesse de Pétrieux* (désignés dans un acte précédent sous les titres de : *noble seigneur Albéric-Adrien-François-Joseph du Chastel, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin, Ancoisne, etc.*, et de *noble dame Marie-Ernestine de Houchin, comtesse de Pétrieux) et le 17 fut ondoyé par moi, pasteur, avec permission des vicaires généraux, dedans la chapelle castrale de Beaumanoir; ledit enfant fut amené en nostre église d'Houplin, pour y accomplir les cérémonies, le 9 juin de la même année; a eu pour nom Philippe-Alexandre-Albéric du Chastel. Parrain, Monsieur Philippe-Alexandre de Ghis-*

(1) Tournai, *Vasseur-Delmée*, 1882, in-8°.
(2) Tome XVI.

Digitized by Google

telles, marquis de Saint Floris ; marraine, Madame Marie-Philippe-Albéricque du Chastel, dame de Verquin. » (1)

« *Le 16 mai 1763, en l'église Saint Pierre de Lille, sur les sept heures du soir, après publications et dispenses, fut célébré le mariage de messire Albéric-Albert-Eugène-Joseph du Chastel, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin, Beaumanoir, ancien lieutenant-colonel au service de son Altesse l'Electeur de Cologne, âgé de 51 ans, demeurant au château de Beaumanoir, paroisse d'Houplin, fils de feu messire Albéric - Adrien - François - Joseph, comte de Pétrieux, d'Houplin, etc., et de défunte madame Marie-Ernestine de Houchin, comtesse de Pétrieux, d'une part ; et mademoiselle Marie-Albertine de Lannoy, âgée de 25 ans, domiciliée en la paroisse de la Chaplette, ville et diocèse d'Arras, fille de feu messire Pierre-Maximilien né comte de Lannoy, et d'encore vivante dame Marie-Françoise d'Angeville, d'autre part. Témoins : François-Ferdinand, comte de Lannoy et du Saint Empire, seigneur de Wasne et de la comté d'Annappes, colonel aux grenadiers de France, frère de la contractante ; Charles-François, comte de Lannoy et du Saint Empire, seigneur de la terre et comté de Wattignies, ancien capitaine au régiment du roy, cousin germain de la contractante ; Herménégilde-Florent-Louis de Croix d'Heuchin, prêtre, chanoine de Saint Pierre de Lille, cousin du contractant ; Philippe-Ernest, comte de Sainte Aldegonde, lieutenant-colonel de Sa Majesté Très Chrétienne, cousin au contractant.* » (2)

« *Le 8 octobre 1749, messire Albéric-Adrien-François-Joseph du Chastel, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin et autres lieux, fils des feus messire Philippe-Jérôme, comte de Blangerval, et dame Marie-Anne de Gand, sœur de*

(1) *Archives communales d'Houplin-lez-Seclin*, GG 1.

(2) *Ibid.*, GG. 15.

Digitized by Google

monsieur le marquis d'Hem, époux de dame Marie-Charlotte Monet, vicomtesse de la Salle, décédé le 7, âgé de 63 ans, a été inhumé dans le chœur de cette église, présents monsieur Martiny, prêtre, chapelain castral dudit feu sieur comte et Vincent De le Croix, clerc. » (1)

On le voit, avec des actes ainsi rédigés, aucune confusion n'est possible et, sous ce rapport, je l'avoue, je ne puis m'empêcher de regretter le « bon vieux temps » où les curés étaient chargés de la tenue des « registres d'Etat-Civil. »

***

Parmi ces 41 registres, il en est un qui mérite d'être signalé d'une façon toute particulière. C'est un in-quarto, haut et étroit, de 124 feuillets, (2) et contenant « *les noms des enfants baptisés en l'église paroissiale d'Houplin-lez-Seclin depuis le mois de juin 1679* » jusqu'à la fin de l'année 1737.

Il a été rédigé par « *monsieur maistre Nicaise Hennuyer, prestre, pasteur propriétaire* (3) *d'Houplin et doyen de chrétienneté du district de Seclin* », jusqu'en 1722 et par son successeur, maître Jean-Baptiste Duthillœul, qui dirigea cette paroisse jusqu'à sa mort arrivée le 20 janvier 1755.

Mais, à l'exception de l'une d'elles, toutes les annotations que nous allons citer sont dues au premier de ces deux curés. Nous pourrions intituler ce registre : *Journal ou chronique du pasteur Nicaise Hennuyer.*

(1) *Archives d'Houplin*, GG. 5.

(2) *Ibidem*, GG 1.

(3) Nous avons eu plusieurs fois déjà, l'occasion de faire remarquer la distinction que l'on faisait alors entre le *curé propriétaire* et le *vice-curé*. Le premier était le titulaire proprement dit de la cure ou du bénéfice; le second en était le desservant pour et au nom du bénéficier. Cette distinction n'avait d'ailleurs aucune portée pour le spirituel.

Digitized by Google

Çà et là, au bas des pages, se trouvent consignées des pensées ou devises pieuses, telles que : *Soli Deo honor et gloria; Noli fieri judex nisi virtute valeas irrumpere iniquitates; Sancta Maria, succurre miseris; Gratia ejus in me vacua non fuit; Sancte Quintine, ora pro nobis; Un homme sans oraison est un animal sans raison, etc., etc...*

Mais ce que nous avons trouvé de particulièrement curieux dans ce registre, ce sont les notes relatives aux évènements contemporains insérées presqu'à chaque page, çà et là, à leur date et pêle-mêle avec les actes de baptêmes. Il nous a semblé intéressant de relever au moins les principales de ces notes et d'y joindre un court commentaire.

***

« *En 1681, fort grand hiver; Juillet 1684, grandissime sécheresse ; deux mois sans pluies.* » Cette remarque et plusieurs autres du même genre, avaient bien leur raison d'être pour le curé d'Houplin, village exclusivement agricole à cette époque et pour lequel, par conséquent, les intempéries des saisons avaient une importance capitale.

En 1692 tandis qu'il « y avait deux très puissantes armées au voisinage, l'armée de France, commandée par le duc de Luxembourg qui pilla Wervick, et celle des alliés commandée par le duc de Bavière et le roi d'Angleterre, (1) vers Deynse, » (2) un tremblement de terre se fit ressentir à Houplin, où maître Hennuyer le constate brièvement en ces termes :

« *Le 18 de septembre 1692, il fit un tremblement de terre sur les deux heures du midy. On croioit que toutes*

(1) C'était alors le prince d'Orange qui venait de détrôner son beau-père Jacques II et d'être proclamé roi par les protestants d'Angleterre.

(2) *Archives de Roubaix*, GG 12.

Digitized by Google

les maisons tomberoient et ceux qui estoient sur les sièges estoient élevés. »

Cet évènement qui, à vrai dire, ne paraît pas avoir eu de bien terribles conséquences, fut également constaté par acte public passé devant notaire, à Linselles. (1) Une note inscrite à la fin du registre des baptêmes de cette année à Roubaix en fait aussi mention. (2) A

(1) Félix Vincre, clerc paroissial, et deux autres personnes de Linselles, affirment avec serment pardevant Maximilien Lefrancq, notaire, et en présence de deux témoins, que le 18 septembre 1692, vers deux heures et demie après midi, il est arrivé un tremblement de terre audit Linselles. Félix Vincre déclare que, se trouvant en ce moment dans le grenier de la clergerie, près du cimetière, la maison tremblait à ce point qu'il craignit qu'elle s'abattit. Les deux autres attestent qu'étant dans une grange derrière le cimetière, ils virent l'église paroissiale trembler de telle sorte qu'elle faisait le mouvement d'une balançoire; qu'ils entendirent la grosse cloche sonner dix coups par l'effet de ce mouvement, bien qu'il ne fit ni vent, ni tempête. Ensemble ils certifient que ce tremblement a été ressenti par tous les voisins de la place. — A la suite de cet acte, le notaire a ajouté qu'il s'est fait le 18 septembre au dessus de la ville de Mons une chose effroyable; le ciel s'est ouvert par deux fois et on y vit deux armées qui se combattaient et une infinité de têtes de morts; que le même jour et à la même heure, la maison de ville de Lille et plusieurs murailles se sont ouvertes par l'effet de ce tremblement de terre, que toutes les maisons de cette ville firent un mouvement et semblablement à Courtrai où s'étendait l'armée du duc de Luxembourg; de même aussi à Cambrai et à Mons. « Tous croyoient que c'étoit la fin du monde et pensoient à mourir. De cela je m'attends à voir de mauvaises suites si Dieu me laisse encore un peu de temps sur la terre. » (*Archives de Linselles*, DD 15.)

(2) « Le 18 septembre 1692, sur les deux heures et demy après midi, la terre trembla de telle manière que plusieurs pensèrent que leurs maisons alloient tomber. En ce même temps il y avoit deux très puissantes armées au voisinage, l'armée de France commandée par le duc de Luxembourg qui pilla Wervick et celle des alliés commandée par le duc de Bavière et le roi d'Angleterre, vers Deynse. » (*Archives de Roubaix*, GG 12.)

Digitized by Google

Lille, (1) à Mons, à Cambrai, à Tournai, (2) dans les

(1) « Le jeudi 18 septembre 1692, à deux heures après-dîner, il se fit à Lille un grand tremblement de terre; toutes les maisons sentirent cinq ou six secousses bien rudes. » (Houzé de l'Aulnoit, *Le livre aux biens de messire Daniel Le Comte, secrétaire du Roy, 1664-1715.)*

(2) « Cette année (1692) fut marquée par un évènement extraordinaire; ce fut un tremblement de terre qui arriva le 18 septembre à deux heures et un quart après midi; on en avait vu un le 6 d'Avril de l'an 1580, qui s'était fait sentir pendant une minute, dans tout le Pays-Bas et en France, depuis Paris jusqu'à Yorck, en Angleterre, qui avait fait bondir les eaux de la mer comme dans une tourmente, et qui n'avait causé aucun dommage considérable; un autre l'an 1640, le 4 du même mois, plus violent, et qui fit plus de désordres entre la mer, la Meuse et la Somme.

» Celui-ci fut encore plus impétueux, mais il ne dura heureusement qu'un instant. Le balancement de celui de l'an 1640 avait été de l'Orient à l'Occident; le dernier eut le sien de l'Occident à l'Orient; on sortit précipitamment des maisons, avec lesquelles on se voyait balancer dans une alarme générale, s'entre demandant les uns aux autres si le même accident leur était arrivé; on reconnut bientôt ce que c'était, et on continua de trembler, après le péril, dans la crainte qu'il ne recommençât; et on eut peine à se rassurer.

» C'est en effet une chose effroyable dans le temps qu'on croit être sur la terre ferme, comme sur un rocher, de la voir tout d'un coup en branle sous les pieds, avec les édifices, les tours et les clochers qui paraissent sur le point de culbuter.

» Une des piles de la cathédrale de Tournai, au contour du chœur, dans la cour de la cave du Chapitre, y croula; et une autre fut fendue dont la crevasse se voit encore (en 1749). Quelques cheminées tombèrent aussi dans la ville, et c'est à peu près à quoi se réduisit le dommage. On se conta depuis les uns aux autres dans quelle attitude on s'était trouvé surpris de ce tremblement de terre, et le balancement qu'on y avait fait. Les anciens mêmes de ce temps s'en souviennent, et le content encore. Il ne faut pas douter que, pour peu que ces accidents durassent plus longtemps, les maisons et les églises ne fussent renversées. » *(Histoire de Tournay*, page 459. — *La Haye*, 1750).

Digitized by Google

Flandres, à Steenbecque, (1) à Cappelle-Brouck, (2) et dans plusieurs autres localités, (3) le même phénomène a aussi laissé des traces. (4) Il y a là déjà un rayon assez étendu ; il n'est pas douteux d'ailleurs que l'inspection

(1) Le curé de Steenbecque, Matthieu Jonghes, a laissé des notes intéressantes recueillies ou transcrites par feu M. l'abbé Cortyl, curé de Wylder. On y lit :

» *Anno 1692, decima octava septembris, hora secunda et una quadrante post meridiem, terræ motus* PER TOTUM BELGIUM *fuit una ad alteram minutam, ita ut plurimæ domus et turres conquassatæ sunt et mœnia.* » (Annales du Comité flamand de France, t. XV. p. 165.)

(2) L'abbé Mathieu-Ignace Stalins, curé de Cappelle-Brouck, décanat de Bourbourg, écrivit sur un registre de sa paroisse ce *nota* : « Le 18e du mois de septembre 1692, il a fait un grand tremblement de terre entre une heure et demy et deux heures de midy durant un *Miserere* avecq grand dommage tant dans la ville qu'au village, menaçant une totale ruine et renversement des bastiments, mais grâce à Dieu nostre village a esté quitte avecq la crainte, sans aucune ruine. *Ita testamur Pastor proprietarius loci et Sacellanus : M.-J. Stalins, pastor indignus, Joses Willemyn, sacellanus.* » (Annales du Comité flamand de France, t. XV. p. 165.)

(3) « *Hoc anno (1698) turris ecclesiæ parœchialis de Socx, cui terræ motus diei 18 septembris 1692 plurimum nocuerat, sumptibus ejusdem parœchiæ a parochis refecta est, post prœviam protestationem a R. D. abbate factam, si eadem turris antedictæ ecclesiæ per casum nocuisset, ipsi obligati manerent reparationi ecclesiæ. Notandum nos vendidisse pro reparatione ejusdem turris aliqua lapidum millia quæ parochi nobis solverunt. Eodem modo ecclesia parœchialis de Spycris refecta est anno 1699 et etiam ipsa de Uxem anno 1700.* (R. P. Pruvost, *Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Bergues Saint Winnoc,* t. II, p. 651.)

(4) A Nieppe, arrondissement d'Hazebrouck, la flèche de l'église et vingt pieds de la tour furent renversés.

A Noordpeene, la flèche vint s'écraser sur la nef et les réparations amenèrent un procès entre les habitants et les décimateurs.

A Warhem, les voûtes et la tour, violemment secouées, menacèrent de s'écrouler ; dès 1693 un litige fut soulevé également au sujet des réparations.

Digitized by Google

des vieux registres paroissiaux, si riches en précieux détails, ne nous réserve encore bien d'autres attestations de ce même tremblement de terre de 1692. Depuis cette époque, grâce à Dieu, notre sol n'a plus ressenti de ces violentes commotions et, au dire des savants, il paraît que nous n'avons guère à les craindre pour l'avenir.

***

Après un acte de baptême du 27 mars 1697 : « *Grande nouvelle de la paix*, écrit notre bon curé; *Deus det nobis suam pacem et vitam æternam. Amen!* » Il s'agit ici des préliminaires du traité qui devait mettre fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Depuis plusieurs mois déjà des négociations avaient été entamées et ne laissaient pas de se continuer quoiqu'on n'eût pas encore fixé le lieu de réunion du Congrès chargé de rédiger le traité. Au commencement de l'année 1697, on fit choix d'un médiateur pour concilier tant d'intérêts divers. Le roi de Portugal, le duc de Savoie, le souverain Pontife lui-même avaient offert leurs services, mais on les refusa pour s'adresser au roi de Suède, Charles XI, qui délégua comme ambassadeur le baron de Lillienroot, son ministre à la Haye. Après diverses contestations, on convint enfin de se réunir au château de Ryswick, où le Congrès fut ouvert le 9 mai. Les articles du traité de Ryswick furent signés le 20 septembre entre la France d'une part, l'Espagne, l'Angleterre et les Provinces-Unies d'autre part; mais, comme on n'avait pu encore régler ce qui regardait les Impériaux, on décida une suspension d'armes d'un mois, pour leur permettre de préparer aussi leur traité. « *Les nouvelles sont très bonnes*, écrit aussitôt maître Hennuyer, *il est cession d'armes publiée le 3 octobre de cette année.* » Enfin le traité fut conclu le 30 octobre et ne tarda guère à être publié au milieu de la joie générale : « *13 décembre 1697 : On publie demain la paix!* »

Cette longue guerre, dont notre pays fut en partie le

Digitized by Google

théâtre, et le mauvais temps qui la suivit, avaient suffi à amener une grande misère parmi nos villageois « *Toute la terre gémit pour la cherté des blés* » écrit le curé d'Houplin, en décembre 1698, et deux mois plus tard, il ajoute : « *Il ne fait pas bon d'aller de nuit ; on ne fait parler que de voleurs et on fait de gros vols.* » (1)

La situation cependant ne tarda pas à s'améliorer, grâce à une saison plus favorable « *Dieu soit béni ! on a fait une fort bonne dépouille, le grain est diminué de 40 patars.* » (2) « *Le blé qui valloit l'an passé 16 livres, ne vaille plus cette année que 10 livres.* » (3)

Mais la tranquillité et la prospérité n'avaient point tardé à amener le relâchement dans la pratique des devoirs de la religion et surtout dans les mœurs. Le pasteur d'Houplin en est profondément affligé et il ne peut manquer de consigner ce sentiment dans son registre paroissial : « *Qu'il est triste*, s'écrie-t-il, *de voir ce que l'on voit aujourd'hui ! de voir avaller le péché comme l'eau !* » (4)

***

Bientôt naitront de nouveau les préoccupations politiques et les angoisses de la guerre. Vers la fin de l'année 1700, le roi d'Espagne, Charles II, mourut, léguant ses Etats à Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de sa sœur Marie-Thérèse et du roi de France. Louis XIV accepta le testament et proclama le jeune prince roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V. L'Europe entière le reconnut d'abord, à l'exception de l'Empereur, qui réclamait la succession espagnole pour son second fils l'archiduc Charles. « *Dieu soit béni,*

(1) 23 Février 1699.
(2) 17 août 1699.
(3) 26 novembre 1699.
(4) 23 septembre 1700.

Digitized by Google

écrit le pasteur d'Houplin, *la France et l'Espagne sont bons amis!* » (1) Mais Louis XIV alarma l'Europe en déclarant maintenir les droits éventuels de Philippe V au trône de France et en reconnaissant pour roi d'Angleterre le fils de Jacques II. Aussitôt une coalition nouvelle se forme contre la France. « *L'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande se joignent contre la France et l'Espagne.* » (2) La guerre est inévitable. Le pasteur d'Houplin en suivra, en bon patriote, les diverses péripéties. Ses vœux ne cesseront d'accompagner le roi : « *Que le bon Dieu donne force au Roi pour réduire la Hollande!* » (3) « *Vive le Roi et toute la maison royale!* » (4)

Malgré la guerre, le bon curé ne néglige pas les intérêts de sa paroisse : il travaille avec ardeur à la réparation et à l'embellissement de son église, ainsi que le prouve la note suivante :

« *Le 8 juillet 1704, j'ai posé la première pierre du pavement de notre église; la seconde, le clerc, appelé Vinchent Delcroix et la troisième, le marguillier, appelé Antoine Boulenger.* »

Mais cette tranquillité est de courte durée. Le mois suivant, c'est une défaite qu'il enregistre : « *La France a fait une grosse perte en Allemagne.* » (5) Il s'agit ici de la désastreuse bataille d'Hochstett, où l'Electeur de Bavière et les maréchaux de Tallard et de Marsin essuyèrent un échec qui leur coûta près de quarante mille hommes et ouvrit notre frontière du côté du Rhin.

En 1706, le théâtre de la guerre s'est rapproché de nous.

(1) 28 décembre 1700.
(2) avril 1701.
(3) juin 1701.
(4) 25 octobre 1703.
(5) 13 Août 1704.

Digitized by Google

Le 23 mai, Villeroi se fait battre à Ramillies par le duc de Marlborough qui réduit rapidement le Brabant, Anvers, Malines, Bruges, Ostende et vient enfin assiéger Menin, la clef de tout le pays conquis. « *Le dix-neuvième d'aoust 1706, Monsieur le Comte de Pétrieu, avec madame sa femme, firent leur entrée à Houplin comme seigneurs de cette paroisse, à petit bruit parce qu'il estoit grande guerre. Menin étoit siégé le 8 et se rendit le 22 du même mois.* »

En Espagne la fortune de la guerre était favorable aux Français et le roi Philippe y remportait des succès signalés. La naissance d'un héritier mit le comble à sa joie. Maître Hennuyer n'a garde d'omettre cet heureux évènement. « *Dieu soit béni! la Reine d'Espagne est accouchée d'un prince des Asturies!* » (1) L'enfant royal fut en effet appelé Louis-Philippe, prince des Asturies, du nom du roi son père et du roi très-chrétien qui le fit présenter au baptême par le duc d'Orléans et la princesse des Ursins, en son nom et au nom de la duchesse de Bourgogne.

***

En Flandre, la guerre devient de plus en plus terrible : les ducs de Bourgogne et de Vendôme, qui avaient remplacé Villeroi, essuyent la déroute d'Audenarde qui permet aux alliés d'entamer notre frontière et de mettre le siège devant la capitale de la Flandre. Le sixième siège de Lille commence le 12 août 1708. Le passage et le séjour des troupes alliées, les fourragements, les réquisitions, les pillages accablent les malheureux habitants d'Houplin et des villages voisins de Lille. « *Nous sommes dans une guerre la plus cruelle du monde*, écrit maître Hennuyer, *on pille tout!* » (2) Le 23 octobre Lille capitule; le prince Eugène y fait entrer

(1) septembre 1707.

(2) septembre 1708.

Digitized by Google

vingt-cinq bataillons commandés par le duc de Holsteinbeck qu'il nomme gouverneur de la place, et bientôt, sous la domination des Etats de Hollande « *malheur des malheurs ! on fait la presche dans la ville de Lille.* » (1)

Aux maux de la guerre vient s'ajouter le terrible hiver de 1709 et la famine qui en est la conséquence. « *La pauvre Châtellenie de Lille est dans une misère sans pareille ; le blé vaille 38 livres ; il n'y a pas d'apparence de moissonner. La moisson prochaine toute est engelée ; une partie de ma paroisse est allée mendier au pays d'Arthois.* » (2) A ces calamités générales, il faut joindre encore le pillage de l'église d'Houplin, que le curé relate en ces termes : « *Noté ici que notre église d'Houplin a été pillée, le 20 août 1709, par les troupes des alliés d'une manière terrible. Le calix enlevé, l'encensoir, le bassin à l'eau bénite, les livres à chanter, les ornemens, le tabernacle fonssé ; le bon Dieu par bonheur n'y estoit point. Et il estoit bien triste de se voir dans un tel désordre par des gens à qui nous appartenions par la prise de Lille en l'an 1708.* »

En février 1712, une faible lueur d'espoir est saluée avec empressement par le curé d'Houplin, qui croit voir enfin le terme de ces malheurs : « *On parle de la paix avec la France et tous les alliés.* » Mais plus d'un an se passera encore dans les horreurs de la guerre, dont notre région continue à être le théâtre. « *Noté ici que le 8 d'aoust 1712, toute l'armée des alliés vint ici camper sur la Châtellenie de Lille, savoir depuis le Pont à Bouvines jusqu'ici, à dessein de dessièger Douay pour lors assiégé par les Français. Mais lesdits alliés n'osèrent et les Français prirent Douai le 8 de septembre de la même année. Moy, pasteur, j'ay esté logé du général de l'infanterie Hessoise-Cassel,*

(1) Décembre 1708.

(2) Février 1709.

Digitized by Google

homme luthérien, et aussi tous ses domestiques ; on faisait le presche auprès de l'église. Et tel logement dura quatre semaines. Plusieurs arbres furent abattus, mais l'Eglise fut conservée et l'on n'y fit aucune insolence ni irrévérence. »

Après treize années de guerre, l'épuisement était général et l'on songea enfin sérieusement à la paix. L'Angleterre d'abord consentit à en signer les préliminaires et Villars ayant déconcerté les projets du prince Eugène par la célèbre victoire de Denain, la France s'empressa de profiter de ses avantages pour assurer à Philippe V la couronne d'Espagne et des Indes, principal sujet de cette longue guerre, mais, en retour, l'Espagne céda aux Anglais Gibraltar et Minorque, au duc de Savoie la Sicile et le titre de roi, à l'empereur Naples, le Milanais, la Sardaigne et les Pays-Bas. De son côté Louis XIV abandonna la ville de Tournai à l'empereur et à l'Angleterre la Nouvelle Ecosse, la baie d'Hudson et Terre Neuve, où il ne garda que le droit de pêche; il consentit aussi à démolir la place forte de Dunkerque et à ne plus donner asile aux Stuart. Tels furent les principaux articles des traités d'Utrecht, conclus en 1713, au soulagement de la France entière. « *Enfin il est paix !* » (1) s'écrie le curé d'Houplin. Notre région rentrait en effet dans le calme, mais l'empereur Charles VI ayant refusé de souscrire aux traités d'Utrecht, il fallut encore une campagne heureuse de Villars contre le prince Eugène sur les bords du Rhin, pour le forcer à signer, le 6 mars 1714, le traité de Rastadt, par lequel il accepta les conditions de la paix conclue à Utrecht.

***

Maître Nicaise Hennuyer ne demeura pas non plus étranger aux démêlés si tristement célèbres du Jansénisme et du Quesnellisme. On sait que Jansénius, évêque d'Ypres,

(1) 28 mai 1713.

Digitized by Google

avait écrit sur la grâce un livre intitulé l'*Augustinus*, mais qui, au fond, ne contenait que la doctrine de Calvin à peine mitigée. Le divin Rédempteur n'ouvrant qu'à demi les bras sur la croix, tel devint l'emblème de cette doctrine désespérante, suivant laquelle Jésus-Christ ne serait pas mort pour tous les hommes, Dieu serait un tyran prescrivant l'impossible, l'homme, une machine faisant fatalement le bien, s'il a la grâce, le mal, si la grâce lui fait défaut. Cette doctrine avait été condamnée comme hérétique par Innocent X, en 1653, et Alexandre VIII, en 1656, mais la querelle n'en continua pas moins jusqu'en 1668, où elle fut momentanément apaisée par la paix dite de Clément IX. Trente-quatre ans plus tard, le fameux oratorien Quesnel la ranima en reproduisant toutes les erreurs du Jansénisme dans ses *Reflexions morales sur le Nouveau Testament*. Cent et une propositions extraites de ce livre furent solennellement condamnées par la bulle *Unigenitus*, le 8 septembre 1713. Mais cela ne suffit pas à vaincre l'opposition des sectaires, surnommés dès lors appelants et réappelants, parce qu'ils en appelaient de la bulle papale au jugement d'un concile universel.

En janvier 1716, le curé d'Houplin constate que « *la constitution Unigenitus fait partout grand bruit.* » Quelque temps plus tard, il ajoute « *On ne tient point en France le pape infaillible mais réformable par l'église universelle.* »(1) Devons-nous conclure de cette note que maître Hennuyer avait pris rang parmi les partisans opiniâtres de Quesnel et parmi les adversaires du Saint Siège, ou bien ne devons-nous y voir que l'écho de ce qui se disait et se faisait autour de lui ? Nous penchons pour cette seconde hypothèse, car nous n'avons trouvé nulle part le nom de notre curé parmi ceux des prêtres du diocèse de Tournai qui se distinguèrent

(1) mars 1716.

Digitized by Google

si tristement dans leur révolte. L'*Histoire du nouveau fanatisme prouvé par les faits* (1) et les autres libelles et pamphlets publiés durant cette lutte regrettable, citent avec trop de soin les adeptes de ce schisme dans le diocèse de Tournai, pour avoir omis le nom de maître Hennuyer, s'il se fût trouvé en communauté d'opinion avec eux, d'autant plus que ce prêtre tenait, en qualité de doyen de chrétienté de l'important district de Seclin, un certain rang parmi les dignitaires du diocèse de Tournai.

Le jansénisme ne tarda pas à tomber sous la réprobation générale et le ridicule; il finit dans la honte, dans le scandale et dans la fange. Mais son influence est loin d'être anéantie : elle a ouvert la voie à l'indifférence et à l'incrédulité.

***

En 1717, notre registre mentionne une heureuse victoire pour la chrétienté « *Les Impériaux viennent de battre les Turcs à plate couture près de Belgrade. Deo laus !* » (2) Cette mémorable bataille avait eu lieu le 16 août 1717. Une foule de princes allemands et français avaient voulu se rassembler sous les drapeaux du prince Eugène, pour prendre part à la guerre sainte et porter un dernier coup à l'ennemi commun. Ceux que la politique purement nationale divisait pour le malheur de l'Europe, l'esprit des croisades les réunissait pour le salut de l'humanité entière. Les chrétiens étaient 80.000 hommes, les Turcs 100.000 hommes de plus; cependant les chrétiens remportèrent sur les Turcs une victoire complète, leur tuèrent 10.000 hommes sans compter 5.000 blessés et autant de prisonniers. Notre curé d'Houplin

(1) *Histoire du nouveau fanatisme prouvé par les faits, découvert dans le diocèse de Tournay, sous l'épiscopat de S. A. Monseigneur de Lewenstein,* Liège, 1729, in-8°.

(2) 25 septembre 1717.

Digitized by Google

n'exagérait donc pas en appelant cette bataille une défaite *« à plate couture. »*

***

« Le 22 octobre 1720, moy, pasteur d'Houplin et doyen de chrestienté du district de Seclin, j'ai béni la plus petite cloche de notre église, refondue aux dépens de la communauté. Monsieur le Comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin, et madame son épouse furent parrain et marraine et ladite cloche fut nommée Marie-Ernestine-Joseph. Chaque ménage a payé 30 patars. »

Telle est la dernière note de maître Nicaise Hennuyer, qui mourut le 21 avril 1722, ayant été curé d'Houplin l'espace d'au moins 43 années. Il fut inhumé dans le chœur de son église auprès du cantuaire. (1)

De son successeur, maître Jean-Baptiste Duthilleul, le registre ne contient qu'une seule note que nous transcrivons: *« L'an 1723, dans le mois d'août, il a commencé une maladie nommée la Suette, du côté de Bapaume, pays d'Arthois; que ladite maladie est venue dans notre Châtellenie en moins de huit jours, faisant un tel ravage que les hommes les plus robustes ne duroient que quatre ou cinq heures. Le climat estoit tellement infecté que tous les oiseaux étoient sortis des endroits que ladite maladie régnoit. Les vieillards et les enfants n'étoient point attaqués du mal. Messieurs les Baillis des Etats ont envoyé quatre médecins de Lille pour prendre connoissance de ladite maladie la où qu'ils ont fort bien réussi pour les saignées. Ladite maladie ne duroit au plus huit jours dans un endroit. Sur un jour il en est bien tombé malades quarante personnes dans notre paroisse. »*

(1) *21 aprilis 1722 obiit R. D. Nicasius Hennuyer, pastor hujus loci de Houplin juxta Seclinum et decanus christianitatis districtus Secliniensis; sepultus est in choro juxta Cantuarium.* (Archives d'Houplin, GG 3.)

Digitized by Google

LES VIEILLES SEIGNEURIES

Les vieilles censes et les vieilles familles

DE ROUBAIX

Par Th. LEURIDAN, président.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES VIEILLES SEIGNEURIES

LES VIEILLES CENSES ET LES VIEILLES FAMILLES

DE ROUBAIX

I

LA PONTENERIE. — LE TILLEUL. — COURCELLES.

LA PONTENERIE. — Le nom de la Pontenerie a pour racine le mot latin *pons*, pont; ce n'est que depuis peu que la forme *Potennerie* a prévalu en dépit du sens étymologique que les âges avaient respecté.

Aux XIII[e] et XIV[e] siècles, une famille noble du pays portait ce nom de La Pontenerie. En 1249, Jean de La Pontenerie, chevalier, du consentement de Willaume, son fils aîné et héritier, et de l'assentiment de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, vendait à l'abbaye de Marquette une terre située à Roubaix entre la Pontenerie et Maufait, tenue de Jean de Wasquehal. (1) Le scel de ce « Jehan de le Pontenrie, chevalier, » figure un bandé de six pièces au franc canton d'hermines. (2)

En 1301, vivait Jean de La Pontenerie qu'on retrouve, en 1330, parmi les témoins de l'hommage fait au comte de

(1) Th. Leuridan, *Sources de l'Histoire de Roubaix*, nos 107 et 108.
(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, no 1442.

Digitized by Google

Flandre, par Jean de Namur pour les fiefs situés en Flandre. (1)

Jacques de La Pontenerie, chevalier, figure en 1350, avec Guillebert, seigneur de Roubaix, parmi les gentilshommes qui s'élevaient alors contre certain privilège que les Lillois s'étaient approprié depuis des siècles. Tout sujet d'un seigneur de la châtellenie, en cas de rixe violente avec un bourgeois de Lille, devenait justiciable des échevins de cette ville, et ce privilège excessif qui annulait, pour ainsi dire, le pouvoir des hauts-justiciers et de tous les nobles de la châtellenie, avait sa sanction dans le droit *d'arsin*. Les échevins procédaient à une enquête et s'il était prouvé que le bourgeois de Lille eût tort, ils le punissaient ; mais si, au contraire, le forain était coupable et s'il refusait d'accepter leur juridiction, ils appelaient la commune aux armes et au son des cloches, les bannières déployées, se rendaient au domicile du malfaiteur qu'il fût noble ou non noble. Si celui-ci comparaissait on le recevait à justice et on lui appliquait la loi ; mais s'il ne comparaissait pas au troisième appel, on mettait le feu à la maison et on rasait les arbres du jardin. Tel était le droit d'arsin. (2)

Depuis longtemps déjà, le chapitre de Saint-Pierre de Lille, qui possédait des droits de seigneurie sur divers villages de la châtellenie, contestait énergiquement aux bourgeois de Lille l'exercice de l'arsin sur ses terres. A leur tour, les nobles du pays se plaignirent au Roi de cette coutume qu'ils taxaient de corruptèle. (3) Mais l'échevinage défendit si bien son privilège que le Parlement, par divers

(1) *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 141. — Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des Chartes des comtes de Flandre, à Rupelmonde*, n° 1625.

(2) Du latin *ardere*, brûler, ardre.

(3) *Cum potius corruptela reputari deberet.*

Digitized by Google

arrêts, débouta ces seigneurs de leur opposition. L'un de ces arrêts, rendu le 13 décembre 1348, concerne Guillebert, seigneur de Roubaix, qui paraît avoir été l'un des principaux instigateurs de cette opposition. « Jaque de le Pontonnerie » est nommément compris dans les quinze nobles déboutés par l'arrêt du 29 mai 1350. (1) Ce Jacques de La Pontenerie, chevalier, seigneur de la Pontenerie, avait épousé Isabelle, héritière de Croix et de Flers, qu'il laissa veuve et sans enfants. (2)

Un Willaume de La Pontenerie, mort avant 1352, était l'époux de Marie de La Lys, dame de Bousbecque, dont il eut trois enfants : 1° Guillaume de La Pontenerie dit de La Lys, qui fit rapport de la seigneurie de Bousbecque le 6 mars 1372 ; 2° Jeanne de La Pontenerie dite de La Lys, épouse de Guillaume de Courteville, écuyer, avec lequel elle demeurait à Steenworde ; 3° Marie de La Pontenerie dite de La Lys, qui fit rapport de la seigneurie de Bousbecque le 1er mars 1389 sous le nom de Marie de *La Pontelerie*. Elle épousa Bauduin de Hingettes, d'une très noble famille de Flandre, et lui apporta la seigneurie de Bousbecque à condition de signer: « Hingettes dit de La Lys. » (3)

Noble homme Garin de La Pontenerie, écuyer, mort vers 1391, avait épousé Catherine Buche, de Tournai, veuve de Jean Loncle, dit Kauchevacq. Cette dame avait un fils du premier lit : Jean Loncle, dit Kauchevacq, chevalier, seigneur de Jollaing, mort sans postérité avant 1411, après avoir épousé, avant 1401, noble dame Marguerite de La Pontenerie, laquelle convola, avant 1412, avec Mahieu de Launais, chevalier, chambellan du roi de France

(1) Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, édition Brun-Lavainne, pages 367, 381, 385. — Houdoy, *Chapitres de l'histoire de Lille*.

(2) Généalogie de la famille de Croix.

(3) Jean Dalle, *Histoire de Bousbecque*, pages 28 et 29.

Digitized by Google

et son bailli de Tournai. (1) Dans la déclaration des fiefs et arrière-fiefs de la salle de Lille tenus au service d'armes en l'août 1417, ce Mahieu de Launais est porté comme seigneur de La Pontenerie. (2)

Un peu plus tard la Pontenerie est aux mains d'Antoine de Werquigneul, chevalier, seigneur de Bauffremez, au Maisnil, époux de Jeanne de Quieuleng, dame de Quiquempois, à Flers, petite-fille de Mahaud de Roubaix et arrière-petite-fille de Guillebert, sire de Roubaix. (3) Antoine de Werquigneul fit le pèlerinage de la Terre-Sainte en 1440, étant marié. Par ses lettres patentes données à Hesdin, le 6 juin de cette année, le duc de Bourgogne octroya à Jeanne de Quieuleng l'autorisation de gérer les biens de son mari durant son absence. (4) Il fut prévôt de Lille et commissaire au renouvellement de la loi en 1458. Werquigneul portait *d'hermines au croissant montant de sable posé au cœur de l'écu,*

Catherine de Werquigneul, dame de la Pontenerie et de Quiquempois, l'une des quatre filles d'Antoine et de Jeanne de Quieuleng, épousa Jacques de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, légitimé en 1486, chevalier, seigneur de La Boutillerie, conseiller et chambellan de l'empereur Maximilien, de Philippe le Beau et de Charles-Quint. Par leurs lettres du lundi de la semaine sainte 1512 (v. st.), les échevins de Lille certifient que Jacques de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, chevalier, seigneur de la Boutillerie, et dame Catherine de Werquigneul, son épouse, ont eu et ont

(1) Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. III page 903.

(2) N° 85 de l'*État général des registres de la Chambre des comptes* de Lille.

(3) *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 175, note.

(4) Archives municipales de Lille, Registre de la Gouvernance, côté AA, 179, pièce 330.

Digitized by Google

encore vivants deux fils : l'un appelé Charles de Luxembourg, qui est l'aîné, l'autre François de Luxembourg, fils maisnez ; que lesdits seigneurs et dame de La Boutillerie n'ont pas d'autre enfant vivant ; qu'ils ne sont pas bourgeois de Lille ; que leurs biens ne sont pas sujets à la bourgeoisie de la ville et que ladite dame Catherine a payé le 30 mai 1493, à la ville, le droit d'issue de tous les biens meubles qu'elle y possédait.

Jacques de Luxembourg mourut le 21 juin 1528 et fut inhumé dans la Chapelle des Cordeliers, à Lille, avec sa femme décédée le 2 octobre 1522. Celle-ci eut pour successeur à la Pontenerie son fils François jusqu'en 1532, époque où la famille Petipas fit l'acquisition de cette seigneurie.

***

La famille Petipas est connue, dans notre châtellenie de Lille, depuis la fin du XIV^e^ siècle, en la personne de Robert Petipas qui paraît, dans un acte du 16 décembre 1396, comme bailli de la seigneurie de Capinghem ; dans un acte du 22 juillet 1399, comme juge rentier du chapitre de Lille ; et dans un acte du même temps comme bourgeois de Lille. Son scel figure un écu portant trois fasces accompagnées d'une étoile au canton dextre dans un trilobe. *S. Robiert Petipas.* (1) Il était auditeur du souverain Baillage de Lille en 1416. (2) En 1417-1418, il faisait la déclaration d'une maison qu'il occupait sise rue de La Barre, à Lille, entre celle de Jean Petipas, son fils, et celle de Michel Lerau. (3)

Jean Petipas, fils de Robert d'après la déclaration qui précède, était juge rentier du chapitre de Lille, en 1420, et

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre,* n^os^ 5177, 2999 et 4670.

(2) Inventaire des Archives hospitalières de la ville de Lille, Hôpital Comtesse, n° 494.

(3) Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord, B. 1440.

Digitized by Google

juge d'une seigneurie à Lille en 1425. Le « scel de Jehan Petipas » diffère du précédent par l'addition d'une étoile en chef et d'un lambel (1) distinctif des cadets.

Un Jean Petipas est sergent de la Gouvernance de Lille de 1442 à 1487. (2)

En 1462, un Jean Petipas est conseiller de Philippe Le Bon. (3) Il signe l'ordonnance de ce prince, du 27 janvier 1466, sur l'administration et la comptabilité municipale de Lille (4) On le retrouve depuis comme secrétaire de Charles Le Téméraire. (5)

La branche des Petipas, seigneurs de La Pontenerie, à Roubaix, a pour auteur connu Guérard Petipas, mort à la fin du XV^e^ siècle et qui est révélé à l'histoire comme père de Jean Petipas. Le 18 juin 1496, Jean Petipas, fils de feu Guérard, faisait rapport du fief des Oursins, à Verlinghem. (6) Son scel attaché à une quittance du 4 mai précédent figure un écu portant trois fasces accompagnées, comme dans le scel de Jean, fils de Robert, de deux mollettes ou étoiles en chef, penché, timbré d'un heaume, cimé d'un lion issant : *S. Jehan Petipas.* (7) Jean Petipas, mort avant 1538, avait épousé Marie Bailleul, héritière de la seigneurie de Duretête ou de La Moussonnerie à Annappes, (8) qui portait *d'azur à un croissant d'or accompagné en chef d'une étoile de même.*

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre,* n° 2998 et 2852.

(2) Inventaire des Archives de l'Hôpital Comtesse, n^os^ 566, 572, 601, 681, 757. — Mgr. Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines,* pp. 808 et 810.

(3 et 5) Paquot, *Histoire littéraire des Pays-Bas,* T. II, p. 395.

(4) Houdoy, *Chapitres de l'Histoire de Lille,* p. 150.

(6) Manuscrit de Scapelinck, greffier du Bailliage de Lille f° 67 v°.

(7) Demay, *Sceaux de la Flandre,* n° 1430.

(8) Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord, B. 2157.

Digitized by Google

De cette union étaient nés :

1° Guillaume Petipas, dit fils aîné, qui suivra et par lequel commence la série des seigneurs de La Pontenerie.

2° Jacques Petipas, dit père de

(A) Guillaume, seigneur des Oursins, qui fit rapport de ce fief en 1561. (1) Il était receveur des confiscations pour cause de troubles religieux du 1er octobre 1555 au 30 septembre 1557. (2) Celui-ci laissa un fils mineur, Guillaume Petipas, pour lequel Charles Petipas, son tuteur et son oncle, fit rapport du même fief des Oursins, le 18 mai 1570. (3)

(B) Charles Petipas, qui succéda à son frère Guillaume comme receveur des confiscations au quartier de Lille, du 1er octobre 1557 au 30 septembre 1558, (4) et fut, comme on vient de le voir, tuteur de son neveu, Guillaume Petipas. En 1585, ce Charles Petipas payait le droit de nouvel acquêt pour le fief du Bois de Lepierre, à Verlinghem, tenu de la seigneurie des Prévôtés, acquis en 1546 ; pour un fief innommé écliché de la seigneurie des Grands Waziers, à Wambrechies, acquis en 1566 ; pour le fief des Marets, à Houplines, acquis en 1554 et pour une dîme à Ennevelin tenue en fief de l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle, acquise en 1571. (5)

I. Guillaume Petipas, fils aîné de Jean et de Marie Bailleul, hérita de La Moussonnerie. Grand acquéreur de fiefs, il acheta successivement, le 15 juin 1529, le fief de Carnin ou Quint du Bois à Gondecourt ; le 4 janvier 1532, le fief de La Pontenerie, à Roubaix ; en 1533, le fief de La Tannerie, à Wattrelos, tenu de la seigneurie des Masures au même lieu ; le fief de La Mousserie, à Roubaix ; le fief de War-

(1 et 3) Manuscrit Scapelinck, f° 67 v°.

(2 et 4) C. Dehaisnes, *État général des registres de la Chambre des comptes de Lille*, p. 99.

(5) Archives du Nord, Répertoire des fiefs, p. 127

Digitized by Google

coing, à Roubaix et Tourcoing, tenu de la seigneurie du Vertbois, à Bondues ; le 20 mars 1539, la seigneurie de Gamans à Lesquin ; en 1549, le fief du Quesnoy, à Wasquehal ; le 27 septembre 1550, le fief de Champagne, à Deûlemont ; en 1551, le fief du Petit-Crin, à Erquinghem-sur-la-Lys ; en 1554 et 1556, les fiefs de La Haye-au-Lys et de Lyshaye, au même lieu. (1) Avant 1537, Charles-Quint lui avait cédé le fief des Alleux autrement dit Gamechines gisant dans les paroisses de Noyelles, de Wambrechies, Verlinghem, Quesnoy-sur-Deûle et Houplines. (2) Dans le dénombrement de la Pontenerie, il est dit aussi seigneur de Walle, Maresville, Neufliers, Rosinel, etc. (3) Guillaume Petipas, bourgeois de Lille, mort avant 1558, avait épousé Jeanne Segon qui portait *de gueules à trois croix ancrées d'argent,* et qui lui donna quatre fils et deux filles.

1° Hippolyte Petipas, qui suit ;

2° Charles Petipas, seigneur de La Pontenerie après son frère ;

3° Germain Petipas, auteur des seigneurs de Warcoing et de La Mousserie ;

4° Guillaume Petipas. En 1585, celui-ci payait le droit de nouvel acquêt pour le fief de La Tannerie, à Wattrelos, lequel avait été ruiné par les troubles passés, et pour les fiefs du Petit-Crin, de La Haye-au-Lys et de Lyshaye, à Erquinghem-sur-la-Lys. (4) En 1598-1603, une ordonnance des archiducs déclarait Guillaume Petipas, seigneur de Lyshaye fondé dans sa prétention de remplir toutes les fonctions de greffier du bailliage d'Hesdin et de jouir des

(1) Archives du Nord, *Répertoire des fiefs,* pages 119, 120, 127 et 128.
(2) Ibidem, *Inventaire sommaire,* B. 1616.
(3) Archives de Roubaix.
4) *Répertoire des fiefs,* pages 127 et 128.

Digitized by Google

profits de cette charge que sa famille exerçait, à titre héréditaire, depuis 1411. (1) Je ne lui connais pas de génération.

5° Barbe Petipas, dame du Quesnoy, à Wasquehal, épouse de Michel Herlin, fils de Michel, seigneur de Jeulain. Michel Herlin prit part, comme son père, gouverneur de Valenciennes, à la révolte de cette ville contre le roi d'Espagne. Ils furent tous deux décapités en juin 1567. Michel Herlin et Barbe Petipas eurent 3 enfants :

(A) Frédéric Herlin, seigneur du Quesnoy, mort sans postérité en 1603 ;

(B) Esther Herlin qui paya avec son frère, en 1585, le droit de nouvel acquêt pour le fief du Quesnoy. (2) Elle hérita des seigneuries de son frère, fut dame de Jeulain, de La Tourotte, du Quesnoy, et épousa par contrat du 1er mai 1586 ou 1588, Pierre de Croix, seigneur du Bus, de Frelinghien, des Prévôtés, de Gamechines, etc., mort en 1629, fils de Wallerand de Croix, seigneur de Wayembourg, et de Catherine de Waes.

(C) Jeanne Herlin, morte enfant.

6° Isabeau Petipas, épouse de Wallerand de Thieulaine, seigneur d'Aigremont, dont 2 filles :

(A) Barbe de Thieulaine, héritière d'Aigremont, qui épousa, en 1564, Gilles Vander Eechoute, seigneur de Rumbeke. (3)

(B) Isabelle de Thieulaine, morte en 1583, première épouse de Bauduin de Croix, seigneur de Wayembourg, mort en 1626.

II. Hippolyte Petipas, fils aîné de Guillaume, hérita des

(1) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1643.

(2) Ibidem, *Répertoire des fiefs*, p. 128.

(3) *Recueil généalogique de familles originaires des Pays-Bas*, T. II, p. 339.

Digitized by Google

fiefs de Carnin, de la Pontenerie, de Gamans et de Champagne pour lesquels il paya, en 1585, le droit de nouvel acquêt. Il paya le même droit pour les fiefs de La Chaussée, de Hellin et des Pâtures, à Phalempin, le premier tenu de Wahagnies, le second de Phalempin, le troisième de la seigneurie du Bois. (1)

Hippolyte Petipas fit construire une chapelle castrale à à la Pontenerie, ainsi que l'indique l'inscription gravée sur le fronton dont les pierres ont été conservées : « *Sic me constructam voluit Hippolyte Petipas, filius Guillelmi.* » Buzelin, dans la *Gallo Flandria*, (2) et Paquot, dans l'*Histoire littéraire des Pays-Bas,* consacrent un article à Hippolyte Petipas, distingué par son talent pour la poésie latine. Je cite Paquot : « Hippolyte Petipas, seigneur de Gamans, né à Lille, d'une famille *noble* (3) et ancienne, se distingua, vers 1560, par son talent pour la poésie latine. Il l'avait cultivée dès sa plus tendre jeunesse et, parvenu à un âge plus mûr, il fit des pièces de ce genre dont on n'aurait pas dû priver le public. Elles se trouvaient, en 1624, entre les mains de son *petit-fils*, (4) Hippolyte Petipas, seigneur de Gamans et savant jurisconsulte que Lille regardait comme son Papinien. » (5) Hippolyte Petipas, le poète, figure aussi dans la « Collection d'auteurs nés à Lille, » manuscrit n° 247 de la Bibliothèque de Lille. Il était mort sans postérité avant le 1er février 1595, alors que son frère Charles, à qui il avait laissé ses seigneuries, servait le rapport de la pairie de Gamans. (6)

(1) *Répertoire des fiefs,* pages 119 et 120.

(2) Page 45.

(3) *Clara,* illustre, dit Buzelin.

(4) C'est *neveu* qu'il fallait dire. *Apud ejus nepotem,* dans Buzelin.

(5) T. II, p. 395.

(6) Archives départementales du Nord, n° 75 de l'État général, original, parchemin.

Digitized by Google

III. Charles Petipas, né vers 1532, seigneur de Maresville et de La Moussonnerie, était allié à Barbe Muyssart, fille de Bauduin, seigneur du Maretz, l'un des quatre baillis des Hauts-Justiciers de la châtellenie de Lille. Ses quartiers étaient :

Petipas	Muyssart
de Bailleul	Picavet
Segon	Le Cocq
du Croquet	Lestoret

La mort de son frère Hippolyte le fit seigneur de Gamans, de La Pontenerie et autres lieux. Bien que depuis longtemps les Petipas vécussent en nobles, ils n'étaient pas jusqu'alors réputés tels aux yeux du fisc et acquittaient, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le droit de nouvel acquêt ou de franc-fief ; (1) mais, par lettres des Archiducs, Charles Petipas fut anobli, le 21 mars 1600, moyennant finances, étant maïeur de Lille.

Le narratif des lettres dit que Charles Petipas avait, depuis quarante ans, rempli les fonctions d'échevin et autres du magistrat ; que, comme mayeur, il avait dernièrement reçu le serment d'inauguration des Archiducs en leur ville de Lille ; qu'il avait servi plusieurs années comme capitaine et connétable souverain des Arbalétriers servant ordinairement de garde aux princes et au magistrat de Lille ; qu'il s'y était comporté en toute fidélité et obéissance à feue Sa Majesté, sous la sainte foi et religion catholique ; que ses prédécesseurs avaient, depuis 400 ans, rendu des services particuliers aux souverains de la Flandre, comme secrétaires, conseillers et maîtres des requêtes de leur hôtel, députés de paix, gouverneurs et baillis de La Gorgue

(1) Dans notre châtellenie de Lille, on ne connaissait point la division des fiefs en nobles, et non nobles ; tous les fiefs y étaient nobles et s'ils ont pu être possédés par des roturiers, ce fut en vertu d'une permission du prince à qui l'on payait une reconnaissance qu'on appela droit de *franc-fief*.

Digitized by Google

et du pays de Lalleu, et en diverses expéditions militaires ; qu'ils avaient contracté bonnes et honorables alliances ; qu'ils étaient bien et noblement apparentés et quelques-uns décorés du titre d'écuyers, voire qu'un Petipas avait été couché au rang des illustres comme vicomte, officier de justice de la cour de Philippe d'Alsace en 1171 ; qu'ils portent armoiries depuis 400 ans qui sont *de sable à trois fasces d'argent, timbrées et soutenues par deux lions de sable ;* que l'impétrant possède de grands biens, fiefs, pairies, seigneuries et nobles tènements ; qu'enfin, à cause de l'incurie de ses ancêtres, il ne peut exhiber les preuves de sa noblesse aussi claires que la rigueur du droit le requiert. (1)

Charles Petipas, écuyer, seigneur de Gamans, de La Pontenerie, de Maresville, de La Tannerie, etc., et Barbe de Muyssart eurent de leur union :

1° Hippolyte qui suit. (IV.)

2° Marguerite Petipas, dite fille et héritière de Charles, en son vivant écuyer, seigneur de Gamans, de La Tannerie, etc. Elle épousa Noël Bridoul, qui, au nom de sa femme, fit en 1620, rapport du fief du Chapon, à Lille.

3° Françoise Petipas, dame de la Corbeille, à Croix, mariée à Gilles Bidault, maître de la Chambre des comptes à Lille, anobli en 1598, mort le 4 mars 1621.

IV. Hippolyte II, écuyer, fils et héritier de Charles, avait acquis par retrait lignager, (2) le 8 juin 1585, le fief des Oursins, à Verlinghem, et fait rapport de ce fief en 1592 et

(1) Le Roux, *Théâtre de la Noblesse de Flandre, Artois, etc.*, pages 182 et 183.

(2) A la famille, toujours privilégiée, une voie restait ouverte pour retenir un fief aliéné par un de ses membres, c'était le retrait lignager « à cause de proïsmeté ; » c'est-à-dire le droit accordé aux parents de ceux qui avaient vendu un fief de le retirer des mains de l'acquéreur en lui remboursant le prix et les loyaux coûts.

Digitized by Google

1595. (1) Il avait épousé, en juin 1589, Marguerite Flameng, dame de La Bouteillerie et de Ladeseure à Bondues; de Le Plancque, à Linselles, fille de feu Jacques et de Marguerite Frémault. Flameng portait *d'azur à trois pals de gueules, un escarboucle de 8 raies brochant sur le tout.*

Dans le compte de la joyeuse entrée, à Lille, d'Albert et Isabelle, en février 1600, figurent 10 quennes de vin présentées à M. Hippolyte Petipas, seigneur de Walle, licencié en droit, avocat fiscal à la Gouvernance de Lille, « pour avoir composé vers ayant servy à la décoration des théâtres. » Et aussi 12 quennes de vin à Hippolyte Petipas, licencié en droit, connétable des Arbalétriers. (2)

Hippolyte Petipas, écuyer, seigneur de Walle et de Gamans, fut déchargé, comme noble, du droit de franc fief ou de nouvel acquêt en 1603. (3) En 1619-1621, une ordonnance des Archiducs attribuait à la confrérie de Saint-Georges, de Lille, dont Hippolyte Petipas, seigneur de Gamans et de Walle, était connétable souverain, quatre lots de vin chaque dimanche et fête, en considération des services agréables rendus par cette confrérie depuis 1308 et même avant. (4)

Hippolyte Petipas vivait encore en 1621, suivant le dénombrement de la seigneurie de Roubaix, du 15 avril de cette année, où il est repris comme seigneur de La Pontenerie ; et même en 1623, si on s'en rapporte à une

(1) Archives du Nord, Répertoire des fiefs, p. 120.

(2) Houdoy, *Joyeuse entrée d'Albert et Isabelle*, pp. 117 et 118. M. Houdoy, dans une note de la page 33, a pris Hippolyte Petipas, licencié en droit, procureur fiscal, pour l'écrivain lillois cité dans le manuscrit n° 247 de la Bibliothèque de Lille pour son talent dans la poésie latine. Le poète était l'oncle du procureur fiscal et il était mort à l'époque de la Joyeuse entrée.

(3) Joseph de Saint-Genois, *Monumens anciens*, T. II, p. 898.

(4) Archives départementales du Nord, Inventaire sommaire, B. 1651.

Digitized by Google

note de Joseph de Saint-Genois. (1) Marguerite Flameng, morte en 1636, lui avait donné :

1° Jacques, qui suit. (V.)

2° Hippolyte Petipas, chanoine de Saint-Pierre de Lille et seigneur de La Pontenerie après son frère Jacques. (VI.)

3° Jean Petipas, seigneur de La Pontenerie après ses frères. (VII.)

4° Jeanne Petipas, dame de Gamans, de Lannoy à Attiches et de Rocq, qui servit, le 31 octobre 1672, le rapport de Gamans, « la troisième des grandes pairies. » Elle était alors veuve de messire François de Vitry, chevalier, seigneur du Breucq, de La Louvière, de la Mairie de Herlies, etc.; fille et héritière d'Hippolyte Petipas, écuyer, seigneur de Walle, Gamans, etc., icelui fils et héritier de feu Charles Petipas. (2)

V. Jacques Petipas, écuyer, qualifié seigneur de La Pontenerie du vivant de son père, donnait, le 10 avril 1615, l'aveu d'un fief situé dans la banlieue de Cambrai, tenu de l'abbaye du Saint-Sépulcre. Chose singulière, son scel est un écu portant trois fruits (trois pommes ?) écarté d'une tour, timbré d'un heaume, cimé d'un griffon; la légende fruste est datée de 1576. (3) C'est là à n'en pas douter, un scel d'emprunt. Pour expliquer son titre de seigneur de La Pontenerie en 1615, il faut supposer ou un partage fait par ses parents tous deux vivants à cette époque, ou une coutume de la famille de qualifier ainsi l'héritier présomptif de la seigneurie. Les quartiers de Jacques Petipas, seigneur de La Pontenerie, sont indiqués dans Le Blond : (4)

Petipas	Vlemincks (Flameng)
Muyssart	Frémault.

(1) *Monumens anciens*, T. II, p. 898.

(2) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Lesquin*, p. 63.

(3) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1429.

(4) *Quartiers généalogiques.*

Digitized by Google

Le premier jour du mois d'Août 1630, M. de La Pontenerie et son frère sont témoins à un mariage à Roubaix. (1) On trouve dans un acte paroissial des Calendes de janvier 1631, Jeanne Lande, dame de La Pontenerie. (2) Lande est sans doute l'abréviation de Lamirande ? Jacques mourut en 1633, laissant son héritage à son frère Hippolyte.

VI. Hippolyte III. Le 12 décembre 1638, M. Hippolyte Petipas, chanoine de Saint-Pierre de Lille et seigneur de La Pontenerie, était parrain à Roubaix. (3) Il mourut trois ou quatre ans plus tard et eut pour successeur son frère Jean. D'une note recueillie dans le compte de l'église Saint-Martin pour un an finissant à la Saint-Jean-Baptiste 1642, il appert qu'un service funèbre fut célébré à Roubaix pour Monsieur de La Pontenerie. (4)

VII. Jean Petipas, auditeur extraordinaire de la Chambre des comptes en 1628, étant encore célibataire, (5) écuyer, seigneur de La Bouteillerie, du Vertbois, de la pairie de Marcque, à la mort de Marguerite Flameng, sa mère, en 1636 ; de La Pontenerie, des Oursins et autres fiefs à la mort de ses frères, est dit fils d'Hippolyte et époux de Catherine N. (6)

« Jean Petipas obtint mercède et patente de chevalerie le 10 janvier 1650. » (7) Il fut plusieurs fois échevin de

(1) Archives de Roubaix, GG. 5.

(2) Ibidem, GG. 6.

(3) *Die 12ª decembris anni 1638, baptizatus est Albertus de Haluin.... patrinum habuit D. Hippolytum Petipas, canonicum S. Petri Ins. et Dm de Pontennerie ; matrinam vero Yolentam du Hamel.* (Archives de Roubaix, GG. 8.)

(4) « Pour avoir sonné la grosse cloche pour le service de Monsr de La Pontenerie, at esté receu, comprins chires et aornemens, XV l. II s. » (Archives de Roubaix, GG. 117, fº 15.)

(5) Deseur, *La Flandre illustrée.*

(6) Archives de Roubaix, JJ. 7.

(7) *Théâtre de la Noblesse de Flandre, d'Artois et autres provinces.*

Digitized by Google

Lille. Le 16 décembre 1662, messire Jean Petipas, chevalier, seigneur de Walle, Belleghem, La Pontenerie, etc., maître de la Chambre des comptes du Roi, à Lille, établissait pour son procureur spécial Denis Hespel, fils de feu Jean, son censier de La Corbeille à Croix. Il signait : J. de Petipas de Walle. En 1667, messire Jean Petipas, chevalier, seigneur de Belleghem, possédait à Wasquehal une terre à labour venant par succession de Me Hippolyte Petipas, écuyer, seigneur de Walle, son père. (1) Selon toute apparence, il était père de Jacques, qui suit, et de Françoise-Hippolyte Petipas.

Le 25 novembre 1698, dame Françoise-Hippolyte de Petipas, veuve et douairière de messire Jean-Louis-Adrien comte de Lannoy, et ses enfants vendent à l'Hôpital comtesse une pièce de 13 à 14 cents de terre à labour, à Saint-André, pour le prix principal de 1400 florins. (2)

VIII. Jacques Petipas, IIe du nom, était, en 1651, étudiant à l'université de Dôle, déjà qualifié, suivant la coutume de sa maison, seigneur de Belleghem, de Walle, de La Bouteillerie, de La *Pontenderie*, etc. L'université de Dôle, dans la Franche-Comté, avait été fondée en 1423 par Philippe Le Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre. Elle avait trouvé dans la plupart des successeurs de ce prince des bienfaiteurs et des défenseurs. Au XVIe siècle des maîtres renommés y enseignaient la Théologie, le Droit canon, le Droit civil, la Médecine, la Philosophie, les Belles-Lettres, la Physique et les Mathématiques. Les étrangers recherchaient ses grades et les Flandres, qui étaient sous le même sceptre que la Franche-Comté, lui fournissaient un contingent relativement considérable d'écoliers. Ils étaient assez nombreux en 1651 pour que l'idée leur vîn

(1) Archives de Wasquehal, GG. 79.

(2) Inventaire des Archives de l'Hôpital comtesse, no 2838.

Digitized by Google

de s'ériger en nation ayant à sa tête un magistrat électif composé d'un consul, de deux assistants et d'un questeur. Pour faire partie de l'illustre nation flamande *(inclyta natio belgica)*, deux conditions étaient requises : professer la foi catholique et être originaire des Pays-Pas.

Jacques Petipas prit part avec ses 26 condisciples des Pays-Bas à la rédaction des statuts de la nation flamande ; il fut élu assistant le 4 juillet 1652. (1) Dix ans plus tard, un Roubaisien, Philippe-Dominique de Lespaul, qui fut chanoine de Saint-Bavon à Gand et fonda l'hospice des Orphelins de Roubaix, faisait de même ses études à l'université de Dôle et était élu assistant par ses condisciples de la nation flamande le 4 mai 1661. On y rencontre aussi, en 1663, François-Hyacinthe de Lannoy et Ignace de Lannoy, (2) tous deux fils de Philippe de Lannoy, comte de La Motterie, à Leers, et de Louise-Michelle d'Oignies, comtesse de Beaurepaire, baronne de Sombreffe et d'Aix. La nation flamande à Dôle finit à la conquête française ; lorsque la paix de Nimègue, en 1678, eut consommé la réunion de la Franche-Comté à la France, les sujets du Roi catholique ne reprirent plus le chemin de l'université doloise dont ils avaient fait longtemps la haute réputation.

Jacques Petipas, écuyer, seigneur de Walle, de Belleghem, de La Pontenerie, de La Bouteillerie, de Le Plancque, de La Corbeille, épousa Isabelle de Vos de Steenwyck, qui portait *d'argent à 5 cotices de gueules et une bordure de sable chargée de huit besans* d'or ; (3) fut plusieurs fois maïeur de Lille, de 1666 à 1703. De 1670 à 1691, il occupait lui-même le château et la cense de La Pontenerie. En

(1) *La Nation flamande à l'université de Dôle*, 1651-1674, par Émile Longin ; dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1892, p. 154.

(2) *Ibidem*, pages 161 et 164.

(3) Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre*, p. 37.

Digitized by Google

1673, il donnait caution en la personne de Denis Hespel, fils de feu Jean, censier de La Corbeille, à Croix, pour sûreté d'une somme de 1421 livres parisis qu'il devait à Jean Castel, ci-devant censier de La Pontenerie, lequel avait fait saisir ses biens. (1)

On connait à Jacques Petipas une fille: Isabelle Petipas, épouse de Charles-François, comte de Lannoy, dont elle fut la troisième femme et dont elle n'eut pas d'enfants; (2) et tout porte à croire qu'il était père de Jean-Antoine, qui suit.

IX. Jean-Antoine Petipas, écuyer, seigneur de Belleghem, possesseur de La Pontenerie dès 1711, maïeur de Lille en 1719, 1726, 1727, avait épousé Isabelle Stappaert, dame de Gohelle, à Wattignies, fille de Jean Stappaert, trésorier de France de la Généralite de Lille. Jean-Antoine figure comme possesseur de Gohelle, à cause de sa femme, de 1704 à 1735. (3) Il est mort en juin 1737. (4)

La tradition a conservé à Roubaix le souvenir d'une dame de Belleghem, qui n'est pas autrement désignée et qui habitait le château de La Pontenerie vers le milieu du XVIII[e] siècle. Digne par sa piété et son courage d'être associée aux noms les plus recommandables de son époque, cette dame vivait dans la pratique continuelle de bonnes œuvres auxquelles elle consacrait tous ses revenus. Elle exerçait envers les pauvres malades des actes merveilleux de charité; elle les visitait assidûment, les préparait à recevoir les secours de l'église et consolait leur agonie. Elle pansait les blessés, elle donnait ses soins aux infirmes, sans que les services les plus pénibles pussent la

(1) Archives de Roubaix, BB. 2, f° 15.

(2) *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 1183 de l'édition Herckenrode.

(3) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Wattignies*, p. 55.

(4) Archives de Linselles, CC. 70.

Digitized by Google

rebuter. Plus d'une fois on l'a vue sucer de ses lèvres les plaies et les ulcères les plus hideux, portant ainsi le dévouement jusqu'à l'héroïsme. Le peuple ne lui donnait d'autre nom que *La sainte.* (1)

Jean-Antoine Petipas laissa, à ce que je présume :

1° Jacques-Ignace, qui suit. (X.)

2° Charles-Hippolyte Petipas, chevalier, seigneur de Walle et de Wez, ancien officier des Gardes wallonnes en Espagne ; échevin de Lille en 1755 et 1756, époux de Jeanne-Françoise Bourdon, d'où vint Marie-Françoise-Thérèse Petipas qui épousa, le 14 octobre 1777, François-Ignace-Marie de Gantès, seigneur d'Ablainsville. (2)

X. Jacques-Ignace-Joseph Petipas est qualifié seigneur de La Pontenerie, prématurément sans doute, dans un acte de baptême du 11 septembre 1725, où il est cité comme parrain avec dame Marie-Caroline de Lannoy de Villers. (3) Ecuyer, bailli et prévôt de la ville de Lannoy, Jacques-Ignace-Joseph Petipas fut seigneur effectif de La Pontenerie depuis la mort de Jean-Antoine en 1737 jusqu'en 1788. Il eut pour successeur Jean-Baptiste-Joseph Petipas, probablement son fils, qui suit. (XI.)

XI. Jean-Baptiste-Joseph Petipas, chevalier, seigneur de Belleghem, de Walle, de La Pontenerie, 1778, avait épousé Ferdinande-Josephine-Léon-Colette Hangouart, née baronne d'Avelin, fille d'Antoine-François-Joseph,

(1) Note de l'abbé Salembier, de Roubaix. En l'absence de toute indication précise sur cette dame Belgum (pour Belleghem) de La Pontenerie. il ne m'étonnerait pas que cette tradition s'appliquât à l'épouse de Jean-Antoine Petipas, seigneur de Belleghem et de La Pontenerie. C'était une Stappaert dont le nom rappelle le fondateur de l'Hôpital de Notre-Dame des Sept-Douléurs, à Lille, et dans cette famille la charité était héréditaire.

(2) *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 800 de l'édition Herckenrode.

(3) Archives de Roubaix, GG. 20.

Digitized by Google

baron d'Avelin. Il est mort le 6 juillet 1788, âgé de 38 ans, et fut inhumé dans sa terre de Belleghem. (1) Quelques semaines avant sa mort, il avait vendu la Pontenerie pour le prix principal de 122,500 livres tournois à M. Louis-Charles-Joseph de Lespaul, écuyer, seigneur de Lespierre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Louis-Charles-Joseph de Lespaul était frère de Marie-Clément-Joseph de Lespaul, seigneur de Fretin, et de Jean-Baptiste-Louis-Joseph de Lespaul, seigneur de La Haye, à Esquermes. Il descendait de la belle famille de Lespaul, de Roubaix, dont quelques représentants avaient quitté cette ville pour s'établir à Lille où ils n'avaient pas tardé à prendre rang parmi la noblesse. En novembre 1696, leur départ de Roubaix était considéré comme un malheur public. (2)

Par les femmes, M. de Lespaul de Lespierre et ses frères descendaient de Jacques Imbert, seigneur de Melle, fondateur, en 1650, de deux bourses d'études pour deux orphelins de la maison de la Grange, de Lille. (3)

XII. En 1789, M. de Lespaul de Lespierre, seigneur de La Pontenerie, prenait part à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux Etats-Généraux. La Révolution lui réservait bien des tribulations. Ses deux fils étaient, disait-on, à l'armée des princes français émigrés ; il n'en fallait pas tant pour qu'il fût en butte à de mauvais traitements dont les moins durs furent les sacrifices d'argent. Il dut s'éloigner et aller passer quelques années à Amiens, laissant sa femme à la Pontenerie. Le 22 Vendemiaire an VI (13 octobre 1797), le commissaire du pouvoir exécutif du Nord donnait aux

(1) Archives de Roubaix, GG. 99.

(2) Ibidem, EE. 29, n° 33.

(3) *Bulletin de la Commission historique du Nord,* T. XIII, p. 175.

Digitized by Google

officiers municipaux de Roubaix l'ordre de lui envoyer sous bonne garde la citoyenne Albertine-Françoise du Bosquiel, femme de Louis-Charles de Lespaul, ci-devant de Lespierre, et Albertine-Henriette Diedeman, veuve de Clément-Joseph du Bosquiel, ci-devant de Bondues, prévenues d'émigration et dénoncées comme telles ; mais notre administration, malgré ses soins, ne put apporter aucune preuve matérielle à leur charge. (1)

L'aîné des fils de M. de Lespaul de Lespierre, Clément-Joseph de Lespaul, écuyer, épousait, le 6 septembre 1802, Marie-Philippine-Julie Aronio de Le Vigne. Il était lieutenant de gendarmerie à Laon, en 1817, quand, de concert avec sa mère et son frère, il vendait la Pontenerie.

***

La belle seigneurie de la Pontenerie, tenue directement du fief de Wasquehal dit La Marque et médiatement de la seigneurie de Roubaix, (2) à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait : 1° parmi lieu manoir, maison de plaisance, cense, jardins, fossés, rejets, pâtures et terres labourables, 26 bonniers 5 cents et un quarteron d'héritage, le tout tenant ensemble ; 2° des rentes consistant en 6 havots

(1) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, T. III, p. 287.

(2) « Le fief terre et seigneurie de Wasquehal que on dict de le Marcque », mouvant de la seigneurie de Roubaix à 10 livres de relief, consistait en 18 bonniers 575 verges d'héritages, sis en la paroisse de Wasquehal sur la Marque, depuis le pont d'Épinoy jusques et y compris le moulin à eau, et en rentes de froment, d'avoine, de chapons, de gélines et d'argent. 21 hommages en relevaient parmi lesquels la Pontenerie et la Mousserie, à Roubaix, le Fresnoy, à Tourcoing ; le Pret, à Lys ; les Herrengs, Laoutre et la Mottelette, à Wasquehal. Marguerite de Ghistelles, qui possédait cette seigneurie au XV[e] siècle, l'avait apportée en mariage à Pierre, seigneur de Roubaix, au domaine duquel elle resta comme incorporée jusqu'à la Révolution.

Digitized by Google

3 quarceaux de froment, 3 havots et demi quarel d'avoine, cinq chapons, une poule, 62 sous 8 deniers en argent; rentes dues par plusieurs hôtes et tenants sur 31 bonniers et demi d'héritages cottiers ; 3° sept hommages contenant ensemble un bonnier environ et sur l'un desquels était « assis le cabaret et hôtellerie de Le Raverdie. » (1) Les possesseurs de ces sept hommages ou arrière-fiefs exerçaient la justice du seigneur de la Pontenerie sous la direction de son bailli.

On a vu plus haut que la seigneurie de La Pontenerie avec toutes ses dépendances fut vendue pour le prix principal de 122,500 livres tournois, à M. de Lespaul de Lespierre. Cette vente eut lieu le 22 mai 1788. Ce qui restait alors de plus ancien au château de La Pontenerie portait la date de 1541. Le dessin levé par Sanderus, pour son troisième volume de la *Flandria illustrata*, resté manuscrit, présente une aile construite en 1560 et où se trouvait la chapelle castrale édifiée par Hippolyte Petipas, alors seigneur de La Pontenerie.

En l'an VII (1798-1799), M. Louis-Charles de Lespaul de Lespierre, demeurant à Amiens, divisa sa propriété de la Pontenerie en trois locations, gardant pour lui le château et la maison du jardinier. Il loua la cense comprenant alors 19 bonniers 15 cents de labour et 6 bonniers 11 cents de prairies, ensemble 26 bonniers 10 cents à Jean-Philippe Libert. Plus tard, le 18 novembre 1817, la veuve de M. de Lespaul, dame Louise-Albertine-Françoise-Joseph du Bosquiel, demeurant rue de la Barre, à Lille, MM. Clément-Joseph et Louis-Joseph de Lespaul, ses fils, vendirent à M. Louis-Joseph Piat-Delebecque, notaire à Roubaix, l'antique château de La Pontenerie qui passa par acquisition, le 15 juillet 1839, à M. Victor Delerue, et qui appar-

(1) Dénombrement de la Seigneurie de Roubaix, en 1621.

Digitized by Google

tient aujourdhui à Madame Léon Scrépel, née Delerue. Quant à la cense et à ses dépendances, elles furent vendues par parties vers le même temps. Sur ces dépendances se sont élevées depuis plusieurs maisons de campagne et notamment le beau château qu'habite aujourd'hui Madame Bossut-Delaoutre.

La cense de la Pontenerie a aussi ses annales : Dans la liste « des censiers lesquels ont esté quérir pières à Lesenes pour l'église de Roubais en l'an XV^e^ et vingt, » figure « le censier de le Pontenerie. » (1) Au commencement du XVII^e^ siècle, la cense de la Pontenerie était exploitée par N... de Hallewin, père de Jean de Hallewin, qui y est né et qui est l'auteur de la branche des censiers de Beaulieu, à Wattrelos, d'où sont sortis les deux derniers fermiers de la Haye, à Roubaix, M. D'halluin-Desprets et son fils, M. D'halluin-Mulliez. En 1633, la cense est comprise pour 27 bonniers 2 cents au rendage de 1000 livres et deux douzaines de lin. — En 1638, sous la seigneurie du chanoine Hippolyte Petipas, le censier de la Pontenerie était Georges Leuridan. Un peu avant 1673, c'était Jean Castel, créancier de son seigneur Jacques Petipas, dont il faisait saisir les biens pour avoir payement d'une somme de 1421 livres parisis. (2) En 1677, c'était Noël Bonte.

En 1690, les laboureurs, ayant à leur tête le censier de Maufait, poursuivis pour le payement de leur cote dans la taille d'une contribution de guerre, refusaient de reconnaître des dépenses faites, disaient-ils, dans le seul intérêt du bourg. « Le négoce, alléguait-on d'un côté, fait la ruine des laboureurs dont la plupart devront, ainsi que le censier de la Pontenerie, abandonner leur ferme à cause de

(1) Archives de Roubaix, GG. 84, pièce n° 2.
(2) Archives de Roubaix, BB. 2, f° 15.

Digitized by Google

l'excès des impositions. Le censier de la Pontenerie, répliquait-on de l'autre côté, a abandonné sa ferme, non à cause de l'énormité des impôts, mais parce qu'étant de la religion pretendue réformée, il a été obligé de quitter Roubaix pour se retirer à l'île de Cadzand.» (1) Ce censier de la Pontenerie, étranger sans nul doute, n'est pas autrement désigné.

Un état des terres que le sieur Petipas de Belleghem avait fait ensemencer à la cense de la Pontenerie, à la Saint-Remi 1708 et en mars 1709, constate que la plus grande partie des advestures avait été perdue par la gelée et fourragée par les troupes. (2)

L'histoire de la cense ou plutôt des censiers de la Pontenerie, au commencement de ce siècle, ne manque pas d'intérêt pour quelques unes de nos grandes maisons. Jean-Philippe-Joseph Libert, deuxième du nom, qui vint s'y établir en l'an VII, était né à Tourcoing, le 22 août 1766, d'une famille originaire de Wervicq. Il avait épousé, vers 1790, Marie-Célestine-Pélagie de Lobel, née à Willems, vers 1772.

La famille de Lobel était fixée dès le commencement du XVIII[e] siècle à la cense du Fresnoy, à Willems. Le 22 juin 1713, un enfant de Pierre de Lobel, censier et bailli du Fresnoy, était tenu sur les fonds de baptême par M. Louis de Ladrière, seigneur du Fresnoy, et demoiselle Pélagie, sa fille, tous deux de Lille. Le 28 janvier 1718, un enfant du même censier a pour parrain Joseph-Nicolas Taverne, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, Ce Pierre de Lobel trépassa le 26 octobre 1719, au Fresnoy et fut inhumé dans l'église de Willems. Un Jean-François de Lobel était censier et bailli du Fresnoy en 1740.

(1) Archives de Roubaix, CC. 158.
(2) Archives de Roubaix, HH. 1.

Digitized by Google

Un autre Pierre-Joseph de Lobel était lieutenant de Willems de 1768 à 1784. On trouve parmi les notables de Willems, de 1779 à 1784, Jacques-Joseph de Lobel, époux de Marie-Joseph Delemerre et père de notre Marie-Célestine-Pélagie-Joseph de Lobel.

Jean-Philippe-Joseph Libert mourut censier de la Pontenerie, le 25 frimaire an XI (16 décembre 1802), âgé de 37 ans, laissant, entre autres enfants en bas âge, Adèle Libert, qui devint l'épouse de M. Henri Delattre, le grand industriel, maire de Roubaix en 1848, officier de la Légion d'Honneur; et Pélagie-Ruffine Libert, qui s'allia à M. Louis Delattre, frère du précédent.

Pélagie de Lobel se remaria, le 15 thermidor, an XIII (28 août 1805), à Pierre-Joseph Pollet, cultivateur, né et demeurant à Sainghin. Le 3 août de la même année Madame de Lespaul et ses fils avaient accordé à Pélagie de Lobel, veuve Libert, un nouveau bail de la cense de la Pontenerie.

Pierre-Joseph Pollet-Delobel, censier de la Pontenerie, fut conseiller municipal en 1814 et 1815. Il laissa quatre enfants : Joseph Pollet qui fut fabricant et filateur à Roubaix et dont la postérité constitue l'une de nos belles familles ; Carlos et César Pollet, morts célibataires, et Rosine Pollet, veuve de M. Glorieux, à Tourcoing.

LE TILLEUL, tenu de la seigneurie de Roubaix à un chapon de relief. Ce fief, qui a laissé son nom à un grand hameau de Roubaix, consistait en un carrefour de chemin avec tous les profits provenant du tilleul qui y était planté et que le possesseur avait le droit d'y maintenir et de remplacer quand il était abattu, n'y pouvant cependant planter qu'un seul arbre et de même essence, sans autrement entraver le chemin.

Au XVI[e] siècle, Martin Sorys, Guillaume du Pret, Guillaume Pollet par achat des hoirs du précédent, Gilles

Digitized by Google

Pollet, son fils, possédèrent successivement Le Tilleul. Ce dernier le transmit à Guillaume Pollet, son fils, qui le possédait en 1621.

COURCELLES, tenu de Roubaix à 10 livres de relief et à justice de vicomte, contenait avant le XV^e^ siècle 13 bonniers 9 cents de terre et devait au seigneur de Roubaix un pourceau de 14 sous par an. En 1401, il était divisé en deux fiefs du même nom chargé chacun d'un demi pourceau, l'un de 7 bonniers 9 cents tenu par Jacques de Lespierre auquel succédèrent Willaume du Pret, en 1417, et demoiselle Marguerite de Passy, femme de Simon Fournier, qui le possédait en 1452 ; l'autre de 6 bonniers, tenu par Jean du Bos, de Tourcoing, auquel succéda Willaume de Lespierre.

Avant 1458, Jean Carpentier, seigneur de la Vigne, possesseur du premier fief, acquit de Willaume de Lespierre le fief de 6 bonniers et l'y réunit. Le fief de Courcelles contint alors, comme primitivement 13 bonniers 9 cents dont 11 bonniers 9 cents et demi furent commués en terres renteuses en 1585, et il ne resta pour l'unique fief de Courcelles que 2 bonniers 6 cents et demi comprenant une motte amassée de maison, grange, étables et autres édifices, le tout enclos de fossés ; chaingles, jardins, hayes et prés, quelques rentes et l'exercice de la justice vicomtière.

Après les possesseurs indiqués plus haut, on trouve comme seigneurs de Courcelles la demoiselle Louise de Drua, Mahieu de La Barge, Jean de La Haye, par achat du précédent, François Cordonnier, receveur à Lille, par achat de Jean de La Haye, 1621; les enfants du sieur Jorres, conseiller à la cour de La Monnaie de Lille ; Charles-Auguste-Joseph Farvaque, demeurant à Haubourdin, 1766.

En 1520, le censier de Courcelles est de ceux qui vont

Digitized by Google

quérir des pierres à Lezennes pour l'église de Roubaix. En 1553, la cense est reprise pour un revenu de 159 livres 12 sous 6 deniers. On trouve comme censiers de Courcelles en 1588, Péronne Hespel ; en 1644, Jacques Cornille et en 1688, Gilles Bourgois. Le 21 avril 1766, Charles-Auguste-Joseph Farvaque, d'Haubourdin, seigneur de Courcelles, accorde à bail, par acte passé devant Charles-Adrien Lelong, notaire à Roubaix, la ferme de Courcelles ne contenant plus que 3 bonniers 7 cents, au prix annuel de 180 florins.

Digitized by Google

II.

LA PETITE-VIGNE. — LE PETIT-QUESNOY. — LES HAUTS-CHAMPS. — FAUFET. — LA CENSE DE MAUFAIT. — LES LOYAUX-TERRES. — LESPIERRE.

LA VIGNE (Le Wingne dans le dénombrement de 1401), dite souvent La Petite-Vigne pour la distinguer sans doute de la cense de la Grande-Vigne et d'un autre fief de Le Vigne (Le Vingne en 1401), était située entre Beaurieu, La Haye, Courcelles et La Pontenerie, et tenue de la seigneurie de Roubaix à 10 livres de relief et à justice vicomtière. Elle comprenait 15 bonniers 1406 verges de terre, des rentes dues par 15 hôtes et tenants, savoir : 9 rasières 2 havots 3 quarreaux de froment, 8 rasières 2 havots 2 quarreaux d'avoine, 9 chapons, 33 sous 8 deniers. Six hommages en relevaient : le Faufet, Lespierre et quatre autres fiefs innommés.

Une famille du pays qu'on rencontre dans les actes des XIII[e] et XIV[e] siècles avait retenu le nom de Le Vigne. En 1269. Jean de Le Vigne, homme de fief de Jean, seigneur de Roubaix, était présent avec lui, avec Wattier et Henri de Le Fontaine, Jakesmes de Le Rue et Bouscars de Le Bourde, à l'acquisition d'un fief près de la Riandrie, à Marcq-en-Barœul. (1)

Jean de Le Vigne avait acquis de son neveu Jean de Le Vigne, vers 1282, la terre de le Wassemie (Wassegnies

(1) Archives du Nord, fonds de l'abbaye de Marquette, original scellé du sceau de Jean de Roubaix. — Copie collationnée aux Archives de Roubaix, JJ. 13 (Addition).

Digitized by Google

à Roubaix) pour 140 livres 12 sous. (1) Cette terre fut retraite à titre de droit lignager par la sœur du vendeur. Jean de Le Vigne, l'oncle, dut rendre la dite terre, mais soupçonné d'avoir exigé pour cette restitution plus qu'il n'avait lui-même payé, ce qui était contraire au droit coutumier, il fut arrêté par ordre du bailli de Lille. Messire Jean de Roubaix dut intervenir et demander qu'on délivrât Jean de Le Vigne de prison et qu'on fît une enquête pour entendre les personnes qui avaient été présentes à l'achat et à la revente. L'enquête eut lieu, en effet, dans l'église de Saint-Etienne, à Lille, où l'on trouva que ledit Jean de Le Vigne était prud'homme et en conséquence on lui remit les lettres du comte qui le quittait du méfait qu'on lui reprochait.

Jean de Roubaix et Alard de Roubaix, son fils, chevaliers, Watiers de Lespierre, de Wattrelos, frère de Jean de Le Vigne, et Ansiaus de Thirepret, d'Hem, déposèrent dans cette enquête en faveur du prévenu. Jean de Le Vigne, le neveu, y déclara que si on soupçonnait son oncle d'avoir plus reçu que payé, c'était par haine particulière contre lui. (2)

En 1401, Jacques de Lespierre possédait *le Wingne*; en 1458, le fief était aux mains de Jean Carpentier. A la fin du XVI^e^ siècle, M^e^ Wallerand du Courouble, M^e^ Claude du Courouble, son fils, et Wallerand du Courouble, son petit-fils, se succédaient à la seigneurie de Le Vigne. Ce dernier

(1) Il faut multiplier cette somme par 114 pour avoir une idée approximative de l'équivalent en notre monnaie actuelle, soit 16,000 francs.

(2) Inventaire Godefroy, édité par la Société des Sciences de Lille, n° 1727. — Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. 631. L'inventaire Godefroy assigne à cette enquête la date « vers 1270 » ; je n'ai pas hésité à la reporter à 1282 environ, alors que Thomas, dit Bouvier ou Bonnier, était bailli. Il ne se trouve pas d'autre Thomas parmi les baillis de Lille de 1250 à 1282.

Digitized by Google

en était possesseur en 1621 et, en la relevant, il avait dit ou du dire, comme ses prédécesseurs : « A mon fief de La Vigne appartiennent sang et larron, avoir de bâtard, biens épaves, afforage, tonlieu et toute justice de vicomte pour laquelle exercer j'ai bailli, lieutenant, hommes de fief, juges cottiers et sergents. Je dois au seigneur de Roubaix 10 livres de relief à la mort de l'héritier, le dixième denier à la vente, don ou transport et service en cour comme les autres féodaux dudit seigneur. » Cette énumération laconique de droits et de charges appelle quelques explications qui, données ici pour La Vigne, s'appliquent d'ailleurs à tous les fiefs de même nature.

Justice de vicomte, sang et larron : La justice vicomtière ou moyenne justice, qui était même chose, se bornait ordinairement à une sorte de répression correctionnelle, mais la coûtume de Lille et de la Châtellenie lui attribuait la connaissance du sang et du larron, c'est-à-dire des blessures entraînant effusion de sang, et du vol qualifié et capital. Le seigneur vicomtier pouvait faire exécuter les larrons par la corde à une fourche à deux piliers (1) ou autrement les punir selon raison. En matière civile, il connaissait en première instance de toutes les affaires réelles, personnelles et mixtes.

Avoir de bâtard, biens épaves : Du principe que toute propriété émanait du seigneur et retournait au seigneur, il résultait que les biens délaissés par les bâtards non légitimés et décédant sans génération légitime, les épaves ou estrayers c'est-à-dire les biens abandonnés et que personne ne réclamait, tels que meubles et objets perdus, bêtes égarées, appartenaient aux seigneurs dans la seigneurie desquels ils se trouvaient.

(1) Il n'appartenait qu'aux hauts justiciers d'avoir fourches patibulaires à trois piliers.

Digitized by Google

Afforage et tonlieu : L'afforage était un droit perçu sur le vin débité dans la seigneurie par les tenanciers ; le tonlieu un droit levé sur les bestiaux vendus dans la seigneurie. Ni l'un ni l'autre ne dépassait quelques deniers, et j'ai à peine besoin de le dire, ces droits qui ont fait tant de bruit dans les declamations étaient en réalité lettres mortes pour la plupart des seigneuries.

Le *Relief* était la reconnaissance due à son seigneur par l'héritier d'un fief ou d'une censive. Tant que le seigneur n'avait transféré que le domaine utile et qu'il s'était réservé le domaine direct, les fiefs et les censives restaient soumis à son pouvoir et retournaient en ses mains lorsqu'ils devenaient vacants ; ils n'avaient été concédés qu'à cette condition. En cas de mort du vassal une nouvelle concession de a part du seigneur devenait donc nécessaire ; le fief ou l'héritage était tombé, il fallait le relever, et pour prix de cette nouvelle investiture, l'héritier payait le relief, *à relevando.*

Dixième denier. Toute aliénation de propriété par vente, don ou transport, devait être agréée par le seigneur pour que l'acquéreur fût légalement investi, et ce consentement, dans notre châtellenie, se payait ordininairement par le dixième de la valeur du fief ou de l'héritage aliéné. Le seigneur s'était réservé la seigneurie directe, n'ayant concédé au vassal que la jouissance utile ; celui-ci ne pouvait donc transmettre la propriété par lui-même, il ne faisait que renoncer, en faveur de l'acquéreur, à la concession, la rapporter pour ainsi dire aux mains du seigneur qui en investissait le nouveau possesseur. Ce droit du dixième denier était bien le plus profitable de tous les droits seigneuriaux.

Service en cour. Bien que attribuées aux seigneurs, les juridictions féodales n'étaient pourtant pas exercées directement par eux. La justice était rendue en leur nom,

Digitized by Google

soit par leurs hommes de fief réunis en cour et qui avaient connaissance des matières criminelles et féodales, soit par des échevins ou des juges cottiers qui avaient connaissance des matières civiles selon l'étendue de la juridiction qu'ils représentaient ; les uns et les autres présidés ou, selon le langage féodal, conjurés, semoncés par un officier du seigneur, le bailli, dont les fonctions consistaient uniquement à provoquer les assises et les jugements sans participer aux décisions des juges. Assister aux plaids du seigneur, composer sa cour, juger les différends qui s'élevaient dans son fief et accomplir les œuvres de loi nécessaires à la transmission de la propriété, c'était pour les vassaux du seigneur, égaux entre eux, une obligation attachée à leur tenure et en même temps un droit qui découlait du principe conservé par la féodalité que chacun devait être jugé par ses pairs.

Après cette digression trop longue peut-être, mais nécessaire, il est temps de revenir à la Petite-Vigne. Quand on la retrouve, elle avait fait retour au marquisat de Roubaix, par acquisition, sans doute, et, à ce que je crois, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Le 13 janvier 1719, André-François Lespagnol, écuyer, seigneur de Courbes, acquit du duc de Melun, marquis de Roubaix, la moitié de cette seigneurie ou 8 bonniers moyennant une rente annuelle de 12 livres 16 sous parisis. (1)

Le censier de *Le Vingne,* Raphael, figure au nombre de ceux qui, en 1520, allèrent quérir des pierres à Lezennes pour l'église de Roubaix. (2) En 1742, la cense de La Petite-Vigne était exploitée par Jean-Baptiste Coisne, (3) d'une famille qui a fourni des échevins et des officiers

(1) Archives de Roubaix, CC. 175.
(2) Ibidem, DD. 1, n° 2.
(3) Ibidem, CC. 175.

Digitized by Google

municipaux à la fin du dernier siècle, mais qui, sous ce rapport, n'a pas franchi l'année 1800. En 1834, A. Coisne était au nombre des 80 principaux fermiers qui n'avaient pu obtenir l'érection du territoire rural de Roubaix en commune séparée et qui demandaient alors l'exemption des droits d'octroi sur leurs récoltes.

LE PETIT-QUESNOY, tenu de Roubaix à 10 livres de relief et à justice de vicomte, consistait en rentes sur des héritages sis près des terres de la Pontenerie, savoir : 39 sous et une rasière de froment à la Saint-Remy, 2 chapons à la Noël et une rasière d'avoine à la mi-mars.

Le Petit-Quesnoy appartenait à Catherine de Lespierre, fille de feu Huart, en 1401 ; un peu plus tard, à Pierre du Quesnoy, receveur de Roubaix, mort en 1457, et enterré dans l'église Saint-Martin, où se voit encore sa pierre sépulcrale encastrée dans le mur près de la porte de la sacristie. C'est un bas-relief assez mutilé, représentant, au centre, la Sainte Vierge, assise et portant l'Enfant Jésus. A sa droite, saint Pierre, encore reconnaissable à ses clefs, lui présente Pierre du Quesnoy et son fils, agenouillés et les mains jointes ; à sa gauche, une sainte dont la caractéristique est méconnaissable, lui présente Marie, l'épouse de Pierre du Quesnoy, et ses trois filles aussi agenouillées et dans l'attitude de la prière. L'épitaphe est telle :

« Chy devant gist Pieres duquesnoit jadis recepveur de » messeig. de Roubaix Mons. Jehan et de Mons. Piere par » lespasse de XXXVI ans, qui trespassa l'an mil IIII^{c} et » LVII le XXII^{e} jour de juing. Et tout empres luy gist » demois. Marie le *Wulenere* (1) son espeuse qui trespassa » l'an mil IIII^{c} et..... le..... Pries pour les ames. »

(1) Je ne suis pas parfaitement sûr de ce nom.

Digitized by Google

Son fils Hacquinet du Quesnoy lui succéda.

A la fin du XVI^e^ siècle, Anne Leclercq, veuve de Jean du Retz, possédait le Petit-Quesnoy qu'elle donna à Wallerand Hangouart, chevalier, seigneur de Laury, qui portait *de sable à une aigle d'argent.* Les du Retz figurent dans la généalogie de la famille Théry-Le Clercq de Lille. M. Antoine Théry-Le Clercq, ancien avocat à Lille, nommé membre de l'Assemblée nationale en 1871, est sénateur inamovible depuis 1875. — Simon du Retz, receveur à Lille, pour qui fut créé, en 1652, le fief du Retz, à Lesquin, avait épousé, en 1640, à Roubaix, Yolente de Hallewin, fille de Jean de Hallewin et d'Yolente du Hamel, de familles échevinales. Marie du Retz, fille de Simon et d'Yolente de Hallewin, épousa, en 1693, Gabriel-Michel Van Wesbus, seigneur de Bauvin, à Wavrin, et des Anneaux, à Avelin, l'un des ancêtres de dame Caroline Le Clercq, épouse de M. Antoine Théry, sénateur. Du Retz portait *d'azur à une fasce d'argent accompagnée de trois roues de même.* De Hallewin, *d'argent à trois étoiles à six raies de gueules posées deux et une.* (1)

Dès avant 1700, Augustin de Lespaul, fils de Pierre de Lespaul, lieutenant de Roubaix, était seigneur du Petit-Quesnoy. — On rencontre un de Lespaul à Roubaix, dès la fin du XV^e^ siècle, en la personne de Guilbert de Lespaul, cité dans le cartulaire des Pauvres et dont on suit la postérité jusqu'en 1558. (2) A partir de ce moment, les documents de nos archives se multiplient et avec eux les mentions des de Lespaul. On trouve des membres de cette belle famille dans l'échevinage et les diverses administrations de la commune, parmi les cultivateurs, les rentiers, les manufacturiers ; on en trouve sur tous les

(1) *Généalogie de la famille Théry-Le Clercq.* Lille, 1888 ; in-4°.

(2) Archives de Roubaix, GG. 233, 4 ; 226, 8 ; 227, 2.

Digitized by Google

points du territoire. Bientôt leur nombre s'accroit au point que l'on se perd dans la recherche de leur filiation pour laquelle, d'ailleurs, nos registres paroissiaux, remontant à 1589, n'apportent d'abord qu'un faible secours à cause de leur laconisme outré. Néanmoins, à travers une multitude de notes trop souvent insuffisantes sous le rapport généalogique, j'ai pu distinguer dans cette innombrable lignée, et sans rien donner aux conjectures, quelques branches principales qui, à différents points de vue, ont leur illustration. Celle à laquelle appartenait Augustin de Lespaul, seigneur du Petit-Quesnoy, parvint jusqu'à la noblesse.

Le chef de cette branche, Pierre de Lespaul, père de Pierre, 2me du nom, florissait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Pierre II, dit l'aîné en 1596, pour le distinguer de son fils Pierre III, était échevin de Roubaix en 1600. Il possédait un fief par lui acquis dans le quartier qu'il habitait et consistant en un rejet sur le chemin des Couteaux allant de l'Hommelet-au-Bois au moulin des Masures. On lui connait six enfants, entre autres, Pierre, qui lui succéda, et Jean de Lespaul, auteur de la branche cadette, et dont la postérité sera rapportée en son lieu.

Pierre de Lespaul, 3me du nom, dit à son tour l'aîné, s'établit manufacturier et habitait le quartier de la rue Saint-Georges et du Grand-Chemin. Il eut de Catherine Le Brun, sa femme, cinq enfants, parmi lesquels :

Jeanne de Lespaul, mariée à Arthur Roussel, tige de l'une de nos plus honorables familles.

Adrien de Lespaul, qui continua la descendance ;

Et Antoine de Lespaul qui, en 1612, souscrivit avec trois de ses peigneurs pour la refonte de quatre grosses cloches et qui entra au corps de la manufacture, en 1635, comme fils de maître. Sa fille, Marie de Lespaul, veuve de Pierre de Le Becque, en 1674, relevait au nom de ses enfants un fief à eux échu, comprenant 12 cents de terre à Croix, près

Digitized by Google

des terres de la cense de La Haye. Elle possédait du chef de son père deux autres fiefs, l'un sur le chemin du Tilleul au Petit-Quesnoy, le second sur le chemin de la Maquellerie au Haut-Fontenoy.

Adrien de Lespaul, fils cadet de Pierre III, épousa Jeanne de Le Dicque. Il ne vivait plus en 1624 et laissa trois enfants : Pierre V, son successeur, Catherine et Jean de Lespaul. Ce dernier, baptisé le 31 juillet 1614, épousa Hélène de Surmont, de Tourcoing, et s'établit à Lille.

Jean de Lespaul, bourgeois de Lille, fit, en 1664, aux pauvres de Roubaix, une donation de 5,000 florins à prendre sur la moitié de la seigneurie du Flos, à Tourcoing, l'autre moitié appartenant à Hélène de Surmont, sa femme, pour fonder un obit non solennel en l'église de Roubaix, le premier lundi de chaque mois, à la rétribution de 15 patards, et 12 prébendes de 30 patars par mois, pour 12 pauvres de Roubaix qui en jouiraient leur vie durant ; lesquels pauvres, gens de bien, vivant en la foi catholique et pris de préférence parmi les parents du fondateur, si aucuns tombaient dans la nécessité, devaient assister aux dits obits. Le droit de choisir les 12 pauvres, de distribuer à chacun les 30 patars par mois et de payer les obits était laissé à Hélène de Surmont, si elle survivait à son mari, et après sa mort ce droit devait appartenir aux deux plus proches parents du donateur, qui auraient à prendre l'avis du pasteur de Roubaix seulement en ce qui toucherait la foi et les bonnes mœurs des pauvres. Si les 5,000 florins, mis en rente, produisaient un revenu supérieur aux charges indiquées, les prébendes devaient être augmentées dans la proportion. (1) — Jean de Lespaul est mort vers 1666.

Pierre V de Lespaul, fils aîné d'Adrien et de Jeanne

(1) Archives de Roubaix, GG. 273.

Digitized by Google

de Le Dicque, baptisé le 29 juillet 1609, épousa à 19 ans Marie de Le Becque, fille de Pierre et de Marie-Catherine de Lespaul. Il fut bailli de Wattrelos et lieutenant de Roubaix.

Par acte passé le 27 octobre 1677, Pierre de Lespaul, bailli de Wattrelos et lieutenant du marquisat de Roubaix, fils de feu Adrien, désirant faire œuvre agréable à Dieu, fonda à perpétuité, pour 12 pauvres de Roubaix, 12 prébendes de 10 patars par mois à prendre sur le produit du tonlieu seigneurial du marché de Roubaix qu'il tenait par engagère du prince d'Épinoy. Il stipule que la collation de ces prébendes appartiendra à ses enfants et à leurs descendants, lesquels payeront sur le produit du tonlieu ce qui conviendra pour la rétribution d'un obit à célébrer à perpétuité, le jour de Saint-Blaise, en l'église de Roubaix ; que si le prince rachète l'engagère, le capital en provenant restera aux mains des enfants et des descendants du donateur, à charge d'entretenir la fondation. (1)

Pierre de Lespaul et Marie de Le Becque, sa femme, donnèrent à l'église un grand crucifix d'argent sur croix d'ébène, pour être placé sur le maître-autel. Le lieutenant, mort en 1678, eut sa sépulture au chœur de l'église. (2) Il laissait, entre sept enfants :

1° Claire de Lespaul, baptisée le 12 août 1631. Elle épousa honorable homme Martin Castel, médecin, qui mourut en 1666. En 1673, Claire de Lespaul, receveuse générale du marquisat de Roubaix, habitait la place avec ses trois filles. Elle était dame de la Masure, à Roubaix, et portait pour armoiries *d'azur à une fasce d'argent, chargée d'une fleur de lys de gueules.*

2° Augustin de Lespaul qui continua la descendance.

(1) Archives de Roubaix, GG. 275.
(2) *Ibidem*, GG. 127, f° 184.

Digitized by Google

3° Marie-Catherine de Lespaul qui se fit religieuse à l'hôpital Sainte-Elisabeth où elle mourut. Ses traits sont conservés par une peinture en *ex voto* provenant dudit hôpital et placée au Musée.

4° Elisabeth-Monique de Lespaul qui, en 1673, habitait le quartier de la Place avec son père, sa mère et son frère le chanoine. (1) Par disposition testamentaire du 15 décembre 1708, la demoiselle Monique de Lespaul donna à l'église et aux pauvres de Roubaix 3 bonniers de terre en une masse constituant un fief tenu de la Petite Vigne, entre cette seigneurie, la cense de La Haye et le chemin de Roubaix à la fosse de Leuvrie, pour le revenu être employé à célébrer un obit et 12 saluts tous les ans à perpétuité, et le surplus être distribué aux pauvres qui assisteront audit obit. Les trois bonniers estimés 4,320 florins en 1758. (2) Monique de Lespaul avait adopté les mêmes armoiries que son frère Augustin.

5° Philippe-Dominique de Lespaul, baptisé le 19 décembre 1638. Le dernier jour de février 1698, Philippe-Dominique de Lespaul, chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon de Gand, né et demeurant à Roubaix, considérant les bons effets produits par la vie en commun des pauvres orphelins de Roubaix, que la disette de 1693 a laissés à la charge de la paroisse au nombre de 130, et voulant contribuer au moyen de continuer une œuvre si utile en fournissant le logement aux dits orphelins, dans l'espoir que d'autres personnes charitables leur procureront la nourriture et l'instruction, leur fait don d'une choque de quatre maisons érigées sur trois quartrons de terre rue Nain (vis-à-vis de la rue des Lignes), pour iceux orphelins en faire leur demeure, à charge d'un obit à la rétribution

(1) Archives de Roubaix, GG. 104.
(2) *Ibidem*, GG. 110-114.

Digitized by Google

de 3 florins par an, auquel les orphelins devront assister, priant Dieu pour l'âme du donateur. (1) — Le chanoine de Lespaul était bien près de sa fin quand il fit cette donation ; il mourut le 17 mars suivant, 1698 et eut sa sépulture au chœur de l'église. (2)

A cette époque Augustin de Lespaul, seigneur du Petit-Quesnoy, était négociant à Lille. Il avait pris pour armoiries *d'azur à une bande d'argent, accompagnée de deux béliers passant de même, l'un en chef l'autre en pointe.* Il ne vivait plus en 1708. On lui connaît :

1° Pierre de Lespaul, qui suit.

2° Marie de Lespaul qui épousa Jacques Breckvelt de La Haye, chevalier, seigneur de La Haye, conseiller du Roi et trésorier de France de la Généralité de Lille. Il portait *de sable à un levrier rampant d'argent colleté d'or.* En 1732, M. Breckvelt de La Haye et Marie de Lespaul, son épouse, augmentèrent l'héritage des orphelins de Roubaix de 161 verges de terre attenantes à la fondation du chanoine de Lespaul, leur oncle. (3)

Pierre de Lespaul, VI[e] du nom, marchand à Lille, portant, comme son père, *d'azur à une bande d'argent, accompagnée de deux boucs (alias béliers) de même, l'un en chef, l'autre en pointe,* était grand connétable du serment et confrérie de l'arc à la main, en cette ville, et conseiller secrétaire du Roi au Parlement de Flandre. Il avait épousé Marie-Angélique-Thérèse Stappaert, fille de Jean Stappaert, le bienfaiteur des pauvres de Lille. Cette dame porta par mariage la seigneurie de La Haye d'Esquermes dans la famille de Lespaul qui en était encore propriétaire en 1792.

(1) Archives de Roubaix, GG. 268.

(2) *Ibidem*, GG. 137.

(3) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, T. III, p. 364.

Digitized by Google

Outre un fils dont j'ignore le nom et la destinée, Pierre de Lespaul laissa Thérèse de Lespaul, dame du Petit-Quesnoy, laquelle était veuve en 1735 de Chrétien Libert.

Avant de quitter le quartier, il convient de citer pour mémoire les censes de P. J. Loridant, près de la Petite-Vigne ; de Tiers-Duthoit, au chemin du Tilleul ; de Lefebvre-Leuridan, père de M. Guillaume Lefebvre ; de Lauridan-Gadenne, censes encore florissantes en 1831 et qui formaient comme une ceinture à la Pontenerie.

LES HAUTS-CHAMPS, tenus de la seigneurie de Herseaux, à Wambrechies, à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenaient autrefois 6 bonniers dont la plus grande partie avait été esclissée de telle sorte qu'il ne restait au gros du fief, en 1621, que quatorze cents de terre, tenant au bois de Ribaubus et aux terres de Beaumont.

Les Hauts-Champs appartenaient, à la fin du XVI^e^ siècle à Philippe de Bocquignie, et en 1621 à Marie Le Mahieu, fille de feu Vaast, — En 1596, le meunier des Hauts-Champs était Adam Delattre.

FAUFET. On a vu plus haut que de la Petite Vigne relevait, entre six hommages, le fief de Faufet. Soumis au relief de 10 livres, il comprenait, d'après le dénombrement de 1401, 29 bonniers et demi, et d'après celui de 1621, 27 bonniers de terre « pris ès terres de la cense de Maufait. » A cette dernière date il était aux mains du prince de Ligne, à cause de Marie de Melun, sa femme. Ce sont là les seules mentions du fief de Faufet qui suivit le sort de la cense de Maufait dont il faisait partie.

LA CENSE DE MAUFAIT. Le domaine de Maufait, *Maufet*, appartenant aux seigneurs de Roubaix et formant une des censes les plus considérables du pays, est fréquem-

Digitized by Google

ment cité dans les actes dès le XIII[e] siècle, surtout à propos de seigneuries et de terres situées dans son voisinage ; mais ces citations ne contiennent guère de renseignements sur ses origines et sa constitution.

Dans l'acte de partage entre les enfants de dame Isabeau de Roubaix, fondatrice de l'Hôpital Sainte-Elisabeth, veuve de Jacques de Luxembourg, partage qui eut lieu le 7 Juin 1502, la terre de Maufait est attribuée à l'aînée, dame Isabeau de Luxembourg, épouse de Jean de Melun, chevalier, seigneur d'Epinoy, de Wingle et connétable de Flandre, à charge de livrer chaque année, à l'Hôpital Sainte-Elisabeth, suivant la volonté de la défunte, 52 rasières de blé pour être converties en farine et données en aumône tous les lundis de l'an, à quatre pauvres et honnêtes ménages de Roubaix. (1)

Plus tard, le 3 octobre 1545, Hugues de Melun, premier prince d'Epinoy. connétable héréditaire de Flandre, châtelain de Bapaume, etc., descendant de Jean de Melun et possesseur de la terre de Maufait, épousa l'héritière de Roubaix, Yolente de Werchin. et en eut trois fils et deux filles dont l'une, Marie de Melun, femme de Lamoral, prince de Ligne, réunit en ses mains les biens de la maison de Melun et ceux de la maison de Werchin, (2) et c'est ainsi que la terre de Maufait revint aux seigneurs de Roubaix.

En 1553, la cense de Maufait est reprise en ce qui touchait les impôts, pour un revenu de 499 livres 10 sous. En 1633, on la comprenait pour 44 bonniers 8 cents dont 27 formaient le fief de Faufet relevant des seigneurs de Roubaix à cause de leur seigneurie de la Petite-Vigne, et une branche de la dime féodale.

(1) Archives de l'Hospice de Roubaix, n° 9; original en parchemin.
(2) Voir l'*Histoire des seigneurs et de la seigneurie de Roubaix.*

Digitized by Google

Le 27 décembre 1699, la cense de Maufait fut cédée au prince de Bournonville pour un droit de *Quint* sur la terre de Roubaix. Le droit d'aînesse, dans la succession des fiefs, était admis par toutes les coutumes en faveur des familles pour les nobles comme pour les roturiers. Toutefois, et c'est là une remarque importante, il n'avait lieu, en notre châtellenie de Lille, que dans la succession *ab intestat.* Un père, bien que ordinairement il réservât, avec son fief principal, une portion plus considérable à l'aîné, pour qu'il pût d'autant mieux soutenir le lustre de la famille, pouvait valablement ordonner que ses fiefs fussent partagés également entre tous ses enfants sans préférence de sexe ni d'âge; mais au cas où les parents n'avaient pris aucune disposition contraire pour le partage de leur succession, la coutume ménageait aux puinés une part héréditaire afin de leur fournir une existence honorable et généralement cette part était le *quint*, c'est-à-dire le cinquième des fiefs à répartir entre eux par égales portions. C'était leur légitime.

Bien que de sa nature le fief fût indivisible, il pouvait néanmoins être démembré pour le quint. L'aîné n'avait pas toujours le droit de s'acquitter en argent, par estimation, le quint devait être détaché du fief si les ayant droit l'exigeaient. (1) Le prince de Bournonville était petit-fils d'Alexandre de Bournonville qui avait épousé Anne de Melun, fille de Pierre de Melun, prince d'Epinoy. Celui-ci était légataire de la seigneurie de Roubaix et des autres biens de sa mère Yolente de Werchin, mais par la protection de l'Espagne ces biens avaient été dévolus à sa sœur Marie de Melun, épouse de Lamoral prince de Ligne. C'est par transaction, comme le dit l'acte qui rapporte ce fait, que la cense de Maufait fut cédée au prince de Bournonville, en

(1) Patou, *Commentaire sur les coutumes de la ville de Lille et de sa Châtellenie,* Tome 3, titres 2 et 3.

Digitized by Google

1699, à titre de quint. (1) Elle fut alors dégagée de la redevance de 52 rasières de blé dont elle était chargée au profit de l'Hôpital Sainte-Elisabeth. Le 19 novembre 1728, le prince de Soubise, marquis de Roubaix, reconnut cette redevance et affecta à la sûreté d'icelle toute la terre de Roubaix. (2)

Dans la liste des censiers qui, en 1520, ont été quérir pierres à Lezennes pour l'église de Roubaix, figure la « censeresse de Maufet. » (3) En 1633, Jacques Lezaire, l'un des fils du censier de Beaurewart et de Martine Castel de la cense de La Haye, tenait en ferme de son Excellence le prince de Ligne la cense de Maufait contenant 44 bonniers 8 cents et dont il rendait, tant en argent qu'en blé et en dîme, 1319 livres 6 sous. Il était échevin en 1650 et avait épousé Gillette de Hallewin qui lui avait donné au moins 7 enfants.

La famille Lezaire dont la venue à Roubaix se perd dans le XVI[e] siècle peut être comprise parmi nos familles échevinales sinon les plus anciennes du moins les plus recommandables. De 1594 à 1784, cinq Lezaire se sont succédés de père en fils dans les fonctions d'échevins de Roubaix. Elle paraît avoir été en tout temps l'objet des prédilections des seigneurs de Roubaix car on la rencontre exclusivement dans l'exploitation des censes seigneuriales. Beaurewart, la Digue du Pret et Maufait. L'une des sœurs de Jacques, Florence Lezaire, née le pénultième de février 1599, avait eu pour parrain Florent de Ligne, marquis de Roubaix, fils de Lamoral, premier prince de Ligne et de Marie de Melun, héritière de Roubaix et pour marraine Yolente Castel, filleule d'Yolente de Werchin, princesse d'Epinoy, dame de Roubaix. L'aînée des sœurs de Jacques, Pétronille Lezaire avait épousé, en novembre 1610, Jacques

(1) Inventaire des Archives de l'Hospice, aux archives de Roubaix, GG. 287.

(2) Archives de Roubaix. GG. 287.

(3) *Ibidem*, DD. 1. n° 2.

Digitized by Google

de Laoutre, de la cense de la Maquellerie, à ce que je présume. — Les descendants de Jacques Lezaire, d'une branche cadette de cette maison paraissent avoir quitté Roubaix dans le cours du XVII[e] siècle.

En 1664, le censier de Maufait était Thomas Despatures. En 1688, c'était Georges Planque. Celui-ci se mit à la tête des laboureurs qui, poursuivis pour le payement de leur cote dans la taille d'une contribution de guerre et de faux frais, refusaient de reconnaître des dépenses faites, disaient-ils, dans le seul intérêt du bourg. C'est un épisode des querelles sans cesse renouvelées au sujet des impôts et qui divisèrent les laboureurs et les manufacturiers jusque dans notre temps. (1)

« Les salaires du carillonneur, de l'horloger, de l'organiste, des chantres et musiciens, du prédicateur du carême, des vicaires célébrant la messe de grand matin pour la commodité du public, etc., ne regardent pas les laboureurs, eux qui demeurent hors du bourg et vont à la messe aux villages voisins. — Le crieur de nuit ne sort pas du bourg et leur est inutile. (2) — L'école dominicale et le service

(1) En effet, il y a 60 ans à peine, cette lutte deux ou trois fois séculaire entre Roubaix-Campagne et Roubaix-Ville se ravivait par une demande de séparation de territoire adressée le 4 novembre 1831 à M. le Ministre de l'Intérieur par la partie rurale qui comprenait encore alors, il est vrai, 112 fermes et qui comptait 8.000 habitants sur 20.000.

(2) Il existait à Roubaix, de temps immémorial, un *crieur de nuit*. Il faisait sa ronde accompagné d'un gros mâtin et armé, pour se défendre contre toute éventualité, d'un bâton assez court, portant à l'une de ses extrémités une double chaine de fer. De temps à autre il criait : « Réveillez-vous, gens qui dormez, priez Dieu pour les trépassés. Il est... telle heure. » Son salaire se composait d'une assez faible somme que lui accordait le magistrat, d'un vêtement tous les quatre ans, et des offrandes qu'à certaine époque de l'année il recueillait à domicile chez les bourgeois. L'institution se maintint même après 1790 ; seulement, pendant les mauvais temps de la Révolution, le crieur supprimait la moitié de la formule. Le dernier titulaire était connu sous le nom d'Eleuthère.

Digitized by Google

d'un médecin pensionnaire sont des établissements propres aux villes closes et non aux bourgs. — Pourquoi les faire contribuer aux frais de barrières, de garde et de sauvegarde qui les laissent à la merci de l'ennemi ? — On a fait des présents à la princesse d'Épinoy qui a protégé la communauté pendant la guerre et obtenu le maintien de la manufacture menacée par les villes voisines, l'établissement d'un franc-marché et plus de 15,000 florins pour aider les habitants à relever leurs maisons brûlées en 1685 ; mais tout cela est affaire du bourg et non des laboureurs. — Les libéralités outrées du magistrat envers les pauvres ont épuisé la communauté. — Ce sont les manufacturiers qui attirent les ouvriers et grossissent ainsi le nombre des pauvres. — Le négoce fait la ruine des laboureurs dont la plupart devront, ainsi que le fermier de la Pontenerie, abandonner leurs fermes à cause de l'excès des impositions. — Les marchands se bâtissent des maisons comme des châteaux et ont la lâcheté de ne pas vouloir souscrire à l'augmentation de leur taxe. — La personne la plus riche du bourg (Jacques de Lespaul) n'est taxée que pour quatre bonniers. — D'ailleurs on a faussé le nombre des bonniers de la paroisse. — L'échevinage est toujours composé de marchands au lieu qu'on devrait y faire entrer quelques laboureurs pour soutenir leur parti, etc. »

Les échevins répondent que « si en 1689 on a payé le maître de l'école dominicale, c'est que le fermier occupeur des terres affectées à la fondation de cette école a eu ses récoltes ruinées par la grêle. — Ils constatent que des sept échevins deux seulement résident dans le bourg, encore l'un d'eux est-il occupeur d'une dîme considérable, et le lieutenant occupe une ferme de 20 bonniers. (1) — Ils ajoutent que les barrières protègent également les labou-

(1) Jacques Dujardin, lieutenant, occupant la cense de la Brasserie.

Digitized by Google

reurs qui, pendant la guerre, se retirent dans l'enceinte avec leurs meubles et leurs bestiaux. — Les laboureurs veulent chasser de Roubaix les marchands et les artisans dans l'espoir de faire diminuer le rendage de leurs fermes. — Le censier de la Pontenerie a abandonné sa ferme, non à cause de l'énormité des impôts, mais parce qu'étant de la religion prétendue réformée il a été obligé de quitter Roubaix pour se retirer à l'île de Cadzand. — Ils étaient enfin au-dessus de tout reproche, puisque les manants et habitants de Roubaix, convoqués en assemblée générale, avaient approuvé dans sa forme l'assiette de la dite contribution. — La cour souveraine de Tournai, par sa sentence sur appel, ordonna que la taille de contribution, assise le 13 septembre 1689 par les échevins de Roubaix, serait exécutée, et condamna les laboureurs à payer les sommes pour lesquelles ils étaient cotisés dans cette taille. (1)

Georges Planque était échevin de Roubaix en 1692-1693. Au dernier siècle, les Delcourt, d'une famille échevinale, se succèdaient de père en fils à la cense de Maufait ; ils s'y perpétuèrent jusque bien avant dans notre temps. (2) En 1831, c'est encore le censier de Maufait qui est en tête des principaux fermiers exposant leurs griefs contre Roubaix ville et demandant cette fois l'érection du territoire rural en commune séparée.

« Nous n'avons point de pavés à nos portes, disent les laboureurs de 1831 ; s'il y en a quelques uns à la campagne, ils ont été établis bien plus pour la commodité des bourgeois que pour la nôtre, vu qu'un très grand nombre de fermes se trouvent dans des chemins presque impraticables l'hiver. — Nous ne jouissons point de l'éclairage dans nos hameaux. — Les agents de police n'y viennent

(1) Archives de Roubaix, CC. 157 et 158.

(2) On retrouve d'ailleurs, sur un autre point de la ville, la famille Delcourt toujours florissante et des plus considérées.

Digitized by Google

que très rarement. — La garde nationale qui absorbe cependant beaucoup des revenus de l'octroi, ne fait et n'a jamais fait ni service ni patrouille hors de la ville ; nous devons, au contraire, abandonner le soin de notre propre sécurité pour y aller monter la garde. — L'avantage du corps des sapeurs-pompiers est presque nul pour nous ; nos fermes seraient consumées avant qu'ils aient pu y porter secours.

» Par une suite nécessaire de notre union avec la ville, nous sommes les ilotes de la liberté : exclus du comité d'instruction publique et de toute influence sur l'admission des enfants à l'école communale ; — bannis de l'administration de l'Hospice, exclusivement remise au bon plaisir de bourgeois étrangers ; — privés de toutes les charges salariées par la caisse municipale ; — rançonnés en temps de guerre ; — accablés en tous temps des pauvres qu'on nous jette sur les bras, soit en leur interdissant de mendier dans la ville et en les chassant dans la campagne, soit en faisant peser particulièrement sur nous les charges imposées pour les secourir ; — totalement oubliés dans l'emploi des sommes énormes obtenues au moyen de l'octroi et du droit d'étalage, sommes qui sont toutes dépensées dans l'intérieur de la ville ou pour son utilité seule. — Enfin, pour que notre ilotisme soit complet et durable et que jamais nous ne puissions obtenir le redressement de ces griefs nombreux, nous sommes de fait exclus de toute influence réelle sur la gestion des intérêts communaux. Sous un régime de liberté, on décide de nous, sans nous et malgré nous. »

Cette question, on le conçoit, n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt historique ; aussi rappellerai-je sans commentaire que le Conseil général du Nord, tout en déclarant, dans sa séance du 12 juin 1832, qu'il ne pouvait appuyer la demande d'ériger la partie rurale de Roubaix en commune séparée, invitait le Préfet à vérifier les griefs contenus en la demande pour y être fait droit.

Digitized by Google

LES LOYAUX-TERRES, fief tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, contenait un manoir avec 7 bonniers d'héritage en une pièce joignant à la terre de Maufait.

Guillebert de Lannoy, chevalier, faisait rapport du fief des Loyaux-Terres, le 24 décembre 1388 ; il le transmit à sa fille, Agnès de Lannoy, dame d'Aubencourt, épouse de Jean, seigneur de Roubaix. Celle-ci en fit rapport le 7 septembre 1458. Depuis ce temps le fief des Loyaux-Terres est resté aux mains des seigneurs de Roubaix.

LESPIERRE, tenu de la seigneurie de la Petite-Vigne à 10 livres de relief, comprenait 10 bonniers environ pris en la cense de Lespierre.

Lespierre a laissé son nom à une famille du pays qui aux XIV^e^ et XV^e^ siècles possédait aux lieux mêmes quelques seigneuries telles que la Petite-Vigne, Courcelles, le Petit-Quesnoy, Favreules, etc. A la fin du XVI^e^ siècle, Pierre Le Coq était seigneur de Lespierre ; puis vint Adrien Van Heede par achat du précédent, et ensuite N... Imbert, fils de feu Nicolas, par achat d'Adrien Van Heede. C'est par la famille Imbert, je crois, que Louis-Charles de Lespaul, écuyer, fut seigneur de Lespierre.

En 1553, la cense de Lespierre est reprise, en fait d'impôt, pour un revenu de 162 livres. En 1633, elle est comptée pour 16 bonniers au rendage de 616 livres, y compris 2 douzaines de lin et 2 chapons. En 1653, le sieur de Lespierre occupait lui-même cette cense de 16 bonniers. En 1687, le censier de Lespierre était François Bonte ; en 1831, c'était Jean-Baptiste Mulliez.

Une légende rapporte que près de Lespierre, au lieu dit « la Justice » où l'on plaçait les fourches patibulaires de la justice seigneuriale de Roubaix, une sorcière a été brûlée et qu'à l'endroit où l'exécution s'est faite l'herbe ne pousse plus.

Digitized by Google

III

LA HAYE. — BEAURIEU. — LE FIEF GRARDIEL. — LE CAMP GRARDIEL. — GORGHEMEZ.

LA HAYE, tenue de la seigneurie de Roubaix à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait, en 1401, 33 bonniers et demi et des rentes dues par 3 tenants. Quatre hommages en relevaient. En 1621, elle comprenait parmi lieu manoir, motte, maison de plaisance, basse-cour, granges, jardins, prés, bosquets, fossés, eaux et terres à labour, 36 bonniers 8 cents avec la moitié du Triez de le Pétoire, le fossé de Leuvry et *les terres du Castel.* Il semble résulter de ces derniers mots que dans le cours du XV^e^ siècle, quand la maison de La Haye fut tombée en quenouille et que ses successeurs n'habitèrent plus d'une manière permanente le vieux Castel de La Haye, les terres réservées jusque là au manoir seigneurial furent utilisées dans l'exploitation du fief.

Audit fief appartenaient en rentes : 14 rasières un havot de froment, 14 rasières 2 havots d'avoine, 10 chapons, 2 poules, le tout à la mesure de Roubaix et à la priserie de l'espier de Lille. Lui appartenaient encore 32 sous dont 12 étaient dus à l'église de Roubaix pour l'obit des seigneurs de La Haye, et enfin l'exercice de la justice vicomtière avec bailli, lieutenant, hommes de fief et juges cottiers.

La seigneurie de La Haye a donné son nom à une famille noble du pays, portant *d'azur à l'écusson d'argent accompagné en chef de trois étoiles d'or à 6 raies,* et de laquelle étaient originaires les plus anciens gentilshommes connus

Digitized by Google

qui aient pris le titre de *rois des Timaux*. On appelait Timaux les plaids d'une juridiction particulière aux francs-alleux de la châtellenie de Lille. Bien que de leur nature les alleux fussent libres de toute obligation d'aide et conseil et par conséquent du service de plaids, il fallait néanmoins accomplir pour eux les actes juridiques sans lesquels les aliénations, donations, transmissions ne peuvent se réaliser d'une manière complète. Les possesseurs de ces terres, pairs entre eux, étaient donc intéressés tous et comme solidairement à siéger comme échevins aux plaids tenus spécialement pour elles trois fois l'an, et à y accomplir publiquement les œuvres de loi. Etaient échevins des Timaux tous les propriétaires d'alleux pourvu qu'ils fussent chevaliers. L'un d'eux avait la prééminence sur ses pairs et cette prééminence, décorée du titre de royauté, était rattachée, comme prérogative héréditaire, à la première des cinq pairies tenues du châtelain de Lille, c'est-à-dire à la possession du fief de Fâches qui était ainsi le royaume des Timaux.

Le Royaume des Timaux et les seigneurs de La Haye à Roubaix (1) ont fait l'objet d'un travail spécial inséré dans les Mémoires de notre société d'Emulation; je n'en retiendrai que quelques notes qui se rattachent particulièrement à l'histoire de la seigneurie de La Haye.

En mars 1245 (v. st.), Jean de La Haye est au nombre des chevaliers flamands qui promettent de reconnaître pour leur seigneur celui des enfants de la comtesse Marguerite qui serait désigné par le roi de France et le légat. Les descendants de ce Jean de la Haye sont qualifiés rois des Timaux au siècle suivant : c'est d'abord Pierre de La Haye, chevalier, qui régnait en 1324; (2) c'est Jean de La Haye

(1) Par Th. Leuridan, 1892.

(2) Mgr. Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, CCCCXXV.

Digitized by Google

qui figure comme roi des Timaux dans les actes de 1338 à 1348, portant les mêmes armes que son prédécesseur; (1) c'est un autre Jean de La Haye qui fit, en mars 1373, le rapport et dénombrement du royaume des Timaux.

Au siècle dernier, on voyait encore, dans l'église de Roubaix, un monument funèbre avec cette épitaphe : « Chy « gist Willaume, sire de La Haye, chevalier, roy des « Timaux, qui trespassa l'an 14.. ». Après lui le roi des Timaux fut Nicolas de La Haye dont la fille et unique héritière, Catherine, dame de La Haye, donna sa main et son trône à Jean Le Monnoyer, dit de Hérimez, écuyer, qui portait *de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules.*

Les Le Monnoyer se succédèrent à la seigneurie de La Haye et sur le trône des Timaux durant sept ou huit générations. Au XVI^e^ siècle, Charles Le Monnoyer, dit de Hérimez, laissa la seigneurie et le royaume à sa nièce Jeanne Le Prévost de Basserode, épouse de Jean de Hénin-Liétard, seigneur de Cuvillier. Jeanne Le Prévost mourut en 1584. Son fils Louis de Hénin-Liétard vendit le royaume des Timaux qui fut revendiqué à titre de retrait lignager par sa sœur que la loi salique n'excluait pas du trône. Il vendit aussi l'antique domaine de ses ancêtres, la seigneurie de La Haye. Guillaume Deliot, acquéreur de ce beau fief, le transmit à sa fille Jeanne Deliot, épouse d'Adrien de Fourmestraux et dame de La Haye en 1621. (2) De Fourmestraux portait *d'or à une aigle à deux têtes de gueules.*

En 1706, les héritiers de Ernest-Charles-André de Haynin, décédé le 4 mai de cette année, relevaient la seigneurie de La Haye et celle de Beaurieu. « A notre fief de » La Haye appartiennent, disent-ils, sang et larron, biens » épaves, avoir de bâtard, afforage, tonlieu et toute justice

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre,* n^os^ 2762 et 2764.

(2) Archives de Roubaix, AA. 2.

Digitized by Google

» de vicomte. Nous devons au seigneur de Roubaix » 10 livres de relief à la mort de l'héritier, le dixième denier » à la vente, don ou transport et service en cour comme » les autres féodaux dudit seigneur. »

***

La cense de La Haye. — En 1520, on travaillait à l'agrandissement de l'église de Roubaix; la tour qui porte le millésime 1471 avait été bâtie en retrait de l'ancien clocher et il s'agissait, je crois, de la relier à la nef par la construction de deux arcades nouvelles. A cette occasion, comme toujours, les censiers assumèrent une grande part de l'entreprise. Parmi ceux qui « ont esté quérir pières à Lesenes pour l'église de Roubaix », figure le censier de La Haye et ce fut de tous celui qui fit le plus de voyages. (1)

En 1578, la cense de La Haye se composait des terres de quatre fiefs voisins : La Haye, Beaurieu et deux fiefs innommés de moindre importance, l'un sur le chemin de Roubaix à Hem, l'autre sur le chemin des Hucquets à Croix.

En 1596, dans une taille assise pour fournir aux dépenses occasionnées par les gens de guerre, le censier de La Haye, Jean Castel, est imposé à 157 livres 10 sous; un seul habitant, Pierre du Hamel, est taxé à une somme supérieure. (2) En 1633, la belle cense de La Haye comprenait 45 bonniers dont 36 à Roubaix et 9 sur Croix et Hem.

La cense de La Haye est le berceau de la famille Castel de Roubaix qui compte encore des représentants. Peu de familles ont fourni autant d'échevins que celle-ci à l'ancienne administration de la ville ; j'en compte jusqu'à

(1) Archives communales de Roubaix, GG. 84, pièce n° 2.
(2) Archives de Roubaix, CC. 1, n° 4.

Digitized by Google

douze dans les deux derniers siècles. Elle a aussi fourni cinq grands connétables à la confrérie des arbalétriers.

La famille Castel était l'alliée des Lezy, des de Lespaul, des Dujardin, et, comme eux n'était pas sans velléités d'imiter quelque peu la noblesse. La veuve du médecin Castel, demoiselle Claire de Lespaul, avait, sous Louis XIV, des armoiries qu'elle fit enregistrer à l'armorial de France. Les descendants des Castel, comme ceux des Dujardin rappellent encore avec une certaine complaisance que leur bisaïeule, Marie-Anne Lezy, était l'héritière de la seigneurie de Louvincamp, venant de son frère, Jean-Baptiste Lezy, mort bourgeois de Paris.

Jean Castel, Ier du nom, censier de La Haye, échevin de Roubaix de 1605 à 1632, avait épousé, avant 1595, Marguerite Lezy, fille d'Antoine, dont il avait eu, entre autres enfants, Jean, qui suit, et Adrien Castel qui lui succéda à la cense de La Haye.

Jean Castel, IIe du nom, baptisé le 12 mai 1604, ayant pour parrain André de Fourmestraux, gendre de Guillaume Deliot, seigneur de La Haye, et pour marraine Antoinette Deliot, fut échevin de Roubaix de 1652 à 1667, et père, par Gillette de Le Becque, de Martin Castel, médecin et receveur du Marquisat de Roubaix, époux de Claire de Lespaul qui portait *d'azur à une fasce d'argent, chargée d'une fleur de lys de gueules.*

Adrien Castel, fils cadet de Jean Ier et de Marguerite Lezy, baptisé le 27 juin 1610, avait eu pour marraine Antoinette Dragon, petite-fille de Guillaume Deliot, seigneur de La Haye. Censier de La Haye après son père, Adrien Castel fut aussi fermier de la dîme féodale. En 1671, il refusait, comme plusieurs autres censiers, de payer la dîme des colzas et navettes que le chapitre de Tournai et le pasteur de Roubaix prétendaient cueillir sur cette

Digitized by Google

paroisse. Un procès s'en suivit devant la Gouvernance de Lille.

Les opposants produisent aux débats un certificat constatant que les censiers d'Ascq, qui ont soutenu une action semblable contre leur pasteur et l'abbaye de Cysoing, n'ont à payer la dime des colzas ni à l'abbaye ni au pasteur. Le Magistrat de Roubaix déclare qu'en donnant la main aux censiers pour s'opposer aux prétentions de leur pasteur et du chapitre de Tournai, il n'entend nullement comprendre au débat la dime que le marquis de Roubaix ou les fermiers de la dime féodale lèvent sur les colzas.

Les répliques du chapitre se résument ainsi : au mois de février de l'an 1236, Jean, seigneur de Roubaix, vendit au chapitre de Tournai la meilleure partie de sa dime, s'en réservant seulement une portion vulgairement appelée dime féodale et levée sur les censes de Beaurewart, de la Grande-Vigne, de la Petite-Vigne, de la Brasserie, du Moulin de Roubaix, de la Haye, de la Bourde, de le Vigne, du Fontenoit, de la Mousserie, de Maufait, de la Haverie, de Courcelles, de la Pontenerie et sur plusieurs terres éparses ; — le pasteur de Roubaix lève aussi la centième gerbe par toute la paroisse. — Quant aux vives dîmes, elles appartiennent par moitié au chapitre et au pasteur ; le dernier pasteur, Maître Jean Prus, les a toujours paisiblement perçues depuis le mois de juin 1637, époque où il est entré en possession de sa cure ; le chapitre en a également joui jusqu'au refus, opposé par Adrien Castel, censier de La Haye et fermier de la dime féodale, sous prétexte qu'elles appartenaient au seigneur de Roubaix privativement au chapitre.

Bref, le chapitre de Tournai prouve par de nombreuses attestations que la dime des colzas s'est toujours perçue à Roubaix ; les censiers établissent le contraire par d'aussi nombreuses attestations. L'arrêt de la Gouvernance man-

Digitized by Google

que au dossier, mais il résulte d'un document du procès soutenu, en 1726, par les censiers au sujet de la dime de veaures et agneaux, ou dime du sang, que la dime des colzas s'est levée à Roubaix depuis cette époque. (1)

Échevin de Roubaix de 1653 à 1682, Adrien Castel mourut en 1686, grand connétable de la compagnie des arbalétriers. C'était une compagnie quelque peu aristocratique que celle des arbalétriers; on n'y rencontre que des noms appartenant aux notabilités, aux échevins, aux notaires, aux médecins, aux manufacturiers. Cette compagnie « nommée de plaisance en l'honneur de monsieur Saint-Georges », avait eu pour fondateur, en 1491, Pierre, seigneur de Roubaix, chevalier qui fit élever pour l'usage des arbalétriers et des archers la chapelle Saint-Georges et Saint-Sébastien, dotée de reliquaires, de joyaux, de livres et de tout ce qui est nécessaire au service divin. (2) Les arbalétriers tenaient aussi des libéralités de ce seigneur quelques revenus et un hôtel qui a donné son nom à la rue Saint-Georges.

Les descendants d'Adrien Castel se portèrent vers l'industrie et le commerce; ils s'allièrent aux familles Roussel, Bulteau, de Le Becque, Prouvost, Destombes. Comme négociants et manufacturiers, les Castel acquirent une notoriété dont nos archives ont conservé la mémoire. Ils ouvrirent, dans la nouveauté, la voie que leurs successeurs, et surtout Alexandre Decresme, devaient parcourir avec éclat un peu plus tard. Louis-Joseph Castel se disait, en 1778, l'inventeur d'une variété nouvelle de calmande large et mouchetée qui portait son nom, la castelline. On connaît la curieuse requête adressée par lui aux baillis des quatre seigneurs hauts justiciers de la châtellenie de Lille, leur demandant, en récompense des efforts qu'il avait faits

(1) Archives de Roubaix, CC. 179.
(2) Epitaphe de Pierre de Roubaix.

Digitized by Google

pour stimuler la fabrique de Roubaix, l'exemption de tous droits d'octroi sur le vin, la bière et l'eau-de-vie de sa consommation. C'était l'aïeul du sieur Joseph Castel, l'*Homme-bleu,* que notre génération a bien connu. (1)

On trouve parmi les censiers qui après les Castel exploitèrent la cense de La Haye : en 1700, Pierre Lansart; en 1735, Antoine Vienne, fils de Jacques, bailli et censier, auquel succéda, en 1744, Jean Fortunat Prouvost.

Les Prouvost dont on fait remonter la généalogie à la première moitié du XVI^e^ siècle, sont originaires de Wasquehal; l'établissement de l'un d'eux, qui vint y fonder une nouvelle famille, est relativement récent puisqu'il ne date que de 168 ans; mais cette famille est si considérable et si considérée; elle s'est maintenue à un rang si distingué dans la société roubaisienne qu'elle aurait naturellement sa place marquée dans notre recueil de notabilités si elle ne lui appartenait déjà par son alliance avec la famille patricienne des de Lespaul.

Pierre Prouvost, deuxième du nom, fils de Pierre et de Péronne Florin, chef de la quatrième génération, avait épousé le 25 février 1669, Marguerite de Lespaul, fille de Jacques, réputé le plus riche habitant de Roubaix, et de Jeanne de Le Dieque. Il en avait eu, entre autres enfants, Jacques Prouvost, père de Pierre, de Jacques et de Jean-Fortunat Prouvost.

Pierre Prouvost, troisième du nom, manufacturier, épousa à Roubaix où il vint se fixer, le 25 septembre 1724, Marie-Jeanne de Le Becque ; ses neuf enfants sont nés à Roubaix, entre autres, Béatrix Prouvost, prieure de l'Hô-

(1) Voir : *Notices sur les personnages qui doivent être représentés par des statues ou bustes à l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix,* par Th. Leuridan et l'abbé Vassart, page 23 et suivantes.

Digitized by Google

pital Sainte-Elisabeth de Roubaix en 1764, femme d'un grand caractère. (1)

Jacques Prouvost, deuxième du nom, s'établit aussi manufacturier à Roubaix où il épousa Marie-Agnès Florin, sœur de Pierre-Constantin Florin qui fut député suppléant du Tiers-Etat aux Etats généraux de 1789 et le premier maire de Roubaix. De cette union naquit, entre six enfants, Pierre-Constantin-Joseph Prouvost par qui s'est continuée à Roubaix, où elle grandit chaque jour, la belle et nombreuse famille Prouvost à laquelle appartient notre sympathique et honoré confrère M. Amédée Prouvost.

Jean-Fortunat Prouvost, né à Wasquehal le 10 juin 1702, prit en fermage, en 1744, la cense de La Haye, à Roubaix, qu'il exploita un peu en seigneur, ayant sa demeure particulière sur le territoire d'Hem auquel la cense de La Haye confine. Il eut onze enfants. Le troisième, Pierre-Joseph Prouvost, était collecteur des impôts à Roubaix en 1773-1779. La naissance du neuvième, le 1er août 1747, fut marquée d'un incident noté au registre des baptêmes, à Roubaix. L'épouse de Jean-Fortunat Prouvost, habitant ordinairement la cense de La Haye, avait néanmoins mis au monde ce neuvième enfant dans la demeure de son mari. Prouvost prétendit faire baptiser son enfant à Hem et le curé de cette paroisse céda par prudence, mais il remit un extrait de l'acte au curé de Roubaix qui considérait l'enfant et la mère comme ses paroissiens et qui transcrivit l'acte sur son registre en y mentionnant cet incident.

Dans ces derniers temps, la cense de La Haye s'est plusieurs fois transmise par les femmes : le censier Spriet qui l'exploitait la laissa à sa fille, épouse de Jean-Baptiste Desprets, dont la fille, Louise-Désirée Desprets, épousa,

(1) Voir l'Histoire de Roubaix, T. II, pages 270 et suivants.

Digitized by Google

en 1850, Henri-Alexandre Dhalluin, descendant des censiers de Beaulieu, à Wattrelos, originaires de Roubaix par leur auteur Jean de Hallewin. Ce Jean de Hallewin, né à la Pontenerie au commencement du XVII[e] siècle, avait épousé, à Wattrelos, la veuve du censier de Beaulieu, et ses descendants s'étaient succédés à Beaulieu de père en fils. M. Henri-Alexandre Dhalluin-Desprets appartenait à la sixième génération ; c'est le père du fermier actuel de La Haye, M. Henri Dhalluin-Mulliez.

BEAURIEU, tenu de la seigneurie de Roubaix à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait 6 bonniers 11 cents de terre à labour aboutissant aux terres de la Haye et de Gorghemez, des rentes consistant en une rasière de froment, 5 havots d'avoine, 3 chapons, 6 sous 2 deniers et un hommage. Hugues Wafflars était seigneur de Beaurieu en 1401, Alardin de Marchenelles en 1458. Après eux Beaurieu eut les mêmes seigneurs que La Haye.

En 1750, les deux seigneuries appartenaient à demoiselle Catherine-Françoise de Haynin de Cerfontaine demeurant à Valenciennes. En 1773, François-Joseph-Alexandre Houzeau, seigneur de la Ferrière, prenait possession des dites seigneuries du chef de sa mère, Célestine-Séraphine-Victoire-Parfaite-Joseph Cambier, dame de la Haye et de Beaurieu, décédée le 22 décembre de cette année. Naguère encore ses descendants, qui habitent la Belgique, possédaient La Haye dont ils ont retenu le nom dans son ancienne forme. Les Houzeau de Le Haye viennent de vendre cette propriété aux environs de laquelle s'exécutent actuellement de grands travaux de voirie.

LE FIEF GRARDIEL, tenu du seigneur de Roubaix au relief d'une année de revenu prise entre trois, consistait en 915 verges d'héritages entre la Pontenerie et la Haye,

Digitized by Google

sur la piedsente du Huquet et tenant au fief des hoirs de Wallerand Hangouart appelé le Camp Grardiel.

Hugues Wafflars, en 1401 ; Jean Fournier, en 1458, possédaient le fief Grardiel. En 1578, il appartenait à la veuve de Jean du Retz. Après celle-ci vinrent : Michelle Le Clercq, femme de Gérard Bourgois ; Michel Fauvarque, par achat de la précédente ; puis Charles Fauvarque, son fils, qui le vendit à Catherine Lhernoult, veuve de Pierre Leuridan, laquelle en était propriétaire en 1621.

Le fief semble avoir fait depuis retour à la famille Le Clercq. Le 27 juillet 1677, Me Arnoul Le Clercq, prêtre à Roubaix, relevait le fief Grardiel, à lui échu par le trépas de Adrien Le Clercq, son père. (1) Sur ce fief, acquis par Jean-Philippe Monnié, fut assigné, le 14 septembre 1708, une rente de 9 livres pour la fondation de trois obits pour Me Arnoul Le Clercq. (2)

LE CAMP GRARDIEL, fief tenu de Roubaix à 60 sous de relief, contenait 2 bonniers 6 cents de terre tenant aux fiefs de La Haye et de Gorghemez.

A Hugues Wafflars, en 1401 ; à Hacquinet du Quesnoy, fils de feu Pierre, receveur de Roubaix, en 1458 ; à Anne Le Clercq, veuve de Jean du Retz, au commencement du XVIIe siècle. Celle-ci en fit donation à Wallerand de Hangouart qui le possédait en 1621.

GORGHEMEZ. Dans une charte datée de Lille en 1136, Thierri, comte de Flandre, confirmant toutes les donations faites à l'église de Saint-Martin de Fives depuis la fondation de ce prieuré en 1104, cite Alard de Gorgomés, lequel avait donné une terre rapportant quatre rasières de

(1) Archives de Roubaix, BB. 2, f° 58.
(2) *Ibidem*, Comptes de l'église, 9e volume, f° 32 v°.

Digitized by Google

froment. (1) Parmi les co-donateurs figurent, entre beaucoup d'autres, Bernard de Roubaix, fils de feu Bernard, Olivier de Bondues, Hengelbert de Flers, Walter de Croix, Gérard d'Hem, Hugues du Breucq. (2)

Cent ans plus tard, Gorgomés s'écrit Gorghemés, Gorghemeis dans les chartes. Dès la première moitié du XIII[e] siècle, la maison de ce nom avait pris fin par la mort de Pierre de Gorghemés, époux d'Elisabeth ; celle-ci s'était remariée et la terre de Gorghemés avait passé aux mains de Hellin, seigneur de Sainghin, parent, *consanguineus*, de Pierre.

En novembre 1235, Hellin, seigneur de Sainghin, chevalier, du consentement de Pierre, son fils aîné et son héritier, vendit à l'église du Réclinatoire de Notre-Dame (abbaye de Marquette) la terre de Gorghemés qu'il tenait en fief de Gérard de Rupelli, chevalier, et en arrière-fief de la comtesse Jeanne. Gérard de Rupelli, (seigneur de Beaumont) investit l'abbaye de cette terre libre de tout droit féodal et de tout domaine temporel. Et comme Elisabeth, veuve en premières noces de Pierre de Gorghemés, avait un droit de douaire sur cette terre, Hellin lui assigna, pour lui tenir lieu de ce droit, une rente de deux muids de froment, à Mouveaux, ce qui fut accepté et ratifié par le mari d'Elisabeth. (3)

Au mois d'avril 1237, les religieuses de Marquette cédèrent à Baudon Ruesele et à Marien, sa femme, leur

(1) *Alardus de Gorgomes dedit eis terram solventem IIII[or] raserias de frumento.*

(2) Archives nationales, supplément au Trésor des Chartes, original. Imprimé dans Th. Leuridan, *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 11.

(3) Archives du Nord, *Recueil des titres de l'abbaye de Marquette* Tome IX, pages 429, 431 et 433. Analysés dans les *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 91.

Digitized by Google

terre de Gorghemés pour 20 livres d'Artois de rente annuelle et perpétuelle, sans taille, sans ost, sans corvées ni autres services; elles leur cédèrent en même temps en fief, à une blanche lance de relief, toute la franchise et la justice de cette terre et toute la tenance de ce fief. (1)

En mai 1272, Jeanne de Montreul, fille de Fastré de Ligne, acquérait le fief de la Poillerie, à Lys, et en échangeait une partie contre une dîme sise à Gorghemés et aux environs qu'elle voulait donner à l'abbaye de Flines et que lui cédait Gérard de Fontenoit qui la tenait du seigneur de Roubaix. Jeanne de Montreul affecta cette dîme de Gorghemeis avec d'autres portions levées sur la seigneurie de Beaumont, sur la cense de l'Escoussène et sur le fief de la Mousseniére, à Hem, et une somme de 300 livres à la fondation d'une chapellenie pour le repos de son âme. (2)

Il résulte de l'examen des titres que le domaine de Gorghemés vendu aux religieuses de Marquette se composait de deux parties comprenant ensemble 21 bonniers : un fief de 10 bonniers, qui restait dans la mouvance de la seigneurie de Beaumont, et la terre cottière dite la terre de Gorghemés contenant 11 bonniers. C'est cette dernière que les religieuses de Marquette avaient cédée en fief à Baudon Ruesele. De sorte que ce domaine, composé désormais de deux fiefs, relevait à la fois de l'abbaye de Marquette et de la seigneurie de Beaumont: que les rapports et dénombrements devaient être servis séparément et que, en cas d'aliénation, les droits seigneuriaux étaient dus par chacun des deux fiefs, au prorata de leur valeur, à leur suzerain respectif.

(1) Archives du Nord, *Recueil des titres de l'abbaye de Marquette* Tome IX, pages 429, 431 et 433. Analysés dans les *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 96.

(2) Mgr. Hautcœur *Histoire de l'abbaye de Flines*, pages 420 et 426, et *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 487. — *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 114.

Digitized by Google

Ces distinctions n'avaient pas été observées, paraît-il, dans la vente du domaine faite en 1406-1407. Le 6 février de cette année, Hugues de Lannoy, chevalier, (seigneur de Beaumont) déclare que Bauduin de Langlée, demeurant à Lille, a acheté naguère le fief et la terre de Gorghemés, à Roubaix, tenus des religieuses de Marquette et de lui Hugues, sans qu'il y eut dans l'acte de vente aucune séparation de mouvance du fief et de la terre de Gorghemés, ni de la basse-cour du lieu, pour la perception des droits seigneuriaux, il consent pour cette fois et sans que cela tire à conséquence, à recevoir la moitié des cinq francs déposés, pour ces droits, au change de Lille. (1)

Dix ans plus tard, en 1417, Pierre de Beaurepaire, dont la sœur Marie avait épousé Olivier de Croix, seigneur de Drumez, qu'on rencontre dans les actes de 1355 à 1389, possédait le domaine de Gorghemés; (2) il le donna en dot, avec la seigneurie de la Haverie, à Roubaix, au fils de sa sœur, Gauthier de Croix, qui épousait Jeanne Yseulx, dame de la Vechte et des Deux-Treffles, à Deûlemont. Gauthier de Croix se fit bourgeois de Lille, en 1420, et acquit la seigneurie de Petit-Wasquehal, à Marcq-en-Barœul, le 20 septembre 1441. Il mourut en 1478, laissant entre autres enfants : Otte de Croix dont un fils naturel a fondé la branche des comtes de Clerfayt illustrée plus tard par le fameux Feld-maréchal de Clerfayt au service de l'Autriche, le plus habile général qui ait été opposé aux

(1) *Titres de l'abbaye de Marquette,* Tome IX, p. 445. — Analysé dans les *Sources de l'Histoire de Roubaix,* n° 193.

(2) Archives du Nord, déclaration des fiefs et arrière-fiefs de la salle de Lille tenus au service d'armes en l'août 1417, n° 85 de l'*Etat général des registres de la Chambre des comptes.* Dans cette déclaration le fief de 10 bonniers tenu de Beaumont est seul repris comme arrière-fief de la salle de Lille; le fief de 11 bonniers étant sous la suzeraineté des dames de Marquette.

Digitized by Google

Français pendant les guerres de la Révolution ; et Bauduin qui suit :

Bauduin de Croix, dit de Drumez, premier du nom, seigneur de Wasquehal, (1) de Gorghemez et de la Haverie, mourut le 20 mai 1516 ; il avait épousé Marguerite de Landas, dame du Bus, qui lui avait donné neuf fils et deux filles. L'aîné des fils, Jean de Croix, continua la descendance ; le plus jeune, Wallerand de Croix, fut l'auteur de la branche des seigneurs de Wayembourg d'où sont sortis Joseph-Albert, comte de Croix, vice-roi du Mexique, en 1765, et Théodore-François de Croix, vice-roi de la Californie et ensuite du Pérou, mort à Madrid en 1791.

Jean de Croix, dit de Drumez, seigneur de Wasquehal, de Gorghemez et de la Haverie, fit rapport, le 22 avril 1530, du fief de Gorghemez aux religieuses de Marquette. Il mourut en 1560, ayant épousé Marie de Tenremonde, dame de la Riandrie qui lui survécut jusqu'en 1563 et fut inhumée avec son mari à Marcq-en-Barœul ; elle était fille de Henri de Tenremonde et de Jeanne des Cretons. De leur union étaient nés 14 enfants, entre autres, Pierre de Croix qui continua la lignée, François de Croix qui fut seigneur de la Haverie, et Jean, seigneur de Gorghemez.

Jean de Croix, écuyer, fils de feu Jean, fit rapport, le 11 juillet 1562, aux religieuses de Marquette, du fief de Gorghemez, touchant à son fief qui était tenu de la seigneurie de Beaumont. Il fut tué en 1574, à la prise de la Goulette, en Afrique, par les Turcs, laissant la seigneurie de Gorghemez à son frère aîné, Pierre de Croix, écuyer, seigneur de Wasquehal, qui fit rapport du fief, comme ses

(1) Les seigneurs de Petit-Wasquehal se qualifiaient ordinairement seigneurs de Wasquehal, négligeant dans le nom de leur seigneurie le modificatif *Petit*. Dans tout ce qui va suivre, c'est de la seigneurie de Petit-Wasquehal, à Marcq-en-Barœul qu'il s'agit et non de la paroisse de Wasquehal.

Digitized by Google

prédécesseurs, aux religieuses de Marquette, le 17 avril 1616. Il mourut l'année suivante et fut inhumé à Marcq-en-Barœul. Pierre avait épousé Louise de Wignacourt, dame de Bugnette, fille d'Antoine et de Marie Le Martin de Mesplan. Ils laissèrent sept enfants dont le sixième, Louis de Croix, fut seigneur de Gorghemez.

Le nom de Louis de Croix éveille le souvenir d'un bienfaiteur des Orphelins et enfants pauvres de Roubaix. Par son testament qui remonte au mois de juillet 1660, M. Louis de Croix, écuyer, seigneur de *Gourguemez*, (1) La Vecht, Villy, etc., fonda à perpétuité dans la maison dite de la Grange, à Lille, un logement et douze prébendes pour autant de pauvres orphelins ou, à défaut de ceux-ci, enfants de pauvres veuves, dont trois de Roubaix, trois de Marcq-en-Barœul, trois de Wambrechies et trois de Fournes, âgés de sept ans au moins et de treize ans au plus, nés de légitime mariage et sains de corps. Le fondateur voulut qu'ils fussent vêtus de drap bleu, adoptant cette couleur « comme marque distinctive de la fondation. »

Il existe aux archives de Roubaix une copie assez négligée de l'acte de fondation reçu à l'Echevinage de Lille en mars 1663 ; en voici la substance :

Les administrateurs de la maison de La Grange s'engagent à nourrir et entretenir ces douze orphelins, à les élever dans la foi catholique et romaine, à leur apprendre à lire et écrire et à travailler dans le métier auquel ils seront propres. Deux d'entre eux pourront même être placés au séminaire s'ils montrent des dispositions pour des études fructueuses. A leur admission, ils paieront 43 livres ; le gain qu'ils pourraient faire en travaillant appartiendra à la maison, ainsi que le revenu, mais non la propriété des biens qui pourraient leur échoir par succession ou donation

(1) C'est le premier exemple que j'ai rencontré de cette forme.

Digitized by Google

pendant leur séjour en ladite maison. Ils pourront être renvoyés quand ils seront suffisamment instruits dans quelque métier pour pouvoir gagner leur vie ; et à leur sortie ils emporteront un vêtement complet pour les dimanches, un autre pour les jours ouvriers et 30 livres ; à leur mariage ou à leur entrée en religion, il leur sera donné 50 florins.

Les mêmes administrateurs reconnaissent avoir reçu pour l'entretien à perpétuité de cette fondation, la somme de 1,200 florins de rente au capital de 28,800 florins. Et pour loger les dits orphelins et bénéficiers, maître Pierre Pollet, prêtre, doyen et chanoine de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, exécuteur testamentaire du sieur de Croix, s'engage à faire construire un bâtiment sur plan adopté et où pourront être placées les armes du seigneur de Gourguemez, avec une inscription rappelant la fondation. (1)

Cette inscription, accompagnée des quartiers généalogiques du sieur de Croix, a été en effet placée dans l'un des deux bâtiments construits aux frais du fondateur. Elle contient en outre la mention suivante : « De plus, en quatre » paroisses at ordonné de cathéchiser les pauvres enfants, » quarante desquels, chaque fois qu'ils y viennent ont un » pain de patar. »

Roubaix est l'une des quatre paroisses où le seigneur de Gourguemez avait ordonné de catéchiser les enfants pauvres. Cette fondation et celle des douze prébendes sont rappelées par l'inscription gravée sur une pierre qui est conservée dans l'église Saint-Martin.

« Noble homme Louis de Croix, vivant diacre, escuyer, » seigneur de Gourguemez, Willy, etc., a fondé à perpétuité » en ceste église de Roubaix un cathécisme par lequel le

(1) Fondation de Louis de Croix, GG. 274.

Digitized by Google

» pasteur de ce lieu ou son commis cathécisera tous les » dimanches de l'an 40 pauvres enfans lesquels toutes fois » qu'ils y viendront auront chacun un pain de patar. A » l'entretenement de laquelle fondation, les bailly, gens de » loi, pauvrieurs de ceste paroisse ont obligez les biens de » leurs pauvretés parmi trois milles sept cens 44 livres » parisis qu'ils ont receu comme appert des lettres d'icelle » fondation passées pardevant auditeurs du souverain » Bailliage de Lille le V juillet 1662. De plus, ledit seig. a » fondé à perpétuité dans le pourpris de la maison des » Orphelins de la ville de Lille un logement et XII pré- » bendes pour XII pauvres orphelins desquels trois seront » choisis et pris hors de ceste paroisse de Roubaix succes- » sivement. Requiescat in pace. »

La pierre a été ramenée de Lille en 1671 ; les comptes de l'église constatent qu'à diverses époques elle a été enrichie de peintures, dorures et marbrures. Il est hors de doute que des pierres semblables avaient été placées en même temps dans les églises de Marcq, de Wambrechies et de Fournes.

La distribution des pains au catéchisme, interrompue par la Révolution a été reprise à Roubaix après le Concordat par M. le doyen Roussel jusqu'à sa mort, mais dans d'autres proportions et à titre d'encouragement qu'il fallait mériter. Avant lui les gens de loi exposaient chaque année, *à recours au plus offrant,* la livraison des pains. Le marché roulait sur le plus ou moins de poids à donner à ces pains dont le prix restait invariablement fixé à un patar l'un ; mais on conçoit que pour 6 centimes 1/4 les enfants n'avaient plus, vers 1830, par exemple, qu'un petit pain appelé *pain français.* Ceci est de mon âge et je me souviens d'avoir brigué, comme les autres, cette récompense donnée sous forme d'un plomb échangeable chez le boulanger contre un pain français.

Digitized by Google

Quant à la fondation des prébendes, on n'en soupçonnait même plus l'existence en 1827. A cette époque, M. le vicomte Obert, maire de Wambrechies, entreprit, de concert avec les maires de Roubaix, de Marcq et de Fournes, de la faire revivre, et adressa une réclamation à cette fin. L'administration des Hospices de Lille, considérant que les revenus affectés à la fondation consistaient en rentes sur l'État, réduites au tiers consolidé, réduisit aussi au tiers le nombre des enfants à entretenir audit hospice ; ce qui fut accepté, le 10 novembre, par les maires des communes intéressées, qui renoncèrent à élever aucune autre réclamation à cet égard. De sorte que les orphelins de ces quatre communes n'occupent plus aujourd'hui que quatre places dans la maison actuelle des Bleuets de Lille.

Voici les quartiers généalogiques de Louis de Croix, représentés sur la pierre par huit blasons.

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Bauduin de Croix	Marguerite de Landas	Henri de Tenremonde	Jeanne des Cretons	Wignacourt	Bussy	Le Martin	La Fosse
Jean de Croix		Marie de Tenremonde		Antoine de Wignacourt		Marie Le Martin	
Pierre de Croix				Louise de Wignacourt			

Louis de Croix, mort sans alliance en 1661.

En 1675, la seigneurie de Gorghemez était indivise

(1) Croix : *d'argent à la croix d'azur.*

(2) Landas : *parti et emmanché d'argent et de gueules de dix pièces.*

(3) Tenremonde : *plumeté d'or et de sable.*

(4) Cretons : *d'hermines à la barre de contre-hermines.*

(5) Wignacourt : *d'argent à trois fleurs de lis au pied nourri de gueules, posées 2 et 1.*

(6) Bussy : *d'argent à la face de gueules chargée de trois fermeaux d'or.*

(7) Le Martin : *de sinople à trois doubles las d'amour d'or posés 2 et 1.*

(8) La Fosse : *d'or à trois cors de chasse de sable, embouchés et liés de gueules.*

Digitized by Google

entre dame Marie de Croix, veuve de Jacques de Croix, chevalier, seigneur de Wasquehal, neveu de Louis de Croix, et dame Marie-Marguerite de Croix, veuve de messire Michel de Lannoy, chevalier, seigneur de Carnoy. Elle échut à la première qui la transmit à son fils Louis de Croix, seigneur d'Escout, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, mort célibataire en 1712, à l'âge de 74 ans, laissant la seigneurie de Gorghemez aux héritiers de sa nièce Marie-Philippine, comtesse de Croix et de Wasquehal, dame de Marcq-en-Barœul, fille de Pierre de Croix, comte de Wasquehal, et épouse de Charles-Adrien de Croix, son cousin, baron de Pottes, seigneur de Wayembourg.

∴

Dans la liste des « censiers lesquelz ont esté quérir » pières à Lesenes pour l'église de Roubais l'an XV^c^ et » vingt, le censier de Gorguemez » est repris comme ayant fait trois voyages, c'est-à-dire deux de plus que la plupart des autres censiers. (1)

En 1675, la cense de Gorghemez est comprise pour une occupation de 22 bonniers, dont 7 bonniers 4 cents sur Hem, au rendage de 576 livres. Elle était alors exploitée par la veuve de Pierre Verdière qui renonça à la succession de son mari. (2) En 1687, le censier de Gorghemez était Adrien Renard ; il faisait partie, en 1689-1691, du groupe de laboureurs qui, poursuivis pour le payement de leur cote dans la taille d'une contribution de guerre et de faux-frais, refusaient de reconnaître des dépenses faites, disaient-ils, dans le seul intérêt du bourg. En 1699, c'était Joseph Renard, probablement le fils du précédent ; en 1791,

(1) Archives de Roubaix, DD. 1, n° 2.
(2) *Ibidem*, FF. 9.

Digitized by Google

c'était Antoine-Joseph Bossut, natif de Luingne, c'est aujourd'hui mademoiselle Julie Boussemart.

Le cense de Gorghemez, dont le nom s'écrit actuellement *Gourguemez,* sur le riez de Trois-Ponts, est encore, grâce à son éloignement du centre, une des belles exploitations du territoire rural de Roubaix.

Digitized by Google

IV

LE MOULIN DE ROUBAIX. — LE GAUCQUIER. — LE WAUT. — LA MASURE. — LE PETIT-BEAUMONT. — GRIMBRIE. — BARBIEUX. — LES HUCHONS.

LE MOULIN DE ROUBAIX, qui a donné son nom à un quartier de la ville, appartenait au seigneur de Roubaix. Des terres y étaient annexées et constituaient une cense citée parmi celles sur lesquelles se levait la dime féodale que Jean, seigneur de Roubaix, s'était réservée en vendant au chapitre de Tournai, en 1236, la majeure partie de sa dîme dite ecclésiastique. (1)

En 1649, Mathias Jonville occupait le moulin et la cense dont il rendait 400 livres et 60 rasières de blé. (2) On trouve antérieurement à 1741, Jacques-Bernard Spriet comme meunier et censier du Moulin de Roubaix ; la veuve de ce Jacques-Bernard Spriet en rendait 1400 livres en 1741 et 1749. (3) De notre temps, le meunier du Moulin de Roubaix était Romain Durot, le père du capitaine Durot, chevalier de la Légion d'Honneur, mort récemment adjoint au maire de Roubaix.

LE GAUCQUIER (noyer), tenu de la seigneurie de Roubaix au relief d'un chapon blanc en plumes, consistait en un rejet ou rive sur le chemin du Moulin de Roubaix, du côté des terres de La Brasserie, depuis le coin du Bois de La Salle jusques aux Hayes des Pollet ou Longues-Hayes près du Saint-Sépulcre.

(1) Archives de Roubaix, CC. 179.
(2) *Ibidem*, CC. 174.
(3) *Ibidem*, CC. 175.

Digitized by Google

Ce fief appartenait à Jacques du Gaucquier au XVI[e] siècle. Alard du Vivier l'acquit du précédent ; Pierre Lorfebvre l'acquit d'Alard du Vivier et le transmit à son fils, Jean Lorfebvre, brasseur à Roubaix, qui le possédait en 1621. Il devint la propriété de Jacques du Jardin qui, vers 1659, reprit la cense de La Brasserie, et successivement de ses descendants jusqu'à Augustine-Joseph du Jardin, son arrière-petite-fille, laquelle épousa en 1749, Liévin-Joseph de Frenne, manufacturier.

La famille de Frenne est sans doute l'une des plus jeunes de nos familles échevinales puisque son établissement à Roubaix compte à peine 175 ans, mais elle n'en est pas la moins distinguée. On la dit originaire de Néchin dont la partie française faisait corps avec le marquisat de Roubaix et où florissaient en effet des familles de Frenne de diverses conditions. Celle dont il est ici question a pour auteur Liévin de Frenne qui épousa à Roubaix, en 1718, Marie-Jeanne Roussel, fille de Pierre Roussel et de Jeanne Castel. Le mariage fut célébré en présence du pasteur de Flers et de Jacques du Jardin, son vicaire, uni au contractant par des liens de parenté.

Liévin de Frenne se plaça dès l'abord au premier rang des manufacturiers de Roubaix. Sa descendance a fourni deux échevins sous l'ancien régime et deux administrateurs du parti modéré dans la période de 1790 à la constitution de l'an VIII. Il est mort le 17 janvier 1743, laissant: Marie-Henriette-Joseph de Frenne qui épousa, en premières noces, Jean-Charles de Laoutre et, en secondes noces, Jacques Charvet, de Lille, né en Dauphiné ; — Liévin-Joseph de Frenne qui suit ; — et Geneviève-Joseph de Frenne qui s'allia, en premières noces, à Jean-Baptiste de Laoutre et, en secondes noces, en 1768, à André-Joseph Desmazières, licencié en médecine, né à Templeuve en Pévèle, mais habitant Roubaix depuis 19 ans et veuf d'Ursule-Henriette Florin.

Digitized by Google

Liévin-Joseph de Frenne, manufacturier, épousa, en 1749, comme il a été dit ci-dessus, Augustine-Joseph du Jardin, qui mourut vers 1754, laissant deux enfants en bas âge : Liévin-Joseph de Frenne et Ursule-Henriette-Joseph de Frenne. Il se remaria, le 21 septembre 1755, à Augustine-Elisabeth-Joseph Prouvost de l'une de nos grandes familles de Roubaix. Il était échevin en 1757-1758.

Parmi les biens que dame Augustine-Joseph du Jardin avait apportés en dot se trouve mentionné le fief-flégard du Gaucquier. M. de Frenne-Prouvost l'offrit, en 1785, avec les bois y croissant estimés 600 francs, à Liévin-Joseph de Frenne, le fils qu'il avait retenu de son premier mariage et qui avait épousé Marie-Angélique Dervaux, de Tourcoing ; mais celui-ci préféra en recevoir le prix en argent de sorte que le Gaucquier resta aux mains de M. de Frenne-Prouvost. De son second mariage, ce dernier eut neuf enfants qui s'allièrent aux familles de Le Becque, de Laoutre, Florin et Gruart, de Roubaix ; Vernier, de Lille ; Desmons, de Templeuve et Duquesne de Tourcoing. Deux d'entre eux : Jean-Baptiste-Joseph et Floris-Louis-Joseph, formèrent de nouvelles branches, Liévin-Joseph de Frenne-Dervaux, du premier lit étant le chef de la branche aînée. Ces trois branches ont actuellement de nombreux représentants à Roubaix et au dehors.

LE WAUT. Le Waut proprement dit consistait en une pièce de terre de 2 bonniers 10 cents faisant partie du gros du fief de la Pontenerie et tenait d'un bout au chemin qui mène du Petit-Quesnoy à Lempempont, du long à la piedsente qui mène à Lannoy « parmi laquelle piedsente passent » les croix dudict Roubaix le mardi du cinquiesme », (1) de l'autre bout à la piedsente qui mène du Petit-Quesnoy à

(1) Le mardi de la cinquième semaine après Pâques, c'est-à-dire des Rogations.

Digitized by Google

Lille. L'Hôpital Sainte-Elisabeth possédait 8 cents de terre au Triez du Waut.

Un fief-flégard tenu de la seigneurie de Roubaix s'étendait sur le Triez du Waut, près du Moulin de Roubaix. Le 14 août 1674, Jean Le Clercq, fils de Philippe, relevait ce fief qui devait pour relief un paon et un rossignol, « Ledit » rossignol à livrer en temps et saison, quand ils nichent » et qu'on en peut découvrir. »

Le nom de Le Clercq est l'un des plus anciens que révèlent les documents des archives de Roubaix. En 1449, parmi les notables et échevins de Roubaix qui déposèrent à l'enquête tenue au sujet de la quote-part à assigner à la paroisse dans l'aide accordée au souverain, figurent « Jehan Le Clerc et Jacquemart Le Clerc. » D'après le même acte, un autre Jacquemart Le Clerc paraissait être le censier de Burie-Courcelles. (1) La charte des arbalétriers institués par Pierre, seigneur de Roubaix, en 1491, est signée par Willaume Le Clercq et Philippot Le Clercq, dit Gadet. Adrien Le Clercq était marguillier en 1578. Le 21 mars 1609, Louis Le Clercq et sa femme donnent à la table des pauvres une lettre de rente de 18 livres 15 sous, à charge de 6 obits. (2) Jean Le Clercq, épousant, le 20 octobre 1620, Blaisette du Pret, a pour témoin messire de Graincourt, grand bailli de Roubaix. (3)

Jean Le Clercq, fils de Philippe, qui relevait le fief du Waut en 1674, avait été en 1659 l'un des Egards de la manufacture; il était échevin en 1673-1676.

LA MASURE, tenue de Roubaix à 10 livres de relief comprenait, en 1401, 3 bonniers 2 cents sur le chemin du Moulin de Roubaix à Lempempont. En 1621, la Masure ne

(1) *Sources de l'Histoire de Roubaix,* n° 300.
(2) Archives de Roubaix, GG. 234.
(3) *Ibidem,* GG. 4,

Digitized by Google

contenait plus que 4 cents de terre et un revenu justiciable de 2 chapons et de 4 livres 3 deniers parisis.

La Masure appartenait à Alard Le Febvre, en 1401; à demoiselle Isabeau Le Febvre, veuve de Jean de Marchenelle en 1458. Le 3 juillet 1474, Jean de Vrenay, bailli à honorable homme Pierre de Vrenay, seigneur du fief et seigneurie de Le Masure, à Roubaix, et les juges de ladite seigneurie, passaient à loi la vente d'un rejet tenu d'icelle seigneurie, s'étendant le long du chemin du Moulin de Roubaix vers le Waut. (1) Jean de Vrenay était échevin de Roubaix en 1460. (2)

A cette famille appartenait notre ancien curé, Pierre de Vrenay, mort en 1468 et inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre qu'il avait fait édifier à ses frais en l'église de Roubaix.

Le curé Pierre de Vrenay avait donné à l'église de Roubaix, en 1446, trois quartiers ou 12 cents de terre de franc-alleu, tenus du royaume des Timaux et situés à Marcq-lez-Lille, à charge par icelle église de célébrer à perpétuité 12 messes par an, une par mois, après chacune desquelles on distribuait aux pauvres de la paroisse 15 sous, et aux messes anniversaires 2 rasières de blé converties en pains. En 1452, il augmenta ce don de 604 verges de terres tenues de Courcelles et situées le long du chemin de Hupire vers Maufait. (3)

Depuis la reconstruction de l'église Saint-Martin, la pierre sépulcrale de Pierre de Vrenay est encastrée dans le mur latéral de la chapelle de la Sainte Vierge. C'est un bas-relief en pierre de Tournai; il figure saint Pierre présentant à la Sainte Vierge, assise et portant l'enfant Jésus, le curé revêtu du rochet et agenouillé. On y lit cette épitaphe :

(1) Archives de Roubaix, GG. 109, f° 14.

(2) *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 307.

(3) Archives de Roubaix, Cartulaire de l'église, GG. 109, f° 2.

Digitized by Google

« Chi gist Pierre de Vrenay, en son ta(m)ps cures de » Roubaix qui du sien propre fist faire et don(n)a cheste » presente Capelle en l'hon(n)eur et reverensce de Monsei- » gneur saint Pierre apostele ; (lequel t) respassa en la(n) » M. IIIIc LXVIII le VI de julet. Priies pour same. »

En 1474, Gérardine de Vrenay cède à l'église Saint-Martin une lettre de rente de 53 sous à charge par ladite église de faire célébrer tous les ans et à perpétuité un obit à diacre et sous-diacre. (1)

Au commencement de XVIIe siècle, la seigneurie de la Masure appartenait à Pasquier de Le Rue, fils de Cornille ; en 1621, à Michel Alavaine qui l'avait acquise du précédent. Plus tard, elle appartint à demoiselle Claire de Lespaul, veuve du médecin Castel, de Roubaix, qui la transmit à demoiselle Le Camps, sa petite-fille, fille d'Antoine Le Camps et d'Hélène Castel, mariés le 10 avril 1679.

La famille de Vernay s'est perpétuée jusqu'à nos jours aux mêmes lieux, dans une vieille cense située à la naissance du chemin du Petit-Beaumont, vis-à-vis du Raverdi et du chemin d'Hem. Cette cense a été reportée par Antoine de Vernay à quelques pas de là, à l'extrémité de la rue du Moulin-de-Roubaix, entre les rues de Bouvines et d'Hem. En 1834, Antoine de Vernay était au nombre des 80 fermiers qui n'avaient pu obtenir l'érection du territoire rural de Roubaix en commune séparée et qui réclamaient alors l'exemption des droits d'octroi sur leurs récoltes. La cense de Vernay existait encore il y a quelques années et il en reste des vestiges. A la vieille famille de Vernay appartient par sa mère, fille d'Antoine, notre excellent confrère et ami M. l'abbé Jean-Baptiste Ghesquier.

***

Par acte passé devant Me Audent, notaire apostolique à

(2) Archives de Roubaix, Cartulaire de l'église, GG. 109, fo 12 vo.

Digitized by Google

Roubaix, le 25 septembre 1523, Jacques du Jardin et Gillette Descamps, sa femme, fondèrent deux obits à perpétuité, en l'église paroissiale, pour eux et les fidèles trépassés, et donnèrent à cette fin deux lettres de rente portant ensemble 16 sous et 2 chapons estimés 4 sous chacun, au total 24 sous assignés sur deux rejets ou bords du chemin tenus de la seigneurie de la Masure à Roubaix. (1) Ce Jacques du Jardin est sans doute le lieutenant de Roubaix de 1525-1526. Un peu plus tard, une rente de 62 sous 6 deniers était donnée à la Table des Pauvres pour l'obit de Hugues du Jardin.

On rencontre des du Jardin dans les actes pendant tout le cours du XVI[e] siècle. En 1591, Charles du Jardin tint sur les fonts de baptême avec dame Yolente de Werchin, princesse d'Epinoy, dame de Roubaix, un enfant d'Antoine de Le Croix. (2) Ce Charles du Jardin et son frère Philippe, receveur de la principauté d'Épinoy, possédèrent successivement un fief au Fontenoit au relief d'une paire de blancs gants. (3)

A partir de ce temps, l'ancienne famille du Jardin s'est multipliée à Roubaix et s'y est maintenue dans une certaine notoriété, mais elle ne paraît plus avoir pris part à l'administration de la commune, et dès lors je n'ai plus à suivre sa filiation.

LE PETIT-BEAUMONT. Sur le chemin qui conduit du Raverdi vers Lempempont, à Hem, existe encore une vieille cense actuellement exploitée par Jean-Baptiste Cruque et qui, envahie par les travaux de voirie dont elle est le point de départ et les constructions qui s'étendent de jour en jour dans le voisinage, menace de disparaître bientôt. La cense du Petit-Beaumont, ainsi appelée par

1) Archives de Roubaix, GG. 109 et 115.
2) *Ibidem*, GG. 1.
(3) *Ibidem*, CC. 170.

Digitized by Google

rapport à celle de la grande seigneurie de Beaumont assez voisine, mais située sur le territoire d'Hem, a été occupée pendant plusieurs siècles par la famille Destombes, vieille famille de Roubaix qui va s'éteindre faute de représentants mâles. En 1834, Jean-Baptiste Destombes était l'un des censiers qui s'élevaient contre l'établissement de droits d'octroi sur leurs récoltes.

Le Petit-Beaumont n'a laissé d'ailleurs que peu de traces dans l'histoire ; mais il a donné son nom au hameau dont il est le centre et au chemin qui y conduit. Là s'élève aujourd'hui l'église Saint-Jean-Baptiste, et j'aurai tout dit ce que je sais quand j'aurai rappelé que c'est en ce hameau que s'est perpétré le crime du parricide Vandamme.

GRIMBRIE, tenu de la seigneurie de Roubaix à cent sous de relief et à justice de vicomte, consistait en un bonnier et demi de terre labourable entre le Quesne-Baudet et les prés des Barbieurs, et en 117 sous 6 deniers parisis de rente. Près de Grimbrie était la chapelle du Dieu flagellé. Le fief est dit aussi être situé sur le chemin de la Vieille Justice de Roubaix à Barbieux.

En 1401, Grimbrie appartenait à noble dame Marguerite de La Pontenerie, héritière de la Pontenerie, qui avait épousé en premières noces Jean Loncle, dit Kauchevacq, chevalier, seigneur de Jollaing, et qui se remaria, avant 1412, à Mahieu de Launais, chevalier, chambellan du roi de France et son bailli de Tournai. En 1458, Guillebert de Buisne, fils de Jean, était seigneur de Grimbrie. Au XVI[e] siècle, Blaise de Lespierre, Guillaume, son fils, et Jean, son petit-fils, se succédaient dans cette seigneurie. Ce dernier la vendit à Jacques Locquifier, fils de Marc, qui la possédait en 1621.

Au siècle suivant, Grimbrie était aux mains de la famille Lespagnol qui en prit le nom sous la forme de

Digitized by Google

Grimbry. En 1705-1707, André-François Lespagnol, écuyer, seigneur de Cavrines, conseiller du Roi et conseiller pensionnaire de la ville et des Etats de Lille, était bailli de Roubaix. Lespagnol portait *d'azur à une foi d'argent vêtue de même et posée en face.*

En 1761, un autre André-François Lespagnol, seigneur de Courbes, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, possédait la seigneurie de Grimbrie qui passa à Charles-Joseph Lespagnol, écuyer, seigneur de Grimbrie, Cavrines, Wasquehal, La Corbeille, la Marque dite de Wasquehal, conseiller pensionnaire des Etats de Lille, Douai et Orchies, premier conseiller pensionnaire de la ville de Lille, époux de Marie-Jeanne-Hyacinthe-Henriette-Joseph de Thieffries de Reux. Son fils, Charles-Hyacinthe-Joseph Lespagnol de Grimbry, fut longtemps maire de Wasquehal, et sa fille, Marie-Anne-Hyacinthe-Joseph Lespagnol de Grimbry, épousa à Lille, le 16 juin 1798, Charles-François-Marie Le Prévost de Basserode, dit le chevalier de Basserode, né en 1776, auquel elle donna quatre filles.

Mes notes me fournissent encore quelques noms appartenant à la génération suivante :

Charlotte-Hyacinthe-Joseph Lespagnol de Grimbry, morte à Lille, le 8 mai 1829, avait épousé, en 1802, Louis-Joseph de Fourmestraux, dont un fils mort en bas âge. — Henriette-Louise Lespagnol de Grimbry, décédée le 28 février 1837, âgée de 34 ans, avait épousé Marie-Charles-Robert Vanzeller, écuyer, décédé le 1er novembre 1847, âgé de 68 ans. Leur fille, Marie-Ida-Pauline Vanzeller, s'est alliée, le 6 mai 1851, à Eugène-Adrien-Imbert de La Phalecque, né en 1816, mon ancien confrère à la Commission historique du Nord.

LES BARBIEURS, aujourd'hui Barbieux. C'est sous la première forme que le nom du hameau est cité, en 1401,

Digitized by Google

dans le dénombrement de la seigneurie de Roubaix où il est dit que le fief de messire de Jolleng (Grimbrie) tient « au » Kaisne-Baudet d'une part et as terres des Barbieurs » daultre part. » (1) C'est aussi sous cette première forme que le nom était porté par une ancienne famille de laboureurs. « Ghilbert des Barbieurs » était lieutenant de Roubaix en 1428. A l'enquête de 1449, relative à la quote-part de Roubaix dans l'aide accordée au souverain, Guilbert des Barbieurs est cité parmi les plus riches de la paroisse comme possédant 12 bonniers de terre et payant 6 livres; Grard des Barbieurs comme possédant 6 bonniers et 40 livres de pension par an et payant 110 sous; Pierre des Barbieurs et son fils comme possédant 7 bonniers de terre avec 6 livres de rente annuelle et payant 4 livres 10 sous. (2)

Dans la taille assise en 1596 pour subvenir aux dépenses occasionnées par le passage et le séjour des gens de guerre le nom du hameau est repris au singulier : « Barbieur et Huchons ». La forme Barbieux vient plus tard. Dans un compte des droits d'octroi pour trois ans finissant au premier juin 1685, figure en dépense le salaire d'un foreur de puits de Lezennes pour des essais tentés au voisinage de Barbieux à la recherche du sable. (3)

Un château et des maisons de campagne, des constructions luxueuses, un splendide jardin public et des boulevards spacieux, un hospice monumental, un magnifique manège remplissent aujourd'hui le hameau de Barbieux et celui des Huchons.

LES HUCHONS. Une famille Prouvost, de Roubaix, joignait à son nom celui de ce hameau qui a aussi sa part dans l'histoire locale. En 1397, le long des héritages de

(1) Archives du Nord, Chambre des Comptes, Original scellé.
(2) *Sources de l'Histoire de Roubaix,* n° 300.
(3) Archives de Roubaix, CC. 189.

Digitized by Google

Huars Prouvost, tenancier de Favreules et d'Isabeau, sa femme, « là où leur four siet au présent, » se trouvait une « ruyelle, voie et fraitte » tenue du seigneur de Roubaix et par laquelle le chapitre de Tournai avait droit de passage pour charrier ses dîmes, droit que lui refusaient Huars Prouvost et Isabeau, sa femme, mais qu'ils durent reconnaître devant le bailli et les hommes de fief de la seigneurie de Roubaix. (1) Cette ruyelle, voie ou fraitte devait être le chemin des Loups et l'héritage de Prouvost devait être la cense Pierre Lepers que les essais de percement du mont des Barbieurs et surtout les récents travaux de voirie exécutés sur ce point ont fait disparaître.

En 1474, « Jean Prevost, dict des Huçons », était échevin de Roubaix. En 1499, Jean Huchon est un des notables appelés à déposer à l'enquête tenue au sujet de la quote-part à assigner à Roubaix dans l'aide accordée au souverain. (2) Le 23 juillet 1502, « Jean Prouvost dit des Huchons, cède et transporte en la main des égliseurs et ministres des biens de l'église de Roubaix cinq cents de franc-alleu de Bourgogne, à Luingne, à charge par ladite église de célébrer trois obits par an pour le repos de son âme. (3)

En 1520, « Binet des Huçons » est au nombre des censiers qui vont quérir pierres à Lezennes pour l'église de Roubaix. (4)

En 1596, Antoine Prouvost, aux Huchons, est taxé à 11 livres 18 sous dans une taille assise pour fournir aux dépenses occasionnées par les gens de guerre. (5)

(1) Archives de la cathédrale de Tournai, Cartulaire E. f° 127. — *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 184.

(2) *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 356.

(3) Archives de Roubaix, GG. 115.

(4) *Ibidem*, DD. 1, n° 2.

(5) *Ibidem*, CC. 1, n° 4.

Digitized by Google

La famille Lepers exploitait depuis le commencement du dernier siècle la cense qui, dans ma conviction, était celle des Prouvost des Huchons. A la Révolution elle appartenait au sieur Vander Cruisse qui émigra et lorsque la propriété fut vendue par la Nation, le censier Lepers la racheta dans l'intention de la rendre à son maître, ce qu'il fit en effet, quand les événements permirent aux émigrés de rentrer dans leur patrie. La famille Vander Cruisse, reconnaissante, abandonna au censier Lepers la ferme avec un verger, ne gardant que les terres. MM. Lepers et leur sœur, Madame veuve Scorssery, voudront bien me pardonner de rappeler cet acte si honorable de leur ancêtre.

***

Charles Florin, de Mouveaux, vint épouser à Roubaix, le 8 janvier 1640, Catherine Macquet, et se fixa aux Huchons. Il eut, entre autres enfants, Charles Florin, père de Jean-Baptiste Florin et aïeul d'Antoine-Joseph Florin, boulanger, dont la sœur, Marie-Angélique Florin, était alliée à Jean-François Prus, boulanger. Antoine-Joseph Florin épousa le 9 février 1762, avec dispense de deux bans, Marie-Elisabeth Bonte, fille de Pierre et d'Anne-Françoise Bayart. De ce mariage est né, entre autres enfants, Louis-François-Joseph Florin, filateur et fabricant, baptisé le 2 septembre 1771 et marié, le 8 janvier 1807, à Marie-Ursule-Joseph Watine, de l'une de nos belles familles roubaisiennes encore florissantes. Il eut pour témoin Louis Prus, fabricant, son cousin issu de germain.

Sous la restauration, lorsque la garde nationale fut rendue au service sédentaire, le bataillon cantonal de Roubaix eut pour chef M. Florin-Watine.

Digitized by Google

V

LES MULLIERS. — FAVREULES. — LA BLANQUERIE. — LA FREMAUDRIE. — LE TRICHON. — LE PRET. — LE VIGNE. — LA CROISETTE-DU-PRET. — LE FRESNOY.

LES MULLIERS, cense et hameau entre Barbieux et Favreules. Une ancienne famille de Roubaix portait ce nom. A l'enquête de 1449, relative à la quote-part de Roubaix dans l'aide accordée au souverain, « Lotard des Mulliers est cité comme possédant 5 bonniers de terre et cent sous de rente annuelle, et comme payant cent sous de taille. » (1) Jean des Mulliers était échevin en 1510. Willaume des Mulliers transportait, en 1512, aux mains des ministres des biens de l'église Saint-Martin, 5 cents de terre en franc-alleu, sis à Luingne, à charge de deux obits et d'une messe de Notre-Dame. En 1525, il fondait un troisième obit et ajoutait, à cette fin, 2 cents de terre. (2) En 1630, l'épouse d'Etienne Imbert, fille de Jean des Mulliers, était dame de Favreules.

***

En 1520, « Pierat Maton, » censier des Mulliers, était au nombre de ceux qui allaient quérir des pierres à Lezennes pour les travaux d'agrandissement de l'église de Roubaix. En 1596, « Louys Mathon » est taxé à 108 livres 6 sous dans la taille assise pour fournir aux dépenses

(1) *Sources de l'Histoire de Roubaix,* n° 300.
(2) Archives de Roubaix, GG. 109, f°s 40 et 41.

Digitized by Google

occasionnées par le voisinage et le séjour des gens de guerre.

Le 27 avril 1641, Charles de Laoutre, de Croix, vint épouser à Roubaix Françoise Mathon, probablement fille du censier des Mulliers auquel il succéda. Devenu veuf, il se remaria, vers 1659, à Catherine du Forest avec laquelle il habitait, en 1673, la cense des Mulliers. Charles de Laoutre acquit de suite une notoriété qui ne fit que croître. Il était échevin de Roubaix en 1673 et 1674. Ses descendants *ex matre* du Forest figurent dès la seconde génération parmi les manufacturiers de Roubaix les plus importants. Jean de Laoutre, 2e du nom, son petit-fils, manufacturier, qui vécut 94 ans, fut pendant 50 ans administrateur du Saint-Sépulcre, lieutenant de Roubaix pendant 44 ans, de 1744 à 1788, année de sa mort. Il avait épousé Marie-Marguerite Roussel qui lui avait donné, entre six enfants, Jean-Baptiste de Laoutre. Celui-ci fut père, par Geneviève-Joseph de Frenne, de Floris-Marie-Joseph de Laoutre qui fut deux fois maire de Roubaix, en 1791-1792, et de 1800 à 1808.

Floris-Marie-Joseph de Laoutre épousa, en premières noces, le 3 mai 1774, Marie-Joseph Bulteau, fille de Bulteau-Guelton, et, en secondes noces, le 6 février 1781, Angélique-Jacobine de Frenne de la maison de Frenne-Prouvost. Du premier lit vint Floris-Louis-Joseph Delaoutre-Ledoux, père de Liévine-Elise Delaoutre, mariée à Eugène-Constant-Joseph Grimonprez et décédée le 3 janvier 1892, laissant M. Eugène Grimonprez-Leclercq, l'un des premiers membres de notre Société d'Emulation, et Madame Alfred Motte-Grimonprez. Du second lit vint, entre dix enfants, M. Hector-Achille Delaoutre, qui épousa Marie-Thérèse Decrême, fille d'Alexandre Decrême, l'ingénieux fabricant dont Roubaix s'honore. De cette union sont nés M. Alexandre Delaoutre-Flipo et Madame Bossut-Delaoutre.

Digitized by Google

FAVREULES, fief vicomtier tenu de la seigneurie de Croix, comprenait encore en 1417, 7 bonniers et demi de terre ahanable, le long de la ruelle de la Verte-Rue jusqu'au chemin de la Maquellerie, 7 muids 4 rasières de froment, 10 sous, 10 chapons, une rasière d'avoine, 10 ouvelées de demi-havot de blé de rente annuelle. A la fin du XV^e^ siècle les 7 bonniers 2 cents qui restaient du fief furent cédés en arrentement de sorte qu'il ne consista plus qu'en rentes. De la seigneurie de Favreules, dont le hameau du Trichon était une dépendance, relevaient au XVII^e^ siècle, 9 fiefs : la dime de Mastaing, à Flers ; la Haverie et Beaumont, à Dottignies ; la Malfaiterie, à Saint-Léger ; le Coulombier, à Lys, et 4 hommages innommés à Roubaix et Wasquehal.

On rencontre en 1243, Willaume de Favreules, chevalier, et Jacques, son fils aîné, majeur, engageant pour six ans au profit du chapitre de Saint-Pierre de Lille, la moitié de leur dîme à Flers. (1) En 1409, Favreules appartenait à Gilles de Lespierre qui précéda les de Mastaing. En 1417, il était aux mains de Gérard de Mastaing, dit Grignart. Son fils, Mahieu de Mastaing, vendit le fief, terre, juridiction et dime de Favreules, avant 1431, à Jeanne de Quinghien, veuve de Jacques de La Tannerie, Le seigneur de Croix possédait la seigneurie de Favreules à la fin du XV^e^ siècle. En 1608, elle était aux mains de Garin Salembier par achat des hoirs de messire Adrien Salembier. Garin Salembier la vendit aux hoirs d'Alard Ghesquière et de Pierre Cornille. Elle appartenait, en 1630, à Etienne Imbert, à cause de sa femme, fille de Jean des Mulliers. De 1682 à 1693, Robert-François de Surmont, banquier à Lille, mais originaire de Tourcoing, était seigeur de Favreules. Il portait *de sable à une fasce bretessée et contrebretessée d'argent.* (2)

(1) *Sources de l'Histoire de Roubaix,* n° 106.

(2) Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre,* p. 28.

Digitized by Google

Le 14 septembre 1690, Robert-François de Surmont assiste à Roubaix au contrat de mariage entre son neveu, Augustin de Surmont, fils de son frère feu Gaspart, et Agnès Lepers, fille d'Antoine. Le seigneur de Favreules était accompagné de son autre neveu François de Surmont, négociant à Lille, frère du contractant, et du sieur Lefebvre, négociant à Tourcoing, aussi son neveu par alliance. En 1742, on rencontre comme seigneur de Favreules, messire Louis-Ernest de Surmont, chevalier.

Le compte de la Table des Pauvres, de 1497, le plus ancien qui ait été conservé, mentionne une rente due aux pauvres de Roubaix et assignée sur un héritage près de la terre de la « Capielle de Favreulles. » (1)

LA DIME DE FAVREULES, tenue de la seigneurie de Roubaix au relief d'une paire de blancs gants, comprenait la dime des terres de Favreules le long de la ruelle de la Verte-Rue jusqu'au chemin de la Maquellerie, et d'un bonnier appartenant au chapelain de Mastaing, le droit du curé réservé.

Gérard de Mastaing, en 1401 ; Catherine de La Tannerie, veuve de Mgr Jean de Croix, seigneur du Mez et de Croix, en 1458, tenaient cette dîme en fief du seigneur de Roubaix. En 1621, elle appartenait aux doyen et chapitre de la cathédrale de Notre-Dame de Tournai.

LA BLANQUERIE, fief vicomtier tenu de la seigneurie de Croix au relief d'une paire d'éperons dorés, comprenait, en 1417, 7 bonniers de terre et 9 mailles d'or par an ; au XVII[e] siècle, 3 bonniers d'héritages et des rentes sur 4 bonniers 362 verges sis à Roubaix et Wasquehal.

La Blanquerie appartenait, en 1417, à Quentin du

(1) Archives de Roubaix, GG. 233, n° 1.

Digitized by Google

Ponchel ; en 1623, à Jacques de Lenglée, seigneur de Pecq, qui l'avait reçu d'Agnès de Lenglée, sa tante.

Au dernier siècle le bois de La Blanquerie, à Roubaix, était la propriété de M. Vander Cruisse.

LA FRÉMAUDRIE, tenue de la seigneurie de Croix, contenait 4 bonniers 3 cents d'héritages.

En 1389 et en 1417, la Frémaudrie appartenait à Jean, bâtard de Lannoy, à cause de sa femme Jeanne de La Motte; en 1623, à Marie de Jonglet, épouse de Guillaume d'Ostrelle, seigneur de Hombecque.

LE TRICHON, riez, bois, hameau. Le riez du Trichon, c'est le berceau même de Roubaix. Une prédilection toute naturelle dut porter, il y a 20 siècles peut-être, les Germains, nos ancêtres, venant s'établir dans le pays, à fixer leurs demeures dans le voisinage des eaux qui fournissent à tous les besoins des habitants ; près d'un ruisseau serpentant dans la plaine et dont les irrigations sont fécondes, près d'une becque qui, en cas de surabondance, sert aux eaux de canal de décharge et facilite leur écoulement; ou bien encore dans un bas-fond, dans une plaine fangeuse toute remplie d'une vase fécondante. Ces diverses natures d'eau ont leur nom dans l'idiome de nos pères; elles sont bien celles de l'ancien riez du Trichon.

On lit dans un questionnaire intitulé *Modèle pour la paroisse de Roubaix :* « Il y a un ruisseau appelé rieu qui » vient se perdre dans les fossés du château, et quand les » fossés dudit château regorgent, surtout pendant l'hiver, » ces eaux coulent dans le ruisseau appelé Espierre, à » Wattrelos. » (1) Ce rieu ou riez était autrefois relativement considérable, si l'on en juge par les dimensions d'un pont

(1) 1726, Archives de Roubaix. BB. 16.

Digitized by Google

construit dans la rue Neuve, en 1727, et qui devait avoir, suivant le devis, 45 pieds de longueur (15 mètres). Descendant de la Maquellerie au Trichon dont il a retenu le nom, non-seulement il alimentait les fossés du château, mais il inondait encore les près de la Grande Brasserie, de Beaurewart, de Beaurepaire, de la Digue-du-Pret et la plaine jusqu'à Wattrelos. Cette dénomination de la Digue-du-Pret prouve qu'il avait fallu contenir ses eaux. C'est sur les bords de ce ruisseau qu'est née la villa de Roubaix.

Trichon est un composé de deux mots : *Triess-on, triss-on. Trie, tries, triez* désigne certain espace de terrain abandonné par les eaux d'un ruisseau ou formé par des alluvions; *on* signifie eau, ruisseau. Trichon serait une appellation générique à laquelle l'usage a donné un sens particulier et qui s'est étendue au ruisseau même qui a produit le triez, au bois qui croissait sur ses rives et au quartier ou hameau qu'il arrrosait.

Parmi les biens données par Isabeau de Roubaix à l'Hôpital Sainte-Elisabeth fondé par elle, est mentionné, en 1497, un manoir avec 9 cents de terre aboutissant d'une part au chemin qui mène de l'église au Moulin de Roubaix (rue Neuve), et d'autre part « au bois du *Trisson* »; (1) et en 1499, une masure aboutissant d'une part au chemin qui mène de l'église à la chapelle Saint-Georges, tenant d'une part au jardin des arbalétriers et par derrière « au bois du *Triesson* ». (2) En 1649, le bois du Trichon contenant 2 bonniers convertis en labour était affermé à Jacques Monier, greffier pour 220 livres. (3)

Une partie du hameau du Trichon était sous la juridiction de la seigneurie de Favreules. (4) Quelques vieilles

(1) Archives de l'Hospice, n° 5 ; original sur parchemin.
(2) *Ibidem*, n° 2.
(3) Archives de Roubaix, CC. 174.
(4) *Ibidem*, FF. 17.

Digitized by Google

censes existaient autrefois dans ce quartier où s'étendait une des quatre branches de la dime pastorale. On a connu la ferme Selosse qui a fait place à la rue de Soubise, les censes Destombes, Watteau et Gadenne un peu plus loin; sur la place même du Trichon, la ferme Tiers subsiste, mais resserrée de toutes part.

Le long du riez, entre le Trichon et la rue Neuve, s'étendait le curoir que la famille Ferret-Destombes a quitté en 1826 pour reprendre une cense à l'extrémité du chemin du Moulin de Roubaix. Le curoir, ainsi que son nom l'indique, était un établissement où les ménagères du bourg faisaient curer leur linge, moyennant redevance. Les mots *curer*, *curoir* appliqués au linge se comprennent, dans notre pays, autant et mieux que blanchir et blanchisserie. Outre le pré sillonné, pour cet usage, de fossés que le riez desservait, l'établissement comprenait quelques terres à cultiver ; son souvenir est resté dans le nom de la rue du Curoir.

LE PRET, fief de 9 bonniers, relevait de la seigneurie de Roubaix à 10 livres de relief. Il est dit tenir aux terres de Monseigneur de Le Vexte, (Le Vingne) lesquelles tenaient « au quemin qui va de la Maquelerie à Haut-Fontenoit. »

Ce fief avait donné son nom à la famille du Pret; Willaume du Pret, qui le possédait en 1401, était aussi seigneur de la Maquellerie où il est mort en 1441, après le mois de juin. Sa postérité s'acheminait vers la noblesse. J'ai sous les yeux un « inventoire du trésor de Willemme du » Pret trouvé en son hostel à la Macquelerie en la paroisse » de Croix, le XXVII[e] jour de juing l'an mil IIII[c] quarante » et ung en la présence dudit Willemme du Pret gisant en » son lit, » et des tuteurs et curateurs de ses petits-fils, Willemot et Jacot, enfants mineurs de Jean du Pret et de

Digitized by Google

Mahienne de Rieulay. (1) Le duc Philippe le Bon, à la requête de son neveu, Adolphe de Clèves, anoblit les enfants de Jean du Pret, Willemot et Jacot, en 1457. (2)

En 1458, le Pret appartenait à Alardin de Marchenelles; Pierre, seigneur de Roubaix, l'acquit de ce dernier et le réunit au gros de sa seigneurie de Roubaix.

LE VIGNE (Le Vingne en 1401), dit aussi Le Vexte ou le Vechte, tenu de la seigneurie de Roubaix à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait, en 1401, 17 bonniers et 3 quartiers d'héritage tenant aux terres du Pret et au chemin qui va de la Maquellerie au Haut-Fontenoit, des rentes dues par trois hôtes et plusieurs tenants, sur 6 bonniers ou environ, et un hommage appelé le Triestre, à Wasquehal. En 1621, le fief était réduit à 4 bonniers, mais il comptait, outre le Triestre, 4 hommages. Près de Le Vigne se trouvait le cabaret de l'Alouette qui a donné son nom au quartier où il est situé. Ce cabaret acquis vers 1782 par Pierre Grimonprez, fut reconnu relever non de la seigneurie de la Vechte, mais de la seigneurie de Roubaix.

En 1340, *la Vingne,* et un autre fief tenu du châtelain de Douai, seigneur de Wasquehal, appartenaient à Jean de Roquenghien, écuyer, qui dans la guerre entre Edouard III et Philippe de Valois, suivit Jacques Van Artevelde et prêta serment au roi d'Angleterre. Les deux fiefs furent confisqués et donnés par le roi Philippe au seigneur de *Le Veste* pour lui tenir lieu des terres qu'on lui avait enlevées en Flandre. La paix ayant rétabli toutes choses, Arnoul de Roquenghien, fils de Jean, revendiqua les fiefs confisqués, lesquels lui furent restitués, nonobstant l'opposition du seigneur de *Le Veste,* par lettres du roi Charles V, données

(1) Archives du Nord, B. 1526 ; original.

(2) Le Roux, *Théâtre de la noblesse de Flandre,* p. 19.

Digitized by Google

à Tournai au mois de septembre 1368. (1) Mais il faut croire qu'un accord intervint entre les parties puisqu'on retrouve en 1401, le Vingne aux mains de Monsg. de *Le Weske.*

En 1458, le seigneur de le Vigne était Jean de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Renenghes. Au XVI[e] siècle, Ferdinand de La Barre, chevalier, seigneur de Mouscron, Jean de La Barre, son fils, Guilbert de La Barre, frère du précédent, chevalier, seigneur de Mouscron, se succédèrent à la seigneurie de Le Vigne. Ce dernier la vendit à Martin de Croix dont les enfants en étaient investis en 1621. En 1681, la seigneurie était aux mains de Balthazar de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, chevalier, baron de Fromelles, de qui le prince d'Epinoy, marquis de Roubaix, en faisait réclamer le rapport et dénombrement. Un siècle plus tard, M. de Croix, écuyer, receveur de Messieurs de Saint-Pierre de Lille, était seigneur de Le Vigne ; puis vint M. Vandersompte, avocat.

∴

En 1520, la cense de Le Vigne était exploitée par Jacques Roussel. On travaillait alors à l'agrandissement de l'église Saint-Martin et « le censier de Le Vigne, Jacques Roussel » fut au nombre de ceux qui allèrent « quérir pières à Lesenes » pour ce travail. Jacques Roussel était échevin de Roubaix en 1543.

La famille Roussel est sans contredit l'une des plus anciennes de Roubaix où elle a toujours tenu, par plusieurs de ses branches un rang distingué parmi les notabilités. Elle a fourni à l'administration de la seigneurie et de la commune un bailli, en 1476, en la personne de Willaume Roussel ; un lieutenant, en 1512, en la personne de Willaume Roussel, fils du précédent, et au moins dix échevins.

(1) Archives nationales, Trésor des chartes, II. 99, f° CXXX. V°.

Digitized by Google

Entre les diverses branches qui florissaient à la fin du XVI^e^ siècle, on distinguait celle qui avait pour chef Artus Roussel, né avant 1580, échevin de Roubaix de 1628 à 1638 et alliée à Jeanne de Lespaul, de la grande famille patricienne de Roubaix. De cette branche, unie aux familles Le Comte, du Pire, Castel, Boyaval, de Laoutre, Destombes, Derveaux, de Cottignies, etc., descendait par sept générations M. Gabriel-Jean-Baptiste-Joseph Roussel-Dazin, successivement membre, vice-président et président de l'ancienne Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix, de 1831 à 1862 ; chevalier de la Légion d'honneur, père, beau-père et aïeul de membres de la Chambre de Commerce et du Tribunal de Commerce de Roubaix.

Une sœur de M. Gabriel-Jean-Baptiste Roussel avait épousé Jean-André Cox, négociant, né à Diest ; une autre était alliée à Pierre-François Lepoutre. Sa mère, Victoire-Joseph Destombes, s'était remariée à Germain-Adrien-Augustin Gaydet, né à Amiens.

La famille de Victoire-Joseph Destombes, dont on suit la filiation de 1660 à nos jours, avait pour auteur connu *Paschasius,* nom que les documents français traduisent par Pasquier. De Pasquier Destombes, fils de Philippe, descendaient à la 5^e^ génération, entre autres enfants, 1° Louis-Joseph Destombes-Six, dont les enfants, restés célibataires, ouvrirent et bâtirent la rue Destombes qu'on a depuis traitée comme prolongement de la rue des Fabricants, malgré la clause expresse de la donation à la ville du sol de la rue et des travaux de voirie qu'ils y avaient exécutés à leurs frais ; — 2° Marie-Anne-Joseph Destombes, alliée à M. Auguste Capron, de Lille; — 3° Victoire-Joseph Destombes, mère de M. Roussel-Dazin et de M. Gaydet-Boët ; — 4° et Julie-Henriette-Joseph Destombes, épouse de M. André-Emmanuel-Joseph Crespel de Lille, et aïeule de M. Crespel-Tilloy, ancien maire de Lille.

Digitized by Google

Un rameau sorti de la branche d'Artus Roussel-de Lespaul à la fin du XVII[e] siècle et allié aux familles Castel, de Frenne, Destombes, de Los, de Le Becque, Florin, etc., a donné naissance à Philippe-Ernest-Marie-Joseph Roussel, ancien prieur de l'abbaye de La Valleroy, grand doyen de Roubaix. D'abord religieux de Citeaux en l'abbaye de Signy, au diocèse de Reims, docteur en Théologie de la Faculté de Paris, puis religieux de l'abbaye de Fontaine-Daniel, au diocèse du Mans, de l'abbaye de Clairvaux, au diocèse de Langres, et enfin de La Valleroy, au diocèse de Reims dont il devint prieur ; il fut nommé, le 29 janvier 1803, curé de Roubaix, grand doyen de la 2[e] section du 3[e] arrondissement du département du Nord. Il est mort en 1834.

Une des branches de la famille Roussel avait pour auteur Pierre Roussel, né avant 1589, époque où commencent nos registres paroissiaux, et marié, au siècle suivant, à Marguerite Farvacques. De ces deux époux descendaient, par cinq générations, M. Roussel-Grimonprez, maire de Roubaix de 1808 à 1821, et Aimée-Julie Roussel, sa sœur, épouse de M. Boyaval-Roussel, aussi maire de Roubaix de 1826 à 1830.

LA CROISETTE-DU-PRET. En l'an 1500, quelques semaines avant sa mort, Isabeau, dame de Roubaix, fondatrice de l'Hôpital Sainte-Elisabeth, considérant que les rentes dont sont chargés les héritages par elle donnés audit Hôpital sont assez considérables pour diminuer de beaucoup les revenus de cette maison, et voulant satisfaire pleinement à ses intentions et tranquilliser sa conscience, de son propre mouvement et comme indemnité, donne à l'Hôpital : 1° 22 cents de terre aboutissant au chemin de la Croisette-du-Pret et tenant à la terre des Pauvres ; 2° 415 verges aboutissant aussi au chemin de la Croisette-du-Pret, tenant aux 22 cents et à la terre de la cure de

Digitized by Google

Roubaix ; 3° 13 cents de terre tenant à la terre de la cure de Roubaix ; 4° 9 cents de terre tenant aux 22 cents, à la terre de Robinet du Pret et à la terre de Jean de Le Becque ; le tout chargé de dîme à la onzième gerbe, sauf les 9 cents qui dîment à la 30e gerbe ; faisant ensemble 3 bonniers 15 verges pris entre les 9 bonniers qui constituent le fief du Pret, ci-devant acquis par Monseigneur Pierre de Roubaix. A charge par l'Hôpital de payer chaque année, en rente seigneuriale 12 deniers parisis de chaque bonnier et de livrer homme responsable à la mort duquel double rente sera due pour le relief. Nicolas de Werchin, sénéchal de Hainaut, seigneur de Walincourt, de Cysoing, ber de Flandre et demoiselle Yolente de Luxembourg, son épouse, héritière de Roubaix, promettent de tenir et entretenir à toujours la dite donation qui est passée à loi par Jean de Langlée, bailli ; Charles de Croix, écuyer, seigneur du Mez ; Raphael de Drua, Guillebert du Pont, Antoine du Bos, Jean de Walles et Jean Boucquet, hommes de fief de la seigneurie de Roubaix « le quatrième jour de may l'an de grace mil cinq cens. » (1)

Suivant une déclaration faite vers 1670, les 22 cents de terre aboutissaient au chemin de la Croisette-du-Pret *vers le moulin du Fresnoy* et tenaient d'un sens au *nouveau cimetière des pestiférés* (l'Épidem) et aux terres des Pauvres, et de l'autre sens à la carrière des terres de l'Hôpital. Les 415 verges tenaient à la dite carrière des terres de l'Hôpital, à la terre de la cure de Roubaix, au chemin de la Croisette-du-Pret *à Blanchemaille* et aux terres de l'Hôpital. (2) La Croisette-du-Pret se trouve ainsi parfaitement désignée ; c'était l'endroit où le chemin du Fresnoy, traversé par le chemin de Croix à Mouscron

(1) Archives de l'Hospice de Roubaix, n° 6 ; original sur parchemin.
(2) *Ibidem*, n° 19.

Digitized by Google

(par l'Épeule, l'Alouette et Blanchemaille), forme avec celui-ci une croix ou croisette.

Le long du chemin de la Croisette-du-Pret, un rejet ou flégard était tenu en fief du seigneur de Roubaix. Le possesseur de ce fief devait, au lieu de tout relief, venir par lui-même, chaque année à la fin d'août, quand on rentrait la dernière charretée des dîmes de l'Hôtel de Roubaix, se placer sur le chariot et là frapper sur un bassin sonnant depuis l'endroit où se chargeait le chariot jusqu'à la grange dudit Hôtel.

LE FRESNOY, tenu de la seigneurie de Wasquehal-La Marque et médiatement de la seigneurie de Roubaix, comprenait au XIV^e^ siècle une maison et cense avec 9 bonniers en une pièce située en grande partie sur le territoire de Tourcoing. Avant 1621, 7 bonniers 13 cents et le tiers d'un cent avaient été commués en terres cottières et le surplus converti en deux fiefs : l'un de 10 cents et les deux tiers d'un cent, l'autre de 8 cents.

On rencontre un Willaume du Fraisnoit, en 1226, en compagnie des chevaliers Hugues de Roubaix, Gérard de Fontenoit, Bouchard de Bourghelles et autres, souscrivant une charte datée de Tressin. (1) Le 4 juin 1360, Jean, Gilbert, Jacques, Maroie et Catherine Le Dru, frères et sœurs, vendaient à messire Jacques de Halluin, chevalier, le fonds et la propriété du fief du Fresnoy dont l'usufruit était engagé pour huit ans à Robert Canars, bourgeois de Lille. Le fief était en outre chargé d'un viage au profit de Jacques de Lespierre et de Lotard, son frère, dernier vivant tout tenant. En 1401, Le Fresnoy appartenait à la demoiselle de Quevaucamp ; à la fin du siècle suivant à Mahieu Hovinne. En 1621, les deux petits fiefs du Fresnoy étaient

(1) Archives du Nord, fonds de l'abbaye de Loos, original n° 88; mentionné dans les *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 79.

Digitized by Google

aux mains des fils de feu Pierre de Hallewin, Antoine et Gilles.

Les de Hallewin étaient au XVII[e] siècle une des belles familles rurales de Roubaix, alliée aux du Hamel et aux Lezaire, aussi de familles échevinales. On la trouve dans l'exploitation de deux censes considérables : La Pontenerie et la Grande Vigne. Une fille sortie de cette maison et mariée à Simon-Judes du Retz, de Lille, prit des armoiries sous Louis XIV.

Marie de Hallewin, petite fille de Pierre, fille d'Antoine, épousa, le 26 septembre 1621, Pierre de Lespaul de la branche cadette de la grande famille roubaisienne et lui porta en dot l'un des deux fiefs du Fresnoy consistant en 10 cents et les deux tiers d'un cent de terre. Leur fille, Barbe de Lespaul s'allia à Jean Prouvost qui, le 13 juillet 1677, releva pour elle ce fief et en commit l'exercice à son fils Jean Prouvost. Le même jour, François de Hallewin, descendant de Gilles, relevait le second fief du Fresnoy consistant en 8 cents de terre à labour sur le territoire de Tourcoing.

Au XVII[e] siècle des membres de la famille de Hallewin abandonnèrent la culture des champs pour s'adonner à la fabrication des étoffes. Plusieurs d'entre eux figurent parmi les Egards de la Manufacture; ils sont représentés par les nombreux D'Halluin de notre génération.

Digitized by Google

VI

LE RUE. — BLANCHES MAILLES. — LE FONTENOIT. — LE BECQUE. — FOURQUEMPIRE.

LE RUE, tenu de la seigneurie de Roubaix à 10 livres de relief et au cens d'un pourceau de 14 sous, contenait, en 1391, 8 bonniers d'héritages en manoir, jardin, près, chemins et terres ahanables situés sur le chemin de la Croisette-du-Pret à la Fosse-aux-Chênes et tenant aux terres du Fontenoit.

La famiile de Le Rue tirait son nom de ce fief. Il est fait mention, en 1269, d'un Jackèmes de Le Rue, homme de fief de la seigneurie de Roubaix, souscrivant, en compagnie de Wattier et de Henri de La Fontaine, de Jean de Le Vigne et de Bouscars de le Bourde, une charte par laquelle Jean de Roubaix, chevalier, confirmait la vente faite à l'abbaye de Marquette d'une terre tenue de lui en fief et située près de la Riandrie, à Marcq. (1)

En 1391, Le Rue appartenait à « demoiselle Béatrix de Le Rue, sœur de Jean et d'Alard de Le Rue et tante de Jacques et de Marguerite de Le Rue, et l'on déclare dans l'acte où ces noms sont cités avec celui de Pierre de Le Rue, l'un des témoins, que ce fief était dans sa famille depuis un temps immémorial : « Et a ledis fief esté as anchiestres de » ledite demiselle de si lonc temps qu'il n'est mémoire du » contraire. » Elle-même le possédait depuis 28 ans et en

(1) Archives du Nord, Fonds de l'abbaye de Marquette, original scellé. — Analysé dans Th. Leuridan, *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 113.

Digitized by Google

avait vendu une partie qui prit le nom de Blanques-Mailles. En 1401, le Rue était aux mains de Jean de Le Rue.

Au XVI[e] siècle une branche de la famille de Le Rue était adonnée à la fabrication des étoffes. Elle compte de nombreuses générations bien établies et était représentée de 1570 à 1635, par Martin et Georges de Le Rue, par Jacques de Le Rue et Rolland, son frère, et par Nicolas de Le Rue, tous fabricants d'étoffes de laine appelées « Tripes de velours et bourgeteries. »

Jacques de Le Rue, frère de Roland, remplit les fonctions d'Egard de la Manufacture. (1) Son fils, Jean de Le Rue, fut aussi un des maîtres attitrés de la fabrique. En 1674, sa veuve, Marie de Le Becque, demeurait à Blanches-Mailles, près de la seigneurie de Le Rue. Josse de Le Rue, frère de Jean et son continuateur, était échevin de Roubaix en 1693. Son fils, Jean-Josse de Le Rue, manufacturier comme ses prédécesseurs et comme ses successeurs, eut sept enfants dont les trois plus jeunes, restés célibataires, vécurent ensemble sous la raison commerciale : Delerue frère et sœurs.

Jean-Jacques de Le Rue, fils de Jacques et petit-fils de Jean-Josse, mourut fabricant en 1698, laissant entre autres enfants, Pierre-Louis de Le Rue qui continua la branche aînée et Benjamin de Le Rue auteur de la branche cadette. Pierre-Louis, fabricant sous la raison de commerce Delerue aîné, s'allia à Caroline Martho, fille de Jean-Baptiste, rentier à Cambrai. Une sœur de Caroline Martho épousa M. Chauvin dont les filles devinrent Madame Vouzelle et Madame Nadaud, de sorte que les enfants et petits-enfants de Pierre-Louis Delerue se trouvent être assez proches parents du célèbre chansonnier Nadaud.

Pierre-Louis Delerue et Caroline Martho eurent neuf

(1) Archives de Roubaix, BB. 10, 1.

Digitized by Google

enfants. L'aîné des fils, Alexandre Delerue, allié à Philippine Duquesne, fille d'Eugène Duquesne-Dervaux, continua la descendance de la branche aînée qui est à sa onzième génération. Auguste Delerue était le plus jeune. Né en 1816, il épousa, en 1845, Charlotte-Louise Deschamps qui lui a donné Charles Delerue-Leuridan en la postérité duquel repose l'avenir de ce rameau de la branche aînée, et cinq filles religieuses.

Benjamin Delerue, auteur de la branche cadette, fils de Jean-Jacques et de Caroline Caffin, né en 1775, épousa, en premières noces, Marie Decottegnies et, en secondes noces, Anastasie Florin. Il est mort en 1829. Du premier mariage sont nés Mme Bulteau-Delerue, Mme Lecomte-Delerue et Alphonse Delerue-Lebeau. Du second lit sont nés :

Victor Delerue-Constenoble, d'où Mme Jacques Villaert-Delerue, Mme Alphonse Vernier-Delerue et Mme Léon Scrépel-Delerue.

Jules Delerue-Dazin qui a continué la descendance de la branche cadette.

Edmond Delerue-Lepoutre, père de Mme Henri Prouvost-Delerue et Mademoiselle Aglaé Delerue.

Juliette Delerue, épouse d'Alphonse Defrenne, d'où Mme Vincent Leconte-Defrenne, Alphonse Defrenne et Célina Defrenne.

Célina Delerue, née en 1815.

Jules Delerue-Dazin, mort en 1869, a laissé Jules Delerue, mort à 21 ans ; Paul Delerue-Duhamel, père de Marie Delerue ; et Mme Alexandre Vernier-Delerue.

***

Une branche de la famille de Le Becque dont l'origine roubaisienne apparaîtra bientôt, possédait dès le XV^e^ siècle une partie de la seigneurie de Le Rue. En 1458, le Rue

Digitized by Google

était divisé en 4 fiefs : le premier de 4 bonniers 12 cents de terre, le deuxième de 30 cents de terre, le troisième, de 11 cents de terre, appartenait à Pierre de Le Becque ; le quatrième, aussi de 11 cents de terre, était aux mains de Haquinet de Le Becque ; chacun des fiefs chargé d'acquitter une portion du pourcelet de 14 sous dû annuellement au seigneur de Roubaix.

A la fin du XVI[e] siècle, le fief principal, qui conservait le nom de Le Rue, appartenait aux enfants de Pierre Houblon ; Philippe de Le Becque l'acquit de ces enfants et le transmit à son fils Pierre, allié à Gillette Le Febvre, tandis qu'un autre Philippe, neveu de Philippe, sinon son fils, s'établissait à la cense du Fontenoit. Les descendants de Pierre ajoutèrent à leur nom celui de Le Rue, ce qui les distingua des de Le Becque-Fontenoit.

Pierre de Le Becque, fils de Pierre, seigneur de Le Rue, et de Gillette Le Febvre, épousa Philippine de Lespaul et fut échevin de 1658 à 1672. Son petit-fils, Pierre, III[e] du nom dans la série des possesseurs de Le Rue, fils de Philippe II, fut aussi échevin de Roubaix de 1746 à 1752. On lui attribue la fondation de la Chapelle Carette dont le souvenir est resté dans le nom d'une rue voisine.

La Chapelle Carette, ainsi vulgairement appelée du nom de Louis Carette, appariteur, qui en fut le premier gardien, était dédiée à Notre-Dame d'Assistance ; elle s'élevait à l'angle du chemin de Blanchemaille et de la carrière qui forme actuellement la rue de la Chapelle Carette. Pierre de Le Becque l'aurait fait bâtir en 1718, à proximité de sa ferme et l'aurait fait bénir par M. de Badts, curé de Roubaix, le 2 juillet de cette année, mais sans solennité à cause de la misère du temps, suivant les prescriptions de l'autorisation épiscopale.

A en juger par ce qui restait encore des fondations un siècle plus tard, cette chapelle avait cinq mètres de largeur

Digitized by Google

sur six mètres de longueur. La façade était surmontée d'un joli campanile renfermant une cloche qui se faisait entendre à une très grande distance. On n'y célébrait pas la messe, mais à certains jours, particulièrement les samedis et dans le temps du carême, les voisins s'y réunissaient pour des exercices de piété, pour chanter les litanies de la Sainte Vierge, réciter le chapelet ou entendre quelques lectures édifiantes. La réunion était convoquée au son de la cloche.

On dit qu'en faisant construire cette belle chapelle, Pierre de Le Becque avait voulu laisser après lui un témoignage public de sa reconnaissance envers l'auguste Marie, à qui il rapportait le bonheur d'être sorti sain et sauf des mains des *Catulas*. C'étaient de vrais et hardis bandits organisés par bandes, à pied et à cheval, à l'époque des guerres de Louis XIV, et ne vivant que de brigandages. Ils tenaient en leur pouvoir la ville fortifiée d'Ath en Hainaut, d'où ils se répandaient dans les campagnes, principalement dans celles du Tournaisis, emportant tout ce qui leur tombait sous la main : vivres, bestiaux, fourrages, etc. Les censiers aisés étaient emmenés captifs et ne recouvraient la liberté qu'en payant une forte rançon. Poutrain, dans son *Histoire de Tournai,* page 456, donne au nom de Catulas cette étymologie dont je lui laisse la responsabilité. On les appelait ainsi, dit-il, parce que, en abordant ceux qu'ils voulaient dévaliser, ils employaient cette apostrophe : Qu'as-tu là ?

Roubaix avait de temps à autre la visite des Catulas. A leur approche, on sonnait le tocsin ; les bourgeois se réfugiaient dans le château-fort jusqu'au départ des pillards dont l'apparition au même lieu était toujours de courte durée ; les censiers se sauvaient de leur mieux avec leurs chevaux et leurs bestiaux. Un matin, avant qu'on ait été prévenu de leur présence à Roubaix, les Catulas rencontrent Pierre de Le Becque dans la ruelle Cuvelle, se

Digitized by Google

saisissent de lui et l'entraînent dans les champs de la cense du Fontenoit où ils le dépouillent entièrement de ses habits. Le malheureux prisonnier, attendant la mort à chaque instant, se recommandait à la mère de Dieu, à Notre-Dame d'Assistance qui ne l'abandonna point, car tout à coup et sans lui faire aucun mal, les bandits le laissèrent, emportant seulement ses vêtements. Il en fut quitte pour attendre la nuit close avant de pouvoir regagner son logis.

Telle est la tradition et telle elle m'a été rapportée par un vénérable ecclésiastique ami de la famille ; mais en cet état, elle s'applique difficilement à Pierre de Le Becque, bien jeune encore en 1697, à la paix de Ryswick qui a dû mettre fin aux dépradations des Catulas. Il est vrai que, par la suite, nos pères ont confondu dans ce nom réprouvé les partisans et les pillards que les armées traînaient toujours après elles et dont les dévastations remplissent l'histoire locale ; et que dès lors l'aventure a pu avoir lieu pendant la guerre de Succession commencée dans notre pays en 1706 et terminée par la paix d'Utrecht en 1713.

Pierre de Le Becque de Le Rue est mort en 1753, ayant eu de Marie-Anne Jonville, sa femme, cinq enfants, parmi lesquels :

1° Marie-Anne de Le Becque qui épousa le 27 septembre 1756 Jean-François Lepers et fut l'aïeule de dame Adelaïde Lepers, épouse de M. Henri-Joseph Mathon. De ces derniers sont nés Mme Henri Lefebvre-Mathon, Mme Masson-Mathon, M. Henri Mathon, ex-président de la Chambre de Commerce, et Mme Louis Lefebvre-Mathon.

2° Louis-Joseph de Le Becque de Le Rue qui épousa Lucie-Henriette de Le Mazure, fut échevin de 1777 à 1784, et officier municipal en 1790 et 1791.

Quand vint la dévastation des églises, Louis-Joseph de Le Becque vit enlever, au nom de la République, la

Digitized by Google

cloche de la Chapelle Carette ainsi que la statue de la Sainte Vierge. Dans l'espoir de conserver au moins les murailles du monument de la piété et de la reconnaissance paternelles, il fit descendre la toiture avec le companile et convertit la chapelle en un hangar qu'il remplit d'instruments aratoires. Cette pieuse ruse n'eut point de succès. Bientôt arrivèrent, armés de pioches, les démolisseurs qui rasèrent les murs, creusèrent même dans les fondations, persuadés d'y trouver un trésor, une brique d'or à côté de la première pierre.

La chapelle sortit de ses ruines en 1817 et voici à quelle occasion. Au mois de juillet de cette année, Louis, fils unique de Jean-Philippe de Le Becque, fut pris d'une violente fièvre qui en peu de jours le conduisit aux portes du tombeau. Un soir, le médecin annonça qu'il était impossible que le malade passât la nuit. Le père au désespoir, le voyant au moment de rendre le dernier soupir, lève les yeux vers Marie et fait le vœu solennel de rebâtir l'ancienne chapelle et d'en faire poser la première pierre par son fils, s'il guérit. Au même moment la vie semble renaître dans le corps du moribond, et ce mieux progressa toute la nuit. Le matin, le médecin, M. Gauquié, arrivé de très bonne heure pour consoler le père, son ami intime, en approchant du lit où il croyait ne plus trouver qu'un cadavre, remarqua avec une indicible surprise que le malade allait mieux, qu'il était hors de tout danger et en voie de convalescence.

Chacun appréciera suivant ses sentiments cette guérison si inattendue. Je constate le fait d'après le témoignage même de Louis de Le Becque, qui était le malade, et de sa sœur Lucie, en 1860.

Dans le mois d'août 1817, Louis de Le Becque posa la première pierre de la nouvelle chapelle dont la bénédiction eut lieu, la même année, par le ministère de M. Roussel,

Digitized by Google

doyen de Roubaix, avec l'autorisation de Mgr. de Cambrai. Elle était construite avec un campanile sur le modèle de la première, mais dans de moindres proportions. On rétablit en même temps les pieux exercices qui s'y pratiquaient avant 1789 ; mais vers le milieu de ce siècle, l'agglomération de nouvelles maisons dans ce quartier, le bruit, le roulement incessant des voitures ne permirent plus de faire de la chapelle un lieu de recueillement et de prière. Comme elle se trouvait placée à plusieurs mètres en avant des maisons de la rue de Blanchemaille et embarrassait l'entrée de l'autre rue, l'administration municipale pria M. Louis de Le Becque et sa sœur de vouloir bien, dans des vues d'utilité publique, consentir à sa démolition. Les intéressés cédèrent, non sans un vif regret, à des instances réitérées et la firent démolir en septembre 1858. La cloche a été donnée aux RR. PP. Récollets qui réservèrent aussi dans leur église une place honorable à la statue de Notre-Dame d'Assistance.

C'est à quelques pas de l'emplacement de cette chapelle dont je ne pouvais séparer l'histoire de celle de la famille qui l'avait édifiée et réédifiée en témoignage de sa pieuse reconnaissance, que M. Louis de Le Becque a été traitreusement et mystérieusement assassiné le 28 novembre 1876.

BLANCHES-MAILLES, tenues de Roubaix à 10 livres de relief et à justice de vicomte, contenaient, au XIV^e^ siècle, 6 bonniers d'héritage dont 3 bonniers 10 cents avaient été arrentés à 5 hôtes et tenants moyennant 8 rasières de blé de chaque bonnier et 6 chapons pour les 10 cents. Ce fief qui tenait au fief de Le Rue, avait été acquis, vers 1334, par la mère de Jacques Trehout, bourgeois de Lille ; celui-ci en avait fait rapport le 18 mars 1391 (v. st.) Dans le dénombrement de 1458, il est dit fief près de Le Rue et contient encore 6 bonniers. Il appartenait alors à Jacques du Bus, à cause de demoiselle Catherine de Tréhout, sa

Digitized by Google

femme. Le nom de Blanches-Mailles ne vient qu'après. Dans le dénombrement de 1621, le fief de *Blancques-Mailles* ne contient plus que 10 cents de terre, aboutissant au chemin qui mène la cense de Le Rue à Lille; mais il comprend un revenu justiciable de 40 rasières 3 havots de froment et 13 chapons. Le sieur de *Blanquemaille* portait *d'hermine au chevron de gueules à III coquilles d'or suz.* (1)

Pierre de Tenremonde, écuyer, mort le 2 septembre 1540, était seigneur de *Blanquemaille*; il eut de sa femme, Jeanne Bourgeois, Jacques de Tenremonde, écuyer, fils aîné, seigneur de Blanchemaille et des Plancques, lequel mourut en octobre 1563, et laissa d'Adrienne Cauwet, sa femme, quatre filles. La seconde, Catherine de Tenremonde, nommée Isabeau dans le dénombrement de 1621, dame de Blanchemaille et de Wailly, morte en 1611, avait épousé Thomas Le Maire, docteur en droit, conseiller et lieutenant de la Gouvernance de Douai et Orchies, originaire du Cambraisis, anobli par lettres patentes de Philippe II, le 12 août 1592, et lui avait donné Jacques Le Maire, écuyer, seigneur de Blanchemaille et de Wailly, baron en Gaverelle. Celui-ci, mort en 1617, avait épousé Antoinette de Longueval et en avait eu, entre autres enfants : Adrien Le Maire, écuyer, seigneur de Wailly, baron en Gaverelle, et Robert Le Maire, écuyer, seigneur de Blanchemaille, qu'il laissa à son neveu, Philippe-François Le Maire, écuyer, époux de Marguerite du Bosquiel. (2)

Le 11 juin 1677, Philippe-François Le Maire, écuyer, seigneur de Blanches-Mailles, Wailly, etc., relevait en personne, à Roubaix, le fief de Blanches-Mailles. (3) — En

(1) *Archives historiques et littéraires du Nord de la France,* nouvelle série, T. IV, p. 15.

(2) A. de Ternas, *Généalogie de la maison de Tenremonde,* dans le Tome 10 des *Souvenirs de la Flandre wallonne,* p. 137 et suivantes.

(3) Archives de Roubaix, BB. 2, f° 55 v°.

Digitized by Google

1750, la seigneurie de Blanches-Mailles appartenait au sieur J. J. de La Barre, greffier du Bailliage de Lille. (1)

LE FONTENOIT avait donné son nom à une famille d'hommes de fief et même de chevaliers. Parmi les témoins d'une charte datée de Tressin figure, en 1226, Gérard de Fontenoit, chevalier, en compagnie de Willaume de Fraisnoit, Hugues de Roubaix, Bouchard de Bourghelles et autres chevaliers. (2) Ce Gérard de Fontenoit vendit, en 1254, sa terre de Fontenoit au sire de Cysoing, mais elle fut reprise à titre de retrait lignager par Gilles d'Egre (3) à cause de Jeanne, sa femme. En 1272, le fief du Fontenoit était la propriété de Jeanne de Montreul, fille de Fastré de Ligne.

Fastré de Ligne, chevalier, fils cadet de Wautier I^er^ et frère de Wautier II avec lequel il paraît dans deux actes de 1215 et 1224, était qualifié sire de Montreul. Il vivait encore en février 1246 (n. st.) promettant de reconnaître pour seigneur celui des enfants de la comtesse Marguerite que désignerait le roi saint Louis. Fastré de Ligne eut deux filles que les généalogistes ne mentionnent pas : Mahaud de Ligne, épouse de Jacques de Werchin, et Jeanne de Montreul qui n'a pas contracté d'alliance.

I. Jeanne de Montreul. Une charte du 6 mars 1268 (4) est munie du sceau de Jeanne : *Sigillum domicelle Johanne de Mosteruel.* L'écu, portant une bande, est chargé d'un lambel de cinq pendants, (5) brisure que son père avait dû

(1) Archives de Roubaix, CC. 95. 18, n° 782.

(2) Archives du Nord, fonds de l'abbaye de Loos n° 88; original. — Sources de l'Histoire de Roubaix, n° 79.

(3) Je ne suis pas bien sûr de ce nom ; ce pourrait être l'abréviation de Egremont.

(4) Archives du Nord, fonds de l'abbaye d'Anchin ; original.

(5) Demay, *Sceaux de la France,* n° 1359.

Digitized by Google

adopter comme cadet de la maison de Ligne. Les armes de Ligne étaient *d'or à la bande de gueules.*

En mai 1272, Jeanne de Montreul, qui avait acquis le fief de Fontenoit, à Roubaix, acheta de Jean de Walincamp le fief de La Poillerie, à Lys, et en échangea une partie contre une dîme sise à Gorghemeis et aux environs qu'elle voulait donner à l'abbaye de Flines et que lui céda Gérard de Fontenoit, fils de Robert, qui la tenait du seigneur de Roubaix. De sorte que cette partie du fief de La Poillerie, comprenant un manoir avec 4 bonniers et 14 cents de terre, fut désormais tenue du seigneur de Roubaix au même titre que la dîme échangée, le surplus ayant été réuni au Fontenoit, en accroissement du fief, par la comtesse Marguerite.

En outre, Jean de Le Becque, qui tenait de la comtesse Marguerite le fief de Le Becque à Roubaix, l'avait vendu à Jeanne de Montreul qui en fut investie en accroissement du fief de Fontenoit. (1) Au moyen de la dîme de Gorghemez et de 300 livres assignées sur la seigneurie du Fontenoit, Jeanne de Montreul, du consentement de Mahaut, dame de Werchin, sa sœur aînée et héritière, fonda en l'église de l'abbaye de Flines, où elle fut inhumée, une chapellenie pour le repos de son âme. Sur sa tombe, placée dans le transsept, on lisait ces mots :

« Chy gist demiselle Jehenne, fille de Monsieur Fastré de Ligne, « Sr de Monstreul, laquelle morut lan MCCLXXIV. » (2)

II. — IV. Mahaut de Ligne, Gérard II et Jacques II de Werchin. Les biens de Jeanne de Montreul, parmi lesquels la terre de Fontenoit, passèrent donc, en 1274, aux mains de la douairière de Werchin. Celle-ci avait donné à son mari,

(1) Mgr. Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 192. *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 114.

(2) Mgr. Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 192, et *Histoire de l'abbaye de Flines*, p. 440.

Digitized by Google

Jacques Ier, au moins cinq fils et deux filles. Deux de ces fils, Gérard et Jacques, furent successivement seigneurs de Werchin. De Gérard l'Histoire ne dit rien qui concerne le Fontenoit. En 1293, Jacques II, sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, permettait aux dames de Flines de prendre sur sa grange de Fontenoit les 60 sous parisis que sa tante « demiselle de Monstruel » leur avait donnés en accroissement de la chapellenie fondée par elle en l'église de l'abbaye. (1) En mai 1323, il se reconnaît débiteur envers l'abbaye de Flines de la rente de 60 sous assignée par sa tante « demisèle Jehane de Monsteruel » sur la terre de Fontenoit, et s'il arrivait que lui ou ses hoirs cessassent de payer cette rente sans l'avoir assignée sur d'autres biens, il veut que l'abbesse et le couvent puissent exiger, outre les arrérages, 36 livres parisis qui fourniront, en accroissement de la chapellenie, un revenu de 60 sous. (2) Jacques II mourut en cette même année 1323; il eut pour successeur Gérard III.

V. Gérard III de Werchin. Les chroniques de Froissart font de nombreuses mentions de ce seigneur et de ses prouesses dans la guerre que le roi de France, Philippe de Valois, faisait au roi d'Angleterre, Edouard III, et aux Flamands pour lesquels le Hainaut avait pris parti. Gérard fut tué dans un tournoi donné à Mons après la trêve signée à Eplechin, près Tournai, le 25 septembre 1340. Il avait épousé Isabeau d'Antoing, dame du Biez, et de cette union était issu Jean sire de Werchin, tige des de Werchin, seigneurs de Cysoing.

VI. Jean II de Werchin. En succédant à son père en 1340, Jean fit hommage au roi de France de la terre de Fontenoit à Roubaix. Cette terre relevait de la salle de Lille,

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 348.

(2) Mgr. Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 535.

Digitized by Google

mais on sait que Lille, Douai et Orchies appartenaient alors à la France. Philippe de Valois retint, paraît-il, la seigneurie de Fontenoit dont le possesseur, feu Gérard de Werchin, l'avait combattu dans la dernière guerre ; son successeur, le roi Jean, la rendit à Jean de Werchin, le 11 novembre 1350. (1)

Jean II, sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, dit le Goutteux, épousa Jeanne, héritière de Walincourt et de Cysoing, dame de Templemars et de la Royère, à Néchin, lesquelles terres lui provenaient de son aïeule, Béatrix, héritière des seigneurs de Cysoing. Le 6 avril 1372, Jean II servait le rapport et dénombrement de son fief, « séant ès » paroisses de Roubaix et Wattrelos, ès lieux qu'on dit au » Hault Fontenois et à le Biecque » (2). Fondateur des chartreux de Tournai, il fut un des bienfaiteurs et amis de Froissart qui lui a témoigné sa reconnaissance dans quelques vers de son *Buisson de jonèce*. Jean II figure dans un acte du 13 novembre 1372 avec Jacques de Werchin, son fils et successeur.

VII. Jacques III de Werchin. Seigneur de Walincourt, de Cysoing, de Templemars, de la Royère et ber de Flandre depuis la mort de sa mère en 1369, Jacques III recueillit, vers 1375, les seigneuries de Werchin, du Fontenoit et les autres biens paternels ainsi que la sénéchaussée de Hainaut. Il avait épousé, en 1374, Jeanne d'Enghien, dame de Villers, Havré, etc., châtelain de Mons. De cette union naquirent Jean, Jeanne et Philippotte de Werchin, successivement seigneur et dames de Werchin, de Walincourt, de Cysoing, du Fontenoit et en qui s'éteignit la première maison de Werchin, Le sénéchal mourut vers 1383, laissant ses trois

(1) Kervyn de Lettenhove, *Œuvre de Froissart*, T. 23, table analytique des noms historiques, p. 284. — *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 157.

(2) *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 167.

Digitized by Google

enfants en bas âge. Sa veuve se remaria à Jacques de Harcourt, sire de Montgommery qui, par acte du 9 mai 1385, prit avec elle la tutelle des enfants mineurs, promettant d'entretenir Jean de Werchin et ses sœurs, de tenir en bon état les maisons, châteaux et forteresses qui leur appartenaient.

VIII. Jean III de Werchin, sénéchal de Hainaut, sire de Walincourt et de Cysoing, servait, le 12 mai 1383, le rapport et dénombrement de ses fiefs de Templemars et de Tressin, à Chéreng. Le 20 mars 1392, il fit rapport de la baronnie de Cysoing, de son fief du Fontenoit, à Roubaix; de sa terre de la Royère, à Néchin; de sa seigneurie de Montreul, à Chéreng, et de sa vicomté de Pernes à Halluin. Il épousa par traité du mois de mai 1396, Marguerite de Luxembourg, veuve de Pierre d'Enghien, comte de Liche, fille de Gui de Luxembourg et de Jeanne de Châtillon, et n'en eut pas d'enfants. Jean III, dit le Bon Sénéchal, mourut à Azincourt, en 1415.

IX. Jeanne de Werchin. Sœur et héritière de Jean, dame de Cysoing, baronnesse de Flandre, sénéchale de Hainaut, Jeanne était veuve et sans enfants de Henri de Melun, fils de Hugues, seigneur d'Antoing et d'Epinoy. Elle vendit, le penultième jour d'avril 1424, le fief du Fontenoit à Jean, seigneur de Roubaix, (1) qui en obtint la réunion à sa seigneurie de Roubaix, par lettres patentes du comte de Flandre.

Le 23 mai 1424, à Lille, Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, fait savoir que son amé et féal chevalier, conseiller et premier chambellan, Jean, seigneur de Roubais et de Herselle, ayant naguère acquis de la sénéchale de Hainaut le fief du Fontenoit gisant en la paroisse de Roubais, l'a supplié d'unir et incorporer ce fief à sa seigneurie de

(1) *Sources de l'Histoire de Roubaix,* n° 253.

Digitized by Google

Roubais pour icelle augmenter et accroitre de valeur et pour le tout être tenu en un seul fief de la salle de Lille à 10 livres de relief, Le duc considérant que ce faisant il n'éprouvera aucun préjudice vu que les reliefs des fiefs tenus de la salle appartiennent aux religieux Saint-Jean-de-Jérusalem, et ayant égard aux grands et notables services du suppliant, unit et incorpore, par ces présentes, le fief de Fontenoit à la seigneurie de Roubais, et renonce en faveur dudit Jean à tous droits seigneuriaux qui pourraient lui être dus à cause de cet incorporement. (1)

On sait que le 13 septembre 1138, Thierri, comte de Flandre, donna aux chevaliers du Temple, pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs, le relief de Flandre : *Quoddam funeste* (2) *munus quod relicum Flandriœ vocamus* (3) et que c'est par suite de cette libéralité, imitée par quelques-uns des barons de Flandre que les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, héritiers des biens des Templiers, possédaient les reliefs des fiefs relevant, au moment de la donation, du comte de Flandre. En 1365, Louis de Male, moyennant 500 livres à assigner sur des terres françaises, racheta cette charge ainsi que le droit qu'avaient les Hospitaliers d'établir un de leurs frères en l'hôtel du comte et à ses dépens, pour assurer la perception des reliefs; mais la châtellenie de Lille, faisant alors partie

(1) Archives du Nord, Chambre des Comptes, 10e registre des chartes, f° 8 v°.

(2) De *funus*, corps humain mort ou obsèque de corps; *funestare, humo mandare.* (Du Cange). *Funeste munus*, droit dû à la mort ou aux funérailles du possesseur d'un fief, alors que la succession est ouverte pour l'héritier. On a traduit le *Funeste munus* par taxe inique, droit funeste, mais ces mots n'auraient pas de sens dans la bouche du comte : Appellerait-il inique une taxe que lui-même percevait, et qualifierait-il de funeste le droit dont il fait l'objet d'une donation en vue d'obtenir le salut de son âme ?

(3) Tardif, *Monuments historiques, Cartons des Rois*, p. 223.

Digitized by Google

du royaume de France, ne pouvait être comprise dans le marché et les fiefs relevant du domaine restèrent, quand elle fut rendue à la Flandre, soumis au relief envers les Hospitaliers. (1)

Suivant les rapports de 1372 et de 1392, le fief du Fontenoit « séant ès paroisses de Roubaix et Wattrelos, ès lieux » qu'on au Hault Fontenois et à le Biecque » tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait, avec le manoir, le bosquet de 2 bonniers et demi y attenant et les 12 bonniers de la terre de Le Becque annexée au Fontenoit en 1272, 42 bonniers et demi d'héritages; 95 sous 2 deniers 19 rasières de blé, 56 rasières d'avoine, 26 chapons, 11 auwes (2) de rente et 6 hommages, savoir La Digue-du-Pret, La Haverie et trois fiefs innommés à Roubaix, les Bous à Lys; lesquels hommages relevèrent désormais de la seigneurie de Roubaix.

Aux mains des seigneurs de Roubaix, la terre du Fontenoit fut affermée comme cense seigneuriale et sous ce rapport son histoire n'est pas dépourvue d'intérêt.

***

Au nombre des 29 principaux censiers de Roubaix qui allèrent, en 1520, quérir pierres à Lezennes pour les travaux d'agrandissement de l'église, figure le censier du Fontenoit. En 1596, c'était Jean des Tombes. Son fils, Louis des Tombes, époux de Gillette Hespel, lui succéda et mourut le 18 mars 1614, ayant eu six enfants parmi lesquels : Pierre des Tombes. né avant 1589 et qui paraît avoir fondé une branche urbaine, et Jeanne des Tombes qui garda la

(1) Archives du Nord, Registre des fiefs de Flandre dont les reliefs ont été cédés au comte de Flandre par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

(2) Oies, sans doute, de *avis*, oiseau.

Digitized by Google

cense et épousa, le 30 juin 1614, Philippe de Le Becque, neveu ou fils de Philippe, seigneur de Le Rue.

Philippe de Le Becque-Fontenoit eut pour fils aîné et successeur Philippe de Le Becque qui suit. Une de ses filles, Iolente de Le Becque, fut tenue sur les fonts de baptême par Iolente de Malery, épouse de Maximilien de Le Val, chevalier, seigneur de Grincourt, La Hamaide, le Val, etc., grand bailli de Roubaix. Une autre fille eut pour marraine la princesse Marie-Charlotte de Ligne qui lui donna son nom.

Philippe de Le Becque, 2e du nom dans la série des censiers du Fontenoit, né en 1616, marié le 20 septembre 1642, par le pasteur de Croix, à Marie Le Comte, fille du censier de la Maquellerie, rendait de la cense du Fontenoit, en 1649, 1300 livres, 20 rasières de blé et 2 corvées. (1) Il mourut en 1675, étant échevin, et fut inhumé dans le chœur de l'église « pour ce qu'il estoit décédé estant dans l'eschevinage. » (2) Philippe avait eu de Marie Le Comte une fille Marguerite de Le Becque, qui épousa le 7 juin 1675, avec dispenses, Philippe de Le Becque de Le Rue, et cinq fils dont le plus jeune continua la descendance, étant allié à Monique Lézy.

Philippe de Le Becque, 3e du nom, fils de Pierre et de Monique Lezy, s'allia, en 1711, à Marie-Madeleine Castel, de la cense de La Haye, et en eut onze enfants qui n'habitèrent pas la cense du Fontenoit au delà de 1740, entre autres : Pierre-Joseph de Le Becque, vicaire de Bersée en 1747, puis curé de Gruson, et Marie-Alexandrine-Joseph de Le Becque qui épousa, le 23 janvier 1747, Jean-Baptiste Réquillart, de Marquain.

Le mariage de Réquillart-de Le Becque fut célébré par

(1) Archives de Roubaix, CC. 174.
(2) *Ibidem*, GG. 127.

Digitized by Google

le vicaire de Bersée, frère de l'épousée, et eut entre autres témoins Jacques-François Réquillart, prêtre à Roubaix, frère de l'époux ; il est probable qu'il avait été préparé par les relations d'amitié qui unissaient les deux jeunes prêtres.

Jean-Baptiste Réquillart et Alexandrine de Le Becque fondèrent une maison de fabrication. Ils eurent au moins six fils dont deux : Philippe-Joseph et Louis-Jean-Baptiste ont fait souche et un troisième, Philippe-Ernest-Joseph Réquillart, fut prêtre, curé d'Estaimbourg, en 1806.

Philippe-Joseph, fabricant, épousa, le 27 avril 1800, Anne-Thérèse-Joseph Barot. Leur postérité forme à Roubaix nos deux belles familles Réquillart-Desaint et Réquillart-Scrépel. Louis-Jean-Baptiste, fabricant, épousa, le 9 janvier 1777, Marie-Joseph Holbecq. Leur postérité a quitté Roubaix pour Mouveaux, Tourcoing, Bondues. On sait quelle haute réputation s'est acquise dans la fabrication des tapis l'importante maison Réquillart, Roussel et Choqueel de Tourcoing. Cette postérité est aujourd'hui représentée par les deux familles Ernest Réquillart et Lemaire-Réquillart.

MM. Réquillart-Desaint et Réquillart-Scrépel ont laissé une nombreuse postérité qui compte aujourd'hui des arrière-petits-enfants et qui s'accroît tous les jours. La tradition des vocations religieuses s'y est conservée en la personne de M. l'abbé Réquillart, curé de Lauwin-Planques, fils de M. Réquillart-Desaint.

Les de Le Becque qui depuis plus d'un siècle exploitaient la cense du Fontenoit, à laquelle je reviens, ont été remplacés par Toussaint de Le Barre, qui, en 1741, rendait de la cense 1590 livres. (1)

LE BECQUE. Au dessus et près du Fontenoit existait anciennement le fief de Le Bèke comprenant 12 bonniers et

(1) Archives de Roubaix, CC. 175.

Digitized by Google

tenu des comtes de Flandre par Jean de Le Bèke qui le vendit, en 1272, à Jeanne de Montreul, laquelle en obtint, de la comtesse Marguerite, la réunion au fief du Fontenoit. Par cette réunion la terre de Le Becque n'avait plus d'existence propre comme fief, mais elle est rappelée dans les dénombrements successifs du fief « séant ès lieux qu'on » dit au Haut-Fontenois et à le Bieque, 1372 ; — contenant » le manoir du Fontenoit parmi le bocquet tenant à icelluy » deux bonniers et demy, item XL bonniers parmi la terre » de Le Becque contenant XII bonniers, » 1392.

Cette terre a laissé son nom à une famille roubaisienne qui à travers les âges est parvenue jusqu'à nous. Pierre et Haquinet de Le Becque, possesseurs, dès avant 1458, d'une partie du fief de Le Rue ; Pierrart de Le Becque, marguillier de l'église de Roubaix en 1459 ; Bynet de Le Becque, collecteur en 1458 ; Guillebin de Le Becque, aussi collecteur en 1497 ; Jean de Le Becque, échevin en 1543 ; Jean de Le Becque, aussi échevin en 1590, étaient, à n'en pas douter, les descendants de Jean de Le Beke de 1272.

La lignée des de Le Becque, la plus ancienne que révèlent nos titres, n'était ni moins nombreuse ni moins considérée que celle des de Lespaul avec laquelle elle marchait de pair et dont elle était la principale alliée. On compte jusqu'à dix-sept échevins de cette lignée qui fournit aussi sept religieuses à l'Hôpital Sainte-Elisabeth. Elle se groupait, au temps où les données de nos registres paroissiaux permettent de les distinguer en deux branches rurales : Les de Le Becque de Le Rue et les de Le Becque-Fontenoit, et en trois ou quatre branches urbaines que l'industrie manufacturière avait sans doute attirées dans le bourg, et ces diverses branches, dont le tronc se perd dans le XIII[e] siècle, étaient chargées de rameaux.

Un Pierre de Le Becque, vivant au XVI[e] siècle, échevin de Roubaix, est dit père de Pierre de Le Becque, le

Digitized by Google

jeune, né avant 1589 et qui épousa, le 8 juillet 1606, Marie de Lespaul, fille de Jean, auteur d'une branche cadette des de Lespaul, et de Noële Le Febvre. De Pierre de Le Becque, le jeune, échevin de Roubaix, de 1612 à 1637, et de Marie de Lespaul descendait en ligne directe, à la septième génération Mme Adelaïde-Joseph de Le Becque, épouse de M. Louis-Joseph Lepers, aïeuls maternels de M. Henry Mathon, naguère président de la Chambre de Commerce, et ses sœurs Mme Henri Lefebvre-Mathon, Mme Masson-Mathon et Mme Louis Lefebvre-Mathon.

Les descendants de Pierre de Le Becque et de Marie de Lespaul s'allièrent aux familles Flameng, de Lespaul, Pollet, de Le Dicque, Lepers et Lecomte ; aux familles Florin, Lezy, Darras, Roussel, Desfontaines et Motte ; aux familles Bulteau, du Jardin, de Frenne et Destombes.

Un rameau, détaché en 1668, avait pour auteur Guillaume de Le Becque-Lezy dont le fils aîné, Philippe-Dominique, épousa Catherine de Le Becque d'une autre branche de cette famille. Catherine de Le Becque était veuve en 1729. Le 3 août de cette année, par acte passé devant Me Antoine-Adrien Monier, notaire royal, elle déclarait que pour satisfaire aux pieuses intentions de son mari et de feu Jean-François, son fils, elle désirait fonder à perpétuité, dans l'église de Roubaix, une chapelle sous le titre de Notre-Dame-des-Affligés, avec un chapelain particulier, obligé à résidence et qui célèbrerait la messe tous les jours. Elle se réservait le droit de patronat sa vie durant et celle de Guillaume de Le Becque, son autre fils, prêtre, pasteur de Wattignies ; lequel droit, après leur mort, reviendrait au curé et au premier échevin de Roubaix qui conféreraient le bénéfice à un prêtre habile à entendre les confessions, et de préférence aux parents de la fondatrice. Et pour doter la chapelle et fournir au bénéficier le nécessaire à la vie, elle faisait don entre vifs et irrévocable:

Digitized by Google

1° d'une maison à usage de cabaret sous l'enseigne du Soleil-levant, bâtie sur un cent de terre, située à l'extrémité du bourg, faisant front à la rue de Fourquencroix et tenant au levant à la barrière et au chemin conduisant de Fourquencroix au hameau de l'Hommelet (c'est le cabaret du Galon-d'eau) ; 2° un fief tenu du marquisat de Roubaix, consistant en la 6e partie de la Grande-Dîme de Néchin qu'elle avait acquise du sieur Ferdinand d'Ulricq, seigneur d'Avelue, au prix de 9000 florins en principal. Des lettres de son Altesse le prince de Lowenstein, évêque de Tournai, approuvèrent et confirmèrent cette fondation, le 12 novembre 1729.

Quelques années plus tard, la dame de Le Becque offrait une somme de 1200 florins à l'église à charge par la fabrique de fournir au bénéficier de la chapelle de Notre-Dame-de-Affligés, aussi appelée Notre-Dame-de-Consolation, les pains, vin, luminaires et ornements nécessaires à la célébration de la messe journalière et perpétuelle fondée par ladite dame. Cette offre fut acceptée le 26 mars 1734, par les bailli, curé, échevins et marguilliers, qui permirent à la fondatrice de faire placer, à ses frais et de manière à servir de décoration, une image de la Vierge avec une épitaphe rappelant la fondation. (1)

Cette branche de la famille de Le Becque possédait l'ancien Hôtel des Archers de Saint-Sébastien. Le 7 octobre 1760, les héritiers de Guillaume de Le Becque-Lezy vendent à Antoine-François Chombart, bailli de Bondues, moyennant 350 florins, franc argent, le cabaret et jardin des Archers, aboutissant au jardin des Orphelins, à la maison des dits Orphelins et à la rue du Grand-Chemin, à charge par l'acquéreur : 1° de servir la rente sans rachat de 4883 livres 10 sous 8 deniers en capital au denier 25,

(1) Archives de Roubaix, GG. 214.

Digitized by Google

stipulée et affectée au profit des dits Archers lorsqu'ils vendirent leur Hôtel par contrat du 11 juin 1683 ; 2° de faire célébrer les deux obits fondés au commencement du XVII[e] siècle, par Jean de La Haye, notaire, greffier et receveur de Roubaix, lequel était confrère de Saint-Sébastien et avait fait don aux Archers de leur hôtel situé vis-à-vis de la chapelle Saint-Georges.

FOURQUEMPIRE. Le compte de la Table des Pauvres de 1497, le plus ancien qui ait été conservé, mentionne une rente due aux pauvres de Roubaix et assignée sur un héritage à Fourquiet-Pire, qui n'est pas autrement désigné. (1)

Sur le chemin du Haut-Fontenoit à Fourquempire, deux fiefs inommés étaient tenus de la seigneurie de Wasquehal-La Marque, et médiatement de la seigneurie de Roubaix au relief d'un chapon pour chacun d'eux, l'un ayant appartenu à Pierre de Le Becque et ensuite à son fils François qui le possédait en 1621 ; l'autre à Jean de Le Becque, à Jean, son fils, et à Christophe Flameng. François de Le Becque, fils de Pierre, est le bisaïeul de dame Catherine de Le Becque, la fondatrice de la chapelle de Notre-Dame-des-Affligés. Christophe Flameng appartenait à une vieille famille qui se révèle dans les actes dès le XVI[e] siècle comme l'une des plus notables de Roubaix et l'une des principales alliées des de Lespaul et des de Le Becque. Elle a pour auteur connu Antoine Flameng.

Mahieu Flameng, fils d'Antoine, était échevin en 1556 et 1576. Le 27 mars de cette année 1576, il donna à la Table des Pauvres de Roubaix une rente héritière de 6 livres 5 sous au capital de 100 livres parisis, à charge par les ministres des dits pauvres de faire célébrer un obit chaque

(1) Archives de Roubaix, GG. 233, n° 1.

Digitized by Google

année pour le repos de son âme. Pierre Flameng était échevin de Roubaix en 1561 et en 1579.

Christophe Flameng, échevin en 1600, possesseur du fief-flégard sur le chemin du Haut-Fontenoit à Fourquempire, avait épousé Marie Frémault. Pierre, son fils aîné, échevin en 1612, lui succéda; Jean, son second fils s'allia à Catherine de Lespaul, fille de Pierre II et en eut, entre autres enfants, Philippe Flameng qui épousa, en 1630, Catherine de Le Becque fille de Pierre II et de Marie de Lespaul. Leur fille Marie Flameng, née en 1632, fut surnommée Marie Cent-mille par allusion à sa fortune. Celle-ci s'unit, en 1651, à Jean de Lespaul, fils de Jacques et de Jeanne de Le Dicque. Christophe vivait encore en 1622 et fut parrain de son arrière petit-fils, Pierre Flameng qui fut prêtre, fils de Pierre III, échevin en 1638, et de Catherine de Le Becque.

La famille Flameng a aussi donné trois religieuses à l'Hôpital Sainte-Elisabeth : sœur Légère, sœur Dorothé et sœur Jeanne Flameng. Je n'ai pu suivre cette filiation au delà du XVII^{e} siècle.

Digitized by Google

VII

LA FOSSE-AUX-CHÊNES. — LE TRIEZ DU FONTENOIT. — LA MOUSSERIE ET WARCOING. — LES COUTEAUX. — LE HUTIN. — LA GRANDE-VIGNE. — LA BOURDE.

LA FOSSE-AUX-CHÊNES constituait, au XVI[e] siècle, un fief tenu de la seigneurie de Roubaix au relief de deux plumes parées. Il avait été créé par Yolente de Werchin et donné en accroissement d'hommes de fief à Gaspar de Coninck, écuyer ; mais en 1621, il était retrait par faute de l'acquittement du relief et réincorporé à la seigneurie de Roubaix.

Divers actes constatent, au cours du XVII[e] siècle, des levées de corps noyés « dans la fosse vulgairement appelée la Fosse-aux-Chênes. » A l'extrémité de la rue à laquelle cette fosse a donné son nom, on avait construit un corps-de-garde et aussi une barrière pour fermer l'entrée du bourg de ce côté aux partisans en temps de guerre ; mais à la fin du dernier siècle on demandait la démolition de cette barrière qui « menaçait ruine et offusquait la vue » et perspective de la rue. » (1)

TRIEZ DU FONTENOIT OU DE SAINT-JOSEPH. On appelait triez, à Roubaix, certains espaces de terrains autrefois couverts par les eaux des riez, becques ou ruisseaux voisins et qui, abandonnés par ces eaux, devenaient le plus souvent des lieux à usage public au même titre que les chemins, rues et places de la commune, sans préjudice

(1) Archives de Roubaix, BB. 1 et 6 ; CC, 261.

Digitized by Google

toutefois aux droits des seigneurs riverains sur le fonds. Tel était, entre beaucoup d'autres, le Triez du Fontenoit. Par extension il désignait le quartier baigné par le cours d'eau du même nom.

Un fief innommé, de 6 cents de terre, tenu de la seigneurie de Roubaix au relief d'une paire de blancs gants, était situé au Triez du Fontenoit. Un autre fief de 2 chapons était situé sur le Petit-Triez du Fontenoit, « devant le gheulle du Wez. » (1)

François Becquart, curé de Roubaix, avait donné à l'église, en 1620, une maison avec grange, étable, verger et terre à labour, sise au Triez du Fontenoit, à charge par ladite église d'entretenir une école dominicale pour les enfants pauvres auxquels on devait donner les livres nécessaires et de faire célébrer un obit tous les ans pour l'âme du donateur. (2)

On avait bâti au Triez du Fontenoit une chapelle, objet des libéralités d'un autre curé qui peut-être en était le fondateur. Les exécuteurs testamentaires de M^e^ Jean Prus, licencié en la sainte Théologie, doyen et pasteur de Roubaix de 1637 à 1677, certifient que l'église, la chapelle de Saint-Joseph et les pauvres de Roubaix sont les héritiers universels dudit sieur doyen, à charge par la confrérie de Saint-Joseph de 12 messes basses dont 6 à célébrer l'été, autant que faire se pourrait, dans la chapelle de Saint-Joseph bâtie sur le Triez du Fontenoit. (3)

Depuis, le nom de Saint-Joseph s'est insensiblement substitué à celui du Fontenoit et s'applique actuellement au quartier et au riez qui le traverse.

(1) *Wez*, fossé. — *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 305.
(2) Archives de Roubaix, GG. 111.
(3) Archives de Roubaix, GG. 111.

Digitized by Google

LA MOUSSERIE, le Moustrie dans des actes du XV^e^ siècle, (1) tenue directement de la seigneurie de Wasquehal-La Marque et médiatement de la seigneurie de Roubaix, à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 13 bonniers 6 cents de terre à labour tenant au chemin de Tourcoing et à celui du Haut-Fontenoit, et des rentes consistant en 12 rasières et un havot de blé et 22 deniers maille en argent.

En 1651, la cense de La Mousserie est reprise pour 26 bonniers 300 verges dont 12 bonniers sur le territoire de Tourcoing, au rendage de 1102 livres. On y avait réuni sans doute les terres du fief de Warcoing s'étendant en grande partie sur Tourcoing.

WARCOING ou Petit-Warcoing, tenu de la seigneurie du Vertbois, de Bohdues, à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 9 bonniers 408 verges un tiers, de 25 verges au cent, des rentes sur 2 bonniers 901 verges et 3 hommages.

I. Guillaume Petipas, seigneur de la Pontenerie, acquéreur des fiefs de La Mousserie et de Warcoing, à Roubaix, les transmit à son troisième fils Germain Petipas, qui suit.

II. Germain Petipas, seigneur de Warcoing et de La Mousserie, payait, en 1585, le droit de nouvel acquêt pour ces deux fiefs et un troisième resté innommé, acquis par son père en 1553. (2) Il est mort en juin 1597. (3) Sa veuve Françoise de Le Cambe, et ses hoirs acquittaient, en 1603, le même droit pour le fief du Brusle, à Pérenchies. (4) On connaît à Germain Petipas trois enfants :

(1) Th. Leuridan, *Sources de l'Histoire de Roubaix,* n^os^ 343 et 351.
(2) Archives du Nord, Répertoire des fiefs, p. 120.
(3) Dénombrement du fief du Châtelain de Lille.
(4) Répertoire des fiefs, p. 169.

Digitized by Google

1° Auguste qui suit.

2° Jeanne, dame de Hellin, à Phalempin, qui lui venait de son oncle, Hippolyte Petipas, mort sans postérité.

3° Péronne Petipas, épouse de Robert du Bus, chevalier, seigneur de Fresnel, dont la fille, Jeanne du Bus, épousa Jean-Baptiste de Hennin, créé chevalier par lettres patentes du 29 mai 1652. (1)

III. Auguste Petipas était connétable de la confrérie de Saint-Michel de Lille, en février 1600 lors de la joyeuse entrée, en cette ville, des archiducs Albert et Isabelle, et recevait 12 quennes de vin pour avoir été au-devant de LL. AA. avec les suppôts de sa confrérie. (2)

Auguste Petipas, seigneur de Warcoing et de La Mousserie, fils de Germain, payait, en 1603, le droit de nouvel acquêt pour le fief Patin, à la Chapelle d'Armentières, tenu de la seigneurie de Raisse. (3) Anobli par lettres du 10 mars 1616, entérinées à la Chambre des comptes, à Lille, le 31 mai suivant, moyennant finances taxées à 400 florins, (4) Auguste Petipas, dit neveu de Charles, fut déchargé, comme noble, en 1623, du droit de franc-fief. (5) Ses enfants furent :

1° Guillaume qui suit.

2° Jeanne Petipas, épouse de Philippe de Sion, à qui elle donna, entre autres enfants peut-être, François de Sion, écuyer, seigneur de Châtillon, d'où vinrent : Adolphe-Albert de Sion, écuyer, seigneur d'Assomuille; — Jeanne de Sion, épouse de Bonaventure-Etienne Bauduin; — Aldegonde-

(1) Gœthals, *Généalogie du Bus de Gisignies*, p. 10.
(2) Houdoy, *Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle, à Lille*, p. 121.
(3) Répertoire des fiefs, p. 170.
(4) *Théâtre de la Noblesse de Flandre*, p. 235.
(5) Joseph de Saint-Genois, *Monumens anciens*, T. 11, p. 898.

Digitized by Google

Françoise-Thérèse-Jeanne; — et Amelbergue-Françoise de Sion. (1)

IV. Guillaume Petipas, écuyer, seigneur de La Mousserie, fut, comme son père, connétable de la confrérie de Saint-Michel. Vers 1625, une ordonnance des archiducs octroyait quatre lots de vin par dimanches au dit Guillaume Petipas, seigneur de La Mousserie, connétable souverain, ainsi qu'aux empereur, roi, alfères, sous-connétable, doyen et confrères de Saint-Michel, escrimeurs de Lille, dont la confrérie fondée dans le même but que les confréries d'archers et d'arbalétriers de cette ville par Philippe II, le 14 juin 1488, supportait d'assez fortes dépenses pour recevoir et visiter les compagnies étrangères, donner des prix aux vainqueurs, converser à table afin de se rendre plus amis et familiers les uns avec les autres, et surtout de payer les gages du maître d'escrime et d'un prévôt habiles et experts au maniement et à la pratique des armes. (2)

Le 15 janvier 1651, Guillaume Petipas payait la pension de son fils François à Lannoy. Il assistait à Lille, en 1658, à un contrat de mariage. Sa femme Isabeau Leuridan, encore vivante en 1657, lui avait donné :

1° et 2° François qui suit, et Germain Petipas créés chevaliers, ainsi que leurs enfants, par Louis XIV, vers 1670. (3) Ils sont dits neveux de Jeanne Petipas, épouse de Philippe de Sion.

3° Aldegonde Petipas qui épousa, par contrat du 5 avril 1657, Raphaël Cuvillon, écuyer, seigneur de Roncq, dont un fils, Jean-Robert Cuvillon, seigneur de Roncq, mort le 1er septembre 1694. Raphaël et Aldegonde choisirent leur

(1) Archives de Néchin.
(2) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1658.
(3) *Ibidem*, B. 1672.

Digitized by Google

sépulture près le grand autel de l'église de Roncq, au tombeau des Cuvillon, leurs prédécesseurs. (1)

V. François Petipas, chevalier, seigneur de Warcoing et de La Mousserie, cinq fois mayeur de Lille, (2) occupait lui-même la cense de La Mousserie en 1675. (3) Il était maître de l'Hôpital Saint-Julien, à Lile, et constituait, en 1676, son fils homme responsable pour les dames de Marquette. (4) Il avait épousé Marie-Jeanne de Moncheaux qui portait *de sinople fretté d'or*, (5) et par laquelle il fut père de :

1° Pierre-Auguste qui suit.

2° Germain-François Petipas, chevalier, seigneur de Carnin, qui releva sa bourgeoisie de Lille, le 9 juin 1702. Il épousa Marie-Joseph du Bois de Hoves, fille de Wallerand-François-Joseph et d'Isabelle-Thérèse de Grospré. (6)

3° Guillaume Petipas, homme responsable des dames de Marquette en 1676 et qu'on ne retrouve pas ailleurs.

VI. Pierre-Auguste Petipas, chevalier, seigneur de La Mousserie, La Broye, etc., administrateur de la Noble Famille de Lille, 1722-1733, avait épousé Marie-Anne-Françoise-Amelbergue de Noyelles, dame de la Froissardrie, à Mérignies, qui portait *d'azur à un arbre araché d'or*. (7) Tous deux firent des donations à la Noble Famille. Madame de La Mousserie donna, le 1er juin 1708, une cense de 12 bonniers à Fournes, qui lui venait de sa famille. Son

(1) Joseph de Saint-Genois, *Monumens anciens*, T. III, p. 353.

(2) Victor Derode indique les années 1668, 1674, 1678, 1682 et 1690 pendant lesquelles François Petipas fut mayeur de Lille. *(Histoire de Lille)*, T. III, Table.

(3) Archives de Roubaix. CC, 152.

(4) Cartulaire de l'abbaye de Marquette, T. II, p. 403.

(5) Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre*, p. 37.

(6) Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. I, p. 255.

(7) *Armorial de Flandre*, p. 158.

Digitized by Google

mari donna après lui, le 15 février 1734, ce qu'il possédait à Saulx, paroisse de Wazemmes, provenant de la succession de M. du Brusle, son oncle, de plus l'arrentement qu'il avait de la cure de Saint-André, à charge par la Noble Famille de faire célébrer une seconde messe tous les dimanches et fêtes, dans la chapelle, tant que la fondation durera, avec recommandation de son âme et de celle de son épouse dans le *Memento*. (1)

Avec Pierre-Auguste finit la série des Petipas, seigneurs de La Mousserie et de Warcoing, et on retrouve, peu d'années après, vers 1742, ces deux seigneuries aux mains d'Hippolyte-Joseph-Ignace Deliot des Roblets, écuyer. Le 7 novembre 1754, messire Hippolyte-Joseph-Ignace Deliot offrait aux Magistrats de Roubaix et de Tourcoing le terrain nécessaire pour établir entre ces deux villes un pavé partant du Triez Saint-Joseph et continuant en droite ligne le long de ses terres, à charge de donner à la carrière qui existait déjà une largeur de 20 pieds et de construire un pont sous lequel les eaux du riez pussent s'écouler vers le pont des Préaux. (2) Deliot portait *d'azur à deux haches adossées d'argent.*

Marie-Augustine-Josèphe Deliot, dame de La Mousserie et de Warcoing, s'allia à Jean-Barthélémy-Hippolyte de Vitry, chevalier, seigneur de Lannoy, à Attiches, (3) du Breucq, de Malfiance, de la Bourse, etc., chevalier de Saint-Louis, député des Etats d'Artois à la Cour en 1750,

(1) Comte de Fontaine de Resbecq, *Sainte et Noble famille de Lille*, pages 32 et 38. Etablissement fondé a Lille, en 1686, dans le but charitable d'élever des jeunes filles nobles et pauvres, d'Artois, de Flandre et du Hainaut français.

(2) Archives de Roubaix, DD. 14.

(3) La seigneurie de Lannoy, à Attiches, avait été portée en mariage, avec la pairie de Gamans, depuis plus d'un siècle dans la maison de Vitry, par Jeanne Petipas, fille d'Hippolyte II et de Marguerite Flameng.

Digitized by Google

dont elle fut la seconde femme. Leur fils, Marie-Hippolyte-Barthélémy-Joseph baron de Vitry, seigneur des mêmes lieux que son père, né à Aire en 1758, épousa, en 1780, Marie-Joséphe-Valentine de Briois, dame d'Hulluch, qui mourut en 1833; son mari était mort en émigration, le dernier de son nom.

⁂

On trouve comme censiers de la Mousserie, en 1673, les enfants Catteau; en 1678-1690, Pierre de Lannoy, échevin de Roubaix; en 1710-1711, François Noulet, échevin; et en 1742, Pierre-Joseph *Wibaut*, venu de Frelinghien.

Pierre-Joseph Wibaut, censier de La Mousserie, fut aussi échevin de Roubaix, de 1749 à 1762. Il mourut le 23 novembre 1775, âgé de de 70 ans et fut inhumé dans l'église Saint-Martin. Il avait eu de sa femme, Marie-Catherine Couvreur, sept enfants dont les premiers étaient nés à Frelinghien.

Désiré-Hippolyte-Joseph Wibaut, l'aîné des fils, né à Roubaix, le 24 novembre 1744, eut pour parrain le seigneur de La Mousserie et de Warcoing, Hippolyte-Joseph-Ignace Deliot, écuyer, et pour marraine Marie-Madeleine d'Ennetières, dame de Bauffremez. Il fut d'abord cultivateur, puis fabricant, ayant épousé à Tourcoing, Marie-Barbe Lepers, marchande, dont il eut cinq enfants. L'aîné des fils, Désiré-Hippolyte-Joseph *Wibaux*, 2e du nom, né le 16 février 1787, épousa, le 15 mai 1811, Félicité-Joseph Florin, et fut aussi fabricant. C'est le fondateur de la maison Wibaux-Florin.

Le vendredi-saint, 1er avril 1825, un incendie dévorait entièrement la ferme de La Mousserie, exploitée alors par M. Ducatteau-Lamblin, qui perdit la vue dans ce terrible sinistre. Les descendants du censier Ducatteau habitent encore le voisinage devenu la rue Turgot.

Digitized by Google

A la cense de La Mousserie se rattachait une légende fantastique que je rapporte telle qu'elle m'a été contée.

Un soir, dans une chambre de cette vieille cense, il y a longtemps, bien longtemps de cela, la femme du censier se débattait contre la mort; lui-même était au pied du lit, suivant d'un regard morne et le cœur navré les progrès de la maladie. Ses traits, contractés par une expression de colère à peine contenue, montraient assez qu'à la douleur de perdre son épouse se mêlait un autre chagrin cuisant. Leur fils était absent. Absent quand une mère va fermer pour toujours les yeux à la lumière, quand déjà ses membres se raidissent aux approches de l'agonie ! Il fallait un motif bien puissant pour éloigner un fils à cette heure suprême. Où était-il donc ? Il était à la chasse !!!

Ce fils qu'on surnommait Min-Roux, à cause de la couleur de ses cheveux, s'était pris pour la chasse d'une passion qui tenait du délire et contre laquelle avaient échoué, le matin même, les défenses d'un père irrité et les prières d'une mère mourante ; et c'était cette rage de chasser qui, étouffant dans son cœur le sentiment des devoirs les plus saints, le tenait éloigné du lit de sa mère dont cet abandon augmentait encore les souffrances, tandis que le père s'efforçait en vain de dissimuler le courroux qui l'agitait.

La mourante ne s'y trompait pas ; elle s'effrayait de ce courroux et conjurait son mari de pardonner à son fils, de ne pas le maudire. En ce moment les pas lourds et bruyants du chasseur et les aboiements de ses chiens retentirent dans la cour: mais déjà la mort avait fait son œuvre et la pauvre mère, dont les forces avaient trahi le cœur, était retombée inanimée avant même d'avoir reçu la promesse qu'elle sollicitait. Min-Roux revenait ; à sa vue la colère du père, contrainte jusqu'alors, devint terrible et implacable. « Misérable, s'écria-t-il, ta funeste passion a tué ta mère; » fuis ma présence, je te maudis ! tu as méconnu tes devoirs

Digitized by Google

» les plus sacrés pour la chasse, eh bien, *cache Min-Roux* » *et cache toudie!* »

A ces mots, comme si le Ciel eût voulu s'associer à la malédiction paternelle, de noirs nuages couvrirent l'horizon, la foudre éclata en mille bruits effroyables, des hurlements étranges ébranlèrent la maison et par dessus tout des voix lamentables répétaient l'anathème : *cache Min-Roux et cache toudie!* Une fenêtre de la chambre s'ouvrit avec fracas, et Min-Roux s'élança dans la campagne en poussant d'affreuses vociférations. Depuis lors il n'avait cessé d'être, d'âge en âge, un sujet d'effroi pour la contrée où ses apparitions étaient toujours le présage de quelque sinistre événement.

Cent ans plus tard, dit la légende, le feu du Ciel dévorait la vieille cense de La Mousserie. On vit s'échapper du sein des flammes Min-Roux au regard farouche, armé de son fusil et suivi de ses chiens, comme au jour où, chassé par la malédiction de son père, il s'élançait dans la plaine au fracas de la foudre, et comme alors des voix lamentables le poursuivaient de leur cri : *cache Min-Roux et cache toudie!*

Dans ma jeunesse, à l'époque où je recueillais cette légende, elle n'avait rien perdu dans la crédulité du peuple de la compagne. Quand grondait le tourmente, quand au bruit du tonnerre se mêlaient le craquement des arbres renversés par la tempête, les mugissements du vent dans les ruines, et les hurlements des chiens effrayés, les vieillards disaient encore en se signant : Min-Roux cache dans les environs ; que Dieu nous préserve des malheurs dont nous menace la présence du maudit.

LES COUTEAUX. Deux fiefs innommés étaient situés sur le chemin des Couteaux allant de l'Hommelet-au-Bois au Moulin des Masures et sur le chemin des Couteaux vers la Grande-Vigne ; tous deux tenus de la seigneurie

Digitized by Google

de Roubaix, l'un à 60 sous de relief, l'autre à 3 chapons de relief. Le premier appartint successivement, au XVI[e] siècle, à Antoine du Bois, à Gaspar, son fils, et, en 1621, à Jacques Lezaire, fils de feu Henri ; l'autre à Martin Le Couvreur, à Nicolas Le Comte, à Pierre, son fils, à M[e] Jacques Roussel et, en 1621, à Jean de La Haye, fils de feu Roland, greffier de Roubaix.

Le quartier des Couteaux est le berceau d'une branche de la famille Le Comte. Cette florissante famille est l'une de celles qui ont fourni le plus d'échevins à Roubaix, on en compte 13 de 1535 à 1711 ; c'était aussi celle qui était la plus répandue. En 1673, quinze chefs de famille, au moins, alliés aux de Lespaul, aux Roussel, aux de Le Becque, aux Florin, aux Lezy, etc., portaient le nom de Le Comte. L'un de ces chefs de famille, Jaspar Le Comte, échevin de 1670 à 1682, habitait le quartier des Couteaux. Il avait épousé Blaisette Le Mahieu, née le 27 mai 1625, et en avait eu entre autres enfants : Jean-François qui continua la descendance, et Marguerite Le Comte qui épousa, en 1675, Antoine Le Pers, le principal personnage de sa famille, veuf de Marie-Catherine de Le Becque.

Jean-François Le Comte avait épousé, en 1671, Jeanne Le Comte, fille de Jacques et de Légère de Le Becque. Il était échevin en 1692. Son fils, Jaspar Le Comte, s'allia à Anne-Marie Le Clercq, fille d'Étienne, d'une des premières familles de Roubaix. Il fut aussi échevin en 1710 et 1711, et père de dix enfants. L'un de ses fils mourut vicaire à Tours en 1735 ; une des filles eut pour parrain Jean Le Cocq, pasteur de Roubaix ; une autre fut baptisée par son oncle et parrain, Jean-Baptiste Le Clercq, doyen de chrétienté à Tourcoing ; une troisième eut pour parrain Pierre de Fresne, pasteur de Linselles.

Je n'ai pu suivre plus loin cette filiation, mais il est hors de doute que dans la génération présente, parmi nos

Digitized by Google

concitoyens si nombreux portant le nom de Le comte, il se trouve bien des descendants des Le Comte qui, soit comme échevins, soit comme Égards de la Manufacture, gérèrent les intérêts roubaisiens de 1535 à 1790.

LE HUTIN. D'après le compte de 1497, la Table des Pauvres de Roubaix possédait quelque rente sur une terre située au *Hustin*. Au Hutin vécut durant deux siècles une branche rurale de la famille des de Lespaul.

Antoine de Lespaul, qui florissait au XVI^e^ siècle, est l'auteur connu de cette branche de cultivateurs et le père de Daniel, qui suit ; de Jean, mentionné dans un acte de 1619, et d'Antoine, dont la postérité se perd à la troisième génération.

Daniel, né avant 1589, c'est-à-dire avant l'année où commencent nos registres paroissiaux, épousa, le 1^er^ septembre 1612, Jeanne Van Reust. En 1624 et en 1633, il occupait à l'Hommelet-au-Bois un lieu manoir « à luy » appartenant, contenant parmi jardins et terres à labour » XVIII cens d'héritage, » et tenait de la veuve de Jean de Lespaul, son frère, sans doute, 2 autres cents de terre. (1) Daniel vécut 95 ans et eut six enfants parmi lesquels Jean et Antoine.

Jean de Lespaul mourut à 37 ans, en 1652, et fut inhumé dans l'église. Il avait épousé Jeanne de Laoutre. Le 23 juin 1673, leur fille, Michelle de Lespaul, âgée de 23 ans, mais encore en tutelle, désirant être remise en ses biens pour en avoir l'administration, comparaissait à cette fin devant les hommes de fief du Marquisat de Roubaix, lesquels, après avoir entendu Antoine de Lespaul, dit Daniel, son oncle et tuteur, et François Mathon, mari de Catherine

(1) Archives de Roubaix, CC. 1, 30.

Digitized by Google

de Laoutre et son bel-oncle, déclaraient ladite Michelle émancipée et capable de régir et gouverner ses biens. (1)

Antoine, né en 1618, continua la descendance.

Antoine de Lespaul est porté dans le cahier des vingtièmes de l'année 1651 comme habitant le quartier des Couteaux, Hutin et Fromé. En 1661, il acquiert des enfants de Lespaul : Jean, Jacques, Anne et Isabeau, 6 cents de jardin et labour tenant à la ruelle des Couteaux vers Fromé. Il achète successivement, en 1664, 707 verges à prendre hors des terres de la Grande-Vigne appartenant au seigneur de Roubaix ; (2) en 1676, 10 cents et le tiers d'un cent de jardin et labour tenus de la seigneurie de Favreules, et enfin, en 1687, un manoir avec 18 cents de terre situés près de ses propres héritages, tenant à la ruelle du chemin des Préaux vers Wattrelos et à la piedsente du Hutin vers le Cretinier. C'est la cense du Hutin que la famille a habitée jusqu'au milieu de ce siècle, qui existe encore et près de laquelle est tracée une rue qui porte le nom de rue Delespaul.

Antoine de Lespaul vécut 91 ans et eut pour successeur Josse de Lespaul, l'un de ses sept enfants.

Josse de Lespaul, né en 1671, fils d'Antoine et de Marie Lepers, épousa Marie-Anne Chuffart, fille du censier de Beaurewart, et vécut 89 ans, De ses cinq enfants, il ne laissait à sa mort, vers 1760, qu'un fils qui suit, et une fille, Marie-Joseph de Lespaul, qui épousa, en premières noces, Jean-François Becquart, censier du Fresne, à Croix, et, en secondes noces, par contrat du 8 juillet 1751, Jean-Baptiste du Thoit, de Croix.

Jean-Baptiste de Lespaul s'allia à Marie-Jeanne Bonenfant et mourut le 13 février 1801, à 86 ans, ayant eu sept

(1) Archives de Roubaix, BB. 2, f° 16 v°.
(2) *Ibidem*, CC. 173, n° 5.

Digitized by Google

enfants dont le plus jeune, Pierre-Joseph de Lespaul, lui succéda à la cense du Hutin. La sœur aînée de celui-ci, Marie-Joseph de Lespaul, épousa Antoine-Joseph Delannoy, de Roncq, d'où naquit Antoine Delannoy, uni à Rosalie Destombes dont il eut six enfants qui vinrent s'établir à Roubaix et y fondèrent l'importante maison Delannoy-Destombes, aujourd'hui représentée par M. Jean-Baptiste Delannoy-Leroux.

Pierre-Joseph de Lespaul, né le 1er septembre 1759, alors que sa mère avait 52 ans, s'allia à Marie-Constance Droulers, de Wattrelos, fut marguillier de Saint-Martin de 1810 à 1832 et mourut en 1842 à 83 ans, âge que ses quatre prédécesseurs avaient tous dépassé. Pierre-Joseph de Lespaul laissait deux filles et un fils qui suit.

Constantin de Lespaul, né le 20 août 1803, restait seul pour continuer la descendance, mais il mourut célibataire le 14 décembre 1857. Sa sœur aînée, Marie-Catherine-Joseph de Lespaul, née en 1798, épousa, en 1820, M. Louis Dubar, qui vint s'établir fabricant dans l'intérieur de la ville où il fonda l'une de nos plus honorables familles. Mme Dubar-Delespaul est décédée le 15 mars 1857, ayant donné à son mari douze enfants. Elle est la mère de Monseigneur Dubar, évêque de Canathe, né le 14 octobre 1826 et mort en Chine le 1er juillet 1878, et de M. Henri Dubar, notre regretté confrère que nous venons de conduire à sa dernière demeure.

La cense du Hutin est actuellement exploitée par la famille Ferret-Houzet qui vient de perdre son chef, M. Auguste Ferret d'excellente mémoire, fils de M. Ferret-Destombes au quartier du Moulin de Roubaix.

Le Hutin est l'un des quartiers les moins envahis par les constructions urbaines ; outre l'ancienne cense Delespaul ou cense Ferret, on y compte encore quatre exploi-

Digitized by Google

tations rurales d'importance diverse. Elles n'ont guère laissé de souvenirs historiques.

LA GRANDE-VIGNE, cense seigneuriale située sur les confins de Wattrelos, était la réunion de deux fiefs, l'un appelé Le Pret, l'autre le Bois-Hermont, tenus l'un et l'autre de la seigneurie de Roubaix et contenant ensemble 19 bonniers d'héritages, 5 rasières et 2 havots environ de blé, 11 rasières, 2 havots, 3 quarels d'avoine, 28 sous en argent, 5 oies, 11 chapons et demi et un terrage sur 6 bonniers chargés en outre de 6 deniers chacun. Acquis, en 1414, par Oste, frère bâtard de Jean, sire de Roubaix, ils avaient été a sa mort, arrivée le 17 mars 1444, incorporés au gros du fief de Roubaix et convertis en cense.

Un bas-relief en pierre blanche, dans l'église Saint-Martin, rappelle le personnage ici désigné. Un saint, debout, présente à la Sainte Vierge, assise et portant sur ses genoux l'enfant-Jésus, Oste de Roubaix, agenouillé et les mains jointes. L'écuyer est armé et près de lui sont déposés son heaume et ses gantelets. On peut encore lire cette épitaphe :

« Cy gist Oste bastart de Roubais, escuier, qui vesqui » IIII^{xx}X ans révolus et trespassa le XVII^{e} jour de mars » an M IIII^{c} XLIV. Pries Dieu pour lame de lui. Pater » noster. »

Ce bas-relief, dont les figures sont mutilées, se trouve aujourd'hui encastré dans le mur latéral de la chapelle Saint-Joseph, près de la porte intérieure de la sacristie.

« Le censier de le Vingne à Mademoiselle » (1) est du nombre de ceux qui allèrent quérir pierres à Lezennes pour les travaux d'agrandissement de l'église de Roubaix. En

(1) La dame de Roubaix que le document cité appelle mademoiselle était Yolente de Luxembourg, seconde fille d'Isabeau de Roubaix. Elle était veuve depuis 1513 de Nicolas de Werchin, sénéchal de Hainaut, baron de Cysoing, et mourut à Jeumont le 7 mai 1534.

Digitized by Google

1633, la cense de la Grande-Vigne comprenait 23 bonniers et une branche de terrage sur 6 bonniers ; elle rendait annuellement 675 livres y compris 50 rasières de blé. Dix ans plus tard, en 1643, elle était exploitée par Pierre de Hallewin, qui fut remplacé, en 1649, par Gilles Masurel, lequel en rendait 1400 livres, 60 rasières de blé et 2 corvées. Le 29 août 1692, un incendie dévora la cense de la Grande-Vigne occupée par Gilles Masurel. Depuis 1703, cette cense est exploitée par la famille Salembier qui en est aujourd'hui propriétaire.

Ce nom de Salembier me suggère une digression qui peut, du reste, avoir son intérêt en ce qu'elle révèle une des multiples origines des noms de famille. Dans toute terre quelque peu considérable on distinguait, au moyen-âge, dès le début de la féodalité, deux parties bien tranchées ; l'une occupée par le maître, l'autre distribuée par lui en tenures qui elles mêmes se partageaient en deux grandes classes : en bénéfices ou fiefs et en censives, autrement dit en terres nobles et en terres roturières. La partie dont le maître retenait la possession était seigneuriale et constituait proprement le domaine, *dominium, terra dominica* ou la terre salique qui était même chose. En effet, les mots *terra salica* ne signifiaient point, comme on l'a dit, la terre échue originairement en lot aux Francs saliens, mais la terre de la *Sala*, mot tudesque qui veut dire maison. *Sala, casa* et *domus* sont synonymes dans le texte carlovingien de 812, décrivant les habitations des manses du fisc royal d'Annappes et Gruson. (1) La terre salique était donc la terre attachée à la maison ou au principal manoir. L'identité de la *terra salica* et du *mansus dominicatus* a été établie mathémathiquement, pour ainsi dire,

(1) Voir mon opuscule : ***Une revendication ; Annappes et Gruson sous Charlemagne,*** 1890.

Digitized by Google

par M. Guérard, dans ses Prolégomènes du *Polyptyque de l'abbé Irminon.* (1)

Le comte de Flandre Thierri d'Alsace, confirmant, en 1136, toutes les donations faites à l'église de Saint-Martin de Fives depuis sa fondation en 1104, cite parmi les bienfaiteurs de ce prieuré *Henricus saliens in bonum*, lequel avait donné un bonnier de terre sis à Heppignies, lieu dit de Fives. (2) *Saliens in bonum*, c'est-à-dire établi dans son domaine propre, dans sa terre patrimoniale dont il avait détaché un bonnier en faveur du prieuré. Les termes *saliens in bonum* traduits par *Salembien* sont restés comme nom patronymique bien connu sous cette forme même et plus encore sous la forme altérée de *Salembier.*

La famille Salembier commence pour nous à Jacques-Michel qui bien jeune encore vint reprendre à Roubaix, vers la Saint-Rémi 1703, la cense de la Grande-Vigne. Fils de Pierre, censier à Flers, il était né le 17 octobre 1686 et épousa, vers 1710, Marie-Thérèse Cornil ; il fut échevin de 1729 à 1734 et mourut en 1738. Le 6 octobre de cette année, Gilles-Joseph Demadre, bailli général du Marquisat de Roubaix, fondé de pouvoir du prince de Soubise, renouvelait le bail de la Grande-Vigne, d'une contenance de 23 bonniers 8 cents, au profit de Marie-Thérèse Cornil, veuve de Jacques-Michel Salembier, moyennant 1800 livres parisis, les impositions et deux journées de corvées avec chariots et chevaux.

Jacques-Michel Salembier et Marie-Thérèse Cornil eurent dix enfants, entre autres, Jacques-Antoine qui continua la descendance et Marie-Thérère-Joseph, alliée,

(1) *Dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sous le règne de Charlemagne,* 1844.

(2) Archives nationales, ***Supplément au Trésor des chartes.*** — Indiqué dans Tardif, *Cartons des Rois,* n° 423. — Imprimé dans les *Sources de l'Histoire de Roubaix,* n° 11.

Digitized by Google

en 1750, à Jean-François Fouquart, négociant à Roubaix, échevin de 1769 à 1776. — Jacques-Antoine n'eut que deux fils : Pierre-Louis-Joseph, qui suit, et Jacques-François-Joseph qui fut brasseur à Wattrelos.

Pierre-Louis-Joseph Salembier, né en 1754, s'allia à à Marie-Rose Corne. Celle-ci avait un frère prêtre, l'abbé Corne, que ses supérieurs avaient envoyé, pendant les mauvais jours de la Révolution, exercer secrètement le ministère à Templemars près de Seclin, et qui, en 1796, était à Wattrelos d'où, durant trois années, il ne cessa de visiter Roubaix, Tourcoing et les paroisses d'alentour, ne craignant, en véritable apôtre, ni les dangers, ni les fatigues.

Le feu de la persécution s'étant rallumé, M. Corne se retira à Herzeaux, petit village éloigné des grandes communications. De là, il se rendait la nuit dans les lieux assignés à sa mission, pour y célébrer la messe et y prêter les autres secours de son ministère. Appelé, le 23 février 1799, pour administrer les derniers sacrements à deux malades entre Roubaix et Lille, à plus de deux lieues de sa résidence, il ne put retourner vers Herzeaux qu'à une heure avancée de la nuit. Vaincu par le froid et le besoin, il se décida à s'arrêter à Roubaix, chez sa sœur qui, persuadée qu'on ne soupçonne pas sa présence en ce lieu, parvint à le retenir. Mais tandis qu'il dort près d'un frère plus jeune que lui, prêtre comme lui, mais non connu comme tel, la ferme est tout à coup entourée par les agents de la force publique qui, après une longue perquisition, trouvent enfin le réduit ou dormaient tranquillement les deux frères. Ceux-ci se ressemblaient en tous points, mêmes traits et à peu près même âge ; cependant il n'y a qu'un criminel, l'autre n'est pas connu comme prêtre. Ne pouvant les reconnaître, on les saisit tous deux et on les mène devant le Comité de surveillance siégeant à l'Hôtel de Ville de Roubaix. « Lequel de vous deux est le prêtre, demanda le président ? C'est

Digitized by Google

moi, répond aussitôt l'intrépide missionnaire. » Un combat de générosité eut été inutile devant un tribunal qui ne cherchait que des victimes. Le plus jeune se tait, il est immédiatement relâché ; l'autre est gardé pour être conduit à Douai, y être jugé, condamné, exécuté peut-être, car la justice de ce temps est sans merci. Mais arrivé à Pont-à-Marcq, il parvient à tromper la vigilance de ses conducteurs et à gagner un bois voisin où il trouve protection chez le garde. Ce brave homme et son fils veulent lui servir d'escorte et le ramènent le lendemain jusqu'à Wattrelos. M. Corne put sans autre encombre regagner Herzeaux. Il apprit là que son beau-frère, M. Salembier-Corne, saisi comme coupable d'avoir logé un prêtre réfractaire, avait été jeté en prison, où il resta de longs mois. Pour lui, peu corrigé de sa mésaventure, il continua, jusqu'à la fin de la persécution, à remplir son saint ministère sans souci des périls qui l'entouraient. (1) Il devint ensuite vicaire de Dottignies où il eut pour collègue l'abbé Brédart, de Roubaix, aussi confesseur de la foi. L'abbé Jean-Baptiste Corne succomba en 1805 des suites d'une maladie épidémique qu'il avait contractée en visitant les pauvres de sa paroisse. Son frère mourut curé de Dottignies en 1837.

Pierre-Louis-Joseph Salembier, conseiller municipal de 1805 à 1816, mourut le 8 janvier 1817 ; Marie-Rose Corne lui avait donné six enfants, entre autres :

1° Jean-Baptiste-Joseph Salembier-Bulteau, conseiller municipal de 1824 à 1855 et trois fois maire provisoire en 1832-1833, 1836-1837, 1846-1848. C'est l'aïeul de M. Jean-Baptiste Salembier, actuellement receveur municipal.

2° Pierre-François-Joseph Salembier, né en 1798, ordonné prêtre à Cambrai en 1821. D'abord vicaire à

(1) Extrait d'une notice inédite par l'abbé Pierre-François-Joseph Salembier, neveu du héros missionnaire.

Digitized by Google

Saint-André, puis curé d'Herlies, M. Salembier fut nommé professeur de Théologie à Cambrai ; mais la faiblesse de sa santé lui fit demander, en 1829, l'autorisation de retourner à Roubaix, où, pendant plusieurs années, il fut aumônier des Carmélites. En 1841, sa santé paraissant assez forte pour qu'il pût rentrer dans le ministère, Mgr. Belmas le nomma curé de Cysoing ; malheureusement, en 1855, il dut de nouveau prendre un repos devenu impérieusement nécessaire. En 1857, il eut la plus grande part dans la fondation du couvent des Pères Récollets dont il fut le syndic apostolique. En 1861, son dévouement lui fit accepter la cure de Vieux-Rengt ; mais le fardeau pastoral était trop lourd, il lui fallut une troisième fois revenir à Roubaix où il vécut encore trois ans au milieu de sa famille et de ses nombreux amis. C'est surtout pendant ces dernières années que, pour mes travaux historiques sur Roubaix, j'ai eu souvent recours aux souvenirs et à la collaboration bienveillante de l'abbé Salembier.

Ce saint prêtre, recommandable par sa science Théologique par ses recherches historiques et archéologiques, par sa grande piété, vient d'avoir sa notice, rédigée en 1889, par M. le docteur L. Salembier, aumônier du monastère d'Esquermes, parmi les *Biographies des prêtres du diocèse de Cambrai morts depuis 1847.*

3° Denis-Narcisse-Joseph Salembier-Mulliez, né en 1799, censier propriétaire de la Grande-Vigne, conseiller municipal en 1860, mort en 1873, laissant postérité et ayant pour successeur son fils, Henri Salembier, naguère conseiller municipal, qui a converti la Grande-Vigne en Brasserie.

LA BOURDE, tenue de la seigneurie de Roubaix à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait en 1621, parmi lieu manoir, cense, maison de plaisance,

Digitized by Google

jardins, chemins, issues, fossés, eaux et terres à labour, 16 bonniers 3 cents, y compris 6 cents de terres renteuses ci-devant retraits et réincorporés au gros du fief, et quelques rentes consistant en 2 rasières un quarel de froment et 3 deniers maille en argent. La Bourde est située entre le territoire de Wattrelos, les terres de La Haverie et celles de la Grande-Vigne. Un dessin du château se trouve dans le volume de Sanderus, resté manuscrit; ce dessin est reproduit dans le 3e volume de l'Histoire de Roubaix. Bourde est un vieux mot qui signifie mensonge, sans doute, mais qui veut dire aussi bord, frontière; cette dernière acception convient parfaitement à la situation du lieu à l'extrémité Nord-Est de Roubaix. *Bord*, dans le sens de petite ferme, maison de campagne, est un mot allemand. En français on appelait autrefois *borde, bourde,* une petite maison de campagne.

Bouscars de Le Bourde souscrit, en 1269, comme homme de fief, un acte du seigneur de Roubaix confirmant la vente faite à l'abbaye de Marquette d'une terre tenue de lui en fief et située près de La Riandrie à Marcq. (1)

Le 1er février 1391, Jacques du Bos, fils de feu Jean, de Wattrelos, faisait rapport d'un fief gisant en la paroisse de Roubais et aux environs, appelé le fief de Le Bourde, tenu de Mgr. de Roubais, comprenant 15 bonniers et 7 cents d'héritage tant en lieu manoir qu'en terres ahanables, et des rentes dues sur 14 cents de terre tenus dudit fief. Des 15 bonniers 7 cents, 10 bonniers 6 cents avaient été acquis par le père de Jacques du Bos, il y avait 18 ans (vers 1373) de messire Louis de Lichtervelde, seigneur de Coolscamp, chevalier, de Madame Béatrix de Tollenaere, son épouse, et de Messire Jean, chevalier, fils de ladite dame, et avaient

(1) Archives du Nord, Fonds de l'abbaye de Marquette, original scellé.

Digitized by Google

été incorporés aux autres 5 bonniers un cent qui étaient de son patrimoine, pour ne former qu'un seul fief. (1)

En 1401, le seigneur de La Bourde était Pierrars du Bos, qui fut bailli de la seigneurie de Roubaix en 1428-1441; en 1458, c'était Jean du Bos, dit Bosquart; à la fin du XVI[e] siècle, Jacques Coene; puis Jean Dragon, par achat du précédent. En 1621, Antoinette Dragon, fille de feu Jean, possédait La Bourde; elle avait épousé Jean de La Vichte, écuyer, seigneur de Nieuwenhove. Le fief échut plus tard aux enfants de M. le comte Deschooren, par succession de la famille de La Vichte.

En 1520. « Bin Merlin, censier de Le Bourde », fut du nombre de ceux qui allèrent quérir pierres à Lezennes pour les travaux d'agrandissement de l'église de Roubaix. (2)

Les censiers de La Bourde étaient, en 1642, Adrien Desplanques, fils d'Abraham; en 1682, Wallerand Descamps, qui fut échevin en 1691-1692.

(1) Archives du Nord, Chambre des comptes; original scellé.
(2) Archives de Roubaix, DD. 1.

Digitized by Google

VIII

L'HOMMELET-AU-BOIS. — FOURQUENCROIX. — LA DIGUE-DU-PRET. — LA HAVERIE. — WASSEGNIES.

L'HOMMELET-AU-BOIS, (1) fief tenu de la seigneurie de Roubaix au relief d'un « cranselin de fleur, » avait été créé par Yolente de Werchin, au XVI[e] siècle, et donné pour accroissement d'hommes de fief à Gauthier de Heulle, écuyer, seigneur de Holsene. Il était retrait, en 1621, par faute de l'acquittement du relief.

L'Hommelet, où se trouvait un manoir nommé Les Tombaines, (2) était le berceau de la branche cadette des de Lespaul. L'auteur de cette branche, Jean de Lespaul, manufacturier, lieutenant de Roubaix depuis 1632, second fils de Pierre II, habitait ce quartier. Il est mort de la peste en 1635, laissant de Noëlle Le Febvre, sa femme, six enfants alliés aux familles de Le Becque, Flameng, Hallewin, Lezaire et de Le Dicque. Jean, l'aîné, et Jacques, le plus jeune, étaient entrés, en 1633, dans le corps de la Manufacture comme fils de maître et fabricants de damas.

Jacques de Lespaul, premier échevin de Roubaix, en 1665, lieutenant de 1668 à 1672, habitant aussi le quartier de l'Hommelet, (3) possédait un fief flégard le long du chemin allant de l'Hommelet-au-Bois au pont des

(1) Je crois qu'il faudrait écrire l'Omelet-au-Bois, petit orme, de *ulmus*, ormeau qu'on prononce ici vulgairement omeau : Les *Quatre omeaux*. Le nom du village de Lomme, près Lille, n'a pas d'autre étymologie.

(2) Archives de Roubaix, GG. 115.

(3) *Ibidem*, GG. 104.

Digitized by Google

Préaux. (1) et était seigneur du Gauquier à Wattrelos. En 1690, il était réputé le plus riche de Roubaix (2) Il fit, cette année, un don de 200 livres à la Table des pauvres et lui remit en outre 900 livres pour le capital d'une rente à charge d'obit. (3) Honorable homme Jacques de Lespaul, seigneur du Gauquier, est décédé le 4 septembre 1691, âgé de 85 ans.

Dans le cours du XVII[e] siècle, des représentants de cette branche et de la branche aînée avaient quitté Roubaix pour s'établir à Lille où insensiblement ils prirent rang parmi la noblesse. Leur départ était, en novembre 1696, mis au nombre des malheurs publics, dans un document que l'intérêt qu'il présente m'engage à reproduire.

« Nous lieutenant et gens de loy du marquisat de Roubaix, déclarons et certifions que ce lieu, quy par ci-devant » a esté renommé à raison de ses manufactures et des gens » de considération quy l'habitoient, est présentement tombé » en décadence et dépérit par suite de plusieurs événemens » fatals, à sçavoir le feu quy, en 1684, a consommé la plus » belle partie du bourg; les banqueroutes des marchands » de Tourcoing et de Lannoy quy en ont causé beaucoup » d'autres à Roubaix; *la retraicte des héritiers de Lespaul* » et des principaux habitans quy ont pris leur résidence à » Lille, les grandes contributions qu'on a deu payer en 1693, » la famine arrivée en mesme tems quy a mis à la besace » les deux tiers des habitans et nonobstant le secours des » autres plus de cincq cens desdits habitans seroient morts » de pauvreté, de disette et de faim. Le mancquement de » de travail des manufactures ont réduit ce bourg à telle » extrémité qu'il ne retient plus rien de ce qu'il a esté » autrefois. Ceux quy ont rebati leurs maisons brûlées en

(1) Archives de Roubaix, CC. 173.
(2) *Ibidem*, CC. 158.
(3) *Ibidem*, GG. 250.

Digitized by Google

» 1684, les vendent pour se décharger des sommes qu'ils » avoient empruntées pour cela ; les ouvriers vendent leurs » métiers et cherchent du travail ailleurs. Et ce qui avance » encore la ruine dudit bourg est le malheur arrivé par la » prise de quatre habitans du lieu, pris le 28 octobre » dernier, par un party d'Ath, (1) et emmenés à rançon, » les familles desquels épuisées par les évènemens, char- » gées de dettes et d'enfans en bas eage, vont estre à la » sursage et ruine dudit lieu. » (2)

C'est précisément à l'occasion du fait cité dans ces dernières lignes que nos gens de loi retracent, en un tableau si sombre, les malheurs du temps. Le 28 octobre 1696, sur la nouvelle que le prince d'Epinoy, marquis de Roubaix était de retour du camp de Mons, le lieutenant et le greffier, accompagnés d'un sergent, se rendent à Lille pour l'entretenir des affaires de la Communauté. Quatre échevins se joignent à la députation malgré l'observation du lieutenant qui leur représente que seul avec le greffier il aurait suffi. Après la visite faite au prince ils dînèrent ensemble à la Coupe-d'Or sur le Vieux-marché-aux-Poulets, et le dîner fini, le lieutenant, le greffier et le sergent prirent prudemment l'avance non sans avoir invité, mais vainement les échevins à les suivre, leur faisant entendre que, la nuit venant, il était prudent de retourner. Nos échevins partis plus tard, se reposèrent encore au cabaret de la chapelle de Mons-en-Barœul et n'atteignirent que le soir le cabaret du *Créchet*, à Croix, où ils burent encore quelques pots de bière. Mais à la sortie du Créchet, ils furent enlevés par un parti ennemi, conduits à Ath, retenus comme ôtages, et après six semaines de détention, forcés de souscrire une rançon de 16.500 florins.

Ce fait donna lieu à un long procès. En vain les échevins

(1) *Les Catulas,* voir Le Rue.

(2) Archives de Roubaix, EE. 25.

Digitized by Google

prétendaient-ils qu'ayant été retenus en leur qualité d'échevins, leur rançon et les frais de détention devaient être à la charge de la Communauté ; on leur opposa qu'ils étaient sans mission légale et qu'ils auraient évité l'accident s'ils étaient rentrés avec le lieutenant et le greffier. Une sentence de la Gouvernance de Lille, en première instance, et du Parlement de Tournai, sur appel, déboutèrent lesdits échevins de leur recours contre la Commune.

Le lieutenant Jacques de Lespaul avait eu de Jeanne de Le Dicque, sa femme, six enfants, entre autres :

1° Jean, qui continua la descendance.

2° Jacques de Lespaul, qui mourut Récollet après avoir fait son jubilé et fut inhumé à Tourcoing.

3° Marguerite de Lespaul, baptisée le 30 janvier 1648. Elle épousa, en 1669, Pierre Prouvost de Wasquehal, qui vint fonder à Roubaix la famille Prouvost si prospère aujourd'hui.

4° Pierre de Lespaul, héritier de la seigneurie du Gauquier. Il avait épousé, en 1674, en l'église de Saint-Etienne, à Lille, demoiselle Elisabeth-Martin de La Derrière, qui portait *d'argent à un arbre de sinople, fusté de sable, sur une terrasse au naturel, et un bâton alaisé d'or, brochant en fasce sur le tronc de l'arbre.* Ses deux fils, Jacques et Etienne, furent successivement seigneurs du Gauquier. Sa fille Isabelle-Florence de Lespaul, mariée à Romain-Philippe Goudeman, conseiller du souverain bailliage de Lille, lui donna Pierre-Romain-Joseph Goudeman, seigneur d'Estevelle et autres lieux, greffier criminel héréditaire de Lille, dont la fille Anne-Félicité Goudeman, s'allia à Henri-Joseph du Bosquiel, seigneur d'Elfaut à Bondues.

Jean II de Lespaul, fils aîné de Jacques et de Jeanne de Le Dicque, né en 1631, épousa en 1651, Marie Flameng, dite *Marie cent-mille* « parce qu'elle estoit réputé riche de

Digitized by Google

cent mils. » Elle était veuve en 1673 et habitait la rue Pauvret. Leur fils Jean qui devait continuer la descendance, se noya en se baignant dans le canal à Bruges où il était en pension. Marie, l'aînée de leurs filles s'allia à Jean Destombes, de Roubaix; Jeanne, la seconde, épousa, à Lille, Pierre Trubert de Bois-Fontaine à qui elle donna huit enfants. Les fils de Pierre Trubert moururent en célibat; l'une des filles, Elisabeth-Julie, épousa messire Emmanuel, comte de Buz; deux autres furent religieuses à Argenteuil; la plus jeune, Marie-Claire-Béatrix Trubert de Bois-Fontaine, s'unit, en 1712, à son cousin Pierre Prouvost, auteur d'une généalogie manuscrite de sa maison, fils de Pierre et de Marguerite de Lespaul,

FOURQENCROIX. Au moyen âge, les droits de la femme étaient sauvegardés avec un soin extrême. Sa renonciation personnelle ne suffisait pas dans une aliénation, il fallait que préalablement le douaire fut reconstitué ailleurs et que la compensation fût jugée suffisante; mais on ne prenait pas moins de précautions contre ses revendications ultérieures, contre toutes répétitions matrimoniales ou dotales. On en voit un exemple dans ce qui suit.

En juin 1227, Fernand, comte de Flandre, fait connaître que, par nécessité légalement constatée, son fidèle Hugues de Roubaix et Elisabeth, sa femme, ont vendu à Arnoul d'Audenarde le manoir de La Royère, à Néchin, après l'avoir rapporté en ses mains; qu'il l'a transmis, par jugement de ses hommes, audit Arnoul, à titre de fief héréditaire. Et comme le douaire d'Elisabeth était assigné sur ce fief, Hugues a affecté tous ses autres biens à la sûreté du contrat. Si après la mort de Hugues, Elisabeth, à raison de son douaire, voulait troubler Arnoul dans la possession de ce bien, le comte, comme seigneur de la terre, ferait respecter les conventions.

La garantie du comte ne suffit point et l'on fit intervenir

Digitized by Google

l'évêque de Tournai. Le Prélat déclara qu'Elisabeth, épouse de Hugues, chevalier, seigneur de Roubaix, avait reconnu en sa présence et par serment n'avoir été nullement contrainte à cette vente par son mari, ni par d'autres, mais bien par la nécessité et pour se libérer des dettes usuraires qu'ils avaient contractées; qu'elle acceptait en échange de La Royère, le manoir de *Foukercrois*, *Foukiercrois* avec 6 bonniers de terre y attenant, deux muids de froment et 45 livrées de terre à Roubaix, constituant pour son douaire une compensation suffisante et même supérieure; c'est pourquoi elle agréait volontiers la vente faite à Arnoul d'Audenarde, ajoutant que si, à la mort de son mari, elle élevait des prétentions sur La Royère, à raison de son douaire ou autrement, elle consentait à être excommuniée. L'évêque, assuré que le douaire d'Elisabeth n'était nullement conpromis, approuva, autant qu'il était en lui, la nouvelle assignation. (1)

Le manoir de Fourquencroix était situé au Galon-d'Eau, à l'endroit où l'ancien chemin de Tourcoing à Lannoy, par l'Hommelet, traversant le chemin de Wattrelos, forme avec celui-ci une croix d'où sans doute *Foukercrois*, *Foukiercrois*. Ce lieu est parfaitement désigné : on allait de Fourquencroix à l'Hommelet, d'un côté, et vers les censes de Beaurepaire et de Beaurewart, de l'autre; de Fourquencroix on revenait sur la Place par le Saint-Sépulcre et la Grand'-Rue. Le nom de Galon-d'Eau qu'on voit surgir à la fin du XVII[e] siècle s'est insensiblement substitué à celui de Fourquencroix qu'on ne retrouve plus guère dans les actes postérieurs à la Révolution.

Le seigneur de Roubaix avait un droit de péage « au ponchiel de Fouckiencrois, Foukencrois » (1372-1401), et « au ponchiel de le Cauchie » (rue Neuve), à charge d'entretenir

(1) Archives du Nord, cartulaire rouge, f° 118, pièces 65 et 66. — Imprimé dans les *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n[os] 80 et 81.

Digitized by Google

lesdits ponts. Suivant un ancien mémoire, ce droit de viage, péage ou ponténage, consistait en deux liards par chariot étranger passant sur l'un des deux ponts. En 1693, il y avait longtemps que cette minime redevance avait cessé d'être une compensation suffisante des frais de perception et des dépenses d'entretien des ponts; on conçoit sans peine que le prince d'Epinoy l'ait alors abandonnée et que le prince de Soubise, l'un de ses successeurs, ait refusé de la comprendre encore dans les aveux et dénombrements de sa seigneurie.

LA DIGUE-DU-PRET, l'un des six hommages du Fontenoit, contenait parmi lieu manoir, jardins, eaux, bois et terres ahanables, 19 bonniers d'héritages ; elle était, en 1417, aux mains de Mgr. Olivier de Hallewin. Par suite de la réunion du Fontenoit à la seigneurie de Roubaix, en 1424, la Digue-du-Pret releva des seigneurs de Roubaix. Elle appartenait alors à « Raisse de le Prée » au trépas duquel elle échut à Jean, seigneur de Roubaix, et fut ainsi incorporée de soi-même à son fief ; elle s'y maintint jusqu'à la Révolution à titre de cense seigneuriale.

En 1520, le censier de la Digue-du-Pret était, je crois, Denis du Hamel, l'un de ceux qui allèrent quérir des pierres à Lezennes pour les travaux d'agrandissement de l'église de Roubaix. Un peu plus tard, la famille était représentée par Guillebert du Hamel. Ces noms, Denis et Guillebert, se retrouvent dans les générations suivantes : un Denis du Hamel était censier de la Digue-du-Pret en 1596, échevin en 1604. Il avait épousé Marie Muliers ; leur fils, Maximilien du Hamel, né en 1609, fut tenu sur les fonts de baptême par Maximilien de Le Val, chevalier, seigneur de Grincourt, grand bailli de Roubaix, et par dame Catherine de Croix. (1)

(1) Archives de Roubaix, GG. 1.

Digitized by Google

Denis du Hamel, autre sans doute que le précédent, était échevin de 1627 à 1641 ; mais à cette date il n'était pas censier de la Digue-du-Pret et peut-être avait-il abandonné la culture des champs pour la fabrication des étoffes. Un Guillebert du Hamel était Égard de la Manufacture en 1677-1680, échevin en 1683-1684. Un Philippe du Hamel était aussi l'un des maîtres de la Manufacture en 1695-1696. De ces souches descendent probablement plusieurs des familles Duhamel aujourd'hui si nombreuses à Roubaix.

Josse Lezaire, fils aîné de Jacques, censier de Beaurewart, et de Martine Castel, né en 1595, allié, en 1619, à Marie de Hallewin, fut, dès cette dernière date, censier de la Digue-du-Pret. En 1634, il était imposé pour 27 bonniers et rendait de sa cense 866 livres, 4 moutons, plus 42 livres pour la taverne de Fourquencroix. Il était échevin en 1638 et ne vivait plus en 1649 alors qu'un bail de la cense avait été accordé à sa veuve au prix de 1300 livres, 50 rasières de blé et 2 corvées avec chevaux et chariots. (1) Marie, l'aînée des onze enfants de Josse Lezaire, eut pour parrain, le 21 décembre 1620, Maximilien de Le Val, chevalier, seigneur de Grincourt, grand bailli de Roubaix, et pour marraine Marie de Melun, princesse de Ligne, dame de Roubaix ; Antoine-Floris, le plus jeune, continua la descendance.

Antoine-Floris Lezaire, né après 1641, épousa, en 1669, Iseberghe de Lespaul. En 1673, il était censier de la Digue-du-Pret que Maximilien Lorfebvre avait exploitée dans l'intervalle. Il eut au moins huit enfants parmi lesquels Josse, 2e du nom, qui lui succéda à la cense de la Digue-du-Pret et fut échevin de 1733 à 1745. Josse mourut en 1766, âgé de 84 ans et fut remplacé par son fils, Denis-Joseph Lezaire-Dillies, échevin de 1766 à 1784 ; mort en

(1) Archives de Roubaix, CC. 174.

Digitized by Google

1794. Le fils de celui-ci, Denis-Joseph Lezaire-Delannoy, n'acheva pas sa carrière à la Digue-du-Pret ; il est mort à Templeuve (Belgique), en 1845.

Le censier Billet, qui figure, en 1831, parmi les signataires d'une pétition demandant la division du territoire en deux communes, Roubaix-Ville et Roubaix-Campagne, fut, je crois, le dernier occupeur de la Digue-du-Pret, laquelle a disparu par suite du redressement de la route de Wattrelos et de l'extension de l'agglomération de ce côté.

LA HAVERIE, tenue de la seigneurie du Fontenoit avant 1424, et de la seigneurie de Roubaix depuis cette époque, à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait un manoir et 12 bonniers tenant aux terres de la Digue-du-Pret et à la becque qui vient de Roubaix audit lieu. De cette seigneurie dépendaient 12 cents de pré à Beaurepaire chargés de 6 deniers de rente par an.

A la fin du XIV^e^ siècle, le seigneur de La Haverie était Pierre de Beaurepaire dont la sœur, Marie, avait épousé Olivier de Croix, seigneur de Drumez, qu'on rencontre dans les actes de 1355 à 1389. En 1419, Pierre de Beaurepaire donna La Haverie en dot au fils de sa sœur, Gauthier de Croix, dit de Drumez, seigneur de Wasquehal, qui épousait Jeanne Yseulx, dame de la Vechte et des Deux-Trèfles à Deûlémont. Gauthier de Croix, dont fait mention le rapport de 1458, se fit bourgeois de Lille en 1420 ; il mourut en 1478, et fut inhumé à Saint-Étienne, de Lille. Son fils, Bauduin de Croix, seigneur de Wasquehal et de La Haverie, mort en 1516, avait épousé Marguerite de Landas, dame de Bus, qui mourut en 1545. Ils furent tous deux inhumés à Saint-Étienne, à Lille. Le fils de Bauduin, Jean de Croix, seigneur de Wasquehal et de La Haverie, mort en 1560, avait épousé Marie de Tenremonde, dame de La Riandrie, qui mourut en 1563 ; ils reposent à Marcq-en-Barœul. Jean de Croix laissait, entre autres héritiers,

Digitized by Google

François de Croix, seigneur de La Riandrie et de La Haverie ; il mourut en 1595, époux de Cécile de Wytz, qui survécut à son mari jusqu'en 1602. Catherine de Croix, fille de François, nommée dans le rapport de 1621, s'allia à Jean-Baptiste Le Preudhomme, seigneur de Neuville-en-Ferrain, baron de Poucques.

La fille du baron de Poucques, Antoinette Le Preudhomme d'Hailly, dame de La Haverie, épousa Albert de Maude, chevalier, marquis de La Buissière, à qui elle ne donna pas d'héritier. Elle mourut en 1674. Son frère, Marc-Antoine Le Preudhomme d'Hailly, vicomte de Nieuport, baron de Poucques, seigneur de Neuville, de Caneghem et du Carnoy, devenait possesseur du fief de La Haverie et, en cette qualité, prêtait foi et hommage entre les mains du bailli et des hommes de fief du Marquisat de Roubaix, le 30 octobre 1674. Ses armes étaient *de sinople à un aigle d'or becqué et membré de gueules.* Le nouveau seigneur de La Haverie relevait en même temps deux autres fiefs tenant à celui-ci, l'un de 8 bonniers, l'autre de 4 bonniers. Les terres de ces trois fiefs formaient la cense de La Haverie.

Au siècle dernier, la terre de La Haverie, en trois fiefs vicomtiers, appartenait à messire Le Preudhomme d'Hailly, chevalier, seigneur de Cocquigny, et à dame Marguerite Van Thienne, veuve de messire François Couvreur, président à mortier au Parlement de Flandre, chacun pour moitié. En 1746, François-Louis Le Couvreur, écuyer, à Lille, fils et héritier de dame Marguerite Van Thienne, était qualifié seigneur de La Haverie. Il n'eut qu'un fils, Louis-Joseph Le Couvreur, écuyer, seigneur d'Orifontaine. (1) Louis-Joseph Le Couvreur, écuyer, seigneur de La Haverie, figure en cette qualité parmi la Noblesse du

(1) Th. Leuridan, *La Seigneurie de Wattrelos et les fiefs qui en relevaient*, p. 77, n° 27.

Digitized by Google

Bailliage de Lille qui prit part à l'élection des députés aux États Généraux de 1789.

***

« Pétronille Lezaire de La Haverye » figure dans un acte paroissial du 27 mars 1592. (1) — En 1674, Artus Hespel, censier de La Haverie, était fondé de pouvoir de son seigneur pour relever le fief et prêter foi et hommage entre les mains du bailli et des hommes de fief du Marquisat de Roubaix. (2) La cense de La Haverie était alors comprise pour une occupation de 27 bonniers 2 cents au rendage de 1000 livres en argent, 2 douzaines de lin et 2 couples de chapons. Artus Hespel fut échevin de Roubaix de 1673 à 1699. Il avait recueilli de Me Jean Hespel, pasteur de Calonne, un fief de 2 bonniers à Wattrelos, et le transmit à son neveu, Ferdinand Hespel, lieutenant du village de Croix, qui en fit rapport en 1718. En 1739, le fils de celui-ci, Ferdinand Hespel, releva le fief, lequel échut, en 1764, à Denis-Joseph Hespel, demeurant à Bousbecque, fils de feu Denis-Joseph. (3)

Artus Hespel fut remplacé, en 1698, comme censier de La Haverie, par Artus Le Mahieu. Il avait épousé Marguerite Fremaut, qui vers 1694, fit don à la Table des Pauvres d'une somme de 200 livres à charge d'un obit. Hespel-Fremaut est mort vers 1701, administrateur et receveur de la Chapelle et Hospice du Saint-Sépulcre. (4)

En 1718, Jean-François Agache, censier de La Haverie, était établi par son seigneur François Le Couvreur, comme homme servant d'un fief relevant de la seigneurie de

(1) Archives de Roubaix, GG. 1.
(2) *Ibidem*, BB. 2, f° 28.
(3) *La Seigneurie de Wattrelos et les fiefs qui en relevaient*, p. 75, n° 22.
(4) Archives de Roubaix, GG. 251 et 281.

Digitized by Google

Wattrelos et tenant au riez de Lespierre, à la Planche du Faurel et aux terres de la cense de Wassegnies, à Roubaix. — Antoine-François Agache, probablement son fils, était chargé du même service en 1746. (1) Un Antoine-Joseph Agache, qui paraît être un descendant de ceux-ci, était échevin en 1777-1782. La famille Agache dont on rencontre des représentants, de siècle en siècle, à Roubaix, avait fourni un lieutenant et échevin, en 1497-1510, en la personne de Guillaume Agache.

WASSEGNIES était un fief tenu de la seigneurie d'Hem. La cense de ce nom existe encore; elle est située à gauche du boulevard de Beaurepaire et occupée actuellement par Mme veuve Bonte.

On a vu déjà que la terre de *Wassenie* avait été vendue, vers 1282, par Jean de Le Vigne à son oncle pour la somme de 140 livres 12 sous représentant environ 16.000 francs de notre monnaie; mais qu'elle avait été retraite, à titre de droit lignager, par la sœur du vendeur. (2)

En 1395, « Noble homme Gillebiers de Biaurepaire » se qualifiait seigneur de *Wanssenie*, *Wasscnie*, à Roubaix, qu'il tenait de Mgr. d'Estaimbourg, de sa cour et fief d'Hem. (3) — Valentin du Bois, seigneur de Wassegnies, bailli de Roubaix, en 1555-1556, mort en 1612, fit à l'Hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix un don de 400 livres à charge de deux obits annuels.

En 1682, la seigneurie de Wassegnies, *Wassignies*, appartenait à Albert Imbert, écuyer, seigneur de Fromé, époux de Barbe Fasse. Une de leurs filles, Marie-Marguerite Imbert, dame de Lobel et du Sart, avait épousé à Lille,

(1) *La Seigneurie de Wattrelos et les fiefs qui en relevaient*, p. 77, n° 27.
(2) Voir La Petite Vigne.
(3) Archives de Roubaix, Cartulaire des Pauvres, GG. 223, f° IX v°

Digitized by Google

le 4 février 1679, Antoine Bruneau, chevalier, seigneur d'Houplines, d'abord conseiller pensionnaire de la ville de Lille, puis, en 1679, conseiller au Parlement de Flandre, et ensuite, en 1693, président à mortier du même Parlement. Une autre fille, Barbe-Albertine Imbert, fut dame de Wassignies qu'elle transmit à sa sœur Marie-Marguerite dont le mari, le président Bruneau, est qualifié seigneur de Wassignies, en 1705. Celui-ci eut pour fils François-Albert Bruneau qui fut seigneur de Wassignies, conseiller au Parlement de Flandre en 1715, puis président à mortier du même Parlement en 1720, et mourut à Douai, le 9 février 1725. Il avait épousé, en 1716, Marie-Catherine Pedecœur, dont il eut Antoine-François-Auguste Bruneau, qui continua la descendance, et Jacques-François-Albert Bruneau de Wassignies, écuyer, licencié en Théologie, doyen de la collégiale de Saint-Amé de Douai, démissionnaire en 1763, nommé doyen honoraire du chapitre. Il était né à Douai en 1718 et mourut en 1782.

***

« Le censier de le Wansenie » est du nombre de ceux qui allèrent quérir, en 1520, des pierres à Lezennes pour les travaux d'agrandissement de l'église de Roubaix. — En 1553, la cense de Wassegnies était taxée pour les impôts à 247 livres 10 sous. — En 1633, elle comprenait 16 bonniers au rendage de 400 livres. — En 1746 et 1758, elle était occupée par Pierre Bonte, qui fut échevin de Roubaix de 1749 à 1766.

En 1746, nos gens de loi soutenaient un procès contre Pierre Bonte et consorts, principaux laboureurs auxquels la mortalité des bestiaux et l'énorme augmentation des impôts faisaient trouver trop lourde la taille d'une livre de pain par semaine et par bonnier qui leur était imposée. — S'il y avait des pauvres à Roubaix, c'était à cause de la

Digitized by Google

Manufacture, et il semblait dès lors que c'était aux seuls habitants du bourg à les nourrir. Au moins devait-on borner la taille à une distribution de pain pendant l'hiver ; prolonger cette distribution pendant l'été, c'était encourager la fainéantise et empêcher les labourcurs de trouver des ouvriers pour la moisson. — Les gens de loi consentirent à n'asseoir la taille que pour six mois, novembre-mai. (1)

Pierre Bonte eut pour successeur Antoine-François Bonte, aussi échevin en 1767-1772. La famille Bonte s'est maintenue à la cense de Wassegnies jusqu'aujourd'hui.

Antoine Bonte fut conseiller municipal de 1800 à 1804 et Louis Bonte de 1805 à 1811. En 1831, H. Bonte, censier de Wassegnies, était au nombre de ceux qui demandaient la division du territoire en deux communes distinctes : Roubaix-Ville et Roubaix-Campagne.

(1) Archives de Roubaix, CC. 162.

Digitized by Google

IX

LA BRASSERIE. — BEAUREWART. — BEAUREPAIRE. — GARSIGNIES. — LE PIRE. — BURIE-COURCELLES. — LE HUPISRE. — CARIHEM.

LA BRASSERIE. La Brasserie du seigneur, établie à l'origine pour les besoins domestiques des gens de la villa qu'il devait nourrir, finit par être affermée avec des terres détachées des dépendances du château et des censes voisines et par devenir elle-même une cense importante.

En 1520, « le brasseur de Roubais » est l'un des censiers qui allèrent quérir des pierres à Lezennes pour les travaux d'agrandissement de l'église. La Brasserie du seigneur était exploitée, en 1561-1601, par Pierre Lorfebvre, échevin et lieutenant de Roubaix ; en 1621-1632, par Jean Lorfebvre, échevin. En 1649, elle était affermée, avec le Grand-Pré, 1260 livres à Bruno Lorfebvre, auquel succéda Simon Bayart, en 1651.

En 1659, un jeune laboureur de Frelinghien, Jacques du Jardin, vint se fixer à Roubaix où il avait repris la cense de la Brasserie, s'y maria le 29 mars de cette année et y fonda une famille qui se plaça dès l'abord au premier rang et s'y maintint durant deux siècles.

Au temps de l'exploitation de Jacques du Jardin, en 1670, la Grande-Brasserie contenait 15 bonniers de terre à labeur, 2 bonniers 4 cents dits le Grand-Pré, un bonnier 921 verges dits le Petit-Pré, 12 cents dits des Longues-Hayes, ensemble 19 bonniers 921 verges au rendage de 728 livres 10 sous y compris 200 livres de lard à larder.

Digitized by Google

Jacques du Jardin fut échevin de Roubaix de 1670 à 1677 et lieutenant de 1677 à 1710. Dans un état des pertes causées aux habitants par l'exécution militaire faite le 26 septembre 1689, par les Hollandais exigeant une contribution de guerre, on voit le lieutenant Jacques du Jardin, avec Pierre Chuffart, censier de Beaurewart, et Jean de Lannoy, censier de Beaurepaire, emmenés prisonniers avec 9 de leurs chevaux. (1)

Par son édit du mois de mai 1693, le Roi, ayant créé des offices de brasseurs dans la province de Flandre et affecté quatre de ces offices à la ville de Roubaix, permit au seigneur de les acquérir pour la conservation de ses droits; ce que fit le prince d'Épinoy. Propriétaire de ces quatre offices, le prince les rétrocéda à la ville, par transaction du 17 juillet 1696, moyennant une reconnaissance annuelle de 50 florins, et à condition qu'il demeurerait seul en droit d'accorder la permission de brasser, que sa brasserie ne paierait que cinq patars à la rondelle au lieu de dix (62 centimes 1/2) que devaient payer les autres usines jusqu'au parfait remboursement des offices et des frais, et qu'après ce remboursement, elle serait exempte du droit de 5 patars dû par les autres brasseries à chaque rondelle de bière forte brassée et livrée à Roubaix. (2)

Jacques du Jardin, qui avait épousé Marie Boucherie, est mort en 1712 et fut inhumé, comme lieutenant, dans le chœur de l'église. Son fils aîné, Jacques du Jardin, le filleul de damoiselle Marie de Blondel, fille de messire Jean, chevalier, seigneur de Beauregard et sœur du bailli de Roubaix, fut échevin en 1701-1702 et continua la descendance de la branche aînée qui avait abandonné la culture des champs et la fabrication de la bière pour s'adonner à l'industrie des tissus.

(1) Archives de Roubaix, CC. 24.
(2) *Ibidem*, CC. 232.

Digitized by Google

Cette branche a produit Anne-Marie du Jardin, de pieuse mémoire, fille du Tiers-Ordre de Saint-Dominique dont elle était receveuse. Elle mourut fabricante, en 1765, âgée de 80 ans. Suivant ses intentions, il fut distribué 100 florins aux pauvres le jour de ses funérailles et 10 bouteilles de vin aux religieuses et vieilles femmes de l'Hôpital Sainte-Élisabeth. Elle légua 100 florins à la confrérie de la Sainte-Trinité pour le rachat des pauvres esclaves, et 500 florins au Bouillon des pauvres malades. — De la même branche était née Augustine-Joseph du Jardin, qui épousa Liévin-Joseph de Frenne dont elle fut la première femme et à qui elle porta en mariage le fief du Gaucquier, à Roubaix. (Voir ce fief.)

Jean-Bapitiste du Jardin, le plus jeune des fils de Jacques, censier de la Brasserie, et de Marie Boucherie, succéda à son père à la Grande Brasserie et dans ses charges communales, fut échevin en 1712, lieutenant de 1714 à 1723 et comme tel eut sa sépulture dans le chœur de l'église. Il avait épousé Marie de Frenne qui lui avait donné, entre autres enfants : Jean-Baptiste du Jardin, 2e du nom, qui s'allia, en 1733, à Marie-Anne Lézy et fut échevin de 1733 à 1748 et de 1754 à 1758. Celui-ci eut 9 enfants paami lesquels :

1° Alexandre du Jardin, seigneur de Louvaincamp par sa mère, sœur de Jean-Baptiste Lézy. (Voir ce nom.)

2° Amand du Jardin, qui suit.

3° Julie-Joseph du Jardin, mariée, en 1766, à Louis-Joseph Castel, manufacturier, fils de Louis-Joseph Castel-Roussel, l'auteur de la fameuse requête dont il a été parlé plus haut.

Amand du Jardin, rentier, s'allia à Béatrix-Guislaine de Le Becque, fut échevin en 1781-1782 et le premier juge de paix de Roubaix, en 1790. Son fils aîné s'établit négociant à Lille. Un autre fils, Alexandre-Joseph du

Digitized by Google

Jardin, négociant, épousa, en 1797, sa cousine germaine, Euphémie-Joseph Castel, fille de Louis-Joseph et de Julie-Joseph du Jardin, et fut conseiller municipal de 1805 à 1823. Notre génération a bien connu ses enfants, notamment Alexandre du Jardin, industriel, plusieurs fois conseiller municipal de 1830 à 1848 ; Louis Dujardin, rentier, et Mme Mulle, à Lannoy.

En 1741, la Grande-Brasserie, avec les Hayes Pollet ou Longues-Hayes, le Grand-Pré, le Petit-Pré, 18 bonniers démembrés de la cense de Beaurewart, le cabaret au coin de la Place, ayant pour enseigne : « Au Prince d'Épinoy, » la maison des Baigneries aussi sur la Place, était affermée à Pierre-François Bayart, au rendage de 2416 livres 16 sous. (1) — En 1749, le rendage s'élevait à 2600 livres. Pierre-François Bayart fut échevin de 1746 à 1751. Après lui vint Jacques-François Chombart, échevin de 1765 à 1790. Le 20 mars 1780, Jacques-François Chombart, censier et brasseur de la Grande-Brasserie, fait à la compagnie des Archers un pret gratuit de 1000 livres remboursable par annuité de 50 livres. (2) — La Brasserie est depuis longtemps la propriété de la famille Delcourt.

BEAUREWART, Beau regard, lieu de bel aspect. Dans le dénombrement de 1388 et les suivants, le seigneur de Roubaix prend soin de faire remarquer que ce lieu, conservé comme manse non inféodé, est compris dans le gros de son fief : « Sen est li lius de Biaurewart et toutes les tières. »

Jacques Lezaire, fils de Henri, était censier de Beaurewart, échevin de Roubaix en 1594 et 1612 ; il ne vivait plus en 1624. L'aîné de ses trois fils, Josse Lezaire, reprit, vers 1619, la cense de la Digue-du-Pret ; le second,

(1) Archives de Roubaix, CC. 175.
(2) *Ibidem*, EE. 9.

Digitized by Google

Jacques Lezaire, reprit la cense de Maufait ; le plus jeune, Jean Lezaire, tenait, en 1624, de son Excellence le prince de Ligne, marquis de Roubaix, toute la maison et cense de Beaurewart, contenant 30 bonniers au rendage, tant en argent qu'en blé et en moutons, de 842 livres.

Jean Lezaire épousa, en 1625, Gillette de Lespaul, fille de Jean et de Noëlle Le Febvre. De cette union naquirent six enfants, entre autres :

1° Marie-Anne Lezaire, mariée, en 1648, à Pierre de Bisschop qui fut bailli et receveur de Wattrelos, seigneur de Lespierre audit lieu, et fonda, de concert avec sa femme, le 1er septembre 1676, l'Hospice des Vieux-Hommes de Wattrelos. Leurs petites-filles se sont alliées à la noblesse du pays.

2° Onéziphore Lezaire qui s'unit à Marguerite-Jeanne de Lespierre. Une de leur fille fut religieuse à l'Hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix. Le 12 septembre 1690, les religieuses dudit Hôpital s'engagent à recevoir à profession Marguerite Lezaire, novice, moyennant la cession de 24 cents de terre gisant à Roubaix, mais tenus du marquisat d'Hem, et pardessus ce 300 florins que le sieur de Bisschop, bailli de Wattrelos, promet de payer au jour de la profession, avec une pièce de vin telle qu'il voudra en avoir honneur. (1)

Cette branche des Lezaire a dû quitter Roubaix vers le milieu du XVIIe siècle ; on en retrouve des descendants plus tard à Neuville-en-Ferrain. Henri-Onéziphore Lezaire, décédé notaire à Cysoing, le 5 octobre 1840, et auquel l'annuaire du département a consacré une notice nécrologique, était né à Neuville, en 1761. Il avait un frère chanoine à l'abbaye de Cysoing.

En 1649, sous l'amodiation de Claire de Lespaul, la

(1) Archives de l'Hospice, n° 38.

Digitized by Google

cense de Beaurewart avec le pré appelé le vivier dont il est parlé dans un acte de 1239, était exploitée au rendage élevé de 2112 livres, 60 rasières de blé et 2 corvées, par François Lézy.

Les Lézy figurent dans nos actes paroissiaux dès le XVI[e] siècle, à la fois comme cultivateurs et comme manufacturiers. La branche des manufacturiers a fourni deux échevins, plusieurs membres du Bureau de l'Égarderie et une prieure à l'Hôpital Sainte-Élisabeth, sœur Jeanne Lézy, de 1740 à 1756. Cette branche s'est alliée aux Le Comte, aux de Lespaul, aux Castel, aux de Le Becque et aux du Jardin. Elle s'est éteinte en la personne de Jean-Baptiste Lézy, manufacturier, fils d'Adrien et de Marie-Antoinette de Le Becque. Il était seigneur de Louvaincamp, de La Bruandrie et du Carnoy, et alla s'établir à Paris où il se fit recevoir bourgeois et où il mourut sans alliance, le 2 février 1744, âgé de 50 ans. Une pierre sépulcrale de l'église Saint-Martin rappelait ces faits ainsi que la mort de sa sœur Marie-Joseph Lézy, ayant fondé chacun un obit solennel à perpétuité pour le repos de leurs âmes.

La Bruandrie était un hommage du Pret, à Lys, et le Carnoy un petit fief à Leers, confinant à Roubaix ; quant à la seigneurie de Louvaincamp, je n'ai pu connaître en quel lieu elle était située. Elle échut à une sœur du défunt, Marie-Anne Lézy, épouse de Jean-Baptiste du Jardin, et passa de celle-ci à son fils aîné, Alexandre-Joseph qui, en 1766, signait du Jardin de Louvaincamp.

La position à Paris de Jean-Baptiste Lézy le mit à même de rendre de grands services aux manufacturiers de Roubaix dans les nombreux procès soutenus contre Lille et portés au conseil d'Etat où des démarches multipliées et faites à propos obtinrent souvent d'heureux résultats ; Mais ce qui rendit les services du sieur Lézy plus précieux encore, c'est qu'ils furent désintéressés. On le voit, en effet, par un

Digitized by Google

acte du 23 février 1736, faire remise aux manufacturiers de ce qu'il pouvait encore prétendre pour frais, déboursés, sollicitations, voyages, etc., à charge par les Egards de la Manufacture de servir annuellement et pendant six années consécutives une somme de 120 florins, prise sur les produits du scel, au Bouillon des Pauvres malades, qui était une institution de l'église. (1)

En 1670, la cense de Beaurewart comprenait 33 bonniers 12 cents au rendage de 884 livres, 100 rasières de blé, 4 moutons et 12 chapons. Un peu plus tard, elle était occupée par Pierre Chuffart, allié des premières familles rurales de Roubaix, plusieurs fois échevin de 1683 à 1705. Lors de l'exécution militaire faite le 25 septembre 1689, Pierre Chuffart, censier de Beaurewart, et Jean de Lannoy, censier de Beaurepaire, ainsi que le lieutenant Jacques du Jardin, censier de la Grande-Brasserie, furent emmenés prisonniers avec 9 de leurs chevaux. (2)

Démembrée au profit de censes voisines, notamment de la Grande-Brasserie, la cense de Beaurewart n'est plus reprise, en 1738, que pour 20 bonniers 922 verges au rendage de 1566 livres, et même réduite, en 1741, à 19 bonniers avec le Vivier au rendage de 1400 livres. (3) Pierre Chuffart, fils du précédent ou son petit-fils, exploitait la cense de Beaurewart en 1741-1746.

BEAUREPAIRE, beau refuge, belle retraite ; seigneurie vicomtière tenue de la seigneurie de Croix et située au coin du chemin menant de Fourquencroix à Lannoy, au chemin du Pisre et aux terres de la cense de Wassegnies. Des 24 bonniers qu'elle contenait, 4 furent éclichés et devaient 8 deniers par an au seigneur de Croix et 9 livres

(1) Archives de Roubaix, HH. 41.
(2) *Ibidem*, CC. 24.
(3) *Ibidem*, CC. 175.

Digitized by Google

12 sous à la Table des pauvres de Croix. De la seigneurie de Beaurepaire relevaient le fief de Garsignies, à Roubaix, et un fief de 9 bonniers devant la cense de Maufait.

Beaurepaire avait donné son nom à une ancienne famille de Roubaix dont on trouve des représentants aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Dans une enquête tenue vers 1283 par les officiers du comte de Flandre au sujet des corvées serviles dues par les hôtes de la maison de Roubaix, « Jakesmes de Biaupaire » est l'un des déposants, (1) — En 1397, « Gillebiers de Biaurepaire, noble homme, » était seigneur de Wassegnies, et homme de fief du seigneur de Roubaix. (2) — A la fin du XIV^e^ siècle, Pierre de Beaurepaire était seigneur de la Haverie ; sa sœur Marie avait épousé Olivier de Croix, seigneur de Drumez. (3)

En 1417, la seigneurie de Beaurepaire appartenait à Barat de Gasquière ; en 1553, à noble homme Guillaume de Duras, écuyer ; un demi siècle plus tard, à Maximilien d'Oignies, écuyer ; en 1623, au chanoine Imbert, de Lille ; en 1633, au chevalier Imbert. Nicolas Imbert, écuyer, seigneur de La Phalecque et de Beaurepaire, vers 1697, portait pour armes : *d'azur à une bande d'argent, brisé en chef d'un croissant de sable, accompagné de deux mollettes à cinq points aussi d'argent.* Au dernier siècle, Pierre de Surmont, négociant à Lille, originaire de Tourcoing, était seigneur de Beaurepaire.

***

En 1520, le censier de Beaurepaire était Willaume Brugois, l'un de ceux qui allèrent quérir des pierres à Lezennes pour les travaux d'agrandissement de l'église de

(1) *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 127.
(2) *Ibidem*, n^os^ 183 et 184.
3) *Ibidem*, n° 305.

Digitized by Google

Roubaix. Suivant une correspondance échangée entre le chapitre de Tournai et Yolente de Luxembourg, sénéchale de Hainaut, dame de Roubaix, le censier Wille Brugois aurait été tué peu de temps après dans une querelle au sujet des dîmes de Beaurepaire. En 1523, le chapitre apprenant par son censier que la sénéchale apportait empêchement à la perception d'une partie de ces dîmes avait prié ladite dame de le laisser jouir paisiblement de sa dîme en la manière accoutumée. — « Je m'esbahis, écrit » la sénéchale à son intendant, comment ceulx du chapitre » sont de si legière crédence, car il faut entendre que c'est » le compagnon de cestuy qui a tué le censier qui fut de » de Beaurepair, appelé Wille Bruguois, à l'occasion et » par envye de volloir avoir des dismes qui n'appartiennent » aud. chapitre. Car je treuve que de sy long temps que » n'est mémoire du contraire, que la moitié des dismes de la » cense de Beaurepair appartiennent au seigneur du lieu et » le tient en fief de ma baronnye de ceste ville. Et sy feray » bien monstrer la jouissance qu'ilz en ont eu. » (1)

En 1674, M. Imbert, seigneur de Beaurepaire, occupait lui-même la cense. En 1689, le censier de Beaurepaire était Jean de Lannoy, qui, à l'exécution militaire, faite en septembre de cette année, par les Hollandais exigeant une contribution de guerre, fut emmené prisonnier avec le censier de Beaurewart et le lieutenant de Roubaix. (2) Jean de Lannoy fut plusieurs fois échevin de 1694 à 1728. Pierre-François de Lannoy et Pierre Delannoy, censiers de Beaurepaire, se succédèrent comme conseillers municipaux de 1800 à 1860. Ce dernier était, en 1834, au nombre des censiers qui n'avaient pu obtenir l'érection de la partie rurale de Roubaix en commune séparée et qui demandaient alors l'exemption des droits d'octroi sur leurs récoltes.

(1) Archives de Roubaix, CC. 177, nos 15 et 16.
(2) *Ibidem*, CC. 24.

Digitized by Google

GARSIGNIES, fief vicomtier, tenu de la seigneurie de Beaurepaire, consistait en rentes sur 20 bonniers 250 verges d'héritages.

Garsignies appartenait en 1623 à Charles de Ydeghem, seigneur de Vièse; plus tard à la famille Cardon qui en prit le nom. — Louis-Ignace-Joseph Cardon de Montreuil, seigneur de Garsignies, Montreuil, etc., figure parmi la noblesse du Bailliage de Lille qui prit part à l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789.

LE PIRE, tenu de la seigneurie de Roubaix à 10 livres de relief et à justice vicomtière, consistait en rentes dues par 28 bonniers d'héritages, savoir 21 rasières 1 havot 3 quarreaux de froment, 18 oullées de blé, 11 rasières 1 havot d'avoine, 28 chapons et demi, 11 sous 7 deniers 3 parties en argent. — Le fief du Pire, *Pisre*, a donné son nom à un hameau des plus considérables de Roubaix, dont l'importance dépasse celle d'un grand village, et qu'on appelle aujourd'hui Le *Pile*.

Guillebert de Lannoy, chevalier, seigneur de Santes et de Beaumont, à Hem, beau-père, de Jean, seigneur de Roubaix, possédait Le Pire en 1401; Guillebert de Lannoy, son fils, chevalier de la Toison d'or, oncle de Pierre, seigneur de Roubaix, était seigneur du Pire en 1458. — En 1561, la terre, justice et seigneurie du Pire était aux mains de dame Françoise de Herrin, fille aînée et héritière d'Antoine de Herrin, chevalier, seigneur de Herrin, de Quartes, de Moricourt, du Pire, etc., et de Françoise de La Fosse. Françoise de Herrin tenait cette seigneurie de sa sœur Madeleine de Herrin. Louis de Longueval, petit-fils de Françoise de Herrin, vendit le fief à Gilles Le Boucq qui le possédait en 1621. — Au XVIII[e] siècle, le Pire appartenait au sieur Muyssart, grand bailli des Etats de Lille, qui le tenait de la famille Verdière. Jean-Baptiste-Joseph, comte

Digitized by Google

de Muyssart, seigneur du Pire, figure en cette qualité parmi la noblesse du Bailliage de Lille qui prit part à l'élection des députés aux Etats Généraux de 1789.

En 1561, la terre, justice et seigneurie du Pisre avait pour bailli Jean Buisset et pour lieutenant Jean de Laoutre. (1)

Le Pire a aussi donné son nom à une famille répandue à Roubaix en diverses branches. Au XVI^e^ siècle, Philippe du Pire, Pierre, son fils, Pierre, son petit-fils, se succédaient dans la propriété d'un petit fief innommé sur le chemin du Moulin de Roubaix au Petit-Quesnoy. Chrétien du Pire, frère de Pierre possédait le fief en 1621. Cette famille doit avoir des représentants parmi les Dupire que notre génération compte en grand nombre à Roubaix.

BURIE-COURCELLES était la réunion de deux fiefs ; Burie tenu de la seigneurie de Herseaux, laquelle relevait du Vieux Château de Courtrai ; Courcelles, tenu directement de Burie et médiatement de la seigneurie de Herseaux, sous le Vieux-Château de Courtrai.

Le 27 mars 1459, par-devant le bailli et les juges cottiers du fief et seigneurie « de Le Burie » à Roubaix, appartenant à Jean Reniel à cause de Jeanne, sa femme, et tenu de Jean de Leuringhien, de sa cour et seigneurie de Herseaux, Etienne et Jean Hespel vendaient à Pierrart de Le Becque, fils de feu Jean, pour l'église Saint-Martin, neuf cent quatre verges de terre tenues dudit fief de Burie et aboutissant à la ruelle qui mène « de Hupière vers Garsegnie » moyennant un gros de denier à Dieu, demi-franc de carité, autant au courtier, et pour le gros du marché, 10 livres parisis par chaque cent. (2)

(1) Archives de Roubaix, Cartulaire des Pauvres, GG. 226, f° 56 v°.

(2) Archives de Roubaix, GG. 109, Cartulaire de l'église, folio 4, V°, et GG. 110, original.

Digitized by Google

En 1474, l'église Saint-Martin avait acquis de ses deniers, depuis un certain temps, pour le luminaire qui se fait jour et nuit devant le Saint-Sacrement en icelle église, treize cents de terre tenus du seigneur de Lannoy, de son fief de Burie et de Courcelles. (1) La réunion des deux fiefs dans les mêmes mains fit donner à l'ensemble du domaine le nom collectif de Burie-Courcelles, seul usité depuis.

Le 1er avril 1532, Philippe, seigneur de Lannoy, affectait à la fondation de 12 obits pour le repos de son âme, 21 rasières de blé à prendre sur le fief de Burie-Courcelles, à Roubaix, qui lui appartenait et qui valait alors en cense 60 rasières de blé et 60 livres par an, et en rentes, tant en chapons qu'en argent, 30 livres. En 1633, la cense de Burie-Courcelles contenait 16 bonniers 3 cents au rendage annuel de 543 livres, y compris 49 rasières de blé, mesure de Lannoy. Le domaine fut vendu à Jacques-Joseph du Bosquiel écuyer, seigneur de Helleville, le 18 mars 1719. La cense contenait alors 17 bonniers et demi.

***

Les seigneuries de Burie-Courcelles et leurs dépendances, comprenant ensemble 40 bonniers relevant du Vieux-Château de Courtrai, constituait, à Roubaix, châtellenie de Lille, une enclave, terre franche ou terre exempte. On entendait par terres franches, dans notre contrée, des territoires de mouvance étrangère et comme tels échappant à l'action des justices et des administrations ordinaires du pays. Leurs prétentions à certaines immunités se fondaient uniquement sur ce fait qu'elles dépendaient d'une autre province que celles où elles étaient situées. Soit qu'elles tirassent parti de l'éloignement de leur chef-lieu, soit qu'elles prétendissent avoir été « de tout temps franches et libres et ne

(1) Ibidem, GG. 109 f° 14.

Digitized by Google

« devoir aucunes tailles à Sa Majesté, ne relevant d'icelle « ni d'aucun de ses vassaux » les terres franches ou enclaves ne payaient d'impôts ni dans la province dont elles dépendaient ni dans celles où elles étaient situées.

Dans une enquête tenue le 26 septembre 1449, au sujet de la quote-part de Roubaix dans l'aide accordée au Souverain, les déposants, « requis assavoir se ilz ont « aucuns enclavemens en le dite paroisse non payans taille, « dient que ung appelé Jacquemart Le Clerc est demourant « soubz le tenue de le chastellenie de Courtray et pour ce « ne voelt païer taille et toutes voies ne le paie point « ailleurs. » (1)

Il n'existait pas anciennement d'impôt général et régulier; ce n'était qu'accidentellement et en cas de guerre que le Souverain demandait des aides et subsides, dont les Etats provinciaux fixaient la somme. La répartition entre les diverses paroisses se faisait d'après le nombre de feux, de bonniers et de bestiaux qu'elles contenaient et sur la déclaration des gens de loi et du pasteur de chaque localité. De là les enquêtes et récolements périodiques dont on vient de voir un exempte pour 1449. La part d'une paroisse une fois réglée, les gens de loi en faisaient eux-mêmes la répartition entre les habitants et en opéraient la rentrée sous la responsabilité de la commune. Il ne pouvait leur être indifférent qu'une partie du territoire échappât, au détriment de l'autre, à une charge que tous devaient partager.

Mais les enclaves ne se soumettaient à l'impôt que contraintes par des ordonnances expresses du Souverain, comme cela eut lieu d'ailleurs pour la plupart d'entre elles sous la minorité de Philippe Le Beau. En 1487, un mandement de Maximilien d'Autriche, au nom de son fils,

(1) Archives du Nord, Chambre des Comptes, registre L. 285, f° 63. — *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 300.

Digitized by Google

prescrivit au Gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies de faire publier que les habitants des enclavements des villages des dites chatellenies « faisans « leurs labeurs et négoces ès dites paroisses » contribueraient à l'aide qui avait été accordée aux ducs par les habitants des dits lieux.

Les hôtes, censiers et tenants de l'enclave de Burie-Courcelles, dans laquelle on comptait 22 feux, durent s'exécuter ; mais on voit par l'enquête de 1543 qu'après avoir payé les aides pendant un certain temps, ils refusaient de nouveau, à l'instigation de leur seigneur, d'y contribuer à l'avenir « sont et ont esté refusans faire rapportz de leurs » dictz héritaiges, tant le censier du seigneur que rentiers, » disans que dorénavant ne contribueront aus dicts aides » et que leur seigneur leur a défendu faire les dicts » rapports. » (1)

Le seigneur de Burie-Courcelles était alors Maximilien d'Egmont, comte de Bueren, époux de Françoise de Lannoy, dame de Lannoy ; mais malgré la puissance de ces personnages, je ne crois pas que notre enclave ait pu persister dans son refus plus longtemps que les autres qui ne surent se maintenir au delà du XVI[e] siècle dans leur immunité d'impôts et durent enfin contribuer toutes aux charges de l'Etat.

***

Le censier de Burie-Courcelles, Guillaume Corman, avait été, avec les censiers de Maufait, de Wassegnies et de Gorghemez, un instigateur de l'opposition faite au paiement de la taille de contributions et de faux-frais de 1689; opposition dont il a été donné une idée à l'article Maufait en raison de ce que le censier de ce domaine avait

(1) Archives du Nord, Dénombrement, D, n° 79, f° XLV. — Extrait certifié aux archives de Roubaix, BB. 16, n° 1.

Digitized by Google

été nominalement l'âme du mouvement. En 1717, c'est Denis Corman, censier de Burie-Courcelles, fils de Guillaume, qui se mit en tête des laboureurs opposés à la taille des faux-frais de cette année prétendant, que les frais de sauvegarde et de présents faits dans la dernière guerre devaient être à la charge des seuls habitants du bourg, puisqu'ils n'avaient eu pour objet que la seule conservation du bourg. — Les laboureurs avaient été obligés de prendre à leur frais des sauvegardes particulières pour conserver leurs manoirs; ils avaient été néanmoins fourragés et pillés pendant que les marchands trafiquaient tranquillement dans le bourg. — Ils étaient à la veille d'être ruinés par le fait des gens de loi, la plupart marchands opulents, qui avaient assis contre droit et raison au moins 200.000 livres depuis quelques années.

Les frais de sauvegarde et de présents, si amèrement décriés, n'entraient, suivant la réplique des gens de loi, que pour une faible part dans la taille des faux-frais, qui comprenaient des sommes beaucoup plus fortes passées prudemment sous silence par les laboureurs. — Les réquisitions de grains, de fourrages, de chevaux, de chariots, etc., qui formaient le principal objet des sommes levées à intérêts, n'avaient été demandées qu'aux laboureurs et non aux bourgeois qui n'avaient rien de semblable à leur disposition et qui cependant avaient contribué à indemniser les laboureurs. — De 1707 à 1712, des partis ennemis étaient venus pour enlever les grains des laboureurs réfugiés au bourg et les bourgeois avaient contribué aux sommes considérables payées pour éviter ces enlèvements, bien qu'ils n'y eussent aucun intérêt. — Si les manufacturiers et habitants du bourg avaient joui d'une grande tranquillité au moyen des sauvegardes et présents, ils avaient en 1709 et 1710 payé seuls la moitié des frais et contribué encore au payement de l'autre moitié. (1)

(1) Archives de Roubaix, CC. 160, 161.

Digitized by Google

La sentence de la Gouvernance manque au dossier du procès qui dura plus de six ans, mais le fait n'en a pas moins son intérêt historique. Le développement de l'industrie et les progrès de la bourgeoisie plaçaient Roubaix dans une position exceptionnelle et embarrassante. L'impôt y était établi sur les mêmes bases que dans le reste du plat pays, mais la répartition suivant la quantité de terre que chaque habitant occupait cessait progressivement d'y être juste et rationnelle, car sur ce pied, les laboureurs, qui étaient les véritables occupeurs, devaient supporter le grand fardeau des tailles à l'avantage des marchands, manufacturiers et bourgeois dont l'occupation foncière était insignifiante. De là ces différends continuels entre les laboureurs et les manufacturiers, entre la campagne et la ville, différends dont la cause persistait en s'aggravant fatalement tous les jours. Mais même après la réforme des impôts, les conflits se renouvelèrent à toute occasion: on en a vu un dernier exemple en 1834 à propos d'une tentative de la municipalité d'assujettir aux droits d'octroi les récoltes des cultivateurs pour compenser, disait-on la diminution des droits sur le charbon consommé par l'industrie.

LE HUPISRE. Peu de noms de lieu ont subi autant de variations que celui-ci. Le 8 février 1420 (v. st.), le Parlement de Paris confirmait une sentence rendue par la Gouvernance de Lille dans un procès intenté par Simon Hespel réclamant de Jacques des Planques la réparation ou la reconstruction de la maison et des dépendances de certain lieu dit *La Hurperie,* incendiée par la faute de ce dernier. (1) On écrivait à Roubaix *Le Huspière, Le Hupière* dans la seconde moitié du XV[e] siècle, *Le Huppière* et *Huppierre* dans les deux siècles suivants, et *Hupisre* en dernier lieu.

(1) *Sources de l'Histoire de Roubaix,* n° 240.

Digitized by Google

Le Hupisre, cense, hameau et triez, se trouve au dessus des Trois-Ponts vers Leers, près d'un autre hameau nommé Pévèle. Les 604 verges de terre données en 1452, à l'église de Roubaix, par le curé Pierre de Vrenay, sont dites tenir « au quemin qui maisne de *le Huspière* vers Maufait. » (1) En 1459, l'église Saint-Martin acquérait 904 verges de terre tenues du fief de Burie et aboutissant à la ruelle qui mène « de *Le Hupière* vers Garsegnie. » (2) Le plus ancien compte de la Table des Pauvres porte en recette, en 1497, une rente assignée sur des terres sises « au lieu et triez de *Le Huspière*. » (3)

Le censier Pierre du Hamel au *Huppierre* est le plus imposé de Roubaix dans la taille assise en 1596 pour subvenir aux dépenses causées par le séjour et le voisinage des gens de guerre. Pierre du Hamel était échevin de1600 à 1612.

CARIHEM. Le lieu de Carihem situé à Leers sur les confins de Roubaix faisait partie du gros du fief de Roubaix; il en est fait une mention spéciale dans le rapport et dénombrement de 1388 et dans les suivants. En 1595, le Triez de Carihem était aussi annexé au marquisat de Roubaix.

Le possesseur du fief des Boues à Lys était tenu de livrer passage au censier de Carihem et, pour que cette servitude ne se perdît point par prescription, ledit censier, en faveur duquel elle avait été établie, avait la charge de mener chaque année par ce passage, et non par autre, une charée de fourrages au château de Roubaix. Ceci résulte d'une enquête faite, en 1676, par le bailli, les hommes de fief et les échevins du marquisat de Roubaix. (4)

En 1649, la cense de Carihem était affermée au rendage

(1) Archives de Roubaix, GG. 109. Cartulaire de l'église f° 2.
(2) *Ibidem*, f° 4 v°.
(3) Archives de Roubaix, GG. 233, n° 1.
(4) Archives de Roubaix, DD. 15 et 16.

Digitized by Google

de 1425 livres et cent gerbes de blé. En 1741, le revenu du lieu consistait en 302 livres 1 sou et dans le produit de la cense de Carihem contenant 23 bonniers 9 cents au rendage de 1280 livres. Le 13 décembre 1746, la cense de Carihem était affermée à Noël Leuridan, fils de feu Jacques, et à Marie de Laoutre, sa femme, lesquels obtenaient le renouvellement du bail, le 27 septembre 1753.

L'auteur connu de cette famille Leuridan est Jean Lheuridan, laboureur à Wasquehal, vivant au commencement de XVII[e] siècle et mort avant 1667. Il avait eu de Pasquette Despinoy six enfants parmi lesquels Jacques Lheuridan, né en 1619, allié à Marguerite Despatures vers 1643. Les descendants de ceux-ci se groupèrent en trois branches dites de Jean, de Noël et de Jacques Leuridan.

La branche de Jean Leuridan s'allia aux familles Lefebvre, Decalonne, Tiers, Brulois, etc.

Noël Leuridan épousa Jeanne Scrive qui lui donna entre autres enfants peut-être, Jean Leuridan, III[e] du nom, allié à Jeanne Desrousseaux d'où est né Jacques Leuridan-Deleporte qui eut onze enfants parmi lesquels Théodore Joseph Leuridan, né à Wasquehal en 1774, officier d'artillerie retraité, marié à Roubaix, à Sophie Thiry, de Willems, morte centenaire en 1883, Théodore-Joseph Leuridan est décédé en 1826; c'est le père de l'auteur du présent travail qui depuis si longtemps met à l'épreuve la patience de ses bienveillants confrères de la société d'Emulation de Roubaix.

Jacques Leuridan, auteur de la 3[e] branche, s'unit à Marie-Anne Leuridan qui lui donna huit enfants dont le plus jeune, Noël Leuridan est le censier de Carihem en 1746. Né à Wasquehal en 1707, il avait épousé, dans une autre paroisse, Marie-Jeanne Delaoutre, veuve de N... Delcourt et fille de Jacques, fermier, et de Jeanne Bouillet. Elle est morte à Wasquehal à 90 ans, en 1792.

Digitized by Google

X

FAMILLES URBAINES

Il est un certain nombre de familles anciennes dont l'origine ou l'adoption roubaisienne ne se révèle ni dans les seigneuries ni dans les censes décrites au cours du travail qui précède; elles font l'objet de cette dernière partie.

BRANCHE DE NOEL DE LESPAUL

En janvier 1585, Noël de Lespaul était reçu maître dans le métier des Tripes de velours et bourgeteries en vertu d'un acte de la princesse d'Épinoy et bien qu'il n'y eut point de place vacante. Il payait comme fils de maître un droit d'entrée de 60 sous.

« Nous, Yolente, dame de Werchin, princhesse d'Espinoy, séneschalle de Haynaut, comtesse de Néchin, etc., suivant la requeste à nous faite par Noé Delespaul, rentier, manant et sujet de cette ville et seigneurie de Roubaix, luy avons accordé et consenty, accordons et consentons, autant qu'en nous est, et ce avec le gré et consentement des esgards, maistres et suppots du mestier et stil des tripes et bourgeteries dont avons le privilège de pouvoir faire et user en nostre dite ville de Roubaix, que icelluy Noé Delespaul, nonobstant que le mestier ne soit ouvert, soit receu pour maistre, jouissant du mesme privilège et octroy que autres semblables maistres dudit stil doivent avoir et ont de jouir en vertu dudit privilège, moyennant que ledit Delespaul sera tenu de faire les devoirs en tel cas requis selon les coustumes et usances anciennes au long reprises par ledit octroy, et ce pardevant les maistres et esgards du stil ; à quoy consentons comme dessus qu'il soit accepté nonobstant que ledit mestier ne soit ouvert.

Digitized by Google

» Ainsy fait et accordé en nostre chastel de Roubaix, le douziesme jour de janvier quinze cens quatre-vingt-cincq. Yolente de Werchin. » (1)

C'est le seul et en tous cas le dernier exemple qui rappelle les mesures restrictives édictées à Roubaix sous la pression tyrannique des corporations de Lille. Après cette date, le métier reste ouvert à tous. Des nombreuses dispositions réglementaires prises forcément à l'origine, seules furent conservées celles qui avaient pour but de moraliser l'industrie et de maintenir la bonne réputation des étoffes de Roubaix ; aucune ne limita la production de chaque maître et n'empêcha l'établissement de manufactures importantes. Après quelques années d'expérience on n'avait plus exigé la résidence dans l'encloture des hayes. L'apprentissage, le chef-d'œuvre, la maîtrise, nominalement maintenus, firent bien encore l'objet de quelques ordonnances, mais ne furent plus au fond que des formalités réduites au payement des droits nécessaires aux dépenses du corps. Il fut permis à toutes personnes de fabriquer, d'avoir autant de métiers qu'elles le jugeraient à propos et en quelque lieu de la paroisse qu'il leur plairait de les établir, pourvu qu'elles se conformassent aux règles d'une fabrication loyale, règles qui restèrent rigoureuses à l'endroit de toute espèce de fraude.

Noël de Lespaul, qui habitait le quartier de la Place et de la Grand'Rue, ne vivait plus en 1624. On lui connait deux fils, Pierre et Philippe, qui, en 1612, souscrivaient avec les notables pour la fonte de quatre grosses cloches. Pierre épousa Marie Bourgois et continua la descendance, laquelle compend, à la sixième génération, Achille-César-Alexandre Delespaul qui fut l'un des bons contre-maîtres de la fabrique de Roubaix. Le fils de celui-ci, M. César Delespaul, est actuellement à Lille, professeur de piano.

(1) Archives de Roubaix, HH. 41, f° 11.

Digitized by Google

FAMILLES BOURGOIS

La lignée des Bourgois peut assurément compter parmi les plus anciennes, car son origine roubaisienne se perd dans le XIV[e] siècle. Elle était très répandue et on en trouve des membres dans toutes les conditions.

En 1491, une rente donnée à la Table des pauvres par le seigneur de Roubaix était assignée sur un manoir tenant à la terre de Ghillebert Le Bourghois. En 1449, Jacquemart Le Bourgois est l'un des notables qui déposent à l'enquête relative à la quote-part de Roubaix dans l'aide accordée au Souverain. Allard Le Bourgois était marguillier en 1452, échevin en 1460. En 1474, son nom est écrit Bourgois. — En 1488, Allard Le Bourgois et Pierrart, son fils fondent chacun deux messes et obits et donnent, à cette fin, aux ministres de l'église un demi-bonnier de franc alleu gisant en la paroisse d'Evregnies. (1)

C'est surtout dans la fabrique de Roubaix et ses annexes que se rencontrent les Le Bourgois, Bourghois, Bourgois. De 1557 à 1753, les différentes branches de cette famille ont fourni cinq Egards de la Manufacture. Elles comptaient, en 1596, onze contribuables habitant principalement les quartiers du centre : La Place et la Grande-Rue, le Trichon et la Verte-Rue, la rue Saint-Georges et le Grand-Chemin.

En 1677, l'église de Roubaix était instituée héritière universelle des biens délaissés par Marguerite et Antoinette Bourgois, sœurs, à charge de célébrer chaque année et à perpétuité, pour les âmes d'icelles sœurs, un obit solennel avec distribution aux pauvres de trois rasières de blé converties en pain. Le peuple appelait cet obit « l'Obit des *Cariotoires* » bobineuses. (2)

(1) Th. Leuridan, *Sources de l'Histoire de Roubaix*, nos 177, 300, 301, 324, 339.

(2) Alors et jusques bien avant dans notre siècle, il n'y avait pas d'autre bobinoir qu'une sorte de rouet appelé car (chariot) à bobiner.

Digitized by Google

En 1739, Michel et Félix Bourgois, père et fils, étaient au nombre de ceux qui possédaient des moulins à retordre le fil de lin pour lissure de harnas, « moulins dont l'usage « était aussi ancien à Roubaix que la Manufacture. » (1)

Les Bourgois n'ont pas cessé d'être nombreux à Roubaix.

FAMILLE FLORIN

Les familles Florin étaient nombreuses à Roubaix, mais d'origines différentes. Les unes peuvent être comptées au nombre des vieilles souches roubaisiennes; telle était celle dont la filiation va suivre et d'où sont sorties les branches Florin-Bossut et Florin-Gauquié; les autres venaient de Mouveaux et de Tourcoing.

Jacques Florin vivant au XVI[e] siècle, fut père de Léon Florin, marié à Jeanne de Le Becque dont il eut au moins sept enfants. Léon-Philippe Florin, le plus jeune continua la descendance; il épousa Marie-Anne de Le Becque qui lui donna neuf enfants parmi lesquels Pierre-François-Joseph Florin-Malfait, père de François-Joseph Florin, teinturier, né en 1740, lequel épousa, en 1772, Marie-Elisabeth-Cécile Willoquez, d'Orchies, veuve de Louis-Joseph Mallet. De cette union naquirent :

1° Agnès-Ludivine-Cécile Florin, épouse, en 1821, de Jean-Baptiste de Lannoy, de Wasquehal, fabricant.

2° Léon-Joseph-Edouard Florin-Bossut, fabricant, dont postérité.

3° Cécile-Françoise-Joseph Florin, épouse, en 1811, d'Amand-Clément-Joseph Desaint, dont elle fut la seconde femme.

4° Pierre-Joseph Florin-Gauquié, filateur et fabricant, dont la postérité subsiste.

(1) Archives de Roubaix, HH. 40.

Digitized by Google

FAMILLE LEPERS

Au XVI[e] siècle, les Lepers de Roubaix étaient groupés en plusieurs familles rurales et urbaines. Ensemble, depuis Pierre Lepers, en 1556, jusqu'à Jean Lepers, en 1756, elles comptent au moins dix échevins et un lieutenant, Jacques Lepers, 1710-1712. Elles ont donné une religieuse à l'Hôpital Sainte-Elisabeth et deux grands connétables à la compagnie des Arbalétriers de Saint-Georges. De l'une de ces familles, celle dont la filiation va suivre, descendait M. Lepers-Delebecque, aïeul maternel de M. Henry Mathon, de Mesdames Masson, Louis Lefebvre et Henri Lefebvre.

Jacques Lepers, dit père d'Antoine, avait épousé, en 1629, Agnès Le Comte, qui était veuve en 1678 et dont il avait eu, entre autres enfants alliés aux familles Monier, Le Comte et Le Clercq : Pierre Lepers, qui continua la branche aînée, et Antoine, auteur de la branche cadette.

Antoine Lepers, manufauturier, né en 1636, s'unit, en 1658, à Marie Catherine de Le Becque, fille de Pierre et de Marie de Lespaul. Il était veuf en 1674 ; le 15 novembre de cette année, il partage entre ses quatre enfants les biens délaissés par leur mère, et pour représenter la moitié des marchandises, meubles et argent de la communauté, il leur assigne une somme de 24.000 livres, s'engageant en outre à les entretenir selon leur qualité « les envoyer à » l'école, leur faire apprendre à lire, écrire et chiffrer et » jetter mesme un stile honneste selon leur estat et » condition, si avant qu'ils s'en rendent capables, et au » surplus en la foye catholique, apostolique et romaine. » (1)

Antoine Lepers se remaria en 1675, avec dispense de consanguinité, à Marguerite Lecomte, fille de Gaspard et de Blaisette Le Mahieu. Il fut échevin en 1683-1686 et en 1691, et mourut en 1704, « ayant fondé deux obits solennels

(1) Acte notarié du temps.

Digitized by Google

avec distribution de 12 pains de 5 patars à chaque obit, » et ayant eu de ses deux femmes quatorze enfants parmi lesquels on remarque du premier lit :

Dominique Lepers, né en 1663, mort dominicain à 72 ans;
Antoine Lepers, dit le jeune, échevin de 1703 à 1723;
Jacques Lepers qui continua la descendance;
et Agnès Lepers qui épousa Augustin de Surmont, de Tourcoing, par contrat du 14 septembre 1690, dont suit l'analyse.

Comparurent en leurs personnes Augustin de Surmont, négociant à Tourcoing, fils de feu Gaspard et d'encore vivante demoiselle Catherine Lesquinet, assisté et accompagné du sieur François de Surmont, négociant à Lille, son frère; du sieur Jacques Le Febvre, négociant à Tourcoing, son beau-frère; du sieur Robert-François de Surmont, seigneur de Favreulles, son oncle paternel, d'une part; damoiselle Agnès Lepers, fille d'Antoine, marchand à Roubaix, et de défunte damoiselle Marie-Catherine de Le Becque, assistée et accompagnée de son dit père, de damoiselle Marguerite Le Comte, sa belle-mère, d'autre part. Lesquels comparants reconnurent traité de mariage être mu et pourparlé entre ledit sieur Augustin de Surmont et ladite demoiselle Agnès Lepers, lequel au plaisir de Dieu, notre père créateur se fera et solennisera en face de Notre mère la Sainte-Église si avant qu'icelle y consente. Mais avant aucun lien être entre eux entretenu ainsi qu'ils ont déclaré, ont été faits et stipulés les ports, retours, devises et conditions que s'ensuivent.

Le mariant apporte, tant de l'avancement que sa mère lui fait que de ses épargnes, la somme de 5000 florins; quant à la mariante, son père a promis de lui fournir, aussitôt le mariage parfait, la somme de 3000 florins qui est le partage et formoture mobiliaire qu'il lui a fait du chef de damoiselle Marie-Catherine de Le Becque, sa mère, en

Digitized by Google

convolant en secondes noces. Il promet de lui fournir encore en l'avancement dudit mariage la somme de 600 florins, moyennant quoi ladite future mariante s'est déportée du droit de jouissance qu'elle pourrait avoir sur les biens délaissés par sa mère au profit de son père tant et si longtemps qu'il entendra en jouir. — Les deux jeunes gens furent unis; leur fille, Catherine de Surmont, épousa à Roubaix, en 1711, Jean-Nicolas Florin, fils d'Antoine, de Mouveaux, souche de la famille Carlos Florin-Defrenne.

Du second lit, on compte parmi les enfants d'Antoine Lepers, un père Jésuite, missionnaire apostolique, une religieuse ursuline, à Tournai, et une religieuse célestine, à Lille.

Jacques Lepers s'allia, en 1703, à Claire-Isabelle Rouzé et fut père d'Antoine, qui suit, et d'Augustin, souche des Lepers qui résident encore à Tourcoing. Antoine Lepers, 2e du nom, fut père, par Marie-Élisabeth du Toit, de Jean-François-Joseph, marchand tanneur, qui s'unit, en 1756 à Marie-Anne-Joseph de Le Becque, fille du fondateur de la Chapelle Carette. De cette union sont nés, entre autres enfants, Jean-Baptiste-Joseph Lepers, prêtre, curé d'Estampuis, en 1806, et Louis-Joseph Lepers-de Le Becque, père de dame Adelaïde Lepers, épouse de M. Henry-Joseph Mathon.

FAMILLES LE CLERCQ

Au XVIIe siècle, les Le Clercq étaient groupés en diverses familles de conditions différentes ; ils étaient surtout nombreux dans l'industrie. De 1609 à 1778, on compte quatorze Le Clercq parmi les Égards de la Manufacture ; plusieurs furent échevins, entre autres, Étienne Le Clercq qui paraît avoir été le personnage le plus important de l'une des familles de ce nom.

Étienne Le Clercq épousa, en 1670, Marie-Élisabeth

Digitized by Google

Lepers, fille de Jacques et d'Agnès Le Comte. Il était Égard de la Manufacture en 1673-1674, et acquit en 1685 l'Hôtel des Arbalétriers de la rue Saint-Georges. Étienne Le Clercq fut l'un des quatre échevins qui, le 28 octobre 1696, s'étaient joints au lieutenant et au greffier pour aller à Lille entretenir le prince d'Épinoy, marquis de Roubaix, des affaires de la Communauté et qui, au retour, furent enlevés par un parti ennemi, conduits à Ath, retenus en ôtages et, après six semaines de détention, forcés de souscrire une rançon de 16,000 florins.

Étienne Le Clercq et Marie-Élisabeth Lepers eurent au moins onze enfants parmi lesquels :

1° Étienne Le Clercq, qui, né en 1673, s'unit en 1710, étant âgé de 37 ans, à Élisabeth Le Comte. De cette union sont nés : Agnès Le Clercq, qui épousa, en 1734, Ignace d'Assonville, et Jean-Baptiste-Étienne Le Clercq, né en 1717.

2° Anne-Marie Le Clercq qui s'allia à Jaspart Le Comte.

3° Jean-Baptiste Le Clercq, né en 1682, prêtre, doyen de chrétienté, à Tourcoing. Son père lui avait laissé l'Hôtel des Arbalétriers de Saint-Georges. (1)

Au dernier siècle, les Le Clercq étaient alliés aux familles Bulteau, Six, Desaint, et plus récemment à celle des Dupire. En 1808, M. Louis Leclercq fit partie avec MM. Boyaval-Roussel, Floris Delebecque, Delecroix-Bulteau et Réquillart-Holbecq, de la Commission municipale établie pour administrer le bureau d'estampillage et de mesurage des étoffes, et chargée aussi « du contentieux » des affaires relatives aux obligations des manufacturiers » envers leurs ouvriers et de ceux-ci envers leurs » maîtres. »

(1) Archives de Roubaix, GG. 287.

Digitized by Google

FAMILLE RENAUX

La famille Renaux se révèle pour la première fois à Roubaix, en 1633, en la personne de Robert Renau, marié à Jeanne Delerue qui mourut prématurément après lui avoir donné un fils, né le 18 février de cette année et mort en bas âge. Robert se remaria, en 1638, à Pétronille Sorys dont il eut six enfants, entre autres, Jacques Renaux-Leclercq qui continua la branche aînée, et Eloy Renaux, auteur de la branche cadette.

Eloy épousa, en premières noces, en 1678, Marianne Delecroix, dont il eut sept enfants, et, en secondes noces, en 1704, Micheline Hespel qui lui en donna cinq autres. Du premier lit est né Adelin Renaux qui s'allia, en 1712, à Jeanne Delespaul, d'où vint, en 1717, Jean-Baptiste-Joseph Renaux. dont la postérité intéresse surtout notre sujet.

Jean-Baptiste Renaux s'unit, en 1739, à Marguerite-Joseph Bourgois. Il était Egard de la Manufacture en 1766-1770, et mourut le 11 Juillet 1793, ayant eu dix enfants dont quatre sont à distinguer : (A) Alexandre-Joseph, (B) Edouard-Joseph, (C) Pierre-Joseph, (D) François-Joseph.

(A) Alexandre-Joseph, né à Roubaix, le 18 février 1744, aurait été peintre attaché à la cour de Louis XVI et serait mort au moment de l'émigration.

(B) Edouard-Joseph épousa, en 1771, Constance-Joseph Yon et mourut en 1828, à 80 ans. Sa postérité subsiste. — Au commencement de ce siècle, le développement de la fabrication des étoffes en coton rendait chaque année plus sensible le manque presque absolu d'eau à Roubaix. Les fabricants n'avaient pour dégorger leurs matières, teintes en grande partie chez eux, que le riez du Trichon, qui tarissait sensiblement, et quelques restes des anciens fossés qui entouraient la première enceinte. L'usage de ces réservoirs insuffisants était d'ailleurs limité par des règle-

Digitized by Google

ments de salubrité publique et des considérations de voisinage ; ils étaient à sec durant trois mois de l'année. M. Edouard Renaux, « pénétré des maux que souffraient « nos fabricants et teinturiers, » présenta à l'administration municipale, en 1814, le plan d'un étang pouvant contenir assez d'eau pour les besoins d'une année, même dans les plus grandes sécheresses.

Le pré de la Brasserie lui paraissait d'une étendue suffisante pour cet objet ; il s'agissait d'y lever quatre pieds de terre et de les disposer en une bordure de quatre autres pieds, de manière à donner à cet immense réservoir une profondeur de 8 pieds. Un ruisseau de 6 pieds de large et convenablement profond, partant du pré, en ligne droite, vers le Coq-Français, et creusé sur une étendue d'un quart de lieue, aurait ramené les eaux du riez des Trois-Ponts, des hauteurs de Barbieux, du Moulin des Hauts-Champs, des terres de Maufait et de la Pontenerie. D'un autre côté, le riez du Trichon et la becque, qui dans les cas de surabondance recevait les eaux des fossés du château, auraient alimenté ce lavoir public.

M. Renaux voyait la possibilité d'y établir des blanchisseries ; il voyait surtout dans des eaux abondantes le moyen de donner plus de solidité et de vivacité aux couleurs. C'était selon lui le manque d'eau qui nous privait du beau rouge d'Andrinople et du rouge de Rouen.

(c) Pierre-Joseph Renaux épousa, en 1771, Angélique-Joseph Rousseaux, d'où vint Jean-Baptiste Renaux-Dépreter, père de Jean-Baptiste Renaux-Lemerre, décédé chevalier de la Légion d'honneur. On n'a pas oublié les services administratifs de M. Renaux-Lemerre comme membre de la commission des Hospices, comme conseiller municipal et adjoint au maire et dans toutes les circonstances où la prospérité de la ville de Roubaix pouvait être intéressée.

Digitized by Google

(D) Quand à François-Joseph Renaux, on le voit à Paris, en 1771, à l'âge de 19 ans, suivre le cours de chimie de M. Sage et mériter l'estime et l'amitié de Chaptal. En 1774, il passe à la direction de l'exploitation des mines d'argent de Saint-Péou, en Bretagne; en 1776, à celles de Saint-Sauveur, dans le Gard; ensuite à Saint-Bés, dans les Vosges, puis à Chézy près de Lyon. En 1783, il alla, avec l'expérience que ses travaux minéralogiques lui avait acquise, prendre la direction des houillères d'Alais dans le Gard. C'est là qu'il fit connaissance d'Eléonore Pérès qu'il épousa le 17 mars 1793. De cette union sont issus Joseph-Prosper et Jules Renaux.

Au dire du biographe de Joseph-Prosper, on retrouvait en François-Joseph Renaux cette haute stature, cette forte complexion et ce ton blond du visage et de la chevelure qui distinguent les hommes de race germanique; cette bonté, cette loyauté, ce naturel expansif qui sont les traits principaux du caractère flamand. Ces qualités physiques et morales, il les transmit à ses deux fils avec cette distinction que l'aîné, Joseph-Prosper, emprunta à sa mère, née dans le midi de la France, un esprit plus vif et une imagination plus chaude. Ce premier né avait été baptisé clandestinement à Alais, dans une pièce du château de Rochebelle appropriée en chapelle où célébrait l'office divin un cordelier proscrit dont François Renaux avait dérobé la tête à la hache révolutionnaire. — François Renaux est mort le 19 avril 1824.

Prosper Renaux, d'abord conducteur des Ponts et Chaussées, puis directeur des travaux de la ville d'Alais, épousa en 1818, mademoiselle Salagé, fille d'un notaire de cette ville. Nommé, en 1825, architecte du département de Vaucluse, il alla s'établir à Avignon.

La plupart des villes du Comtat-Venaissin possèdent des édifices publics que Prosper Renaux a fait exécuter et dont les dessins sont dus à son crayon. Mais il ne fut pas

Digitized by Google

seulement architecte, il fut aussi un archéologue distingué et un géologue de grande autorité, membre de la Société française des monuments historiques, correspondant du Ministère de l'Intérieur pour la conservation des monuments historiques, et membre de la Société géologique de France.

Prosper Renaux eut de son union avec Mlle Salagé, morte prématurément, une fille et un fils. Il épousa, en secondes noces, Mlle Rostang, d'Orgon, qui ne paraît pas lui avoir donné d'autres enfants. Prosper est mort avec les sentiments d'un vrai chrétien, le 11 août 1852.

Jules Renaux parcourut sa carrière avec le même succès que son frère. On l'a vu appliquer le gaz hydrogène à l'éclairage des villes de Lyon, de Saint-Etienne, de Montpellier, d'Avignon, etc. C'est lui qui le premier eut l'idée de ces ponts en fer articulés, dont on fit vers 1852, un heureux essai sur les bords du Rhône, entre Beaucaire et Tarascon. C'est aussi Jules Renaux qui a formé le projet de jonction de Saint-Étienne avec la voie ferrée de la capitale en amont de Lyon, par un rail-way suivant la vallée de l'Azergue. (1)

FAMILLE DES TOMBES

Au XVII[e] siècle, on distinguait à Roubaix, parmi les des Tombes, trois familles principales. La plus ancienne descendait des censiers du Fontenoit ; la plus jeune avait pour auteur connu, en 1660, Pasquier des Tombes, l'ancêtre maternel de M. Roussel-Dazin. Elles ont été mentionnées plus haut. L'autre, qui fait l'objet de cette notice, est originaire de Lannoy, roubaisienne depuis 1643, et sans contredit celle qui a pris proportionnellement le plus de

(1) *Notice biographique sur Joseph-Prosper Renaux, d'Alais,* par E.-J. Pérès, 1853.

Digitized by Google

part aux affaires publiques ; le fils succédant au père, le frère au frère, le neveu à l'oncle, elle a donné à l'administration de la commune de Roubaix sept échevins en cinq générations, et ce n'est pas son seul mérite.

Charles des Tombes, paroissien de Lannoy, fils de Jean, paraît avoir épousé successivement, à Roubaix, où il se fixa, deux sœurs : Marie et Catherine Le Comte, filles de Jacques, échevin en 1619 et 1624, la première en 1643, la seconde en 1647. Il était mort en 1673, ayant eu au moins cinq enfants de ses deux femmes. Jean, l'aîné, s'allia, en 1672, à Marie de Lespaul, fille de Jean II, de la branche cadette, et de Marie Flameng dite *Marie Cent-Mille*. Aux Pâques de l'année suivante, les deux époux habitaient la Grand'Rue près de l'église du Saint-Sépulcre. Jean des Tombes fut échevin de 1692 à 1711, et eut neuf enfants.

Jacques, l'aîné des fils, fut prêtre, coutre de la paroisse et chapelain du Saint-Sépulcre ; il est mort à Roubaix, en 1705 ;

Louis-Joseph, le second fils, fut aussi prêtre et curé de Weze près Tournai ;

Pierre, le troisième fils, échevin de 1724 à 1732, continua la branche aînée, laquelle s'est alliée aux familles Le Clercq, de Le Becque, Roussel, Wacrenier, Deplasse, etc. Pierre-Joseph des Tombes était échevin en 1763-1764;

Jean, le quatrième fils, fut l'auteur de la branche cadette qui suit :

Charles, le plus jeune, fut échevin après son frère Jean, de 1739 à 1748.

Jean des Tombes, 11e du nom, manufacturier, fut échevin, après son frère Pierre, de 1735 à 1738. Il avait épousé, en 1705, Marie-Anne de Le Becque qui lui avait donné, entre sept enfants : Jean-Joseph des Tombes-Castel, marchand peigneur, qui fut échevin après son oncle

Digitized by Google

Charles, de 1749 à 1751, et mourut à 43 ans après avoir eu, dans l'espace d'une douzaine d'années, neuf enfants dont les trois derniers sont surtout à mentionner :

Marie-Henriette-Joseph des Tombes, née en 1747, épousa, en 1775, Pierre-Constantin-Joseph Prouvost, fils de Jacques et de Marie-Agnès Florin; c'est par eux que s'est continuée la famille Prouvost.

Louis-Joseph des Tombes-Bar, échevin de 1783 à 1790. Nommé officier municipal le 22 janvier 1790, il donna sa démission le 26 avril suivant.

Jean-Dominique-Joseph des Tombes, fabricant, né en 1751, s'unit, en 1777, à Marie-Henriette-Joseph de Laoutre, fille de Jean-Baptiste et de Geneviève de Frenne. Leur fille aînée, Henriette-Thérèse-Joseph des Tombes s'allia, le 6 mai 1806, à M. Augustin-Joseph Prouvost, l'auteur d'une des branches les plus prospères de la famille Prouvost.

FAMILLE CARLOS FLORIN

Antoine Florin, de Mouveaux, épousa, en 1679, à Roubaix où il s'établit, Pétronille de Cottignies dont il eût Jean-Nicolas, qui va suivre, et Pierre-François qui s'unit à Jeanne Castel et en eut, entre autres enfants : Jean-Baptiste Florin, manufacturier, allié, en 1762, à Julie-Henriette Roussel, sœur de M. Ernest Roussel, grand doyen de Roubaix, et Constance-Joseph Florin, mariée en 1757, à Pierre-Joseph de Le Becque, manufacturier, fils de Pierre-François et de Marie-Catherine Motte.

Jean-Nicolas, né vers 1685, épousa, en 1711, Catherine de Surmont, fille d'Augustin, négociant à Tourcoing, et d'Agnès Lepers. (Voir : Famille Lepers). Onze enfants, furent les fruits de cette union. L'aînée, Marie-Agnès Florin, épousa Jacques Prouvost, de Wasquehal, qui s'établit à Roubaix; Augustin Florin s'allia, en 1746, à Marie-Anne

Digitized by Google

Bauduin, de Bruxelles ; Ursule-Henriette Florin s'unit en 1755, à André-Joseph des Mazières, médecin, dont elle fut la première femme; Pierre-Constantin continua la descendance; la plus jeune Marie-Augustine Florin fut religieuse à l'abbaye de Werghem.

Pierre - Constantin - Joseph Florin, négociant, était échevin en 1765-1768 ; il fut député suppléant du Tiers-Etat aux Etats Généraux de 1789 et le premier maire de Roubaix. Marie-Augustine-Caroline Bacon, son épouse, lui donna onze enfants parmi lesquels : Marie-Catherine-Julie-Joseph Florin, épouse de Basile-François-Joseph Bulteau, négociant ; Pierre-Edulphe-Joseph Florin-Frys, Louis - Amable - Irénée - Claude Florin-Scheppers, Marie-Justine-Louise-Sophie-Joseph Florin, épouse de Charles-François-Joseph Tiberghien, de Tourcoing, et Carlos-Henri Florin, qui suit.

Carlos-Henri Florin, négociant, né en 1774, épousa, en 1800, Martine - Augustine - Liévine - Constance - Joseph de Frenne, fille de Jean-Baptiste-Joseph, négociant, et de Martine Joseph de Le Becque. De cette union sont sorties les familles Auguste de Frenne-Florin, César Piat-Florin, Louis Scrépel-Florin, Auguste Montagne-Florin, Carlos Florin et Henri Prouvost-Florin.

POSTÉRITÉ D'ANDRÉ FLORIN

André Florin, maître hautelisseur, fils de maître, dont je n'ai pas trouvé l'extraction, mais qui venait problablement de Mouveaux, épousa à Roubaix, le 25 octobre 1711, Catherine Le Clercq. Il fut échevin en 1719 et 1720. André Florin avait une succursale à Arras ; au dire des Egards de la corporation, il avait pour cela deux raisons : Il échappait aux prescriptions des règlements qui, à Roubaix, imposaient un nombre déterminé de fils dans les

Digitized by Google

chaînes, (1) et il évitait le droit de douane de 2 écus à la pièce entrant en France. Mais une sentence de l'Intendant, du 30 décembre 1725, le condamna à 12 florins d'amende pour le fait prévu par les constitutions, d'avoir transporté à Arras des chaînes préparées à Roubaix, et lui ordonna d'opter entre cette dernière ville et Arras pour l'établissement de sa manufacture. (2)

André Florin-Le Clercq fut père de Jean-Baptiste Florin qui suit et de Pierre-François Florin-Duthoit, fabricant, grand connétable des Arbalétriers de 1763 à 1769. — Jean-Baptiste Florin eut de Marie-Joseph du Jardin, son épouse, entre autres enfants : Jean-Baptiste-Joseph Florin qui épousa Marie-Anne de Cottignies, de Croix. De cette union sont nés: Florin-Duthoit, d'où Félicité-Joseph Florin, épouse de Désiré-Hippolyte-Joseph Wibaux, fondateur de la maison Wibaux-Florin; Florin-Thiry, Florin-Delesalle et Florin-Decresme.

FAMILLE BULTEAU

En 1673, le nom de Bulteau était porté à Roubaix par une seule personne, Martine Bulteau, demeurant dans le quartier de l'Hommelet. Elle était probablement sœur ou tante et certainement parente de Jean Bulteau qui vint en 1679, se marier à Roubaix et y fonder une des familles de ce nom qu'on rencontre très nombreuses dès le premier tiers du XVIII[e] siècle. Celle dont la notice va suivre a pour auteur

(1) On n'empêchait pas de produire des tissus nouveaux avec tel nombre de fils qu'on le jugeait bon ; mais on interdisait de fabriquer avec 1300 fils en chaîne, par exemple, un article reconnu pour en comporter 1400 de commun accord entre tous les fabricants du même article, accord que l'Echevinage convertissait en règlement dans le but, toujours visé, de sauvegarder le renom de loyauté de la Manufacture de Roubaix.

(2) Archives de Roubaix, HH. 41 ; registre de la manufacture.

Digitized by Google

Simon-François Bulteau venant de la cense de Bercus, à Mouchin.

Simon-François Bulteau épousa à Roubaix, le 5 janvier 1712, avec dispense de consanguinité, Barbe Castel, fille de Jean-Dominique et de Marie Roussel. Il fut échevin de Roubaix en 1718-1720, lieutenant de 1727 au 27 mai 1743, date de sa mort ou plus précisément de son inhumation dans l'église, On lui connaît onze enfants parmi lesquels : Jean-François qui continua la branche aînée ; — Louis-Joseph Bulteau-Guelton dont les enfants s'allièrent aux de Laoutre, au Desaint, aux Cogez; — et Eugène-Joseph Bulteau dont les enfants s'allièrent aux Bouchery de Frelinghien, aux Malfait de Lille, aux Derveaux et Odoux, de Tourcoing, aux Prouvost de Roubaix.

Jean-François Bulteau s'unit à Jeanne-Françoise Motte et mourut en 1758, père d'Alexandre-François-Joseph Bulteau dont les deux fils se distinguèrent sur les champs de bataille.

1° André-Joseph Bulteau, né en 1772, est mort sergent-major des voltigeurs du 48e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, le 3 décembre 1805, par suite des blessures reçues la veille à la bataille d'Austerlitz où se trouvait son frère dans le même régiment. André-Joseph Bulteau avait épousé à Dunkerque Eugénie Wadoux dont il n'avait pas retenu d'enfants.

2° Alexandre-Joseph, né en 1774; c'est le capitaine Bulteau. « En 1793, à l'âge de 19 ans, Bulteau volait à la frontière pour préserver le sol français de la souillure de l'ennemi; à Fleurus il combattait dans les rangs de ces intrépides volontaires lillois dont la brillante bravoure fut admirée au milieu de cette armée de braves. Incorporé bientôt dans la 48e demi-brigade, il prit part, sous Jourdan et Moreau, à toutes nos immortelles campagnes du Rhin. Il était à Hohenlinden : c'est là que Richepance, à la tête d'un

Digitized by Google

seul régiment, troua l'armée ennemie et par cette audacieuse manœuvre décida du gain de la bataille. Ce régiment, c'était le 48e.

» La France et la Victoire venaient de placer la couronne sur la tête du plus grand capitaine des temps modernes. Napoléon voulut à son tour récompenser dignement les héroïques compagnons de ses travaux ; il créa la Légion d'honneur. Sur la plage de Boulogne, Bulteau reçut des mains de l'Empereur l'étoile des braves ; cette étoile, il la porta sur tous les champs de batailles de l'Empire, à Austerlitz, à Iéna, à Wagram, à Friedland.

» A la Moscowa, la croix d'officier lui fut décernée, haute distinction bien méritée, car deux mois après, Bulteau, blessé de deux coups de feu, mourant de faim et de froid, rapportait du fond de la Russie, l'aigle, l'honneur du régiment.

» Il ne déposa les armes qu'en 1815, alors que l'Empire, épuisé par une longue lutte, s'affaissait sous l'oppression de l'Europe coalisée. Rentré dans la vie civile, Bulteau se voua à l'industrie ; mais il conservait toujours, renfermé au plus profond de son cœur, l'amour de son pays, de son Empereur, de son drapeau : aussi quand Juillet fit refleurir ce patriotique emblême de notre ancienne gloire, on vit ce vétéran, enthousiaste comme à ses premiers jours, s'empresser d'organiser cette garde nationale à la tête de laquelle l'affectueuse estime de ses concitoyens le maintint pendant quatorze ans. » (1)

Ce soldat intrépide qu'avaient respecté vingt-trois ans de combat et qui, dans la vie civile s'était rendu non moins recommandable par ses précieuses qualités d'homme de

(1) Discours prononcé par M. Floris Verlays, ancien officier de la Grande-Armée, sur la tombe de son compagnon d'armes. Voir l'*Indicateur de Tourcoing*, 31 mai 1846.

Digitized by Google

bien, est mort le 24 mai 1846, âgé de 72 ans et 4 mois emportant les regrets universels, mais laissant en héritage à ses enfants un noble exemple de probité et d'honneur.

Alexandre-Joseph Bulteau avait épousé Victoire Mimerel, sœur de M. Auguste Mimerel qui fut sénateur et comte sous le second Empire. De ses deux fils, dont j'ai été le condisciple au Lycée de Douai, l'aîné, M. Auguste Bulteau est mort chevalier de la Légion-d'Honneur; le cadet, M. Alexandre Bulteau, maire de Roubaix du 16 août 1877 au 22 janvier 1878, est décédé il y a quelques années.

POSTÉRITÉ DE PIERRE-FRANÇOIS-JOSEPH BULTEAU

Pierre-François-Joseph Bulteau, manufacturier, qui selon toute apparence était frère de Simon-François, épousa à Roubaix, le 10 janvier 1719, Anne-Pélagie Le Comte, et fut père de Pierre-François-Joseph, manufacturier, lequel s'unit, en premières noces, à Marie-Catherine du Riez, et, en secondes noces, à Marie-Élisabeth Le Gru, de Douai, dont il eut sept enfants. Il fut échevin de Roubaix de 1777 à 1787, et eut pour successeur son fils, Basile-François-Joseph Bulteau, qui suit.

Basile-François-Joseph Bulteau, né en 1756, épousa, en 1789, Marie-Catherine-Julie-Joseph Florin, fille de Pierre-Constantin et d'Augustine-Caroline Bacon; mariage célébré par le Père Basile Bulteau, chapelain du Saint-Sépulcre de Roubaix. Bulteau-Florin figure parmi les officiers municipaux qui siégèrent pendant les mauvais jours, du 26 novembre 1792 au 7 mars 1794 ; mais il faut dire que cette administration fut épurée par le représentant du peuple, Florent Guyot, et que Bulteau-Florin fut du nombre des membres écartés dont la tiédeur ne répondait pas assez aux impatiences des Jacobins. Bulteau-Florin fut adjoint au maire de Roubaix de 1800 à 1821, et maire de 1821 à 1826. — De ses douze enfants, six sont à citer : Flavie-

Digitized by Google

Charlotte Bulteau, épouse de Jean-Baptiste Salembier, aïeul de M. Jean-Baptiste Salembier, receveur municipal ; Théodore Bulteau, qui continua la descendance ; Basile-Joseph Bulteau, premier mari de Stéphanie-Joséphine Florin, laquelle épousa, en secondes noces, M. Auguste Montagne ; Agathe-Justine Bulteau, épouse d'Adrien Cuvru ; Delphine-Pélagie Bulteau, mariée en 1826 à M. Dewavrin ; et Eugène-Auguste Bulteau, allié en 1835 à Florine de Frenne.

Théodore Bulteau, né en 1797, marié, en 1820, à Florine de Le Rue, ne retint de son union qu'un fils, Émile-Théodore-Joseph, né en 1823, marié, en 1847, à Alphonsine de Le Rue et actuellement chef de la famille Bulteau.

FAMILLE WATINE

Il y a près de 210 ans qu'Antoine Watine, dont le nom est écrit *Watein*, se mariait à Roubaix et y fondait une famille qui compte aujourd'hui de nombreux représentants dans les différentes classes de la société roubaisienne. On ne voit pas dans les actes où était né cet Antoine Watine, mais on le croit originaire de Leuze (Belgique). S'il en est ainsi, il avait été précédé dans le pays par quelques uns des siens, car il y a certainement affinité entre les *Wattines* de Tourcoing et les Watine de Roubaix. Notre Antoine Watine était, à n'en pas douter, proche parent d'Antoine *Wattines* qui, en 1649, épousait, à Tourcoing, Marie Chombart, et de Jean-Hubert *Wattines* qui, en 1672, s'alliait, dans la même ville, à Christine Caby. Ce qui rend cette assertion pour ainsi dire évidente, c'est que deux des enfants d'Antoine, le nouveau roubaisien, sont tenus sur les fonts de baptême par un François Chombart et par ce Jean-Hubert *Wattines*, de Tourcoing

Quoiqu'il en soit, Antoine Watine n'a habité Roubaix qu'après 1673, car à cette époque aucune personne de notre

Digitized by Google

ville ne portait le nom de Watine quelle qu'en fût la forme. Il épousa, le 10 février 1684, Marie-Jeanne Prus, fille de Robert, laquelle avait 10 ans aux Pâques de l'année 1673. De ce mariage naquirent quatre enfants : Josse Watine, Robert *Watignes,* Anne-Marie Watine et Pierre-Antoine *Watines* qui continua la descendance. Pierre-Antoine *Watines,* alias *Wattine,* né en 1691, s'unit en 1710 à Marie-Barbe Loquifier ou Locufier qui lui donna 13 enfants. Des diverses branches sorties de cette union féconde, celle de Philippe-Dominique-Joseph Watine rentre spécialement dans le cadre de ce travail par les éminents services administratifs de l'un des descendants, M. Louis Watine-Wattinne.

Philippe-Dominique-Joseph Watine, né en 1715, maître maçon, allié, en 1746, à Marie-Joseph Deledique et décédé en 1805, laissa entre autres enfants, Jean-François-Joseph *Watines* qui suit ; Charles-Constant-Joseph *Wattine*, né en 1758, maître maçon, marié, en 1785, à Julie-Euphroisine Ferfaille, dont il eut onze enfants. Le plus jeune, M. Julien Watine, né en 1806, fut fabricant ; sa postérité subsiste ; et Jean-Baptiste *Wattine*-Destombes, dont postérité.

Jean-François-Joseph Watine, né en 1755, maître charpentier, épousa, en 1783, Eléonore-Amélie-Joseph Depelchain qui lui donna quatre enfants parmi lesquels : Marie-Ursule-Joseph Watine, née en 1784, mariée, en 1807, à M. Louis-François-Joseph Florin, filateur et fabricant, dont postérité ; et Philippe-Ernest-Joseph Watine. Celui-ci, né en 1791, eut pour parrain Ernest Réquillart, vicaire de Radinghem, et pour marraine Catherine Brédart. Il épousa, en 1813, Adelaïde Meurisse, de Wattrelos, et mourut fabricant, le 14 mai 1820. C'est le père de M. Louis Watine-Wattinne, décédé, en 1883, chevalier de la Légion d'honneur, et de M. Joseph Watine-Wattinne dont le fils, M. Paul Watine-Béghin, est commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Digitized by Google

FAMILLE DU JARDIN

Pierre-Joseph du Jardin, de Wattrelos, né vers 1703, épousa à Roubaix, en 1725, Marie-Hélène de Lannoy, fille de Pierre-François et de Claire Lezy, et y fonda une famille qui compte encore des représentants. Son fils aîné, Jean-Baptiste du Jardin s'allia à Jeanne-Augustine Lezy, de Saint-Léger, et fut père de Jean-Baptiste-Joseph, qui suivra, et de Louis-François du Jardin qui épousa Marie-Constance Holbecq dont il eut Jean-Baptiste du Jardin, fabricant, marié en 1838 à Constance-Louise Florin, fille de Léon Florin-Bossut, et Louis-François du Jardin, filateur de laine.

Jean-Baptiste-Joseph du Jardin, fabricant, juge de paix de 1801 à 1829, avait épousé Rosalie-Joseph Le Comte qui lui avait donné six enfants, entre autres, Célestine-Virginie-Joseph, née en 1784. Le testament de celle-ci, passé, le 21 mars 1851, devant Me Lanvin, notaire contenait deux dispositions en faveur de la fabrique de Notre-Dame de Roubaix : la première de 1000 francs, à charge d'un service solennel à perpétuité pour le repos de son âme et de celles de ses père et mère, frères et sœurs; la seconde de 6.000 francs à titre gratuit, sauf réserve d'usufruit au profit des deux sœurs qui lui restaient et de la dernière survivante.

La dernière survivante fut Eugénie du Jardin qui avait épousé Léonard Terrasson, né à Blazès (Haute-Vienne), et mort à Tournai le 16 janvier 1859; elle-même mourut à Tournai le 19 octobre 1859 et son décès rendit disponible le legs de 6.000 francs.

FAMILLE DESAINT

La famille Desaint a pour auteur, à Roubaix, Antoine-Joseph Desaint, manufacturier, qui épousa, le 26 août 1726, Marie-Catherine Mouret dont il eut six enfants, entre autres : Jean-Baptiste, qui continua la branche aînée ; — Pierre-Joseph dont la postérité sera rapportée après celle

Digitized by Google

de son frère Jean-Baptiste ; — et Antoine-Joseph dont la postérité suivra celle de son frère Pierre-Joseph.

Jean-Baptiste Desaint, né à Roubaix en 1727, mort en 1786, avait épousé en 1751, étant manufacturier, Marie-Catherine-Joseph de Lespaul, fille de Jacques et de Marguerite Castel. De cette union sont nés, entre autres enfants :

1° Louis-Joseph Desaint, lieutenant particulier civil et criminel à la Gouvernance de Douai et Orchies, mort en activité de service le 11 septembre 1786, (1) laissant de Louise Delhalle, son épouse, Louis-Joseph Desaint, notaire à la résidence de Douai, nommé par décret du 7 juillet 1809. Celui-ci s'unit à Julie Brisse qui lui donna Jules Desaint, général, commandeur de la Légion d'honneur, allié à Louise de Marthille, d'où Robert et Jeanne Desaint.

2° Julie-Henriette-Joseph Desaint, épouse de Louis Antoine Brédart, fabricant, à Roubaix.

*
* *

Pierre-Joseph Desaint, né en 1729, eut de son épouse, Marie-Alexis Planque, entre autres enfants :

Pierre-Joseph Desaint-Van de Voorde, dont la fille aînée fut mariée à M. Paul de Frenne.

Amand-Clément-Joseph Desaint, fabricant, marié, en 1796, à Marie-Catherine-Joseph Montaigne, fille de Pierre-Joseph Montaigne-Wibaux, fabricant, d'où Apolline-Justine-Joseph Desaint, épouse de M. François-Joseph Réquillart. Amand-Clément-Joseph Desaint, devenu veuf, se remaria, en 1811, à Cécile-Françoise-Joseph Florin, fille de François-Joseph Florin-Willoquez. De ce second

(1) *Notes historiques relatives aux offices et aux officiers de la Gouvernance du Souverain Bailliage de Douai et Orchies,* 1810 ; p. 23.

Digitized by Google

mariage sont nés : Amand Desaint, N... Desaint, veuve de M. Barbieux, médecin, et Cécile Desaint.

∴

Antoine-Joseph Desaint, né en 1739, fils d'Antoine et de Catherine Mouret, s'unit, en 1776, à Henriette-Joseph Bulteau, fille de Louis Bulteau-Guelton. Le mariage fut célébré par le Père Mouret, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, à Phalempin, frère, sans doute, de Catherine Mouret. En l'an V, le Père Mouret était à Roubaix avec l'abbé Florin et le Père Basile Bulteau. Les patriotes exaltés avaient ressaisi les rênes de l'administration municipale ; ils notifièrent, le 1er jour complémentaire de cet an, aux trois prêtres, l'ordre de sortir immédiatement de la ville. — Antoine-Joseph Desaint n'eut qu'un fils, né en 1779 et tenu sur les fonts de baptême par Floris de Laoutre-Bulteau, qui lui donna son nom.

« Floris Desaint avait à peine 14 ans lorsqu'il commença à faire partie de ces armées improvisées qu'enfantait la Révolution française. Il entra dans le 13e régiment de chasseurs à cheval, le 15 septembre 1793, d'où il passa bientôt dans la légion des Francs. Il paya de sa personne dans toutes les guerres de la République et de l'Empire. En l'an VII, il a un cheval tué sous lui devant Zurich ; l'année suivante étant en Souabe, il ramène à son colonel une pièce de canon de l'ennemi, ce qui lui valut son premier grade. A la tête de 21 braves, il arrête un escadron de hussards de Kranitz qui allait surprendre à Soustaim le quartier général de Vandamme. A Austerlitz, il fait un colonel russe prisonnier, et aidé de deux de ses hussards, s'empare de deux pièces de canon. Enfin à Eylau, il arrive le premier sur l'artillerie russe et peu de jours après on voit briller sur sa poitrine l'étoile de l'honneur. La manière dont il se distingua à Wagram le fit nommer maréchal des logis-chef dans la garde impériale.

Digitized by Google

» Appelé comme lieutenant, en 1811, dans le 3e régiment de chasseurs à cheval, Desaint passa en Espagne, où il se signala dans une charge que fit son corps le 23 octobre 1812; après avoir percé deux lignes de cavalerie ennemie, cet intrépide officier avait pris un général anglais, quand il fut entouré de deux pelotons de Chevau-Légers qui le forcèrent à abandonner sa brillante capture; il n'en revint pas moins en ramenant un officier prisonnier.

» Il rentra à Niort en 1813 et y fut nommé capitaine; la Restauration le trouva commandant de cette place et à la veille d'obtenir la croix d'officier de la Légion d'Honneur. L'ordonnance du 12 mai 1814 le renvoya dans ses foyers avec le traitement de non activité; Roubaix revit ce brave en août 1814, mais les fatigues de la guerre avaient gravement altéré sa santé; de funestes symptômes ne tardèrent pas à annoncer un dépérissement prochain. Desaint avait sollicité de la bonté de son Roi la croix de Saint-Louis, comme prix du sang versé pour sa patrie pendant plus de vingt ans, mais il était écrit qu'il ne verrait pas le jour de la justice. Il mourut en 1817, emportant les regrets de ses concitoyens et de tous ses frères d'armes. » (1)

FAMILLE BRÉDART

Charles-Louis-Joseph Brédart, fabricant, né à Enghien, épousa, le 7 janvier 1754, Anne-Marie-Joseph Lepers, née à Roubaix, fille de Pierre Lepers-Decottignies. Le mariage fut célébré par M. Ferdinand-Joseph Brédart, prêtre, vicaire d'Ollignies. De cette union naquirent cinq enfants : l'aîné, Louis-Antoine-Joseph, continua la descendance ; le plus jeune, Georges-François-Joseph Brédart, né en 1764, fut prêtre, successivement vicaire de Roncq et de Dottignies, curé d'Espierres et de Dinant-sur-Meuse, directeur des

(1) Arthur Dinaux, *Archives historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique ; — Les hommes et les choses*, p. 4.

Digitized by Google

missions diocésaines d'Amiens, et mourut en chaire à Saint-Omer, le 9 avril 1824.

On a imprimé trente-cinq *Instructions familières en forme de notes recueillies par M. Brédart, directeur de la mission diocésaine d'Amiens, dédiées à Mgr. l'évêque d'Amiens.* Lille, Reboux-Leroy, 1823; in-12, — qui devaient avoir plusieurs volumes, dont le premier seulement a paru.

On a encore de l'abbé Brédart: *Dialogues sur la sanctification des dimanches, sur le blasphême et sur l'usure.* Amiens, 1824 : in-18. — *Instructions sur le blasphême en forme de dialogue.* Lille, 1825 ; in-12.

Louis-Antoine-Joseph Brédard, fabricant, né le 16 novembre 1754, s'unit, en 1783, à Julie-Henriette-Joseph Desaint, fille de Jean-Baptiste et de Catherine de Lespaul. M. Brédart-Desaint fut conseiller municipal de 1800 à 1816, adjoint au maire de 1808 à 1816, membre de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix de 1805 à 1820. Il eut six enfants, entre autres :

1° Sophie-Julie Brédart, alliée à Joseph Dazin, d'où les familles Jules Delerue-Dazin, Clément Dazin-Motte, Jules Dazin-Cuvru, Jean Defrenne-Dazin.

2° Louise Brédart, alliée à Ferdinand Duhamel, d'où les familles Louis Duhamel-Catel, Alexandre Saultois-Duhamel, Jean Duhamel-Wattinne.

3° Henriette-Julie Brédart, alliée à Auguste Wattinne, d'où les familles Jean Duhamel-Wattinne et Masure-Wattinne.

4° Pauline-Adelaïde Brédart, alliée à Jean-Baptiste Motte, conseiller municipal de 1831 à 1860, adjoint au maire de 1848 à 1855, chevalier de la Légion d'honneur ; d'où les familles Louis Motte-Bossut, Clément Dazin-Motte, Etienne Motte-Desurmont, Aimé Delfosse-Motte, et Alfred Motte-Grimonprez.

Digitized by Google

FAMILLE BAYART

Cette famille dont l'établissement à Roubaix date de près d'un siècle est originaire de Wattrelos. Philippe Bayart, laboureur, acquit, en 1566, d'Yolente de Werchin, princesse d'Epinoy, dame de Roubaix, la seigneurie de l'Hornuyère, à Wattrelos, au hameau de Cartignies, et la transmit à sa postérité qui la posséda durant sept générations, c'est-à-dire jusqu'à la fin de toute seigneurie. Le registre des actes passés à loi à Wattrelos, en 1779, mentionne une vente de 3 cents et demi de jardin faite à Pierre-Philippe Bayart, fils de feu Pierre, seigneur de l'Hornuyère et laboureur audit Wattrelos. C'est, je crois, ce même Pierre-Philippe qui est vulgairement désigné sous le nom de seigneur Bayart. Il est mort, dit-on, dans un âge fort avancé, ayant eu d'Anne-Marie-Joseph Houzet, entre autres enfants sans doute, Pierre-Joseph Bayart, cultivateur, qui épousa, en 1799, Silvie-Augustine Lefebvre. Les époux Bayart-Lefebvre s'établirent fabricants. Leurs enfants sont les souches des familles Bayart-Cuvelier, Bayart-Parent, Bayart-Lefebvre, Bayart-Casse, Casse-Bayart, Ernoult-Bayart et Frasez-Bayart.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLES

CHAPITRES :

I. La Pontenerie. — Le Tilleul. — Courcelles.

II. La Petite-Vigne. — Le Petit-Quesnoy. — Les Hauts-Champs. — Faufet. — La cense de Maufait. — Les Loyaux-Terres. — Lespierre.

III. La Haye. — Beaurieu. — Le fief Grardiel. — Le Camp-Grardiel. — Gorghemez.

IV. Le Moulin de Roubaix. — Le Gaucquier. — Le Waut. — La Masure. — Le Petit-Beaumont. — Grimbrie. — Barbieux. — Les Huchons.

V. Les Mulliers. — Favreules. — La Blanquerie. — La Fremaudrie. — Le Trichon. — Le Pret. — Le Vigne. — La Croisette-du-Pret. — Le Fresnoy.

VI. Le Rue. — Blanches-Mailles. — Le Fontenoit. — Le Becque. — Fourquempire.

VII. La Fosse-aux-Chênes. — Le Triez-du-Fontenoit. — La Mousserie et Warcoing. — Les Couteaux. — Le Hutin. — La Grande-Vigne. — La Bourde.

VIII. L'Hommelet-au-Bois. — Fourquencroix. — La Digue-du-Pret. — La Haverie. — Wassegnies.

IX. La Brasserie. — Beaurewart. — Beaurepaire. — Garsignies. — Le Pire. — Burie-Courcelles. — Le Hupisre. — Carihem.

X. Familles urbaines.

Digitized by Google

Index alphabétique des seigneuries, censes, hameaux :

Les chiffres romains renvoyent aux chapitres

Barbieux, IV.
Beaumont (Le Petit), IV.
Beaurepaire, IX.
Beaurewart, IX.
Beaurieu, III.
Becque (Le), VI.
Blanches-Mailles, VI.
Blanquerie (La) V.
Bourde (La), VII.
Brasserie (La), IX.
Burie-Courcelles, la seigneurie, la terre franche, IX.

Camp-Grardiel (Le), voir Grardiel.
Carihem, IX.
Carihem (Triez de), IX.
Courcelles, I.
Couteaux (Les), VII.
Croisette-du-Pret (La), V.
Croisette-du-Pret (fief à la), relief singulier, V.
Curoir (Le), au Trichon, V.

Digue-du-Pret (La), VIII.
Dime de Favreules (La), voir Favreules.
Faufet, II.
Favreules, V.
Favreules, (La dime de), V.
Fief-Grardiel (Le), voir Grardiel.
Fontenoit (Le), Maison de Werchin; reliefs de Flandre, *funeste munus*, VI.

Digitized by Google

Fontenoit (Triez du), VII.
Fosse-aux-Chênes (La), VII.
Fourquempire, VI.
Fourquencroix, VIII.
Fremaudrie (La), V.
Fresnoy (Le), V.

Garsignies, IX.
Gaucquier (Le), IV.
Gorghemez, la seigneurie, les fondations Louis de Croix, la cense, III.
Grande-Brasserie (La), voir Brasserie.
Grande-Vigne (La), voir Vigne.
Grardiel (Le Camp), III.
Grardiel (Le fief), III.
Grimbrie, IV.

Hauts-Champs (Les), II.
Haverie (La), VIII.
Haye (La), la seigneurie, les rois des Timaux, la cense, III.
Hommelet-au-Bois (L'), VIII.
Huchons (Les) IV.
Hupisre (Le), IX.
Hutin (Le), VII.

Lespierre, II.
Loyaux-Terres (Les) II.

Masure (La), IV.
Maufait (La cense de), le droit de Quint, II.
Moulin de Roubaix (Le), IV.

Digitized by Google

Mousserie et Warcoing (La), les Petipas; la légende de Cache-Min-Roux, VII.
Mulliers (Les), V,
Petit-Beaumont, voir Beaumont.
Petite-Vigne (La), voir Vigne.
Petit-Quesnoy (Le), voir Quesnoy.
Petit-Warcoing (Le), voir Mousserie et Warcoing.
Pire (Le) IX.
Pontenerie (La), le droit d'arsin, les Petipas, la seigneurie, la cense, I.
Pret (Le), V.

Quesnoy (Le Petit), II.

Raverdi (Le), dépendance de la Pontenerie, I.
Rue (Le) VI.

Saint-Joseph (Triez), VII.

Tilleul (Le), I.
Trichon (Le), V.
Triez, voir Carihem, Fontenoit, Saint-Joseph, Waut.
Triez de le Pétoire, à la Haye, III.

Vigne (La Grande), III.
Vigne (La Petite), la seigneurie, les droits et les charges des fiefs vicomtiers, II.
Vigne (Le), V.

Warcoing, VII.
Wasquehal-la-Marque (La Pontenerie), I.
Waut (Le), IV.
Waut (Triez du), IV.

Digitized by Google

Index alphabétique des familles roubaisiennes :

Agache, à la Haverie, VIII.

Bayart, X.
Bonte, à Wassegnies, VIII.
Bourgois, X.
Brédart, X.
Bulteau, X.
Bulteau (postérité de Pierre-François), X.

Castel, à La Haye, III.
Coisne, à la Petite-Vigne, II.

De Frenne, voir Le Gaucquier, IV.
De Hallewin, D'halluin, à la Pontenerie, I; — au Petit-Quesnoy, II; — à la Haye, III; — au Fresnoy, V.
De Lannoy, à Beaurepaire, IX.
Delannoy-Destombes, voir Delespaul du Hutin, X.
De Laoutre, voir Les Mulliers, V.
De Le Becque, origine, voir Le Becque, VI.
De Le Becque de Le Rue, VI.
De Le Becque-Fontenoit, VI.
De Le Becque-De Lespaul et De Le Becque-Lezy, voir Le Becque, VI.
De Le Becque, autre branche, voir Le Becque et Fourquempire, VI.
De Le Rue, voir Le Rue, VI.
De Lespaul, branche aînée, voir Le Petit-Quesnoy, II.
De Lespaul, branche cadette, à l'Hommelet-au-Bois, VIII.
De Lespaul, du Hutin, VII.

Digitized by Google

De Lespaul, (branche de Noël), X.
De Lespaul de Lespierre, à la Pontenerie, I.
Desaint, X.
Destombes au Petit-Beaumont, IV.
Destombes (Pasquier), voir Le Vigne, V.
Destombes du Fontenoit, VI,
Destombes, de Lannoy, X.
De Vernay, à la Masure, IV.
Dubar-Delespaul, voir De Lespaul du Hutin, X.
Du Hamel, à la Digue-du-Pret, VIII; — au Hupisre, IX.
Du Jardin, à la Masure, IV.
Du Jardin, à la Brasserie, IX.
Du Jardin, de Wattrelos, X.
Dupire, au Pire, IX.

Ferret-Destombes, au Curoir (Trichon) V. voir Le Hutin, VII.
Flameng, voir Fourquempire, VI.
Florin, famille ancienne, X.
Florin, aux Huchons, IV.
Florin (famille Carlos), X.
Florin (Postérité d'André), X.

Le Clercq, voir le Waut, IV.
Le Clercq, X.
Lecomte, au quartier des Couteaux, VII.
Lepers, aux Huchons, IV.
Lepers, X.
Leuridan, à Carihem, IX.
Lezaire, à Maufait, II; — à la Digue-du-Pret, VIII; — à Beaurewart, IX.

Digitized by Google

Lezy, à Beaurewart, IX.
Libert-Delobel, à la Pontenerie, I.

Pollet-Delobel, à la Pontenerie, I.
Prouvost des Huchons, IV.
Prouvost de Wasquehal, à La Haye, III.

Renaux, X.
Réquillart, voir le Fontenoit, VI.
Roussel, voir Le Vigne, V.

Salembier, à la Grande-Vigne, VII.

Watine, X.
Wibaux, à la Mousserie, VII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Travaux des Membres de la Société

durant l'impression du volume

MM. l'abbé COURQUIN. — *L'éclairage public à Anvers.*

ALEX. FAIDHERBE FILS. — *Les compagnons chirurgiens de Toulouse, d'après leur règlement de 1517. — Le docteur Belval et ses œuvres. — Les médecins et chirurgiens en Flandre avant 1790. — Notes médicales sur l'ancienne Flandre.*

TH. LEURIDAN. — *Les vieilles seigneuries, les vieilles censes et les vieilles familles de Roubaix.*

l'abbé TH. LEURIDAN. — *Un registre d'Etat-Civil de la commune d'Houplin-lez-Seclin. — Les communes du canton de Seclin. III. Histoire de Lesquin et notice historique sur Vendeville (paroisse). — Une dame de Cassel « faulse monnoyeuse » et « presbytéricide. » — Ephémérides de l'industrie roubaisienne. — Inventaire sommaire des archives communales de Lesquin, antérieures à 1790. — Inventaire sommaire des archives communales de Wattignies. — Notice sur la bienheureuse Thècle de Roubaix. — Notice sur une rente de l'Hôpital de Seclin à Mardick.*

l'abbé H. VASSART. — *La science des couleurs ; répertoire chromatique du R. P. Lacouture.*

Digitized by Google

SOCIÉTÉS

INSTITUTIONS ET REVUES

CORRESPONDANTES

Et liste de leurs publications reçues

jusqu'au 15 Mars 1893

—*—

N° 1. — Société des Sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. (20 mai 1870). — *Mémoires*, 2e série, t. I à X; 3e série, t. I à XiV; 4e série, t. I à XIV.

N° 2. — Société académique des sciences, arts, belles lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (20 mai 1870). — *Mémoires*, 3e série, t. VIII à XIV; 4e série, t. I à IX.

N° 3. — Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (23 mai 1870) — *Revue agricole*, années 1870 à 1892.

N° 4. — Société d'émulation de Cambrai (23 mai 1870) -- *Mémoires*, 1817, 1821 à 1841 et t. XIX à XLVII.

N° 5. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts (30 mars 1870) — *Mémoires*, 1853 à 1858, t. VI à XVIII, XX, XXII à XXV.

N° 6. — Société historique et littéraire de Tournai (16 Juin 1870). - *Mémoires*, t. X, XI, XII, XV, XVI, XX, XXI. - - *Bulletin*, t. XIV, XV, XVI, XXI.

N° 7. — Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure a Rouen (8 juillet 1870) — *Bulletin*, années

Digitized by Google

1857-1858, 1868 à 1892. — *Catalogue du Musée.*

N° 8. — Société des antiquaires de la Picardie, a Amiens (8 juillet 1870). — *Bulletin*, t. X à XVII. — *Mémoires in-quarto*, t. VII à XIII. — *Mémoires in-octavo*, t. XXIV à XXXI.

N° 9. — Société d'agriculture, de sciences et d'arts de Douai (15 octobre 1876). — *Mémoires,* 2e série, t. XI à XV; 3e série, t. I et II. — *Bulletin agricole*, années 1877 à 1890.

N° 10. — Société industrielle de Rouen (30 septembre 1874). — *Bulletin,* t. I à XX. — *Table des Tomes* I à X.

N° 11. — Société industrielle du Nord, a Lille (15 décembre 1874). — *Bulletin*, nos 1 à 79 bis. — *Annuaire de 1885.*

N° 12. — Musée Guimet a Paris (19 février 1881). — *Revue de l'Histoire des Religions,* t. I à XXV. — *Annales du Musée*, t. I à XX. — *Catalogue du Musée.* — *Les Moines égyptiens : Schnoudi*, par Amélineau. — *Histoire des religions de l'Inde*, par L. de Milloué — *Congrès des Orientalistes.*

N° 13. — Commission historique du département du Nord, a Lille (20 mai 1870). — *Bulletin*, t. XI, XII, XIV, XVI à XVIII.

N° 14. — Smithsonian institution de Washington (24 novembre 1879). — *Annual report,* 1871 à 1889. — *Transactions*, t. II et III. — *List of foreign correspondents*, 1889.

N° 15. — Société nationale académique de Cherbourg (15 mai 1877). — *Mémoires*, années 1875, 1879, 1890-1891.

Digitized by Google

N° 16. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (1876). — *Mémoires,* 1874-1875.

N° 17. — Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre (27 juillet 1883). — *Bulletin*, N°s 14 à 28.

N° 18. — Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes (30 octobre 1882). — *Bulletin*, années 1887 à 1892.

N° 19. — Société des antiquaires de la Morinie, a Saint-Omer (1882). — *Mémoires*, t. I, III à VII, IX à XIII, XVIII à XXII. — *Bulletin historique*, années 1881 à 1892.

N° 20. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne (1882). — *Bulletins*, N°s 11 à 37.

N° 21. — Cercle archéologique de Mons (1882). — *Annales*, t. XVII, XIX à XXII.

N° 22. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a Nice (1882). — *Annales*, t. II à XII.

N° 23. — Société d'émulation d'Abbeville (16 mai 1888) *Bulletin*, années 1877 à 1885, 1888 à 1892. — *Mémoires*, années 1841 à 1868; 3e série, t. I à IV; 4e série, t. I et II, 1re partie.

N° 24. — Chambre de Commerce de Roubaix (1872). — *Archives*, années 1872 à 1892. — *Histoire de la Chambre consultative*, par Th. Leuridan.

N° 25. — Archives départementales du Nord, a Lille (25 avril 1876). — *Inventaire sommaire*, t. I à VII.

N° 26. — Bibliothèque et archives de Roubaix (1870) — *Inventaire sommaire*, par Th. Leuridan. — *Catalogue des Musées*, par Th. Leuridan. — *Catalogue de la Bibliothèque*, par Th. Leuridan.

Digitized by Google

N° 27. — Ministère de l'instruction publique a Paris (30 juin 1873) - *Bibliographie des sociétés savantes.* — *Répertoire des travaux historiques,* t. I à III. — *Discours des ministres aux Congrès des Sociétés savantes*, 1882 à 1891. — *Journal des Savants*, 1882 à 1892. — *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1883 à 1892.

N° 28. — Revue électro-homœopathique du docteur Landry (15 octobre 1882). = *Revue in-quarto*, N^os^ 1 à 36. — *Revue in-octavo*, N^os^ 1 à 84.

N^os^ 29. — Société des sciences médicales de Lille (2 mai 1890). — *Journal des sciences médicales*, année 1890, N^os^ 1 à 19, 21 à 28, 30 à 38, 40 à 52; années 1891 et 1892.

N° 30. — Société nationale des antiquaires de France, a Paris, (18 mai 1891) — *Mémoires*, t. XLI à LI. — *Bulletin*, années 1880 à 1890.

N° 31. — Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune, (8 mai 1890). — *Mémoires,* années 1874 à 1888.

N° 32. — Société archéologique d'Avesnes (4 mai 1890). *Mémoires*, t. II à IV.

N° 33. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, a Arras, (20 mai 1890) — *Bulletin*, t. I à VI; 2^e^ série, t. I, N^os^ 1 à 4. — *Mémoires*, t. I, N° 1.

N° 34. — Société de l'Histoire de France, a Paris, (10 juin 1890). — *Annuaire-bulletin*, t. XVII à XXVIII.

N° 35. — Messager des sciences historiques de Belgique, a Gand (14 juin 1890). — *Messager*, années 1880 à 1892.

Digitized by Google

N° 36. — Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, a Louvain (30 juillet 1890). — *Analectes*, t. XII à XXII.

N° 37. — Société de Géographie de Lille (20 août 1890). — *Bulletin*, t. XIV à XVIII.

N° 38. — Comité Flamand de France (26 septembre 1890). — *Annales*, t. II, IX, XI à XVI.

N° 39. — Commission royale d'histoire de Belgique. (25 novembre 1890). — *Comptes-rendus*, IV^e^ série, t. I à XVII.

N° 40. — Société historique algérienne, (11 mars 1891). — *Revue Africaine*, t. I à XXVI.

N° 41. — Académie d'hippone, a Bône (13 mars 1891). — *Bulletin*, N^os^ 2, 7 à 12, 17, 19 à 26 - *Comptes-rendus*, 1888 à 1892.

N° 42. — Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran (4 octobre 1891). — *Bulletin trimestriel de géographie et d'archéologie*, 1891, n^os^ 1, 2, 3.

N° 43. — Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut, a Mons, (5 octobre 1891). — *Mémoires*, 1^ere^ série, t. 2, 3, 5, 7, 9, 10; 2^me^ série, t. 2, 6, 7, 9, 10; 3^me^ série, t. 1, 3 à 10; 4^me^ série, t. 1 à 10; 5^me^ série, t. 1, 2, 3.

N° 44. — Académie d'Arras (14 octobre 1891). — *Mémoires*, 2^me^ série, t. I à XXIII.

N° 45. — Société historique, archéologique, littéraire d'Ypres (2 novembre 1891). — *Annales*, t. I à IX.

N° 46. — Académie d'archéologie de Belgique, a Anvers, (10 décembre 1891). — *Annales*, 4^me^ série, t. I à VI. — *Bulletin*, 4^me^ série, 1^ere^ et 2^me^ parties.

N° 47. — Société scientifique industrielle de Marseille, (11 décembre 1891). — *Bulletin*, t. I à XVIII.

Digitized by Google

N° 48. — Société académique de Brest (14 décembre 1891). — *Bulletin*, 1re série, t. I à VI, VIII; 2e série, t. I à XVII.

N° 49. — Société d'études des Hautes-Alpes a Gap (14 décembre 1891). — *Bulletin*, 1re série, n° 40; 2e série, nos I à IV.

N° 50. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres de l'Eure a Evreux (15 décembre 1891). — *Recueil des travaux*, 4e série, t. I à VIII.

N° 51. — Académie des sciences, arts et belles lettres de Caen (3 janvier 1892). — *Mémoires*, années 1858, 1862, 1864, 1867 à 1869, 1873, 1875 à 1886, 1890, 1892.

N° 52. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis a Saintes (28 novembre 1891). — *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. VII à XI.

N° 53. — Académie des sciences, belles lettres et arts de Besançon (30 décembre 1891). — *Mémoires*, 1872 à 1891.

N° 54. — Société Belfortaine d'émulation a Belfort (28 janvier 1892). — *Bulletin*, t. X et XI.

N° 55. — Société archéologique et historique de l'Orléanais a Orléans (22 février 1892). — *Mémoires*, t. XX à XXIII.

N° 56. = Union géographique du Nord de la France, a Douai, (31 janvier 1892). — *Bulletin*, t. I à XIII.

N° 57. — Académie de Nîmes, (29 mars 1892). — *Mémoires*, années 1881 à 1890.

N° 58. — Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, a Saint-Brieuc, (4 décembre 1891). - *Mémoires*, t. IV, IX, X, XIV, XVI, XIX, XXI, XXIII à XXX.

Digitized by Google

N° 59. — Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse, (5 mars 1892). — *Mémoires,* 9me série, t. III.

N° 60. — Société académique de Nantes, (9 mars 1892). — *Annales*, 6me série, t. VI à X; 7me série, t. I, II.

N° 61. — Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, (7 décembre 1891). — *Bulletin*, 2me série, t. I à XIX.

N° 62. — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, (21 mars 1892). — *Actes*, années 1880 à 1890.

N° 63. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, (1 février 1893). — *Mémoires*, 4me série, t. III.

N° 64. — Société entomologique de France, (15 janvier 1892). — *Bulletin des séances*, année 1892.

N° 65. — Société d'économie politique, a Paris, (10 mars 1893). — *Bulletin*, année 1892.

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE ROUBAIX

Bureau :

Président	MM. Th. Leuridan
Vice-Président	l'abbé Vassart
Secrétaire	l'abbé Th. Leuridan
Bibliothécaire-archiviste	l'abbé Ghesquier
Trésorier	Alex. Faidherbe père

Membres honoraires de droit :

Le Maire de la Ville de Roubaix.
Les Doyens et Curés des paroisses.
Le Supérieur de l'Institution Notre-Dame des Victoires.
Le Président du Tribunal de Commerce.
Le Président de la Chambre de Commerce.

Membres honoraires élus :

Monseigneur Desprez, cardinal, archevêque de Toulouse; 13 mai 1871.
Monseigneur Delannoy, évêque d'Aire; 21 décembre 1872.
M. l'abbé Mouton, vicaire général d'Aire; 21 décembre 1872.

Digitized by Google

Membres titulaires :

MM.

1. Leuridan (Théodore), C ✠, Ancien archiviste-bibliothécaire de la ville de Roubaix, membre de la Société des Sciences de Lille et de la Commission historique du Nord. — Membre fondateur.
2. Faidherbe (Alexandre), ✠. — Membre fondateur.
3. Vassart (l'abbé Henri), ✠, Professeur à l'Ecole des hautes études industrielles des facultés catholiques de Lille. — Membre fondateur.
4. Faidherbe (Aristide), Instituteur communal. — Membre fondateur.
5. Scrépel-Chrétien (Louis), ✠, Industriel. — Membre fondateur.
6. Ernoult-Delattre (François), Industriel. — 12 juillet 1869.
7. Bossut (Henri), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 12 août 1869.
8. Vernier-Blanquart (Achille), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 16 septembre 1869.
9. Ferrier (Edouard), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 8 novembre 1869.
10. Musin (Alfred) ✠, ancien directeur de la Condition publique. — 19 octobre 1872.
11. Reboux (Alfred) ✠, Imprimeur. — 12 février 1876.
12. Ghesquier (l'abbé Jean-Baptiste), Professeur à l'Institution Notre Dame des Victoires. — 1er juillet 1883.
13. Leuridan (l'abbé Théodore), Bibliothécaire des Facultés catholiques de Lille. — 26 janvier 1885.
14. Destombes (Pierre). — 1er mars 1885.
15. Prouvost-Bénat ✠, Industriel. — 26 juin 1885.
16. Béghin (Auguste), Professeur de Sciences. — 26 juin 1885.
17. Courquin (l'abbé), professeur de Sciences. — 28 août 1885.
18. Petit (Léon), Avocat — 17 décembre 1886.
19. Faidherbe (Alexandre) fils, Docteur en médecine. — 21 avril 1887.

Digitized by Google

20. THOYER (Georges), Directeur de la Succursale de la Banque de France. — 23 mai 1890.
21. BANTEGNY (Victor), Professeur-adjoint à l'école des hautes études industrielles des Facultés Catholiques de Lille. — 15 décembre 1892.
22. DHELLEMMES (Paul), Avocat. — 15 décembre 1892.
23. DUTHOIT (Eugène), Maître de Conférences à la Faculté libre de droit de Lille. — 15 décembre 1892.
24. NADAUD (Gustave). — 15 décembre 1892.
25. EECKMANN (Henri), Directeur d'assurances. — 26 janvier 1893.
26. WAUTELET ( ), Ingénieur. — 26 janvier 1893.
27. BALLENGHIEN ( ), Docteur en médecine. — 26 janvier 1893.
28. BATAILLE (l'abbé), Professeur à l'Institution Notre-Dame des Victoires. — 24 février 1893.

Membres associés libres :

MM.

1. DELÉDALLE (Achille), Industriel.
2. DEREGNAUCOURT (Ferdinand), Architecte.
3. DROULERS-PROUVOST (Charles), Industriel.
4. LEPOUTRE (Auguste), ancien député du Nord.
5. WIBAUX-MOTTE, ancien membre titulaire.
6. BOUZIN (Emile), Professeur de dessin.

Membres correspondants :

MM.

1. JAUDEAU, ✠, Professeur de Sciences, à Tourcoing.
2. ROGIER (Arnould), ✠, Professeur au Collège de Chauny.
3. GRIMONPREZ (Eugène), ancien membre titulaire, à Valenciennes.
4. DEHAISNES (Mgr C.) Archiviste honoraire du département.
5. LE PLÉ (Am.), ✻, docteur en médecine, Professeur à Rouen.
6. SINSOILLIEZ (l'abbé), ancien membre titulaire, à Valenciennes.
7. LANDRY, docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Paris.
8. DELGRANGE, Docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Landas.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAGES.

Notes sur la médecine à Béthune avant 1789, par M. Alex. Faidherbe, fils, membre titulaire . . 5

Le royaume des Timaux et les seigneurs de la Haye, par M. Th. Leuridan, président 41

Un registre d'Etat-Civil (commune d'Houplin-lez-Seclin), par M. l'abbé Th. Leuridan, secrétaire. 57

Les vieilles seigneuries, les vieilles censes et les vieilles familles de Roubaix, par M. Th. Leuridan, président 75

Travaux des membres de la Société durant l'impression du volume 283

Sociétés, institutions et revues correspondantes et liste de leurs publications reçues jusqu'au 15 mars 1893 284

Liste des membres de la Société 291

Table des matières 294

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES DEUX PREMIÈRES SÉRIES

DES MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX

TOMES I A XIV

1868 à 1893

Par M. l'abbé Th. LEURIDAN

Secrétaire.

Les chiffres **gras** indiquent les travaux reproduits *in extenso* dans les **Mémoires,** avec désignation du *tome* en chiffres romains et de la *page* en chiffres arabes ; les autres chiffres se rapportent aux travaux qui ont fait l'objet de lectures ou de communications dans les séances ordinaires de la Société d'Emulation, mais qui ne sont pas insérés dans les **Mémoires.**

Béghin (Auguste). — Tableau d'analyse minérale qualitative, IX, 361.

Bernard (dr Charles). — Etude sur les maladies à microbes et leur traitement par les vaccins, VIII, 285.

Bonnier (Désiré). — Amélioration de la condition morale et physique de la population, **I, 85** ; — I, 14.

Concours internationaux d'agriculture à Roubaix, le 8 septembre 1873, **IV, 1** ; — III, 421.

Engrais et amendements laissés par les fermiers sortant de bail, II, 394.

Galerie historique roubaisienne, Introduction, **I, 46** ; — I, 12. — Première notice : Thècle, **I, 167.**

Digitized by Google

Hémaphagie ; observations sur la perte et la dénaturation du sang, II, 390, 394.

Hymne de Noël, poésie, **VII, 261.**

Instruction primaire dans les campagnes; dommages aux champs; indemnité ; franchise postale ; maïs avarié, V, 383.

Législation et industrie, **II, 1** ; — II, 350, 360, 392.

Mort et funérailles, VIII, 286.

Portrait d'une petite fille, à un an, par son grand-père et parrain, poésie, **VII, 263.**

Prémices solennelles de M. l'abbé Paul Fourez, poésie, **VIII, 109** ; — VIII, 285.

Privilège du vendeur d'engrais, IV, 281.

Rapport contenant les réponses au questionnaire de la commission de l'assemblée nationale concernant l'assistance publique dans les campagnes, III, 415.

Théodicée, III, 421.

Brun-Lavainne (Elie). — Charles de Bourgogne, dit le Téméraire ; son caractère, sa politique, son gouvernement, **II, 109** ; — II, 354, 389 à 392 ; III, 421.

Les deux sœurs, dialogue, **II, 381** ; — II, 393.

Le manoir aux revenants, III, 421.

Origine du droit coutumier en Flandre, I, 12.

Les quatre âges de l'Escaut, vision, **I, 119** ; — I, 10 ; II, 394.

Courquin (l'abbé Arthur). — Ampérimètres et voltimètres, X, 329.

L'éclairage électrique industriel et les instruments de mesures industrielles, IX, 361.

L'éclairage public à Anvers, XIV, 283.

Emploi des instruments de mesure dans l'éclairage électrique, X, 329.

Etude sur la téléphonie privée, VIII, 285.

L'Horlogerie électrique, X, 329.

Les hygromètres industriels, XII, 267.

Installation de l'éclairage électrique dans les maisons particulières, IX, 360.

Instruments nouveaux de téléphonie domestique, XII, 267.

Les nouvelles piles et leur application à l'éclairage domestique et industriel intermittent, IX, 360.

Digitized by Google

Les perfectionnements apportés dans l'éclairage électrique par incandescence, XI, 333.

La pile à chlore de M. Upvard appliquée à l'éclairage électrique domestique, IX, 360.

Le prix de revient de l'éclairage au gaz et de l'éclairage électrique, XI, 333.

Les unités électriques et leurs usages dans l'industrie, IX, 360.

Deleporte-Bayart (Jean-Baptiste). — Considération générale sur l'emploi comparé des chevaux, bœufs et vaches dans les travaux agricoles, II, 394.

Consommation de la viande à Roubaix, en 1869, **I, 278**; II, 389.

Mémoires sur la cherté de la viande de boucherie à Lille, II, 394.

Rapport sur la question des veaux d'élevage et de boucherie, II, 394.

Rapport sur une étude des causes de la cherté de la viande, II, 394.

Eeckman (Louis). — Nécessité de l'extension de notre commerce en général et de notre commerce extérieur en particulier, II, 394.

Faidherbe (Alexandre) père. — A mon premier né, ode, **I, 183**; — I, 9.

A Monsieur Pierre Motte, poésie, **III, 413**; — III, 421.

Bluette grammaticale à propos du patois, **VII, 1.**

Bluette grammaticale : les accents, **IX, 284**; — VIII, 285.

Bluette grammaticale : le trait d'union, **VI, 115.**

Discours prononcé à la séance solennelle du 17 décembre 1869, **I, 54.**

L'enseignement de la géographie, VIII, 286.

Mémoire sur l'instruction primaire, II, 392.

Mes regrets, poésie, **III, 411**; — III, 421.

Des moyens d'assurer la fréquentation scolaire, **VIII, 93.**

Notice nécrologique sur M. Pierre Motte, **III, 1**; — III, 421.

Ode tirée du psaume II, **IV, 257.**

L'Organisation du travail, d'après M. Le Play, **II, 57**; — II, 352, 390.

Rapport sur l'extension à donner à l'étude du dessin, à Roubaix, **I, 65**; — I, 14.

Réflexions sur la loi relative au travail des enfants employés dans

Digitized by Google

l'industrie, spécialement au point de vue des écoles publiques **IV, 89.**

Les remerciements du vieux Scald à M. Brun-Lavainne, poésie, **I, 271.**

Utilité de l'histoire, III, 421.

Faidherbe (dr Alexandre). — Le bac de l'hôpital de Gravelines, XII, 267.

Les compagnons chirurgiens de Toulouse, d'après leur règlement de 1517, XIV, 283.

Le docteur Belval et ses œuvres, XIV, 283.

La médecine à Béthune avant 1790, **XIV, 1** ; — XIII, 249.

Les médecins des pauvres et la santé publique en Flandre et particulièrement à Roubaix, **X, 177** ; X, 329.

Les médecins et chirurgiens en Flandre avant 1790, XIV, 283.

Notes médicales sur l'ancienne Flandre, XIV, 283.

Faidherbe (Aristide). — L'épargne scolaire, **IV, 225.**

Notice nécrologique sur M. Frédéric-Emmanuel Laumonnier, **II, 105** ; — II, 353, 391, 392.

Réforme de l'orthographe française d'après M. Firmin Didot, **II, 49** ; — II, 353, 390.

Ghesquier (l'abbé Jean-Baptiste). — Les accumulateurs électriques, VIII, 285.

Etude bibliographique sur « La Vie de Schnoudi », XII, 267.

Les projets de loi sur les caisses d'épargne, **XIII, 217**; XIII, 249,

La radiophonie, X, 329.

Jenniaux (Jules). — Notice nécrologique sur M. Brun-Lavainne, **V, 1.**

Landry (dr). — Le choléra et son traitement, IX, 361.

Lettres à un homme du monde sur l'homœopathie, VI, 501.

Revue électro-homœopathique du Nord de la France, VI, 501 ; VII, 265 ; VIII, 286 ; IX, 361 ; X, 330 ; XI, 334 ; XII, 272 ; XIII, 253.

Legrand (Louis). — Rapport sur les travaux de la Société d'Emulation, **I, 8.**

Digitized by Google

Etude historique sur les corporations d'arts et métiers, **II, 207**; **III, 175**; — II, 356, 391, 392; III, 421.

Leuridan (Théodore). — L'abbaye de Cysoing, XII, 267.

La bibliothèque publique de Roubaix en 1877, **VI, 79.**

Catalogue des peintures, dessins, gravures, lithographies et sculptures du musée de Roubaix, IV, 281.

Le Château de la Royère, VIII, 286.

Les Châtelains de Lille, IV, 281.

Compte-rendu des travaux de la Société pendant les années 1870 et 1871, **II, 347**; — II, 393.

Croix et ses seigneurs, **VI, 1.**

Le domaine du Breucq et les seigneurs de Roubaix, **XII, 239**; XII, 267.

Le droit de senne, XII, 267.

Ephémérides roubaisiennes. 2me recueil, VII, 265.

Deux épisodes de l'histoire des Châtelains de Lille, VI, 501.

Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre wallonne, **I, 187**; **III, 63**; **IV, 105**; **V, 31**; — I, 11; II, 358, 389, 291, 392; III, 422.

Etude sur le régime féodal dans la Châtellenie de Lille, VIII. 285.

Les fiscs royaux d'Annappes et de Gruson, XI, 333.

Inventaire sommaire des archives communales de Roubaix antérieures à 1790; VI, 501.

Les justices seigneuriales, XII, 267.

Notes pour servir à l'histoire de Wasquehal, **VIII, 117.**

Notice historique sur Annappes, **VII, 33.**

Notices sur les personnages qui doivent être représentés par des statues ou des bustes à l'école nationale des arts industriels de Roubaix, **XI, 1**; — XI, 333.

Notice sur M. l'abbé Libert, mort en chaire à Roubaix en 1840, **I, 159**; — I, 12.

La prévôté d'Halluin, VII, 265.

Recherches sur les sires de Comines, VI, 501.

Le Royaume des Timaux et les Seigneurs de la Haye, **XIV, 11.**

Séance solennelle du 17 décembre 1879: discours d'ouverture, **I, 1.**

La seigneurie de Wattrelos et les fiefs qui en relevaient, **X, 85**; IX, 360, X, 329.

Les sires de la Haye à Roubaix, XI, 333.

Statistique féodale de la Châtellenie de Lille, II, 395; III, 413; IX, 361.

Digitized by Google

Sur une statuette chinoise du musée de Roubaix : la déesse Pou-ssa, **V, 299.**

Les vieilles seigneuries, les vieilles censes et les vieilles familles de Roubaix, **XIV, 75.**

Leuridan (l'abbé Théodore). - «L'Adoration de l'Enfant-Jésus» par Van Oost, VIII, 285.

Le clergé de la Flandre Wallonne pendant la révolution française, **XII, 25**; — X, 329; XI, 333; XII, 267.

Les communes du canton de Seclin. I. Histoire de Wattignies. **IX, 1**; — VIII 285; IX, 361.

Les communes du canton de Seclin. II. Notice historique sur Noyelles-lez-Seclin, **VIII, 189**; — VIII, 285, 286.

Les communes du canton de Seclin. III. Histoire de Lesquin et notice historique sur Vendevillle paroisse) XIV, 283.

Une dame de Cassel « fausse monnoyeuse » et « presbytéricide » XIV, 283.

Ephémérides de la charité roubaisienne, VIII, 286.

Ephémérides de l'industrie roubaisienne, XIV, 283.

Etude sur les rétables; rétable sculpté et peint de l'église de Wattignies, **IX,309**; — VIII, 285; X, 330.

Histoire de l'institution Notre-Dame-des-Victoires de Roubaix, **XIII, 1**; — VIII, 285; IX, 360; X, 329; XI, 333; XII, 267; XIII, 249.

Inventaire sommaire des archives communales de Lesquin, antérieures à 1790, XIV, 283.

Inventaire sommaire des archives communales de Noyelles-lez-Seclin, antérieures à 1790, **VIII, 275.**

Inventaire sommaire des archives communales de Wattignies, antérieures à 1790, XIV, 283.

Notice sur la bienheureuse Thècle de Roubaix, XIV, 283.

Notice sur une propriété de l'hôpital de Seclin, à Vieux-Berquin, XI, 334

Notice sur une rente de l'hôpital de Seclin, à Mardick, XIV, 283.

Le parc du château de Wattignies dessiné par Le Nôtre, VIII, 285.

Un registre d'Etat-Civil (commune d'Houplin-lez-Seclin) **XIV, 57.**

La table des pauvres à Roubaix, **VIII, 1**; — VIII, 285, 286.

Liagre (dr Edouard). — Notice nécrologique sur M. le docteur Paquet, **II, 97**; — II, 353, 390, 391.

Digitized by Google

Motte (Pierre). — La mort du jeune chrétien, élégie, **III, 28.**

Musin (Alfred). — Essai sur la nécessité du décreusage des soies, laines, cotons, pour doser les corps étrangers en vue de moraliser les transactions, **VII, 121.**

Introduction sur l'unification du numérotage des fils, **VI, 209.**

Mordants de fer; constatation de leur présence ou de leur absence dans les textiles; leur utilité et leurs inconvénients, **III, 403**; — III, 422.

Observations sur le conditionnement hygrométrique des textiles, **V, 131**; — IV, 281.

Présence du sulfate de fer dans les laines, **III, 401**; — III, 422.

Tables graduées abrégeant les calculs du conditionnement des matières textiles, V, 383.

Titrage et numérotage métrique des fils; utilité d'une règlementation uniforme, IV, 33.

Paquet (dr Félix). — Adénome d'une partie de la parotide, IV, 281.

Etude sur le traitement des fractures de la clavicule, III, 415.

Petit (Léon). — Une maison du Vieux-Lille, poésie, XII, 267.

Prouvost-Bénat (Amédée). — Rapport sur les expositions artistiques de Roubaix-Tourcoing, 1884-1885, **IX, 268**; — IX, 360.

Scrépel-Chrétien (Louis). — Devoir de la littérature et des arts dans le temps présent, **II, 333**; — II, 393.

Etude philosophique sur le devoir social, **II, 89**; — II, 349, 391.

Notice nécrologique sur M le docteur Liagre, **III, 49**; — III, 422.

Vassart (l'abbé Henri), — Les acides dans l'industrie, XI, 333.

Aperçu sur la teinture, **II, 361**; — II, 393.

Aperçu sur les doctrines et méthodes chimiques, **I, 16.**

Discours sur la science, I, 13.

Des eaux et savons au point de vue industriel, **X, 1.**

Les eaux potables de Roubaix-Tourcoing, **XI, 1**; — XI, 333

Les eaux savonneuses, X, 329.

Digitized by Google

Le noir d'aniline, X, 329.

Note sur un nouveau fausset invité par M. Deratte de Roubaix, **I, 273** ; — II, 380.

Notices sur les personnages qui doivent être représentés à l'école nationale des arts industriels de Roubaix, **XI, 1** ; — XI, 333.

Revue industrielle. **VI, 123, 355.**

La science des couleurs ; répertoire chromatique du R. P. Lacouture, XIV, 283.

La teinture en bobines, XIII, 249.

Unification de l'heure, V, 317.

Wibaux-Motte (Willebaud). — Notice nécrologique sur M. Louis Legrand, **IV, 265.**

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT
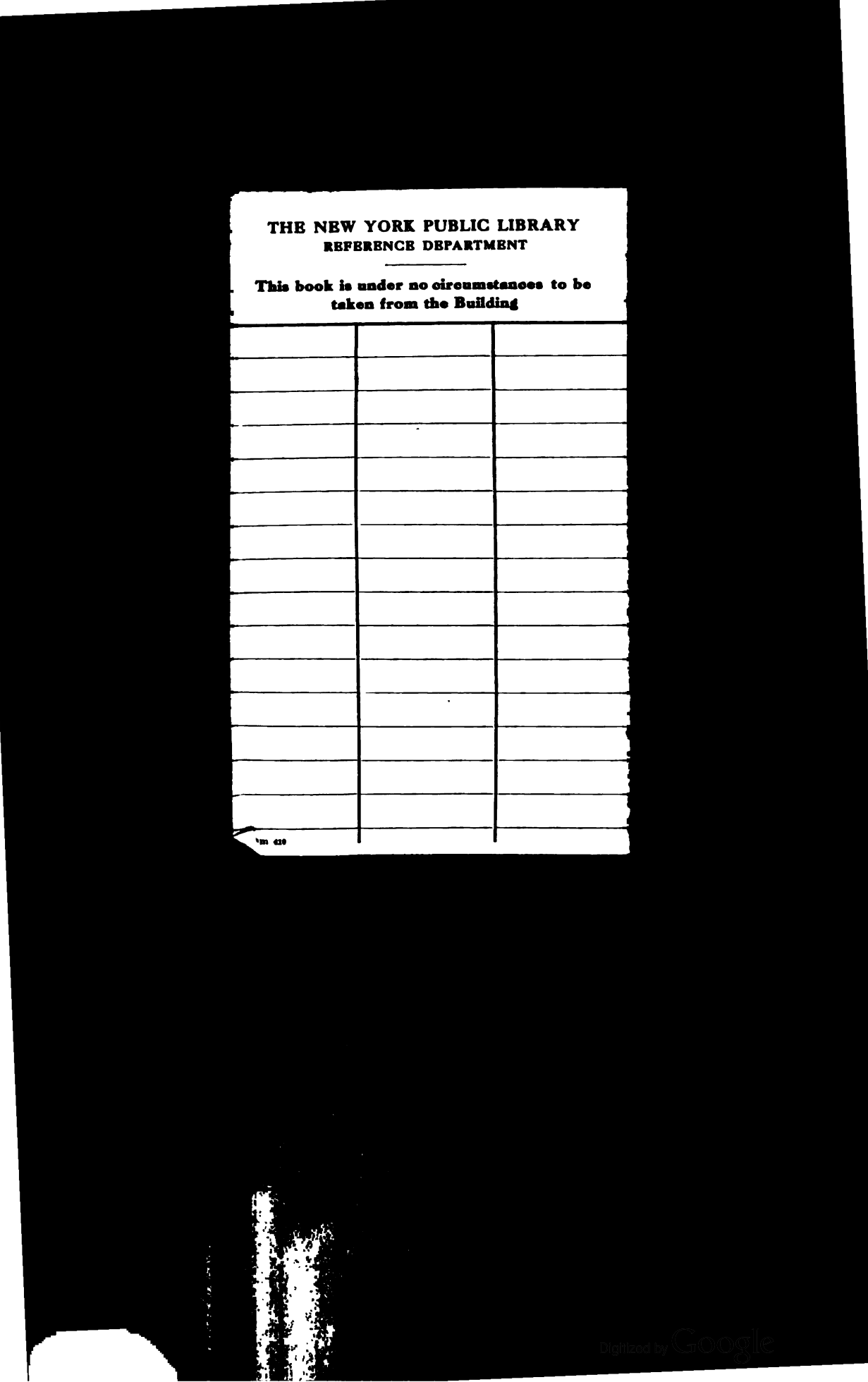
This book is under no circumstances to be taken from the Building